UNIVERSITE DE PARIS-SORBONNE
PARIS IV
INSTITUT DE GEOGRAPHIE

ORSTOM
DEPARTEMENT SUD
UR 5B
GP *MAÎTRISE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE*

L'IMMUABLE, LE CHANGEANT ET L'IMPREVU

Les économies de plantation bamiléké et béti du Cameroun confrontées aux chocs extérieurs

Pierre JANIN
Agrégé de géographie

Thèse présentée pour l'obtention du doctorat de géographie de l'Université de Paris IV
Mai 1995

Membres du jury : MM. les Professeurs François BART (Université de Bordeaux III) - Membre
Joël BONNEMAISON (ORSTOM/Université de Paris IV) - Directeur
Georges COURADE (ORSTOM/Université de Paris I - IEDES) - Rapporteur
Christian HUETZ de LEMPS (Univeristé de Paris IV) - Directeur
Roland POURTIER (Université de Paris I) - Membre
Jean-Pierre WARNIER (Université de Paris V) - Rapporteur

A mon grand-père Guy.

A mon père

A Jean-Marc PROST-TOURNIER

REMERCIEMENTS

Comme chaque thèse, celle-ci a son histoire et doit beaucoup à certaines "rencontres".

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier les personnes qui m'ont soutenu lors de mes premières démarches et lors des différentes phases de ma recherche sur le terrain au Cameroun ou en France; sans elles, il eût été difficile de la mener à bien :

- Les personnalités camerounaises du Ministère de la Recherche Scientifique et Technique (précédemment Ministère de l'Enseignement Supérieur de l'informatique et de la Recherche Scientifique) représentées par le Directeur de la Recherche de l'époque Monsieur Thomas NJINE;

- Les membres de l'Institut National de la Cartographie et son Directeur, Monsieur Paul MOBY ETIA;

- Le Directeur de l'ancien Centre Universitaire de Dschang, Monsieur Jean MFOULOU;

- Mes deux Directeurs de thèse respectifs (M. Joël BONNEMAISON, Directeur de Recherches à l'ORSTOM et Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne; M. Christian HUETZ DE LEMPS, Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne) qui m'ont donné la liberté de développer une analyse pluridisciplinaire et comparative et m'ont soutenu au cours la phase de rédaction, me prodiguant conseils et encouragements;

- Monsieur Jacques BONVALLOT, Directeur de Recherches à l'ORSTOM, Responsable de la Mission ORSTOM de Yaoundé (1991-1995) qui a facilité mon insertion au sein du milieu "orstomien" et suivi avec intérêt la progression de mes enquêtes de terrain;

- Monsieur Georges COURADE, Directeur de Recherches à l'ORSTOM, animateur et coordinateur du Projet OCISCA (1989-1994) qui m'a accueilli en temps que VSN à Dschang et Yaoundé entre 1990 et 1991. Grâce à lui, ma formation à la recherche en milieu tropical a été complétée par l'obtention d'une Allocation de Recherches du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Ministère de la Recherche et de la Technologie à l'époque) entre 1991 et 1993. Sa disponibilité et son aide scientifique m'ont permis de mettre au point une grille d'analyse originale des deux économies de plantation;

- Mon père qui a effectué une relecture minutieuse de mon manuscrit après avoir eu l'occasion de découvrir mon terrain d'enquête en zone forestière béti au cours de l'année 1992.

Une pensée amicale va également aux nombreux chercheurs du *Projet OCISCA*, camerounais ou français, avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, soit au cours de la Phase 1 du ***Projet OCISCA***, soit dans le cadre d***u Projet ADOC*** (Agriculture de l'Ouest du Cameroun) :

- je pense tout particulièrement à Madame Isabelle GRANGERET-OWONA et sa famille, Mademoiselle Véronique ALARY, à Messieurs Athanase BOPDA, Jean-Marie FOTSING, Michel SIMEU KAMDEM, Samuel NDEMBOU;

- mais également à Madame Thérèse FOUDA MOULENDE Messieurs Jean-Jules BOTOMOGNO, Joseph DOMO, Parfait ELOUNDOU-ENYEGUE, Jeannot ENGOLA OYEP, Marcel MOTAZE AKAM, Jean NYEMBA AMBELA, Jean-Marie TCHEGHO, Joseph-Pierre TIMNOU;

Mais c'est à ceux qui m'ont accueilli - hommes et femmes - pour de longues entrevues, avec lesquels j'ai partagé le "matango" ou le vin de raphia, la cola ou la "prune" **que je voudrais dire ma reconnaissance et mon admiration** pour le courage et l'ingéniosité dont ils font quotidiennement preuve en ces temps de crise :

- je m'adresse donc aux chefs et planteurs de café des 20 chefferies enquêtées dans la province de l'Ouest (Dans la Ménoua : *Bafou, Baleveng, Fokoué, Fongo-Tongo, Fossong-Wentcheng, Santchou-Fombap*; dans les Bamboutos : *Babadjou, Bagam, Balatchi, Bamessingué, Batcham*; dans la Mifi : *Baham, Baleng, Bamougoum, Bandjoun*; Dans le Ndé : *Bangwa et Bazou*; dans le Haut-Nkam : *Bana, Bafang-Bandoumveng et Fondjomekwet*);

- aux planteurs de cacao des 25 villages de la zone béti (dans la Lékié : *Abono, Edzen, Emana, Eyenmeyong, Mbenga, Minwoho, Nkog-dzen, Nkoldobo, Nkolkosse, Nkolmekok, Ntsan-Mendouga, Obak 1, Yemessoa 1, Yemessoa 2*; dans la Méfou : *Bikoué, Ekali, Meyila, Otélé*; Dans le Nyong-et-Kelle : *Lamal Pougué et Manguen 2*; Dans le Nyong-et-Soo : *Atéga, Ngoumbou, Nkolmeyang, Nkolya, Nyengue*).

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
INTRODUCTION 3

I° PARTIE
DES SYSTEMES AGRICOLES EN RECOMPOSITION

CHAPITRE 1 : Les systèmes agricoles de crise entre statu quo, spécialisation et diversification. 21
CHAPITRE 2 : Flexibilité et permanence des comportements des planteurs. 73
CHAPITRE 3 : Le problème de la reproduction de la fertilité dans les systèmes agraires densifiés. 125
CHAPITRE 4 : Du partage de l'héritage à l'effort permanent de démembrement-remembrement de l'exploitation. 176

II° PARTIE
LES RELATIONS DU "DEDANS" ET DU "DEHORS"

CHAPITRE 5 : La poursuite d'une économie de traite par détournement de la rente 232
CHAPITRE 6 : Les espaces de vie : le rural, le local et l'urbain. 267
CHAPITRE 7 : Les solidarités en péril : entre assistance et réciprocité. 332

III° PARTIE
LES MODES DE REGULATION

CHAPITRE 8 : La fonction de la culture de rente dans la société. 376
CHAPITRE 9 : La vision collective de la réussite et le rôle des élites. 424
CHAPITRE 10 : Les formes de prise en charge communautaire : tontines, associations et coopératives et mutuelles. 469
CHAPITRE 11 : Des modèles socio-culturels entre reproduction identitaire et changement global. 517

CONCLUSION 575
ANNEXES 584
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 634
TABLE DES TABLEAUX 666
TABLE DES FIGURES 672
TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES 675
TABLE DES MATIERES 680

INTRODUCTION

Depuis 1945, les économies de plantation béti et bamiléké du Cameroun ont fait l'objet de très nombreux ouvrages tant de la part d'économistes (A. LEPLAIDEUR, J. WEBER), de sociologues et d'anthropologues (P. GESCHIERE, J. HURAULT, Ph. LABURTHE-TOLRA, C. TARDITS, J-P. WARNIER) que de géographes (J. CHAMPAUD, J-L. DONGMO, A. FRANQUEVILLE, C. SANTOIR). Les nombreuses études locales à caractère monographique, bien qu'antérieures à la crise actuelle, revêtent un grand intérêt dans la perspective d'une analyse historique ou comparative. Quant aux études thématiques, elles constituent des synthèses éclairantes sur les spécificités régionales de l'économie familiale de plantation camerounaise. Aucune n'a été négligée pour notre recherche. Les unes et les autres ont permis de mieux saisir la portée des transformations récentes de l'agriculture de plantation lorsqu'elles existaient ou les raisons de l'absence de changements lorsqu'il y avait lieu.

En effet, une analyse des recompositions en cours, au sein des petites unités paysannes de production, ne peut être menée à bien sans réutiliser les travaux les plus anciens. R.DELAROZIERE (1953) ou J. BINET (1956) nous fournissent, par exemple, quelques clés pour pénétrer l'univers des représentations mentales de ces sociétés. Certes, la dimension historique, loin d'être un simple enrichissement ou faire-valoir de la géographie, est au coeur même de la problématique choisie. Mais, il ne s'agit pas de reprendre l'histoire et de la confronter à la géographie, pour se contenter d'éclairer les événements actuels à la lueur des faits passés. Il ne s'agit pas non plus de retracer les étapes de la mise en place de l'économie de plantation et de relater les conséquences négatives ou positives de l'insertion des populations rurales dans l'économie marchande. Une telle analyse ne présenterait plus aujourd'hui qu'un intérêt anecdotique. Notre démarche est tout autre.

Ce ne sont pas les événements historiques qui nous intéressent. C'est le rythme de leur déroulement et leurs empreintes sur les systèmes agraires que l'on cherche à établir. On s'efforcera donc de différencier les temps historiques qui rythment la vie des sociétés : "temps courts" quand l'économie de plantation traverse une période de crise ou de développement rapide, "temps longs" quand elle s'installe dans une relative stabilité. C'est à une **géographie des crises et des adaptations** successives qu'ont connues les agricultures de plantation bamiléké et béti depuis 1920 que nous souhaitons nous livrer.

L'étude entreprise ne se veut pas - non plus - globalisante comme les premières études de terroir réalisées en Afrique. Elle ne sera ni monographique, ni véritablement régionale, mais fondamentalement thématique dans un cadre régional. Toutefois, on a choisi de prendre comme "laboratoire" pour tester nos hypothèses des lieux qui avaient fait l'objet de travaux précis antérieurs de la part de géographes, d'économistes ou d'agronomes. On pourra ainsi plus facilement faire la part entre ce qui est imputable à la crise actuelle et ce qui ne l'est pas. L'économie de plantation décrite dans ces études est ré-analysée à travers une grille de lecture présentée dans les paragraphes suivants. Nous ne cherchons pas à nous enfermer dans une étude "locale", mais - à partir d'une étude localisée - à tirer parti des constantes observées pour essayer de **valider un certain nombre de comportements plus généraux, propres à l'économie cacaoyère ou caféière en zone surdensifiée**. Ce passage de l'échelle micro-spatiale (du particulier au général) à une échelle intermédiaire se fera par le biais d'outils qui ne sont pas forcément ceux du géographe.

Ainsi, au sociologue, on empruntera la technique des récits de vie et certains concepts tels que *"itinéraire d'accumulation"*, *"ethos"* pour comprendre les modes de reproduction et de régulation de chaque société. A l'économiste, on sera redevable d'une analyse de type filière et du débat sur la rentabilité comparée de systèmes culturaux intensifs et extensifs. Avec l'agronome, on abordera la question de la restitution de la fertilité et de la viabilité de l'agriculture de plantation. La confrontation des différentes approches scientifiques est parfois même indispensable pour une meilleure compréhension de certains phénomènes complexes : la solidarité, par exemple, peut tour à tour être envisagée comme un système de transferts économiques communautaires, une forme géographique des relations ville-campagne, une stratégie d'ajustement des charges démographiques ou encore l'expression d'une logique sociale combinant réciprocité et assistance.

C'est pourquoi on ne peut sacrifier les aspects socio-culturels ou socio-politiques (identité culturelle, système de hiérarchies et d'inégalités, rapports de force) à la seule analyse des transformations économiques (évolution des prix des cultures d'exportation et des revenus, diversification d'activités, stratégies foncières). **C'est seulement en reliant la sphère culturelle à la sphère économique que l'on parviendra à dépasser une géographie descriptive à la manière de l'histoire immédiate**. On pourra, de la sorte, faire la part des choses entre l'immuable et le changeant, entre les *structures de régulation* à faible capacité d'évolution ou évolution lente et les *systèmes agricoles* eux-mêmes à potentiel élevé de changement et en rapide mutation. Car, au moment où l'histoire semble s'accélérer sous l'impact de la crise, de la dévaluation du franc cfa, les différents outils d'évaluation, élaborés en période de croissance, se révèlent beaucoup moins pertinents que celui d'***observatoire*** auquel le projet OCISCA a donné corps (cf. page suivante).

Néanmoins, le thème central de notre thèse est bien celui de la culture de rente. Il servira à structurer notre réflexion sur les crises actuelles et passées des systèmes agraires. Mais **la culture de rente n'est pas seulement le facteur déterminant de l'organisation spatiale et économique de ces deux régions, elle est également celui de la déconstruction/reconstruction que l'on compare au sein de deux économies de plantation**. Nous nous situons résolument dans ce courant de la géographie qui intègre l'histoire sociale comme facteur de changement ou de blocage des systèmes géographiques considérés[1].

****

[1] Dans le dernier numéro de la revue Sciences Humaines (hors-série n°8, février-mars 1995), *"considérant que les géographes sont insuffisamment mobilisés dans l'analyse des phénomènes économiques"*, Y. LACOSTE propose la méthode suivante qui consiste à combiner l'histoire avec différents niveaux d'analyse spatiale (nous avons souligné les principaux points communs avec notre propre grille d'analyse) : *"Le raisonnement géographique selon **une démarche d'articulation de différents niveaux d'analyse spatiale peut et doit être d'ailleurs combiné avec le raisonnement historien** où, depuis Fernand Braudel, on distingue "temps longs" et "temps courts". Les chaînes de causalité qui se mesurent soit par siècles, soit par décennies, soit par années, soit par mois etc., peuvent être combinées avec les différents ordres de grandeur spatiale, sans pour autant que les temps les plus longs correspondent nécessairement aux ensembles spatiaux de dimension planétaire et les "temps courts" au local. **Pour chaque niveau d'analyse spatiale, il faut distinguer, d'une part, les héritages de temps plus ou moins longs et, d'autre part, les changements, les mouvements qui se déroulent plus ou moins rapidement***" (op. cit. 1995, p. 11).

Notre recherche, comme nombre d'autres thèses en cours sur la crise camerounaise, **est née du *projet OCISCA*** (*Observatoires du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun*). Celui-ci a été pensé, voulu et conçu par G. COURADE (ORSTOM - Paris I/IEDES) et R. OWONA (tour à tour Directeur du défunt Centre Universitaire de Dschang, puis Ministre du Développement Industriel et Commercial et, enfin Conseiller du Président P. BIYA) en 1989, lorsque le Cameroun intégrait véritablement le cercle des pays sous "programme d'ajustement structurel" (PAS). Le projet avait d'ailleurs pour objectif de rendre compte des effets combinées des mesures d'ajustement et de la dégradation des cours mondiaux des matières premières d'exportation en milieu rural. Financé par le Ministère de la Coopération (FAC) et l'ORSTOM il s'est présenté - dès l'origine - comme un réseau d'observatoires chargés d'informer rapidement les différents ministères techniques et bailleurs de fonds sur la situation de chaque filière d'exportation et des zones de production caféière et cacaoyère concernées. En optant pour des enquêtes légères à passage répété (jusqu'en 1995) dans des villages-témoins, étudiés depuis plusieurs décennies, il était possible d'obtenir des informations rapides et de les analyser avec la profondeur historique nécessaire.

La *phase 1*, considérée comme la période expérimentale du projet, a débuté en 1989, mais près de deux années s'écoulèrent avant le début des premières enquêtes. Ces dernières, portant sur respectivement 339 et 334 ménages, n'ont commencé qu'en janvier 1991 dans deux observatoires ruraux pour se clore en avril de la même année. L'un était situé dans le département montagneux de la Ménoua et centré sur une "grande" chefferie : ***Bafou***. Cette chefferie du 1° degré dans la hiérarchie traditionnelle, comptait quelque 37.000 habitants en 1987, répartis sur un transect montagnard de 162 km² (densité moyenne de 228 hab/km²) culminant à 2.740 mètres d'altitude. Par l'exiguïté des terroirs cultivés, la surexploitation des sols granitiques et basaltiques et l'extension des vieilles caféières *Arabica*, elle constituait un lieu privilégié d'étude de l'économie familiale de plantation en crise. L'autre observatoire était basé dans une zone forestière de vieille économie de plantation cacaoyère aux densités rurales relativement élevées (70 hab/km² en 1987). Le village de ***Yemessoa*** (département de la Lékié - province du Centre) qui servait de cadre géographique à l'enquête appartient au pays *eton*, qui jouxte le département urbain du Mfoundi (dans lequel se trouve la capitale du Cameroun).

Cette première phase du projet OCISCA s'est terminée en 1993, après de nombreuses vicissitudes internes (suppression d'instituts partenaires camerounais, débat sur la pluridisciplinarité et le financement de la recherche, atermoiements individuels) et externes (accession au multipartisme, période des "villes mortes", retards, baisses de salaires et "compression" de la masse salariale, élections législatives et présidentielles en 1992). Nous avons participé très activement à cette phase qui constituait notre première exploration du milieu réel des planteurs et des chercheurs, découvrant ici les difficultés de chacun et le refus de subir l'ajustement, révélant là les tensions et les rapports de force internes. En franchissant pas à pas toutes les étapes de l'enquête, depuis l'élaboration du questionnaire et du guide d'enquête, la formation des enquêteurs et la supervision des questionnaires jusqu'aux étapes suivantes de la saisie et de l'analyse et de la rédaction de rapports d'étape

destinés aux bailleurs de fonds[2], le *projet OCISCA* s'est révélé être un véritable laboratoire pour de jeunes chercheurs en sciences sociales. Ce fut, à tous points de vue, une période initiatique sans laquelle la réalisation ultérieure d'enquêtes personnelles à l'échelle régionale aurait été, sinon vouée à l'échec, du moins rendue très difficile, tant scientifiquement qu'humainement parlant. Ces 16 premiers mois de séjour au Cameroun en tant que VSN (septembre 1990-décembre 1991) fournirent chaque jour matière à découverte et à réflexion et me permirent de multiplier les expériences heureuses et malheureuses. Ce vécu a, par la suite, été très utile pour préparer psychologiquement les interrogés et les chefs traditionnels, mettre en confiance mes interlocuteurs de tout âge, de toute condition socio-professionnelle ou de pensée politique antagoniste, mais aussi pour rattraper telle situation d'enquête compromise, recouper ou compléter les informations recueillies, deviner les non-dits et ne pas dévoiler les sous-entendus. Le second séjour, de 16 mois également (mars 1992-juillet 1993), a été consacré à la mise au point de la stratégie et de la problématique de recherche, dans un contexte socio-économique plus dégradé, ainsi qu'à la réalisation des enquêtes ***ADOC 1992*** et ***CACAO 1993***. Ces dernières commençèrent dans l'Ouest Bamiléké deux mois après l'organisation d'un séminaire international par le *Projet OCISCA* en avril 1992[3].

Si les échantillons des deux observatoires ruraux d'OCISCA étaient d'une bonne représentativité statistique avec près de 340 ménages de planteurs, il n'en allait pas de même pour leur représentativité à l'échelle régionale. Aussi, afin d'éviter toute extrapolation plus ou moins hasardeuse qu'impliquerait une telle enquête locale, nous avons personnellement opté pour **deux enquêtes par sondage stratifié et raisonné auprès de 100 exploitations agricoles dans chaque ensemble régional**.

Dans la province de l'Ouest (le pays bamiléké) nous avons procédé de la manière suivante : après avoir établi la liste des quartiers enquêtés dans les 103 chefferies et les caractéristiques des ménages enquêtés, au sein des 4.500 exploitations, au cours du Recensement Agricole de 1972/1973, nous avons dessiné plusieurs cartes thématiques (densités rurales par chefferies, taux brut d'accroissement annuel moyen en utilisant le Recensement Général de la Population de 1967, 1976 et 1987, aptitudes culturales des sols); à la suite de quoi, nous avons identifié quatre classes de densité pour l'ensemble des chefferies bamiléké existantes (moins de 51 hab/km^2; 52 à 102 hab/km^2; 103 à 199 hab/km^2; plus de 200 hab/km^2).

---

[2] GRANGERET (I.) et JANIN (P.), 1991 - *Les cacaoculteurs et la crise en 1991 : encore et toujours le cacao!(observatoire du Centre du Cameroun)*, rapport d'étape phase 1, Yaoundé, Projet OCISCA (CUD-ISH-ORSTOM), Novembre 1991, 25p. multigr.

GRANGERET (I.) et JANIN (P.), 1991 - *Les planteurs de café et la crise à Bafou en 1991 (Observatoire de l'Ouest du Cameroun)*, Rapport d'étape phase 1, Yaoundé, Projet OCISCA (CUDs-ISH-ORSTOM),Octobre 1991, 26p. multigr.

[3] Ce séminaire a donné lieu à la publication de l'ouvrage collectif suivant : Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, KARTHALA, Coll. Economie et développement, Paris, 410 pp.

Fig 1 : La répartition des chefferies enquêtées dans 5 départements de la Province de l'Ouest

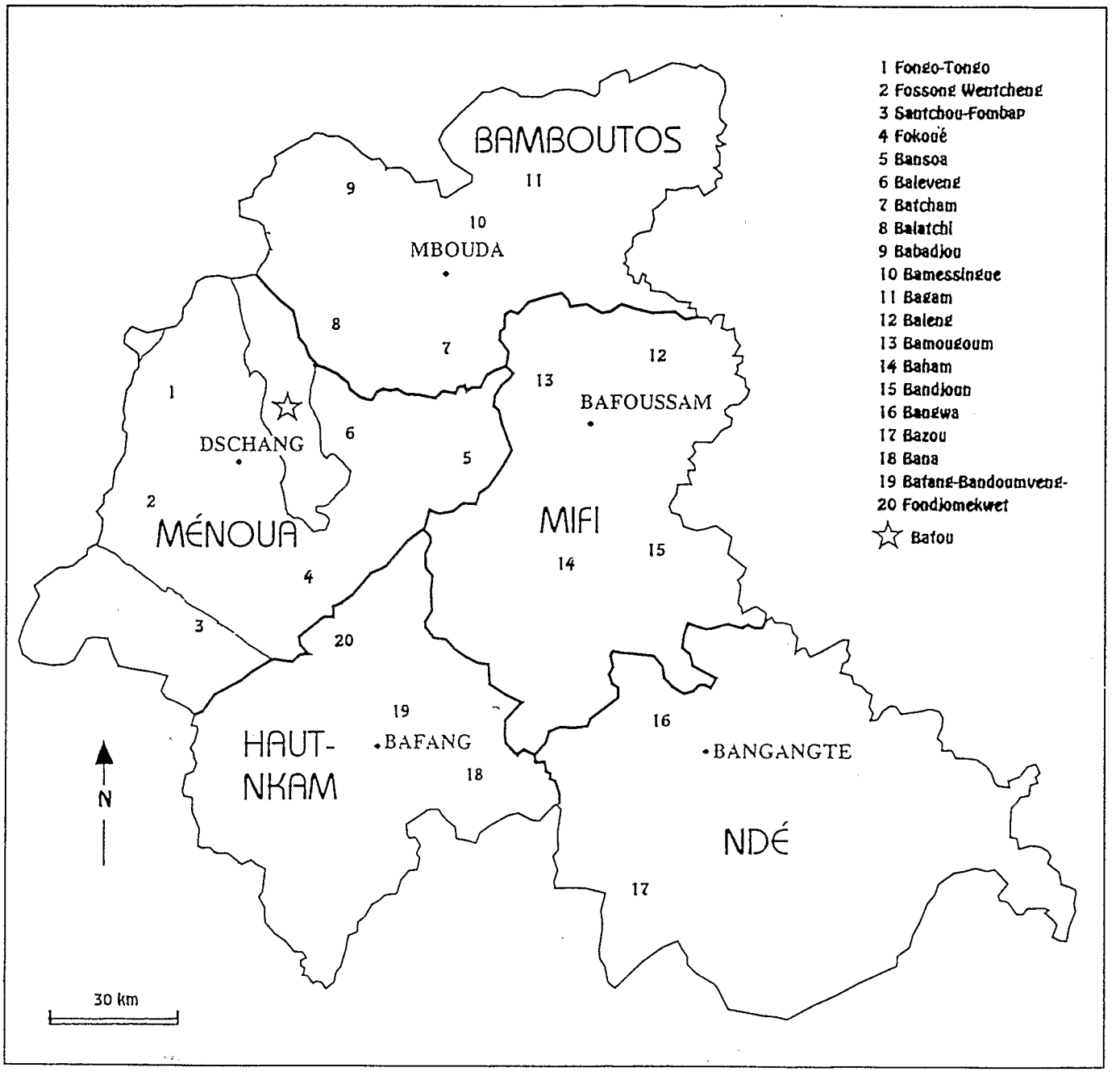

Fig 2 : La répartition des villages enquêtés dans 4 départements de la Province du Centre

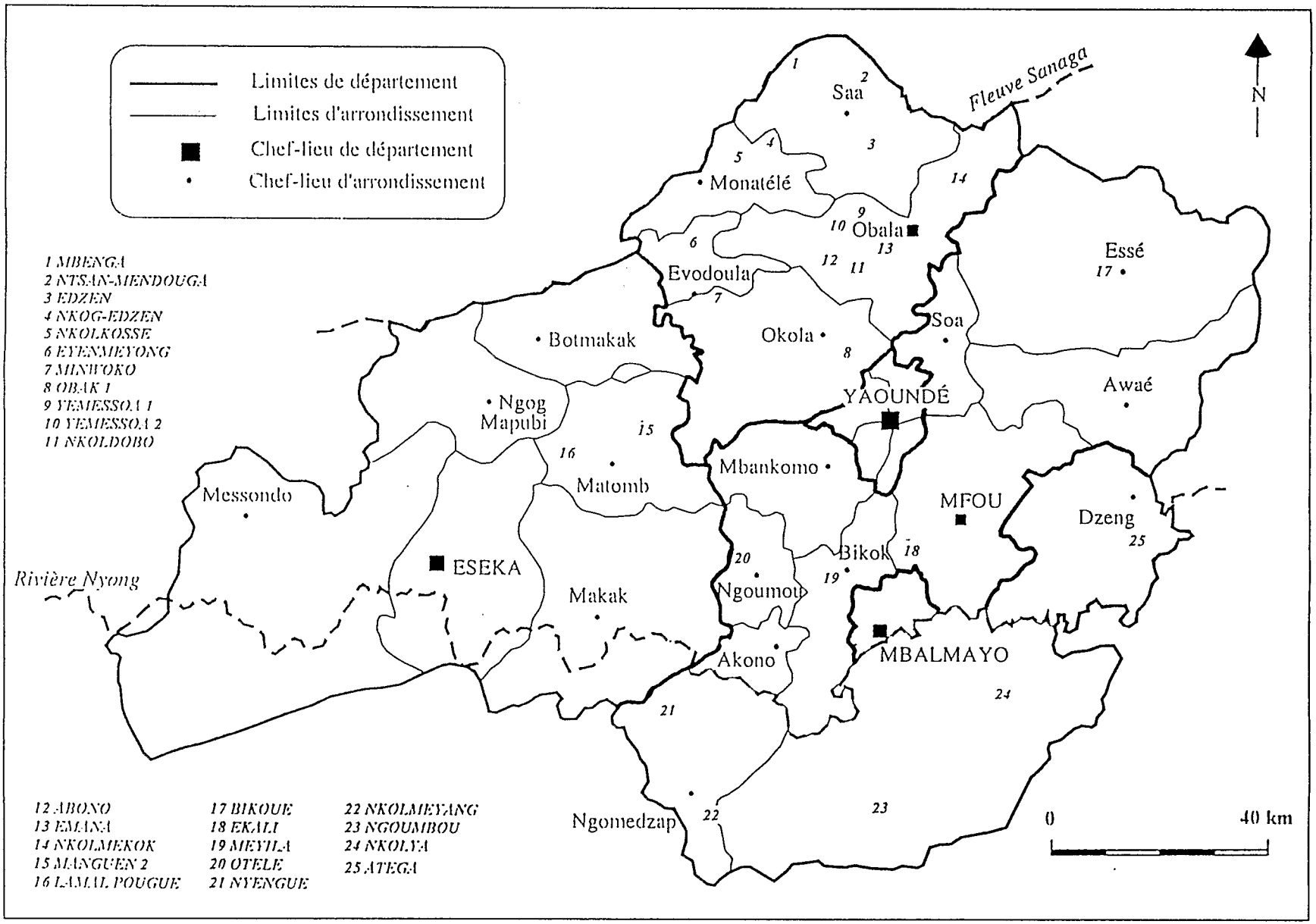

Il était entendu que nous devions enquêter, dans chaque classe, un nombre d'exploitations proportionnel au nombre total d'habitants en 1987, tout en s'assurant d'une bonne répartition géographique des enquêtés afin de ne pénaliser aucun ensemble agro-pédologique (sols sur basalte, sols sur socle granitique); avant de procéder au choix final, nous avons tenu compte de 5 critères utilisés lors du Recensement Agricole de 1972 (sexe, âge et statut matrimonial du chef d'exploitation, orientation économique de l'exploitation agricole, pratique d'une ou plusieurs activités non agricoles).

Dans l'Ouest, les exploitations enquêtées ont donc été réparties sur les 7 départements que compte la province depuis un décret de septembre 1992 (au lieu de 5 précédemment) et 20 chefferies sont concernées. Dans chacune d'entre elles, les 5 exploitations identifiées sont généralement regroupées au sein du même quartier, sauf pour la chefferie de *Bandjoun* (département de la Mifi), où 10 exploitants ont été interrogés, en raison de sa superficie (264 km²) et de sa taille démographique (57.626 ruraux en 1987). Elle n'est toutefois pas la plus étendue, puisque la chefferie *Bagam* (département des Bamboutos) couvre 288 km². Le maillage spatial formé par les 103 chefferies est dense mais très hétérogène, puisque la superficie respective des 20 chefferies retenues pour notre enquête oscille de 18 km² à 288 km² et l'effectif démographique fluctue entre 2.119 habitants et 57.626 habitants. Ces 100 enquêtes, financées par le Ministère de la Recherche (*Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun - ADOC 1991-1994*), ont eu lieu entre les mois de juin et novembre 1992, en collaboration avec un ingénieur agronome (I. GRANGERET-OWONA)[4]. La ville de Dschang avec son Université agronomique nous servait de base régionale, à partir de laquelle nous parcourions les campagnes bamiléké. Certaines chefferies proches étaient facilement accessibles, d'autres plus isolées ou éloignées, si bien que durant cette enquête nous avons parcouru environ 15.000 km, dans des conditions parfois difficiles (saison des pluies).

Dans le Centre, le plan de sondage était quelque peu différent, dans la mesure où la liste des arrondissements et des villages enquêtés en 1972 n'était pas disponible pour l'ensemble des départements de la province. Ce Recensement n'ayant fait l'objet d'aucune publication officielle, nous avons dû rechercher ses concepteurs pour pouvoir consulter les principaux documents de travail. Néanmoins, en dépit de ce recours inespéré, nous n'avons pu établir la liste exhaustive des ménages enquêtés pour trois de nos départements (Méfou, Nyong-et-Soo, Nyong-et-Kelle). Nous ne sommes parvenus à la reconstituer que pour le département de la Lékié. C'est dans la Lékié que nous avons également choisi d'enquêter la moitié de nos 100 exploitations cacaoyères, afin de mieux cadrer avec notre problématique de recherche (analyse des recompositions socio-économiques dans des systèmes agraires surdensifiés). Dans le même but, nous avons exclu de notre échantillon le département pionnier du Mbam et celui du Nyong-et-Mfoumou, trop excentrés par rapport à Yaoundé. Les exploitants, dispersés dans 25 villages, ont été interrogés entre les mois de décembre 1992 et février 1993, grâce à un financement spécifique de l'ORSTOM.

---

[4] Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'un rapport collectif en 1994 : COURADE (G.), FOTSING (J-M.), GRANGERET (I.), JANIN (P.), 1994 - L'agriculture bamiléké revisitée à la faveur de la crise, Projet ADOC (Agriculture de l'Ouest du Cameroun), compte-rendu de fin d'étude MESR, ORSTOM-Université de Dschang-MESR, décembre 1994, 268p. multigr.

A l'aide de cartes similaires à celles du *Projet ADOC* (densités rurales, accroissement moyen annuel), il a ensuite été aisé de choisir les villages d'enquête. Pour sélectionner les exploitations nous avons opéré un croisement avec les principales caractéristiques des ménages ruraux (âge, sexe et statut matrimonial du chef d'exploitation, taille des plantations cacaoyères, pratique d'une activité extra-agricole). Afin d'obtenir la meilleure représentativité qui soit, nous avons réparti les exploitations en trois classes selon le degré d'enclavement (présence d'une route goudronnée, piste rurale à proximité, concession difficilement accessible en saison des pluies) et la dégradation du couvert forestier (savane, forêt secondaire résiduelle, forêt secondaire). Pour les autres départements (Méfou, Nyong-et-Kellé, Nyong-et-Soo), il a fallu modifier légèrement la technique d'échantillonnage. C'est essentiellement par choix raisonné que nous avons isolé les 50 exploitations restantes (voir plus loin). Les documents cartographiques ont joué un rôle déterminant dans la sélection des villages de la zone centrale camerounaise. Cette première étape franchie, nous avons dû effectuer une première visite dans chaque village afin d'établir, avec l'aide des notables ou des autorités administratives, une liste des planteurs susceptibles d'être interrogés. Au sein de cette liste, nous avons ensuite choisi 4 exploitants ayant les caractéristiques requises par le plan de sondage. Il n'y a donc jamais de tirage au sort ou de choix directement imposé par les chefs traditionnels. A tel point que certains d'entre eux avaient parfois du mal à comprendre que nous ne cherchions pas à enquêter préférentiellement des grands planteurs dynamiques, catégorie à laquelle beaucoup s'identifiaient! L'organisation matérielle de l'enquête CACAO a été quelque peu modifiée par rapport à celle du *Projet ADOC* : nous avons résolument opté pour des séjours de 2 à 3 jours dans chaque village afin de pouvoir compléter chaque interview par des discussions plus informelles autour d'une chope de *matango* (vin de palme) ou d'un petit verre de *hâ* (alcool de palme). Cette proximité géographique était généralement favorable à un meilleur rapprochement avec les planteurs interrogés. Une ou deux heures pouvaient même être mises à profit pour arpenter les cacaoyères, visiter les nouvelles parcelles dans les bas-fonds.

****

Nos deux enquêtes ont donc pour cadre des espaces bien délimités, produits par les sociétés autochtones qui les occupent : d'une part, la mosaïque des chefferies bamiléké réparties sur quelque 6.200 km² des Hautes Terres de l'Ouest avec Bafoussam pour pôle régional, regroupant environ 725.000 ruraux en 1987 (département du Noun exclu); d'autre part, une zone centrale camerounaise représentée par l'aire *eton-ewondo-bassa-bane* (465.000 habitants ruraux en 1987 dispersés sur près de 14.000 km²), polarisée par Yaoundé. Ces deux ensembles se différencient également nettement l'un de l'autre par leur environnement naturel, leur encadrement socio-politique. C'est pourquoi, l'observateur extérieur, peu familier de ces deux espaces, a clairement l'impression d'être en présence de véritables "pays" à l'identité affirmée.

La province de l'Ouest fait partie de ce que l'on appelle les Hautes Terres du Cameroun : une longue dorsale montagneuse (associant massifs volcaniques polygéniques, fossés d'effondrement, plateaux basaltiques et zones de socle granitique) qui s'étend depuis le golfe de Guinée jusque dans l'Adamaoua en passant par les Monts Cameroun, Manengouba, Bamboutos et Oku pour ne citer que les principaux. Dominés par le sommet des Bamboutos qui culmine à 2.740 mètres d'altitude, les "pays" bamiléké se présentent comme un complexe de hauts plateaux étagés entre 800 et 1.800 mètres et, pour l'essentiel,

Fig 3 : Le milieu naturel de la province de l'Ouest

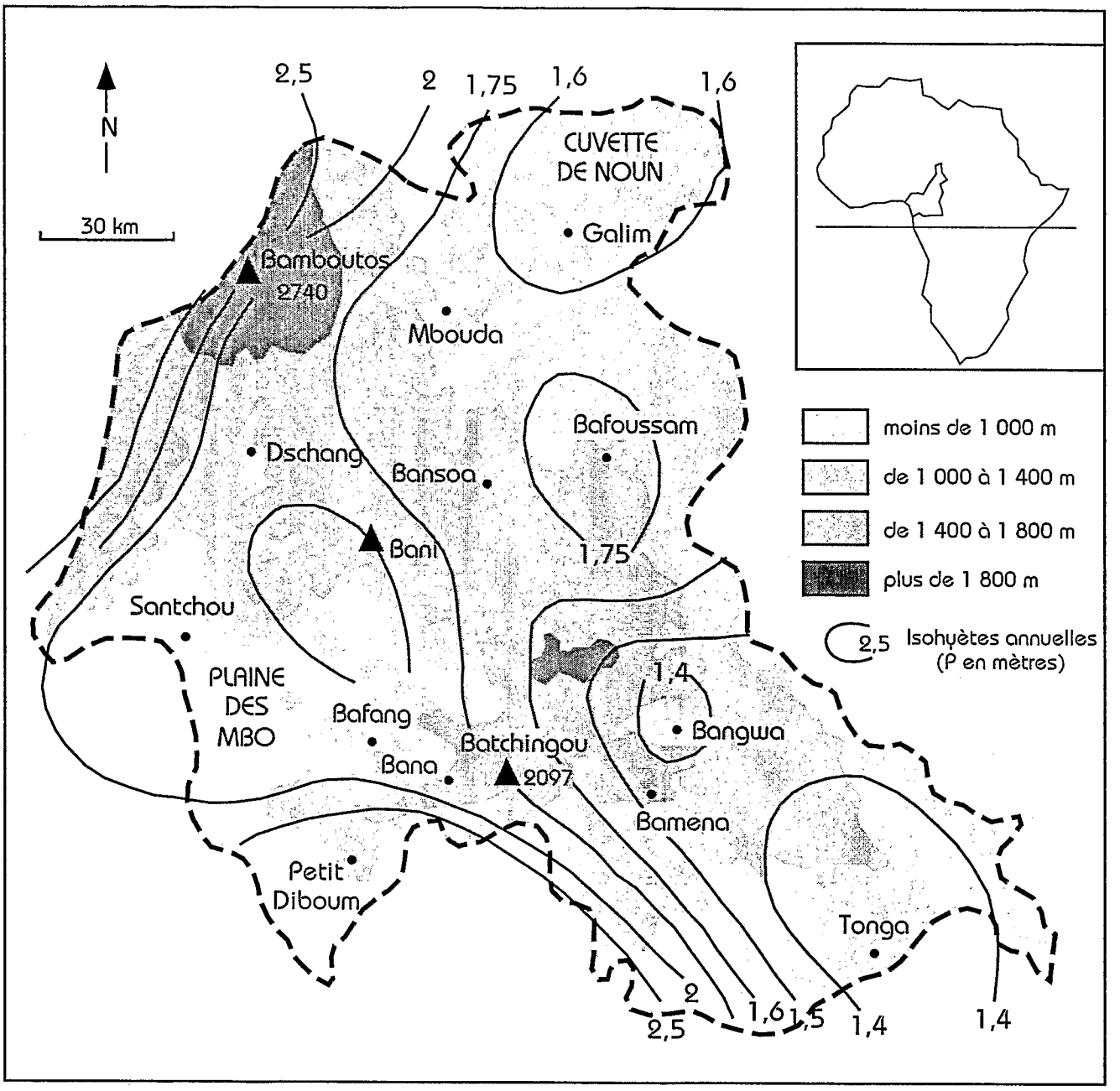

Fig 4 : Le milieu naturel de la zone d'enquête dans la province du Centre

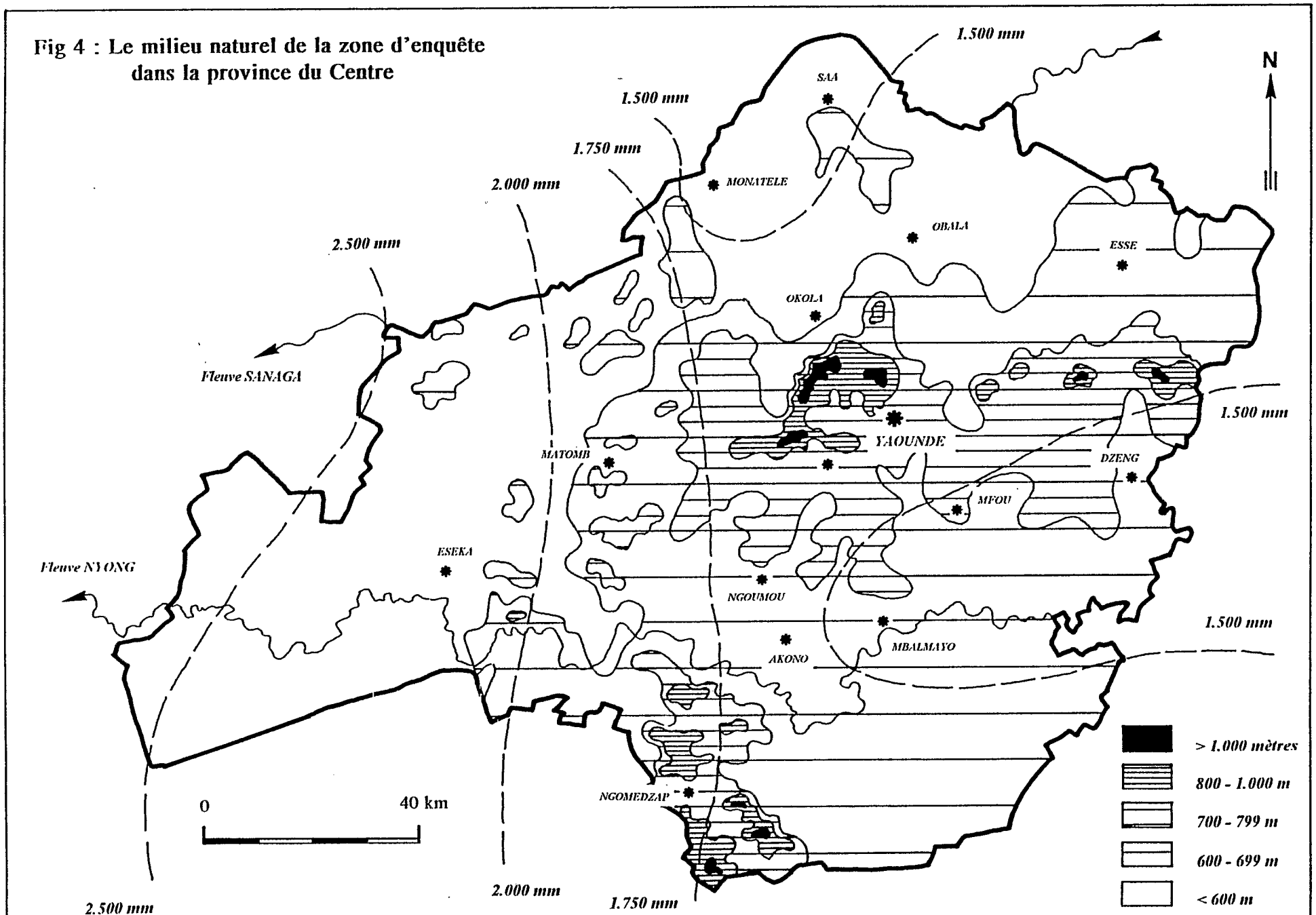

entre 1.200 et 1.600 mètres. Par rapport à celui de la zone forestière le climat tropical de montagne de cette région, frais (T° moyenne annuelle < 20°C) et hyperhumide (1.500 à 2.300 mm de pluie), est considéré comme beaucoup plus salubre du fait de la moindre fréquence de vecteurs pathogènes.

Le plateau est limité à l'ouest, à l'est et au sud par des escarpements tectoniques nettement marqués, de plus de 700 mètres de commandement, contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'une spécificité et d'une unité régionale. Ces trois escarpements ne constituent toutefois pas de véritables frontières, puisque les Bamiléké ont colonisé les basses plaines environnantes (des Mbos à l'Ouest, du Noun à l'Est, du Nkam et du Ndé au Sud). L'espace est donc montagneux mais les Bamiléké ne sont pas, à proprement parler, de vrais montagnards. En effet, si les pentes, dans la partie méridionale du plateau, sont fortes et la topographie plus accidentée, seuls les hauts versants du volcan des Bamboutos connaissent un étagement bioclimatique. Le milieu naturel n'est pas homogène pour autant: de longues croupes surbaissées, étirées en lanières alternent avec de petites dépressions marécageuses; de nombreux talwegs incisent les zones tabulaires donnant une topographie de détail plus heurtée. Ces bas-fonds, tapissés de raphiales, tranchent nettement avec des collines convexo-concaves, entièrement cultivées, parfois dominées par des crêtes rocheuses.

En dépit de sols aux potentialités agronomiques très inégales (sols sur basalte ou recouverts de cendres dans la partie septentrionale et centrale de la province, sols granitiques ailleurs, sols hydromorphes dans les zones basses), l'espace est presque entièrement occupé par l'homme, humanisé, artificialisé. Les populations semblent être parvenues à tirer parti de toutes les potentialités naturelles (sols, précipitations élevées, pente) pour les transformer en ressources, grâce à des techniques agricoles élaborées et une gestion habile de l'espace. De prime abord, le visiteur a, en effet, bien du mal à différencier des unités paysagères et des systèmes culturaux derrière une unité apparente qui s'impose à lui : tout lui semble ordonné selon les mêmes règles (dispersion de l'habitat, trame bocagère, parcelles cultivées verdoyantes aux essences arborées multiples, dense réseau de petites pistes). Et ce n'est que peu à peu que la trame uniforme se fissure et que la diversité resurgit. Dès lors, l'observateur parvient facilement à individualiser deux sous-ensembles régionaux : le *Bamiléké Septentrional*, densément peuplé, aux systèmes culturaux intensifs sur sols volcaniques, aux chefferies puissantes et bien structurées; le *Bamiléké Méridional*, zone d'altitude plus basse caractérisée par une déprise rurale traditionnellement plus forte, moins favorable aux cultures du fait d'un climat moins humide et de sols granitiques localement indurés.

La province du Centre fait partie intégrante de la zone centrale camerounaise formée de bas plateaux d'âge précambrien dont l'altitude moyenne n'excède pas 600 mètres. Cependant la relative uniformité des altitudes n'exclut pas une certaine diversité du relief dans le détail. Dans le nord de la Lékié (pays eton), les rivières ont creusé une série de collines aux formes bien marquées; à l'Ouest et au Nord-Ouest de Yaoundé, la topographie sous-forestière est à la fois plus confuse et plus accidentée : on est en présence d'un paysage de collines aux formes raides séparées par des vallées profondément encaissées. C'est d'ailleurs à proximité de la capitale que l'on trouve les points les plus élevés du *"plateau sud-camerounais"* (respectivement 1.169 mètres d'altitude au Mont Eloumden et 1.295 m sur le Mbam Minkoum). Au-delà du Nyong, la topographie est plus heurtée : les collines se relèvent, les versants sont plus raides et les vallées plus encaissées. Le climat et les sols ne sont pas non plus des éléments probants de différenciation. On est en présence d'un

climat équatorial à quatre saisons[5], bien arrosé (1.450 à 1.550 mm), sans grands contrastes thermiques (23 °C de T° moyenne annuelle), qui permet d'avoir une très longue saison végétative (290 à 310 jours de culture). Les sols ferrallitiques couvrent l'essentiel de cette région de forêts semi-caducifoliées dégradées, où les formations herbeuses font parfois leur apparition (savane pré-forestière dans le nord de la Lékié).

Cette uniformité est encore accentuée par la présence de systèmes culturaux extensifs à plus ou moins longue jachère. Dans le fouillis végétal formé par les vieilles jachères forestières, les cacaoyères, et les parcelles vivrières en culture associée, il est souvent difficile de se repérer. Seules les différentes teintes de vert permettent de démarquer les parcelles cultivées de la forêt. L'empreinte humaine semble donc beaucoup moins forte que dans le pays bamiléké, si bien que l'on est parfois tenté d'établir un parallèle entre la faible structuration socio-politique béti et le désordre paysager. Dans cette zone de vieilles plantations cacaoyères, la densité rurale constitue un facteur essentiel de différenciation régionale, au même titre que dans l'Ouest. Le *Béti Septentrional* (pays eton ou Lékié) présente ainsi une très grande originalité par rapport aux autres départements forestiers *(Béti Méridional)* : la saturation foncière y est plus vive, l'appauvrissement des sols plus accentué et les échanges avec la ville se révèlent plus intenses.

****

L'introduction de la culture du café et du cacao a inauguré une période de profonde transformation pour les sociétés bamiléké et béti (monétarisation des rapports marchands, sédentarisation progressive, scolarisation massive, renforcement de l'émigration, fluctuations des prix), sans pour autant parvenir à les déraciner. Il n'y a pas eu, à la différence de la Côte d'Ivoire ou du Ghana, constitution d'une classe de grands planteurs, ni parallèlement apparition d'une classe de paysans sans terre, réduits à louer leur force de travail pour survivre. Le travail agricole reste presque entièrement le fait de la main d'oeuvre familiale (épouses, femmes, enfants), même si certains travaux agricoles (défrichement, taille, égourmandage) fournissent un appoint monétaire appréciable. L'insertion dans l'économie marchande ne conduit pas à l'apparition de formes capitalistes de production (grandes plantations, salariat agricole). C'est un des traits marquants de l'agriculture de plantation de ces régions.

En revanche, en se diffusant, **cette agriculture a modifié les rapports des sociétés à leur espace et les relations entre les différents espaces** : immersion dans l'international, symbiose entre la ville et la campagne, gestion plus rigoureuse de l'espace agricole. Intégrés dans un marché protégé mais imparfait, les planteurs ont été bercés par l'illusion d'une rente que l'Etat s'était engagé à maintenir. Bien que ce dernier ait été, au demeurant, le véritable rentier de l'économie de traite, les planteurs - très mal informés - ne l'ont jamais réellement perçu comme tel. Ainsi, le barème de chaque filière (i.e. la rémunération de chaque opérateur commercial) et l'importance du prélèvement étatique ont longtemps fait partie des sujets sensibles. Et la discrétion était encore de rigueur pour celui qui avait pu accéder à l'information convoitée. Ce manque d'information explique sans doute en partie l'absence de revendication de la part des planteurs au cours des années 1989-

[5] Petite saison des pluies (mi-mars à début juillet), petite saison sèche (juillet-août), grande saison des pluies de septembre à mi-novembre, enfin grande saison sèche de la mi-novembre à la mi-mars.

1993. La majorité d'entre eux sont restés attachés à ce modèle colonial de développement qui avait déjà connu des crises par le passé.

Malgré une influence différente dans les deux régions, la culture de rente a réellement servi de dénominateur commun à plusieurs types d'évolution et a nourri des superpositions d'espace. Ainsi, villes et campagnes se sont rapprochées - socialement et économiquement parlant - les unes des autres. L'habitant rural fait aussi souvent référence à la chefferie, à son village, qu'à la ville : des parents proches y résident, lui-même s'y rend pour faire des affaires. Dans le pays bamiléké, la ville, produite par la campagne, n'en est pas sociologiquement et professionnellement très différente : le petit commerce et l'artisanat sont largement diffusés en milieu rural, les activités industrielles sont rares en ville. La ville ne s'en différencie fondamentalement que par ses fonctions administratives et régaliennes. Dans le pays béti, si la ville polarise la campagne elle lui doit cependant beaucoup (approvisionnement, migrations alternantes). Certains Béti - que quelques auteurs appellent "Sudistes" - ont même *"un pied au village et un pied en ville"* se partageant entre deux lieux de résidence. Lorsque l'on évoque les relations nouées entre le rural et l'urbain, c'est le continuum qui l'emporte sur la césure : l'espace béti ou bamiléké est avant tout *"un espace sans frontière"*, *"d'appartenance domestique"*, de même nature socio-culturelle.

Enfin, la culture de rente a été rapidement intégrée dans les systèmes productifs, associée aux cultures vivrières, sans provoquer de véritable traumatisme. Bien au contraire, l'administration coloniale a même dû freiner parfois l'engouement des populations locales pour ces deux nouvelles cultures, le café et le cacao. Il est sans doute plus juste de parler de confrontation. Longtemps pièce maîtresse de l'exploitation, la culture de rente a occupé les meilleurs sols et conduit à un véritable réaménagement de l'espace agraire. Aussi a-t-elle accéléré le mouvement de conquête des terroirs : d'abord parce qu'elle procurait des revenus réguliers et conséquents, puis plus récemment parce qu'elle ne rapportait plus assez, au point de s'effacer devant des cultures arboricoles plus extensives ou du maraîchage intensif dans les bas-fonds ou sur les versants montagneux.

Plus récemment, **les bouleversements intervenus à l'échelle macro-économique semblent avoir contribué à accélérer les évolutions en cours** et approfondir les transformations socio-économiques au sein des petites unités familiales de production. La chute drastique des prix d'achat au producteur entre 1988 et 1993, le désengagement concomitant de l'Etat des filières café-cacao - qui s'est concrétisé par un arrêt progressif des subventions aux intrants, des distributions gratuites de produits phytosanitaires, des primes accordées aux produits de base - ont, par exemple, conduit nombre de planteurs à réorienter leurs stratégies productives. Privés de la tutelle protectrice de l'Etat et d'organismes parapublics travaillant à la promotion des cultures d'exportation (SODECAO, UCCAO), vivrières (MIDEVIV), ou dispensateurs de crédit (FONADER), les exploitants ont été livrés aux aléas d'un marché inorganisé et incertain à partir de 1991. Dans ce contexte de gestion de la pénurie, certains ont été peu à peu marginalisés au point de délaisser la culture de rente qui constituait l'essentiel de leurs revenus, d'autres plus attentistes ont élaboré des stratégies défensives multi-objectifs, tandis qu'une frange parvenait à tirer parti de spécialisations agricoles dans le cadre de marchés captifs. **La crise semble donc avoir appuyé le processus de différenciation socio-économique**. Dans le domaine foncier, les dynamiques antérieures se sont maintenues : accumulation de terres par achat pour les plus fortunés, octroi de simples droits d'usage du sol pour ceux qui survivent au quotidien. Chaque

exploitation est donc engagée dans une course à la terre pour éviter démembrement et atomisation, imputable aux règles de transmission de l'héritage et à la solidarité de proximité (parents, voisins).

****

Dès lors, la recherche que nous nous proposions de mener visait avant tout à observer les mutations économiques et sociales en cours, les stratégies déployées par les différents acteurs pour surmonter, éviter la crise multiforme que traverse le Cameroun ou s'y adapter. On a ainsi postulé que **la dégradation de l'assise financière des exploitations devait avoir modifié les comportements habituels et les stratégies en place**. Etant donné la nature des espaces identifiés et les spécificités des sociétés en place, on a tout d'abord pensé que leurs comportements respectifs seraient très différents, sans exclure pour autant certaines analogies dans les recompositions. Le choix raisonné d'une problématique pluridisciplinaire tant agro-économique, sociologique, démographique que spatio-temporelle (voir questionnaires en annexe) s'est, de ce fait, très vite imposé. Aurait-on pu, sous prétexte que l'on est géographe, ne prendre en compte que les indicateurs spatiaux des nouvelles stratégies de gestion des exploitations? Ce faisant, il eût été impossible d'évaluer la capacité de réponse de chaque système agro-sociétal aux différents chocs extérieurs. Toute la difficulté était d'arriver cependant à une transcription géographique des phénomènes observés.

On a ainsi posé comme hypothèses de départ que les ajustements réalisés au niveau des exploitations concernaient des domaines aussi nombreux que variés : dégradation générale de la fertilité, rétrécissement du cercle des solidarités communautaires, réduction des charges familiales, dérégulation sociale, accroissement des inégalités et des chances de réussite, allégement des charges d'exploitation et redécouverte de pratiques culturales extensives, développement d'une stratégie globale de minimisation de risque, attachement aux cultures d'exportation, aggravation des conflits fonciers, parcellisation et minifundisation des terroirs. Ces différents thèmes ont rapidement émergé des premiers entretiens avec les planteurs en 1991. Mais seules les enquêtes de terrain successives, étroitement reliées à un espace donné ont permis d'infirmer, confirmer ou modifier ces hypothèses initiales.

L'intérêt et la difficulté de la recherche consistaient ensuite à saisir leurs manifestations au sein de chaque région. Jusque là, la démarche n'est peut-être pas très originale. Elle rappelle certaines enquêtes socio-économiques de la SEDES, avec pour principal handicap un échantillon statistique très réduit. En l'occurrence, ce n'est pas une représentativité statistique que nous recherchons, mais une représentativité qualitative. Notre approche de la réalité et de la crise ne se limite pas à quelques indicateurs ou valeurs agrégées. Si une enquête auprès de plusieurs milliers d'exploitations garantit une meilleure facture statistique, il n'est pas sûr qu'elle soit mieux à même de prendre en compte la durée des phénomènes, le rythme des changements, qu'une "enquête légère" optant pour une approche plus approfondie. De même, une analyse très factuelle des transformations de l'économie de plantation aura plus de difficultés à évaluer leur pérennité, leur réversibilité.

****

La comparaison des effets des crises sur les économies de plantation bamiléké et béti aurait pu se faire par la juxtaposition de deux monographies régionales, mais une autre optique s'est peu à peu imposée à nous, après trois années passées au Cameroun, durant lesquelles les séjours en pays bamiléké ont alterné avec les déplacements en pays béti. Passant de village en village, allant de découverte en découverte, au gré des interviews avec les planteurs, nous nous sommes lentement imprégnés de chaque milieu de vie.

A l'issue de la phase expérimentale du projet OCISCA (1990-1993) à laquelle nous avons activement participé et dont nous utilisons naturellement les résultats, nous avons pensé qu'une étude comparative des sociétés bamiléké et béti était, non seulement possible, mais souhaitable. Une thèse ainsi conçue viendrait combler une lacune : **les différences l'emportant dans les esprits sur les ressemblances, les deux régions n'ont, en effet, jamais fait l'objet d'une comparaison poussée**.

On les a toujours volontiers opposées, dans un but pas toujours louable, afin de renforcer leur identité et de leur donner une unité qu'elles n'avaient pas. L'espace bamiléké est, en effet, très cloisonné, fragmenté : les "pays" s'individualisent par les conditions naturelles, les chefferies s'opposent par leurs dialectes, les exploitations s'isolent par leurs haies vives. C'est une mosaïque de petites unités, un espace maillé fortement structuré. En comparaison, l'espace béti semble une mer, un espace fluide, mouvant, inorganisé, déstructuré. Derrière le désordre apparent se cachent des lignes-forces et une diversité qui n'en sont pas moins vives. Il n'y a pas plus d'uniformité et d'unicité que sur le plateau bamiléké : le clan, le lignage, le rang de naissance divisent au moins autant qu'ils unissent. Cette diversité, considérée comme une richesse ou un atout en période de pleine croissance économique, devient - a contrario - une faiblesse, un handicap en période de récession. La crise est ainsi l'occasion de recréer une "solidarité de combat" et de renforcer une identité exclusive. Atténuée dans un Cameroun unifié en construction, elle retrouve une nouvelle jeunesse dans un Cameroun porté à la désunion sur fond de récession ("villes mortes" en 1991, manifestations, campagnes législative et présidentielle de 1992). Tirant prétexte de cette diversité, certains se sont acharnés à trouver des différences dans presque tous les domaines, aussi bien social, politique qu'économique. De la différence pensée à la spécificité manifeste il y a peu d'intervalle, que d'aucuns ont très vite franchi en faisant de chaque différence une barrière établie. D'autres, enfin, ont parfois cédé à la généralisation abusive, créatrice de mythes pseudo-scientifiques.

Que n'a-t-on pas dit, en effet, sur l'une et l'autre société depuis les débuts de la recherche coloniale! Les Bamiléké seraient des *"agriculteurs acharnés"*, des *"montagnards entrepreneurs"* au point d'avoir donné naissance à un *"modèle agricole"* dont le reste de l'Afrique devrait s'inspirer. En choisissant délibérément un *"héritier unique"* parmi tous les fils vivants, ils seraient parvenus à éviter la surpopulation et le dépeçage du foncier de l'exploitation. Ils témoigneraient également d'un grand *"dynamisme"* et d'un véritable *"esprit d'entreprise"* qui en ferait (dans un pays où l'économie de marché connaît beaucoup de situations de monopole, un interventionnisme tatillon et - corrélativement - un art consommé de la fraude, de la contrebande ou de la malversation) les véritables "capitalistes" d'un continent qui ne connaît d'entreprises que gérées, de manière le plus souvent empirique, "à l'africaine".

Sur les traces des administrateurs des colonies, les géographes ont exalté, statufié, momifié l'agriculture de la région des "hauts plateaux" de l'ouest du Cameroun, peuplée par un groupe de population désigné sous le terme de Bamiléké. Sans avoir particulièrement ausculté l'agriculture qui s'y pratiquait, ils en ont dit les vertus, chanté les louanges et décrit les mérites. A tel point qu'une analyse rationnelle, argumentée du dedans comme du dehors, monographique et comparative semble totalement dérisoire, inadéquate. Personne à notre connaissance ne s'est avisé de regarder ces paysages sans oeillères, cette agriculture sans a priori, cette population sans prendre parti pour son dynamisme, ne voyant que des réussites là où l'observation élémentaire relève d'abord une masse de perdants par malchance, par solidarité insuffisante. Ce qui rend mal à l'aise le plus objectif des observateurs bienveillants, malgré tout, réside dans le parti pris exclusivement laudatif de cette littérature sur le bocage, l'organisation du terroir, l'harmonie existant entre ce qui relèverait d'une tradition conservée et d'une modernité largement appropriée, le miracle qui ferait de cette société un lieu d'épanouissement de l'individu "méritant et capable", sans remise en cause d'une solidarité, décrite sans défaillances. Au point que l'on se demande pourquoi ce peuple exceptionnel n'aurait-il pas vocation à donner des leçons au reste du Cameroun et de l'Afrique. Pourtant, l'agriculture de la province occidentale du Cameroun ne mérite certainement pas tous ces jugements excessifs pour être reconnue. Il nous semble nécessaire de révéler les tensions, les inégalités et les formes de régulations existantes pour rendre compte de la flexibilité de cette société dans la succession de crises qu'elle a surmontées et dans la gestion d'une population toujours plus dense sur un espace limité.

Pour les planteurs béti (*eton, ewondo, bane, bulu*), les commentaires sont à la fois moins flatteurs et moins unanimes. De leur spécificité, il n'est que rarement question. C'est un peu rapidement que le profane les classe indistinctement dans la catégorie des "peuples de la forêt". Au cours des années 70, on a beaucoup discouru sur les formes prises par la régulation sociale en dehors de toute structure hiérarchique. Les peuples Béti seraient handicapés par une structure socio-politique acéphale et un contrôle social d'autant plus pesant que les contre-pouvoirs sont rares. Le recours fréquent à la sorcellerie et le poids des aînés auraient pour effet d'hypothéquer toute initiative individuelle, un peu vite assimilée à une tentative de déstabilisation de l'ordre social. Une très forte pression sociale s'exercerait aussi sur les élites afin d'obtenir une meilleure redistribution des richesses, si bien que certaines d'entre elles préféreraient fuir leur milieu d'origine. Enfin, loin d'être un choix raisonné, la conduite extensive et rentière des plantations est présentée comme un refus de se développer et une *"exploitation paresseuse du sol"*. Bref, nous sommes bien loin du modèle bamiléké.

C'est, peut-être, détachée de tout contexte que chaque assertion a le plus de poids, tendant à faire accroire à **l'existence de deux modèles irrémédiablement antagonistes**. Chercher à les comparer ne pourrait conduire qu'à les opposer. En effet, comment pourrait-on utilement mettre en parallèle une société à chefferie, presque "castée", acquise à l'idée de promotion et d'enrichissement individuels et une société acéphale valorisant fortement la redistribution ostentatoire? Une société non consensuelle où l'inégalité est respectée et assumée (notables et opprimés, élites et perdants se côtoient sans véritablement s'affronter, dans le non-dit et la tension contenue) et une société où la richesse est parfois mal perçue et la confrontation revendicatrice ou explosive? Comment rendre compte d'une agriculture familiale intensive marchande, faisant un usage immodéré de l'engrais chimique avec des systèmes productifs extensifs à longue jachère ne réutilisant pas le fumier animal? Pourquoi

s'acharner à vouloir établir un parallèle entre des terroirs volcaniques en pente, surexploités et intégralement occupés, et des terroirs forestiers aux sols plus pauvres, à la morne topographie? Entre un ordre bocager et le désordre forestier? Est-il même utile de comparer des chefferies exiguës aux densités supérieures à 200 hab/km² avec de vastes arrondissements relativement sous-peuplés? Comment évaluer les capacités d'innovation respectives de ces deux sociétés dont l'une a fait de l'encadrement une vertu tout en valorisant l'esprit d'initiative et dont l'autre apparait comme fondamentalement *"évoluante"*, assimilatrice en contrecarrant les innovations?

Et pourtant, à l'épreuve des faits, **la comparaison ne tient pas de la gageure pour qui veut bien considérer chaque système dans sa diversité**. Nous aurons donc à coeur de vérifier empiriquement les faits et les thèses en présence, en les confrontant à l'observation directe à grande échelle ou à l'appréhension indirecte à plus petite échelle, quand cela s'avère possible et à proposer au lecteur les différentes interprétations qui ont été ou qui peuvent être données des constats établis. Ainsi, nombre des éléments précédents proposés à l'appréciation doivent être relativisés. Tous les Bamiléké ne sont pas des commerçants riches et des agriculteurs dynamiques, grâce à une mobilisation performante de l'épargne et une stratégie de chevauchement d'activités (*straddling*). Tous les Bamiléké ne parviennent pas à "décrocher" des titres de notable pour légitimer une réussite sociale qu'ils estiment incomplète sans passer par la chefferie. Par ailleurs, tous les Béti ne sont pas des rentiers et des semi-cueilleurs, avides de réussite à bon compte sans grand risque. Tous les actifs masculins ne répugnent pas à cultiver, même s'ils laissent généralement aux femmes le soin de produire pour alimenter le ménage nucléaire. Et tous les cadets sociaux ne sont pas obligés de partir en ville, faute d'héritage ou par crainte des aînés (pris dans le sens le plus large). Tous les agriculteurs bamiléké n'effectuent pas une restitution minutieuse de la fertilité en associant écobuage et fumure animale. Si l'agriculture bamiléké est performante, c'est parce qu'elle a su surexploiter le travail des femmes, refouler certains cadets sociaux et bénéficier des redistributions massives d'engrais via l'Union Centrale des Coopératives de l'Ouest (UCCAO). Tout l'espace bamiléké n'est pas saturé au point de rendre inéluctable la minifundisation des exploitations et la jachère n'a pas disparu dans toutes les chefferies : dans le Bamiléké Méridional, les systèmes productifs plus extensifs ressemblent étrangement à ceux de la zone forestière béti et les réserves foncières existent encore. Par ailleurs, il est faux d'imaginer la région béti comme uniforme : le "pays" eton se démarque nettement du reste par ses densités élevées, l'appauvrissement généralisé des sols ou encore le manque de terre.

Mais notre travail n'a pas pour but ultime de confronter les différentes thèses, d'infirmer ou de confirmer certaines analyses. **La comparaison** que nous nous proposons de conduire **ne devra pas se limiter à la recherche de points communs** entre les agricultures de plantation bamiléké et béti, sorte de catalogue des forces et faiblesses de chaque système régional. Ainsi le lecteur pourrait avoir l'impression que l'on cherche à forcer la comparaison, c'est-à-dire à la fausser scientifiquement. C'est pourquoi, cette dernière ne devra se faire qu'à travers les trois thèmes-clés suivants : *gestion d'un espace surdensifié, crise du modèle économique colonial, ajustement des rapports entre espaces différents*. Ce sont eux qui définiront le cadre précis de notre analyse, afin d'éviter répétitions et banales généralités. Ainsi comparer devient une entreprise à la fois plus sûre et plus complexe. Plus sûre car la diversité de chaque système sera mieux restituée; plus

complexe, car le risque est grand de se perdre dans une accumulation de détails préjudiciables à la compréhension du texte et à la conceptualisation.

Il s'agira donc de **comparer aussi bien ce qui est dissemblable** (densités, aptitudes naturelles, systèmes culturaux) **ou semblable**, ce qui semble **immuable** (régulation sociale, hiérarchies et inégalités contraintes agronomiques, système de droits et obligations,...), **que ce qui est affiché comme changeant** dans les systèmes de plantation et les contraintes extérieures. De là, le titre choisi pour notre thèse : *"L'immuable, le changeant et l'imprévu"*.

Une analyse approfondie révèlera des rythmes différenciés dans les évolutions: rapide pour les recompositions des systèmes de production en période de crise (I° Partie) ou les relations entre le "dedans" et le "dehors" (II° Partie), lent avec parfois une tendance à l'accélération pour les structures de régulation (III° Partie).

La *première Partie* est consacrée aux transformations internes de l'économie de plantation dans les petites unités familiales de production. Il s'agit d'étudier les types de réponses, apportés par les ménages ruraux, à la crise actuelle. Le premier chapitre s'intéresse aux modifications introduites dans la conduite culturale des cacaoyères et caféières. Le second chapitre présente longuement les stratégies globales défensives (diversification, minimisation de risque, spécialisation rentière) mises en oeuvre par les exploitants. Dans les deux derniers chapitres, l'auteur s'interroge sur le devenir des systèmes agricoles intensifs bamiléké et extensifs béti, incapables d'assurer une restitution optimale de la fertilité (Chapitre 3), avant de montrer que la crise aggrave les disparités foncières (Chapitre 4).

La *deuxième Partie* envisage les relations tissées par les systèmes agraires densifiés (le "dedans") avec des éléments extérieurs tels que la ville et la famille urbaine, le marché international, l'Etat, les commerçants (Chapitre 5) (le "dehors"). Les échanges ville-campagne feront l'objet de longs développements à travers les thèmes de l'émigration (Chapitre 6) et des solidarités intra ou extra-familiales (Chapitre 7), étant entendu qu'ils sont moins l'expression des ajustements opérés entre des espaces différenciés que l'expression des logiques profondes de chaque société.

La *troisième Partie*, telle une "boîte noire", cherche à reconstituer la trame socio-politique (identité culturelle, déterminants sociaux) de chaque système régional. S'interroger sur la place occupée par la culture de rente dans les systèmes agricoles revient ainsi à étudier sa fonction et les processus d'appropriation et d'authentification sociale associés (Chapitre 8). Une très grande place est également faite à l'influence exercée par les structures communautaires normatives - telles que la chefferie, les aînés, la tradition, les associations, les hiérarchies - sur l'individu (Chapitres 10 et 11) et aux différentes représentations mentales béti et bamiléké de la réussite (l'ostentation et le prestige, l'accumulation ou la redistribution, l'esprit d'entreprise, la notabilité, la richesse (Chapitre 9)), dans la mesure où elles peuvent nous fournir les clés pour comprendre les mutations récentes ou l'attentisme des acteurs.

I° PARTIE

DES SYSTEMES AGRICOLES EN RECOMPOSITION

CHAPITRE 1

Des systèmes agricoles[1] entre statu quo, diversification et spécialisation.

A l'observateur étranger, l'exploitation agricole ne se dévoile pas immédiatement dans sa diversité et sa complexité. L'impression de fouillis végétal qui en découle pourrait laisser croire que toutes les exploitations se ressemblent. En réalité, rien n'est laissé au hasard et tout répond à un ordonnancement précis, presque stratégique. Le paysage ne se laisse pas aisément déchiffrer en raison de la superposition de plusieurs strates de culture dont chacune renvoie à des stratégies productives spécifiques. Dans l'Ouest, le vivrier l'emporte ainsi largement par la variété de ses espèces et masque souvent, en hivernage, une caféière au potentiel productif amoindri par la concurrence des autres cultures et le manque d'apport en engrais. Au premier coup d'oeil, c'est donc moins la continuité temporelle et spatiale des cultures que la discontinuité du couvert arboré qui surprend le visiteur. Rarement milieu anthropisé n'aura autant semblé "naturalisé".

La difficulté à saisir le fonctionnement de l'exploitation agricole bamiléké et béti en temps de crise s'explique également par **la juxtaposition de stratégies productives très différentes**. Leur variabilité historique, conçue également comme un invariant au coeur du système, est un gage supplémentaire de leur complexité. Chacune est adoptée par l'exploitant pour répondre à une finalité précise (sécurité alimentaire, maximisation du revenu, accumulation foncière, reproduction sociale, gestion environnementale), mais est en même temps susceptible d'être influencée par l'état du marché (prix de vente, positionnement commercial, facilités de transport). Ainsi, par exemple, le vivrier n'est-il jamais entièrement destiné à l'autoconsommation ni le maraîchage en culture pure à des seules fins spéculatives. L'exploitant, par sa connaissance intime des marchés locaux (incertitudes), est tout à la fois désireux de diversifier ses cultures et de multiplier ses sources de revenus. L'intégration dans la sphère marchande répond bien souvent plus à une volonté affichée de minimiser le risque que de spéculer sur un gain à venir.

Hormis quelques producteurs ayant choisi la voie de la spécialisation, la meilleure réponse à la crise actuelle semble résider, pour l'instant, dans la poursuite parallèle de plusieurs stratégies, car "*le petit producteur agricole du Cameroun de l'Ouest* (n'#est) *ni salarié, ni véritable entrepreneur, ni vraiment capitaliste, ni totalement hors du monde marchand, tributaire toutefois de sa culture sociale et du monde extérieur pour l'ensemble de ses choix d'exploitant agricole* (...)" (G. COURADE, P. ELOUNDOU-ENYEGUE et I. GRANGERET 1991, p. 890).

---

[1] Le terme générique de *"systèmes agricoles"* regroupe l'ensemble des notions et concepts par lesquels on prétend appréhender les processus de production agricole, leurs transformations et leurs variations avec, par ordre croissant d'extension : *"opération technique"*, *"itinéraire technique"*, *"système de culture"*, *"système d'élevage"*, *"système de production"*, auxquels il convient de rajouter les concepts de *"système technique"* et de *"système agraire"*.

Et <u>cette dynamique de diversification des activités s'accompagne d'une recherche d'une meilleure flexibilité / sécurité vis-à-vis du marché</u> : ce qui ne pourra *"passer le marché"* sera directement consommé par l'entourage familial. Le système foncier subit, de son côté, la même évolution. La tendance à l'appropriation individuelle de la terre - après transaction monétaire - ne remet pas en cause la finalité et les avantages d'un système de redistribution qui préserve chacun de la disette. Désormais, les différents systèmes régionaux de polyculture donnent encore plus l'image d'une économie agricole à deux vitesses : la recherche sécuritaire l'emporte sur le pari spéculatif, la diversification sur la spécialisation à outrance, le recours progressif au marché sur la polarisation et la dépendance. La réelle performance de ce système agricole est d'avoir cherché à identifier et apprivoiser les nouveaux risques par des pratiques renouvelées pour aboutir à une humanisation harmonieuse du territoire écologique.

I. 1. A. Une diversification accélérée par la crise.

Avec la culture de rente, les planteurs avaient pris l'habitude de raisonner en termes de revenu garanti, de subventionnement, de commercialisation assurée, obérant pour un temps toute initiative indépendante de l'Etat. C'est pourquoi, la libéralisation de la filière café/cacao de juin 1991, venant trancher avec ces habitudes bien ancrées, les laisse désemparés (voir Chapitre 1, II° Partie). Malgré les échecs patents de l'ONCPB[2], beaucoup espèrent encore la nouvelle culture miracle qui les sortira de cette impasse financière. Désormais, les agriculteurs devront apprendre à gérer le risque, en termes commerciaux (débouchés, marges) et non plus seulement agricoles (maladies, restitution de la fertilité). Ils devront pallier le manque à gagner de la culture de rente par la redécouverte d'activités plus ou moins négligées, l'adoption de nouvelles cultures ou par une rediversification propre à créer de nouvelles sources de revenus. Si les économies de plantation bamiléké et béti se caractérisent par une multiplication des activités de substitution, d'autres économies de plantation n'ont pas fondamentalement cherché à modifier les systèmes de production. Dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire par exemple, *"les démarches pour développer les cultures vivrières en vue d'une commercialisation sont (...) restreintes malgré la disponibilité d'un vaste débouché potentiel comme Abidjan. (...) nous sommes en présence d'agriculteurs spécialisés dans les cultures pérennes qui ne veulent pas modifier leurs habitudes"* (C. FAUSSEY-DOMALAIN et P. VIMARD 1991, p. 102).

Car c'est dans ce *"contexte actuel de gestion de la pénurie"* que va se jouer l'avenir des petites unités familiales de production. Et déjà se dessine en filigrane une évolution très contrastée : marginalisation des concessions au foncier exigu qui n'ont pas renouvelé leurs stratégies productives ni investi, reproduction de celles où des reconversions ont été très tôt élaborées en fonction des spécificités du marché permettant même la mise en place de nouvelles stratégies d'accumulation. L'une comme l'autre ne sont pas irréversibles mais illustrent ce que J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD appellent *"une convergence vers une dynamique de différenciation"* (1983), au coût social élevé.

---

[2] Se reporter à l'article collectif, paru dans la revue Politique Africaine n°44 (Décembre 1991), qui évalue le montant du prélèvement effectué par l'ONCPB, entre 1979 et 1989, sur le dos des planteurs de café *Arabica*!

La période n'est plus très favorable à des stratégies de spécialisation, centrées sur une ou deux cultures, qui pouvaient à elles seules assurer un revenu stable et conséquent. Confié à lui-même par un Etat évanescent qui a bien du mal à gérer sa reproduction, chaque exploitant n'a d'autre issue que de chercher à mieux tirer parti des potentialités locales (disponibilités foncières, axes et moyens de communication, terres inexploitées de bas-fonds ou sommets) et des opportunités du marché mais également de maximiser la force de travail familial disponible, de mobiliser connaissances agronomiques et relations sociales. D'autant plus que les vraies alternatives apparaissent limitées, faute de moyens financiers et techniques suffisants, et que la concurrence s'aiguise. On ne s'étonnera donc pas d'observer un flux constant d'essais et d'abandons.

I. 1 A. 1. *"De l'arbre à argent à l'arbre à palabre"* (P. JANIN 1991).

En apparence, la crise de l'économie de plantation a donc complètement déstabilisé le système agricole bamiléké et béti. Le produit de la vente du café représentant moins de 15% du revenu agricole de l'exploitation en 1992 et celle du cacao moins de 10% en 1993, la quasi-totalité des producteurs est engagée dans un véritable *"course à l'argent"* pour faire face aux multiples charges familiales. Ainsi, la majorité a rapidement réagi à la nouvelle donne macro-économique (baisse des cours des cultures de rente, libéralisation de la filière) en adoptant de nouvelles cultures marchandes - répondant aux besoins spécifiques des marchés urbains proches - et en renforçant les cultures vivrières. Mais il ne faut pas s'y fier. Beaucoup d'entre eux ne s'y sont engagés que dans la mesure où ils y étaient contraints par la baisse drastique des revenus de *"l'arbre à argent"* transformé en *"arbre à palabre"* (I. GRANGERET, P. JANIN - OCISCA 1991). Car, en fin de compte, leur mentalité n'a pas fondamentalement changé. La rente des cultures d'exportation a disparu, mais son idéal demeure (voir chapitres suivants). Car **aucune des substitutions développées depuis 1989, qu'il s'agisse d'anciennes activités redécouvertes** (vente de vin de palme, de cola par exemple) **ou d'adoptions nouvelles ne sauraient assurer la même rente monétaire**.

Vis-à-vis de la culture d'exportation, nous l'avons déjà relevé, le comportement des planteurs est donc ambigu. Désarroi et déception, inquiétude et amertume sont à l'ordre du jour. Cependant, le conservatisme demeure et pour une grande majorité, l'abandon, voire l'arrachage des plantations n'a jamais été envisagé comme une attitude responsable, au risque de compromettre l'avenir. La préservation du capital arboré est perçue comme la meilleure stratégie à court terme, surtout chez les cacaoculteurs béti, qui n'ont rien oublié des crises antérieures. Dans l'Ouest, la tendance à la multiplication des activités, de même que les charges d'exploitation élevées sur les caféières, ne plaidaient pas pour le maintien de stratégies productives intensives : la dégradation du revenu caféier y est, par conséquent, beaucoup plus marquée. Néanmoins, à chaque fois que cela était possible l'exploitant a cherché à conserver ce qui était possible de l'ancien système agricole. Esprit d'adaptation et souci de la tradition se conjuguent donc toujours.

* le goût amer du cacao.

Si l'économie de subsistance persiste grâce aux cultures vivrières, toujours à la charge des femmes, et à l'exploitation du palmier à huile à des fins domestiques, *"c'est sur les revenus du cacao que repose pratiquement toute l'économie monétaire parce que le cacao s'est seulement rajouté aux anciennes cultures sans se substituer à elles"* notent J.C.

PAUVERT et J.C. LANCREY-JAVAL dans leur étude socio-économique du groupement d'Evodoula (Lékié) qui date de 1954 - 1955. Selon J. BINET, qui s'est livré à la première enquête moderne de type budget-consommation, le cacao représentait - à l'époque - environ 70% des revenus des ménages ruraux de la zone centrale camerounaise. Hormis l'année 1965 - 1966 qui avait vu les cours du cacao chuter fortement, le cacao a toujours représenté jusqu'en 1988 - 1989 plus des 2/3 du revenu global et le vivrier moins de 20%. Le vivrier avait alors pour fonction essentielle d'assurer la reproduction familiale. Et seuls les surplus disponibles faisaient l'objet d'une vente sur le marché.

Tableau 1 : Evolution de la part du cacao dans les revenus agricoles des planteurs béti entre 1954 et 1994

TYPES DE PRODUIT	1954 (1)	1966 (2)	1976 (3)	1984 (4)	1991 (5)	1993 (6)	1994 (7)
PRIX (A)	65 - 75	85	150	420	250	220	200 **
REVENU (B)	44.500	56.000	95.000	226.000	202.000	449.000*	331.000
CACAO	70%	48%	74%	69%	45%	9%	15%
VIVRIER + MARAÎCHER	4%	18%	11%	21%	20%	24%	45%
AUTRE	16%	34%	15%	10%	35%	65%	40%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : (A) Prix - producteur officiel en Fcfa non déflaté par kg; B = Revenu annuel moyen en Fcfa non déflaté pour chaque enquête;

(1) J.BINET 1954 (enquête de type budget-consommation auprès de 496 ménages dans 20 villages du centre du Cameroun);

(2) J. GABAIX 1966 (enquête budget-consommation de 193 ménages du centre du Cameroun);

(3) A. LEPLAIDEUR 1976 (budgets de 130 ménages de la province du Centre-Sud du Cameroun);

(4) Ministère de l'Agriculture 1987 - Recensement Agricole de 1984;

(5) Projet OCISCA 1991 (enquête exhaustive auprès de 339 ménages du village de Yemessoa 1 et 2 (Lékié);

(6) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 ménages répartis dans quatre départements de la province du Centre du Cameroun entre décembre 1992 et février 1993).

(7) STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès d'un échantillon de 500 planteurs répartis dans les 5 provinces de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral en mars - avril 1994; chiffres obtenus à partir d'un sous-échantillon de 107 planteurs de la province du Centre et de l'Est).

* ce produit brut d'exploitation peut sembler élevé par rapport aux chiffres obtenus à un ou deux ans d'intervalle lors d'autres enquêtes. Il a été obtenu à partir d'une reconstitution minutieuse des différentes activités commerciales des membres résidents sur l'exploitation. Des activités initialement perçues comme marginales ou oubliées (pêche, chasse, cueillette, bois de chauffe, etc...) se sont révélées, par exemple, des appoints monétaires non négligeables.

** avant dévaluation.

Fig 5 : Les grandes zones de production du café et du cacao

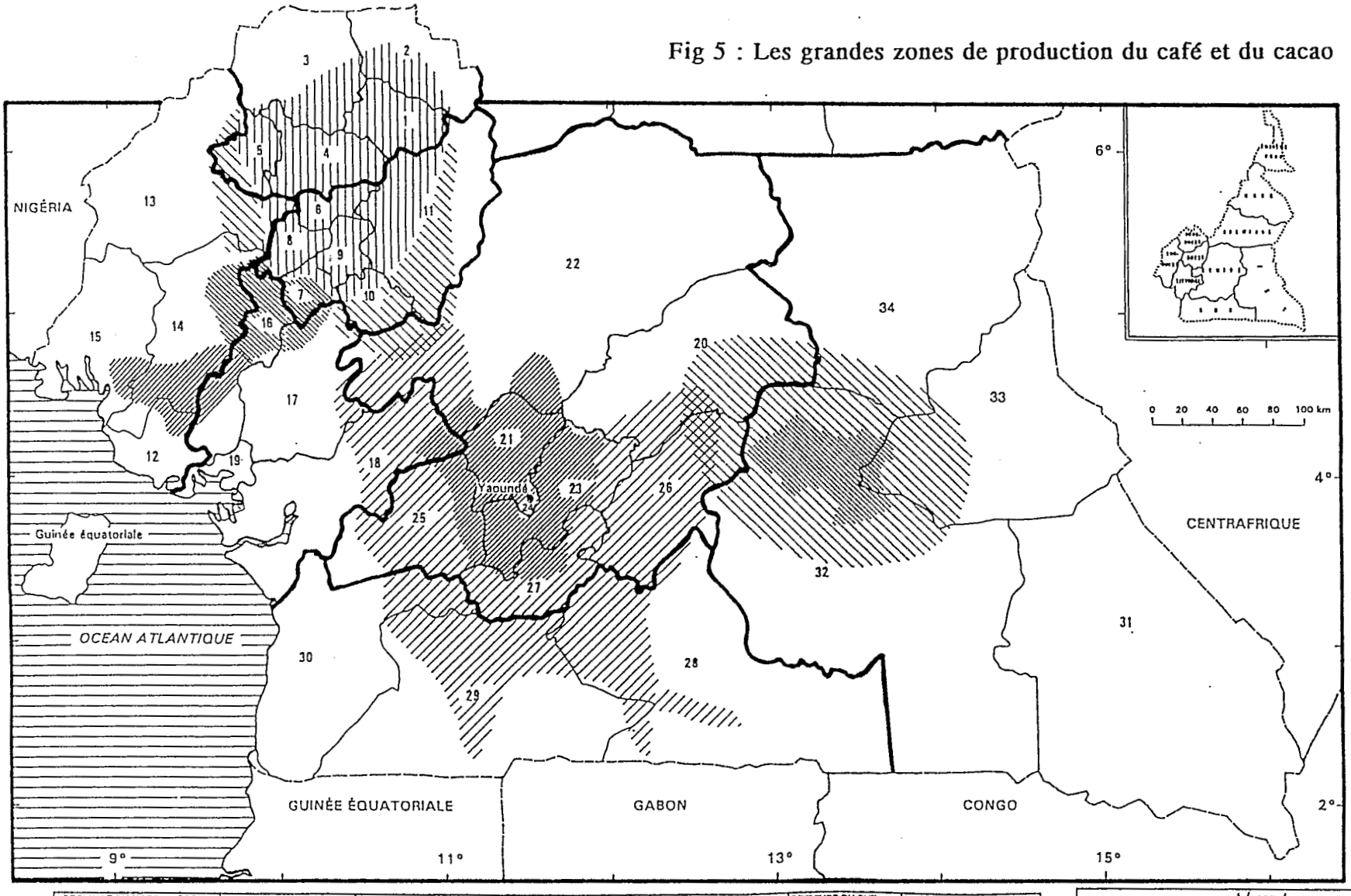

PROVINCE DU NORD-OUEST		PROVINCE DE L'OUEST		PROVINCE DU SUD-OUEST		PROVINCE DU LITTORAL		PROVINCE DU CENTRE		PROVINCE DU SUD		PROVINCE DE L'EST	
Bui	1	Bamboutos	6	Fako	12	Moungo	16	Haute Sanaga	20	Dja-et-Lobo	28	Boumba-et-Ngoko	31
Donga-Mantung	2	Haut-Nkam	7	Manyu	13	Nkam	17	Lékié	21	Ntem	29	Haut-Nyong	32
Menchum	3	Ménoua	8	Mémé	14	Sanaga Maritime	18	Mbam	22	Océan	30	Kadey	33
Mezam	4	Mifi	9	Ndian	15	Wouri	19	Mbéla	23			Lom-et-Djerem	34
Momo	5	Ndé	10					Mfoundi	24				
		Noun	11					Nyong-et-Kéllé	25				
								Nyong-et-Mfoumou	26				
								Nyong-et-Soo	27				

Légende

- Bassin de production du cacao
- Bassin de production du robusta
- Bassin de production de l'Arabica

A compter de cette date, deux phénomènes majeurs sont venus bouleverser la structure des revenus : la chute des cours du cacao, l'émergence du vivrier comme activité monétaire compensatrice. Ainsi, tandis que le prix d'achat à la production du cacao était déprécié de plus de 40%, passant de 440 Fcfa/kg à 250 Fcfa/kg, les cultures vivrières voyaient leur importance se renforcer : 24% du produit brut moyen agricole en 1993, 45% en 1994. Cette percée spectaculaire est à la fois liée au développement du maraîchage (tomate, piment, carotte) et au renforcement des cultures vivrières au sein de l'exploitation. Mais pas uniquement. Car en période de raréfaction de signes monétaires, une agricultrice peut parfois être amenée à vendre la quasi-totalité de sa récolte pour payer des produits importés indispensables (huile, sel, sucre, pétrole), quitte à en racheter ultérieurement au marché pour compléter sa ration alimentaire.

Fig 6 : Structure du revenu moyen agricole (pays béti en 1984)

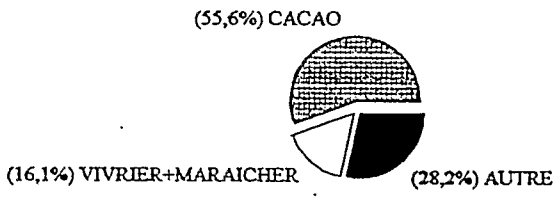

Recensement Agricole 1984

Fig 7 : Structure du revenu moyen agricole (pays béti en 1993)

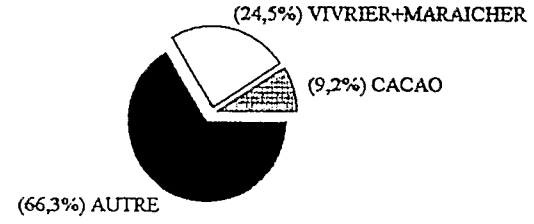

CACAO 1993

L'importance des revenus que les femmes peuvent obtenir de la vente des produits vivriers est connue des planteurs qui ne s'inquiétaient guère jusque là, dès lors que la vente du café ou du cacao permettait de gagner autant, si ce n'est plus d'argent. La chute des cours a conduit à un grand bouleversement dans la répartition des revenus : les planteurs s'appauvrissent, tandis que les agricultrices voient en comparaison leur situation s'améliorer. Et la majorité des hommes ne subissent pas cette situation sans déplaisir. Avec la crainte manifeste que leur nouveau pouvoir économique ne débouche sur une déstabilisation de l'ordre social (A. BOPDA 1994). Ce déséquilibre a eu pour effet d'inciter les hommes à renforcer la part de certaines cultures annuelles au sein de l'exploitation (plantain, tomate, piment). Mais *"une telle pratique implique, en plus d'une conversion des habitudes masculines, un total changement des perspectives. La coutume est, on le sait, que tout ce qui touche à la nourriture relève du domaine exclusif de la femme dont la fonction nourricière se prolonge, en quelque sorte, par ces cultures qui assurent la subsistance de la famille. (...) La reconversion qu'elle suppose est telle qu'elle ne peut se produire de façon généralisée, à brève échéance, et qu'elle ne peut être opérée qu'en l'espace d'une ou plusieurs générations. En admettant que, grâce à l'attrait du gain plus élevé dont elle est la promesse, cette véritable rupture avec la tradition et avec le passé soit acquise, sa réussite est-elle pour autant garantie?"* (A. FRANQUEVILLE 1987, pp. 139 - 140).

La part du cacao dans le produit brut de l'exploitation n'a, dès lors, cessé de se dégrader jusqu'à représenter quelque 10%. Et cette baisse s'est poursuivie jusqu'à la dévaluation du Fcfa (janvier 1994) qui a permis - ipso facto - une réévaluation de son prix (qui est passé de 200 Fcfa/kg à 300 Fcfa/kg) par rapport aux autres cultures commercialisées localement. Gageons cependant que la reprise des cours mondiaux, perceptible dès le mois d'avril 1994, peut redonner à cette culture la place de choix qu'elle occupait précédemment.

* La place du café dans le "portefeuille" bamiléké

La part relative du café *Arabica* dans la structure des revenus n'a également cessé de diminuer considérablement depuis 1980 au profit des cultures vivrières et maraîchères. Leur contribution dans les revenus de ménages ruraux n'a cessé de progresser depuis le début de la crise des cultures d'exportation pour atteindre récemment près de 60% en 1993. En réalité, cette dégradation du revenu brut tiré de la culture de rente est beaucoup plus ancienne : elle remonte au début des années 60 en francs constants[3]. Le café ne représentait plus que 26,3% des recettes agricoles en 1992 et 12,4% des recettes globales des ménages enquêtés, contre plus des 2/3 au début de la décennie précédente (voir tableau suivant).

C'est la conséquence directe de la baisse drastique des cours du café Arabica sur le marché mondial et du prix payé au planteur, passé de 475 fcfa/kg en 1987/88 à 200 fcfa/kg pour la campagne 1992/93, soit une perte de valeur de 58% en francs courants (en baisse de 20% par rapport à la campagne de l'année précédente). Si l'on compare le revenu annuel brut dégagé par le café, c'est pour l'arabiculteur que la baisse du pouvoir d'achat est la plus forte (- 69% en moyenne), contre seulement (!) 45% pour le café *Robusta*.

---

[3] Se reporter au Chapitre intitulé : Le maintien d'une économie de traite par détournement de la rente.

Tableau 2 : Evolution de la part du café *Arabica*
dans les revenus agricoles des planteurs bamiléké (1980 - 1993)

TYPES DE PRODUIT	PHPO 1980	BAFOU 1984	OCISCA 1991	ADOC 1992	OCISCA 1993
CAFE *Arabica*	73%	71%	37%	26%	17%
VIVRIER + MARAÎCHER	23%	15%	39%	54%	59%
ELEVAGE	4%	13%	24%	20%	24%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : **PHPO 1980** (enquête de base du projet des Hauts Plateaux de l'Ouest sur 70 exploitations du département de la Ménoua - taux de sondage estimé de 0,38%);
OPERATION BAFOU 1984 (enquête du Centre universitaire de Dschang auprès de 150 exploitations de la chefferie Bafou du département de la Ménoua - taux de sondage estimé de 4%);
PROJET OCISCA 1991 (enquête conjointe CUDs - ISH - ORSTOM portant sur 335 exploitations de la chefferie Bafou du département de la Ménoua - taux de sondage estimé de 8%);
PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest (département du Noun exclus;
PROJET OCISCA 1993 (enquête conjointe Université de Dschang - MRES - ORSTOM portant sur 335 exploitations de la chefferie Bafou du département de la Ménoua - taux de sondage estimé de 8%).

Ce qui pourra sembler d'autant plus paradoxal à certains puisque, dans le même temps, le prix payé au producteur de *Robusta* connaissait une dépréciation plus importante (de 440 fcfa/kg à 150 fcfa/kg, soit - 66 %). Comment peut-on expliquer ce phénomène ? Un des éléments possibles d'explication nous est fourni par les stratégies mises en oeuvre par les caféiculteurs : compenser la baisse du revenu à l'unité de surface par une extension des superficies et de la production. Si un tel raisonnement s'avère "payant" à court terme, à moyenne échéance rien n'est moins sûr étant donné l'évolution structurelle de la consommation : à moins que de nouveaux marchés, moins exigeants sur la qualité, ne s'ouvrent (ex-pays socialistes par exemple), l'avenir du *Robusta* paraît bien compromis face à l'*Arabica*.

Pour l'Etat, le manque à gagner à l'exportation est également très important. La valeur des exportations de café (*Robusta* et *Arabica* confondus) ne dépassait pas 45 millions de dollars au cours de l'année 1992 contre près de 333 millions en 1986[4], soit moins de 6% de la valeur totale des produits exportés. Par ailleurs, alors que le produit des ventes du café sur le marché mondial était toujours supérieur à celui du cacao entre 1980 et 1989, il ne représentait plus en 1992 qu'un tiers de la valeur de ce dernier.

[4] C'est-à-dire 12.5 milliards de Fcfa en 1992 contre près de 129 milliards de Fcfa en 1986 (*The Economist Intelligence Unit* 1993, Country Report, 3rd quarter, p. 10).

Fig 44 : Taux d'accroissement moyen annuel dans le Centre (entre 1976 et 1987)

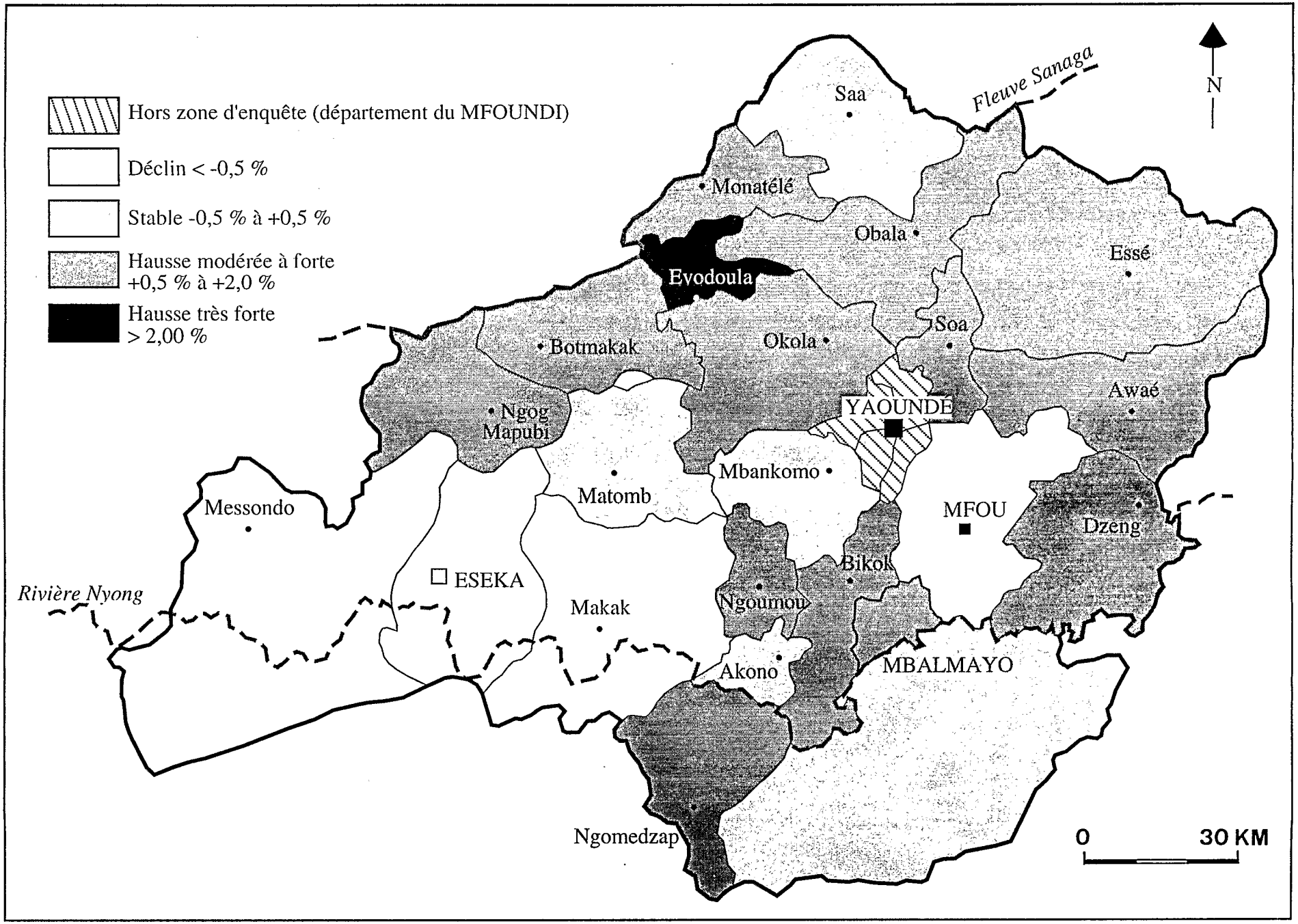

279bis

Fig 8 : Structure du revenu moyen agricole (pays bamiléké en 1984)

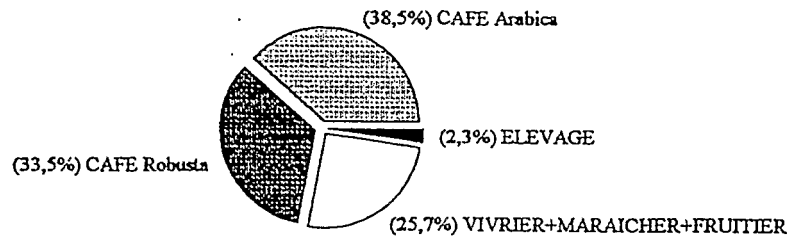

Recensement Agricole 1984

Fig 9 : Structure du revenu moyen agricole (pays bamiléké en 1992)

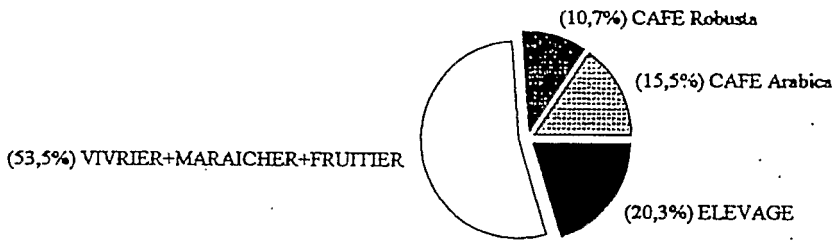

Projet ADOC 1992

C'est donc en pays bamiléké que les substitutions ont été le plus développées en poussant à l'extrême la diversification culturale au sein de la sphère vivrière. En l'espace de huit années, les cultures destinées prioritairement à la consommation familiale ont vu leur part relative passer de 25,7% à 53,5% dans l'ensemble de la province de l'Ouest. Ce renversement ne s'est toutefois pas produit dans toutes les chefferies.

Ainsi, dans le Ndé et le Haut-Nkam, la prégnance d'une tradition migratoire a permis à ceux restés au village de se constituer de vastes exploitations, dont la superficie dépasse couramment 5 ha. On en est encore à un stade d'agriculture pionnière, à cycle de culture de deux à trois ans, suivi par une longue jachère. La dépopulation de ces zones rurales amène bien souvent les planteurs à constituer des groupes d'entraide pour défricher

la forêt attribuée par le chef ou le chef du lignage. Le choix de l'extensif s'est, de ce fait, imposé à chaque exploitant. Et le manque actuel de trésorerie ne risque pas de remettre en cause cette option avant longtemps, rendant encore plus illusoire une intensification coûteuse à base d'intrants. Tandis qu'une intensification du facteur travail reste aléatoire en raison d' uneforte tradition d'émigration rurale. La place du café Robusta, voire même du cacao pour les zones les plus basses, y est donc encore aujourd'hui déterminante dans les revenus. D'autant plus que les stratégies alternatives sont peu développées, faute d'encadrement technique et de débouchés suffisants.

Dans cette zone, **on en est encore à s'interroger sur les alternatives agricoles possibles à fort revenu par unité de surface** (maraîchage, élevage, apiculture, plantation de palmiste). A moins que la fertilité, toute relative, de ces sols "neufs" ne fasse opter les planteurs pour une spécialisation régionale vivrière (taro, macabo, arachide). Lorsqu'on voit l'épuisement des sols dans la partie septentrionale du pays bamiléké[5], on se dit qu'il y a peut-être là les germes d'une spécialisation régionale.

I. 1. A. 2. La fragilité des nouvelles voies agricoles.

La crise suscite bien une accélération des reconversions agricoles et extra-agricoles : essais d'activités nouvelles, redécouvertes de cultures autrefois importantes, recherche de marchés captifs spécialisés ou diversification culturale à l'extrême se succèdent ou se juxtaposent sur un même terroir. Aucune d'entre elles ne se révèle cependant la panacée; les nouvelles spéculations ne sont pas toujours couronnées de succès et doivent parfois être rapidement abandonnées, rendant encore plus illusoire l'abandon définitif de la culture d'exportation. La dérive autarcique ou le retour à une forme de "paysannerie non capturée" n'est jamais évoqué comme des alternatives durables, ni par les décideurs, ni par même les producteurs, insérés depuis de longues décennies dans les échanges internationaux, via les cultures d'exportation.

Les dispositions prises par les exploitants bamiléké et béti pour négocier le cap de la crise semblent aller dans le sens d'**un accroissement de la flexibilité**. En effet, les incertitudes macro-économiques ajoutés aux multiples goulets d'étranglement qui pèsent sur les systèmes agricoles n'incitent pas les planteurs à bouleverser les stratégies productives antérieures, fruit d'une longue adaptation aux contraintes et d'une adéquation aux potentialités locales. A l'heure actuelle, l'exploitant ne dispose, par exemple, plus d'aucune liberté dans l'allocation des facteurs de production, à moins d'une amélioration sensible de son assise financière ou d'une augmentation substantielle de la force de travail disponible par le biais des migrations de retour. A des déterminants extérieurs (prix payé au producteur, facilité et coûts d'accès aux intrants, importance de la demande,...) sur lesquels l'exploitant ne peut aucunement peser viennent se surimposer des déterminants propres aux unités familiales de production (disponibilité en facteurs de production, itinéraires techniques, âge du planteur). Et c'est la combinaison des deux qui conditionnera l'exploitant dans sa décision d'adopter ou non telle ou telle culture. Ainsi *"le coût additionnel de tout choix d'une production non encore pratiquée (investissement, compétence technique...)"* (J-Ph. COLIN 1990, p. 112)

[5] La disparition de la culture de l'arachide dans certaines chefferies (Bandjoun, Baham, Balatchi) constitue, aux dires des agronomes, le meilleur indice.

contribue à rendre aléatoire, même illusoire toute stratégie de reconversion. Selon ce principe *"la persistance d'une situation médiocre n'implique pas qu'il soit plus profitable de s'orienter vers d'autres productions"* (op. cit. p. 112). C'est pourquoi est-il **malaisé** - à moins d'une enquête agronomique spécifique - de **déterminer dans quelle mesure les alternatives actuellement développées tiennent plus du domaine de la redécouverte, de l'approfondissement, de la substitution ou encore de l'innovation**.

* Des exploitants en expérimentation permanente.

Les effets de la dégradation des cours mondiaux du café et du cacao (entre 1989 et 1993) n'ont pas été ressentis avec la même acuité par l'ensemble des planteurs, en raison d'une diversification traditionnelle plus ou moins grande des activités. Sur ce point précis, d'ailleurs, les avis peuvent être divergents : selon certains une décennie de prix cacaoyers rémunérateurs a plutôt conduit à une relative uniformisation des systèmes de culture[6], tandis que pour d'autres la polarisation autour de la culture de rente s'est faite sans délaisser la tendance à la diversification des activités.

A partir de 1988 - 1989, en liaison directe avec la chute des cours du café et du cacao, **on assiste à une réelle accélération dans le rythme des reconversions.** Ainsi, sur 370 activités déclarées comme des "adoptions vraies" ou "ayant tendance à se développer sur l'exploitation" dans l'Ouest, 241 l'ont été depuis 1989, soit 65% de l'ensemble. Une proportion équivalente est retrouvée dans le Centre (67%). En comparaison, le nombre des activités délaissées reste à un niveau assez bas. Encore qu'il faille rester prudent dans ce domaine, puisque les enquêtes ADOC et CACAO cherchaient essentiellement à évaluer l'ampleur du phénomène de diversification - substitution.

Très rares ont été les exploitants à subir passivement les effets de la crise sans rechercher de nouvelles sources de revenus ou développer des activités existantes. Dans chaque cas, il y a bien une même volonté manifeste de gérer la pénurie au quotidien tout en cherchant à préserver l'avenir. Il ne s'agit cependant pas uniquement de faire face aux multiples charges sociales et de permettre la survie. En se reconvertissant, les planteurs visent généralement des objectifs plus ambitieux tels que compenser les pertes financières subies, voire améliorer leur position sociale en découvrant de nouveaux marchés porteurs (pisciculture, cuniliculture, apiculture, arboriculture fruitière). Sans pour autant, rappelons-le, abandonner la culture du café ou du cacao (voir Chapitre 2). En effet, étant donné les conditions exigées (prix rémunérateurs et réguliers, commercialisation assurée) par les planteurs pour procéder au remplacement définitif des cultures d'exportation, il y a peu de chances, en l'état actuel du marché, qu'une autre spéculation agricole vienne s'y substituer au sein de l'exploitation.

---

[6] *"Les terroirs confirment leur vocation cacaoyère"* (C. SANTOIR 1992, p. 136). (...) *"Les exploitations se spécialisent délibérément dans le cacao"* (op. cit. 1992, p. 156).

Tableau 3 : Nombre d'adoptions et d'abandons d'activités agricoles et non-agricoles entre 1970 et 1992 - 1993 dans les provinces de l'Ouest et du Centre

ANNEES	ADOPTION		ABANDON	
	BAMILEKE	*BETI*	*BAMILEKE*	*BETI*
avant 1980	18	18	8	19
1981 - 1984	25	44	13	23
1985 - 1988	76	87	36	43
1989	40	49	12	24
1990	36	57	22	15
1991	65	23	16	23
1992	100	92	21	35
1993	---	88	---	4
Total	370	458	128	187

Source : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992 (*département du Noun exclus*);

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères parties dans 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

En l'espace de dix ans, une proportion élevée de planteurs s'est lancée dans la production maraîchère aussi bien dans l'Ouest bamiléké (49%) que dans le Centre (35%)[7]. Mais paradoxalement, ce n'est pas le secteur d'activité agricole qui a connu le plus fort développement : sur les 378 alternatives développées par les caféiculteurs de l'Ouest, à peine plus d'un quart est constitué par des cultures maraîchères. Dans le Centre, cette proportion est encore plus faible (17,7%). Les spéculations maraîchères les plus citées sont, par ordre d'importance : le chou (27), la tomate (20), la pomme de terre et le piment (15), le poireau (8) dans le pays bamiléké, tandis que la tomate devance nettement la culture du piment dans la région béti (respectivement citées 29 et 19 fois).

[7] Dans le village de Yemessoa (Lékié), le Projet OCISCA (Phase 2) a évalué à 28% la proportion de planteurs pratiquant des cultures maraîchères en 1993. Malgré les efforts de vulgarisation, entrepris au début des années 70, cette activité était restée confidentielle jusque vers 1988 - 1989. Date à laquelle on assiste à une multiplication des essais de maraîchage.

Tableau 4 : % des exploitations ayant développé au moins une culture dans un secteur d'activité agricole (1982 - 1992).

	BAMILEKE	*BETI*
CULTURE DE RENTE	14%	33%
MARAÎCHAGE	**49%**	35%
ARBORICULTURE FRUITIERE	**51%**	**55%**
VIVRIER	38%	**54%**
Ensemble	82%	85%

Sources : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest (département du Noun exclus) entre juin et novembre 1992;
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

Les exploitants innovateurs ont été encouragés dans cette voie par les succès commerciaux de quelques précurseurs - parents ou voisins - ayant suivi des stages de formation au sein des coopératives et des écoles d'Agriculture. Et se sont empressés de les imiter sans toujours bien connaître les risques d'une telle entreprise ou en minimisant les savoirs nouveaux à acquérir : apprentissage de nouveaux itinéraires techniques et modes culturaux (passage de l'association culturale à la culture pure), formation des circuits de commercialisation, lutte phytosanitaire. L'importance des charges d'exploitation a, elle-même, parfois été sous-estimée, faute d'expérience suffisante. C'est pourquoi certaines expériences de culture du piment ou de la tomate ont vite tourné court, le producteur ayant, soit dilapidé son capital en voulant entreprendre cette culture sur de vastes superficies sans réellement l'avoir expérimenté, soit abandonné après un essai peu concluant sur quelques billons à plat. Tirant la leçon de leurs premiers échecs, certains producteurs n'ont cependant pas abandonné tout espoir de réussir, là où d'autres avaient pu échouer. Délaissant les cultures telles que la tomate et la salade, ils ont parfois opté pour d'autres spéculations (chou, concombre, fraise, melon, radis), moins fragiles ou produites en moins grande quantité.

<u>L'arboriculture fruitière et la cueillette</u> constituent également un secteur privilégié des initiatives agricoles aussi bien par leur fréquence sur l'ensemble des exploitations[8] enquêtées que par le nombre réel d'activités générées : 51% des exploitants bamiléké et 55% des chefs d'exploitation béti ont replanté une variété déjà existante ou planté une nouvelle variété d'arbres fruitiers entre 1982 et 1992. Et en valeur cela représente un quart à un tiers du total des initiatives. En période de difficultés financières, les planteurs recherchent à la

[8] Dont 4,0% pour la seule culture de rente dans l'Ouest (café Robusta ou cacao).

fois des productions moins exigeantes en investissement-travail et moins consommatrices d'intrants. Les essences les plus communément replantées ou exploitées sont, par ordre décroissant dans l'Ouest : le safoutier (19), l'avocatier (18), le goyavier et l'eucalyptus (17), le manguier (16), le colatier (9), le palmier à huile et le raphia (7), loin devant le cacao et les agrumes. Dans le Centre, les adoptions de nouvelles variétés fruitières semblent se multiplier (ananas (14), mandarine (12), orange (12), palmier à huile sélectionné *América* (10), mais la tendance à la réutilisation des essences traditionnelles, plus ou moins délaissées, pendant quelques décennies, au profit de la monoculture cacaoyère se fait également jour : extraction de vin de palme (22), replantation de safoutier (12), d'avocatier (9), de manguier (8) à proximité des cases d'habitation.

D'une manière générale, la faiblesse de charges d'exploitation explique l'intérêt renouvelé pour des cultures arborées traditionnelles. Certaines productions fruitières (safout, cola, raphia) à forte connotation socio-culturelle, connaissent un vif regain d'intérêt de la part des planteurs, après avoir été négligées durant la "saga" du café. Elles faisaient déjà l'objet d'un commerce à longue distance au XIX° siècle. Actuellement, elles jouent presque le rôle *"d'épargne sur pied"* pour couvrir des menues dépenses quotidiennes du ménage. Hors des jours de cérémonie traditionnelle (deuils, funérailles, réunions de sociétés secrètes), le produit attendu de leur vente reste modeste. Ces essences sont presque toujours associées à des avocatiers, des manguiers, des goyaviers donnant à la plantation l'aspect d'un parc arboré.

Pour les exploitants âgés, les arbres fruitiers plantés sont surtout destinés à assurer un complément alimentaire à leurs enfants et petits-enfants, alors que pour de plus jeunes chefs d'exploitation il s'agit d'une source de revenus à part entière. Dans ces deux sociétés, la vente des mangues, avocats et safout qui était traditionnellement l'apanage des enfants est parfois actuellement en passe d'être récupérée par des adultes, en quête de numéraire.

La **production vivrière** constitue le troisième pôle des alternatives agricoles dans l'Ouest et le premier dans le Centre - à égalité avec l'arboriculture - depuis la dégradation des cours du café et du cacao.

Dans le pays bamiléké, la diversification traditionnellement très poussée des systèmes de cultures (cultures associées) peut sans doute être invoquée pour expliquer le faible nombre de cultures vivrières développées depuis 1982 (17,2%). Alors que parallèlement, plus d'un tiers des exploitants affirme avoir fait preuve d'initiative dans ce domaine. Nulle contradiction dans ce résultat : l'agricultrice aura à coeur de développer un nombre restreint de cultures vivrières plutôt que multiplier les variétés comme ont tenté de le faire les hommes avec l'arboriculture fruitière. *"(...) l'objectif de diversification affiché par tous les planteurs qui disposent de réserves foncières (...) correspond à une stratégie face au risque économique (...) ou agronomique. (...) A la phase de diversification succède, lorsque les conditions le permettent et lorsqu'il n'y a pas de bouleversement dans les avantages relatifs présentés par les différentes cultures, une phase où l'effort est axé sur l'une des spéculations préalablement testée"* note J-Ph. COLIN dans La mutation d'une économie de plantation en Basse Côte d'Ivoire (1990, p. 112).

Planche 1 : **Les jeunes agriculteurs**, parfois encore lycéens, **adoptent des spécialisations fruitières** *"qui passent bien le marché"* (répondent à une forte demande des la part des consommateurs). L'ananas en est une, au même titre que la goyave, la mandarine (chefferie Bangwa - Ndé - juillet 1992).

Planche 2 : Une des nombreuses **activités extra-agricoles** fournissant un revenu d'appoint en milieu rural bamiléké : la fabrication de lit en bambou (perches de raphia) et de nattes en raphia (Chefferie Bafou - janvier 1991).

Fig 10 : Les secteurs de reconversion agricole en pays bamiléké
(en % des 378 réponses entre 1982 et 1992)

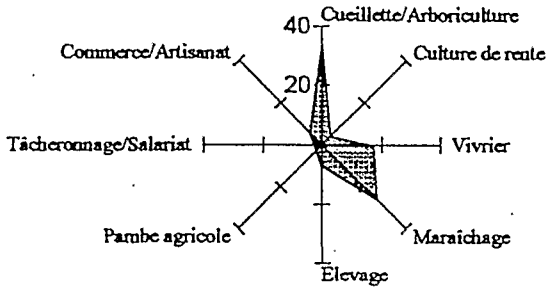

Projet ADOC 1992

Fig 11 : Les secteurs de reconversion agricole en pays béti
(en % des 464 réponses entre 1982 et 1993)

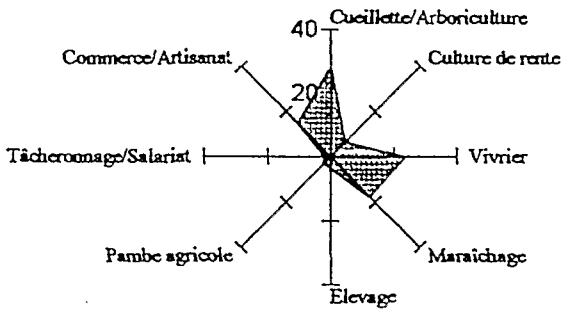

CACAO 1993

Ce choix s'effectue en fonction d'un certain nombre de paramètres tels que la nature du sol, l'accessibilité de l'exploitation, la demande commerciale. C'est pourquoi il est rare de retrouver parmi les cultures vivrières développées certaines espèces fortement menacées par la baisse de fertilité des sols (arachide, igname, maïs, macabo, haricot ne sont jamais citées par plus de 5 ou 6 actifs). L'essentiel des efforts a porté sur la culture du plantain (22), de la banane douce (11) dans l'Ouest. En pays béti, c'est la culture du plantain qui a connu le plus grand développement (34 citations) : elle est perçue comme une spéculation d'avenir par les producteurs du Béti Méridional ou du Mbam, parfaitement informés des difficultés

de production qui prévalent dans la Lékié. Au point que certains jeunes migrants de retour, regroupés en association, en ont parfois fait une quasi-monoculture (associée à la banane douce) sur des champs communautaires de plusieurs hectares. Pour les mêmes raisons (i. e. tirer parti des facteurs locaux de production), certaines agricultrices ont concentré leurs efforts sur la culture du macabo (15), de l'igname (10), de l'arachide (6). Crise économique et dégradation de la fertilité se conjuguent donc pour renforcer la spécialisation régionale des systèmes productifs en cours depuis plusieurs décennies (A. LEPLAIDEUR 1985).

Tableau 5 : Répartition des activités développées sur l'exploitation entre 1982 et 1992

TYPE D'ACTIVITE	*BAMILEKE*	*BETI*
CUEILLETTE / ARBORICULTURE	**34,2%**	**28,4%**
CULTURE DE RENTE	4,0%	6,7%
VIVRIER	**17,2%**	**23,7%**
MARAÎCHAGE	**26,2%**	**17,7%** (1)
ELEVAGE	7,1%	3,7%
PAMBE AGRICOLE	2,9%	3,2%
TÂCHERONNAGE / SALARIAT	2,6%	1,9%
COMMERCE / ARTISANAT	5,8%	**14,7%**
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992 (département du Noun exclus) - sur 378 réponses;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993) - sur 464 réponses).

(1) Dans le village de Yemessoa (Lékié), la proportion d'exploitants pratiquant le maraîchage était de 28,5% en 1993 (Projet OCISCA 1993).

L'**élevage** est sans doute l'activité agricole qui a le plus pâti des difficultés économiques actuelles. Alors que la majorité des exploitants interrogés expriment le désir de recommencer ou de développer un petit élevage de case[9], régulièrement décimé par les épidémies de peste depuis 1982, le nombre des abandons se multiplie paradoxalement (cf. ci-dessous). Toute interprétation à l'aide de ces seuls chiffres est cependant sujette à caution et doit être fortement nuancée. Le terme d'abandon est à la fois trop vague et trop catégorique pour pouvoir évaluer l'ampleur du déclin ou du renouveau des pratiques d'élevage aussi bien en pays bamiléké qu'en pays béti. S'agit-il, en effet, d'abandon définitif, d'abandon temporaire? Mais alors de quelle durée ? Sur la foi de quelles analyses? Comment un exploitant peut-il certifier qu'il ne cherchera pas à reconstituer son élevage, si dans le même temps sa trésorerie l'autorise et si les conditions extérieures l'y incitent (vaccins fiables, facilement accessibles et relativement peu onéreux, recours à des formateurs dispensant des conseils techniques)?

Tableau 6 : % des exploitations ayant développé une activité d'élevage (1982 - 1992).

	BAMILEKE		*BETI*	
	ESSAI	ABANDON	ESSAI	ABANDON
Ensemble	21%	27%	12%	35%

Sources : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest (département du Noun exclus) entre juin et novembre 1992; Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun (ADOC 1992).

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

Alors que dans le pays *eton* on préfèrerait bien souvent devenir sauveteur ou chômeur déguisé à Yaoundé qu'artisan au village, dans l'Ouest, il était fréquent de compléter les revenus de l'exploitation par une activité extra-agricole. C'est pourquoi, en 1991, la double-activité ne touchait qu'un ménage sur six à Yemessoa contre un sur deux à Bafou (Projet OCISCA 1991). Et, dans le même temps, les revenus dégagés par ces activités représentaient à peine la moitié des recettes agricoles contre 94% à Bafou.

[9] Dans le village de Yemessoa, 83% des chefs d'exploitation enquêtés souhaitaient augmenter leur cheptel (Projet OCISCA 1991). Pour plus de détails sur les pratiques d'élevage dans l'ouest et le Centre, il convient de relire le Chapitre 3 de la I° Partie intitulé : Le problème de la reproduction de la fertilité dans les sytèmes agraires densifiés.

Les années 1988 - 1993, succédant à une brève période d'euphorie socio-économique (salaires élevés grâce à la parité Ff / Fcfa, embellie des cours des produits de base, rente pétrolière, ...) **ont été nettement préjudiciables aux petites activités extra-agricoles**. Dans la région bamiléké, on assiste actuellement à un recentrage des ruraux sur la sphère agricole en raison de la rétraction de l'économie marchande.

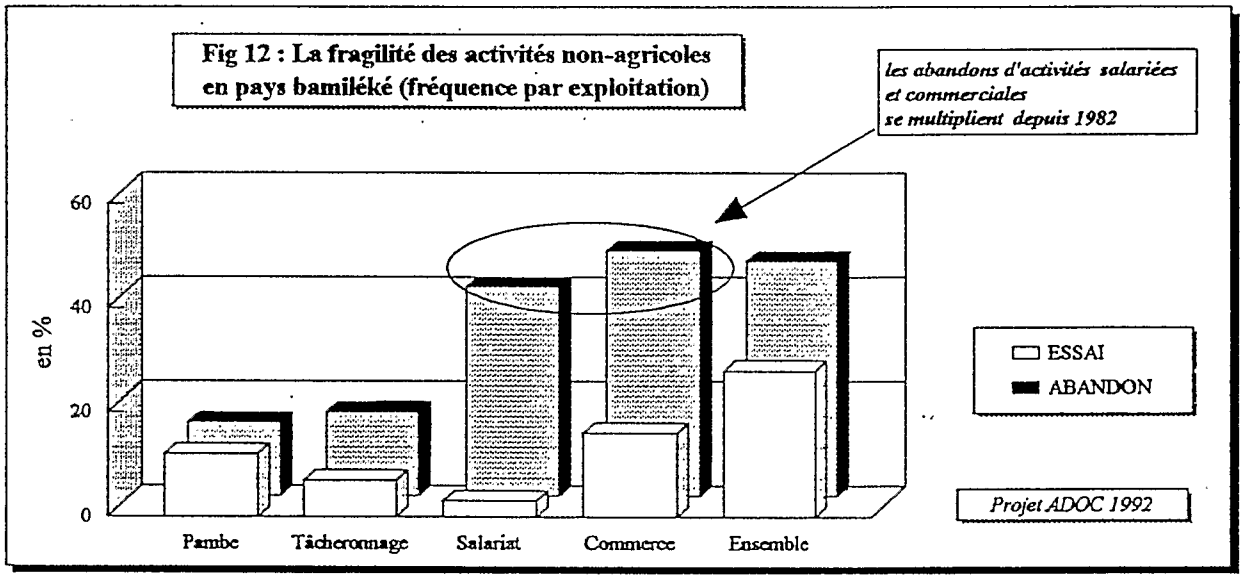

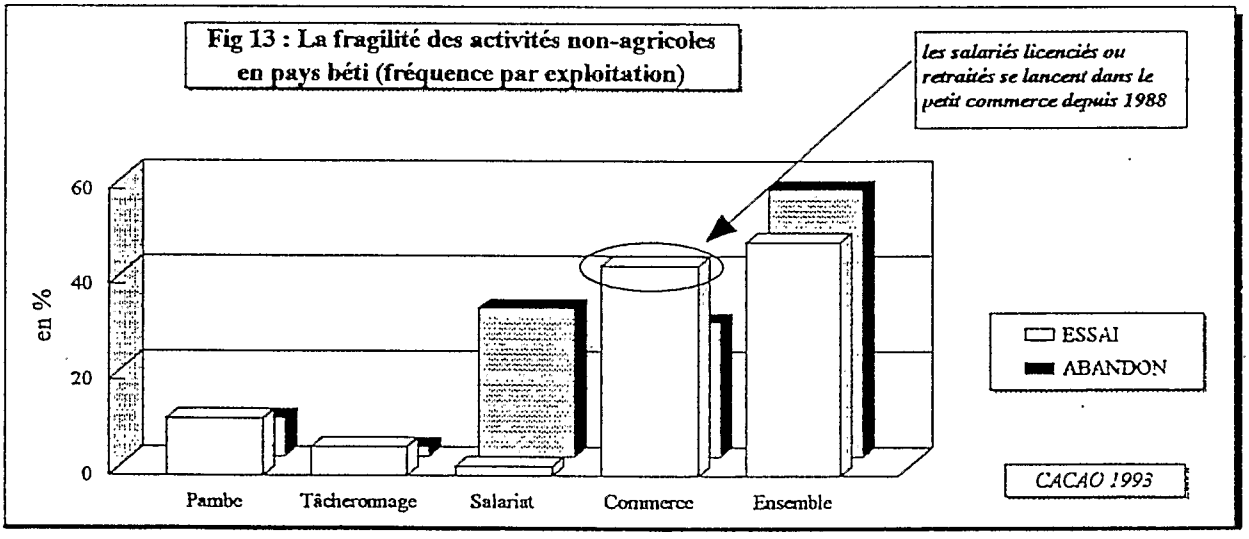

Même le secteur informel n'est pas épargné : sauveteurs, débrouillards et tâcherons ont du mal à écouler leurs marchandises ou travailler à la tâche, tandis que les petits commerces ruraux (bar, ventes à emporter) subissent de plein fouet le contrecoup de la paupérisation des planteurs. La raréfaction de la masse monétaire en circulation n'est pas seule en cause pour rendre compte de la fragilisation des activités extra-agricoles. D'autres

phénomènes interviennent tels que le statut dans l'emploi ou les motivations profondes de cette diversification non agricole. Ainsi, à Yemessoa, nous avons pu constater que sur les 76 planteurs exerçant des activités complémentaires commerciales ou artisanales (22,5%), beaucoup n'avaient pas été suffisamment préparés ou n'en étaient pas les initiateurs (Projet OCISCA 1991)[10].

Tableau 7 : % des exploitations ayant développé ou abandonné une activité non-agricole (1982 - 1992).

	BAMILEKE		*BETI*	
	ESSAI	ABANDON	ESSAI	ABANDON
PAMBE	12%	14%	12%	8%
TÂCHERONNAGE	7%	16%	6%	2%
SALARIAT	3%	40%	2%	31%
COMMERCE	16%	47%	44%	28%
Ensemble	**28%**	**45%**	**49%**	**56%**

Sources : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest (département du Noun exclus) entre juin et novembre 1992; Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun (ADOC 1992).

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

C'est principalement dans le pays bamiléké que la contraction des activités non-agricoles est la plus visible : dans tous les domaines, qu'il s'agisse du salariat agricole ou non agricole, du tâcheronnage non agricole ou du commerce, la proportion des exploitations ayant perdu un emploi est toujours largement supérieure à celle ayant vu se développer une activité de ce type. Ce sont les activités commerciales et le salariat qui apparaissent les plus touchés : dans 47% des ménages bamiléké, on trouve au moins un actif ayant abandonné une activité commerciale; dans 40%, un actif ayant perdu son statut de salarié.

Dans le pays béti, la dégradation est moins nette. Car **s'il y a bien eu disparition de certaines activités non-agricoles en ville** (emploi salarié ou petit commerce), **il y a par ailleurs une volonté évidente de la part des actifs** qui "travaillaient en ville et habitaient au village" **de retrouver une occupation extra-agricole au village**. Le travail de tâcheron agricole (métayage des cacaoyères, défrichement forestier) et non-agricole aurait même tendance à se développer en période de crise. Ce phénomène, quoique peu marqué, est suffisamment nouveau pour être noté. En effet, jusqu'alors de telles activités étaient peu

[10] Et de citer pêle-mêle : *"formation sur le tas"* (33%), opportunité financière (30%), choix ou succession parentale (16%), divers (21%).

développées dans la société béti dans la mesure où elles étaient assimilées - ipso facto - au statut précolonial de dépendant. En revanche, comme dans l'Ouest, les abandons d'activité commerciale et salariale se multiplient.

* Des reconversions qui profitent à une minorité.

La réduction spectaculaire des revenus liés à la culture d'exportation permet de mesurer les défis qui se sont posés entre 1988 et 1993 aux exploitations familiales. La baisse du pouvoir d'achat moyen des ménages ruraux a bien souvent entraîné une contraction globale des dépenses dans des domaines aussi divers que les intrants agricoles (engrais, produits de traitements phytosanitaires, emploi de tâcherons agricoles), la scolarité et les déplacements en ville, l'alimentation. Ce faisant, certaines cellules familiales ont été amenées à faire du "pilotage à vue" aussi bien au niveau de l'exploitation qu'au sein de la famille, c'est-à-dire à gérer les surplus résiduels dans un contexte de pénurie et à s'appuyer plus fortement sur les réseaux de solidarité (lignager et tontinier). Avec pour principale conséquence, un alourdissement des charges de commensalité et de réciprocité pesant sur chaque groupe. Nul ne peut prédire, à ce jour, jusqu'à quel point la providence communautaire pourra fonctionner comme mécanisme compensateur des effets de la crise (cf. Chapitre 3, II° Partie et II° Partie).

Tous les exploitants, bien sûr, n'ont pas été affectés avec la même intensité par le marasme persistant des prix du café et du cacao. Ceux qui ont su anticiper les difficultés du marché des matières premières et réinvestir les bénéfices de leurs plantations dans de nouvelles spécialisations agricoles (maraîchage irrigué de bas-fonds, apiculture, pisciculture, ferme avicole,...) ou des activités commerciales (coxeur, colporteur, grossiste vivrier, vente à emporter, transporteur) auront réussi à ne pas hypothéquer leurs chances pour l'avenir.

Tableau 8 : Influence des variables revenu, âge et instruction sur le développement de nouvelles activités (1982 - 1992).

	BAMILEKE	*BETI*
REVENU / NOUVELLE ACTIVITE	X	0,28**
/ ACTIVITE HORS EXPLOITATION	0,83**	X
/ PLANTATION FRUITIERE	0,88**	0,26*
/ COMMERCE	0,93**	0,22*
AGE / NOUVELLE ACTIVITE	0,49**	0,50**
INSTRUCTION / NOUVELLE ACTIVITE	0,47**	0,41**
MIGRATION / NOUVELLE ACTIVITE	0,29*	0,14

Sources : Projet ADOC (enquête auprès de 100 exploitations de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992); enquête CACAO (enquête auprès de 100 exploitations de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993);
** relation significative au seuil de 0,001%.
* relation significative au seuil de 0,01%.
X : corrélation non significative

Si, au demeurant, les bénéfices tirés de ces alternatives ont connu une baisse sensible en l'espace de quelques années, ils auront au moins permis à certaines catégories sociales d'éviter une paupérisation excessive. **Certains ruraux, bénéficiant de facteurs multiplicateurs d'accumulation** (assise foncière, accès au crédit bancaire ou tontinier, position sociale élevée dans la société traditionnelle et dans les superstructures de l'Etat, scolarisation poussée)[11] **et tirant même parti des difficultés d'exploitants concurrents, parviennent à retrouver des rentes de situation et à s'enrichir**.

Les enquêtes régionales dans l'Ouest (Projet ADOC 1992) et le Centre (CACAO 1993) ont ainsi montré que **l'âge et le niveau d'instruction de l'exploitant conditionnaient plus ou moins fortement l'adoption de nouvelles cultures et le développement d'activités non agricoles depuis 1982**.

On observe, par exemple, que l'âge moyen des actifs, ayant mis en place des stratégies de substitution - diversification, est inférieur de dix ans en moyenne à l'ensemble de l'échantillon (soit 40 ans contre 50 ans). Les actifs agricoles qui réagissent positivement au nouveau contexte macro-économique sont donc plutôt de jeunes adultes, migrants de surcroît (77% selon l'enquête ADOC, 75% selon l'enquête CACAO), au bagage scolaire plus étoffé que leurs aînés. Mais au sein même de cet échantillon, tous les chefs d'exploitation n'ont pas la même attitude : les activités extra-agricoles semblent avoir la faveur des plus jeunes chefs d'exploitations (de 30 à 36 ans), tandis que les classes d'âges supérieures (37 - 46 ans) s'en tiennent plutôt à des secteurs traditionnels (vivrier, élevage, culture d'exportation, arboriculture)[12].

Si dans la région bamiléké (enquête ADOC 1992), l'assise financière du chef d'exploitation apparaît fortement corrélée avec les alternatives agricoles ou non agricoles développées depuis 1982, en revanche la relation est beaucoup moins nette dans la zone béti. Trois explications peuvent éclairer ce phénomène : la première est d'ordre statistique et les deux autres d'ordre sociologique. Le nombre plus restreint de réponses positives dans l'enquête CACAO ne permettait pas d'obtenir des corrélations significatives. D'autre part, nous l'avons déjà signalé, les planteurs du Centre ont accordé une place beaucoup plus centrale à la culture de rente dans le système de culture que les caféiculteurs bamiléké ne l'avaient fait. Cela est très certainement lié au souci aigu de sécurité alimentaire et de minimisation du risque dans cette région surdensifiée. Tandis que dans la zone centrale forestière proche de Yaoundé, appuyés par une multitude d'organismes de développement,

---

[11] Une analyse plus complète du phénomène de *"straddling"* est faite dans le chapitre sur La vision collective de la réussite et les rôle des élites (II° Partie).

[12] L'âge moyen des actifs par secteur d'activité est, par ordre croissant, le suivant en pays bamiléké (et en pays béti) :

SALARIAT NON AGRICOLE	30,3 ans (32,3);
COMMERCE	33,3 ans (36,1);
PAMBE	34,5 ans (33,1);
ARTISANAT	36,8 ans (40,6);
CUEILLETTE / ARBORICULTURE	38,7 ans (39,1);
MARAÎCHAGE	39,1 ans (36,0);
ELEVAGE	39,7 ans (44,6);
VIVRIER	40,3 ans (41,8)
CULTURE DE RENTE	42,3 ans (46,5).

les planteurs sont restés fortement polarisés autour de la cacaoculture (V. ALARY, G. COURADE et P. JANIN 1994). Ils ont, de ce fait, plus tardivement réagi à la baisse des cours de la culture de rente sur le marché mondial en cherchant des activités de substitution.

La troisième explication renvoie à la représentation de la réussite de chaque groupe socio-culturel et aux moyens mis en oeuvre pour y parvenir. L'entrepreneur rural traditionnel bamiléké (*"self made man"*) semble plus compter sur un apprentissage précoce et sa capacité à mobiliser des financements tontiniers que sur une longue formation générale. A l'inverse, en pays béti, la tendance est plutôt à privilégier l'emploi salarié, asseoir sa position dans le système étatique avant d'entreprendre une diversification moins risquée (Chapitre 2, III° Partie).

Le niveau de revenu du ménage rural et, par conséquent, l'importance des disponibilités monétaires sont également apparus comme un facteur préalable important au développement d'alternatives agricoles dans la chefferie *Bafou*. Ainsi, les planteurs double-actifs et les grands planteurs sont près de 60% à avoir cultivé une nouvelle variété maraîchère (piment, tomate, chou, pomme de terre); cette proportion tombe à 45% pour les moyens planteurs et moins de 36% pour la catégorie des petits planteurs. La création d'une plantation monospécifique d'eucalyptus se révèle encore plus discriminante : 39% des grands planteurs s'y sont essayés contre 12% seulement des petits planteurs (Projet OCISCA 1993). En effet, une telle spéculation est impossible lorsque la superficie cultivée de l'exploitation ne dépasse pas 2 ou 3 hectares. Les femmes ne sont pas en reste dans cette course à la diversification et à l'innovation. Pour la seule année 1993, 18% d'entre elles avaient de nouvelles ressources monétaires et 92% avaient mis l'accent sur les cultures vivrières. Ce développement est rendu possible par une grande flexibilité dans l'utilisation de la main d'oeuvre que l'on croyait déjà totalement mobilisée. Ces efforts tiennent autant à une "aspiration croissante et légitime à davantage de reconnaissance sociale" qu'au besoin de compenser les pertes de revenu, lié à la baisse de prix des produits vivriers sur les marchés urbains.

D'autres éléments tels que la cohésion du réseau communautaire ou la superficie foncière disponible, la fertilité des sols[13] facilitent ou rendent plus étroites les voies de la réussite et de la reconversion. La marginalisation d'un chef de ménage au sein d'un réseau familial, faute de moyens financiers ou matériels suffisants pour entretenir la solidarité, aura des conséquences sur la scolarisation des ses enfants (phénomène de placements réciproques d'enfants). Un conservatisme foncier visant à maintenir l'intégralité du patrimoine par transmission à un seul héritier peut, en fin de compte, être moins profitable au lignage que le choix d'une extensification des surfaces cultivables par colonisation pionnière ou rachat de parcelles. En effet, cela revient à exclure plusieurs descendants de l'héritage et à les inciter à émigrer. Si ce coût social était supportable lorsque le marché urbain offrait suffisamment d'opportunités d'emploi, il ne l'est plus, depuis 1988, par suite de sa contraction. Désormais, il est fréquent que les héritiers non successeurs dans ce type d'exploitation fassent valoir leurs droits sur la terre cultivable et ne se contentent plus

---

[13] *"Les techniques culturales traditionnelles ne permettent pas d'obtenir des suppléments de récolte importants dont le produit de vente pourrait rapporter de substantiels revenus aux agricultrices"* note ainsi L. WENEZOUI dans sa thèse de géographie sur le village de Nkongmessa dans le département de la Lékié (1979, p. 170).

seulement d'une parcelle à bâtir. Avec, pour principale conséquence, une réduction importante de la taille des nouvelles exploitations et une aggravation du problème de conservation de la fertilité du sol (Chapitre 3, I° Partie). En revanche, une stratégie d'accumulation foncière commencée précocement par un chef d'exploitation permettra à chaque descendant masculin d'établir une exploitation agricole viable.

"La crise (...) se nourrit [donc] d'inégalités complexes et multiformes qu'elle renforce à son tour : ces disparités concernent aussi bien des aspects structurels des exploitations agricoles comme le patrimoine foncier que des aspects plus sociaux (...). La plupart du temps ces inégalités se cumulent" et aboutissent à progressivement marginaliser les plus petits (I. GRANGERET 1993). Et, l'on voit mal comment les couches paupérisées par la crise actuelle parviendront à renverser une situation - financière et agronomique - fortement compromise. A fortiori, si les organismes privés ou publics persistent à vouloir privilégier des actions de développement au sein de groupements villageois déjà constitués, ayant fait preuve d'une certaine capacité organisationnelle.

* Des alternatives crédibles sans intervention ?

Dans la conclusion du premier rapport d'étape sur l'observatoire Bafou (Projet OCISCA 1991) nous faisions part de notre inquiétude quant à la viabilité des initiatives locales. Il est, certes, légitime de se réjouir du "dynamisme" d'exploitants, capables à la fois de faire preuve d'innovation ou de flexibilité en adoptant de nouvelles cultures, de prudence en développant des activités qu'ils maîtrisent déjà fort bien. ou en remettant en exergue des activités délaissées. Il est beaucou plus difficile, en revanche, de faire de prospective et dire quelles stratégies seront couronnées de succès ou condamnées à l'échec, dans la mesure où le désengagement de l'Etat de la sphère agricole, par le biais de libéralisation des filières café-cacao ou de la liquidation des organismes parapublics, signe l'avènement d'un marché parfaitement imparfait qui rappelle, par bien des aspects, les meilleurs temps de la traite coloniale!

S'il n'est pas interdit, en outre, de penser que le modèle colonial d'économie de rente a encore un avenir, au moins dans le pays béti, tant par la volonté des planteurs à poursuivre cette aventure que par la rentabilité la cacaocueillette. Et que les deux puissent cohabiter. On aura cependant du mal à croire que les producteurs peuvent eux-mêmes réguler l'ensemble du marché et lever les principaux goulets d'étranglement (information, transport). C'est pourquoi, l'Etat régalien et les développeurs ne devraient pas totalement disparaître du paysage macro-social et se voir confirmer un rôle que l'ensemble des producteurs appellent de leurs voeux! Le constat que nous dressions à l'époque semble donc encore d'actualité et même confirmé par les derniers événements (voir Chapitre 1, II° Partie).

> *"l'économie des plantations familiales de café arabica est engagée dans une profonde mutation. On assiste à la marginalisation des petites exploitations de moins de 500 pieds de café, premières victimes de cette crise. Ne disposant d'aucune marge de manoeuvre en capital ou en disponibilité de main-d'oeuvre, elles ne peuvent développer des activités de substitution. Seule possibilité pour l'exploitant : se mettre sur le marché du travail pour exécuter les tâches les plus pénibles. Cette recomposition du système productif doit s'appréhender plus sur le plan social qu'économique, dans la mesure où les exploitations ne représentent que 4% du parc caféier mais plus de 15% de l'échantillon. Le temps est donc loin où chaque ménage pouvait tirer pour ses*

besoins des dividendes suffisants de sa caféière quel qu'en soit la taille. Désormais, le café sera l'apanage des grands planteurs et des double-actifs qui, seuls, ont les moyens d'entreprendre les investissements indispensables à sa survie. Pire encore, en n'ayant pas poussé énergiquement les planteurs à régénérer massivement leurs caféiers, ce qui a tenu lieu d'intervention dans le secteur agricole a condamné au fil des ans, l'avenir de cette économie dans son ensemble.

Aujourd'hui, aucune solution miracle n'existe pour sortir de l'impasse. Chaque exploitant prend des initiatives qui présentent chacune des avantages et des inconvénients sans qu'on sache vraiment si elles constituent une alternative ou une impasse. Conséquence à peine paradoxale : dans cette économie en difficulté, les femmes se sont affirmées comme l'un des points d'ancrage les plus solides si bien qu'elles représentent un interlocuteur à prendre en compte dans tout plan de restructuration de l'économie caféière.

Les ajustements par une hypothétique limitation des naissances comme par la migration urbaine, sans autre issue que le chômage ou la délinquance, apparaissent comme de "fausses solutions" à l'heure actuelle et, sans doute, pour la décennie à venir. Ceci a des conséquences précises sur les modalités d'une "révolution verte" telle qu'en rêvent les agronomes! Toute modernisation de l'agriculture dans l'ouest doit se faire pour un plus grand nombre d'exploitants et des exploitations plus exiguës. Est-ce possible avec la panoplie technologique disponible ?

Le maraîchage ou le développement des activités informelles trouve ses limites dansl a capacité d'absorption des villes et la solvabilité de citadins choisissant plutôt de développer une agriculture urbaine et péri-urbaine. Seuls, les opérateurs du développement privilégient ces catégories, dans la mesure où elles adoptent facilement les innovations proposées. En termes sociaux, ceci reste marginal à l'échelle de la population totale.

Si une amélioration générale du système productif est possible, c'est au prix d'une vigoureuse politique incitative de régénération appuyée sur la subvention des intrants. Reste toutefois à en chiffrer le coût par rapport à un effet facile à évaluer" (I. GRANGERET et P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 25).

On est loin, dans le pays béti, des substitutions de revenus observées chez certains planteurs de l'Ouest, privilégiant soit l'intensification agricole à outrance (maraîchage), soit l'extensification rentière (arboriculture), ou encore le recours à des stratégies traditionnelles telles que le développement des activités extra-agricoles ou l'émigration. Cette faiblesse des cultures spéculatives (maraîchères et fruitières) ou de l'élevage, malgré la proximité de Yaoundé constitue, au premier abord, une anomalie. En réalité, des conditions médiocres de production et des difficultés de commercialisation sont à l'origine de ce retard. Mais elles ne sont pas les seules en cause[14].

Les sols peu fertiles de la Lékié rendent aléatoire le deuxième cycle cultural annuel et modestes les rendements compte-tenu des technologies fortement utilisatrices de

[14] De surcroît, la déconsidération sociale dont souffre la vente des surplus vivriers, apparentée à la pauvreté ou à l'avarice dans la société *Eton*, n'incite pas les producteurs à se lancer dans la voie de cette spécialisation. En revanche, le maraîchage, introduit vers 1960 par les missions et la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) dans la zone d'Obala (Lékié) connaît un succès grandissant. C'est en effet une production nouvelle, "noble" pour les planteurs et qui assure des revenus élevés à l'hectare avec un investissement travail élevé. Sa diffusion risque cependant d'être limitée par la hausse du prix des engrais, l'âge des exploitants et leur répugnance à y consacrer du temps et des soins attentifs.

main-d'oeuvre en usage : le surplus dégagé par une exploitation est donc réduit. Ce n'est pas grâce à des exploitations très productives mais plutôt à cause de leur nombre élevé que la dénomination de "grenier vivrier de Yaoundé" a été donnée au département. Le manque de main-d'oeuvre limite évidemment leur développement en attendant qu'un hypothétique "kit technologique" vienne lever ce goulot d'étranglement!

La place du vivrier / maraîcher dans les revenus, en hausse jusque vers la fin des années 70, a stagné jusqu'en 1993 autour de 20%, voire localement régressé dans certains départements de la zone centrale camerounaise. S'il représente aujourd'hui 45% des revenus de l'exploitant, c'est en grande partie grâce au développement de certaines cultures vivrières, réservées à la vente, plutôt qu'à la généralisation du maraîchage. En effet, leur vente relève plus d'opportunités liées à la localisation géographique, aux infrastructures (transport et stockage) et à l'état du marché que d'une évolution structurelle générale. La commercialisation de ces produits, malgré la présence de certains axes bitumés, est bien plus aléatoire qu'en pays bamiléké : les transporteurs ont souvent du mal à circuler sur de petites pistes rurales, mal entretenues depuis la disparition de la SODECAO et régulièrement abîmées par les pluies d'hivernage. Et ce sont parfois les villageois qui doivent se mobiliser et se cotiser pour obtenir le passage d'un engin des Travaux Publics! Pour le producteur, l'enclavement se mesure d'ailleurs autant en termes de fréquence, de régularité et de prix des transport collectifs existants ("clando", taxi-brousse patenté) qu'en termes de qualité et d'entretien des pistes. *"L'offre vivrière pourrait sans difficultés de production être beaucoup plus importante, si la collecte en était bien mieux assurée"* (A. FRANQUEVILLE 1985, p. 130).

"Ainsi, en l'état actuel du système de commercialisation, du réseau routier et des moyens de transport en brousse, compter sur une intensification de la production vivrière pour améliorer la condition du paysan et vouloir lutter de cette façon contre l'émigration rurale relève de l'utopie" (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 148). Aussi n'est-on pas outre mesure surpris de constater que nombre de tentatives visant à développer les cultures maraîchères se soldent par des échecs (51% à Yemessoa en 1993) et ne dépassent pas un ou deux cycles agricoles. Echecs qui sont bien souvent plus à mettre sur le compte d'une méconnaissance des itinéraires techniques ou d'une imparfaite maîtrise des savoirs-faire culturaux qu'au renchérissement des intrants.

Par ailleurs, il ne fait également guère de doute que le doublement du prix des engrais, consécutif à la dévaluation du Fcfa, aura un effet direct sur les reconversions maraîchères en cours. En effet, si l'on peut concevoir que des producteurs bamiléké, habitués à fertiliser leurs parcelles vivrières depuis plusieurs dizaines d'années, continuent à acheter des engrais, rien n'est moins sûr de la part de cacaoculteurs acquis aux avantages comparatifs des systèmes de production plus extensifs (voir Chapitre 3, I° Partie). A fortiori, lorsque les itinéraires techniques de la tomate ou du piment ne sont qu'imparfaitement maîtrisés par ces mêmes planteurs et que les structures d'encadrement (postes agricoles, coopératives) ne sont plus efficientes.

En outre, du point de vue de la commercialisation, les exploitants du Centre n'ont pas réussi à mettre en place des circuits aussi performants que leurs concurrents bamiléké. Malgré leur éloignement par rapport à la capitale, ces derniers contribuent pour plus d'un tiers au ravitaillement de Yaoundé. Les derniers planteurs reconvertis dans la production maraîchère

ont, de ce fait, parfois du mal à faire jeu égal avec des producteurs plus aguerris ou disposant de clientèles établies en réseaux. Cette confrontation ne s'est pas toujours résolue au profit des maraîchers de l'Ouest. Ainsi, durant la période des *"villes mortes"*[15] entre avril et décembre 1991, de nouveaux producteurs béti ont réussi à court-circuiter les maraîchers bamiléké et réorienter les flux d'approvisionnement de la capitale à leur seul profit. Durant ce court intervalle, certains cacaoculteurs ont profité à plein de la rente de situation qui leur était offerte en se lançant véritablement dans "la course au vivrier de rente". Mais dès le début de l'année 1992, la politique des *"villes mortes"* - se soldant par un complet échec politique et un désastre économique - a été abandonnée et les réseaux de commercialisation bamiléké réactivés.

La création en 1974 de la MIDEVIV (Mission de Développement des cultures Vivrières) partait d'un bon sentiment : étatiser la collecte des produits vivriers pour réduire les coûts de l'approvisionnement des grands centres urbains par une augmentation de l'offre physique. Dans un premier temps, cet organisme a eu un rôle très positif en rationalisant le marché des vivres, mais son intervention n'a porté que sur des quantités marginales en raison de la dispersion des fournisseurs et de la rigidité du système incapable d'avoir la flexibilité des grossistes. Ses dépenses grandissantes de fonctionnement ont ensuite vite signé sa perte. En tout état de cause tant qu'un marché vivrier "régulé" n'aura pas été mis en place, que le réseau routier n'aura pas été amélioré, compter sur une intensification de la production vivrière pour augmenter les revenus des ruraux relève de l'utopie. Et ce n'est pas dans un contexte de réduction du pouvoir d'achat du consommateur de Yaoundé et d'une concurrence accrue entre plusieurs régions productrices que ceci apparaît comme prioritaire, si tant est que l'on sache comment intervenir sans reproduire les erreurs du passé. Trouver des activités de substitution au cacao sera difficile dans le Centre, si l'on exclut la commercialisation du vivrier[16].

C'est qu'il faut tenir compte de deux contraintes majeures et d'une donnée de fond : la difficulté à identifier des dynamiques locales sur lesquelles s'appuyer tant que l'actuelle

---

[15] Le mot d'ordre des *"villes mortes"*, lancé par les partis d'opposition nouvellement légalisés, avait une finalité politique bien marquée : asphyxier l'économie vive du pays pour obliger le gouvernement en place à organiser une conférence nationale souveraine, préparatoire à un gouvernement de transition et des élections libres. Le but ultime était donc de renverser le pouvoir. Si pour des élites intellectuelles, cette confrontation pouvait, à terme, servir des intérêts plus ou moins carriéristes, pour la multitude des débrouillards, sauveteurs, artisans, producteurs ruraux elle a été désastreuse en terme de pouvoir d'achat. En effet, obligation était faite à tous les "citoyens" camerounais de respecter le mot d'ordre de l'opposition, à moins de subir les représailles (amendes, tabassage, incendie, déprédation) de groupuscules de maintien de l'ordre. Marchés, commerces et transports étaient fermés ou stoppés 6 jours sur 7, le dimanche étant réservé à l'approvisionnement des ménages. Cela a eu pour effet de paralyser toute l'activité économique du pays pendant 9 mois.

[16] *"En effet, l'avenir du cacao n'est pas encore compromis, alors que l'économie caféière Arabica apparaît en bien mauvaise posture. Le choix raisonné d'une agriculture extensive, plus apparentée à de la cueillette par la faiblesse des intrants qu'elle nécessite, lui assure une relative compétitivité. Il faut le dire clairement : il est raisonnable pour l'instant. Ce qui signifie que le "développeur" aura encore plus de mal qu'ailleurs à faire passer un discours qui supposerait plus de sueur sans résultats garantis. Le modèle colonial d'agriculture de rente, n'en déplaise au macro-économiste, a encore un avenir dans les mentalités! Mais à moyen terme, est-ce "un monde rural en stagnation qui attend sa disparition", si rien n'est fait? Organiser le marché vivrier ou redynamiser le système de production cacaoyer, voire trouver des activités de substitution ne semble pas facile, bien des initiatives ayant déjà été autant de coups d'épée dans l'eau!"* (I. GRANGERET et P. JANIN 1991- Projet OCISCA).

génération est aux postes de commande et que les inégalités sociales ont été contenues dans des limites acceptables par l'ensemble de la société; l'indisponibilité de technologies ayant prouvé leur efficacité dans un contexte où le communautaire n'est pas valorisé ni l'artificialisation du milieu, objet de toute agriculture. Le développeur doit s'abstenir, tant qu'un reflux dans la cacaoculture n'aura pas eu lieu! Celui-ci peut être endogène - l'extinction de la cacaoyère par non-régénération à moyen terme - ou exogène, l'effondrement des prix au point de ne plus pouvoir assurer le minimum nécessaire. Mais ceci restera encore relatif en fonction de l'évolution de la situation dans la ville de référence, Yaoundé.

I. 1. B. La poursuite de stratégies agricoles à objectifs multiples[17].

La disparition concomitante de certaines structures d'encadrement (SODECAO, CENADEC, FONADER, MIDEVIV), dispensatrices de conseils techniques, d'intrants subventionnés ou de crédits spécialisés, a signifié le décrochage de nombre d'exploitants avec le modèle de développement proposé et imposé. Il n'a pas, en revanche, stoppé net la tendance traditionnelle à la diversification des systèmes productifs. Il l'a, tout au plus, ralenti, en rendant plus difficile l'accès aux facteurs de production importés (intrants, produits phytosanitaires), aléatoire le financement des alternatives, et en interrompant les efforts de vulgarisation et de formation agricole. Il n'y a donc jamais eu dans les deux régions considérées de spécialisation outrancière dans une culture d'exportation. Et la diversification est restée une constante à toutes les périodes de l'histoire agricole. Cette situation tranche nettement, par exemple, avec celle du Ghana entre 1950 et 1980 où le processus d'extension continue des cacaoyères finit, bel et bien, par menacer la production vivrière elle-même et faire craindre la disparition de cette économie de plantation[18].

C'est surtout vrai dans le Centre où les cacaoculteurs avaient pris l'habitude de s'en remettre presque intégralement à ces sociétés. Tant que la réponse communautaire béti (capacité à se regrouper et à s'organiser en associations, coopératives de base, tontines) ne sera pas à la hauteur des nouveaux enjeux et des besoins de chacun, les planteurs ne pourront compter que sur leur capacité individuelle de financement, rognée par cinq années de crise. Car la volonté de développer les reconversions en cours ne fait jamais défaut, seule l'ampleur des charges sociales vient remettre en cause les investissements projetés[19]. Dans le pays bamiléké, en revanche, les caféiculteurs, ont su tirer parti des formes traditionnelles

---

[17] *"Le faible niveau de diversification et d'intégration de son économie confère au Cameroun une fragilité que ne subissent pas ses concurrents"* (B. LOSCH 1990). Cette analyse macro-économique se vérifie-t-elle à l'échelle de l'exploitation et dans les différentes stratégies mises en oeuvre?

[18] *"Cependant, une diversification s'est opérée dans les faits, à l'initiative des planteurs, en direction des cultures vivrières. La voie de la sagesse serait que cette initiative soit appuyée par les pouvoirs publics avec une incitation à la reconversion des anciennes cacaoyères et à une culture intensive des produits vivriers"* note J-M. GASTELLU (1981-1982, p. 252) dans un article écrit en 1980.

[19] *"On ne reconvertit pas un appareil de production agricole comme une entreprise individuelle, surtout quand cet appareil est composé d'une multitude de petits producteurs villageois. De plus, les coûts de l'opération doivent être prélevés sur les profits rapportés par la culture que l'on cherche à éliminer : cercle vicieux dans lequel on comprend qu'il faille hésiter à s'engager..."* (J-M . GASTELLU 1981 - 1982, p. 252).

d'organisation collective : le mouvement tontinier, puissamment structuré, a progressivement remplacé un crédit institutionnalisé déficient pour relayer les nouvelles initiatives.

I. 1. B. 1. La culture de rente dans tous ses états.

Le rôle socio-culturel assigné à la plantation caféière ou cacaoyère nous est familier par l'analyse des structures régulatrices et "normatives" propre à chaque système régional (voir III° Partie). Il n'est donc point besoin d'anticiper. En revanche, les stratégies patrimoniales des différents exploitants ne seront que très brièvement évoquées au cours du chapitre sur l'organisation de l'économie de plantation (III° Partie). **S'il y a bien un objectif dominant selon la pression foncière** (A. LEPLAIDEUR 1985), **il n'est pas systématiquement partagé par l'ensemble des planteurs**. La même année, un exploitant peut à la fois laisser une plantation vieillissante, retourner à une vocation de friche forestière et intensifier le facteur travail sur un autre verger destiné à assurer ses vieux jours !

Dans un même village, on pourra rencontrer des planteurs pour lesquels la plantation s'apparente à une épargne de précaution ou un patrimoine à transmettre à l'héritier, certains pour lesquels il s'agit d'un capital à maintenir ou faire fructifier en fonction des besoins monétaires et des prix d'achat proposés, d'autres un pis-aller en attendant mieux. Vouloir modéliser le comportement des planteurs est donc presque une gageure, lorsqu'on sait également que la gestion de la plantation dépend des stratégies d'accumulation foncière, de la transmission d'héritage, voire de l'évolution des charges familiales.

Par ailleurs, à prix d'achat équivalent, le comportement des planteurs ne sera pas uniforme : un vieux planteur, qui a "fait sa vie" avec le café ou le cacao et traversé d'autres crises, aura à coeur de maintenir sa plantation malgré le contexte déprimé, tandis qu'un plus jeune cherchera à diversifier ses sources de revenus pour compenser le manque à gagner. Tant que la rente était assurée, la priorité allait à la plantation; aujourd'hui qu'elle ne l'est plus, la tendance est à la recherche du meilleur coût/avantage dans tous les domaines possibles. Le développement réussi d'activités non-agricoles conditionne également largement l'attachement à la culture de rente.

En pays béti et bamiléké, la conduite d'une plantation est le produit d'une histoire individuelle qui met en équation terre, formation technique et main d'oeuvre disponibles. Elle évolue dans le temps pour un même planteur en fonction des différentes contraintes agronomiques (foncier, qualité du sol, maladies) et du contexte familial (partage successoral, émigration, charges familiales). La plantation a une symbolique : celle du partage; elle a une valeur économique : celle du patrimoine et de l'argent; elle a enfin une dimension psychologique : celle de la mémoire familiale. Sa fonctionnalité est multiforme, donc difficile à cerner.

* Un objectif dominant selon la pression foncière : cycles de la culture de rente

Chasseur-cueilleur et guerrier avant la conquête allemande, le Béti se serait transformé en cueilleur de caoutchouc, porteur et manoeuvre de 1880 à 1927 (travaux forcés) pour acquérir le statut de planteur entre 1928 (arrivée du chemin de fer à Yaoundé) et 1955 (création de la caisse cacao) dans le cadre de l'économie de traite (LEPLAIDEUR A., 1989, pp. 287-289). Avec l'organisation du marché et la scolarisation, apparaissent des

cacaoculteurs investisseurs, commerçants et fonctionnaires qui vont planter hors de leur terroir d'origine, dans le département du Mbam par exemple. A l'aide des différentes enquêtes effectuées dans la zone SODECAO, A. LEPLAIDEUR tente d'établir un parallèle entre la monétarisation des échanges, l'occupation progressive de l'espace forestier et la conduite technique des cacaoyères. Cela le conduit à établir une périodisation des différents systèmes techniques cacaoyers en fonction de la pression réelle exercée sur la terre (voir ci-dessous)[20].

Si l'on étudie dans le détail les différentes stratégies patrimoniales mises en oeuvre par les cacaoculteurs béti, on ne relève pas de discontinuité fondamentale. Certes, la gestion technique des plantations peut fortement varier d'une exploitation à l'autre, en fonction des disponibilités en terre, en main d'oeuvre familiale, en capital, mais il existe bien une sorte de continuité de l'itinéraire technique de type 1 et celui de type 5. On retrouve, en effet, dans chaque situation les mêmes règles incontournables : recherche de la meilleure rémunération du temps de travail[21], marquage d'un territoire individualisé, limité et revendiqué, nécessité d'assurer la reproduction sociale (charges sociales, héritage successoral).

Si les différentes conduites techniques des cacaoyères ont fait l'objet de très nombreuses études, tant de la part d'économistes, de géographes ou de sociologues, il n'en va pas de même pour les plantations caféières Arabica du pays bamiléké. Celles-ci ont, dans l'ensemble, été beaucoup moins étudiées depuis 1960 que les caféières Robusta du Sud-Ouest (Moungo, Mémé) appartenant à des émigrés bamiléké. Et lorsqu'elles l'ont été, c'est essentiellement d'un point vue économique (micro et macro). L'analyse des relations entre histoire sociale, développement économique et représentations culturelles n'a jamais été autant formalisée que dans le pays béti. Il est toutefois possible d'établir des correspondances entre les systèmes techniques cacaoyers et caféiers, selon le degré de saturation foncière et d'intensification.

Dans les ***types 1 et 2*** (Nyong-et-Soo, Nyong-et-Kelle) la terre cesse d'être un simple usufruit communautaire pour devenir un bien lignager que l'on peut acquérir et transmettre. A ce stade, note A. LEPLAIDEUR, *"c'est l'aspect cacaoyer - marqueur de terre qui retient l'attention du paysan"* (1985, p. 183). Culture pérenne d'une durée de vie qui s'échelonne entre 40 et 80 ans selon les variétés, le cacao est l'instrument privilégié de l'appropriation individuelle de l'espace. Sa production importe alors moins que sa présence. Les arbres sont généralement mal taillés, non traités et proviennent d'espèces non sélectionnées. Il est même fréquent, dans ce cas que les cabosses ne soient pas entièrement récoltées : *"c'est le cacao-cueillette, le cacao proto - culture"*. Grâce à cette "mise en valeur" minimale de l'espace, l'exploitant assure à son lignage un usufruit de longue durée. C'est donc une sorte de "course à la terre" qui est engagé avec les lignages voisins concurrents. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette stratégie ne correspond pas à une période bien datée : elle était très

---

[20] Voir également : LEPLAIDEUR (A.), RUF (F.), 1981 - Quelques éléments sur l'évolution historique des économies de plantation en zone forestière africaine (1), Cahiers du CIRES, n° 30, Septembre 1981, pp. 52-63.

[21] On trouvera de longs développements sur ce point précis dans le Chapitre 3 (§ intitulé *"Le primat de l'extensif en pays béti : idéal socio-culturel et rationalité économique"* et le Chapitre 2 (§ intitulé *"La rentabilité de la cacaocueillette"*).

courante entre 1920 et 1940, mais perdure encore aujourd'hui dans certains secteurs forestiers plus ou moins préservés du pays béti et du pays bamiléké (chefferies du rebord méridional du plateau disposant de réserves foncières). D'autres cultures arborées, telles que le palmier à huile, peuvent également servir cet objectif dans le pays bamiléké notamment (voir Chapitre 2, I° Partie).

Tableau 9 : Périodisation et évolution des systèmes techniques cacaoyers (1900 - 1990)

DEGRE DE PRESSION FONCIERE		*ORIENTATION DES SYSTEMES CACAOYERS*	*DEGRE D'INSERTION DANS L'ECONOMIE MARCHANDE*
ESPACE LARGEMENT DISPONIBLE	1	Foncier = territoire de chasse - cueillette Populations non "fixées" Agriculture itinérante et cultures à cycle court	FAIBLE MONETARISATION
	2	Foncier = bien communautaire approprié Populations sédentarisées par la colonisation Agriculture vivrière à longue jachère Adoption de la cacaoculture extensive ***Cacao = marqueur foncier***	
ESPACE PLUS RESTREINT	3	Foncier = capital lignager redistributif Densification de l'occupation Agriculture vivrière à jachère plus courte ***Cacao = "assurance capital-survie" , "épargne sur pied" , capital potentiel***	MONETARISATION ACCRUE
	4	Foncier = capital privatif Saturation progressive de l'espace Conflits fonciers Agriculture vivrière à jachère courte ***Cacao = capital à fructifier , "revenu-cible"***	
ESPACE TRES RESTREINT	5	Foncier = bien vénal (achat / vente) Blocage du système foncier Exacerbation des conflits fonciers Disparition de la jachère ***Cacao = conduite intensive*** Augmentation des revenus par multiplication des activités	FORTE MONETARISATION

Source : d'après A. LEPLAIDEUR 1977, 1985.

Dans le ***type 3*** (Mbam, Ntem), la conduite technique des plantations se modifie sensiblement. La cacaoculture cesse d'être une simple cueillette pour devenir une culture à part entière au sein de l'exploitation. A. LEPLAIDEUR déclare que le planteur s'intéresse alors plus *"à la productivité potentielle de la plantation qu'à la productivité réelle"* (op. cit. 1985, p. 184). C'est essentiellement en prévision des besoins à venir (maladie, héritage, scolarisation) pour lui-même et ses enfants qu'il entretient une plantation. La plantation est assimilée à une épargne de précaution (*"épargne sur pied"* selon J. WEBER 1977) et un placement dormant. Le cacaoculteur s'efforcera, tout au long de son existence, de préserver son potentiel productif : le verger fait l'objet de soins plus attentifs mais encore irréguliers (redensification traditionnelle, utilisation de plants hybrides, couverture phytosanitaire minimale). L'intérêt d'une bonne récolte ne revêt encore qu'un caractère conjoncturel.

En revanche, au ***stade 4*** (Méfou, Bamiléké Méridional), le verger devient un capital à faire fructifier afin de pouvoir faire face aux multiples besoins monétaires (santé, scolarisation, transport, produits de première nécessité,...). Le planteur raisonne alors en terme de *"revenu-cible"*; ce qui revient à dire qu'il module son travail en fonction de besoins programmés d'où notamment une fluctuation de la production cacaoyère d'une année à l'autre. Lorsqu'il n'a pas de dépenses importantes à effectuer (paiement de la dot ou de la scolarité, achat de tôles pour refaire le toit de sa case,...), il ne travaille consciencieusement qu'une partie de sa cacaoyère. Néanmoins, il est rare de nos jours qu'un planteur délaisse une partie de la plantation. La majorité des planteurs sont dans l'obligation de récolter l'intégralité de la production. Nombreux sont d'ailleurs les producteurs qui anticipent sur la récolte à venir pour pouvoir emprunter auprès de la tontine ou de la famille. Par sa régularité et la sécurité du revenu qu'elle procure, la plantation est un capital précieux. A fortiori, lorsque l'occupation intégrale des terroirs ne permet souvent plus de l'agrandir. Dans ce cas, le planteur se montre d'autant plus sensible aux mots d'ordre de l'encadrement agricole (replantation en continu, cycles réguliers de traitements phytosanitaires, taille progressive des arbres).

Enfin, au ***stade 5*** (Lékié), la cacaoculture cesserait d'être conduite de manière extensive pour faire l'objet d'une *"exploitation systématique de l'ensemble de* [son] *potentiel de production"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 185). Cette situation serait caractéristique des zones densément peuplées (Lékié) où nombre de cultures, servies par la proximité de marchés urbains, deviennent des spéculations intéressantes. Elle est, en revanche, beaucoup plus commune dans l'Ouest, en raison du manque de terre. L'exploitant a presque toujours préféré maximiser le revenu tiré de sa plantation en ayant massivement recours aux intrants proposés par l'UCCAO.

* Une stratégie de gestion patrimoniale multiforme.

La plupart des auteurs ont mis en évidence **la poursuite de trois objectifs dominants dans la culture cacaoyère et caféière en fonction de la pression foncière**:

- la pérennisation de l'occupation foncière (marqueur foncier), là où la terre est abondante;
- la satisfaction de besoins monétaires jusqu'à un certain niveau appelé *"revenu-cible"* (exploitation paresseuse et incomplète du capital arbustif pour des besoins pré-définis), dans

les régions de densité moyenne, et la préservation d'un capital arbustif mobilisable à moyen et long terme pour sa retraite ou pour assurer un bon départ à ses enfants par l'héritage;

- enfin, la fructification du capital arbustif quand la terre est devenue rare et la jachère très courte.

La réalité reste pourtant infiniment plus complexe. Le comportement des planteurs est au moins autant déterminé par le contexte économique que par des facteurs socio-culturels estimait par exemple J. BINET en 1956. Mais son approche empirique des relations entre le marché et les déterminants socio-culturels n'a jamais été réellement relayée par des analyses plus approfondies. Celles-ci auraient cependant permis de considérer les stratégies des producteurs dans leur globalité, insistant sur le caractère non-normatif de l'ensemble des déterminants et la flexibilité des comportements des planteurs. C'est pourquoi, dans le meilleur des cas, les études ultérieures se sont bornées à théoriser son approche anthropo-culturaliste[22], c'est-à-dire à mettre l'accent sur la dimension socio-culturelle de l'économie de plantation.

Mais cette théorisation elle-même peut être sujette à caution. En effet, comment croire à la pertinence du concept qui stipule que les paysans travaillent essentiellement en fonction de leurs besoins programmés, alors que ces besoins apparaissent multiples pour ne pas dire infinis, fluctuants, mêmes imprévisibles dans la vie quotidienne bamiléké et béti. De plus, le *"revenu-cible"* comme *"l'épargne sur pied"* tendent à réduire la dynamique de production cacaoyère à un phénomène purement endogène en occultant, d'une manière générale, les événements macro-économiques dans lesquels le prix garanti au producteur joue un rôle très important. De la sorte, en supposant que le planteur ait déjà programmé les actions à réaliser en début de campagne, la hausse du prix d'achat de la culture d'exportation ne devrait pas sensiblement modifier son comportement. Toutes les observations de terrain infirment ce mode de raisonnement (Chapitre 2). Comment pourrait-on croire au demeurant, un seul instant, que le planteur soit le seul opérateur économique à ne pas moduler son travail en fonction de sa rémunération? Que sa stratégie réponde aux seuls d'impératifs sociaux?

D'autres encore, dans les années 70 - transposant la grande confrontation idéologique du moment (libéralisme/marxisme) dans leurs analyses de l'économie de plantation - ont eu à coeur de montrer la perversion de la relation des planteurs avec le marché international[23].

---

[22] La théorisation de cette approche anthropo-culturaliste s'exprime dans les concepts *"d'épargne sur pied"* (J. WEBER 1977 b, 1979) et de *"revenu-cible"* (A. LEPLAIDEUR 1985) ou la valorisation de l'arbre (B. DELPECH 1980, 1982). En assimilant cette *"culture de rente"* à une véritable *"épargne sur pied"*, on ne voit pas en elle autre chose qu'une *"garantie de recettes permettant la couverture de besoins anticipés"* (I. GRANGERET, P. JANIN - OCISCA 1991). La thèse d'A. FRANQUEVILLE (1987) peut également être rattachée à ce courant d'analyse.

[23] Les articles les plus marquants dans ce domaine sont les suivants :

LEPLAIDEUR (A.), 1983 - "Evolution d'une forme de production lignagère placée sous la domination d'un mode de production capitaliste (MPC) en phase d'"économie de pillage" puis d'"économie de traite" : analyse agro-socio-économique d'une paysannerie africaine. A propos des indicateurs de transition", pp. 147-176 in : AMIRA ed.- *Etat des travaux sur les indicateurs de transition (2° édition modifiée et complétée)*, Paris,

(à suivre...)

Cette séparation entre la sphère du social et le domaine agro-économique a perduré par la suite. Soit que les études oublient de faire la liaison entre les stratégies paysannes et les événements macro-économiques[24], soit au contraire qu'elles négligent les aspects sociétaux des économies de plantation[25]. Toutes ces approches nécessitent que l'on se repose la question suivante : quels objectifs socio-économiques la plantation doit-elle servir?

On sait déjà qu'une multiplicité de réponses, appartenant à divers registres, ont été apportées à cette question : gestion patrimoniale, passage de l'usufruit à une forme de pleine propriété, capital dont on extrait des dividendes immédiats ou différés, préservation du capital arbustif ou consommation du capital, placement de prévoyance inter-générationnel (rente éducation ou placement retraite). La gestion de la plantation, en pays bamiléké ou béti, répond donc à une grande diversité d'objectifs. Et sans craindre la confusion des genres : elle est à la fois un capital productif et dormant, un placement et un outil de travail. Toutes choses que les classes moyennes d'Occident réalisent avec leur conseiller financier en utilisant une multiplicité de supports : mobiliers, immobiliers, fonciers mais aussi agricoles (vigne, forêt, vaches laitières).

---

[23](...suite)
AMIRA, Note de travail AMIRA, n° 18, AFIRD.

WEBER (J.), 1977 a - "Types de surproduit et formes d'accumulation: la province cacaoyère du Centre Sud Cameroun", pp. 69-85, in ORSTOM ed. - *Essais sur la reproduction des formations sociales dominées*, Paris, ORSTOM, Collection Travaux et Documents, n° 64.

WEBER (J.), 1978 - "La région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun", pp. 91-114 in : AMIN (S.) ed - *L'agriculture africaine et le capitalisme*, Paris, Anthropos.

[24] Voir LEPLAIDEUR (A.), 1985a - *Les systèmes agricoles en zone forestière : les paysans du Centre-Sud Cameroun*, Thèse de doctorat de 3° cycle, Economie Rurale, Université de Montpellier I, 615 p.

LEPLAIDEUR (A.), 1985b - "Stratégies paysannes autour des systèmes cacaoyers et vivriers en zone Centre-Sud forestière camerounaise", pp. 74-85, in : CIRAD-MESRU ed, 1987 - *Etats, Développement, Paysans*, Montpellier, CIRAD, Actes du colloque CIRAD/MESRU, sept. 85, 272 p.

LEPLAIDEUR (A.), 1989 - "Vie et survie domestique en zone forestière camerounaise: la reproduction simple est-elle assurée?", pp.277-290, in : ELDIN (M.), MILLEVILLE (P.) eds. *Le risque en agriculture*, Paris, ORSTOM, Collection A travers champs, 620 p.

SANTOIR (C.), 1992 - *Sous l'empire du cacao : Etude diachronique de deux terroirs camerounais*, Paris, ORSTOM, Collection A travers champs, 191p.

[25] Consulter LOSCH (B.), 1990 - *Evolution des systèmes de production agricoles en zone SODECAO et principales réactions des producteurs camerounais à la crise cacaoyère*, Montpellier, SILVIT-DSA-CIRAD, 71p. multigr.

LOSCH (B.), FUSILLIER (J-L.), DUPRAZ (P.), NDJOYA (J.), 1991 - *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun : quelles adaptations à la crise* ?, Montpellier, CIRAD (Département des Systèmes Agraires), 253 p.

SOFRECO, 1992 - *Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao au Cameroun - Etude de faisabilité*, Paris/Montpellier, SOFRECO/CIRAD, 119p. + annexes, multigr.

Bien plus, cette stratégie ne semble pas propre à une économie de plantation particulière. En pays *Agni* par exemple (Sud-est de la Côte d'Ivoire), la stratégie économique des planteurs villageois de café Robusta, en situation de forte contrainte foncière, est décrite selon J-F. FOUCHER (1981) comme *"très globale"* [26]. Alors que les planteurs déclarent parallèlement plutôt vouloir chercher *"à maximiser leur revenu actuel dans le but de constituer une épargne"*. Ce qui correspond plutôt au comportement agro-économique des manoeuvres agricoles (allochtones).

Tout ceci traduit l'effort réalisé pour se préserver soi-même et sa famille du besoin présent et à venir dans un pays où n'existe pas d'Etat-providence, ni de véritable famille-providence (voir Chapitre 3, II° Partie). Comportement qui semble ordinaire pour un père de famille avisé sous d'autres cieux. On reproche en effet au planteur béti de ne pas réagir en entrepreneur agricole dynamique cherchant à être toujours plus productif au nom d'une raison agronomique productiviste que l'on conteste en Europe! On s'étonne de sa prudence comme si la sagesse paysanne avait quelque chose à voir avec l'esprit aventureux des opérateurs des bourses de commerce du Nord! On a quelque peine à le considérer comme un épargnant sans conseiller et comme un gestionnaire de patrimoine sans notaire! A cause de la faiblesse des sommes en jeu? Elément d'un patrimoine qu'on transmet et assurance-retraite dont on sort sous forme de rente plus que de capital, le cacao constitue un placement de père de famille peu spéculatif pour la majorité des planteurs béti. Les arboriculteurs *yoruba* travaillent pour leurs fils (S. BERRY, 1985) et de nombreux cacaoculteurs *eton* âgés investissent également pour leurs vieux jours estimant que leur prise en charge par les héritiers n'est pas forcément assurée!

Le planteur correspondrait davantage à un gestionnaire de capital, la plantation à un placement financier actualisé sur les prix nets anticipés payés au producteur, coxage et transport déduits. Les profits (différence entre la valeur du produit vendu et les coûts des facteurs de production de type monétaire) constituent en fait la rémunération du travail familial et du capital investi dans la cacaoyère. Ceci permet à la fois le financement des dépenses courantes (alimentation, habillement) et des investissements sous forme d'épargne. Les profits réalisés sur la plantation serviront à financer des activités productives (achat de taxi, commerce), la formation des enfants (rente éducation) et le maintien ou l'accroissement de capital cacaoyer pour ses vieux jours. Le capital arbustif constitue le capital fixe. Le taux d'amortissement de ce capital comme son taux d'intérêt annuel sont variables: ils dépendent de paramètres endogènes (matériel végétal, taux de mortalité des jeunes plants, taux de maladie, travail familial mobilisable) et exogènes (prix des facteurs de production achetés, prix du cacao au producteur, politique fiscale, politique d'incitation ou non à la production).

Les choix d'investissement du planteur sont fonction des opportunités locales et les opérations d'investissement supposent des moyens de financement, c'est-à-dire une épargne. L'épargne incluse dans la scolarisation lui sera restituée sous forme de soutien financier par les enfants en cas de maladie (assurance-prévoyance) et durant ses vieux jours

---

[26] Elle *"se caractérise par la recherche plus ou mois consciente d'un optimum de qualité de vie qui correspond à un équilibre entre trois éléments : l'accroissement de la cellule familiale, la couverture des besoins de base (...) un niveau de travail familial situé au minimum compatible avec les deux objectifs précédents"* (op. cit. 1981, p. 39).

(assurance-retraite). Des contraintes d'ordre social telles que le vieillissement simultané des producteurs et les difficultés en matière d'héritage viennent certainement renforcer ce comportement.

I. 1. B. 2. Des stratégies productives globales antérieures à la crise.

Le concept de polyvalence ne se retrouve pas seulement dans la conduite des plantations. Il est au coeur même des systèmes productifs et des stratégies de compensation de revenus mises en place depuis la chute des prix à la production. En période de crise, la préférence va à des activités ou des cultures présentant un double ou triple intérêt (autosubsistance, vente, placement, héritage, indépendance). Car l'exploitant perçoit ses activités rurales d'une façon globale, même s'il n'est pas toujours conscient des complémentarités possibles. Mais les innovations se feront toutes progressivement, en raison des incertitudes qui pèsent sur telle ou telle spéculation, à chaque étape de la filière (stade de la production, du transport, de la commercialisation). L'adoption d'une nouvelle culture ne se fera, par exemple, qu'après un test sur une portion de la parcelle ou après évaluation chez un voisin. Il s'efforcera, en outre, de multiplier les types d'activités afin de diversifier ses sources de revenu et de minimiser le risque, abandonnant une activité seulement lorsqu'elle ne rapporte plus rien financièrement. Etant donné les goulets d'étranglements (terre, formation, capital, force de travail) qui pèsent fortement sur les petites unités de production béti et bamiléké, l'exploitant essayera logiquement de poursuivre une diversification dans un domaine qu'il connaît bien.

* *"On peut les manger et les vendre"* (stratégie de flexibilité maximale)

Cette expression, qui résonne encore comme une ritournelle, illustre on ne peut mieux les motivations profondes de l'agricultrice en phase de diversification vivrière, maraîchère ou fruitière. Une nouvelle culture aura d'autant plus de chances d'être adoptée que l'agricultrice pourra, selon les besoins du moment, la consommer intégralement, en commercialiser les surplus ou la vendre en totalité. Mais elle n'est pas seule à mettre en avant l'intérêt de cultures que l'on peut à la fois vendre et consommer. Les chefs d'exploitation eux-mêmes n'ont pas été les derniers à se faire une telle réflexion. Habitués à commercialiser l'intégralité de leur récolte caféière ou cacaoyère, à un prix annuellement revalorisé, dans le cadre d'un marché protégé, ils ont été moins enclins que leurs compagnes à prendre la mesure du risque en agriculture. Et à apprendre à le gérer. Mais le temps des rentes de situation est passé. Et chaque planteur a progressivement pris conscience de la dépendance et de la fragilité qui était la sienne, vis-à-vis du marché international : les cours des cultures d'exportation se déterminent loin de lui, la rémunération effective de son travail est retardée ou réduite par le poids des intermédiaires; et il ne peut aucunement essayer de faire jouer la concurrence entre les acheteurs, à l'instar de son épouse pour ses produits vivriers.

La double fonctionnalité est conçue, en fin de compte, comme le meilleur palliatif aux incertitudes actuelles qu'il s'agisse d'un brusque tassement des prix sur le marché lié à la surproduction, des pertes liées à la commercialisation, ou encore d'un accroissement subit des charges familiales par le biais de migrations de retour. Elle est d'ailleurs fréquemment citée par les exploitants (26,9%) comme la meilleure stratégie à suivre actuellement en période de diversification d'activités. Ces derniers sont surtout constitués par de jeunes migrants de retour sans capital ou des "gardiens de la tradition", comme les grands

planteurs du Bamiléké méridional (Bazou, Bangwa, Bana) qui avaient surinvesti dans la caféiculture.

Mais, c'est peut-être là une évidence qu'il n'est pas inutile de rappeler, le planteur qui opte pour une stratégie de substitution et de compensation de revenu n'a nullement l'intention de se replier sur son exploitation. Il ne cherche pas non plus à s'évader du marché pour retourner à une quelconque agriculture d'autosubsistance. Pas plus qu'à abandonner la culture du café ou du cacao. Son insertion dans l'économie marchande est maintenant trop profonde et ancienne pour pouvoir se résorber. C'est le marché, fusse-t-il imparfait, qui assurera sa survie ou sa renaissance, le cas échéant. Aussi plutôt que de parler de "recherche de la sécurité alimentaire" ou de "division du risque", termes fortement connotés, sera-t-il préférable de parler de stratégie globale de minimisation de risque[27].

Tableau 10 : Les motivations socio-économiques des diversifications en cours (1982-1992)

STRATEGIE	INTERÊT PRINCIPAL	*BAMILEKE*	*BETI*
FLEXIBILITE	Consommation familiale	15,8%	13,7%
	Plurifonctionnalité	26,9%	19,5%
MINIMISATION DE RISQUE	Revenus réguliers	8,5%	13,7%
	Revenus complémentaires	23,6%	25,8%
SPECIALISATION RENTIERE	Revenus importants	17,7%	22,2%
	Commercialisation aisée	7,5%	5,1%
	ENSEMBLE	100,0%	100,0%

Sources : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest (département du Noun exclus) entre juin et novembre 1992);

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

[27] L'agriculture bamiléké est un bon exemple du *"système intensif à dominante consommations intermédiaires"* décrit par R. BADOUIN (1981). La réduction de la consommation d'intrants (engrais, pesticides) et des soins apportés à la caféière a suivi, de manière presque arithmétique, la baisse de la rémunération offerte, preuve que le planteur raisonne bien, lui aussi, en termes de coût/avantage relatif. Mais cette évolution n'est pas assez nette pour que l'hypothèse d'un retour à une agriculture de subsistance, plus extensive, à dominante travail puisse être envisagée dans les zones où le foncier est réduit (Chapitre 2). Recherche de la sécurité alimentaire n'est pas forcément synonyme d'agriculture "sécuritaire"!

Dans la majorité des exploitations, la priorité en soins et travail a, depuis peu, été donnée à des cultures vivrières - telles que le plantain, le maïs, le haricot - dont les surplus peuvent être commercialisés localement s'ils ne sont pas entièrement consommés par la famille. Dans la phase pionnière de recomposition des stratégies productives, il est apparu que le vivrier constituait le secteur privilégié d'investissement en temps et force de travail. Même dans le cas d'une recherche accrue de l'autosuffisance alimentaire (15,7%), l'objectif de maintien du revenu monétaire n'est ainsi pas sacrifié.

En effet, cette disposition ne peut être assimilée à un véritable repli sécuritaire au détriment de cultures plus rémunératrices - puisque la quête du numéraire reste indispensable pour faire face aux différentes charges familiales (santé, scolarité, transport) - **mais bien plutôt un souci accru de flexibilité monétaire**. Le produit de la vente doit être immédiatement et facilement mobilisable pour être réinvesti en achats alimentaires ou manufacturés. Cette évolution des mentalités est également bien perceptible dans le domaine des cultures d'exportation. Les dysfonctionnements réitérés des coopératives (UCCAO, CENADEC) et de l'ONCPB (voir § C. dans le Chapitre 1 de la II° Partie, conduisant à des retards importants dans le paiement des bons de caisse aux producteurs, ont conduit ces derniers à les délaisser peu à peu (cf. Chapitre 1, II° Partie, ainsi que l'article de V. ALARY et G. COURADE 1994, pp. 184 - 203). Plutôt que d'être payé avec retard, le planteur préfère parfois brader son café à un coxeur (à 3.000 fcfa pour un sac de *Robusta* bon grain et 6.000 fcfa pour de l'*Arabica* en 1992 contre respectivement 5.000 et 10.000 fcfa lorsqu'il est acheté par la coopérative). C'est seulement dans un deuxième temps que les producteurs se lancent dans de nouvelles productions spécialisées (maraîchage ou fruits).

Après les stratégies à double fonctionnalité, la diversification variétale et les combinaisons culturales sont les stratégies agronomiques de minimisation de risque par excellence.

> "(...) *tout se passe comme si la diversité des itinéraires techniques sur la parcelle constituait le gage d'une certaine sécurité. L'obtention d'un rendement relativement médiocre à l'échelle de la parcelle, qui résulte de la variabilité de rendements ponctuels correspondant à des situations culturales à niveaux de productivité très contrastée, réduit en fait les risques de résultat catastrophique comme d'une excessive variabilité interannuelle du rendement de la parcelle (et donc aussi de sa production).*" (P. MILLEVILLE et G. SERPANTIE 1991, p. 122).

La paysanne doit composer avec un grand nombre d'aléas en milieu tropical humide dont les principaux ont pour nom : forte variabilité dans la répartition annuelle des pluies, difficile stockage des céréales et des tubercules soumis aux attaques parasitaires, destruction des récoltes par les ravageurs, dégradation de la fertilité. Et durant le même temps, on attend d'elle qu'elle assure une nourriture abondante et variée à la famille tout au long de l'année. Sa tâche essentielle est donc de chercher à tirer le meilleur parti des facteurs locaux de production, à *"gérer un système alimentaire, le système cultural n'étant qu'une conséquence"* (A. LEPLAIDEUR 1989, p. 278). Toujours selon ce raisonnement, il est plus important de maintenir une relative autosuffisance alimentaire au sein du ménage que d'obtenir des surplus commercialisables. *"Les paysans raisonnent sur la base de la couverture de leurs besoins,*

socialement déterminés, et non en vue d'une production maximale" (J. WEBER 1977, p. 136). C'était sans doute vrai en économie faiblement monétarisée, cela ne l'est plus tout à fait aujourd'hui.

Compte-tenu de cette situation et des moyens dont elles disposent, elles n'ont donc d'autre possibilité que d'essayer d'étaler au maximum les récoltes pour limiter le risque de déficit alimentaire en période de soudure (mars à juin et octobre)[28]. A cet effet, elles peuvent jouer sur toute la gamme des vivriers dont elles disposent - variété à cycle court ou long, à semis précoce ou tardif - selon les particularités de la saison agricole. Les tubercules (macabo, manioc, igname) qui se récoltent sur de longs mois resteront ainsi en terre bien après le retouir de la parcelle à l'état de jachère.

"Usant d'un savoir issu de la cueillette sur une végétation spontanée où l'association de plantes est la règle" (A. LEPLAIDEUR 1985), les femmes béti ont pris l'habitude de complanter chaque parcelle avec plusieurs cultures comme leurs homologues bamiléké. Et en diversifiant les associations culturales au sein de l'exploitation, elles divisent d'autant le risque encouru avec la même culture conduite en culture pure. Dans la zone forestière, les femmes rétorquent que des cultures pures entraineraient un net surcroît de travail (défrichement, désherbage) qu'elles ne sont pas en mesure d'assumer. L'essentiel est d'abord d'alimenter son ménage, de limiter le montant des achats sur le marché; les aspects financiers interviennent bien après. De plus, en faisant varier la densité d'une même culture d'une parcelle à l'autre, la paysanne peut, à chaque cycle de culture, produire en fonction de ses besoins. Elle peut également semer sur la même parcelle plusieurs variétés de haricot aux propriétés spécifiques (précocité, productivité, rusticité, résistance aux maladies, facilité de stockage) et aux usages culinaires variés. Ainsi, elle s'assure la meilleure couverture alimentaire possible tout au long de l'année ainsi qu'une production maximale par unité de surface. Sur le plan purement agronomique, les associations culturales présentent également le double avantage de protéger le sol par un couvert végétal renouvelé tout au long de l'année, de limiter les maladies.

Les cultures ne sont pas conduites à l'identique sur l'ensemble des parcelles d'un même responsable technique, en raison des différences de détail dans le potentiel agro-pédologique du sol et le modelé : dans une sous-parcelle de bas de versant, au sol plus lourd, moins favorable à une association arachide-haricot que macabo-taro-légumes, le déterminant de base du système agricole bamiléké - le maïs - sera, par exemple, planté de manière plus lâche et non pas dense et homogène. Les choix culturaux répondent donc presque toujours à des raisons précises et rappelle que l'agricultrice a une connaissance intime de chaque parcelle cultivée.

* *"Je vends un peu de tout"* (stratégie de substitution - minimisation de risque).

Les alternatives agricoles et non-agricoles développées depuis une dizaine d'années ne sont pas toujours le fruit d'innovations. Elles consistent souvent à <u>renforcer des activités</u>

---

[28] Ne pouvant stocker durablement, *"la paysanne a alors développé une stratégie de multiplantation des espèces végétales* [sur un même champ] *qui autorisent une récolte étalée"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 129), aussi bien dans l'Ouest que dans le Centre.

traditionnelles ou à relancer des productions abandonnées à forte connotation socio-culturelle afin d'assurer des rentrées d'argent plus fréquentes et plus régulières. La priorité, dans le cas présent, va à la formation d'un revenu stable et non saisonnier (8,5%) par la multiplication de petites activités complémentaires (23,6%)[29]. De telle sorte que le bénéficiaire soit toujours à l'abri d'une chute brutale des prix de vente, d'un renvoi de la part de l'employeur ou d'une mévente. Les revenus d'un type d'activité venant compenser les pertes d'un autre, l'actif s'oriente vers une stratégie de minimisation de risque. Tous les secteurs d'activité sont cernés, aussi bien le petit commerce et l'artisanat (nattes, paniers, chaises, cannes, calebasses) la production vivrière et maraîchère, la cueillette (noix de kola, safout, bois de chauffe, vin de raphia[30] ou de palme) que le salariat agricole et non-agricole. Mais c'est essentiellement dans le domaine extra-agricole que cet objectif est partagé par le plus grand nombre d'actifs[31] (voir tableau suivant).

Plutôt que d'entretenir des haies vives, vestiges d'un temps proche où l'agriculture et l'élevage étaient étroitement associés, l'exploitant bamiléké préfère complanter son champ de case d'essences utiles, lui donnant ainsi parfois l'aspect d'un parc jardiné. Dans les chefferies à très forte densité de population où le bocage, qui assurait une structuration solide de l'espace, reste encore très répandu (J-C. BARBIER 1988, p. 169), le paysan se contente de remplacer les espèces ligneuses (eucalyptus, ficus) par des arbres fruitiers (safoutier, avocatier, manguier, colatier). Cette évolution productive pour significative qu'elle soit ne peut cependant être comparée à la création d'un véritable verger qui renvoie à une stratégie d'intensification / spécialisation. Mais dans les deux cas, cette évolution est une réponse à la crise actuelle : prévision d'une augmentation des besoins familiaux ou recherche d'une meilleure couverture alimentaire, simple compensation ou au contraire hausse du revenu monétaire[32].

De même, si la commercialisation secondaire des produits vivriers sur les marché urbains, à des fins spéculatives, assure de grosses marges bénéficiaires aux revendeurs-transporteurs (*buyam sellam*), dans la plupart des cas, la vente des surplus vivriers par les femmes (épouses, mère ou veuves du chef d'exploitation) ne dépasse pas 30 à 40.000 fcfa par personne. Etant donné la faiblesse des quantités offertes par chacune d'entre elles et le bas niveau des prix, il s'agit plus d'un petit commerce de nécessité, visant à satisfaire des besoins monétaires immédiats, que de la constitution d'un "revenu-cible".

---

[29] *"Avec le cacao, on n'a de l'argent qu'une fois par an, avec l'huile on en gagne toute l'année"* (J. CHAMPAUD 1970, p. 309).

[30] L'exploitation du bois (perches de "bambou") et de la sève (formant du "vin" après fermentation) des palmiers raphia n'est sans doute pas si ancienne que cela dans le pays bamiléké, puisque de tels boisements étaient peu nombreux jusque vers 1910 - 1915.

[31] *"Pour pallier l'insuffisance des cultures vivrières, compenser certains déficits protéiniques, ou accroître leurs revenus monétaires, hommes et femmes pratiquent une activité non-agricole, traditionnelle ou moderne. Les travaux agricoles, malgré leur caractère impératif, laissent du temps libre, surtout aux hommes qui n'ont pas à leur charge des travaux domestiques"* (C. SANTOIR 1992, p. 131).

[32] C'est ce que l'économiste appelle, en d'autres termes, une stratégie de *"revenu cible-contraint"* et une stratégie de *"revenu cible-choisi"* (B. LOSCH 1990, p. 144).

Plus la polarisation autour de la culture d'exportation est vive et plus le profil de trésorerie des exploitations était déséquilibré. Ainsi, lorsque le budget d'exploitation repose presque entièrement sur le produit de la vente du café ou du cacao, l'argent est consommé au moment des gains : entre octobre et janvier dans la zone centrale camerounaise, entre janvier et mars dans la zone UCCAO. Avec le net handicap de laisser les actifs sans ressources monétaires le reste de l'année. Cette situation est néanmoins de plus en plus rare et reste circonscrite à quelques secteurs forestiers isolés (Nyong-et-Kelle, Nyong-et-Soo). Et la tendance, déjà fort ancienne dans l'Ouest, à *"vendre un peu de tout"* gagne progressivement le pays béti. C'est pourquoi, le profil de trésorerie des exploitations eton (Lékié) ressemble aujourd'hui étrangement à celui des ménages bamiléké (A. LEPLAIDEUR 1985, 1987, p. 80).

Tableau 11 : Les stratégies dominantes selon chaque secteur d'activité en pays bamiléké en 1992

	Flexibilité	***Minimisation de risque***	***Spécialisation rentière Maximisation de revenu***
CUEILLETTE / ARBORICULTURE	+++	+	=
VIVRIER	++	+	=
SALARIAT*	-	++++	=
COMMERCE / ARTISANAT	-	++++	=
MARAICHAGE	++	+	+
ELEVAGE	+	+	+++
CAFE	-	=	++++

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest - 378 réponses);
Classification établie comme suit : >80% du total des réponses des actifs interrogés (++++); 80 à 60% (+++); 59 à 40% (++); 39 à 20% (+); 19 à 10% (=); < 10% (-).

* Salariat agricole (*pambe*) et non agricole

Parler de compensation de revenu serait sans doute plus juste, étant donné la valeur modale des sommes en jeu (5.000 - 50.000 Fcfa). C'est en additionnant les bénéfices de petites activités complémentaires que l'exploitant pense parvenir à gérer la pénurie. Contrairement à certaines idées reçues, la fin de la rente n'est pas vécue comme un traumatisme majeur par les concernés; à condition qu'ils puissent être en mesure de faire face aux imprévus de la vie quotidienne (participation à un deuil, consultation d'un guérisseur, aide à un parent nécessiteux,...). Tel est le premier souhait exprimé par les intéressés. Et si *"çà tient"*, peut-être sera-t-il alors possible, en un deuxième temps envisager de gagner plus.

Planche 3 : La quête de numéraire voit **le développement de nombreuses petites activités extra-agricoles de complément en pays béti.** L'extraction de sable dans les dépressions humides est le fait de jeunes adultes (village d'Obak - arrondissement d'Okola - Lékié).

Planche 4 : **Un des secteurs privilégiés des reconversions agricoles : la pisciculture** (tilapia et carpes). En effet, à la différence de l'aviculture qui nécessite des investissements importants (construction d'une ferme, achats de vaccins, de produits alimentaires) et une réelle prise de risque (maladie, mévente), la pisciculture présente plusieurs avantages : amélioration de l'apport protéique, réduction des dépenses alimentaires, complément monétaire. C'est donc une activité très prisée par les jeunes et les planteurs en phase de diversification (village d'Obak - arrondissement d'Okola - Lékié).

Tableau 12 : Les stratégies dominantes selon chaque secteur d'activité en pays béti en 1993

	Flexibilité	*Minimisation de risque*	*Spécialisation rentière Maximisation de revenu*
CUEILLETTE / ARBORICULTURE	++	+	+
VIVRIER	++	+	+
SALARIAT*	-	++++	=
COMMERCE / ARTISANAT	-	++++	=
MARAICHAGE	+	+	+
ELEVAGE	++	=	++
CACAO	-	=	++++

Sources : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).
Classification établie comme suit : >80% du total des réponses des actifs interrogés (++++); 80 à 60% (+++); 59 à 40% (++); 39 à 20% (+); 19 à 10% (=); < 10% (-).
* Salariat agricole (*pambe*) et non agricole

Ces petites activités de complément répondent, elles aussi, à une approche de type produit à double finalité (vente / consommation). Leur mise en oeuvre répond rarement à une volonté commerciale désignée, à un véritable esprit entrepreneurial, ou à une recherche obstinée du profit et s'apparente plus à la commercialisation conjoncturelle des surplus. On est donc bien loin de l'idée d'un *"dynamisme bamiléké"* spécifique!

Mais il ne faut pas se fier à l'expression "petits revenus de complément". Si l'on passe en revue chaque production faisant l'objet d'une commercialisation partielle, on s'aperçoit que certains exploitants font mieux que subir la crise et que "les petits ruisseaux font parfois les grandes rivières"! C'est le cas, par exemple, du vin de raphia[33] / de palme, sève sucrée extraite par incision, fermentant rapidement.

A l'origine, comme la kola, le vin n'a d'autre fonction que de servir à raffermir les relations sociales, au sein du lignage ou du quartier. Il fait l'objet d'une consommation ritualisée au cours des événements familiaux et religieux (deuil, funérailles, mariage, réunion de la tontine, conseil villageois ou familial). Mais c'est sa valeur marchande qui lui donne tout son prix en période de crise. Une analyse micro-économique a permis à A. FADANI et D. GAUTHIER (1994, pp. 322 - 325) de montrer que les marges commerciales d'un "vigneron" dépassent largement celles d'une caféière *Arabica* bien entretenue. Selon cette étude, la marge brute d'un hectare de café Arabica ne dépassait pas 31.050 Fcfa en 1991 -

[33] Les raphiales du pays bamiléké sont majoritairement peuplées en ***Raphia mambillensis*** de la famille des Arecacae. C'est une variété de palmier sans tronc qui pousse en bosquets constitués de plusieurs dizaines de feuilles (de 7 à 12 mètres) dans les talwegs humides, aux sols hydromorphes, où ils remplacent des forêts-galeries originelles. Leur regroupement donne des raphiales, où la plante, *"grégaire et héliophile, exclut pratiquement toute autre espèce arborescente"* (A. FADANI et D. GAUTHIER 1994, p. 319).

1992, tandis que celle d'un hectare de raphia dépassait 60.000 Fcfa. Et cette marge est encore supérieure à l'heure de travail : 1.095 Fcfa contre 480 Fcfa. Par rapport à un hectare de tomate, la rentabilité d'un hectare de raphia est même meilleure, si l'on tient compte des investissements réalisés (marge brute/Fcfa investi est de l'ordre de 25 Fcfa contre 1 Fcfa). Cela traduit, une fois encore, la compétitivité d'un système extensif, presque rentier, sur un système moderne intensif. Ne faut-il pas mieux, dès lors, maintenir la raphiale dans les bas-fonds, plutôt que l'arracher pour faire du piment ou de la tomate ? Si le café permet de gagner, en l'espace de quelques semaines, une somme d'argent substantielle, si des cultures maraîchères bien conduites permettent de dégager des revenus encore plus conséquents, le produit des petites activités de complément a l'insigne avantage de permettre de couvrir les dépenses courantes du ménage : huile, pétrole, cube *Maggi*, sel, pain, savon. Et le renchérissement de certains produits alimentaires importés, par suite de la dévaluation, devrait sans aucun doute encore renforcer l'intérêt de telles activités.

Que faut-il penser, par ailleurs, du **renouveau de certaines formes de travail agricole salarié (*pambe*)**[34] **et plus généralement du tâcheronnage**, observé depuis 1989? L'histoire agricole abonde d'exemples où la diffusion d'améliorations techniques et la succession de crises agricoles ont accéléré la disparition des exploitations les plus fragiles et l'apparition, concomitante, d'une classe de paysans sans terre, mis en demeure de louer leurs bras pour survivre. Dans le cas des économies de plantation bamiléké et béti en revanche, nulle transformation brutale des structures agraires, mais plutôt évolution progressive, aggravée par une conjoncture récente défavorable. L'essor du travail informel semble, en effet, essentiellement **lié à la fragilisation économique des exploitations**. Nombre d'actifs se définissent d'ailleurs eux-mêmes comme des "hommes à tout faire", tant le besoin d'argent se fait impérieux. Et certains de s'improviser aide-maçons pour la fabrication de briques adobe, manoeuvres pour le déchargement de camions des Brasseries du Cameroun, d'autres pousseurs au marché, selon les besoins du moment, ou même encore "défricheur" pour une veuve âgée. Certains chercheurs ont également donné de ces activités informelles une interprétation beaucoup plus sociologique qui ne doit pas être écartée : par l'exercice d'une activité informelle, les cadets cherchent à échapper à l'omnipotence du contrôle social des anciens. *"L'individualisation de la décision économique et le passage vers l'indépendance financière (...) sont les conséquences économiques"* de cette décision, tandis que du point vue social, le jeune actif espère s'affranchir peu à peu du seul réseau relationnel fondé sur la parenté (E. BAUMANN 1984, pp. 253 - 260). Gageure s'il en est, dans la mesure où l'accès au statut de *pambe* agricole ou non-agricole est bien souvent réglé par les liens lignagers et les relations de voisinage.

Il convient, malgré tout, d'opérer une distinction entre le travail de tâcheron non-agricole et le statut d'employé agricole. Le premier a toujours été structurellement plus développé que le second. Soit parce que l'insertion dans l'économie monétaire s'était faite précocement, bien avant l'introduction des cultures de rapport, ou qu'elle permettait à la masse des exclus économiques et déclassés sociaux de survivre (pays bamiléké). Soit parce que le travail agricole, hors de la plantation, était assimilé à une activité essentiellement féminine (pays béti). Toutefois, conçu comme une étape transitoire dans un itinéraire de

---

[34] Dans l'Ouest, on désigne par *"pambe"* la location de sa force de travail à des fins agricoles (ouvrier) et par extension tout travail de manoeuvrage temporaire (tâcheron).

terroir et d'accumulation, le statut d'ouvrier agricole était mieux accepté socialement. Il était bien souvent préférable de quitter son village ou sa chefferie d'origine pour exercer ce type d'activité salariée (migrations de travail des Bamiléké dans les grandes plantations du Sud-Ouest). Par suite, toute activité non-agricole a pu faire l'objet d'une survalorisation comme élément de réussite sociale.

Depuis 1988 - 1990 on assiste dans l'Ouest et le Centre du Cameroun à une nette recrudescence d'hommes faisant le *pambe* et, parallèlement, de demandes d'assistance foncière (attribution de droit de culture, contrat de location). Désormais, il n'est pas rare qu'un chef d'exploitation aille travailler dans le champ de son voisin pour défricher, débroussailler, tailler, récolter, alors que cette pratique était traditionnellement mal considérée par la société.

N'est-ce-pas paradoxal, alors même qu'il est communément admis que l'Ouest connaît un déficit de main d'oeuvre agricole? En réalité, cette pratique exclusivement masculine recouvre des formes suffisamment diversifiées pour qu'on ne puisse aboutir à une conclusion hâtive. Les femmes n'interviennent pas sur le marché du travail, parce que l'accès à la terre leur est facile par le jeu multiple des alliances matrimoniales, des droits matrilinéaires hérités, voire des échanges techniques ou d'assistance. De plus, entièrement accaparées par la production du vivrier familial, elles ne peuvent dégager des surplus (force et temps de travail) directement monnayables.

C'est tout autant la variété des formes du travail agricole monétarisé, que leur flexibilité / fluidité qui rendent caduque toute typologie. Il n'y a pas à proprement parler de classe / groupe de travailleurs agricoles. Tout exploitant est susceptible d'y avoir recours un jour pour couvrir des besoins monétaires spécifiques et de retourner immédiatement après à la direction de son exploitation. En 1992, 14% des chefs d'exploitation déclaraient exercer ou avoir exercé au moins une fois une activité de *pambe* au cours de l'année, pour un montant moyen minime inférieur à 9.000 fcfa, très certainement sous-estimé en raison du fractionnement de cette activité. Peu de points communs en effet entre le véritable salarié agricole, le tâcheron polyvalent pour qui le *pambe* joue le rôle de complément financier, ou le métayer péri-urbain pénalisé au moment de la répartition foncière. A défaut d'une analyse précise des formes de renouveau du travail agricole en période de crise, il paraît difficile de faire la part entre ce qui ressort de déséquilibres structurels ou de problèmes conjoncturels, dans la mesure où cette activité existait bien avant la crise actuelle. La location de la force de travail signe-t-elle les prémices d'une désagrégation foncière plus grave, et l'apparition d'une classe de paysans sans terre à l'image des sociétés rurales sud-américaines? Ou ne s'agit-il qu'une des formes obligées d'une recapitalisation? Ce phénomène est-il irréversible, transitoire? Toutes questions essentielles pour une synthèse prospective des agricultures familiales de plantation.

Le salariat agricole à temps plein ou partiel reste assez peu développé dans les deux régions, contrairement aux zones de colonisation plus récente (Mungo, Noun, Mbam). D'une manière générale, l'exiguïté des exploitations, la réduction des budgets d'exploitation ne plaident pas pour une plus ample diffusion. On s'efforce de rentabiliser au maximum la force de travail disponible sur l'exploitation (femmes, enfants). Il s'impose comme un recours obligé uniquement lorsque le foncier disponible dépasse les capacités physiques des actifs : chefferies Bazou (Ndé), Bana (Haut-Nkam), Fombap (plaine des Mbos), zones forestières

du Nyong-et-Soo. Les grands planteurs absentéistes sont également de grands pourvoyeurs de travail pour les hommes (cadets sociaux, fils de voisins, ...) à la recherche d'un premier salaire. Habitude a été prise de faire travailler leurs plantations par des manoeuvres, sans ressources, recrutés localement. Les migrants de retour au village fournissent généralement les "gros bataillons" de cette main-d'oeuvre. Seul le manque cruel de liquidités les pousse à louer leurs bras à un autre exploitant, alors que leur force de travail est parfois tout juste suffisante pour leur propre exploitation. Situation paradoxale s'il en est, où la quête de numéraire est une contrainte supérieure au souci de sécurité alimentaire. Certains jeunes arrivent ainsi à travailler hors de leur exploitation trois à cinq mois par an comme manoeuvre agricole. Sans pour autant parvenir à épargner en raison de la modicité du prix de la journée de travail de l'ordre de 500 fcfa en 1993.

A mesure que la pression foncière s'accroît, le *pambe* agricole change de nature. Il devient ressource monétaire de complément et s'intercale entre les différentes tâches agricoles. Il entre donc rarement en concurrence avec l'itinéraire technique de la parcelle cacaoyère ou caféière (désherbage, traitement, taille, replantation). Souvent mal défini en raison du manque de compétence du planteur, il se réduit principalement à une aide ponctuelle (taille et récolte du café, sciage d'arbres) et complète la force de travail familiale. On observe également un glissement fréquent vers des travaux non-agricoles, surtout en saison sèche (fabrication de briques, d'une charpente, d'une ferme avicole). Même si la journée se négocie à un tarif un tant soit peu plus élevé - de l'ordre de 700 fcfa - peu de producteurs arrivent cependant à dépasser les 20 à 35.000 fcfa annuels en pays bamiléké.

Un troisième type de travail agricole rémunéré est apparu en pays bamiléké, à proximité de Bafoussam (chefferie Baleng). Un propriétaire absentéiste, résidant en ville, octroie une ou plusieurs parcelles droit de culture à l'année à un producteur à l'étroit sur ses terres, en échange de l'entretien du parc arboré qui la complante (safoutier, kolatier, manguier, avocatier, bananier). Le contrat qui lie les protagonistes ressemble fort à du métayage, à la seule différence que la récolte n'est pas répartie entre le propriétaire et l'occupant. En effet, le produit des cultures arbustives revient en totalité au propriétaire, tandis que l'occupant à titre gracieux garde le bénéfice des cultures annuelles[35]. Si le propriétaire défend expressément à l'occupant de couper ou d'arracher les arbres ou de vendre leurs fruits, en revanche rien ne lui interdit d'en consommer. Exceptionnellement de vrais contrats de location avec paiement d'une redevance en argent peuvent être conclus (rappelant le *"dibi ma dibi"* en Côte d'Ivoire). Il s'agit donc d'une répartition originale (verticale) des droits d'usage de la parcelle.

Alors que les droits d'usage sont traditionnellement accordés par un chef de ménage ou un successeur à des femmes, on assiste là à un véritable renversement des pratiques foncières bamiléké, au profit des acteurs masculins. Désormais des droits d'exploitation temporaire peuvent être attribués à des hommes sur des parcelles de culture et non plus uniquement sur une raphiale ou un pâturage. Certains planteurs de la zone centrale du Bamiléké pensent même qu'une évolution vers la monétarisation des échanges fonciers

---

[35] *"La rémunération du travail est donc constituée par la valeur des produits récoltés sur les parcelles que le travailleur cultive pour son propre compte au cours des journées de travail dont il dispose."* (R.BADOUIN 1986, p. 176).

(contrat de location pour l'exploitation d'un champ, d'une raphiale) est inévitable, en raison de la surpression foncière accrue par les retours des migrants au village et le maintien d'une tradition nataliste.

* *"Je gagne gros parce que cela passe bien le marché"* (stratégie de spécialisation et de reconstitution de rente par polarisation autour des marchés urbains)

Parallèlement à la relance de productions agricoles ou d'activités autrefois importantes, les planteurs ont développé de nouvelles productions répondant aux besoins spécifiques des marchés urbains proches (apiculture, élevage hors-sol, production de fruits et de légumes européens, embouche et revente de petit bétail, plantation d'eucalyptus). Le miracle par le marché, en quelque sorte pour ces producteurs spécialisés ?

Une des principales originalités de l'Ouest tient, en effet, à la multiplicité des centres urbains et au maillage dense des marchés[36]. Ces derniers sont, avec les coopératives, les principaux lieux de médiation entre villes et campagnes, d'animation et d'information. On comprend donc quel rôle polarisateur ils peuvent exercer sur l'espace régional de l'Ouest. Sans qu'il ait été nécessaire d'établir une liste quelque peu fastidieuse des marchés fréquentés, on note que les exploitants fréquentent généralement deux types de marchés au cours de la semaine bamiléké (de huit jours) : celui du quartier ou de la King Place, et celui d'un petit centre urbain rarement distant de plus de 15 kms. Le marché de proximité, situé au carrefour de petites pistes rurales, est le lieu où les agricultrices commercialisent leurs surplus vivriers. L'éventail des produits disponibles est plus large dans le second cas.

Sur le plan régional, les petits marchés du Haut-Nkam et du Ndé, situés sur le rebord méridional du plateau bamiléké ont des aires de recrutement très localisées en raison de leur accès difficile (relief accidenté et manque de voies d'accès) et d'une production agricole déficitaire. On pourra rattacher à ce type les marchés où seuls quelques collecteurs ou colporteurs ruraux alimentant des marchés voisins sont présents (dans la zone des Monts Bamboutos par exemple).

Seuls les marchés "zonaux" desservant plusieurs chefferies/villages où se regroupent producteurs, collecteurs, citadins de passage, acheteurs-groupeurs, constituent de véritables pôles d'échange où tous les acteurs de la filière sont représentés, de même que les marchés "régionaux" urbains (Bafoussam, Bangangté, Dschang, Bafang, Mbouda dans l'Ouest, Obala, Mbalmayo, Mfou, Matomb, Saa dans le Centre). Plus complets que les petits marchés de quartier, plus accessibles que les pôles régionaux, ce sont les principaux lieux d'animation de la vie rurale et de la commercialisation des vivres. Situés à la croisée de plusieurs routes, ils n'auraient sans doute jamais connu un tel essor sans le bitumage des routes (Baleveng, Balessing, Baham, Babadjou) dans l'Ouest. Tous les chefs-lieux de département ont des aires d'approvisionnement circonscrites à leurs limites administratives, sauf pour Bafoussam, dont une partie des produits proviennent de la zone maraîchère de Foumbot et de la vallée du Noun, voire de Bansoa et de Baloum (Ménoua).

---

[36] La semaine bamiléké (de huit jours) de chaque chefferie est rythmée par un grand et un petit marché.

L'importance des interrelations entre exploitations agricoles, marchés et villes consommatrices est directement liée à la présence d'un bon réseau routier, associant routes bitumées en direction de Douala et de Yaoundé, et de pistes rurales entretenues par les chefferies elles-mêmes. Rien de tel malheureusement dans la zone centrale camerounaise encore que des efforts récents ont été entrepris (axe Obala - Saa, axe Yaoundé - Akonolinga) L'amélioration du réseau routier ces dernières années a largement contribué à désenclaver la région bamiléké : la construction de deux ponts sur le Mbam et la Sanaga met la ville de Yaoundé à moins de 4 heures de Bafoussam et lorsque le tronçon Dschang-Melong sera bitumé, comme le prévoit le financement par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), rejoindre Douala ne demandera pas plus de 2 heures. Ainsi disparaîtront les anciennes barrières de pluie qui jalonnaient les grandes routes et freinaient d'autant le transport des marchandises.

Au demeurant, les exploitations entièrement orientées vers la vente sur les marchés urbains (Bafoussam, Bamenda, Douala, Yaoundé) sont peu nombreuses dans les deux régions. Exigeante en soins et main d'oeuvre, cultures pures et élevage hors-sol sont également plus exposées aux maladies et sujettes à des fluctuations de prix[37]. L'adoption d'un mode de culture intensif, dans le cas du maraîchage, implique une hausse des charges d'exploitation, une intensification du facteur-travail par l'emploi de main d'oeuvre salariée et familiale, mais également une dépendance accrue vis-à-vis du marché. **La maximisation des profits va de pair avec une multiplication des risques**.

Ainsi le petit élevage (chèvres, poules et porcs) fournit plus que jamais, un appoint alimentaire et monétaire apprécié (60.000 Fcfa), néanmoins modeste en raison des pertes par maladies et de la baisse des prix sur le marché. On est presque toujours en présence d'un élevage résiduel, réduit à quelques unités. La relecture des rapports administratifs coloniaux, antérieurs à 1960, où l'élevage porcin est décrit comme la principale source de revenus a, par exemple, quelque chose de surréaliste. Les quelques élevages industriels de poulets de chair ou de poules-pondeuses qui existent çà et là, lancés par des double-actifs, grâce aux dividendes d'activités extérieures à l'agriculture, font figure d'exception. Et les problèmes techniques qui se posent (coût de la ration alimentaire, mauvais conditionnement des vaccins, baisse des prix sur le marché) ont quelque peu freiné l'engouement premier des planteurs pour ce type d'activité[38].

La situation n'est pas foncièrement différente pour les cultures maraîchères, presque toujours assimilées à des spéculations. Si l'on entend par spéculatif *"la conduite d'une activité économique en anticipant ou prévoyant l'état des transactions commerciales (prix, demande) sur le marché afin de dégager la plus grande marge"*, il est clair que la spéculation est limitée à quelques producteurs, capables de maîtriser l'ensemble des étapes de la filière. C'est-à-dire de maîtriser les techniques de production, de faire face aux charges

---

[37] Le prix de la cagette de tomate varie ainsi de 200 à 1500 fcfa selon la saison et l'abondance sur le marché.

[38] On pourra se reporter aux documents de travail du séminaire sur *Les stratégies de développement des industries animales*, organisé par le Ministère de l'Elevage, des Pêches et Industries Animales (MINEPIA) et la FAO. Les fiches de synthèse, élaborées à la suite de missions sur le terrain et de longues discussions en ateliers, présentent quelques améliorations à apporter au fonctionnement des filières animales.

élevées d'exploitation et d'organiser la commercialisation (transport, acheteurs privilégiés). Rien de commun avec la majorité des maraîchers qui sont souvent de jeunes migrants de retour, aux connaissances empiriques et qui disposent d'un capital de main d'oeuvre ou de terre réduit. Maîtrisant mal l'irrigation de contre-saison et les techniques de traitement, ils subissent de plein fouet les aléas de la production. Dépendants des transporteurs pour la livraison sur le marché, ils ont finalement peu de moyens de contrecarrer les fluctuations de prix.

Les cultures maraîchères, introduites à partir des années 1970-75, ont complètement remis en cause le mode de gestion traditionnelle du terroir et conduit les anciens planteurs à prendre certains risques. Le travail agricole se caractérise par une préparation rapide du sol au trident non en billons mais à plat, un repiquage ou une plantation monospécifique qui rend le désherbage plus aisé. Leur diffusion s'est, en un premier temps, limité aux exploitants double-actifs scolarisés capables de faire face au renchérissement des charges d'exploitation (engrais chimique, produits de traitements phytosanitaires, matériel agricole, frais de conditionnement et de transport, emploi d'une main-d'oeuvre salariée, irrigation) sur des zones de colonisation récente (sommets volcaniques, bas-fonds, plaines bordières).

Depuis 1988, beaucoup de jeunes exploitants se sont essayés au maraîchage, en dehors des zones maraîchères reconnues comme telles depuis les années 1970[39] (J. CHAMPAUD 1983, A. FRANQUEVILLE 1985). Les débuts ont eu lieu, d'ailleurs, non sans mal : peu ou mals conseillés sur l'utilisation des produits de traitement, la pratique du repiquage, les techniques d'irrigation, ces nouveaux adeptes ont souvent perdu une part importante de leur récolte sans se décourager pour autant. Si les plus jeunes ont joué la carte de l'innovation, la majorité d'entre eux n'ont pas réagi sans faire preuve de prudence : en limitant la superficie consacrée à ces cultures et en créant des parcelles-test. Cette pratique les désigne d'ailleurs plutôt comme des agriculteurs vivriers en situation de *"recherche de revenu-contraint"* que de vrais maraîchers. Le besoin constant de formation et leurs demandes réitérées de soutien (octroi de crédit, organisation du marché et du transport, conseils techniques) montrent, s'il est besoin, les limites de ces initiatives.

Les vrais maraîchers restent, jusqu'à aujourd'hui, une infime minorité, tant leur réussite est fragile. Pionniers d'une agriculture intensive irriguée, forte consommatrice d'intrants et de main d'oeuvre, ils souffrent d'un manque chronique de moyens. La viabilité de leurs exploitations est suspendue à la mise en place de petits crédits répétés - à l'image du *"credit revolving"* à la consommation - et d'un véritable encadrement technique. Les impératifs de la production ne sauraient toutefois faire oublier l'importance stratégique de la commercialisation[40]. D'où l'importance à accorder à tout ce qui est infrastructures routières, moyens de transport et développement d'un tissu économique qui permette l'écoulement des produits. D'une manière générale, ces productions, perçues par les

---

[39] Plaine de Galim, versants des Monts Bamboutos, chefferies de Baloum-Bamendou proches de Bafoussam dans l'Ouest; département péri-urbain du Mfoundi, arrondissements de la Lékié orientale (Saa, Obala)dans le Centre.

[40] La création d'une usine de conditionnement des haricots verts à Foumbot (1991) - disponibles dans les magasins parisiens "Au Bon Marché" - et celle prochaine d'une unité de transformation de la tomate à Bandjoun sont d'ordre à permettre une meilleure fluidité du marché et encourager de nouvelles vocations.

planteurs comme de vraies alternatives à l'ex-culture de rente, sont cependant loin d'être accessibles à tous. Seuls quelques chefs de ménage masculins ont accepté de jouer le jeu de nouvelles filières devenant de véritables grossistes alimentaires pour les consommateurs urbains. En cette période de crise où commencer de nouvelles spéculations paraît d'autant plus risqué qu'elles requièrent des capitaux plus importants, certains ménages en reviennent à des stratégies de promotion socio-économiques éprouvées de longue date, telles que la scolarisation poussée des enfants ou l'éclatement familial, qui relèvent plus de la gestion des rapports sociaux que de la recherche immédiate du profit.

Inversement, on retrouve au coeur de certaines stratégies agricoles de spécialisation **le désir à peine voilé de reconstituer une rente disparue dans le cadre d'un marché captif et parfois monopolistique**[41]. C'est le cas de certains élevages hors-sol très spécialisés qui s'adressant à une demande très ciblée des consommateurs urbains (lapins, oies, pigeons) doivent effectivement être rattachés à ce type d'approche, mais également des spécialisations vivrières ou fruitières qui viennent combler un déficit zonal (huile de palme, perches d'eucalyptus, maïs sélectionné de contre-saison dans les bas-fonds inondables, concombre, igname, arachide, macabo). Chez certains exploitants, le développement d'une spécialisation n'est pas nécessairement innovante, ou synonyme d'intensification et de révolution technologique; elle peut également être conçue comme un moyen de diminuer l'effort en intensité et en durée et les investissements tout en assurant une récolte substantielle (on retrouve le raisonnement de type coût / avantage adopté par les cacaoculteurs béti!).

Dans les chefferies peu densément peuplées (< 50 hab/km^2), les producteurs ont cherché à promouvoir des essences arborées étant donné le manque de trésorerie et le caractère limité de la force de travail. Il s'agissait de maximiser la rente foncière par des cultures extensives. Dans les départements du Ndé et du Haut-Nkam par exemple (Bafang, Bana, Bazou, Fondjomekwet), la culture de palmiste greffé (variété *America*) a été choisie pour remplacer le café Robusta, l'Ouest étant globalement déficitaire en huile de palme. Sur les sols plus pauvres également, l'eucalyptus doit permettre, en 5 ou 10 ans, d'approvisionner le marché de la construction (habitat, lignes électriques). D'une manière générale, la faiblesse des charges d'exploitation explique l'intérêt renouvelé pour des cultures arborées traditionnelles ou nouvelles (voir § I. B.).

Dans le domaine de la production vivrière, la commercialisation locale de certaines cultures ne dégage généralement pas plus de 30.000 à 40.000 Fcfa par femme active. Etant donné la faiblesse des quantités offertes par chacune d'entre elles et le bas niveau des prix, il s'agit plus d'un petit commerce de nécessité, visant à satisfaire des besoins monétaires immédiats, que de la constitution d'un "revenu-cible". Seule la commercialisation spéculative de plus grandes quantités sur les marché urbains permet de générer des profits conséquents (> 100.000 Fcfa). Elle est réservée, pour l'instant, à des revendeurs-transporteurs (*buyam sellam*) qui disposent d'un capital de départ et d'un réseau bien établi de producteurs. Cette pratique est essentiellement le fait de femmes béti. Ainsi 19 femmes interrogées sur un total

[41] Ce comportement apparaît encore plus clairement dans le domaine extra-agricole. Les "grands" du village effectuent des placements monétaires dans différents secteurs : immobilier de location, transport, réseau de petits boutiques confiées à des parents, prêts usuraires.

90 au cours de l'enquête CACAO ont reconnu exercer ce type d'activité pour l'importance des gains.

Relativement peu développée dans l'Ouest en comparaison, beaucoup d'éléments laissent toutefois à penser que cette pratique doive également s'y développer. En effet, beaucoup d'exploitants ayant interrompu toute fertilisation chimique depuis 1989, il faut s'attendre à une dégradation importante de la fertilité dans les années à venir. Le vivrier associé (maïs, taro, macabo) connaît déjà une baisse importante de rendement avec la disparition progressive de la jachère dans la Ménoua et les Bamboutos. Et ce ne sont pas les pratiques traditionnelles de restitution de la fertilité du sol (écobuage, épandage des cendres du foyer, de la parche ou du fumier du porc) qui pourront venir combler ce déficit en apport minéral. Par conséquent, les zones d'agriculture pionnière à longue jachère devraient pouvoir développer une spécialisation vivrière orientée vers la vente. Les prémices de cette évolution sont déjà visibles à Bazou ou Bana, où des planteurs se sont spécialisés dans la production de macabo, taro et d'arachide.

I. 1. B. 3. Des potentialités locales aux spécialisations régionales

Les secteurs d'activité choisis par des planteurs en situation de diversification ne diffèrent pas fondamentalement d'un espace régional à l'autre. Le processus de différenciation des anciens systèmes productifs est encore trop récent pour apparaître nettement dans les enquêtes. Les différences sont, pour l'instant encore, beaucoup plus à mettre sur le compte du degré d'intensification du système agricole traditionnel, de la saturation des terroirs ou encore des goulets d'étranglement existants (enclavement, accès aux intrants difficile, force de travail limitée,...). Difficile également d'évaluer la pérennité des activités développées depuis dix ans. A la fois par manque de recul et par suite de l'inorganisation des marchés. S'agit-il des simples substitutions répondant à un besoin d'ajustement circonstancié qui s'atténueront avec la reprise des cours mondiaux du café et du cacao? Ou bien ces adoptions marquent-elles une véritable reconversion des systèmes en place selon les deux principaux axes possibles (diversification/spécialisation)?

- *Dans le **Bamiléké Septentrional***, le déclin du café *Arabica* est concomitant d'une généralisation du maraîchage dans les bas-fonds ou sur les sommets (29,8% de l'ensemble des initiatives locales). Par suite de la saturation des terroirs et des incertitudes économiques, le rôle de l'arbre se renforce : on assiste à la constitution progressive d'un véritable parc arboré complanté en essences fruitières (avocat, mangue, safout, goyave) et en eucalyptus (35,5%). Le souci accru de sécurité alimentaire se traduit également par une diversification vivrière plus poussée au sein des associations culturales existantes (15,0%) la reprise des élevages de case (porc, canards, poules), tandis que jeunes migrants, commerçants et notables mettent en place des élevages hors-sol (lapins, poulets, oeufs, porcs).

Tableau 13 : Les principaux secteurs d'activité des reconversions locales en 1992 - 1993

	ARBORICULTURE / CUEILLETTE	MARAÎCHAGE	VIVRIER
BAMILEKE SEPTENTRIONAL (1)	+++	+	-
BAMILEKE MERIDIONAL (2)	++	-	=
BETI SEPTENTRIONAL (3)	=	+	-
BETI MERIDIONAL (4)	+++	-	++

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).
Classification établie comme suit : >35% du total des activités adoptées entre 1982 et 1992 parmi les exploitations enquêtées dans la zone (+++); 30 à 35% (++); 25 à 30% (+); 20 à 25% (=); < 20% (-).
(1) Départements de la Ménoua, des Bamboutos, de la Mifi.
(2) Départements du Ndé et du Haut-Nkam.
(3) Département de la Lékié.
(4) Départements de la Méfou, du Nyong-et-Soo, du Nyong-et-Kelle.

Tableau 14 : Des alternatives calquées sur les densités rurales (hab/km² en 1987).

	ARBORICULTURE / CUEILLETTE	MARAÎCHAGE	VIVRIER	COMMERCE / ARTISANAT
BAMILEKE				
< 100	++++	=	-	- -
100 - 200	++	++	-	- -
> 200	+	++	- -	- -
BETI				
< 35	++	- -	+++	-
35 - 70	+++	-	+	- -
> 70	=	+	-	-

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).
Classification établie comme suit : >40% du total des activités adoptées entre 1982 et 1992 parmi les exploitations enquêtées dans la zone (++++); 35 à 40% (+++); 30 à 35% (++); 25 à 30% (+); 20 à 25% (=); 15 à 20% (-); < 15% (- -).

- Dans le ***Béti Septentrional*** (Lékié), la pression foncière a conduit à une relative intensification des systèmes de production que l'on retrouve aujourd'hui encore dans les dernières reconversions : l'essor du maraîchage irrigué (28,6% des diversifications régionales) passe par "la mise en valeur" des innombrables talwegs, la survalorisation sociale du verger cacaoyer conduit les planteurs à poursuivre les efforts de régénération et de traitement, voire à investir (8,0%). Le souci de replanter des arbres fruitiers (21,4%) pour agrémenter la ration alimentaire des enfants est également fréquent, en raison de la raréfaction des fruits "sauvages". Parfois, il peut s'agir de nouvelles spécialisations destinées à l'approvisionnement urbain (ananas, orange). Le manque de trésorerie a, en outre, incité certains ménages à reconstituer un petit élevage ou à entreprendre un nouveau type d'élevage (pisciculture). La proximité de la capitale est un atout que les agricultrices ont su exploiter depuis plusieurs décennies : nombre d'entre elles se sont spécialisées dans l'achat et la revente de vivres (*buyam sellam*), tandis que les hommes développaient des activités extra-agricoles (tâcheronnage, petit commerce, artisanat) : elles représentent aujourd'hui 20,0% des reconversions de l'ensemble régional.

- Dans le ***Bamiléké Méridional*** (Ndé, Haut-Nkam, plaine de Santchou), la réduction des charges d'exploitation vise à améliorer la marge brute des plantations *Robusta* et le vieillissement du verger n'est pas aussi dramatique que dans la zone *Arabica*; un déficit persistant en main d'oeuvre agricole, plus fort qu'ailleurs, et des disponibilités foncières non négligeables ont joué un rôle plus que certain dans l'adoption de systèmes de production extensifs. En adoptant un raisonnement de type coût/avantage comparable à celui des populations béti-bulu, les exploitants cherchent à tirer parti des avantages comparatifs locaux : leurs choix s'orientent vers des spécialisations rentières de type vivrier (arachide, macabo, igname, taro = 22,4%) ou fruitier (cacao, ananas, palmier à huile = 31,0%).

- Dans le ***Béti Méridional*** (Nyong-et-Soo, Nyong-et-Kelle), l'exploitation "minière" des sols est encore à l'ordre du jour, même si la jachère tend à se réduire sensiblement : les activités de cueillette (fruits sauvages, vin de palme) et de chasse permettent des compléments de revenu appréciables en période de crise (35,0% des initiatives). Comme dans la partie granitique du pays bamiléké (rebord méridional), les producteurs consacrent la plupart de leurs efforts à étendre les superficies consacrées aux cultures vivrières (pistache, "concombre", plantain, igname) qui poussent mal sur les sols dégradés de la Lékié ou de la Méfou (31,3%).

****

Les multiples événements (introduction de la culture de rente, sédentarisation, christianisation et scolarisation, segmentation lignagère, guerre civile et répression, saturation foncière progressive, aggravation de la pression démographique) ont profondément bouleversé et irrémédiablement transformé les systèmes agraires traditionnels. A chaque fois déstabilisées, les petites unités familiales de production ont su trouver des réponses appropriées pour organiser la survie et permettre leur reproduction. Ainsi, par les associations culturales, il était possible de maintenir un équilibre alimentaire compromis par l'extension de la culture de rente, tandis que l'émigration des cadets sociaux résolvait le déséquilibre entre population et ressources. C'est bien ainsi qu'il faut réinterpréter les recompositions les plus récentes que nous donnent à lire les économies de plantation bamiléké et béti. Plus de flexibilité pour plus de sécurité; plus de flexibilité pour pérenniser

les systèmes en place (social, productif); plus de flexibilité pour éviter tout changement brutal et faire croire à la permanence d'un modèle immuable; plus de flexibilité, enfin, pour permettre ce même changement sans qu'il n'apparaisse.

De manière quelque peu paradoxale, les transformations récentes des exploitations amènent rarement à de véritables réorientations. Il semble plus juste de parler d'une **tendance à la diversification - substitution dans le cadre de stratégies partiellement ou globalement défensives**. Ce n'est pas parce qu'un planteur décidera de cultiver du piment dans un bas-fonds qu'il délaissera sa plantation ou négligera son plantain. De même un arboriculteur pourra créer des vergers de goyaves et des champs d'ananas tout en commençant un élevage hors-sol. En période d'incertitude et de pénurie financière, **la polyvalence et la flexibilité sont presque toujours préférées à une spécialisation poussée, perçue comme une prise de risque inutile**[42]. On peut donc estimer que les producteurs prennent d'abord en compte des considérations relatives à la sécurité en période de crise : sécurité alimentaire, sécurité financière, sécurité commerciale (R. BADOUIN 1987, pp. 361 - 362).

On observe toutefois au sein de chaque espace régional l'émergence de spécialisations zonales[43], en fonction du degré d'occupation humaine et du gradient de saturation foncière: spécialisation rentière dans les systèmes de production extensifs à jachère maintenue (arboriculture et cueillette, vivrier) qui voient leur productivité accrue avec la crise, diversification sécuritaire et innovation culturale (maraîchage) dans les systèmes intensifs en voie de dégradation où la polarisation autour des marchés urbains est plus forte.

Le développement d'une spécialité paraît donc à la fois fonction de la nature des conditions locales de production (fertilité des sols, superficie et main d'oeuvre disponibles, présence d'un cours d'eau, accessibilité de l'exploitation ou enclavement local) et des besoins du marché. Elle est, compte-tenu de l'involution des cours des cultures d'exportation, sans doute plus à mettre sur le compte d'une défense élastique des intérêts personnels dans le cadre d'un marché inorganisé que d'une transformation durable des systèmes productifs.

---

[42] *"Pour l'agronome ce système de culture associée, qui va jusqu'à cultiver en mélange dans le même champs de très nombreuses plantes, présente (...) l'avantage d'assurer une couverture presque permanente du sol qu'il protège ainsi très efficacement contre l'érosion. Par contre, il a sans doute l'inconvénient d'épuiser plus rapidement les réserves du sol. L'économiste en revanche ne peut que se féliciter d'une pratique qui évite de "mettre tous les oeufs dans le même panier" et qui constitue la meilleure assurance contre les crises que la monoculture a trop souvent entrainées dans les pays tropicaux"* (P. CAPOT-REY et al. 1965, p. 54).

[43] Le terme de "pays" doit ici être pris dans une acception plus administrative (province) que sociologique (ensemble de personnes vivant sur un même territoire et se reconnaissant par une culture, une langue ou des pratiques communes et pétri par un fort sentiment identitaire).

CHAPITRE 2

Permanence et flexibilité des comportements des planteurs.

La réforme des filières café et cacao (Chapitre 1, II° Partie), élaborée dans un souci d'équilibre financier et d'allègement des charges de l'Etat est devenue effective au printemps 1991. Elle signifie la fin d'une période bénie pour les petites unités familiales de production qui bénéficiaient tout à la fois, depuis plus de trois décennies, d'un prix minimum garanti par l'Etat, revalorisé annuellement, de débouchés sûrs et de la panoplie d'aides offertes par les sociétés publiques et parapubliques de développement dans le cadre d'un marché protégé. Le planteur se retrouve pratiquement seul face au marché et à ses représentants (intermédiaires et exportateurs) dans un environnement qui rappelle étrangement l'économie de traite d'antan. Et tous les intervenants d'espérer que les planteurs réagiront, malgré tout, "positivement" à ce bouleversement, c'est-à-dire en poursuivant les efforts de régénération et de fertilisation entrepris depuis 1960. **On demande donc à chaque exploitant de faire preuve d'une remarquable constante et d'une étonnante adaptabilité au nouvel environnement économique**. Peu importe, après tout, s'il lui est moins favorable, puisqu'il n'a apparemment d'autre choix que de poursuivre ces cultures, en période de raréfaction de signes monétaires. L'objectif essentiel est donc d'assurer la survie de l'économie de plantation et avec elle, celle de l'Etat et de ses fonctionnaires.

Malheureusement, maintenir la production cacaoyère ou caféière ne se réduit pas à la reprise de quelques opérations culturales visant à régénérer les plantations ou à améliorer la protection phytosanitaire, même si ces dernières sont des préalables indispensables. Il suffit d'ailleurs pour en être persuadé de dresser le bilan de trente années de mesures incitatives pour s'apercevoir également que l'intensification de la production cacaoyère ou caféière a encore un bel avenir devant elle. Et tous les efforts de régénération massive à l'aide de plants sélectionnés n'ont pas réussi à transformer les habitudes de redensification progressive. **Le modèle de développement exogène des systèmes agricoles, centré autour de la culture de rente, montre donc vite ses limites dans ces deux vieilles régions de plantation**. Faut-il pour autant conclure que les deux sociétés bamiléké et béti sont restées imperméables aux efforts conjugués et persistants de la SODECAO (Société de Développement du Cacao) ou de l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest)? Et négliger leur effet respectif d'entraînement? Sans doute pas, puisqu'il y a eu amélioration éphémère des rendements et formation agricole à la base. En réalité, ces deux organismes n'ont pas échoué dans tous les domaines et des réussites incontestables avoisinent des échecs patents. La SODECAO n'a pas réussi à contrer l'idéal extensif béti, mais a notablement contribué à désenclaver les espaces forestiers du Centre par son réseau de pistes rurales; l'UCCAO n'a pas remporté la bataille de la qualité mais a réussi à devenir une coopérative incontournable et une référence régionale. Toutes deux, enfin, ont contribué à faire naître et renforcer l'esprit de rente en chaque planteur, tout en se réappropriant, avec l'Etat, les bénéfices réels de cette rente.

Nous aurons donc à coeur de retranscrire l'impuissance des développeurs à modifier les comportements des planteurs et à imposer un modèle intensif. Mais s'agit-il, en fin de compte, d'un échec, car un échec d'hier peut se transformer en avantage aujourd'hui et en succès demain. C'est bien ainsi qu'il convient d'analyser l'économie familiale de plantation camerounaise dans le nouveau contexte économique global. Il conviendra également de décrire la diversité des systèmes caféiers ou cacaoyers au sein de chaque ensemble régional, leurs formes passées ainsi que leurs transformations récentes dans le contexte de crise actuelle. Dans la mesure où des études antérieures, même approfondies[44], ne rendent compte des attitudes présentes, ni même une connaissance intimiste des déterminants socio-culturels - propres à chaque groupe - suffisante pour établir un bilan prospectif détaillé de chaque agriculture de plantation, les données collectées entre 1991 et 1994 n'en seront que plus appréciées[45]. On ne peut, néanmoins, s'épargner ni la relecture des documents plus anciens, ni la valorisation socio-culturelle de la culture de rente, ni le rappel des goulets d'étranglement de l'économie de plantation familiale (raréfaction foncière, disponibilités réduites en main d'oeuvre familiale, faiblesse du capital) pour comprendre les recompositions en cours. De la confrontation des deux naît parfois la contradiction, le paradoxe. Mais il est nécessaire de dépasser les simples apparences pour comprendre la "boîte noire"de l'agriculture familiale de plantation. Ainsi planteurs béti et bamiléké conjugueraient, avec une même réussite, une invariance comportementale - dans les objectifs assignés à la plantation ou la volonté de maintenir le capital productif, par exemple - et une grande flexibilité dans les stratégies effectivement mises en oeuvre, en fonction de différents paramètres (capital et main d'oeuvre disponibles, charges familiales, prix d'achat).

---

[44] (J. BINET 1956, H. MARTICOU 1962, WAGUELA 1977, A. LEPLAIDEUR 1978 et 1985, B. LOSCH 1990 pour le Centre; P. CAPOT-REY 1965, J-L. DONGMO 1971 et 1981, PDRPO 1981, 1986 pour l'Ouest).

[45] **PROJET OCISCA** *PHASE 1* (1° enquête conjointe CUDs - ORSTOM portant sur 335 exploitations de la chefferie Bafou du département de la Ménoua entre janvier et février 1991- taux de sondage estimé de 8%;
2° enquête conjointe Université de Dschang - MRES - ORSTOM portant sur le même échantillon de ménages de caféiculteurs *Arabica* de la chefferie *Bafou* en mars - mai 1993;
1° enquête exhaustive ISH (MESIRES) - ORSTOM portant sur 339 exploitations du village de Yemessoa du département de la Lékié entre mars et avril 1991;
2° enquête exhaustive MRES - ORSTOM portant sur les mêmes exploitations cacaoyères du village de Yemessoa en mars - avril 1993).

PROJET ADOC (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de 20 chefferies de la province de l'Ouest (département du Noun exclus) de juin à novembre 1992.

ENQUÊTE CACAO (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères de 25 villages de la province du Centre (réduite aux quatre départements limitrophes de Yaoundé, soit la Lékié, le Nyong-et-Soo, le Nyong-et-Kelle, la Méfou) entre décembre 1992 et février 1993.

ENQUÊTE STABEX (enquête menée dans le cadre d'un contrat d'assistance STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA auprès d'un échantillon de 500 planteurs des provinces du Centre, du Sud, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest et du Sud-Ouest entre mars et avril 1994).

Sans aller jusqu'à anticiper sur l'analyse des rapports entre les producteurs, les intermédiaires (Etat, collecteurs-transporteurs-exportateurs) et le marché international qui sera développé dans un chapitre ultérieur, on ne peut manquer d'évoquer l'influence des prix sur le comportement des producteurs, puisque la rémunération (effective ou perçue comme telle par le planteur) des facteurs de production conditionne le devenir même de cette agriculture de plantation. Ainsi, si nombre de planteurs de café bamiléké ont redécouvert les bienfaits d'une conduite extensive de leurs plantations, une majorité de cacaoculteurs béti a, par exemple, en 1992-1993, préféré l'investissement productif à la sortie du marché, anticipant sans le savoir sur la reprise des cours mondiaux de l'année 1994! Les effets induits de la dépendance au marché international dépassent même quelque peu le seul cadre de la sphère des cultures d'exportation, dans la mesure où la viabilité des alternatives, développées depuis 1988-1989 par les planteurs, n'apparaît pas toujours très clairement (voir chapitre 6). Par là même, la survie d'une multitude de petites unités familiales de production se pose avec acuité.

I. 2. A. L'échec du modèle rentier centré autour de la culture de rente.

D'un point de vue global, le marasme persistant qui affecte le marché mondial du café et du cacao depuis 1989 a eu pour effet d'accélérer la recherche d'activités compensatoires (maraîchage, plantations fruitières, vivrier spéculatif, petit commerce) au sein des exploitations familiales enquêtées. Du strict point de vue de la culture d'exportation, cette dégradation des termes de l'échange (baisse des cours et renchérissement des produits phytosanitaires) a eu des effets immédiats sur les soins culturaux apportés (taille, fertilisation, etc...). Elle a également conduit certains planteurs à interrompre et reporter sine die une régénération massive, pourtant indispensable aux dires des techniciens et experts. Si,dans l'Ouest, elle a peut-être servi d'alibi superfétatoire aux caféiculteurs pour abandonner une culture marginale depuis longtemps en termes de revenu, elle n'a pas abouti, dans le Centre, à un net ralentissement de l'activité de régénération. **Le devenir de ces deux agricultures de plantation aux structures vieillies apparaît donc, à moyen terme et à moins d'une revalorisation de la rémunération effective, nettement différencié**.

I. 2. A. 1. De vieilles agricultures de plantation malgré une replantation en continuum.

En servant de révélateur au délabrement d'une agriculture de plantation, jadis prospère, la crise récente sert donc le chercheur. Mais elle fournit également matière à une réflexion plus générale sur quatre décennies de ferveur agronomique dédiée au café et au cacao. A-t-on échoué à rajeunir l'appareil de production comme tendraient à le démontrer les plans d'action élaborés ? **L'incapacité des ménages à entamer une régénération massive compromet-elle, de manière irrémédiable, la survie de l'agriculture familiale de plantation?** Ou bien est-ce l'arbre qui cache la forêt, puisque les techniques traditionnelles de régénération par *interplanting* (redensification intercalaire au pied par pied) ne sont qu'imparfaitement appréhendées par les statistiques nationales? Qui replante, qui arrache, qui recèpe ? Une catégorie spécifique de planteur? Tous les planteurs?

* Une vieille économie de plantation où s'affirment les femmes bamiléké.

Avec la crise actuelle, la classique division sexuelle du travail agricole observée dans le système traditionnel, qui était doublée d'une hiérarchie financière stricte, se trouve de plus en plus battue en brèche. Précédemment en charge des activités rentières et arboricoles qui dégageaient les meilleurs rendements à l'unité de travail humain, l'homme est aujourd'hui directement concurrencé par les femmes (mères et épouses) qui, sans aucunement délaisser les cultures de subsistance, font irruption dans la caféiculture. Dans le pays bamiléké, si les règles de la transmission foncière tendent à privilégier les descendants masculins (Chapitre 1, II° Partie), il n'est en effet pas rare que les épouses, issues d'union polygamique, héritent d'une plantation ou d'une portion de plantation. La plantation est alors artificiellement partagée entre les différentes épouses afin de limiter le montant des impôts. Elles peuvent également tenir le rôle de gérant des plantations lorsque le bénéficiaire est trop jeune. Mais les cas de pleine propriété ne sont pas rares. Dans près d'un ménage sur cinq, l'épouse possède ainsi sa propre parcelle de café (OCISCA 1991). Et, à ce titre,elle est membre à part entière de la coopérative départementale de la Ménoua, la CAPLAME, même si son mari y est, lui aussi, adhérent. A ces femmes planteurs, s'ajoutent les veuves qui ont repris la gestion de la plantation du mari décédé : 28% des cas en 1990.

Arrivées plus récemment dans la culture du café que les hommes, elles se trouvent aussi moins découragées par la baisse récente de son cours pour au moins deux raisons : l'accession au statut de planteur est vécue comme une promotion sociale et permet une meilleure indépendance financière. Certes, leurs plantations sont généralement de plus petite dimension, mais dans l'hypothèse d'une relance généralisée de la filière, telle qu'elle était évoquée en 1993, leur présence active constitue sans doute une opportunité à ne pas négliger. En 1990, par exemple, sur environ 8.000 livraisons de café, faites par les planteurs de la chefferie *Bafou* à la coopérative départementale, les femmes contribuaient pour moitié. Leur insertion dans les programmes de vulgarisation est restée, jusqu'à présent, discrète, alors qu'elles sont l'élément essentiel de la force de travail familiale malgré un âge relativement élevé (46 ans pour les épouses et 52 ans pour les femmes chefs d'exploitation). Et si les jeunes héritiers, partis en ville, ne sont pas disposés à prendre la relève de leurs anciens, on risque de voir les femmes devenir encore plus présentes dans cette économie caféière. Mais ce dernier élément reste difficile à évaluer, puisque les trajectoires migratoires dépendent à la fois d'événements conjoncturels et structurels (Chapitre 2, III° Partie).

Les différentes enquêtes menées en pays bamiléké depuis trois décennies aboutissent à la même conclusion : **le vieillissement des plantations est concomitant de celui des exploitants**.

C'est dans le Bamiléké Septentrional que la vétusté des facteurs de production est la plus flagrante. Selon les statistiques du PDRPO, l'âge moyen des plantations Arabica de la Ménoua était de 19 ans en 1980 et celui des planteurs de 50 ans. Onze années plus tard selon l'enquête OCISCA (1991), leur âge respectif était de 29 ans et 59 ans. Il n'y aurait donc pas eu de changement à la direction de l'exploitation durant l'intervalle et l'activité de replantation serait elle-même restée marginale. Suivant le principe "on ne change pas une équipe qui gagne", le planteur s'est efforcé de valoriser au mieux son capital productif dans le cadre d'une relation rentière au marché international, tout en se maintenant à la direction de l'exploitation.

Planche 5 : **Dépulpeuse à café *Arabica*** d'un grand planteur polygame de la chefferie Bafou (département de la Ménoua) en janvier 1991. Rares sont les planteurs possédant personnellement un tel matériel agricole dans la province de l'Ouest. Les efforts de l'UCCAO ont essentiellement porté sur l'intensification agricole, l'adoption de variétés sélectionnées et non sur l'amélioration de l'outillage agricole.

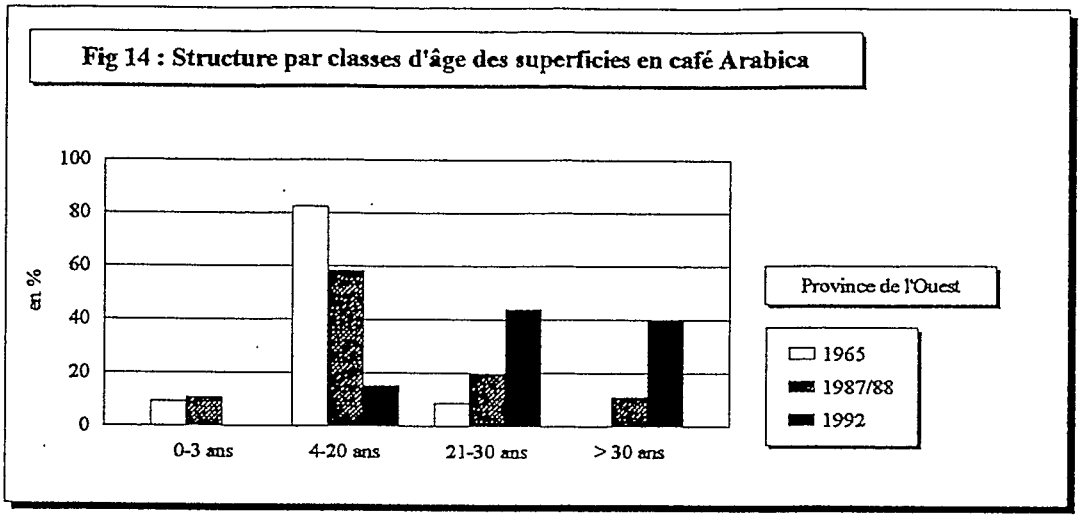

Et, au demeurant, s'il existe une différence significative dans l'âge moyen du verger caféier (10 ans), selon la catégorie considérée (Petit Planteur, Moyen Planteur, Grand Planteur), cela importe finalement peu puisque le maximum de production des plants se situe entre 4 et 20 ans. Entre 22 ans et 32 ans d'âge moyen, l'impact en terme de production est presque symbolique. Les plantations caféières arrivent, donc, à la limite de leurs capacités de production alors que la replantation des parcelles n'a été faite qu'à la dernière limite et au "compte-goutte". Que dire, enfin, du quart des caféières plantées avant 1955?

A l'échelle régionale, le bilan que l'on peut dresser en 1992 est moins dramatique, mais tout aussi inquiétant. Tout dépend cependant du mode de calcul. L'âge moyen des 137 plantations de café *Arabica* répertoriées dépasse légèrement 24 ans. Ce qui est élevé étant donné le cycle de production de l'arbre (4-25 ans). Un calcul plus fin de leur âge en tenant compte du nombre de pieds productifs (137.500 plants au total) donne une estimation substantiellement plus élevée, proche de 26 ans[46]. Cela semble signifier que les plantations les plus anciennes sont également les plus vastes. Dans le coeur du pays Arabica, les chefs d'exploitation ne sont pas d'âge canonique (47 ans en moyenne), mais le contrôle social exercé par les aînés ne facilite pas l'accès des plus jeunes à l'affranchissement des tutelles et à la direction de l'exploitation. Une fois encore, c'est dans le département de la Ménoua que les exploitants sont les moins jeunes : 49 ans, contre 47 ans dans la Mifi et 41 à 42 ans dans les autres en 1992 (Bamboutos, Ndé, Haut Nkam).

[46] Pour le café *Robusta* en revanche, les différents modes de calcul n'aboutissent pas à un écart significatif d'âge : l'âge moyen des caféières est compris entre 19 et 19,5 ans.

Tableau 15 : Structure par âges de la superficie occupée par le café *Arabica* et le café *Robusta* dans les exploitations de la province de l'Ouest

	0 - 3 ans	4 - 20 ans	21 - 30 ans	> 30 ans	TOTAL
1965	9,1%	82,3%	8,6%	0,0%	100,0%
1987 / 1988	10,9%	58,4%	19,6%*	11,1%*	100,0%
1992	0,0%	15,4%	44,2%	40,4%	100,0%

Sources : P. CAPOT-REY et alii (1965) - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun; surfaces couvertes par des arbres d'âge indéterminé exclues);

Délégation Provinciale de l'Agriculture de l'Ouest (Avril 1989) - Annuaire de Statistiques Agricoles de la Province de l'Ouest 1987-1988 ; département du Noun inclus; * classes d'âges de 21 - 26 ans et > 27 ans);

PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest (département du Noun exclus; Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun (ADOC 1992); calculs effectués sur la base de 191 plantations et de 137.536 plants de café *Arabica* et *Robusta*.

Si l'on étudie dans le détail la structure par âges des caféières *Arabica*, on remarque que le processus de vieillissement naturel n'a jamais été interrompu, malgré une conjoncture très favorable entre 1980 et 1986 et un programme de régénération bien doté en capital et en hommes. C'est d'ailleurs, selon le rapport de la SOFRECO (1992), l'arrêt de l'activité de replantation au cours des années 70 qui explique la structure actuelle vieillissante. La proportion de plants atteints par la limite d'âge (plus de 20 ans) qui était inférieure à 10% en 1965, atteignait plus de 30% en 1987 - 1988 pour dépasser 80% en 1992! Les efforts conjugués de l'UCCAO n'auront, au mieux, que freiné le délabrement de la caféiculture *Arabica* est donc loin des meilleures perspectives de rajeunissement des vergers que les fournitures, par centaines de milliers, de plants de pépinière pouvaient mathématiquement laisser augurer, sur la foi des bordereaux de livraison. Et pour le seul département de la Ménoua qui constitue le bastion de la production camerounaise d'Arabica avec une moyenne de 4.500 tonnes, la situation est encore plus préoccupante : en l'espace de dix ans, la part de pieds faiblement productifs, de plus de 20 ans d'âge, est passée de 49,3% à 73,1%.

Tableau 16 : Structure par âges de la superficie occupée par le café *Arabica* dans les exploitations de la Ménoua

	0 - 3 ans	4 - 20 ans	21 - 30 ans	>30 ans	TOTAL
1981	4,8%	45,9%	28,2%	21,1%	100,0%
1991	1,4%	25,5%	24,4%	48,7%	100,0%

Sources : Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest 1980 - 1981 (enquête auprès de 78 exploitations de la Ménoua); PROJET OCISCA 1991 (enquête OCISCA Phase I auprès de 335 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou du département de la Ménoua; calculs effectués sur la base de 411 plantations et de 552.235 plants de café *Arabica*.

Planche 6 : Aux verdoyantes frondaisons du cacaoyer, ou même du caféier Robusta, les **vieux plants de caféier *Arabica*** opposent leur port étriqué et malingre. A défaut d'une active régénération, cette parcelle de café sera bientôt entièrement occupée par des cultures vivrières (pied de la coulée basaltique de Djuttitsa, située à quelque 1.700 mètres d'altitude dans la partie nord de la chefferie Bafou - Ménoua en janvier 1991).

"Les plantations caféières arrivent donc à la limite de leurs capacités de production, alors que la replantation des parcelles n'a été faite qu'à la dernière limite et au compte-goutte" (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 10).Et les perspectives à court terme ne paraissent pas très bonnes en raison d'une accumulation de facteurs négatifs : disparition des facteurs incitatifs à la production (prix, primes, intrants subventionnés), atomisation des terroirs cultivés et grignotage progressif des "franges pionnières" par les cultures vivrières ou maraîchères.

La dégradation des termes de l'échange (baisse des cours et renchérissement des produits phytosanitaires) n'a pas eu les mêmes conséquences selon le milieu de plantation considéré. Dans l'Ouest (chefferie *Bafou*), cela **se traduit par** une rapide dégradation générale des soins agricoles, et **le ralentissement de l'activité de replantation**, voire l'abandon pur et simple de la caféière à partir de 1989.

Ainsi 17% seulement des chefs de ménage du groupement *Bafou* - hommes et femmes confondus - avaient remplacé des plants, au cours de la campagne 1990 - 1991. Laissée à l'initiative individuelle, malgré les moyens mis à la disposition par l'UCCAO, la régénération par remplacement des plants s'est faite presque uniquement chez les grands planteurs, pour qui le café constitue une véritable institution : 25% d'entre eux auraient même replanté deux fois. Si l'on exclut les pratiques de replantation à l'unité, la proportion de grands planteurs et de planteurs double-actifs ayant renouvelé au moins 100 pieds ne dépasse pas 20% du total en 1990 - 1991. La pratique du recépage sélectif, peu coûteuse et qui évite la perte de plusieurs années de production est elle-même peu fréquente (20% selon l'enquête ADOC en 1991 - 1992. Pour la grande majorité, les efforts ont été limités à une redensification intercalaire au pied par pied, lorsque la volonté d'entretenir la caféière était manifeste.

La pérennité de cette culture n'aurait-elle pas conduit l'arabiculteur à l'assimiler, de manière abusive, à une culture permanente ? Bercé par l'illusion d'une rente que tout laissait promettre, n'a-t-il pas été amené à trop compter sur la protection et les aides des structures étatiques, en oubliant de se prendre en charge ? Et ce n'est pas être devin que de conclure que l'incapacité des ménages à entamer une régénération massive risque, **à terme, de compromettre de manière irrémédiable la survie de cette agriculture de plantation familiale**[47].

* Cacaoyères obsolètes, cacaoculteurs attentifs ?

Dans la province du Centre, le département de la Lékié se démarque une fois encore (cf. saturation foncière, problème de reproduction de la fertilité) du reste de l'ensemble régional. Et rappelle, par là même, la situation originale de la Ménoua par rapport au reste de la province de l'Ouest. Les structures productives du pays *eton* seraient ainsi réellement sclérosées : plus de 45% des cacaoyères ont plus de 40 ans, alors que dans le Nyong-et-

---

[47] *"Au total le parc caféier n'a jamais véritablement fait peau neuve et si le café doit rester une des cultures d'exportation prioritaire, il est urgent de définir des conditions propices à son renouvellement, sinon d'ici peu, il n'y aura plus ni planteurs, ni plantation... En commençant par les petits et moyens planteurs masculins les plus âgés (55% ont 65 ans et plus), qui ont aussi le moins renouvelé leurs plantations (caféières de 32 ans d'âge moyen), et dont les jours sont comptés!"* (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 10).

Kelle, ou le Mbam par exemple, ce sont les plantations âgées de moins de 25 ans qui représenteraient cette proportion selon le fichier de la SODECAO..

Tableau 17 : Structure par âges de la superficie occupée par le cacao dans les exploitations de la Lékié

	0 - 2 ans	3 - 5 ans	6 - 25 ans	26 - 39 ans	>40 ans	TOTAL
1988 / 1989	1,4%	3,6%	15,7%	32,5%	**46,8%**	100,0%
1991	3,1%		19,7%	44,5%	32,7%	100,0%
1993	12,1%	1,0%	**49,5%**	25,3%	12,1%	100,0%

Sources : SODECAO 1988 - 1989, cité par B. LOSCH et alii, 1990 (département de la Lékié totalisant 68.435 ha plantés en cacao).
PROJET OCISCA 1991 (enquête OCISCA Phase 1 auprès de 339 ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa du département de la Lékié; 290 producteurs de cacao ont été identifiés pour un total de 598.572 plants cacaoyers).
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993; 50 producteurs de cacao ont été isolés pour un total de 184.243 plants).

Dans l'observatoire cacao (Projet OCISCA 1991), l'âge moyen des plantations a ainsi été estimé à 36 ans[48] et plus de 75% d'entre elles avaient dépassé 30 ans. C'est dire si le potentiel productif de telles cacaoyères est amoindri, pour ne pas dire inexistant, d'autant plus que la régénération est restée, aux dires mêmes des planteurs, une pratique limitée (10% en 1990). Dans cette économie de plantation vieillissante, rien ne permet, en sus, de distinguer les populations-cibles les unes des autres. Contrairement au pays bamiléké, les planteurs double-actifs - malgré une relative jeunesse (47 ans d'âge moyen en 1990) - n'ont pas été plus acharnés à renouveler leurs plants que les petits planteurs. Ces derniers eux-mêmes, contrairement à ceux de la Ménoua, n'apparaissent pas comme une classe en voie de marginalisation. Plus jeunes de dix ans (57 ans contre 67 ans), ils auraient même participé plus activement que les autres catégories au renouvellement cacaoyer des années 1980, faute d'alternatives. Ces efforts restent néanmoins peu visibles statistiquement étant donné la petite taille des plantations considérées (moins de 1.100 pieds de cacao) par rapport à l'ensemble.

[48] Pour la zone centrale camerounaise, il était de 45 ans environ en 1962 (H. MARTICOU) et de -- ans en 1993 (enquête CACAO).

Une enquête pilote (par sondage stratifié dans 20 villages) sur la régénération cacaoyère dans le département de la Lékié conduite, en 1980, par la Direction des Etudes et Projets du Ministère de l'Agriculture auprès de 100 exploitations laissait déjà apparaître la rareté des renouvellements des plants opérés chez les planteurs. Comment expliquer que 9% seulement des chefs d'exploitation interrogés aient créé de nouvelles plantations après vingt années de régénération programmée? Les difficultés de l'arrachage et le manque à gagner qu'il provoquerait, la prime consécutive étant très faible, constituent un premier élément de réponse, mais ne suffisent pas à tout expliquer. Certains ont, pour leur part, assimilé ce faible renouvellement à un refus collectif fondamental inscrit dans la "rationalité paysanne" béti ou déterminé par l'univers des représentations culturelles. Pire encore, moins de 1% de ceux qui ont régénéré utilisent les plants sélectionnés à haut rendement à cause de leur plus grande vulnérabilité aux maladies et d'un encadrement déficient. En conclusion, les auteurs du rapport proposent une régénération par interplanting. Celle-ci aurait l'avantage d'être moins astreignante et surtout, de garantir aux planteurs une récolte sur les vieux pieds jusqu'à l'entrée en production des plants de régénération.

Qu'en est-il de cette proposition d'experts? La technique de régénération préconisée est-elle entrée dans les pratiques culturales quotidiennes ou bien est-elle restée lettre morte? En d'autres termes, la SODECAO (Société de Développement du Cacao) est-elle parvenue à faire évoluer la gestion patrimoniale des cacaoculteurs béti? A faire passer la plantation d'une exploitation paresseuse et rentière, proche de la cueillette (et cela renvoie à la thèse bien connue de la mobilisation partielle et de *"l'épargne sur pied"*) à une exploitation plus soignée, soucieuse de préserver le capital et l'avenir? A-t-elle rempli sa mission dans ce secteur précis de la cacaoculture durant la précédente décennie (1980 - 1990) ?

Si l'on s'en tient aux chiffres officiels fournis par la SODECAO pour la campagne 1988 - 1989 et repris ultérieurement par de nombreux chercheurs[49], le vieillissement du parc arboré s'est poursuivi de manière inexorable. A cette date, près de la moitié des 68.000 hectares couverts par le cacao dans la Lékié dépassait l'âge fatidique de 40 ans. Situation similaire dans l'ensemble de la province où la proportion serait de 46,7%[50]. Ce qui laissait augurer, à court terme, et à moins d'un fantastique effort individuel de replantation, une chute brutale de la production cacaoyère dans ce bastion camerounais.

Ce que les dernières années ont, depuis, démenti : le pays *eton* fournit encore, bon an mal an, autour de 18.000 - 20.000 tonnes de fèves. Comme, par ailleurs, les techniques culturales n'ont pas évolué (un apport massif d'engrais chimique venant compenser la baisse de la récolte), on ne peut logiquement expliquer ce maintien sans **une pratique de régénération graduelle au pied par pied**. Celle-ci est très nettement liée à la saturation des terroirs disponibles et aux faibles possibilités d'extension locales. Un récapitulatif des opérations culturales, voire un historique détaillé de chaque plantation - lorsque cela est possible - permet de rétablir une réalité plus ou moins contrefaite par une généralisation mal conduite (voir § suivant). La part de plants de plus de 40 ans n'est que de 32,7% à

---

[49] Car sur ce point précis, le Recensement Agricole de 1984 ne donne aucune statistique par classes d'âges.

[50] Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les données estimatives des structures des cacaoyères de la province du Sud-Ouest (SOFRECO 1992, p. 16). Selon ces dernières, 15% auraient moins de 10 ans, 60% de 10 à 20 ans, 15% de 20 à 30 ans, 20% plus de 30 ans.

Yemessoa en 1991 et de 12,1% en 1993 (16,4% à l'échelle de la province la même année). Tandis que l'on retrouve une proportion similaire de jeunes plants improductifs, âgés de moins de 5 ans: 14,5% selon le Recensement Agricole de 1984 (Ministère de l'Agriculture 1987, p. 50) et 12,0% selon notre enquête personnelle de 1992 - 1993.

Tableau 18 : Structure par âges de la superficie occupée par le cacao dans les exploitations de la Province du Centre

	0 - 2 ans	3 - 5 ans	6 - 25 ans	26 - 39 ans	>40 ans	TOTAL
1962 *	22,6%		60,3%	17,1%		100,0%
1983 / 1984	3,0%	5,7%	21,6%	28,6%	41,2%	100,0%
1988 / 1989	2,9%	5,6%	17,8%	27,6%	46,1%	100,0%
1993 (2)	5,1%	6,9%	43,6%	28,0%	16,4%	100,0%

Sources : H. MARTICOU 1962 - Les Structures Agricoles du Centre Cameroun, p. 53); * le département du Nyong-et-Sanaga (arrondissements d'Akonolinga et de Nanga-Eboko exclus) comptait à l'époque 24.738 hectares de cacao.
SOFRECO 1992 - Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao au Cameroun; (d'après les fichiers de planteurs de la SODECAO de 1983 - 1984, sur 4 départements de la Province du Centre totalisant 115.080 ha plantés en cacao)
B. LOSCH et alii, 1990 (d'après les fichiers de planteurs de la SODECAO de 1988 - 1989 sur 4 départements de la Province du Centre totalisant 158.335 ha plantés en cacao); pour l'ensemble de la zone SODECAO, les classes d'âge se répartissent ainsi : 0 - 2 ans (4,2%), 3 - 5 ans (6,0%), 6 - 25 ans (19,8%), 26 - 39 ans (27,8%), plus de 40 ans (42,2%).
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 93 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993;
(2) Structure par âges des 360.182 pieds de cacao dénombrés dans les 93 exploitations enquêtées produisant du cacao.

Quelles conclusions tirer de ces chiffres? Y-a-t-il eu véritable rajeunissement des plantations? Si oui, quel en est le principal instigateur? La SODECAO, par le biais de ses livraisons de pieds sélectionnés ou les planteurs eux-mêmes? A en croire certains experts, si *"les programmes de la SODECAO n'ont pas réussi à modifier la tendance négative de la production du Centre-sud, (...) la SODECAO a contribué à un rajeunissement des plantations : avec 56.000 hectares théoriques plantés au cours de la dernière décennie et la réhabilitation de nombreuses parcelles par la redensification de 45.000 équivalents-ha sur la même période, ce sont 80.000 ha environ qui ont dû être effectivement renouvelés ou créés. La proportion de la classe d'âge 0-25 ans a été sensiblement améliorée dans le*

Mbam, la Lékié, la Sanaga (Maritime et Haute)" (SOFRECO 1992, p. 24)[51]. Elle qui regroupait moins de 30% des effectifs en 1988 - 1989 serait passée à quelque 55% en 1992 - 1993. Au demeurant, une telle distorsion de la structure du verger ne laisse pas d'étonner, sachant que les dynamiques profondes de l'économie de plantation familiale se laissent difficilement infléchir. Il semble donc nécessaire de faire appel à d'autres facteurs (voir § suivant).

Parallèlement - et c'est un des principaux enseignements de trois années passées à arpenter la zone centrale camerounaise - les planteurs ne sont pas restés inactifs : **la redensification progressive s'est poursuivie**. Ce mode de redensification "en continu" de la plantation est bien adapté à la période de crise récente. Il ne nécessite aucun capital préalable, les charges d'exploitation concernant la plantation étant réduites au renouvellement du petit matériel (machette, hache, pulvérisateur) et à l'achat de quelques produits phytosanitaires laissés à la charge du planteur. Il consiste à rajeunir d'anciennes cacaoyères *"en mettant en place de jeunes plants à côté de vieux pieds qui continuent d'affirmer l'ancienneté et la permanence de l'occupation du terrain"* (C. SANTOIR 1992, p. 130). Seuls les "faux planteurs", c'est-à-dire ceux qui auront délaissé cette culture pour réussir en dehors de l'agriculture, tranchent nettement dans l'échantillon. Peu marqués par la *"culture cacao"*, ils ont rapidement réagi à la chute des cours *"en gelant les cacaoyères"*, c'est-à-dire en arrêtant de récolter, voire en arrachant.

L'examen des pratiques culturales des cacaoculteurs béti a laissé apparaître une gestion plus minutieuse des plantations qu'on ne l'escomptait. Et la plupart des planteurs persistent à entretenir en permanence une ou plusieurs pépinières traditionnelles. Elles serviront à remplacer les manquants et les pieds improductifs au coup par coup.

Les exploitants ayant au moins une fois replanté massivement du cacao (plus de 100 pieds) depuis la création de leurs plantations représentent 45% des interrogés. La majorité d'entre eux ont, pour ce faire, procédé à un arrachage (37%), tandis que les autres se bornaient à agrandir la plantation. Certes, cela ne permettra pas de renverser la pyramide des âges (29 ans d'âge moyen en 1992), mais cela ne ramène pas pour autant la cacaoculture béti à une activité de pure cueillette. Et ce souci de préserver le capital productif, loin de s'affaiblir, aurait même été renforcé par le marasme économique de ces dernières années. Ainsi 44% des cacaoculteurs ont procédé à une redensification intercalaire depuis 1989 et 18% au cours de la seule campagne 1992 - 1993. A Yemessoa note le responsable de l'observatoire OCISCA, en l'espace de deux ans (1991 - 1993), le parc végétal est passé de 612.500 pieds à 708.500 pieds, soit une augmentation de 15,5%! Près d'un exploitant sur deux a replanté du cacao (45,4%), tandis que moins de 15% en arrachait.

---

[51] C. SANTOIR note par ailleurs, à propos du village d' Alen-Zalengan dans le département du Nyong-et-Mfoumou : *"l'accroissement rapide des superficies (on a planté autant de cacaoyers entre 1980 et 1985, qu'entre 1950 et 1980) est sans doute dû à l'action récente de la SODECAO qui dispense largement plants améliorés, produits phyto-sanitaires, encadrement technique rapproché"* (1992, p. 156).

La technique du recépage - qui consiste à couper un vieux plant pour favoriser la repousse d'un rejet - est également couramment utilisée : 25% des planteurs y ont eu recours en 1992 - 1993[52]. Toutes ces initiatives individuelles, en des temps où l'Etat et ses satellites parapublics ont cessé d'apporter leur concours, montrent - si besoin était - que le passéisme n'est pas de mise.

Si globalement la crise n'a pas coupé l'effort de régénération entrepris par les planteurs, en revanche la qualité du matériel végétal utilisé a changé. Depuis que les plants hybrides et les produits nécessaires à la lutte contre les attaques parasitaires ne sont plus distribués gratuitement par la SODECAO, la régénération ou l'extension de vieilles plantations selon les principes vantés par les agronomes sont hors de portée du planteur moyen. Les travaux d'aménagement des plantations sont donc généralement faits à partir de plants non sélectionnés (dit *"cacao ghana"*), selon les méthodes traditionnelles savamment éprouvées par les planteurs des première et deuxième générations (1910 - 1955). D'autant plus qu'ils sont moins sensibles au stress hydrique et aux attaques parasitaires.

En tout état de cause, si l'Etat a encore le souci de maintenir la production cacaoyère, réputée pour sa qualité, à un haut niveau, on ne peut imaginer un instant qu'il puisse faire l'impasse d'une véritable politique de régénération. Dans cette perspective, pourra-t-on cependant une fois encore compter sur les seules forces de la SODECAO, troisième du nom, succédant à celles de 1974 et de 1980 ? Sur quelle motivation pourra-t-on, en outre, compter pour intervenir efficacement, puisque les moyens financiers et matériels font défaut ?

* Des efforts de régénération statistiquement masqués.

"Deux facteurs clés de la production ont contribué à façonner l'image d'une cacaoculture proche de la cueillette : la faiblesse des charges d'exploitation supportées par les planteurs et le vieillissement du parc cacaoyer" (V. ALARY, G. COURADE, P. JANIN 1994). Les différentes évaluations de l'âge du verger ont toujours pris comme base, le relevé systématique des livraisons de pieds sélectionnés effectué par la SODECAO ou, pire encore, la date de création de la parcelle[53]. Malgré les efforts de régénération entrepris par les encadreurs agricoles, l'âge moyen élevé des cacaoyères et des chefs d'exploitation dans le Centre tendrait à démontrer le vieillissement des structures productives, donc l'immobilisme des planteurs[54]. A moyen terme, une baisse progressive des tonnages récoltés est donc inéluctable, sans que l'hypothèse d'une disparition de la cacaoculture soit cependant évoquée.

---

[52] 20% ont effectué un recépage réduit (de 10 à 99 pieds) et 5% un recépage massif (supérieur à 100 pieds). En 1980, selon l'Enquête-pilote sur la régénération cacaoyère dans la Lékié, cette technique de régénération était cependant beaucoup plus fréquente : 72%des planteurs interrogés avaient procédé à un recépage.

[53] *"Les arbres plantés pendant l'extension progressive sont ainsi recensés dans les mêmes catégories d'âge que ceux plantés les premiers (...) Le verger ne serait peut-être pas aussi vieux que ce que l'on pourrait croire à la première lecture du fichier des planteurs"* [de la SODECAO] (SOFRECO 1992, Annexes).

[54] Ainsi, 42% des arbres auraient plus de 40 ans d'âge, et 70% plus de 26 ans dans le Centre (B. LOSCH et alii, 1990).

La confrontation avec le terrain montre, en réalité, que l'estimation du potentiel productif d'une cacaoyère, au seul vu de cet élément, est très partielle, pour ne pas dire partiale. A fortiori, l'analyse d'une démographie du parc cacaoyer dans son ensemble. Car **selon la base d'évaluation l'âge d'un même verger peut varier fortement**. Si l'on prend comme repère la date de création de la plantation, c'est-à-dire l'année de première mise en terre des plants, près de 60% des cacaoyères visitées au cours de l'enquête CACAO 1993 dépassaient 30 ans d'ancienneté. Si l'on préfère s'en tenir à l'âge moyen des pieds productifs, cette proportion tombe à 46%. Et si l'on opère, enfin, un dénombrement précis des plants, la structure par tranche d'âge se modifie fortement : les plants antérieurs à 1962 ne représentent plus que 32% du total!

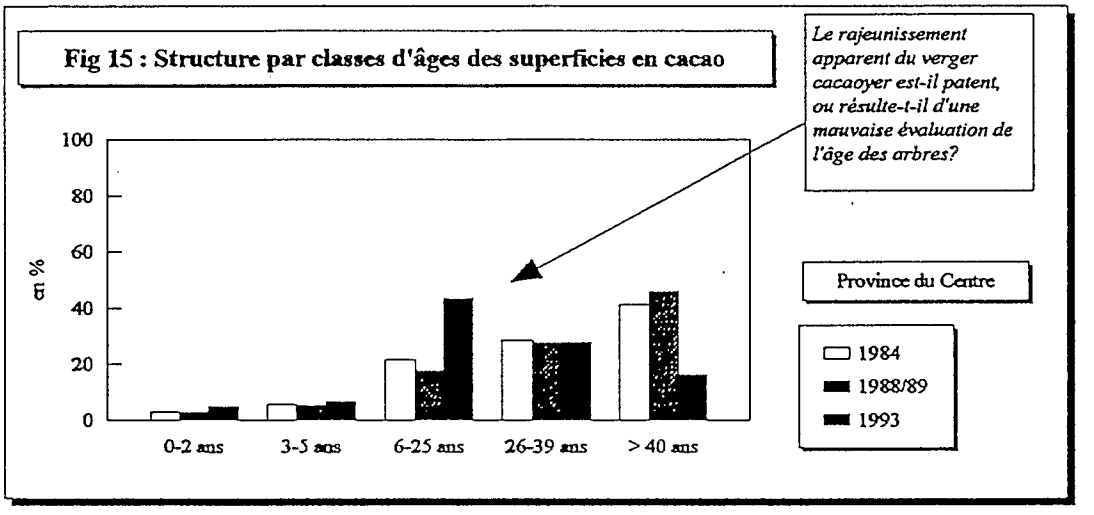

En 1962, H. MARTICOU relevait déjà ce hiatus dans une enquête sur Les structures Agricoles du Centre-Sud : *"(...) la seule pyramide des âges autoriserait les espoirs les plus grands : un cacaoyer sur quatre n'est pas encore arrivé au stade de la production et la proportion d'arbres âgés est très faible. La situation paraît très saine et la relève plus que largement assurée. Mais le jugement est tout autre si l'on considère non plus l'âge des arbres, mais l'âge des plantations. La plupart des plantations ont été créées il y a quinze ou vingt ans et les plantations nouvelles se font, chaque jour, plus rares (...). Pas de plantations nouvelles, beaucoup d'arbres jeunes. N'y a-t-il pas là contradiction ? Non, car on rencontre les arbres jeunes au milieu d'arbres beaucoup plus âgés. (...)* (H. MARTICOU 1962, p. 45). *"(...) Cela traduit le remplacement des arbres morts par de nouveaux semis"* (op. cit. 1962, p. 54).

Tableau 19 : le vrai - faux miroir des statistiques cacaoyères en 1992 - 1993

	0 - 5 ans	6 - 20 ans	21 - 30 ans	>30 ans	TOTAL
DATE DE CREATION (1)	5,4%	20,5%	15,1%	59,0%	100,0%
AGE DES PLANTATIONS (2)	5,5%	32,5%	16,0%	46,0%	100,0%
AGE DES PLANTS (3)	11,9%	36,9%	19,2%	32,0%	100,0%

Sources : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).
(1) Date de création des 163 plantations enquêtées.
(2) Structure par âges moyens des 163 plantations cacaoyères enquêtées.
(3) Structure par âges des 360.182 pieds de cacao dénombrés dans les 93 exploitations enquêtées produisant du cacao.

Si les plantations ont quelque chose d'indéfinissable, c'est donc bien leur âge. S'escrimer à évaluer leur potentiel productif ou à calculer leur rendement est une entreprise forcément quelque peu hasardeuse. C'est pourquoi, nous nous sommes efforcés, autant que faire se peut, de reconstituer les différentes étapes de la vie de chacune des 163 plantations arpentées en 1992 - 1993, n'ignorant pas, par exemple, que le phénomène de replantation spontanée par interplanting a été toujours sous-estimé par les statistiques officielles. Il aura permis de recalculer son âge moyen en identifiant précisément des sous-ensembles historiquement datés. Mais également de noter que l'activité de replantation - subventionnée ou non - est restée une constante à tous les âges de l'histoire récente du cacao (1955-1993). Cet âge reconstitué donne sans aucun doute une image beaucoup plus fidèle de l'état du parc cacaoyer, puisqu'il montre d'importantes distorsions avec les premières déclarations indicatives des planteurs enquêtés.

I. 2. B. 2. Un demi-siècle de mesures incitatives à la production en question.

"Tant d'organismes pour un seul et même planteur. C'est à peine croyable. (...) Le seul problème était de transformer une activité de cueillette en une agriculture, de faire un paysan de celui qui n'était qu'un exploiteur du sol" (H. MARTICOU 1962, p. 45).

A en juger l'âge réel, estimé ou supposé, des cacaoyers, le délabrement de l'économie de plantation béti ne semble pas aussi avancé que celui de l'arabiculture bamiléké. La SODECAO et l'UCCAO, succédant à d'autres organismes, ont participé activement à la bataille du renouveau et de la régénération, mais avec des résultats ambivalents : échec dans l'Ouest, semi-succès dans le Centre. Si l'on cherche à évaluer l'action publique en faveur du développement cacaoyer ou caféier, on ne peut nier que le bilan soit également mitigé.

Dans le cas de la cacaoculture, deux grandes phases peuvent être identifiées. Entre 1945 et 1973, les pouvoirs publics ont opté pour un appui financier et technique conjoncturel aux producteurs : il s'agissait de les responsabiliser en leur accordant des crédits remboursables et en leur déléguant les principales tâches de modernisation des plantations.

Cette première voie n'ayant jamais vraiment fonctionné conduit l'Etat à modifier sa politique. A compter de 1974, les sociétés publiques et parapubliques iront beaucoup plus loin dans leur soutien, allant jusqu'à subventionner les intrants, ou même à effectuer gratuitement certaines opérations par le biais de leur personnel. Cette période voit également la mise en place de plans d'action régionalisés à moyen terme.

Du point de vue des rendements ou de la qualité, la comparaison des interventions spécifiques de l'UCCAO et de la SODECAO laissent également, en 1993, apparaître un avantage à la seconde. Avec pourtant, dans ces domaines bien précis des efforts comparables : distribution de plants sélectionnés, de produits de traitements, suivi agronomique et formation de base. **Si le "coup de fouet", apporté par de telles mesures, se lit clairement dans l'évolution des rendements moyens du café Arabica, il n'a été - en revanche - qu'un "feu de paille"** vite consumé : les rendements de 1991 - 1992 sont inférieurs à ceux du début des années 60. En pays béti, si les investissements en formation n'ont eu que peu d'impact sur les techniques culturales des planteurs, les brigades phytosanitaires de la SODECAO ont permis le maintien d'un capital cacaoyer productif au plan agronomique sans affecter la trésorerie du planteur. **Le projet d'intensifier les techniques culturales, caressé par la SODECAO, n'a jamais vraiment pris dans l'esprit des cacaoculteurs béti**. Les développeurs, les experts et les bailleurs de fonds n'ont eu de cesse de le regretter trois décennies durant. Et ce n'est que depuis peu que cette "inflexibilité" se révèle un atout, renchérissement des facteurs importés de production aidant. La dialectique de la flexibilité et de la permanence se résout, une fois de plus, au seul bénéfice des cacaoculteurs.

* Grandeur et décadence des programmes de développement sectoriel dans le Centre (1945 - 1974).

La tradition interventionniste du gouvernement camerounais se situe dans le prolongement direct des projets conçus et mis en place par une administration coloniale fidèle au principe de la traite et du pacte colonial. Dès cette époque, les projets se sont multipliés se sont succédé sans interruption. Il s'agissait, à l'origine, de mettre un peu d'ordre dans la cacaoculture familiale camerounaise, dans la mesure où *"jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, on a planté des cacaoyers, mais on a planté n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment"* (H. MARTICOU 1962, p. 42)[55]. Mais également de bouleverser le système agro-forestier extensif existant et de l'intensifier en responsabilisant le producteur. *"Dès lors qu'elle estime le moment venu d'augmenter la production davantage par l'amélioration des rendements que par l'extension des superficies cultivées"* (J. ASSOUMOU 1976, p. 191) la puissance publique va favoriser toutes les opérations susceptibles de concourir à la réussite de cet objectif, si besoin en se substituant au planteur (à partir de 1974).

---

[55] *"Mal planté, le cacaoyer est également mal soigné. On se contente de "nettoyer" la plantation, c'est-à-dire couper l'herbe qui pousse dans la cacaoyère, mais dès que les plants sont grands il ne pousse plus grand chose au pied des arbres"* (J. CHAMPAUD 1966, p. 115).

Les traitements phytosanitaires se sont avérés très vite indispensables face aux agresseurs naturels (champignons, insectes ravageurs). Dès 1949, des organismes techniques (Nkoenvone et Nkolbisson), prenant le relais des anciennes Stations d'Essais créées vers 1925 - 1930, furent chargés de l'amélioration des méthodes culturales et du matériel végétal; dans le même temps des recherches en laboratoire de phytopathologie et d'entomologie furent conduites dans le cadre d'un programme de lutte contre les maladies du cacaoyer. Mais la faiblesse de leurs ressources propres limitait leur champ d'action. C'est pourquoi, le soutien du FIDES (***Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer***) intervint à point nommé. A compter de 1953, il finança directement le ***Centre de Recherches Agronomiques*** de Nkolbisson et dès l'année suivante le fonctionnement de la ***Station Expérimentale*** de Nkoenvone. Les principales recherches visaient à améliorer les variétés traditionnelles et à mettre au point des variétés à haut rendement, appelés à l'époque *"clones hauts producteurs"*. La technique du bouturage se révélant rapidement insuffisamment productive, on lui préféra bien vite celle des semences sélectionnées et améliorées (1960) pour la rénovation des cacaoyères indigènes. A la fin du mois de juin 1956, ces deux organismes avaient bénéficié d'une aide de 260 millions de Fcfa.

Mais c'est surtout dans le domaine de la formation à des techniques culturales plus intensives que les aides furent les plus nombreuses. Pour faire face au marasme de la production cacaoyère à l'orée des années 50 (baisse des exportations et baisse concomitante de la qualité), l'Assemblée Territoriale institua en 1952, un ***Fonds d'Encouragement à la production du Cacao***. Son intervention la plus marquante consista à financer des opérations de traitements phytosanitaires. Mais dès 1954, il disparut. Parallèlement, le Haut Commissaire de l'AEF créa en 1953 un ***Secteur Expérimental de Modernisation Agricoles des Cacaoyères*** (SEMAC). Il s'agissait, comme dans nombre d'autres Territoires d'Outre-Mer, de mettre en valeur certains périmètres ruraux dans le cadre des plans d'équipement décidés par la loi d'avril 1946. Ses statuts attestent qu'il avait pour objectif premier *"l'augmentation de la production de Cacao par tout moyen technique approprié intéressant le rendement et la qualité"*. La zone retenue pour son intervention était la province du Centre-Sud, mais elle n'était cependant pas restrictive. Le SEMAC a été conçu, dès sa création, comme un organisme chargé de prendre en charge l'ensemble des activités de la cacaoculture du Centre-Sud :

- la rénovation de 100.000 ha de plantations en 4 ans,
- la formation de base des planteurs aux techniques prônées par les agronomes
- la création et l'amélioration des infrastructures de transport, de stockage existantes,
- l'organisation de mutualités agricoles dispensatrices de crédits.

Grâce au FIDES, il se vit doter de 640 millions de Fcfa pour trois ans (1953 - 1956). Le 3° Plan Quadriennal fut moins généreux. Quoiqu'une enveloppe de 242 millions de FCFA ait été votée, les différents organismes chargés du secteur cacaoyer ne reçurent qu'un tiers de la somme, le FIDES a été clos en août 1960[56].

---

[56] *"Pour le cacao, le FIDES aura donc consacré au total 997,4 millions de CFA de 1953 à 1961, soit 14,6% de ses interventions en milieu rural de 1947 à 1958 (6 676 millions CFA)"* (J. ASSOUMOU 1976, p. 193).

Le gouvernement pensait que de telles mesures étaient à même de permettre une hausse substantielle de la production (de 50.000 tonnes à 70.000 tonnes) en l'espace de quelques années. L'objectif ne fut jamais atteint et la production maximale fut celle de 1957 - 1958 avec quelque 61.000 tonnes. Le bilan de l'action du SEMAC se révèle donc globalement décevant. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer son échec. Voici ce que relevait H. MARTICOU en 1962 :

> *"Confié à des administrateurs, le SEMAC, a selon l'antagonisme stérile et permanent entre les services techniques et l'administration générale, cherché à supplanter le service de l'agriculture insuffisamment étoffé et surtout insuffisamment doté de moyens matériels. Ceci lui fut facile : il reçut chaque année plusieurs centaines de millions contre pas une dizaine à l'agriculture. Des postes ont été créés partout. (...) Le personnel n'existant pas on a recruté la plupart des chômeurs de la place et fait venir à grands frais, de France, un personnel non préparé à sa tâche. Inutile de s'étonner que les vrais chefs de poste aient été rares. (...)*
>
> *D'expérimental et local, le SEMAC a, tout de suite, été général et diffus. En place avant que ne soit achevée l'édification du Centre de Recherches Agronomiques (...), il n'avait guère de solution à proposer. Aussi s'est-il davantage préoccupé d'accroître la production du cacao que d'améliorer les conditions intrinsèques de cette production. (...)*
>
> *Si le SEMCENTRE, en créant des plantations de démonstration et en soulignant le sous-équipement du planteur, a vu juste, il n'a pas pleinement atteint son but. Les plantations de démonstration, excellentes dans leur principe, n'ont pas fait école, car les chefs de poste, surtout occupés à créer des mutuelles de crédit et à récupérer le montant des remboursements, n'étaient pas assez souvent dans les villages"* (op. cit 1962, p. 46).

Ce faisant, on jugea qu'il était nécessaire de reformer le SEMAC. Sans disparaître intégralement, il laissa la place au SEMCENTRE en 1957 avec des objectifs quelque peu différents. La principale modification concerne le secteur d'intervention : la spécialisation cacaoyère disparaît au profit d'actions polyvalentes dans le domaine des cultures vivrières, du café, de l'élevage, du cacao. En diversifiant son champ d'action et en multipliant les niveaux administratifs, le SEMCENTRE se fonctionnarisa progressivement. A la fin, plus de 80% des crédits alloués serviront à couvrir des dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, les Secteurs de Modernisation furent supprimés. Dès mai 1973, l'ensemble de ses prérogatives fut transféré au ***Fonds National de Développement Rural*** (FONADER), chargé de toutes les actions de promotion paysannale.

A partir d'observations en milieu réel entre 1954 et 1959, la décennie suivante voit la coordination des premiers plans d'action chimique contre les capsides et la pourriture brune, principaux fléaux du cacaoyer. Délaissant la formation et l'encadrement individuel des planteurs, le gouvernement s'oriente alors vers une prise en charge globale des producteurs. Orientation dont il ne se désaisira jamais vraiment par la suite, conduisant certains à penser que la présence tutélaire *"n'est pas un facteur d'évolution"* (op. cit. 1976, p. 207).

L'aide américaine USAID de 50 millions de Fcfa, accordée à titre expérimental en 1963 - 1964, était plutôt ciblée sur la lutte contre la pourriture brune, de même que le projet FAC de 1966, d'un montant initial équivalent. La première servit de banc d'essai au

traitement en commun des plantations par l'entremise des Comités de Planteurs et 3.150 ha furent traités. La seconde permit d'assurer la couverture phytosanitaire de 8.500 ha sur trois ans (1967 - 1970). Dès 1961 également, les premiers programmes destinés à protéger les vergers contre les capsides virent le jour. La Caisse de Stabilisation du Cacao (se reporter au Chapitre 1, III° Partie), ordonnatrice du premier projet, débloqua une somme de 245 millions annuels, renouvelable trois fois. Cette action concertée n'eut cependant pas le succès escompté et se solda par un demi-échec. Plusieurs raisons furent invoquées : difficultés d'accès et dispersion des zones infestées, gaspillage des produits, incompétence des techniciens, impréparation psychologique des planteurs, inadéquation entre la période de lutte et le cycle biologique du parasite.

Tirant la leçon des premières expériences menées contre la pourriture brune, le gouvernement camerounais lança en 1968, une vaste opération intitulée *"Opération 100.000 tonnes"*. Constatant que les attaques de la pourriture brune pouvaient occasionner une perte minimum annuelle d'une moitié de la production, on pensa qu'en protégeant 50.000 ha nouveaux chaque année durant 5 ans, on parviendrait à une progression arithmétique de 100.000 tonnes à la récolte! Et, de fait, la production décolla, passant de 88.489 tonnes en 1967 - 1968 à 109.910 tonnes en 1971 - 1972. Mais le doublement de la production (200.000 tonnes) apparut vite comme une chimère. Et l'on rabaissa les objectifs à 100.000 tonnes. Le cap ne put toutefois être tenu et la production camerounaise retomba dès les années suivantes. Même l'objectif initial qui était de protéger 50.000 ha annuels ne pût être rempli la deuxième année de son fonctionnement (47.935 ha en 1970). Selon les responsables les causes principales de cette situation avaient pour nom : insuffisance des traitements (en quantité et fréquence), difficulté à organiser des groupements de producteurs autonomes, non -remboursement des crédits accordés aux planteurs pour effectuer les traitements.

* Des "plans cacao" régionalisés et intégrés incapables de révolutionner les pratiques cacaoyères traditionnelles (1966 - 1993).

Avec la SODECAO et les ZAPI s'ouvrent une nouvelle page de la rénovation et de la modernisation cacaoyère[57]. Les ***Zones d'Actions Prioritaires Intégrées*** reprennent quelques-uns des principes des "zones-pilotes" SEMAC, mais de manière moins paternaliste et directive. Elles ont certes toujours pour mission d'accroître la quantité et la qualité du cacao exporté, pour mettre le pays à l'abri des fluctuations des cours du cacao (crise de 1964 - 1965) mais abandonnent les interventions sectorielles pour une action plus globale.

L'idée du CINAM (***Compagnie d'Etudes Industrielles et d'Aménagement du Territoire***), tête pensante du projet ZAPI, est *"de structurer un milieu éminemment individualiste (...) et de promouvoir un développement intégré des populations concernées"*. L'intégration viendra de l'association directe des producteurs aux décisions et à leur exécution. Et le souhait formulé par les concepteurs est que les populations s'identifient progressivement à ce projet au point de se le réapproprier. On table sur une participation

---

[57] La décennie 1970 - 1980 correspond également, dans d'autres pays producteurs, à une période où les efforts visant à améliorer la cacaoculture ont été les plus vifs. En Côte d'Ivoire, entre 1971 et 1983, le gouvernement - représenté par la SATMACI lance un vaste programme de *"reconversion et d'extension cacaoyère, avec la remplacement de la variété Amelonado par des hybrides"* (J-PH. COLIN 1990, p. 12). La régénération portera sur 180.250 ha pour un parc global de 1.398.900 ha de cacao, soit 12,9%.

active des planteurs pour assurer son succès et permettre, à terme, de dégager des profits pour auto-financer la structure. La philosophie du projet se démarque donc assez nettement de celles des précédents programmes. Du point de vue agronomique ou technique, proprement dit, en revanche, il est difficile de parler de véritables innovations : les priorités fixées sont toujours l'amélioration de la couverture phytosanitaire, la régénération des vergers, la formation des planteurs. *"L'expérience a montré qu'il était possible d'obtenir, moyennant un encadrement et des crédits suffisants, une augmentation spectaculaire de la production"*. On semble donc avoir saisi que l'accès au crédit en milieu rural est un préalable à toute intensification importée. Mais afin d'éviter la spirale cumulative des non-remboursements ou que le crédit soit utilisé à des fins non productives, les bailleurs vont gager les futurs emprunts sur la récolte. *"Il est indispensable [en effet] que l'organisme créditeur puisse être remboursé au moment de la récolte"*. Aussi, les ZAPI recevront-elles le monopole d'achat du cacao.

Mais le projet ne s'arrête pas là. Par la création d' "Entreprises de Progrès Local", encadrant 2.000 à 5.000 habitants, on vise à développer conscience collective et esprit communautaire. Elles seront chargées de promouvoir, chacune dans leur zone, des actions intéressant des domaines aussi divers que la santé, l'habitat, le crédit, l'agriculture vivrière, l'élevage, l'approvisionnement en produits de première nécessité. Elles permettront une diversification des revenus et une amélioration du niveau de vie des paysans. Celles-ci devront évoluer de façon à pouvoir, en 5 ans, assurer les investissements ultérieurs à partir de leurs propres ressources.

Avec ses 72.000 tonnes, le Centre-Sud fournissait à lui tout seul 77,4% de la production nationale en 1963-1964. C'est donc là que seront créées les premières ZAPI et que se concentreront la majorité des actions de développement[58]. Le démarrage échelonné des zones en prévoit la création de 2 les deux premières années : Menguémé dans le département du Nyong-et-Soo en 1966 et Zoétélé en 1967. Celles-ci serviront à la fois de zones d'essais et de cadre de formation au personnel nécessaire, ultérieurement, au démarrage d'autres zones. Les années suivantes, deux autres ZAPI seront créées : à Ngoulemakong (Ntem) en 1969 et à Ngoumou (Méfou) en 1970.

D'ici 5 ans, près de 75.000 personnes appartenant à des ménages de 5 personnes environ devraient être touchées. Pour la production, les échéanciers tablent sur une production de 58.050 tonnes au cours de la cinquième année et de 139.350 tonnes au terme de la 9°. Sans intervention, les résultats supposés auraient été respectivement de 45.000 et 81.000 tonnes. On prévoit, en outre, une amélioration sensible des rendements et de la qualité.

Les dépenses prévues pour les cinq premières années seront respectivement de : 151 millions en investissements initiaux, 134 millions pour des investissements techniques, 137 millions pour la mission spéciale de mise en oeuvre, 106 millions d'assistance technique, 470 millions pour pistes et routes, 95 millions pour les entreprises et succursales, 5 millions pour

---

[58] *"La région Centre-Sud où se concentre la majeure partie de la cacaoyère camerounaise, doit, pour cette raison voir en priorité la mise en place des structures d'intervention pour l'amélioration de la production du cacao"* (CINAM 1966).

les pistes, soit près de 1.100 millions de francs sans les dépenses des entreprises évaluées à 4.525 millions annuels. Un savant calcul montre qu'en 7 ans, le concours des planteurs permettrait de réaliser une économie d'environ 870 millions de Fcfa sur les dotations initiales du budget contre une dépense supplémentaire de 628 millions de Fcfa (en 5 ans), s'ils ne s'impliquaient pas directement dans le projet.

Cette expérience originale n'eut cependant pas la carrière prometteuse qu'on pouvait attendre. Et il est difficile de dresser un bilan exhaustif de leurs réalisations dans la mesure où les ZAPI furent dissoutes par un décret du 10 octobre 1975 au profit d'un nouvel organisme (la SODECAO) qui, comme son nom, l'indique est essentiellement destiné à promouvoir la production cacaoyère (Société de Développement du Cacao). **On assiste donc à un changement politique majeur : recentrage sectoriel et intervention plus directe de l'Etat**. Désormais, la prise en charge du planteur est presque totale et confine parfois à de l'assistanat; les appuis à la constitution de groupements de planteurs (structuration du monde paysan) passent bien après les enjeux financiers nés de la rente cacaoyère.

La création de la SODECAO (février 1974) a directement partie liée avec l'incapacité du SEMCENTRE à créer suffisamment de plantations nouvelles pour atteindre les objectifs gouvernementaux. Au rythme des premières distributions de boutures sélectionnées - 985.000 entre 1958 et 1964 - *"le simple remplacement des cacaoyers existants de plus de 25 ans, (...) eut demandé des centaines d'années"* (J. ASSOUMOU 1976, p. 233). Non point tant en raison d'obstacles agronomiques, puisque les semences produites annuellement permettaient la création théorique de 11.000 ha annuels, mais de la saturation des terroirs, de la concurrence des cultures vivrières et du vieillissement des planteurs.

Du projet initial, conçu par la SEDES entre 1971 et 1974, qui prévoyait d'atteindre les 150.000 tonnes en 1975 - 1976 et d'assurer le renouvellement à long terme de la cacaoyère camerounaise, le gouvernement n'a retenu - compte-tenu de ses moyens - qu'un programme portant sut la création de 15.000 ha et la régénération de 35.000 ha de plantations pour un montant global prévisionnel de 6.285 milliards de Fcfa. Concrètement, elle n'eut un rôle très actif auprès des planteurs qu'après 1980 et la fin de sa phase expérimentale.

Disposant d'un budget annuel moyen de l'ordre de 10 milliards de Fcfa entre 1980 et 1990, forte de 3.300 techniciens et agents, la SODECAO possède à son actif des réalisations non négligeables. Par le biais de distributions gratuites de cabosses sélectionnées elle a directement contribué à la création de 66.000 ha de plantations nouvelles et à la redensification de vieilles cacaoyères représentant quelques 51.000 ha Ce n'est toutefois pas dans le domaine de la régénération qu'elle rencontra le plus de succès. Après huit ans d'efforts (de 1974 - 1975 à 1988 - 1989), les hybrides ne représentent guère plus de la moitié des superficies plantées en 1993[59].

---

[59] Sur 163 plantations (CACAO 1993), 30 seulement (18,2%) étaient uniquement complantées en hybrides SODECAO, 70 en hybrides et en cacao non sélectionné traditionnel (42,4%) et 65 en hybrides et *"cacao Ghana"* associés (39,4%).

Le principal "coup de fouet" à la production en pays béti a surtout dépendu de la fourniture de produits phytosanitaires aux planteurs. Et l'on ne peut nier son incidence positive sur les rendements dès lors qu'une couverture sérieuse était assurée (10 traitements par an, avec un passage tous les dix jours en saison des pluies, et une visite quotidienne pour éliminer les cabosses contaminées). Car trop souvent, *"le planteur est (...) tenté de diminuer le nombre de traitements, comme il lui arrive de ne pas respecter les doses prescrites et de trop diluer, afin qu'ils durent plus longtemps, les produits recommandés"* (J. CHAMPAUD 1966, p. 116).

Si l'on en croit les statistiques, au demeurant fort hétéroclites, il semble que les rendements moyens ont connu une amélioration sensible durant la période de la deuxième SODECAO (1981 - 1989). Après une longue phase de stagnation entre 1962 et 1980, la récolte moyenne annuelle d'un hectare de cacao productif aurait ainsi atteint, puis largement dépassé les 300 kilos avant de retomber rapidement à son niveau "habituel", de l'ordre de 210 à 240 kg/ha. Appuyés par un organisme tutélaire omniprésent, c'est tout naturellement que les planteurs ont été conduits à intensifier leurs pratiques culturales. Mais cette intensification n'a pu véritablement survivre à la fin du marché protégé. Partout où elle ne s'imposait pas comme une nécessité, les planteurs ont retrouvé des stratégies extensives éprouvées.

Tableau 20 : Evolution des rendements moyens du cacao
dans la province du Centre de 1962 à 1993 (kg de fèves / ha)

1962 (1)	1963 / 1964 (2)	1979 (3)	1983 (3)	1984 (4)	1987 / 1988 (6)	1988 / 1989 (5)	1992 / 1993 (6)
250	262	213	280	370	354	208	220

Sources : (1) R. MARTICOU, 1962 - Les Structures Agricoles du Centre Cameroun; enquête auprès de 911 exploitations cacaoyères du Centre-Sud Cameroun - calculs effectués sur la base d'un sous-échantillon de 472 exploitations du département du Nyong et Sanaga);

(2) J. CHAMPAUD, 1966 - L'économie cacaoyère du Cameroun, p. 113; rendements obtenus sur la base de 172.200 hectares cultivés dans 6 départements de la Province du Centre (Lékié, Méfou, Nyong-et-Soo, Nyon-et-Kelle, Nyong-et-Mfoumou, Haute-Sanaga), pour une production totale de 45.150 tonnes.

(3) A. LEPLAIDEUR, 1985 - Les systèmes agricoles en zone forestière; Les paysans du Centre et du Sud Cameroun; enquête menée entre 1977 et 1979, p.306; enquête de 1983 auprès de 216 exploitations cacaoyères (les zones retenues sont les suivantes : *Lékié, Bot Makak, Mengueme, Mfou, Ngoumou*).

(4) Ministère de l'Agriculture, Octobre 1987 - Recensement Agricole 1984, Secteur Traditionnel; Résultats de la Province du Centre (Mbam exclu);

(5) SODECAO 1988 - 1989.

(6) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993). 77.806 kg ont été récolté en 1987 - 1988 par 88 exploitants et 52.083 kg en 1992 - 1993 par 93 planteurs avec un parc de 360.182 pieds. C'est le rendement à l'hectare de cacao productif (plus de 5 ans) qui a été retenu ici, de préférence au rendement à l'hectare de cacao (jeunes plants encore improductifs comptabilisés).

En fin de compte, ce qui surprendra le plus un agronome, ce n'est pas tant l'incapacité à véritablement améliorer les rendements que leur maintien à un niveau constant, en dépit de traitements plus ou moins bien conduits. D'une manière générale, le problème de la reproduction de cette forme d'économie de plantation ne se pose pas avec la même acuité que dans le Sud-Est ivoirien où *"les plantations créées initialement vieillissent, (...) deviennent peu à peu improductives sans que le vieux verger soit renouvelé"* (J-Ph. COLIN 1990, p. 82), en raison d'un appauvrissement accéléré et généralisé des sols forestiers pionniers. Alors que dans le pays béti, la replantation sans modification des techniques culturales et, en particulier, sans engrais, a permis la reproduction du modèle dominant d'économie de plantation, dans le pays Agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire, le déclin apparaît bien entamé (rendements moyens inférieurs à 65 kg/ha en 1983).

Tableau 21 : Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phytosanitaires des plantations cacaoyères dans la Province du Centre.

TYPE DE PRATIQUE	1961	1983	1984	1993
Fertilisation chimique (20-10-10)	? %	3%	12%	0%
Fertilisation organique (fumier)	? %			
Traitements phytosanitaires	60%	87%	63%	71%

Sources : NGOUE F. (1961), enquête dans la zone cacaoyère du Cameroun Oriental (2 villages/canton et 20 planteurs/village).
A. LEPLAIDEUR, 1985 - Les systèmes agricoles en zone forestière; Les paysans du Centre et du Sud Cameroun,p.286; fongicides uniquement (département du Mbam exclu).
Ministère de l'Agriculture, Octobre 1987 - Recensement Agricole 1984, Secteur Traditionnel; Résultats de la Province du Centre;
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

Dans le domaine phytosanitaire, les efforts méritoires de la SODECAO semblent avoir mieux porté leurs fruits. C'est la lutte anti-miride, effectué par les agents SODECAO en personne qui se révéla la plus efficace. Elle a évité une infestation générale des vieux vergers du Centre. Bon an mal an, quelque 200.000 ha étaient traités. En ce qui concerne les fongicides et le traitement contre la pourriture brune, l'éradication souhaitée n'a pu aboutir, en dépit de la distribution de plus de 8,2 millions de sachets annuels (entre 1980 - 1981 et 1989 - 1990) permettant de pulvériser quelque 140.000 ha. Est-ce dû à une formation

technique insuffisante des planteurs, à des applications partielles ou insuffisamment répétées[60]? Au détournement des produits qui nourrissaient parfois un commerce parallèle à destination des régions productrices hors zone SODECAO? Néanmoins, les cacaoculteurs ont généralement pris l'habitude d'effectuer plusieurs passages au cours de la saison agricole : en 1983, ils étaient 87% à traiter *"contre la pourriture brune"* contre 60% vingt ans plus tôt. Et le désubventionnement de ces produits, à compter de 1991, ne les a pas conduit à interrompre leurs efforts, sous peine de voir toute les cabosses contaminées : plus de sept planteurs sur dix avaient traité contre la pourriture brune durant la campagne 1992 - 1993.

"Après une période de mise en veilleuse en 1990/91, marquée par l'arrêt des activités et le licenciement de tout le personnel,un nouveau projet de quatre ans a débuté en juillet 1991 destiné à assurer le transfert des différentes fonctions au secteur privé (approvisionnements) et aux associations de producteurs (traitement, commercialisation, appui). Pendant cette période, consacrée essentiellement à l'appui à la constitution des groupements de planteurs, la SODECAO reprend ses activités de traitement et de distribution de fongicides tout en se désengageant progressivement en réduisant le taux de subvention" (SOFRECO 1992, p. 23).

Aujourd'hui, avec le recul on se demande si l'erreur de ce projet n'a pas été de viser autant la pérennisation de ses structures que celle du matériel productif des encadrés qu'il prétend ainsi servir. Par ailleurs la promotion exclusive et sans réserve du cacao était-elle le choix stratégique approprié, alors que la propension à la diversification culturale est patente? N'eut-il pas été préférable d'élargir la problématique du développement agricole en intégrant la sphère vivrière et les femmes ? En facilitant la constitution de groupements villageois et les relations avec les ONG plutôt qu'en maintenant une relation exclusive ? En préférant l'appui à l'artisanat agricole à la vente d'outillage subventionné ?

* Les efforts mal récompensés de l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest du Cameroun)

L'investissement en temps et travail du planteur bamiléké n'a jamais été aussi important que celui du planteur béti. Il lui a bien souvent préféré confiéer certaines opérations culturales à des manoeuvres agricoles rémunérés à la tâche pour se consacrer à d'autres activités non-agricoles. Avant 1988, le café étant suffisamment rémunérateur, on n'hésitait pas à débourser 10 fcfa pour la taille d'un pied, à payer pour effectuer l'égourmandage et la récolte. Tirant directement profit des hiérarchies inhérentes à la société - une fondée sur la notabilisation et une autre sur la distinction au sein du lignage (désignation comme successeur), on a vu les planteurs qui étaient les "grands" se tourner vers une main d'oeuvre composée de ceux qu'on pourrait appeler des cadets sociaux. Est-ce à partir de là que s'opère le développement d'une forme nouvelle de salariat agricole constituée d'ouvriers agricoles spécialisés (*pambe*), plus ou moins dépendants ?

---

[60] *"En appliquant la norme SODECAO de six traitements /ha à 10 sachets-doses soit 60 sachets/ha. Les années 1984/87 ont connu un niveau de distribution important permettant de traiter - théoriquement - jusqu'à 200.000 ha"* (SOFRECO 1992, p. 23).

Le travail du sol proprement dit a, lui, été délégué aux femmes qui, en contrepartie, introduisent diverses espèces vivrières dans les plantations. Ce qui a eu pour effet de placer les caféiers en situation de concurrence ne leur permettant pas de produire autant qu'ils l'auraient fait en culture pure. En toute logique les rendements sont restés bien en deçà de ce que l'on pouvait espérer, même lorsque la fertilisation était suffisante. Ainsi, **même pour la culture d'exportation les hommes ont continué à rester en marge des véritables travaux agricoles**.

Si on doit augurer du succès de l'amélioration caféière menée par l'UCCAO au vu de la qualité du café Arabica de l'Ouest, nul doute qu'ils puissent sembler peu concluants. En effet, le décompte des livraisons de café Arabica faites à l'UCCAO montre une certaine constante dans l'obtention d'un café de faible qualité : la proportion de grade A (le meilleur) a rarement dépassé le tiers de la production totale de 1961 à 1970.

Une amélioration plus substantielle de la qualité du café produit aurait exigé quelques investissements qui n'ont malheureusement jamais été consentis. Le niveau d'outillage agricole des exploitations est, par exemple, resté fort rudimentaire. Si, au recensement général de l'agriculture de 1984, 54% des exploitations utilisaient un dépulpeur, 24% seulement en possédaient un propre, alors qu'un dépulpage rapide du café cueilli est indispensable pour l'élaboration d'un café de qualité.

De même, le **déclin des rendements moyens observés à l'hectare en zone Arabica depuis 1984** incite à conclure au relatif échec de l'intensification de la culture caféière qui s'appuyait principalement sur la fourniture d'intrants subventionnés.

Un relevé de l'engrais chimique commercialisé par l'UCCAO montre que le tonnage disponible a été multiplié par dix entre 1965 - 1966 et 1989 - 1990, passant de 3290 tonnes (P. CAPOT-REY 1965, p. 44) à environ 30.000 tonnes (G. COURADE et alii 1991, p. 892). Cette inflation de la consommation d'engrais aurait logiquement dû conduire à une amélioration régulière des rendements caféier, signant ainsi la réussite du modèle productiviste agronomique. Or, il en est allé des rendements comme de la "bataille" de la qualité : les premiers succès n'ont pas été confirmés. De 1969 à 1984, la productivité des caféières a cru régulièrement, passant de 178 kg/ha en 1969 à 358 kg/ha en 1984, en liaison avec la forte hausse de la fertilisation des caféières et la généralisation des traitements phytosanitaires. Vers 1981, 79% des plantations bamiléké recevaient de l'engrais chimique, mais cette moyenne recouvrait d'importantes disparités selon les départements : 87% dans les Bamboutos, 81% dans la Mifi, 76% dans la Ménoua, contre seulement 55% dans le Bamiléké Septentrional (Ndé et Haut Nkam). Même durant la période de forte consommation d'engrais, bon nombre de producteurs d'Arabica ne respectaient pas le plan de traitement établi par les services agronomiques : 50% des parcelles fertilisées l'étaient en un seul passage au lieu de quatre, 35% en deux passages et seulement 15% en plus de deux.

Tableau 22 : Evolution des rendements du café *Arabica*
dans la province de l'Ouest de 1970 à 1992 (kg de bon grain/ha)

1969/ 1970	1981 (1)	1984	1985/ 1986	1986/ 1987	1989/ 1990	1991/ 1992 (2)
175	282	358	297	215	158	143

Sources : PDRPO, RGA, MINAGRI, ADOC

(1) évaluation de la production à partir des rendements calculés selon la méthode des carrés de densité (pays Bamoun exclus); selon les déclarations des planteurs le rendement n'est que de 179 kg/ha).

(2) cela correspond à un rendement de 102 gr de café parche par pied et 71 gr de café bon grain par pied).

Depuis cette campagne, **les rendements caféiers moyens observés n'ont cessé de diminuer tandis que les achats d'engrais continuaient à augmenter parallèlement**. Alors qu'ils flirtaient encore avec les 300 kg/ha en 1985, ils se sont rapidement effondrés à partir du moment où le prix du café Arabica est tombé à 250 Fcfa/kg. En 1991 - 1992, ils n'étaient plus que de 143 kg/ha (Projet ADOC 1992) et bien inférieurs à ceux de la fin des années 60. Et rien ne laisse à penser qu'un retournement de la tendance actuelle soit possible à moyen terme en raison du pessimisme ambiant de la majorité des planteurs et du renchérissement du prix des engrais. En réalité, ce décrochage brutal des rendements n'est pas uniquement partie liée à la hausse des facteurs de production importés (intrants). Il s'explique également par un effet de substitution dans l'utilisation réelle des engrais, consécutif à une réorientation des systèmes de production. Ainsi le regain d'intérêt pour les cultures vivrières ne doit pas seulement au souci permanent de sécurité alimentaire, mais également aux efforts combinés des organismes coopératifs pour les développer. La pratique du maraîchage, encouragée par de nombreuses structures étatiques (fermes-pilotes ou écoles, PDRPO) et limitée en un premier temps (années 75-80) à une minorité de producteurs, a connu également une diffusion massive après 1985/86/87, s'accélérant encore avec la baisse du prix du café. Relayant le café, comme nouvelle culture monétaire destinée au marché local, le maraîchage a depuis fait l'objet d'investissements importants (force de travail, temps de travail, engrais) sauf chez "les gardiens de la tradition". Ce n'est donc que tardivement que les effets de la crise sont venus accentuer cette évolution, en renforcant le caractère spéculatif de ces cultures.

C'est pourquoi, une part non négligeable des engrais achetés à l'UCCAO a été progressivement affectée aux cultures vivrières associées sur la même parcelle. Et la quantité déversée sur les tiges de café Arabica fortement réduite. D'un simple épandage de surplus on est progressivement passé à une fertilisation complète des cultures vivrières. Au point que la fertilisation des caféières Arabica est devenue presque inefficace en 1992, sans pour autant que la pratique s'effondre réellement (40%). Et même à supposer que les apports d'engrais soient restés suffisants, la production à l'hectare aurait, malgré tout, continué à diminuer en raison du vieillissement du parc caféier. Les conséquences sur la production régionale ont été rapidement visibles. Alors qu'en année normale l'UCCAO ramassait 17.000 tonnes d'Arabica et 12.000 tonnes de Robusta, dès 1990 les livraisons plafonnaient à 10.000 tonnes pour le premier et 5.000 tonnes pour le second (- 41%).

Tableau 23 : Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phytosanitaires des plantations caféières dans la Province de l'Ouest (pays Bamoun exclu).

TYPE DE PRATIQUE	1965	1972	1981	1992
Fertilisation chimique (20-10-10)	43%	76%	79%	40%
Fertilisation organique (fumier)	39%	85%	41%	28%
Traitements phytosanitaires	14%	63%	70% *	17%

Sources : P. CAPOT-REY et alii (1965) - Les Structures Agricoles du Cameroun Oriental (enquête sur 2045 parcelles);
Recensement Général Agricole de 1972;
Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest 1980-81 (enquête de base de la cellule de suivi du PHPO sur 280 exploitations);
Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières dans 20 chefferies de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992).
* 67% des superficies totales plantées en café sont traitées contre l'antestia, 39% contre l'anthracnose et 19% contre les scolytes.

Fongicides et pesticides jouent également un rôle fondamental dans la production caféière : de leur bonne utilisation dépend l'importance des surplus de production. Il paraît pourtant peu probable que l'amélioration escomptée soit suffisante à expliquer leur rapide généralisation (2/3 des surfaces traitées selon le Recensement Agricole de 1972). En effet, l'intérêt immédiat d'une telle pratique était d'autant moins évidente au planteur bamiléké qu'elle tranchait avec les habitudes antérieures. Cette innovation culturale n'a été réellement adoptée par les planteurs que dans la mesure où l'Etat intervenait directement soit en subventionnant leur prix, soit en effectuant les pulvérisations[61]. Là où l'intervention de l'Etat est moins soutenue, les traitements le sont moins également.

Mais c'est dans le domaine des traitements phytosanitaires que la dégradation est la plus marquée. Alors que près de sept planteurs sur dix pulvérisaient des produits fongicides sur leur café en 1984, ils étaient moins de deux sur dix, huit ans plus tard. D'une manière générale, on constate qu'on est retombé en 1992 au niveau de l'année 1965 pour l'utilisation de l'engrais chimique et les traitements phytosanitaires. Comme si le vent de la crise avait réussi à balayer en deux ou trois campagnes trente années d'efforts coopératifs!

A l'exception d'une vigoureuse politique d'approvisionnement en engrais, les interventions spécifiques des pouvoirs publics en faveur du café sont restées limités. Et *"la gestion des surplus de la commercialisation* [l'UCCAO bénéficie du monopole de vente à l'exportation du café Arabica] *s'est traduite par une redistribution importante en milieu rural à travers notamment des programmes d'infrastructures (électrification, routes)"* (SOFRECO 1992, p. 38).

[61] En 1972, la moitié des parcelles de café traitées contre l'Antestia et l'Anthracnose l'étaient grâce à l'aide d'un organisme public.

Planche 7 : La **taille des caféiers** a lieu au cours de la saison sèche (février 1991 - chefferie Bafou - Ménoua). Elle est effectuée par des tâcherons agricoles (*pambe*) rémunérés à la journée ou au nombre de pieds taillés.

I. 2. B. Des stratégies pour des temps incertains : repli et attentisme, extensification et préservation du capital (1989-1994).

Après cinq années de crise, où rien n'aura été épargné aux planteurs - le démantèlement par l'Etat des filières "protégées" qu'il avait lui-même mis en place, la désagrégation de l'encadrement agricole, faute de moyens suffisants ou de stratégie de développement clairement définie, la baisse drastique des prix d'achat sur le marché mondial - on aurait tout lieu de croire que l'avenir des cultures d'exportation est définitivement compromis[62]. Inquiétude, bien évidemment, partagée par les bailleurs de fonds internationaux eux-mêmes qui mesurent les capacités réelles de remboursement de l'Etat camerounais à l'aune de la compétitivité des filières agricoles. On conçoit, dès lors, qu'ils aient à coeur de vouloir maintenir et même de vouloir relancer ces filières, dans un environnement macro-économique rendu encore plus instable par la récente dévaluation monétaire.

Leur interrogation majeure, partagée également par le gouvernement, est simple : que vont faire le cacaoculteur béti et le caféiculteur bamiléké de leurs plantations dans le contexte persistant des bas prix actuels? *Ces événements auront-ils finalement eu raison du mode de vie du planteur de cacao, marqué par des décennies d'argent (...) arrivant régulièrement"* ou de l'intérêt du planteur bamiléké pour une culture permettant l'entrée en accumulation, à moindre risque? *"Quel type de raisonnement va-t-il se tenir pour étendre, planter ou entretenir une cacaoyère (ou une caféière) ancienne qui rapporte peu et de manière si aléatoire depuis plus de sept campagnes? Aura-t-il un raisonnement d'entrepreneur soucieux de rémunérer au mieux les facteurs monétaires de production qu'il engage? Va-t-il s'efforcer, avec la libéralisation qu'on lui a imposée, de mesurer la compétitivité relative de cette production par rapport à d'autres possibles? Sera-t-il sensible à la rémunération du travail familial engagé dans cette affaire? Laissera-t-il son verger en l'état sans le récolter ou en prélevant en fonction de ses besoins monétaires, pour scolariser ses enfants ou soigner sa famille? Dans quelle mesure la pérennisation du patrimoine foncier - introduite par la durée de vie de ces arbres - interdit-elle au planteur d'envisager d'arracher une plantation au rapport si faible? Dans quelle mesure l'effondrement des revenus habituels (salaires,*

---

[62] *"Le café et le cacao, (...) constitutent de bons exemples de l'incidence des prix au producteur sur leurs décisions économiques. (...). De 1930 à 1950, la garantie du marché francais préserve les planteurs ivoiriens de la mévente de leur café, alors que les cours du cacao restent bas. De 1950 à 1957, la flambée des cours mondiaux sur le café renforce le choix des planteurs pour cette spéculation. Certes en 1954, les cours du cacao connaissent également une très forte hausse partiellement reportée sur le prix au producteur, mais le souvenir du cacao brûlé dans les chaudières semble encore marquer les esprits.*

De 1958 à 1973, malgré une hausse simultanée des cours des deux produits et un prix du cacao au producteur légèrement inférieur à celui du café, il devient plus intéressant de planter du cacao, qui demande beaucoup moins de travail. En 1974, lorsque l'Etat décide d'inverser le rapport des prix en faveur du cacao, les planteurs stoppent. Les distrobutions gratuites de boutures (...) induisent encore quelques essais de plantation en 1975, qui n e peuvent enrayer le processus de vieillissement du verger caféier.

En 1976-78, lorsque les cours mondiaux du café et du cacao remontent aux niveaux atteints dans les années 1952-54, la Côte d'Ivoire en profite sur les deux produits. Le verger caféier se maintient encore (...), tandis que le cacao, en pleine expansion, va faire passer la Côte d'Ivoire au rang de premier producteur mondial.

C'est que simultanément, une politique agricole désatreuse (...) sévit au Ghana et au Nigéria, dont les productions de cacao s'effondrent." (F. RUF 1985, p. 8).

transport, commerce, immobilier de rapport) valorise-t-il l'investissement en plantation ou le décourage-t-il?" (V. ALARY, G. COURADE, P. JANIN 1994).

I. 2. B. 1. Durer en attendant la réévaluation ou la sensibilité imparfaite aux prix du marché.

La question du devenir et de la pérennité des agricultures familiales de plantation, dans un marché international peu rémunérateur, a été au centre de tous les débats entre bailleurs de fonds du Nord et pays producteurs du Sud, fournissant tour à tour matière à inquiétude, à de multiples supputations, ou de complexes projections. En effet, Le gouvernement comme les bailleurs de fonds, engagés dans la politique d'ajustement structurel, affichent leur volonté de relancer ce secteur pour rétablir la solvabilité internationale du Cameroun. Et c'est en libéralisant le système de commercialisation et en répercutant, avec un léger différé au producteur, les prix mondiaux qu'ils ont espéré y arriver, faute d'autre politique possible en l'état actuel des finances. Pari difficile s'il en est, dans la mesure où la conjonction d'une période de bas prix et le renchérissement des intrants n'apparaissent pas de nature à inciter les exploitants à se consacrer, avec la même constance, à la culture du café ou du cacao. C'est en ayant à l'esprit ces données et ces contraintes qu'il convient de réfléchir aux comportements passés et aux opinions des planteurs tels qu'ils résultent de l'enquête. Et ne pas oublier quelques données structurelles fondamentales - âge des caféiers et des caféiculteurs - qui conditionnent ces comportements et ces attitudes.

Entre 1989 et 1994, experts et bailleurs de fonds ont cherché à se délivrer des incertitudes actuelles en essayant de prédire le comportement futur des planteurs. Et l'on a souvent tôt fait de tirer des conclusions quelque peu hâtives sur le comportement des planteurs en s'appuyant sur les relevés de prix sur le marché mondial[63]. Arguant également qu'avec la dégradation régulière des cours mondiaux et la libéralisation des filières ces mêmes planteurs n'auraient sans doute d'autre issue que de se reconvertir massivement et durablement dans le vivrier ou de se tourner vers d'autres spéculations agricoles en fonction des besoins pressentis ou réels des marchés locaux. C'est un peu vite oublier que la culture de rente reste, pour la très grande majorité de ces petits producteurs, une culture sociale et un marqueur culturel. Sa pérennisation dépend donc autant des signes encourageants du marché que des stratégies socio-économiques plus profondes (marquage foncier, gestion patrimoniale, assurance - vieillesse, épargne de retraite, etc...). Quiconque oublie ou minimise cela fait fausse route et chausse les mauvaises lunettes pour décrypter le comportement des planteurs béti et bamiléké!

---

[63] *"En économie ouverte, la cacaoculture se doit d'être compétitive dès lors que la concurrence fait rage. Remarque de bon sens. Ceci suppose que le planteur abaisse ses coûts de production, que la filière aval (collecteurs, stockeurs, transporteurs et négociants) fonctionne à moindre coût (barème minimisé) et que la productivité de la terre augmente pour égaler celle de ses nouveaux partenaires, Brésil ou Malaisie. Vaste programme que l'on va mettre en oeuvre en libéralisant : l'ajustement se fera en quelque sorte par la "main invisible", le marché. Finies, les rentes de situation et les situations de monopole, dépassée la gestion de père de famille? Le planteur va réagir aux "signaux du marché" que sont les prix. S'il tire du profit de sa plantation, il la maintiendra et la développera; s'il perd de l'argent, il va arrêter. Raisonnement simple, logique, imparable : les néo-libéraux tiennent le haut du pavé!"* (V. ALARY, G. COURADE, P. JANIN 1993).

En ce sens, les résultats des différentes enquêtes menées dans les petites unités familiales de production bamiléké et béti (OCISCA (1991 et 1993), CACAO (1993) ou STABEX (1994)) ne révolutionnent pas fondamentalement les perspectives d'avenir de la cacaoculture et de la caféiculture *Arabica*. Dans l'hypothèse d'un maintien du prix d'achat au producteur à un niveau comparable en fonction de la campagne considérée[64], la tendance à vouloir les maintenir au sein de l'exploitation reste la norme. Dans chaque observatoire OCISCA, très peu d'exploitants déclaraient vouloir arracher leurs tiges ou ne plus les récolter, bien souvent plus par suite du travail harassant que cela représente - en l'absence de main d'oeuvre suffisamment disponible - que par un quelconque surinvestissement fétichisant. **Incertitudes du marché, absence de soutien agricole, manque de moyens financiers conditionnent fortement les comportements et confortent l'attentisme des planteurs**[65].

* *"L'avenir du cacao n'est pas encore compromis"* (OCISCA 1991).

La confrontation avec la réalité du terrain montre que le devenir de l'agriculture de plantation ne saurait être réduite à une simple relation de causalité. Contrairement à une opinion communément admise, la nouvelle donne économique n'a pas "retourné" les planteurs. Si le délabrement de la caféiculture de l'Ouest est patent[66], la cacaoculture du Centre ne semble pas si mal se porter : les producteurs manifestent ainsi clairement et massivement leur désir de poursuivre cette culture de rente. Et cette **volonté de conserver le "roi - cacao"**, cet attachement, se maintiennent globalement quel que soit le prix d'achat potentiel au producteur.

Ainsi avec un kilo de cacao payé 250 fcfa/kg au cours de la campagne 1990 - 1991, *"l'augmentation des surfaces en cacao est l'une des seules parades envisagées à la perte de valeur du kilo de cacao pour maintenir les revenus"* (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991) pour une grande majorité des cacaoculteurs. Environ 60% des planteurs

---

[64] C'est-à-dire, respectivement 250 fcfa/kg et 250 fcfa/kg pour les campagnes cacaoyère et caféière *Arabica* 1990 - 1991; 200 fcfa/kg et 200 fcfa/kg pour la campagne 1992 - 1993; 150 fcfa/kg (avant dévaluation) ou 300 fcfa/kg (après dévaluation) pour la campagne cacaoyère 1993 - 1994.

[65] *"L'élasticité-prix de l'offre est beaucoup plus forte pour les produits vivriers et l'ananas que pour les produits des plantations* [café et cacao], *dont les délais avant l'entrée en production sont importants. La faible plasticité des systèmes de culture arborés intervient également dans cette moindre élasticité : une plantation a une durée de vie de plusieurs décennies et gèle l'espace d'autan. Elle demande un travail important lors de sa création; la décision de l'abattre pour adopter une nouvelle culture sur la base d'une évolution des prix à court ou moyen terme sera délicate. Dans les faits, cette option est exceptionnellement retenue par les planteurs. En revanche, l'"effet-prix" jouera, s'il existe des disponibilités foncières, sur la décision d'étendre ou non une culture lorsque le planteur dispose d'éléments de comparaison grâce aux plantations déjà réalisées par des voisins. L'effet-prix influera aussi sur la qualité des entretiens des plantations existantes, surtout si la producteur pratique d'autres cultures et dispose ainsi d'autres sources de revenu"* (J-Ph. COLIN 1990, p. 246).

[66] voir Chapitre 1, I° Partie sur **Les systèmes agricoles entre statu quo,diversification et spécialisation**.

exprimaient la volonté d'augmenter la superficie des plantations en cacao[67]. Et seule une infime proportion pensait alors délaisser sa cacaoyère ou l'arracher.

Deux années plus tard, que constatons-nous? La dégradation des prix du cacao sur le marché mondial s'est poursuivie et le kilo de cacao bon grain payé au producteur est tombé à 200 fcfa/kg et le plus souvent 170 à 190 fcfa/kg en raison de marges "illégales" imposées par les intermédiaires[68]. Il n'y a pas eu de bouleversement majeur dans le comportement des cacaoculteurs, même si ces derniers semblent avoir réagi à l'effet prix. **Avec la crise, on observe** ainsi **une évolution vers des stratégies productives plus prudentes**, où la recherche du meilleur coût/avantage l'emporte une fois encore sur la maximisation du revenu ou l'augmentation du capital arbustif. L'extension de la cacaoyère ou la création de nouvelles plantations devient une pratique marginale (5,4%) et l'on préfère préserver l'essentiel en attendant des jours meilleurs (71,0%).

Moins d'un quart des 100 planteurs interrogés dans la province du Centre en 1993 pensent délaisser la cacaoculture en omettant de récolter ou en arrachant les plants. Ce qui n'empêche évidemment pas la grande masse des planteurs d'essayer de faire partager leur désarroi, d'espérer des encouragements, et de chercher des réponses à leurs questionnements. Pourquoi les prix baissent-ils? Vont-ils encore baisser? Faut-il faire d'autres cultures? Lesquelles? Et de brandir comme une menace, vis-à-vis du mauvais consommateur que je représentais, à leurs yeux, la perspective d'un arrêt de la production cacaoyère[69]. Mais il ne s'agit le plus généralement que d'un simulacre d'abandon. Et c'est une perspective, maintes fois, évoquée, mais rarement concrétisée. Pour la très grande majorité des planteurs, en effet, le "décrochage" avec le cacao reste un luxe, faute de produit de remplacement offrant les mêmes avantages.

---

[67] *N'ayant pas fait de sa cacaoculture une "nouvelle frontière" en défrichant sans retenue des terres sous-occupées bien qu'appropriées, le pays béti n'a pas fait appel à une main-d'oeuvre étrangère ou nonautochtone abondante comme dans la région du mont Cameroun. Il ne peut donc affronter cette concurrence* [internationale] *qu'en artificialisant le milieu ou en consommant de plus en plus de forêt comme le modèle ivoirien"* (V. ALARY, G. COURADE, P. JANIN 1994).

[68] C'est le prix réel payé au planteur, une fois déduite la réfraction faite par les collecteurs, durant la campagne 1992- 1993. Le terme de ***réfraction*** signifie *"ce qu'on coupe de bouche"*, une forme de maquignonnage aboutissant, après négociation, à une diminution du poids réel du produit livré en défaveur du producteur.

[69] En effet, au cours des enquêtes menées en pays éton (1991) ou dans l'espace béti (1992 - 1993), beaucoup de planteurs nous ont soutenu qu'une forte baisse de la consommation était à l'origine de la chute brutale des cours, sans qu'il soit toujours aisé de leur prouver le contraire.

CAMPAGNE	PRIX Fcfa/kg	ARRACHER/ ABANDONNER (4)	MAINTENIR / ENTRETENIR/ / REPLANTER (4)	ETENDRE (4)
1990-1991 (1)	*250*	2,1%	37,6%	**60,3%**
1992-1993 (2)	*200*	23,7%	71,0%	**5,4%**
1993-1994 (3)	*300*	10,0%	**71,0%**	**19,0%**

Sources : (1) PROJET OCISCA 1991 (enquête OCISCA Phase 1 auprès de 290 ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa du département de la Lékié - prix d'achat au producteur de 250 fcfa/kg pour la campagne 1990 - 1991, selon l'ancienne parité ff/ fcfa avant la dévaluation de janvier 1994);

(2) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 93 exploitations cacaoyères ayant récolté au cours de la campagne 1992 - 1993, réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993 - prix "officiel" d'achat au producteur de 200 fcfa/kg pour la campagne 1992 - 1993, selon l'ancienne parité ff - fcfa avant la dévaluation de janvier 1994);

(3) STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès d'un échantillon de 500 planteurs répartis dans les 5 provinces de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral en mars - avril 1994 et d'un sous-échantillon de 107 planteurs dans la province du Centre et de l'Est - prix d'achat au producteur de 300 fcfa/kg selon la nouvelle parité ff/fcfa après la dévaluation de janvier 1994, soit l'équivalent de 150 fcfa/kg précédemment);

(4) Sous la rubrique ARRACHER / ABANDONNER ont été regroupées les stratégies consistant à : arracher partiellement ou intégralement les cacaoyères, abandonner sans récolter, récolter sans entretenir; sous le vocable MAINTENIR / ENTRETENIR / REPLANTER sont regroupées les réactions suivantes : maintenir la plantation comme avant partiellement ou entièrement, entretenir sans replanter, entretenir en replantant; enfin ETENDRE désigne l'extension des plantations ou l'extension et la replantation.

Ce choix de *"l'exit option"*[70] reste l'apanage de quelques planteurs absentéistes, commerçants ou fonctionnaires qui ont su se diversifier ou se reconvertir bien avant le début de la crise actuelle. Interrogations et vélléités stratégiques illustrent les difficultés des planteurs à se réadapter à un marché volatil et incertain, naguère protégé. En sus, les difficultés de trésorerie expliquent que, même négocié en-deçà des prix de référence proposés par le gouvernement (une fois déduite la réfraction faite par les collecteurs), le planteur choisisse encore de récolter l'intégralité de ses cabosses plutôt que de les laisser pourrir sur l'arbre. Le temps où ce dernier pouvait décider une récolte fractionnée en fonction de ses besoins immédiats et à venir semble donc révolu. Et il n'est aujourd'hui plus d'épargne qui ne tienne, fusse-t-elle *"sur pied"* (J. WEBER 1978, 1979; A. LEPLAIDEUR 1985, 1989)[71].

[70] C'est la thèse de G. HYDEN sur la "paysannerie non capturée", dont la dépendance à l'égard du marché est insuffisante pour interdire un repli sur une économie de subsistance.

[71] *"En réalité, la culture de rente a-t-elle jamais constitué autre chose qu'une garantie de recettes permettant la couverture de besoins monétaires anticipés ?"* (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 8).

La décision subite de dévaluer le franc cfa a constitué une nouvelle péripétie dans la "saga" des cultures d'exportation. Ne risquait-elle pas d'inciter les planteurs à abandonner définitivement leurs plantations et à retourner à une agriculture de subsistance ? Un suivi des effets de cette mesure, auprès de 500 planteurs des principales zones de production dans le cadre de l'enquête STABEX (MINPAT - ORSTOM - OCISCA), montre qu'il n'en est rien. Certes, si la dévaluation a - ipso facto - contribué à renchérir les facteurs de production importés tels que les engrais, ses effets ont été quelque peu atténués par l'embellie des cours du cacao sur le marché mondial, à partir du mois d'avril 1994. C'est ainsi que l'on peut expliquer la reprise des projets d'extension des cacaoyères au sein de la zone cacaoyère béti (voir tableau ci-dessus). Et encore ce frémissement n'apparaît-il qu'en filigrane, puisque seule une petite portion des sacs a pu être vendue en fin de campagne lorsque les cours se redressaient[72].

Tableau 25 : Les comportements potentiels des producteurs de cacao en fonction d'une **BAISSE** du prix d'achat.

CAMPAGNE	ARRACHER / ABANDONNER (3)	MAINTENIR / ENTRETENIR / REPLANTER (3)	ETENDRE (3)
1992-1993 (1)	43,0%	52,7%	4,3%
1993-1994 (2)	30,0%	55,0%	15,0%

Sources : (1) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 93 exploitations agricoles cacaoyères ayant récolté au cours de la campagne 1992 - 1993, réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993 - comportement futur du planteur en fonction d'un prix d'achat au producteur potentiel de 100 fcfa/kg selon l'ancienne parité ff - fcfa avant la dévaluation de janvier 1994);

(2) STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès d'un échantillon de 500 planteurs répartis dans les 5 provinces de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral en mars - avril 1994 et d'un sous-échantillon de 107 planteurs dans la province du Centre et de l'Est);

(3) Sous la rubrique ARRACHER / ABANDONNER ont été regroupées les stratégies consistant à : arracher partiellement ou intégralement les cacaoyères, abandonner sans récolter, récolter sans entretenir; sous le vocable MAINTENIR / ENTRETENIR / REPLANTER sont regroupées les réactions suivantes : maintenir la plantation comme avant partiellement ou entièrement, entretenir sans replanter, entretenir en replantant; enfin ETENDRE désigne l'extension des plantations ou l'extension et la replantation.

[72] *"La dévaluation n'a pas modifié substantiellement le comportement des planteurs. Son impact en termes de pouvoir d'achat est resté, semble-t-il, insuffisant pour redresser une situation très dégradée. Dans la zone cacaoyère, le doublement des prix en Fcfa du kilo de cacao s'est produit en fin de campagne. Peu de cacaoculteurs ont pu bénéficier des bienfaits de la dévaluation. A présent, ils doivent faire face avec une trésorerie bien faible au quasi doublement du prix des intrants. Seuls les caféiculteurs ont goûté au nouveau prix et peuvent investir dans la caféière de façon confiante. On voit triompher les réflexes sécuritaires habituels et il n'y a pas lieu de jeter la pierre aux planteurs au vu des incertitudes internes de toute nature, des menaces sur le marché mondial, des faibles volontés exprimées sur le terrain et des moyens insuffisants des dévalueurs pour accompagner la dépréciation monétaire"* (V. ALARY et G. COURADE 1994 pp. 85-86).

Si l'attachement des exploitants béti à la culture du cacao semble culturellement presque irréductible (voir Chapitre 4, I° Partie), confronté au coût des facteurs locaux de production comme importés, il révèle une beaucoup plus grande fragilité. Et l'on observe une nette dégradation des comportements agronomiques selon que le prix est perçu comme plus ou moins rémunérateur pour une même quantité de travail fourni. Le prix d'achat est d'ailleurs presque toujours cité comme le principal facteur incitatif à la production par les planteurs. Inversement, un faible prix d'achat au producteur n'est pas automatiquement un facteur dépréciatif de la culture de rente. Les stratégies cacaoyères béti ne découlent pas uniquement d'une rationalité économique standard (rémunération des facteurs de production), elles sont également fortement dépendantes d'autres facteurs clés tels que la disponibilité en terre ou en main d'oeuvre, les opportunités d'héritage ou d'achat foncier.

En 1993, par exemple, même si le kg de cacao était payé 100 fcfa contre 200 fcfa (campagne 1992-1993), 57% de la centaine de planteurs béti interrogés déclaraient vouloir régénérer ou étendre leurs vergers contre 43% laisser peu à peu dépérir ou arracher. Malgré une répartition géographique différente des cacaoculteurs interrogés (prépondérance de la province de l'Est), les enquêtes STABEX 1994 n'infirment pas ce phénomène. Bien au contraire. L'état d'esprit des producteurs, en cette fin de campagne cacaoyère, semble un peu moins morose : à peine trois planteurs sur dix expriment leur désir d'en finir avec la culture cacaoyère si les prix devaient encore baisser. Est-ce le signe d'une reprise de confiance dans la culture d'exportation? Ou de la faillite précoce des stratégies de substitution?

Tableau 26 : Les comportements potentiels des producteurs de cacao en fonction d'une **HAUSSE** du prix d'achat.

CAMPAGNE	ARRACHER / ABANDONNER (3)	MAINTENIR / ENTRETENIR / REPLANTER (3)	ETENDRE (3)
1992-1993 (1)	4,3%	46,3%	49,4%
1993-1994 (2)	6,0%	25,0%	69,0%

Sources : (1) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 93 exploitations agricoles cacaoyères ayant récolté au cours de la campagne 1992 - 1993, réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre - comportement futur du planteur en fonction d'un prix d'achat au producteur potentiel de 400 fcfa/kg selon l'ancienne parité ff - fcfa avant la dévaluation de janvier 1994).

(2) STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès d'un échantillon de 500 planteurs répartis dans les 5 provinces de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral en mars - avril 1994 et d'un sous-échantillon de 107 planteurs dans la province du Centre et de l'Est);

(3) Sous la rubrique ARRACHER / ABANDONNER ont été regroupées les stratégies consistant à : arracher partiellement ou intégralement les cacaoyères, abandonner sans récolter, récolter sans entretenir; sous le vocable MAINTENIR / ENTRETENIR / REPLANTER sont regroupées les réactions suivantes : maintenir la plantation comme avant partiellement ou entièrement, entretenir sans replanter, entretenir en replantant; enfin ETENDRE désigne l'extension des plantations ou l'extension et la replantation.

Dans l'hypothèse d'une hausse des cours mondiaux du cacao, la vivacité des réactions est à la mesure de la "culture cacao" et de la mémoire collective des planteurs pour les périodes d'euphorie (1979-1987). Un doublement des prix à la production inciterait, en 1993, la moitié des producteurs (les 2/3 en 1994) à défricher de nouveaux espaces pour y planter du cacao, enclenchant du même coup cette spirale vertueuse recherchée par les dévalueurs (abaisser les coûts de production, doper la production et les exportations)[73]. Aurait-il cependant un effet suffisant pour inviter les planteurs béti à améliorer la tenue des plantations, voire à augmenter les rendements? Rien n'est moins sûr, dans la mesure où cela irait à l'encontre de plusieurs dizaines d'années de cacaocueillette. Si, durant quarante années ininterrompues, les sociétés publiques et parapubliques (SEMAC, SEMCENTRE, ZAPI, SODECAO), soucieuses de développer la production cacaoyère, n'ont pas réussi à imposer leur modèle intensif, il y a peu de chances que les effets combinés de la dévaluation et de la flambée des cours y parviennent. Les obstacles ne sont pas tant financiers ou agronomiques que socio-culturels.

* *"On n'ose pas envisager l'abandon du café"* (OCISCA 1991).

Les problèmes de trésorerie des planteurs ne datent pas d'hier, puisque la baisse du pouvoir d'achat du kilo de café a été constante depuis 1960. Rien ne laissait cependant présager qu'on puisse un jour parler du café comme d'une "culture en sursis". L'effondrement brutal du prix payé au planteur en 1989 (- 47% entre 1988 et 1989) et les mauvaises perspectives du marché à moyen terme ont constitué un véritable "coup de tonnerre" pour les planteurs : on pouvait donc s'attendre à ce qu'ils envisagent, dès à présent, d'abandonner le café.

Or, la première enquête OCISCA a paradoxalement montré qu'il n'en était rien : à peine 2% des planteurs pensaient véritablement arrêter la caféiculture en 1991 et seulement 8% diminuer leur production en limitant la régénération et la fertilisation chimique. C'est

---

[73] En valeur absolue, les prix actuels payés au producteur en 1994/1995 (300 fcfa/kg pour le cacao et 400 fcfa/kg pour le café Arabica) ne sont pas supérieurs à ceux payés avant la dévaluation (respectivement 150 fcfa/kg et 200 fcfa/kg pour la campagne 1993/1994). Mais cette mesure est cependant parmi les plus avantageuses de la zone cfa.

Tableau 27 : Revalorisation du prix d'achat au producteur de café et de cacao dans les différents pays de la zone cfa après la dévaluation du franc cfa (janvier 1994).

	CAFE ROBUSTA/ARABICA	*CACAO*
CAMEROUN	+ 100%	+ 100%
CENTRAFRIQUE	+ 50%	-----
CÔTE D'IVOIRE	+ 40%	+ 50%
GUINEE EQUATORIALE	-----	+ 60%
TOGO	+ 50%	+ 50%

Source : Revue Jeune Afrique 1994, n° 1725, pp. 39-45.

d'abord affaire de moyens : arracher une plantation demande en effet un effort colossal, autant en main d'oeuvre qu'en moyens financiers. C'est une question d'opportunité économique également: vaut-il mieux renouveler ses plants alors que le prix payé au planteur, pour le kilo de café, a chuté de moitié ou tenter la voie des spéculations maraîchères particulièrement exigeantes en main d'oeuvre, avec le risque prochain d'une saturation de la demande? C'est affaire d'âge ensuite. Quand on a entre 56 et 65 ans, on ne peut s'empêcher de penser qu'il est temps de passer la main et que de telles décisions seront nécessairement prises par d'autres. Enfin, on a connu des crises antérieures, certes moins dramatiques, mais on s'en est sorti, d'où une certaine patience chez les vieux planteurs, appelés à céder bientôt leur place à de plus jeunes ou aux femmes. A l'évidence, les femmes sont plus attachées que les hommes à maintenir cette culture (80% contre 66%). Est-ce parce que la propriété de plantations par les femmes est un phénomène récent qui marque le début d'une certaine reconnaissance sociale à laquelle elles sont très sensibles?

Tableau 28 : Evolution des comportements culturaux des caféiculteurs (*Arabica* et *Robusta*) en fonction des prix actualisés d'achat au producteur (1991 - 1994)

CAMPAGNE	PRIX fcfa/kg	ARRACHER/ ABANDONNER (4)	MAINTENIR / ENTRETENIR / / REPLANTER (4)	ETENDRE (4)
1990-1991 (1)	250	10,2%	73,2%	16,6%
1993-1994 (3)	200	11,0%	53,0%	36,0%

Sources : (1) PROJET OCISCA 1991 (enquête OCISCA Phase I auprès de 314 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou du département de la Ménoua - prix d'achat au producteur de 250 fcfa/kg pour la campagne 1990 - 1991, selon l'ancienne parité ff - fcfa avant la dévaluation de janvier 1994);

(3) STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès d'un échantillon de 500 planteurs répartis dans les 5 provinces de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral en mars - avril 1994; sous-échantillon de 112 planteurs dans la province de l'Ouest). Il s'agit des principales zones productrices de café Robusta dans le Bamiléké Méridional et non pas du Bamiléké Septentrional producteur de café Arabica.

(4) Sous la rubrique ARRACHER / ABANDONNER ont été regroupées les attitudes consistant à : arracher partiellement ou intégralement les cacaoyères, abandonner sans récolter, récolter sans entretenir; sous le vocable MAINTENIR / ENTRETENIR / REPLANTER sont regroupées les réactions suivantes : maintenir la plantation comme avant partiellement ou entièrement, entretenir sans replanter, entretenir en replantant; enfin ETENDRE désigne l'extension des plantations ou l'extension et la replantation.

En tout état de cause, on n'osait pas, cette année-là, envisager l'abandon du café, mais les conversations sur l'avenir de cette culture exprimaient un malaise qui prend la forme d'interrogations inquiètes: *"Par quoi remplacer mon café? Qui m'aidera à vendre des productions de remplacement?"* La crise de la caféiculture est d'autant plus déroutante qu'elle n'a jamais été si grave, le café constituant un capital qui apportait une rente annuelle fluctuante dans des limites acceptables pendant deux à trois décennies. Paradoxalement, près de 17% de planteurs déclaraient vouloir augmenter la taille de leur plantation. Quelle valeur cependant accorder à ces déclarations recueillies - par des enquêteurs supposés appartenir à

une administration qui impose le café depuis 40 ans[74] et, de surcroît - dans une chefferie où la pression foncière est maximale[75], excluant toute réelle possibilité d'extension des plantations?

Si la volonté de maintenir les cultures d'exportation au sein de l'exploitation apparaît clairement comme une constante dans la zone centrale camerounaise, **dans l'Ouest bamiléké en revanche, la tendance au repli semble plus marquée depuis 1992.** Elle est plus forte dans la zone productrice d'Arabica que dans les zones basses cultivant le Robusta[76] et ce, malgré des prix encore plus déprimés entre 1989 et 1993. Les réactions des planteurs dépendent fondamentalement de deux facteurs : la rémunération des facteurs de production (rapport charges/recettes) et une diversification agricole généralement plus poussée.

Il est clair que l'indécision et l'attentisme priment cependant encore sur les options systématiques et irrémédiables. Mais pour combien de temps encore? En agriculture, les tremblements de l'économie n'ont pas des effets arithmétiques immédiats sur la production. En effet, comment pourrait-on tirer, de manière précipitée, un trait sur un demi-siècle d'histoire et d'efforts familiaux? Peut-on y voir pour autant la preuve de l'existence d'une "culture café"? N'est-ce pas une réelle gageure que de vouloir prétendre maintenir le café alors que le ressentiment le dispute au désarroi?

Pour la très grande majorité des exploitations enquêtées, le verger Arabica est donc beaucoup plus un verger hérité, même parfois relique, qu'un véritable capital arbustif. Et les efforts culturaux seront d'autant plus réduits que le prix d'achat ne couvrira pas les frais engagés pour son entretien. Ainsi, il n'est pas rare que le potentiel productif ne soit, lui-même, pas assuré : lorsqu'un pied périclite et meurt, l'agricultrice prend parfois la liberté, en cette période de crise, de le remplacer par du maïs ou du macabo, sans demander l'avis d'un chef d'exploitation peu empressé de le renouveler. Peut-on, pour autant, en déduire que le caféiculteur bamiléké ne calque pas ses efforts sur la rémunération du travail effectué, mais plus sur le rendement monétaire à l'unité de surface? Et que c'est ce dernier qui conditionnerait directement le planteur dans sa décision de poursuivre ou arrêter la caféiculture *Arabica*? En réalité, dans le pays bamiléké également, **l'effet prix ne joue pleinement que lorsque le producteur réussit à remplacer le venu tiré du café par des alternatives durables**, présentant des avantages comparables à la culture de rente (voir

---

[74] Si certains chercheurs du Projet OCISCA ont effectué à titre individuel un nombre plus ou moins important d'enquêtes directes auprès des planteurs en 1991, la grande majorité des entretiens ont été faits par des enquêteurs sélectionnés.

[75] La chefferie Bafou en pays bamiléké, située à une dizaine de kilomètres de la ville de Dschang (30.000 habitants en 1987) comptait quelque 37.000 habitants dispersés sur les 162 km² de ce groupement socio-politique, soit une densité supérieure à 220 hab/km².

[76] Le Bamiléké Méridional, au relief plus escarpé mais moins élevé, s'est spécialisé dans la production de café *Robusta*. *"Dans le Littoral, (...) le café occupait plus des trois quarts des terres disponibles. Peu d'espace était réservé au vivrier. Cela résultait en partie de la sécurité de revenu qu'offrait, à l'époque, le café Robusta. En 1993, cinq ans après la chute des prix du café au producteur, les produits vivriers ne représentent toujours que 19,3% des revenus moyens dans le Littoral alors que la production de café a diminué de moitié avec un prix deux fois moins rémunérateur. C'est dire que l'on ne se résout pas facilement à arracher ses plants"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 192).

Chapitre suivant). C'est sans doute pourquoi, les arrachages sont restés une pratique marginale jusqu'en 1991- 1992. A partir de cette date toutefois, le désabusement perce beaucoup plus nettement au cours des entretiens avec certains planteurs.

* Une relative indifférenciation comportementale selon la taille des plantations

Si l'on étudie en détail, les réactions des planteurs quant à l'avenir de la culture de rente dans l'exploitation on est frappé par leur relative indifférenciation. **Que l'on soit petit, moyen ou grand planteur[77], les comportements apparaissaient assez peu différenciés au sein de chaque région de production en 1991**.

Dans le département de la Ménoua (Ouest), deux catégories de planteurs marquaient néanmoins une certaine désaffection vis-à-vis de la culture de rente en 1991 :

** "Toujours le café, par absence de choix chez les "petits"*

Ce ne sont pas logiquement les exploitations dans lesquelles le café a une place centrale qui envisagent d'arrêter sa culture en premier lieu, mais plutôt celles pour lesquelles il a déjà une place marginale dans les revenus globaux. Ce sont en effet, les petits exploitants et les planteurs double-actifs qui pensent à une reconversion. Si ces micro-plantations, inférieures à 500 pieds, ne représentant qu'une faible superficie sur l'ensemble de la chefferie, elles concernent, malgré tout, près de 2 ménages sur 10.

Dans un contexte foncier et familial déprimé - exiguïté du foncier, main d'oeuvre extrêmement réduite en raison de l'âge avancé du chef d'exploitation et du départ des jeunes (scolarité, travail en ville) - l'avenir de ces petits planteurs est un véritable casse-tête. Ils n'ont pas de réelle solution alternative au café et constituent un groupe vulnérable, en voie de marginalisation. Si la crise se prolonge, elle sera décisive pour cette catégorie de planteurs. L'effondrement des cours mondiaux du café n'a pu être compensé par une productivité accrue et il a servi de révélateur de l'état de délabrement de l'économie caféière: plantations vieillies, planteurs d'âge canonique, exode rural des jeunes, réduction inexorable du foncier à chaque partage successoral ou encore épuisement des sols et baisse des rendements.

Cette situation générale précaire jointe à l'hétérogénéité de l'état de santé des exploitations rendent compte de la palette très contrastées des intentions affirmées sur l'avenir des caféières. Certains veulent "en finir avec le café" à plus ou moins brève échéance, d'autres, franchement optimistes, s'apprêteraient à augmenter au contraire les surfaces en café" (I. GRANGERET, P. JANIN, Projet OCISCA 1991 p. 8).

---

[77] La classe des **petits planteurs** regroupait les exploitants ayant moins de 1.000 pieds de cacao ou de 700 pieds de café Arabica; celle des **moyens planteurs** les exploitants ayant entre 1.000 et 2.500 pieds de cacao ou 700 à 1.500 pieds de café Arabica; enfin, parmi les **grands planteurs** étaient classés ceux qui possédaient plus de 2.500 tiges de cacao et plus de 1.500 pieds de café arabica. Les **double-actifs** sont des planteurs exerçant, en sus, des activités non-agricoles.

Tableau 29 : Taille des plantations et devenir de la culture du café *Arabica* en pays bamiléké en 1990-1991

	PETIT PLANTEUR	MOYEN PLANTEUR	GRAND PLANTEUR	PLANTEUR DOUBLE-ACTIF	ENSEMBLE
ARRACHER / ABANDONNER	14,8%	10,8%	13,4%	13,4%	10,2%
MAINTENIR	68,5%	78,5%	70,7%	68,1%	**73,2%**
ETENDRE	16,6%	10,8%	15,9%	18,5%	16,6%

Source : PROJET OCISCA 1991 - Phase 1 (enquête auprès de 314 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou (département de la Ménoua - Province de l'Ouest); calculs effectués sur la base de 320 ménages ruraux ayant récolté en 1990 - 1991 pour un prix d'achat au producteur de 250 fcfa/kg; 54 ménages de PETITS PLANTEURS (moins de 700 pieds de café), 65 de MOYENS PLANTEURS (700 - 1.500 pieds), 82 de GRANDS PLANTEURS (plus de 1.500 pieds) et 119 de PLANTEURS DOUBLE-ACTIFS.

Tableau 30 : Taille des plantations et devenir de la culture du cacao en pays éton en 1990-1991

	PETIT PLANTEUR	MOYEN PLANTEUR	GRAND PLANTEUR	PLANTEUR DOUBLE-ACTIF	ENSEMBLE
ARRACHER / ABANDONNER	4,8%	2,6%	0,9%	3,6%	2,1%
MAINTENIR	42,8%	39,2%	28,0%	51,8%	37,7%
ETENDRE	54,7%	59,2%	71,0%	44,6%	**60,1%**

Source : PROJET OCISCA 1991 - Phase 1 (enquête auprès de 339 ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa [province du Centre] en mars - avril 1991- calculs effectués sur la base de 281 ménages ruraux ayant récolté en 1990 - 1991 pour un prix d'achat au producteur de 250 fcfa/Kg; 42 ménages de PETITS PLANTEURS (moins de 1.000 pieds de cacao), 76 ménages de MOYENS PLANTEURS (1.000 - 2.000 pieds), 107 de GRANDS PLANTEURS (plus de 2.000 pieds) et 56 de PLANTEUR DOUBLE-ACTIF).

Dans l'observatoire cacao de Yemessoa, seul le groupe des GRANDS PLANTEURS (plus de 3.000 pieds de cacao, soit 2 ha) se démarquait de l'ensemble par une volonté mieux affirmée de développer la monoculture cacaoyère au sein de l'exploitation familiale. Cela viendrait confirmer ce que l'on a déjà dit sur l'accession au statut de planteur et la valorisation sociale qui en découle en pays béti (Chapitre 5, I° Partie). La culture de rente semblait donc bien avoir produit un effet uniformisant au sein de chaque société, en fonction de sa centralité (spatiale, monétaire), de son appropriation et des représentations nouvelles y afférent.

Tableau 31 : Taille des plantations et devenir de la culture du cacao en pays béti en 1992-1993

	PETIT PLANTEUR *	MOYEN PLANTEUR *	GRAND PLANTEUR *	ENSEMBLE
ARRACHER / ABANDONNER	34,5%	18,8%	19,3%	23,7%
MAINTENIR	65,5%	68,7%	77,2%	**71,0%**
ETENDRE	0,0%	12,5%	3,3%	5,4%

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 93 exploitations cacaoyères ayant récolté au cours de la campagne 1992 - 1993, réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993 - prix "officiel" d'achat au producteur de 200 fcfa/kg pour la campagne 1992 - 1993, selon l'ancienne parité ff - fcfa avant la dévaluation de janvier 1994);

* PETIT PLANTEUR désigne les exploitants ayant moins d'1 hectare de cacao, soit moins de 1.500 à 1.900 plants, MOYEN PLANTEUR désigne ceux qui possèdent entre 1 et 2 hectares de cacao, soit entre 1.500/1.900 et 3.000/4.800 pieds; GRAND PLANTEUR, ceux qui possèdent plus de 2 hectares de cacao.

L'enquête CACAO 1993, malgré la taille plus réduite de son échantillon, donne quelques indications complémentaires sur les réactions individualisées des planteurs. **Le désengagement des petits planteurs est clairement marqué, par rapport aux exploitants disposant de plantations plus importantes**. Et pourtant, la part relative des superficies plantées en cacao n'y est pas vraiment inférieure (voir § B). On ne peut donc légitimement expliquer ce désengagement futur par une moindre polarisation cacaoyère. Quels peuvent être alors les déterminants de ce retournement? Y aurait-il un seuil à partir duquel le produit de la vente du cacao devient suffisamment négligeable pour être négligé? Cet argument paraît peu recevable, dans la mesure où il va à l'encontre de l'orientation agro-économique adoptée par les exploitants béti en période de crise et qui consiste à ne négliger aucun profit. Peut-il alors être interprété selon les objectifs socio-culturels propres à la société béti, c'est-à-dire comme la fin de la symbolique de *"l'arbre à argent"*? Sur des exploitations exiguës, le cacao cesserait alors de jouer son rôle multiforme de marqueur foncier, de patrimoine à transmettre ou d'épargne-retraite et de promotion sociale, pour laisser la place à d'autres cultures. Faute de trésorerie suffisante pour faire face aux charges familiales, certains planteurs n'auraient d'autre choix que de tourner la page. La survie économique imposerait une telle reconversion avec ce qu'elle implique de rupture avec l'ancien système de représentations de la réussite (Chapitre 2, II° Partie).

Cette indifférenciation comportementale plus marquée dans la région centrale cacaoyère, est sans aucun doute liée à l'option "tout cacao" prise, très tôt, par les structures d'encadrement et de développement agricole. Les planteurs béti étaient devenus les hommes d'une seule culture monétaire, l'adoptant rapidement. Cet engouement sans partage contribuait même à forger une véritable psychologie du planteur à défaut d'idéologie comme en Côte-d'Ivoire. Seuls les double-actifs apparaissaient moins engagés dans cette aventure collective, aussi bien dans le Centre que dans l'Ouest. Cet attentisme vis-à-vis de la culture d'exportation trouvait sa source dans une diversification plus poussée de leurs activités et la multiplication des sources de revenus.

I. 2. B. 2. L'extensif qui gagne, l'intensif qui perd : des stratégies paysannes opposées.

D'une manière générale, **l'attachement à la culture d'exportation est beaucoup plus marquée chez les Béti que chez les Bamiléké.** Mais la réappropriation profonde dont elle a fait l'objet, permettant à la fois l'authentification sociale et la promotion économique de ses "adeptes", est-elle seule en cause? Ne rend-elle pas également compte d'une meilleure rentabilité économique, encore accrue par le renchérissement des facteurs de production? En effet, la conduite plus intensive des caféières (engrais chimiques, taille rémunérée, ...), adoptée par les caféiculteurs, s'avérait "payante" tant que les intrants étaient massivement subventionnés par l'Etat. A partir du moment où le gouvernement ne pouvait plus jouer le rôle de Providence vis-à-vis de ces planteurs, faute de moyens suffisants, ces derniers se retrouvaient en prise directe avec le marché et avec l'obligation d'acheter - au prix fort - les intrants indispensables au maintien de la production, avec pour corollaire un net renchérissement des charges d'exploitation.

Dans le contexte de crise (1989 - 1993), **les réactions respectives des planteurs apparaissent nettement antagonistes par rapport aux pratiques antérieures et au modèle de développement initié par chaque société en fonction des contraintes intérieures et extérieures**. Dans les faits, les cacaoculteurs ont préféré intensifier quelque peu la conduite de leurs vergers, tandis que les arabiculteurs cherchaient à diminuer leurs charges d'exploitation.

* La rentabilité de la cacaocueillette[78]

Vouloir comparer la rentabilité d'une cacaoyère béti uniquement complantée en essences fruitières et d'une caféière *Arabica* - qui accueille un très grand nombre de cultures vivrières basses ou hautes - n'est pas une tâche aisée. Dans le premier cas, il s'agit d'une monoculture, dans l'autre de cultures associées. Il est, de ce fait, plus facile au cacaoculteur de se rappeler, pour chaque opération culturale, les dépenses engagées. Tandis que le planteur bamiléké a parfois bien du mal à ne comptabiliser que l'engrais chimique épandu sur ses caféiers, une partie achetée revenant généralement à son épouse pour fertiliser les cultures vivrières. On comprendra donc qu'une estimation des charges d'exploitation, faites par le planteur lui-même, reste imprécise pour ne pas dire aléatoire.

---

[78] *"L'extensivité de l'agriculture de plantation, qualifiée parfois de quasi-cueillette, s'explique par la mise en oeuvre d'une double stratégie, en l'absence d'une modification des techniques de production : valorisation du travail (facteur rare) plutôt que de la terre et constitution de réserves foncières (...)"* (J-Ph. COLIN 1990, p. 10).

"Le cacao est, certes, une culture nouvelle, véritablement "révolutionnaire", mais la cacaculture est d'abord comprise comme une cueillette plus lucrative qu'une autre" (C. SANTOIR 1992, p. 69).

Planche 8 : **Une des innombrables vieilles cacaoyères qui jalonnent l'espace eton (Lékié) ou ewondo.** Faute de produits de traitements phytosanitaires suffisants pour contrer les attaques des capsides ou des mirides, les très nombreuses cabosses parasitées ne sont pas récoltées (Lékié - Décembre 1992).

Tableau 32 : Rentabilités moyennes comparées de la cacaoculture et de l'arabiculture en 1992 et 1993

	CACAO *	CAFE ARABICA
PRIX OFFICIEL D'ACHAT AU PRODUCTEUR (Fcfa/kg)	220	250
RECOLTE / EXPLOITATION (kg bon grain)	560	184
PLANTS PRODUCTIFS / EXPLOITATION (Nb moyen)	3.451	2.027
PLANTS IMPRODUCTIFS / EXPLOITATION (Nb moyen)	455	191
PLANTS / EXPLOITATION (Nb total)	3.906	2.218
SUPERFICIE MOYENNE TOTALE (ha)	2,8 **	1,2
SUPERFICIE MOYENNE EN PRODUCTION (ha)	2,55	1,1
PARCELLES / EXPLOITATION (Nb)	1,75**	2,17
PRODUIT BRUT MOYEN / EXPLOITATION (en fcfa)	136.408	49.916
PRODUIT BRUT MOYEN / HECTARE	48.717	41.597
MARGE BRUTE MOYENNE / HECTARE PRODUCTIF	**53.493**	**45.378**
CHARGES GLOBALES D'EXPLOITATION (en fcfa)	27.337	19.746
CHARGES D'EXPLOITATION / HECTARE	9.763	16.455
CHARGES D'EXPLOITATION / HECTARE PRODUCTIF	10.720	17.950
Engrais	0	7.670
Traitements	17.564	1.730
Taille / Egourmandage	0	10.346
Désherbage	3.403	-----
Récolte	2.260	-----
Ecabossage / Dépulpage	4.110	-----
PRODUIT NET MOYEN / EXPLOITATION	109.071	30.170
PRODUIT NET MOYEN / HECTARE	38.954	25.142
MARGE NETTE MOYENNE / HECTARE PRODUCTIF	42.773	27.427
+ Transport	1.050	491
+ Réfraction	6.789	-----

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993);

* 93 exploitants possédaient 163 cacaoyères mais seulement 84 d'entre eux (possédant 150 plantations) avaient récolté du cacao au cours de la campagne 1992 - 1993.

** en 1962, sur la base d'un échantillon de 911 exploitations, la superficie moyenne cultivée en cacao était de 2,15 ha pour 1,7 parcelles (H. MARTICOU 1962).

Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles, dont 62 avaient récolté du café *Arabica* au cours de la campagne 1991 - 1992, réparties dans 20 chefferies de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992). Les 32 autres exploitations produisant du café Robusta ont volontairement été écartées.

Un suivi régulier d'exploitation serait seul à même de permettre une évaluation précise de l'ensemble des facteurs de production rémunérés (calcul d'amortissement du capital productif) et non rémunérés (main d'oeuvre familiale). A terme, étant donné leur variabilité d'une exploitation à l'autre, un travail de ce type devrait nécessairement déboucher sur une

modélisation économétrique. Ce dont nous n'avions ni les moyens, ni l'intention. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner que certains facteurs locaux de production (foncier, sol, main d'oeuvre), ne soient pas intégrés dans un calcul de la rentabilité immédiate des plantations cacaoyères et caféières *Arabica*. Par ailleurs, un autre paramètre (densité de pieds/hectare) -indispensable à une comparaison économique de la cacaoculture et de la caféiculture *Arabica* - fait rarement l'objet de relevés précis et fiables. Une telle mesure n'ayant pu être menée à bien sur chacune des 137 caféières *Arabica* et des 163 cacaoyères visitées, c'est donc en fonction des densités moyennes habituelles mesurées, pondérées par nos observations que nous raisonnerons (c'est-à-dire 1600 à 2100 pieds/hectare pour les plantations Arabica et 1200 à 1700 pieds/hectare pour les plantations de cacao)[79].

Pour une cacaoyère de 1350 pieds en production (environ 1 ha dans le pays béti) ayant un rendement moyen de 219,6 kg/ha en 1992 - 1993[80], le produit annuel brut n'atteignait même pas 55.000 Ffcfa. Et une fois défalquées les principales charges (traitement, taille, récolte, écabossage), il tombait à 42.776 Fcfa. Notre enquête a permis de calculer que les facteurs de production rémunérés en pays béti s'élevaient, en moyenne, à 10.720 Fcfa/ha pour une densité de 1.350 arbres productifs et à 48,8 Fcfa par kg produit. Parmi ceux-ci, environ 64% étaient destinés aux produits phytosanitaires et l'entraide, l'oubliée des calculs économiques classiques, représente environ 25%. Ce calcul des charges d'exploitation était même partiel, puisque les frais de transport et la réfraction faite par le collecteur privé n'étaient pas déduits. Si ces deux dernières charges étaient comptabilisées dans les coûts de production, le produit annuel net moyen à l'hectare passe alors à 35.614 Fcfa[81] et les coûts de production à 50 fcfa/kg récolté. Au demeurant, cela faisait une rémunération brute de l'ordre de 900 à 1.000 Fcfa pour une journée de travail dans la plantation, bien qu'aucune estimation chiffrée n'ait été donnée des coûts de la création de la plantation et de l'amortissement du capital arbustif (pépinière, trouaison), ni - a fortiori - de l'utilisation de la main d'oeuvre familiale.

En dépit de ces omissions, bien involontaires, les coûts de production sont donc inférieurs à ceux d'une caféière Arabica. D'autant plus qu'en 1992, une part non négligeable des planteurs bamiléké avaient déjà réagi à la hausse des intrants en diminuant les quantités achetées, voire parfois en interrompant tout entretien. Même avec un cacao payé à 220 fcfa/kg au producteur (contre 250 fcfa/kg au café *Arabica* en 1991- 1992), le revenu par

---

[79] Le recueil des informations s'est effectué simultanément auprès des planteurs et sur les parcelles. Si les superficies avancées généralement par les exploitants sont fantaisistes, ces derniers sont partout aptes à donner un nombre de pieds plus exact. C'est pourquoi, l'observation directe sur la parcelle s'est révélé judicieuse; elle vient vérifier le degré de fiabilité des affirmations orales du planteur interrogé.

[80] Ces chiffres sont fournis pour les 84 exploitations ayant effectivement récolté en 1992 - 1993. Si l'on tient compte, en sus, des 9 exploitants n'ayant pas récolté (soit un total de 93 exploitations), les rendements à l'hectare sont, bien évidemment, moins élevés : 180 kg/ha de cacaoyer et de 200 kg/ha de cacaoyers productifs (plants de 5ans et plus).

[81] Ce qui représente un coût global moyen d'exploitation de 15.210 fcfa/hectare et de 57 fcfa/kg de cacao produit.

unité de temps de travail du cacaoculteur était encore supérieur à celui de l'arabiculteur[82]. La rentabilité de la plantation de cacao, négligée sur le plan agronomique, est donc supérieure à celle d'une plantation de café Arabica, mieux entretenue[83]. Cette meilleure rentabilité économique donne, en outre, une plus grande flexibilité à l'appareil de production.

Tableau 33 : Structure des coûts des filières cacao et café *Arabica* en 1992 (en Ffcfa/kg)

		CACAO	*CAFE*
PRODUCTION	1) Plantation	33,1	11,5
	2) Entretien	80,9	90,9
	3) Récolte	50,6	111,0
COÛT DE REVIENT		164,6	213,4
PRIX OFFICIEL D'ACHAT AU PRODUCTEUR		220,0	250,0
TRANSFORMATION (collecte, usinage)		37,2	68,0
AVAL	1) Transport à quai	14,0	11,0
	2) mise à FOB	27,1	28,2
	3) mise à CAF	32,0	45,0
TOTAL		330,0	402,2

Source : SOFRECO, 1992 (calculs effectués sur la base d'un rendement moyen de 250 kgs/ha pour le cacao et de 150 kgs/ha poour le café Arabica).

Dans la théorie néolibérale, par contre, le calcul économique des coûts de production ne s'effectue pas de la même manière (voir ci-dessus). Il permet d'estimer quel serait le prix minimum d'achat du cacao qui permettrait de couvrir le coût estimé des facteurs engagés dans la production. Les coûts économiques utilisés dans le tableau distinguent les coûts à la production des coûts aval de la filière. Les coûts à la production sont évalués par extrapolation des prix de marché des différents facteurs de production (intrants, travail, matériel, investissement et amortissement) utilisés selon les normes d'emploi conseillées par

[82] *"Les performances des cacaoyères n'ont que peu de rapport avec l'évolution des cours. Elles dépendent surtout de la capacité de travail des ménages, souvent faibles, de l'importance des besoins familiaux et des autres sources de revenus. (...)* ***Quoiqu'il en soit, le cacao reste, en 1985, une affaire lucrative puisque la journée de travail du planteur rapporte un revenu brut de 2.200 fcfa"*** (C. SANTOIR 1994, p. 255).

[83] Pour une marge brute à l'hectare de 118.000 fcfa pour une cafière *Arabica* conduite de manière intensive en 1987 - 1988 dans le département de la Ménoua (B. LOSCH, J-L. FUSILIER, P. DUPRAZ 1990, p. 117).

la SODECAO. Pour une rémunération journalière de 500 Fcfa/j à raison de 54 jours de travail par an, le coût de production du cacao s'élève à 164 Fcfa/kg pour un rendement moyen de 250 kg/ha. Le coût des produits phytosanitaires représente près de 15% des coûts totaux et implique des temps de travaux minimaux qui affectent la rentabilité de la filière avec le prix de rémunération du travail pris en considération. Pour un prix international de marché de 325 Fcfa/kg (prix moyen relevé entre octobre 1991 et septembre 1992), on obtient une valorisation de la main d'oeuvre voisine de 800 Fcfa/jour, excellente comparée à celle obtenu pour le café *Robusta* au Cameroun. La réalité non extrapolée en 1992/93 est bien moindre!

Cette répartition économique des coûts de la filière cacao serait réellement validée, si les marchés des facteurs de production (terre, travail) étaient constitués et surtout si chaque planteur avait accès à l'information micro et macro-économique. Ce qui n'est malheureusement pas encore le cas, en dépit des besoins exprimés par les planteurs et des goulots d'étranglement à la production (main d'oeuvre mobilisable et terre en quantité insuffisantes). Mais, de manière fort paradoxale, la levée de l'un ou de l'autre ne conduit pas à la formation de marchés. En situation de disponibilité foncière (Départements du Mbam, du Nyong-et-Soo), rappelons-le, chacun préfère créer rapidement sa propre plantation pour accéder au statut de planteur. Et même en cas de raréfaction foncière (Lékié), le tâcheronnage agricole existe mais reste considéré comme un expédient transitoire par ceux qui le pratiquent. C'est pourquoi, le recours à différentes formes d'entraide communautaire, moins bien rémunérée, semble avoir la faveur des planteurs en période de crise[84]. Aussi, les coûts réels de l'exploitation diffèrent des coûts économiques présentés ci-dessus : le travail familial est à déduire des charges à la production puisqu'il n'est pas directement rémunéré.

De même, l'évaluation des coûts financiers d'installation d'une nouvelle cacaoyère a peu de signification dans le mode de gestion habituel des plantations béti. Hormis la période d'intervention active de la SODECAO (1974 - 1989), le renouvellement du matériel végétal s'est majoritairement effectué, depuis l'introduction de cette culture dans le pays béti, selon des techniques traditionnelles : recépage cas par cas lorsque le plant semble en mesure de se régénérer, enfouissage direct de fèves en terre à proximité d'un vieil arbre, redensification basée sur la mise en place, çà et là, d'un jeune pied issu d'une pépinière traditionnelle. Les différentes activités de replantation/régénération en continu, nécessaires au maintien du parc cacaoyer, ne nécessitent que peu de frais financiers. Mais leur taux de réussite est faible. Ce qui ramène les coûts de production à 131,5 Fcfa/kg en prenant la même base de calcul que dans le tableau ci-dessus.

Au niveau de la structure des coûts aval de la filière, il a été utilisé les prix administrés déterminés par un bureau d'étude lors de l'élaboration des charges incompressibles du "barème". La filière camerounaise connaît des surcoûts qui affectent, de prime abord, les frais financiers, les coûts de stockage intermédiaire, et pénalisent les investissements, surcoûts liés aux taux d'intérêt élevés de la zone franc. Les coûts excessifs des services, au stade de l'embarquement et de l'acheminement jusqu'à l'importateur, liés aux situations de pseudo-monopoles des transporteurs, se traduisent par des charges élevées

---

[84] La constitution de groupes informels de travail intervient au moment de la préparation des trous avant mise en terre des jeunes cacaoyers, du désherbage, de la récolte ou de l'écabossage dont la contrepartie est presque toujours réalisée en nature (nourriture, boissons).

d'assurance, de transit et de fret maritime. A ceci, s'ajoutent des frais de transport intérieur liés à un réseau routier souvent déficient. Ces coûts aval de la filière calculés à partir du "barème" des prix homologués traduisent des rapports de clientèle ou de force et ne reflètent en rien la compétitivité des intermédiaires. Ils ne font qu'alourdir considérablement les coûts globaux de la filière. Tout cela pose la question du rôle régulateur de l'Etat qu'aucune "main invisible" ne saurait remplacer. La baisse des coûts des facteurs de production reste dépendante de l'environnement économique sur lequel seul l'Etat peut avoir une action déterminante (infrastructures, tarification fiscale, politique monétaire ou de crédit).

Dans le contexte de baisse du prix au producteur et de libéralisation du secteur engrais (1988 - 1993), la faible rémunération des facteurs de production, qui pouvait décontenancer un agronome soucieux d'intensification à base d'intrants, **s'avère encore plus porteuse**. En effet, avec la récente dévaluation (janvier 1994) une telle intensification "importée", est devenue financièrement encore plus inaccessible à la majorité des cacaoculteurs. Et le système de petites plantations familiales en mode extensif montre qu'il a encore un bel avenir devant lui[85]! Le tout est de savoir si ce souhait d'étendre les plantations ne va pas très vite se heurter au manque crucial de terre disponible comme dans le département de la Lékié.

* L'investissement productif plutôt que "l'exit option" en pays béti?

Depuis le désengagement de l'Etat en 1991 (désubventionnement du prix des engrais et des produits sanitaires, disparition du prix minimum garanti), la mystique de la cacaoculture a eu des effets pervers. **Même s'il y a une volonté, bien compréhensible, de limiter les dépenses d'exploitation, les producteurs ont manifestement préféré assurer un minimum de soins à leurs plantations pour ne pas hypothéquer l'avenir d'un capital arbustif aux multiples rôles patrimoniaux** (se reporter au Chapitre suivant). A une intensification à base de capital végétal fixe (adoption de variété hybride sélectionnée), voulue par la SODECAO entre 1974 et 1990, pourrait se substituer dans les années à venir une intensification à base de biens de consommation intermédiaires (intrants).

Les abandons de cacaoyères "en brousse" sans récolter leurs fèves (11%) ou l'arrêt total des opérations culturales sont, de ce fait, des stratégies peu fréquentes : seulement 24% des producteurs ont stoppé net tout traitement phytosanitaire contre les maladies parasitaires[86], 35% arrêté toute taille des plants, 12% tout désherbage.

---

[85] Le constat - que nous dressions en novembre 1991 - sur l'état de la cacaocueillette béti trouve donc avec la revalorisation du prix d'achat au producteur (le kilo de cacao bon grain passe de 150 fcfa/kg avant la dévaluation à 300 fcfa après), décidée par le gouvernement camerounais, une confirmation supplémentaire :

> *"L'économie de plantation cacaoyère ne semble donc pas si mal se porter et la crise n'a sans doute pas encore fondamentalement modifié les comportements des planteurs, ni abouti à des attitudes différenciées. On croit visiblement que la crise actuelle, qui n'est pas la première, est un mal passager"* (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991).

[86] Et la proportion est encore plus infime (11%), si l'on ne tient compte que des planteurs ayant interrompu tout traitement contre la pourriture brune et les capsides depuis la libéralisation du secteur intrants en 1991.

Il est, en revanche, possible de parler de *"mise en veilleuse"* des plantations. Ainsi, beaucoup d'exploitants se sont efforcés de réduire au minimum l'investissement en travail en n'effectuant, par exemple, qu'un seul désherbage annuel de la plantation (60%) ou partiel (12%), ou en ne pratiquant qu'une taille partielle des pieds de la plantation (56%). Et la force de travail ainsi libérée a pu faire l'objet d'un réinvestissement momentané dans les travaux vivriers ou les nouvelles spéculations maraîchères, en attendant une possible reprise des cours sur le marché mondial.

De leur côté, les contrats de métayage n'ont pas toujours été reconduits dans les grandes plantations familiales, en raison de la baisse de la production ces dernières campagnes. Les planteurs ont essayé, autant que possible, de recentrer l'ensemble des travaux agricoles sur la main d'oeuvre familiale ou communautaire peu ou mal rémunérée. Tandis que les tâcherons agricoles qui ont conservé leur emploi voyaient leurs appointements diminués ou payés avec retard. De même, depuis deux ou trois saisons agricoles, le phénomène de replantation est plus sélectif : on recèpe au pied par pied et si l'on replante, c'est plutôt en cacao *Ghana* traditionnel, moins sensible aux attaques parasitaires et à la sécheresse, qu'en cacao hybride sélectionné.

Tableau 34 : Une stratégie active de préservation du capital cacaoyer dans le pays béti en 1992 / 1993.

	OPERATION EFFECTUEE	OPERATION ABANDONNEE			Ensemble
		avant 1989	1989-1990	199-1992	
Traitements phytosanitaires	76%*	4%	4%	16%	100%
Taille	65% (1)	7%	7%	21%	100%
Récolte	89% (2)	4%	5%	4%	100%
Désherbage	88% (3)	0%	12%		100%

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations (dont 93 produisaient du cacao en 1992 - 1993), réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993.

(1) dont 56% avaient effectué une taille partielle et seulement 9% une taille complète de l'ensemble du verger.

(2) dont 76% avaient récolté l'intégralité des fèves et 13% une partie seulement.

(3) dont 16% avaient effectué deux désherbages complets au cours de la saison agricole, 60% un seul désherbage complet et 12% un désherbage partiel.

* La même année, ils étaient 62% à avoir traité le cacao contre la pourriture brune à Yemessoa (Lékié) (Projet OCISCA 1993)

Mais l'objectif global de préservation du capital semble bien atteint, parfois même dépassé. Ainsi, malgré la fin des distributions gratuites de produits de traitements phytosanitaires (Dacobre, Coxide, Méthyl Parafène) de la part de la SODECAO, 42% des exploitants s'étaient résolus à en acheter, auprès de commerçants privés (CACAO 1993). Une

Planche 9 : Depuis 1974, les efforts de la SODECAO pour diffuser des plants sélectionnés de cacao ont été couronnés de succès. **La régénération a presque toujours été effectuée à l'aide de variétés améliorées** jusque dans les années 1992-1993.

majorité relative a donc préféré l'investissement productif à la "sortie du marché" mettant à mal la loi libérale de "l'élasticité-prix de l'offre" et rompant avec des pratiques extensives ancestrales. Et ce malgré une campagne cacaoyère, en 1992 - 1993, faite pour décourager les meilleures bonnes volontés.

La monétarisation des coûts de production est indéniable, quoique faible encore. Cette volonté de maintenir les soins et l'entretien des plantations a surpris, car elle tranche radicalement avec les modes de gestion traditionnels[87]. En effet, si l'on s'en tient aux stratégies cacaoyères, les plus couramment mises en oeuvre depuis cinquante années, qui visent à dégager la meilleure productivité par unité de travail humain, une telle éventualité paraissait peu probable. Ce revirement peut s'expliquer par deux attitudes complémentaires : les cacaoculteurs ne désespèrent pas du cacao parce qu'ils croient véritablement en son avenir malgré la crise présente, tout en prenant conscience qu'il n'y a pas d'alternatives crédibles ailleurs faute de structures d'appui. La cacaoculture serait non seulement un moindre mal économique mais surtout social. Au-delà, cette attitude renvoie aux fondements ontologiques de la société béti elle-même : continuité et assimilation récurrente comme affirmation identitaire. A la différence de la société bamiléké où la rupture sert les mécanismes de reproduction identitaire[88].

* La redécouverte des avantages comparatifs de l'extensif[89] en pays bamiléké.

Avec la culture du café Arabica, les planteurs avaient pris l'habitude de raisonner en termes de revenu minimum garanti, de subventionnement, de commercialisation assurée, obérant ainsi toute initiative personnelle. La caféière dégageait, bon an mal an, un revenu bru moyen de l'ordre de 160.000 fcfa pour 2.000 pieds en pleine production (1 ha) lorsque le kilo était payé à 475 fcfa avant 1989. Cela permettait au chef d'exploitation d'envisager l'avenir avec sérénité et d'engager les dépenses annuelles indispensables (scolarité, intrants). Un apport massif d'engrais chimique et des soins réguliers (traitement contre l'anthracnose, taille, désherbage régulier) permettaient même de stabiliser le rendement d'une vieille caféière sur des "vieux sols" jusque vers les années 1987 - 1988. Une régénération sélective des pieds les plus affaiblis (recépage, replantation) assurait, chaque fois que de besoin, la remise à niveau à moindre frais de son potentiel productif. L'*Arabica* est, en effet, une culture exigeante en soins et travail, qui accepte mal une exploitation rentière ou une conduite négligée.

---

[87] Evolution comportementale qui n'était pas encore perceptible au début de l'année 1991, lors de la première enquête OCISCA dans le village de Yemessoa. A l'époque, nous pensions qu'*"aucun planteur ne semble, en effet, prêt à s'endetter pour améliorer les rendements cacaoyers et voir peut-être réduire ses marges d'exploitation"* (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 8).

[88] Pour plus d'explications, une relecture du Chapitre 4 de la III° Partie peut s'avérer judicieuse.

[89] *"L'engouement pour le cacao paraît, en l'absence de tradition paysanne, surtout s'expliquer par son caractère de rente et par l'image flatteuse qu'on associe au terme "planteur". Pendant une grande partie de l'année, l'entreprise n'impose pas d'effort vraiment soutenu; l'essentiel se situe en période de récolte. Il s'agit d'une activité somme toute plus proche de la cueillette que de l'agriculture, n'exigeant ni qualification , ni technique coûteuse"* (B. DELPECH 1982, p. 649).

On était donc bien en présence d'une culture de rapport intégrée à l'économie de rente. Et tant que les facteurs de production étaient subventionnés par l'Etat et facilement accessibles, grâce à un dense réseau de dépôts coopératifs de quartier, les planteurs étaient unanimes à reconnaître "l'intérêt" à pratiquer une telle culture. L'esprit de rente, développé par trente années de protectionnisme étatique, n'est pas mort avec les cinq dernières années de crise. Quoique très mal informé des circonstances de la crise actuelle du café (surproduction mondiale, absence d'accord entre les pays producteurs), le planteur prend conscience de la fragilité de la rente offerte par le café et de la nécessité d'entamer une reconversion, sans que jamais le repli sur l'autosubsistance n'apparaisse cependant comme une stratégie viable. Stratégie viable, si tant il est vrai qu'une analyse en terme de dépendance vis-à-vis du marché international (prix et vente décidés loin des pays producteurs, faiblesse du marché local de consommation) est étrangère au planteur bamiléké, fortement inséré dans l'économie monétaire.

On aurait cependant tort de croire que les répercussions sur les revenus des ménages de planteurs ont été identiques dans l'ensemble de la région bamiléké. Selon la valorisation sociale et l'état initial des plantations (superficie et âge), les disponibilités foncières et les opportunités de reconversion, ou encore le poids des charges familiales, la perte de pouvoir d'achat a été plus ou moins durement ressentie et répercutée sur les investissements productifs. Il s'agit avant tout de procéder à des ajustements financiers, dictés par un contexte défavorable, et non de délaisser définitivement la culture du café. Et l'élaboration de stratégies défensives ne signe pas nécessairement la disparition d'une filiation culturelle. En effet, si le planteur avait pour seul objectif la maximisation de son profit, il y a longtemps que les plantations auraient totalement disparu du plateau, étant donné la dégradation progressive des termes de l'échange depuis 1956[90].

Or tel n'est pas le cas. Les exploitations du Bamiléké occidental et central (Ménoua, Mifi) où les vieux plants de café arabica ont totalement disparu se comptent sur les doigts de la main. Les cas d'arrachage complet se révèlent également exceptionnels. Sans revêtir la même dimension affective que dans le pays béti, la relation qui lie le planteur bamiléké à sa plantation ressemble parfois étrangement au dépit amoureux. Plantée par son père, elle est d'un autre âge (plus de 30 ans). Elle ne donne plus qu'un ou deux sacs de café parche, voire une maigre tine de bons grains dans le pire des cas. Elle n'attire plus les regards. On la traverse sans la voir. Coeur vide du champ de case, alors qu'elle était il y a peu le déterminant commun au paysage et au système cultural bamiléké, la pièce maîtresse de l'exploitation. Son propriétaire enrage devant les pieds minés par les attaques souterraines des fourmis et se désole de la dégénérescence de l'appareil végétatif non traité. Ce phénomène de mitage s'est même développé au point de faire du caféier un arbre résiduel, noyé dans la masse végétale des associations vivrières qui l'entourent. Des densités de 500 à 800 à l'hectare, inimaginables il y a seulement dix ans, sont mêmes devenues assez fréquentes.

La campagne 1988 - 1989 a marqué un tournant très net pour les producteurs de café *Arabica*. Mais c'est essentiellement l'arrêt des subventions aux engrais, à compter de 1989 - 1990, qui a porté le coup de grâce aux petites et moyennes exploitations intensives à

---

[90] Il convient donc de ne jamais oublier que, détachée de tout contexte socio-culturel, l'analyse de l'économie de plantation caféière aboutit à une impasse.

dominante caféière *Arabica*. Il conduit, en effet, à une forte revalorisation de leur prix et, par conséquent, des charges d'exploitation. Dès lors, le planteur bamiléké, soucieux d'intensification, n'a plus que trois alternatives possibles : délaisser la caféiculture et développer d'autres cultures pour le marché sous-régional ou national, adopter une conduite culturale plus extensive, faute de trésorerie suffisante, ou réinvestir l'argent d'activités complémentaires, s'il souhaite maintenir fertilisation et traitements phytosanitaires au même niveau. C'est la deuxième voie qui semble aujourd'hui la plus suivie dans le pays bamiléké depuis 1989. **Le planteur semble surtout attentif à obtenir la meilleure valorisation de sa plantation avec le minimum d'investissements en facteur travail et intrants.**

Tableau 35 : Une stratégie dominante de minimisation des investissements sur caféier dans le pays bamiléké en 1991 - 1992.

	OPERATION EFFECTUEE	OPERATION ABANDONNEE		Ensemble
		avant 1989	après 1989	
Recépage massif	20%	47 %	33%	100%
Taille	76%	24%		100%
Traitements phytosanitaires	23%	9%	78%	100%
Fertilisation chimique	33%	32%	35%	100%
Fertilisation organique	24%	30%	46%	100%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles, dont 63 productrices de café *Arabica* et 31 de café *Robusta*, réparties dans 20 chefferies de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992).

Les apports en fertilisants chimiques ou organiques (fumier, parche du café) ont, par exemple, été progressivement réduits ou arrêtés : sur les 94 planteurs de café que comptait l'échantillon ADOC, 64 d'entre eux n'avaient pas épandu d'engrais au cours de la campagne 1991-1992[91]. Les contrats d'entretien qui liaient propriétaires et tâcherons ont été révisés à la baisse ou abandonnés, parfois confiés à des membres de la famille pour limiter les dépenses. Le coût moyen occasionné par la taille d'une tige de café Arabica est ainsi passé de 15 Fcfa avant 1988 à 7 Fcfa en 1992.

[91] Voir Chapitre 3 concernant **Le problème de la reproduction de la fertilité dans les systèmes agraires densifiés.**

En optant pour **un allégement des charges d'exploitation**, le planteur bamiléké adopte un raisonnement proche du cacaoculteur béti, de type coût/avantage, profitant ainsi largement d'une rente agro-écologique localisée. Il tend à se rapprocher du type "semi-cueilleur rentier", plus fréquent en zone forestière. En agissant de la sorte, il espère restaurer une compétitivité bien entamée par un marché déprimé. Désormais, marge brute et marge nette tendent à se confondre. Sans que toutefois le concept d'*"économie de cueillette"* puisse être évoqué, même sous une forme déguisée, puisque cette gestion cohabite souvent au sein de l'exploitation avec des productions spéculatives à haut niveau d'intrants (ferme avicole de poulets de chair ou de pondeuses, élevage de porcs de race importée, double cycle cultural de piment ou tomate en culture pure).

Mais cette stratégie agro-économique n'est pas présente partout et semble nettement circonscrite aux exploitations **du Bamiléké Septentrional**, où l'intensification a été la plus forte en raison de l'exiguïté des terroirs cultivés et du raccourcissement de la jachère. Ailleurs, cette évolution est moins nette, car le rôle traditionnel assigné à la caféière était bien différent : marqueur de terre plutôt que capital à intensifier.

Alors que le cacaoyer a joué un rôle très important de marqueur foncier dans la zone forestière du Centre du Cameroun[92], le café *Arabica* n'a, de toute évidence, pas systématiquement servi de défens, même dans sa phase pionnière, dans la mesure où le parcellaire était déjà anciennement approprié et marqué par des haies vives bocagères. Ce schéma d'interprétation sert souvent de cadre de référence à l'ensemble du pays bamiléké, alors qu'il ne saurait correspondre qu'à une partie de cet espace régional : le Bamiléké Septentrional aux structures d'exploitations les plus morcelées et les plus exiguës, domaine privilégié du bocage. C'est un peu vite oublier que le Ndé et le Haut-Nkam, deux bastions traditionnels de l'exode rural, traditionnellement moins densifiés, ont opté pour des systèmes productifs plus extensifs dans lequel la culture de rente joue un rôle fixateur décisif. Si dans le pays béti l'objectif premier de la cacaoyère était de marquer les limites des terroirs respectifs de chaque segment lignager (phase révolue depuis plusieurs décennies dans la Lékié, mais toujours actuelle dans le Mbam ou le Nyong-et-Kelle), dans l'Ouest c'est uniquement lorsque la superficie cultivable disponible augmente que le planteur se réapproprie cet objectif.

Dans les zones de déprise rurale (Ndé et Haut-Nkam), l'étendue des réserves foncières n'a donc jamais plaidé pour une intensification des plantations, ni même pour un abandon des cultures de rente. Les sols ferrallitiques ont certes de moindres potentialités que les sols basaltiques recouverts de cendres volcaniques de la Mifi, par exemple, mais leur jeunesse et la présence d'une longue jachère (5 ans) leur permettent - aujourd'hui encore - de mieux supporter l'absence de fertilisation chimique. Les exploitants y ont toujours pratiqué une agriculture plus extensive, "minière" dans les essarts de l'escarpement méridional du plateau

---

[92] C. SANTOIR pense, pour sa part, que le rôle de marqueur foncier, dévolu au cacaoyer, n'est pas réservé à des défrichements forestiers pionniers; ce dernier servirait également de *"marqueur des propriétés familiales"* dans les zones les plus densément peuplées (Lékié), où les risques d'empiétement et de "grignotage" progressif des terres sont élevés en raison du manque de terre. *"C'est ainsi que les planteurs ne procèdent jamais à l'arrachage des vieux plants, mais préfèrent "redensifier" en laissant les vieux cacaoyers dans la "brousse", ceux-ci continuant néanmoins à maintenir les droits fonciers. Le cacao est donc assuré de perdurer dans les terroirs, de par son rôle économique et social (...)"* (C. SANTOIR 1992, p. 152).

bamiléké. De ce fait, la chute des cours mondiaux du café et le renchérissement des intrants n'y pas eu, en effet, les mêmes conséquences dramatiques que dans le Bamiléké septentrional. La réduction des charges d'exploitation n'a donc porté que sur le seul facteur rémunéré de production important : la main d'oeuvre chargée de la récolte et de l'acheminement primaire vers les premiers centres de collecte (car les plantations les plus productives sont souvent à l'écart des pistes rurales et des villages). Dans ces chefferies, on en est bien souvent encore à s'interroger sur les alternatives possibles à des vastes plantations en culture presque pure (café *Robusta* et cacao), complantées de palmier à huile, puisque l'extension régulière des plantations (5 à 15.000 pieds) permet de compenser les pertes de revenu par une augmentation du tonnage récolté. Les principaux goulots d'étranglement à la production ont pour nom commercialisation, force de travail et n'ont donc rien à voir avec ceux du Bamiléké Septentrional (saturation foncière, appauvrissement des sols).

*****

Quoique durement éprouvés par cinq années de marasme, qui ont vu les prix tomber à leur niveau le plus bas depuis trente ans et l'Etat se désengager, les planteurs sont restés étrangement attachés à leurs cultures d'exportation, faisant *"preuve d'une étonnante placidité à l'endroit de cultures de moindre rapport qu'antan"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 85). Pas de brusque rejet, c'est l'attentisme qui l'emporte. Car même dépréciée, la culture de rente fournit un appoint monétaire non négligeable en période de "vaches maigres". L'abandon ou l'arrachage de la plantation sont donc deux stratégies de sortie du marché auxquelles les producteurs ont rarement recours. Et ne devraient pas l'être à moins d'une rechute dramatique des cours et d'une véritable crise morale de la part de planteurs qui avaient fait du cacao - et du café dans une moindre mesure - une culture sociale et un marqueur culturel. Si toutefois, par malheur, la reprise actuelle des cours mondiaux venait à être gommée par une hausse trop forte des facteurs locaux aussi bien qu'importés de production après dévaluation, on ne peut s'interdire de penser que ces vieilles économies de plantation seraient alors peut-être réellement en péril. Toujours est-il que ces déclarations d'intention des planteurs ne doivent pas être prises pour "argent comptant". Elles n'ont pas toujours valeur d'engagement, étant donné l'imprévisibilité du marché du café, mais permettent de mieux saisir la place accordée à la culture de rente dans le système productif, ainsi que son degré d'assimilation par chaque société.

Inversement, à défaut d'une envolée durable des prix, le regain d'intérêt pour les cultures d'exportation n'ira pas au-delà de ce qu'il était et il est peu probable que l'on assiste au retour de pratiques plus intensives. Dans le Centre, parce qu'il ne correspond pas aux idéaux et aux pratiques traditionnelles; dans l'Ouest, parce que cela est financièrement impossible en l'état actuel des choses. Si depuis peu, certaines catégories de planteurs ont été, de nouveau, incités à s'investir plus avant dans les cultures d'exportation - en poursuivant l'effort de régénération traditionnelle, reprenant les indispensables traitements phytosanitaires, ou même en étendant leurs plantations - *"la véritable relance sera conditionnée par l'amélioration durable des prix comme par une reconquête des facteurs de production"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 202).

Néanmoins, l'élasticité-prix de l'offre est plus faible pour les cultures cacaoyères et caféières que pour les produits vivriers ou maraîchers. *"La faible plasticité des systèmes de culture arborés intervient également dans cette moindre élasticité : une plantation a une durée de vie de plusieurs décennies et gèle l'espace d'autant. Elle demande un travail important lors de sa création; la décision de l'abattre pour adopter une nouvelle culture sur la base d'une évolution des prix à court ou moyen terme sera délicate. Dans les faits, cette option est exceptionnellement retenue par les planteurs. En revanche, l'effet-prix jouera, s'il existe, des disponibilités foncières, sur la décision d'étendre ou non les superficies (...) ou sur la décision d'adopter ou non une culture lorsque le planteur dispose d'éléments de comparaison grâce aux plantations déjà réalisées par des voisins. L'effet-prix influera aussi sur la qualité des entretiens des plantations existantes, surtout si le producteur pratique d'autres cultures et dispose ainsi d'autres sources de revenu"* (J-Ph. COLIN 1990, p. 246).

Parce que la soumission au marché n'est jamais totale ou programmable - tant les priorités sociales des familles, les obligations communautaires entrent dans la fonction de production, ou que la diversification agricole est restée une constante - les producteurs peuvent aujourd'hui, dans une certaine mesure, encore faire preuve de flexibilité dans les stratégies cacaoyères ou caféières mises en oeuvre.

L'engagement mesuré des planteurs béti dans les relations de marché résulte d'une recherche de la meilleure rémunération à la journée de travail et de leur capacité à intensifier le facteur travail. Ceci est possible grâce à une certaine souplesse dans l'utilisation de la main d'oeuvre familiale dispersée et à une plus large disponibilité des ressources en terre qui évite une coûteuse intensification importée. Les planteurs ont donc une capacité variable à se retirer du marché et à survivre ou à s'y adonner quand les conditions sont favorables. Dans l'Ouest, cette même capacité à faire évoluer les systèmes de production est conditionnée par un meilleur accès aux facteurs de production et les opportunités de reconversion. Mais, en tout état de cause, la multiplicité des centres de décision ne permet pas, non plus, de dégager des constantes dans le temps. Seules les contraintes sévères qui limitent les capacités de production et la rationalité propre à chacun pèsent sur les comportements sans les déterminer de manière totalitaire.

Toutefois, dans ce contexte très incertain, **les planteurs semblent préférer s'en tenir à des stratégies agro-économiques éprouvées de longue date** : régénération traditionnelle et traitement phytosanitaire régulier pour maintenir le potentiel productif cacaoyer, réduction générale des charges d'exploitation sur *Arabica* et extension lorsque les disponibilités foncières existent. L'une comme l'autre réaction s'inspirent autant des précédentes périodes d'euphorie que des crises antérieures. *"Elles tiennent compte des goulots d'étranglement propres à chaque région (disponibilités en terre et en main d'oeuvre familiale et extra-familiale), tout en étant réinterprétées selon les objectifs socioculturels multiples, propres à chaque société. Elles intègrent aussi la question des intrants, chers et rares, tout en choisissant un modèle familier de développement extensif"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, op. cit.). Comme s'il s'agissait, à défaut de retrouver une rente évanouie, de tirer le meilleur profit de la plantation. Mais les planteurs avaient-ils réellement d'autre choix ?

CHAPITRE 3

Le problème de la reproduction de la fertilité dans les systèmes agraires[93] densifiés.

Pour la zone centrale camerounaise, le choix raisonné de la cacaocueillette l'a emporté grâce à la conjonction de plusieurs facteurs : protection des cacaoculteurs contre les chocs extérieurs grâce au "parapluie" de l'Etat et de ses "satellites" parapublics (prix minimum garanti, intrants gratuits ou subventionnés), réserves foncières suffisantes pour permettre une extension progressive des plantations sans réelle intensification. Il est donc assez rare que l'intensification se soit imposée comme une nécessité à l'ensemble des exploitants. En dépit de cela, cette non-intensification a parfois été un peu vite assimilée à un refus, permettant ainsi à certains observateurs de qualifier l'agriculture béti de "paresseuse" ou "ancestrale".

Par comparaison, les techniques traditionnelles de restitution de la fertilité, jointe à l'utilisation massive d'intrants en pays bamiléké, avait de quoi satisfaire l'agronome le plus exigeant et de susciter l'admiration des développeurs et chercheurs. Et permettaient de croire à l'existence d'un modèle bamiléké, alliant dynamisme, capacité d'adaptation et science de l'organisation. Ce qui a été un peu vite pris comme une réussite agricole effective ne résiste cependant pas à l'analyse attentive et doit être démythifié. L'intensification est, en réalité, une réponse innovante apportée aux principaux goulots d'étranglement de l'agriculture bamiléké qui ont pour nom : pénurie de main d'oeuvre, saturation des terroirs cultivés, dissociation de l'agriculture et de l'élevage, succession plurilatérale aboutissant à l'émiettement foncier. Car, hors de son terroir d'origine (le Bamiléké septentrional), cette agriculture cesse d'être intensive. C'est dire le poids des contraintes et des incitations extérieures dans son évolution. De plus l'intensification agricole reflète et aggrave les difficultés d'une agriculture en période de crise économique. L'agriculture bamiléké n'échappe pas à cette règle. Le niveau d'intensification élevé de ses systèmes de culture est très rapidement devenu une caractéristique indispensable de cette région densément peuplée. Mais cette intensification a contribué, en retour, à accentuer le caractère dépendant et "capturé" de cette économie agricole.

Si une amélioration générale du système productif reste toujours l'objectif majeur visé par les développeurs, on ne saurait alors faire l'économie d'une vigoureuse politique agricole incitative plus globale appuyée sur la subvention des intrants, la création de groupements villageois ou encore le désenclavement des certaines zones de production. Mais une telle politique ne saurait non plus faire peu de cas de l'ensemble des sollicitations

---

[93] *Par "système agraire"*, il faut entendre l'ensemble des relations de production et d'échange que la société locale entretient avec le territoire qu'elle met en valeur et avec le système social dont elle dépend. L'analyse intégrale d'un système agraire devra, de ce fait, prendre en compte les écosystèmes cultivés, les moyens de production et la force de travail, les rapports de production et d'échanges, les institutions, idéoligies, représentations et politiques qui assurent la reproduction sociale du système.

sociales (système de dons et contre-dons à la famille, scolarité surinvestie) qui pèsent sur chaque exploitant et grèvent d'autant sa trésorerie. Cela renvoie plus fondamentalement à la capacité des ménages à faire face aux multiples charges quotidiennes et à leurs aspirations, donc au fonctionnement même de la société basée sur la notion de *"famille-providence"* en lieu et place de *"l'Etat-providence"* [94].

I. 3. A. Les niveaux d'artificialisation des deux agricultures de plantation.

L'agriculture familiale bamiléké, considérée comme un modèle d'intensification largement autochtone et réussie, va nous servir de guide dans l'exploration des difficultés, des contraintes et issues possibles à une problématique centrée autour de l'artificialisation des milieux et de ses conséquences en terme de maintien de la fertilité. Si le niveau élevé d'intensification des systèmes de culture bamiléké est, de longue date, une caractéristique indispensable de cette région densément peuplée, il a, en revanche, nourri sa propre fuite en avant et fait de l'engrais minéral la condition - sine qua non - de sa survie. Et contribué, en retour à accentuer le caractère dépendant et capturé d'une agriculture beaucoup plus fragilisée que l'agriculture extensive béti, fusse-t-elle "minière".

I. 3. A. 1. La fertilité et la jachère[95].

* Les différentes approches de la notion de la fertilité.

La question de la reproduction de la fertilité n'est pas directement posée en termes agro-pédologiques par la majorité des textes décrivant l'agriculture du pays bamiléké : géographes (J. DESPOIS, R. DIZIAIN, J. CHAMPAUD, J-L. DONGMO) et sociologues (R. DELAROZIERE, J. HURAULT, J-C. BARBIER) mettent davantage l'accent le déséquilibre croissant hommes/ressources, reprenant à leur compte la thèse de l'économiste anglais E. BOSERUP. Par suite, les différentes techniques traditionnelles de fertilisation ou de préservation des sols sont appréhendées à la fois comme des réponses innovantes à une situation de crise ou comme une volonté marquée de restaurer les grands équilibres écologiques.

---

[94] *Chaque ménage est donc, peu à peu, amené à hiérarchiser ses besoins et à faire des choix douloureux, à "choisir entre les miracles de la famille-providence et les dividendes de la plantation, entre dépenses sociales et investissements productifs"* (P. JANIN 1992). Les planteurs, qui n'avaient pas encore opéré ces indispensables ajustements en 1991, étaient guettés par le surendettement. A l'inverse, les familles ayant déjà opéré des compensations de revenus par des activités de substitution - dégageant ainsi des surplus susceptibles d'être réinvestis dans l'agriculture - peuvent envisager l'avenir avec moins d'inquiétude.

[95] *La **jachère**, au sens où nous l'employons, n'a rien à voir avec son acception originelle. Elle désigne toute période de repos de la terre, supérieur à une année ou une campagne agricole complète (2 cycles de cultures). Alors qu'autrefois, les exploitants bamiléké pratiquaient une jachère beaucoup plus active avec légumineuses. Une telle jachère permettait donc un véritable amendement organique du sol, rôle qu'elle ne remplit plus qu'imparfaitement aujourd'hui. "La préoccupation majeure n'a toutefois jamais été de conserver l'eau dans le sol en créant un mulch, ni même de réduire parasites et adventices mais bien de restaurer, de façon "naturelle", la fertilité des sols" (I. GRANGERET-OWONA 1994).*

Le passage d'une agriculture à longue jachère (4-5 ans) sur des champs ouverts (*tsuet*) à une agriculture plus intensive est envisagé par J-L. DONGMO, comme une réponse à *"l'accumulation démographique"* et aux *"agressions de l'économie marchande"* (1978, p. 151). Elle serait la conséquence directe de la désorganisation d'un système agricole traditionnel sous le coup de l'introduction du café et de sa concurrence avec les autres cultures vivrières. La pression démographique, avec pour corollaire la saturation foncière est telle que l'ensemble des terres cultivables est généralement mis en culture dans le Bamiléké septentrional, sans qu'il soit possible d'en défricher de nouvelles à proximité immédiate.

Situation identique dans le Béti Septentrional (Lékié). Le manque de terre aboutit également à une généralisation d'un deuxième cycle cultural et à une accélération des rotations culturales (jachère réduite à un an). Une sorte de cercle vicieux est alors engagée : à la baisse progressive des rendements des cultures vivrières répond le souci de maintenir le niveau de production, donc de mise en culture inconsidérée (plus de repos de la terre, défrichement des sommets des versants aux sols ferralitiques moins riches). Ces pratiques ont été d'autant plus développées que la majorité des sols, plus ou moins recouverts de cendres volcaniques, étaient considérés comme fertiles dans l'Ouest.

En s'intéressant de près aux rapports eau - sol - plante, les géographes ont donc donné de la fertilité une définition essentiellement **écologique**. Les différents aménagements agricoles (anti-érosifs, hydrauliques) doivent contribuer à maintenir la fertilité naturelle du sol. En revanche, pour l'agronome, les capacités naturelles de terroirs fortement artificialisés ne peuvent perdurer sans une gestion sophistiquée de la fertilité (écobuage, assolement, engrais vert, épandage d'engrais chimiques). C'est la deuxième approche possible (**agronomique**) de la notion de fertilité.

Il existe enfin une dernière approche, plus englobante, de la notion de fertilité. Elle consiste à donner une interprétation **sociétale** des différentes mesures agronomiques prises, par les exploitants, pour restaurer la fertilité "naturelle". La fertilité est alors envisagée comme la synthèse stratégique des risques, des potentialités agronomiques et des impératifs sociaux. En apportant des solutions, certes incomplètes et ponctuelles, à des problèmes structurels aussi complexes que la pénurie de main d'oeuvre, la dégradation rapide de la fertilité, la baisse des rendements vivriers, l'engrais minéral entre indiscutablement dans une stratégie de gestion de la société. Les subventions de l'Etat, l'encadrement coopératif, la mise en oeuvre de bases phytosanitaires sont venus relayer et appuyer le mouvement. Pour que tout change, mais pour que l'essentiel reste pareil (maintien en l'état du statut féminin, partage de l'exploitation entre les fils, intériorisation et acceptation des hiérarchies et autres inégalités). *"L'utilisation d'engrais modernise en douceur la manière de produire sans bouleverser l'organisation du travail. C'est une révolution verte en trompe-l'oeil que l'on vit ici : peu ou pas de variétés améliorées, peu d'efforts pour la maîtrise de l'eau, ni mécanisation, ni tractorisation"* (G. COURADE, I. GRANGERET, P. JANIN 1994). Engrais et protection sanitaire sont là uniquement pour assurer une augmentation et une certaine sécurisation des rendements. On s'est donc saisi de l'engrais chimique, non pour changer de système de production, mais pour en maintenir les résultats écologiques, les performances économiques et les réalités sociales.

A l'échelle de l'exploitation, du champ et de la parcelle, l'agricultrice réalise d'ailleurs elle-même cette analyse synthétique. La décision prise par une agricultrice de planter telle ou telle culture n'est pas le résultat d'une simple équation type de sol/type de culture. Ce ne sont pas, non plus, des critères de pente ou de position dans la pente qui déterminent le choix des associations culturales et la sélection des cultures mais bel et bien la "fertilité" des sols[96], estimée par la durée d'une période de jachère et le nombre d'années de culture lui succédant, puisqu'à chaque année de culture après jachère correspond une composition floristique bien déterminée. En définitive, c'est cet élément qui emportera la décision de cultiver du macabo au sommet de la colline, la première année de culture après jachère, plutôt qu'en bas-fond après plusieurs années de culture.

De même que l'estimation de la fertilité d'un champ ne dépendra pas seulement de sa position dans la pente ou du type de rotation choisi; elle prendra aussi en compte la superficie cultivable disponible pour chaque actif, les charges familiales, la présence d'un élevage familial - susceptible d'assurer un apport en matière organique, la fertilité initiale du sol, voire certains éléments non techniques. Ainsi, la présence de haies vives - assurant une protection efficace contre la divagation des animaux - ou encore la régulation effective des conflits de voisinage par un chef de quartier efficient participeront de sa réflexion sur le meilleur itinéraire technique à suivre, a fortiori s'il s'agit d'une veuve âgée, socialement défavorisée.

* Saturation foncière, disparition progressive de la jachère.

La stratégie de division patrimoniale lors de chaque succession (voir Chapitre suivant et Chapitre 4, III° Partie) apparaît, dans le pays bamiléké, comme un moyen détourné de compenser des inégalités par trop criantes. Afin que les fondements mêmes de la société hiérarchisée ne soient pas minés par la sourde réprobation des exclus. En accordant un lot de construction et une part de l'exploitation à chaque fils, le système social bamiléké permet de désamorcer la contestation et de maintenir les liens avec le local (concession familiale, chefferie). Sur le plan foncier, cette pratique a cependant le net désavantage de compromettre, de manière presque irrémédiable, les principaux équilibres agro-écologiques en interdisant aux micro-exploitations qui résultent de ce découpage le recours à **la jachère**. En 1992, cette dernière **aurait ainsi disparu dans 40% des exploitations enquêtées de la Province de l'Ouest, contre moins de 10% dans la région béti**. Et encore ne s'agit-il que d'une moyenne qui illustre mal la grande disparité des situations locales.

---

[96] L'exercice d'école qui consiste à associer un type précis d'association culturale à chaque partie de versant occupé par les champs qui a été très souvent appliqué à l'exploitation bamiléké (J-L. DONGMO 1981, G. DUCRET et J-M. FOTSING 1987). Selon la classique description de son terroir (répartition ternaire le long du versant), la caféière occuperait la partie moyenne du versant, entourant les cases d'habitation, tandis que les vivriers rustiques - du type arachide - s'accommoderaient bien des sols les plus pauvres en sommet de colline. Quant aux sols fertiles de bas-fonds, ils recevraient des associations culturales plus riches à base de tubercules. En outre, on a pu croire établi une liaison directe entre un sol sableux et léger et une association culturale à base d'arachide pour le champs au sommet de la colline. Les enquêtes agronomiques effectuées par I. GRANGERET- OWONA, dans le cadre du Projet ADOC (1992 - 1995) infirment ce schéma. L'analyse faite par le service des Etudes et Projets du Ministère de l'Agriculture, trente ans plus tôt, ne concluait, d'ailleurs pas différemment : les cultures *"prennent place dans l'assolement si la fertilité du sol le permet, quelle que soit la situation topographique des parcelles"* (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 35).

En effet, la durée de la jachère est inversement proportionnelle au degré d'occupation foncière. Ainsi dans la chefferie *Bafou* dont la densité avoisinait 240 hab/km² en 1987, la surexploitation des sols est encore plus marquée : 72% des exploitants enquêtés cultivent le sol en continu, par suite de l'émiettement foncier (OCISCA 1993). C'est dans les départements du Bamiléké Septentrional les plus densément peuplés (Bamboutos, Ménoua, Mifi) que ce phénomène est le plus marqué. Il ne s'agit cependant pas d'un phénomène récent puisque R. DELAROZIERE, s'appuyant sur un Rapport Agricole de la région bamiléké, concluait : *"les besoins des familles se répercutent sur l'exploitation et aboutissent à l'utilisation maximum des sols en faveur des cultures les plus rémunératrices et au raccourcissement de la jachère"* (1953, p. 72). De même, P. CAPOT-REY précisait en 1965 : *"chaque sole (...) n'est abandonnée à la jachère que lorsque des signes évidents d'épuisement apparaissent"* (p. 35).

Fig 16 : Durée de la jachère en pays bamiléké en 1992

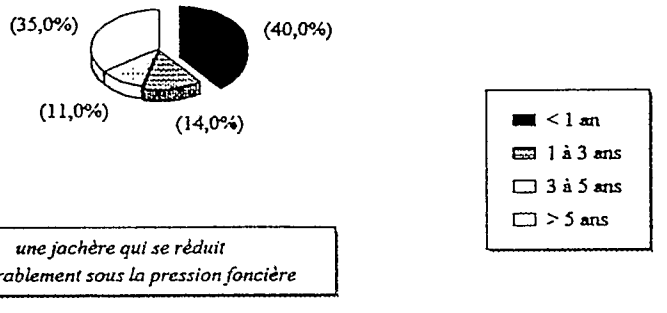

Fig 17 : Durée de la jachère en pays bëti en 1993

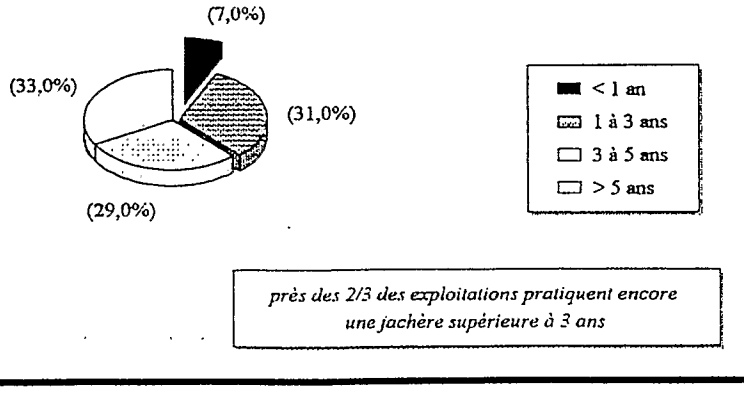

La culture continue du sol conduit inévitablement à un appauvrissement en matière organique. Les agricultrices le savent parfaitement. Pourtant, il y a deux types champs pour lesquels ce type de culture est inévitable : les plantations mixtes (caféières + vivriers) et les champs de case. La plantation mixte est le type de champs le plus courant en pays bamiléké (62% des champs en 1965 selon P. CAPOT-REY), en raison de la diffusion de la culture de rente (86% des exploitations en 1984 et 1992), loin devant les champs vivriers purs (34%) et les plantations caféières pures (6%). Un champ vivrier sans jachère va se présenter différemment selon son degré de fertilité : s'il est encore riche, on y trouvera une grande variété de tubercules (macabo, taro, pomme de terre) accompagnant le maïs et le haricot. D'un point de vue strictement floristique, il ressemblera aux champs avec jachère en deuxième ou troisième année de culture, mais il s'en différencie par des rendements supérieurs en maïs, igname ou taro.

Ce type de champs se retrouve aussi bien en bas de versant, près des cours d'eau, sur des sols riches (*"champ de lisière de raphiale"*), qu'à proximité des cases d'habitation. Dans ce dernier cas, la culture continue est rendue possible par des apports permanents en matière organique (déchets de cuisine, fientes de poule, fumier des enclos porcins proches). Lorsque le champ ne reçoit pas d'apport fertilisant, il est appelé *"champ à maïs"*, en raison de l'absence de tubercules et de la dominance du binôme maïs-haricot. C'est le champ type des zones à sols appauvris.

L'aggravation de la fatigue des sols ne revêt pas la même acuité pour toutes les catégories de champs sans jachère. Même si le risque augmente dès qu'on cesse de laisser reposer le sol et que l'intensité d'utilisation du sol s'accroît, l'importance de la diminution de la matière organique dépend fondamentalement de leurs potentialités agro-pédologiques originelles. S. VALET distingue ainsi plusieurs catégories de sol : les sols volcaniques à texture fine, peu sujets à l'érosion, ayant une forte teneur en matière organique (comprise entre 5 et 16%), et les sols développés sur roches granitiques et gneissiques à faible teneur en matière organique, de l'ordre de 1% à 5%. Les caféières laissées régulièrement sans cultures vivrières, à intervalle d'un an, connaissent une moins vive dégradation de la fertilité qu'un champ vivrier en culture intensive avec une grande diversité d'espèces. Les cultures héliophiles présentes dans la caféière connaîtront, en revanche, une moindre productivité en raison de la concurrence végétale.

Ce sont, très logiquement, les exploitations aux tenures foncières les plus exiguës qui conduisent le plus rapidement à un épuisement des sols. En raison de charges de commensalité, l'exploitant a tendance à vouloir tirer le maximum de profit de la terre. Il multiplie les espèces cultivées basses (maïs, haricot, macabo, taro, ignames, nkui) et les associe avec des espèces supérieures (piment, vernonia), elles-mêmes complantées de cultures arbustives telles que le café, les bananiers doux et plantains, l'avocatier, le safoutier et le colatier. Hormis l'arachide et le voandzou toutes les cultures sont presque représentées. Cette surcharge à l'unité de surface donne une impression de fouillis végétal à la productivité trompeuse; en réalité, par de telles pratiques l'agriculteur compromet la reproduction de la fertilité et donc le devenir des prochaines saisons culturales.

Initialement conçues comme un moyen d'assurer des récoltes échelonnées tout au long de l'année, seules à même de nourrir de fortes concentrations humaines, les associations culturales ont également joué un rôle important dans la maîtrise des facteurs

érosifs (voir § suivant). Elles constituaient donc un net progrès par rapport à la culture d'une seule espèce sur la même parcelle. La richesse des sols basaltiques du Bamiléké Septentrional permettait une telle charge végétale à l'unité de surface. Pourtant cette conduite culturale a été adoptée dans des secteurs aux sols beaucoup moins fertiles : sols ferralitiques forestiers, sols granitiques du Bamiléké Méridional. Avec, à la clé, des conséquences négatives sur la reproductibilité de la fertilité. En effet, la mise en culture permanente du sol interdit toute jachère, seule à même de permettre la régénération naturelle du sol. *"Elle aboutit donc à un appauvrissement des terres et déjà quelquefois à une stérilité de ces champs surcultivés dans le cas de sols formés sur socles granitiques"* (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 33). Cet épuisement a encore été renforcé par l'extension progressive des superficies consacrées au café Arabica, culture très exigeante. Avec pour corollaire une disparition de la jachère sur les nouveaux champs qui lui étaient consacrés. Ainsi s'enclenche une spirale qui conduit à la mise en culture de sols moins fertiles, impropres à une culture intensive. Et les rendements vivriers diminuant, le producteur cherche à compenser ce manque à gagner par un raccourcissement des jachères sur les parcelles temporaires. Pour éviter une dégradation rapide du sol, ce dernier n'a d'autre issue que de procéder à des épandages massifs d'engrais chimiques, parfois inadaptés aux besoins réels des sols (20-10-10). A condition toutefois de disposer de moyens financiers suffisants pour faire face à ce renchérissement des charges d'exploitation. Faute de quoi, les caféiers, *"mal nourris produisent moins; affaiblis, ils sont de plus en plus attaqués par les différentes maladies (rouille, cercosporiose, anthracnose, trachéomycose...) et ils deviennent la proie des parasites (épicampoptères, scolytes)"* (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 34).

Cette évolution régressive est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'une généralisation d'un deuxième cycle cultural (août - novembre). Communément pratiqué par les agricultrices bamiléké, désireuses de compléter la production familiale et de rentabiliser au maximum les superficies disponibles fort réduites, il était traditionnellement moins fréquent dans la zone centrale camerounaise en raison d'une plus grande irrégularité pluviométrique interannuelle. Le manque de trésorerie et la recherche d'une meilleure flexibilité vis-à-vis du marché ont conduit nombre d'actifs masculins à développer des spécialisations maraîchères en fin d'hivernage ou pendant la saison sèche (cf. Chapitre 1, I° Partie). Cela conduit logiquement à une mise en culture prolongée de certaines parcelles, voire une occupation permanente dans les bas de versants lorsqu'une irrigation gravitaire est possible. Cette pression accentuée sur le milieu est sans nul doute une des conséquences de la dégradation des cours des cultures d'exportation entre 1988 et 1993.

Dans le pays *eton* (Lékié), la jachère est encore respectée mais semble se réduire inexorablement, sans que les techniques de fertilisation ne s'améliorent pour autant. Près de la moitié des 50 exploitants *eton* interrogés (46%) ont été obligés de raccourcir la durée de la jachère contre moins d'un quart dans les autres départements forestiers de la province du Centre (21%). C. SANTOIR (1992, p. 94) rappelle d'ailleurs que, *"compte-tenu de l'immobilisation de la terre par les plantations et des réserves de terres disponibles, la durée théorique de la jachère s'établit à un peu plus de trois ans pour un an de culture, ce qui est notoirement insuffisant pour la reconstitution de la fertilité. Il faut compter généralement, en milieu forestier, huit ans de jachère..."* Une fois la forêt secondaire abattue sur les terroirs de grande jachère (*pakula*), la parcelle vivrière ne recevra plus, en tout état de cause, de matière organique, dont le taux va diminuer très rapidement. Dans le cas de jachères récentes (*ekorgi, ekorok*), en raison de l'absence de grands arbres,

le défrichement consiste surtout à débroussailler le sol. Dans les deux cas, le travail est le fait de groupes de travail masculins, car l'opération d'abattage demande de longues heures de travail. Parfois l'agricultrice, effectue seule le défrichement, et se contente d'agrandir une parcelle déjà cultivée l'année précédente *(bindi)*.

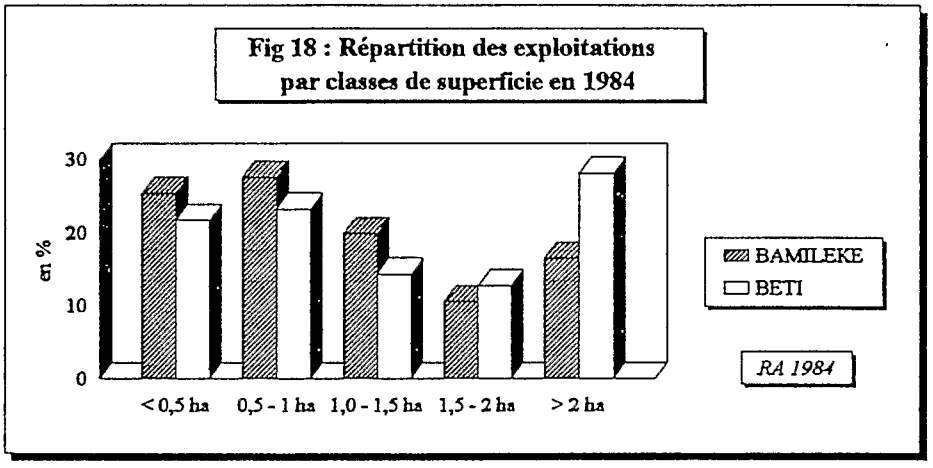

La suite des travaux agricoles est toujours assurée par les femmes, aidées de leurs enfants. La première opération consiste à débarrasser la parcelle des débris végétaux en les brûlant. Ce complément minéral (sels de potasse et de phosphore) fournit par l'incinération des matériaux végétaux sera malheureusement rapidement dilapidé, lors des premiers orages de la saison des pluies (mars). Tandis que la teneur du sol en azote baisse fortement, la flore bactérienne s'accroit sous l'effet de l'élévation de la température du sol. Il n'est, dès lors, pas étonnant dans ces conditions que la fertilité du sol décroisse rapidement. Sans compter que le brûlis forestier s'apparente à du gaspillage, certaines espèces consommées pouvant faire l'objet d'une commercialisation comme bois de construction ou de chauffage dans les zones nouvellement conquises sur la forêt secondaire. Le labour proprement dit débute rarement avant les premières pluies (mars). Alors seulement commence le temps des semis. C'est toujours l'arachide qui inaugure le cycle de culture dans le champ (*afup owondo*) dans les zones densifiées. En revanche, dans les terroirs à longue jachère forestière, il est possible d'introduire une cucurbitacée (*Cucumeropsis mannii* localement appelée *ngon*) en début de saison pluviale pour accélérer le pourrissement des troncs abattus dans le champ (*esep*).

Dans le tiers des exploitations (strate de densité > 70 hab/km^2), la jachère est, en 1993, inférieure à trois ans. Et elle n'est supérieure à 5 ans que dans 5% des exploitations contre un quart il y a dix ans et la moitié avant 1970. Autant dire qu'il est illusoire espérer

une restitution correcte de la fertilité, a fortiori *"une régénération complète des qualités du sol détruites par les cultures"* pour laquelle pas moins de vingt-cinq ans sont nécessaires sous climat tropical humide (H. MARTICOU 1962, p. 31). Selon ce principe, trois hectares cultivés correspondent à vingt-cinq hectares de jachère à des stades différents. En raccourcissant le temps de repos du sol, la culture reviendra sur un sol insuffisamment régénéré qui ne pourra supporter plus de deux saisons agricoles consécutives au lieu de trois. *"Ceci aura pour effet d'accélérer le rythme du déplacement des champs et par voie de conséquence de réduire encore la durée de la jachère. On entre ainsi dans un cercle infernal : les cultures sont installées sur des terres de moins en moins aptes à les recevoir; la jachère, de régénération de plus en plus courte, joue chaque fois moins bien son rôle, jusqu'au jour où la structure du sol étant complètement détruite les concrétions latéritiques deviennent de plus en plus abondantes"*.

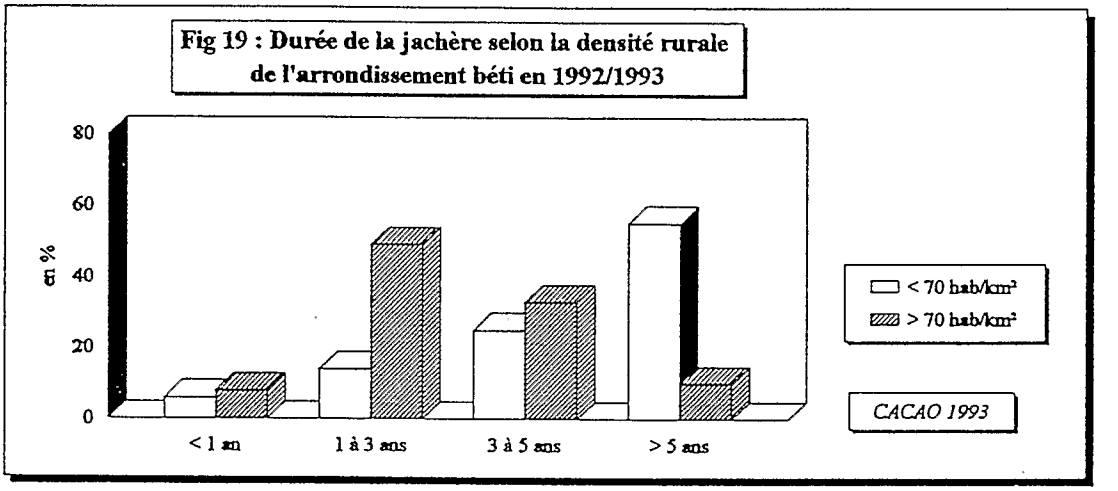

Tableau 36 : Durée de la jachère selon la densité rurale des arrondissements ruraux béti en 1993

Hab/KM²	> 5 ans	3 à 5 ans	1 à 3 ans	< 1 an	Total
< 70	**55%**	25%	14%	6%	100%
> 70	10%	33%	**49%**	8%	100%
Ensemble	33%	29%	31%	7%	100%

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

La forêt laisse alors la place à une savane anthropique, sans qu'une rémission dans l'évolution ne soit possible. Cette dégradation visible dès la fin des années 50 s'est encore accélérée dans les arrondissements d'Obala et de Saa où la pression sur la terre est la plus forte avec respectivement 87 et 74 hab/km² selon le Recensement Général de la Population de 1987. La mise en culture des sols ne cesse pas pour autant, aussi la savane surexploitée s'appauvrit encore pour laisser la place à une savane herbeuse monospécifique où domine l'*Imperata* quand elle n'est pas elle-même remplacée par une végétation adventice colonisatrice : l'*Eupatorium odoratum*[97].

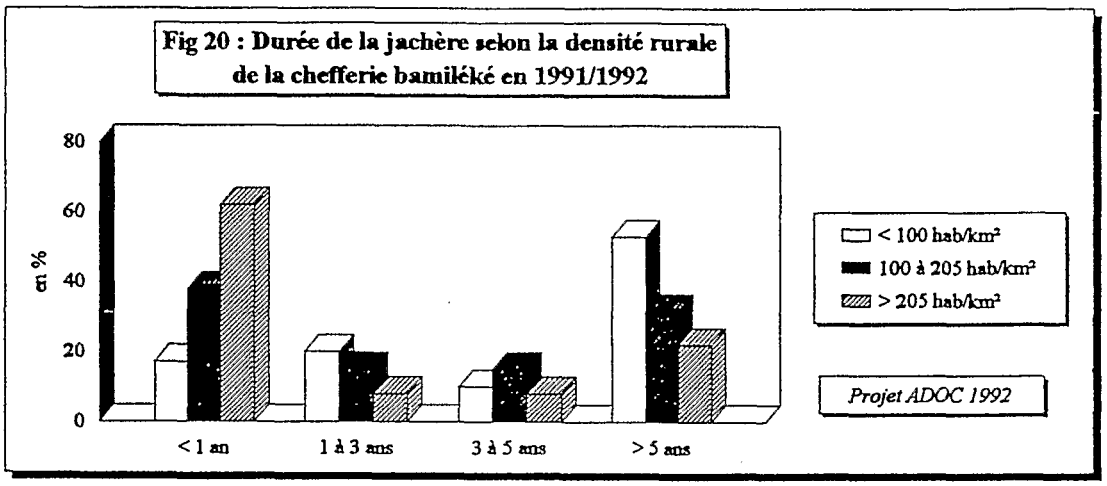

Tableau 37 : Durée de la jachère selon la densité rurale des chefferies en 1992

Hab/KM²	> 5 ans	3 à 5 ans	1 à 3 ans	< 1 an	Total
< 100	**53%**	10%	20%	17%	100%
100 - 205	**32%**	15%	15%	**38%**	100%
> 205	22%	8%	8%	**62%**	100%
Ensemble *	35%	11%	14%	40%	100%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest (département du Noun exclu) entre juin et novembre 1992.

* Cette distribution est à mettre en relation avec la durée actuelle de la jachère dans le Bamiléké sud selon P. TCHAWA (1993, p. 94) : < 2 ans (14%); 2 - 3 ans (55%); 3 - 4 ans (26%); >4 ans (4%)

---

97. *"L'eupatorium (...) représente l'adventice la plus fréquente et la plus redoutable de toute la zone forestière. Elle s'est diffusée dans toute la zone humide de l'Afrique occidentale et centrale depuis une trentaine d'années, d'où son nom d'"indépendance" dans de nombreux pays. Ses appellations locales sont généralement éloquentes quant à sa difficile éradication : "Sékou Touré" en Côte d'Ivoire, "Bokassa Grass" en Afrique Centrale, mais aussi quant à son envahissement. Ainsi au Cameroun, en pays béti, une appellation fréquente est "Nkoldongui", du nom de la prison centrale de Yaoundé (car l'eupatorium met les plantations en prison). On citera aussi les noms vernaculaires d'"efadi bikogo" (mangeuse de jachère) en manguisa ou de "bimbe" (celle qui domine tout, en une seule fois) en bassa"* (B. LOSCH, J-L. FUSILIER, P. DUPRAZ 1990, p. 64).

Dans la strate intermédiaire (100 - 205 hab/km² dans l'Ouest et 40 - 70 hab/km² dans le Centre) la situation est beaucoup plus contrastée : certains fils uniques ou successeurs de notables, seuls héritiers de l'exploitation, ont pu maintenir une longue jachère (plus de 10 ans) - succédant à deux ou trois ans de culture, alors que la "minifundisation" aboutissait parallèlement à une rapide réduction de la jachère pour les autres. Mais c'est seulement au-dessous de 30 hab/km² que le système cultural associé et itinérant n'appauvrit pas irréversiblement le sol en pays béti. Tandis que 100 hab/km² semble constituer un seuil important dans l'Ouest. En deçà de cette densité, les systèmes de production redeviennent plus extensifs et rappellent - par leur longue jachère (5 ans et plus), le processus de défrichement continuel (sur le rebord méridional du plateau granitique par exemple) ou par la faiblesse des apports en fertilisants - les systèmes forestiers du Centre.

D'une manière générale, la durée d'occupation de chaque parcelle varie en fonction de la superficie cultivable disponible au sein de chaque exploitation. Ainsi, lorsqu'un exploitant dispose de réserves foncières, la durée de repos peut représenter plus du double de la durée de la mise en culture; tandis que dans une exploitation au foncier plus exigu, elle ne dépassera pas 1 ou 2 ans, alors que les parcelles seront cultivées durant 3 ou 4 années consécutives. Mais d'autres phénomènes, tels que la redistribution de droits de culture ou le désir d'accroître ses revenus peuvent intervenir. C'est pourquoi, les rendements vivriers dépendent en fin de compte au moins autant des qualités intrinsèques des sols que de l'assolement et des itinéraires techniques choisis par l'agricultrice. On saisit, dès lors, l'importance que revêt l'accès à la terre et aux intrants importés dans ces systèmes agraires densifiés. La survie agro-économique des exploitations passe nécessairement par la mise en place de nouvelles stratégies foncières (voir Chapitre 4, I° Partie) et par une dépendance accrue vis-à-vis du marché surtout dans le pays bamiléké. Enfin, si la tendance à la diminution de la durée de la jachère est générale dans les systèmes de production bamiléké et béti, elle peut connaître d'importantes variations locales.

Tableau 38 : Variation de la durée de la jachère selon le type de culture et la position de la parcelle le long du versant dans le Bamiléké Méridional.

PLANTE	SITUATION	DUREE DE LA JACHERE
Macabo	bas de versant	4 ans
Taro	bas de versant	3 - 4 ans
Igname	tiers supérieur / mi-versant	2 - 3 ans
Patate Douce	tiers supérieur	1 - 2 ans
Arachide	tiers supérieur	0 - 1 an
Maïs	tiers supérieur	0 - 1 an

Source : P. TCHAWA 1993, p. 92.

Dans le Bamiléké Méridional par exemple, P. TCHAWA (1993, p. 92) aboutit après enquête dans 4 chefferies (Batcha, Fondanti, Komako, Banfelouk) à la conclusion que la durée de la jachère dépend, en premier lieu, du type de culture pratiqué juste avant le repos (55,5%) ou de la topographie de la parcelle (34,4%) et non pas de la durée de la mise en culture. Ainsi pour une même exploitation, la jachère peut avoir disparu dans le sommet du versant convexo-concave, se maintenir tant bien que mal à 2 - 3 ans dans les parcelles situées à mi-pente et dépasser 3 à 4 années à proximité des bas-fonds (sols hydromorphes des bas de versant).

Dans les champs vivriers avec jachère, trois phases de culture succèdent à la jachère : les deux premières années de culture, les associations à base d'arachide domineront, complétées par des tubercules. La première année, c'est l'arachide dite "de Yaoundé" (*biang Yaoundé*) qui sera plantée, parce qu'elle préfère les sols moins durs; la variété locale d'arachide (*biang la'h*) viendra plutôt en deuxième année de culture. Pour les tubercules, l'agricultrice choisit également de n'ensemencer la parcelle en igname qu'à partir de la deuxième année, laissant le macabo, le taro ou parfois à la patate douce occuper la tête de rotation. Cette association s'enrichit progressivement d'autres cultures les années suivantes (maïs et haricot) jusqu'à atteindre un optimum de rendement. Au bout de quelques années, les premiers signes d'épuisement du sol en matière organique apparaissent, en raison d'une restitution insuffisante de la fertilité. C'est la baisse du rendement des arachides qui en constitue l'indice le plus probant pour l'agricultrice. Elle choisit alors d'exclure l'arachide de l'association et de renforcer la dominante tubercules (taro, macabo). C'est seulement lorsque ces deux types de tubercules montrent, à leur tour, une baisse de rendement qu'elle réoriente la parcelle vers une production de maïs. La fin de la rotation culturale se clôt donc avec cette dernière culture. Le champ retourne ensuite en jachère.

Cette succession culturale est directement calquée sur l'utilisation judicieuse de la matière organique de la parcelle nouvellement défrichée. D'abord abondante et peu décomposée, cette masse organique - présente dans le champ - est peu à peu minéralisée jusqu'à disparaître presque totalement. La paysanne choisit de placer en tête de rotation l'arachide et la pomme de terre parce qu'elles effectuent un véritable "nettoyage" du terrain. Elles précèdent de peu le taro et le macabo qui sont deux cultures exigeantes en matière organique. Par contre, maïs et haricot qui supportent mal un sol pailleux au semis, présentant le net inconvénient d'une mauvaise hydratation des graines et d'engendrer un stress hydrique, viendront plus tard après le début de l'humification. Connaissant parfaitement les potentialités et les besoins de chaque culture, les agricultrices appliqueront au pied de la lettre ces règles simples aux différentes espèces cultivées de chaque famille agronomique, à moins que n'interfèrent des considérations non agronomiques.

Un deuxième cycle de culture est couramment pratiqué, sur une portion de la surface cultivée en premier cycle (approximativement 10% des surfaces cultivées en premier cycle). Il est rapidement mis en place en septembre pour profiter des réserves en eau du sol accumulées au cours de la saison des pluies. La pomme de terre et le haricot sont les deux espèces les plus couramment cultivées au cours de ce cycle, soit associées l'une à l'autre, soit en petites parcelles en culture pure. Contrairement au premier cycle, ce dernier ne donne pas lieu à une longue préparation du sol (à peine 3 semaines) puisqu'elle s'intercale entre la période de récolte du premier et les trois dernières semaines de pluies. L'attaque

fréquente des semis de cette période par des champignons, conduit les agricultrices à préférer le haricot noir, plus résistant à la fonte des semis.

I. 3. A. 2. La faible association de l'agriculture et de l'élevage.

Un des points communs aux systèmes agraires densifiés bamiléké et béti tient à l'absence de réelle complémentarité entre les cultures et l'élevage. Ainsi même lorsque la constitution d'un petit élevage de case était jugée prioritaire par l'exploitant bamiléké, il n'avait pas pour fonction première de contribuer à la reproductibilité du système de production. Généralement enfermé dans un enclos (porc), attaché au piquet (chèvre), entravé par un licou (brebis), le petit bétail est encore isolé des parcelles de culture par le maillage serré des haies vives renforcées de tiges de "bambou". Et ce n'est qu'à la fin des récoltes qu'il recouvre sa liberté pour divaguer à sa guise sur les champs.

* Déclin et renaissance de l'élevage.

Dans une société agraire qui a su très tôt tirer partie des potentialités locales pour gérer au mieux le déséquilibre hommes/ressources, l'élevage a toujours été structurellement plus développé que dans la zone forestière sud-camerounaise. A la fois désireux d'améliorer la ration alimentaire du groupe de commensalité dont il est le chef et d'améliorer ses revenus dans une économie marchande de plus en plus prégnante, le chef d'exploitation bamiléké a eu tendance à surmasculiniser cette activité. Même si la gestion des troupeaux était confiée aux femmes, c'est toujours à lui que revenaient les bénéfices de leur vente par exemple. Dans l'Ouest, l'élevage comme la caféiculture est avant tout une affaire d'hommes[98]; alors que dans la zone forestière, l'élevage du petit bétail était essentiellement une affaire de femmes.

De même, c'est dans la région bamiléké que la fonction emblématique du petit bétail était la plus vive : la possession d'une ou plusieurs truies permettait de confirmer l'aisance matérielle de son propriétaire. Chaque exploitant se faisait un point d'honneur à posséder sa propre truie. Et seuls les plus démunis n'en possédaient point. Au point que l'on a parfois été tenté, dans les premiers écrits scientifiques coloniaux, d'utiliser l'expression "civilisation du porc" pour décrire le système agraire bamiléké. En réalité, depuis les premiers temps de la colonisation, les rapports ont tour à tour oscillé entre une vision presque idyllique de la campagne bamiléké (agriculture minutieuse et intensive, paysages fortement artificialisés, élevage développé[99]) et une autre presque "catastrophiste" s'appuyant sur le déséquilibre hommes/ressources, la dégradation des sols, la déshérence du bocage ou encore le déclin progressif de l'élevage.

---

[98] Plus des 3/4 des femmes de la chefferie Bafou (Ménoua) élevaient des animaux avant l'introduction de la peste porcine, contre seulement 44% en 1993. Pour leur part, 2/3 des hommes continuent à élever des animaux aujourd'hui contre 85% auparavant (Projet OCISCA 1993).

[99] *"Les plantations suivent les plantations et là où s'arrête l'agriculture commencent les pâturages, des pâturages nourrissants, couverts de troupeaux..."* (C. TARDITS 1960, p. 64, citant un texte militaire allemand de 1905).

Un Rapport Annuel Agricole de 1932 donne bien la mesure de ce qu'était alors le petit élevage dans l'ensemble du pays bamiléké : *"l'élevage étant, on l'a vu, la principale ressource du pays bamiléké proprement dit, il a toujours été dans les préoccupations des chefs de circonscription de Dschang d'améliorer le cheptel local (...). Dans ce but, depuis 1929, les coopératives agricoles de la circonscription ont dépensé une somme de 131.000 francs pour assurer l'importation ou l'achat sur place de verrats, de truies, béliers, brebis, boucs et animaux de basse-cour"* (C. TARDITS 1960, p. 75). Avec la diffusion massive de la caféiculture, certains élevages ont vu leur intérêt monétaire diminuer : les hommes avaient alors la possibilité de passer d'une thésaurisation à haut risque (épidémie, accident, vol) à une épargne sur pied assurée d'un revenu annuel fixe! Sans doute est-ce une des explications au déclin de l'élevage. Mais elle n'est pas la seule, ainsi que le relève R. DIZIAIN, dans *Les facteurs de l'expansion Bamiléké au Cameroun* : *"L'élevage est l'autre grande source de revenus* [après les cultures vivrières]. *Mais il est limité au petit bétail (...). On constate cependant un vidage excessif par suite de la forte demande des villes. La limite du croît n'est pas respectée et le troupeau diminue dans des proportions inquiétantes. Là encore, les disponibilités traditionnelles du pays bamiléké s'amenuisent. (...)"* (op. cit. 1953, p. 125).

Deux décennies plus tard, la situation de l'élevage dans le pays bamiléké a encore nettement évolué, mais dans le sens inverse :

> *"L'homme, selon la coutume (...) réparait les clôtures et les constructions et s'occupait de l'élevage des chèvres, moutons et poulets, dont la vente constituait l'essentiel de ses ressources propres. Les cochons étaient élevés par les femmes mais vendus par les hommes au profit du ménage. (...) L'élevage des chèvres, grâce à la jouissance des terrains communaux assurait aux petits habitants des revenus substantiels et compensait l'inégalité de la répartition des terres cultivables. (...) Cet élevage a presque entièrement disparu, victime de la désorganisation du système agraire. En revanche, l'élevage des cochons demeure actif et constitue actuellement, parallèlement à la vente du café, la principale ressource monétaire des habitants. (...) Les poulets élevés tant par les hommes que par les femmes et les enfants, étaient autrefois très nombreux, et constituaient une ressource alimentaire et un apport monétaire non négligeable. Ils ont été malheureusement sévèrement décimés ces dernières années par des épizooties, tandis que leur élevage se heurtait à des difficultés croissantes du fait de la désorganisation des clôtures et de la mésentente générale"* (J. HURAULT 1970, pp. 248 - 251).

En quelques lignes, J. HURAULT résume bien la difficulté manifeste des producteurs bamiléké à maintenir un petit élevage de case dans une région en butte à la guerre civile et mise en demeure de faire évoluer leur système de production par l'extension rapide de la caféiculture. Les conséquences de la guerre civile apparaissent aujourd'hui encore dans la généalogie des lignages. Dans les anciens fiefs de la guérilla upéciste (Baleveng, Fokoué par exemple), nombreuses sont les familles qui ont perdu un ou plusieurs fils durant cet épisode tragique ou qui ont été déchiré par des engagements fratricides (un fils enrôlé dans la Garde Civique, un autre parti au maquis). Au terme de plus de six années de troubles, le système de production était lui-même en piteux état : caféières abandonnées, maisons incendiées ou détruites, cheptel volé ou tué. Le déclin de l'élevage transparaît ainsi nettement dans les statistiques agricoles de l'époque. En 1967, le nombre moyen de têtes

de bétail par exploitation est inférieur de moitié à ce qu'il était en 1958, voire des deux-tiers pour les brebis et moutons.

Progressivement cependant, les planteurs ont cherché à reconstituer les élevages de case. Cette reprise est surtout sensible pour l'élevage porcin : en 1981, la taille moyenne du cheptel passe à 2,5 unités contre moins d'1 unité au sortir des troubles (1967). Ce redressement sera toutefois de courte durée, puisque dès 1983 - 1984, les statistiques montrent une nette contraction de la taille de ces micro-élevages et une diminution dans la pratique de l'élevage porcin (42% des exploitations en 1984 contre 86% en 1981). Et les exploitations de l'Ouest ne semblent pas les seules concernées par ce phénomène. On retrouve le également dans la région béti. Ainsi, en 1984, le nombre moyen de porcs dans les concessions pratiquant ce type d'élevage n'était plus que de 2,82 unités contre 3,75 au précédent Recensement Agricole (voir tableaux ci-dessous).

Tableau 39 : Taille moyenne du cheptel dans les exploitations productrices de la Province de l'Ouest (nombre d'unités - Département du Noun exclu)

TYPE D'ELEVAGE	1952	1958	1967	1981	1984	1992
CAPRIN	1,19	1,83	0,76	0,56	2,75	3,80
OVIN	0,47	1,11	0,48	x	x	x
PORCIN	0,82	1,35	0,78	2,51	1,82	3,70
VOLAILLE	3,50	5,98	xx	3,35	8,40	10,62

Sources : R. DIZIAIN (1953); POMAILLOU (1963);
J-L. DONGMO (1967 - estimation à partir du nombre de bêtes abattues sur les marchés et du nombre de bêtes exportées);
Projet de Développement des Hauts Plateaux de l'Ouest 1980 - 1981 (enquête auprès de 280 exploitations du département de la Ménoua);
Ministère de l'Agriculture 1987 (Recensement Agricole de 1984 auprès de 125.400 exploitations);
Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992);
x : non significatif en raison de la faiblesse du nombre de réponses positives
xx : non disponible.

Ce recul de l'élevage fait peser une grave incertitude sur l'avenir des sols. Il en résulte d'abord une suppression des restitutions humiques dont l'utilité, pour les caractéristiques des sols, n'est plus à démontrer. Il en résulte aussi des effets très négatifs sur l'efficacité des engrais plus ou moins facilement retenus dans le sol et plus facilement lessivés en cas de baisse du taux de matière organique. Ainsi privées d'une source précieuse de fumier, les exploitations ne peuvent amortir le coup que porte la réduction du temps de jachère à la reconstitution des sols.

Tableau 40 : Taille moyenne du cheptel dans les exploitations productrices de la Province du Centre (nombre d'unités - département du Mbam exclu)

TYPE D'ELEVAGE	1972 *	1984	1992
CAPRIN	3,38	2,81	3,70
OVIN	2,57	xx	3,46
PORCIN	3,75	2,82	3,96
VOLAILLE	7,23	6,37	11,71

Sources : Ministère de l'Économie et du P lan 1978 - Analyse des données du Recensement Agricole de pour les départements de la Lékié et du Mbam;
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993
xx : non disponible.
* Lékié uniquement

La nature de ce déclin ne fait, maintenant, aucun doute : c'est l'introduction de la peste porcine et les épidémies récurrentes qui s'ensuivirent, à compter de l'année 1982 - 1983, qui est directement responsable. La tendance au repli semblait donc se confirmer dans les deux régions. Les déclarations individuelles des chefs d'exploitation viendront confirmer cette explication. C'est bien *"la maladie"* qui est citée comme première cause de la disparition de l'élevage porcin par les actifs bamiléké entre 1982 et 1992, avec près des deux-tiers des réponses, loin devant le manque d'argent ou les problèmes de divagation animale. Ainsi, la proportion d'exploitants ayant délaissé l'élevage du porc (31%) est quelque peu supérieure à celle de ceux qui ont abandonné celui des poulets (27%) ou des petits ruminants (25%). Il semble toutefois que cette situation soit elle-même très changeante.

En effet, faute d'outil statistique susceptible de modéliser le comportement des planteurs - éleveurs, il n'y a aucune raison valable de croire que, découragement aidant, ces derniers vont définitivement abandonner cette activité. Bien au contraire, en période de pénurie monétaire, le complément protéique fourni par les élevages de case se révèle d'autant plus indispensable à l'alimentation familiale. Il s'agit plus vraisemblablement d'une interruption momentanée, d'un repli temporaire, au même titre que celui de la période 1958 - 1967. Et, il y a fort à parier qu'il ne sera pas le dernier, à moins que les foyers d'endémie ne soient éradiqués et que chaque éleveur puisse avoir accès, à tout moment, à des vaccins

parfaitement conditionnés et efficaces[100]. Autant dire que c'est l'ensemble de la filière vétérinaire qui doit être repensée.

Tableau 41 : Proportion d'exploitations agricoles de la province de l'Ouest pratiquant de l'élevage (département du Noun exclu sauf précision).

TYPE D'ELEVAGE	1965	1972	1981	1984	1992
CAPRIN	23% (1)	26%	21%	20%	37% (3)
OVIN	9%(2)	9%	?	4%	4% (4)
PORCIN	37%	47%	86%	42%	44% (5)
VOLAILLE	67%	77%	76%	70%	70%(6)
Tous types confondus	52%	?	?	52%	82%

Sources : P. CAPOT-REY 1965 - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental (enquête sur un échantillon de 875 exploitations en 1965);
Recensement Agricole 1972, d'après document PNUD - FAO 1977;
PDRPO 1981 (enquête du Projet de Développement Rural des Plateaux de l'Ouest sur 280 exploitations en 1980 -1981);
Recensement Agricole 1984 (sur 125.400 exploitations recensées en 1984);
Projet ADOC 1992 (enquête sur un échantillon de 100 exploitations caféières réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest en 1992)
(1) département Bamoun inclus.
(2) département du Mungo inclus.
En détail selon l'âge et le type d'élevage :
(3) chèvres : 33%; caprins de moins d'1 an : 16%; caprins de plus d'1 an : 4%.
(4) brebis : 4%; ovins de moins d' 1 an : 3%; ovins de plus d'1 an : 1% .
(5) truies : 34%; porcelets de moins de 6 mois: 23%; porcs de plus de 6 mois : 7%.
(6) poules : 60%; coqs : 39%; poulets : 41%.

Le manque chronique de trésorerie des planteurs a, en outre, très certainement contribué à raréfier les élevages, déjà décimés par la peste africaine. Le revenu tiré de la culture d'exportation ne permettant pas de faire face aux multiples charges familiales (scolarité, santé, dot, funérailles), nombre de producteurs ont dû se résoudre à vendre leur unique truie ou leurs chèvres. En se désaisissant d'une mère reproductrice, l'éleveur consent un lourd sacrifice : ce sont autant de portées disparues qui auraient été d'un bon rapport (vente à 4 ou 6 mois) après engraissement. La tendance de fond est donc à une réorientation

[100] En effet, trop souvent les petits éleveurs récriminent l'inactivité des vaccins achetés sur le marché, consécutif à la rupture de la chaîne du froid, ou encore le conditionnement inadéquat des vaccins par paquetage de 500 ou 1.000 alors qu'ils ne possèdent jamais plus d'une dizaine de bêtes chacun. En 1992 - 1993, ils n'étaient que 3% dans le pays béti à acheter des produits vétérinaires contre 17% dans l'Ouest.

à la vente des élevages porcins, soit par nécessité, soit par intérêt spéculatif. La proportion des fermes vendeuses s'est donc logiquement accrue entre 1984 et 1992 passant de 19% à 33% dans l'Ouest (51% tous types d'élevage confondus pour la seule année 1992) contre seulement 17% dans le Centre.

D'autres éléments peuvent être invoqués pour tenter d'expliquer la baisse sensible de l'élevage au cours des années 80, tel que la mise en culture progressive permanente des pâturages collectifs (cf. Chapitre 2, II° Partie), la généralisation d'un deuxième cycle cultural ou encore la désagrégation du système d'enclosures, rendues obligatoires par la coutume[101].

Les pâturages, situés sur la partie sommitale des interfluves et formés sur des sols plus pauvres, et parfois transformés en champs temporaires[102], constituaient un des éléments incontournables de l'exploitation bamiléké. Tandis que le milieu de versant était occupé par les parcelles de case, les champs intensifs et les habitations. De cette répartition ternaire le long du versant découle la description classique de l'exploitation bamiléké. Jusque dans les années 70, deux types de pâturages existaient sur les interfluves : le *"cap mvo"* et le *"lekwet"* (J-L. DONGMO 1971, p. 150). Le premier était un pâturage individuel clos et intégré à l'exploitation d'un notable, donc assez rare. Le deuxième constitue le pâturage collectif proprement dit, sur lequel tous les habitants de la chefferie pouvaient venir faire pâturer leurs animaux. La pratique d'une seconde campagne de culture au cours de la même saison agricole devenant nécessaire avec la réduction des superficies cultivables, a également contribué à empêcher la reprise de l'élevage. Chèvres et moutons ont vu progressivement leurs terrains de parcours et le nombre des parcelles en jachère diminuer considérablement, tandis que les conflits liés à la divagation animale prenaient de l'ampleur (voir Chapitre 4, III° Partie).

Depuis 1989, la tendance semble s'être renversée dans les deux régions. Malgré les impondérables de la production (maladie, difficulté de commercialisation, fluctuation des prix), la reprise des pratiques d'élevage se confirme. C'est surtout l'élevage caprin jugé plus rustique (nourriture et sensibilité aux maladies) qui connaît la plus forte progression. Tandis que celui du porc a du mal à redémarrer, dans la province de l'Ouest du moins. Statu quo, en revanche, dans le domaine de la volaille qui reste le type d'élevage le plus diffusé en économie de plantation (70% dans l'Ouest et 60% dans le Centre). Il n'y a donc pas lieu de parler de reprise générale.

---

[101] *"Cette disposition s'est heurtée à une mauvaise volonté croissante, notamment de la part de certains habitants qui, portant toute leur activité sur les caféiers, avaient abandonné l'élevage. (...) Cette évolution qui allait de pair avec une certaine décadence du pouvoir politique des chefs, était déjà nettement perceptible en 1955"* (J. HURAULT 1970, p. 255).

[102] Une fois tous les cinq ou six ans, il laissait la place à de la patate douce.

Tableau 42: Proportion d'exploitations agricoles de la province du Centre pratiquant de l'élevage

TYPE D'ELEVAGE	1972 (1)	1984	1993
CAPRIN	42%	34%	47%
OVIN	19%	10%	13%
PORCIN	23%	16%	26%
VOLAILLE et autres	80%	71%	60%
Tous types confondus	80%	71%	84%

Sources : Recensement Agricole 1972, d'après document PNUD - FAO 1977; CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).
A titre de comparaison poour la Lékié : 63% pour les caprins, 15% pour les ovins, 28% pour les porcins, 81% pour la volaille, soit 81% tous types confondus d'après Ministère de l'Economie et du Plan 1978 - Analyse des données du Recensement Agricole de pour les départements de la Lékié et du Mbam.
(1) Province du Centre-Sud à l'époque.

La comparaison des données les plus actuelles avec celles de la période 1960 - 1970 donne d'ailleurs la clé d'explication de ce phénomène. Il s'agit dans la majorité des cas d'un rattrapage conjoncturel visant à retrouver une certaine autosubsistance dans l'alimentation carnée qui peut s'accompagner d'une commercialisation éventuelle des surplus pour des besoins immédiats (achat de pétrole, huile, sel, sucre, ...). Seuls les jeunes migrants de retour ou les double-actifs ayant mis en place des élevages hors-sol (plus de 100 têtes) au cours des dernières années peuvent être considérés comme de véritables éleveurs spécialisés dont l'objectif premier est la maximisation des revenus. C'est-à-dire une infime minorité des exploitants (5%).

* Une fertilisation organique parcimonieuse[103].

En dépit de l'importance manifeste de l'élevage dans le système agraire bamiléké, la reconstitution de la fertilité par des apports exclusivement chimiques a toujours été privilégiée par les exploitants, grâce à la politique étatique de subventionnement des engrais et aux efforts permanents de l'UCCAO dans l'Ouest. Aisément accessibles grâce au réseau de dépôts coopératifs, d'un prix modique (2.500 à 3.000 Fcfa le sac de 50 kilos de 20-10-10 en 1988), aucun planteur bamiléké n'avait intérêt à recourir à la fumure animale pour

[103] *"Le fumier est un luxe inaccessible"* (R. DIZIAIN 1953, p. 125).

fertiliser les champs associant vivriers et café durant le temps où l'Etat assurait une tutelle protectrice. En effet, ce ne sont pas les quelques volailles ou chèvres possédées par chaque exploitant qui permettaient d'assurer une fertilisation régulière et suffisante de l'intégralité des parcelles cultivées de l'exploitation. Quant aux déjections du porc, quoique régulièrement extraites de l'enclos, elles servaient essentiellement à fumer l'aire des jardins de case (*"mépeo"*). *"Cet élevage permet de transformer sur place en protéines tous les déchets de l'exploitation, sans pour autant gêner la pratique de l'agriculture. Il constitue une solution optimale adaptée à des hautes densités de population"* sans toutefois parvenir à les rendre complémentaires (J. HURAULT 1970, p. 250). Quant à l'autre technique utilisée - déplacer l'enclos des porcs - elle ne constituait qu'un palliatif momentané, mais néanmoins astucieux, au déficit de matière organique des sols surexploités. Au point que l'on peut se demander si la réutilisation judicieuse du fumier animal, relatée par certains écrits n'appartient pas à un passé révolu et déjà lointain[104], plus ou moins magnifié par une mémoire sélective.

Tableau 43 : Types de fertilisation en pays bamiléké (1965 - 1992)

	1965	1984	1991-1992
ABSENCE DE FERTILISATION	6%	20%	29%
CHIMIQUE	42%	48% *	29%
CHIMIQUE et ORGANIQUE	37%	27%	25%
ORGANIQUE	15%	5%	17%
TOTAL	100%	100%	100%

Sources : P. CAPOT-REY et alii (1965) - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental (enquête sur un échantillon de 875 exploitations, soit 2045 parcelles du pays bamiléké (strates Arabica et Robusta uniquement, pays Bamoun exclus; calculs effectués sur 1552 parcelles sans tenir compte des parcelles n'utilisant que de l'engrais vert).

Ministère de l'Agriculture (octobre 1987) - Recensement Agricole 1984; secteur traditionnel; résultats de la Province de l'Ouest (sur 125.400 exploitations recensées en 1984);

Projet ADOC 1992 (enquête sur un échantillon de 100 exploitations caféières réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest en 1992)

* ce chiffre est à rapprocher de celui fourni par la Délégation Provinciale de l'Agriculture de la Province de l'Ouest pour la campagne 1987/1988 (département du Noun exclus) : 51% des exploitations ont utilisé des engrais chimiques.

[104] *"La rotation périodique (après 3 à 5 ans) des enclos de porcs ou de chèvres"* (J-L. DONGMO 1978, p. 152) permettait de recueillir les déjections des animaux et d'opérer une fertilisation sélective des cultures.

D'autres, plus anciens, n'hésitent même pas à parler d'une dissociation complète entre l'agriculture et l'élevage[105]. Sans chercher à entamer de polémique inutile sur le degré d'intensification de l'agriculture bamiléké, il n'est erroné de penser, en tout état de cause, que la politique suivie par les structures d'encadrement a accéléré un phénomène de substitution, rendu patent par le déclin de l'élevage. Avec, bien évidemment, toutes les conséquences que cela implique. En effet, *"si l'absence de culture pendant une période minimale permet de restituer au sol son stock de matière organique, les engrais chimiques ne modifient en rien la structure du sol. La dégradation naturelle du stock organique n'est alors plus compensée, ce qui conduit mécaniquement à un appauvrissement de la terre"* (I. GRANGERET - OWONA 1994, p. 114).

Fig 21 : Pratique de la fertilisation en pays bamiléké en 1984

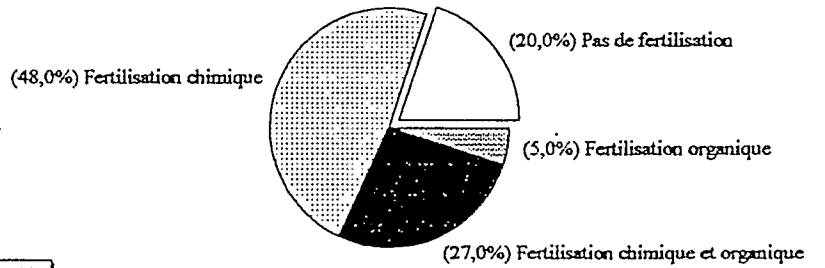

RA 1984

Fig 22 : Pratique de la fertilisation en pays bamiléké en 1992

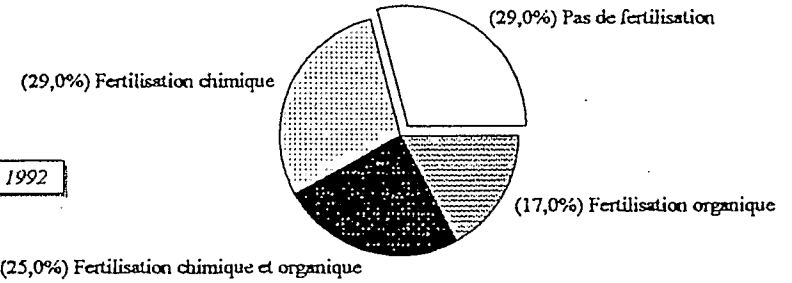

Projet ADOC 1992

[105] *"Uniquement agriculteurs, et agriculteurs ignorant la charrue et les bêtes de trait et de portage, les Bamiléké n'ont que fort peu de bétail (...). Le divorce de l'agriculture et de l'élevage est total. Non seulement le fumier n'est pas recueilli, mais c'est contre les bêtes que les champs sont barricadés avec tant de soin"* (J. DESPOIS 1945, p. 618).

"Le divorce est total entre l'agriculture et l'élevage. Non seulement le fumier n'est pas recueilli, mais c'est pour se défendre contre les bêtes que les paysans élèvent avec tant de soins des barrières [haies vives bocagères : cf. Chapitre 4, III° Partie] *autour de leurs champs"* (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 27).

Même durant les périodes (1970 - 1980) où l'élevage était plus répandu, les entretiens approfondis avec les différents actifs agricoles (chef de ménage, épouse(s), mère) laissent rarement apparaître une utilisation systématique de la fumure animale. La récupération des déjections animales de l'exploitation ou, plus récemment, l'achat de fientes de poules auprès des fermes avicoles, n'a jamais été le fait d'une majorité d'exploitants. Et encore uniquement pour des cultures de case (parcelles situées à proximité immédiate des cases d'habitation. Partout ailleurs, ce sont les engrais chimiques qui ont pris le pas, grâce à leur disponibilité, un prix subventionné attractif et les résultats immédiats sur les rendements, fusse au prix d'une accentuation des déséquilibres du sol. Cet engouement rapide pour les intrants et une modernité importée montre, une fois, n'est pas coutume, l'une extrême flexibilité des producteurs bamiléké. Dès lors que cet élément extérieur ne contribue pas à modifier les rapports de force internes et les fondements d'une société inégalitaire et hiérarchisée. L'engrais chimique - comme la culture de rente - a fait l'objet d'une réappropriation immédiate. Les déjections animales ont, de ce fait, été progressivement considérées comme dépassées agronomiquement et souvent assimilées à un engrais de substitution. Une hiérarchisation psychologique semble, de fait, avoir été établie entre l'engrais chimique et l'engrais organique en fonction des principales orientations des systèmes agricoles (sécurité alimentaire, maximisation de revenu).

Tableau 44 : Types de fertilisation en pays béti (1984 - 1992)

	1984	1992-1993
ABSENCE DE FERTILISATION	97%	85%
CHIMIQUE	2%	11%
CHIMIQUE et ORGANIQUE	0%	2%
ORGANIQUE	1%	2%
TOTAL	100%	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture (octobre 1987) - Recensement Agricole 1984; secteur traditionnel; résultats de la Province de l'Ouest (sur 125.400 exploitations recensées en 1984);

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

Avant 1965, la proportion de planteurs ayant recours à la fumure animale était relativement importante (52%) parce que la quantité de 20-10-10 importé par l'UCCAO était encore notoirement insuffisante. Par la suite, l'augmentation des tonnages livrés par la coopérative a permis une généralisation de la fertilisation chimique au détriment des apports organiques. En 1984 par exemple, les trois-quarts des producteurs achetaient des engrais chimiques. A compter de la campagne 1988-1989, le désubventionnement progressif des engrais chimiques a conduit à une importante revalorisation de leur prix sur le marché. Et comme, dans le même temps, le produit de la vente du café ne cessait de diminuer (cf. Chapitre 1, I° Partie), on saisit parfaitement pourquoi la pratique de l'épandage de fumier a connu, depuis lors, un certain regain d'intérêt (à peine 32% des exploitants y avaient recours en 1984 contre 42% en 1992). Dans la région cacaoyère, en revanche, la fertilisation organique est toujours restée le fait d'une infime minorité d'exploitants : 1% en 1984, 4% en 1993. Du fait du développement de l'activité maraîchère et de l'adoption de la culture pure, c'est essentiellement la fertilisation chimique qui connaît la plus forte progression. Sans pour autant que les systèmes de culture en place ne subissent encore de profondes transformations.

Fig 23 : Pratique de la fertilisation en pays béti en 1984

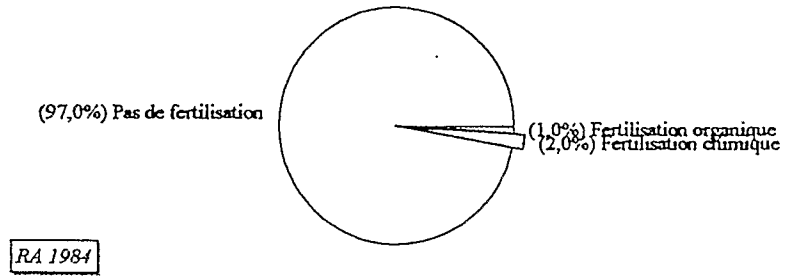

RA 1984

Fig 24 : Pratique de la fertilisation en pays béti en 1993

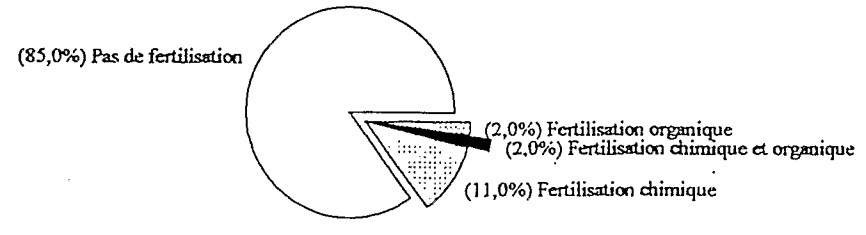

CACAO 1993

Parmi les 42% des exploitants bamiléké enquêtés qui déclarent produire des fientes ou du fumier, il convient donc de faire la différence entre une majorité constituée de planteurs recueillant avec soin le peu de fumier produit par un porc unique et une minorité d'éleveurs-maquignons spécialisés qui bénéficient d'une double rente de situation dans un marché inorganisé (vente des déjections et des animaux). Il y a donc autant de différence entre ces deux types d'éleveurs qu'entre une agricultrice qui cultive quelques billons en culture pure de gombo et un maraîcher reconverti dans la production de piment et de tomate sur plusieurs dizaines d'ares. D'un cas à l'autre, la quantité de fumier épandu sur les parcelles associées varie dans des proportions très importantes, au point qu'il est parfois difficile de parler de fertilisation organique dans certaines exploitations. Comme par ailleurs, les engrais de substitution (fumier ou fientes de poule ne sont, pour l'instant, accessibles qu'à une minorité de producteurs, compte-tenu des difficultés d'approvisionnement, il y a tout lieu de penser que l'on doive assister, dans les années à venir, à une dégradation accélérée de la fertilité. A moins que le petit bétail résidant sur l'exploitation ne participe plus directement à la restauration de la fertilité des sols. J-M. FOTSING pense, à cet effet, que *"l'amélioration de la jachère par l'introduction de légumineuses semées en dérobé sous la dernière culture après sarclage, facilitera la reconstitution des éléments fertilisants des parcelles au repos. Leur exploitation en pâturages pour le petit ruminant permettra de valoriser le fumier laissé par les animaux"* (1994).

I. 3. A. 3. Les stratégies d'intensification[106].

"En économie, quand on compare deux systèmes de production, on qualifie d'intensif le système qui emploie la plus grande quantité de ressources productives par unité de surface" (Ph. BONNEFOND, PH. COUTY, N. GERMAIN 1988, p. 140). On pourra ainsi distinguer une intensification à base de travail, à base de capital et par les consommations intermédiaires, c'est-à-dire les intrants. C'est à ce dernier type d'intensification que se rattache l'agriculture bamiléké, généralement présentée comme un *"système intensif à dominante consommations intermédiaires"* (R. BADOUIN 1981), car le caractère limité de la force de travail constituait le principal obstacle à une intensification à base de travail[107].

---

[106] *"Les notions d'intensif et d'extensif et corrélativement d'intensification et d'"extensification", font référence au degré d'utilisation d'un ou plusieurs facteurs de production et au rendement obtenu à l'hectare. Dans une perspective temporelle et spatiale, on considérera qu'une culture extensive n'utilise pas l'espace de façon continue (système de culture à jachère). Selon une telle définition, l'intensification se traduira par une augmentation de la fréquence des récoltes. (...). Dans une perspective plus économique, une production sera dite intensive si elle nécessite la mise en oeuvre, pour une superficie donné, d'une quantité importante de capital et/ou de travail"* (J-Ph. COLIN 1990, p. 199).

[107] *"Le système de production de type extensif correspond à des combinaisons productives dans lesquelles la terre et les ressources naturelles sont, au moins partiellement, gratuites et spontanément productives"* (R. BADOUIN 1987, pp. 366 - 368). Lorsque le facteur terre se raréfie ou que son accessibilité devient plus sélective, *"le travail peut se présenter comme un substitut à la terre" (...) historiquement le système qui a succédé au système extensif est représenté par un système intensif à base de travail"*. Néanmoins pour cette évolution se réalise, les quatre conditions suivantes doivent être réunies : disponibilités des ressources en travail, faible monétarisation de la main d'oeuvre utilisée, priorité accordé au facteur travail dans les systèmes de production. C'est pourquoi, l'intensification à base de travail peut être amenée à laisser la place à un autre type d'intensification, si la main d'oeuvre vient à manquer par suite d'une accélération de l'exode rural, par exemple. Dans ce cas précis, le passage à une intensification à base d'intrants est alors une nécessité. Elle

(à suivre...)

Par ailleurs, la diminution de la durée de la jachère peut être considérée comme un processus d'intensification, à condition de restaurer la "fertilité naturelle" du sol (i.e. ses capacités initiales) par des techniques de fertilisation. Faute de quoi, l'artificialisation mal conduite peut aboutir à une évolution régressive de l'environnement. Ainsi l'intensification ne peut être uniquement assimilée à l'accroissement des ressources productives et doit faire une bonne part à la gestion de leur reproduction.

Par ailleurs, il faut être particulièrement prudent lorsqu'on parle de système de culture intensif car la productivité apparente du travail reste faible dans ces deux agricultures de plantation. Deux facteurs se conjuguent pour expliquer ce phénomène : la diminution, si minime soit elle, de la production à l'hectare, mais surtout la réduction de la superficie cultivable par actif, par le jeu des héritages (Chapitre 4, I° Partie). Et la tendance actuelle semble être à l'aggravation de ce phénomène dans les deux régions.

* Les méthodes traditionnelles de restitution de la fertilité

Les différentes techniques élaborées par les producteurs, pour mobiliser les ressources propres à chaque sous-ensemble agro-écologique, ont abouti à une intensification agricole originale dans la période antérieure à la crise dans l'Ouest Bamiléké. Sans vouloir tenir de longs discours sur les modalités de leur mise en place et leur origine, il semble bien aujourd'hui que la saturation progressive de l'espace au gré des partages successoraux - et ce en dépit d'une tradition d'émigration rurale - ait précipité leur adoption. *"Les agressions de l'économie monétaire"* (J-L. DONGMO 1978, p. 151), par le biais de l'introduction de la culture du café n'exercerait plus qu'une influence connexe (cf. Chapitre 1, III° Partie). La réduction inéluctable de la durée de la jachère et la généralisation consécutive d'un deuxième cycle agricole donnent encore plus de prix à ces différentes techniques de fertilisation et de préservation du sol.

Ces techniques sont essentiellement pratiquées dans les zones les plus densément peuplées du plateau (sols ferralitiques sur basaltes) où les agricultrices pratiquent une polyculture intensive, plus ou moins associée à un petit élevage, le long des versants polyconvexes. Elles gèrent ainsi, selon la description classique de l'exploitation bamiléké, trois types de terroirs : *sommet de colline* (cultures associées temporaires ou permanentes à dominante arachide et maïs; pâturages communautaires pour le petit bétail); *versant* (champs mixtes à associations culturales complexes sans jachère ou champs vivriers avec deux cycles culturaux; forte présence de l'arbre (haies vives, arbres fruitiers, arbres d'ombrage)); *bas-fonds* (champs vivriers de tubercules, raphiale, parcelles maraîchères).

<u>L'agressivité climatique et les fortes pentes ont amené les agricultrices à développer plusieurs méthodes de lutte anti-érosive efficaces.</u> En effet, *"si des pentes fortes assurent un bon écoulement des eaux et une salubrité remarquable des climats par absence d'eaux stagnantes (peu de paludisme, absence de trypanosomiase), les abondantes*

---

[107](...suite)
peut, en outre, résulter d'une opportunité si *"les prix relatifs des consommations intermédiaires s'abaissent, les producteurs auront* [alors] *tendance à en utiliser des quantités accrues"* (op. cit. 1987, p. 368). Dans le pays bamiléké, l'intensification à base d'intrants a eu lieu dans la mesure où ces deux conditions étaient réunies.

pluies océaniques reçues en quelques mois peuvent faire craindre une érosion accélérée sous l'effet du ruissellement" (P. CAPOT-REY et alii. 1965, p. 29). Contrairement à la zone centrale camerounaise dont le modelé de détail est non seulement moins accentué mais également mieux protégé par le couvert forestier, la topographie d'ensemble de la région bamiléké est beaucoup plus marquée. D'après la classification morphologique des paysages faite par S. VALET (1980), la moitié de la superficie totale du plateau bamiléké est occupée par des versants de pente supérieure à 25%. Et cette proportion est encore supérieure dans la partie méridionale de la région où près de 70% des terres sont constitués par des versants dont la déclivité dépasse 25%. En revanche, si l'on examine dans le détail la répartition des parcelles cultivées en café (Arabica et Robusta) selon leur déclivité, on s'aperçoit que ces dernières sont majoritairement situées sur des versants ou des portions de versants en plus faible pente. Et moins d'un quart des caféières recensées (21,7%) occupent des versants pentus (>25%)[108].

La pente constitue donc un facteur aggravant de l'efficacité morphogénique des pluies. Mais, comme dans l'ensemble de la zone intertropicale, c'est moins le volume des précipitations que leur irrégularité et les modalités de leur déclenchement qui jouent un rôle fondamental dans les phénomènes d'érosion. C'est pourquoi, les géomorphologues qui ont travaillé dans l'Ouest Bamiléké ont été conduit à établir un comptage précis de la fréquence des averses exceptionnelles et du nombre de jours de pluie. En rapportant le total du mois le plus arrosé au carré (P^2) au total annuel des précipitations (p), soit P^2/p, ces derniers ont établi que l'indice d'agressivité climatique du Bamiléké Méridional (indice de FOURNIER) était très élevé (P. TCHAWA 1993, p. 82). Ce sont essentiellement les précipitations unitaires (de quelques minutes à 24 heures de durée) qui exerçent l'action la plus négative sur les sols. C'est-à-dire *"les premières et violentes averses de mousson* [qui] *s'abattent sur des sols préparés pour les semailles ou dont la végétation a mal supporté la saison sèche"* (S. MORIN 1994, p. 106), généralement exacerbées par un phénomène orographique ou convectif dans l'air de mousson. Les lignes de grains qui balayent les Hautes Terres de l'Ouest de mars à juin prennent également *"une part essentielle dans l'agressivité des précipitations avec les déluges qui persistent en hivernage"*. On a ainsi relevé plusieurs fois par an des pluies journalières dépassant 50 mm, et les maxima pluviométriques journaliers sont tous supérieurs à 100 mm dans la région : 138 mm à Bamenda, 175 mm à Nkongsamba, 143 à Santchou (Ménoua) et 114 mm à Dschang (Ménoua). Le climat tropical d'altitude possède donc un potentiel agressif important. Mais ce dernier n'est transformé en énergie dégradatrice uniquement lorsque le sol est laissé nu ou mal protégé par des cultures pures sans paillage préalable.

Rappelons tout d'abord <u>le rôle positif des haies vives contre l'érosion pluviale</u> dans des terroirs de pente qui reçoivent entre 1500 et 2300 mm en l'espace de neuf mois. Le quadrillage spatial en petites unités paysagères contribue à freiner efficacement la course des eaux de ruissellement depuis les sommets de versant. Il augmente également sensiblement le pouvoir d'infiltration des couches superficielles, surtout sur substrat basaltique avec une couverture de cendres. S. MORIN rappelle, à cet effet, que les

---

[108] Enquête faite par la Direction de l'Agriculture dans l'Ouest du Cameroun Oriental (P. CAPOT-REY et al. 1965, pp. 30 - 31). Pourcentages établis à partir de 2.021 plantations mixtes (café + vivrier) et pures des "strates à dominante Arabica et Robusta", pays Bamoun non compris.

coefficients de ruissellement, toujours très bas, oscillent entre 3 et 17% selon les types de sols et que la capacité d'infiltration peut atteindre, et même dépasser 50 cm/heure sur basalte contre moins de 10 cm sur granite (1994, p. 108). Les haies jouent en sus le rôle de piège à sédiments lorsqu'elles sont renforcées ponctuellement par des nervures horizontales de raphia. Comme les haies de cyprès dans les régions méditerranéennes, ces lignes d'arbres peuvent aussi briser la vitesse du vent et réduire l'évapotranspiration en saison sèche. L'érosion hydrique reste donc, malgré les pentes et l'importance des précipitations, faible, à moins que la couverture végétale n'ait été dégradée par l'action anthropique et le surpâturage. Auquel cas, les formes d'érosion se démarquent plus nettement dans le paysage. On voit alors se multiplier rigoles de ruissellement et *lavakas*, se généraliser les formes plus spectaculaires liées au travail de soutirage et de soffusion des eaux de pluies.

La préservation du couvert forestier existant ou la reconstitution d'une strate arborée fruitière au sein des parcelles vivrières, même dans les terroirs surdensifiés de l'Ouest, présente plusieurs avantages. Elle permet de diversifier les productions agricoles au sein du champ et de mieux rentabiliser l'espace disponible, c'est-à-dire d'obtenir des récoltes échelonnées et suffisantes pour nourrir toute la famille plutôt que d'optimiser la production d'une seule culture. La paysanne raisonne donc en termes de stratégie alimentaire globale (cf. Chapitre 1, I° Partie). L'association des arbres aux cultures sur un même champ présente, en outre, des effets pédo-climatiques bénéfiques. Le feuillage supérieur freine le pouvoir érosif des averses, protège les cultures du soleil et préserve l'humidité du sol : il contribue à créer une sorte de micro-climat au sein de la parcelle. L'association des caféiers et des cultures vivrières donne une végétation extrêmement touffue, véritable "jungle" cultivée qu'il est difficile de traverser en période de pleine croissance. L'étagement des espèces végétales tend à reproduire les conditions végétatives de la forêt secondaire :

- cultures basses (haricot, macabo, taro, légumes);
- maïs, prédominant dans toutes les associations, et cultures grimpantes telles que l'igname, la courge;
- caféiers et bananiers (doux et plantain)
- autres cultures arbustives (manguiers, goyaviers, safoutier) et grands arbres d'ombrage.

"Ce sont [d'ailleurs] *aux cultures arbustives (café) que sont généralement réservées les plus grandes pentes"* (P. CAPOT-REY et al. 1965, p. 29). Dans le pays Bamiléké, 33% des plantations mixtes sont installées sur des pentes supérieures à 25% contre seulement 20% pour les champs vivriers. Par ailleurs, les cultures associées permettent une couverture quasi-permanente du sol grâce à la pratique de deux cycles de culture au cours d'une même saison agricole[109]. Après la récolte, le maintien des résidus végétaux des différentes cultures (tiges de maïs, fanes d'arachide) dans les champs offre au petit bétail un fourrage

---

[109] *"Pour l'agronome ce système de culture associée, qui va jusqu'à cultiver en mélange dans le même champs de très nombreuses plantes, présente (...) l'avantage d'assurer une couverture presque permanente du sol qu'il protège ainsi très efficacement contre l'érosion. Par contre, il a sans doute l'inconvénient d'épuiser plus rapidement les réserves du sol. L'économiste en revanche ne peut que se féliciter d'une pratique qui évite de "mettre tous les oeufs dans le même panier" et qui constitue la meilleure assurance contre les crises que la monoculture a trop souvent entraînées dans les pays tropicaux"* (P. CAPOT-REY et al. 1965, p. 54).

appréciable. Cette technique permet de protéger le sol contre la forte insolation de la saison sèche et l'affouillement des eaux de ruissellement. Parfois même le paillage du sol est entièrement le fait de l'exploitant désireux de protéger des cultures fragiles : les maraîchers ont ainsi remis en exergue cette technique afin de protéger les jeunes pieds de piment ou de tomate.

Par la technique du **billonnage** enfin (qui consiste à toujours retourner les mottes de terre d'un même côté afin de former des rangs surélevés), l'agricultrice bamiléké permet aux différentes cultures de développer plus librement leurs racines. Elle présente aussi l'avantage de limiter l'engorgement des sols durant la grande saison des pluies (août-novembre) qui risquerait de faire pourrir les racines ou les tubercules ensemencés. C'est le mode de culture le plus pratiqué en pays bamiléké (75% des superficies et 82% du nombre des parcelles). Il est beaucoup plus rarement utilisé en pays béti. La taille et la disposition des billons sur les parcelles cultivés peuvent varier en fonction des types de sols, de la topographie de la parcelle (pente et position le long du versant). Sur les parcelles faiblement pentues les billons sont larges (70 à 90 cm d'embase) et nettement surélevées (30 à 40 cm de haut); en revanche, lorsque la pente s'accroît l'embase et la hauteur se réduisent progressivement.

Le billonnage en courbe de niveau (*saté*), largement diffusé à partir de 1972 par les agents des services agricoles, était censé limiter le travail des eaux de ruissellement. Il est pratiqué aujourd'hui par la majorité des agricultrices dans les parcelles de pente faible et moyenne. En revanche pour les champs en plus forte pente (>25%), c'est-à-dire une minorité (21% en 1965), le billonnage dans le sens de la pente reste toujours la règle. Les agricultrices évoquent couramment les difficultés à travailler perpendiculairement à la pente : il est, en effet, plus facile de retourner la terre pour faire le billon en partant du sommet du champ sans avoir à se déhancher. De plus en cas de très fortes pentes, des billons perpendiculaires au sens de la plus grande pente risqueraient d'abord de retenir les eaux de ruissellement avant d'être emportés par les infiltrations diffuses et de provoquer des micro-glissements de terrain. Il faut toutefois relativiser ce risque d'érosion mécanique, la perméabilité et la porosité des sols volcaniques permettant à la plus grande partie de l'eau de pluie de s'infiltrer. Il semble, en effet, que *"l'excès de pluies soit plus à craindre à cause des phénomènes de transformation physico-chimiques qu'il entraîne qu'à cause des de l'érosion mécanique qu'il détermine"* (P. CAPOT-REY et al. 1965, p. 30).

Certains chercheurs pensent toutefois que le billonnage en courbe de niveau ne constitue pas le meilleur aménagement anti-érosif qui soit. Ils préfèrent proposer un réaménagement global des versants cultivés en associant haies vives fourragères, clôtures juridiques, talus enherbés et cordons de pierres dans les parcelles de cultures, reboisement en Eucalyptus sur les sommets (J-M. FOTSING 1994). A condition cependant que ce surcroît de travail puisse être "absorbé" par une main d'oeuvre familiale déjà entièrement mobilisée et que la nécessité de tels aménagements soit directement perçue par les ruraux. Ce qui est loin d'être le cas, la plupart des exploitants étant persuadés de la stabilité de leur milieu. *"Les essais de construction de haies anti-érosives tous les 20 mètres sur les versants à 15 - 20°, des billons et fossés de rétention selon les courbes de niveau, ou des banquettes sur les pentes les plus fortes n'ont guère connu de succès. (...) Seul compte le nombre de sacs de haricot expédiés sur Bamenda, Bafoussam ou Douala"* (S. MORIN 1994, p. 119).

Planche 10 : **Le billonnage est une technique couramment pratiquée** dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest pour les cultures vivrières traditionnelles (culture à plat pour le maraîchage). Il s'accompagne presque toujours d'un écobuage minutieux. Jusque dans les années 60, le billonnage s'effectuait dans le sens de la plus grande pente. Depuis, on a généralisé la pratique du billonnage parallèle aux courbes de niveau afin de limiter l'érosion pluviale.

Planche 11 : Au réseau des dépôts coopératifs de l'UCCAO, le MINAGRI (Ministère de l'Agriculture) surimpose un maillage dense de l'espace bamiléké par ses **Postes Agricoles.** Les techniciens qui les occupent sont chargés de conseiller et d'encadrer planteurs et maraîchers bamiléké (chefferie Bafou - Ménoua - janvier 1991).

La technique de construction même du billon - par enfouissage sur place des débris végétaux - permet d'augmenter le pouvoir de rétention du sol et, par suite, de freiner le ruissellement. Elle possède en outre un avantage supplémentaire : en retournant les mottes de terre, l'agriculture prend l'habitude d'incorporer d'autres résidus de culture, des cendres domestiques, ou même parfois des déchets de cuisine, qui serviront d'engrais vert en se décomposant. C'est le procédé le plus commun de restitution de la fertilité, par les agricultrices bamiléké et béti. Ces apports sont toutefois insuffisants pour compenser les pertes de fertilité dues aux défrichements (Centre) et à la surexploitation des sols (Ouest). En dépit de cela, les techniques employées n'ont pas été améliorées et les systèmes de culture se sont bien souvent maintenus à l'identique. Les agronomes sont unanimes à reconnaître que - tant que les agricultrices négligeront d'enfouir des légumineuses locales (*Tephoria Sabaria, Shuteria* ou autres espèces de pois) intercalées dans l'assolement - il y a peu de chances que la fertilité naturelle puisse se maintenir. *"En attendant, les paysans* [eton] *ont* [parfois] *recours à des procédés empiriques, pour essayer d'améliorer la production et lutter contre les maladies des plantes : enfouissement de cheveux, de piles usées, de pièces de monnaie, d'écorce d'elon (Erythrophleum guineense), d'os de chien, et surtout, recours aux vieux rites agraires de fertilité, célébrés par les femmes"* (C. SANTOIR 1992, p. 148).

Une des principales spécificités des champs avec jachère tient au travail de **recyclage de la masse végétale** développée pendant la période de repos. La première année de culture après jachère, le volume d'herbe résultant du défrichement de la parcelle est trop important pour qu'on puisse l'incorporer directement dans le sol comme engrais vert. Il est nécessaire d'en soustraire environ la moitié pour éviter un labour trop pailleux préjudiciable au semis. L'agricultrice n'a que deux solutions pour résorber cette abondance de masse végétale :

- transporter et rassembler les débris végétaux en un point du champ pour s'y décomposer. C'est la technique du compostage, exigeante en main d'oeuvre et qui aboutit à une utilisation différée d'un humus d'excellente qualité;

- brûler sur place les surplus. C'est la technique du brûlis, facile à mettre en oeuvre mais qui a l'inconvénient de gaspiller une partie de la matière organique et de diluer les éléments minéraux issus de la combustion.

En définitive c'est une voie médiane qui s'est imposée dans les pratiques agricoles de la région. Après avoir laissé sécher sur place l'intégralité de la matière végétale de la jachère, l'agricultrice confectionne des tas ou des andains parallèles. La mise à feu est utilisée mais de façon moins violente qu'un simple brûlis de défrichement. Car ce n'est qu'à la suite de la confection des andains - accumulation rectiligne des végétaux desséchés, recouverts d'une couche de terre - que la mise à feu est engagée[110]. C'est à cette technique

[110] La pomme de terre, - toujours très appréciée dans l'Ouest mais peu répandue faute de liquidités financières suffisantes et par suite des difficultés de conservation des semences - peut tout à fait remplacer l'arachide en tête de rotation culturale (1° année). Lorsque cette substitution a lieu, elle oblige l'agricultrice à modifier quelque peu la technique traditionnelle de l'écobuage. Ce dernier se pratique alors sur la totalité du champ. L'agricultrice enfouit des pommes de terre à l'intérieur de chaque andain afin qu'elles tirent profit

(à suivre...)

qu'on donne localement, le nom d'écobuage. Cette activité se déroule généralement en fin de saison sèche avant les premiers travaux de préparation du sol et s'appelle l'**écobuage** ou *lezeng mok*. C'est la deuxième technique traditionnelle, la très répandue, de fertilisation du sol.

La combustion lente qui s'opère, grâce à la confection de cheminées s'avère un bon compromis pour l'agricultrice. La destruction de la matière organique andainée est certes bien réelle mais ne concerne, rappelons le, qu'une moitié de la masse végétale de départ. Enfin, la progression du feu dans les argiles recouvrant l'écobuage n'a pas que des effets négatifs sur le sol. Les rares études menées sur ce thème[111] font apparaître, dans les billons écobués, une augmentation, considérable des bases échangeables (du P_2O_5 et du Ph) avec, pour conséquence, une amélioration de la stabilité structurale et une modification de la texture du sol, aboutissant à la disparition d'une partie des argiles (diminution de 50 à 70% du taux d'argile de l'horizon 0 - 20cm) et l'augmentation du taux de sables, d'où un sol allégé et plus facile à travailler.

Bien qu'il soit difficile de l'affirmer, il semblerait que cette pratique n'avait lieu auparavant qu'une seule fois au cours d'un cycle de rotation et après une longue jachère comme le recommandaient J. PRAQUIN et L. SEGUY. L'évolution récente montre une utilisation plus fréquente de l'écobuage. En effet, la protection et la concurrence autrefois étouffante des feuilles de macabo permettait de limiter le développement végétal des autres espèces. Avec la raréfaction des *Aracées* dans les champs, en raison de l'épuisement graduel du sol, la masse végétale d'inter-saison aurait suivi une courbe inverse. Son augmentation considérable obligerait chaque agricultrice à pratiquer l'écobuage plus souvent que nécessaire. D'où une certaine dérive par rapport à la technique initiale qui expliquerait justement l'accélération de l'épuisement des sols et la destruction des sols humifères. Déjà perçue dans certaines zones, par exemple dans le département des Bamboutos, la dégradation du sol est telle qu'elle conduit certaines agricultrices à faire marche arrière en supprimant totalement l'écobuage pour en venir à un recyclage complet des matières végétales. Il faut dire que dans ce cas, les sols sont tellement épuisés que la végétation adventice n'y est, elle même, plus guère abondante. Ce schéma d'évolution est partout le même, sauf lorsque des considérations d'ordre alimentaire ou financier viennent prendre place. Il semble que la position de l'agricultrice, face au problème du choix des cultures, se soit concentrée autour de la gestion de la matière organique des sols (I. GRANGERET - OWONA 1994).

Dans les champs ouverts et cultivés avec jachère, on trouve encore parfois deux techniques archaïques de restitution de la fertilité qui rappellent celles de la zone forestière ou de la savane camerounaise : le feu de défrichement et l'ensemencement des champs avec une légumineuse (*Adenocarpus manii* encore communément appelé "sang"). Présents dans

---

[110](...suite)
de la concentration en phosphore et potasse qui résulte de la lente combustion de la matière végétale. Le champs ne sera toutefois pas laissé en culture pure, d'autres espèces - telles que le taro, le macabo et même l'arachide - viendront prendre place, en semis de faible densité (I. GRANGERET-OWONA 1994).

[111] Etude expérimentale de J. PRAQUIN et L. SEGUY, Institut de Recherches Agronomiques de Dschang.

chaque chefferie avant l'introduction de la culture de rente et la colonisation des terroirs sommitaux, ce type de champs est aujourd'hui localisé surtout dans la partie méridionale du pays.

* Intensification massive à base d'intrants dans le pays bamiléké.

"L'engrais est comme l'argent de la tontine, tu en mets un peu, tu reçois beaucoup".
(un planteur de la chefferie *Bafou*)

L'agriculture bamiléké s'est développée en jouant sur le registre complexe de potentialités transformées en ressources par des techniques minutieuses de restitution de la fertilité et de préservation des sols (J-L. DONGMO 1978), mais également par une gestion sociale et technologique sophistiquée. *"Légèrement avantagée par des potentialités naturelles (climat, sols, altitude), elle a assimilé gloutonnement l'économie marchande tout en s'ajustant en permanence aux variations de l'environnement économique et social extérieur trouvant en son sein, la plupart du temps, les régulations indispensables pour sortir de situations en apparence bloquées"* (G. COURADE, I. GRANGERET, P. JANIN 1994). A l'étroit sur des terroirs saturés, sans réserve de main d'oeuvre familiale, en butte à un appauvrissement généralisé des sols, les systèmes traditionnels intensifs bamiléké n'ont eu d'autre solution que d'adopter le 20-10-10 pour survivre à partir de 1955.

La fertilisation minérale ne s'est pas imposée d'emblée. Elle n'est entrée dans les pratiques culturales que très progressivement, par le biais de distributions gratuites aux chefs et notables, premiers détenteurs du café. En 1954, moins de 230 tonnes sont vendues. Dès l'année suivante, le tonnage commercialisé double et passe à 500 tonnes. Et n'aura de cesse de croître jusqu'à atteindre 40.000 tonnes au cours de la campagne 1985 - 1986, c'est-à-dire un tiers de la consommation nationale. Ce chiffre général ne signifie pas grand chose en lui-même; il importe de tenir compte des pratiques effectives de fertilisation qui, elles, connaissent de grandes disparités géographiques. Ainsi en 1979 - 1980, selon l'enquête de base de la cellule de suivi du *Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest* (PHPO), si 79% des plantations mixtes recevaient de l'engrais chimique dans la province de l'Ouest, ce pourcentage tombait à 55% dans le Bamiléké Méridional (Ndé, Haut-Nkam), 76% dans la Ménoua, tandis qu'il atteignait 81% dans la Mifi et même 87% dans les Bamboutos. Les auteurs du rapport expliquaient ces différences importantes par la conduite culturale des cultures d'exportation et la pression foncière : moindre fertilisation des parcelles de *Robusta* dans la partie méridionale du plateau bamiléké, fertilisation quasi-totale de l'*Arabica* dans les chefferies surdensifiées du Bamiléké Septentrional.

Entre 1950 et 1972, un changement de formule d'engrais conduit à utiliser un intrant moins bien adapté au complexe sol-eau-plante. A l'origine, c'était le sulfate d'ammoniaque et l'engrais composé 10-10-20 (azote-phosphore-potasse) qui étaient commercialisés dans l'Ouest. Par sa composition, Ce dernier était bien adapté aux besoins particuliers du café en potasse. Puis tout d'un coup, sans raison, on lui substitue le 20-10-10. Ce changement brutal est très certainement dû à une erreur de transcription sur un bon de commande, répétée depuis lors. De telle sorte qu'une formule inadaptée devient celle conseillée aux exploitants. L'emploi de cette nouvelle formule pose, en effet, un problème d'équilibrage

entre N, P et K. Ces deux derniers éléments sont moindres que l'azote (N) alors que les sols ferralitiques sur basaltes ou granite sont nettement carencés en phosphore et potasse par rapport aux niveaux requis pour la conduite des cultures associées.

Malgré le mauvais dosage des éléments constitutifs de l'engrais composé, près des 3/4 des champs mixtes (café + vivrier) et 1/3 des champs exclusivement vivriers faisaient déjà l'objet d'une fertilisation en 1972. En 1980, cette proportion avait encore augmenté : plus des 3/4 des surfaces cultivées recevaient du 20-10-10, seul ou associé avec du sulfate d'ammoniaque. Seuls quelques 10% étaient amendés qu'avec du sulfate d'ammoniaque. Au demeurant, la proportion de caféières mixtes qui ne faisaient l'objet d'aucune fertilisation était très faible en 1980 (12%). Le café était donc bien la culture la plus fertilisée (79%des caféières) sans en avoir l'exclusivité. Mais nombre de planteurs ne respectaient pas les méthodes de fertilisation préconisées par les services techniques. Ainsi, alors que deux épandages d'engrais sont communément recommandés pour les caféières (un en avril-mai, un autre en juillet-septembre au moment de la fructification), 55% d'entre elles n'en recevaient qu'un. Acidification par le sulfate d'ammoniaque et pénurie de main d'oeuvre expliquent, sans doute, les difficultés à réaliser deux épandages au cours de l'année. Il faut toutefois reconnaître, à la décharge des planteurs de la zone encadrée par l'UCCAO et le projet PHPO, que l'engrais demandé n'était pas toujours disponible à temps et en quantité voulue (57% des cas). Le respect des modalités et des doses d'épandage reste toutefois problématique dans beaucoup de cas, avec toutes les répercussions que cela implique tant au niveau de la production que de la préservation de l'environnement. Parallèlement, la fertilisation organique complémentaire était assez largement diffusée à l'époque, puisque les actifs épandaient du fumier de porc sur plus de la moitié des plantations (58%).

Tableau 45: Estimation des tonnages d'engrais distribués par l'UCCAO et achetés par les planteurs en 1980 - 1981dans la province de l'Ouest (département Bamoun exclu).

	MIFI	MENOUA	BAMBOUTOS	NDE / Ht-NKAM	TOTAL
20 - 10 - 10	1.705	2.305	2.428	1.869	8.307 (47%)
Sulfate d'ammoniaque	937	2.910	1.585	1.229	6.661 (37%)
Divers	300	---	1.722	869	2.891 (16%)
Total distribué	2.990	5.215	5.735	3.967	**17.859**
Total acheté	6.904	6.549	8.124	1.757	**23.334**
Kg achetés / Ha / an	140	220	294	---	210

Source : PHPO

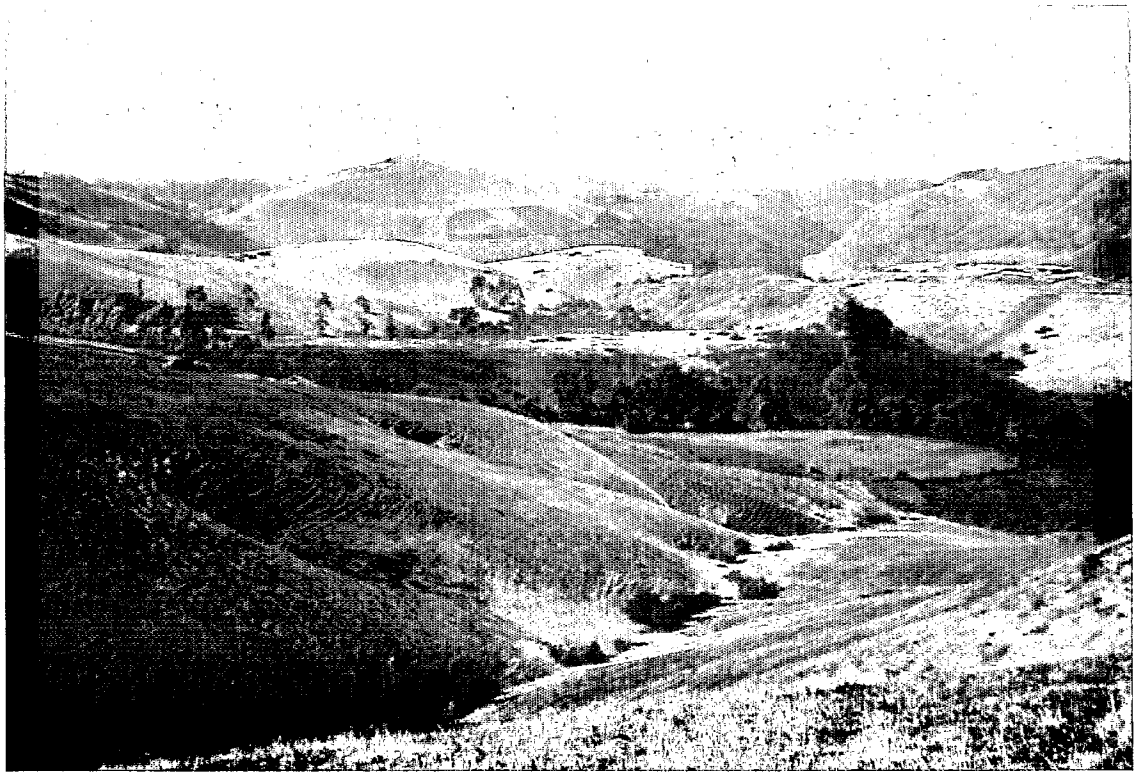

Planche 12 : **La montagne bamiléké change radicalement d'aspect en saison sèche.** Aux verts pâturages ondoyants noyés dans la brume succèdent des vastes étendues herbeuses jaunies, brûlées par le soleil qui rappellent certains espaces méditerranéens (versant méridional des Monts Bamboutos - fin février 1991 - Ménoua).

A titre d'exemple, voici le tonnage total des livraisons officielles d'engrais de la coopérative UCCAO aux planteurs de l'Ouest pour cette même campagne. Car d'après les déclarations de ces mêmes planteurs, d'autres engrais, de provenance inconnue, et vendus sur le marché noir viendraient s'ajouter à ces livraisons de l'organisme coopératif. Le total estimé des engrais utilisés serait donc beaucoup plus proche de 35.000 tonnes (département Bamoun inclus). Ce qui donne une consommation moyenne d'engrais à l'hectare d'environ 210 kg[112]; si l'on considère que ceux-ci sont exclusivement destinés au verger caféier qui s'étendait, en 1980, sur 168.000 hectares (110.000 ha en *Arabica* et 58.000 ha en *Robusta*).

En l'espace de trente ans, c'est donc **un nouveau mode de gestion de la fertilité**, caractérisé par la diffusion et l'adoption d'une nouvelle technologie, qui **est apparu dans la région bamiléké**. Mais les seuls besoins agronomiques de cultures exigeantes comme le café n'auraient pu suffire à généraliser l'utilisation de l'engrais minéral sans une succession d'enchaînements favorables. En effet, ce dernier est arrivé à point nommé pour permettre à des systèmes traditionnels intensifs, arrivés à la limite de leurs capacités, de perdurer. Cette innovation permet ainsi de moderniser "en douceur" les techniques de restitution de la fertilité sans bouleverser l'organisation du travail, tout en permettant une augmentation immédiate et une relative sécurisation des rendements. De même, son introduction vient en appui des savoirs-faire locaux (écobuage, billonnage, bocage, association culturale) sans leur enlever leur pertinence et leur utilité. Ainsi, tout est désormais plus simple. L'agriculteur compense une certaine concurrence des cultures vivrières par rapport au café ou les conséquences d'une culture continue prolongée par un apport en engrais. Autre avantage : la répartition des cultures au sein des caféières mixtes n'est pas modifiée et ne remet pas en question la présence des cultures vivrières. Les femmes sont ravies de cette innovation destinée, a priori, aux caféiers mais dont elles observent déjà les effets bénéfiques sur leurs propres cultures. Elles pensent même que cette nouveauté peut apporter une solution à la disparition inévitable de la jachère dans certains terroirs, pour lesquels les techniques traditionnelles de fertilisation se sont révélées insuffisantes à enrayer le déclin des rendements. A partir de 1975, en liaison avec les premières tentatives de diversification maraîchère - et surexploitation des sols aidant, la demande en engrais minéral s'est renforcée. Au point d'être aujourd'hui, en l'état actuel des choses, **indispensable à la pérennisation du système agraire**.

S'il n'y pas lieu de douter de l'impact globalement positif de l'utilisation massive d'engrais sur les rendements caféiers[113] (cf. § A. 2., Chapitre 2, I° Partie), il est en revanche plus difficile d'évaluer leur influence sur la production vivrière. Si l'on prend les rendements des principales cultures vivrières en pays bamiléké, on s'aperçoit qu'ils sont restés étonnamment stables pour l'arachide et l'igname, en très légère progression pour le maïs, tandis qu'ils baissaient sensiblement pour la pomme de terre, le macabo et le taro. La raison en est fort simple : tout l'effort d'intensification agricole et d'amélioration des

---

[112] Ce chiffre est à comparer avec la consommation moyenne européenne qui avoisinerait 224 kg/ha/an selon l'OAA. A titre de comparaison, la FAO donne une moyenne de 8 kg/ha/an pour le continent africain.

[113] Et encore, les performances mesurées à travers le seul rendement ne sont pas utilisables pour évaluer un système de culture dans sa globalité. Ainsi un accroissement des rendements n'a pas la même valeur s'il a conduit à l'abandon de techniques de conservation de la fertilité ou s'il s'est fait par l'acquisition d'une nouvelle variété.

technologies s'est porté sur le café[114]. L'accroissement assez substantiel de la consommation d'intrants ces dernières années n'aurait donc pas eu les effets attendus sur l'ensemble des systèmes de culture.

On ne saurait également faire fi d'un élément supplémentaire d'appréciation. Il s'agit de la notion de dépendance. En ayant massivement recours aux engrais minéraux - d'abord simple complément puis élément central dans la restitution de la fertilité, les exploitants bamiléké ont été, en effet, progressivement amenés à dépendre de plus en plus du "dehors". Cette pratique se justifie, certes, pleinement d'un strict point de vue agronomique, mais conduit paradoxalement à une fragilisation économique des petites unités familiales de production. Par ailleurs, le contrôle du circuit d'approvisionnement et la prise en charge presque totale des traitements par l'Etat font que l'appropriation de cette nouvelle technologie importée constitue, en fin de compte, un renforcement de la position de l'Etat dans un domaine déjà réservé. Les conséquences d'une telle opération sont apparues à la lueur de l'ajustement en cours et du désengagement étatique. L'arrêt des subventions aux engrais, à compter de 1988, conduit donc à une augmentation importante des coûts de production pour les exploitants qui souhaitent maintenir la fertilisation minérale à un même niveau ou à une dégradation accélérée de la fertilité par diminution des apports en 20-10-10. De ce fait, un faible niveau de technologie importée, comme c'est le cas dans l'économie cacaoyère du Centre, peut apparaître comme un avantage en période de crise.

3. B. Les conditions d'une agriculture viable à long terme compromises avec la crise .

A l'heure où l'on donne en exemple l'agriculture bamiléké au reste de l'Afrique (P. GOUROU 1992), il est paradoxal d'observer que les agricultures extensives restent beaucoup moins exposées à la crise actuelle et aux mesures d'ajustement supposées la combattre : libéralisation, arrêt des subventions, dérégulation. Ceci n'est-il pas de nature à décourager la mise en oeuvre d'une agriculture durable en mesure de nourrir une population rurale importante qui doit trouver à s'employer dans les campagnes, faute d'opportunités dans les villes? Peut-on espérer maintenir, dans ces conditions, les potentialités productives à long terme des terres menacées par la poursuite d'une agriculture itinérante sur brûlis? L'usage intensif des terres enfin est-elle encore une modernisation souhaitable, les facteurs de production devenant rares et chers?

Les agricultures familiales à caractère paysan (au sens agronomique et culturel du terme) sont d'autant plus touchées par la crise qu'elles sont intégrées au marché. L'usage d'intrants importés et la mise sur le marché national ou international des productions rendent ce type d'agriculture vulnérable. La dévaluation du Fcfa de 50% en janvier 1994 et l'envolée spéculative toute récente des cours des matières premières tropicales est de nature à remettre artificiellement du baume au coeur des agriculteurs. Sera-ce un phénomène

---

[114] D'après le Recensement Agricole de 1972, 86% des cultures vivrières ne recevaient aucun traitement phytosanitaire. Le Recensement de 1984 donne des chiffres similaires : sur les 119.000 utilisateurs d'engrais chimique, seulement 42% d'entre eux en mettent sur les cultures vivrières, tandis qu'ils sont 90% à en épandre sur les caféières.

durable, dispensateur de réformes structurelles indispensables à une reconquête de productivité, gage de viabilité à long terme[115]?

I. 3. B. 1. Les effets négatifs de l'ajustement sur une agriculture prisonnière des intrants.

La relation privilégiée des planteurs bamiléké avec leur coopérative - fournisseuse d'intrants subventionnés en échange de la livraison du café Arabica - est sans doute à l'origine de ce "petit miracle africain". Pendant plus de vingt ans, les planteurs ont engrangé les "bénéfices" de cette liaison dangereuse. Conseillés et appuyés gratuitement par les techniciens de l'UCCAO, aidés par un crédit facilement accessible et les ristournes systématiques pratiqués, le planteur a été bercé par l'illusion d'une rente durable. Depuis la réorganisation de la filière (juin 1991) et l'arrêt des subventionnement, il le juste sentiment d'être livré à lui-même et d'avoir été abandonné par sa coopérative, ainsi que d'avoir alimenté des "superstructures prédatrices" comme l'ONCPB. Si bien que l'agriculture bamiléké, longtemps présentée comme un modèle d'intensification agricole réussie en Afrique, montre aujourd'hui clairement ses limites. Entre mythe et discours, cette dernière a bien du mal à trouver ses marques dans le nouveau contexte macro-économique.

* La réforme du sous-secteur engrais et ses conséquences sur la fertilisation[116].

Les technologies nouvelles (engrais, pesticides, fongicides) se sont répandues en pays bamiléké selon des modalités bien spécifiques que le retrait de l'Etat, la libéralisation et la manipulation monétaire remette en cause. L'Etat approvisionnait les planteurs en engrais subventionnés[117], déterminait le prix au producteur et les conditions de commercialisation sur le marché international. Face à la dégradation d'ensemble de la situation économique, en 1987, la réaction des pouvoirs publics a été d'organiser la suppression du système de soutien à l'agriculture familiale de plantation.

---

[115] L'expression *"agriculture viable à long terme"* est récente, mais elle reste encore difficile à identifier. La singularité de ce concept réside dans sa double acception, à la fois agronomique et socio-économique. Si l'on considère l'approche agronomique, celui-ci peut être compris comme la connaissance des équilibres biologiques fondamentaux et la maîtrise des mécanismes naturels de la fertilité pour aboutir à la restauration des potentialités initiales de sols. Du point de vue socio-économique, il désigne la transformation des potentialités en ressources, c'est-à-dire une amélioration régulière de la production agricole pour faire face à la hausse de la demande alimentaire. Cette amélioration peut aussi bien par une intensification de l'utilisation du sol que par une reproduction maîtrisée de sa fertilité. C'est aussi en améliorant la productivité du travail sans créer de surcharges qu'on atteindra cet objectif. C'est enfin en prenant des risques limités qu'on passera l'épreuve des crises successives. Parallèlement, à cette amélioration des systèmes culturaux, la capacité de diagnostic(de contrôle des cultures, de l'état des sols) devra également se renforcer. Un tel progrès technique conduira nécessairement à une redéfinition de l'organisation de la production agricole (répartition sexuelle des tâches, itinéraires techniques) et un renforcement de la technicité des agricultrices ayant adopté ces transformations.

[116] *"Dans le Bamiléké Méridional, s'il y a manque de terre incontestable, la véritable cause actuelle de la surexploitation et partant de la dégradation des sols tient à leur mauvaise gestion"* (P. TCHAWA 1993, p. 100).

[117] *"Avant 1989, 8% des planteurs recevaient gratuitement des engrais et 66% en achetaient à des prix subventionnés"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 188).

Avec l'appui de l'USAID, un programme de réforme du sous-secteur engrais (PRSSE) a été mis en place, à partir de 1988 - 1989. Il vise à privatiser la distribution des engrais et à éliminer progressivement toute subvention à leur encontre. Le but avoué est de contribuer à l'allégement des charges pesant sur le budget de l'Etat. Cela représentait une économie substantielle de l'ordre de 6 milliards de Fcfa. Dès la campagne 1988 - 1989 - qui correspond également à la baisse brutale des cours du café et du cacao sur le marché mondial - le programme est lancé; et des sociétés privées ont commencé à importer des engrais. Le taux de subvention de ces intrants (en % du prix de vente à l'exploitant) subit parallèlement une baisse graduelle. Il passe ainsi de 66% en 1987 - 1988, selon l'ancien système de monopole public) à 36% en 1988 - 1989, 30% en 1989 - 1990, environ 20% en 1990 - 1991, pour disparaître complètement en 1992 - 1993 et subir, l'année suivante, une très forte réévaluation (doublement des prix) par suite de la dévaluation du Fcfa.

Dès la deuxième année du programme de restructuration, les engrais vendus au producteur ont augmenté de 28% alors que le prix du café chutait de 47%. Ce renchérissement encore "raisonnable" s'explique par les économies engendrées par la privatisation, selon l'USAID. Laissé à l'initiative privée et sans subvention, le prix des engrais n'a, depuis lors, cessé de grimper. Alors que le sac de 50 kg de 20-10-10 ne coûtait que 1.700 fcfa en 1987, il passait déjà à 2.700 Fcfa la première année de la libéralisation; en 1991 - 1992, il se situait autour de 3.500 à 4.000 Fcfa selon les zones pour avoisiner les 7.000 Fcfa en 1994 après dévaluation. C'est dire si la hausse des facteurs importés de production a été rapide et conséquente. Cette dernière n'a cependant toujours été immédiatement répercutée sur les prix de vente au producteur. Ainsi perduraient jusqu'en 1992, quelques pratiques anciennes subventionnistes à l'échelle locale. Dans le Ndé et les Bamboutos, par exemple, la CAPLABAM (Coopérative des Planteurs des Bamboutos) et la CAPLANDE (Coopérative des Planteurs du Ndé) continuaient à subventionner légèrement le prix de l'engrais, grâce à une gestion judicieuse des excédents financiers (prélèvement de la stabilisation) et le commercialise à 3.000 - 3.500 fcfa le sac.

Néanmoins, dans un contexte de gestion de la pénurie financière, **les exploitants ont immédiatement réagi à cette hausse en limitant leurs achats d'engrais** ou arrêtant toute fertilisation (46% en 1992).

La consommation nationale d'engrais est ainsi passée de quelques 63.000 tonnes en 1988 - 1989 à 22.000 tonnes en 1990, et la proportion d'exploitants utilisateurs d'engrais de 81% en 1980 à 54% en 1992. Chute spectaculaire qui se double d'une réduction importante des quantités utilisées dans plus des 3/4 des exploitations utilisatrices. Dans la région de Dschang la quantité moyenne annuelle d'engrais minéral achetée par les exploitants serait tombée à environ 300 kg en 1993 contre 527 kg en 1985 - 1986. Cela qui représente plus qu'une application de l'ordre de 114 kg/ha/an. Sans entrer dans un débat stérile sur la validité des chiffres recueillis - pour savoir si la moyenne réelle d'engrais utilisée par exploitation en 1984 était plus proche de 550 kg (chiffres fournis par le Centre Universitaire de Dschang après mesures sur des parcelles témoins), de 600 kg (enquête USAID de 1986) ou de 300 kg (statistiques de l'UCCAO établies à partir du tonnage officiellement commercialisé) - tous les chiffres fournis dénotent un très vif repli de la quantité d'engrais achetée par exploitation. C'est pour les caféières que cet effondrement est le plus dramatique, puisque l'engrais est préférentiellement destiné aux cultures jugées plus rémunératrices (vivrier/maraîcher).

Tableau 46: Evolution de la consommation moyenne d'intrants par exploitation bamiléké entre 1979 et 1992

	PDRPO 1979/80 (1)	RGA 1983/84 (2)	DEAPA 1985/86	ADOC 1991/92 (4)
ENGRAIS CHIMIQUES	**450 kg**	**345 kg**	**527 kg**	**191 kg**
Exploitations utilisant des engrais	**79%**	**75%**	**65%**	**54%**
Exploitations utilisant des produits phytosanitaires	**70%**	**37%**	**58%**	**39%**

(1) quantité moyenne déclarée sur un échantillon de 227 exploitations (pays Bamoun exclus);
(2) quantité moyenne déclarée sur 125.400 exploitations (département bamoun du Noun inclus);
(3) quantité moyenne déclarée sur 111.667 exploitations utilisant des engrais minéraux.
(4) quantité moyenne déclarée sur un échantillon de 100 exploitations (pays Bamoun exclus).

En 1994, malgré un prix plus rémunérateur pour le producteur, de l'ordre de 600 à 800 Fcfa/kg, on estime que très peu de planteurs en utilisent encore! A l'échelle de la province de l'Ouest, la consommation moyenne par exploitation a également fortement décru depuis 1990 où elle atteignait encore quelques 312 kg par exploitation (STABEX 1994). En 1992, elle représente moins de la moitié des quantités achetées en 1980 (- 57% environ).

Par là même, cette évolution régressive se borne à confirmer les déclarations d'intention des planteurs recueillies au début de l'année 1991 dans la chefferie Bafou (Projet OCISCA, Phase 1). A l'époque, en réponse à la question : *"que feriez-vous face à une telle augmentation* [doublement du prix de l'engrais]*?"*, près d'un caféiculteur sur deux rétorquait qu'il répercuterait directement cette augmentation du prix des fertilisants en diminuant (31,3%) ou en arrêtant (15,3%) les quantités achetées. Si l'on tient compte des 17,6% déterminés à utiliser des engrais de substitution (fientes de poules ou fumier), on obtient une proportion encore plus élevée.

Ainsi, si pour des raisons historiques, les moyens et grands planteurs montrent quelque réticence à arracher leurs plants caféiers (Chapitre 2, I° Partie), cela ne signifie pas pour autant qu'ils maintiendront une conduite intensive de leurs plantations. En 1993, un deuxième passage dans la chefferie *Bafou* donne une idée de l'accélération du phénomène : en l'espace de deux ans, ce sont près de 10% supplémentaires d'exploitants qui ont stoppé net toute fertilisation minérale.

Tableau 47 : Comportement des planteurs de café Arabica de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en fonction d'une hausse du prix des engrais

	JAMAIS	ARRÊT	MOINS	AUTANT	AUTRES ENGRAIS	AUTRES	TOTAL
1991	2,3%	15,3%	31,3%	16,6%	17,6%	16,9%	100,0%
1993	2,0%	22,0%	66,0%		10,0%		100,0%

Sources : **PROJET OCISCA 1991** (enquête OCISCA Phase 1 auprès de 335 ménages de caféiculteurs de la chefferie *Bafou* (Ménoua); **PROJET OCISCA 1993** (enquête OCISCA Phase 1 auprès de 335 ménages de caféiculteurs de la chefferie *Bafou* (Ménoua).

Plus inquiétant, désormais près d'un exploitant sur deux n'a plus accès aux engrais chimiques : le prix d'achat est devenu un critère sélectif de survie agronomique. Et ce ne sont pas encore les engrais de substitution (fientes de poules, fumier porcin) que 44% d'enquêtés déclarent utiliser qui peuvent, en l'état actuel des disponibilités, pallier ce manque. Si ce phénomène s'accentuait encore dans les années à venir, cela signifierait, à terme, l'apparition d'une agriculture à deux vitesses : l'une capable d'acquérir savoirs techniques nouveaux et de s'adapter au marché avec plus ou moins de réussite ou encore d'assurer la reproduction de la fertilité, l'autre décrochant rapidement du modèle pour retourner à une certaine extensivité avec des pratiques plus traditionnelles de restitution de la fertilité. Cette évolution dissociée concrétiserait, à terme, la fin d'une agriculture en petites unités de production familiales.

Même sort pour les traitements phytosanitaires. Les structures d'encadrement (Coopératives, postes Agricoles) ayant à affronter directement la crise, qui se manifeste par des réductions drastiques de moyens de fonctionnement, ne dispose plus d'aucun produit de traitement depuis 1987. Fini le temps de l'interventionnisme à tout va! Désormais, chaque planteur doit compter sur ses propres deniers pour financer la couverture sanitaire des plantations caféières et des parcelles maraîchères. Aussi le bilan guère positif, se traduisant par un net fléchissement dans l'utilisation des pesticides - fongicides : 70% d'utilisateurs en 1980, 58% en 1990 (STABEX 1994), pour seulement 39% en 1992. Et la situation est encore plus préoccupante pour les caféières qui ne sont plus que très rarement traitées (cf. § 2. B. 2. du Chapitre 2 de la I° Partie).

Se dessinent alors des traits préoccupants qui vont dominer la situation de la caféiculture bamiléké jusqu'à la dévaluation : un effondrement inexorable des rendements (- 41% entre 1991 et 1994)[118], mise en veilleuse du parc caféier, diminution sérieuse du pouvoir d'achat et du niveau de vie des ménages. On imagine également très bien les effets conjugués d'une disparition d'une fertilisation, fusse-t-elle, inadéquate sur des sols surexploités dont la fertilité ne peut aucunement être restauré par les pratiques traditionnelles

[118] Alors qu'en année normale l'UCCAO collecte environ 17.000 tonnes d'Arabica et 12.000 tonnes de *Robusta*, dès 1990 les rendements ont suffisamment chuté pour que la coopérative ne récolte plus que 10.000 tonnes d'*Arabica* et 5.000 tonnes de *Robusta*.

de restitution. Au point que l'on peut s'interroger sur le bien-fondé de la libéralisation du secteur des engrais. En effet, si l'on envisage de redresser la production, était-il bien *"opportun de se priver d'un appui incitatif aussi puissant. Certes, la subvention des engrais est coûteuse, mais on sait qu'on ne peut assurer l'essor de la caféiculture sans préserver les apports en fertilisants. (...). Le décideur doit donc prendre en compte les coûts/avantages d'une des rares mesures de politique agricole qui avaient porté ses fruits en ayant à l'esprit qu'on ne ressuscitera pas une caféière en voie de disparition"* (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991) par la simple hausse des prix d'achat au producteur!

Tableau 48 : Fertilisation et traitements phytosanitaires selon le type de culture en pays bamiléké

1991 - 1992	sur CAFE uniquement	TOUS TYPES DE CULTURE confondus
ABSENCE DE FERTILISATION	?	29%
FERTILISATION CHIMIQUE	40% (1)	54% (2)
FERTILISATION ORGANIQUE	28% (1)	44%
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES	17% (1)	39% (2)

(1) *42,8% pour la fertilisation chimique; 39,4% pour la fertilisation organique (fumier uniquement); 85,0% pour la fertilisation organique (fumier + engrais vert); 14,0% pour les traitements phytosanitaires d'après P. CAPOT-REY (1965 : enquête sur 2045 parcelles du pays bamiléké (pays Bamoun exclus)).*

(2) *ces chiffres sont à rapprocher de ceux fournis par la Délégation Provinciale de l'Agriculture de la Province de l'Ouest pour la campagne 1987/88 (département du Noun exclus) : 51% des exploitations ont utilisé de l'engrais; 29 % ont effectué des traitements.*

Alors que le marasme des prix mondiaux constituait la régle depuis 1987, renforcé par l'incapacité des pays producteurs à tenir leurs accords, la dévaluation est arrivée, avec à la clé, le doublement des prix payés au planteur. La brutalité de la hausse nominale des prix, que les producteurs n'attribuent pas forcément à la dévaluation, a eu un effet remarquable qui s'est traduit par un regain d'intérêt pour les ex-cultures de rente. Et il n'est, à l'heure actuelle, pas exclu que les planteurs recommencent à acheter des intrants non subventionnés, à condition qu'ils redeviennent aisément accessibles. Cependant, on ne peut, d'ores et déjà, décrire les effets de la dévaluation comme la simple différence arithmétique entre nouveau prix du café et des intrants dont les évolutions seraient indépendantes l'une de l'autre. La forte inflation qu'a engendré - depuis juillet 1994 - la dévaluation laisse craindre certains dérapages que pourrait renforcer le manque chronique de capitaux, restés placés à l'étranger.

* Le modèle intensif bamiléké en échec.

La jachère jouait en outre un rôle très important dans le maintien de la fertilité des sols désaturés de l'Ouest (qui représentent plus de la moitié de la superficie totale agricole utilisable), grâce à une réorganisation de la matière organique et à un apport additif de résidus végétaux. Sa disparition aboutit à une diminution de l'humus et des argiles et, par suite, des colloïdes du sol constitutives de la structure même du sol. Le pouvoir fixateur de ce dernier - sa faculté à retenir les éléments minéraux - est donc réduit. De ce fait, l'assimilation et la diffusion des engrais chimiques se feront moins facilement et leur apport dans la restitution de la fertilité diminué d'autant.

Les premières conséquences sur la fertilité des sols se font sentir dans toutes les chefferies,: **près des 2/3 des agricultrices interrogées ont constaté une baisse régulière des rendements depuis le début de la décennie** (Projet ADOC 1992). Et cette baisse est qualifiée de "forte" par huit agricultrices sur dix contre moins de trois sur dix dans la zone centrale camerounaise. C'est dire si la situation de la production agricole est inquiétante.

Toutes les cultures vivrières ne sont pas touchées avec la même ampleur selon les zones géographiques. A mesure que la densité d'occupation foncière augmente, la proportion d'agricultrices affirmant constater une dégradation de la production vivrière s'accroît : 46% dans les chefferies où la densité rurale n'excède pas 100 hab/km² en 1987, 59% dans celles comprises entre 100 et 205 hab/km², puis 72% dans celles dépassant 205 hab/km².

Tableau 49 : % des exploitations bamiléké ayant déclaré avoir subi des baisses de rendement et devant recourir à des achats complémentaires sur le marché

	BAISSE REGULIERE	ACHAT AU MARCHE
MAÏS	**60%**	?
MACABO	**48%**	28%
ARACHIDE	**43%**	59%
IGNAME	15%	11%
PLANTAIN	10%	12%
HARICOT	10%	6%
ENSEMBLE	60%	72%

PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest (département du Noun exclus; Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun (ADOC 1992)

Le maïs semble être la culture la plus touchée par la baisse du rendement (60% des cas), devant le macabo (48%) et l'arachide (43%). Plus loin derrière, on retrouve le plantain et l'igname (entre 10 et 15% des exploitations). Dans certaines chefferies (Batcham), les agricultrices déclarent même ne plus récolter d'arachide dans leurs champs. Cette disparition de la gamme des espèces cultivées doit être considéré comme une perte sèche pour l'exploitation, puisqu'elles doivent être achetées partiellement ou en totalité au marché.

Là où ces observations sont inquiétantes, c'est qu'elles relèvent toutes du même phénomène d'appauvrissement du sol en matière organique et qu'il n'existe guère, dans l'état actuel des choses, de mécanismes correcteurs envisageables. Même déclaratifs et non mesurés, les résultats sont tout à fait clairs : la production de tubercules est souvent minime et diminue avec le nombre d'année de mise en culture après jachère. Au bout de 3 années de culture, les tubercules sont ainsi réservés aux billons écobués, faute de pouvoir "germer" ailleurs dans les parcelles. En culture continue sous café, par exemple, le macabo a totalement disparu des zones les moins fertiles (sols sur socle). Si la diminution des rendements pour certaines cultures sensibles, telles que le maïs ou le plantain, est largement évoquée par près les agricultrices enquêtées, elle laisse malgré tout encore un surplus suffisant pour préserver une quantité de semences pour le prochain cycle. Pour d'autres espèces, la situation est plus dramatique allant parfois jusqu'à leur totale disparition (arachide, variété de haricot blanc). Se dessine alors une tendance préoccupante dans les zones les plus densément peuplées et celles qui, au départ étaient, moins fertiles : l'appauvrissement de la gamme des espèces couramment cultivées et consommées tend à réduire le niveau d'autosuffisance alimentaire des ménages et donc accroître le niveau de dépendance vis-à-vis du marché.

La probabilité d'un appauvrissement généralisé des sols est encore renforcée par la faiblesse des apports organiques dans l'ensemble de la Province de l'Ouest. De plus, l'apparition de la peste porcine africaine au début des années 70, a abouti à une réduction spectaculaire du cheptel sur pied. Elle sévit depuis à l'état endémique dans la région et rend très aléatoire pour la majorité des planteurs une éventuelle reconstitution de cet élevage. De ce fait, on s'aperçoit que les sols de la région ont peu d'atouts pour reconstituer un stock en matière organique qui, bien qu'important au départ, marque déjà des signes de déficience.

Cette évolution montre clairement combien la notion de rendement peut s'avérer trompeuse : les performances agricoles mesurées à travers ce seul rendement ne sont pas utilisables pour évaluer un système de culture dans sa globalité. Ainsi un accroissement des rendements n'a pas la même valeur s'il a conduit à l'abandon de techniques de conservation de la fertilité ou s'il s'effectue par le biais de l'adoption d'une nouvelle variété. La généralisation du maraîchage et l'adoption d'un nouveau système de culture (culture pure, à plat, semences sélectionnées) par exemple, marquent une rupture complète avec les anciens systèmes basés sur le maintien d'un temps de jachère, l'association des cultures ainsi que des rotations équilibrées. Il conviendra donc d'en tenir dans le cadre des réflexions menées sur l'érosion pluviale ou encore la prévention des attaques parasitaires.

Il faut par conséquent cesser de penser la modernisation à travers les seules composantes fertilisation et lutte chimiques. D'autant que tant que les agriculteurs ne seront pas dotés d'une capacité à utiliser correctement ces intrants modernes, ceux-ci ne

seront pas en mesure de remettre en cause la prééminence des pratiques classiquement utilisées pour la conservation de la fertilité et la prévention des attaques parasitaires. En effet, on peut craindre que les traitements chimiques appliqués en très grande quantité et très fréquemment aient des répercussions sur l'environnement. Dans la chefferie Bafou, par exemple, le chou reçoit, en moyenne, 18 traitements antiparasitaires et la pomme de terre jusqu'à 16, avec un dosage parfois inconsidéré (I. GRANGERET-OWONA 1994).

Tableau 50: Insecticides : doses appliquées, doses recommandées à Bafou en 1989 (sur 27 parcelles)

PRODUITS DE TRAITEMENT	DOSES MOYENNES APPLIQUEES*	DOSES MOYENNES* RECOMMANDEES (rats)**
Décis	180	5 - 16
Cymbush	2900	35 - 50
Dieldrine	500	200 - 600
Dursban	1800	3000 - 5000
Thimul	700	500 - 1000
Cypercis	1800	35 - 50
Sevin	50	250 - 2000
Lindane	400	225 - 300
Etrofolan	30	

Source : enquête agronomique auprès de 27 parcelles de culture d'un rapport de fin d'études agronomiques du Centre Universitaire de DSCHANG (NANA DJAFAROU 1989).
(*) en grammes de matière active par hectare
(**) la Dose létale 50 indique la toxicité du produit. Elle correspond à la dose de produit actif
(en mg/Kg de poids vif) qui détermine 50% de mortalité dans la population cible, ici des rats albinos.

Dans cet exemple précis, la méconnaissance des doses recommandées, des modes d'action, mais également de la rémanence et de la toxicité des produits explique pour une grande part cette utilisation inconsidérée chez les nouveaux maraîchers. Ce que confirment les données relevées chez les maraîchers spécialisés, puisque ces derniers, a priori, mieux informés font preuve d'une plus grande modération dans l'utilisation de ces intrants.

I. 3. B. 2. La force de l'agriculture extensive béti.

Depuis l'introduction du cacao dans le pays béti, des expériences d'intensification ont été tentées, notamment dans le cadre de la SODECAO (voir Chapitre 2, I° Partie), mais sans jamais parvenir à modifier durablement les techniques traditionnelles des planteurs. Ainsi, **il n'y a pas eu de substitution du travail par le capital** dû, en partie, à une

trésorerie limitée du planteur. **Mais dans le même temps, il n'y a pas eu non plus véritablement intensification du facteur travail**. Si les femmes et les enfants ont été intégrés à la sphère de la culture de rente, participant à la majorité des opérations culturales, ils n'ont cependant jamais constitué de main d'oeuvre à plein temps. Les premières parce qu'elles étaient accaparées par les tâches afférentes à la production vivrière et à la reproduction sociale de la cellule domestique; les autres parce qu'ils étaient massivement scolarisés.

Ainsi, jusqu'à ces dernières années, l'intégralité de la main d'oeuvre disponible sur place - scolaires y compris - était mobilisée pour les travaux cacaoyers. Et l'on ne voyait pas comment pallier ce déficit de main d'oeuvre à moins de recourir à de la main d'oeuvre allogène. Solution rarement adoptée par les exploitants béti qui préféraient éviter l'intrusion de travailleurs étrangers au village, dans un souci de préserver la cohésion du lignage et d'éviter de possibles revendications foncières ultérieures. C'est donc généralement au sein du village et de la parenté que la plupart des grands planteurs recherchaient métayers et tâcherons agricoles pour compléter la main d'oeuvre du noyau familial proche. Avec toujours quelque difficulté car louer sa force de travail a toujours été mal considéré dans la société béti où cela rappelle la condition précoloniale de serviteur et d'esclave. Le caractère limité de la main d'oeuvre disponible, qui constitue un des handicaps majeurs à toute rediversification intensive des systèmes de production béti, a cependant quelques chances d'être progressivement levé avec l'approfondissement de la crise en ville. En effet, il semblerait que l'on assistât, depuis 1992, à une accélération des retours de jeunes migrants, déçus par la ville, désireux de travailler la terre (cf. Chapitre 2, II° Partie).

La force de l'agriculture béti réside, paradoxalement aujourd'hui, dans son caractère extensif, qui serait l'expression d'une *"logique paysanne"* propre (P. PELISSIER 1978, p. 5) visant à obtenir la meilleure productivité du travail. En dépit de la faiblesse des restitutions minérales et organiques dont les sols font l'objet, et du caractère volontiers "minier" de leur exploitation, elle apparaît, en période de crise, comme la mieux armée pour faire face aux incohérences du marché (fluctuations des prix, difficultés de commercialisation, inflation, inopérance de l'Etat). Comme si la pratique d'une agriculture extensive, moins intégrée au marché, constituait dorénavant une stratégie de lutte contre le risque agricole plus efficace que celle d'occupation maximale de l'espace conduite dans les terroirs bamiléké surdensifiés.

* Le primat de l'extensif en pays béti : idéal socio-culturel et rationalité économique

Le rapide succès du cacaoyer dans cette société béti à *"faible enracinement paysan"* est souvent présenté comme le fait de son exploitation largement extensive et pratiquement rentière : l'activité du planteur étant plus proche de la cueillette que de la véritable agriculture de plantation. Une telle conduite de la cacaoyère cadre évidemment mal avec les soucis des agronomes, pour qui le système le plus intensif est celui qui utilise la plus grande quantité de ressources productives par unité de surface. Il faut distinguer, s'agissant des planteurs béti, l'intensification qui se fait avec des moyens achetés et celle qui se réalise avec des facteurs endogènes non rémunérés qui donnent au producteur une certaine autonomie.

En cas de recours à une main d'oeuvre extérieure, le planteur paie plus en échange de force de travail, en nourriture, en hébergement, en usage temporaire de parcelle qu'en argent. Toute aliénation durable et contrôlée de la force de travail même payée est considérée comme dévalorisante. Aussi les fonctionnaires et autres cultivateurs absentéistes sont-ils préférés, à cause de la liberté que leur éloignement donne, quant à l'aménagement des emplois du temps. La main d'oeuvre la plus sûre reste celle de la famille la plus proche de l'exploitant. Cette surprenante rareté de la main d'oeuvre dans une zone pourtant à forte densité contribue à développer de fortes résistances à l'intensification du système de production. *"On préfère s'étendre en superficie, avec la satisfaction de contrôler plus d'espace"* (B. DELPECH 1980). Mais elle n'est pas seule à entrer en ligne de compte : le contrôle des moyens de production (plantation, terre), *"utilisé comme élément de prééminence sociale"* par les aînés et les anciens, *"constitue un frein certain* [au moins aussi puissant] *à l'évolution vers un mode de gestion plus intensif du capital cacaoyer"* (B. DELPECH 1985, p. 264).

A l'observateur extérieur qui s'étonnerait du choix extensif fait par les producteurs de cacao pour la conduite de leurs plantations, on pourra rétorquer qu'elle correspond à une logique bien précise[119]. *"Dans tous les villages en effet, le notable, celui qui entoure le chef, ne se recommande que de ses milliers de cacaoyers. Les belles plantations, les rendements élevées, le cacao de qualité tous autres éléments qui pourraient être des sujets de notoriété disparaissent devant l'idée du nombre"* (H. MARTICOU 1962, pp. 42 - 43).

Les producteurs du Centre seraient donc plus des semi-cueilleurs que de véritables agriculteurs. Sur ce point, marxiens, néo-libéraux et tropicalistes se rejoignent pour reconnaître à la cacaoculture du Centre un caractère extensif mis en oeuvre par des rentiers.

Relativement proches dans la description qu'elles proposent de l'économie extensive de plantation cacaoyère du Centre, les deux approches (anthropo-culturaliste et marxiste) divergent sensiblement lorsqu'elles recherchent les causes de l'échec de l'intensification de la culture de rente. Pour la première, il faut en revenir à l'ethos économique béti. L'accumulation est toujours réalisée hors de la sphère productive, essentiellement au niveau politique (scolarité surinvestie, économie ostentatoire). Elle *"traduit de façon dont les sociétés Béti-Bulu ont su "digérer" leur insertion dans les rapports internationaux de production"* (J. WEBER 1977). Ce dernier soutient, par ailleurs, que l'économie de plantation, en monétarisant à l'excès les relations sociales (*bilaba*), aurait renforcé cette tendance. Tandis que Ph. LABURTHE-TOLRA (1981) pense, au contraire, que l'orientation politico-sociale de l'accumulation renvoie à une conception sociale de la richesse, consubstantielle à cette société.

L'analyse marxienne s'organise autour d'un constat qui n'est pas sans fondement mais qui n'a pas réellement influencé l'attitude des planteurs : conscient de la ponction effectuée par l'Etat et les agents économiques locaux qui le réduit à une simple *"force de*

---

[119] Si les techniques extensives adoptées pour la culture du cacao sont partiellement liées au facteur limitatif de la force de travail, elles renvoient sans aucun doute plus fondamentalement à un genre de vie ancestral qui a peu changé (mobilité spatiale, organisation sociale).

travail", le planteur refuserait catégoriquement d'augmenter son rendement par unité de surface pour ne pas accroître l'extorsion de la plus-value de son travail (J. WEBER parle, à cet effet, de *"résistance totale"*). Il faut convenir, en effet, que si le système de commercialisation et de stabilisation para-étatique répondait à une volonté *"de servir d'amortisseur entre le marché, les collecteurs privés ou coopératifs et le planteur"* (G. COURADE, I. GRANGERET, P. JANIN 1991, p. 123), il n'a quasiment servi qu'à ponctionner pour alimenter un capitalisme d'Etat. En effet, au sein de ce qu'il convient bien d'appeler "économie de traite", l'Etat et les exportateurs se sont toujours octroyés la part du lion : 40 à 70% du prix de réalisation sur le marché selon les années (cf. Chapitre 1, II° Partie)[120]. Quand bien même il l'aurait souhaité, la faible rémunération de son travail l'aurait condamné à une reproduction simple. Il n'aurait, de ce fait, pas eu les moyens financiers d'intensifier la conduite des plantations[121]. En fin de compte, cela lui permet de conserver une meilleure productivité par rapport à l'unité de temps de travail. Ce qui n'est pas négligeable.

<u>Un des éléments explicatifs de l'intérêt renouvelé maintenu et renouvelé pour l'extensif réside sans aucun doute possible dans la faiblesse des charges supportées.</u> Dans les espaces non saturés où la densité démographique n'excède pas 40 hab/km², les agriculteurs préfèreront toujours étendre les surfaces cultivées dans les réserves de terre au détriment des rendements. Du point de vue économique, la préférence pour l'extensif peut se justifier par le maintien d'une bonne productivité du travail au prix de rendements faibles et par la diminution du risque agricole (dispersion des parcelles). C'est seulement lorsque la pression démographique augmente que l'intensification - avec une certaine artificialisation du milieu - devient une alternative possible. Cet optimum agronomique devient, par ailleurs, également le nouvel optimum écobnomique (F. RUF 1987, p. 224). Le rendement par unité de surface l'emporte alors sur le rendement par unité de temps. La productivité du travail diminuant, le producteur est contraint d'accepter une intensification de sa plantation qui implique un besoin supplémentaire d'entretien et de soins. Mais, il intensifie surtout en maximisant les facteurs de production internes à l'exploitation (terre et travail familial) qui sont encore très peu intégrés au marché et il poussera plutôt sa femme à vendre le surplus de la production vivrière. Aussi le niveau général de fertilisation minérale reste-t-il encore très bas dans la région cacaoyère béti (13% en 1993), voire nulle pour les plantations cacaoyères.

Cet idéal de l'agriculture extensive renvoie à un raisonnement économique en terme de coût/avantage et s'apparente pour la totalité des développeurs à du gaspillage. Et pourtant, il s'agit bien d'un raisonnement économique qui se défend[122]. Une amélioration

---

[120] A noter toutefois que les planteurs n'ont jamais pris conscience (et qu'on ne les a pas aidés à le faire) de cette situation.

[121] *"Le système des prix dans lequel il est inséré limite - de lui-même - les possibilités d'investissement en capital; c'est donc l'extension continue des plantations en superficie"* (J-P. CHAUVEAU, J. RICHARD 1977) qui va permettre au planteur de maintenir son niveau de vie en période de bas prix.

[122] *"Une amélioration des rendements à l'hectare en effet compensant, par une productivité accrue, la baisse du cours mondial du cacao ne peut s'envisager que si l'on maximise les investissements productifs. Il faut donc que le coût de l'unité produite diminue en investissement-travail ou en consommations intermédiaires*

(à suivre...)

des rendements à l'hectare, en effet, compensant, par une productivité accrue, la baisse du cours mondial du cacao ne peut s'envisager que si l'on maximise les investissements productifs plutôt non rémunérés. Il faut donc que le coût de l'unité produite diminue en investissement-travail ou en consommations intermédiaires acquises sur le marché. Peu praticable puisque le planteur ne peut peser à la baisse sur le coût des intrants ou sur le prix de la main d'oeuvre disponible ou exiger un sur-travail de sa famille déjà bien occupée. On comprend donc qu'une augmentation de la surface en cacao pour compenser la perte de valeur du cacao - soit la seule solution envisageable et envisagée.

Tableau 51: Fertilisation et traitements phytosanitaires selon le type de culture en pays béti (1993).

1992 - 1993	sur CACAO uniquement	TOUS TYPES DE CULTURE confondus
ABSENCE DE FERTILISATION	100%	85% (1)
FERTILISATION CHIMIQUE	0%	13% (2)
FERTILISATION ORGANIQUE	0%	19%
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES	71%	89%

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).
(1) Dans le village de Yemessoa (Lékié), la proportion d'exploitants n'ayant jamais utilisé d'engrais minéral était du même ordre (87,3%) en 1991 (Projet OCISCA 1991).
(2) Avant la chute du prix du cacao, 18% des exploitants du Centre achetaient de l'engrais minéral.

Les transformations de la filière cacao, à partir de 1990, ont également eu pour conséquence de renforcer les avantages comparatifs de l'extensif "qui rapporte" : suppression du prix minimum garanti, arrêt des distributions gratuites de produits phytosanitaires, désubventionnement des engrais. Et même lorsque les intrants sont vendus plus chers, ils sont souvent difficilement accessibles pour les villages enclavés du Centre. La récente dévaluation, loin d'inverser la tendance, a encore renforcé ce phénomène pour rendre leur usage plus mesuré, voire parcimonieux[123]. En conservant une conduite cacaoyère

[122](...suite)
acquises sur le marché. Raisonnement qui suppose de pouvoir peser à la baisse sur le coût des intrants ou sur le prix de la main-d'oeuvre. On est loin de ce schéma capitaliste pour la cacaoculture" (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991)

[123] Le sac d'engrais de 50 kg de 20-10-10 a ainsi vu son prix être brusquement "revalorisé", passant de 3.500 - 4.000 fcfa en 1993 à 7.000 - 8.000 fcfa après dévaluation.

extensive qui a fait ses preuves depuis l'introduction de cette culture, le planteur béti n'est donc pas si éloigné de la sécurisante "économie de cueillette" du chasseur d'antan. Il évite ainsi d'aggraver ses problèmes récurrents de trésorerie.

Ainsi, **la relation que noue le producteur béti avec sa plantation est tout autre que celle qui lie le caféiculteur de l'Ouest à la sienne**. Le critère qui décide de la survie d'une cacaoyère, c'est le rapport travail/recette, en bref, la rémunération de son travail effectif, et non pas le meilleur rendement à l'unité de surface[124]. Selon cette logique, on ne voit pas pour l'instant quelle autre production agricole ou activité serait plus avantageuse, compte-tenu du capital et du travail investis. De plus, en vertu de ses qualités intrinsèques, le cacao camerounais s'écoule plus facilement sur le marché international que le café *Arabica* qui est de qualité médiocre (V. ALARY 1994).

Héraut d'une rationalité technique occidentale, le technicien a pour objectif et doctrine de produire plus et "mieux", à moindres coûts. Fidèle à ce principe, il suppose avant tout que le mobile majeur de l'effort agricole paysan est la recherche de la maximisation de sa production. Aussi fait-il dépendre ses prévisions des dépenses anticipées de sa production. Le comportement paysan est ainsi, à tort isolé de sa réalité sociale. Pourtant les déterminations qui entrent en jeu dépassent largement le cadre technique pour ressortir des données historiques, parentales, économiques, religieuses imbriquées les unes dans les autres. A la production à l'hectare du technicien, le planteur substitue la production par planteur, privilégiant, le rendement du travail humain. La production des arbres n'est pas toujours celle du planteur, car par principe, celui-ci ne récolte à concurrence de la couverture de ses besoins monétaires anticipés. L'association des cultures vivrières est perçue comme façon d'économiser la terre et surtout le travail. *"Mieux vaut un peu de tout que beaucoup d'une chose et d'une autre"*. Ces comportements sont plus le fruit d'un système social et de son histoire que d'un choix individuel contextualisé. Pourtant dans le Centre Sud cacaoyer, l'effort communautaire perçu par le technicien comme une base évidente de l'évolution vers la coopérative, n'est en fait perçu par les paysans que comme une juxtaposition des efforts individuels ne pouvant aboutir qu'à une jouissance individuelle des produits de l'effort. Il ne saurait être question de réinvestir les gains pour améliorer les conditions de production, initialement valorisées en commun. A la référence coopérative répond celle du groupe de chasse chez les paysans. En somme même lorsqu'il y a dialogue, il faut au préalable, identifier les schémas implicites des protagonistes.

Par ailleurs, le cacaoculteur béti ne voit pas *"pourquoi abandonner l'extensif tant que le "matango[125] coule à flots"* (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991). A quel saint se vouer, en effet, pour "tirer" cette cueillette vers une agriculture plus productive si l'Etat se désengage massivement? Même si l'accumulation des preuves d'inefficacité peut susciter d'amères réflexions, en fin de compte, le planteur y croît encore. Mais si les outils

---

[124] Il y a donc bien confrontation d'une *"rationalité technique"* importée et surimposée (intensifier par le biais des intrants) et une *"logique paysanne"* spécifique au milieu considérée qui restitue à chaque geste technique une dimension sociale en élargissant le champs de ses implications. Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter à l'article de J. WEBER (1979) dans les Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 décembre 1978), intitulé *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale.*

[125] vin de palme

n'existent plus ou ont été mis en veilleuse, là n'est pas le véritable problème. Car les véritables méthodes d'intervention sont encore et toujours à inventer. C'est qu'il faut, comme le dit le discours récurrent du développement au Cameroun depuis quatre décennies, *"transformer une mentalité"* que le productivisme occidental n'a pas encore atteint parce que la société de consommation capitaliste n'a pas encore réellement soumis les cacaoculteurs à sa loi d'airain : produire des biens vendables pour consommer toujours plus de biens à acheter!

* Baisse atténuée des rendements vivriers.

Si, du point de vue des rendements vivriers comme de la fertilité des sols, la situation est moins préoccupante dans la zone centrale camerounaise que sur le plateau bamiléké (22% des agricultrices ont relevé une baisse régulière de leurs productions vivrières contre 60% dans l'Ouest), encore faut-il faire une nette différence entre les systèmes de culture forestière itinérante à plus ou moins longue jachère (Nyong-et-Kelle, Nyong-et-Soo) et les systèmes de culture continue de la Lékié.

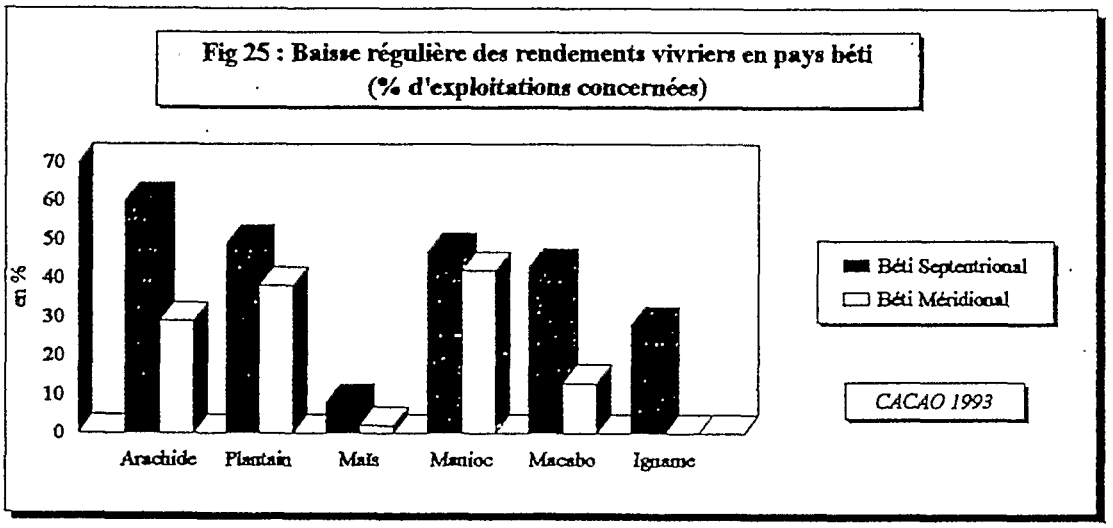

Ce petit département se démarque nettement de l'ensemble du reste de l'ensemble régional, tant d'un point de vue humain (densité, groupe *eton*) que du point de vue agronomique. Il se caractérise par la disparition quasi-complète des réserves forestières et foncières (*"90% des paysans estiment ne pas avoir suffisamment de terre pour produire"* A. LEPLAIDEUR 1985, p. 117), une dégradation accélérée des sols par les systèmes de culture. Certaines zones (arrondissement de Monatélé et de Saa) sont mêmes en voie de savanisation post-forestière. Cette évolution est en relation avec la dégradation et l'érosion du sol. *"La savanisation, c'est une réduction de la vitalité de la végétation et en même temps une réduction de la protection et de la régénération du sol, renforcé dans son action néfaste par les feux de brousse, qui diminuent la masse organique"* (K. E. EGGER 1978, p. 22)

Tableau 52: % des agricultrices béti ayant déclaré une baisse régulière de la production vivrière et devant recourir à des achats complémentaires sur le marché

	BAISSE REGULIERE	ACHAT AU MARCHE
ARACHIDE	46%	42%
MANIOC	45%	---
PLANTAIN	44%	12%
MACABO	30%	17%
IGNAME	15%	27%
MAÏS	5%	7%
ENSEMBLE	22%	55%

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993)

Tableau 53: % des agricultrices béti ayant déclaré une baisse régulière de la production vivrière

	LEKIE	AUTRES DEPARTEMENTS
ARACHIDE	60%	29%
MANIOC	47%	42%
PLANTAIN	49%	38%
MACABO	43%	13%
IGNAME	28%	0%
MAÏS	8%	2%
ENSEMBLE	55%	22%

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères dans 4 départements de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993)

L'importance de la dégradation du milieu est confirmée par la valeur d'occupation du sol - indicateur qui consiste à rapporter les superficies cultivées à la SAU totale. Alors que H. MARTICOU s'accorde à reconnaître qu'un coefficient d'occupation du sol ne doit pas dépasser 12%, si l'on souhaite une régénération progressive de la forêt, ce dernier atteignait déjà 15% dans la Méfou en 1984 et 29% dans la Lékié (FAO - Banque Mondiale 1984). De plus, du fait de l'épuisement des sols et d'une certaine irrégularité pluviométrique, les agricultrices ne pratiquent plus qu'un seul cycle cultural. Autre particularité : en dépit de rendements des cultures vivrières plus bas que dans le reste de la

province, cette zone continue à approvisionner les marchés de la capitale. Un danger menace donc les exploitations de cette zone, celui de la perte de leur autosuffisance alimentaire confirmée par les chiffres inquiétants d'achats vivriers sur les marchés. Cette dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur peut avoir deux origines : soit une augmentation des charges de commensalité dépassant les ressources agricoles de l'exploitation qui rend indispensable la vente de vivres, soit une commercialisation excessive, liée aux opportunités locales (route goudronnée, voie ferrée) *"au point de manquer de semences et de mettre en danger l'équilibre nutritionnel"* (A. FRANQUEVILLE 1985, p. 133).

Cette impasse agronomique est fondamentalement à mettre sur le compte de l'agriculture itinérante vivrière. Sous un climat favorable au lessivage du sol, la productivité des sols ferralitiques forestiers est fortement diminué par la défriche et le brûlis qui laisse le sol à nu en début de saison des pluies. En l'état actuel des méthodes culturales et des habitudes individuelles, le maintien d'une strate arbustive - comparable aux champs vivriers en culture continue de l'Ouest - n'est pas possible dans les champs vivriers. L'intensification des systèmes de culture devra donc au moins autant porter sur le développement de techniques de préservation de la fertilité (paillage du sol, compost, association cultures - arboriculture, association agriculture - élevage) que l'acquisition de nouveaux savoirs-faire importés (culture pure, utilisation d'engrais). D'autant plus que ces facteurs de production importés sont maintenant hors de portée de la masse des cacaoculteurs. Il semble donc que toute amélioration du système productif soit la résultante de la diffusion et de l'adoption d'un minimum de technologie importée, d'un minimum de régulation et d'organisation des marchés, et d'un minimum des méthodes culturales améliorées moins agressives vis-à-vis du milieu. On devra également s'efforcer de promouvoir l'écotechnique des jachères améliorées arbustives, intégrant des légumineuses, afin de favoriser la régénération active du sol (*eco-farming system*), et non plus seulement passive comme dans l'ancien système à cultures itinérantes.

****

A l'étroit sur des terroirs surexploités, le groupe bamiléké a d'abord opéré une intensification agricole par la mise au point de techniques autochtones de restitution de la fertilité, basées sur une gestion habile des pentes, l'association des cultures et de l'arbre et un recyclage poussé de la biomasse disponible. La généralisation d'un petit élevage de case garantissait également un apport régulier de matière organique à certaines parcelles proches, sans toutefois que les deux sphères de la production agricole ne soient véritablement associées. En adoptant massivement le café Arabica et en l'associant aux cultures vivrières, les exploitants se sont immédiatement retrouvés insérés dans un marché international qui rémunère ce produit de manière très incertaine selon les années. Cette insertion leur a fourni l'occasion de se doter en certains facteurs de production importés, tels que les engrais chimiques, dont ils font une grande consommation. Etant donné, le caractère limité de la force de travail familial, cette intensification importée constituait le seul moyen de répondre à une demande alimentaire accrue. Au risque de se retrouver **complètement prisonnier du marché**. Situation qui tranche radicalement avec la zone centrale camerounaise, où les cacaoculteurs, tout en se liant au marché international, n'ont pas fondamentalement transformé leurs systèmes extensifs. La fertilisation organique et minérale est toujours

parcimonieuse, à moins que les cultures ne l'exigent expressément (maraîchage) ou que la jachère ait totalement disparu. Et c'est, de nos jours encore, la recherche de la meilleure rentabilité à l'unité de travail humain qui oriente les innovations et les diversifications agricoles.

Depuis 1988, en effet, la libéralisation du prix des engrais, implique à niveau de fertilisation égale, une hausse importante des charges d'exploitation que bon nombre de planteurs n'ont pu supporter. C'est dire si **l'intensification, telle qu'elle était conçue par les structures d'encadrement, ne constitue plus aujourd'hui qu'un discours**. De telle sorte que **c'est bien l'extensif et non l'intensif qui apparaît comme le plus durable dans les conditions actuelles du marché**. Au plan régional, la crise et l'ajustement remettent aussi en question recherche et intervention agronomique. Comment se fait-il, par exemple, que les paysannes bamiléké et béti ne disposent toujours pas de semences et de plants améliorés, d'outils susceptibles d'alléger leurs charges de travail ou de formules de fertilisation plus pertinentes sur des cultures associées, malgré des structures agronomiques étoffées (stations, université)? Compromise dans sa reproductibilité économique et agronomique, l'agriculture bamiléké saura-t-elle trouver les voies de son renouveau? Sera-ce, une fois encore, par l'adoption des technologies extérieures ou par une évolution des rapports de force, seule à même de donner à la femme la place à laquelle elle peut prétendre compte-tenu de sa contribution accentuée?

CHAPITRE 4

Du partage de l'héritage à l'effort permanent de démembrement - remembrement de l'exploitation.

Les stratégies de substitution et de diversification de revenus élaborées par les caféiculteurs ont suivi de manière presque immédiate la chute des cours des produits d'exportation, voire parfois précédé tant la minimisation du risque est au coeur de chaque système de production. Elles visent donc généralement à améliorer le rendement et le produit monétaire par unité de surface tout en minimisant les risques (agronomique, commercial) encourus. Ce qui peut sembler paradoxal à l'observateur étranger, mais ne l'est, en fin de compte, pas plus que **la dynamique foncière de démembrement - remembrement**[123]. Ces réponses paysannes à la crise (1988 - 1993) permettront sans doute à une majorité d'exploitations familiales de se maintenir, au moins dans un premier temps, écartant ainsi le spectre de la faillite. Leur reconversion, momentanément réussie, laisse cependant entier le problème d'accès à la terre.

A moyenne échéance, elles sont condamnées à disparaître, si leur morcellement, au gré des héritages, et les octrois de droits d'usage, se poursuivent inexorablement avec la même intensité. Et l'on ne voit pas en l'état actuel des choses (renforcement des retours de jeunes au village, revalorisation indirecte de la culture de rente), et compte-tenu du principe de redistribution communautaire propre à chaque système social, comment **une dynamique patrimoniale conservatoire**[126] aurait réellement des chances de s'imposer. La transmission unilatérale de l'exploitation est plus souvent une solution imposée par les aléas de la vie (décès des héritiers potentiels) qu'un choix délibéré du chef de lignage. Le battage fait autour de l'héritier unique bamiléké, depuis 1950, renvoie au mythe fondateur de l'ethnicité

---

[123] Dans la première partie de *La mutation d'une économie de plantation* (1990, 284 p.), J-P. COLIN présente brièvement les trois stratégies patrimoniales élaborées par les planteurs de Djimini-Koffikro : **conservatoire, de morcellement, de concentration.** Les enquêtes agronomiques menées entre 1983 et 1985 par J-P. COLIN dans 5 villages d'une ancienne zone pionnière de Basse-Côte d'Ivoire, située à quelque 120 kms à l'Est d'Abidjan, prennent longuement en compte les dynamiques du système foncier local. Le contexte foncier du Sud-Est ivoirien est bien différent de celui des vieilles régions camerounaises d'agriculture de plantation (pays bamiléké et béti). Tout semble les opposer, aussi bien les cultures commerciales (hévéa, palmier à huile, banane douce en Côte d'Ivoire, café Robusta, café Arabica et cacao au Cameroun), les migrations de travail (importantes en Basse Côte d'Ivoire / très faibles dans l'Ouest et le Centre du Cameroun), les formes de colonisation pionnière (vraie colonisation ivoirienne / délocalisation partielle des exploitations bamiléké et béti contribuant à une "extériorisation" des terroirs d'exploitation) ou encore la taille des exploitations familiales (exploitations familiales ivoiriennes de taille conséquente / exiguïté extrême des petites unités familiales de production camerounaises). Néanmoins, il est possible d'établir un parallèle entre les récentes dynamiques foncières régionales, dans la mesure où il s'agit d'une ancienne zone pionnière en voie de stabilisation.

[126] *"La dynamique conservatoire désigne la reconduction de la structure foncière initiale, même en cas d'héritage ou de vente"* (J-P. COLIN 1990, p. 55).

bamiléké et de la compétitivité de son modèle agricole intensif. De même l'approfondissement de la crise en milieu urbain ne permet plus à ceux qui croyaient "faire d'une pierre deux coups" en émigrant - se libérer du contrôle des anciens, des aînés et des notables, s'enrichir par une activité non-agricole - de négliger les lots de terre hérités.

Le risque posé par la disparition d'unités économiques viables dépend effectivement de la capacité à se projeter dans l'avenir, à prévoir les difficultés ultérieures, donc à les anticiper. En regard de la difficulté à connaître les éléments pris en compte par le chef de famille pour organiser la transmission patrimoniale, on réalise soudainement que les représentations mentales de l'espace doivent faire l'objet d'une étude particulière. Une même situation familiale induit rarement une stratégie foncière similaire. A chaque foncier de crise, l'exploitant répond par une variabilité de comportement qui peut laisser perplexe le chercheur. Néanmoins, ce risque a été intégré par un nombre grandissant de planteurs qui ont entrepris d'accumuler des tenures (**dynamique de concentration**), à proximité de la concession lorsque cela était possible (bas-fonds), ou plus loin (plaines périphériques des Mbos, de Galim et du Noun, front forestier du Mbam et du Nyong) - de manière excentrée par rapport à la concession - lorsque le finage villageois était saturé.

I. 4. A. Des formes de transmission conduisant au partage de l'exploitation.

Avec la question de l'héritage, on aborde un des points qui, sans vouloir entamer une polémique stérile, a cependant fortement contribué à figer l'opposition entre les structures agraires bamiléké et béti. Conforté par les aspects inégalitaires et hiérarchiques de la société bamiléké, serti autour de l'exiguïté des terroirs que la vigueur de la tradition polygamique devait nécessairement exagérer, on a longtemps soutenu que les Bamiléké privilégiaient un fils dans la transmission patrimoniale. La survie agronomique était à ce prix et la réussite commerciale également, puisque les cadets devaient nécessairement émigrer. Le mythe de l'héritier unique est arrivé à point nommé pour renforcer l'idée de la spécificité et de l'existence d'un modèle bamiléké performant, tout à la fois structurant, adapté et adaptable. On s'apercevra très vite qu'au-delà du corps des apparences cette même société fonctionne beaucoup plus sur **le mode du partage inégal**, comme les sociétés "sudistes", très sensibles aux impératifs de redistribution communautaire.

I. 4. A. 1. Une transmission foncière qui privilégie l'héritage par filiation patrilinéaire.

La totalité des terroirs bamiléké et béti sont, depuis longtemps, appropriés, quelle que soit par ailleurs la densité rurale effective. Le processus de segmentation des lignages et la nécessité pour chaque nouveau chef de "s'installer" a sans aucun doute pesé, mais ce n'est véritablement qu'avec l'introduction du droit romain, à partir de 1920, que ce phénomène s'est accéléré. Les attributions spontanées de lots de terre après demande auprès du chef ou les contrats coutumiers d'installation conclus entre premiers occupants et migrants qui étaient encore très nombreux dans les années 50, se sont progressivement raréfiées.

La terre est devenue un capital susceptible de transactions monétaires, sans pour autant que les locations ou ventes de terre se multiplient et que l'on assiste à l'essor d'un véritable marché foncier. Dans l'Ouest cela s'explique par l'interdiction traditionnelle de vendre la terre qui était rarement transgressée. D'autant plus que *"le chef [était] le seul propriétaire du sol. Tous les membres d'une chefferie, quel que soit leur niveau social, n'en avaient que la jouissance, totale il est vrai, qui se transmettait par héritage"* (P. CAPOT-REY 1965, p. 28). Mais c'est surtout l'attachement de chaque lignage à son terroir d'origine ("territorialisation") et les besoins récurrents de terre pour installer les nouvelles générations qui permettent de comprendre pourquoi **l'accès définitif à la terre se fait presque entièrement par héritage dans les deux régions**.

Cette prépondérance est encore plus nette dans le Centre que dans l'Ouest. On verra ultérieurement que cela est lié au mode de transmission de l'héritage qui prévoit toujours un partage des biens entre les différents fils, alors que dans l'Ouest un chef de lignage peut n'accorder qu'un simple lot résidentiel à l'un de ses descendants (pour construire une case). Celui qui ne reçoit rien est alors obligé d'acheter de la terre si ses moyens le lui permettent ou de gagner une chefferie où le chef procède encore à des attributions coutumières.

Tableau 54 : Type d'accession à la terre dans les régions bamiléké et béti

TYPE D'ACCESSION	*BAMILEKE*		*BASSA / BETI*		
	1965 (1)	1992 (2)	1963 (4)	1972 (5)	1993 (6)
HERITAGE	62,4%	79,5%	66,0%	69,0%	97,0%
ACHAT	9,1%	5,5%	7,5%	6,0%	0,0%
PRET	23,7%	1,0%	25,0%	25,0%	2,0%
DEFRICHEMENT / ATTRIBUTION (3)	4,8%	14,0%	1,5%	0,0%	1,0%
TOTAL	100,0%		100,0%		

Sources : (1) d'après P. CAPOT-REY et al. 1965, (enquête sur 1475 parcelles de l'Ouest du Cameroun Oriental) - calcul établi à partir de 1311 parcelles de la strate à dominante d'Arabica et de 164 parcelles de la strate à dominante de Robusta.

(2) Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières réparties dans 5 départements de la province de l'Ouest).

(3) en 1992, on a considéré que les attributions de terre faites par la chefferie faisaient partie de cette catégorie plutôt que de celle du prêt.

(4) d'après J.CHAMPAUD (1970, p.304), citant les chiffres obtenus des relevés de terroir effectués dans le village bassa de Mom (département du Nyong-et-Kelle).

(5) d'après C. SANTOIR (1992, p. 88) : mode de tenure des terres à Yemessoa (Lékié).

(6) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 4 départements de la province du Centre).

Pour les départements producteurs d'Arabica, cette forme d'accès au foncier est plus systématique (83,1%) que dans les deux départements bamiléké méridionaux (Ndé, Haut-Nkam) à dominante Robusta (69,2%) en 1992. Différence de méthode d'échantillonnage mise à part, cette évolution ne suscitera guère de surprise, étant donné la saturation foncière et les densités rurales de ces trois départements. Seuls le Ndé et le Haut-Nkam, grâce au maintien d'un fort courant d'émigration, peuvent prétendre encore faire l'objet d'installations pionnières ou d'extensions foncières par attribution coutumière. Dans la Lékié, en raison de la densité d'occupation des terroirs plus aucune transmission par défrichement, attribution ou prêt, n'est enregistrée : toutes les exploitations sont transmises au sein du lignage par héritage de type père-fils ou oncle-neveu. Les trois seuls cas relevés d'accession hors héritage l'ont été dans des arrondissements dont la densité ne dépassait pas 14 hab/km².

Cette raréfaction des modes d'accession traditionnelle au foncier n'aura de cesse encore de se réduire dans les années à venir : si en 1965, le prêt de terre atteignait 22,9% de l'ensemble des parcelles, elles n'étaient plus que de 1,0%en 1992; dans la province du Centre, il passait de 25,0% à 2,0%. **Par rapport aux enquêtes menées entre 1963 et 1972, on relève donc un net accroissement de l'accession à la terre par héritage** dans le pays bamiléké et le pays béti. Ce phénomène est tout à fait logique. Une fois éteinte la génération des "défricheurs-bâtisseurs-pionniers", le patrimoine est transmis aux fils par héritage. En Basse Côte d'Ivoire J-P. COLIN fait le même constat : à l'issue de la phase pionnière (1930 - 1955), la modalité d'accès à la terre par héritage concernait déjà 37% des exploitations et représentait même 48% en termes de superficie (1990, p. 54).

Ainsi dans l'Ouest, 62,4% des tenures étaient acquises par héritage en 1965 selon P. CAPOT-REY, à l'échelle régionale. Cette part était de 65,4% pour *"la strate de culture à dominante Arabica"* (le Bamiléké septentrional) et seulement de 37,9% pour *"la strate de culture à dominante Robusta"*, c'est-à-dire le Bamiléké méridional. A l'époque, une majorité de planteurs avaient obtenu leur tenure par prêt (40,3%) ou par achat (21,3%) dans cette zone aux faibles densités rurales qui correspond globalement aux deux départements du Haut-Nkam et du Ndé (avant la réforme administrative de septembre 1992 qui élevait au rang de départements les arrondissements de Bandjoun et de Baham).

Cette évolution est également nettement perceptible dans les "marges" agricoles colonisées par les Bamiléké. Ainsi, les deux plaines "périphériques" les plus proches du plateau bamiléké ont longtemps servi de "trop-plein" à des exploitants en manque de terre. La plaine des Mbos avait fait l'objet d'une occupation spontanée, dès 1930, tandis que dans celle de Galim, l'accession à la propriété des lotissements était faite sous l'égide de l'Etat à partir de 1960. Si dans les années 50-60 encore, par exemple, l'accès à la terre dans la plaine des Mbos se faisait assez librement par défrichement pionnier (90,0%), seulement dix années plus tard, la majorité des terres étaient acquise par contrat direct entre Bamiléké et Mbos, monnayant cependant quelques cadeaux. La terre étant aujourd'hui entièrement appropriée, les cessions gratuites sont devenues rarissimes : le nouvel arrivant n'a d'autre choix que d'acheter une tenure ou d'en hériter par filiation directe.

Tableau 55 : Type d'accession à la terre dans la plaine des Mbos en 1960 et 1973

TYPE D'ACCESSION	*PLAINE DES MBOS*	
	1963	1973
HERITAGE	3,0%	5,0%
ACHAT / LOCATION	1,0%	15,0%
PRET / CESSION GRATUITE	6,0%	55,0%
DEFRICHEMENT / ATTRIBUTION	90,0%	25,0%
TOTAL	100,0%	

Sources : d'après J-L. DONGMO (1981, Tome 1, p. 178) citant une enquête de G. NANKOU (1973).

A la périphérie du plateau, d'autres zones basses ont également accueilli le trop-plein de population bamiléké qui n'avait pas de terre en suffisance dans leur chefferie d'origine. Autrefois faiblement occupées, pour des raisons d'insalubrité ou d'insécurité (plaine du Noun) et laissées aux éleveurs Fulani et Mbororo (Monts Bamboutos) elles ont été, soit colonisées de manière spontanée (plaine des Mbos, de Fondjo, bas terroirs forestiers du Ndé ou du Nkam) - suite à un appel des élites traditionnelles, soit de manière organisée par l'administration coloniale et post-coloniale (région de Galim, rive gauche de la vallée du Noun dès 1930, opération Yabassi-Bafang).

L'appropriation de la terre est possible, moyennant une transaction monétaire auprès des notables des chefferies concernées. La relative faiblesse du peuplement et l'absence de chefferie puissantes fortement organisées explique que l'accès à la terre ait été aisé à l'origine et que les tenures soient plus vastes que sur le plateau proprement dit (lots de 4 ha par exemple à Galim). Jusque vers les années 60-70, il était relativement facile de s'y installer. Depuis le manque de terre aidant et les bénéfices, les tenures se sont réduites et leur prix s'est renchéri pour faire même parfois l'objet de spéculation de la part de certains chefs ou élites urbaines.

I. 4. A. 2. L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal.

Rarement une situation foncière aura été décrite avec autant d'approximation par un aussi grand nombre de chercheurs. Dès 1953, dans une leçon inaugurale sur "Les facteurs de l'expansion bamiléké", R. DIZIAIN remarquait d'ailleurs que des anlyses ultérieures devraient s'attacher à vérifier la véracité d'une transmission unilatérale en pays bamiléké. Il aura fallu attendre, jusqu'à preuve du contraire, la fin des années 70 pour que la question

soit résolue, sans pour autant que le mythe de l'héritier unique disparaisse. C'est dire si certaines idées partiellement erronées peuvent avoir la vie dure!

* Le mythe de l'héritier unique et la dynamique conservatoire

Depuis une cinquantaine d'années, un faisceau de récits concordants entoure le système d'héritage bamiléké, contribuant à magnifier le rôle du successeur, assimilé à un héritier unique ipso facto (J. DESPOIS 1945; R. DIZIAIN 1953; C. TARDITS 1960[127]; J. HURAULT 1962, 1970; J. CHAMPAUD 1981; J-L. DONGMO 1981; J. BOUTRAIS et al. 1979; J-C. BARBIER 1981-1982[128], A. FRANQUEVILLE 1985; P. GOUROU 1988[129], 1991). Ce schéma de transmission patrimoniale a donc été repris successivement par de nombreux auteurs, sans même avoir été vérifié ou modulé. Cette redondance de discours n'a rien de surprenant pour au moins deux raisons : les mécanismes d'héritage n'ont longtemps été décrit que par des sociologues ou des anthropologues, les premières généalogies foncières n'ont été faites que tardivement (vers 1977 - 1980 par J. H. B. den OUDEN) bien qu'elles aient été perçues comme indispensables[130] à la confirmation de la désignation d'un fils comme seul héritier des terres, au décès de leur précédent possesseur.

Ce mode de dévolution des biens privilégiant un des fils du chef de lignage, qui n'était pas nécessairement le fils aîné, aurait été imposé par la nécessité de maintenir l'intégrité d'un patrimoine foncier réduit dans une région aux terroirs saturés. Les exploitations agricoles issues d'un éventuel partage des champs entre l'ensemble des fils n'auraient pas été viables sur le plan agronomique. *"Les autres fils, privés de tout héritage,*

---

[127] *"La tradition, en effet, attribue à l'héritier désigné par le chef de famille, parmi ses enfants, l'ensemble du patrimoine du défunt constitué par les* ***droits*** *sur les biens fonciers, sur les veuves du défunt et aussi sur les titres et les dignités"* (op. cit. 1960, p. 25).

[128] *"Dans l'Ouest (pays bamiléké)* ***la propriété familiale transmise de père en fils est indivisible.*** *Elle est trop réduite pour supporter l'entretien de plusieurs ménages."* (p. 118).

[129] *"(...) à sa mort,* ***le père léguait ses biens à un seul de ses fils****, qui n'était pas nécessairement le fils aîné, mais le fils que le père considérait le plus apte à lui succéder;* ***les autres fils, privés de tout héritage****, étaient amenés créer leur propre exploitation agricole à la périphérie de pays bamiléké."* (p. 39).

[130] Voici les propos quelque peu contradictoires que tenait R. DIZIAIN sur l'héritage en pays bamiléké dans le **Bulletin de l'Association des Géographes Français** de 1953 :

"la propriété familiale transmise de père en fils [comme un bien] *indivisible", car "elle est trop réduite pour supporter l'entretien de plusieurs ménages. Un seul des fils en hérite"* (op. cit., p. 123).

"Les éléments d'appréciation proposés dans ces pages demanderaient, certes, à être revus à la lumière d'enquêtes minutieuses. Je ne pense pas qu'elles infirmeraient dans l'état de choses actuel la tendance réelle de ce peuple à faire éclater les contraintes qui pèsent sur lui, par tous les moyens, au risque de dilapider ce que nous appellerions le patrimoine. Mais les héritiers recueillent de celui-ci une part tellement infime qu'ils préfèrent la liquider ou l'abandonner aux seuls ayants-droit et placer leur fortune dans leur dynamisme aventureux" (op. cit., p. 125).

Comme on peut le constater, on reste dans un flou savamment consommé et chacun est libre d'interpréter l'héritage en pays bamiléké comme bon lui semble !

étaient amenés à créer leur propre exploitation agricole à la périphérie du pays bamiléké" (P. GOUROU 1988, p. 39) où subsistaient d'importantes réserves foncières. Ces derniers pouvaient tout aussi bien choisir de rester sur place et demander au chef de les installer en leur attribuant une portion de terre, prise sur les réserves collectives. Dès lors, *"l'héritier unique, libre de disposer de ses biens, ne (subissant) aucune dépendance à l'égard d'un groupe de parenté"* (J. BOUTRAIS et al. 1979, p. 39), libéré de la *"tyrannie familiale"* (P. GOUROU 1991) pouvait agir librement en véritable chef de terre comme le ***fon*** à l'échelon supérieur.

Cette redistribution inégalitaire, privilégiant le plus méritant, le plus assidu auprès du père, cadrait apparemment bien avec le système de valeurs et de représentations de la société bamiléké (voir Chapitre 4, III° Partie). Elle contribuait, en outre, à renforcer l'idée d'une "supériorité" - toujours implicite et non dévoilée - d'un système hiérarchique et d'une société suffisamment restrictive pour supporter le prix de l'inégalité par rapport à des sociétés, où l'égalité des lignages et la pression communautaire pour un partage équitable des richesses, rendaient illusoire le processus de différenciation socio-économique et de progrès (innovation et transformation).

Par le biais des droits d'usage hérités, on a déjà vu combien cette vision pouvait être équivoque et erronée. La généalogie foncière récente établie pour les 200 exploitations sélectionnées a ainsi révélé une grande hétérogénéité dans la situation foncière du successeur et des héritiers. Contrairement aux idées reçues, **la succession indivise et l'héritage unilinéaire sont moins fréquents en pays bamiléké qu'en pays béti** (18,5% des exploitations enquêtées contre 35,0%). Ceci est en relation directe avec l'importance de la descendance masculine dans une région où la polygamie (38% selon l'enquête ADOC 1992) et l'individualisation des lignages restent la règle. Il est donc très rare qu'au moment de choisir un successeur, le chef de lignage n'ait pas le choix entre plusieurs fils (14,1% des exploitations).

Fig 26 : Formes de transmission foncière en pays bamiléké

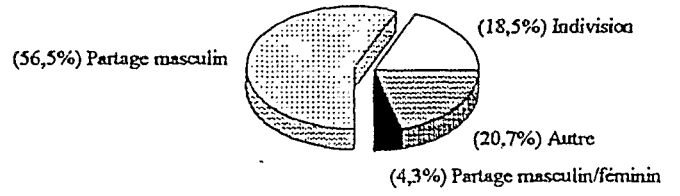

Projet ADOC 1992

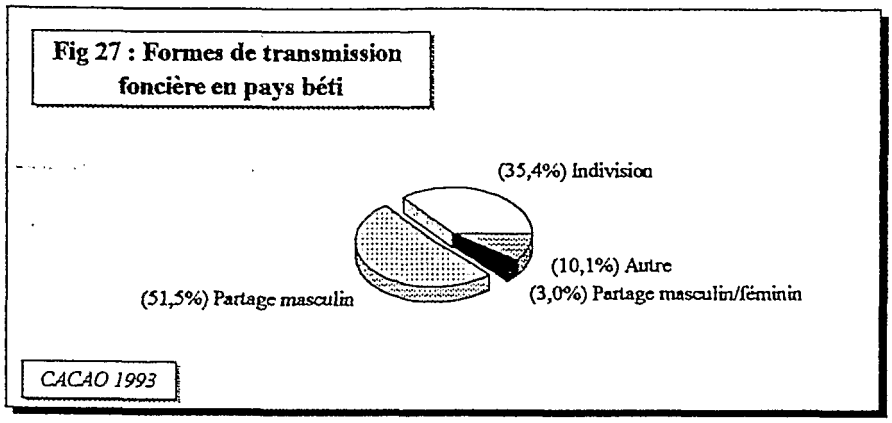

L'exploitation de ***Joseph S.***, située dans le quartier King Place 2 de la chefferie Bamessingue illlustre parfaitement le phénomène de répartition inégale de l'héritage entre les fils.

PRENOM	*NAISSANCE*	*LIEU D'ACTIVITE*	*BIEN HERITE*
Philippe	(1917 -)	planteur à Bamessingue	un champ de 1,4 ha hérité en 1944
Boniface	(1925 -)	gardien à Douala	un champ de 2,3 ha hérité en 1956
Joseph	(1932 -)	planteur à Bamessingue	un champ de 3,3 ha une parcelle de bas-fonds de 0,6 ha un champ de 1,5 ha hérités en 1956
Jean	(1938 -)	planteur à Bamessingue	une parcelle de 0,2 ha héritée en 1962

A l'inverse, la proportion plus élevée d'exploitations en indivision dans la zone cacaoyère béti s'explique principalement par une fréquence accrue de concessions n'ayant qu'un seul fils à qui transmettre le patrimoine foncier (26,0%). Ceci peut être mis en relation avec un manque d'héritiers potentiels, vivant sur place ou désirant rejoindre le village, mais surtout avec la disparition rapide des descendants.

D'aucuns pourraient rétorquer que la faiblesse des échantillons respectifs a très certainement introduit un biais important dans les réponses. Cette remarque serait peut-être justifiée si la transmission de l'héritage avait eu lieu à une même période historique. Mais, dans la mesure où l'éventail d'âge des planteurs enquêtés est très large (1922-1969),

illustrant plusieurs phases de l'histoire agraire (période de diffusion restreinte du café, période de diffusion massive postérieure à 1950, temps de la guerre civile, période d'intervention étatique, puis du désengagement de l'Etat de la filière), la validité globale de l'analyse ne semble pas pouvoir être entièrement remise en cause.

A aucun temps historique le phénomène de succession indivise ou de transmission à un unique héritier ne resurgit avec acuité. Toutefois, il semble que ,passé un certain stade de saturation foncière, le partage entre plusieurs héritiers n'est plus systématiquement recherché comme le veut la coutume dans la société béti.

Dans zone centrale cacaoyère, lorsque la superficie disponible est insuffisante pour permettre un partage entre les descendants, on s'achemine vers une gestion communautaire des biens fonciers. Plutôt que de désigner un héritier unique - seul moyen de conserver l'intégrité de l'exploitation familiale - et d'exclure ses autres frères de l'héritage, l'aîné opte pour l'indivision et le travail en commun des parcelles de l'exploitation.

Ainsi, dans le village de MEYILA (arrondissement de Ngoumou, département de la Méfou; densité=41 hab/km²), ***Lambert N.*** M., 34 ans, "compressé" en 1989 est de retour au village après 15 ans passés à Douala et Yaoundé comme aide-maçon, aide-menuisier et pousseur. Etant l'aîné et le successeur, il reprend immédiatement la direction de l'exploitation laissée en gérance à un "petit frère" (frère cadet). S'il a hérité de la totalité des cacaoyers de son feu père (1500 pieds, soit environ 0,75 ha), il se voit dans l'obligation de partager jachères (2,65 ha) et les deux parcelles vivrières (0,5 ha) avec Boniface son puîné. Pour l'instant, la situation foncière de l'exploitation n'est pas inquiétante.Mais Lambert pense qu'il lui faudra tôt ou tard attribuer un lot de terre à ses trois autres frères à Yaoundé, dont deux sont encore scolarisés. Il lui faudra alors soit découper la petite exploitation familiale, soit la gérer en indivision. Son choix est vite fait : plutôt vivre chichement ensemble d'une foncier peu étendu que d'être indépendant sur une micro-exploitation peu viable.

Dans le village de Yemessoa, C. SANTOIR constate ainsi qu'entre 1972 et 1985, *"le processus d'atomisation, de parcellisation excessive des terres, suite aux héritages, semble s'être ralenti"* (1992, p. 146). Durant ce laps de temps, la superficie moyenne disponible par exploitation n'a que faiblement diminué, passant de 6,44 ha à 6,33 ha. Ce glissement progressif vers une succession unilatérale, *"due à la prééminence des aînés est une stratégie familiale qui peut s'expliquer par la relative exiguïté des domaines, mais également par un fléchissement de la polygamie traditionnelle. En outre, à quoi bon hériter de quelques arpents de cacao, sans terrain autour, pour accroître la plantation ?"* (1992, p. 123).

Cette volonté de conservation des propriétés n'est également pas étrangère à certaines exploitations de la Ménoua ou de la Mifi. Ainsi, à la fin de la période 1957 - 1977, dans les chefferies surdensifiées (> 200 hab/km²), on relève une rémission dans le morcellement continu de l'exploitation entre les fils, les champs accordés sont de plus en plus petits au point d'être souvent réduits à une parcelle de construction (J. H. B. den OUDEN 1989, p. 663).

A BAMOUGOUM (département de la Mifi), chefferie située à faible distance de Bafoussam, les exploitations ont de très petites superficies. Rares sont celles qui dépassent 2 hectares. Cette densification a été renforcée par la proximité du marché urbain de Bafoussam (120.000 habitants). Dès les années 70, les planteurs de Bamougoum ont quelque peu délaissé la culture du café Arabica pour des productions spécialisées assurant des revenus plus élevés (maraîchage, élevage, arboriculture, apiculture,...). C'est pourquoi, à taille équivalente, leur situation financière est globalement meilleure que celle des exploitants qui ont gardé le même système café + vivrier. ***Tchelassi***, a été choisi par son père comme successeur en 1957, alors qu'il n'était encore qu'un enfant âgé de 9 ans. C'est pourquoi, l'exploitation a été mise en gérance, jusqu'en 1966, entre les mains d'un oncle paternel. Jusqu'en 1972, Tchelassi travaillait comme ouvrier agricole chez un grand planteur de Bafang (Haut-Nkam). A son retour en 1975, il épouse sa première épouse Manikam (né en 1955). Successeur, il est également l'unique héritier de l'exploitation. C'était la volonté de son père d'éviter un morcellement préjudiciable à la survie de l'exploitation. ***Jean K.***, 41 ans, son demi-frère a donc été exclu de l'héritage. Il est vrai qu'il n'a jamais exprimé le souhait de rester au village, ni de devenir agriculteur : il habite Mbouda où il exerce les fonctions d'inspecteur de police. Son autre frère, ***David H.***, 41 ans également en 1992, était, quant à lui, désireux de travailler la terre. Tchelassi a, de ce fait, été dans l'obligation de lui acheter une parcelle en 1980 dans le quartier.

A chaque génération, le chef d'exploitation bamiléké en place doit faire face à un nombre important de demandes d'attribution foncière aussi bien de la part de fils adoptifs ou non, de soeurs répudiées, voire de petits enfants. Il doit donc faire une sélection dans la liste des bénéficiaires, sous peine de ne garder aucune jachère en réserve pour des demandes subites d'assistance foncière. En dépit de l'orientation du système social (distinction au mérite, reconnaissance des inégalités), il est très difficile d'imposer un héritier unique. Autant sera-t-il possible à un chef de lignage d'exclure de l'héritage un fils établi de longue date en ville qui se désintéresse "des choses de la terre" ou un délinquant, autant un fils adoptif, attentif aux problèmes de l'exploitation ne pourra décemment en être écarté. Une lutte est donc engagée à chaque succession, entre le successeur ou héritier principal, gardien de la propriété familiale et les héritiers secondaires, désireux de faire valoir leurs droits sur la terre. En faisant la généalogie foncière détaillée de 6 familles agnatiques des chefferies *Batcham* et *Bangang* (département des Bamboutos), J. H. B. den OUDEN (1989, p. 649) s'est aperçu que le rapport de force entre les deux parties pouvait évoluer dans le temps. Voici ce qu'il note à propos du Bamiléké Septentrional :

"Après 1950, les hommes voulaient des terrains pour cultiver le café. (...) Les héritiers principaux (...) comprirent vite la valeur nouvelle de la terre et devinrent de plus en plus réservés pour donner de grandes portions aux membres de leurs familles agnatiques (fils, frères et fils des frères du père) et aux étrangers; ils maximalisèrent leurs propres plantations de café. (...) Si nous constatons qu'avant 1950 les non-successeurs un peu faibles se contentaient de portions de terrain très petites, après ils essayaient d'obtenir le maximum de leurs "pères", les héritiers principaux".

Aussi jusqu'à la guerre civile, l'ancienne hiérarchie socio-politique n'ayant pas encore été déstabilisée par les transformations de l'économie marchande, *"l'héritier principal, le seul successeur du père décédé, était le plus riche et le plus puissant, représentant de la famille envers les autorités de la chefferie et, plus rare, de l'Etat"* (op. cit. 1989, p. 657).

On le voit bien, **la notion d'héritier unique est très ambigue et repose, en réalité, sur une imprécision fondamentale ou une assimilation abusive qui aboutit à confondre héritage moral ou politique et héritage matériel**, à assimiler droit foncier éminent (droit d'attribuer et de redistribuer) et droit d'usufruit. Au vu de quoi, il était manifestement possible d'affirmer l'existence d'un héritier unique. Alors que, parallèlement, les différentes études sur les populations béti ont toujours établi une nette distinction entre les deux types d'héritage[131].

Il était pourtant aisé de différencier successeur et héritier au sein d'un même lignage et à chaque transmission de l'exploitation. Quel intérêt pouvait-il y avoir à hisser le prétendu "héritier unique" au rang de mythe, si ce n'est - une fois encore - à vouloir faire du système bamiléké (social, agricole) un modèle pour l'Afrique et à chercher à y projeter ses propres représentations (le bocage, le miracle intensif, la préservation patrimoniale).

Fig 28 : Division du patrimoine foncier
(Nb moyen de lots de terre distribués par exploitation entre 1925 et 1992)

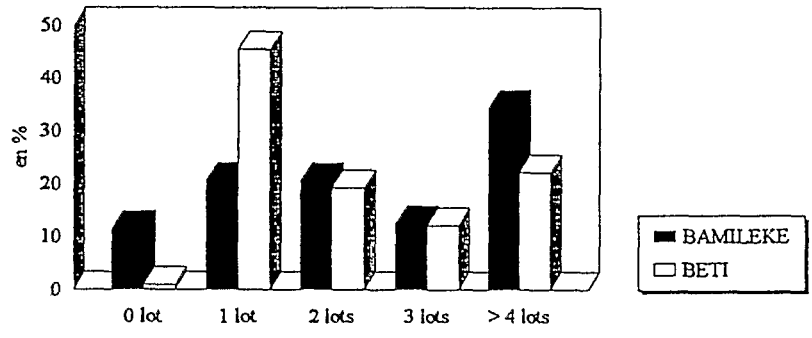

---

131 *"l'héritier est unique : c'est celui qui remplace le père. Il hérite donc de la case du père, ses épouses autres que sa mère, et l'ensemble des prérogatives de Ntol . (...) **L'héritage matériel est distinct de l'héritage socio-politique** : l'ensemble des terres du défunt est divisé en un nombre de parts égal au nombre des épouses ayant eu des enfants mâles. (...) L'héritier (...) peut très bien (...) n'avoir (...) qu'une des plus petites portions de l'héritage foncier."* (J. WEBER 1977, pp. 120-121).

"L'élig ou héritage du défunt se compose fondamentalement de deux éléments : son pouvoir ou autorité du père, et les êtres qu'il possédait, c'est-à-dire ses femmes, filles et esclaves. Le premeir est indivisible, et ira à son successeur; le second sera réparti et cette répartition est l'objet propre du ngab elig. (...) L'elig comprend encore cependant des droits sur les terrains défrichés, plantés ou bâtis par le défunt, ainsi que des droits analogues qu'il avait hérité de ses ancêtres Il est en effet naturel que les fruits du travail effectué quelque part restent acquis au lignage ainsi que les lieux où se trouvent les tombeaux de ses ancêtres" (P. LABURTHE-TOLRA 1981).

Ainsi, dans plus de 2/3 des exploitations bamiléké enquêtées (60,8% des cas), le successeur se plie donc à l'obligation de partage en accordant une portion du patrimoine foncier familial, **soit une proportion même légèrement supérieure à celle du pays béti (54,0%)**. Toutefois ce partage ne signifie pas grand-chose dans l'absolu tant il peut être inégal. Quoiqu'ayant cédé des lots de terre à l'ensemble de ses frères, le successeur peut s'arranger pour accaparer l'ensemble des plantations et la majorité des parcelles cultivables. Ainsi les parts attribuées à ceux que J-L. DONGMO (1981, p. 50) appelle des *"non-héritiers"* - contribuant ainsi à entretenir la confusion - peuvent être de valeur très variable.

Les frères, "même père, même mère" ou consanguins, s'ils sont absents du village, reçoivent généralement de simples lots de construction (30 mètres x 30 mètres). Car la tradition reconnaît à chacun le droit de pouvoir bâtir une maison au village, sur la terre des ancêtres du lignage. Des parcelles de culture peuvent néanmoins s'y adjoindre si les disponibilités foncières le permettent et si ces derniers souhaitent cultiver des parcelles dans leur village d'origine. Dans quelques concessions polygamiques, "l'héritier" reste même minoritaire, soit parce que les veuves de son père se partagent la plus grande part du patrimoine, soit parce ses droits successoraux sont bafoués par un occupant illégitime.

Lorsqu'on effectue un bref récapitulatif des **formes de répartition des biens entre les descendants masculins**, on s'aperçoit qu'elles ne diffèrent pas sensiblement selon chaque zone d'enquête : elles **ne sont pas fondamentalement plus inégalitaires dans l'Ouest que dans le Centre** (voir tableau ci-après). Tant que les héritiers secondaires pouvaient compenser la faible valeur de leur héritage par l'acquisition de terres non appropriées (forêt, bas-fonds, sommets), cette dévolution peu équitable des biens avait peu d'importance. Mais dès lors que l'intégralité du finage villageois est appropriée (zones où la densité rurale dépasse 30 hab/km^2), certains planteurs se retrouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des "possesseurs terriens", *"impliquant fatalement à terme des phénomènes d'exploitation"* tel le métayage des cacaoyères, le tâcheronnage agricole[132] (J. WEBER 1977, p. 121).

Dans chaque région agricole cependant, la transmission foncière de type père-enfant possède quelques spécificités qui viennent conforter ce que l'on savait déjà sur le système social et la situation foncière régionale. Ainsi, **c'est dans la région bamiléké que l'exclusion de l'héritage est la plus fréquente** : plus de 15% des chefs d'exploitation enquêtés n'avaient pas hérité de tenure foncière de leur père contre à peine 2% dans le Centre. Si l'on considère l'ensemble des descendants, susceptibles de prétendre recevoir une part de l'héritage, la proportion augmente fortement pour dépasser 40% de l'effectif général.

Comment expliquer cette différence avec la région béti? S'agit-il d'une tendance de fond propre à la société de l'Ouest inégalitaire et hiérarchique ou d'un phénomène plus conjoncturel lié à la saturation des terroirs et l'aggravation des rivalités pour l'accès à la

---

[132] Par **tâcheronnage agricole**, il faut considérer l'ensemble des activités rémunérées en argent ou en nature sur des parcelles (défrichement, taille, récolte, traitements phytosanitaires, plantation). La pratique de telles activités fournit un complément monétaire apprécié et appréciable en période de crise (cf. Chapitre 1, I° Partie).

terre? A dire vrai, aucune des explications fournies ne suffit à éclairer cette situation. Il y a, certes, des cas où la volonté d'imposer un héritier unique est patente et pourrait faire croire à la prégnance d'un moule social contraignant (et l'on repense alors au "droit d'aînesse" français). Mais il s'agit le plus généralement de l'approfondissement de deux phénomènes qui ne doivent rien à la crise récente et qui existaient dans la société précoloniale : l'usurpation et l'occupation illégale de la terre, l'accession pionnière à la terre. En effet, étant donné l'exiguïté relative des exploitations dans le Bamiléké septentrional, il y a toujours eu des tentatives d'éviction du véritable successeur ou d'intimidation visant à confisquer le pouvoir (Chapitre 4, III° Partie) et de jeunes héritiers qui préféraient "s'expatrier" de la chefferie, pour gagner le Noun ou le Nkam, plutôt que de végéter sur une petite parcelle, aux sols épuisés de surcroît. C'est pourquoi en 1992 (Projet ADOC), plus de 12% des exploitants interrogés n'avaient pas hérité de leur père et "préféré" louer, acheter ou être installé par une tierce personne (2% en zone cacaoyère seulement).

Tableau 56 : Le partage de l'héritage foncier entre les descendants du précédent chef d'exploitation (période 1925 - 1992)

TYPE DE BIENS	*BAMILEKE*		*BETI*	
	C.E. (1)	Descendants (2)	C.E.	Descendants
AUCUNE TERRE (3)	15,4%	41,7%	2,1%	18,0%
ATTRIBUTION ULTERIEURE (4)	0,0%	11,4%	2,1%	13,9%
LOT DE CONSTRUCTION* / PARCELLE DE CULTURE	33,5%	24,1%	21,6%	25,5%
PORTION DE PLANTATION	20,9%	16,1%	25,8%	28,5%
INTEGRALITE DES PLANTATIONS	19,2%	4,4%	16,5%	5,8%
INTEGRALITE DE l'EXPLOITATION	11,0%	2,3%	31,9%	8,3%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest - calculs effectués sur la base de 91chefs d'exploitation et de 532 descendants (frères, soeurs) ou collatéraux (épouse et co-épouse);

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre - calculs effectués sur la base de 97 chefs d'exploitation et de 361 descendants ou collatéraux).

(1) C.E. : désigne le chef d'exploitation enquêté

(2) Descendants : regroupe le C.E. et l'ensemble des frères et soeurs, des veuves et co-épouses héritières ou non de biens fonciers.

(3) exclusion définitive du processus d'héritage par décision familiale, par suite d'un manque patent de terre, ou encore consécutive à une usurpation successorale et une occupation illégitime;

(4) exclusion temporaire du processus d'héritage lorsque le descendant est trop jeune pour hériter ou absent de la concession familiale et travaillant en ville.

* Principalement en pays bamiléké et dans les chefferies / arrondissements aux densités rurales élevées.

Fig 29 : Le partage de l'exploitation familiale entre les fils héritiers et des droits de culture entre les épouses (Chefferie Bansoa - Ménoua).

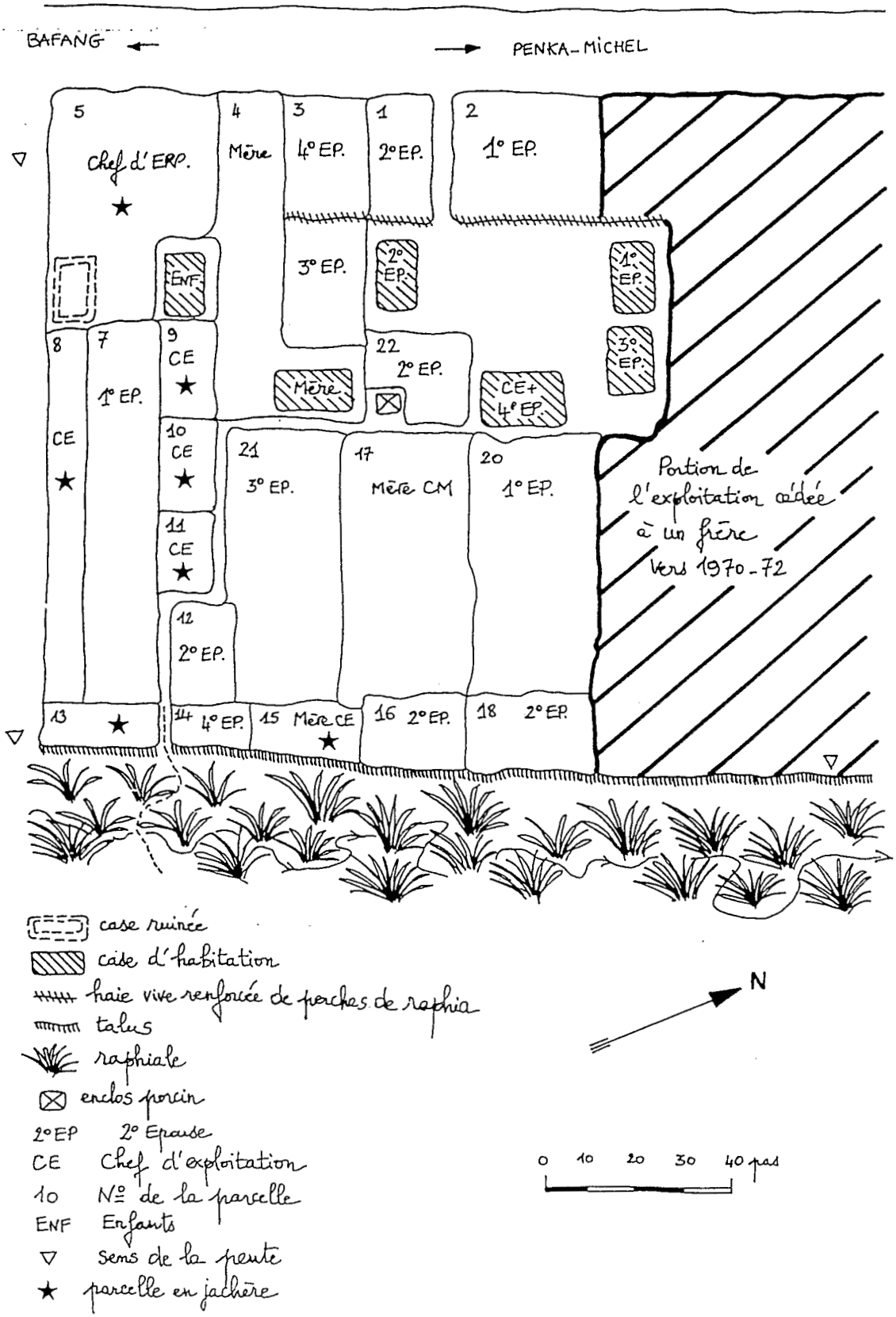

En revanche pour ce qui est des options dans la répartition de la terre et du capital arbustif (cacaoyer ou caféier), on note une étrange similitude entre les deux ensembles régionaux. On notera tout au plus de subtiles nuances, telles que la présence très légèrement plus fréquente de plantations dans les biens transmis en pays béti ou un partage plus systématique de la plantation en pays bamiléké. Et encore cela n'apparaît pas très nettement, puisque l'analyse a été faite sur la totalité des exploitations enquêtées sans tenir compte des superficies plantées en café ou cacao.

En ne retenant que les exploitations pratiquant une ou deux cultures d'exportation, il est beaucoup plus aisé d'évaluer leur mode de transmission entre les générations. **Les plantations** caféières (Arabica et Robusta) **sont** ainsi, **en grande majorité, transmises à un des fils (plutôt le successeur) sans être partagées**; dans les villages "sudistes" le verger cacaoyer n'est lui-même pas toujours comptabilisé dans les biens à partager entre les fils du défunt. C'est dans l'Ouest que l'on hésite le moins à morceler les plantations paternelles (35,9%). Et encore cette proportion n'est-elle obtenue qu'en totalisant l'ensemble des exploitations, sans mettre de côté celles n'ayant qu'un seul fils vivant pour succéder. Ce dernier est alors presque assuré de recevoir l'intégralité des plantations.

Tableau 57 : Le partage des plantations caféières et cacaoyères en pays bamiléké et béti (1925 - 1992)

	BAMILEKE	*BETI*
FILS UNIQUE VIVANT	14,1%	26,0%
PARTAGE DES PLANTATIONS	35,9%	31,2%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest); CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).

Le **statut spécifique du verger** cacaoyer **par rapport aux autres champs en culture annuelle** sous forêt apparaît donc clairement. Pénétré de la valeur symbolique des cacaoyers[133] plantés par leur père, oncle ou grand-père, le successeur - en accord avec ses frères - répugne à diviser les plantations en lots. Sensible à la considération sociale attachée au statut de planteur et à l'enrichissement économique que le cacao permettait (dans une région où les cultures commerciales étaient peu nombreuses, à la différence de l'Ouest), chaque garçon préférait défricher une nouvelle parcelle pour créer sa propre plantation. Sur les 165 cacaoyères visitées dans les quatre départements de l'enquête CACAO 1993, 63 d'entre elles, (soit 38,2%) étaient nouvelles et 54 des cacaoyères partiellement héritées et agrandies par l'actuel chef d'exploitation (32,7%).

[133] Se reporter au Chapitre 1 de la III° Partie, intitulé **La fonction de la culture de rente dans la société.**

Ce défrichement progressif qui est encore possible dans le Nyong-et-Soo ou le Mbam, faiblement peuplés, ne l'est évidemment pas ou plus dans la Lékié où les densités rurales atteignaient 70 hab/km² en 1987. Le phénomène de partage des cacaoyères devrait donc s'y renforcer progressivement dans les années à venir. Et ce d'autant plus que la récente dévaluation du franc cfa, par la revalorisation indirecte du prix d'achat au producteur, contribuait à inciter les cacaoculteurs à intensifier les soins apportés aux cacaoyers. Le temps n'est pas loin, où un héritier nouvellement installé, à moins de disposer de réserves foncières suffisantes, ne pourra plus créer une plantation. A fortiori dans le pays bamiléké où la répartition des cultures au sein des terroirs (culture pérenne / cultures vivrières) n'est pas susceptible d'être modifié, à moins d'arracher des pans entiers de la caféière. Et encore pour un gain de terre minime puisque le café est presque toujours associé à des cultures annuelles. Voici un exemple de partage inégal relevé dans le village de NKOG - EDZEN dans l'arrondissement de Monatélé (Lékié) :

PERE	*MERE*	*PRENOM / ÂGE*	*BIEN HERITE*
Père (1910 ? - 1989)	1° épouse	*Marcel* (1934 -)	= 2,5 ha hérités en 1965 1.500 pieds de cacao hérités en 1989
	2° épouse	*Joseph* (1939 -)	= 1,5 ha hérités 1965 2.000 pieds de cacao hérités en 1989
		Jean (1942 -)	= 2 ha hérités en 1965 1.500 pieds de cacao hérités en 1989
		Ernest (1945 -)	= 1,5 ha hérités en 1965 4.500 pieds de cacao hérités en 1989

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre réparties dans 25 villages;

C'est surtout à partir de 1960 que ce phénomène est perceptible : le ratio *PARTAGE / INDIVISION* passe de 3,71 avant 1960, à 2,62 pour la période 1961 - 1980 et tombe à 1,39 après 1981. En revanche, pour les mêmes périodes, on ne notait aucun changement dans les règles de transmission des plantations d'Arabica dans l'Ouest : il n'y avait pas plus d'héritier unique pour les parcelles caféières avant 1960, entre 1961 et 1980, et après 1981[134].

[134] A titre de comparaison, J-M. GASTELLU (1981 - 1982, p. 230) relève deux modes contraires de transmission des cacaoyères chez les Akwapim du sud-est du Ghana ("pays" situé à environ 50 kilomètres d'Accra, qui constitue la première zone d'introduction du cacao vers 1890). *"Chez les Akwapim patrilinéaires, la plantation est divisée, au décès du fondateur, entre ses fils, et puis, plus tard, entre les fils de ses fils, ce qui aboutit à un extrême morcellement. Chez les Akwapim matrilinéaires, le phénomène inversé est observé*

(à suivre...)

Pour leur part, J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD, étudiant les structures agraires d'une société segmentaire, patri- et virilocale du sud de la Côte d'Ivoire (pays *gban*, intégré au groupe Mandé du Sud, situé à quelque 180 kms au nord-ouest d'Abidjan), ont relevé une même propension des chefs d'exploitation à transmettre les plantations de café Robusta et de cacao *"quasi-unanimement au sein de la seule parenté patrilinéaire, et généralement sans être partagées entre tous les héritiers potentiels"* (1983, p. 83). En revanche, dans cette région, la priorité est donnée aux frères du défunt avant de descendre à un niveau généalogique inférieur. C'est tout le contraire dans les groupes bamiléké et béti où fils et neveux sont les principaux bénéficiaires.

* Un accès à la propriété foncière réservé aux hommes?

En pays bamiléké il n'y a qu'un seul successeur statutaire (héritier socio-politique) mais plusieurs héritiers comme dans la zone centrale camerounaise. Dans les deux régions, la tradition veut que seuls les garçons héritent, qu'ils soient les propres enfants du défunt ou des enfants adoptés. **Les filles sont presque systématiquement exclues de l'héritage**, puisqu'elles quittent définitivement la concession paternelle au moment du mariage : il serait, en effet, impensable que la terre sorte du lignage.

Cette coutume souffre cependant de nombreuses exceptions, surtout dans l'Ouest bamiléké. En effet, en l'absence d'héritier mâle (fils, fils adoptif, petit-fils, neveu) ou faute de fils jugé capable de reprendre la direction de l'exploitation agricole, les parcelles vivrières peuvent être partagées entre les filles et la direction de l'exploitation revenir aux veuves du chef de concession. Dans la région de Yaoundé par contre, les "retours" des filles sur l'exploitation paternelle sont rarissimes de même que les demandes d'assistance foncière. De sorte que la société béti pourrait apparaître, à travers cette généalogie foncière, comme surmasculinisée par rapport à celle de l'Ouest. C'est sans doute un peu excessif. Et la femme y occupe généralement la même place, à la fois productrice et reproductrice. Néanmoins, les sociologues qui ont étudié en parallèle les deux sociétés précoloniales pourraient rappeler que la femme n'y occupait pas la même position : dans le clan béti la force virile, magnifiée, prime, tandis qu'à la chefferie le titre de *mafo* était empreint d'un profond respect.

"Les règles de dévolution des terres ne cessèrent d'évoluer depuis la fixation des groupes domestiques" du groupe "pahouin" (C. SANTOIR, 1992, p. 66), alors que dans la société bamiléké la colonisation n'a pas eu d'influence notable. C'est sans aucun doute une explication plausible de **la plus forte proportion de fils héritiers dans les villages forestiers du Centre.**

---

[134](...suite)

: un héritier utérin peut recueillir, par exemple, les plantations de trois frères, ce qui conduit à un concentration des terres".

Tableau 58 : Lien de parenté des bénéficiaires d'une parcelle de terre avec le précédent chef d'exploitation en 1992 et 1993.

LIEN DE PARENTE	*BAMILEKE*		*BETI*	
	C.E.	Ensemble*	C.E.	Ensemble*
FILS / FILS ADOPTIF	65,7%	**67,1%**	80,8%	**75,6%**
FILLE	0,0%	8,4%	0,0%	0,5%
VEUVE / CO-EPOUSE	11,1%	4,7%	8,1%	9,1%
AUTRE PARENTS	9,6%	10,1%	9,1%	12,2%
SANS PARENTE	13,6%	8,4%	2,0%	2,5%
ENSEMBLE	100,0%		100,0%	

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest - calcul établi à partir de 99 réponses de chefs d'exploitation et de 237 personnes ayant hérité, chef d'exploitation actuel compris;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre - calcul établi à partir de 99 réponses de chefs d'exploitation et de 197 personnes ayant hérité, chef d'exploitation compris).

* regroupe les chefs d'exploitation enquêtés et les autres héritiers (frères, soeurs, veuves).

Avant 1940, l'exploitation était héritée par le frère cadet du défunt, les épouses et les enfants. Il était rare que le frère aîné du défunt en héritât. L'exploitation pouvait même passer entre les mains de plusieurs frères cadets du défunt avant de revenir aux fils héritiers (Bamiléké, Béti) ou à un des fils d'une soeur du défunt (Ghana)[135]. Seules les épouses restées sans descendance ne recevaient rien et retournaient alors dans leur famille d'origine. Cet oncle jouait en réalité, dans la plupart des cas, le rôle de régisseur-régent des plantations cacaoyères en attendant l'âge adulte de ses neveux, c'est-à-dire leur mariage selon les anciennes traditions béti. Parallèlement, on relève quelques cas de transmission vraie oncle - neveu. Sur les 165 plantations cacaoyères étudiées au cours de notre enquête CACAO 1993, par exemple, près de 5% d'entre elles étaient héritées de cette manière. Lorsqu'un oncle meurt sans laisser d'héritier mâle, l'héritage dévolu à un neveu peut être beaucoup plus conséquent. Cette relation oncle - neveu, non autoritaire, faite de complicité et de confiance, n'est pas particulière au monde béti, elle existe aussi chez les Bamiléké où l'on parle alors de "père de derrière".

[135] Voici ce qu'en rapporte P. HILL dans son étude sur les cacaoculteurs migrants du Sud du Ghana : *"with both Aburi and Akropong farmers it is unusual for a man's farm to pass on to an elder brother; inheritance by the next younger (uterine) brother is usual and it is not uncommon for property to pass through the hands of several younger brothers in succession before coming under the control of a wofase, i. e. a son of one of the deceased's sisters - the man who is often popularly supposed to be the first inheritor"* (P. HILL 1963, p. 123).

Joseph B. a eu beaucoup de chances : il a fait deux héritages. Il a hérité en 1981 d'une petite cacaoyère de son oncle (300 pieds vifs), puis de deux champs vivriers d'une superficie de 1,4 ha à son décès (1991). Parallèlement, suite à sa demande, son père lui octroie un lot de terre en 1982 sur lequel il crée sa propre cacaoyère de 500 pieds. Son frère aîné en reçoit également un. En 1990, lorsque son père s'éteint, Joseph se voit attribuer la plantation paternelle de 1200 vieux cacaoyers (plantés en 1950) ainsi qu'une dizaine d'hectares de jachères. Le voilà donc à la tête d'une grande exploitation, compte-tenu des structures agraires de la Lékié.

Sans léser aucun des fils, le système de répartition du foncier en pays béti est très inégalitaire. Ce qui peut sembler paradoxal. En réalité, il n'en est rien. En effet, à la différence du pays bamiléké, où les épouses ne peuvent transmettre que des droits de culture et où l'héritage s'effectue majoritairement par patrilinéarité, c'est par le biais des veuves que les dotations sont faites (héritage matrilinéaire) : autant d'épouses, autant de parts, sans tenir compte du nombre de garçons de chacune. Le fils unique d'une épouse est, de ce fait, largement favorisé par rapport à une épouse ayant plusieurs garçons. A partir de 1950, l'évolution sociale (baisse de la polygamie, christianisation) contribue à revaloriser le statut des épouses : elles peuvent rester sur l'exploitation du défunt et même accéder à la propriété d'une plantation (J. BINET 1959).

Chaque successeur est écartelé entre deux impératifs communautaires contradictoires, auxquelles il ne peut surseoir : assurer la viabilité de l'exploitation agricole en préservant la valeur des terres lignagères, redistribuer la terre aux ayants-droit (épouses, frères). C'est-à-dire maintenir son pouvoir de contrôle d'accès au foncier et favoriser parallèlement l'indépendance économique de chaque actif et la formation de nouvelles petites unités de production. Par suite, le pouvoir décisionnel du successeur et le contrôle individuel exercé sur la terre est soumis à de nombreuses restrictions. Cette tendance au renforcement du contrôle communautaire de la terre, parfois contre la volonté expresse du successeur n'est pas une nouveauté dans des chefferies et des villages où la pression foncière est forte et ancienne. En revanche, cette évolution est, maintes fois, relevée dans les "zones de conquête pionnière" camerounaises (Mbam, Nyong-et-Soo, Nkam), ivoiriennes (J-P. COLIN 1990) ou ghanéennes (P. HILL 1963, pp. 122 - 126)[136]. Dès que la terre acquise par un premier occupant est retransmise à d'autres parents qui l'exploitent avec leurs fonds propres (capital et force de travail), elle cesse d'appartenir au premier pour intégrer la communauté du lignage.

Il faut donc se garder d'un quelconque déterminisme pour aborder la question de la transmission foncière. En tout état de cause, il s'avère impossible de réutiliser directement ce que l'on sait de l'ethos économique de chaque groupe social (rétention/redistribution) pour tenter de caractériser et de schématiser la gestion du facteur terre. Un même exploitant peut pratiquer une solidarité redistributive (assistance, partage) tout en accordant des privilèges à certains membres du lignage.

---

[136] *"(...) individuals tend to lose their power of individual control as time goes by, there being a corresponding tendency (...) for the corporate control by the lineage to increase"* (op. cit. 1963, p. 122).

I. 4. B. La dynamique de morcellement et l'atomisation des terroirs cultivés.

Les stratégies de substitution et de diversification de revenus, élaborées par les caféiculteurs, permettront sans doute à nombre de petites exploitations de l'Ouest de se maintenir, écartant ainsi pour un temps le spectre de la faillite. A moyenne échéance, elles sont cependant condamnées à disparaître si leur morcellement, au gré des héritages, se poursuit. Ce phénomène est d'autant plus aigu qu'en pratique aucun fils n'est exclu du partage successoral, à moins d'un désintérêt patent ou d'un comportement asocial (délinquance et oisiveté urbaine). Et par ailleurs le chef de terre n'a plus dans l'Ouest la possibilité d'installer *"les fils non-héritiers des cultivateurs déjà établis"* (HURAULT 1970 a, p. 238), sur les terres vacantes de la chefferie (sommets et bas-fonds par exemple).

Gardons-nous toutefois d'une trop grande généralisation, car si l'exiguïté des terroirs cultivés est réelle dans le Bamiléké septentrional (Départements de la Ménoua, des Bamboutos et de la Mifi) où les densités rurales dépassaient 130 hab/km² en 1987, la partie méridionale ne connaît ni la même pression foncière, ni le problème de la réduction des superficies cultivables disponibles par exploitation. Dans la zone cacaoyère enquêtée, il conviendra également de dissocier la Lékié de la partie forestière au sud de Yaoundé. Par ses densités rurales, ce département connaît une situation proche du nord de la région bamiléké.

I. 4. B. 1. Le dépeçage de l'exploitation par les héritiers.

Le récapitulatif détaillé des lots distribués aux différents descendants du précédent chef d'exploitation montre un véritable dépeçage en règle de l'exploitation. A chaque succession, l'ensemble de l'exploitation est en moyenne partagé entre 3,6 héritiers dans la région productrice de café et 2,4 dans la région cacaoyère béti.

Tableau 59 : Fréquence et nombre moyen de lots attribués par exploitation (1942 -1992)

	BAMILEKE		*BETI*	
	Fréquence	Nb moyen	Fréquence	Nb moyen
HERITIERS PRESENTS	100,0%	2,6	100,0%	2,0
HERITIERS ABSENTS	47,0%	1,0	21,4%	0,4
ENSEMBLE	88,5%	3,6	99,0%	2,4

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).
* % des exploitations ayant des héritiers présents ou absents du village.

Fig 29b : La réduction inexorable du terroir cultivé
à chaque partage successoral (Chefferie Bandjoun - Mifi)

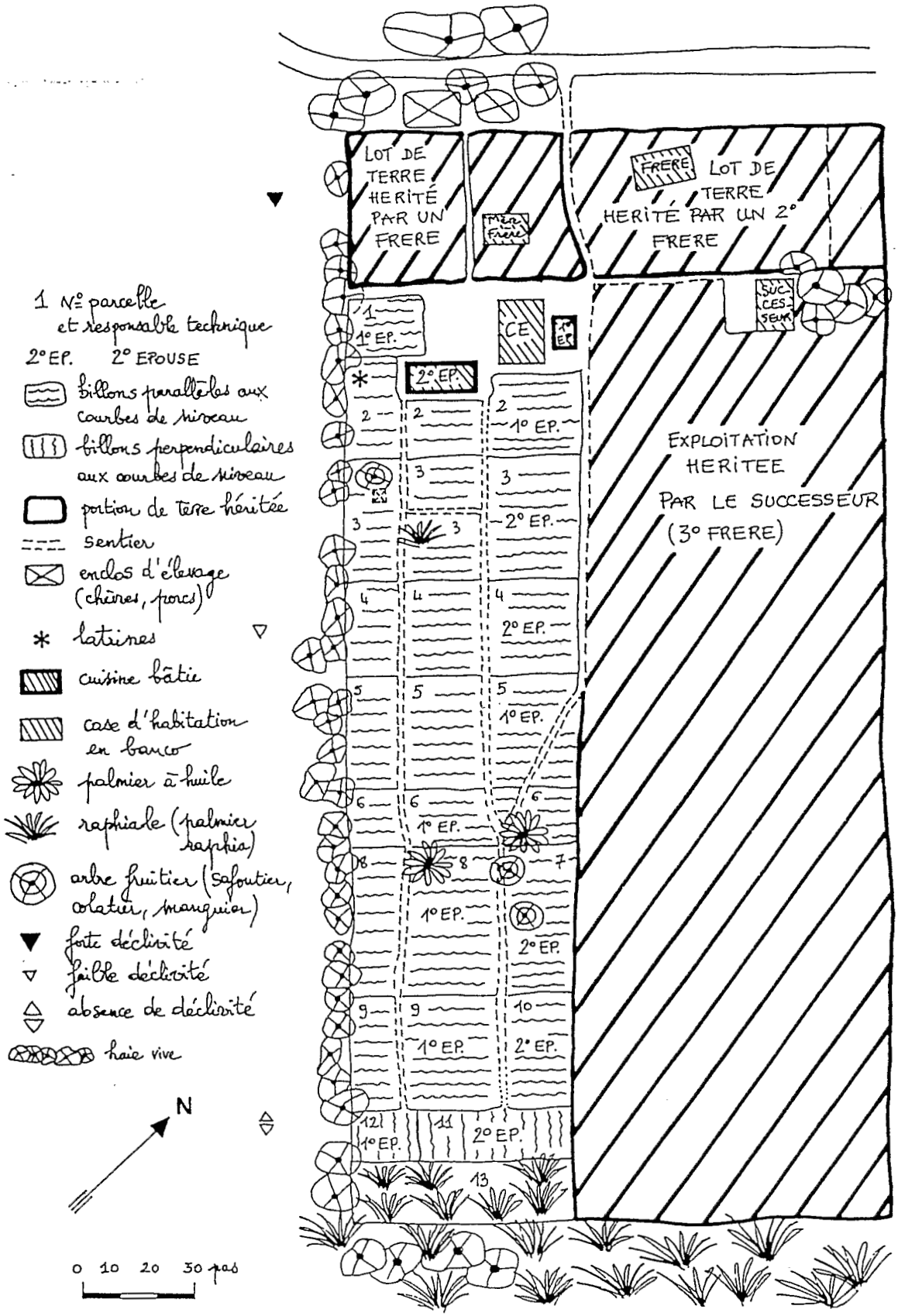

Planche 13 : **Une régénération sélective pied par pied** ou par lambeaux de parcelle s'opère **dans les vieilles cacaoyères** plantées avant 1950. En fonction des nouvelles normes agronomiques, l'espacement des plants sélectionnés fournis par la SODECAO sera nettement supérieur à celui des plants traditionnels (type Ghana). Ainsi l'exploitant maintient le potentiel productif du verger qu'il transmettra à ses fils héritiers (Mbenga - Lékié - Décembre 1992).

"Le système de dévolution impliquant le partage aboutit à ce paradoxe que les fils seront d'autant plus des petits planteurs que leur père est grand planteur. Ce nivellement par le bas à chaque génération explique la non-apparition de la classe de grands planteurs (...)" (J. WEBER 1977, p. 120). En effet, nous avons vu qu'être un "grand" dans la tradition béti précoloniale signifiait au moins autant avoir un grand nombre de descendants et de dépendants que de "tiges" ou de "pieds" (de café ou de cacao). En fin de compte, les fils uniques, en sus d'une plus grande autonomie dans la direction de l'exploitation (moins de droits d'usage hérités, de conflits familiaux et successoraux), bénéficient d'une meilleure assise foncière que le dernier garçon d'un grand polygame.

A la différence de l'appauvrissement des sols, ou de la baisse des prix des produits vivriers, la menace que fait peser le morcellement continu des terres n'est pas toujours perçue comme un risque majeur par les planteurs : *"la relation entre le manque de terre, la charge humaine des exploitations et les superficies cultivées par individu n'est pas parfaite (...). Des exploitations ayant peu de terre, cultivent de larges surfaces en vivres aux dépens des jachères. A l'opposé, d'autres disposant des larges réserves, cultivent peu. Tout dépend donc des stratégies individuelles qui décident du niveau de la culture vivrière, du rendement des plantations, comme du recours à une émigration saisonnière ou permanente"* note C. SANTOIR en parlant de Yemessoa (1992, p. 108). Bien que *"par le biais des héritages, les propriétés foncières se morcellent et s'amenuisent pour atteindre des superficies juste compatibles avec l'autosuffisance alimentaire"* (op. cit.). Cette prise de conscience dépend effectivement de la capacité à se représenter l'avenir, à prévoir les difficultés et à les anticiper. Mais il est dans le même temps contingent d'un certain nombre d'événements extérieurs imprévisibles : décès d'un ou plusieurs fils en bas-âge, retour au village de fils émigrés, attribution de droits de culture à des parents en difficulté. Il est donc souvent difficile d'arriver à déterminer qu'elle est la véritable stratégie foncière d'un chef d'exploitation et ce d'autant plus qu'elle est parfois tenue secrète.

I. 4. B. 2. Simple dynamique de morcellement ou évolution vers une minifundisation?

Un tel processus, pour autant qu'il se reproduise à chaque succession aboutirait immanquablement au morcellement de l'exploitation en une multitude de petites unités de production pas toujours viables. On a alors tout lieu de supposer que ce phénomène puisse être appréhendé, même visuellement, sur un temps court. A trente ou quarante ans d'intervalle, un même observateur attentif pourrait, sans aucun doute, relever les empreintes paysagères de ce phénomène dans l'Ouest. La tôle ayant massivement remplacé les toits en "chaume", la multiplication de l'habitat intercalaire serait ainsi immédiatement visible un après-midi ensoleillé! C'est sans doute possible mais cette expérience ne dépassera jamais le cercle du ressenti individuel. Quelques relevés d'exploitation permettront, au cas par cas, de préciser les nouveaux découpages du parcellaire au sein d'un segment de lignage (nous l'avons fait pour une quarantaine d'exploitations en 1992), mais les mesures obtenues ne pourront - au mieux - que confirmer la pratique du partage sans pouvoir permettre une généralisation à l'échelle de la province. Pour savoir s'il y a un risque réel que cette pratique aboutisse à une minifundisation d'exploitations familiales, par ailleurs déjà fort réduites, il était impératif de pouvoir évaluer la superficie moyenne cultivées par exploitation.

* La réduction apparente des superficies moyennes cultivées.

C'est pourquoi, nous nous sommes essayés au périlleux exercice de comparer les différentes enquêtes par sondage et les recensements agricoles disponibles. Le choix a été vite fait : deux enquêtes agricoles réalisés par la Direction de l'Agriculture en 1963 et 1965, deux recensements agricoles datés de 1972 et 1984. En dépit d'une apparente homogénéité des sources, les résultats n'étaient pas, d'emblée, comparables. En effet, les divisions administratives ont été maintes fois remaniées entre 1965 et 1992. Il a donc été nécessaire d'identifier des sous-échantillons correspondant à nos deux zones d'enquête de 1992 et 1993 (voir tableau suivant).

Les résultats obtenus ne remettent pas en cause l'hypothèse d'une réduction des superficies cultivées. **En l'espace d'une génération - entre 1963 et 1984 - la superficie moyenne cultivée[137] par actif agricole aurait régulièrement diminué, aussi bien dans le Centre que dans l'Ouest.** C'est dans la région cacaoyère que l'évolution est la plus nette : la taille du domaine cultivé de l'exploitation est presque divisée par deux (- 43,7%), passant de 268 ares en 1963 à 152 ares en 1984. Tandis que dans l'Ouest, la superficie moyenne cultivée ne baisse que de 10% dans le même intervalle. Avec une moyenne de 115 ares cultivés par exploitation en 1984, l'Ouest est la province qui possède les plus petites unités paysannes de production du Cameroun, à égalité avec le Littoral[138].

---

[137] **La superficie cultivée** est la superficie des parcelles de l'exploitation ayant porté au moins une culture (annuelle ou pérenne) au cours d'une année agricole complète.

La **superficie développée** est le total de la surface mise en valeur au cours d'une année agricole complète (1° cycle de mars à juin-juillet et 2° cycle d'août à novembre). La superficie de certaines parcelles peut donc être comptabilisée deux fois au cours de l'année. Le **coefficient superficie développée / superficie cultivée** est de 1,072 dans le Centre et de 1,464 dans l'Ouest selon le Recensement Agricole de 1984 . La superficie moyenne développée par exploitation est de 154 ares dans le Centre et de 178 ares dans l'Ouest en 1984 : la pratique d'un deuxième cycle de culture est donc plus fréquente dans le pays bamiléké que dans le pays béti.

[138] Le Recensement Agricole de 1984 donne les chiffres suivants pour les autres provinces : Littoral (118 ares), Nord-Ouest (153 ares), Est (201 ares), Sud (208 ares), Sud-Ouest (258 ares). La superficie moyenne cultivée par exploitation pour l'ensemble du Cameroun est de 160 ares.

Tableau 60 : Evolution de la superficie moyenne cultivée par exploitation et par actif dans la province du Centre (1963-1993)

	BETI			
	1963	*1972*	*1984*	*1993*
Nombre total d'exploitations agricoles	64.000*	86.800	104.500	-----
Superficie moyenne cultivée / exploitation	2,68	1,58 (1)	1,52	-----
Nombre moyen d'actifs / exploitation	2,80	2,71	3,30 (2)	3,18
Superficie moyenne cultivée / actif (ha)	0,87	0,58	0,46	-----

Source : MARTICOU (H.), 1963 - Les Structures Agricoles du Centre Cameroun, pp. 14, 23; calculs effectués sur un sous-échantillon de 332 exploitations d'une partie du département du Nyong et Sanaga correspondant aux départements actuels de la Lékié, de la Méfou et du Nyong-et-Soo retenus pour l'enquête CACAO 1993 : les arrondissements d'Akonolinga et de Nanga-Eboko ont, de ce fait, été écartés de l'échantillon. * estimation.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Recensement Agricole, 1972 - Premiers résultats du recensement agricole 1971-1973, pp. 55, 64; (1) La superficie moyenne cultivée par exploitation dans la Lékié était de 150 ares (échantillon de 205 exploitations enquêtées au Recensement Agricole de 1972);

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province du Centre. (2) Le nombre d'UTH / exploitation est donné pour l'ensemble de la province du Centre (départements du Mbam, de la Haute-Sanaga, du Mfoundi, du Nyong-et-Mfoumou inclus) car les données individuelles par département ne sont pas disponibles.

CACAO 1993 (*enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre*).

Tableau 61 : Evolution de la superficie moyenne cultivée par exploitation et par actif dans la province de l'Ouest (1965-1992)

	BAMILEKE			
	1965	*1972*	*1984*	*1992*
Nombre total d'exploitations agricoles	81.000 *	107.500	125.400	-----
Superficie moyenne cultivée / exploitation	1,28	1,27	1,15	-----
Nombre moyen d'actifs / exploitation	3,25	2,83	4,80 *	3,27
Superficie moyenne cultivée / actif (ha)	0,39	0,45	0,35	-----

Source : CAPOT-REY (P.) et al., 1965 - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental, pp. 22, 23, 25; calculs effectués à partir d'un sous-échantillon de 535 exploitations des deux strates à dominante Arabica et Robusta correspondant à la province actuelle de l'Ouest (départements Bamoun, du Mungo et du Nkam exclus); * estimation

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Recensement Agricole, 1972 - Premiers résultats du recensement agricole 1971-1973, pp. 87, 96;

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province de l'Ouest. * Le nombre d'UTH / exploitation est donnée pour l'ensemble de la province de l'Ouest (département du Noun compris),car les données par département ne sont pas disponibles; il est très certainement inférieur pour les seuls départements retenus pour l'enquête du Projet ADOC, le Noun employant une importante main d'oeuvre salariée.

Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest).

Si l'on observe dans le détail la répartition par classe de superficies des exploitations de chaque zone d'enquête, le phénomène est encore plus flagrant. **Les structures agraires du pays bamiléké sont très émiettées** et sont constituées par une myriade de micro-exploitations familiales dont plus de la moitié d'entre elles, soit près de 85.000, cultivent moins de 1,0 ha. Dans le Centre, ces toutes petites unités de production sont presque aussi nombreuses (72.700) mais ne représentent plus que 45,0% de l'ensemble. Le seul élément de différenciation tient au plus grand nombre d'exploitations ayant plus de 2 ha en culture (cacao + vivrier).

Cette évolution rapide est, sans aucun doute, tributaire, de la redistribution des droits d'usufruit au sein du lignage, de la répartition des terres entre héritiers, mais également du croît naturel de la population. Elle est progressive et continue depuis 1963. Rien ne semble devoir l'atténuer et, a fortiori, l'inverser. Et ce, en dépit du maintien d'un fort courant migratoire vers les villes-capitales (Douala et Yaoundé) dans le sud du pays bamiléké ou la Lékié. *"La redécouverte d'écologies en marge du système"* (P. JANIN 1993), pas plus que la délocalisation de certains exploitants vers les marges pionnières et forestières, n'ont créé de phénomène de délestage démographique et de déprise agricole à l'échelle régionale. La dichotomie géographique des pays bamiléké et béti perdure profondément : on différencie toujours nettement un "nord" surdensifié, aux terroirs saturés où les litiges sont vifs et les stratégies d'accumulation peu développées et un "sud" où la dispersion du parcellaire est moins forte, les exploitations plus vastes, les rapports fonciers traditionnels perturbés par la formation d'un marché foncier moderne (achat / vente). A défaut de pouvoir acquérir des champs à proximité de leur concession, les "nordistes" bamiléké et béti (grands planteurs, commerçants, notables) investiront préférentiellement dans ces "marges".

Tableau 62 : Répartition des exploitations agricoles bamiléké et béti par tranches de superficie cultivée en 1984

	< 0,5 ha	0,5 - 1,0 ha	1,0 - 1,5 ha	1,5 - 2,0 ha	> 2 ha	Ensemble
BAMILEKE	25,4%	27,6%	19,9%	10,6%	16,5%	100,0%
BETI	21,7%	23,2%	14,3%	12,7%	28,1%	100,0%

Sources : Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province de l'Ouest (Noun inclus) sur 158.700 exploitations; résultats de la province du Centre (Mbam, Haute-Sanaga, Mfoundi, Nyong-et-Mfoumou inclus) sur 162.900 exploitations.

Est-on, malgré tout, fondé à parler de minifundisation pour l'ensemble de la région bamiléké? Toutes les chefferies subissent-elles avec la même intensité cette surdensification des terroirs cultivés? N'existe-t-il pas des nuances locales? Comment se répartissent les

champs et parcelles au sein de l'exploitation? Y-a-t-il des actifs que l'émiettement et la réduction des terroirs épargnent? Les successeurs, les aînés, les femmes? Comment s'effectuent les transferts de droits de culture qui viennent compenser les cessions faites?

* Les contrastes régionaux et familiaux.

Les situations foncières apparaissent très hétérogènes d'un département à l'autre. Pour une même densité rurale, un département ayant encore des réserves forestières pourra supporter l'installation de nouveaux exploitants et étendre ses surfaces cultivées, tandis qu'un autre - au couvert végétal nettement dégradé et entièrement défriché - mettra en péril la reproduction de la fertilité par une réduction de la jachère. C. SANTOIR constate ainsi à à l'issue d'une minutieuse cartographie du terroir villageois de Yemessoa (dans une zone au foncier bloqué) entre 1972 et 1984, *"qu'il n'y a pas* [non plus] *de liaison "mécanique" entre population, superficie vivrière par individu et réserve de terre"* (1992, p. 127).

> *"Certes, dans la plupart des cas, une augmentation de la population familiale a entraîné une augmentation proportionnelle des superficies vivrières individuelles (il n'ya donc pas eu intensification), et une diminution des réserves foncières. Les exploitations qui ont vu leur population diminuer ont également accru leurs superficies en vivres (moins toutefois que les précédentes) et disposent de jachères plus grandes. Mais, de nombreux facteurs, autres que la densité de population entrent en jeu pour expliquer l'évolution des superficies vivrières ou celles des jachères. On peut citer ainsi : le besoin de numéraire, c'est-à-dire la vente de produits vivriers par les femmes (soit en intensifiant leurs semis et leurs pratiques, soit en étendant les superficies); la part des revenus issus des migrations, ou des plantations, servant à acquérir des vivres; ou encore l'influence des conditions techniques (pluviométrie, fertilité des sols), l'importance de la main d'oeuvre mobilisable"* (op. cit).

Cette volonté de "mettre en valeur" l'intégralité des terroirs apparaît nettement dans le cas de la Ménoua : l'occupation des versants montagnards des Monts Bamboutos, la conquête des bas-fonds, la descente dans la plaine des Mbos ont permis d'augmenter d'un quart les surfaces cultivées. Dans le Nyong-et-Soo, la progression est encore plus flagrante et fulgurante : les défrichements forestiers auraient permis de multiplier par 1,5 les terres annuellement cultivées. Cette expansion "pionnière", au détriment des espaces "marginaux" ou traditionnellement peu exploités, explique pourquoi les superficies moyennes cultivées par exploitation aient pu connaître une augmentation sensible entre 1972 et 1984. Dans le Ndé, bastion traditionnel d'émigration, les phénomènes de déprise rurale et de défrichement forestier (en direction du Nkam) ont permis la création de nouvelles plantations arbustives (cacaoyères, caféières Robusta, palmeraies). L'extension des champs vivriers sur l'escarpement méridional bamiléké a permis d'accroître la taille moyenne des exploitations familiales. Inversement, dans le Naut-Nkam, la faible extension des superficies cultivées entre 1972 et 1984 (+4,9%) n'a apparemment pas suffit à faire face au fort croît démographique de l'ordre de 2,2% annuel.

Fig 30 : Les densités rurales bamiléké en 1987

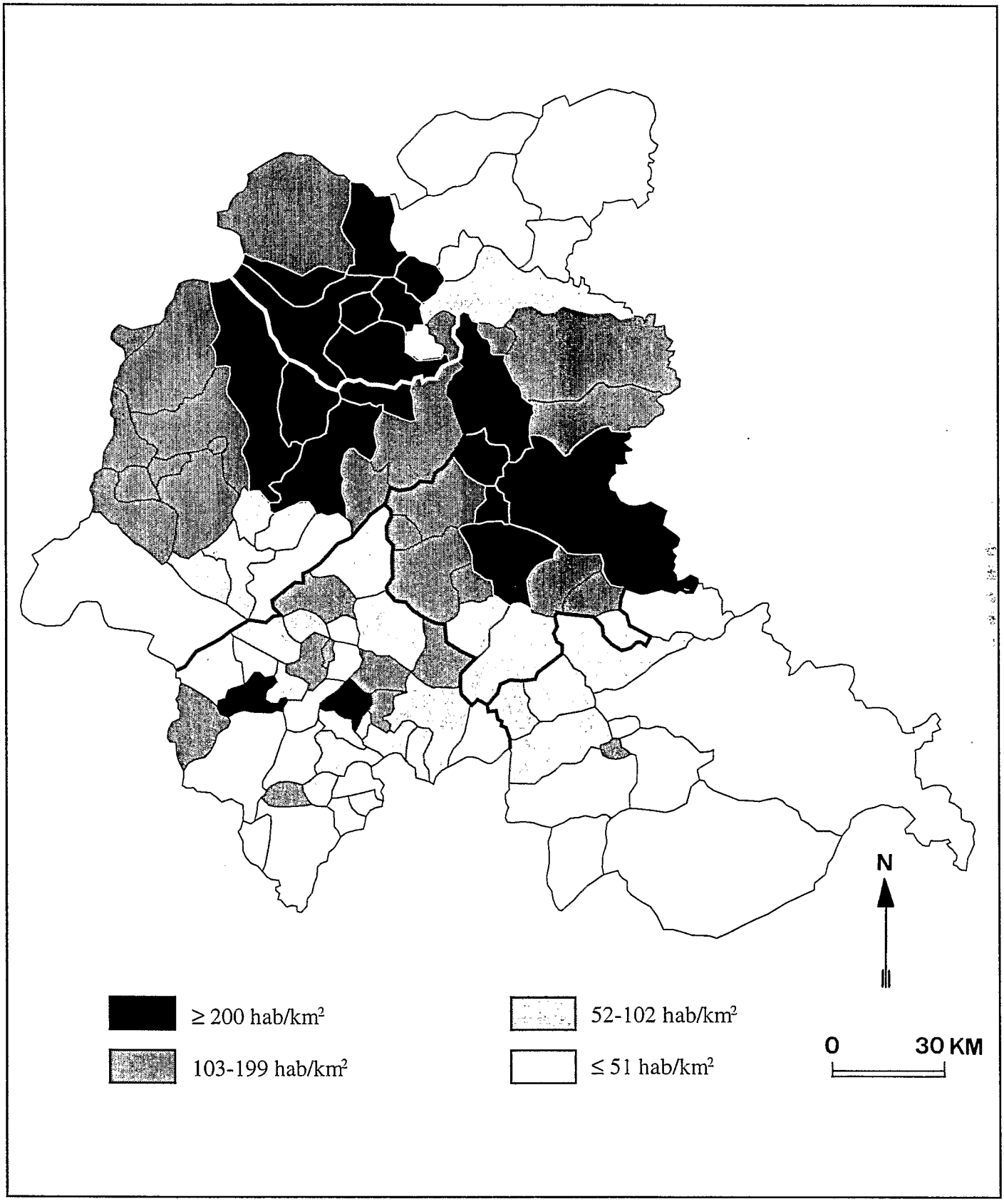

Fig 31 : Les densités rurales béti en 1987

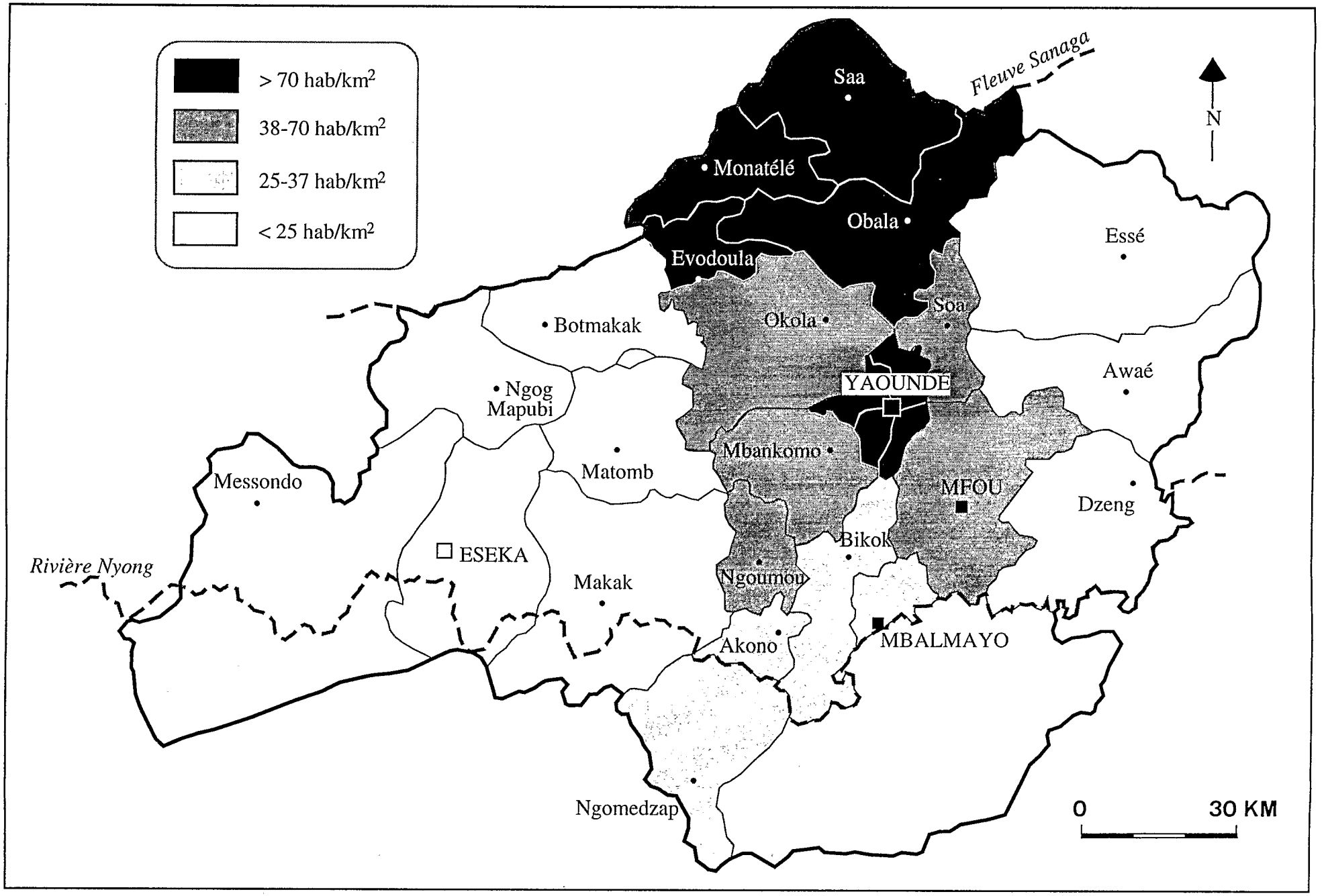

Tableau 63 : Croissance de la population rurale (1976 - 1987)
et évolution des superficies cultivées (1972 - 1984)

	POP RURALE 1976 - 1987	SUP. TOT. CULTIVEE 1972 - 1984	SUP. CULTIVEE / EXPLOITATION 1972 - 1984
OUEST			
BAMBOUTOS	+ 21,2%	- 1,3%	- 34,2%
MENOUA	+ 13,3%	+ 35,7%	+ 20,4%
MIFI	+ 32,1%	- 18,6%*	- 6,5%
HAUT NKAM	+ 24,5%	+ 4, 9%	- 16,0%
NDE	- 1,6%	+ 39,0%	+ 6,2%
CENTRE			
LEKIE	+ 11,4%	- 7,9%	- 20,0%
MEFOU	+ 6,5%	+ 12,3%	+ 5,6%
NYONG-ET-SOO	+ 2,9%	+ 154,0%	+ 88,6%
NYONG-ET-KELLE	+ 4,1%	- 24,9%	- 27,6%

Sources : Recensement Général de la population de 1976 et de 1987;
Recensement Agricole de 1972-1973 et de 1984.

C'est dans les chefferies et départements surdensifiés, sans "terres pionnières", que la saturation et la surexploitation des terres est la plus visible. Et la répartition du patrimoine entre plusieurs héritiers pose, à chaque succession, avec une acuité accrue, la question de la raréfaction des terres cultivables. Les exploitations de la Mifi, des Bamboutos et de la Lékié n'ont pu éviter de voir se réduire "comme peau de chagrin" leur domaine cultivé. Selon C.SANTOIR (1992, p. 84), la superficie moyenne cultivée par habitant était de 0,70 ha à Yemessoa en 1972 (0,40 ha si l'on exclut les jachères). Toutes n'ont pu compenser ces pertes par l'achat ou la location de nouvelles terres, souvent faute de moyens. En effet, les lotissements proposés par les chefs de terre traditionnels dans les zones basses (plaine de Galim, du Noun) n'ont pas toujours été occupés par les planteurs des chefferies limitrophes : maraîchers, grands planteurs, commerçants des départements voisins (Ménoua, Bamboutos) ont également saisi les opportunités foncières offertes pour développer des cultures spéculatives destinées à l'approvisionnement de Bafoussam, Douala et Yaoundé (tomate, chou, maïs, oignon).

Reste que les différences existantes dans le plan de sondage des recensements respectifs, ainsi que le déroulement sur le terrain des enquêtes ont, sans aucun doute, introduit des biais importants. C'est pourquoi, on n'accordera pas une attention extrême aux chiffres eux-mêmes pour n'en retenir que les tendances générales.

Fig 32 : L'exiguité d'un terroir d'exploitation
(Chefferie Babadjou - Département des Bamboutos).

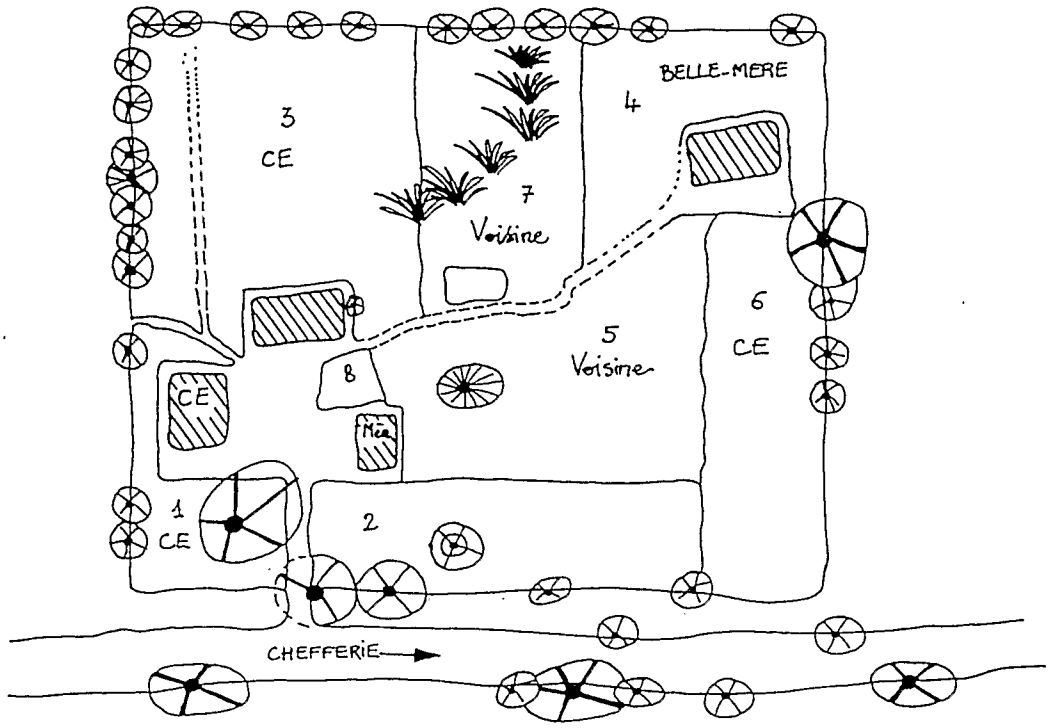

2 N° parcelle
Ficus, Dracéna, Safoutier formant haie vive
Manguier
Avocatier
Eucalyptus
Palmier raphia
case d'habitation en banco

N

0 10 20 30 40 pas

1 CAFE + TARO + MACABO
2 CAFE Ar. + MACABO + BANANE DOUCE
3 CAFE Ar. + TARO + MACABO + BANANE D.
4 CAFE Ar. + MACABO
5 CAFE Ar. + MACABO + BANANE D.
6 MAÏS + IGNAME JAUNE + TARO
7 CAFE Ar. + MACABO + BANANE D.
8 MACABO + MAÏS + HARICOT + BANANE D. + CAFE Ar.

La perception qu'a chaque planteur de son milieu naturel, même entièrement subjective, fournit un élément supplémentaire d'appréciation sur la saturation foncière. Ainsi, selon l'enquête IRAT-SODECAO 1983, conduite par A. LEPLAIDEUR, sur 350 exploitations réparties dans ce qui constitue aujourd'hui les provinces du Centre du Sud, seul un quart des U.P.P (Unités Paysannes de Production) met en avant l'insuffisance des réserves foncières. Les quatre départements retenus pour notre enquête CACAO 1993 correspondent aux quatre classes de disponibilités foncières, identifiées par A. LEPLAIDEUR en 1983 (1985, pp. 117 - 119).

Dans ce vaste ensemble régional, les agriculteurs de la Lékié se démarquent nettement du reste de la zone cacaoyère : défrichements et coupes forestières (qui perdura jusqu'à la fin de la décennie 70 dans l'arrondissement d'Okola) ont presque entièrement dégradé les forêts secondaires existantes, 90% des exploitants se plaignent de ne pas avoir assez de terre pour assurer une production vivrière à la fois pour l'autosubsistance et orientée à la vente sur le marché.

La Méfou occupait, il y a une dizaine d'années, une position intermédiaire. Si les 3/4 du couvert végétal du département était encore classé comme dense et très dense, 1/3 des producteurs ressentaient déjà avec acuité le manque de terre (jachères et forêts), avec une plus forte occurrence le long des axes routiers. Le Nyong-et-Soo était dans une situation très proche du point de vue du taux de couverture forestière (80,0%), mais une très grande majorité de producteurs (80,0%) pensaient avoir assez de jachère et de forêts pour pouvoir faire face à l'ensemble de leurs besoins : installation de nouveaux héritiers, hausse des charges familiales. Enfin, un dernier ensemble, correspondant au "Grand Sud forestier" et illustrant une situation foncière ailleurs révolue, peut encore être isolé.

Au sein de la cellule nucléaire familiale, chaque actif agricole ne dispose pas des mêmes droits fonciers et, par suite, ne subit pas avec la même gravité les conséquences de la transmission plurilinéaire. Ainsi en 1970, J. HURAULT notait que *"dans tous les cas, l'héritier (...) ne laisse pas sa portion descendre au-dessous d'une surface minimum, à Bandjoun, de l'ordre de 0,5 à 0,75 ha"* (p. 240). Nous avons, de manière similaire, relevé que l'héritier (i.e. le successeur selon notre terminologie), à moins d'une occupation illégitime de ses terres, avait une position privilégiée au sein du lignage. C'est lui qui hérite généralement des plantations paternelles sans les partager, c'est lui qui répartit les jachères et les parcelles vivrières. Néanmoins, plus que de biens, c'est de pouvoir et d'autorité qu'il est "riche" selon la tradition. Il a certainement plus qu'un autre actif les moyens de contourner le goulet d'étranglement constitué par l'exiguïté croissante des terroirs. En résiliant des droits de culture, en louant ou acquérant une parcelle, en limitant la taille des lots d'héritage, il dispose d'une certaine latitude d'action qui lui permettra d'élaborer une véritable stratégie foncière à moyen terme. Parler de "minifundisation" dans le cas du pays bamiléké, en se référant uniquement à la superficie totale cultivée par l'exploitation ou par actif, n'a pas grande signification, tant l'hétérogénéité des situations héritées est grande.

Fig 33 : Un terroir cultivé éclaté par suite d'héritages successifs
(Chefferie Babadjou - Département des Bamboutos).

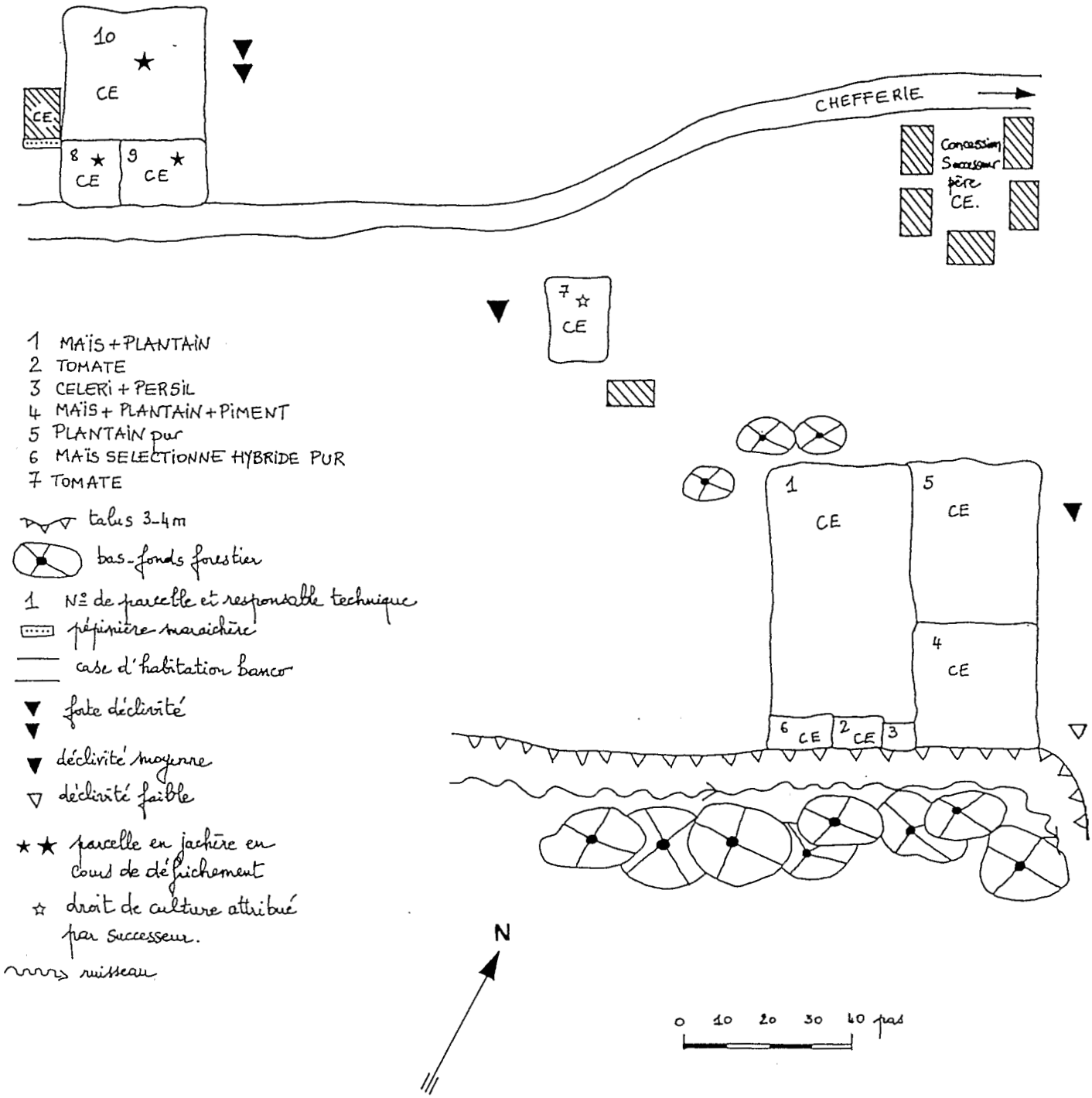

En effet, lorsque les "héritiers" se contentent d'un simple lot de terre (25 m x 25 m) pour bâtir une case, en prévision de leur retraite, il n'y a pas de véritable amenuisement de l'exploitation : on "gèle" une parcelle de maïs ou on arrache quelques dizaines de pieds de café, sans trop entamer le patrimoine du successeur. De même certains chefs de ménage, conscients des risques qu'une telle redistribution représente, préfèrent transmettre l'exploitation à un seul fils ou refusent d'accorder de nouveaux droits de culture dans le pays bamiléké (54%). On comprend alors pourquoi certains jeunes héritiers aient pu se retrouver à la tête d'un patrimoine foncier de plus de 6 ha, là où la majorité des concessions n'excèdent pas 1 ha ou 1,5 ha. Cette stratégie économique, rompant avec la gestion sociale traditionnelle de la terre, a le mérite de donner au "repreneur" la possibilité d'engager de véritables stratégies alternatives et non d'en être réduit à gérer la survie dans un contexte de pénurie.

Si évolution rapide vers une minifundisation des exploitations, il y a dans la région bamiléké, elle n'aboutit cependant pas à un désengagement foncier effectif (vente définitive de l'ensemble de la concession). De telles pratiques, même en période de crise restent rarissimes en raison de la relation mythique du successeur à la terre du lignage, matérialisée dans l'espace par certains objets (maison des crânes, bois sacré, organisation de la cour, case des ancêtres)[139]. Il est clair néanmoins que la terre a acquis valeur de capital monnayable, que l'on cède pour résoudre certains problèmes de trésorerie et que l'on accumule au profit des descendants. Sa rareté en augmente la valeur et renforce les enjeux dont elle fait l'objet. De plus en plus de chefs d'exploitations sont donc engagés, dans ce qu'il convient d'appeler, une véritable course à la terre (octroi de droits de culture, location ou achat de parcelles) pour survivre.

I. 4. C. Les stratégies foncières renouvelées : de la redistribution nécessaire à la concentration recherchée[140].

La conduite foncière de chaque exploitation n'est jamais librement choisie. Elle est toujours le résultat d'une **confrontation entre les impératifs de la performance agro-économique** (diversifier ses activités, vendre les produits, accumuler, augmenter le capital foncier) **et ceux du rendement social** (aider les membres du lignage en difficulté en leur accordant un droit de culture, partager l'héritage entre les fils du défunt). Cette circulation

---

[139] Peut-on cependant aller jusqu'à appliquer à l'exploitation bamiléké le concept de "territorialité ", mis en exergue par J. BONNEMAISON dans la société mélanésienne et, qui définit le terroir familial comme un espace empreint d'une réalité culturelle, chargé de lieux-symboles ?

> *"Au niveau du terroir, la polémique sur la nature, territoriale ou non, d'une société présente peu d'intérêt. La cadastre coutumier perçu comme un réseau de territorialité valide cette approche qui va au coeur de la société : dans le monde mélanésien, le foncier représente plus que le simple partage de la terre que peuvent y voir les Européens; il signifie l'appartenance des hommes aux lieux, et reflète une réalité culturelle : la société mélanésienne ne s'organise pas par rapport à une "parcellisation" de l'espace, mais selon un réseau de lieux-symboles dont la somme forme le territoire."* (1983, p. 103).

[140] *"La dynamique de morcellement aboutit à la réduction des superficies des patrimoines originels et à la création de nouveaux, tout en alimentant la dynamique de concentration"* (J-P. COLIN 1990, p. 55).

traditionnelle des terres entre les familles compense, en partie, l'inégalité des propriétés héritées, mais ne modifie en rien les rapports de force existants au sein de la chefferie ou du village. De même, le statut d'occupation d'une parcelle (simple droit d'usage ou prêt, attribution coutumière, propriété héritée, achat) compte moins que le gain productif réalisé pour l'exploitant[141].

Certains exploitants ont bien perçu le risque de minifundisation posé par la transmission successorale doublée des impératifs de soutien foncier aux autres membres du lignage. Ils pressentent les enjeux renouvelés dont la terre fera l'objet demain et ont, très tôt développé des stratégies d'accumulation foncière, désireux de préserver l'avenir de leurs enfants. D'autres, englués dans les difficultés du quotidien, sans épargne disponible suffisante pour acheter une parcelle de terre, semblent à défaut avoir renoncé et adopté une attitude passéiste empreinte de fatalisme[142]. Si la terre a changé de statut et acquis une valeur vénale, les relations entre le foncier et la force de travail ont également bien changé entre 1960 et 1990. Alors que dans les années 60, l'interdépendance entre ces deux facteurs était claire (la force de travail était le principal facteur limitant du défrichement et de la mise en culture de nouvelles parcelles, notamment en raison du maintien d'un fort courant d'exode rural), elle tend de plus en plus à disparaître aujourd'hui. Ce sont désormais beaucoup plus les revenus, issus de la production agricole ou non et de l'épargne accumulée dans les tontines, qui conditionneront l'accès définitif à la terre. Cette évolution vers une propriété plus individuelle au détriment de la communauté de droits lignagers a pour principale conséquence d'exclure un peu plus les femmes du processus d'accession à la terre[143].

I. 4. C. 1. Les solidarités de proximité : affinités de voisinage et obligations lignagères

Malgré les superficies cultivées réduites, la tendance au démembrement de l'exploitation se maintient à un niveau relativement élevé : depuis leur succession à la tête de l'exploitation familiale, 44% des caféiculteurs bamiléké et 39% des cacaoculteurs béti ont cédé des terres.

---

[141] *"A quelques exceptions près, le type de maîtrise foncière n'est pas un facteur discriminant par rapport à la gestion de la terre en tant que facteur de production"* (J-P. COLIN 1990, p. 54).

[142] Du fait de la saturation foncière, cette évolution a, semble-t-il, été retardée en pays bamiléké, alors qu'elle a été appréhendée en Côte d'Ivoire, dès 1977-1979, par J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD :

> *"Dans ce contexte de gestion de la pénurie, on constate un processus à deux faces : accumulation par les planteurs les plus importants, marginalisation des petits planteurs et des jeunes sans terre" (1983, p. 109).*

[143] *"The social relations of land tenure are clearly changing as land tends toward concentration in the hands of a relatively small group of individuals at a rather alarming rate for a society whose core values stress the availability of susistence land for all its citizens. Individual use rights, while still dependent on birth and community membership, are starting to shift toward a commodity relationship of individual ownership - rights transfer and ilienability of land. Within the new social relations of land tenure, women have lost some rights without gaining new avenues of access"* (M. GOHEEN 1989, p. 378).

Fig 34 : La pratique maintenue d'octroi de droits de culture
(Chefferie Bamougoum - Département de la Mifi).

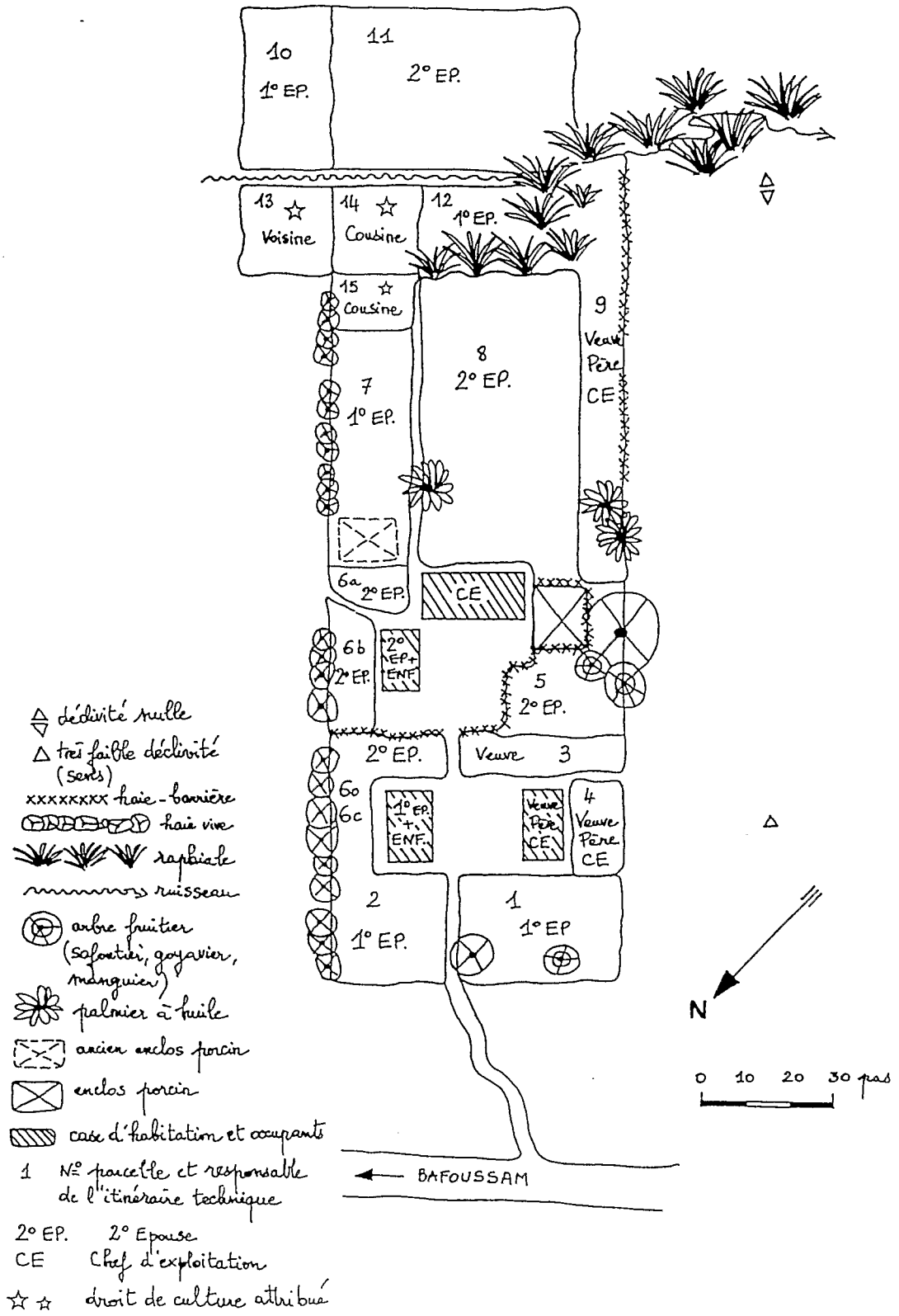

Une fois encore, c'est la distribution de droits de culture qui pèse le plus lourd dans la réduction du foncier. Il est difficile d'avancer un chiffre sur les superficies moyennes allouées par exploitation, mais on peut retenir qu'en moyenne 3,4 droits de culture sont concédés par exploitation (avec une forte occurrence de 2 par concession) dans l'Ouest et 0,6 dans le Centre. C'est une variable déterminante de l'évolution foncière des exploitations. Et si l'on en croit le mouvement de retour au village qui s'accélère depuis la fin de l'année 1993 - renforcé par les mesures drastiques prises à l'encontre des classes urbaines salariées et la dévaluation du franc cfa - on risque de buter, d'ici peu, sur le problème des disponibilités foncières. Depuis 1987, en effet, l'accroissement des charges de commensalité est très net dans les deux régions : 36% des exploitants bamiléké et 33% des exploitants béti ont accueilli dans leur concession des parents en difficulté (jeunes *compressés*[144], scolaires, épouses répudiées) qui n'ont parfois d'autre issue pour survivre que de cultiver quelques parcelles.

Tant que le devoir moral d'assistance, conçu comme ferment et ciment social, perdurera, les exploitants maintiendront les droits de culture/d'usufruit accordés (voir ci-dessous). Ce qui explique que l'offre de terre ne soit, en fin de compte, pas liée à la superficie même de l'exploitation. Mais si la "faim de terre" venait encore à se renforcer, il est probable que l'on assisterait à une généralisation des tentatives de récupération de ces droits. Ultime tentative pour maintenir un seuil foncier minimal et éviter la disparition de l'exploitation. Nul ne peut donc actuellement faire de prospective et affirmer avec certitude qu'une assise foncière minimale viable sera maintenue.

Tableau 64 : Modalités de démembrement de l'exploitation depuis l'accession des intéressés à la tête de l'exploitation (% d'exploitations concernées)

		BAMILEKE	*BETI*
DEFINITIF	VENTE	2%	1%
	ATTRIBUTION	13%	2%
	PARTAGE SUCCESSORAL	---	12%
TEMPORAIRE	USUFRUIT	**25%**	**18%**
	LOCATION	2%	1%
	USURPATION	4%	7%
	Ensemble	**44%**	**39%**

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières réparties dans les 5 départements de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

[144] Au Cameroun, le terme de *compressé* désigne toute personne salariée ayant fait l'objet d'un licenciement à la suite des mesures d'ajustement structurel ou d'une faillite.

Certains planteurs reconnaissent faire aujourd'hui une nette distinction entre parents et voisins : les membres du lignage se voient généralement confirmer leurs droits de culture, tandis que ceux de voisins non apparentés sont résiliés, remplacés par des dons de produits vivriers moins contraignants. En effet, aucun chef d'exploitation ne se risquerait à interdire à une tante, une cousine, une co-épouse de sa mère de cultiver sur son exploitation. Dans les chefferies où le manque de terre est le plus vivement ressenti, les planteurs, qui accordaient traditionnellement des droits d'usage, sont devenus plus méfiants. A Bandjoun, Ernest T., 51 ans, employé retraité du FONADER et petit planteur, refuse d'accorder de tels droits en raison des risques de conflits avec le bénéficiaire. Au bout d'un certain nombre d'années, ce dernier, surtout s'il a planté des arbres peut revendiquer la propriété coutumière d'une parcelle qui ne lui appartient pas.

L'importance des cessions temporaires au sein de chaque exploitation et l'enchevêtrement des liens unissant les différents protagonistes contribue à rendre malaisé l'évaluation précise du processus de démembrement - remembrement (hors héritage). En effet, dans la majorité des cas (sauf vente), le propriétaire ne se défait jamais totalement de sa terre, il la cède temporairement (droit de culture) ou partiellement (location, gage) avec des modalités différentes selon le degré de parenté de l'intéressé, sa notoriété et son degré de notabilité, son besoin d'assistance. Souvent même, ce droit d'usage est accordé par une épouse à une voisine sans que le chef d'exploitation ne l'ait expressément décidé (M. GOHEEN 1989)[145].

Jean N., est tailleur à BATCHAM (Bamboutos) depuis 1978 et vit à proximité de la chefferie, dans une petite maison avec 7 personnes à charge. Il n'est pas successeur, aussi n'a-t-il pas reçu une grande tenure au moment de la répartition patrimoniale en 1982. La crise a eu un effet immédiat sur son travail de tailleur : les villageois ont de plus en plus tendance à acheter des fripes et son chiffre d'affaires est en forte baisse depuis 1990. Jean est également un déçu de la caféiculture. Dès la campagne 1987 - 1988, il a arraché les 600 caféiers hérités de son père pour "faire plus de plantain". Depuis le mois de mars 1992, il a bien essayé de diversifier ses activités en commençant l'élevage des poulets et des porcs pour compenser cette perte de revenu, mais la concurrence est rude et les prix sont en baisse! C'est pourquoi, il s'est résolu à louer une parcelle de l'exploitation pendant 2 ans (1991 - 1993). Les 60.000 fcfa obtenus serviront à rembourser en mars 1993 un prêt contracté à la tontine.

<u>Dans chaque contrat, le social est au moins aussi décisif que l'aspect financier et économique</u>. La marché foncier est donc aujourd'hui encore limité à une frange minime des transactions globales. L'attribution de ces nouvelles terres est rarement régie par le droit moderne, puisque les titres fonciers sont exceptionnels La discrétion qui entoure de telles transactions tire sans doute encore son origine de l'interdiction faite de vendre la terre dans

[145] Citant P. KABERRY (1952), M. GOHEEN (1989, p. 372) rapporte que les femmes dans le Nso (Province du Nord-Ouest), quoique n'étant pas détentrices de la terre ni même contrôlant le processus de dévolution foncière, sont sont souvent conduites, dans la pratique, à exercer un réel contrôle sur leurs parcelles cultivées, au point de pouvoir accorder à d'autres femmes un droit d'usufruit, voire même parfois "[to] *transmit them to close kin*".

la société traditionnelle, rapportée par R. DELAROZIERE (1950). En effet, jusqu'à une date très récente (1970), une "vente" pouvait avoir lieu sans que l'acheteur n'obtienne le droit de disposer librement de la terre. Certaines formes de vente n'autorisaient pas, par exemple, l'acheteur à créer une cacaoyère (J. WEBER 1977). Une telle culture risquerait de renforcer le caractère "permanent" de l'appropriation et de rendre plus ardu une tentative de récupération de cette parcelle par les descendants du "vendeur".

Depuis 1988, des plantations caféières et cacaoyères en production sont apparues dans les transactions foncières[146]. Mais de telles ventes restent encore peu nombreuses. C'est le signe de la gravité de la crise qui frappe l'économie de plantation caféière, mais également de l'indécision et du découragement des exploitants qui n'avaient pas développé une véritable "culture" café. Ce phénomène avait déjà été mis en évidence, près de quinze années auparavant, dans l'étude menée par J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD en pays gban (Côte d'Ivoire). Face au blocage du foncier villageois et *"à leur marginalisation, les petits planteurs et les jeunes sans terre réagissent par un "désengagement" à l'égard de la terre en vendant purement et simplement leurs plantations sur pied pour les premiers, en cherchant à quitter le village pour tenter l'aventure citadine pour les seconds"* (1983, p. 113). Les ruraux qui avaient opté pour l'achat d'une plantation, entre 1988 et 1992, ont tiré profit de la chute des cours qui avait fortement déprimé la valeur du capital arboré. Leur confiance en l'avenir d'un marché nettement spéculatif, donc imprévisible, devrait se voir récompensé d'ici peu, puisqu'à partir du mois de février 1994, les cours du café Robusta s'inscrivait en forte hausse[147]. Ce revirement subit du marché, prévisible et même prévu par les experts, après le succès du dernier accord international de l'OIC visant à contingenter la production pour infléchir les cours à la hausse, n'avait visiblement pas été anticipé par les élites modernes. Sinon, nul doute que nous aurions assisté à des achats à caractère spéculatif. En effet, les achats de plantation étaient restés de l'ordre de 1 à 2% dans l'Ouest. Il est peu probable en l'état actuel des cours - et à moins d'un effondrement brutal inopiné - de voir les planteurs les plus désabusés, qui avaient commencé à arracher leurs plants de café, prêts à céder une plantation.

Les reventes totales ou partielles de terre concernent principalement aujourd'hui les raphiales de bas-fonds - au potentiel économique longtemps méconnu ou ignoré - et des lots à bâtir pour les migrants de retour. La modicité des sommes nécessaires pour acquérir une raphiale (35.000 à 50.000 fcfa en moyenne entre 1988 - 1990) expliquait en grande partie ce phénomène. Ce relatif désintérêt est en passe de disparaître, car le vin de palme retrouve ses lettres de noblesse, depuis la dévaluation du franc cfa et la hausse du prix des produits de première nécessité (bière y compris)! Les motivations financières ne sont également pas étrangères à ce regain d'intérêt : en effet, l'exploitation d'une raphiale dégage un produit

---

[146] En 1986, avant la dégradation des cours du cacao, une plantation de 600 pieds se négociait autour de 150.000 fcfa dans la Lékié (cas relevé dans le village de Nkolmekok, près d'Obala (Lékié).

[147] Alors que les cours du Robusta plafonnaient à 750 $ la tonne au moment de l'enquête ADOC (juin - novembre 1992), ils atteignaient déjà 2.130 $ la tonne le 18 Mai 1994, après une hausse de plus de 40% en trois semaines. Cette hausse subite s'explique par une stagnation de la production des principaux producteurs (Brésil, Colombie et Côte d'Ivoire) et l'efficacité du plan de rétention, mis en place en octobre 1993, pour enrayer la chute des cours.

net à l'hectare non négligeable, bien supérieure à une plantation (D. GAUTHIER et A. FADANI 1994).

C'est la preuve que **même dans un système foncier saturé soumis à la règle de l'héritage, il y a toujours place pour de vraies transactions**. Ce phénomène de reprise du marché foncier, pressenti au cours des enquêtes OCISCA, n'avait pas été approfondi en 1991. Mais il apparaissait déjà comme un bon indicateur de crise de l'économie de plantation. Pour faire face certaines dépenses monétaires (scolarité, santé, dot, funérailles), les planteurs en manque de trésorerie s'étaient résolus à vendre une parcelle, s'engageant ainsi une véritable spirale de décapitalisation. Du fait de leur rareté, ces parcelles et champs se négociaient alors à des tarifs élevés, souvent hors de portée des chefs de petites exploitations à système café-vivrier, mais pouvaient intéresser des exploitations de double-actifs ou des maraîchers pouvant investir des sommes allant jusqu'à 1.200.000 fcfa/ha (1990).

I. 4. C. 2. Accumulation vraie ou simple restauration du patrimoine foncier?

Dans le "contexte actuel de gestion de la pénurie" (financière, foncière, technique), **l'évolution des exploitations bamiléké apparait très contrastée : marginalisation des concessions au foncier exigu qui n'ont pas renouvelé leurs stratégies productives ni investi, accumulation dans celles où des reconversions ont été très tôt élaborées en fonction des spécificités du marché**. L'une comme l'autre ne sont pas irréversibles mais illustrent ce que J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD appellent "une convergence vers une dynamique de différenciation" (1983), au coût social élevé. L'accès à la terre, quelque soient les nouvelles cultures adoptées est aujourd'hui plus que jamais le facteur clé de la survie des exploitations. On comprend dès lors que le foncier devienne le lieu d'enjeux renouvelés entre les différents possesseurs.

* Les facteurs déterminants de l'accumulation

D'une manière générale, dans cette "course à la terre", les notables et les nouvelles élites apparaissent privilégiés. Autrefois, le chef avait loisir de récupérer les tenures allouées à de nouveaux exploitants pour les attribuer à ses propres fils. En compensation, il devait reloger le déguerpi sur une autre portion du finage villageois (J-L. DONGMO 1981, p. 94). Peu à peu cependant, les terres redistribuées sont entrées dans le domaine foncier de chacun, se transmettant par héritage, sans qu'il soit possible de les récupérer pour les attribuer à des notables et des serviteurs méritants. De manière concomitante, les terres vacantes collectives que ces derniers étaient chargés de redistribuer sont peu à peu entrées dans leur domaine foncier privé.

On peut se demander si les droits coutumiers possédés par les chefs ne sont pas générateurs d'une rente foncière. Plusieurs faits militent pour l'inexistence d'une rente foncière véritable : la facilité d'accès à la terre pour les nouveaux chefs de lignage par le biais des attributions coutumières, "la non-appropriation privée préalable de la terre". Dans le pays bamiléké comme dans le Centre, il n'y a pas de *"monopole antérieur de la terre par un groupe social avec qui les producteurs doivent composer mais une propriété qui naît de la production"* (J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD 1983, p. 96) et de la mise en valeur effective de la terre. Certes, les chefs détiennent la terre, en contrôlent l'accès, mais ne

l'accaparent pas à leur seul bénéfice. Elle ne fait pas non plus l'objet d'une accumulation à des fins spéculatives.

D'une manière générale, la propriété foncière est régie par le seul droit coutumier ("la terre appartient à celui qui la met en valeur"), les domaines enregistrés sont peu nombreux (absence de titres fonciers définitifs, voire même parfois de simple bornage). Tout se passe comme si, en l'absence de véritable conflit d'importance régionale, l'Etat camerounais évitait d'appliquer une législation foncière par trop théorique ou contraignante. C'est seulement en zone péri-urbaine à proximité de Bafoussam ou de Yaoundé, où les terroirs font l'objet d'une forte valorisation marchande, qu'elle est applicable et appliquée. Tant que les derniers espaces interstitiels ne seront pas entièrement réutilisés à la production vivrière ou maraîchère, *"les rapports à la terre d'appropriation/exclusion ne constituent pas encore la base de constitution de groupes sociaux antagonistes (propriétaires fonciers/exploitants) ni celle des inégalités sociales"* déclarent J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD à propos du pays gban [148], mais l'ensemble de cette analyse est également applicable aux pays bamiléké et béti.

Le domaine foncier des chefs et des lignages de notables est, de ce fait, sans commune mesure avec la majorité des exploitations (1-2 ha) et dépasse bien souvent 7 à 10 ha. Un élément important de différenciation existe entre nos deux régions agricoles : alors que dans l'Ouest, les gros propriétaires terriens sont issus des lignages fondateurs de la chefferie, dans le Centre et singulièrement dans la Lékié, ces mêmes possédants - résidents ou absentéistes - sont plutôt des *"éléments, sinon étrangers, du moins extérieurs au village (parents éloignés, migrants aisés retournant au village après une longue absence, fonctionnaires en exercice...), disposant de capitaux issus d'activités extra-agricoles, ou des aides fournies par l'Etat"* (C. SANTOIR 1992, p. 147).

De même, les héritiers uniques d'exploitation possèdent souvent de vastes exploitations dépassant couramment 10 ha et même parfois 20 ha.

> C'est le cas de Noah A., né en 1934, grand planteur à ABONO (arrondissement d'Obala dans la Lékié) qui se trouve, en 1993, à la tête d'une exploitation d'environ 17,3 ha - dont 3,3 ha de cacao, 3,5 ha de vivrier et 10,5 ha de jachères - dans un arrondissement où les densités rurales atteignaient pourtant 87 hab/km² en 1987. Comment un tel domaine a-t-il pu se maintenir, alors que la pression sur la terre (partage d'héritage, demandes de droits de culture) est si forte. C'est en faisant une généalogie foncière sommaire de l'exploitation que l'explication s'est imposée. En effet, Noah est issu d'une lignée familiale ou soit les enfants de sexe masculins sont peu nombreux, soit étaient décédés avant la succession. Au décès de son père en 1966, *Noah* n'avait ainsi qu'un seul frère cadet avec qui partager le patrimoine foncier. Sur les 5 enfants nés de ses deux épouses, 4 sont des filles et un seul est un garçon. Son père lui-même était le seul garçon resté vivant à l'âge adulte, ses 5 frères étant décédés.

---

[148] Le pays ***Gagou*** ou ***Gban*** s'étend sur 1.000 km² à proximité de la ville de Gagnoa (située à environ 200 kms au nord-ouest d'Abidjan) et comptait environ 20.000 habitants en 1975. *"C'est une région agricole prospère, premier centre de collecte de cerises (de café) et de fèves (de cacao) en Côte d'Ivoire, zone d'approvisionnement en denrées vivrières (...) des villes proches (...)"*. (op. cit. 1983, p. 7).

Notables et héritiers uniques ont généralement cherché à maximiser leur rente foncière en développant de nouvelles cultures assurant le meilleur rendement par unité de travail., laissant aux toutes petites exploitations familiales l'adoption d'un mode de culture plus intensif (élevage, maraîchage). Cette manne rassurante permet donc d'adopter une conduite plus extensive de l'exploitation. Leur choix s'oriente vers des essences arbustives (cacaoyer, caféier Robusta, palmier à huile, goyaviers, kolatier) en culture semi-pure, à vocation marchande. Cette intensification rentière passe également par la mobilisation d'une main d'oeuvre locale : petits planteurs en difficulté, jeunes migrants de retour, marginaux et célibataires, toujours à l'affût de menus travaux agricoles, constituent une main d'oeuvre abondante, mobilisable à bon compte (500 fcfa/jour). Ainsi, libéré des travaux les plus contraignants, le notable planteur peut-il aisément s'absenter de l'exploitation et s'investir dans d'autres activités. Ainsi, J-C. BARBIER a pu écrire que *"l'accumulation rapide du capital par une activité commerciale ou artisanale repose (à la base) sur une activité économique - la plantation - qui garantit une stabilité à l'entreprise"* (1973, p. 214).

* La quête permanente de terres.

La tendance à la minifundisation n'est pas immuable même dans les chefferies les plus densément peuplées. En discutant de manière approfondie les chefs de concession, on est surpris d'apprendre que **76% des planteurs bamiléké et 49% des cacaoculteurs béti possèdent une ou plusieurs tenures "rapportées" qui n'étaient pas comprises dans le lot hérité**. Ceci permet à certains de doubler ou tripler aisément la superficie originelle disponible autour de la concession familiale, rarement supérieure à 1,5 ha.

Tableau 65 : Modalités récentes d'acquisition des parcelles depuis l'accession de l'actuel chef d'exploitation à la direction de l'exploitation (% d'exploitations concernées) .

	BAMILEKE	*BETI*
ACHAT (1)	39%	22%
ATTRIBUTION (2)	25%	15%
USUFRUIT (3)	52%	24%
ENSEMBLE	76%	49%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).
(1) à des membres éloignés du lignage ou des exploitants non apparentés.
(2) attribution coutumière par le chef de village ou de quartier, don fait par des amis.
(3) droit d'usage temporaire ou "droit de culture" accordé sur une ou plusieurs parcelles d'une autre exploitation

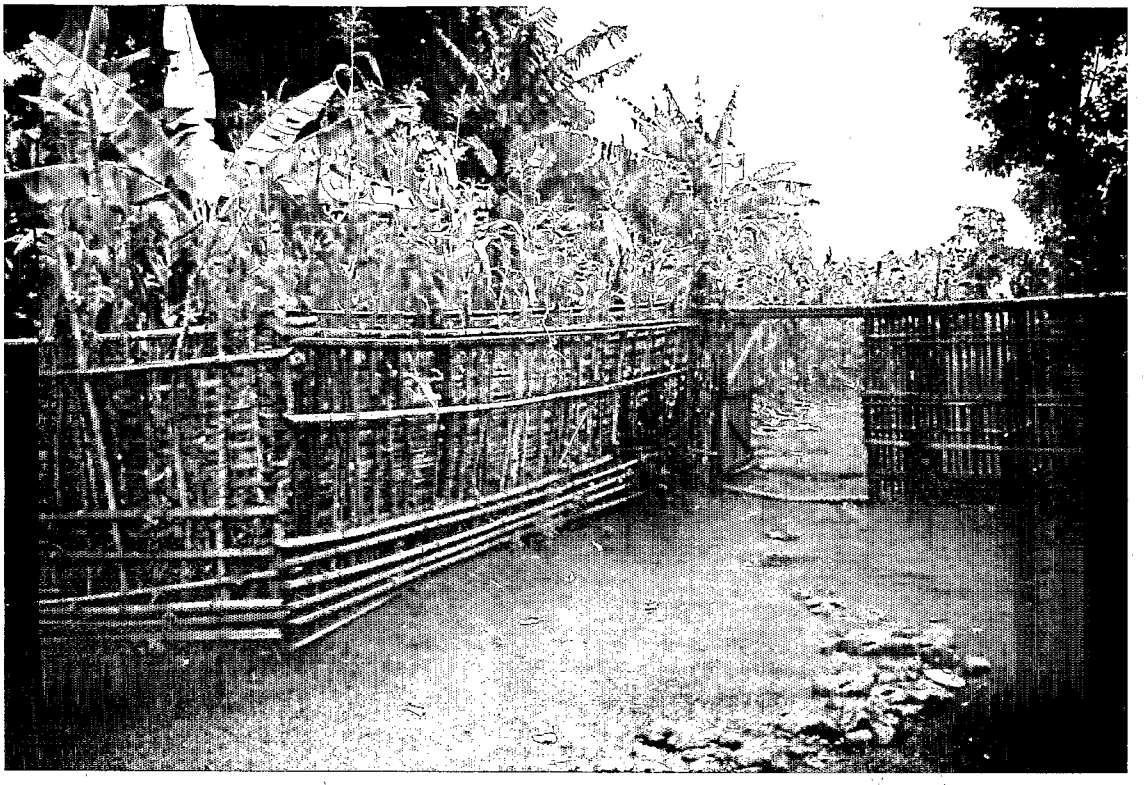

Planche 14 : **Le cloisonnement intérieur d'une concession bamiléké** par des haies de raphia est conçu pour protéger les jardins de case contre la divagation animale et isoler la cellule familiale de l'extérieur (Chefferie Baleveng - Ménoua - juin 1992).

Planche 15 : Février 1993. **Les aléas de la piste en zone forestière.** Un arbre de grande taille qui coupait la piste a dû être tronçonné (environs d'Akoeman - arrondissement de Mbalmayo - Nyong-et-Soo).

Les stratégies foncières élaborées par ***Emmanuel K.*** planteur à EDZEN dans l'arrondissement de Saa (67 hab/km² en 1987) ou ***André D.*** dans la chefferie Batcham - une des plus densément peuplées de l'Ouest avec 435 hab/km² selon le recensement Général de la Population de 1987 - est bien représentative des terroirs saturés : la règle de l'héritage amenuise à l'extrême le patrimoine foncier du lignage et le jeune héritier n'a d'autre choix que d'agrandir, coûte que coûte, son exploitation ou d'émigrer.

Emmanuel K., 41 ans, chef d'exploitation à Edzen (Lékié) a partagé avec ses deux frères les terres héritées. L'aîné Louis-Marie s'est "taillé la part du lion" : 1500 pieds de cacao sur les 2.300 plantés par leur père et 0,5 ha. Le dernier, Grignon, n'a eu que 300 tiges de cacao, mais il a obtenu plus de 1,5 ha de terre. C'est, en fin de compte, Emmanuel qui a été le moins bien "servi" avec une petite cacaoyère paternelle (500 pieds soit 25 ares) en 1975. Heureusement, par sa mère, il s'est vu attribuer 95 ares de terre cultivable, ce qui compense quelque peu (dont 75 ont été laissés en jachère au cours de l'année 1993). Ce petit champ vivrier a pu, jusqu'en 1980, suffire à couvrir les besoins alimentaires de son ménage dans la mesure où il n'avait - à l'époque - que 3 enfants. Entre 1981 et 1990, 4 enfants sont venus agrandir sa famille et il a dû, en sus, prendre à sa charge Florent son demi-frère cadet, lycéen à Yaoundé. Son exploitation est donc devenue trop exigüe pour faire vivre 10 personnes. Emmanuel n'avait d'autre solution que d'acquérir de nouvelles parcelles.

C'est pourquoi, dès 1980, il demande à son cousin l'autorisation de cultiver des vivres sur une de ses parcelles (20 ares). Ce droit de culture est toutefois insuffisant pour permettre de passer la période de soudure (mars - mai), il reprend donc sa quête. Par chance, en 1981, un de ses oncles impécunieux cherche à vendre une assez grande tenure de 180 ares. La vente est conclue au prix de 210.000 fcfa. Son travail de tailleur lui servira à payer progressivement la somme due. En raison de la concurrence des fripiers et du manque d'argent des planteurs, il est obligé d'abandonner cette activité en 1987; c'est pourquoi, il est encore redevable de 90.000 fcfa à son oncle en 1993. Sa mésaventure aura eu le mérite de lui montrer qu'il est préférable d'éviter la Lékié pour investir dans la terre.

Il choisit alors de traverser la Sanaga pour se rendre dans le canton de Talba (département du Mbam), distant de quelque 15 kilomètres, où les chefs coutumiers attribuent encore des parcelles forestières aux immigrants. Il ne souhaite cependant pas émigrer définitivement dans le Mbam et pense s'y rendre à certaines périodes de l'année pour y accomplir les travaux de défrichement, de semis et de traitements phytosanitaires. Le chef du village lui accorde en 1992 près de 7 hectares, moyennant la somme modique de 35.000 fcfa. L'argent nécessaire à cet achat a été partiellement emprunté à la tontine, le reste provient de la vente d'animaux chassés en forêt. Emmanuel s'est mis tout de suite au travail, défriche la forêt et plante 700 pieds de cacao dès 1992. Grâce à cette accumulation, Emmanuel a écarté, pour au moins unegénération, le risque de minifundisation et le spectre de la disette. Il pourra, en outre, "oter" ses trois fils lorsqu'ils seront adultes et respecter ainsi l'obligation communautaire de partage. Peut-être pourra-t-il même accorder des droits de culture à des voisins moins prévoyants et démunis. En l'espace d'une décennie, il a donc su passer de l'état de petit planteur en voie de marginalisation, acculé sous peu à la faillite, à celui de futur grand planteur capable de diversifier ses productions agricoles en fonction des besoins du marché (ananas, plantain, "concombre", igname).

André D., 44 ans, quant à lui est un *BATCHAM* déçu de la ville. Après avoir travaillé 3 ans comme chauffeur à Mbouda, puis 8 ans à Nkongsamba, il a préféré revenir dans sa chefferie natale en 1980. Ce retour était motivé par le coût élevé de la vie en ville. Pourquoi habiter en ville lorsque les charges fixes d'habitation et d'alimentation "mangent" une grande part du salaire? A condition toutefois de disposer de terres suffisamment vastes pour cultiver des vivriers, du café

ou des fruits pour le marché local. Ce n'était pas le cas d'André, fils aîné de la seconde épouse d'un notable de Batcham, membre du Conseil des 9, qui n'avait reçu qu'un peu de terre pour construire une case sur la concession familiale.

MERE	*PRENOM ET ÂGE*	*LIEU D'ACTIVITE*	*BIEN HERITE*
1° épouse	Jonas (1932 -)	planteur à Batcham	500 pieds de café en 1952
	Moïse (1942 -)	planteur à Batcham	300 pieds de café en 1968
	Etienne (1948 -)	planteur à Batcham	100 pieds de café en 1980
2° épouse	*André* (1948 -)	planteur à Batcham	lot de construction en 1980
	Bernard (1967 -)	commerçant à Batcham	lot de construction en 1992
3° épouse	Jean (1959 -)	commerçant à Batcham	300 pieds de café en 1980
	Claude (1967 -)	agriculteur à Batcham	lot de construction en 1992
4° épouse	René (1966 -)	commerçant à Bafoussam	lot de construction en 1992.

C'est en exerçant son métier de chauffeur qu'André a commencé à épargner pour acheter de la terre dans sa chefferie. C'est à son arrière grand-père paternel qu'il a d'abord acheté une caféière de 2.300 tiges en août 1968 pour la somme de 230.000 fcfa. Dix ans plus tard, il achète encore deux autres parcelles : une auprès du chef supérieur Bagam pour y cultiver ses propres vivres, une autre qu'il garde en réserve pour lotir ses enfants à leur mariage ou à leur demande. Enfin en 1991, une de ses épouses obtient un droit de culture sur une parcelle de 20 - 25 ares appartenant au chef de quartier.

Aucune enquête agricole menée depuis le début de l'indépendance n'a véritablement pris en compte la dimension de cette concentration foncière, en totalisant les superficies des champs possédés dans la chefferie et à l'extérieur, avant d'établir une moyenne par exploitation. P. CAPOT-REY insistait cependant déjà en 1965 sur la nécessité de procéder à un tel regroupement pour avoir une vision aussi proche que possible de la réalité des structures agraires bamiléké. Les chiffres issus des différents recensements agricoles sont donc sujets à caution dans la mesure où les superficies cultivées ne sont établies qu'en fonction d'une fraction du parcellaire approprié par chaque unité statistique.

Certaines peuvent être des terres héritées par le biais d'alliances matrimoniales, transmises par un oncle resté sans enfant, mais il est plus souvent question d'acquisitions auprès de personnes non apparentées à la famille (2/3 des cas dans la région béti) par achat ou attribution coutumière. En comparaison de la zone centrale cacaoyère, les achats de parcelles vivrières ou de plantations sont plus fréquents dans le pays bamiléké : 4 producteurs sur 10 ont déjà recouru à ce mode d'accès à la propriété. Il y a donc bien existence d'un marché foncier constitué dans l'Ouest.

Malgré l'appropriation individuelle de la terre par chaque segment lignager et par chaque exploitant, renforcé par la diffusion massive de la caféiculture à partir de 1950, **chefs et notables n'ont pas abandonné leur rôle de chef de terre traditionnel : 25% des caféiculteurs interrogés en 1992 avaient obtenu un lot de terre par attribution coutumière contre seulement 15% des cacaoculteurs béti**. Cette proportion plus élevée n'est pas à mettre sur le compte de la présence ou de l'absence de réserves foncières, bien au contraire, puisque la saturation foncière est plus forte dans l'Ouest Bamiléké. Elle est liée au contrôle de l'accès à la terre plus restrictif dans la société hiérarchique bamiléké. Certains chefs ont ainsi pu maintenir leur rôle de chef de terre, redistribuant parcelles de bas-fonds ou des "hauts" jusqu'à nos jours.

Dans le quartier Bakam, à BANA (Haut-Nkam, 69 hab/km² en 1987), ***Joseph D.***, né en 1965, n'est ni un planteur ni un agriculteur. Dès 1984, il a choisi de se spécialiser dans la production d'oeufs et la maçonnerie, sans pour autant quitter sa chefferie natale. Bana, bien desservie par les multiples véhiculesqui sillonnent le nouvel axe goudronné Bangangté - Douala (en 1985), exporte sa production vers la capitale économique camerounaise. Malgré l'approfondissement de la crise et le ralentissement des activités économiques à Douala, Joseph a réussi à maintenir sa production avicole et comme maçon à travailler sur des chantiers de construction dans le voisinage. C'est une des particularités que la chefferie Bana partage avec la chefferie Bazou dans le Ndé. En effet, ces deux chefferies constituent de véritables "nids" à élites (politiques, d'affaires) dont la réussite multiforme permet de limiter les effets de la crise et de poursuivre les ambitieux projets immobiliers. Un retournement du marché étant toujours à craindre, Joseph a pensé diversifier ses activités agricoles. En Décembre 1992, il s'est adressé à son chef de quartier pour obtenir un champ de 2 ha dans un quartier voisin (quartier GAMA). Un vaste champ de bas-fonds lui a donc été attribué coutumièrement. Néanmoins, afin de prévenir toute reprise éventuelle de cette tenure par le chef (pour "doter" un membre de son lignage par exemple), Joseph souhaiterait en obtenir l'usage permanent. Il donc proposé au chef de l'acheter pour 230.000 fcfa. Cette somme n'a rien de définitif, il ne s'agit que d'une base de discussion. Le prix effectif de la transaction, ajoute Joseph, dépendra du produit total de la vente des cultures faites sur le champ (piment et banane).

Parmi ces parcelles - acquises par l'enquêté depuis son accession à la direction de l'exploitation - il convient de faire une place spéciale aux droits de culture. Il s'agit, nous l'avons déjà signalé, d'usufruits temporaires qui peuvent être facilement résiliés en cas de besoin, si l'intéressé n'est pas membre du lignage. **Dans l'Ouest, plus d'une moitié des chefs d'exploitation (52%) avait l'usage d'une parcelle vivrière appartenant à un autre exploitant, tandis qu'ils n'étaient qu'un contingent réduit (24%) dans le Centre**. Pour certaines exploitations, les droits agrégés peuvent n'être que des simples appoints, motivés par des raisons agronomiques. Pour d'autres en revanche, ils sont la condition indispensable à la survie. Deux exemples, pris dans le Centre et dans l'Ouest, fourniront matière à illustration :

Dernier garçon né d'une union polygamique (6 épouses), ***Ernest T.***, âgé de 64 ans en 1993, réside à EMANA, à proximité de l'axe routier Yaoundé - Bafoussam et de la ville d'Obala. Il a hérité très jeune (en 1945) des terres cultivées par sa mère, selon la répartition faite par son père de son vivant. Est-ce pour cette raison que sa part d'héritage était si réduite, à une époque

où la saturation était beaucoup moins forte ? Etait-ce parce qu'il était le dernier à recevoir une part d'héritage? Toujours est-il que cette dernière ne dépassait pas 1,0 hectare. Ayant quitté le village pour travailler dans une scierie à Dizangue (région de Douala), il a dû rentrer précipitamment suite à un accident. Marié à une première épouse en 1958, puis à une deuxième en 1972, son domaine a rapidement été entièrement défriché. Il eût été illusoire de vouloir maintenir une jachère plus de 1 an avec 8 personnes à charge, résidentes dans la concession. C'est pourquoi, depuis 1947, Ernest a toujours compté sur l'assistance foncière de voisins pour ne pas acheter trop de vivres au marché. Chaque année, à la "petite saison" (mars - avril), un de ses voisins de quartier lui octroie l'usage de deux petites parcelles (22 et 25 ares) situées à environ 500 mètres de sa case. Sur le finage d'un village voisin, il possède un champ de 70 ares, acheté pour 150.000 fcfa en 1978, où il cultive lui-même des plantains. N'ayant pas les moyens d'acheter d'autres tenures dans cette zone proche d'Obala où le prix des terrains est élevé, il s'est résolu à louer deux autres parcelles - de 0,5 ha chacune - à d'autres voisins, pour le prix de 10.000 fcfa ou deux cuvettes d'arachide. C'est, dit-il, un tarif "préférentiel" qui tient à ses bonnes relations avec le voisinage, son entregent auprès du chef et le "dynamisme" de ses épouses. Prix d'autant plus modeste qu'elles ne sont louées qu'une fois tous les quatre ans pour y faire un deuxième cycle de culture (août - septembre).

Alors même que chaque société impose une même règle du partage de l'héritage et que les structures foncières se caractérisent par l'exiguïté et le morcellement des exploitations familiales, comment expliquer cette différence d'importance dans les solidarités foncières? Quels impératifs et mécanismes interviennent?

On aurait pu penser qu'il existât une liaison entre densité démographique et redistribution des droits d'usage temporaires, puisqu'une moitié des exploitants bamiléké reconnaissent en avoir obtenu (52%). Et mettre sur le compte des 47 concessions enquêtées au sud de Yaoundé - une zone où jachères et réserves foncières subsistent encore - le moindre recours à l'assistance foncière de parents ou voisins. Il n'en est rien puisque moins de 20% des U.P.P de la Lékié - dont la densité rurale (70 hab/km^2 en 1987) se rapproche plus de celle de l'ensemble Bamiléké que de la zone forestière béti ou bulu - cultivent des parcelles appartenant à autrui[149]. La corrélation entre densité rurale et nombre de droits de culture accordés ou acquis n'est jamais significative, et le coefficient toujours inférieur à 0,20. Ce n'est donc pas de ce côté qu'on pourra trouver l'élément explicatif déterminant.

Une fois n'est pas coutume, c'est à la logique profonde de chaque société qu'il convient de se référer : réciprocité volontairement partagée dans le cadre de la société bamiléké selon l'idéal collectif mis en place et régulièrement éprouvé, solidarité réparatrice d'inégalités, nivellatrice et volontiers mal perçue au coeur du pays béti (cf. Chapitre 2 et 3, II° Partie). Le système social serait ainsi porteur d'une forte identité qui imprime sa marque dans toute stratégie foncière. Il n'est bien évidemment pas le seul à entrer en ligne de compte : l'assise financière personnelle de l'exploitant joue également un rôle prépondérant dans les stratégies d'accumulation foncière. Dans le Centre, par exemple, une corrélation significative a été trouvée entre le revenu net d'exploitation du chef de ménage

[149] En 1991, selon l'enquête OCISCA (Phase 1), 19,2% des chefs de ménage du village de Yemessoa (Lékié) cultivaient au moins une parcelle prêtée gratuitement (ce que nous appelons *"droit de culture"* en 1992), 6,0% une parcelle attribuée coutumièrement, 3,2%enfin une parcelle louée.

et les achats de terre (coef. de 0,23), tandis que dans l'Ouest le nombre de droits de culture accordés semblait corrélé avec le revenu brut d'exploitation (coef. de 0,32).

La rente générée par le café et l'épargne accumulée dans des activités non agricoles sont presque toujours à l'origine des acquisitions foncières antérieures à 1987. *"Une accumulation en agriculture a lieu seulement si on a accumulé de l'argent par d'autres activités (...) parce que les revenus des planteurs "normaux" (sans autres sources importantes de revenus) des vieilles chefferies ne sont pas suffisants pour une accumulation de terre"* (J. H. B. den OUDEN 1989, p. 677). Une fois n'est pas coutume, cette pratique se retrouve dans d'autres économies de plantation. Après avoir enquêté 173 "planteurs - entrepreneurs" ghanéens d'Accra et de Kumasi, J-M. GASTELLU (1981 - 1982, p. 241) conclut que *"l'accroissement du détour de production [c'est-à-dire le développement d'activités non-agricoles] est synonyme d'accumulation des moyens de production (...)"*.

Cette stratégie d'extension foncière, sous une apparence uniforme, renvoie en réalité à des options très différentes. Des stratégies connues et répertoriées, comme le "grignotage" progressif de la jachère ou de la brousse paternelle par le successeur, l'accumulation foncière progressive sur les marges agricoles du pays bamiléké, faite par une même lignée d'exploitants, n'ont évidemment pratiquement rien à voir avec celle du "repreneur" à l'affût des exploitations du quartier en difficulté, ou du "demandeur" de droits de culture. L'intégralité des terroirs étant approprié, les attributions foncières sont, désormais, limitées. Et lorsqu'elles interviennent les "cadeaux" et autres "dédommagements" à reverser à la chefferie sont nettement plus élevés.

A partir de 1990, l'approfondissement de la crise en milieu rural camerounais a nettement influencé le marché foncier. Le prix de certaines terres a connu une importante déflation entre 1988 et 1992, calqué sur la baisse des prix des cultures de rente. Ainsi une plantation de 500 pieds de café achetée 220.000 fcfa en 1986 ne se négociait plus qu'à environ 50.000 fcfa fin 1992[150]! Durant le même intervalle, le prix d'un champ de 2 ha est passé de 1.000.000 fcfa à 430.000 fcfa (quartier Hah, chefferie Bandjoun). Seul le prix des terres fertiles du Noun n'a pas subi de déflation (un champ de 1,5 ha à Foumbot est ainsi proposé 1.500.000 fcfa à un éleveur de Bana en 1992). Cette période, marquée par les difficultés croissantes de trésorerie des planteurs, a été au contraire profitable aux agriculteurs plus spécialisés - maraîchers, arboriculteurs fruitiers et éleveurs - désireux d'agrandir leur patrimoine foncier. Cette catégorie d'exploitants dont les produits étaient destinés à l'approvisionnement des marchés urbains, ont en effet pleinement bénéficié de la politique de blocage des salaires et du maintien du pouvoir d'achat pour les salariés de la Fonction Publique jusqu'en 1992, date des premières mesures destinées à alléger les charges de l'Etat (résiliation des bails immobiliers, réduction du montant des indemnités et primes).

Les planteurs qui n'ont pas une trésorerie suffisante pour acheter de la terre peuvent, par le biais de contrat de location de deux ans renouvelable, cultiver des parcelles pour des sommes plus modestes et accroître sensiblement leur terroir d'exploitation. Mais cette modalité d'accès à la terre reste globalement peu développée dans les deux milieux de

[150] Exemple fourni par un planteur de la chefferie Fongo-Tongo (Ménoua).

plantation étant donné les difficultés financières de la majorité des exploitants. En 1991, dans le village de Yemessoa (Lékié), à peine 3,2% des planteurs possédaient des parcelles en location. Bon nombre d'entre eux doivent se contenter de droits de culture. Ces champs hors concession se situent généralement dans le même quartier que la concession ou un quartier limitrophe pour les plantations de café Arabica et plus loin lorsqu'il s'agit de parcelles vivrières pures. Du fait du caractère limité de la force de travail féminine, la gestion du champ de case et des parcelles plus éloignées dépasse le simple cadre du calendrier cultural. L'établissement d'une sorte de "cahier des servitudes agricoles" (distance et durée de marche depuis la concession, taille de la parcelle, pente, qualité du sol et réussite des cultures précédentes) est, dès lors, indispensable. La capacité de l'agricultrice bamiléké à prendre en compte l'ensemble de ces paramètres pour faire le meilleur choix cultural montre, s'il en est besoin, la qualité de son organisation.

On assiste souvent à la situation inverse : un planteur cède une parcelle de culture à un voisin en échange d'une avance en argent, pour résoudre un problème ponctuel (cas de maladie, achat de fournitures scolaires). Lorsque l'exploitant aura économisé assez d'argent pour rembourser ce prêt à tempérament, il retrouvera la jouissance de la terre gagée. Cette décision est très pénalisante pour le contractant, puisque l'emprunt se double d'une perte sèche en vivres sur plusieurs cycles de culture. Les femmes de la concession devront pour pallier ce manque, soit obtenir un droit de culture sur une autre parcelle, soit acheter un complément de vivres au marché. On retrouve là un système d'aliénation de la terre proche de celui qui avait déjà cours dans la société précoloniale : la cession de la terre était temporaire et se rapprochait de l'hypothèque (P. TCHAWA 1991, p. 246).

I. 4. C. 3. Les acquisitions foncières se font généralement sans délaisser le terroir d'origine.

Une des principales spécificités des économies paysannes de plantation béti et bamiléké par rapport à ses homologues ouest africains est la non-émergence de structures capitalistes de production, ainsi que la faiblesse du salariat (se reporter notamment au § B.2. dans le Chapitre 1, III° Partie). On ne saurait manquer de relever, en outre, la faiblesse ou même l'inexistence de courants migratoires de travail et d'un phénomène de front pionnier. S'il y a défrichement pionnier, il est l'oeuvre des exploitants les plus proches et très rarement de lignages étrangers. Aussi ne compte-t-on que peu de transferts de population d'une région à l'autre; les exploitations s'agrandissent à la marge des terroirs cultivés (zone de Ntui et de Talba dans le département du Mbam pour les Eton et les Manguisa, plaine de Galim ou de Foumbot pour les Bagam, les Bafoussam, plaine des Mbos pour les Fondonera, les Fossong-Wentcheng, les Foréké).

* Les pseudo fronts de colonisation agricole bamiléké et béti

Seuls quelques sous-ensembles paysagers, aux densités moins élevées et au meilleur potentiel agro-pédologique ont connu une valorisation monétaire (plus systématique) de la

terre. Ces marges (plaine des Mbos, terroirs volcaniques du Noun et des Bamboutos[151], terres noires hydromorphes de Galim (J-L. DONGMO 1978) constituent à l'échelle régionale de l'Ouest ce que la "campagne" et les anciennes terres collectives de la chefferie constituaient pour les nouveaux chefs de ménage désireux de s'installer : des réserves foncières au fort potentiel agricole (J-L. DONGMO 1976, p. 53; J-M. FOTSING 1989).

Dans le Noun, les contrats de location, même pour de petites parcelles (500 m² loués 5.000 fcfa / an) se multiplient avec la raréfaction progressive et la valorisation renforcée des terres dans cette zone pionnière. Cette évolution tranche nettement avec les deux précédentes décennies (1970-1990), où l'espace agricole recélait de nombreuses terres non appropriées. ***Zachée T.***, résident à BATCHAM (Bamboutos), 46 ans aujourd'hui, a très tôt engagé une stratégie d'accumulation foncière. En effet, Zachée a perdu très jeune ses parents (son père est décédé en 1960 durant les troubles) et n'a pas été désigné comme successeur. Son père n'avait qu'une petite exploitation qui a été transmise à deux de ses frères aînés et lui-même n'a reçu qu' un lot de construction.

En sortant de l'école primaire, et faute de moyens pour pouvoir poursuivre des études, Zachée commence à fabriquer des nattes en raphia. Avec ses premières économies, il s'achète un vélo et décide de devenir commerçant ambulant (cigarettes, allumettes, fripes) dans la chefferie Batcham et les chefferies avoisinantes (Balatchi, Babadjou). Avec ses premiers bénéfices, il achète un petit terrain àBatcham pour construire une maison (80.000 fcfa en 1963). Peu à peu, son petit commerce prend del'ampleur et Zachée se rend dans des chefferies de plus en plus éloignées. A partir de 1969 - 1970, ilparcourt toute la zone comprise entre Batcham et Bafoussam, grâce à sa nouvelle moto. Il cesse bientôtd'arpenter la campagne bamiléké pour ouvrir un "pas de porte" à Bafoussam en 1975, moyennant 1.300.000 fcfa et une aide conséquente dela tontine. En 1978, il en achète un deuxième pour 1.800.000 fcfa tant ses activités se révèlent fructueuses. Il réinvestit régulièrement son épargne dans une tontine et se constitue un patrimoine foncier : par cinq fois, de 1967 à 1978, il rachète des parcelles dans sa chefferie d'origine. C'est à cette époque qu'il commence à s'intéresser à la région du Noun et aux terres Bamoun. A la différence du pays bamiléké et des Bamboutos, l'agriculture était assez peu développée dans le pays Bamoun. Ainsi, en 1975 - 1976, il acquiert une plantation de 4.500 pieds d'Arabica pour 700.000 fcfa, sans pour autantémigrer à Foumbot. Il s'y rend à intervalles réguliers pendant une dizaine d'années, jusqu'à ce que les vols répétés de plantain et de café l'incite à y installer un de ses frères en 1985.

C'est d'ailleurs à cette date que ses activités commerciales prennent un tournant nouveau. Il cesse d'être un simple commerçant pour devenir un "petit patron". Zachée exerce durant deux ans le métier de transporteur rural de boissons avec deux camions achetés à crédit. La raréfaction des contrats l'amène à interrompre temporairement ce travail pour diversifier ses activités de transporteur. Il loue désormais ses camions "à la tâche" et dessert n'importe quelle destination (Douala, Bafoussam, Garoua). Parallèlement, il cherche à reprendre une activité agricole dans son quartier natal. Sa connaissance des marchés urbains l'oriente vers de nouvelles spéculations plutôt que la caféiculture. Entre 1982 et 1988, il plante ainsi plus de 1000 goyaviers. Son ascension sociale s'accélère avec l'ouverture d'un grand débit de boisson en 1990 moyennant 1.800.000 fcfa. Le parachèvement de sa réussite et sa confirmation sociale viendra avec l'attribution d'un titre de chef de quartier par le chef supérieur en 1988. Ainsi se conclut un itinéraire exemplaire mais classique d'accumulation.

---

[151] Le complexe volcanique des Monts Bamboutos (2740 m) constitue la principale zone de colonisation des hauts versants (chefferies Bafou, Fongo-Tongo, Bangang, Babadjou); mais seules les basses terres noires hydromorphes, alluviales ou volcaniques (plaine des Mbos, du Noun, vallées du Ngoum et de la Ménoua, région de Galim-Bamendjing) ont véritablement donné naissance à une implantation massive d'exploitations agricoles.

Fig 35 : Une installation précoce dans un espace agricole pionnier permet de se constituer un patrimoine foncier (Chefferie Fombap/Santchou - Ménoua).

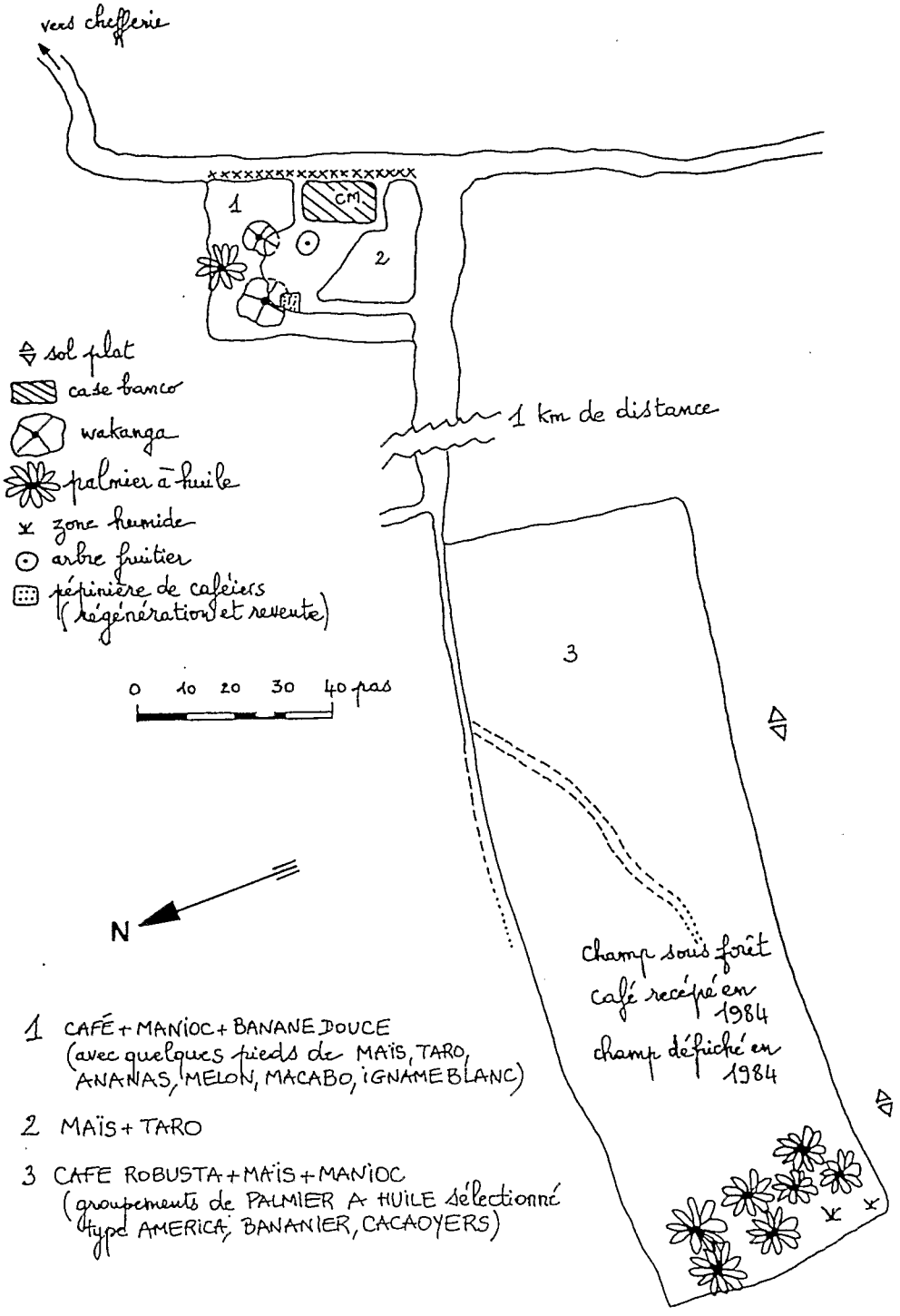

Dans la partie la plus méridionale du plateau bamiléké (chefferies Bazou, Bana) l'extension des terroirs cultivés s'effectue par défrichement forestier pionnier discontinu, de la même manière que dans la zone forestière béti ou bulu. Les parcelles cultivées constituent autant de "clairières vivrières", isolées de la chefferie par de longues heures de marche. La terre n'y a pas une valeur monétaire déclarée et s'acquiert par attribution coutumière. Ce processus est donc fort différent du reste du pays bamiléké.

Autrefois faiblement occupées, pour des raisons d'insalubrité ou d'insécurité (plaine du Noun) et laissées aux éleveurs Fulani et Mbororo (Monts Bamboutos), les marges pionnières ont été, soit colonisées de manière spontanée (plaine des Mbos, de Fondjo, bas terroirs forestiers du Ndé ou du Nkam) suite à un appel des élites traditionnelles, soit de manière organisée par l'administration coloniale et post-coloniale (région de Galim, rive gauche de la vallée du Noun dès 1930, opération Yabassi-Bafang)[152].

La surpression foncière sur le plateau a conduit également certains lignages de la Ménoua, par exemple, à "délocaliser" leur exploitation dans la plaine des Mbos, en contrebas du plateau, à partir des années 50 (J-L. DONGMO 1981). Les événements de la guerre civile sont venus renforcer ce mouvement d'émigration. Pour certains d'entre eux, il s'agit tout au plus d'une deuxième résidence, fréquentée quelques mois dans l'année agricole, voire de simples extensions foncières (chefferies Fossong-Wentcheng, Fontsa-Toula, Fondonera dans la Ménoua) produisant de manière plus extensive cacao, plantain et palmistes, les anciens ayant plaidé pour un retour près de la "maison des crânes" et des terres lignagères. D'autres cependant, séduits par la richesse des sols et la grande taille des tenures ont choisi de ne plus retourner en "haut" et se sont installés, de manière définitive après le retour au calme des années 1962-63. Certains planteurs, ont ainsi pu rapidement se constituer un capital foncier supérieur à 5 ha, abandonnant sans remords le café Arabica et ses sols, épuisés par des décennies d'agriculture intensive, à des cultures plus rémunératrices (café robusta, plantain, palmiste). Les premiers pionniers, chassés du plateau par l'insécurité liée à la guerre civile, ne regrettent pas d'avoir dû défricher la plaine des Mbos!

L'appropriation de la terre est possible, moyennant une transaction monétaire auprès des notables des chefferies concernées. La relative faiblesse du peuplement et l'absence de chefferie puissantes, fortement organisées explique que l'accès à la terre ait été aisé à l'origine et que les tenures soient plus vastes que sur le plateau proprement dit (lots de 4 ha par exemple à Galim). Jusque vers les années 60-70, il était relativement facile de s'y installer. Depuis le manque de terre aidant, les tenures se sont réduites et leur prix s'est renchéri pour faire même parfois l'objet de spéculation de la part de certains chefs ou élites urbaines.

C'est dans ces zones de colonisation récente que les conflits sont les plus difficiles à résoudre en raison de certains "flous" : droits d'usage coutumier (de vaine pâture par exemple) et droit éminent de propriété (titre) se mélangent et se superposent; l'absence des haies vives et de cultures arbustives rendent malaisée la délimitation des emprises foncières

---

[152] Les migrations agricoles seront analysées dans le Chapitre 2 (II°) portant les itinéraires migratoires individuels, l'exode rural (Les espaces de vie).

et les mécanismes de régulation sociale y sont les moins efficients. Le meilleur exemple de la concurrence pour la terre nous est fourni par la confrontation agriculteurs/éleveurs du versant méridional des Monts Bamboutos (cf. Chap 2, II° Partie).

Dans le Centre, hormis le Mbam (arrondissements de Talba et de Ntui), et le Nyong-et-Soo, l'arrondissement d'Okola (Lékié) est un des seuls arrondissements ayant connu un mouvement similaire de délestage / délocalisation des lignages allogènes originaires des zones plus densément peuplées. Et encore ne s'agit-il bien souvent que d'acquisitions ponctuelles de terre contribuant à la fragmentation des exploitations considérées. En effet, rares sont les possibilités de se constituer un vaste domaine foncier comme en Côte d'Ivoire, dans l'île de Sumatra ou en Amazonie. Le déficit de main d'oeuvre pour le défrichement et le manque de moyens techniques pour "mettre en valeur" la zone délimitée ont constamment réduit les ambitions premières des défricheurs. Et pour un exemple de constitution d'une vraie rente forestière, combien de cas de défrichement avorté ou limité par l'emprise foncière des lignages fondateurs (*nda - bot*)? Ou alors faut-il tirer parti d'une conjonction de circonstances exceptionnelles, comme ***André O.***, 34 ans, habitant le village enclavé de NGOUMBOU (l'arrondissement de Mbalmayo dans le département du Nyong-et-Soo avait une densité rurale de l'ordre de 15 hab/km² en 1987).

> D'abord "formé sur le tas" comme bûcheron au village (1972 - 1982), puis embauché dans les services d'abattage de la SODECAO entre 1982 et 1984, il a vite saisi le parti qu'il pourrait trouverà être propriétaire d'une tronçonneuse. Il pourrait étendre rapidement ses cacaoyères et se louer comme tâcheron dans les autres exploitations. Il en acquiert donc une pour 235.000 fcfa vers 1981. Ses projets ont été dépassés par la réalité au cours de l'année 1985. En effet, pour accélérer l'acheminement de la récolte de cacao qui s'effectuait jusqu'alors principalement par portage, la SODECAO décida d'ouvrir une nouvelle piste forestière. Armé de sa tronçonneuse, André emprunta la sente sur près d'un kilomètre, avant de s'enfoncer perpendiculairement à la route et de commencer l'abattage. Il importait de procéder avec la plus grande célérité possible pour couper court aux efforts des voisins et "marquer" rapidement son territoire par quelques cultures de clairière, rappelant ainsi que "la terre appartient à celui qui la cultive".

* La dispersion du parcellaire : jeux d'héritage et stratégies d'accumulation.

Le souci d'accroître les propriétés familiales ou de préserver un capital suffisant pour permettre la transmission à plusieurs fils, a pour conséquence directe de +précipiter l'éclatement des terroirs lignagers. Il n'est pas toujours possible, en effet, d'hériter de parcelles situées dans le même quartier ou à faible distance du champ de case (pièce centrale de l'exploitation où sont implantées les habitations, la maison des crânes et la première plantation caféière). Et les parcelles les plus récemment acquises sont généralement situées à l'extérieur des terroirs. Elles sont le plus généralement prêtées ou achetées mais assez rarement attribuées définitivement ou en location. Ainsi, 75% des planteurs bamiléké en possédaient au moins une en usufruit à l'extérieur et 59% en propriété. *"Ce sont les lignages possédant le moins de terre qui en possèdent le plus à l'extérieur"* (C. SANTOIR 1992, p. 89).

La dispersion du parcellaire de chaque exploitation n'est pas directement issue de la crise actuelle de l'agriculture de plantation. Elle est bien plus le produit de l'évolution des structures agraires[153]. L'extension des superficies consacrées à la culture de rente contribue, par exemple, à pérenniser les droits d'usage sur la terre et à ralentir la circulation des terres entre les membres du lignage (prêt) dans la zone cacaoyère, puisque l'ombrage dense des cacaoyers ne permet pas des cultures vivrières associées. Dans la province de l'Ouest, la présence de plants caféiers Arabica a peu d'influence sur la taille du domaine vivrier en raison d'un port moins aérien et de racines moins étendues : l'association est possible quand elle n'est pas rendue indispensable par la pression foncière. La présence des terres occupées à l'extérieur est donc déterminée par *"l'intensité d'exploitation des terres cultivables (...) conditionnée par la densité démographique"* (voir tableau ci-dessous). On possède d'autant plus de champs éloignés de la concession que le terroir est suroccupé et que la chefferie recèle des franges inoccupées (bas-fonds, sommets) ou que des "zones pionnières" se trouvaient à proximité (plaine des Mbos, de Galim, de Noun).

Tableau 66 : Dispersion des parcelles des exploitations bamiléké et béti selon la situation foncière locale (1992 - 1993)

NIVEAU D'OCCUPATION FONCIERE		quartier / chefferie / village	autres chefferies / villages	hors département	TOTAL
FONCIER SATURE	Bamiléké	81,8%	7,6%	10,6%	100,0%
	Béti	77,3%	13,2%	9,4%	100,0%
FONCIER PEU SATURE	Bamiléké	91,0%	0,0%	9,1%	100,0%
	Béti	93,6%	6,4%	0,0%	100,0%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest).
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès 100 exploitations de la province du Centre réparties dans 25 villages).

Lorsque les densités rurales ne dépassent pas 100 hab/km² dans l'Ouest et 35 hab/km² dans le Centre, les parcelles de l'exploitation sont, dans plus de 90% des exploitations enquêtées, situées dans la chefferie. En revanche, lorsque les exploitations, même après avoir réduit les superficies en jachère, n'ont pas de terre en suffisance pour assurer un niveau minimal de production vivrière, la quête de terre devient une préoccupation de tous les instants pour les chefs d'exploitation concernés. Et c'est bien souvent en dehors de la chefferie et loin du village de résidence que se situe les nouveaux champs appropriés (18,2% dans l'ensemble bamiléké et 22,6% dans la zone béti).

[153] En mesurant la distance qui sépare la case d'habitation des parcelles cultivées (sur un échantillon de 3561 parcelles de "la strate Arabica" et de 642 parcelles de "la strate Robusta" - comprenant des plantations et des champs vivriers -), P. CAPOT-REY (1965) a montré que **26,8% des exploitations du Bamiléké septentrional et 30,7% des exploitations du Bamiléké méridional possédaient des parcelles situées à plus de 30 minutes de la concession.** Dans le département de la Mifi, où la densité rurale est très élevée, la proportion de champs situées à plus de 45 minutes atteint même 37,0%! L'émiettement et la dispersion des tenures foncières se confirment donc nettement.

Fig 36 : Dispersion des parcelles cultivées par rapport à la concession bamiléké

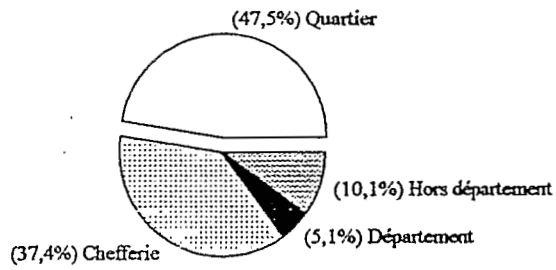

Projet ADOC 1992

Fig 37 : Dispersion des parcelles cultivées par rapport à la concession béti

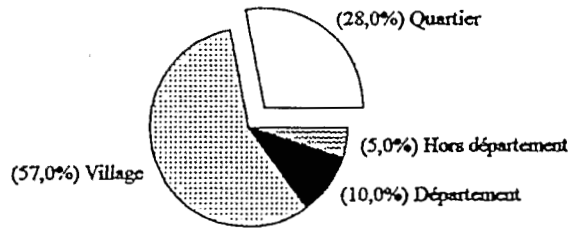

CACAO 1993

P. CAPOT-REY constate ainsi en 1965 que même *"dans les zones d'habitat dispersé de la région à arabica [issues de la politique de regroupement], les champs vivriers sont très proches des habitations (76% à moins d'un kilomètre), puisque traditionnellement chaque exploitation est placée au centre de la concession"* (op. cit., p. 29). En revanche, au fur et à mesure que la pression foncière s'accroît dans un quartier et qu'il existe des réserves foncières à moins d'une demi-journée de marche (plaine de Galim, des Mbos, de Fondjo, vallée du Noun), l'éclatement de l'exploitation s'accentue. Cette liaison entre la dispersion foncière et la saturation foncière ne saurait constituer le seul élément explicatif: l'éloignement des parcelles de culture peut parfois être édictée par des motifs bien différents. Dans le Ndé ou la Lékié par exemple, on a coutume de cultiver les vivres loin du village, au delà d'un cours d'eau qui servira de barrière naturelle contre la divagation des animaux. Inversement, les plantations étaient traditionnellement implantées à proximité de la concession pour faciliter le transport de la récolte. *"Dans le Nkam, la très faible densité de population permet un rassemblement des parcelles (...); dans l'arrondissement de Ndikiniméki, les désordres vieux de quelques années [la guerre civile] seulement ont empêché les paysans d'aller cultiver leurs champs loin de chez eux, c'est-à-dire dans*

l'insécurité, ce qui explique le groupement des parcelles près de villages" (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 29).

Un tel bilan reste cependant peu précis en ce qui concerne les parcelles situées à faible ou moyenne distance, c'est-à-dire à l'extérieur de la concession mais dans le quartier ou des quartiers limitrophes. En effet, ce ne sont pas les terres distantes de plus de 15-20 kilomètres qui posent les plus de contraintes : leur éloignement est compensé par des déplacements moins fréquents. On se rend dans les plaines des Mbos ou de Galim, ou dans la basse vallée du Noun pour plusieurs jours, ou même plusieurs semaines, a fortiori si une case d'habitation a été construite. Il est cependant rare qu'un exploitant quitte sa chefferie d'origine pour s'installer dans une nouvelle région. Il préférera au besoin confier la gestion des terres récentes acquises à l'un de ses fils.

Paradoxalement, ce sont les parcelles distantes de 2 à 7 km qui apportent le plus de servitudes, puisqu'elles nécessitent un suivi plus régulier. Il n'est donc pas illogique de les classer parmi les terres extérieures à l'exploitation (i. e. séparées des cases d'habitations par au moins une autre exploitation non apparentée à la famille proche). On s'aperçoit alors que l'émiettement du parcellaire des exploitations bamiléké est beaucoup plus important.

Seules les zones aux plus faibles densités et à meilleur potentiel agro-pédologique du plateau bamiléké ou des marges ont connu une valorisation monétaire (systématique) de la terre. Il s'agit alors de parcelles d'acquisition récente dans les zones de colonisation pionnière, hors du plateau bamiléké stricto sensu : plaine des Mbos, terroirs volcaniques du Noun et des Bamboutos, terres noires hydromorphes de Galim (J-L. DONGMO 1978), bas terroirs forestiers du Ndé. Situées loin de la chefferie de lieu de résidence, ces parcelles constituent ce qu'on a coutume d'appeler la "campagne", champs de brousse ouverts (*tsuet)* par opposition aux champs de case, habités et cultivés en permanence (*nka*). La surpression foncière sur le plateau a même conduit certaines familles à s'installer, de manière définitive, dans les plaines en contrebas du plateau, où l'accumulation est encore possible. Certains planteurs, issus des chefferies Fossong-Wentcheng, Fontsa-Toula, Fondonera dans la Ménoua, ont ainsi pu rapidement se constituer un capital foncier supérieur à 5 ha, abandonnant sans remords le café arabica et ses sols, épuisés par des décennies d'agriculture intensive, à des cultures plus rémunératrices (café robusta, plantain, palmiste). Les premiers pionniers, chassés du plateau par l'insécurité liée à la guerre civile, ne regrettent pas d'avoir dû défricher la plaine des Mbos!

I. 4. C. 4. La synthèse régionale des formes de remembrement - démembrement.

Les deux systèmes fonciers apparaissent, au terme de cette analyse, soumis au même phénomène de démembrement - remembrement dont seuls l'intensité et les modalités d'accès à la terre se différencient quelque peu.

Dans les deux ensembles régionaux, le partage inégal des terres du défunt entre les différents fils héritiers (donation entre vifs et transmission succession), couplé à une tradition bien vivace de redistribution de droits d'usufruit, concoure à une atomisation et une minifundisation des terroirs cultivés dans les parties les plus densément peuplées. Certes, cette tendance à l'éclatement et à la parcellisation est contrebalancée par une volonté farouche de restaurer le patrimoine foncier, à la fois pour préserver l'avenir des descendants et un niveau minimal d'autosuffisance alimentaire. Mais cela se révèle parfois insuffisant.

C'est pourquoi, de manière concomitante, chaque chef d'exploitation et chaque agricultrice sont engagés dans une véritable course de fond et de fonds (!) pour acquérir des nouvelles tenures, fussent-elles éloignées, ou obtenir de nouveaux droits de culture. Simple conservation patrimoniale chez certains, véritable stratégie d'accumulation chez ceux qui auraient les moyens financiers et techniques de "mettre en valeur" les terres conquises, **les vieilles régions d'économie de plantation bamiléké et béti connaissent avec la crise une accélération de leurs dynamiques foncières**.

Des solutions traditionnelles, telles que la transmission à un héritier unique, le contrôle exercé par les aînés sur les cadets sociaux (Centre) ou encore la valorisation des projets migratoires des non-successeurs (Ouest), visant à éviter la formation d'un prolétariat agricole sans terre - toujours difficilement contrôlable socialement - qui permettaient jusque là d'éviter une trop forte surpression foncière, risquent de se révéler peu à peu de piètres expédients avec le renforcement des retours au village imposés par la crise en milieu urbain. Chaque région est donc porteuse de conflits renouvelés par la raréfaction du capital foncier, à moins que des zones forestières faiblement peuplées ne fassent l'objet de migrations de colonisation à grande échelle, sans commune mesure avec l'Opération Yabassi-Bafang ou les lotissements de la plaine de Galim. Cette vision globalisante des problèmes fonciers régionaux ne doit cependant pas faire illusion, il y a autant de différences entre le Bamiléké septentrional et le Bamiléké méridional qu'entre la Lékié et la zone forestière béti. On peut donc distinguer quatre ensembles qui correspondent peu ou prou à différents stades d'évolution des systèmes fonciers traditionnels :

- Le ***Bamiléké Septentrional*** qui dispose, à proximité, de plusieurs zones "pionnières" disposant de réserves foncières connaît une évolution originale. En effet, malgré des densités rurales moyennes très élevées (145 hab/km^2 en 1987), le spectre de la minifundisation des exploitations semble au moins écartée pour un temps grâce aux acquisitions dans la plaine des Mbos, de Galim, la redécouverte des bas-fonds garnis de raphiales, la colonisation des "hauts" au détriment des éleveurs peuls. De ce fait, l'atomisation et la parcellisation des terroirs y est très forte. La régulation sociale imposé par le système n'a pas été fondamentalement affaiblie par la crise : il n'y a pas eu explosion du nombre de conflits fonciers (usurpation, empiétements, spoliation) sauf pour les parties montagnardes revendiquées par les maraîchers et les éleveurs, la logique de réciprocité (système de dons et contre dons[154]) est constamment rééprouvée par les échanges de droits de culture à des fins d'assistance ou pour des raisons techniques. L'interdiction traditionnelle de vendre la terre semble bien oubliée et nombre de planteurs essayent d'accroître leur patrimoine par des achats. La dynamique du système foncier du ***Bamiléké Méridional*** (49 hab/km^2 en 1987) présente des très grandes similitudes avec celle du nord de la province de l'Ouest, chaque phénomène (saturation foncière, réduction des superficies

---

[154] Pour une meilleure compréhension de ce que représentent la réciprocité dans la société bamiléké et la redistribution dans la société béti, il est souhaitable de se reporter aux chapitres suivants : **La vision collective de la réussite et le rôle des élites** (III° Partie), **Les solidarités en péril : entre assistance et réciprocité** (II° Partie). Une lecture de deux ouvrages fondamentaux (LABURTHE-TOLRA (P.), 1981. - *Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Béti du Cameroun*, Paris, Publications de la Sorbonne, 490 p.; WARNIER (J-P.), 1993. - *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, KARTHALA, Coll. Les Afriques, 307 p.) permettra à ceux qui le souhaitent de pénétrer plus avant dans "l'ethos" de chaque système social.

cultivées, remembrement/démembrement de l'exploitation, achat et vente de terres) y est seulement moins accentué.

Tableau 67 : Les spécificités des marchés fonciers intra-régionaux en 1992 - 1993

	ACHAT	VENTE	USUFRUIT RECU	USUFRUIT OCTROYE
BAMILEKE SEPTENTRIONAL (1)	++	=	++	+++
BAMILEKE MERIDIONAL (2)	=	- -	+	+++
BETI SEPTENTRIONAL (3)	+	- -	+	=
BETI MERIDIONAL (4)	-	- -	=	+

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitations de la province du Centre).
Classification établie comme suit : >60% de réponses positives parmi les exploitations enquêtées dans la zone (+++); 40 à 60% (++); 25 à 40% (+); 10 à 25% (=); < 10% (-); 0% (- -).
(1) Départements de la Ménoua, des Bamboutos, de la Mifi.
(2) Départements du Ndé et du Haut-Nkam.
(3) Département de la Lékié.
(4) Départements de la Méfou, du Nyong-et-Soo, du Nyong-et-Kelle.

- Le ***Béti septentrional*** (70 hab/km² en 1987) connaît, du point de vue, de la raréfaction des terres cultivables une situation qui rappelle le Bamiléké Septentrional. On y relève également l'amorce d'un marché foncier, surtout à l'approche de Yaoundé. Tout le pourtour de Yaoundé a été progressivement réinvesti par des citadins, plus ou moins absentéistes, spécialisés dans les cultures maraîchères, l'arboriculture fruitière ou l'élevage avicole en fermes. Les lignages originaires des villages les plus proches de la capitale auraient donc bénéficié d'une rente foncière dès l'Indépendance. D'une manière générale, étant donné la pression foncière, la terre se négocie à des tarifs élevés : 450.000 fcfa pour 4 hectares de terre cultivable en 1983, encore 400.000 fcfa pour une plantation de 500 pieds en 1989, alors que le cours du cacao était déjà fortement déprimé (deux cas relevés dans l'arrondissement de Monatélé). Cette micro-région se démarque nettement du pays bamiléké, par une moindre redistribution de droits d'usage intra- et interlignagère. Il est vrai que la saturation y est moindre. Les exploitations dirigées par des personnes étrangères aux lignages majeurs restent minoritaires aussi bien par le nombre que par les superficies occupées (C. SANTOIR 1992). La situation de la Lékié par rapport au reste de l'ensemble béti est fort originale : l'imbrication des lignages et la superposition de strates de peuplement autochtone et allogène ont compliqué le paysage ethnique et les structures agraires, la proximité d'un vaste territoire forestier (le Mbam) conduit à la formation d'un pseudo front pionnier de colonisation (type ivoirien). Dans le ***Béti Méridional*** (17 hab/km² en 1987), les dynamiques, qu'il s'agisse du morcellement, de la concentration ou de la préservation foncière, sont moins marquées. Les problèmes fonciers y revêtent une moindre acuité. Si l'intégralité des terres disponibles est en passe d'être appropriée, de nombreux lambeaux forestiers restent encore inexploités, en raison d'une force de travail limitée.

II° PARTIE

LES RELATIONS DU "DEDANS" ET DU "DEHORS"

CHAPITRE 5

La poursuite d'une économie de traite[1] par détournement de la rente.

Un processus de transformation des communautés rurales s'est développé en fonction de leur degré d'insertion dans l'économie marchande et des capacités des sociétés autochtones à y faire face dans le cadre de leurs objectifs respectifs (cf. Chapitre 1 et 4, III° Partie). Dans nombre de pays, les disponibilités monétaires que la culture de rente procure conduisent à renforcer la position sociale des notables et des chefs. Mais **cette différenciation socio-économique est insuffisante pour aboutir à l'apparition d'un mode de production capitaliste**[2]. Dans les systèmes agraires densifiés bamiléké et béti, les paysans pauvres, journaliers ou migrants saisonniers, sans terre, émigrant de manière définitive en ville ou en direction des plantations industrielles, sont une minorité. Les relations tissées entre le rural et l'urbain diffèrent donc sensiblement du schéma classique sud-américain ou ouest-africain. Loin de se décomposer, les sociétés rurales étudiées semblent au contraire être parvenues à pérenniser leur mode de reproduction en dépit des bouleversements économiques et politiques.

Les planteurs sont ainsi passés successivement d'une économie de traite, sous l'entière dépendance des maisons de commerce privées, **à une économie dominée et régentée par l'Etat entre 1955 et 1989**. L'intervention étatique a bouleversé la structure des filières de commercialisation et les conditions de la production. L'Etat contrôle désormais, par le biais de l'Office Nationale de la Commercialisation des Produits de Base (ONCPB), la collecte, l'achat et la vente à l'exportation du café Robusta et du cacao. Un monopole identique est transféré à l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO). Il fixe un système de prix et définit un barème des charges et de la rémunération des différents intervenants. Grâce à la création d'une Caisse de Stabilisation, il effectue un prélèvement important directement répercuté sur les prix d'achat au producteur. Mais cette dernière qui devait servir de fonds compensatoire en cas de baisse des prix sur le marché mondial servira avant tout à financer la construction et la reproduction de l'Etat. La tutelle de l'Etat s'exerce également dans le domaine de la production. L'amélioration des rendements et de la qualité passe par des distributions d'engrais et de produits phytosanitaires subventionnés, un encadrement agricole permanent, la mise en place d'un système de crédits (FONADER). C'est la période où les différents organismes parapublics (ZAPI, SODECAO, UCCAO), chargés de développer les cultures d'exportation, voient le jour.

---

[1] *"Terme magique en terre africaine, car la traite règle toute l'activité économique, fait circuler les hommes et l'argent, anime les marchés, les villes les factorreies et les boutiques pendant les mois qui suivent la fin de la période pluvieuse et les récoltes. (...) Traite des produits de cueillette; traite des produits cultivés (...). La traite consiste à rassembler et drainer vers les ports les produits du pays qui sont exportés bruts, à répartir en échange des produits fabriqués"* (J. DRESCH 1946, p. 63).

[2] *"(...) le rapport social entre le paysan et l'Etat est si important qu'il ne permet pas l'apparition d'un mode de production capitaliste"* (G. COURADE et M. BRUNEAU 1985, p. 112).

Durant trois décennies, la politique agricole a donc été essentiellement axée sur le développement des filières d'exportation (coton, café, cacao, riz), dans le cadre d'une stratégie de croissance rapide et de développement. Si cette orientation a pu avoir des conséquences désastreuses dans d'autres pays africains sur le monde rural (dégradation accélérée des sols et des rendements, déclin de la production vivrière et pénurie alimentaire), tel n'a pas été le cas en pays béti ou bamiléké. En dépit d'une rémunération attractive, les cultures vivrières n'ont jamais été délaissées. D'une certaine manière, ces sociétés rurales, habituées à gérer le risque dans des espaces densifiés, ont toujours évité de céder à l'attrait d'une monoculture rentière. Néanmoins, tous les planteurs étaient sensibles à l'intérêt d'un revenu garanti, revalorisé annuellement par le gouvernement.

Le système a parfaitement fonctionné jusqu'en 1987-1988, date à laquelle les prix se sont effondrés, de 40% en moyenne, sur le marché mondial. La dégradation s'est poursuivie au cours des campagnes suivantes pour se stabiliser, en 1992-1993, à 100 fcfa/kg pour le Robusta et 200 fcfa/kg pour l'Arabica et le cacao. Parallèlement, l'Etat - confronté à la baisse de ses recettes fiscales - n'a pu maintenir ses principaux engagements vis-à-vis des planteurs. Progressivement les subventions à la production ont été réduites, tandis que les "éléphants blancs" étaient liquidés ou refondus. Soucieux de se désengager plus avant du secteur agricole d'exportation, il a alors procédé à **une refonte du système de commercialisation en 1991**. Désormais, les commerçants privés sont autorisés à acheter directement aux planteurs leur cacao ou leur café Robusta. Soucieux d'éviter certaines pratiques frauduleuses, l'Etat s'efforce de faire respecter un prix de référence mais le mal est fait : le planteur se retrouve plongé dans un marché incertain, inorganisé qui rappelle étrangement le commerce de la traite. **En libéralisant les filières, l'Etat n'est plus le rentier de l'économie de plantation. Qui le remplace? Qui capte la rente reconstituée par la hausse des cours?**

II. 5. A. De la traite au marché protégé : principes et fonctionnement de la stabilisation.

La nécessité d'organiser la collecte et de réglementer le marché des cultures de rente a été très tôt perçu par la puissance coloniale, d'autant plus que la production était éclatée en une multitude de petits producteurs, répondant au choix de développement de la puissance coloniale, détentrice du mandat de la SDN après 1919. *"C'est d'abord pour répondre à une logique commerciale que l'Etat a encouragé l'organisation d'organisations coopératives au Cameroun. Le système coopératif s'imposait pour assurer collecte, transport, stockage de la récolte d'une myriade de producteurs dispersés géographiquement, dès lors que l'on récusait l'entreprise privée"* (G. COURADE et al. 1991).

II. 5. A. 1. Planteurs, commerçants et coopératives dans le cadre de la traite (1930-1955).

Malgré les vélléités d'organisation (1945-1950), la commercialisation des produits tropicaux restera l'apanage des maisons exportatrices jusque vers 1955-1956, surtout dans la zone cacaoyère. Ces dernières *"sur la base d'un système d'achat sur contrat, opéraient par l'intermédiaire des commerçants sous-traitants assistés eux-mêmes en brousse de clarks de factoreries indigènes et de leurs auxiliaires"* (J. ASSOUMOU 1977, p. 242). Jusque vers

1953-1954, le commerce des fèves de cacao et des grains de café était l'apanage de cinq ou six maisons de commerce européennes : La Compagnie Française d'Afrique (CFAO), la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), la Société du Haut-Ogoué (SHO), Hollando, Paterson & Zochonis (P.Z.) et R.W. KING. Et c'est encore sur elles que s'appuyeront les différentes caisses de Stabilisation jusqu'à l'Indépendance en leur accordant l'agrément d'exportation. Puis, progressivement, elles seront remplacées et supplantées par des commerçants nationaux ou grecs indépendants. En 1962, seules subsisteront sur le marché du cacao Hollando, P.Z et la SCOA, avant de disparaître définitivement en 1974 de la liste des exportateurs agréés.

Durant cette époque de la traite, les fèves de cacao devaient être transportées à dos d'homme jusqu'aux centres de collecte. En l'absence de pistes rurales dignes de ce nom, le portage représentait une tâche harassante pour les producteurs. Une fois sur place, le futur vendeur devait en sus les trier avant d'engager la tractation avec un représentant d'une maison. En effet, depuis un arrêté de l'administration coloniale de 1930, le triage préalable était obligatoire avant l'exportation vers l'Europe : les mauvaises fèves étaient détruites et le bon cacao vendu à l'exportation. De simple contrôle, on passe après 1945 à l'élaboration d'un système de prix différenciés selon la qualité (supérieur, courant, limite, hors norme jusqu'en 1967-1968, puis ensuite grade 1, grade 2, hors standard). Le système de la traite évolue également : le portage se raréfie au profit du coxage.

Désormais, grâce à la construction de nombreuses pistes les commerçants peuvent venir acheter la récolte à domicile. A la fin des années trente, par exemple, Yaoundé se trouve déjà au centre d'un réseau de collecte en étoile, desservant Kribi (1923), Sangmelima (1925), Douala (1927) et Ebolowa (1928) (A. LEPLAIDEUR 1985). Cela a pour conséquence d'encourager les agriculteurs à adopter les nouvelles cultures d'exportation, tout en agissant au mieux des intérêts des maisons européennes de commerce. Cette nouvelle pratique d'achat est très avantageuse pour le représentant. Le planteur, souvent illettré, se retrouve seul face à un acheteur qui fixe lui-même le montant de la rémunération sur sa balance[3]. Ainsi, le bon cacao était parfois acheté au prix du hors standard, faute de moyens de contrôle. Parfois même le planteur était obligé de le céder à vil prix pour faire face à des besoins financiers immédiats (dépenses de scolarité ou santé). Certains cas de vente sur pied pouvaient également avoir lieu : le représentant accordait une avance de trésorerie à un planteur avant que la récolte ne parvienne à maturité. Le prix d'achat ne dépassait alors guère la moitié de la valeur marchande réelle.

Ainsi avant 1955, seuls les prix à l'exportation étaient établis par l'administration. Les prix d'achat au producteur étaient libres, en raison des difficultés à contrôler et réguler un marché constitué presque exclusivement de petits producteurs. Cette liberté a, comme on peut le supposer, permis de multiples tromperies et abus à l'encontre des producteurs. En effet, le planteur ne recevait qu'une part modique par rapport aux prix moyens Free On Board (FOB). Le commerçant se taillait "la part du lion" en répercutant l'ensemble de ses

---

[3] *"(...) Le marché périodique n'était qu'une vaste escroquerie. Il s'agissait simplement en effet d'un emplacement sommairement débroussaillé où l'on avait obligé les chefs de village à construire des abris en nattes de raphia. Ni le planteur, ni le produit n'était protégé, et les transactions se faisaient aux conditions de l'acheteur"* (J. ASSOUMOU 1977, p. 243).

charges (transport, stockage, conditionnement) et des risques encourus (fluctuations de prix) sur le prix à payer au producteur. Il opérait généralement un prélèvement supplémentaire en modifiant le tarage de sa balance afin de "couper" quelques kilos par sac. En 1952-1953, par exemple, le prix d'achat au producteur du kilo de cacao ne représentait que 52% de son prix de mise sur le marché européen. Et ce ne sont pas les initiatives gouvernementales pour réglementer les conditions d'achat, par le biais de ventes groupées, qui pouvaient modifier un tant soit peu de telles pratiques[4].

Dans le pays bamiléké, le commerce de traite n'eut pas la même ampleur que dans la zone centrale camerounaise, dans la mesure où préexistait un encadrement hiérarchique et un esprit communautaire. Par ailleurs, le regroupement des producteurs était favorisé par une dispersion plus faible et un moindre enclavement. Ainsi, les premières coopératives furent créées à l'initiative du Gouverneur Marchand dès 1924, pour améliorer l'élevage. Mais ce n'est que vers 1932-34 que furent mises en place les coopératives de Dschang et de Bafang chargées de développer la culture du café dans la région. Celle de Dschang fut la première en pays bamiléké. Créée sous l'impulsion des planteurs européens de la région, elle reçut l'appui permanent de l'administration coloniale en la personne de Marcel LAGARDE, administrateur colonial à l'origine de l'adaptation du café d'Arabie au Cameroun. Cette Coopérative Agricole des Planteurs Bamiléké des Caféiers d'Arabie (CAPBCA), n'avait donc de bamiléké que le nom. Dans la réalité, il ne s'agissait pas vraiment d'une coopérative agricole mais plutôt d'une entreprise industrielle de développement des techniques et des unités d'usinage.

Ce n'est qu'en 1937 que la puissance française inaugura pour les planteurs indigènes *"une coopérative de dépulpage par groupes mobiles, de collecte de café en parche et de vente"* (J-L. DONGMO 1971, p. 166). De cette manière, elle n'écartait pas totalement les principes participatifs et communitaristes de ROCHDALE (1844) en intégrant les planteurs et en cherchant à faire naître un esprit coopératif. La création des premières Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP), à partir de 1937, devait venir en appui de ce choix. Malheureusement, elles n'aboutirent que rarement à faire émerger une nouvelle cohésion sociale, l'ensemble des pouvoirs étant plus ou moins récupérés par l'administration et les notables de la chefferie qui étaient les premiers à avoir reçu l'autorisation d'entreprendre la culture du café.

Dans la zone de Dschang, cette Société connut rapidement des problèmes et devait, dès 1940, être rattachée à la CAPBCA. Avec la fin de la guerre, le gouvernement français chercha à revivifier le secteur coopératif dans ses possessions d'outre-mer (loi du 10 septembre 1947). Mais, là encore, sur des bases impropres à un contrôle de la coopérative par ses membres participants, et encore moins du contrôle de la commercialisation qui restait l'apanage des petits commerçants et des *market-boys* achetant le café pour les exportateurs. Les producteurs étaient donc en prise directe avec le marché à l'époque, à la merci des moindres fluctuations des cours. Tel était le fonctionnement du système jusqu'en 1956. On restait donc pleinement, malgré tout, dans le cadre de l'économie de traite.

---

[4] *"(...) il abuse de la simplicité du producteur, il paye au-dessous du cours, le trompe sur la quantité, l'oblige à prendre des marchandises sans valeur à un cours forcé, lui impose un portage gratuit, et souvent ne le paye pas du tout (...)"* (Rapport SDN 1924, p. 52).

II. 5. A. 2. Un marché protégé encore imparfait (1955-1989).

L'année 1955 marque un changement radical dans les relations entre l'Etat, les exportateurs et les producteurs. Désireux de réglementer la traite des produits agricoles tropicaux (prix, circuits commerciaux), l'Etat crée des Caisses de Stabilisation spécialisées par produit. Il n'aura de cesse, tout au long de cette période, de chercher à réduire le rôle des exportateurs agréés tout en renforcant celui des coopératives et le sien.

* Les principes de la stabilisation au sein des *Caisses*.

Sur les conseils du Ministère de la France d'Outre-Mer qui prônait dès 1954 la création d'un "fonds de réserve autonome et spécialisé", l'Etat Français met en place en février 1955, un *"Fonds National de régularisation des cours des produits d'Outre-Mer"* pour l'ensemble des colonies. Quelques mois plus tard (décembre 1955), l'administration crée trois fonds spécialisés pour le Cameroun : une caisse pour le cacao, une pour le coton et une pour le café. Cette dernière laisse la place en 1959 à deux caisses distinctes : La Caisse de stabilisation des prix du café Arabica et la Caisse de stabilisation des prix du café Robusta.

La création de ces différentes *Caisses*, appelée communément CAISTAB, était très attendue. Pour les exportateurs cela constituait un progrès indéniable par rapport à la commercialisation libre puisque la Caisse est sensée leur reverser un complément lorsque le cours mondial est inférieur au prix de soutien garanti (prix à l'embarquement à Douala). Pour les planteurs également, puisque jusqu'alors une dégradation des cours au niveau mondial (crise de 1955-1956) était immédiatement répercuté sur le prix d'achat. Pendant dix ans, n'existe que le prix de soutien. Les planteurs devront attendre le mois d'août 1966 pour voir instituer un *prix minimum garanti*.

Il fallut également attendre de longs mois avant que chaque caisse ne devienne véritablement opérationnelle en raison des divergences opposant l'administration, les commerçants-exportateurs et les producteurs. Ainsi, la Caisse de stabilisation des prix du cacao ne put intervenir au cours de la campagne 1955-1956 pour faire face à la chute importante de prix du cacao. La prime de soutien de 5 fcfa/kg proviendra donc du compte hors budget "Soutien Cacao" (1947) qui existait dans l'ancien système. Sa vocation est donc d'assurer le maintien des prix au producteur.

Chaque Caisse est organisée selon le même schéma et fonctionne de la même manière. En théorie, le mécanisme de la stabilisation paraît simple : les prélèvements effectués sur les quantités de cacao exportés en période de hausse des prix doivent servir à compenser le manque à gagner pour le producteur en cas de baisse des cours. Dans la pratique, cela l'est moins. Ce **phénomène de ponction et de reversement** repose sur les cinq éléments suivants : le prélèvement, le soutien, le cours authentifié, le prix minimum garanti, les déclarations d'achat.

Pour bien comprendre les conditions pratiques du prélèvement et du soutien, il convient de connaître par avance les prix sur le marché mondial et le prix CAF de référence, c'est-à-dire le prix du cacao livré à Douala après avoir défalqué les charges incompressibles (fret, assurance, droits de sortie, stockage, emballage) et le prix d'achat minimum garanti

au planteur. La valeur de ces charges définit le *différentiel* ou *barème des frais intermédiaires* et le prix CAF obtenu est appelé *cours authentifié*. Par ailleurs, les privés (commerçants, exportateurs) sont tenus de déclarer à la Caisse les quantités achetées et leur qualité. Car c'est sur la base de leurs déclarations et du cours authentifié que seront calculés le montant du soutien et du prélèvement à effectuer. Lorsque le cours mondial est supérieur au cours authentifié (barème + prix minimum garanti), la Caisse opère alors un *prélèvement* sur la fraction excédentaire, en revanche lorsqu'il est inférieur la Caisse doit *compenser* le manque à gagner pour l'exportateur jusqu'à hauteur du cours authentifié. Le prix CAF et le prix d'achat au producteur sont donc tous deux garantis quelle que soit la tenue des cours.

Pendant les dix premières années de fonctionnement, le prix minimum garanti au producteur était calculé à partir du prix réel CAF livré nu-bascule à Douala. Il variait ainsi fortement en fonction de la situation géographique de chaque zone de production. Dans les villages éloignés et enclavés, les producteurs percevaient, à quantité et qualité équivalente, une rémunération moindre étant donné les frais supplémentaires de transport encourus. Pour tenter de limiter les abus et les fraudes, le gouvernement camerounais a institué depuis août 1966, un prix d'achat garanti unique dans un rayon de 30 kilomètres autour des centres de collecte homologués. Tous les producteurs livrant leurs récoltes dans des marchés périodiques non homologués, plus éloignés, continuaient à se voir appliquer un *différentiel local de transport*. C'est-à-dire qu'ils percevaient, à qualité équivalente, un prix garanti inférieur puisque les frais de transport étaient plus élevés. Prix minimum garanti ne signifie également pas prix unique puisque la qualité des fèves intervient dans la fixation du prix. Dans l'ensemble, ce système ne profite que très imparfaitement aux producteurs, puisque seule une minorité acheminait ses sacs jusqu'au centre de collecte. Il faudra attendre un arrêté du Ministère du Développement Industriel et Commercial de décembre 1974 pour qu'un taux unique du différentiel soit appliqué à l'ensemble des zones de production.

* Un système de commercialisation hybride.

Si la Caisse assurait l'équilibre de la filière à l'échelle nationale, son intervention réelle à l'échelle locale restait faible. Les commerçants privés continuaient de fait à exercer librement leurs activités. Certes, les exportateurs étaient soumis à un agrément préalable[5], renouvelable chaque année, mais le système n'avait pas fondamentalement changé pour nombre de petits producteurs : les privés continuent à acheter, par le biais de leurs comptoirs en brousse ou l'entremise d'un réseau de représentants, rabatteurs et intermédiaires, les récoltes à une multitude de petits producteurs sans défense. A la différence de la zone

[5] Pour obtenir l'autorisation d'acheter et d'exporter du cacao, les commerçants devaient s'engager à respecter la réglementation en vigueur, acheter plus de 1.000 tonnes de cacao en brousse, justifier d'un certain montant d'investissements réalisés au Cameroun, acheter une patente, prouver le paiement de ses impôts, acheter toute la récolte au prix officiel.

anglophone où certains producteurs étaient eux-mêmes des exportateurs[6], dans le Cameroun francophone acheteurs et planteurs étaient nettement différenciés.

Les ventes libres se sont maintenues tout au long de la période en marge du système centralisé des centres de groupage et des coopératives. Dans le cas où le producteur de cacao ou de café Robusta continue à vendre sa récolte au marché libre, selon le système de la traite, il ne bénéficie pas des garanties offertes par le système des ventes groupées. La qualité de son produit n'est pas toujours vérifiée, ou elle peut l'être à son désavantage. La pesée donne également souvent matière à des fraudes qui peuvent amputer le sac de plus de 20 à 30% de son poids. La Caisse de Stabilisation elle-même a été pénalisée par la commercialisation libre. En effet, sur la base de fausses déclarations sur les quantités achetées, elle a, jusqu'en 1974, quelquefois été délestée de sommes importantes dans le cadre de remboursements compensatoires au titre du différentiel.

Afin de limiter le rôle des exportateurs agréés, on essaya en un premier temps de procéder à la création de centres de groupage, sorte de coopérative informelle des planteurs, dirigée par un comité de gestion élu et disposant d'un parc de matériel pour effectuer la collecte. Ils furent expérimentés dans la province du Centre-Sud en 1956-1957 mais beaucoup d'entre eux disparurent dès 1961, victimes de la négligence et de la malhonnêteté de certains. Puis on essaya de mettre sur pied un réseau de coopératives : 217 centres primaires coopératifs furent créés dans la zone cacaoyère. Mais ils n'eurent pas plus de réussite et durent laisser la place à de simples marchés périodiques à partir de 1963 (cf. Chapitre 3, III° Partie), en attendant une future réorganisation. C'est le département de la Lékié qui parvint le premier à recréer un réseau de coopératives (zone pilote coopérative d'Okola en 1970). Chaque coopérative ou Société Coopérative de Développement Rural (SOCOODER) est indépendante, mais nombre d'entre elles sera assisté et supervisé par le CENADEC (Centre National de Développement des Entreprises Coopératives). Elles n'auront cependant de cesse d'être concurrencées par les commerçants privés, victimes de leur inexpérience, d'une mauvaise gestion et du faible enracinement de l'esprit coopératif ou mutualiste (cf. Chapitre 3, III° Partie).

Leur échec peut également s'expliquer par une insuffisante indépendance et une trop faible différenciation par rapport aux sociétés parapubliques[7]. L'Etat est ainsi toujours intervenu dans le fonctionnement technique interne et externe du système coopératif, qui n'a aucune liberté pour fixer ses propres règles de fonctionnement. Il y transmet par osmose ses propres pesanteurs bureaucratiques, ses méthodes de gestion du pouvoir et des hommes. Il

---

[6] Ainsi les Plantations (grandes plantations de plusieurs centaines d'hectares) étaient des *Fournisseurs agréés* (*licensed suppliers*) auprès des ***Marketing Boards*** de même que les autres acheteurs agréés (*licensed buying agents*). Ces derniers étaient des établissements publics dotés de la personnalité civile et d'une autonomie financière, gérés par un conseil d'administration, ayant le monopole d'achat et d'exportation des produits tropicaux suivants : cacao, palmistes, huile de palme, café *Arabica*, café *Robusta*. Ils étaient chargés de fixer et contrôler les prix d'achat au producteur, stabiliser les prix, veiller à la qualité du produit, organiser la commercialisation.

[7] *"The pattern of continued government involvment in cooperatives, including secondment of large numbers of officials, represented a failure to distinguish between structures imposed by the state in reposne to the need for development and those for promoting voluntary participation at the household and local level"* (U. LELE and R. E. CHRISTIANSEN 1989, p. 19).

est le garant de la bonne marche du système coopératif lui-même, par le biais de la tutelle qu'il exerce sur la comptabilité des groupements coopératifs, l'établissement et le contrôle du système de désignation des délégués. En fait, dans le contexte du parti-Etat qu'a connu le Cameroun jusqu'à la démocratisation accélérée de 1991, aucun poste de responsabilité n'a pu être occupé sans le consentement implicite ou explicite de l'Administration.

La déception des planteurs fut d'autant plus grande, dans la zone cacaoyère par exemple, qu'ils en attendaient beaucoup - trop peut-être - et qu'il n'existait pas de tradition d'organisation collective. *"Le coopérateur se trouva frustré. Il avait souscrit des parts sociales; on lui avait beaucoup promis, tout promis. Mais il ne tira aucun profit de la coopération, bien au contraire, il y perdit son modeste revenu annuel. Il en vint à haïr le mot même de "coopérative"* (F. NGOUE 1960-1961).

Dès le milieu de la décennie 60, le système coopératif marquait donc le pas dans le Centre et n'aurait de cesse de disparaître complètement, laissant la place à des organismes d'intervention parapublique intervenant sous formes d'opérations régionales de grande envergure dans la région (les ZAPI[8] à la fin des années 60 et la SODECAO en 1974, succédant à la SEMAC en 1953-54, reconduite sous le nom de SEMCENTRE quelques années plus tard, et les zones-pilotes). Le "parapluie" de l'Etat consacrait la disparition d'un engagement participatif des planteurs et tendait à renforcer une attitude attentiste et rentière par les multiples aides proposées (intrants, prix minimum garanti, crédit, pistes rurales, traitements phytosanitaires, formation). Ce déclin du système coopératif est concomitant avec les modifications apportées au système de commercialisation à partir de 1973-1974 (monopole d'achat du cacao accordé aux coopératives).

Contrairement à la zone centrale camerounaise, les premières coopératives bamiléké ont survécu, grâce à un judicieux regroupement et à une réforme dans leur fonctionnement. Jusqu'en 1955, la CAPBCA collectait, usinait et vendait le café Arabica de tous les producteurs. Cette monopolisation du marché disparut l'année suivante. Le planteur pouvait dès lors vendre sa récolte à n'importe quel négociant sur le marché. Loin de l'avantager, cette insertion directe dans la traite a abouti à réduire d'autant sa rémunération par la multiplication abusive des intermédiaires. C'est pour mettre un terme à cette dérive que l'administration coloniale préconisa un regroupement des différentes coopératives dans l'Ouest. Les 7 coopératives départementales existantes s'unirent même pour former l'UCCAO première du nom (Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest créée en octobre 1958 et agréée en juin 1971 seulement). La coopérative reçoit le monopole de commercialisation du café *Arabica* en 1961 et rejoint la liste restreinte des exportateurs agréés[9]. *"Elles apparaissaient, dans les années cinquante, comme un moyen de restituer à la paysannerie la maîtrise des circuits de commercialisation, en liaison avec les caisses de*

---

[8] Les **Zones d'Aménagement Prioritaire Intégré** (ZAPI) de la province du Centre-Sud avaient été pensées comme des structures d'intervention rurale, dotées de moyens très importants et devant promouvoir le développement de quelques régions cacaoyères.

[9] Dans la Province du Nord-Ouest, la commercialisation du café Arabica est également dévolue à une coopérative : la NWCA. Mais tandis, que l'UCCAO peut exporter directement, la NWCA devait passer par l'intermédiaire du NPMB (le département de l'ONCPB chargé des achats du café Arabica en zone anglophone). Depuis 1990, elle est cependant autorisée à vendre directement son café à l'exportation.

stabilisation" (G. COURADE 1982, p. 107). D'abord réticents, les planteurs se sont bientôt investis dans les structures collectives des coopératives, faisant même de l'UCCAO un modèle fonctionnel en l'Afrique (la plus grande coopérative existante). Refondue en 1978 pour donner à chaque coopérative départementale une plus grande autonomie, elle est officiellement autorisée à commercialiser du café Robusta. Elle a dû, de ce fait, modifier légèrement son nom et prendre le nom d'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest, mais elle garde le même sigle.

Devant l'échec patent des coopératives dans les provinces du Centre-Sud et de l'Est, sensées "fédérer" les planteurs, le gouvernement camerounais opte alors pour une étatisation de la commercialisation. Celle-ci doit permettre de réduire l'intervention des commerçants privés dans la filière café Robusta et cacao. Par un décret d'août 1962, il impose ainsi aux exportateurs agréés de *"traiter sans intermédiaires avec les producteurs, soit au niveau des coopératives ou des groupements agricoles à caractère coopératif, soit au niveau des marchés périodiques dans les départements où ils se sont maintenus"*. Parallèlement, il pense réorganiser les cinq caisses existantes et les remplacer par un Office National de Commercialisation des Produits Agricoles d'Exportation (ONCPAE). Cet organisme public avait trois objectifs prioritaires : assainir le marché des produits agricoles d'exportation, mettre en avant les intérêts des producteurs, dégager des revenus pour participer à la construction de l'Etat. Il est créé en juin 1962, mais les décrets d'application devant préciser son organisation et son fonctionnement ne virent jamais le jour. Au cours de cette décennie, les différentes *Caisses* restent donc les seuls organismes publics à intervenir véritablement dans la commercialisation des cultures de rente. Ces dernières voient même leur influence s'accroître au fil des années : elles sont, par exemple, chargées de faire respecter les accords internationaux dans le cadre de la politique des quotas. Elles en viennent également à effectuer des ventes directes sur le marché mondial au début des années 1970 en s'appuyant sur certains exportateurs agréés (H. L. VAN DER LAAN, 1987).

* La volonté affichée d'étatisation de la commercialisation.

L'idée de regrouper les Caisses de Stabilisation en un seul organisme commun, chargé de la commercialisation et de la stabilisation des prix, n'a jamais été véritablement abandonnée. Elle resurgit avec la réunification du Cameroun anglophone et du Cameroun francophone. En septembre 1976, soit quatre années plus tard, un *Office National de la Commercialisation des Produits de Base* (ONCPB) voit ainsi le jour. Il remplace les anciennes *Caisses de Stabilisation* et la *Produce Marketing Organization* du Cameroun anglophone qui étaient dispersées entre plusieurs villes (Douala, Victoria, Yaoundé). C'est un organisme public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère du Plan et de l'Economie et installé à Douala. On a donc adopté pour la concentration géographique pour renforcer les moyens d'action de cette nouvelle structure. Par rapport aux défuntes Caisses de Stabilisation, ses attributions ne diffèrent pas sensiblement. Son action cesse toutefois d'être ponctuelle dans le domaine de la commercialisation pour être permanente. Il obtient ainsi le monopole d'exportation du cacao et du café *Robusta* par un décret de février 1978. Les objectifs qui lui étaient assignés sont les suivants :

- augmenter la qualité des produits d'exportation,
- assurer la commercialisation sur le marché international au meilleur coût en minimisant les charges de mise sur le marché

- et enfin servir d'amortisseur entre le marché, les collecteurs privés ou coopératifs et le planteur avec l'aide de la métropole française d'abord, du mécanisme compensatoire STABEX de la CEE ensuite.

C'est ce troisième volet, concernant la régularisation des prix d'achat au planteur qui a focalisé l'attention de la majorité des intervenants nationaux ou étrangers, mais surtout divisé les experts pour savoir si cet organisme avait assuré une réelle et efficace protection des producteurs (cf § suivants). Il est clair, en revanche, que l'obtention d'un monopole de commercialisation simplifie la tâche du nouvel organisme par rapport à l'ancien système de *cours authentifié*. En effet, précédemment, un Comité de cotation recalculait chaque jour le *cours authentifié* en fonction des prix internationaux et des déclarations d'achat transmises par les exportateurs. La création de l'ONCPB répondait donc à une volonté d'harmoniser les filières de cultures d'exportation dans les deux parties de l'ancien Cameroun Fédéral. Le deuxième but poursuivi était de réduire l'influence des commerçants privés au sein des filières café et cacao, afin de restituer aux producteurs la part financière qui leur revenait de droit.

En théorie, l'Office est souverain dans la commercialisation des cultures placées sous sa tutelle (café Robusta, cacao, coton, palmistes). Il intervient à l'exportation et délègue aux coopératives et aux privés les opérations d'achat, collecte, acheminement. A partir de 1982, il est cependant devenu acheteur à part entière, par suite des difficultés financières de la *Société Industrielle des Cacaos* (SIC) qui transformait les fèves hors standard[10]. Celle-ci étant dans l'incapacité de poursuivre cette tâche, l'ONCPB a été mis en demeure d'intervenir pour permettre à la SIC de maintenir ses activités au cours de la campagne 1982-1983. Depuis lors, il n'a cessé d'intervenir comme acheteur dans les zones productrices.

Dans la pratique, on reste dans le cadre d'un système tripartite associant, à chaque étape de la filière, les privés, les coopératives et l'Etat. Ainsi, coopératives et acheteurs privés sont en bonne place dans certains secteurs géographiques pour la commercialisation primaire du cacao et du café Robusta, et pour leur usinage. Les exportateurs réalisent la commercialisation intérieure et l'embarquement. L'ONCPB se borne donc à contrôler la qualité et assurer la vente sur le marché international. Ainsi à la fin des années 70, **la part des *exportateurs agréés* reste prépondérante**, selon H. L. VAN DER LAAN (1987, p.9),

[10] Créée en 1953, la SIC est une entreprise commerciale produisant des produits alimentaires chocolatés pour le marché intérieur à partir des cacaos de qualité inférieure. De la sorte, le Cameroun évite d'exporter des fèves de qualité médiocre et peut maintenir sa réputation de pays produisant un cacao de bonne qualité. Les industriels-importateurs sont prêts en échange de cette qualité à payer une surprime de 60 Fcfa par kilo qui représentait une recette supplémentaire pour le Cameroun de l'ordre de 6 milliards de Fcfa en 1991. Malgré le procès que l'on fait communément à la SIC-CACAOS à propos des exportations illicites de fèves qu'elle ferait, **le gouvernement a tout intérêt à poursuivre son aide annuelle de 2,5 milliards de Fcfa à la SIC CACAOS**. De même, il serait très regrettable d'abandonner des infrastructures qui ont bénéficié de 4 milliards d'investissement ces six dernières années. Sans compter que la SIC-CACAOS, avec ses 300 employés, distribue 900 millions de salaire par an et paie 700 millions d'impôts à l'Etat en 1991.

dans la filière cacao et café Robusta, tandis que les coopératives l'emportent dans celle du café Arabica[11].

Dans la zone centrale camerounaise, les exportateurs agréés vont continuer à jouer un rôle primordial en dépit du monopole de l'ONCPB et de la présence des coopératives. Ces derniers continuent à visiter les marchés de brousse, les dépôts des coopératives pour acheter du cacao. Parfois même, un camion se rend directement auprès de grands planteurs, susceptibles de traiter directement avec un exportateur. Néanmoins chaque exportateur doit respecter un système de quota établi par l'ONCPB : les quantités effectivement achetées doivent se situer entre 85% et 115% du total prévisionnel. Ce dernier doit, en outre, ne pas dépasser les limites de la zone géographique pour laquelle il est agréé. Les sacs doivent être ensuite transportés sur Douala ou Yaoundé pour être stockés dans les hangars de l'ONCPB. Les exportateurs doivent également organiser eux-mêmes le transport par bateau (choix du navire, de la compagnie, des conditions financières) avant d'être rémunérés selon le barème en place. L'ONCPB qui établit les contrats avec les acheteurs doit donc recourir aux exportateurs agréés pour le remplir. Par ailleurs, l'Office peut, s'il le souhaite, vendre directement du cacao ou du café Robusta à un exportateur qui le négociera en son propre nom sur le marché international. La quantité ne pourra cependant dépasser 30% du quota global octroyé à l'exportateur et portera sur des sacs qu'il a personnellement achetés au préalable. C'est la procédure dite de *"déblocage"*. L'exportateur agréé doit également se charger de maintenir à un niveau constant la qualité de ses stocks, en séchant le produit ou en éliminant les lots de mauvaise qualité ou abîmés. Puis ils le reconditionnent selon les standards internationaux avant de les transmettre à un transitaire.

Dans ce système mixte de commercialisation, les relations entre l'ONCPB et les privés sont très étroites et leurs services complémentaires. Dans les centres de groupage, ils interviennent conjointement pour collecter le cacao. Un agent de l'Etat effectue la vérification de la qualité et de la pesée, tandis que le représentant d'un acheteur-exportateur paye en fonction de la quantité livrée et de sa qualité. Dans le domaine de la transformation, l'action des privés n'est pas moins déterminante : certains acheteurs dépulpent les cerises de café vert, les calibrent et les trient dans leur usine. C'est très fréquent dans la région de Mélong (plaine des Mbos) et de Nkongsamba. Du fait de la désorganisation et du manque de moyen des coopératives dans la zone ONCPB, les exportateurs assuraient bien souvent l'ensemble de la logistique de la commercialisation et ce, malgré l'existence de trois types de zones de collecte primaire[12].

---

[11] De manière très schématique, la part respective du public, du privé et des coopératives dans la commercialisation du café et du cacao s'établit comme suit dans le Cameroun francophone :

	PUBLIC	PRIVE	COOPERATIVE
CACAO	25%	50%	25%
CAFE ROBUSTA	25%	50%	25%
CAFE ARABICA	25%	0%	50%

[12] Les **zones pilotes**, où les coopératives étaient chargées de la collecte, de l'achat et du transport sur des avances de fonds des exportateurs; les **zones intermédiaires** où elles se bornaient à acheter les sacs de fèves; les **zones libres** (comme dans l'ancien système de la traite) où leur rôle se limitait à organiser des marchés périodiques.

Dans l'Ouest, la réorganisation du marché du café Arabica aboutit à évincer entièrement les intermédiaires privés et à redonner la priorité aux coopératives. En attribuant aux coopératives départementales regroupées en Union (UCCAO) le monopole de collecte et d'exportation de l'Arabica et le droit d'intervenir directement sur le marché mondial, par l'intermédiaire des bourses de matières premières dès 1961, l'Etat montre clairement son souhait d'éviter la répétition des graves dysfonctionnements locaux de la campagne 1959-1960. Cette année-là en effet, la mévente du café sur le marché avait amené les acheteurs traditionnels a suspendre leurs activités, entraînant une grave crise de trésorerie chez les planteurs. La volonté de préserver les planteurs de l'instabilité du marché et des contre-coups de la commercialisation est donc bien à l'origine de la réorganisation de la filière café. Quoiqu'indépendante pour le groupage, le triage et le stockage chaque coopérative départementale s'en remet à l'Union pour les autres activités en aval (transbordement et vente). L'UCCAO doit, de surcroît, collecter le café Robusta dans sa zone d'intervention (départements du Haut-Nkam et du Ndé principalement), même si elle ne possède pas le monopole de commercialisation qui est dévolu à l'ONCPB.

Jusqu'en 1988-1989, ce système de commercialisation a perduré sans grand changement. L'Etat intervenait, par l'intermédiaire de l'ONCPB et de l'UCCAO, dans toutes les étapes de la filière. Il exerçait donc, comme dans de nombreux pays producteurs de café ou de cacao, une action multiforme, protectrice, incitative, régulatrice[13]. D'où une pesanteur extrême du dispositif, des coûts de fonctionnement élevés. Le système, cependant, a pu assurer dans sa période faste la "*reproduction*" de clientèles bien ciblées. L'effondrement prolongé des prix a révélé l'incapacité de la régulation étatique à garantir un prix et à assurer son paiement effectif comme à maintenir le train de vie de l'appareil d'Etat et de ses clientèles pour lequel il était conçu.

II. 5. B. Vrais et faux rentiers du système administré.

Entre 1950 et 1991, l'Etat - via les *Caisses de stabilisation* et les *Marketing Boards* - a substitué ses propres prélèvements à ceux des firmes capitalistes d'autrefois exerçant dans le cadre de l'économie de traite. Si l'organisme effectue le prélèvement, la stratégie mise en oeuvre a, en fin de compte, peu changé[14]. Depuis les débuts de la stabilisation, le prix payé au producteur n'a rien à voir avec le prix officiel fixé en début de campagne. Et cette différence semble même s'être renforcée avec la libéralisation des filières depuis 1990-1991. Cette différence résulte des tricheries sur le poids, des avances de trésorerie, des monopoles

---

[13] *"Il agissait en amont de la filière, au niveau de la production, par la subvention des intrants ou l'entretien des pistes de collecte. Il fixait le prix d'achat garanti aux planteurs tout en assurant le contrôle de la qualité des produits, la vérification annuelle des capacités des collecteurs et l'organisation précise des marchés via la détermination des marges, l'attribution de visas d'exportation, la stabilisation des prix ou la vente de la récolte sur le marché international. Par le biais de la gestion de la trésorerie de la stabilisation et de la taxation des produits, il disposait d'importantes ressources. Il maîtrisait même l'accès aux crédits de campagne des agents agréés auprès des banques commerciales para-étatiques"* (G. COURADE, G. GRANGERET et P. JANIN 1991).

[14] *"La bourgeoisie d'Etat demande au monde agricole de supporter son extension et sa "reproduction"* (G. COURADE et M. BRUNEAU 1985, p. 120).

de fait qui placent le producteur de cacao ou de café *Robusta* en totale dépendance vis-à-vis d'un acheteur, usurier souvent, qui dicte son prix. Ainsi, lors de la campagne cacaoyère 1992-1993, on peut dire que le prix payé aux planteurs de Yemessoa a été plus proche de 170 Fcfa/kg alors que le prix officiel était de 200 Fcfa/kg, par suite d'une négociation forcée passant par la réfraction sur le poids. On peut, dès lors, se demander qui du producteur ou de l'Etat a le plus tiré profit de l'application d'un prix minimum garanti, même annuellement revalorisé, en période de hausse régulière des cours. **Qui, en fin de compte, aura été le véritable rentier de l'économie de plantation sous contrôle étatique?**

II. 5. B. 1. Un différentiel défavorable au producteur.

C'est l'effort de stabilisation, par le biais du prix minimum garanti payé au producteur qui a le plus focalisé l'attention, surtout depuis le démantèlement de l'ONCPB et le retrait de l'Etat de la sphère de la production et de la commercialisation. Mais il est difficile de juger sereinement du rôle protectionniste des organismes étatiques, a fortiori si l'on met en avant la masse monétaire prélevée au titre de la stabilisation, réutilisée par l'Etat et jamais reversée au planteur. On ne doit pas seulement prendre en compte l'évolution du prix payé au planteur - prix nominal régulièrement revalorisé jusqu'en 1988 - mais également le *prix de réalisation* sur le marché et les reversements éventuels de l'organisme de stabilisation lors des périodes de mévente, reflétant fidèlement les sommes mises de côté pour ces périodes.

D'une manière générale, et ce n'est pas particulier au Cameroun, la politique de taxation de l'agriculture de plantation a été encouragée par les bailleurs de fonds et les sociétés d'expertise internationale afin de mobiliser des revenus pour la modernisation et l'industrialisation de l'économie nationale (U. LELE et R. E. CHRISTANSEN 1989, p. 6). Toutefois le prélèvement ne s'est pas uniquement fait au détriment des planteurs, puisque parallèlement la production agricole était fortement subventionnée (Cf. Chapitre 1).

En francs courants, la période la plus favorable au planteur est celle qui court de 1975 à 1985. Elle voit le prix de l'Arabica multiplié par 2,5 et celui du Robusta par 3, succédant à plus de 15 ans de stagnation et une baisse nette même pour la campagne 1965. A l'issue de cette période le prix de l'*Arabica* culminait à 475 fcfa/kg et celui du *Robusta* à 440. Ensuite, de 1985 à 1988, le prix est resté inchangé si l'on ne prend pas en compte la ristourne payée au planteur qui était, quant à elle, en baisse : celle-ci passait en effet de 45 à 25-30 fcfa/kg pour l'Arabica et de 30 à 15 fcfa/kg pour le Robusta. Durant le même temps, le prix FOB a crû pour culminer à 1.400 fcfa pour l'Arabica et 1.205 fcfa pour le Robusta. En dépit de cette hausse ininterrompue, la rémunération du planteur a fluctué sensiblement selon les années, en fonction des besoins du prélèvement. Sur trois décennies, la part restituée au planteur de Robusta oscille entre 24% et 85% du prix FOB, tandis qu'elle est comprise entre 23% et 71% pour l'arabiculteur.

Même si l'on défalque les charges incompressibles de fonctionnement de la coopérative et de mise sur le marché, il apparait que le producteur de *Robusta* ou d'*Arabica* n'a perçu durant l'intervalle qu'une part substantielle du prix à l'exportation. Le prix d'achat au planteur a, certes, suivi la même courbe ascendante que celle du prix de réalisation sur le marché, mais il a évolué beaucoup moins vite. Jusqu'en 1972, la Caisse de Stabilisation exerçait effectivement un rôle régulateur sur le marché ne prélevant qu'une part raisonnable

du prix FOB. A partir de cette date, elle entre dans sa phase de prélèvement en "écrémant" fortement les surplus! Si le prix d'achat au producteur a connu un réévaluation régulière entre 1972 et 1988 de l'ordre de 10 à 15%, selon des considérations politiques, il n'apparaît pas ainsi avoir été réellement calqué sur l'évolution du prix de réalisation (FOB). On n'a pas répercuté la hausse des prix mondiaux sur le prix d'achat du café à la production.

Fig 38 : Evolution du prix d'achat au caféiculteur Arabica (en francs courants entre 1963 et 1992)

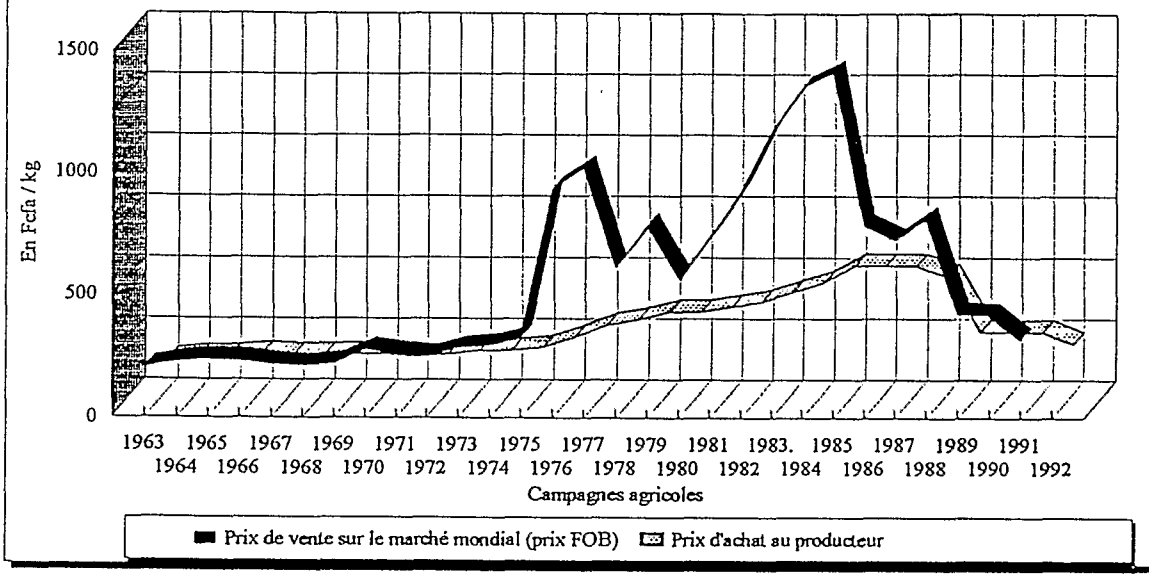

Fig 39 : Evolution du prix d'achat au caféiculteur Robusta (en francs courants entre 1963 et 1992)

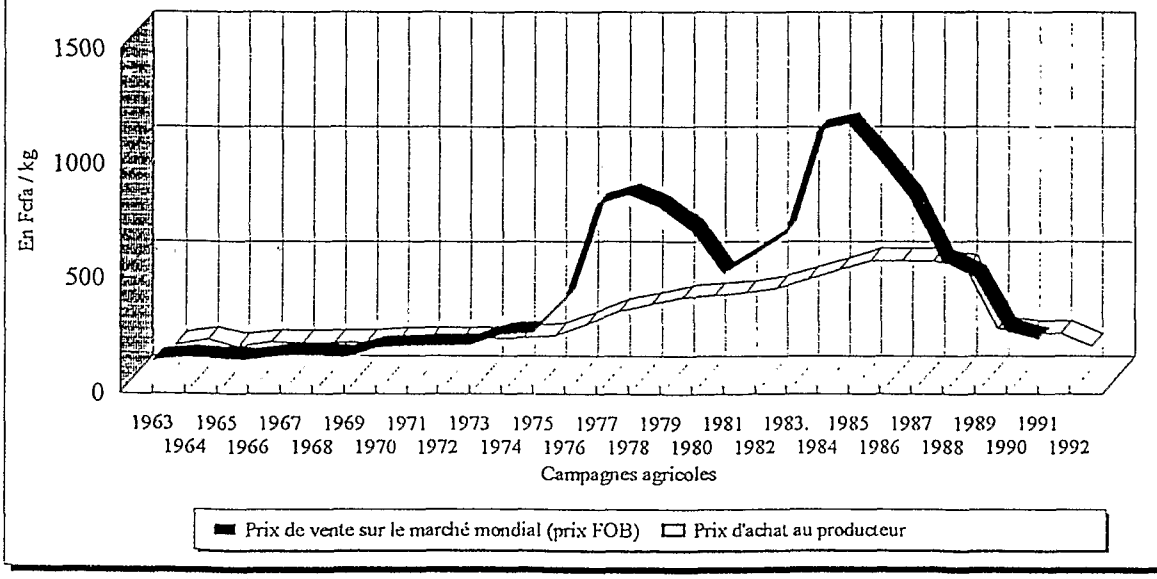

Tableau 68 : Evolution du prix minimum garanti au producteur de café (en francs courants) et de sa rétribution par rapport au prix de réalisation sur le marché mondial entre 1962 et 1992

CAMPAGNES	PRIX AU PRODUCTEUR		% PRODUCTEUR / PRIX FOB	
	Robusta	Arabica	Robusta	Arabica
1963/64	105	131	68%	59%
1964/65	127	145	85%	62%
1965/66	100	145	85%	63%
1966/67	115	155	72%	64%
1967/68	115	150	70%	71%
1968/69	115	150	74%	69%
1969/70	117	155	59%	56%
1970/71	125	155	61%	59%
1971/72	125	145	60%	58%
1972/73	125	155	60%	55%
1973/74	130	170	51%	57%
1974/75	135	170	52%	52%
1975/76	145	185	36%	40%
1976/77	195	225	24%	23%
1977/78	250	275	29%	27%
1978/79	280	300	46%	46%
1979/80	310	330	43%	40%
1980/81	320	330	43%	48%
1981/82	330	350	55%	50%
1982/83	350	370	50%	53%
1983/84	390	410	34%	37%
1984/85	430	450	36%	35%
1985/86	440	520	43%	34%
1986/87	440	520	52%	62%
1987/88	440	520	76%	65%
1988/89	440	475	87%	58%
1989/90	175	250	60%	59%
1990/91	155	250	57%	59%
1991/92	155	250	66%	60%
1992/93	100	200	?	?

Tableau 69 : Evolution du prix minimum garanti au producteur de cacao (en francs courants) et de sa rétribution par rapport au prix de réalisation sur le marché mondial entre 1962 et 1992

CAMPAGNES	PRIX AU PRODUCTEUR	% PRODUCTEUR / PRIX FOB
1963/64	75	64%
1964/65	85	94%
1965/66	55	57%
1966/67	65	51%
1967/68	65	43%
1968/69	70	35%
1969/70	85	43%
1970/71	85	59%
1971/72	90	71%
1972/73	90	40%
1973/74	100	44%
1974/75	120	43%
1975/76	130	55%
1976/77	150	50%
1977/78	220	42%
1978/79	260	46%
1979/80	290	58%
1980/81	300	75%
1981/82	310	69%
1982/83	330	67%
1983/84	370	56%
1984/85	410	50%
1985/86	420	52%
1986/87	420	69%
1987/88	420	82%
1988/89	420	76%
1989/90	250	65%
1990/91	220	64%
1991/92	220	59%
1992/93	200	?

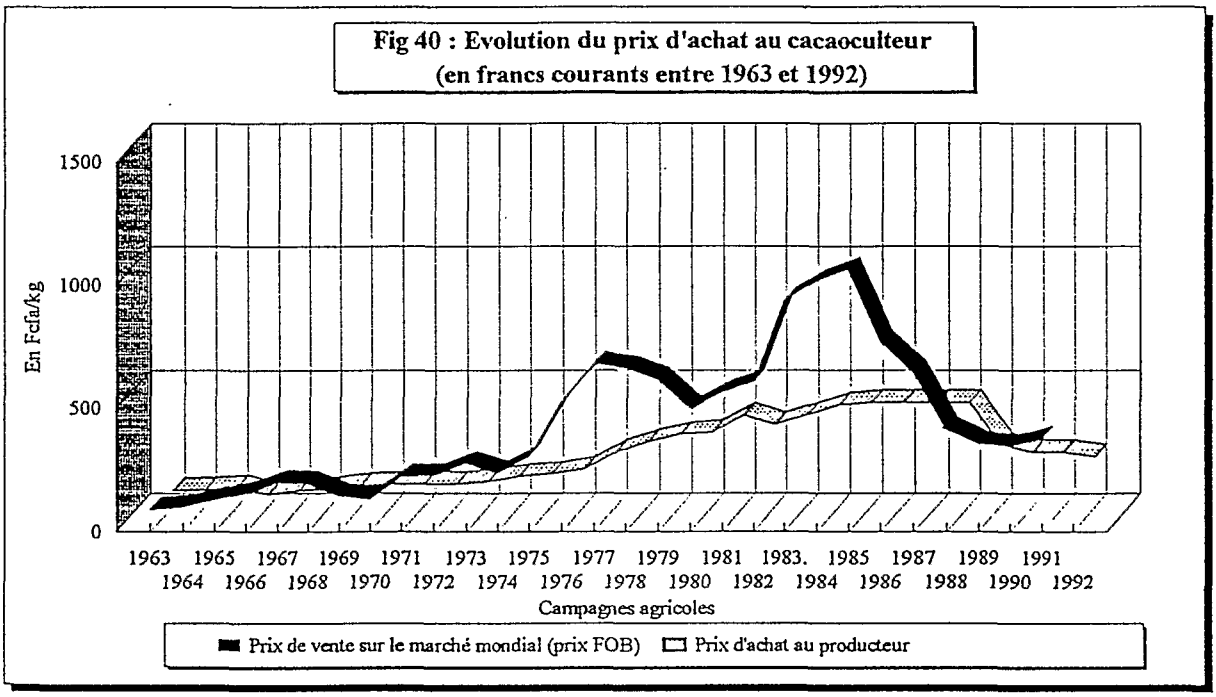

Le producteur percevait ainsi couramment moins de la moitié de la valeur réelle de son produit, voire parfois beaucoup moins : en 1976/77 environ un quart de sa valeur à l'exportation et en 1984/85 à peine plus du tiers (voir ci-dessus)[15]. Si l'on établit un décompte précis de la part prélevée par chacun, on s'aperçoit que le planteur est presque toujours le moins bien servi : en 1978/79, par exemple, sur un prix FOB de 890 fcfa le kilo de café *Robusta*, 37,6% allaient à l'ONCPB, 15,6% à l'Etat, 12,9% aux divers intermédiaires et seulement 33,9% dans les poches du planteur! Il n'a donc jamais profité pleinement de la valorisation des cultures d'exportation sur le marché international. Cette tendance était sur le point de se renverser avec la dégradation des cours, puisqu'au cours de la campagne 1988/89, le planteur de *Robusta* percevait déjà plus de 74% du prix FOB. Le mécanisme de la stabilisation semblait alors se mettre en place et pouvoir pleinement fonctionner.

Le bilan que l'on peut dresser après trente ans de stabilisation et de prélèvement étatique est presque similaire pour la filière cacao. Hormis la campagne 1966/67, où le prix d'achat au producteur avait fortement baissé, en raison de la dépression du marché mondial des fèves et dérivés cacaoyers, le cacaoculteur a vu sa rémunération revalorisée à chaque

[15] La rémunération moyenne du planteur de *Robusta* par rapport au prix de vente sur le marché mondial était de 57% entre 1961 et 1979 et à peine 40% pour l'intervalle 1973 - 1979 (J. NANATANG 1989, p. 747).

campagne jusque vers le milieu des années 80. Cette dernière passe ainsi de 69 fcfa/kg en 1962/63 à 420 fcfa/kg en 1985/86 en francs courants (ristourne reversée par les coopératives non comprise). Puis elle se stabilise à ce niveau en dépit de la hausse maintenue du cours du cacao sur le marché des produits tropicaux jusque vers 1988/89.

En revanche, lorsqu'on analyse dans le détail les effets du contrôle étatique, on s'aperçoit que la décennie 1977-1987 aura été, en fin de compte, beaucoup plus profitable aux planteurs que les dix années précédentes. Alors que pour les caféiculteurs, c'est plutôt l'inverse : le prélèvement est sensiblement plus élevé de 1976 à 1986 qu'entre 1965 et 1975. Ainsi, A. LEPLAIDEUR note que, dans la zone centrale camerounaise, *"la politique des prix menée entre 1966 et 1976 fut mal ressentie par les paysans. Lors de nos enquêtes, ils comparaient avec nostalgie les prix qu'ils recevaient alors en 1954 pour un cours mondial de 165 fcfa/kg et un pouvoir d'achat important à celui qu'on leur donnait en 1975 (à peu près le même qu'en 1954) pour un cours mondial de 340 fcfa/kg et un pouvoir d'achat diminué"* (1985, p. 447). Entre 1977 et 1987, la part restituée au planteur par l'ONCPB, via le prix minimum garanti, est singulièrement réévaluée, passant de 35% à quelque 82%. A cours de la campagne 1988/89, le prix d'achat au producteur aurait même été supérieur au prix de réalisation, puisqu'il dépassait les 100%, selon nos propres calculs (voir plus loin)! Au demeurant, c'est le seul exemple que l'on ait d'une stabilisation réalisée directement au profit des producteurs, car depuis leur création les Caisses de Stabilisation ont presque toujours fonctionné comme des organismes de ponctionnement.

II. 5. B. 2. La réutilisation du prélèvement : stabilisation, redistribution étatique et reproduction de l'Etat.

Depuis l'Indépendance, le système de la stabilisation semble avoir parfaitement fonctionné. Mais uniquement pour prélever des excédents lorsque les cours du marché mondial étaient largement supérieurs au prix minimum garanti. Ce qui revient à dire qu'il n'a été que partiellement et imparfaitement testé dans le contexte d'un marché porteur. Tout au long de cette période, l'Etat fermier a donc bien perçu une sorte de rente de monopole, tout en la présentant aux producteurs comme une épargne forcée, garante du maintien des cours en cas de retournement du marché.

Ainsi, **entre 1979 et 1986**, l'ONCPB a pu prélever annuellement près de 60 milliards de fcfa. En l'espace de dix ans, **l'Etat a ainsi perçu une véritable manne évaluée à 375 milliards de fcfa,** dont 155 pour la seule filière Robusta et quelque 220 milliards pour la filière cacao (G. COURADE, G. GRANGERET et P. JANIN 1991, p. 126). Dans le même temps, une estimation des excédents de trésorerie accumulés par l'UCCAO au titre de la stabilisation s'établissait à environ 26 milliards de fcfa. "Le trésor de guerre" de l'ONCPB aurait été beaucoup plus considérable : il aurait atteint selon certains quelque 70 milliards de fcfa. Sans chercher à vouloir minimiser le montant des sommes prélevées et jamais restituées, il faut toutefois les mettre en parallèle avec les 120 milliards annuels de fcfa (moyenne de 1969 à 1989) issus de la commercialisation des cultures de rente et "consommés" par les planteurs. Elles n'ont jamais représenté que 6% des recettes budgétaires officielles (SOFRECO 1992). Par conséquent, l'importance du ponctionnement étatique sur les filières café et cacao doit être relativisée.

Jusque là, tout semble conforme au principe de la stabilisation. Tout ceci ne peut cependant fonctionner que si les réserves constituées annuellement par les prélèvements sont placées financièrement pour fructifier grâce à une gestion habile. La réussite d'une telle manoeuvre suppose évidemment un cloisonnement strict entre les sommes accumulées par la stabilisation et le budget de l'Etat. Or, il n'en a rien été. Durant toute la période, l'ONCPB a été détourné de sa fonction et reconverti en banque de prêt pour l'Etat.

La masse d'argent dégagée par le prélèvement a été réutilisée par l'Etat pour ses besoins courants, notamment pour faire face aux frais de fonctionnement ou aux charges d'investissement de complexes agro-industriels et autres organismes de développement publics et parapublics (SOCAPALM, HEVECAM, SODEBLE, SODECOTON, MIDEVIV, SODECAO). Au cours des années 1978 - 1981, environ 60% des sommes d'argent prélevées au titre de la stabilisation allaient directement dans les caisses de l'Etat dont elles représentaient, bon an mal an, environ 2% du budget, alors que les ressources propres de l'ONCPB auraient normalement dû servir plus directement à financer le développement rural.

Tableau 70 : Coûts de maintien en existence des principaux organismes publics (résultats annuels en millions de Fcfa en 1998-1989)

	DEPENSES	RECETTES	DEFICITS
CDC (thé)	2.390	1.540	- 1.850
CENADEC (coopérative)	1.240	390	***- 850***
CENADEFOR	2.970	150	- 2.820
CENEEMA	1.000	100	- 900
HEVECAM (hévéa)	4.100	3.400	- 700
MAETUR (foncier)	13.600	13.200	- 400
MAGZI	1.640	600	- 1.040
MIDENO	1.480	0	- 1.480
MIDEVIV (commerce vivrier)	4.300	370	- 3.930
MIDO	500	0	- 500
OFFICE CEREALIER	1.210	630	- 580
ONAREF	4.790	1.460	- 3.330
ONDABP (petit élevage)	4.500	3.650	- 850
ONDB	1.200	0	- 1.200
SEMRY (riz)	11.430	2.830	- 8.600
SODECAO (cacao)	12.500	2.400	***- 10.100***
SODECOTON (coton)	41.000	27.280	- 13.720
SODENKAM	930	160	- 770
SODERIM (riz)	1.070	90	- 980
UNVDA	4.500	3.900	- 600
WADA	1.010	690	- 320
ZAPI-EST (cacao)	3.600	2.800	***- 800***
TOTAL	121.960	65.640	- 56.320

Source : Afrique Agriculture, n° 175, 1990.

Bénéficiant d'une véritable manne financière de la part de l'Etat que rien ne semblait devoir compromettre, certains complexo agro-industriels ont connu une véritable inflation de leurs frais de fonctionnement par accroissement de la masse salariale ou achat de matériels. En 1987/88, l'ONCPB affichait pour plus de 7,5 milliards de frais de fonctionnement et 7 milliards des charges financières. La masse salariale de l'UCCAO dépassait encore le milliard de fcfa en 1989 et ce, malgré une réduction drastique des effectifs qui passaient de 3.932 salariés en 1986 à 1.819 en 1989. "(...) *Les grands bénéficiaires de cette épopée [ont été] les consultants, ensembliers et fournisseurs étrangers, leurs sponsors camerounais et la bureaucratie installée. Mais l'échec le plus retentissant de ces "éléphants blancs" reste, dans le domaine agro-industriel, la société CELLUCAM* (...) *surdimensionnée par rapport au marché local, mais trop petite pour avoir des coûts de production compétitifs à l'exportation, elle engloutit 120 milliards de fcfa avant d'être fermée en 1984* (...)" (P. DESSOUANE et P. VERRE, *Politique Africaine* 1986, p. 114).

C'est pourquoi, fort de cette redistribution étatique, la stabilisation n'aura pu fonctionner au total que trois années (1987/88, 1988/89, 1989/90) pour la filière Robusta et une seule pour la filière cacao (1988/89), avant de répercuter la chute des cours sur les prix d'achat au producteur, faute de moyens suffisants (voir tableaux suivants). La somme du prix au producteur et des charges incompressibles du barème déterminait un prix d'équilibre qui, par comparaison avec le prix de vente effectif, donnait lieu à un soutien ou à un prélèvement. C'est entre 1984 et 1986 que le prélèvement engrangé par l'ONCPB était le plus considérable : 400 à 500 fcfa/kg produit. Dès 1989, le prix d'achat du *Robusta* et de l'*Arabica* perdait respectivement 60 et 47% de sa valeur, répercutant ainsi directement sur le planteur la dégradation des cours au niveau mondial. L'ONCPB et l'UCCAO[16] auront en fin de compte uniquement fonctionné comme caisse de prélèvement, assurant une bien faible protection des producteurs vis-à-vis des aléas du marché international.

Pour la Banque Mondiale, cette rupture brusque n'aurait pas été si importante si l'ONCPB et l'UCCAO avaient ramené le prix minimum d'achat à un niveau plus bas. La rigidité du système administré aurait contribué à masquer, de manière artificielle, la dégradation des cours sur le marché mondial et maintenu les planteurs dans l'illusion d'une rente. En retardant cette prise de conscience de la part des producteurs, le système aurait retardé le développement de nouvelles alternatives agricoles et les modifications nécessaires à la conduite des plantations (régénération massive, substitution d'engrais)[17]. Si les planteurs avaient été tenus mieux informés des mécanismes du marché et des perspectives d'évolution à court terme du marché, la crise de trésorerie des ménages ruraux aurait pu être atténuée.

---

[16] La situation de monopole dont bénéficie l'UCCAO, depuis 1978, pour la collecte du café Arabica dans l'Ouest lui assure une confortable rente de situation puisqu'elle se charge, elle-même, de la stabilisation. Les 38 Fcfa/kg qu'elle reversait à l'ONCPB jusqu'en 1989 représentaient une insignifiante contribution à la politique incitative du gouvernement par rapport aux sommes prélevées. Cette taxe a été supprimée en 1991.

[17] *"Il n'est pas exclu qu'en bénéficiant des cours mondiaux, sans prélèvement par une caisse de stabilisation, les planteurs aient recherché plus activement des innovations"* (F. RUF 1987, p. 223). Cette thèse est partiellement vérifiée par nos deux enquêtes de terrain de 1992 (Projet ADOC) et de 1993 (CACAO) : la chute brutale du prix d'achat au producteur correspond à une accélération dans les innovations et les adoptions de nouvelles cultures.

Telle est l'hypothèse avancée par la banque Mondiale. Elle présuppose naturellement que les planteurs auraient immédiatement réagi à cette évolution du marché en modifiant leur comportement économique. Lorsqu'on connaît le poids des déterminants socio-culturels dans le comportement des petits et moyens planteurs de l'Ouest ou du Centre, un tel raisonnement a de quoi laisser sceptique (se reporter, à ce propos, au Chapitre 2 de la I° Partie). D'autres auteurs insistent sur le blocage économique qu'un tel prélèvement étatique implique : il aurait inhibé le processus historique de développement d'un capitalisme agraire (cf §. B. 2. Chapitre 3, I° Partie).

Tableau 71 : Prélèvement et stabilisation de la filière *Robusta* entre 1979 et 1992

CAMPAGNES	*PRIX DE REALISATION SUR LE MARCHE INTERNATIONAL* (fcfa/kg)	*CHARGES INCOMPRESSIBLES* (fcfa/kg) *	*PRIX D'ACHAT AU PLANTEUR* (fcfa/kg)	*PRELEVEMENT (+) / SOUTIEN (-) POUR LA STABILISATION* (fcfa/kg)
1979/80	---	194	310	---
1980/81	---	202	320	---
1981/82	640	217	330	93
1982/83	704	234	350	120
1983/84	959	236	390	333
1984/85	1.205	266	430	509
1985/86	1.112	273	440	399
1986/87	896	251	440	205
1987/88	623	265	440	- *82*
1988/89	590	207	440	- *57*
1989/90	307	186	175	- *54*
1990/91	270	?	155	*-37*
1991/92	234	?	155	*-74*

Source : BOTOMOGNO (J-J.), GRANGERET (I.), JANIN (P.), avril 1991 - rapport OCISCA, mission MINDIC auprès de l'ONCPB,8p.

CIRAD/SOFRECO, octobre 1992 - Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao; étude de faisabilité

* calcul effectué à partir du barème de l'ONCPB.

Tableau 72 : Prélèvement et stabilisation de la filière *cacao* entre 1980 et 1992

CAMPAGNES	*PRIX DE REALISATION SUR LE MARCHE INTERNATIONAL* (fcfa/kg)	*CHARGES INCOMPRESSIBLES* (fcfa/kg) *	*PRIX D'ACHAT AU PLANTEUR* (fcfa/kg)	*PRELEVEMENT POUR LA STABILISATION* (fcfa/kg)
1979/80	616	205	290	121
1980/81	498	152	300	46
1981/82	565	161	370	94
1982/83	607	172	330	105
1983/84	937	161	370	406
1984/85	1.016	145	410	461
1985/86	1.062	146	420	496
1986/87	769	159	420	190
1987/88	646	164	420	62
1988/89	413	139	420	*- 146*
1989/90	354	87	250	17
1990/91	345	?	220	12
1991/92	374	?	220	19

Source : BOTOMOGNO (J-J.), GRANGERET (I.), JANIN (P.), avril 1991 - rapport OCISCA, mission MINDIC auprès de l'ONCPB,8p.

CIRAD/SOFRECO, octobre 1992 - Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao; étude de faisabilité

* calcul effectué à partir du barème de l'ONCPB.

La technostructure de l'UCCAO avait les mêmes attributions pour le café *Arabica* que l'ONCPB pour le café *Robusta* et le cacao : mise sur le marché mondial de la production en essayant de dégager le meilleur prix pour les planteurs en fonction de la qualité du produit. Elle participait également activement à l'élaboration du prix minimum garanti, plus établi en fonction de considérations socio-politiques qu'économiques (prix de réalisation). Comme l'ONCPB, elle n'a pu soutenir le prix au producteur plus d'un an après leur baisse sur le marché mondial en 1988.

Cependant, les deux organismes (l'UCCAO et l'ONCPB) n'ont jamais été considérés de la même manière par leurs adhérents, ni même par la presse d'opposition. Le premier a longtemps bénéficié de l'appui tacite de chaque planteur, à la différence de l'ONCPB qui

a été uniquement compris comme un organe de prélèvement étatique; on n'a pas non plus tenu outre mesure rigueur au premier de son incapacité à stabiliser la filière alors que les "débordements" financiers de l'ONCPB étaient, dans le même temps, pointés du doigt. Il s'est efforcé en outre de dégager le meilleur prix possible pour ses adhérents. Pour ce faire, il s'est donné les moyens d'information et d'analyse indispensables et prétend arriver à négocier à l'avantage des planteurs une production en *Arabica* de qualité généralement inférieure aux normes internationales et aux productions d'Amérique Latine. Gérant de manière habile sa relation à l'international et grâce à une gestion moins catastrophique que le défunt ONCPB, il a tenté de corriger le prix minimum garanti - prix politique - par une système performant de ristournes, de primes spéciales et de subventions aux facteurs de production.

Si l'on analyse l'évolution des prix minima au producteur en francs constants, on s'aperçoit que la situation a été encore plus nettement défavorable au producteur. En fait, si l'on omet une courte phase de croissance du pouvoir d'achat lié au café entre 1975 et 1979, le taux d'augmentation des prix à la production a toujours été inférieur à celui du "coût de la vie". Le pouvoir d'achat des planteurs a donc connu une dégradation régulière depuis une trentaine d'années. En francs constants, *"le prix à la production équivaut à 21% du prix 1960 pour l'Arabica, 33% pour le cacao et à 19% pour le Robusta"* (CIRAD-SOFRECO 1992, p. 75).

II. 5. C. Du prix affiché sans aucune garantie à la loi du marché.

L'incapacité de l'ONCPB a payer les soutiens dûs, faute de réserves disponibles, a entraîné d'importantes perturbations dans les activités des différents opérateurs et rendu inévitable une **refonte générale du système de commercialisation** tel qu'il existait depuis 1976. La réforme des filières des produits d'exportation café/cacao entreprise par le Ministère du Développement Industriel et Commercial s'est faite en plusieurs temps. L'ancien système de commercialisation a été démantelé dès 1989/90, mais la stabilisation a encore fonctionné l'année suivante jusqu'à la dissolution de l'ONCPB. Ce n'est qu'à l'issue de cette période transitoire que le nouveau schéma d'organisation des filières commerciales est devenu opérant. L'Office National du Café et du Cacao (ONCC) reprend certaines attributions du défunt ONCPB : il doit, par exemple, assurer la stabilisation conformément au nouveau prix de référence qui remplace l'ancien prix minimum garanti, gérer le fonds de stabilisation en liaison avec le Groupement des Exportateurs (GEX). Celui-ci, intégré au Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao, prend part aux négociations pour l'établissement du "barême" en particulier qui détermine, pour l'ensemble des intervenants de la filière, le montant des charges "incompressibles" et les marges attribuées à chacun.

Par ailleurs, un Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao, organe interprofessionnel consultatif associant des représentants de producteurs, d'opérateurs commerciaux, de banques et des pouvoirs publics a été créé pour arbitrer les conflits et réfléchir à l'avenir des cultures d'exportation. On a donc bien opéré une véritable **redistribution des fonctions entre les différents partenaires de la filière** avec la ferme volonté d'arriver à un rééquilibrage financier des filières déliquescentes. Cette réforme marque donc le retour en force des acteurs privés et le retrait de l'Etat qui n'avait plus les

moyens d'intervenir. Quelles perspectives ouvre cette liquidation des *"joyaux du prince"* pour (...) planteurs et fonctionnaires de la filière, opérateurs et banquiers, spéculateurs et bailleurs de fonds ? Croit-on, de manière un peu vaine, pouvoir concilier dans un savant compromis les intérêts contradictoires des opérateurs de la filière ? Ou a-t-on décidé une fois pour toutes de laisser les planteurs sans protection face à un marché mobile, tantôt déprimé, tantôt spéculatif ?

II. 5. C. 1. Le désengagement de l'Etat ou le triomphe de la libéralisation partielle et cogérée.

Les filières café et cacao ont fourni une application directe à la politique de "libéralisation", demandée par les bailleurs de fonds internationaux, dans un secteur éminemment stratégique qui a longtemps constitué une base d'accumulation privée et publique essentielle au Cameroun. Dans cette délicate opération, on a tenté de concilier les desiderata des uns et des autres tout en restant dans cette voie moyenne qu'affectionne le nationalisme économique camerounais : mettre un zeste de marché dans un système encore piloté par l'Etat. Alors que la Banque mondiale et l'USAID militait pour une libéralisation complète à la nigériane et une dévaluation compétitive immédiate, la Caisse Centrale de Coopération Economique s'est montrée beaucoup plus nuancée en optant pour une *"libéralisation partielle et cogérée"*.

* Réformer pour restaurer les grands équilibres (1989-1990).

La réforme entamée au cours de la campagne 1989/90 ne visait pas à faire du passé table rase. Certes, le système de commercialisation devait être réformé afin de **rétablir l'équilibre financier au sein de chaque filière**, mais il n'était pas encore question de liquider l'ONCPB ou de supprimer le prix minimum garanti. On pensait sans doute qu'un ajustement éviterait de procéder à une refonte en profondeur des institutions commerciales.

Dès le début, les forces vives de l'ONCPB ont fait savoir, quoi de plus naturel, leur mécontentement, puisqu'il était question de réduire fortement le nombre de permanents de l'Office. Plus surprenante est par contre l'attitude des exportateurs, peu enthousiastes à l'idée de modifier le système de commercialisation administré, alors qu'une privatisation des filières devrait leur être globalement favorable. De son côté, la presse d'opinion condamnait sévèrement cette restructuration. Sans plus de succès. Le sort de l'ONCPB était déjà scellé, car s'il était une structure dont à la fois le FMI, principal pourvoyeur de fonds, et l'Etat ne voulaient plus entendre parler c'était précisément celle-ci. Au cours de cette année, les effectifs de l'ONCPB ont littéralement fondu, passant de 2.815 à 1.053 postes de travail, grâce notamment à la suppression du pré-contrôle de la qualité effectué sur les marchés périodiques de collecte du cacao, à la fermeture de certaines agences locales et à la réorganisation des services centraux de Douala. Le pré-contrôle, jugé trop onéreux et peu efficace, est retiré à l'ONCPB et confié au Ministère du Développement Industriel et Commercial qui aura bien du mal à l'assurer faute de moyens matériels suffisants.

La chute des cours oblige à revoir la rémunération de l'ensemble des opérateurs des filières à la baisse. L'Etat perd les bénéfices de la taxation des produits d'exportation à la sortie du territoire (65 fcfa/kg pour le café *Robusta,* 56 fcfa/kg pour le cacao). Pour les planteurs, la chute est encore plus brutale : le *Robusta* passe de 440 fcfa/kg à 175 fcfa/kg,

le cacao de 420 fcfa/kg à 250 fcfa/kg et l'*Arabica* de 475 fcfa/kg à 250 fcfa/kg. Pour les autres intervenants tels que collecteurs, transporteurs, usiniers, exportateurs et chargeurs, la baisse est également importante. Ainsi, le barème des coûts de commercialisation[18] est réduit d'environ 43% : celui du Robusta qui était de 213.309 fcfa/tonne jusqu'en 1988/89 tombe à 116.493 fcfa/t, tandis que celui du cacao passe au-dessous de 100.000 fcfa/tonne (précisément 96.697 fcfa/t contre 164.170 fcfa/t auparavant). Par ailleurs, les zones d'achat assignées aux acheteurs-exportateurs sont supprimées afin de lever les rentes de monopoles et de permettre une meilleure concurrence entre les commerçants, jugée profitable aux petits producteurs.

Néanmoins, en dépit de ce train de mesures destinées à rééquilibrer financièrement les filières commerciales, le prélèvement maintenu sur chaque kilo de café et de cacao n'a pu suffire à combler le déficit et rémunérer l'ensemble des opérateurs. La campagne s'est close sur un déficit de 28 fcfa/kg pour le cacao et de 28,7 fcfa/kg pour le café Robusta (SOFRECO 1992).

Le gouvernement a également entrepris de réformer le circuit de distribution des engrais de manière à assurer un meilleur approvisionnement des agriculteurs et à réduire ses dépenses de subventionnement. La libéralisation de la filière engrais constitue une première rétrocession aux intervenants privés d'un secteur où l'Etat était le principal maître d'oeuvre. Il est vrai que son intervention était devenue particulièrement coûteuse : 7 milliards de fcfa en 1986/87, 4 milliards en 1987/88. Cette ponction considérable sur le budget de l'Etat était essentiellement due aux coûts extrêmement élevés de distribution. Le prix de revient du kilogramme d'engrais, une fois rendu sur place, s'élevait en effet à 135 fcfa alors que le prix plafond fixé aux producteurs était de 40 fcfa. La subvention "coûtait" donc 95 fcfa/kg. La privatisation a été voulue progressive, à compter de la campagne 1988/89, afin d'arriver à une totale privatisation pour la campagne 1991/92. Ce programme de privatisation était soutenu par l'USAID à hauteur de 6,3 milliards de fcfa sur cinq ans (1990-1994) et par le FED pour 7,2 milliards de fcfa pour deux ans (1990-1992). Il visait à libéraliser intégralement la filière et laisser les importateurs s'occuper de leur commercialisation et de leur distribution.

* L'indispensable restructuration (1991-1992).

> *"Le déficit de la campagne 89/90 a aggravé la situation de blocage généralisée des filières, du fait de l'accumulation des dettes croisées : non-paiement des soutiens dûs aux opérateurs; arriérés dûs par les opérateurs aux planteurs; crédits bancaires non remboursés; situation d'illiquidité d'un certain nombre de banques commerciales, partiellement imputable au non-remboursement des crédits de campagnes café-cacao. Elle a conduit à une perte de crédibilité de l'ONCPB.*
>
> *"Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire d'envisager une réforme plus radicale, qui viserait non plus seulement au rétablissement de l'équilibre financier des filières, mais de façon plus fondamentale à restaurer les conditions de son fonctionnement. La remise en cause du système des prix et du rôle dominant de l'ONCPB était inévitable".*
>
> (CIRAD-SOFRECO 1992, p. 46).

[18] Les autres charges supportées par les opérateurs commerciaux (frais financiers sur stocks, coûts d'acheminement jusqu'à Douala) étaient remboursées en sus, hors barème.

La suppression de l'ONCPB, énorme machine coûtant annuellement 15 milliards de Fcfa aux planteurs - et déclaré en cessation de paiement dès 1989 - a été le couronnement de cet effort de restructuration. Une structure aussi volumineuse ne pouvait survivre sans les prélèvements effectués sur la commercialisation et le soutien massif de l'Etat. Or, les perspectives à court terme des marchés des produits tropicaux étaient mauvaises à l'époque et les finances publiques exsangues. Il n'était que temps d'agir après cinq années d'atermoiements. En effet, si le Cameroun est rentré dans la zone dangereuse dès 1985, il lui fallut attendre deux années pour le signaler et encore une année supplémentaire pour se résoudre à un compromis avec le Fonds Monétaire International. Ce n'est donc qu'au dernier trimestre de 1988 que l'intervention du FMI est devenue effective. Mais le premier plan d'ajustement structurel ne sera mis en place qu'en juin 1989, c'est-à-dire plusieurs années après ceux de la Côte d'Ivoire ou du Sénégal. Le nouvel organisme qui a remplacé l'ONCPB, l'Office National du Café Cacao (ONCC), en juin 1991 est un établissement public à caractère industriel et commercial. Mais il n'est véritablement devenu opérationnel qu'en 1992, sans pour autant avoir été autorisé à recruter son personnel permanent.. Il est chargé du contrôle de la qualité, d'une supervision très limitée de la commercialisation locale et enfin de participer, tout comme l'UCCAO, aux négociations internationales.

L'ordonnance du 12 juin 1991 fixe également les nouveaux principes de fonctionnement du système des prix et de la stabilisation annuelle. Dans ce domaine également, le contrôle de l'Etat reste effectif, puisque c'est lui qui établit les prix de campagne (prévisionnel CAF à l'origine) et de référence du café et du cacao. Il a, en outre la charge de définir, via l'autorité de tutelle du MINDIC, l'agrément des exportateurs, le taux de taxation des filières. Il n'y a donc plus de prix minimum garanti mais des prix affichés en fonction de l'orientation des marchés au jour le jour. Un prix indicatif devait servir de référence pour négocier les ventes à l'exportation face aux acheteurs internationaux. Ce prix est établi à la date de la vente pour l'échéance et pour la qualité du produit (grade 1, grade 2, hors standard). Il est calé sur le prix moyen de réalisation de la précédente campagne et les prévisions des cours pour les douze mois de l'année à venir, le tout défalqué de quelques francs pour tenir compte des erreurs d'anticipation de prix et majoré des charges incompressibles après négociation du barème avec l'ensemble des opérateurs de la filière. *"Le prix payé au planteur doit s'inspirer du prix de référence moins les coûts incompressibles déterminés dans le barème et une marge de prospection"* (G. COURADE, I. GRANGERET, P. JANIN 1991, p. 129).

Et c'est en comparant le prix de campagne à celui de référence que l'ONCC décide d'opérer un soutien ou prélèvement sur chaque produit. Si le prix de référence est inférieur au prix de campagne, l'exportateur a droit à un soutien égal à la différence entre les deux. Si tel n'est pas le cas, celui-ci doit s'acquitter d'une somme égale à la différence (prélèvement). Le but théorique recherché est d'arriver à équilibrer soutiens et prélèvements au cours de la campagne de commercialisation. Dans les faits, la décision de vendre ou pas appartient en dernier ressort à l'Etat - et non pas à l'exportateur ou à l'UCCAO - c'est-à-dire au Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC). Si le prix offert par l'acheteur se trouve dans une marge proche du prix de référence, la vente est alors autorisée. Si le prix est largement supérieur, l'Etat prélève une part modérée négociée. Dans le cas contraire, la vente est reportée. Ce nouveau système de prix et de stabilisation n'a pu être appliqué à l'intégralité des contrats de vente de la campagne 1991/92, en raison de sa mise en place tardive.

La stabilisation "nouvelle formule" a parfois eu du mal à s'exercer étant donné les déficits accumulés au sein de la filière *Robusta* et cacao avant 1991[19]. En 1992, l'apurement d'environ 11 milliards de fcfa des dettes (arriérés de paiement et agios financiers des campagnes 1988/89 et 1989/90) vis-à-vis des planteurs, des banques et des exportateurs n'était pas encore terminé. En raison d'un prix de d'achat au producteur supérieur au prix prévisionnel, le café *Robusta* exporté a fait l'objet d'un soutien systématique. Les incertitudes quant au paiement effectif des soutiens et des arriérés de la part de l'ONCC conduisent à "une perversion de tout le dispositif". Ainsi, pour la campagne 1992/93, si l'on devait tenir compte de l'ensemble des charges financières pesant sur la filière *Robusta "à un prix au producteur "d'équilibre" de 209 fcfa (contre 220 fcfa) et à ...19 fcfa pour le Robusta (contre 155 f "théoriques")"* (CIRAD-SOFRECO 1992, p. 62).

En revanche, en vertu du principe inverse, la filière cacao a dégagé des excédents dès sa première année de fonctionnement. Il était même question de transférer une part des sommes prélevées au titre de la stabilisation de la filière cacao vers la filière café afin de réduire son déficit. Cet endettement chronique et la perspective d'un soutien aléatoire ont, par exemple, incité nombre d'usiniers à acheter le café à un cours inférieur au prix minimal proposé (prix de campagne). Une règle similaire de prudence a également conduit les organismes bancaires à limiter leur prêts de campagne. Par ailleurs, le système de prix de référence a du mal à être appliqué compte-tenu du manque d'informations en continu sur les marchés internationaux. La majorité des transactions n'étant plus soumises à déclaration préalable, il devient très difficile d'évaluer l'ampleur des stocks, les prix réels de vente à l'exportation. De plus, certains exportateurs multiplient, de manière abusive, les déclarations de contrats de vente, lorsque les cours sont au plus bas afin de se voir appliquer le prix de référence correspondant au cours le plus bas.

Si la réforme était indispensable, elle a été coûteuse, car il a fallu éponger l'important arriéré dû aux planteurs et aux opérateurs commerciaux (75 à 80 milliards de Fcfa), liquider "en douceur" ou mettre en veilleuse de nombreuses structures dites de "développement" comme la Société de Développement du Cacao (SODECAO[20]) et donner au nouveau système une certaine crédibilité. On a donc fait appel aux bailleurs de fonds pour apurer la situation antérieure et rétablir la légitimité d'un système qui en a bien besoin. Du côté des financiers internationaux, on a été d'autant plus intéressé à financer un redémarrage des filières d'exportation qu'elles permettent à terme de rembourser la dette extérieure, à condition que la thérapeutique qui leur est administrée redresse la situation.

En tout cas, le déblocage des fonds nécessaire à la remise à zéro de la filière est intervenu et l'accord s'est fait sur le processus de libéralisation retenu par le gouvernement camerounais. Et pour rétablir la confiance, l'Etat a commencé à rembourser les arriérés de

---

[19] *"Le principal dysfonctionnement du nouveau système mis en place est dû à la persistance du déséquilibre financier en raison de la non-application du principe d'ajustement des prix intérieurs aux cours mondiaux"* (CIRAD-SOFRECO 1992, p. 55). En 1990, les déficits accumulés au sein de la filière cacao pour les trois campagnes précédentes avaient été évalués à 45 milliards de fcfa et à 18 milliards pour la filière *Robusta*.

[20] Transformée en "structure légère" afin d'être compatible avec les capacités de financement de l'Etat; son budget ne devait pas dépasser 500 millions de fcfa (soit 5 fcfa/kg de cacao commercialisé contre 118 fcfa/kg en 1989).

paiement aux planteurs et aux autres opérateurs. En effet, les produits ont été enlevés à partir de 1988 chez les producteurs sans qu'ils soient payés, les banques ayant refusé d'accorder des prêts de campagne aux collecteurs. Et le trou s'est agrandi en raison de toutes sortes d'autres malversations. Avec la séparation effective des comptes de l'Etat avec ceux de la stabilisation, **on a rétabli la confiance auprès du système européen de compensation des pertes à l'exportation**, le STABEX, qui devait allouer au Cameroun une somme conséquente pour pertes sur le marché international, les fonds reversés devant être utilisés exclusivement à la relance de la production.

II. 5. C. 2. La stratégie de la tortue : le désir de profiter du marché tout en étant bien protégé.

Libéralisés ou en voie de l'être, les marchés restent le lieu de contact privilégié entre les producteurs et les opérateurs privés (collecteurs-exportateurs). La réorganisation repose sur ces maillons indispensables de la commercialisation qui vont bénéficier de la nouvelle donne. Fallait-il pour autant laisser les petits producteurs démunis face aux collecteurs? **La loi de l'offre et de la demande ne va-t-elle pas être biaisée par l'apparition de monopoles privés ou la multiplication des intermédiaires?** Le risque est grand de voir se mettre en place un système d'"*économie de traite*" si les producteurs ne disposent pas des éléments d'information sur les marchés, d'interlocuteurs multiples ou de matériel de pesée permettant d'éviter une importante réfraction. Beaucoup de planteurs nous ont déclaré regretter le temps où les structures d'encadrement procédaient à des distributions gratuites de produits de traitement phytosanitaires, fournissaient des intrants subventionnés, prodiguaient moult conseils techniques. *"S'ils voient quelques avantages à la libéralisation (...) comme la possibilité de vendre à l'acheteur de leur choix, ils n'en déplorent pas moins le désengagement de l'Etat et l'abandon des services publics"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 189).

Aujourd'hui encore, il est convient de faire une nette distinction entre la situation des planteurs bamiléké d'Arabica et celle des producteurs de Robusta et de cacao. Dans les deux cas, prix minimum garanti et distributions gratuites de produits phytosanitaires ne sont désormais plus que des souvenirs. En revanche, l'environnement macro-social et commercial des uns et des autres diffère sensiblement. Les premiers bénéficient toujours de la tutelle protectrice de la coopérative UCCAO, tandis que les seconds subissent le retour, à peine camouflé, de la traite.

* La survie du planteur bamiléké passe nécessairement par l'UCCAO

La présence maintenue de l'UCCAO doit certainement au maintien de son monopole d'exportation en 1992/93, mais sans doute aussi à un certain enracinement à la base. L'adhésion des petits planteurs s'est faite sans contrainte, même si leur participation effective est restée biaisée par un marquage politique et le poids de la notabilité traditionnelle. L'UCCAO étant présente dans tous les domaines du développement agricole (accès aux intrants, au crédit de campagne, développement du maraîchage de bas-fonds avec le PDRPO), décentralisée en sections locales coopératives dans chaque quartier important de chefferie, aucun planteur n'avait d'intérêt à ne pas y participer. Le nombre d'adhérents de l'UCCAO a ainsi considérablement augmenté entre la première et la deuxième UCCAO passant de près de 65.000 adhérents en 1970 (J. CHAMPAUD 1983, p. 246) à 97.000 en

1980 (J. de GRAAF 1986, p. 243) puis 116.000 en 1990 (J-M. FOTSING 1992, p. 43) sur les 137.000 exploitations productrices de café au total et les 97.400 cultivant de l'*Arabica* que compte la zone UCCAO (Province de l'Ouest et département bamoun du Noun).

Cet engouement pour la coopérative est, sans aucun doute, plus le fruit d'une patiente construction historique - par une "pratique" renouvelée des avantages coopératifs - que d'une réelle maîtrise paysanne des circuits de commercialisation par le biais des caisses de stabilisation. Le système ayant bien fonctionné pendant plusieurs décennies, il a largement eu le temps de faire naître un esprit utilitariste en chaque planteur en leur facilitant l'accès aux intrants, au crédit, en les intégrant dans l'économie de traite et l'esprit de rente. *"Si l'UCCAO a connu un succès qui reste relatif, c'est d'abord que, à l'image de la société de l'Ouest du Cameroun, elle s'est inscrite dans une logique capitaliste de recherche du profit et que la qualité de la gestion n'a pas été sacrifiée à la recherche de la démocratie coopérative ou de la formation"* (G. COURADE et al. 1991, p. 891).

Quoique largement dépendante de l'Etat, l'UCCAO bénéficie aujourd'hui encore d'une forte popularité qui ne s'explique pas uniquement par les mesures d'aides à la production agricole. En effet, si l'on fait un bilan de l'intensification agricole dans le pays bamiléké, la réussite de l'UCCAO apparaît en demi-teinte (cf. Chapitre 1, I° Partie). Si elle a survécu à la guerre civile et à l'absence de véritable représentation paysanne, c'est parce qu'elle a su tirer parti des mentalités locales en adoptant une structure très hiérarchique faisant la part belle aux "grands" (notables et grands planteurs), perçus par la masse des planteurs comme une émanation directe de leur chefferie. Il y a donc une réelle osmose entre le milieu social ambiant et la représentation adoptée à l'UCCAO, même si elle tranche avec l'idée que l'on se fait d'une vraie coopérative. Il n'y a pas - à proprement parler - d'esprit coopératif, puisque les activités de la coopérative aboutissent plus à organiser les planteurs et la production qu'à créer une base associative ou un véritable lobby paysan ayant des ramifications et des revendications politiques à l'échelle nationale. Les 600.000 petites unités de production familiales qui produisent du café ou du cacao et représentent environ 5 millions de ruraux n'ont encore jamais trouvé de relais, ni de porte-parole susceptible de les faire émerger au niveau national, comme en Côte d'Ivoire.

En revanche, le planteur semble volontiers se reconnaître dans la représentation qui est adoptée au sein des structures coopératives. Le temps n'est pas si loin (1990) où il fallait justifier d'un certain tonnage de café *Arabica* livré à la coopérative pour pouvoir briguer un poste de responsable de section (500 kilos), un mandat de délégué ou d'administrateur départemental (1 tonne), ou encore la fonction de vice-président/président (2 tonnes). Ce mode de représentation aussi élitiste et sélectif soit-il n'a jamais été perçu par le planteur comme antidémocratique, dans la mesure où la société même dans laquelle il s'insère est très hiérarchisée et foncièrement inégalitaire. Celui qui s'impose à tous comme un "grand", c'est-à-dire comme un chef, est autant choyé et envié que craint. Avoir son chef de quartier présider un centre local coopératif et son chef supérieur siéger à la direction de Bafoussam était surtout ressenti comme un atout, comme un événement, somme toute, normal. La pérennité de l'UCCAO s'explique sans doute par ce "concubinage" entre pouvoir coutumier et responsabilités coopératives qui respectait la hiérarchie sociale bamiléké.

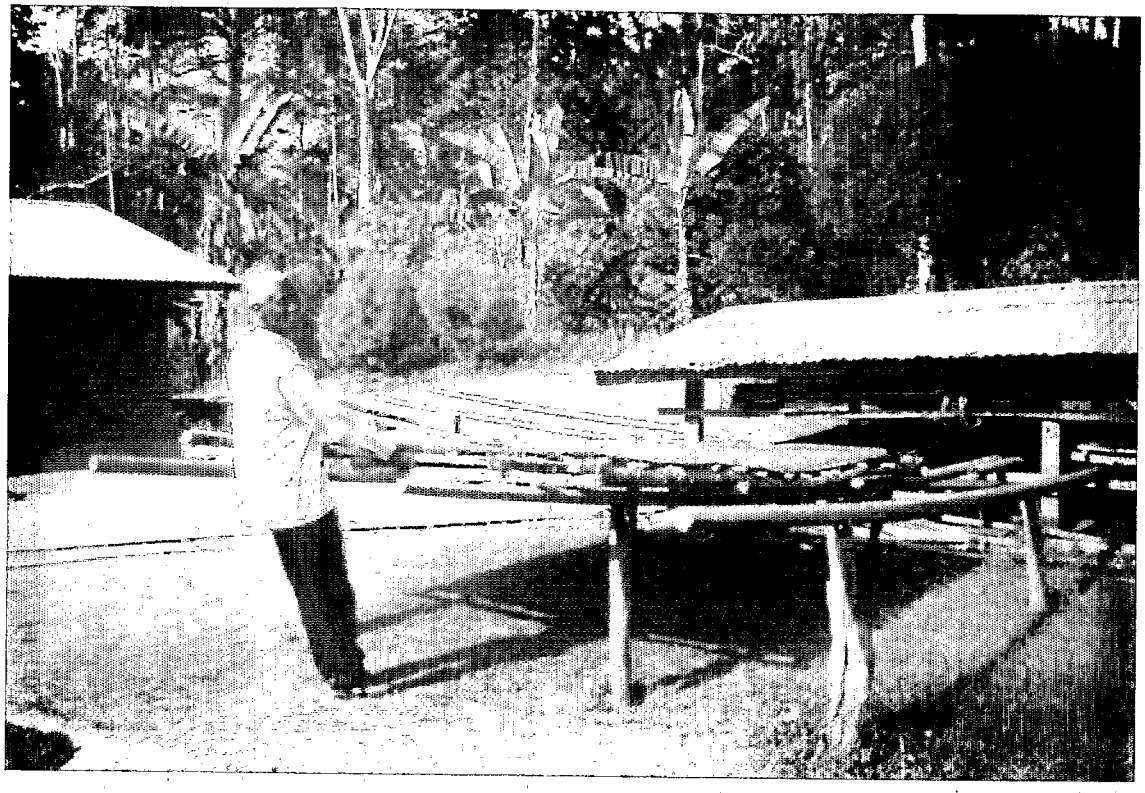

Planche 16 : **Un séchoir cacaoyer amélioré, couramment appelé séchoir *"autobus"*** (Méfou - janvier 1993). Par rapport au séchage à l'air libre sur une aire cimentée (Lékié), il présente plusieurs avantages : protection contre la rosée et les ondées grâce à un toit de tôle, contre les insectes rampants grâce à sa surélévation.

Planche 17 : Le cimentage de la cour de la concession permet de délimiter **une aire de séchage pour le café Arabica** (Chefferie Bafou - Ménoua - février 1991).

En mettant à la disposition des planteurs près de 25% des engrais distribués au Cameroun, soit une moyenne annuelle de 30.000 tonnes (39.900 tonnes même en 1984/85) à des tarifs préférentiels (1.750 fcfa le sac de 50 kg en 1984/85), la coopérative répondait à un besoin pressant des exploitants. Tant que le prix d'achat du café *Arabica* dépassait 400 fcfa par kilo, les sacs d'engrais *"se vendaient comme des petits pains"* dans les différents dépôts coopératifs où chaque planteur venait livrer son café déparché. Plus de 80% d'entre eux fertilisaient la plantation et les cultures vivrières associées dans la zone septentrionale du pays Bamiléké (Ménoua, Bamboutos, Mifi). C'était la seule issue pour reconstituer la fertilité du sol, la pression démographique ayant conduit la population à pratiquer une culture continue sans jachère. Depuis 1990, l'approfondissement de la crise a marqué un coup d'arrêt à la fertilisation chimique. Désormais son utilisation est plus sélective, limitée aux cultures maraîchères ou à des exploitants "fortunés" (notables, double-actifs).

Des ristournes étaient également accordées au planteurs au pro-rata de la quantité livrée à la coopérative. Les sommes consenties excédaient rarement 10-15% du montant global, mais constituaient un complément apprécié qui avait fini par devenir une habitude. On avait donc glissé insensiblement du privilège au dû. Parallèlement, l'octroi de petits crédits avait la faveur des planteurs en raison de leur facilité d'accès et des conditions avantageuses de remboursement par rapport à des prêts bancaires plus onéreux. Ils fournissaient un appoint apprécié pour résoudre des problèmes ponctuels, au même titre que la tontine. Le recours n'y était pas systématique mais tranquillisait l'esprit et apaisait les inquiétudes des plus "petits".

A cela s'ajoute le petit matériel agricole subventionné - sécateurs, pulvérisateurs et dépulpeurs - distribué en suffisance, ainsi que la fourniture de plants sélectionnés (5 fcfa le pied) et de pesticides, destinés à lutter contre l'anthracnose. Certaines années les employés de la coopérative venaient eux-mêmes effectuer le traitement sur la plantation et multiplier les conseils techniques.

"Au total, la coopérative a montré, dans le cadre étroit de son action, une capacité à répondre aux demandes des planteurs pour vendre la production collectée. Elle a réussi à mettre à la disposition des adhérents des facteurs de production au meilleur prix possible et à fournir tôles et ciment qui ont permis, l'espace d'une génération, de durcir l'ensemble de l'habitat régional. (...) Elle a distribué du pouvoir d'achat non seulement en revenus individuels, mais aussi en biens collectifs, sociaux et productifs. Rien d'étonnant à ce que la coopérative ait recueilli l'adhésion de plus des 2/3 des familles de l'Ouest" (G. COURADE et al. 1991).

Que reste-t-il aujourd'hui de ce bel ensemble, alors que le prix des engrais a crû de 200% en moyenne - passant de 2.250 fcfa le sac en 1987 à 3.500-4.500 fcfa en 1992, puis 7.000 fcfa en 1994 - que l'accès au crédit coopératif n'est plus possible et que les ristournes ne sont plus qu'un souvenir?

L'attentisme des adhérents, illustré par un fort taux d'abstention aux élections des délégués en 1990, marquait déjà un certain retrait vis-à-vis de la structure coopérative. Les quantités récoltées ayant fortement baissé depuis 1991, le tonnage commercialisé par l'UCCAO risque de tomber à son tour et de passer sous la barre des 7.000 tonnes. Plus grave, les retards accumulés dans le paiement des bons de caisse (CAPLANDE,

CAPLABAM) et les besoins immédiats de liquidités amenaient également certains grands planteurs à vendre leurs sacs aux coxeurs privés à un tarif nettement inférieur dès l'année 1988 (un sac de 50 kg de bon grain se négocie ainsi couramment autour de 6 à 8.000 fcfa contre 10.000 fcfa à la coopérative).

Depuis, on a craint que les désillusions des planteurs n'aient des conséquences négatives sur la représentation des élites au sein de l'organe coopératif. Ainsi, la "parole de chef" pourrait bien - crise politique aidant - passer à d'autres élites (intellectuels, hommes d'affaires et expatriés). A moins que la chefferie traditionnelle parvienne, par un tour de passe-passe dont elle a le secret, à se renouveler une fois encore, à renaître sous une autre forme tout en restant la même (cf Chapitre 4, III° Partie).

Il ne faut donc pas céder à l'illusion d'un échec du système coopératif dans l'Ouest, pour la seule raison que l'objectif de protection des producteurs vis-à-vis du marché n'a été que très partiellement rempli. Le bilan du système coopératif n'est en effet pas entièrement négatif. Il semble même qu'il n'ait pas si mal rempli ses " (...) *fonctions d'intermédiation financière, commerciale, technique et politique"* (G. COURADE et al. 1991), étant donné le contexte socio-politique dans lequel il s'inscrivait dans l'Ouest (voir précédemment). C'est sans doute politiquement que son rôle est resté le plus inachevé; en effet, la masse des petits producteurs représentait une véritable force qui n'a jamais réussi à se constituer en groupe de pression, ni a fortiori en parti politique.

Si le planteur bamiléké fait momentanément preuve d'une certaine défiance vis-à-vis de "sa" coopérative, il sait en revanche pertinemment qu'il ne peut s'en passer. Aujourd'hui encore, la structure coopérative est appréhendée comme une protection face à un secteur privé qui n'a pas encore fait entièrement ses preuves. Ils restent en quête d'un véritable équilibre entre des acheteurs libres qui paient rubis sur l'ongle, des coopératives à gestion transparente et une régulation efficace des prix et de la filière (stricte application du prix minimum de campagne, contrôle de la qualité, amélioration de l'approvisionnement en intrants). Le souhait de la base serait aussi que l'Etat, par l'intermédiaire de la structure régionale de l'UCCAO, puisse recréer autant de conditions favorables à l'approfondissement des reconversions agricoles qu'au développement de la caféiculture auparavant. La coopérative n'a sans doute d'autre issue pour survivre, dans ce nouveau contexte, que de s'engager plus avant dans le développement régional aux côtés du nouveau Crédit Agricole, de retrouver un projet collectif porteur de sens et d'avenir pour des milliers d'exploitants.

* L'inégale percée des acheteurs privés sur le marché libéralisé.

En 1992/93, le commerce du cacao est presque entièrement aux mains des exportateurs privés (82%), alors que d'autres régions étaient encore aux mains d'organismes parapublics ayant un monopole d'exportation (74%). Est-ce un hasard si le "groupe de pression" du cacao n'existe pas à l'image de celui du café Arabica? La réponse est à chercher dans la structuration - on devrait dire dans la désarticulation - du pouvoir dans les sociétés béti qui n'ont pu jouer ni la carte des élites traditionnelles, ni celle des élites marchandes dans le jeu à trois du régime camerounais *Ahidjo* ou actuel. On cherche vainement ces élites intermédiaires dans le pouvoir actuel où ne manquent pourtant pas les intellectuels béti! Entre un Etat, ipso facto en congé des cacaoculteurs, des collecteurs-exportateurs tout-puissants, n'y a-t-il pas place pour une troisième force

associative, fédérant les planteurs, à l'image de l'UCCAO? Remisons ici les images d'Epinal de la démocratie coopérative qui n'existe même pas dans les pays à social-démocratie affichée. *"Une coopérative qui marche au Cameroun est condamnée, compte-tenu de ce qu'est la société camerounaise contemporaine, à n'être qu'une coalition d'intérêts qui trouve une oreille complaisante au niveau du pouvoir et une légitimité économique chez les planteurs-adhérents"*. N'est-elle pourtant pas celle qui associerait le mieux défense des intérêts agrariens et développement collectif à la base, à défaut de par la base?

Deux années après la restructuration des filières, la percée des commerçants privés est restée limitée dans le pays bamiléké. A l'époque, la coopérative restait également le premier fournisseur pour les engrais chimiques de type 20-10-10 (71%). En 1994, ils étaient *"62% à accorder leur confiance à des acheteurs expatriés"* (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 187). Les trois-quarts des caféiculteurs bamiléké déclarent vendre à plusieurs intermédiaires, afin de minimiser le risque de non-paiement et d'augmenter la probabilité d'obtenir des livraisons d'intrants en temps utile. *"Près des deux-tiers ont changé d'acheteur depuis 1988 : la ponctualité du paiement est un gage de fidélité dans l'Ouest (...). Parallèlement le coxage (...) qui ne touchait que 18% des planteurs avant 1991 est remonté à 39%"* au printemps 1994 (op. cit. 1994, p. 187).

Fig 41 : Types d'opérateurs commerciaux dans les filières café en 1991/1992

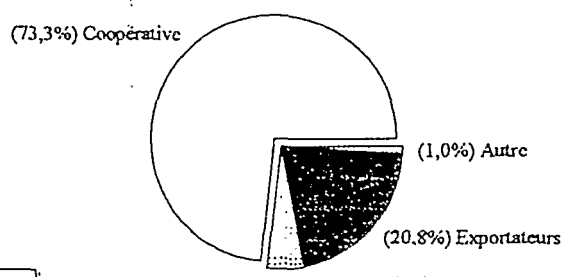

Projet ADOC 1992

Fig 42 : Types d'opérateurs commerciaux dans la filière cacao en 1992/1993

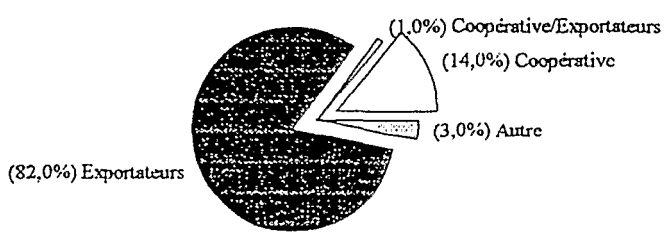

CACAO 1993

Dans la zone cacaoyère la principale inquiétude des planteurs portait sur l'attitude adoptée par les acheteurs privés. Libérés de la tutelle de l'ONCPB et de l'Etat, vont-ils jouer le jeu de la restructuration ou celui de la *"libéralisation sauvage"*, tant décriée? Ne risquent-ils pas d'être tentés de préserver des vestiges des rentes antérieures autour du concept des charges incompressibles, de recréer un zonage des secteurs d'achat afin de limiter la concurrence? En diffusant la pratique de l'achat à domicile, certains craignent de voir s'amplifier le coxage et de se voir appliquer une réfraction systématique sur les quantités pesées. Ils ont le net sentiment de ne jamais pouvoir sortir vainqueur d'un bras de fer avec les commerçants, étant donné la nature du rapport de force. Nul doute qu'il y a une réelle urgence dans le Centre à faire émerger des groupements de producteurs[21], disposant d'un relatif pouvoir de négociation face aux exportateurs. Encore faudrait-il que les plus élémentaires antagonismes et individualités "villageoises" puissent être transcendés!

En ce qui concerne les produits phytosanitaires, l'UCCAO était en revanche distancée par le secteur privé. Ce dernier totalisait plus de la moitié des quantités achetées (53%) contre moins d'un quart pour la coopérative (23%). Plusieurs éléments entrent en ligne de compte dans la décision du planteur. S'il décide d'acheter sur le marché libre ses intrants, c'est parce que ceux-ci sont immédiatement disponibles ou que les tarifs proposés sont plus compétitifs. A parité égale de prix, il préfèrera les acheter à la coopérative. Cette préférence tarifaire a néanmoins un prix : la qualité. Une bonne proportion de ces produits étant importés du Nigéria, il est impossible d'en contrôler les dosages et la toxicité. Leur utilisation, dans les mêmes proportions et dilutions que les produits gouvernementaux, a parfois eu des conséquences néfastes sur les cultures maraîchères (cas rapportés dans la chefferie de Bagam [département des Bamboutos] et la zone pionnière de Galim).

La libéralisation des filières café et cacao n'a pas eu pour seule conséquence de renforcer la position des acheteurs privés, elle a également obligé l'ensemble des opérateurs à adopter de nouvelles règles financières pour la commercialisation. Ainsi, le transport de la récolte depuis l'exploitation jusqu'au centre de collecte qui était parfois gratuit avant 1990 l'est-il moins depuis. Faute de moyens financiers suffisants pour assurer un ramassage systématique des sacs de café et entretenir un parc conséquent de véhicules, chaque coopérative départementale de l'UCCAO a dû se résigner à laisser opérer des acheteurs privés (18%). Ces derniers se sont parfois livrés à une surenchère auprès des planteurs afin d'agrandir leurs propres réseaux de collecte et de concurrencer l'UCCAO. C'est pourquoi, certains ne facturaient pas directement le service de la collecte au planteur, quitte à se rétribuer ultérieurement au cours de la pesée. Pour les planteurs de *Robusta* de l'Ouest qui livraient eux-mêmes leur récolte aux usiniers grecs ou camerounais, cela n'a rien d'une révolution. En revanche, pour les arabiculteurs, c'est un changement radical qui s'opère: il faut étudier les différentes possibilités de transport, comparer les prix des fournitures sur les marchés.

---

[21] La mise sur pied de groupements de producteurs était inscrite dans le plan de réhabilitation de la SODECAO de 1991. Moyennant l'achat d'un petit matériel, il était prévu de leur confier le travail du pesage des sacs avant chaque transaction, de prendre directement en charge des actions phytosanitaires ponctuelles et l'approvisionnement en intrants. La création de tontines villageoises d'investissement devait être, en outre, favorisée (cf. Chapitre 3, III° Partie).

Tableau 73 : Modalités de transport de la récolte hors de l'exploitation en 1991/92 et 1992/93

Modalités de transport	*BAMILEKE*	*BETI*
GRATUIT camion de la coopérative	26%	21%
camion des acheteurs privés	11%	29%
par l'exploitant lui-même	23%	0%
PAYANT camion de la coopérative	5%	0%
camion des acheteurs privés	7%	34%
taxi	16%	12%
pousse	12%	1%
Total	100%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992) - sur 84 exploitants cultivant du café.
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre entre décembre 1992 et Février 1993) - sur 84 exploitations cultivant du cacao.

Dans la province du Centre, la collecte des sacs de cacao ne semble être régie par aucune règle financière spécifique: le commerçant peut aussi bien faire payer ce service (34%) que le prendre à sa charge (29%).

En raison de la bonne desserte des chefferies et de la multiplication des centres de collecte, une proportion non négligeable de producteurs bamiléké préfère maintenant prendre l'initiative d'apporter personnellement ses sacs sur les lieux de groupage et de vente (51%), quitte à louer un pousseur ou un taxi, sans attendre l'arrivée d'un camion.

*****

Le système de commercialisation et de stabilisation administrée n'a pas répondu de manière efficace aux trois objectifs qui lui était fixés : augmenter la qualité des produits d'exportation, en assurer la commercialisation sur le marché international au meilleur coût en minimisant les charges et servir d'amortisseur entre le marché, les collecteurs privés ou coopératifs et le planteur. S'il a constitué une excellente "*pompe à phynances*" pour la trésorerie de l'Etat et a permis une accumulation certaine chez quelques opérateurs nationaux ou étrangers, on ne pouvait espérer le réformer pour permettre d'apurer les dettes en période de baisse des cours.

Dans les filières café et cacao, le secteur privé voyait jusqu'à présent son intervention géographique délimitée et contrôlée et ses marges déterminées par les pouvoirs publics. Il engrangeait donc des profits sans le moindre risque au même titre que l'Etat. La réussite de la libéralisation, engagée de manière très progressive, ne pourra donc se réaliser sans un changement radical d'état d'esprit de part et d'autre. Si pour l'Etat la cure était incontournable, il est clair que les exportateurs privés auront plus de mal à se transformer en secteur capitaliste par abaissement des coûts et des marges.

Si l'on attend du secteur privé qu'il joue véritablement le jeu aux différentes étapes de la commercialisation, **on espère fortement que l'Etat parviendra à maintenir sa fonction régulatrice dans un marché incertain, même en hausse** : instaurer cette concurrence qu'il appelle de ses voeux par la condamnation des ententes illicites, se battre pour la qualité des produits et oeuvrer pour l'ouverture d'un marché intérieur pour ses produits d'exportation.

CHAPITRE 6

Les espaces de vie : le local, le rural et l'urbain.

L'analyse des relations entre le "dedans" (les systèmes agraires et sociétaux) et le "dehors" (la ville et le marché) de l'économie familiale de plantation n'a pas pour finalité de discuter de la pertinence d'une interprétation individualiste de l'émigration (décision personnelle liée à des motifs économiques) ou d'une analyse plus large dans laquelle le jeu des forces macro-sociales et macro-économiques l'emporterait. Certes, il existe des structures fonctionnelles (groupe lignager et ethnique, réseau de solidarité) dans lesquels les comportements individuels viennent s'insérer, s'infléchir, se légitimer; nul doute également que les aléas du marché peuvent oblitérer les perspectives individuelles de réussite ou de promotion sociale, puisque les planteurs en sont durablement prisonniers. En effet, des prix jugés suffisamment rémunérateurs pour le café ou le cacao, peuvent inciter de futurs migrants à rester dans leur milieu rural d'origine, tandis qu'un marché déprimé pourra les renforcer dans leur volonté d'émigrer. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il est illusoire de pouvoir prétendre sérier les causes de la migration, évaluer l'influence réelle de tel ou tel facteur sur le comportement des exploitants à des études spécifiques sur le sujet.

Ce que l'on remarque de prime abord, c'est la permanence de la liaison entre le local et l'urbain qui dépasse le seul cadre de la migration. La ville est à la fois un partenaire, un recours, un lieu de socialisation, un marchepied, bien avant d'être ressentie comme un élément d'asservissement ou d'exploitation (approvisionnement urbain, extorsion de la plus-value cacaoyère ou caféière). Grande est cependant la tentation d'envisager cette liaison, lorsqu'on étudie les transferts de solidarité (voir chapitre suivant), la circulation des produits vivriers ou le rôle de l'Etat et des commerçants (voir chapitre précédent), comme un **accroissement de la dépendance** du monde rural vis-à-vis de la ville[22]. En dépit de ce qui pourra sembler une "liaison dangereuse" (G. COURADE 1985), nous pensons qu'il est quelque peu réducteur de parler des rapports ville-campagne en terme de subordination.

En analysant les différents espaces de vie des ruraux bamiléké et béti, qu'il s'agisse de celui des migrants définitifs ou temporaires[23], de celui des non-migrants, c'est avant tout

---

[22] *"Le branchement du pays sur la métropole ne fut pas seulement d'ordre économique, mais en même temps d'ordre idéologique; désormais il allait paraître évident que tout progrès ne pouvait venir que d'Occident et aussi que tout ce qui venait d'Occident était progrès. Or, la vitrine de l'Occident, c'est la ville"* (op. cit. 1987, p. 565).

"(...) depuis cinquante ans, le seul choix qui leur est laissé est entre un immobilisme, une stagnation économique et sociale sans espoir au village et l'émigration, autrefois vers les grandes plantations ou l'étranger, aujourd'hui vers la grande ville" (op. cit. 1987, p. 570).

[23] Ce n'est donc pas tant à une discussion sur la nature et l'importance de l'émigration rurale (distance, durée) en pays bamiléké et béti que nous souhaitons nous livrer, mais beaucoup plus à une analyse en terme d'appropriation et de gestion d'espaces nécessairement complémentaires.

la connivence multiforme, le "concubinage notoire" **de la ville et de la campagne** que l'on relève et non pas la distanciation. Nulle coupure, césure entre les deux espaces. C'est *"un espace sans frontière", "un espace d'appartenance culturelle (...) et domestique"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 554) qui conforte l'idée d'une *"Afrique entre le village et la ville"*.

Le cacao et le café semblent avoir développé une véritable culture de la mobilité et du changement, reflet de la circulation de l'argent et des biens. Alors que dans le pays bamiléké, le rural a fait émerger ses villes (commercialisation, multipolarisation de la famille), dans le Centre c'est la ville qui a organisé et investi l'espace rural béti (organismes d'encadrement, fonction administrative, création des marchés, déplacements de type pendulaire). C'est pourquoi, **la culture de rente n'est pas seulement le facteur déterminant de l'organisation spatiale, mais également celui de la déconstruction spatiale que l'on compare** au sein de deux économies de plantation.

L'espace socio-géographique du planteur n'est donc pas un espace théorique construit pour les besoins de l'enquête et du chercheur; c'est un continuum spatial aux dimensions variables, mais toujours concrètes dans lequel il se projette en permanence et conforte ses représentations. La ville n'est pas un avenir, ni même un a-venir. Elle est là, présente à chaque instant de la discussion, dans chaque sujet de conversation (la parenté, l'école, le marché, la coopérative ou le coxeur, la maladie) et dans chaque esprit. Il n'y a pas, en réalité, de séparation entre le local et le national, mais un seul et même espace de référence et d'interférences avec des formes d'adaptation différentes selon les régions.

II. 6. A. Des espaces appropriés encore à coloniser?

Comment les deux sociétés ont-elles pris possession de leurs espaces respectifs? A quel rythme et selon quelles modalités? La migration agricole à longue distance peut-elle être assimilée à une forme de conquête et d'expansion territoriale? Pourquoi les deux sociétés ont-elles longtemps négligé d'utiliser les potentialités agro-écologiques des "bas"? Pourquoi existe-il autant de disparités internes, de discontinuités démographiques entre des zones centrales densément peuplées, fortement innervées et d'autres, véritables poches enclavées ou zones de déprise rurale accentuée? Autant de questions qui s'imposent lorsqu'on évalue l'organisation spatiale de chaque ensemble régional : ici, un maillage spatial serré, imposé par de puissantes structures socio-politiques a produit des milieux très artificialisés, densément peuplés, parachèvant la conquête des ultimes terroirs; là, un treillage plus lâche où se côtoient des cellules disjointes, très hétérogènes, ayant des relations exclusives avec la capitale, maîtrisant mal les bas-fonds.

II. 6. A. 1. Les stratégies d'occupation et de production de l'espace

L'origine du peuplement bamiléké et béti ne diffère pas fondamentalement. Dans les deux cas, il s'agit de peuplades proto-bantous ou bantous allogènes, en déplacement, attirées par de nouvelles terres ou les perspectives de la traite, parallèlement confrontées à une menace extérieure ou à des populations autochtones déjà installées. En revanche, **un cadre historique et un contexte socio-politique spécifiques vont permettre à ces populations de développer des stratégies d'occupation divergentes**.

* Le glissement et la confrontation

La vague de peuplement bamiléké est toutefois légèrement antérieure à celle béti. Venus du Nigéria, les premiers Bamiléké se seraient installés dans la région de Foumban. Puis au XVIII° siècle, ils auraient été progressivement refoulés vers l'Ouest sous l'accentuation de la poussée des Bamoun (1830-1835), eux-mêmes chassés par les Tikar de la région de Banyo et Tibati, fuyant devant la progression Fulbe. En comparaison, le groupe Béti-Pahouin ne se met pas en place avant la deuxième moitié du XVII° siècle et le début du XIX°. Telle est la thèse la plus courante et la plus ancienne proposée pour expliquer le peuplement du plateau. Mais cette vision historique très déterministe ne satisfait plus entièrement, depuis une vingtaine d'années, les historiens et anthropologues. On a ainsi pu établir que la fondation de certaines chefferies du plateau remontait au XVI° ou XVII° siècle. Certains auteurs pensent que l'on a trop longtemps tenu pour négligeable les causes attractives qui ont joué : *"valeur culturale des sols sur basalte, importance de la chasse et du commerce de l'ivoire, rapprochement de la côte dans un contexte d'économie de traite avec l'Europe, richesse des palmeraies, etc"* (J-C. BARBIER 1981, p. 334). D'où l'intérêt d'une étude diachronique des chefferies pour permettre de préciser leur date et le processus de création, les périodes de conquête et d'enrichissement et celles de déclin économique ou de "vassalisation".

L'installation des Bamiléké sur les Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun présente néanmoins à compter de 1850 les traits d'une occupation refuge et d'une conquête expansionniste. Face à la menace permanente d'un déferlement ou d'incursions de cavaliers bamoun, puissamment armés et bien organisés, il était impératif de disposer d'un espace facile à défendre. Véritable promontoire, le plateau n'était cependant pas facile à défendre par son étendue; par chance, la rivière du Noun qui le borde à l'Est constituait une deuxième barrière naturelle contre une éventuelle invasion bamoun. Cette confrontation a sans doute contribué à façonner un système sociétal très complexe dans lequel la volonté de gérer l'imprévu, l'improbable ou l'incertain est très fortement perçu comme une nécessité. Prévoir et gérer sont les maîtres mots d'un système qui se veut reproductible et stable. D'où une forte structuration socio-politique, un maillage spatial sans faille et une "mise en valeur" progressive des terroirs disponibles allant jusqu'à l'occupation intégrale de nos jours.

Si l'on en croit la tradition verbale, rapportée par les premiers administrateurs coloniaux, il y aurait eu doublement confrontation puisque des populations autochtones occupaient le plateau avant l'arrivée des Bamiléké. Une fois réduites ou assimilées ces dernières, le processus de confrontation n'a cependant pas disparu. En effet, tout au long du XIX° siècle, on assiste à la création de nouvelles chefferies par scission. Certains notables ou chefs mineurs, désireux d'accéder au rang de chef supérieur et d'acquérir leur indépendance économique, proclament leur autonomie. La fondation de nouvelles chefferies s'effectue dans la ruse et la violence et leur stabilisation s'est faite non sans mal, à l'issue d'un *"véritable dédale de guerres intestines"* (R. DELAROZIERE 1953, p. 16). Le phénomène de glissement, qui caractérise l'espace forestier central camerounais, n'est pas totalement étranger à la chefferie bamiléké. A partir de 1850, l'accentuation de la pression bamoun et l'importance soudaine des palmeraies pour la traite européenne, précipitent la descente des populations bamiléké dans les zones forestières en contrebas du plateau (Nkam) (J-C. BARBIER 1979, pp. 140 - 142). Cette pénétration en forêt par des migrants venus du plateau correspond, en outre, à une phase de renforcement des pouvoirs centraux qui

exercent un contrôle plus autoritaire. Ainsi s'opère un glissement progressif vers des zones agro-écologiques attractives et leur intégration dans l'espace bamiléké. C'est la preuve, ajoute J-C. BARBIER, que *"la civilisation bamiléké, bien qu'ayant été transformatrice d'un milieu écologique précis, (...), n'est pas liée "éternellement" à ce milieu"* (op. cit 1979, p. 148), capable à la fois de reproduire un modèle d'organisation spatiale original et de produire une autre forme d'espace pour se reproduire.

Pour le groupe béti, l'occupation de l'espace a revêtu des formes nettement différentes. **Le glissement par étapes s'impose**, permettant la découverte d'espaces forestiers quasiment inoccupés, très souvent hostiles étant donné la faiblesse des moyens techniques dont disposaient ces petites communautés isolées[24]. La faible taille des groupes de chasseurs migrants ne permettra d'ailleurs qu'un peuplement très diffus jusqu'à la sédentarisation imposée par la colonisation. La mobilité restera longtemps le fondement même de la survie sociale et économique (chasseurs quittant le groupe pour créer de nouveaux clans, appropriation de territoire de chasse et de terres de parcours) afin de découvrir de nouveaux espaces. La marque de l'homme y sera donc toujours ponctuelle, temporaire (culture itinérante sur brûlis). Ainsi, les réseaux ethniques, participant au commerce de la traite, drainaient les produits indigènes de l'intérieur vers la côte, mais se faisaient une concurrence farouche et ce, en dépit des accords coutumiers généralement passés entre les chefs. Chaque clan cherchera toujours à monopoliser le commerce précolonial et à devenir l'interlocuteur privilégié des marchands de la traite.

Les lignages béti et bulu, venus du nord-ouest selon le sens de la migration bantou, auraient traversé la Sanaga en deux endroits (près d'Ebebda pour les Eton-Beti et de Nanga-Eboko pour les Bulu) et à deux époques différentes. Puis la tradition les situe au nord de Yaoundé autour de 1730, à Yaoundé vers 1750-1790. La migration vers le sud se poursuit et le fleuve Nyong est franchi vers 1825-1830. Le glissement des Beti tend alors à s'incurver en direction du sud-ouest, pour atteindre ce qui correspond aujourd'hui à la limite méridionale du département du Nyong-et-Soo (Nkolmeyang), autour de 1850-1880. Le mouvement se prolonge encore vers le sud, mais les Bënë, Enoa et Ewondo n'iront pas beaucoup plus loin. Car, à partir de 1860, ils doivent faire face à l'irruption des Bulu. Ces derniers les refoulent peu à peu vers l'Ouest (voir carte ci-dessous). Entre 1870 et 1895, la migration se réoriente. Les Beti se retrouvent *"portés à la tête d'un mouvement d'expansion géographique et économique (...) vers la mer"*, source de richesses (sel, armes, étoffes troqués contre de l'ivoire, des esclaves) (M. BEKOMBO-PRISO et Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 581). Course à la mer que la colonisation allemande figera autour de 1900.

D'abord minoritaires face à un vieux fonds de peuplement éparse, les Béti se sont peu à peu imprégnés de culture fang, remaniant profondément leur société. De ce fait, des incertitudes pèsent encore sur l'origine du peuplement beti. Ainsi une approche fondée sur la différenciation des caractères ethniques a peu de chances d'aboutir. Le terme beti désignant un qualificatif attribué à des *"hommes libres capables de se défendre par leurs*

---

[24] *"(...) l'implantation des Beti comme des Bulu s'est effectuée à partir de l'infiltration d'une petite minorité venue du nord et qui (...) se regroupe plus au sud et développe son emprise en multipliant ses réseaux d'alliance et de clientèle en perfectionnant sa technique guerrière"* (M. BEKOMBO-PRISO et Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 580).

propres moyens" (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 47 citant H. NGOA 1973), **toute la structuration de l'espace du sud du Cameroun repose sur la juxtaposition et l'imbrication d'** ***"aires culturelles prépondérantes et assimilatrices"***.

* Campagnes bamiléké surdensifiées ou en voie de désertification?

"Sans qu'il soit possible de chiffrer les effectifs de la population, on peut penser que la disposition générale à la fin du XIX° siècle était à peu près semblable à ce qu'elle est de nos jours : densités faibles dans le royaume bamoun, fortes dans la région de Bamenda et dans la majeure partie du pays bamiléké, particulièrement sur les franges nord et est que menaçaient les guerriers bamoun et bali" (J. CHAMPAUD 1983, p. 33). Plusieurs facteurs ont favorisé l'installation d'importants noyaux de peuplement : l'extension des sols basaltiques jeunes recouverts de cendres volcaniques fertiles, un climat à nette dégradation montagnarde moins favorable aux vecteurs pathogènes, un relief vallonné permettant une grande diversité agro-pédologique. Les densités moyennes y donc toujours été élevées, dépassant couramment 100 hab/km². En revanche, le plateau connaît de **très forts contrastes dans les densités d'occupation** : plus de 400 hab/km² dans certaines chefferies du plateau central contre moins de 25 pour les zones basses de colonisation récente (zone forestière de Tonga-Ndikiniméki, plaine des Mbos, terres noires de Galim).

Deux grands ensembles de peuplement se distinguent nettement de part et d'autre d'une diagonale sud-est/nord-ouest, qui court de Bandjoun-Baham jusqu'à Bafou-Balatchi (voir cartes). Ce qui correspond de manière très schématique à l'axe lourd Yaoundé-Bamenda. Un léger hiatus scinde l'hinterland bamiléké en deux. L'extrême est du département de la Ménoua (chefferies Bansoa, Baloum), où l'effet Bafoussam joue à plein, renforcé sans doute par l'amélioration récente de la route en direction de Dschang, a des densités légèrement inférieures. On remarquera que se trouvent rassemblées là les plus grandes chefferies bamiléké du premier degré (Bandjoun, Baham, Bafou) qui constituent le coeur historique du pays. Malgré les très fortes concentrations de peuplement, cette zone a connu une très forte croissance ininterrompue depuis 1967, de l'ordre de 3%, contribuant ainsi à accentuer le déséquilibre entre population résidente et ressources.

Cette croissance est néanmoins inférieure à celle qu'ont connue les plaines périphériques (arrondissements de Santchou, Batcham, Galim), colonisées récemment - à l'échelle de l'histoire agricole - par les exploitants des chefferies voisines. Le rythme d'augmentation de la population rurale dépasse alors 3,5% annuels. Les chefferies proches de Bafoussam ont, elles aussi, connu une croissance positive régulière, bénéficiant à plein de l'attraction urbaine de la capitale régionale et du développement de spécialisations agricoles destinées à l'approvisionnement du marché urbain (Bamougoum, Bamoum, Bali, Bagam). Cet ensemble qui prend en écharpe le plateau tout entier forme aujourd'hui le coeur démographique de l'Ouest.

Fig 43 : Taux d'accroissement moyen annuel dans l'Ouest (entre 1967 et 1987)

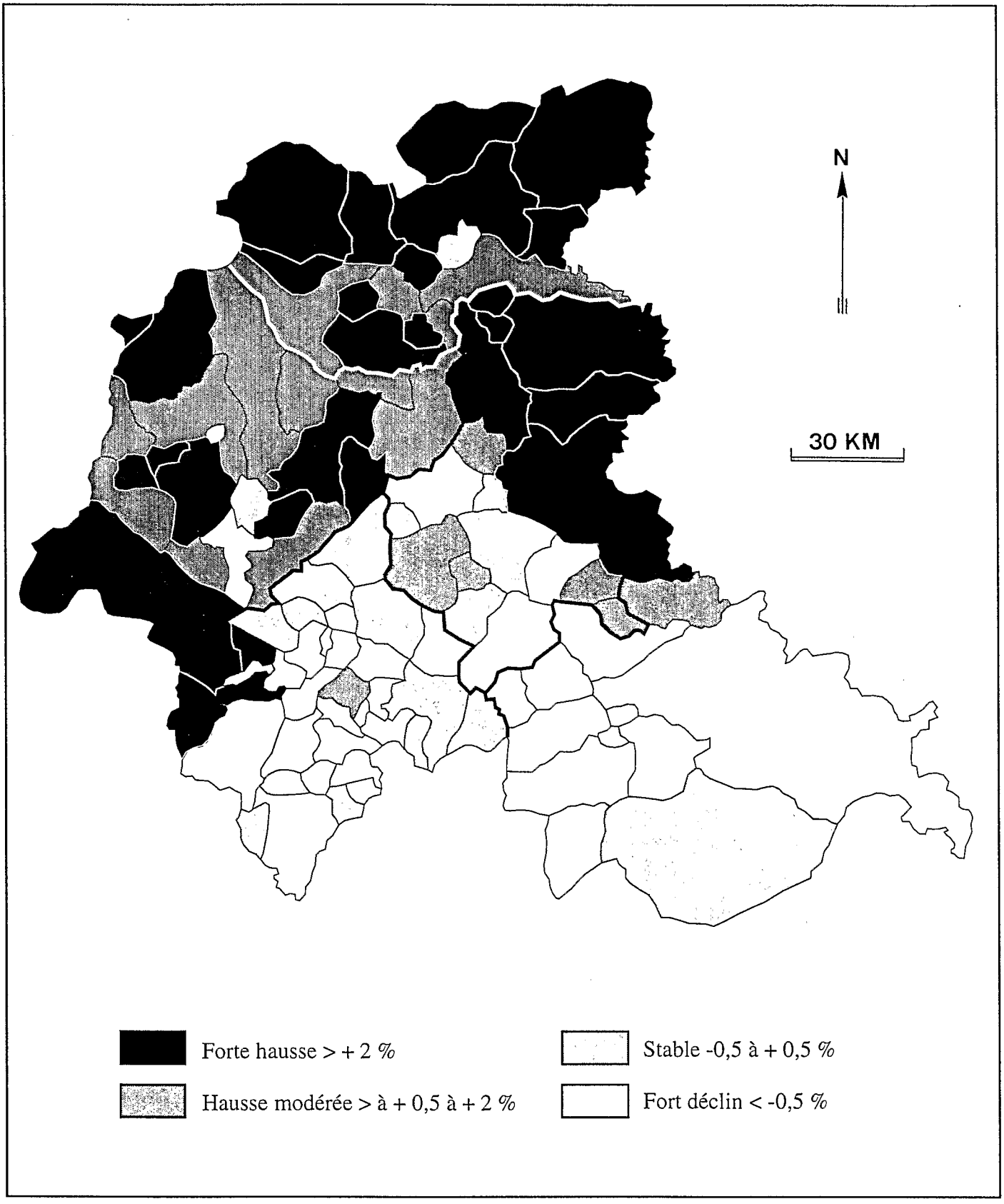

Tableau 74 : Evolution de la population rurale entre 1967 et 1987.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES		1967		1987		1967 1987
		Hab	Hab/km²	Hab	Hab/km²	
BAMILEKE SEPTENTRIONAL		400.611	108	537.299	145	***+34,1%***
BAMBOUTOS	Batcham	41.434	206	63.898	318	+54,2%
	Galim	13.064	26	19.307	38	+47,8%
	Mbouda	45.555	86	71.044	133	+55,9%
MENOUA	Bansoa	42.414	154	57.115	207	+34,7%
	Fokoué	10.474	65	9.216	57	- 12,0%
	Santchou	10.648	30	14.430	40	+35,5%
	Dschang	77.570	133	105.951	182	+36,6%
MIFI	Bafoussam	45.408	114	67.257	170	+48,1%
	Bamendjou	34.274	171	35.498	177	+3,6%
	Bandjoun	39.215	149	57.626	218	+46,9%
	Bangou	24.276	104	21.030	91	- 13,4%
	Baham	16.279	226	14.927	207	- 8,3%
BAMILEKE MERIDIONAL		144.797	59	119.526	49	***- 17,5%***
HAUT-NKAM	Bafang	24.040	118	18.439	91	- 23,3%
	Bana	7.781	59	7.302	55	- 6,2%
	Bandja	16.290	76	19.739	97	+21,2%
	Kekem	16.955	71	19.672	83	+16,0%
	Bakou	6.256	38	5.151	31	- 17,7%
NDE	Bangangté	45.385	49	31.060	34	- 31,6%
	Bazou	17.741	80	8.620	39	- 51,4%
	Tonga	10.349	29	9.543	26	- 7,8%
ENSEMBLE		545.408	88	656.825	107	***+20,4%***

Sources : Recensement Général de la Population de 1967 et de 1987

Toute autre est la situation démographique du Bamiléké Méridional (départements du Haut-Nkam et du Ndé). Depuis 1967, l'évolution est négative (- 17,5%), soit un taux moyen annuel de -0,9%. Le déclin démographique aurait même tendance à s'approfondir dans le Ndé (-33,0% entre 1967 et 1987, soit environ -1,7% annuels) en raison d'une forte tradition d'émigration rurale. Au dernier Recensement Général de la Population de 1987, seuls les arrondissements de Bafang et de Bana avaient vu leur population totale augmenter, tandis que le nombre de ruraux diminuait encore. Les chefferies de Batié, Bana et Bafang, bénéficiant de l'effet carrefour routier et relais vers la ville de Douala, sont parmi les seules

à avoir connu une croissance positive entre 1967 et 1987 (croissance moyenne annuelle de l'ordre de 0,8 à 1,0%). Partout ailleurs dans le Ndé ou le Haut-Nkam, l'exode rural vers Yaoundé et Douala s'est poursuivi, les sols ferrallitiques évolués ou indurés sur roche-mère granitique étant très peu propices aux cultures et vite appauvris. D'autre part, *"les chefferies méridionales sont généralement de petites taille, moins bien structurées, et moins solides que celles du nord et de l'est. L'ancienneté de la migration, en outre, a fait qu'une seconde génération de Bamiléké nés ailleurs (...) éprouve moins le besoin (...) de maintenir des liens étroits avec la campagne"* (J. CHAMPAUD 1983, p. 182).

Tableau 75 : Evaluation de l'émigration rurale bamiléké en 1976 et 1987.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES		QUOTIENT D'EMIGRATION 1976	TAUX DE MIGRATION NETTE 1976
BAMILEKE SEPTENTRIONAL		20,2%	
BAMBOUTOS	Batcham	10,2%	-2,3%
	Galim	6,1%	+15,3%
	Mbouda	15,9%	-10,7%
MENOUA	Bansoa	10,9%	+2,9%
	Dschang	15,8%	-7,8%
MIFI	Bafoussam	21,6%	-5,1%
	Bamendjou	31,5%	-12,8%
	Bandjoun	28,4%	-14,1%
	Bangou	40,2%	-26,0%
BAMILEKE MERIDIONAL		38,2%	
HAUT-NKAM	Bafang	38,2%	-37,0%
	Bana	43,4%	-30,7%
	Bandja	24,4%	-9,6%
	Kekem	13,6%	+39,0%
NDE	Bangangté	47,2%	-46,5%
	Bazou	38,5%	-35,3%
	Tonga	23,6%	-8,3%

Sources : Recensement Général de la Population de 1976.

A l'aide des deux indicateurs que sont le quotient d'émigration et le taux de migration nette[25], l'ampleur du phénomène est flagrante : **la partie méridionale du plateau connaît bien un exode rural considérable**. Ce sont les arrondissements de Bangangté, Bana et Bangou (que l'on peut rattacher géographiquement au "sud" du plateau) qui ont les taux les plus élevées avec plus de 40%, mais ils étaient presque toujours supérieurs à 15% dans chaque arrondissement en 1976. Et la proportion des chefs d'exploitation ayant séjourné en ville, plusieurs années durant (92%), est nettement supérieure à celle du Bamiléké Septentrional (69%), où l'effectif des sédentaires est, par suite, beaucoup plus important (Projet ADOC 1992).

La partie sud du plateau bamiléké (départements du Haut Nkam, de la Mifi, du Ndé) est nettement ouverte à l'influence de Douala par le biais des axes importants de communication qu'utilisaient autrefois le commerce de traite. L'émigration masculine s'effectue donc essentiellement en direction du Mungo et du Wouri qui comptent une forte proportion de natifs du Haut-Nkam et du Ndé. Les ressortissants de ces deux départements seraient même les plus nombreux dans la ville de Douala. Les départs de jeunes actifs masculins, bien visibles sur les deux pyramides respectives, contribuent à accentuer un peu plus le déficit de main d'oeuvre agricole. Avec pour principale conséquence, un vieillissement accentué des exploitants en place, appelés à rester plus longtemps à la direction de leur exploitation. Ces départements connaissent donc un fort déficit en population masculine, dont les déplacements sont préférentiellement orientés en direction des villes (Mbouda, Bafang, Kékem, Galim, Bafoussam). Seuls ces arrondissements possèdent un moindre déficit en hommes, voire une surepresentation très localisée.

Le Bamiléké Septentrional - le département de la Mifi en l'occurrence - connaît, en effet, également une émigration rurale importante orientée vers les villes du plateau et les deux capitales camerounaises (Douala, Yaoundé). Néanmoins, après une période de forte croissance entre 1955 et 1965, bon nombre de petits centres urbains du pays bamiléké ont connu une stagnation, voire une régression de leur population (Bansoa, Bamendjou, Bana, Bazou, Dschang, Bangangté) entre 1976 et 1987. Même les deux "métropoles" régionales que sont Nkongsamba et Bafoussam ont connu un ralentissement de leur croissance après le boom démographique de 1958 à 1967. L'essentiel des migrations rurales s'est fait, à longue distance, au bénéfice des "capitales".

Si certaines villes du plateau connaissent un solde négatif, c'est parce qu'elles jouent essentiellement un rôle de relais dans les cheminements migratoires jusqu'à Douala et Yaoundé. Ainsi, une part notable des sous-préfectures du plateau bamiléké avait déjà, en 1967, une aire de recrutement très localisée, à l'intérieur du même arrondissement (61% des habitants pour Dschang, 50% pour Bangangté). Seule Bafoussam dispose d'un bassin de main d'oeuvre qui dépasse son aire départementale : elle attire des migrants des chefferies voisines contiguës à la Mifi (Bansoa, Bangwa, Balengou, Batchingou). Si l'on considère

---

[25] Le **quotient d'émigration** mesure la proportion (%) de personnes émigrées vers les villes de plus de 10.000 habitants par rapport à la population née dans l'arrondissement. Le **taux de migration nette** est la différence entre le taux de personnes émigrées et le taux de personnes immigrées calculé pour le nombre total de personnes résidentes.

l'ensemble du département, toutes les villes-préfectures ont plus de la moitié des habitants venus du département qu'elles commandent, avec un maximum pour Bangangté et Bafoussam (respectivement 76 et 78%). Cette proportion augmente évidemment encore si l'on étend l'aire d'attraction à la province de l'Ouest. Longtemps principale ville d'accueil des migrants, Nkongsamba a été dépassé à partir de 1975 par Bafoussam en plein essor économique. Cette situation s'est accentuée depuis avec l'ouverture d'un axe bitumé vers Yaoundé et le contournement de la ville par la route de Douala.

Il y a bien, à l'évidence, une relation de causalité entre les fortes densités et l'émigration rurale telle qu'elle se présente dans la province de l'Ouest. Mais le surpeuplement ne saurait à lui seul expliquer l'importance prise par le fait migratoire. Des facteurs sociaux ont très certainement une influence au moins aussi déterminantes. La polynucléarisation lignagère, la pression sociale exercée sur les cadets non-successeurs et les lignages mineurs, la régulation sélective des conflits, le recours à des degrés divers à la sorcellerie sont des éléments qui ne peuvent être passés sous silence. Ils agissent comme des *"gènes récessifs"* se recombinant avec des éléments économiques (évolution du marché de l'emploi en ville).

* La *"turbulence démographique"* béti

L'usage du terme "turbulence" peut prêter à confusion. Entendons nous bien. Il n'est nullement question de reprendre à notre compte certaines remarques sur l'esprit frondeur des Eton ou l'esprit innovateur du jeune migrant, trop vite assimilé, par certains, à une tentative de déstabilisation de la société traditionnelle. Il s'agit avant tout de brosser à grands traits les caractéristiques de l'émigration béti : quelle est l'importance actuelle et passée de l'émigration rurale ? De quelle zone proviennent majoritairement les migrants ? Quelles sont les conséquences de cette déprise sur le milieu rural ?

Sans chercher à vouloir être exhaustif, les chiffres glanés dans plusieurs enquêtes sur les migrations permettent de se faire une idée précise des mouvements migratoires. Dans leur analyse socio-économique consacrée au groupement d'Evodoula (Lékié), J-C. PAUVERT et J-L. LANCREY-LAVAL (1957) ont réussi à évaluer à quelque 1.800 personnes le nombre d'émigrants du clan des *Mvog Onamenyé*, pour une population globale de près de 11.000 résidents. La majorité des migrants est constituée par de jeunes adultes masculins. Le taux d'absence serait donc d'environ 27%. A Zengoaga en 1964, J. TISSANDIER évalue ce même taux à 42%.

Dans sa volumineuse et très vivante thèse, A. FRANQUEVILLE (1987, p. 31) cite une enquête réalisée, entre 1969 et 1970, par un étudiant de géographie dans un village proche de Yaoundé. A Nsimeyong, en 1970, on ne dénombrait que 80 absents pour quelque 1.400 habitants, soit un taux d'absence très faible (< 6%). Parallèlement, le taux de masculinité ne dépasse pas 91%. C'est bien le signe de l'existence d'un courant d'émigration masculine. L'auteur explique cette apparente contradiction par la nature même de l'émigration dans la zone forestière du Centre-Sud : les déplacements à caractère définitif sont rares; chaque adulte effectue tout au long de l'année un grand nombre de va-et-vients entre son village et Yaoundé (voir § B.1.). De même, J. CHAMPAUD (1973) rappelle qu'il ne faut pas conclure hâtivement sur l'importance de l'émigration rurale masculine au seul vu d'un faible rapport de masculinité. Dans le village bassa de Mom (proche d'Otélé) qu'il

a étudié, par exemple, ce dernier est inférieur à 70 pour la classe des 20-50 ans. Ce taux très faible ne peut être mis sur le seul compte de l'émigration. Et l'auteur nous rappelle alors que cette zone a été très fortement marquée par la rébellion upéciste meurtrière des années 1956-1963. D'autres chercheurs, sociologues, géographes ou économistes nous ont livré des monographies ou des analyses plus générales sur les migrations dans le Centre-Sud du Cameroun, mais c'est à A. FRANQUEVILLE que revient le mérite d'avoir produit la synthèse la plus achevée pour la zone qui nous intéresse (Lékié, Méfou, Nyong-et-Soo, Nyong-et-Kelle). C'est donc très logiquement à lui qu'il convient de se référer aujourd'hui encore, malgré l'ancienneté de certaines enquêtes (1971- 1973).

Tableau 76 : Les secteurs géographiques de l'émigration rurale dans la province du Centre

	EMIGRES	*REVENUS*	*SEDENTAIRES*
Secteurs à forte émigration			
Ouest/Nord-ouest	50,9%	30,0%	19,1%
Central	49,2%	33,9%	16,9%
Secteurs à moyenne ou faible émigration			
suburbain	19,4%	44,4%	36,2%
Nord	33,0%	44,0%	23,0%
Sud - Est	32,8%	43,9%	23,3%
Ensemble	36,3%	41,2%	22,5%

Source : d'après A. FRANQUEVILLE (1987, pp. 482-518).

Son enquête rurale sur 38 villages du Centre-Sud, situés entre 10 et 250 kilomètres de distance par rapport à Yaoundé, montre que l'émigration rurale, sans conduire à une véritable hémorragie, est cependant conséquente. *"29,4% des habitants nés sur place, tous âges et sexes réunis, sont absents. Ce taux d'absence est plus fort chez les femmes (32,2%) que chez les hommes (25,8%) du fait des départs dus aux mariages habituellement du type virilocal"* (op. cit. 1987, p. 62). Pour les adultes, le taux général d'absence est également plus élevé pour les femmes (41%) que pour les hommes (36%). Une nette distinction est donc faite entre les migrations masculines à caractère de travail et les migrations féminines matrimoniales. Cette orientation demeure dans la plupart des villages enquêtés et ne s'atténue que dans ceux proches de Yaoundé. A l'intérieur de la zone couverte par l'enquête, on peut également distinguer des grandes zones d'émigration masculine (Nyong-et-Kelle, Méfou, Ouest du Mbam, Sanaga Maritime), des zones à émigration moyenne ou faible (Lékié, Nyong-et-Soo, Nyong-et-Mfoumou). Malgré le faible nombre d'exploitants enquêtés,

l'enquête CACAO 1993 apporte la confirmation de cette distinction : 77% des chefs d'exploitation *eton* avaient vécu en ville contre 87% de ceux du Béti Méridional.

Ce zonage très grossier qui respecte les limites administratives a été très nettement affiné par l'auteur. Il distingue ainsi deux secteurs à forte émigration masculine et féminine au sein de sa région d'étude - un secteur ouest et nord-ouest (pays bassa), un secteur central (pays ewondo) - et trois secteurs à plus faible émigration (Nord correspondant à la Lékié, Est et Sud). De plus, ce gradient migratoire s'individualise nettement de part et d'autre d'une ligne de partage méridienne dont Yaoundé serait le point nodal.

Et contrairement à l'idée communément admise, l'émigration serait moins élevée le long de la route bitumée Ebolowa-Yaoundé-Bafia. L'amélioration des liaisons avec la capitale et le désenclavement des villages proches de cet axe tendraient à favoriser la tendance au maintien sur place des adultes masculins. En effet, pourquoi, s'installer à Yaoundé alors que la vie est moins chère au village et offre un niveau d'équipement comparable (électricité, borne-fontaine, bar et vente à emporter,...)? C'est ainsi que l'on pourrait expliquer l'exception de la Lékié, caractérisée par une grande fréquence de déplacements de courte durée, mais une moindre émigration masculine (le taux d'absence des hommes de plus de 20 ans s'établit à 33% contre 36% pour l'ensemble régional). Cette plus faible proportion serait également due à l'importance des retours au village à compter de 40-45 ans, afin de permettre à chacun de préparer sa retraite. Alors que la fréquence des retours dans le village d'origine ne dépassait pas 52% pour l'ensemble de la zone d'enquête, elle atteignait 65% pour la Lékié à la même époque.

Plus récemment enfin, les chiffres du dernier recensement sont venus confirmer l'importance des flux migratoires dans la province du Centre. Entre 1976 et 1987, le taux d'accroissement naturel était de l'ordre de +2,2%. Durant le même intervalle la population rurale n'a crû que de +1,0% annuellement. L'écart entre ces deux taux donne une idée de l'ampleur de l'émigration.

Cette émigration a-t-elle des conséquences négatives sur la vie rurale? Y-a-t-il densification ou abandon des campagnes ? Poser une telle question revient, en somme, à vouloir évaluer la part imputable aux migrations dans la croissance ou le déclin démographique des campagnes béti. Vaste problème qui ne peut être résolu en l'état actuel des données (échelle géographique inadaptée, marges d'erreurs,...). C'est donc uniquement sur des données plus ou moins agrégées (arrondissement) que nous raisonnerons. Même à cette échelle, il est impossible de disposer de chiffres suffisamment fiables et espacés dans le temps pour juger de l'évolution numérique réelle de la population rurale.

Tableau 77 : Evolution de la population rurale béti entre 1976 et 1987.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES		1976		1987		1976 1987
		Hab	Hab/km²	Hab	Hab/km²	
BETI SEPTENTRIONAL		189.391	63	210.937	70	***+11,4%***
LEKIE	Evodoula	12.582	71	15.167	86	+20,5%
	Monatélé	24.574	63	28.253	72	+15,0%
	Obala	60.626	75	70.199	87	+15,8%
	Okola	38.765	44	43.402	49	+12,0%
	Saa	52.844	72	53.916	74	+2,0%
BETI MERIDIONAL		243.467	16	265.309	18	***+9,0%***
MEFOU	Akono	6.291	31	6.483	32	+3,1%
	Awae	14.535	21	16.204	23	+11,5%
	Bikok	14.732	31	14.752	31	+0,1%
	Esse	15.671	10	17.684	11	+12,8%
	Mbankomo	17.197	37	18.060	39	+5,0%
	Mfou	40.694	53	30.034	---	---
	Ngoumou	9.063	36	10.363	41	+14,3%
	Soa	---	---	12.340	38	---
NYONG-ET-SOO	Dzeng	7.368	10	8.071	11	+9,5%
	Mbalmayo	32.904	15	32.552	15	- 1,1%
	Ngomedzap	15.374	23	16.628	25	+8,2%
NYONG-ET-KELLE	Bot-Makak	14.681	19	17.285	22	+17,7%
	Eseka	14.076	19	6.042	---	---
	Makak	18.397	14	16788	13	- 8,7%
	Messondo	10.898	5	10.502	5	- 3,6%
	Ngog-Mapubi	11.586	15	5.738	---	---
	Dibang	---	---	7.622	---	---
	Matomb	---	---	8.498	14	---
ENSEMBLE		432.858	24	476.246	27	***+10,0%***

Sources : Recensement Général de la Population de 1976 et de 1987

Plusieurs phénomènes majeurs sont à relever dont le plus frappant est **le dynamisme démographique de la Lékié**. Entre 1967 et 1976, la population rurale s'est accrue à un rythme annuel de 2,3% environ. Cette croissance positive s'est maintenue entre 1976 et 1987 même si elle fléchissait nettement (+1,1% annuels). Et ce sont précisément les arrondissements les plus densément peuplés (Saa, Obala) qui ont vu leur population progresser le plus fortement, en dépit de la saturation patente des terroirs et de la dégradation généralisée des sols dans la zone (cf. Chap 3., I° Partie). Loin de fuir un milieu dont l'intégralité des potentialités sont déjà transformées en ressources, les natifs maintiennent des relations très suivies avec leur concession d'origine. Et nombre de jeunes

émigrés ne désespèrent pas d'accéder à une tenure foncière, en dépit de sa rareté et de son faible potentiel agricole. Au point d'oublier quelque peu les interminables et âpres conflits de génération, comme si, après de longues années d'errance sans réussite, "rentrer au pays" sans argent n'était plus infamant. Cet apport migratoire, difficile à appréhender, compte néanmoins très certainement pour beaucoup dans l'évolution démographique actuelle.

Pour le Béti Méridional, l'accroissement annuel théorique de la population est beaucoup plus variable. L'évolution reste, certes, toujours positive depuis 1967, mais le rythme se ralentit fortement : le taux d'accroissement annuel tombe à +0,8% entre 1976 et 1987, alors qu'il était le double durant l'intervalle précédent (+1,8% entre 1967 et 1976). Si certains arrondissements voient leur population progresser ou se maintenir, d'autres connaissent une forte déprise rurale. Des "poches déprimées" émergent progressivement de l'ensemble. Elles correspondent soit à des espaces péri-urbains, polarisés par Yaoundé (Mfou, Bikok), soit au contraire à des espaces ruraux enclavés (Dzeng, Messondo) où *"l'effet répulsif de la brousse"* joue à plein. Dans les deux cas, on est en présence de migrations à caractère beaucoup plus définitif que dans la Lékié. A bien des égards, on assiste à une **évolution démographique préoccupante, similaire à celle que connaît le plateau bamiléké** : **déséquilibre croissant dans la répartition spatiale de la population** - entre une partie septentrionale en voie de densification et une partie méridionale qui a bien du mal à retenir ses actifs - **déséquilibre croissant entre les ressources disponibles et la population existante**.

II. 6. A. 2. Esprit pionnier ou "redécouverte organisée" : les écologies en marge des systèmes de production.

Parler d'"écologies en marge du système de production" ne signifie pas que l'on veuille établir une sorte de bilan des performances agricoles de chaque système de production, dont l'établissement serait, par ailleurs, sujet à bien des controverses. Il s'agit beaucoup plus de montrer que **la marginalité spatiale est une notion nécessairement évolutive** qui doit être resituée dans les différents temps de l'histoire agraire régionale. Telles portions du terroir agricole qui étaient généralement délaissées par les exploitants lorsque les réserves foncières étaient importantes (période précoloniale) ou que la culture cacaoyère ou caféière dégageait des revenus conséquents, ont ainsi, depuis une vingtaine d'années, fait l'objet d'un réinvestissement spontané de la part d'exploitants en situation précaire ou d'une redécouverte organisée de la part d'organismes soucieux de réorganiser l'espace agricole utile. Quatre éléments permettent d'expliquer la fluctuation spatiale et historique de ces "zones pionnières" : les représentations du "haut" et du "bas", la saturation foncière progressive et le manque de terres fertiles, les efforts de la colonisation, le déclin des revenus de la plantation.

* Les bas-fonds : une nouvelle frontière?

Avec le bocage, la répartition ternaire du terroir sur les pentes est une des composantes paysagères les plus connues de la civilisation agraire bamiléké, décrite depuis 1950 et reprise depuis lors comme modèle.

Le sommet des collines (appelé *lekwet* ou *kong* dans la Ménoua), aux sols latéritiques appauvris, est occupé par une brousse temporairement cultivée (*tsuet*) et les pâturages

communautaires. Un étroit chemin creux, bordé des clôtures en bambou, conduit le visiteur, du chemin de crête principal à mi-pente, jusque dans la cour de la concession, après avoir traversé un vestibule. La plupart des cases d'habitation se sont installées en contrebas immédiat des sommets, *"au niveau des têtes de vallée"* où les innombrables ruisseaux prennent leur source (J-C. BARBIER, 1988 p. 166). De part et d'autre des différentes cases familiales se groupent des parcelles à dominante vivrière, d'où les caféiers ne sont cependant pas absents. Ces parcelles, sont généralement de taille réduite, délimitées par des haies vives pour éviter la divagation des animaux domestiques. Mêlant légumineuses, maïs et tubercules, elles font l'objet de soins attentifs de la part des épouses de la concession et reçoivent en priorité le fumier de l'enclos des porcs tout proche. La plantation caféière située en contrebas couvre la moitié inférieure de la pente jusqu'au bas-fonds non aménagé. Elle n'est jamais conduite en monoculture. On la devine plus souvent qu'on ne la voit, en raison de la continuité du couvert arboré (arbres fruitiers généralement) qui donne souvent au paysage l'aspect d'un véritable parc. Pour l'oeil exercé, seule une transition minime dans les nuances de vert permettent d'évaluer ses limites : vert tendre des bananiers serrés près des cases, vert métallique uni des raphias. Au bas du transect, l'espace est le plus souvent occupé par la raphiale et quelques cultures ombrophiles (macabo, taro).

Cette répartition ternaire du terroir de l'exploitation est d'autant plus contingente qu'elle est inscrite dans un processus continuel de morcellement foncier. La division du patrimoine foncier entre tous les fils de sexe masculin est, en effet, la règle en pays bamiléké. Cette pratique, où chaque fils du lignage reçoit au moins un lot de construction à proximité de la concession paternelle aboutit à une rapide désorganisation du terroir. Les nouvelles exploitations agricoles ne peuvent, étant donné leur exiguïté, recevoir une part de chaque partie du terroir de pente. Certaines sont situées sur les haut ferralitiques lessivés, d'autres plus bas sur des sols plus lourds d'accumulation.

Selon la conception du monde des Bamiléké, c'est le "bas" et non le "haut" qui est occupé par les dieux (*shi*). Ch-H. PRADELLES DE LATOUR rappelle d'ailleurs que ce terme *"désigne aussi une place sur le sol"* (1991, p. 49)[26]. De même, les terres vacantes des sommets, peu fertiles et réservées aux pâturages, étaient peu prisées par les nouveaux chefs de lignage qui désiraient être installés par le chef. C'est pourquoi, jusqu'à la colonisation, le coeur de l'exploitation bamiléké (case familiale, maison des crânes) était situé dans le bas-fonds à proximité de la raphiale et de l'eau. Et jusque vers le milieu du siècle, beaucoup d'exploitants, sans caféière, habitaient encore la case des ancêtres - "maison des crânes" - dans le fonds du talweg. Abritée des regards par la frondaison des arbres, la concession jouissait ainsi d'une relative sécurité et des facilités d'approvisionnement en eau. Par la suite, l'adoption massive de la caféiculture après 1950 a contribué à déplacer peu à peu le centre de gravité de l'exploitation du bas-fonds vers le milieu de pente. Mais c'est en fin de compte la politique de regroupement forcé imposé par les forces coloniales, entre 1958 et 1965, qui a signé l'abandon définitif des anciens lieux habités pour le sommet des talwegs et quelques bourgs ruraux. En effet, l'ensemble des équipements collectifs des chefferies (écoles, dispensaires, pistes, coopératives) ont été implantés sur les interfluves, délaissant les talwegs encaissés, peu accessibles et considérés comme insalubres.

---

[26] *"**shi vūe** et **shi fâ**, (...) signifient respectivement "sol de la mort" et "sol du veuvage".*

Fig 45 : Le schéma classique de l'exploitation bamiléké le long d'un versant
(Chefferie Baleveng - Ménoua)

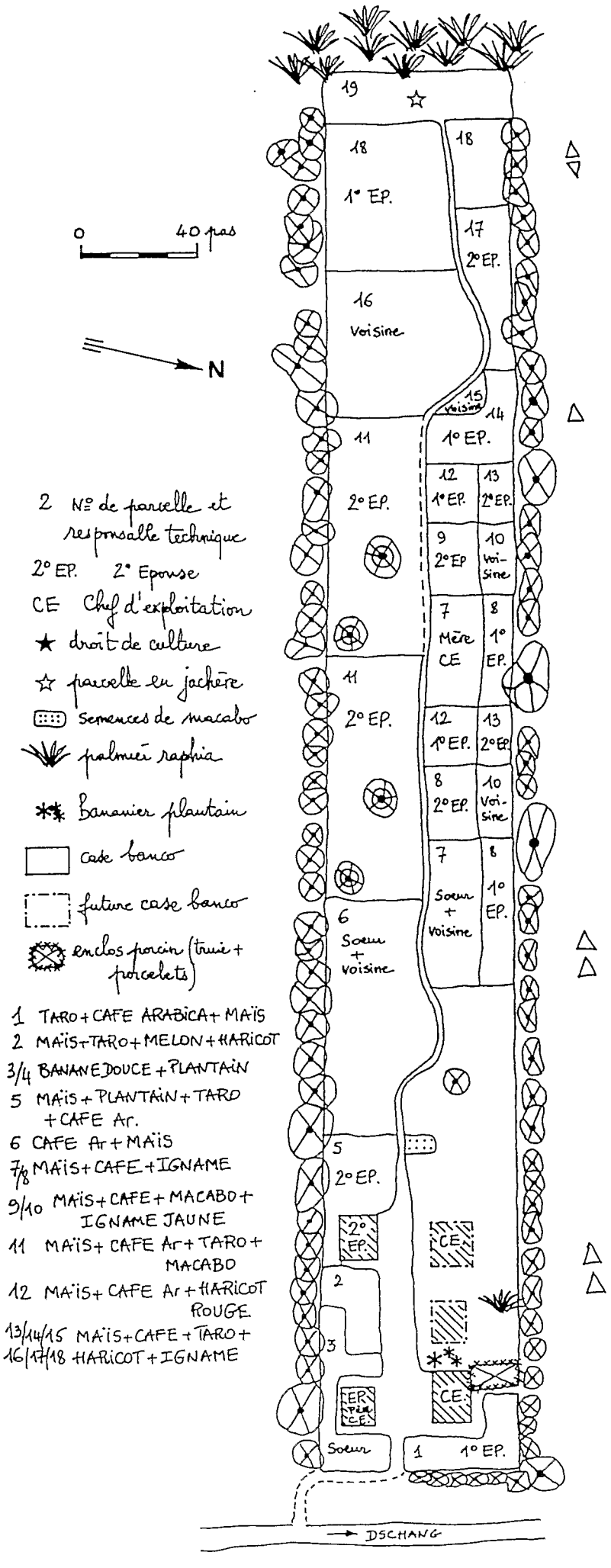

Fig 45 bis : Diagramme paysager du Bamiléké Septentrional

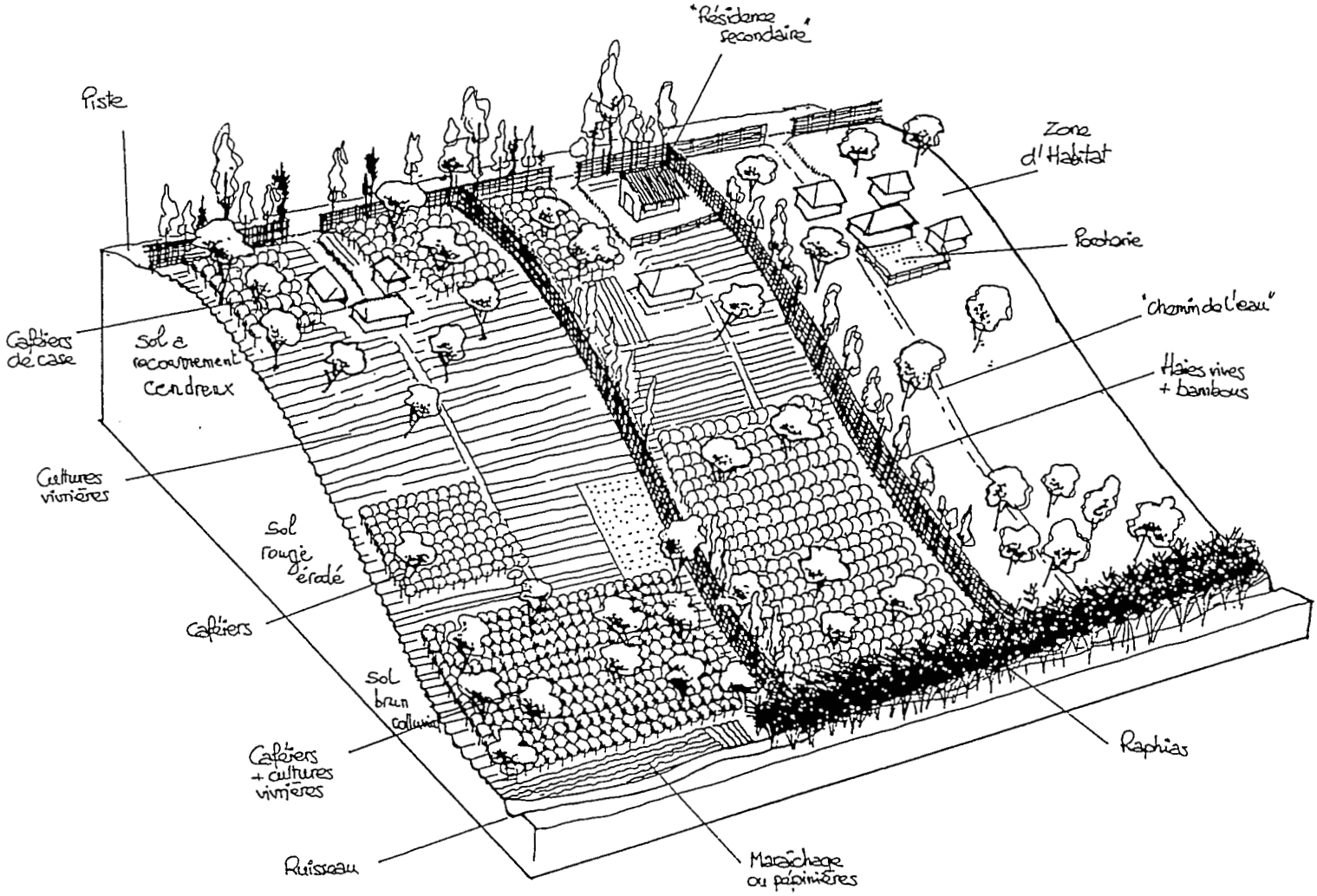

Source : *Opération Bafou* 1984.

A partir de 1960 - 1965, les bas-fonds (*Ts'indou* = le marigot) ont donc été progressivement abandonnés par les habitants qui préféraient construire leurs cases à mi-pente (*A'fou*) au coeur de la plantation caféière. On relève d'ailleurs une nette progression des raphiales à partir de cette période. Tant que les disponibilités foncières le permettaient, les exploitants bamiléké ont donc soigneusement évité de s'installer dans les bas-fonds et sur les sommets. Durant trente longues années, le tiers inférieur du versant (partie concave) a donc été laissé à l'abandon. Cette partie constituait une sorte de "saltus" fournissant bois et vin à bon compte, sans être réellement cultivé par les femmes. Ainsi le centre de gravité de l'exploitation a été transposé du "bas" vers le "haut".

Par ailleurs, ce transfert spatial s'accompagne également d'un renversement des valeurs du "haut" et du "bas". En cherchant systématiquement à occuper les lieux les plus élevés, les points dominants de la chefferie, les élites locales ont transposé une tradition qui n'avait pas cours en pays bamiléké (domination stratégique et hiérarchie sociale). Ce phénomène est bien visible dans le Ndé (chefferies de Bangwa, Bazou) et dans le Haut-Nkam (Bana).

Avec le retour à une certaine sécurité (1970), on a assisté de nouveau à une redispersion de l'habitat sans pour autant que l'on puisse réellement parler de conquête des marges agricoles (sommets et bas-fonds). Ce n'est donc que depuis peu, que saturation foncière aidant, les talwegs ont été progressivement recolonisés par les cultures aussi bien dans l'Ouest que dans le Centre. Longtemps laissés à l'abandon ou gérés de manière très extensive, ces sols alluviaux et limino-sableux de bas de versants sont, comparativement aux sols volcaniques lessivés de versants surexploités, très riches. Il eût été regrettable de ne pas tirer partie de ces atouts agricoles. **La redécouverte des ces espaces quelque peu "oubliés" a été planifiée dans la région bamiléké**, à partir du début des années 80, **tandis qu'elle s'effectuait principalement de manière spontanée dans le Centre**.

Elle a également eu lieu plus tardivement dans la zone centrale camerounaise, où les disponibilités foncières et la présence d'une longue jachère ne nécessitaient pas l'exploitation des zones inondables. Certes, certains exploitants, formés à la Ferme-école de Minkama y pratiquaient déjà, depuis 1965 - 1970, des cultures maraîchères de contre-saison, mais ils restaient une infime minorité à l'époque[27]. L'intérêt croissant pour ces basses terres est donc directement lié à la conjonction de plusieurs phénomènes - la raréfaction des terres cultivables, l'effondrement des cours du cacao (1989 - 1993) - joint à une sensible dégradation de la pluviométrie dans l'ensemble de la zone, aux dires des planteurs. L'exploitation des bas-fonds n'aurait pas connu un tel engouement, depuis 1990, si les cacaoculteurs n'avaient pas cru découvrir de nouvelles spéculations (telles que la culture de l'oignon, de la tomate ou du piment, la pisciculture) destinées à l'approvisionnement de Yaoundé. La proximité de petits cours d'eau permet d'irriguer les parcelles maraîchères en saison sèche et d'assurer un deuxième cycle cultural qui avait bien souvent disparu en raison de l'augmentation du risque agricole (pluviométrie incertaine, sols appauvris, invasion de criquets). Les créations de parcelles vivrières en culture pure se multiplient également. C'est

[27] En 1964, le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture a ainsi créé un Centre de Formation Civique et Professionnelle dans le village de Minkama, dans les environs d'Obala (Lékié). Le but poursuivi était à la fois simple et ambitieux : accueillir des jeunes déscolarisés pour leur apprendre à pratiquer l'agriculture traditionnelle, l'élevage et le maraîchage.

le maïs sélectionné, en culture de contre-saison, qui est généralement choisi pour occuper ces parcelles de bas-fonds.

Nouveau terroir et nouvelle "frontière" à la fois, le talweg est riche de potentialités agricoles inexploitées. Dans une société où le foncier est entièrement contrôlé par les aînés et les chefs de lignage, il peut constituer pour les cadets et les femmes une voie, marginale certes, d'accès à la terre. Sauf si les chefs de terre traditionnels viennent à s'en emparer et à reproduire leur contrôle. Même s'ils parvenaient à en contrôler durablement l'accès, ils ne peuvent aller à l'encontre de l'évolution du mode de production. L'occupation des talwegs humides est, en effet, principalement le fait des actifs masculins qui délaissaient jusque là la production vivrière. C'est une des conséquences indirectes de la crise du café et du cacao des années 1988-1993. Les planteurs ont cherché, par le biais de quelques spéculations maraîchères ou vivrières, à compenser les pertes de revenu. Mais ils n'ont pu monopoliser à leur seul bénéfice ses espaces interstitiels et doivent composer avec la main d'oeuvre féminine. De ce fait, la traditionnelle division sexuelle du travail est passée au second plan. Autre nouveauté dans cette économie paysanne de plantation qui a toujours été amenée à privilégier les rapports lignagers sur les initiatives communautaires : la création de champs collectifs sur les nouvelles terres défrichées dans les zones basses délaissées. Ce phénomène n'est cependant pas généralisable à l'ensemble de la région béti. Il est assez bien circonscrit à certains villages de la Lékié et de la Méfou où le manque de terre est le plus fortement ressenti et les infrastructures routières suffisamment développées pour permettre l'acheminement régulier des récoltes vers les marchés urbains.

L'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds était un des volets du **Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest** (1985 - 1989) qui avait succédé au "Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest" (1979 - 1984)[28]. Financé par le FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole), la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) et le gouvernement camerounais, appuyé par les structures coopératives de l'UCCAO et le réseau de moniteurs agricoles du ministère de l'Agriculture, le projet partait d'un constat inquiétant - le déséquilibre hommes / ressources va croissant - et nourrissait trois objectifs majeurs :

- réaménager l'espace agraire d'une région surdensifiée qui tire mal profit de ses potentialités;
- augmenter la production vivrière pour faire face aux besoins nouveaux et assurer à chaque exploitant une certaine autosuffisance alimentaire;
- améliorer la reproduction de la fertilité que les techniques traditionnelles mises au point par cette agriculture intensive ne garantissent plus.

Le choix des emplacements prioritaires devait être fait par un comité de coordination, présidé par le gouverneur de la province de l'Ouest, comprenant l'ensemble des représentants des ministères techniques camerounais. L'UCCAO était, quant à elle, le maître d'oeuvre de l'ouvrage. Un "service de la mise en valeur des bas-fonds" avait même été créé pour la circonstance; il devait s'occuper plus spécifiquement de la question de l'appropriation

---

[28] Le PDRPO comportait d'autres axes de développement : l'amélioration de la petite hydraulique villageoise, la conservation des sols et le reboisement, la construction de pistes rurales, le développement des services de vulgarisation et d'encadrement, le soutien à la production caféière par une recherche impliquée et des traitements appropriés.

Planche 18 : Organisés en groupe de travail, **des jeunes migrants de retour ont** progressivement **défriché une partie d'un bas-fonds,** occupé par une raphiale, **pour cultiver quelques espèces maraîchères** (piment et tomate). Le paillage du sol permet de limiter l'évaporation et l'érosion pluviale sur un secteur en forte pente (octobre 1992, chefferie Bana - département du Haut-Nkam).

foncière et des débouchés commerciaux des cultures, de leur stockage et de leur conservation. Moyennant un drainage rudimentaire préalable, les terres gagnées sur les raphiales devaient être réparties en lots individuels de 20 ares (E. T. HATCHEU 1993). La désignation des bénéficiaires, le choix des spéculations agricoles devait faire l'objet d'une concertation entre les responsables du projet et les collectivités locales (mairies et chefferies).

Tableau 78 : Localisation, taille (ha) et coûts d'aménagement des bas-fonds (Fcfa) dans la province de l'Ouest en 1988 (département bamoun du Noun exclus).

CHEFFERIES CONCERNEES	SUPERFICIE	COÛT TOTAL	COÛT / HA
BAFOU - Batsingla 1/ Fokamezo 1	22	10.533.600	478.800
BAFOU - Batsingla 2 / Balefock 1 - Balefock 2 / Fokamezo 2	42	35.806.146	852.527
BANGANG	185	91.432.480	494.229
BALESSING - BAMENDOU - BANSOA	165	125.313.605	759.476
BAMENA	7	5.030.892	718.699
- Lako	5	4.191.086	838.217
BALENG - Famchuet	45	73.444.856	1.632.099
BAMOUGOUM	106	57.315.099	540.700
Ensemble	577	403.067.215	723.639

Source : Division des Aménagements Techniques (UCCAO).

Ce sont dans les départements de la Ménoua et de la Mifi qu'ont eu lieu la quasi-totalité des opérations, le pays Bamoun ne regroupant que deux aménagements d'envergure (97 et 35 ha) à proximité de Foumban. En phase terminale du projet (1988), ce sont plus de 550 hectares qui auront été mis en valeur, principalement près de Dschang et de Bafoussam. Ces périmètres sont venus renforcer la spécialisation maraîchère des chefferies péri-urbanisées, telles que Bafou, Baleveng, Bansoa dans la Ménoua ou encore Baleng, Bamougoum dans la Mifi (J. CHAMPAUD 1983).

Fig 46 : Les périmètres irrigués en zone de bas-fonds mis en place par le Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest (1981)

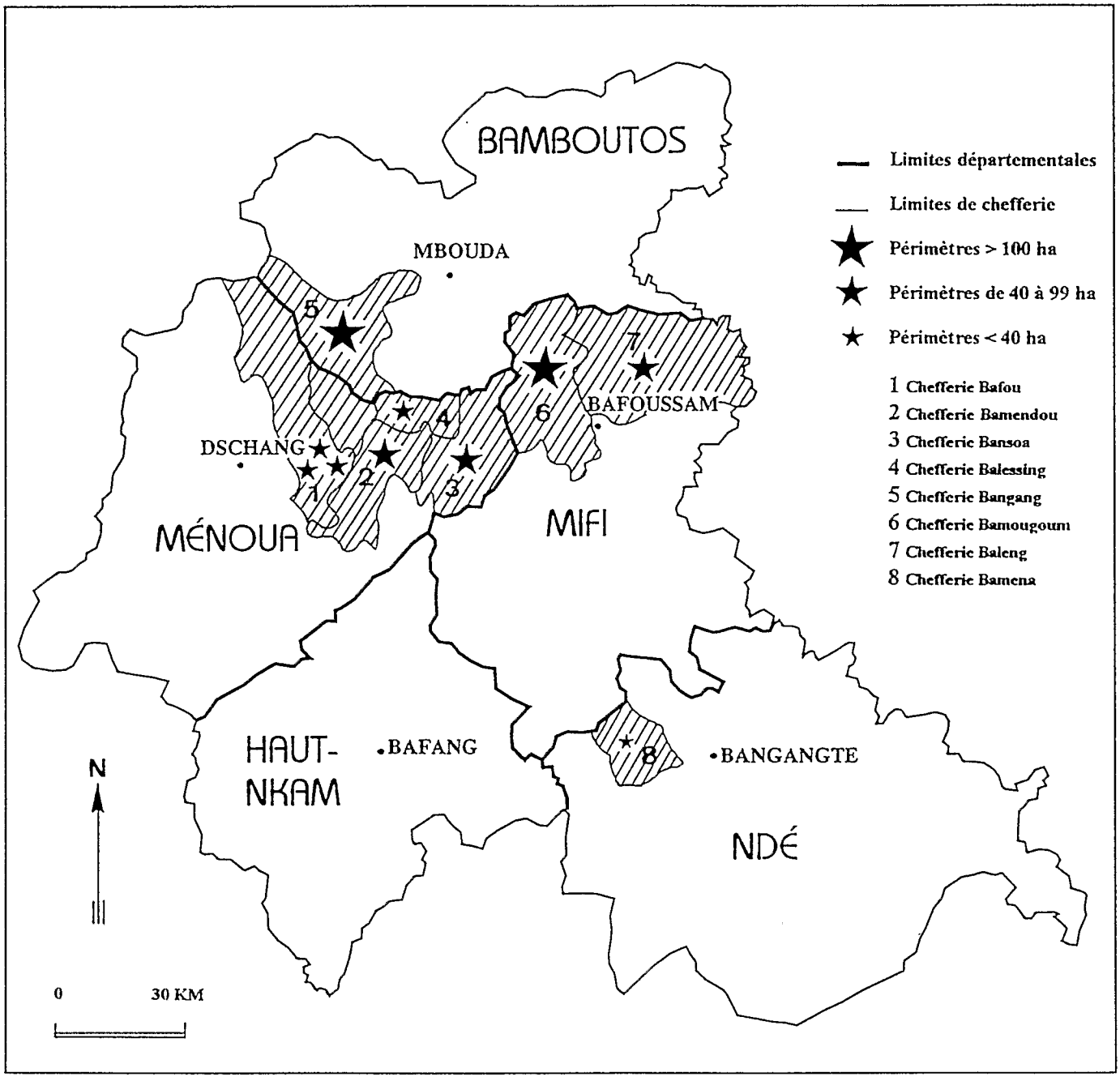

Tant par l'importance des superficies mises en culture par le projet que par l'engouement individuel des planteurs pour les aménager, l'aménagement des bas-fonds constituera un des principaux succès du PDRPO. Cette réutilisation des terres peu exploitées s'est, d'ailleurs, poursuivie bien après la fin du projet. Mais c'est seulement depuis 1990, en liaison avec la dégradation des cours des cultures d'exportation, que les bas terroirs hydromorphes sont le lieu d'une forte concurrence culturale entre la raphiale traditionnelle et le maraîchage irrigué de deuxième cycle et de contre-saison (maïs, piment, tomate). Nombre d'arabiculteurs ont cru, en effet, que cette diversification constituerait une alternative durable à la dégradation des prix du café. D'ici peu, cette marge agricole risque d'être entièrement colonisée et de voir la naissance d'une véritable compétition pour l'accès à l'eau. Les terres y feront également sans doute l'objet d'un marchandage plus âpre, de même que les raphiales.

* Les sommets : un lieu historique de conflits entre agriculteurs - éleveurs.

Les relations agriculture-élevage sont souvent analysées en termes de complémentarité (association) ou de concurrence (divagation animale), sans que la question de l'appropriation foncière soit nécessairement évoquée. Et pourtant, les **zones de colonisation récente (après 1960) connaissent de véritables conflits d'occupation, d'autant plus difficiles à résoudre que le marquage foncier est flou** : ainsi droits d'usage coutumier (de vaine pâture par exemple) et droit éminent de propriété (titre) se superposent du fait de l'absence de haies vives et de cultures arbustives servant habituellement à délimiter les emprises foncières. Cette confrontation est également renforcée par l'éloignement des organes de régulation sociale dans ces zones excentrées.

Le meilleur exemple de la concurrence pour la terre nous est fourni par la confrontation agriculteurs/éleveurs sédentaires/éleveurs transhumants du versant méridional des Monts Bamboutos (D. DONGMO 1982; J-L. DONGMO 1991; J-M. FOTSING 1988, 1989, 1990; S. MORIN 1994; R. NGOUFO 1989). Ses aptitudes naturelles (andosols et sols bruns sur basalte riches en humus et en bases, climat frais et humide) en font un milieu autant favorable au maraîchage qu'à l'élevage. C'est donc un milieu où les enjeux fonciers sont très importants, puisque l'appropriation des nouvelles tenures permet à de jeunes exploitants en phase de diversification de créer des exploitations viables à moyen terme. C'est pourquoi, l'administration coloniale avait établi une véritable ligne de démarcation entre les deux zones d'activité.

Jusque vers la fin du siècle dernier, les pentes des Monts Bamboutos n'avaient pas encore de vocation pastorale bien marquée. Elles offraient même peu d'intérêt pour des populations qui disposaient de nombreuses réserves foncières sur le plateau en contrebas. Puis, au fil des années, les défrichements grignotent ce vaste espace inexploité. On y pratique quelques cultures annuelles sur les portions les plus proches des chefferies limitrophes qui servent également de pâture collective aux petits élevages traditionnels de case (cf. Chapitre 3, I° Partie). Déjà cependant, les premières tensions liées à la concurrence des droits d'usage apparaissent et les éleveurs doivent parfois payer une redevance aux chefs bamiléké (J-M. FOTSING 1989, p. 119). Mais en général, la cohabitation s'effectue sans heurts majeurs au point qu'il est même possible de parler de complémentarité.

Fig 47 : Les Hautes Terres du Cameroun

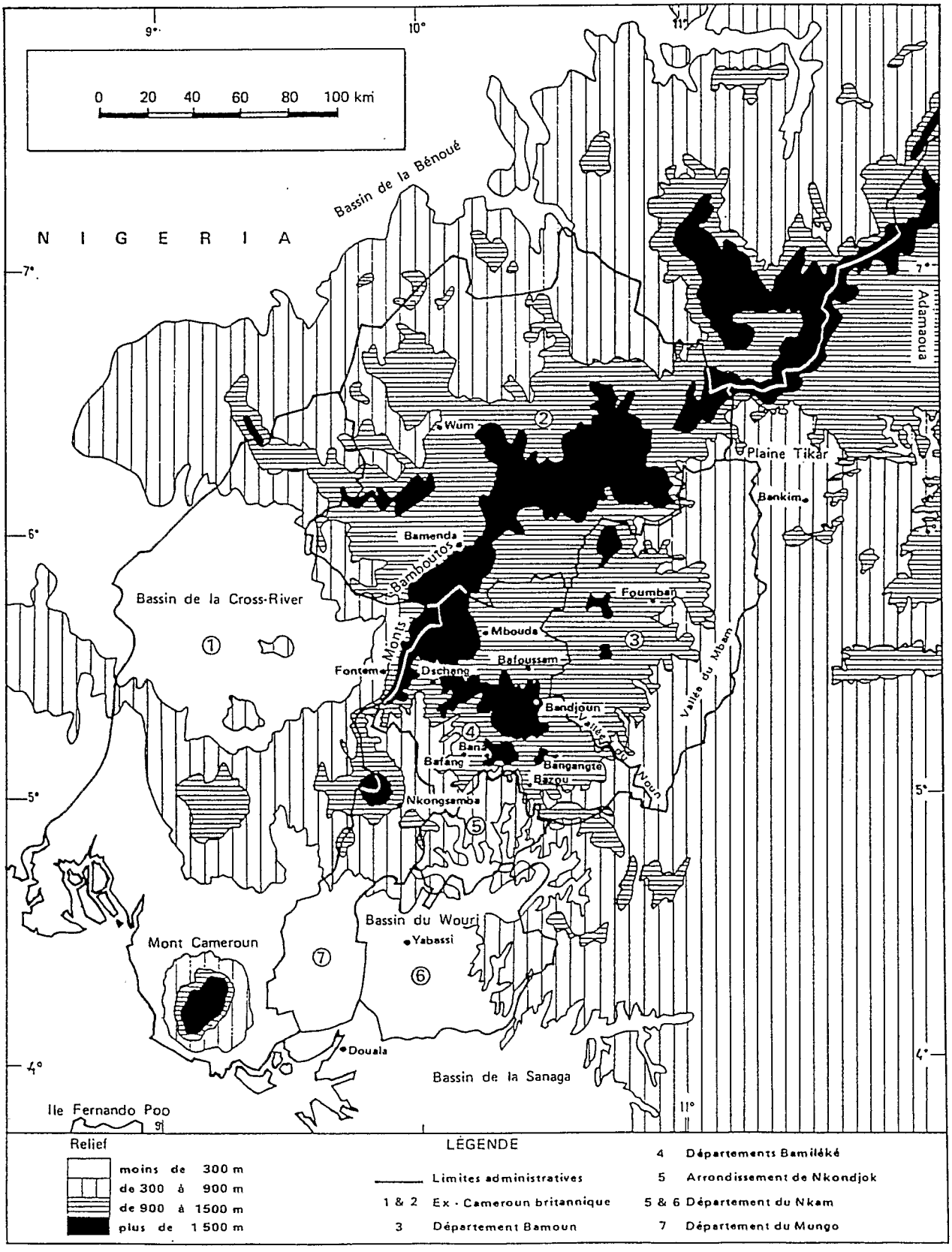

Planche 19 : Comme dans le pays bamiléké **la raphiale** de bas-fonds, uniquement exploitée pour le bois ou la sève, **est progressivement incendiée**, par certains planteurs, **pour laisser la place à des cultures maraîchères de contre-saison** (Akono - département du Nyong-et-Soo - février 1993).

Avec la colonisation, le statut juridique des pâturages des Bamboutos change de manière fondamentale; il n'est plus question de terres de parcours régies par le droit coutumier et exploitées par les autochtones mais de biens fonciers intégrés au domaine de la Couronne en 1896, puis de "Terres du Territoire" lorsque la SDN confie le mandat du Cameroun à la France (1921). Cette appropriation s'accompagne d'ailleurs d'une série d'expropriations. L'administration crée une société d'embouche et d'élevage laitier sur quelques 1.460 hectares du versant méridional. Dans les faits, les superficies interdites aux Bamiléké sont néanmoins beaucoup plus vastes. Avec pour conséquence immédiate, une réinstallation progressive des agriculteurs bamiléké sur les terrains confiés à la société "La Pastorale". Les autorités françaises décident alors de fixer de manière plus précise les limites administratives du domaine d'Etat (1936). Sans succès. De nouveaux défrichements mitent l'espace pastoral dans les portions les plus éloignées. Faute de quoi, l'administration en est réduite à adopter une nouvelle délimitation plus favorable aux cultures en 1949. Les superficies consacrées à l'élevage sont amputées d'une frange de 1 à 3 kilomètres qui viennent s'ajouter à une réserve forestière, de 222 ha, nouvellement créée (1948). Amplifiant ce phénomène, les chefs supérieurs continuent à placer des chefs de lignage sans terre ou des serviteurs méritants sur les versants des Monts Bamboutos (cf. Chapitre 4, I° Partie). Les cessions gratuites par le chef représentaient encore un tiers des modes d'accession à la terre pour les parcelles cultivées au nord de la chefferie *Bafou* en 1988 (J-M. FOTSING 1988, p. 47).

Les troubles précédant l'Indépendance contribuent à désorganiser la vie rurale. La compagnie "La Pastorale" interrompt ses activités dès 1959 pour éviter de voir son cheptel décimé. Sa disparition laisse provisoirement des terres vacantes. Rapidement, les agriculteurs des environs étendent leurs emprises et créent de nouveaux champs. *"Des taches de cultures permanentes se développent (...) et de nouveaux quartiers se créent. C'est le cas de Feumock au Nord-Ouest de Djuttitsa, créé en 1963 par des émigrés Bafou (...)"* (J-M. FOTSING 1989, p. 123). En d'autres endroits, les pâturages sont occupés par des cultures temporaires. Paradoxalement, c'est l'Etat Camerounais qui, en choisissant de modifier la nature des activités agricoles de "La Pastorale", contribue à faire régresser, de manière spectaculaire, les superficies consacrées à l'élevage. La même année (1963), il installe, en lieu et place de cette dernière, un Centre d'Expérimentation et d'Instruction pour la Production de Semences (CEIPS), qui sera à l'origine de la vulgarisation du maraîchage dans la zone. Puis en 1966, il modifie le statut juridique de ces terres et les déclare "domaine privé de l'Etat". Le but manifeste est de mieux les valoriser et de trouver une activité agricole plus rentable d'un point de vue économique. Une partie d'entre elles sera replantée ultérieurement avec du thé (Djuttitsa Tea Estate) et confiées à la Cameroon Development Corporation. Il y a donc bien concurrence pour l'accès à la terre entre les agriculteurs locaux et l'Etat, mais cette rivalité ne débouche pas sur de véritables conflits ouverts. Certes, les agriculteurs installés sur le domaine alloué à la CDC (1.660 ha dont 425 ha plantés en thé) ont été obligés de se déplacer, mais ils ont pu créer de nouvelles exploitations à proximité, dans des quartiers faiblement peuplés. Etant donné, l'exiguïté des parcelles concédées (1.000 à 2.000 m²), ils n'ont eu d'autre issue que de chercher un emploi salarié sur la plantation de thé. Situation peu enviable, dans la mesure où les salaires sont très bas (20.000 à 27.000 Fcfa/mois pour un manoeuvre en 1991). La création de ce vaste complexe théicole marque, ce que J-M. FOTSING appelle, *"l'aboutissement d'un long processus de colonisation agricole autorisée sous le contrôle de l'Etat camerounais. En même temps, elle inaugure une ère nouvelle dans la dynamique de l'occupation agricole des pâturages marquée par des vagues de colonisation*

spontanées et anarchiques qui, sans doute, vont sonner le glas de la vie pastorale de cette région" (op. cit. 198, p. 123).

En effet, **le mouvement de reconquête individuelle des terres**, abandonnées pour des raisons d'insécurité durant le temps du maquis, est bien postérieur à l'Indépendance; il ne prend son essor qu'à partir des années 1963-1965. Ce sont d'abord les sommets des collines polyconvexes sont repris sur les friches, avant les hautes pentes des massifs volcaniques et les escarpes bordières[29]. C'est cette "colonisation" agricole qui **va provoquer à partir des années 70, les heurts les plus violents avec les éleveurs semi-sédentarisés** qui occupaient traditionnellement la zone d'altitude (1.600 - 2.400 mètres) **qui voient leur domaine de parcours se réduire inexorablement sous la poussée des nouveaux maraîchers**. Cette progression des cultures **implique également une profonde transformation des pratiques d'élevage, accélérant à la fois la mobilité des troupeaux et rendant plus difficiles les déplacements**.

La vivacité des rivalités apparaît aussi liée aux fondements des droits de chaque protagoniste : droit coutumier pour les agriculteurs dont le versant est partie intégrante du finage des chefferies voisines, droit romain (colonial puis camerounais) pour les éleveurs. La confrontation est d'autant plus vive qu'elle met en présence des acteurs d'origine et de langue différentes (pasteurs peul *mbororo*, éleveurs anglophones, agriculteurs bamiléké). Toutes les conditions sont donc réunies pour pérenniser une forme très répandue de conflit qui connaît parfois des développements meurtriers dans la zone soudano-sahélienne (le long du fleuve Sénégal par exemple).

> *"Vers 1972-74, des originaires de la "zone anglophone" (chefferies Bamock et Magha) franchissent la "frontière" et occupent le long de la bande sommitale (...) une bande de terrain d'environ 1 km de large sur les territoires de Bangang et de Bafou. Ces "squatters" y développent de véritables concessions avec habitations permanentes, dans du paysage de bocage naissant qui préfigure celui du plateau basaltique. Par une judicieuse association agriculture-élevage soutenue par un système d'assolement biennal ou triennal incluant la jachère, ils entretiennent quelques moutons, chèvres et boeufs qui fournissent le fumier nécessaire à la culture du maïs, du haricot, de l'ail, du poireau, de la pomme de terre, du chou, du tabac... Pour freiner leur progression vers le Sud, les Bangang édifientune longue clôture au Sud-est de la réserve forestière des Bamboutos et, par la même occasion, ils étendent plus en altitude de nouveaux défrichements. Dès lors, un nouveau front de colonisation culturale, assimilable à une "coulée de champs" se développe (...) vers le Sud. Il provoque de violents conflits avec les éleveurs mbororo semi-sédentarisés"* (op. cit. 1989, p. 123).

Les autorités, désireuses de désamorcer la violence larvée, choisissent alors de procéder, en 1974, à la délimitation des zones consacrées à l'élevage et à l'agriculture (J-M. FOTSING 1988). Ces dispositions stoppent momentanément les heurts mais ne résolvent

---

[29] *"Entre 1964 et 1988, les hauts versants et les remparts de la caldeira des monts Bambouto ont ainsi été débarrassés de leurs forêts et de leurs prairies au bénéfice de l'installation de colons venus du piémont et du fond de la caldeira, les migrants anglophones débordant cette dernière pour redescendre côté Bamiléké"* (S. MORIN 1994, p. 100).

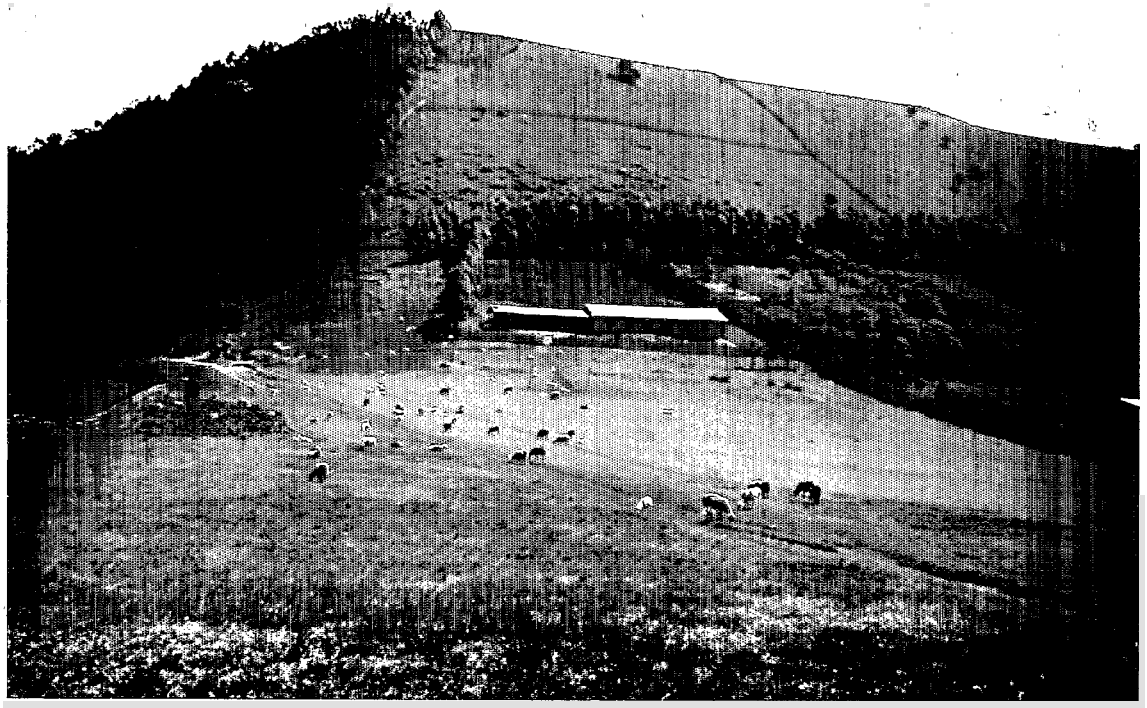

Planche 20 : La zone de **pâturage d'altitude des Monts Bamboutos** (ancienne frontière entre le Cameroun Oriental et le Cameroun Occidental jusqu'en 1972), domaine réservé des éleveurs peuls transhumants (début de saison sèche 1991).

Planche 21 : **Les zones d'altitude,** abondamment arrosées (> 2.300 mm) et longtemps terres de parcours pour les troupeaux bovins,**ont été progressivement colonisées par les maraîchers** à partir des années 1975 (Chefferie Bafou - avril 1991).

aucunement le différent qui oppose les protagonistes. Bien au contraire, l'arrêté - en autorisant les agriculteurs à conserver les parcelles cultivées dans les vallons - adopte un règlement au détriment des éleveurs. De telles dispositions reviennent à reconnaître et légitimer les empiétements sur les pâturages sans rien résoudre. La diffusion progressive des cultures maraîchères au sein des exploitations agricoles bamiléké, au début de la décennie suivante, va réamorcer les conflits de voisinage entre agriculteurs et éleveurs. La progression du front des cultures est la plus forte dans la chefferie Bafou et décroît au fur et à mesure que l'on s'en éloigne vers l'Ouest (Fongo-Tongo) et vers l'Est (Bangang, Balatchi). Dans la partie centrale des Monts Bamboutos, cette extension a été accélérée par la réfection de la route des crêtes (1983) construite par l'administration coloniale au moment des troubles upécistes. En moins de 6 ans, les pâturages les plus accessibles ont été envahis par des champs maraîchers hâtivement clôturés.

Les agriculteurs profitent généralement du départ des troupeaux vers les zones de pacage, au cours des mois de novembre et de décembre, pour s'installer (J-. FOTSING 1988, p. 50). Les parcelles ainsi récupérées ne sont pas immédiatement mises en culture. Entre l'édification des clôtures et les premières cultures, il s'écoule très souvent plusieurs mois. Cet intervalle sert de *"période d'observation"* en quelque sorte. L'agriculteur tire profit de ce temps pour observer les réactions des éleveurs. *"Cette attitude montre bien que le paysan est conscient du caractère illégal de son action et opère d'abord dans la semi-clandestinité"* (J-M. FOTSING 1988, p. 50). A la fin de la transhumance, les éleveurs ont le choix entre deux types de comportements : détruire les barrières et récupérer les terres confisquées ou entériner l'occupation illégale. C'est la deuxième attitude qui est généralement adoptée pour ne pas envenimer des relations déjà difficiles.

Au nord de la chefferie Bafou, il s'agit, la plupart du temps, de grandes tenures de plusieurs hectares défrichées et entretenues par une main d'oeuvre salariée pour le compte de notables, dignitaires, commerçants, fonctionnaires absentéistes. De petites parcelles (300 à 500 m²) s'intercalent parfois entre ces grands ensembles maraîchers. Ce paysage verdoyant, sans arbre, au parcellaire géométrique, tranche ainsi nettement avec les pâturages alentours qui jaunissent en saison sèche. Grâce à un dense réseau de petits canaux d'irrigation gravitaire, approvisionnés par les sources de la montagne, ces parcelles sont cultivées de manière continue (oignon, carotte, chou, poireau, pomme de terre). Ces parcelles sont malgré tout divisées en plusieurs portions, suivant un système de rotation qui, à chaque saison culturale, laisse un ou deux d'entre elles en jachère. Après deux ou trois campagnes agricoles, les maraîchers les plus fortunés entreprennent d'importants travaux d'aménagement hydraulique afin de valoriser au maximum les terres conquises. On remarque également parfois des parcelles dispersées mitant les herbages. Elles sont l'oeuvre de maraîchers astucieux qui, pour *"s'introduire plus aisément dans les pâturages deviennent occasionnellement éleveurs. Par l'acquisition de quelques têtes de bétail, ils exploitent et clôturent de vastes "pâturages". Ainsi, à la faveur d'un "élevage-prétexte" qui dure 2 ou 3 saisons, ils mettent en culture les superficies "détournées"* (op. cit. 1989, p. 124). C'est dans ce secteur compris entre les chefferies de Fongo-Tongo, Bafou et Bangang que les conflits agro-pastoraux pour la terre sont les plus vifs. Les conflits sont fréquents, les plaintes s'accumulent sans qu'aucune amorce de règlement ne se fasse. La réduction des espaces pastoraux semble irréversible. Ces derniers couvrent à l'heure actuelle à peine un tiers des superficies occupées en 1962-1963, réduits aux portions les moins fertiles et les plus accidentées.

Par conséquent, les éleveurs ont été obligés de modifier leurs pratiques pastorales. Avant les années 50, les éleveurs des Bamboutos décrivent leurs conditions d'existence comme propices à la constitution de grands troupeaux de bovidés. Les pâturages étaient étendus et nourriciers; les déplacements quotidiens limités; le gardiennage et la conduite des troupeaux étaient facilités par l'absence de zones cultivées. Les transhumances de saison sèche en direction des talwegs humides s'effectuaient donc sans grand risque de confrontation. Seule l'importance du cheptel limitait quelque peu les déplacements lointains vers des pâturages d'altitude ou extérieurs à la région (Grassfields).

Les premières implantations d'agriculteurs se sont faites au cours de la période coloniale, mais ce n'est qu'à partir de l'Indépendance, que l'arrivée de colons, toujours plus nombreux, va transformer les pratiques pastorales en réduisant les superficies enherbées et en compliquant les déplacements des animaux. *"Les besoins immédiats des animaux en eau et en pâturage vont conditionner les nouveaux modes de gestion de l'espace et la conduite des troupeaux"* (J-M. FOTSING 1990, p. 39). Dès lors, les éleveurs devront mieux tenir compte de la répartition spatiale des activités, des disponibilités saisonnières en eau et en herbe.

En saison des pluies, en raison de l'état des herbages, les déplacements sont réduits. Il convient cependant de mettre en place des *"enclos de contention"* afin de limiter les risques de divagation nocturne des bêtes. Ces derniers favorisent la **sédentarisation progressive des élevages autochtones en assurant un cloisonnement efficace de l'espace**. En opérant une rotation saisonnière des bêtes au sein des différents enclos, les éleveurs autochtones assurent une bonne restitution en éléments organiques. Sur les emplacements libérés, il leur est possible de faire quelques cultures. En saison sèche (novembre - mars), en revanche, la mobilité du bétail est plus importante du fait de la maigreur et de la rareté des pâturages. Les bêtes ne sont donc que très rarement parquées et peuvent se déplacer plus ou moins librement sur les champs cultivés où les résidus de récoltes fournissent de la nourriture à bon compte.

Dans le cas des élevages transhumants des pasteurs peuls, les perturbations des circuits traditionnels sont encore plus évidentes. Durant l'hivernage (avril-octobre), les aménagements agricoles de la zone d'altitude perturbent assez peu le bétail, puisque les déplacements quotidiens s'effectuent à faible distance du campement et des points d'eau : les bêtes paissent à proximité la nuit et la journée sur des pâturages bien délimités, hors des zones agricoles. Lorsque les parcelles cultivées sont trop proches, les éleveurs n'ont d'autre solution que de parquer les animaux dans les enclos afin d'éviter leur divagation. Cette pratique signifie, en contrepartie, la disparition de la pâture nocturne. Ce qui entraîne une baisse de la production laitière. J-M. FOTSING note d'ailleurs que *"ces transformations s'accompagnent aussi de l'adoption d'une petite agriculture (...) salariée"* qui contribue indirectement à l'extension des zones cultivées et à la désagrégation des systèmes d'élevage transhumants. (1990, p. 42). En effet, les Peuls ont coutume de rémunérer des agriculteurs autochtones pour cultiver des micro-parcelles encloses proches de leurs campements. Et accordent à ces derniers non seulement un droit de culture sur leurs pâturages mais également la possibilité de récupérer le fumier des bovins. Mais c'est essentiellement en saison sèche que les déplacements inhérents à ce système d'élevage posent problème. Les troupeaux doivent ainsi nécessairement traverser les zones de culture du versant méridional des Bamboutos afin de gagner des pâturages de saison sèche, dispersés dans l'ensemble des

chefferies bamiléké proches (Fontsa-Toula, Foréké-Dschang, Fokoué, Penka-Michel toutes situées dans la Ménoua; Bamenkombo, Bagam, Bamessingue, Bamenyam pour le département des Bamboutos). Cela nécessite une surveillance de tous les instants pour éviter la divagation des bêtes.

II. 6. B. La logique de dispersion et de dépendance.

La tendance actuelle à considérer la migration comme *"un mouvement continu de groupes sociaux différenciés entre des structures socio-spatiales spécifiques"* (ARAGON 1987) s'applique parfaitement à nos deux ensembles régionaux. Voilà qui semblerait faire de l'ajustement par **l'éclatement familial une stratégie du groupe lignager**, contribuant certes à la segmentation de la famille étendue et à l'émergence d'une famille nucléaire[30], mais **sans disparition des relations entre unités socio-économiques**[31]. Dans le cas bamiléké, par exemple, la dispersion des fils en ville, depuis la concession paternelle, rappelle à une échelle plus modeste la diaspora grecque ou libanaise en Afrique francophone. Elle contribue à l'émergence des stratégies personnalisées mais ne marque pas pour autant un affaiblissement des liens lignagers. Les spécialisations professionnelles héritées de ces migrations et, par suite, l'accentuation des disparités économiques entre les différents ménages sont, au contraire, *"l'occasion de solliciter les principes de la solidarité familiale dans un système de dons et contre-dons entre communauté de départ et d'arrivée"* (P. VIMARD 1991, p. 208).

On assiste donc à la **mise en place d'un modèle socio-démographique multipolaire**, aussi bien géographique (pluri-résidentiel) qu'*"économique (articulation d'activités rurales et urbaines), et culturel (ambivalence des comportements traditionnels et modernes)"* (VIMARD 1991, p. 208). *"L'enjeu de ces relations est double, il faut à la fois ne pas "éclater" le lignage tout en le maintenant dispersé"* (M. O'DEYE 1984, p. 274). On peut toutefois se demander si cette idéologie de la cohésion familiale, basée sur un système des droits et obligations, (logiques familiales et solidarités socio-géographiques) et de la famille-providence pourra encore longtemps perdurer étant donné l'acuité des difficultés économiques actuelles. N'y-a-t-il pas un risque patent qu'à la longue, les avantages d'un tel système, compensateur d'inégalités et d'obligations par une série de dons et soutiens, finissent par apparaître pour des contraintes insupportables?

---

[30] Selon la théorie fonctionnaliste de la famille développée par T. PARSONS (1955), se référant à la société nord-américaine, *"le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne découlait de l'industrialisation et de l'urbanisation qui distendaient les réseaux familiaux et segmentaient la famille en autant d'unités que de couples"*. Cette nouvelle structuration familiale serait la mieux adaptée à la *"monétarisation des rapports de production et des rapports sociaux,* [à l'] *autonomie* [accrue] *des agents économiques et à la mobilité sociale et spatiale des travailleurs"* considérés (P. VIMARD 1993, p. 103).

[31] Th. LOCOH précise même : *"la migration est utilisée comme un "liant", une façon de créer des réseaux"* (1991, p. 293).

Les deux systèmes sociaux en place affirment la validité de la parenté comme facteur indentitaire de l'individu, même éloigné[32]. On comprend dès lors l'importance que revêtent les visites à la famille et à la concession paternelle, au "territoire lignager" devrait-on presque dire, et les transferts de biens. Sauf cas de conflit ouvert, **les liens entre les cellules familiales au village et en ville sont entretenus avec assiduité**, *"comme réactivé(s) pour répondre aux problèmes nouveaux posés par la vie urbaine"* (A. FRANQUEVILLE 1984, p. 194).

II. 6. B. 1. La dispersion familiale, motrice de solidarité.

Est-il réellement fondé de prétendre, en emboîtant le pas à certaines analyses sociologiques que les migrations vers la ville aboutissent à un affaiblissement des liens de famille et de parenté par suite de l'éloignement géographique? La tradition d'émigration rurale bamiléké n'aurait-elle pas, en fin de compte, quelque peu affaibli les liens familiaux et les pratiques de solidarité? L'éclatement de lieux de résidence du ménage en pays eton n'incite-t-il pas au relâchement des liens de parenté dans le groupe familial? Assiste-t-on au renforcement de comportements individualistes au sein de ces nouvelles unités nucléaires de parenté? Enfin, comment s'exerce concrètement la solidarité entre la ville et la campagne? Quels critères régissent visites et échanges? Y-a-t-il un primat de la parenté sur les amis, de l'intérêt sur la réciprocité, de l'échange sur l'assistance? Ce sont nombre d'interrogations qui interpellent l'analyste extérieur, confronté au mythe de la tradition de solidarité communautaire africaine, lorsqu'il prend acte de l'extrême dispersion en ville des membres du lignage.

La relation émigration rurale - solidarités géographiques avait déjà été longuement explorée par A. FRANQUEVILLE dans les années 70. Voici la conclusion de son analyse livrée en 1987 (op. cit., p. 549) :

> *"Il n'apparaît pas de façon claire, dans la région du Cameroun méridional, objet de cette étude, que la dispersion géographique de la famille va nécessairement avec un affaiblissement du lien familial. Au contraire, celui-ci montre toute sa vigueur en s'adaptant à son nouveau rôle : la manifestation la plus évidente en est l'accueil et l'hébergement dont le citadin se fait un devoir, quelles qu'en soient les réelles difficultés. L'aspect de fuite devant les pesanteurs des structures traditionnelles, dont on revêt souvent l'émigration rurale africaine, n'apparaît pas non plus ici, ou demeure très secondaire. Sans aller jusqu'à voir là un phénomène de "super-tribalisation" du migrant comme on l'a évoqué pour l'Afrique occidentale (...), J-C. BARBIER a montré comment la société bamiléké se reproduit elle-même à travers le mouvement migratoire et comment celui-ci est intrinsèque à ce type de société (BARBIER 1971, 1973). Il n'est donc nullement évident que la désintégration des structures traditionnelles soit partout l'inévitable corollaire de l'émigration rurale".*

[32] La bipolarisation de l'espace entre ville et campagne est surtout utilisée à des fins sociales. C'est par l'utilisation de réseaux d'amis ou de parents résidents en ville et par la formation scolaire ou professionnelle des jeunes que se fait l'extension de l'espace de fonctionnement des exploitations agricoles (I. GRANGERET 1992).

La polynucléarisation lignagère et résidentielle, corrélât de l'exode rural, a une influence directe sur la teneur et le volume des transferts entre la ville et le village. Nul ne conteste cette tautologie. En revanche, les avis divergent sur l'origine de cette relation d'échange. Pour les démographes, le départ d'un membre de la famille est directement à l'origine de tels transferts (monétaires ou en nature)[33]. Pour les anthropologues, *"les transferts s'imposent à tout individu, comme un réseau de droits et d'obligations résultant de son statut social"* (F. R. MAHIEU 1990 p. 34), les migrations se bornant à donner un cadre géographique à ces flux préexistants. L'importance du rôle de la parenté dans l'orientation des migrations des transferts de solidarité entre ville et campagne est parfaitement confortée par l'analyse comparative des cas bamiléké et béti.

* Eclatement familial béti et diaspora bamiléké : formes d'émigration et d'insertion.

On a déjà souligné combien les fortes densités rurales, recensées à l'échelle régionale, ne pouvaient constituer un critère suffisamment probant de la saturation foncière, appréhendée dans le cadre des petites unités de production familiales. De même, les mécanismes de contrôle de l'accès à la terre, développés par chaque société en zone surdensifiée, ne peuvent être considérés comme le seul facteur intervenant dans la décision d'émigrer, dans la mesure où le patrimoine foncier est presque toujours partagé entre plusieurs héritiers. Contrairement aux différentes analyses proposées de la transmission successorale en pays bamiléké, héritage matériel (terres, cases) et héritage socio-politique (gestion des droits d'usage, arbitrage des conflits) ne vont presque jamais à un seul héritier : la situation de "l'aîné" béti (*ntol-mot*) ne diffère pas fondamentalement de celle du successeur bamiléké. C'est sans doute plus pour s'affranchir du contrôle social pesant des aînés[34], s'émanciper économiquement, que le rural émigre plutôt que parce qu'il est exclu de l'héritage. C'est parce que le milieu rural n'offre pas les conditions propices à une réussite personnelle que les parents décideront, par exemple, de scolariser leurs enfants en ville, leur niveau éducatif étant perçu par les Bamiléké comme l'un des meilleurs atouts (J-P. WARNIER 1993, p. 62). Ainsi, hormis les déplacements obligés (problème de santé, manque de terre), la plupart des migrations vers la ville répondaient, avant la crise, à des stratégies de promotion socio-économiques (scolarité, recherche d'un emploi) (J-C. BARBIER et al. 1981-1982).

Par la multiplicité des réseaux-lignes ou points (familial et résidentiel, marchand et social, politique) qui relient la ville à la campagne, les deux espaces de vie bamiléké apparaissent parfaitement intégrés (J. CHAMPAUD 1981 et G. COURADE 1989). Pour la province de l'Ouest, la symbiose est d'autant plus forte que le milieu urbain local apparaît sociologiquement et économiquement proche du monde rural. Cependant, les réseaux de dépendants urbains ne paraissent pas avoir de véritable base régionale : moins d'un tiers des

---

[33] *"les flux ont lieu principalement de la campagne à la ville (comme investissements scolaires) et de la ville à la campagne (comme retour des investissements à des fins de protection sociale)"* comme le rappelle F. R. MAHIEU (1990 p. 34)

[34] *"La richesse foncière, aux revenus d'ailleurs fluctuants, est devenue une rente aux mains des anciens, les jeunes n'ont d'autre choix qu'entre l'immigration en ville en attendant l'héritage, ou une existence au village qui ne présente aucun centre d'intérêt, même si leur père leur cède symboliquement un coin de cacaoyère dans l'espoir de garder une main d'oeuvre bon marché"* (A. FRANQUEVILLE 1973).

parents se situent dans l'aire régionale bamiléké (31,2% en 1991). La proximité des chefs-lieux de département (Dschang, Bafoussam, Bafang) et leur faible différenciation avec le milieu rural environnant limitent considérablement leur rôle dans les itinéraires migratoires et leur intérêt dans les circuits de solidarité. Ces petites villes, intégrées de longue date dans les déplacements des actifs agricoles (vente sur le marché) ne constitueront, au mieux, que des étapes obligées de courte durée. La polarisation autour de la capitale économique camerounaise de Douala est beaucoup plus forte que dans la zone centrale cacaoyère, en raison de l'orientation ancienne des flux d'émigration et de la présence d'une forte minorité à base ethno-géographique qui agit comme un véritable catalyseur de migrations. On relève cependant une progression constante du nombre de parents à Yaoundé depuis l'amélioration récente des voies de communication entre les deux régions. La capitale administrative regroupait, en 1991, près du quart des relations des exploitants de la chefferie Bafou (22,8%), avec une nette prédominance de salariés et de scolaires ou étudiants. La typologie des personnes à charge et des soutiens familiaux est donc assez différente de celle fournie par la ville de Douala. D'une manière générale, la famille restreinte y apparaît beaucoup plus éloignée de la concession et de la chefferie (tableau suivant). On est donc en présence d'un cadre spatial de migration plus large de type diaspora, tranchant nettement avec le modèle béti de *"chain migration"*.

Tableau 79 : Distance par rapport à la chefferie d'origine bamiléké des parents-amis résidant en ville et recevant une aide matérielle en 1991 et 1992.

TYPE DE PARTENAIRES selon la DISTANCE	25 - 50 km	50 - 100 km	> 100 km	Total
PARTENAIRES URBAINS (1)	17,0%	16,6%	66,4%	100,0%
ENFANTS EMIGRES (2)	9,2%	31,5%	59,3%	100,0%

Sources : (1) Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de planteurs de la chefferie *Bafou* - calcul effectué sur la base de 1407 relations ville - campagne identifiées en janvier- février 1991);

(2) Projet ADOC 1992 (enquête ADOC auprès de 100 chefs d'exploitation de la province de l'Ouest - calcul effectué sur la base de 260 fils et filles ayant quitté la concession familiale en juin - novembre 1992).

Le mode d'insertion et de soutien aux migrants bamiléké se démarque également assez nettement des béti par sa structuration plus achevée. Plus nettement que dans le monde béti, l'immigrant se définit au moins autant par son appartenance lignagère (familiale) que communautaire : les liens de terroir semblent l'emporter sur les liens de sang, dans la mesure où *"l'accueil est basé sur des associations de chefferies ou de département selon l'importance de la colonie d'émigrés"* (J. CHAMPAUD 1983, p. 203). Cette prééminence des amis et des "frères de pays" (64% contre 87% pour les immigrants béti) ne doit pas laisser supposer un

éventuel affaiblissement du sentiment et des solidarités dans la famille. Elle est plus vraisemblablement liée à la faiblesse de la colonie bamiléké et à sa relative nouveauté en ville (cas de Yaoundé décrit par A. FRANQUEVILLE) ou au contraire à la présence d'un véritable "lobby" économique aux capacités organisationnelles développées (cas de Douala). Ces associations sont solidement établies et fonctionnent selon des principes aussi stricts que les tontines proprement dites. Elles sont basées sur le principe de la hiérarchie et de la collégialité : les élites urbaines les plus influentes sont à la tête de chaque association et représentent la chefferie dont elles sont originaires en l'absence du chef. La vie de l'association est rythmée par des réunions régulières pour faire le point sur la situation financière de l'association. C'est l'occasion d'examiner demandes de soutien et projets collectifs à soutenir dans la chefferie (réalisations communautaires telles que la construction d'une école, d'un pont, d'une propharmacie, la réfection des cases de la chefferie, etc...). La solidarité entre les membres se manifeste, quant à elle, de plusieurs manières : *"une sorte de secours mutuel, comme à la campagne, auquel chacun des membres souscrit et qui sert en cas de maladie ou de décès"* comme dans la tontine proprement dite; *"la recherche d'une solution (...) lorsqu'il y a conflit entre les membres* [ou] *avec une personne extérieure à l'association"*; enfin *"l'aide mutuelle pour la recherche d'un travail, d'un logement ou d'une démarche administrative"* (D. SOEN et P. COMARMOND 1972, p. 1176).

Tableau 80 : Distance par rapport au village d'origine (*eton* ou *béti*) des parents-amis résidant en ville et recevant une aide matérielle en 1991 et 1993.

TYPE DE PARTENAIRES selon la DISTANCE	25 - 50 km	50 - 100 km	> 100 km	Total
PARTENAIRES URBAINS (1)	16,6%	67,0%*	16,4%	100,0%
ENFANTS EMIGRES (2)	47,4%*	33,7%	18,9%	100,0%

Sources : (1) Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 339 ménages de planteurs du village de Yemessoa - calcul effectué sur la base de 804 relations ville - campagne identifiées en mars 1991);

(2) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 chefs d'exploitation de la province du Centre - calcul effectué sur la base de 264 fils et filles ayant quitté la concession familiale entre décembre 1992 et mars 1993).

* Cette différence de répartition s'explique par le choix des villages enquêtés : Yemessoa est situé à 70 kms de Yaoundé; les autres villages sont répartis entre 20 et 100 kms de la capitale.

Dans la province du Centre, la relation avec la ville (Yaoundé) est différemment vécue.

> *"La région cacaoyère de Yaoundé, par exemple, ne peut être analysée indépendamment de la ville : le jeune adulte y émigre en effet volontiers tout en maintenant un lien au village d'origine. Là, il s'arrange pour y faire entretenir une petite plantation individuelle et quelques*

arbres fruitiers. Il utilise souvent ses week-ends ou ses congés pour suivre les travaux, construire une maison et échanger contre des biens manufacturés, des produits vivriers (échanges à l'intérieur de la famille, qui constituent en fait un véritable troc du fait de leur régularité et de leur simultanéité)" (J-C. BARBIER, G. COURADE et P. GUBRY 1981-1982, p. 127).

"(...) Le terme exode rural s'applique assez mal au Sud du Cameroun : chacun s'efforce plutôt de "garder un pied à la ville et un pied au village". La dualité de résidence, qui concerne le plus souvent des ménages monogames, est une solution délibérément choisie et vouue. Elle marque une réelle symbiose entre la ville et le village et une nouvelle organisation socio-spatiale de la famille pour qui le noyau familial urbain est une excroissance, un prolongement de la cellule patriarcale.

L'éclatement familial, fréquent dans la région, permet de mieux répartir les charges entre les différents membres du ménage. L'épouse, au village avec les enfants en bas-âge, dirige l'exploitation agricole, tandis que le mari, travaillant à Yaoundé, héberge les scolaires qui fréquentent le lycée. La multitude de taxis-brousses qui sillonnent l'axe Yaoundé-Obala-Bafoussam et le faible éloignement de Yemessoa facilitent l'émergence de véritables migrations alternantes. C'est donc bien avec la parenté la plus proche en ville, sauf peut-être pour les planteurs double-actifs, que se tissent les relations" (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991, p. 21).

La ville de Yaoundé s'impose fortement comme le "débouché naturel" de l'arrière-pays proche. Elle semble contribue également fortement au déclin économique des petites villes (Mbalmayo, Obala, Saa) situées dans les limites de sa zone d'influence. Avec la disparition officielle de l'économie de traite et la "camerounisation" des filières commerciales (cacao, import-export), nombre d'étrangers (Libanais, Grecs) qui animaient ces petites villes, jusqu'au début des années 70, se sont progressivement retirés, accentuant le marasme d'une zone dévitalisée par la concurrence de Yaoundé. La relative proximité de cette dernière (moins de 100 kms), malgré les difficultés importantes de transport (enclavement et saison des pluies), continue également à structurer la mobilité du planteur béti. Yaoundé constitue le lieu de destination privilégié pour l'ensemble des villages de l'hinterland : plus des 2/3 des dépendants *eton* du village de Yemessoa s'y trouvaient ainsi regroupés en 1991 (65,9%), loin devant Obala (Lékié) avec 8,3%, voire même Douala (6,8%). La prépondérance de Yaoundé, même atténuée par l'accélération du phénomène de retour avec la crise, ne semblait pas devoir être menacée en 1993 (58,9%). L'éclatement familial se réalise donc à moins grande distance que dans l'Ouest et permet une plus grande mobilité entre la ville et le village tout au long de l'année. La multirésidentialité adoptée par nombre des ruraux *eton* accrédite presque l'idée d'un phénomène de migrations alternantes entre Yaoundé et la Lékié. Dans les autres villages retenus pour l'enquête de 1993, hormis peut-être ceux de la Méfou, qui ne bénéficient pas d'un axe routier à viabilité permanente, le renouvellement des membres au sein des réseaux urbains de solidarité est plus lent.

La propension des migrants à émigrer est d'autant plus forte qu'ils trouvent en ville un noyau de parenté proche, déjà constitué, pour les accueillir : la distance kilométrique entre la zone de départ et la zone d'arrivée aura, en fin de compte, moins d'influence sur

la décision d'émigrer et le lieu choisi que la distance sociale[35] (aussi bien le degré de parenté lignagère que l'intensité des relations - échanges et visites - entre les protagonistes), en rapport avec la structure de la famille. A l'origine, **ce sont donc plutôt les relations entre l'individu et son environnement macro-social** (famille et originaires du même village ou de la même chefferie) **qui seront privilégiées dans la migration**.

Ainsi chaque ménage possède un ou plusieurs parents en ville qui jouent le rôle de "tête de pont" pour ceux restés à la chefferie ou au village. Ils faciliteront l'insertion individuelle ou collective du migrant en ville. A. FRANQUEVILLE (1987, pp. 100-106) a bien montré le rôle joué par les "aînés masculins" (père, oncle paternel) et l'influence de la bipolarisation résidentielle du ménage dans les soutiens matériels apportés aux enfants poursuivant leur scolarité à Yaoundé (enquête scolarité auprès de 800 élèves de 5 établissements de Yaoundé). 54% d'entre eux sont hébergés chez leur père ou leur oncle, loin devant un frère ou une soeur plus âgée (24,5%).

Tableau 81 : Personnes du lieu de destination ayant accueilli l'immigré à Yaoundé en 1973-1974.

Type d'enquêté	PARENTS	SANS PARENTE	AUTRE	INDETERMINE	Total
SALARIES D'ENTREPRISE (1)	76%	11%	13% *	---	100%
MIGRANTS DE RETOUR (1)	31%	48%	16%	5%	100%

Sources : A. FRANQUEVILLE (enquête "Entreprises" auprès de 241 immigrés salariés d'entreprise à Yaoundé en 1972; enquête Rurale dans 28 villages situés dans un rayon de 250 kms de Yaoundé en 1973-1974).

* Affectation professionnelle après réussite à un concours (enseignement, administration), recrutement sur place par l'armée ou pour un chantier, recommandation par un ami, un prêtre, un maître d'école, envoi par le chef de village (travaux obligatoires.

(1) Types de personnes ayant été accueillies à Yaoundé par des parents, des personnes sans parenté ou "autres".

Même chez les jeunes migrants adultes (enquête auprès de 241 immigrés salariés d'entreprise), la parenté continue à jouer un rôle non négligeable dans les trajectoires des migrants par la capacité d'accueil qu'elle assure. Huit travailleurs sur dix interrogés en 1973-1974 étaient ainsi hébergés par des membres de la famille proche, avec une nette dominance des frères-soeurs (27,9%) et des cousins-cousines (21,3%). En revanche, l'enquête de base menée dans 38 villages de la province du Centre-Sud auprès des chefs de

[35] Le terme de "distance sociale" distingue aussi bien le degré de parenté lignagère que l'intensité des relations (échanges et visites) entre les protagonistes.

famille de retour au village (retraités), généralement plus âgés, donne des proportions inverses. Moins d'un tiers semblent avoir bénéficié de l'aide d'un membre de la famille. Ce résultat est à mettre en relation avec l'époque à laquelle s'est déroulée la migration : avant 1950, les réseaux constitués de solidarité à base socio-géographique tels qu'ils existent actuellement étaient embryonnaires et les implantations familiales en ville quasiment inexistantes. Ces migrants pionniers vers Yaoundé ne pouvaient de ce fait bénéficier d'aides familiales importantes. *"On conçoit en effet que, plus on avance dans le temps, plus le migrant a de chances de trouver sur place un membre de la famille déjà "bien posé"* (...)*: en fonction de l'ancienneté du courant migratoire, le rôle de la parentèle s'accroît"* en pays béti (op. cit. 1987, p. 107).

* Les liens maintenus avec le milieu d'origine.

La pérennité des relations entre les membres du lignage, malgré la dispersion géographique des cellules matrimoniales, est une grande constante de la solidarité africaine. La quasi-totalité des enquêtés urbains de Yaoundé en 1973-1974 interrogés par A. FRANQUEVILLE, rendaient visite à des parents restés au village, au moins une fois dans l'année (généralement leur mère veuve, des frères et soeurs plus jeunes qui n'avaient pas encore eu la possibilité d'émigrer en ville et, de manière plus large, de la parenté plus éloignée (oncles, tantes).

Tableau 82 : Visites des immigrés de Yaoundé au village de naissance en 1973-1974.

Province de naissance	*OUI*	NON	INDETERMINE	Total
CENTRE-SUD	**90,0%** (206)	7,4% (17)	2,6% (6)	100,0% (229)
OUEST	**88,2%** (135)	10,5% (16)	1,3% (2)	100,0% (153)
ENSEMBLE	89,3% (341)	8,6% (33)	2,1% (8)	100,0% (382)

Source : A. FRANQUEVILLE 1987, p. 195 (enquête Urbaine à Yaoundé portant sur 296 "cases" et 997 personnes entre novembre 1973 et juillet 1974 - sélection d'un sous-échantillon béti et bamiléké).

Au cours des enquêtes rurales menées dans le cadre du Projet OCISCA, la proportion de chefs d'exploitation n'entretenant aucune relation avec des parents habitant en ville était toujours aussi minime en 1991 (5 à 7%)[36]. Si la rupture totale des

[36] Ces chiffres diffèrent peu de ceux fournis par B. DELPECH (1982, p. 669) pour le pays *eton* : *"le phénomène d'assistance hors du logis est important : 92% des chefs d'unités domestiques aident au moins une personne, (...)"* .

relations reste l'exception, il convient toutefois de nettement différencier les visites et échanges village-ville des relations ville-village. Dans les deux observatoires, la relation des citadins à la concession d'origine est toujours beaucoup plus systématiquement entretenue (98%) que dans le sens inverse village-ville (75% à Bafou et 87% à Yemessoa). Mais pour juger valablement de l'importance accordée par les chefs d'exploitations à cette relation de solidarité, il importe évidemment de connaître la fréquence des visites entre les deux groupes. Il est très difficile de juger de la pertinence des affirmations des ruraux enquêtés en raison de la variabilité des réponses et de l'imprévisibilité de certains déplacements (maladie d'un proche, soins personnels de santé, problème administratif à résoudre, requête financière, perte d'emploi, etc...), voire des propres absences de l'exploitant (vente sur le marché, achat d'intrants agricoles). Ce qui rend presque impossible tout décompte précis des allées et venues de la parentèle au village. Seul les visites des enfants scolarisés en ville, rythmées par les congés scolaires, sont aisément comptabilisables.

De toute évidence, si l'on observe les résultats fournis par l'enquête urbaine à Yaoundé, il semble exister une forte corrélation entre la distance du village d'origine et la fréquence des déplacements des émigrés à leur famille restée au village. Plus de quatre "Sudistes" sur dix se rendent 2 à 4 fois par mois au village, contre environ un sur dix pour ceux originaires de l'Ouest. En valeur absolue, les natifs de la zone d'influence de Yaoundé, entretiennent donc des relations plus assidues avec leur milieu d'origine. Pour la majorité d'entre eux, les relations apparaissent relativement distendues : on se borne à rendre une visite annuelle aux membres du lignage villageois.

Tableau 83 : Fréquence des visites des émigrés de Yaoundé au village d'origine en 1973-1974.

ORIGINE	Plus de 2 fois/mois	2 fois/mois à 1 fois/an	moins d'1 fois/an	Ensemble
Emigrés Beti	42,9%	53,2%	3,9%	100,0%
Emigrés Bamiléké	11,9%	71,1%	17,0%	100,0%

Source : A. FRANQUEVILLE 1987, pp. 197-198 (enquête Urbaine à Yaoundé portant sur 296 "cases"et 997 personnes entre novembre 1973 et juillet 1974 - sélection d'un sous-échantillon béti et bamiléké).

Cette mobilité est cependant toute relative, si on la rapporte à la distance séparant lieu de départ et lieu d'arrivée. Ainsi, malgré des retours au village plus fréquents de la part des émigrés béti, FRANQUEVILLE pouvait conclure en 1987 (op. cit., p. 199) que *"la*

mobilité des Bamiléké est supérieure à celle des "Sudistes" pour qui la limite des 100 km marque un seuil de fréquentation du village". A distance équivalente, la mobilité des originaires de l'Ouest serait supérieure. A fortiori, si l'on tient compte de l'état des voies de communication entre Yaoundé et Bafoussam avant 1985 (route non goudronné, absence de pont sur la Sanaga et le Mbam nécessitant un transfert par bac), et de la moindre fréquence des transports en bus. Et d'expliquer ce paradoxe par le type d'activité exercée : les actifs bamiléké répertoriés comme *"travailleurs indépendants (artisans et commerçants)"* sont beaucoup plus nombreux que ceux appartenant au groupe "Pahouin", inversement plus présents dans la catégorie des salariés. Ils disposent, de ce fait, d'une plus grande liberté et tirent généralement profit de leurs déplacements privés pour nouer, approfondir relations de travail et échanges commerciaux. Mention implicite est donc faite ici de la vision de la réussite propre à chaque groupe : mystique de l'enrichissement individuel et de l'accumulation par les "affaires" (Bamiléké), valorisation sociale de la rente salariale (Béti).

Tableau 84 : Fréquence des visites des chefs d'exploitation à des parents-amis en ville en 1991.

ORIGINE RURALE	> 2 fois/mois	2 fois/mois à 1 fois/an	<1 fois/an	Ensemble
ETON	17,1%	18,7%	64,2%	100,0%
BAMILEKE	8,4%	19,8%	71,8%	100,0%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bajou* (Ménoua) en janvier-février 1991; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991).

Telle était la situation d'ensemble dans les années 70. Vingt ans après, avec l'achèvement des derniers tronçons bitumés (axe Dschang-Bafoussam en septembre 1990), les relations entre Yaoundé et Bafoussam ont été grandement facilitées : les deux villes, distantes de 300 kms, ne sont plus qu'à trois heures de route l'une de l'autre. La disparition de plusieurs goulets d'étranglement n'a cependant pas eu pour conséquence directe d'intensifier les déplacements entre les différents pôles de résidence familiale : les citadins entretenant des relations intenses et étroites avec leur village/chefferie d'origine sont, en 1990, moins de 15%.

Tableau 85 : Fréquence des visites des parents/amis émigrés en ville au village d'origine en 1991.

ORIGINE URBAINE	> 2 fois/mois	1 fois/an à 1 fois/mois	<1 fois/an	Ensemble
Emigrés ***ETON***	15,2%	14,9%	69,9%	100,0%
Emigrés ***BAMILEKE***	9,6%	16,1%	74,3%	100,0%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier - février 1991; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991.

Dans le sens réciproque village-ville, le phénomène est aussi peu développé. Au vu de ces résultats, peut-on pour autant valider l'idée d'un affaiblissement des solidarités entre les différentes cellules lignagères et croire au développement de comportements plus individualistes, voire à un repli sur la parenté de résidence? Une analyse partielle des relations ville-campagne, sur la base des déclarations des chefs d'exploitation eux-mêmes, est insuffisante pour donner corps à une telle thèse. En effet, en choisissant de nous adresser préférentiellement au chef de ménage - et non à l'ensemble des membres de l'exploitation - un biais a été introduit. La mobilité des chefs d'unités domestiques, c'est-à-dire des héritiers installés au village comme planteurs dont l'âge moyen avoisine 50 ans, est beaucoup plus réduite que celles des cadets sociaux et autres dépendants résidentiels (neveux, cousins). La considération sociale qui entoure les aînés ne les oblige pas, par de fréquents déplacements, à venir réaffermir des liens de solidarité traditionnelle. Ils choisiront plutôt de commissionner un fils, un neveu ou une épouse pour les échanges de biens.

II. 6. C. 1. De la dépendance à la symbiose : comment analyser les rapports ville - campagne ?

Univers quasi-inconnu dans les sociétés du Sud-Cameroun forestier, la ville en est devenue très vite une de ses composantes principales. L'apparition dès 1890 d'un centre majeur, Yaoundé, ville capitale depuis 1916 et seconde métropole du pays, est à la base d'une restructuration puissante des flux et des circuits de relations entre les hommes et les lieux. C'est surtout comme lieu, où se nouent les profondes mutations qui agitent les campagnes de l'arrière-pays, que la relation de la ville avec la campagne a été abordée.

De son côté, le "plateau bamiléké" fournit le contre-exemple d'une relation longtemps décrite, voire décriée entre villes et campagnes. Elle tranche radicalement avec l'approche de la sociologie ou de la géographie des années 70 qui avait tendance à opposer, dos à dos, des campagnes productrices ou rétrogrades à des villes tour à tour prédatrices, tentatrices, consommatrices, ou mobilisatrices... En démographie également, la notion de rupture était privilégiée dans les études sur les migrations et conduisait à opposer zones de départ et zones d'accueil, comportements socio-culturels traditionnels et modernes, propres au milieu urbain. Alors que, par la multiplicité des réseaux-lignes ou points (familial et résidentiel, marchand et social, politique) qui relient la ville à la campagne, **les deux espaces de vie sont fondamentalement complémentaires et apparaissent parfaitement intégrés**.

* La ville produite, dépendante et initiatrice.

Si l'on étudie la répartition des centres urbains dans la région centrale camerounaise, il est possible d'y retrouver les éléments d'un développement polarisé hiérarchisé. On pourra ainsi différencier un premier cercle de bourgs, situées à moins de 100 kilomètres de par et d'autre de Yaoundé (Obala, Monatélé, Saa, Mbalmayo, Mfou, Ngoumou), puis un deuxième cercle de villes plus importantes (Bafia, Eseka, Ebolowa, Sangmelima, Akonolinga), hors la zone d'influence restreinte de la capitale. Celui qui les traverse a cependant bien du mal à se persuader de la réalité de leur existence. Toutes ont, en effet, en commun d'être nées de la seule volonté administrative et de l'économie de traite coloniale.

A l'époque où les relations avec Yaoundé étaient problématiques, elles jouaient le rôle de relais administratif et surtout de centre de collecte des produits tropicaux tels que le bois, le cacao ou le caoutchouc. Avec l'amélioration notable du réseau routier et l'étatisation du commerce cacaoyer (création d'une Caisse de Stabilisation et de l'ONCPB), elles ont vu successivement "se rapprocher" Yaoundé et disparaître les maisons de commerce. L'Indépendance inaugure donc pour la majorité de ces petites villes des forêts du Centre et de l'Est une longue phase de déclin et de léthargie économique. Alors que, dans le même temps, les villes de l'Ouest, dopées par la disparition de la frontière entre les deux Cameroun, voyaient leurs activités commerciales se renforcer. Au point qu'aujourd'hui encore, *"ces petites villes donnent généralement l'impression de flotter dans un vêtement devenu trop grand : un centre constitué d'avenues tracées au cordeau pour une circulation automobile insignifiante et qui ne s'anime qu'aux heures où passent écoliers et lycéens, avec deux ou trois boutiques encore ouvertes de détaillants (...), autant de bars où font halte les routiers à destination de Yaoundé"* (A. FRANQUEVILLE 1987, pp. 447-448). Une fois mis de côté les quelques inévitables bâtiments administratifs, les anciennes maisons de commerce construites entre 1930 et 1950 et les édifices religieux (mission, églises, écoles confessionnelles), le tissu urbain a tôt fait de révéler sa vétusté et son insignifiance.

En dépit de cette relative déchéance (Obala, Saa, Monatélé, Ngomedzap) leur déclin démographique n'est pas consommé pour autant, ce qui pourra en surprendre plus d'un. Parfois, leur profil démographique semble même en voie de rajeunissement, signe que leur pouvoir attractif perdure auprès des campagnes environnantes. Ce phénomène, qui n'est pas spécifique à la zone cacaoyère, est dû à l'immigration scolaire[37]. Celle-ci constitue l'élément moteur de leur survie, quand bien même il ne s'agit que d'une attraction temporaire. C'est pourquoi, le pourcentage d'immigrés, parmi les résidents, y est presque toujours très élevé (55% à Mbalmayo, 49% à Saa, 47% Obala d'après Y. MARGUERAT 1979). Si ces villes exercent une attraction considérable sur les jeunes en âge d'être scolarisés, elles n'ont pas une aire de recrutement très étendue. Mais le passage par la petite ville n'est jamais systématique comme le montrent les récits de vie des jeunes migrants qui préfèrent parfois se rendre directement dans la capitale. Par ailleurs, pour les "déscolarisés" le marché de l'emploi de ces villes est généralement trop étroit pour offrir une quelconque chance de

[37] En 1976, note A. FRANQUEVILLE (1987, p. 455), Mbalmayo comptait quelque 42 scolaires pour 100 habitants et 56% de jeunes de moins de 20 ans. En comparaison, la proportion de scolaires ne dépassait pas 34% à Yaoundé et la population âgée de moins de 20 ans, 52%.

promotion socio-économique. Aussi nombre d'entre eux "naviguent"-ils entre Yaoundé et le bourg rural proche du village d'origine, alternant et multipliant les périodes de "formation sur le tas", les "petits job", les reprises d'études infructueuses, sans parvenir ni même parfois chercher à se fixer durablement comme les jeunes émigrants bamiléké. Ainsi se tisse un système complexe de migrations de proximité, intégré dans le système général de la vie de relations, dans lequel il paraît illusoire de chercher les pôles de centralité ou l'orientation des déplacements. Est-ce à dire que les campagnes sont directement et irrémédiablement sous l'influence de la ville[38], produites par elle?

Dans le pays bamiléké, c'est la campagne qui a fait la ville. Issus d'un même système socio-politique, la ville et la campagne se différencient, en fin de compte, assez peu l'un de l'autre. Pour J. CHAMPAUD, c'est essentiellement parce que les villes tirent leur vitalité de la commercialisation des produits agricoles, par le biais des coopératives et des transporteurs privés, et non pas d'une quelconque fonction industrielle ou administrative. Il tire parti des statistiques des versements monétaires, effectués auprès de la Caisse d'Epargne Postale, ou des ventes régionales de boissons alcoolisées pour démontrer que l'évolution saisonnière de l'activité commerciale des villes de l'Ouest est directement corrélée avec la saison agricole et plus particulièrement avec la période de paiement de la récolte de café. Simple prolongement du rural, les villes du pays bamiléké n'ont cessé de figurer *"l'expression originale d'une histoire attachée aux lieux"* (G. SAUTTER 1973, p. 408) et ne sont jamais devenues de simples relais de l'international. Coopératives et marchés ont servi d'intermédiation sans détruire les spécificités du système socio-spatial bamiléké (associations traditionnelles, influence de la chefferie, sens de la hiérarchie, réseau familial multipolaire). **Le rural et l'urbain seraient donc en parfaite symbiose au niveau local**[39]. Tandis que la ruralité est un fait incontournable, la "citadinité" ou ce qui s'en rapproche serait une quête et une conquête permanente, un à-venir.

Quelques marchés-bourgades existaient avant la colonisation européenne, grâce au commerce de troc entre la zone des plateaux de l'Ouest et les immenses espaces forestiers

---

[38] On trouvera une illustration de cette relation ambiguë, à l'opposé de celle unissant villes et campagnes bamiléké, dans le § traitant de l'évolution des échanges de solidarité entre 1987 et 1993, au sein du chapitre sur **Les solidarités en péril : entre assistance et réciprocité.**

[39] Elle s'exprime à travers un système résidentiel multipolaire, dont la valeur de la solidarité est testée et réactivée par des échanges matériels, à chaque fois que l'unité de départ ou d'arrivée en éprouve le besoin. Elle s'éprouve par la facilité d'accès de chaque producteur au marché, la nécessité impérieuse de commercialiser et la socialisation des ruraux venus des chefferies environnantes. Elle s'appréhende plus prosaïquement au hasard de rencontres le long des pistes rurales qui sillonnent la campagne bamiléké : va-et-vients de pick-up lourdement chargés de chou ou de maïs conduites par des *buy'am sell'am*, petites berlines de citadins, venus se ravitailler à moindre coût en brousse, camions des Brasseries en tournée, camionnettes des boulangeries industrielles livrant des amoncellements de baguettes "parisiennes" aux multiples ventes à emporter. Elle l'est enfin par les équipements visibles, ça et là, dans le paysage : réservoirs d'eau de la SCANWATER, postes agricoles du MINAGRI, collèges privés des missions, propharmacies, dépôts de l'UCCAO.

et soudaniens[40]. Mais seule l'intégration de la région dans l'économie marchande, par le biais de la caféiculture, à partir de 1930, a permis le développement de petites villes qui offrent aux campagnes des services *"proportionnés à leurs ressources monétaires"* (G. COURADE 1985, p. 78). L'argent du café n'a pas seulement permis aux exploitants d'acquérir des biens de consommation, il a directement servi le développement des marchés en leur adjoignant des fonctions supplémentaires (banques, transport, assurance)[41].

Fig 48 : Pistes et marchés précoloniaux en pays bamiléké d'après MOISEL (1913)

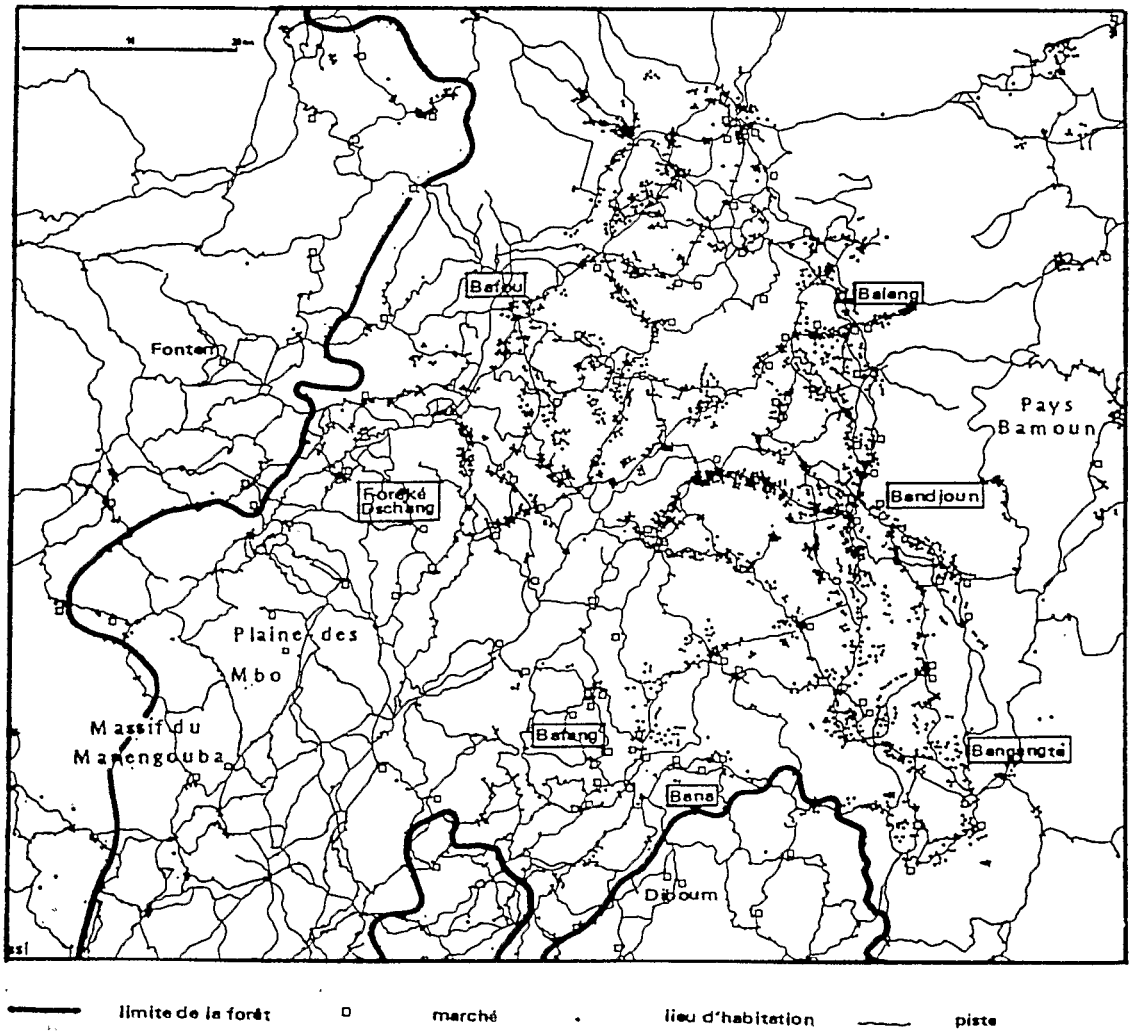

[40] Ainsi, les chefferies de Bangwa et de Bagam étaient au coeur d'un système d'échanges intérieurs au plateau bamiléké et extérieurs pour des produits tels que le sel, la cola, le fer, les esclaves, l'huile, l'arachide ou les chèvres (de LATOUR DE JEAN 1973, WARNIER 1973).

[41] *"Si la présence des villes a contribué largement à modifier les campagnes et si elles jouent vis-à-vis d'elles un rôle de commandement et de centres de services, les rapports qu'elles entretiennent avec elles ne sont pas uniquement des rapports de domination. Elles dépendent aussi, très largement, de la vie rurale. Pour leur ravitaillement, c'est évident et par les emplois ruraux que continuent d'occuper un grand nombre de citadins. Mais aussi pour leur vie économique. Dans la mesure où la fonction industrielle est très limitée, c'est essentiellement la commercialisation des produits agricoles, (...) par le canal des coopératives (...) qui leur apporte leur vitalité."* (CHAMPAUD 1983, p. 439).

Les coopératives et les marchés sont les principaux lieux de l'interface rural/urbain. Contact physique par les mouvements de biens et de personnes à destination de la ville ou de retour au village, contact socio-politique également, puisque c'est là que sont colportées les nouvelles, que sont diffusés les mots d'ordre urbain, que naissent et s'entretiennent les relations.

Progressivement, **la ville s'est rapprochée du monde rural** : elle est devenue plus accessible par l'amélioration des routes et la création de petites compagnies de transport, plus présente également par la multiplication des relais administratifs (gendarmeries, postes, mairies, postes agricoles, écoles), reflets d'une certaine *"modernité"*. On ne saurait trop rappeler le rôle de la route dans le développement des marchés et des relations entre exploitations agricoles, marchés et villes consommatrices[42]. Le bitumage de la route Bafoussam-Dschang en août 1990, par exemple, a eu un impact immédiat sur la commercialisation des produits agricoles en facilitant l'accès aux zones de production de la Ménoua. Les marchés de Baleveng et de Balessing se sont rapidement agrandis en suivant l'axe de la route; de petits commerces (vente à emporter) et de nouvelles cases d'habitation ont poussé ça et là. Ce phénomène n'est pas limité à ces deux carrefours routiers : toute la zone, innervée par l'influence de Dschang et Bafoussam, semble en voie de rurbanisation. De même, le projet FAC de bitumage du tronçon de falaise Dschang-Melong, maintes fois ajourné, permettra de décloisonner le Bamiléké septentrional en saison des pluies et de renforcer les relations avec les villes de Nkongsamba et Douala, en très grande majorité constituées de Bamiléké. L'amélioration de l'axe Bafoussam-Yaoundé (bitumage, construction de ponts sur le Mbam et la Sanaga) entre 1982 et 1984 avait eu le même effet, contribuant à faire accélérer les transferts vivriers en direction de Yaoundé (volaille, maraîchage, cola, fruits), sans pour autant désenclaver la majorité des villages forestiers. Au point qu'il est plus facile à des Bamiléké de se rendre à Yaoundé qu'à des planteurs de Ngomedzap (Nyong-et-Soo).

A l'échelle régionale, le plateau bamiléké bénéficie des services d'une ville "industrieuse" : Bafoussam. Si cette dernière n'est plus seulement un simple marché régional de produits vivriers, elle reste encore fortement dépendante où sont représentés tous les acteurs de la filière (producteurs, collecteurs-transporteurs ou *buy'am sell'am*, grossistes, consommateurs). Contrairement à Bamenda, où le marché a été transféré à la périphérie, il occupe encore le coeur de Bafoussam[43]. C'est donc lui qui donne vie et rythme à la ville.

Autour des deux marchés centraux (A et B), une myriade de micro-boutiques est venue s'agréger. Chaque boutique, généralement construite avec des matériaux de récupération (tôle, container), occupe un espace bien délimité, sans cesse menacé par les tréteaux des sauveteurs, le stationnement des pousses. La zone commerciale du marché, délimitée par les routes à destination de Yaoundé, Foumbot et Bamenda arrive à complète

---

[42] Se reporter au chapitre XVI et à la conclusion de la thèse de J. CHAMPAUD (op. cit.) sur l'Ouest du Cameroun. Consulter également la thèse très fournie d'A. FRANQUEVILLE (op. cit.) qui évalue le rôle de la route dans le développement des relations villes-campagnes dans le département de la Lékié.

[43] Cette disposition est commune à d'autres petites villes-marchés de l'Ouest (Bandjoun, Bangangté, Dschang, Mbouda).

saturation. Le marché central déborde couramment sur les routes et envahit les stations-services. Une deuxième auréole de commerces enserre le marché. Ces boutiques en dur occupent les galeries marchandes construites durant la période coloniale. La diversité des activités y est très grande : soudeurs, tailleurs, boulangeries, ventes à emporter, supérettes, quincailleries, menuiseries. *"Cet opulent marché tente évidemment les compagnies commerciales étrangères; mais quand elles viennent s'y implanter, les négociants bamiléké savent organiser boycotts et dumpings aussi énergiquement qu'il le faut pour chasser les intrus"* (Y. MARGUERAT 1978, p. 183). Bafoussam est donc le seul produit du *"dynamisme bamiléké"*, sans qu'il y ait eu de véritable concurrence commerciale avec Ibos, Haoussas, Levantins. Cette symbiose entre une ville et son espace environnant ne suffit cependant pas à en faire une capitale régionale, ni a fortiori, une "vraie ville", quelles ques soient la diversité de ces attributions administratives[44].

* Affinités locales et lieux de commercialisation : le proche et le lointain.

Les pôles de centralité sont clairement établis pour la commercialisation des produits agricoles de l'exploitation : ce sont la chefferie et les principaux chefs-lieux d'arrondissement dans l'Ouest, les petites bourgades-satellites de la capitale administrative et les différents marchés de Yaoundé (Central, des Femmes, Mokolo) dans le Centre. Seuls les marchés de quartier restent assez peu fréquentés, en raison d'une offre limitée de produits et d'une faible différenciation socio-économique dans le profil des clients.

L'exploitant bamiléké se situe résolument à une échelle moyenne : celle de sa chefferie et du "plateau". Si ses affinités commerciales sont renforcées par les conditions de transport existantes dans l'Ouest (densité et fréquence des liaisons routières de bonne qualité)[45], elles sont insuffisantes à expliquer **la prédominance des relations commerciales de proximité et le rayonnement du marché de la chefferie**. Si les Bamiléké, communément présentés comme les pourvoyeurs vivriers de Yaoundé et de Douala, ont essaimé hors de leur milieu d'origine, ils n'ont cependant jamais délaissé cette dimension locale. Et si la chefferie a gardé sa place prépondérante, c'est parce qu'elle permet une réelle socialisation autour d'un lieu-symbole. C'est elle qui impose la plus forte empreinte identitaire, et non pas la ville, produite par le rural. C'est elle qui donne un sens à la réussite économique en l'enchâssant dans un ordre traditionnel. La ville n'est jamais une finalité en soi, elle est uniquement un moyen de promotion économique et un marchepied pour réinvestir la chefferie (notabilité et foncier). Ces lieux de commercialisation donnent

---

[44] L'essor urbain de Bafoussam est lié à son accession au rang de chef-lieu de province en lieu et place de Dschang, fief de la rébellion qui a ensanglanté l'Ouest entre 1958 et 1963. Mais sans doute aussi à son insertion dans le marché mondial par la commercialisation du café Arabica. Elle est d'ailleurs passée de 10.000 âmes en 1960 à quelque 112.000 habitants au recensement général de 1987. Banques, assurances, hôtels se sont multipliés dans l'intervalle. Elle est devenue le siège du puissant organisme coopératif qu'est l'UCCAO, le lieu d'implantation de l'usine des Brasseries du Cameroun pour les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest réunies. Parallèlement, elle a vu enfler ses prérogatives administratives (hôtel des Finances, Palais de Justice, IUT, palais du gouverneur).

[45] Lire en détail le § intitulé "La chefferie : référent parental et paradigme territorial" dans le dernier chapitre de la III° Partie.

Planche 22 : **Un petit marché villageois de la Lékié** (Yemessoa I - Arrondissement d'Obala). Depuis la disparition du réseau coopératif à la fin des années 80, nombre de marchés ruraux ont disparu, au grand regret des villageois qui doivent prendre une "occasion" (taxi-brousse ou "clando") pour se rendre dans les bourgs ruraux les plus proches.

Planche 23 : **Le seigneur et la terreur de la route : le grumier.** Ces camions qui transportent généralement des grumes imposantes sont toujours redoutés par les usagers de la route, car leur signalisation est souvent défectueuse ou leur chargement mal arrimé, parfois même leur chauffeur qui a "ambiancé" dans une vente à emporter, n'est plus très sûr de sa route (route de Ntui à Saa - février 1993 - département de la Lékié).

une forte structuration socio-spatiale au monde rural bamiléké, complémentaire de la trame fournie par la diaspora lignagère. Au point qu'il est illusoire de vouloir les faire évoluer[46].

Tableau 86 : Proportion d'actifs de l'exploitation fréquentant chaque type de marché

DISTANCE	*TYPE DE MARCHE*	*BAMILEKE*	*BETI*
< 1 km	QUARTIER	30%	4%
1 - 5 km	CHEFFERIE	**58%**	14%
5 - 25 km	BOURGADE (1)	**45%**	**57%**
> 25 km	VILLE (2)	24%	**75%**
	Moyenne	95%	88%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières réparties sur 5 départements de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992).

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

(1) Il s'agit de : Mbouda, Dschang, Bangangté, Bandjoun dans l'Ouest de Mbalmayo, Obala, Saa, Monatélé, Matomb dans le Centre

(2) Bafoussam et Douala pour les Bamiléké; Yaoundé pour les Beti.

Ainsi, même s'il ne possède aucun produit commercialisable, pas un producteur ne se risquerait à manquer le grand marché de sa chefferie. Le chef de ménage va régler ses "affaires", tandis que les femmes s'installent devant un tablier en bambou pour vendre des vivres. Ce jour-là, la campagne bamiléké donne l'impression de se vider. Dès 5 heures du matin, de véritables processions se forment pour converger vers le marché. Hommes, femmes et enfants mêlés vont à pied une bassine sur la tête, tirent un pousse-pousse chargé de porcelets ou de poules caquetantes, ou poussent leur vélo chargé de bonbonnes de raphia, ou encore se serrent dans un taxi-brousse pour ceux qui viennent de loin. Les concessions se vident littéralement, gardées uniquement par quelques vieilles femmes handicapées ou de très jeunes enfants.

[46] Dans son ouvrage intitulé Les Bamilékés de l'Ouest Cameroun, C. TARDITS rappelle les déboires de l'administration coloniale des années 30 et 40 pour tenter d'imposer des marchés de chef-lieu à des dates hebdomadaires fixes, en lieu et place des marchés traditionnels situés sur la place centrale de la chefferie (King Place) tous les huit jours.

Fig 49 : Routes et marchés actuels dans la province de l'Ouest

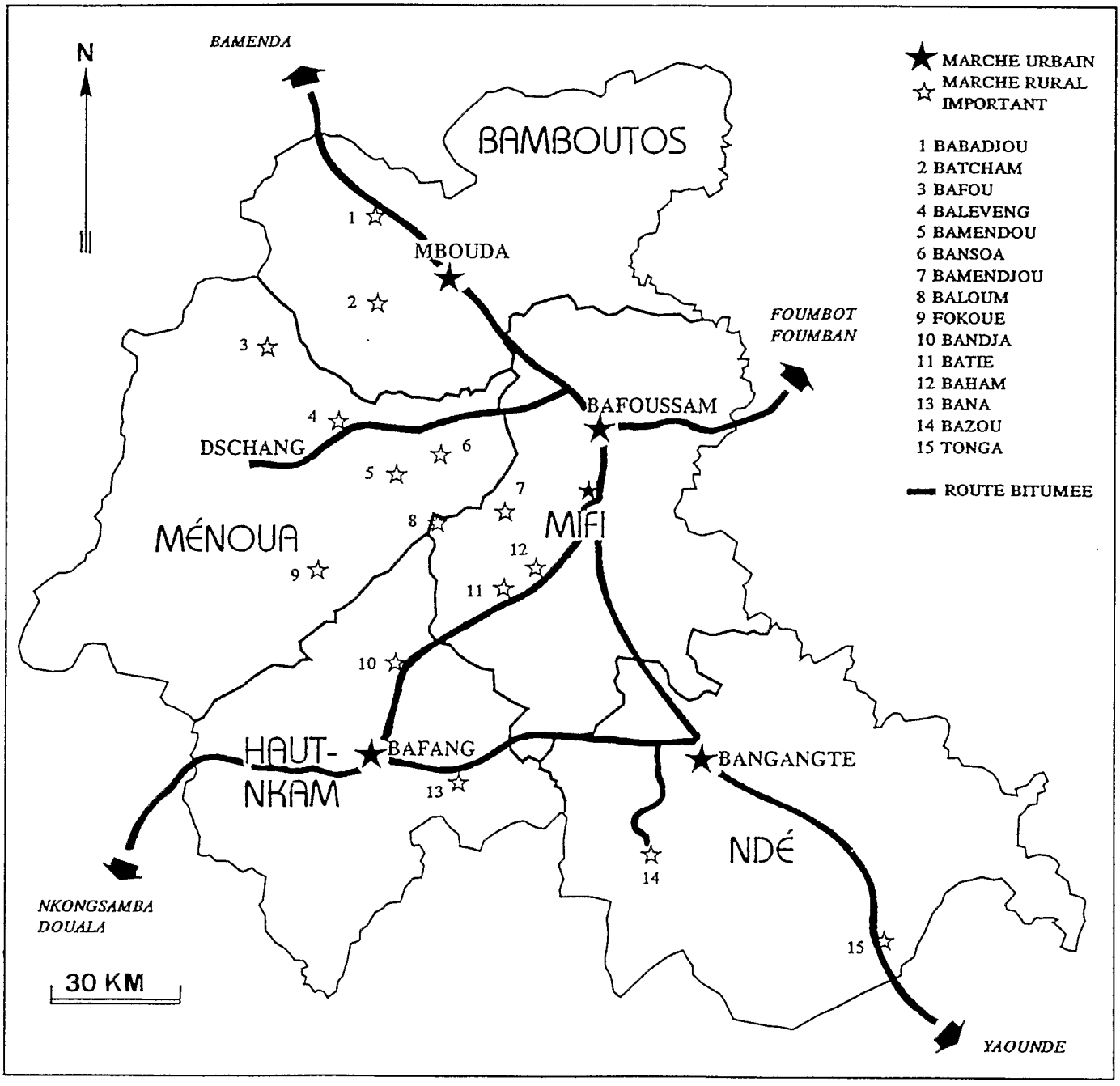

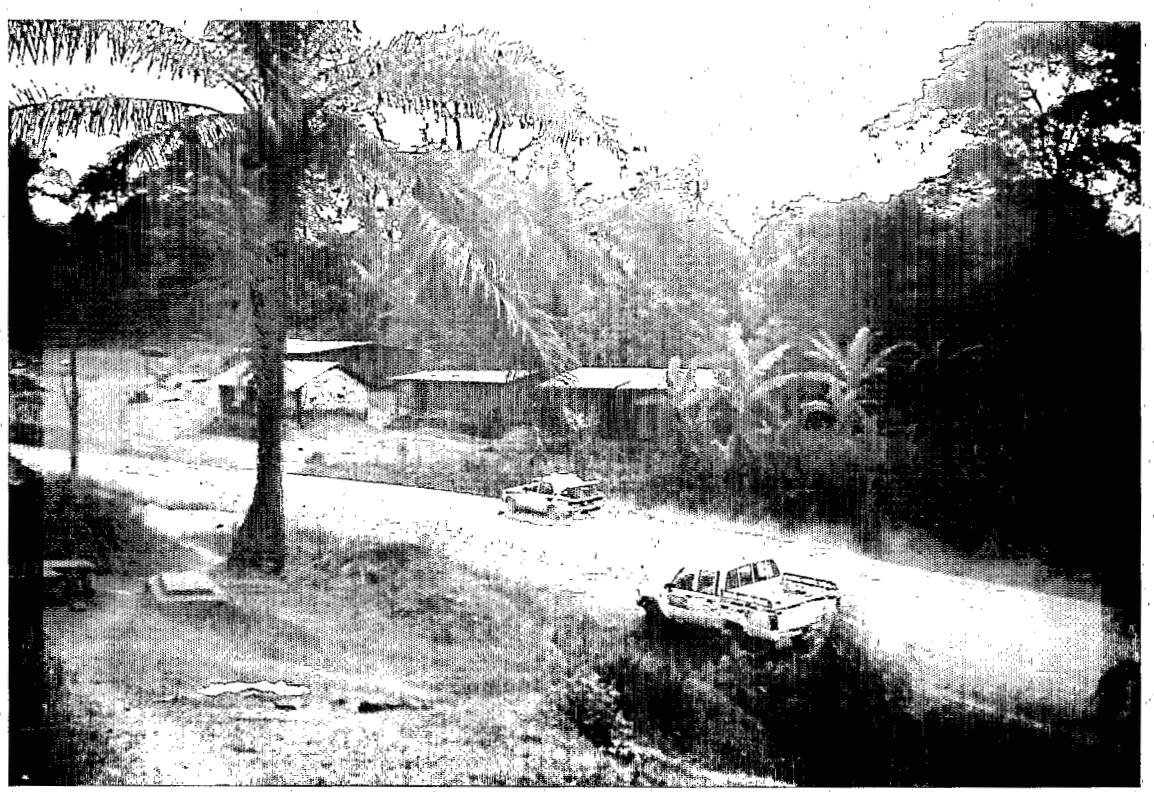

Planche 24 : **Une piste en saison sèche** (Arrondissement d'Okola - Lékié). La viabilité est bonne mais les sols ferrallitiques à la texture très fine se pulvérisent au passage des véhicules, rendant pénible les déplacements pédestres.

Fig 50 : Routes bitumées et marchés de la zone d'enquête béti

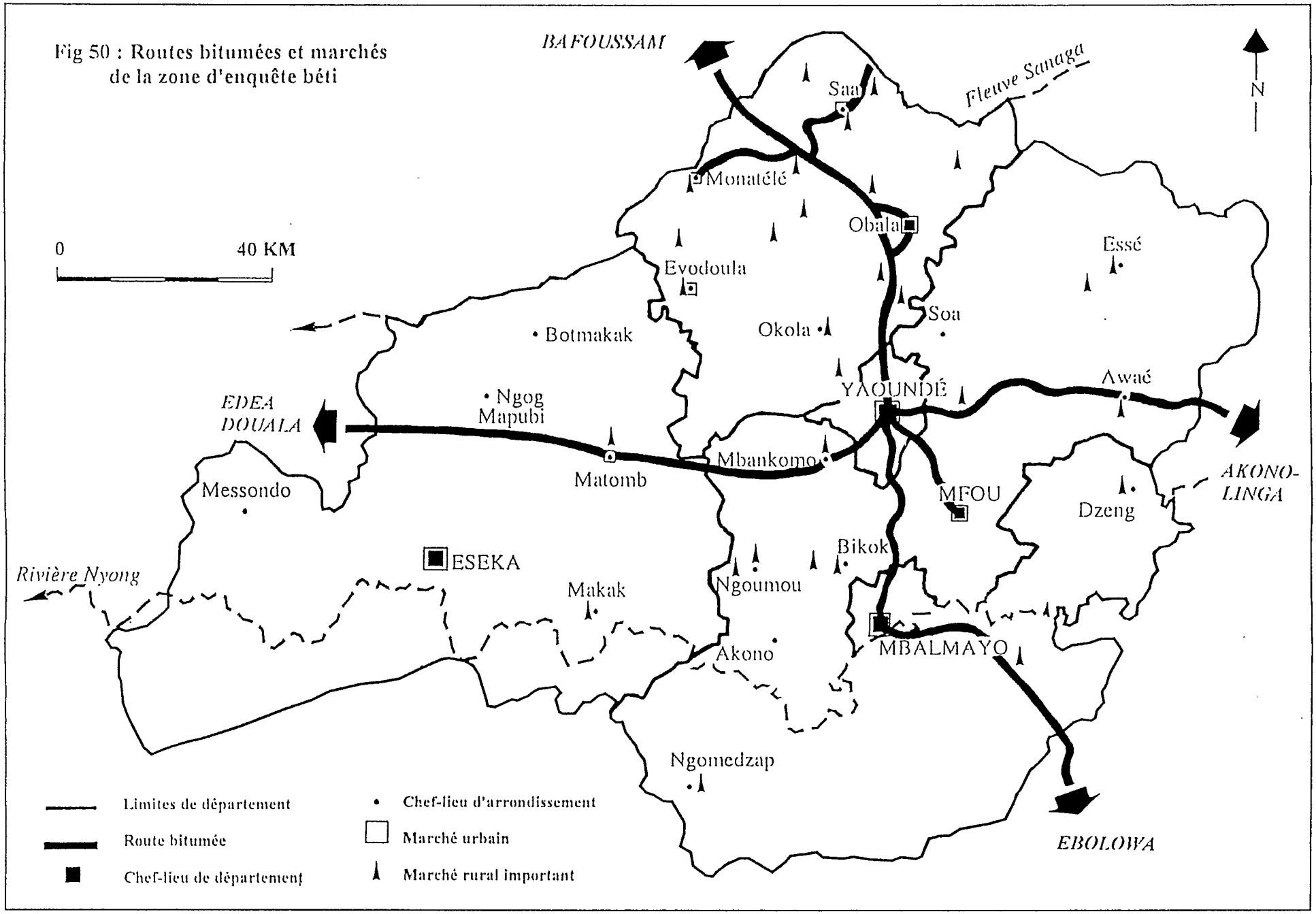

Contrairement au pays bamiléké, les marchés de la zone cacaoyère n'ont rien de traditionnel. Ils sont nés de la volonté de l'administration coloniale, désireuse d'assurer l'approvisionnement régulier de la capitale. La langue béti n'a d'ailleurs pas de terme vernaculaire pour les désigner, et c'est le mot pidgin-english *makit* qui est utilisé pour les désigner. *"Aujourd'hui ces marchés, entrés dans les moeurs, sont pour les femmes des villages leur seule source de revenus monétaires; ils constituent un lieu privilégié pour l'observation des relations entre la ville et la campagne"*. (A. FRANQUEVILLE 1972, p. 367).

La proximité n'est pas la seule variable d'influence dans la fréquentation d'un marché, même si l'on peut supposer qu'une faible distance incite une plus grande proportion de femmes à venir commercialiser leurs produits vivriers[47]. En enquêtant en 1974 dans 38 villages du Centre-Sud, situés entre 50 et 200 kilomètres par rapport à Yaoundé, A. FRANQUEVILLE a constaté ainsi que dans les villages les plus proches, la proportion d'agricultrices commercialisant leurs productions vivrières était plus faible qu'ailleurs. Ce qu'il justifie par un désintérêt relatif pour l'agriculture et la possibilité d'exercer d'autres activités non-agricoles. C'est dans un rayon de 30 à 50 kilomètres autour de la capitale que la commercialisation des produits agricoles est la plus répandue. Ainsi, dans le cas du Marché des Femmes de Yaoundé, par exemple, les vendeuses de produits vivriers sont presque toutes originaires des deux départements limitrophes (Lékié, Méfou), mais bien peu proviennent des villages suburbains (< 10 km), tandis qu'un quart parcourent plus de 50 kilomètres en moyenne (A. FRANQUEVILLE 1972, p. 376). Les facteurs prépondérants ne sont donc ni la distance kilométrique, ni l'abondance des récoltes mais bien plus l'accessibilité des marchés et la qualité des voies routières. Ce phénomène est très flagrant dans le cas des villages situés le long de l'axe goudronné Yaoundé - Bafoussam. Certaines vendeuses peuvent effectuer plusieurs trajets au cours de la même journée pour transporter les produits vivriers récoltés dans le village (*buy'am sell'am*). Et inversement, certains marchés ruraux de la Lékié ou de la Méfou doivent une partie de leur animation à la proximité de Yaoundé : des citadins viennent y acheter les produits vivriers de base (plantain, manioc, arachide, macabo) vendus à des prix inférieurs à ceux proposés sur les marchés de la capitale.

Les actifs de chaque exploitation paraissent, d'une manière générale, concentrer leurs efforts commerciaux sur un ou deux marchés au maximum. La fréquentation régulière se fait généralement à deux niveaux : le grand marché de la chefferie et un marché urbain pour certains produits (animaux, fruits) qui trouvent plus facilement preneurs en raison des gens de passage et de la présence de grossistes-transporteurs. On ne se disperse pas, faute de temps et de moyens suffisants, vers d'autres marchés à moins de besoins spécifiques. Seuls les entrepreneurs agricoles (maraîchers, arboriculteurs) et les éleveurs hors-sol sont amenés à quitter l'espace régional bamiléké pour se rendre à Douala ou Yaoundé, mais toujours selon un cheminement précis, forgé par les relations tissées et les habitudes commerciales. La très forte fréquentation des marchés, aussi bien de la part des hommes que des femmes, est un autre trait spécifique de l'Ouest Bamiléké : 91% des chefs d'exploitation masculins

---

[47] *"Parmi les lieux de vente donnés dans les réponses, le plus fréquemment cité est "le village même" : 39% des réponses; Yaoundé vient en deuxième position (23%), puis à égalité, les marchés et les petites villes proches (19%)"* (A. FRANQUEVILLE 1985, p. 129).

se rendent à un marché contre seulement 65% de leurs homologues béti qui confient plutôt cette tâche à leurs filles et épouse.

Les marchés ruraux excerçent en outre un rôle polarisateur sur l'espace régional beaucoup plus fortement dans l'Ouest que dans le Centre où ils ont du mal à polariser des espaces trop lâches et mal reliés. Leur aire d'attraction est d'autant plus grande qu'ils s'échelonnent sur les huit jours que compte la semaine bamiléké d'une chefferie voisine à l'autre (J. CHAMPAUD 1983, p. 217). La majorité des marchés du Haut-Nkam et du Ndé (Fotouni), situés sur le rebord méridional du plateau bamiléké ont des aires de recrutement très localisées, en raison de leur accès difficile (relief accidenté et manque de voies d'accès). On pourra rattacher à ce type les marchés où seuls quelques collecteurs ou colporteurs ruraux alimentant des marchés urbains sont présents (zone des hauts versants volcaniques des Monts Bamboutos par exemple, zone nord-Bafoussam dans les chefferies Bapi, Baleng, Bagam). Seuls les marchés "zonaux" (Mbouda-Galim, Dschang-Bafou, Bandjoun-Noun,...), desservant plusieurs chefferies où se regroupent producteurs, collecteurs, citadins de passage, acheteurs-groupeurs, constituent de véritables pôles d'échange où tous les acteurs de la filière sont représentés, de même que les marchés "régionaux" urbains (Foumbot, Bafoussam). Tous les chefs-lieux de département ont des aires d'approvisionnement circonscrites à leurs limites administratives, sauf pour Bafoussam, dont une partie des produits proviennent de la zone maraîchère de Foumbot et de la vallée du Noun, voire de la partie orientale du département de la Ménoua (chefferies Bansoa, Baloum, Bamendou, Bamougoum).

II. 6. C. Gestion de la mobilité : itinéraires obligés, projets migratoires réussis ou avortés.

Développer un dense réseau de relations et de parenté en ville est une vieille recette africaine. La migration à tout âge, pour des motifs très variés (scolarité, mariage, recherche d'un emploi), vers la ville procède d'un véritable rite initiatique dans l'Ouest comme dans le Centre. Elle peut aussi bien être l'expression de stratégies programmées que celle d'un ajustement circonstancié à la crise visant à réduire les charges familiales par transfert sur d'autres ménages nucléaires.

En revanche, les formes prises par l'émigration masculine sont bien différentes dans la société bamiléké ou la société béti. Dans la première, l'émigration est favorisée par des structures familiales très dispersées et l'orientation socio-professionnelle de la cellule d'accueil, mais aussi par la faiblesse des perspectives d'accumulation rapide au sein d'une chefferie contrôlée et monopolisée par quelques-uns. Mieux vaut donc partir pour s'ouvrir de nouvelles portes, quitte à revenir, fortune faite, dans son quartier natal pour y recevoir la consécration de ses pairs et obtenir l'intégration dans une société coutumière réputée. Et si, par suite d'une conjonction de circonstances malheureuses, la réussite n'est pas au rendez-vous, il est encore préférable de rester en ville plutôt que d'intégrer la masse des exclus et des déclassés qui produit un système hiérarchique et inégalitaire.

Dans la seconde, la ville n'est pas la finalité ultime des déplacements, ni une fin en soi. Le *"Sudiste" (...), vise la campagne ou, plus exactement, le groupe familial dont la racine est ancrée en milieu rural"* estime A. FRANQUEVILLE (1987, p. 578). Mais lui-

même dit pourtant être venu en ville par "nécessité". Comment, dès lors, justifier l'importance des contingents orientés vers la ville? Nécessité, recherche d'un travail stable et rémunérateur, survalorisation de l'école? S'il y a nécessité, elle n'est apparemment pas aussi impérieuse que dans l'Ouest : Lékié mise à part, le système foncier offre, par exemple, encore des possibilités d'appropriation. Les déplacements seraient donc essentiellement liés à des besoins conjoncturels. Une fois ceux-ci remplis, *"l'émigré espère alors rentrer au pays, sans doute sans avoir amassé beaucoup d'argent, mais satisfait d'avoir pu répondre à ses obligations"* (op. cit.). A. FRANQUEVILLE défend ainsi l'idée d'un exode rural bamiléké durable à finalité promotionnelle contrastant nettement avec l'approche béti-bulu de la ville caractérisée par le détour, l'alternance. Il y aurait donc des systèmes de migration nettement différenciés. Dans la réalité, le retour au village n'est pas toujours pleinement désiré par les émigrants. Le contrôle social exercé par les anciens ou les aînés est souvent présenté comme un refouloir par les plus jeunes et ce, quand bien même le travail se fait rare en ville.

II. 6. C. 1. Une recherche permanente de "citadinité".

Cherchant à caractériser la migration bamiléké et le déplacement béti, A. FRANQUEVILLE propose la typologie suivante :

> *"De façon quelque peu schématique, deux types de migrations doivent être distinguées: les unes sont des migrations lointaines (Fernwanderungen des auteurs allemands) ou "migrations de détresse" selon R. SCHWAB (1980 : 485), les autres sont des migrations de proximité (Nahwanderungen) ou migrations de relations. Les premières, telles celles des Bamiléké, ont généralement des destinations variées sous l'effet d'une* ***impérieuse nécessité*** *: pour l'Ouest et dans la conjoncture actuelle, celui d'une pression foncière excessive. Les secondes "s'intègrent dans le système général de la* ***vie de relations****, et leur intensité ne dépend qu'en partie de la capacité d'accueil du Centre" (ibid), ce qui évoque assez bien le cas des migrations "sudistes". Certes, dans la pratique, la distinction est moins tranchée, et le passage de l'un à l'autre type paraît souvent la règle : les premières migrations des "Sudistes" fuyant les contraintes de l'administration coloniale furent bien "de détresse", et celles de nombre de Bamiléké devenus hommes d'affaires ne le sont plus du tout. Mais, dans l'ensemble, un tel classement convient assez bien aux deux grands systèmes migratoires en présence dans le sud du Cameroun et dont l'aboutissement est Yaoundé"* (1987, pp. 526-527).

Si l'on s'en tient au récit fait par chaque migrant de retour, les motivations ne paraissent pas si antagonistes d'une région à l'autre. Tout dépend, d'abord, de la situation foncière de l'émigré : a-il déjà hérité d'une tenure? Si tel est le cas, dispose-t-il de parcelles non défrichées en suffisance? Sera-t-il même héritier? La migration a-t-elle été préparée ? S'intègre-t-elle dans une trajectoire d'accumulation bien établie (scolarité, apprentissage, mariage)? Va-t-elle s'effectuer dans le cadre d'un système familial multipolaire bien structuré ou s'est-elle imposée comme un pis-aller au futur migrant[48]? La distance est, en outre, un élément décisif dans la décision de partir comme dans celle de revenir : simple

[48] Il est très clair que cette intégration progressive dans la sphère urbaine ne se réalise pas uniquement par l'importance de la parentèle d'accueil. Importe également *"le grand nombre de fils qui faisaient et font leurs études (...) en dehors des chefferies"* note J. H. B. OUDEN (1989, p. 664), c'est-à-dire le niveau social des précédents migrants.

Planche 25 : **Un dense réseau de petites pistes rurales permet de désenclaver presque toutes les chefferies de la province de l'Ouest** (chefferie Bangangté - avril 1992 - Ndé). Seules les exploitations situées dans des secteurs plus montagneux restent difficiles d'accès. En saison des pluies, il en va tout autrement et certaines de ces pistes deviennent de véritables bourbiers impraticables.

migration pendulaire à faible distance, elle engage plus durablement lorsqu'elle est lointaine.

* La fonctionnalité de la mobilité : détresse et promotion

"Au siècle dernier, les cadets étaient vendus au loin dans le cadre de la traite (cf. WARNIER 1989). Au début du siècle, les cadets émigraient contraints et forcés par les recrutements de main d'oeuvre. Dans les années 20 et 30 ils sont partis faute d'espoir de promotion sur place. De 1957 à 1961, ils ont fui en ville afin d'échapper si possible aux affres de la violence de tous bords. Ils quittent maintenant les régions dont les terres, dans l'état actuel des techniques, sont exploitées au maximum de leur surface et de leur rendement" (J-P. WARNIER 1993, p. 43). L'émigration rurale bamiléké serait donc la résultante d'une conjonction d'événements politiques, de facteurs sociaux et de problèmes agronomiques. Le départ des cadets sociaux permettrait, d'une part, d'assurer la reproduction et la pérennisation du système social et agricole et, d'autre part, de s'affranchir de la tutelle pesante des hiérarchies multiples (chefferie, successeur, aînés), tout en acquérant une autonomie économique. Cela revient à faire de la migration un phénomène éminemment sélectif : exode des cadets masculins. N'est-ce pas être un tant soit peu réducteur? Du reste, comment comprendre alors les placements de solidarité, les migrations scolaires et féminines?

De même que la stratégie de conquête spatiale résultait de la **combinaison de facteurs répulsifs et attractifs**, on retrouve également **dans la décision actuelle d'émigrer** ces deux types d'éléments.

Dans la zone centrale camerounaise, les besoins de la traite conduisirent à ouvrir de nouvelles voies de communication et l'apparition d'une émigration forcée (1920-1940). Dans le cadre des travaux forcés, chaque chef de village était tenu de fournir un contingent de main d'oeuvre gratuite pour la réalisation de ces projets (voie ferrée Yaoundé-Douala, route Yaoundé-Ngaoundéré) La conséquence immédiate fut une modification dans la répartition géographique des habitants *"en incitant, souvent sous la contrainte, les habitants de la région à s'installer le long des nouveaux axes"* (A. FRANQUEVILLE 1984, p. 436). Certains s'y établirent définitivement après avoir fait venir leur famille. Les hommes étaient également réquisitionnés pour d'autres labeurs nécessaires à la bonne marche de l'économie coloniale : portage, coupe forestière, travail dans les plantations agro-industrielles et celles des chefs locaux. Besoins multiples et incessants qui conduisirent certains à émigrer hors du Cameroun.

L'émigration rurale est aussi parfois présentée comme la résultante du mécanisme de l'indivision de l'héritage et de la surpression foncière[49]. Elle devient "migration de détresse

---

[49] *"(...) le sort des non-héritiers est moins assuré. Traditionnellement, ils allaient voir le chef pour lui demander une terre à cultiver (...). Mais depuis longtemps déjà un tel processus n'est plus possible dans la plupart des chefferies très densément peuplées. (...) le plus souvent, la migration est la seule solution, soit vers une chefferie moins densément peuplée, soit vers l'extérieur du plateau bamiléké. Ainsi, le mode d'héritage met en quelque sorte sur le "marché migratoire" un nombre important d'hommes à chaque changement de génération : la majeure partie en fait des non-héritiers"* (J. CHAMPAUD 1981, p. 199).

(à suivre...)

économique". Les chefs d'exploitation préfèrent transmettre la terre à un héritier unique afin de préserver la viabilité de l'exploitation et ne pas morceler leur(s) plantation(s). Et si un partage intervient, il est peu équitable et défavorise les cadets. Si le poids des charges familiales et la garde de l'héritage contribuent à maintenir les aînés, les fils uniques et les successeurs au village, cadets sociaux et non-héritiers n'ont bien souvent d'autre issue que de quitter la concession pour accéder à l'indépendance économique. Certains cherchent à fonder leur propre exploitation sur des terres attribuées par le chef de quartier (*fon*) ou en défrichant une portion de forêt. Mais ce qui était autrefois possible ne l'est plus forcément de nos jours. Aussi lorsque les réserves foncières sont inexistantes, les non-héritiers n'ont d'autre choix que d'émigrer en ville pour survivre. Cette propension à émigrer est bien attestée par les différentes enquêtes menées dans le Centre et l'Ouest (voir § suivant). Dans la zone rurale béti, par exemple, A. FRANQUEVILLE (1987, p. 608), après avoir dressé la liste de 2244 aînés et 1972 cadets de famille, établissait qu'un quart seulement des premiers avait émigré en ville (26,9%), contre près de la moitié des seconds (48,6%).

Dans le système bamiléké, cette explication est toutefois beaucoup moins convaincante. Si l'absence d'héritage joue un rôle réel dans l'émigration, l'influence du surpeuplement n'est pas démontrée. Sinon, comment alors expliquer la très forte déprise rurale du Bamiléké Méridional où la saturation foncière est moindre ? C'est donc ailleurs qu'il convient de rechercher les causes profondes de l'émigration bamiléké. La clé se situe dans l'univers des représentations des Bamiléké (cf. Chapitre 2, III° Partie). Plusieurs auteurs ont déjà montré que la plupart des hommes bamiléké ne faisaient pas du travail agricole - considéré comme pénible et connoté comme une activité féminine - une priorité. L'essentiel est de "faire carrière ailleurs" en dehors de la sphère agricole qui servira, tout au plus, de marchepied.

En revanche, il est un point sur lequel les analyses convergent : la culture de rente n'a jamais vraiment servi de frein à l'exode rural. Certes, la levée des limites imposées à la taille des plantations dans l'Ouest, et les perspectives d'enrichissement individuel ont été à l'origine d'un regain d'intérêt pour le travail de la terre, mais les autorités coloniales - qui cherchaient notamment à attacher durablement les populations à leur terre - semblent avoir lamentablement échoué dans cette entreprise. En effet, l'insertion de ces régions dans l'économie marchande a créé des besoins monétaires nouveaux auxquels la culture de rente n'a pu entièrement faire face. Tantôt la plantation est trop exiguë pour être morcelée entre les fils; tantôt la rémunération de ce produit est trop faible - du fait de la baisse des prix ou des prélèvements opérés par l'Etat - pour couvrir l'ensemble des charges familiales (scolarité, santé, transport, achat de produits de première nécessité); tantôt enfin, les techniques de production ne permettent pas une amélioration des rendements et une augmentation de la rémunération du planteur[50].

---

[49](...suite)
"Selon l'ancienne coutume, (...) les fils non héritiers des cultivateurs déjà établis, allaient demander une portion de terre au chef (...) qui la leur accordait le plus souvent sans difficulté." (J. HURAULT 1970 a, p. 238).

[50] *"L'insuffisance des revenus ruraux apparaît (...) comme un élément déterminant, là où aucune spéculation- n'est possible (vente des produits vivriers aux citadins ou de denrées agricoles exportables), en*
(à suivre...)

L'émigration peut être aussi motivée par l'espoir d'une promotion économique rapide dans un milieu moins pesant (grandes plantations, petit commerce urbain, Fonction Publique). Car le contrôle social et foncier exercé par les anciens, l'immobilisme et le refus du changement peuvent inciter les jeunes à partir. Les premières migrations de Bamiléké hors de leur région d'origine correspondent à ce type de motivation. Elles débutent vers 1910-1920 avec le développement des plantations (cacao, huile de palme) dans le Sud-Ouest (R. DIZIAIN 1953, J-C. BARBIER et al. 1983). L'essor des exploitations forestières près de Nkongsamba et des maisons de commerce offraient également des emplois que les Bamiléké ont très vite occupé. A partir de 1935, les régions de Loum et de Nkongsamba deviennent les principaux pôles d'attraction des travailleurs migrants. L'implantation des bamiléké dans les basses vallées du Moungo et du Wouri est plus récente. Mais, c'est surtout après 1945 que la part des bamiléké dans la population totale de Douala devient importante (10% en 1944, 26% en 1956). La suppression du travail forcé et des laissez-passer vient renforcer ce mouvement d'immigration, le colonat agricole prenant peu à peu le pas sur les migrations de travailleurs de plantation ou de chantiers. Les facilités accrues de transport (voie ferrée et route goudronnée) entre Nkongsamba et Douala permettent le développement des installations bamiléké à proximité de cet axe privilégié. Dans la région béti, en revanche, l'inexistence de plantations agro-industrielles (complexe sucrier de Mbandjock) limite les possibilités d'emploi salarié en milieu rural. La migration s'effectue donc presque uniquement en direction de la ville. Et ce n'est pas le petit commerce ou l'artisanat qui est visé par le migrant, mais un emploi de "col blanc". Car en accédant à l'école et l'éducation moderne, le jeune rural contribue à propager *"le mythe du citadin-fonctionnaire, privilégié détenteur d'une parcelle de pouvoir"* (J-C. BARBIER, G. COURADE, P. GUBRY 1981-1982, p. 115)[51].

Hormis les déplacements obligés (maladie, vente de terre), **la plupart des migrations vers la ville sont initiées, voire organisées par la famille**. La poursuite de la scolarité ou la mise en apprentissage en ville sont fondamentalement des stratégies de promotion socio-économiques éprouvées de longue date, dont la famille attend des retombées futures. Durant tout son passage en ville, le migrant sera constamment en relation avec la parenté déjà installée : c'est le système de la tutelle (voir Chapitre suivant). Il en est dépendant économiquement pour son hébergement ou son alimentation et moralement par la pression qu'elle lui impose.

---

[50](...suite)
raison de la pauvreté des sols combinée à l'absence de voies d'évacuation" (J-C. BARBIER, G. COURADE, P. GUBRY 1981-1982, p. 114).

[51] Pour une réflexion plus approfondie, le Chapitre 2 de la II° Partie fournira de plus amples développements.

Tableau 87 : Niveau scolaire et émigration

	ETON 1973	*BETI 1993*	*BAMILEKE 1992*
ILLETTRE / PEU ALPHABETISE*	62,7%	47,4%	55,5%
ALPHABETISE* / DIPLOME*	70,5%	90,0%	85,9%

Sources : A. FRANQUEVILLE (1973, p. 177);
Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières réparties sur 5 départements de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992).
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).
*PEU ALPHABETISE désigne une personne qui déchiffre les lettres mais ne sait pas écrire;
*ALPHABETISE désigne une personne qui sait lire et écrire plus ou moins couramment;
*DIPLOME désigne une personne qui sait lire - écrire couramment et possède au moins le DIPLOME du CEPE (certificat de fin d'études primaires).

A. FRANQUEVILLE a montré qu'<u>une forte corrélation existe entre émigration et poursuite d'études</u>. Plus le niveau d'instruction d'un adulte est élevé, plus il y a de chances pour qu'il ait résidé en ville. Toutes les classes d'âge ne sont pas concernées avec la même intensité par ce phénomène. C'est, semble-t-il, pour les générations intermédiaires (30-50 ans) que la relation est la plus forte. Par contraste, et pour la même raison, *"la liaison entre instruction et "sédentarité" perd de sa force pour le groupe d'âges suivant : 30-39 ans (...) et s'affaiblit encore pour le groupe 20-29 ans"* (op. cit. 1987, p. 89). De ce point de vue, le contraste est flagrant entre les hommes n'ayant pas "fréquenté" plus d'une année ou deux et ceux munis d'une instruction plus poussée : dans la première catégorie, à peine plus de la moitié a vécu en ville contre plus de huit sur dix dans la seconde. Gardons-nous cependant de toute explication préconçue et simpliste de l'émigration rurale. Même, s'il faut en convenir, que l'école actuelle a toutes les chances de continuer à fournir des "bataillons" de migrants potentiels, tant qu'une vision "coloniale" de la hiérarchie sociale se maintiendra.

Tableau 88 : Principales raisons de départ en ville

	BAMILEKE	*BETI*
SCOLARITE	42,6%	55,1%
EMPLOI / RECHERCHE D'EMPLOI	29,4%	27,9%
AUTRES	28,0%	17,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest - sur la base de 380 personnes recensées en ville ou ayant été en ville;
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre - sur la base de 428 personnes recensées en ville ou ayant été en ville.

En tout état de cause, l'école exerce une action prépondérante - directe ou indirecte - dans le déclenchement de l'exode rural. Ainsi, en 1993, la scolarité était un motif très souvent mis en avant pour rendre compte des départs en ville à Yemessoa (40%), loin devant la recherche d'un emploi (20%) (Projet OCISCA 1993)[52]. Dans notre échantillon béti, sur 428 personnes recensées en ville ou ayant été en ville, la proportion de personnes ayant émigré pour des raisons scolaires représente plus de la moitié de l'ensemble. Parallèlement, elle ne dépasse pas 43% dans la province de l'Ouest. Cela correspond à plus de deux personnes par exploitation (2,4), contre à peine plus d'une pour la strate bamiléké (1,1). Et ce phénomène touchait en 1993 près de 80% des exploitations béti contre 65% dans la région bamiléké. La scolarité est donc bien la raison la plus fréquemment invoquée dans le cas d'un départ vers la ville, la recherche d'un emploi passe bien après dans les familles béti (1,3 émigré par exploitation). Même en période de crise, la survalorisation de l'école, jugée qualifiante, perdure dans la société béti (cf. Chapitre 2, III° Partie). Dans le cas de l'Ouest bamiléké, la situation est très légèrement différente : l'école est un facteur multiplicateur de l'émigration, mais sans doute moins que l'espoir de trouver un travail rémunéré. Le nombre moyen de personnes émigrées, en quête d'un emploi, l'emporte sensiblement sur ceux émigrant pour "fréquenter" (respectivement 1,6 et 1,1 personne par exploitation).

Cette relation a été mise en évidence par de nombreuses enquêtes migratoires depuis les premiers travaux de G. BALANDIER sur les Brazzavilles. Plus le niveau d'instruction est élevé et plus le départ vers la ville revêt une importance cruciale. A tel point que ceux qui n'ont pas de "bagage scolaire" très poussé reconnaissent leur incapacité à émigrer. Un peu comme s'ils avaient fini par intérioriser le fait qu'il est illusoire ou irréaliste de partir sans être suffisamment armé (diplôme, volonté). Impression purement subjective, qui contredit la nature même d'une certaine forme d'émigration, diront certains. Mais qui révèle une réelle prise de conscience des difficultés matérielles rencontrées en ville depuis 1988. En effet, vivre en ville coûte cher et trouver un travail relève aujourd'hui du miracle, d'autant plus que les petits métiers de la rue se font une rude concurrence.

Pour ceux qui interrompent leurs études et ne souhaitent pas retourner en milieu rural, il est impératif de trouver un emploi quel que soit la nature ou le lieu. Pour les autres, c'est l'occasion de poursuivre des études ou d'effectuer plusieurs années d'apprentissage et de "formation sur le tas". Les deux phénomènes doivent cependant être nettement différenciés car ils sont de nature différente. Autrefois, le départ du village intervenait généralement après la phase de formation scolaire : on partait en ville exercer un métier et rentabiliser les efforts et les sacrifices matériels consentis. Depuis l'Indépendance, un deuxième type de migration est apparu et n'a de cesse de se développer : les déplacements d'élèves d'un établissement à l'autre et d'une ville à l'autre. Ces migrations scolaires sont généralement orientées vers la ville, mais on note depuis le début de la crise une augmentation des migrations de retour vers le milieu rural où les frais de formation sont moins élevés (cf. Chapitre 3, II° Partie).

---

[52] *"Le nombre des départs s'est accru depuis 1991, avec des pointes périodiques lors des rentrées scolaires (...). (...) avec ou sans crise, le village continue à expulser ou à évacuer vers la ville son trop-plein de cadets sociaux en quête de maturité"* (A. BOPDA - Projet OCISCA 1993).

Si la scolarité est la première cause de départ pour les garçons, le mariage est la principale cause d'émigration pour les filles. Sans aller jusqu'à parler de filière matrimoniale organisée, on relève une nette tendance chez les jeunes filles scolarisées bamiléké à émigrer à Douala chercher un mari, plus à leur goût. Pour les deux contractants un tel arrangement présente des avantages. Le citadin préfère épouser une fille du "pays", jugée plus docile et digne de confiance. Pour la jeune fille, qu'il s'agisse d'une simple étape dans un cycle de vie au village ou d'une rupture plus radicale avec la chefferie, la migration en ville est presque toujours vécue positivement.

* Le présent et l'absent : héritiers au village et héritiers en ville

Si l'on dresse une liste des lieux de résidence des héritiers (descendant ayant hérité coutumièrement d'une parcelle de terre sur l'exploitation familiale) et non-héritiers, on s'aperçoit qu'<u>une proportion importante d'entre eux a délaissé le village d'origine</u>.

Fig 51 : Lieu de résidence des fils héritiers en 1992 et 1993

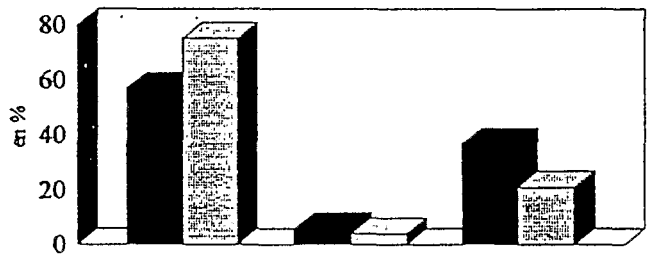

	Village d'origine	Autre village	Ville
■ Bamiléké	57	6	37
□ Béti	75	4	21

Fig 52 : Lieu de résidence des fils non-héritiers en 1992 et 1993

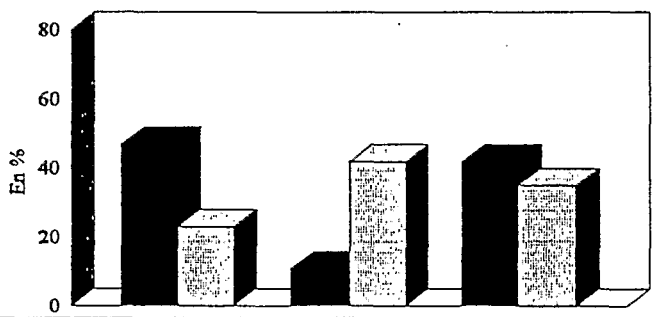

	Village d'origine	Autre village	Ville
■ Bamiléké	47	11	42
□ Béti	23	42	35

De manière concrète, dans près d'une concession bamiléké sur deux au moins un des héritiers ne réside plus sur l'exploitation contre un quart des exploitations enquêtées dans la région béti. Même bénéficiaires d'une part d'héritage, nombreux sont donc les Bamiléké à préférer "s'expatrier", tandis que, dans la société béti, celui qui reçoit les plantations choisit d'exercer pleinement son contrôle de la terre et de la main d'oeuvre familiale dépendante. C'est pourquoi, les non-héritiers[53] (cadets sociaux mais pas uniquement) sont beaucoup plus nombreux à quitter le village. Ainsi pensent-ils s'affranchir durablement de la tutelle du nouveau chef de lignage (cf. Chap. 4, III° Partie).

Les premiers écrits sur le pays bamiléké mettent en avant la monétarisation croissante des échanges dans les motifs d'émigration des hommes, renforcée par le nouvel impôt de capitation et les lourdes obligations traditionnelles (cadeaux aux chefs, fêtes coûteuses à l'occasion des funérailles, paiement de la dot, cotisations aux sociétés et tontines). A compter des années 50, elle a été rapidement délaissée au profit de la pression démographique.

L'explication fournie alors pour tenter d'expliquer cette propension à émigrer est maintenant connue de tous : l'exiguïté des parcelles concédées par le chef de lignage ne permet pas à un nouveau ménage d'assurer son autosuffisance alimentaire. Elle est globalement vraie si l'on se reporte aux superficies moyennes cultivées par actif bamiléké (entre 0,35 et 0,45 ha). Mais elle doit être nuancée en fonction du degré d'occupation des terroirs. Ce dernier peut, en effet, être très faible dans certaines zones de déprise rurale du Ndé ou du Haut-Nkam où les terres appropriées mais non cultivées occupent une superficie non négligeable. P. TCHAWA déclare, à cet effet, *"dans le Bamiléké méridional, s'il y a un manque de terre incontestable, la véritable cause actuelle de la surexploitation (...) des sols tient à leur mauvaise gestion. (...) 79,09% des personnes interrogées affirment posséder dans leur domaine des parcelles non mises en valeur"* (1993, p. 100).

On ne peut, en fin de compte, **retenir le facteur saturation foncière dans une explication construite de l'exode rural bamiléké**. Néanmoins, cette affirmation pour fondée qu'elle puisse être, risque de susciter interrogations, ou même incrédulité de la part de certains ayant du pays bamiléké une image d'Epinal. Pour tenter de les persuader de l'absence de réelle corrélation entre les deux phénomènes, nous avons essayé - de manière très simple - d'évaluer l'ampleur du phénomène des héritiers absentéistes dans les chefferies et villages parcourus en 1992 - 1993.

---

[53] Pour une meilleure compréhension des notions d'**héritier**, de **successeur** et de **non-héritier**, il serait sans doute judicieux de relire les § suivants : "L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal" (§ A. 2., Chapitre 4, I° Partie), "Successeurs, héritiers et gestionnaires" (§ B. 2., Chapitre 4, III° Partie).

Tableau 89 : Taux d'absentéisme des héritiers selon la densité rurale en zones caféière (1992) et cacaoyère (1993)

	BAMILEKE	*BETI*
ZONES SURDENSIFIEES (1)	34,7%	27,4%
ZONES FAIBLEMENT DENSIFIEES (2)	54,0%	20,4%
Moyenne	**47,0%**	**21,4%**

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest - 230 héritiers résidant hors de leur chefferie d'origine;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre - 117 héritiers résidant hors de leur village d'origine.

(1) Bamiléké septentrional (Ménoua, Mifi et Bamboutos) avec des densités rurales moyennes > 200 hab/km² en 1987; Beti septentrional (Lékié) avec des densités moyennes > 70 hab/km².

(2) Bamiléké méridional (Ndé, Haut-Nkam) et Béti méridional (Méfou, Nyong-et-Soo, Nyong-et-Kelle).

Il apparaît ainsi que, dans les chefferies surdensifiées (> 200 hab/km² en 1987), la proportion d'absents est non seulement située à un niveau très bas, mais qu'elle est même bien inférieur à celle des chefferies aux terroirs moins saturés (54,0%). Comme si, loin de constituer un facteur répulsif, la saturation renforçait la "faim de terre" et donnait une valeur incommensurable à chaque parcelle transmise. On ne saurait donc donner une explication univoque de l'émigration. D'autres éléments entrent donc nécessairement en jeu dans la décision d'émigrer du jeune héritier : la volonté d'échapper au cadre rigide de la chefferie, *"à l'arbitraire des chefs"* et au poids des aînés (père, successeur), la présence de relais familiaux en ville. L'émigration peut également devenir impérieuse s'il doit poursuivre des études. L'éloignement de la chefferie n'est donc jamais que temporaire, jusqu'à ce qu'un événement familial rappelle l'émigré dans sa concession d'origine.

En pays béti, c'est tout le contraire, si l'on s'en tient aux statistiques. La présence de réserves foncières dans les départements forestiers du Centre semblerait un facteur de supplémentaire de maintien des héritiers au village. Tandis qu'en cas de blocage du système foncier, rendant illusoire toute possibilité d'extension des plantations ou de défrichement, les héritiers auraient légèrement plus tendance à émigrer en ville (27,4%). A l'occasion d'enquêtes spécialisées sur les migrations dans le Sud-Cameroun, A. FRANQUEVILLE avait déjà relevé ce phénomène original. Contrairement à l'idée parfois admise, selon laquelle les faibles densités rurales seraient la résultante de puissants courants d'émigration, il concluait que la corrélation était précisément l'inverse (0.33) : *"les cantons les plus peuplés sont ceux où l'émigration est la plus forte, ceux qui comptent le plus d'absents et le moins de villageois restés sur place"* (A. FRANQUEVILLE 1973, p. 160). Le pourcentage d'absents était alors de 35,4% dans les arrondissements où la densité dépassait 54 hab/km² en 1967 et seulement de 30,7% dans ceux où elle était y inférieure. Poursuivant sa quête, il cherche ensuite à relier l'intensité de l'émigration et l'enclavement du village. Le coefficient de corrélation obtenu est alors bien supérieur (0.62), établissant

par là que l'émigration actuelle - pour l'ensemble des migrants - est proportionnelle à l'accessibilité du village donné. *"Les variables régionales du mouvement d'émigration obéissent donc à quelques principes généraux (...) [qui] sont la densité de la population, la distance pondérée à Yaoundé, la taille du village et, notion très difficilement chiffrable, la possibilité d'emploi sur place ou à proximité"* (op. cit. 1973, p. 164).

II. 6. C. 2. Partir, revenir : projets migratoires réussis ou avortés.

Ce n'est pas le départ pour la ville qui pose, en fin de compte, le plus de problèmes ni même l'insertion du migrant. Bien au contraire. Le rural pense trouver en ville ce qu'il cherche (un emploi, une formation, un appui, un accueil) et, si tel n'était pas le cas, plusieurs solutions de repli ou de rechange. C'est, en fait, le retour qui suscite le plus de remarques et d'interrogations : A quel moment rentrer ? Dans quel but ? Quel sera l'accueil du groupe? Alors que les futurs migrants anticipent généralement sur leur vie citadine, multiplient les projets résidentiels ou professionnels, le retour au village est, en revanche, rarement planifié par les plus jeunes. Il n'est pas intégré dans leur projet sur la ville et reste synonyme d'échec (rentrer les mains vides, sans capital, ni diplôme) ou d'obligation sociale (rentrer pour endosser la charge de successeur et de soutien de famille). D'où, parfois, la multiplication des séquences migratoires dans certaines trajectoires individuelles ou encore la volonté attestée de "s'accrocher à la ville" en "se débrouillant" par tous les moyens si besoin.

* Multiplier les étapes ou s'enraciner?

Dans les deux régions, le rural et l'urbain se recoupent, s'entrecroisent. Les chefs d'exploitation n'"ayant pas fait la ville" sont une minorité au sein de l'échantillon retenu pour les enquêtes ADOC 1992 et CACAO 1993 : respectivement 25% et 23%. A titre de comparaison, la proportion de sédentaires (personnes n'ayant jamais résidé plus de 6 mois hors de leur village) parmi les "Sudistes" interrogés, dans les trente-huit villages, par A. FRANQUEVILLE était de 35% environ. Et *"plus des trois quarts des natifs adultes (77,5%) sont ou absents ou revenus après une absence notable"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 79).

Le nombre moyen d'années écoulées hors du village est sensiblement le même pour les chefs d'exploitation bamiléké et béti (10 années), soit près du quart de l'âge moyen (45 ans dans l'Ouest en 1992 et 47 ans dans le Centre en 1993). Si l'on ne retient que les chefs d'exploitation ayant émigré, la spécificité des migrations bamiléké apparait beaucoup plus clairement : la durée de leur séjour en ville dépasse de deux ans celle des Béti. Dans les deux groupes, les deux tiers du temps passé en ville étaient consacrés à une activité rémunérée.

Tableau 90 : Nombre moyen (médiane) d'années passées en ville par le chef d'exploitation

		BAMILEKE	*BETI*
ÂGE MOYEN		45,0	47,0
SEDENTAIRES + MIGRANTS		10,5 (9,0)	9,5 (7,0)
MIGRANTS DE RETOUR		13,5 (11,0)	11,5 (10,0)
dont	*SCOLARITE*	*3,0*	*2,5*
dont	*APPRENTISSAGE*	*0,9*	*0,7*
dont	*TRAVAIL*	*9,0*	*7,7*
dont	*CHOMAGE*	*0,6*	*0,5*

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest; CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre.

Le nombre de séquences migratoires et le nombre d'années passées en ville a, certes, tendance à augmenter avec l'âge du migrant, mais il n'y a pas véritablement de règle établie. Un jeune scolaire peut avoir été scolarisé dans trois centres urbains en l'espace de quatre à cinq ans, tandis qu'un migrant de la première génération peut avoir résidé trente ans dans la même ville, exerçant la même activité professionnelle, pour ne retourner dans son village natal qu'à sa retraite.

Monsieur **Justin M.**, 56 ans en 1992, constitue un bon exemple de ce qu'il fait entendre par migration dans l'espace social béti. Toute sa vie durant, il a eu *"un pied au village et un pied en ville"* et appliqué la stratégie de l'éclatement familial (entre son village proche d'Evodoula (Lékié) et Yaoundé. Après quelques brèves études à l'école primaire catholique de Minwoho, Justin part à Yaoundé, en 1951, pour apprendre le métier de tailleur. Puis, une fois sa formation achevée, décide subitement de revenir dans son village d'origine. Il y séjourne 3 ans, entre 1952 et 1955. Cette année-là, il repart à Yaoundé et trouve à s'employer comme tailleur chez un riche Bamiléké. Nourri, logé gratuitement, mais ne recevant pas de salaire pour son travail, il choisit alors de se "mettre à son compte". A l'époque, il gagnait entre 12.000 et 15.000 fcfa/mois. A la mort de son père (1961), il revient à nouveau au village pour gérer l'exploitation avec sa mère et deux de ses épouses. Il agrandit progressivement la cacaoyère paternelle qui passe de 350 pieds (plantés en 1938-1940) à 1.150 en 1968. Il juge préférable de prolonger son séjour à Minwoho quelques années, dans la mesure où le travail de tailleur se révèle très incertain à Yaoundé. Puis en 1968, suite à une opportunité, il décide de repartir. Un de ses cousins le fait mander afin de participer à la fabrication d'uniformes militaires chez un patron grec. Le travail "paye bien" et ne manque pas. En 1970, Justin devient même maître-tailleur militaire à AFMOCAM avec des appointements conséquents : 25.000 fcfa mensuels. Mais une fois, le contrat terminé, il est licencié. Il trouve néanmoins rapidement à se faire réembaucher grâce à sa réputation. L'année 1975 marque un nouveau tournant : las d'être séparé de ses deux autres épouses restées au village, il quitte Yaoundé, mais ne délaisse pas, pour autant, la couture. Tout en poursuivant l'extension de la plantation (3.000 pieds de cacao entre 1975 et 1978, puis 4.500 de 1983 à 1985), il exerce le métier de tailleur dans son atelier nouvellement construit. Il réside donc, pour le moment, dans son village d'origine, mais il n'est pas exclu qu'il reparte, une nouvelle fois, dans la capitale.

Planche 26 : **La pose, après la palabre et avant le verre de *matango* ou de *ha*** (alcool de palme) à Nkog-Edzen (arrondissement de Saa - Lékié). La famille est grossie par le retour des fils émigrés en ville. Ce phénomène de retour s'est approfondi avec l'aggravation des conditions de vie en ville et la raréfaction des *"jobs"* (travail à la tâche, petite commerce informel). Ce complément de force de travail permet souvent de développer de nouvelles cultures (ananas au premier plan).

Pourquoi certains ruraux partent alors que d'autres restent? Pourquoi certains reviennent-ils rapidement, d'autres plus tard, quelques-uns jamais? Pourquoi certains émigrent-ils vers Yaoundé, d'autres vers Douala? Autant de questions qui peuvent trouver une amorce de réponse lorsqu'on s'intéresse de près aux micro-processus générateurs de la migration et aux récits de vie. On ne peut donc appréhender uniquement la migration par **la mobilité géographique** du migrant (nombre d'années passées en ville, nombre de séquences migratoires), il convient également de mesurer **l'instabilité de sa trajectoire** (échec scolaire, perte d'emploi, maladie, perte d'héritage, accident) si l'on souhaite établir une typologie.

Ernest T., résidant actuellement dans la chefferie Bandjoun, doit être considéré comme un migrant de la seconde génération (1945-1960), même s'il a encore multiplié les étapes migratoires après 1960. A 15 ans, en 1956, il quite l'école de la mission, et part travailler à Bafoussam chez un de ses oncles qui était tailleur. Hébergé chez ce dernier et employé à la vente des tissus, il est séduit en 1959 par une carrière militaire et commence ses classes à Dschang en période de pleine rébellion upéciste. Muté à la garnison de Mbouda, il y reste 8 ans jusqu'en 1967. Suivent alors trois années à Bafang, puis une à Edéa. Sa carrière de militaire de rang s'interrompt alors à la suite du décès de sa mère. Il n'a alors d'autre issue que de rentrer à Bandjoun pour seconder son père (1972). Jusqu'en 1977, il travaille dans les plantations familiales. Lorsque son père décède la même année et que la succession revient à un de ses frères aînés, il choisit de tenter sa chance à l'extérieur et part à Bafoussam. Après un stage au sein du FONADER, il acquiert le statut de salarié du Fonds National de Développement Rural. Il est alors affecté à Bafang. Son ascension économique est, certes, modeste comparée à celle de grands commerçants, d'héritiers uniques ou de fils de notables, mais elle est réelle : en dix ans, son salaire passe de 14.000 fcfa à environ 45.000 fcfa en 1987. A compter de cette date, il est muté à Foumbot et y demeure jusqu'à la liquidation du FONADER. En 1989, il retourne à Bandjoun pour mettre en valeur le lot de terre accordé par son père en 1972. Sa reconversion sera facilitée par le paiement de 23 mois d'arriérés de salaires.

Fig 53 : Nombre de séquences migratoires effectuées par l'exploitant

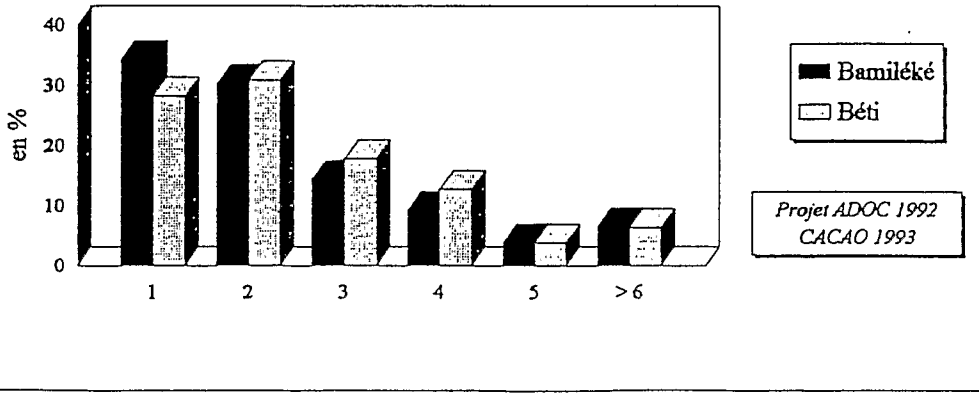

Tableau 91 : Nombre de séquences migratoires effectuées par le chef actuel d'exploitation

	1	2	3	4	5	6 et +	Total
BAMILEKE	**34,2%**	30,3%	14,5%	9,2%	3,9%	6,6%	100,0%
BETI	28,2%	**30,8%**	17,9%	12,8%	3,8%	6,4%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest - sur la base de 76 réponses; CACAO 1993 (enquête auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre - sur la base de 78 réponses).

Si l'on se reporte à nos deux enquêtes, le nombre moyen de séquences urbaines est très proche d'une région à l'autre : 2,62 pour les chefs d'exploitation béti et 2,44 pour ceux bamiléké. La mobilité géographique des exploitants béti, eton et bane serait donc très légèrement supérieur à celle des bamiléké. Mais ne serait-ce pas liée à la proximité immédiate de Yaoundé (entre 35 et 100 kms), alors que Douala est distante de plus de 200 kilomètres? Si la répartition des villages au sein de la zone d'enquête peut être invoquée pour justifier cette différence, il ne faudrait malgré tout pas minimiser l'attraction exercée par Bafoussam sur le milieu rural proche. Il ne faudra donc pas vouloir faire dire aux chiffres plus qu'ils ne signifient. On se bornera donc à rappeler que l'éventuelle moindre mobilité des exploitants bamiléké (un tiers des émigrés n'a pas quitté la première ville dans laquelle il s'était installé) cadre bien avec une volonté générale de s'installer durablement en ville et de développer des activités indépendantes (commerce, artisanat, transport). De même, que l'instabilité géographique des émigrés béti répond au souci de ne pas s'enraciner définitivement en ville, de changer[54].

* Le retour : contrôle social et difficultés économiques.

Si le départ est bien souvent le résultat d'une décision de l'ensemble du groupe social pour les plus jeunes ou le produit d'une histoire sociale pour les autres (répartition de l'héritage, mariage), le retour est lui-même rarement l'aboutissement d'un cheminement personnel. L'émigré choisit rarement de rentrer de son plein gré. Dans la majorité des cas, la détermination du retour est liée aux composantes domestiques et économiques sur lesquels il a, somme toute, peu de prise.

[54] En enquêtant auprès de 430 immigrés à Yaoundé, A. FRANQUEVILLE (1987, p. 227) note que 63,6% des originaires de l'Ouest souhaitent *"demeurer toujours à Yaoundé"* contre seulement 49,5% parmi les "Sudistes".

Tableau 92 : Raisons majeures motivant le retour au village de l'émigré

	BAMILEKE	*BETI*	*"SUDISTES"* (2)
SUCCESSION / HERITAGE	26%	34%	32%
PERTE D'EMPLOI	39%	30%	23%
AUTRES (1)	35%	36%	45%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest - sur la base de 76 réponses;
CACAO 1993 (enquête auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre - sur la base de 78 réponses).
(1) divers : retraite, maladie, échec scolaire, retour volontaire.
(2) A. FRANQUEVILLE 1987, p. 229 (enquête rurale auprès de 310 anciens émigrés)

Robert F., 28 ans en 1992, a ainsi vu sa trajectoire de terroir perturbé par plusieurs événements extérieurs. Jusqu'en 1978, sa scolarité primaire se déroule sans heurts dans sa chefferie d'origine (BAZOU - Ndé). Il parvient aisément à intégrer le CES de Bazou avant de gagner Bangangté, le chef-lieu du département pour effectuer sa classe de 4°. Ses parents l'envoient ensuite à Yaoundé, dans un collège plus réputé pour y préparer le BEPC. Il échoue une première fois et redouble, repasse le brevet mais échoue une seconde fois. Volontiers désireux de rester à Yaoundé, il cherche par tous les moyens à se faire embaucher, à se "débrouiller". Peine perdue. Il chôme deux années durant (1984-1986), avant de trouver in extremis un emploi de régisseur de ferme avicole dans les environs de Yaoundé. La filière "ethnique" semble avoir pleinement fonctionné, puisque son propriétaire est également un Bamiléké de Bafang. Néanmoins, il ne garde pas ce poste très longtemps. En raison de la vive concurrence existante dans la production avicole, il gagne Douala pour chercher un autre emploi en 1988, au moment où les premières "compressions" se multiplient. Il n'aura de cesse de chercher, mais sans résultat. Enfin, convaincu d'avoir temporairement épuisé toutes les opportunités de réussite, il préfère en 1989 retourner dans sa concession d'origine pour se consacrer à la production agricole (café Robusta, cacao, palmier à huile) sur le lot hérité de son père.

Dans *"l'espace des sociétés de culture béti"*, pour reprendre l'expression d'A. FRANQUEVILLE, le contexte familial semble jouer un rôle décisif (34%) aussi bien en 1993 qu'en 1973, au moins aussi déterminant que la dégradation du marché de l'emploi (30%).

A NKOLYA (Nyong-et-Soo), **Emmanuel O. B.** constitue un jeune migrant de retour. Ecolier à l'école presbytérienne de Metet jusqu'à l'obtention de son CEPE en 1972, il poursuit ses études dans un collège privé à Mbalmayo, tout en étant hébergé chez une tante. Mais dès la fin de la classe de 5°, il doit interrompre son parcours, car ses parents n'avaient plus les moyens de faire face aux dépenses. En 1974, il décide de gagner la capitale et devient un de ces innombrables débrouillards qui animent la vie qutodienne. Tour à tour laveur de voiture, vendeur de journaux, de cigarettes, pousseur, il cherche les moyens d'accéder à un travail salarié mieux rémunéré et moins instable. Mais c'est seulement en 1982 qu'il parvient à trouver un emploi de manoeuvre dans les Travaux Publics. Il travaille sur différents chantiers de la région de Yaoundé jusqu'en 1986, avant d'être muté à Mamfé dans la zone anglophone. Revenu dans la région béti

(Sangmelima) en 1988, il est "compress" au bout de quelques mois. Sans travail, ni revenus, il se replie rapidement sur son village d'origine afin de succéder à son père, âgé et malade. Désormais,c'est aux cultures vivrières qu'il consacrera la majeure partie de son temps et d'elles qu'il tirera l'essentiel de ses revenus (près de 200.000 fcfa annuels en 1993 sur un revenu global annuel de 290.000 fcfa), profitant pleinement des facilités de transport de l'axe goudronné qui traverse Nkolya.

Lorsqu'un événement familial grave intervient (maladie, accident, décès), l'émigré est tenu de retourner au village pour participer au deuil ou à l'économie des funérailles. Il rejoint sa parentèle pour préparer la succession. Car le décès du père, d'un frère aîné ou d'un oncle implique nécessairement la désignation d'un nouveau successeur, après force palabres avec les notables et les anciens. La charge de successeur impliquant au moins autant de devoirs sociaux (régler les conflits, redistribuer les droits d'usage) que de nouveaux droits matériels, elle rend presque impératif le transfert définitif au village. Parfois même, un fils peut être rappelé près de son père avant que celui-ci ne meure, si ce dernier ne se sent plus en mesure de gérer l'exploitation et de remplir son rôle au sein du village. Le fils désigné ou pressenti n'est-il pas alors devant un dilemme : remplir son rôle et rentrer au village ou refuser la succession? Etant donné, la prégnance des règles sociales, il ne peut que se conformer à cette obligation sociale.

C'est le cas de **Noah** A. du village d'Abono (arrondissement d'Obala - Lékié). N'ayant pas "fréquenté", Noah a très tôt été accaparé par le travail dans la cacaoyère de son père. Il y travaillera jusqu'en 1954, à l'âge de 20 ans. Puis, il choisit d'émigrer à Yaoundé afin de trouver un travail rémunéré qui lui donnera une plus grande indépendance. Il trouve rapidement à travailler dans une carrière en temps que manoeuvre. Cependant, en 1958, il rentre définitivement au village, contraint et forcé. Son père, fatigué, le rappelle, en effet, auprès de lui pour s'occuper de l'exploitation avec son frère. Aussi, lorsque ce dernier décède en 1966, c'est tout naturellement que l'exploitation est partagée en tre les deux fils héritiers.

Dans le système bamiléké, la situation est plus équivoque. Si le retour est incontournable pour le successeur, à la fois héritier et gestionnaire, il semblerait que les héritiers mineurs parviennent ou cherchent à l'éviter. A l'origine, le nouvel émigré bamiléké n'a pas pour projet de s'installer définitivement en ville, pas plus que le béti. Puis tout évolue. Progressivement l'émigré en vient à espérer rester en ville apparemment plus propice à une réussite et un enrichissement individuel par la multitude des opportunités offertes. Et il tourne d'autant plus facilement le dos à son milieu rural d'origine que le système social hiérarchique y est contraignant, le contrôle social pesant, son lot de terre dévolu par héritage exigu, cerné par les cases, les plantations vivrières. Et lorsque les biens possédés à l'extérieur de la chefferie seront plus importants que ce qu'il lui reste dans sa concession d'origine, l'émigré n'aura alors plus aucune raison valable d'y retourner vivre. A moins qu'il ne cherche, le moment venu, à légitimer une réussite économique (Chapitre 1 et 4, III° Partie). Dans ce cas précis, il n'est pas interdit d'assimiler ce type de retour volontaire à un cheminement migratoire réussi. Et si la "fortune" n'est pas au rendez-vous, au moins le migrant de retour aura-t-il la satisfaction de pouvoir venir goûter une retraite méritée après plusieurs décennies de travail en ville. Ayant patiemment amélioré sa case,

agrandi sa plantation, bénéficiant d'une petite retraite le cas échéant, il pourra se figurer "être bien". Pour les émigrés des générations précédant la crise actuelle, la plupart de ces retours interviennent ainsi entre 45 et 54 ans dans la zone cacaoyère.

Pour les plus jeunes (20-30 ans), un retour précoce au village ne peut que desservir. C'est la reconnaissance implicite d'un échec : scolaire ou professionnel, surtout pour ceux dont le village d'origine est loin de Yaoundé. D'où le désir à peine voilé de repartir lorsque cela sera possible[55]. En contrepartie, dans le cas d'un village suburbain (20-30 kms) où bon nombre d'exploitants ont *"un pied en ville et un pied au village"*, habiter au village sera mieux perçu. D'autres éléments peuvent également entrer en ligne de compte pour fortifier le jeune émigré dans sa décision de rester en ville, coûte que coûte : la crainte jamais éteinte de la manipulation par les esprits (*Evu* chez les Béti, *Famla* des Bamiléké), le sentiment que le savoir-faire acquis - bien adapté au contexte urbain - ne pourra être pleinement valorisé, le manque de moyens financiers et techniques pour s'installer. Tels sont, du moins, les principaux arguments classiquement présentés par les jeunes émigrés.

Tableau 93 : Date de retour au village des exploitants actuels

	< 1960	61-70	71-80	81-87	> 1987	Ensemble
BAMILEKE	15,0%	10,0%	19,0%	26,0%	30,0%	100,0%
BETI	10,8%	12,2%	23,3%	23,1%	30,6%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest; CACAO 1993 (enquête auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre.

Benoît N., 27 ans à la date de l'enquête ADOC (1992) est un exemple probant de la volonté qu'ont les plus jeunes à demeurer en ville en dépit de la contraction du marché de l'emploi. Né à la chefferie Babadjou en 1965, il est "placé" dès 1972 chez un frère aîné à Melong (Plaine des Mbos) afin d'y commencer ses études primaires. Un certificat de fin d'études primaires vient couronner à 11 ans un parcours sans faute. Mais faute de moyens, il ne peut poursuivre ses études plus avant et gagne Douala pour commencer l'apprentissage de soudeur (1976). Un autre frère qui exerce cette profession prend donc le relais. Durant neuf mois, Benoît travaille comme apprenti. Sa condition semble même privilégiée par rapport aux autres apprentis puisqu'il reçoit 50 fcfa chaque jour. A l'issue de cette période, il trouve aisément un emploi chez un soudeur pour 11.000 fcfa (1979). Mais estimant sans doute que cela "ne gagnait pas" préfère abandonner et commencer le rude travail de pousseur, néanmoins plus lucratif. Il "pousse" durant deux ans et gagne parfois jusqu'à 5.000 fcfa/jour. Mais, il n'a pas renoncé pour autant à la soudure. Avec les bénéfices, il achète un poste de soudure et ouvre son propre atelier. Tout semble donc marcher

[55] A. FRANQUEVILLE notait, d'ailleurs, *"plus du tiers (37,5%) de ceux qui ont moins de 30 ans envisagent de repartir; leur proportion décroît ensuite régulièrement : 18% entre 30 et 39 ans, 9% entre 40 et 49 ans et 3% au-delà"* (1987, p. 245).

pour le mieux. Il ouvre même un second atelier dans les années 80. Puis, il se marie en 1985. Jusqu'à ce qu'un accident de moto ne vienne briser son ascension. Pour couvrir les frais d'hospitalisation, il doit vendre son matériel et fermer ses deux ateliers. Il essaie, une fois rétabli, de recommencer son activité de soudeur, mais les capitaux lui font rapidement défaut. Après avoir été tour à tour braiseur, puis creuseur de puits, il choisit de rentrer à Babadjou pour devenir maraîcher.

En réalité, la situation rencontrée par les migrants de retour dans leur village natal n'est pas uniforme : certains bien reliés par une route goudronnée sembleraient même offrir tous les avantages de la ville sans en avoir les inconvénients, d'autres encore très enclavés semblent assoupis, sclérosés, désertés par les jeunes. Si bien que l'on a parfois prédit la fin irréversible des campagnes béti. La situation du monde rural a beaucoup évolué depuis ces dernières années. En s'approfondissant, la crise a eu pour effet majeur d'accélérer le mouvement de retour au village d'émigrés (environ 30% des exploitants interrogés se sont établis après 1988 dans les deux régions). Et ce n'est pas faute d'avoir espéré, puisque bon nombre d'entre eux ont chômé une année complète, voire même deux avant de prendre cette décision. Les difficultés actuelles étaient telles qu'ils ne fondaient plus d'espoir dans la ville pour les prochaines années. Aussi ont-ils convenu qu'il était préférable de retourner dans leur village d'origine. Loin de craindre ce changement, la majorité d'entre eux y voient, au contraire, la chance d'essayer de faire évoluer progressivement les mentalités et les techniques de production.

*****

A l'époque où les rentes générées par les produits de base (café, hydrocarbures) laissaient croire possible un développement durable de l'économie rurale, les relations ville-campagne dans l'Ouest et le Centre du Cameroun étaient analysées sous l'angle de l'autonomie ou bien celui de la dépendance. La baisse des revenus de l'Etat et le ralentissement de l'activité économique, depuis 1986, ne permettent plus de les considérer comme l'expression d'une domination mais bien plus d'une étroite connivence, indispensable à la survie en période de crise (cf. Chapitre suivant). L'évolution récente du prix des matières premières agricoles depuis le début de l'année 1994, loin de contredire ce point de vue, semble venir confirmer la dépendance nouvelle de la ville vis-à-vis du monde rural. Cette revalorisation du prix des cultures d'exportation sera-t-elle cependant suffisante pour freiner une tendance bien ancrée à l'émigration rurale? Si certains migrants commençent à rentrer au village après plusieurs années de chomâge déguisé en vile, il n'est pas certain que ce phénomène s'amplifie dans la mesure où la mobilité rurale doit être appréhendée en termes de cycles familiaux, d'espace de vie et de systèmes résidentiels.

Les économies paysannes de plantation - bamiléké ou béti - vivent donc leur relation à la ville sur un mode similaire de dépendance et d'interdépendance. La symbiose entre le rural et l'urbain est rendue possible par la délocalisation et l'éclatement des cellules familiales d'un même lignage. Ce continuum socio-géographique explique, en outre, l'assiduité des transferts de biens et de services entre les deux communautés de résidence, selon les systèmes résidentiels en place (intériorisation des impératifs de

redistribution communautaire et logiques choisies pour les exprimer). En revanche, l'espace bamiléké et l'espace béti ne sont pas traversés par les mêmes forces gravitationnelles. Dans le premier, la ville est directement le prolongement de la matrice spatio-temporelle traditionnelle (pouvoir hiérarchique fort des chefferies, tradition d'émigration et de colonisation des marges agricoles, maillage serré de l'espace rural); elle est produite par l'espace rural. Dans le second cas, la ville, servie par une matrice plus lâche (densités moindres, habitat semi-dispersé ou groupé en village-rues), et à moindre pouvoir organisationnel, commande l'espace régional et impulse/expulse les événements vers le monde rural.

CHAPITRE 7

Les solidarités en péril : entre assistance et réciprocité.

II. 7. A. La problématique de la solidarité.

Le système de solidarité développé par la famille africaine est multiforme et a de multiples objectifs. Il s'adresse aux parents proches aussi bien qu'à ses membres éloignés (parentèle élargie), il met en relation les cellules rurales et urbaines du groupe lignager, il dépasse enfin les barrières sociales en pourvoyant aussi bien aux nécessiteux qu'aux ménages plus aisés. Il permet de réactualiser les liens lignagers distendus par l'éloignement[56], l'isolement ou la marginalisation économiques. Par la diversité des biens échangés et des formes d'actions (dons en nature, en argent, hébergement, tutorat, aide familiale), il constitue la meilleure sécurité sociale qui soit, étant donné les dysfonctionnements du système étatique de protection sociale (Centre National de Prévoyance Sociale) et la fin du modèle de l'Etat-Providence, directement copié des modèles européens[57]. Mais les effets de la solidarité ne se limitent pas à une banale assistance. Par la pratique du placement d'enfants scolaires auprès des membres de la famille les mieux établis, par exemple, la solidarité communautaire exerce une action promotionnelle et formatrice (apprentissage de la communauté et du partage) non négligeable.

Si tous les aspects pratiques des solidarités socio-géographiques ne pourront être traités, étant donné l'extrême diversité des situations rencontrées, il est possible, en revanche d'essayer de présenter ses mécanismes et ses déterminants. En étudiant la "solidarité africaine", ou plutôt les solidarités, il est certain que l'on aborde une logique de protection sociale très différente de la notre. On quitte le domaine de *"l'assurance sociale fondée sur la solidarité entre les membres de groupes professionnels"* (système Bismarck), que l'on retrouve dans la tontine, pour celui de *"sécurité sociale nationale fondée sur la solidarité entre les citoyens"* (système Beveridge) (B. MAJNONI D'INTIGNANO 1993, p. 23). A cette différence cependant que les droits à la solidarité ne sont pas liés au paiement de l'impôt ou à une cotisation proportionnelle aux ressources, mais à un mélange subtil d'obligation morale et d'intérêt partagé à se porter mutuellement assistance et appui. Analyser cette solidarité pourrait donc sembler, d'emblée, un objectif "surhumain" au chercheur étranger qui n'est pas versé (au sens propre du terme) dans cette insaisissable et vaste nébuleuse. Il n'en est rien. Côtoyant au jour le jour ceux qui la pratiquent, il est

---

[56] Certains auteurs parlent même de *"dissociation entre les deux cycles de production et de reproduction"* (M. O'DEYE 1984, p. 273).

[57] J. BINET concluait ainsi son étude sur les formes d'épargne traditionnelles dans le Centre-Sud du Cameroun : *"dans une société patriarcale, l'individu n'est guère enclin à amasser de l'argent. En effet, même si la prévoyance lui est naturelle, son incorporation à une communauté impérissable lui donne la meilleure assurance qui soit"* (1956, p. 133). La société bamilké fournit, au moins sur ce point précis de l'accumulation, un contre-exemple probant.

progressivement intégré dans ce mouvement permanent d'échanges, recevant appui, conseils et prodiguant aides diverses en contrepartie. Cette solidarité ne s'effectue donc pas uniquement entre les membres d'une communauté définie par une parenté de sang ou d'alliance, mais peut également naître de la conscience d'une communauté d'intérêts ou d'un sentiment plus ténu.

Ainsi définie, la problématique de la solidarité dépasse largement le cadre strict des relations ville-campagnes (thème géographique très en vogue dans les années 70) pour aborder le phénomène sous ses formes les plus diverses, aussi bien géographiques que sociologiques, ou économique. Deux formes de la solidarité seront privilégiées au cours de ce chapitre : la réciprocité et l'assistance. Ce sont elles, en effet, qui sont généralement mises en avant par les planteurs dans leurs échanges individuels. La cohésion[58] et l'ostentation, évoquées précédemment dans l'analyse des formes d'organisation socio-politiques (III° Partie), sans être entièrement occultées, n'apparaîtront qu'en trame de fond[59].

II. 7. A. 1. L'intégration de la solidarité : incertitude, contrainte et adhésion.

Plusieurs analyses, telles que la conduite de la plantation cacaoyère, la réinvention de la chefferie et la quête irrépressible de notabilité, la dimension sociale de la réussite, ont démontré le poids des déterminants socio-culturels dans le comportement économique des planteurs. Plusieurs auteurs insistent sur leur caractère normatif et permanent dans les échanges de solidarité, allant jusqu'à parler de *"pression communautaire"*, de *"redistribution obligatoire"*. L'efficacité de cette pression redistributrice serait directement liée à la crainte de ne plus recevoir d'aide, de l'ostracisme du groupe ou de manipulations magico-religieuses (sorcellerie)[60]. En réalité, **cette thèse de la solidarité imposée par le groupe socio-culturel[61] est incomplète et semble mettre de côté un aspect fondamental de la solidarité : la dimension contractuelle.**

Ainsi, c'est l'adhésion plus ou moins forte à ce système de droits et d'obligations et la valeur des dotations initiales (terre héritée, formation suivie, position sociale du ménage et du lignage, etc...) qui déterminera le niveau de satisfaction communautaire de chaque individu. Car *"la survie dépend, dans la société africaine, non seulement des droits individuels (...), mais surtout des droits communautaires qui sont conditionnés par des obligations vis-à-vis de cette même communauté"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 12). Cette

---

[58] La cohésion socio-culturelle bamiléké ou béti (**solidarité de combat**) est encore renforcée par la crainte et la rivalité (politique/économique) qui oppose chaque groupe régional, à base ethnique l'un à l'autre. En période de crise économique et politique grave, cette crainte latente est régulièrement réactivée par certains intervenants, susceptibles de la réutiliser avec un certain profit.

[59] Pour une analyse de la symbolique de l'échange, se reporter à la première partie, chapitre 2.

[60] *"Parmi les motivations des transferts, la démarche anthropologique oblige à situer la contrainte et l'incertitude avant tout utilitarisme égoïste (sur les marchés) ou altruisme familial"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 50).

[61] MAHIEU (F. R.), 1990 - *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'HARMATTAN, Collection Logiques Economiques, 197p.

contrainte communautaire de redistribution s'exerce aussi bien sur les ressources propres du ménage (droits de culture, partage de l'héritage, aide aux autres cellules familiales et aux groupes vulnérables) que sur les capacités prêtées ou réelles de l'individu liées à son statut social (réseau de relations, capacité à arbitrer les conflits, etc...). Chacun est donc amené à assumer vis-à-vis de sa parenté élargie et bien au-delà cette communauté de droits et d'obligations. Elle rend de ce fait difficile toute analyse individualiste ou purement économique des stratégies des planteurs. En d'autres termes, cela revient à dire qu'une analyse sociologique de l'ethos économique béti ou bamiléké doit marquer le contrepoint avec l'analyse économique de l'agriculture de plantation.

Reconnaître l'aspect organique de la solidarité, ne signifie cependant pas pour autant qu'elle fonctionne en dehors de toute règle. **Pour se pérenniser, le système tire partie de l'instabilité intrinsèque entre droits et devoirs, ainsi que de l'incertitude qui pèse sur les "retours".** Il fonctionne, en effet, toujours sur le principe de l'échange inégal : en aidant, le pourvoyeur ne "paye" pas un don implicite, de valeur équivalente, mais cotise un droit de soutien[62], sorte de crédit, qui s'exercera en cas de besoin aussi longtemps que le ménage émetteur le pourra, sans mettre en péril sa propre capacité à survivre. Ainsi *"les obligations sont matérialisées par des flux effectifs (...)* [tandis que] *les droits restent potentiels, comptabilisés dans la mémoire communautaire"* (op. cit., 1990, p. 60).

L'efficacité de l'obligation communautaire est, en effet, rendue possible par l'intériorisation d'un monde de sanctions par l'individu[63]. Elles sont de plusieurs ordres:

- la ***réciprocité*** économique et la crainte d'une interruption des soutiens (sans aide apportée, pas d'aide reçue) joue essentiellement sur les groupes les plus vulnérables qui ont besoin de cette redistribution pour survivre;
- l'***exclusion*** sociale pour ceux qui refuseraient de participer à une action de solidarité (non paiement des cotisations à la tontine en pays bamiléké, refus d'accorder des droits d'usage, arrêt des transferts de solidarité);
- la ***pression*** psychologique par le recours à la sorcellerie.

Au fond, ce ne sont pas les conséquences matérielles attendues d'un fléchissement des solidarités ou d'un manquement communautaire qui incitent un individu à soutenir ses proches, mais bien plus *"l'incertain non probabilisable"*. C'est, par exemple, une des explications possibles de l'ampleur de la redistribution dans la société béti. Le poids de ces déterminismes est toutefois différent selon chaque société, le statut social de l'individu, et son histoire familiale, donc le degré d'intériorisation. L'environnement communautaire de chaque chef d'exploitation est de ce fait personnalisé à l'extrême. La coercition communautaire s'exerce de manière indirecte et plus ou moins forte selon chaque individu. Elle agit, bien souvent, plus comme un ensemble d'interdits que de sanctions véritables. Rien

---

[62] F. R. MAHIEU parle, à cet effet, de *"droits potentiels de réciprocité"* (1990, p. 58).

[63] *"les obligations de la société africaine prennent leur force non seulement dans un mode de sanctions, mais dans un contexte d'incertitude"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 60).

n'empêche telle ou telle personne de les minimiser, ou même de n'en pas faire cas et de les négliger. Mais y surseoir équivaut à se couper d'un monde de soutiens possibles, donc à se fragiliser encore en période de crise.

II. 7. A. 2. La solidarité : *"flux certains (obligations) ou dotations aléatoires (droits)"*?

F. R. MAHIEU s'interroge sur la nature de ce qu'il appelle *"échanges communautaires"*. S'agit-il de pratiques imposées par la pression dominante du groupe (groupe bëti) et visant à une plus "juste" répartition des richesses (cf. Ph. LABURTHE-TOLRA et Chap. 2, III° Partie)? D'un système astucieux de protection sociale auquel tout un chacun peut recourir en étant assuré d'être entendu et aidé? Dans quelle mesure et quelle proportion s'agit-il d'obligations, de droits? Et si, en fin de compte, la solidarité n'était basée ni sur des conceptions très occidentales d'obligation et de droit?

* Solidarité réelle ou potentielle?

On a trop souvent vanté l'esprit de solidarité africaine ou la spectaculaire cohésion familiale devant les difficultés, pour supposer que l'un ou l'autre puisse ne pas jouer le rôle de providence en période de crise. Cela reviendrait toutefois à supposer un traitement social spécifique de la crise en milieu africain, une accentuation des mécanismes d'entraide et d'assistance entre villes et campagnes, alors que les ménages connaissent une diminution importante de leurs revenus. *"On prête également à ces réseaux constitués des fonctions de redistribution économique et de stabilisation politique, de catalyse de la migration et de rapprochement social"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992). C'est beaucoup pour ne pas dire trop. Saisir les effets de la crise et des politiques d'ajustement (chute des cours de matières premières, liquidation des sociétés de développement agricole) en milieu rural, par le biais des échanges entre villes et campagnes, pose déjà suffisamment de problèmes méthodologiques et pratiques pour que l'on puisse envisager, à la fois, le phénomène dans sa globalité et les relations de l'un à l'autre.

On se limitera donc à **présenter les logiques qui régissent l'économie des transferts familiaux**, à **analyser les transformations récentes des flux pour quelques catégories sociales cibles**. Sans pour autant oublier qu'il reste très difficile de mesurer, de manière précise, les échanges au sein des ménages enquêtés, car chaque adulte masculin ou féminin entretient ses propres réseaux de solidarité et ne souhaite pas forcément étaler au grand jour ses préférences familiales. Etant donné la dispersion de la famille en pays bamiléké ou béti, et même au sein du cercle restreint du ménage nucléaire, un seul interlocuteur ne peut arriver à connaître l'ensemble des soutiens prodigués par des parents en ville. Il est clair, par exemple, que dans les unions polygamiques (38% des exploitants au cours de l'enquête ADOC de 1992), chaque cellule maritale (épouse et ses enfants) procède à des échanges avec des partenaires urbains sans que le chef de ménage soit concerné. Il est malcommode également de faire la part entre ce qui est du ressort des pratiques sociales de redistribution et de processus de soutien en période de crise, entre tendance de fonds de chaque société et ajustement circonstancié.

On voit bien, en fin de compte, combien peut-il être malaisé de fixer les termes précis de l'évolution des transferts de solidarité - a fortiori en période de crise - entre les différentes sphères familiales, sans avoir recours aux déterminants de chaque modèle socio-spatial. Ce que l'on en sait - l'une est hiérarchisée et inégalitaire, l'autre acéphale et égalitariste; la première valorise l'accumulation et la rétention tandis que la seconde préfère la munificence ostentatrice - vient toujours parasiter l'analyse et créer un filtre entre la réalité vécue et l'idéalité pensée[64]. Une étude approfondie des relations ville-campagne, menée en 1991, permet avantageusement de réduire le cercle des interrogations et de mieux cerner les logiques profondes de ces solidarités.

* Affaiblissement ou maintien des solidarités en période de crise?

On s'interroge pour savoir quel partenaire tire le plus profit de cette complémentarité, si la crise actuelle va servir de catalyseur à l'émergence de nouveaux comportements plus individualistes ou au contraire de ferment au développement d'autres solidarités, au renforcement des courants d'entraide. Comme si le devenir de sociétés africaines, présentées comme exemplaires d'esprit communautaire, pouvait servir d'indicateur ou de catharsis à notre propre société européenne désorientée.

Les entretiens approfondis tenus en 1992 et 1993 dans vingt chefferies du pays bamiléké et vingt-cinq villages du Centre montrent que le débat ne se pose pas en ces termes antinomiques. Si l'approfondissement de la crise en milieu urbain rend problématique la poursuite des transferts avec la même réciprocité et intensité qu'auparavant et rend nécessaire certains ajustements, elle ne remet pas fondamentalement en cause le principe de soutien. Les évolutions s'effectuent avec beaucoup plus de nuances pour maintenir un consensus social de façade : il s'agit autant de recentrages que de recompositions sélectives. "Il faut que tout change, sans que rien n'ai l'air de changer", y compris dans le domaine de la solidarité pour maintenir, coûte que coûte, la fiction d'une société intégratrice et non génératrice d'exclusion. **L'entraide est donc une combinaison permanente d'altruisme, de contrainte et d'intérêt personnel**. *"A Yemessoa,* constate [d'ailleurs] l'un des chercheurs du Projet OCISCA, *l'on proclame certes que "l'égoïsme est un péché", mais à l'inverse "la charité n'est pas un dû"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992, p. 4).

II. 7. B. La réciprocité partagée ou la fin de la "famille-providence".

C'est une vision par trop schématique qui prévaut depuis longtemps dans les analyses des circuits familiaux d'entraide : il y aurait (eu) une famille-providence comme il y a eu un Etat-providence, c'est-à-dire qui ponctionne et parallèlement redistribue en fonction de

---

[64] A moins de laisser croire avec une subtilité consommée, comme le fait J-P WARNIER, que l'on accrédite à la fois la thèse de la fragmentation pour conforter le tableau de l'accumulation marchande bamiléké (*"A la suite des études de P. HILL (...), on peut voir, dans l'épisode migratoire lui-même, un processus quasi mécanique d'affaiblissement des solidarités"* 1993, p. 71) et *"l'éthique du lien social"* [pour reprendre une expression de P. VIMARD (1991, p. 243)] *"tous les entrepreneurs* [bamiléké] (...) *maintiennent des attaches familiales et villageoises solides et vont jusqu'à reconstituer le village en ville"* (op. cit., p. 71).

la situation économique des intéressés. Chez les plus démunis, elle aurait tendance à prélever, chez les nantis à redistribuer. A l'inverse, on retrouve parfois un autre type de discours, fortement politisé, sur les méfaits et les dérives de l'Etat prébendier, dilapidateur, gaspilleur. Cette présentation est très sommaire pour ne pas dire primaire détachée de tout contexte précis. Elle s'explique pourtant par une approche très extérieure, donc inévitablement quelque peu superficielle du phénomène. Un peu comme si nous avions une fâcheuse tendance à plaquer nos propres schéma mentaux d'analyse[65] sur d'autres systèmes sociétaux. C'est pourquoi, l'on aura à coeur de bâtir notre analyse sur les éléments statistiques fournis par l'enquête de 1991 auprès de quelques 2.200 relations d'échanges entre partenaires ruraux et urbains. Au vu de quoi, **l'image d'une famille pourvoyeuse à profusion ne tient pas et cède la place à celle d'une réciprocité partagée ou imposée**.

II. 7. B. 1. Des réseaux de solidarité à forte base familiale.

D'une manière générale, la dispersion régionale de la parenté apparaît comme une constante[66] (cf. Chapitre 2, II° Partie), expliquant, par là même, l'ampleur de la mobilité des membres de la famille et l'importance des échanges entre chaque sphère familiale[67]. Cet éclatement familial à moyenne et longue distance apparaît clairement dans les deux enquêtes menées à deux années d'intervalle - l'une sur les partenaires urbains des planteurs de la chefferie *Bafou* (enquête OCISCA 1991), l'autre sur les enfants ayant quitté la concession familiale de la chefferie (enquête ADOC 1992).

Dans les relations tissées avec le milieu urbain, le degré de parenté est donc un facteur déterminant pour le maintien des relations de solidarité. La structure du réseau de relations en ville (voir tableau ci-dessous) montre dans les deux régions la place dévolue à la proche parenté. *" [En pays eton] c'est aux descendants directs qu'est réservée la fraction la plus importante de l'aide, notamment lorsqu'on est un aîné et que de jeunes frères restent à élever. Au même titre que l'aide aux descendants, celle aux frères et aux soeurs est présentée comme un devoir"*. (B. DELPECH 1982, p. 669).

La part de la parenté proche est beaucoup plus élevée pour les ménages ruraux de l'Ouest que pour ceux du pays béti : plus des 2/3 des paires bamiléké "chef d'exploitation - partenaire urbain" analysées en 1991 sont formées par des descendants du chef d'exploitation enquêté, contre moins de la moitié pour l'observatoire eton. Dans la zone centrale camerounaise, les affinités électives, basées sur des relations d'amitié, ont toujours joué un rôle important dans les relations communautaires plus que dans l'Ouest, où elles

---

[65] Nous aidons, pour ne pas dire assistons, jusqu'à un âge de plus en plus tardif les post-adolescents (jusqu'à 25 - 30 ans parfois), encore véritables adultes à-venir, dans nos sociétés post-industrielles, sans attendre ni désirer de contrepartie. Chaque cellule familiale s'efforce seulement de fournir le plus d'appuis à ses rejetons!

[66] Pour J. BINET, l'exode rural n'est pas la seule cause de dispersion familiale, *"le jeu des alliances fait que la parenté peut être répartie sur un très vaste secteur"*, cette *"extrême dispersion des différentes familles d'un clan facilite les voyages"* (1956, p. 110).

[67] En 1991, les planteurs n'ayant aucune relation avec des parents-amis en ville représentaient moins de 5% des enquêtés dans la chefferie *Bafou* et 4% à Yemessoa.

s'expriment plutôt dans des groupes contractuels formalisés. Ce qui expliquait la proportion non négligeable d'amis dans le réseau de solidarité des exploitants de Yemessoa en 1991. Un deuxième passage, pour prendre la mesure des ajustements immédiats liés à la crise, a relevé une modification sensible dans la distribution des partenaires urbains. En 1993, les amis ne représentaient plus que 9,3% des relations contre 16,2% deux années auparavant (soit -45% pour la catégorie considérée). **Les contraintes budgétaires, ainsi que la hiérarchie établie dans l'obligation d'assistance par la pression communautaire, ont donc amené les exploitants à recentrer les échanges autour de la famille à Yemessoa** (Autres Parents). Désormais, 83,8% des membres du réseau sont apparentés par le sang au chef d'exploitation (OCISCA 1993) contre 77,4% en 1991 (OCISCA 1991). Ce sont les amis qui font les frais de ce recentrage sur la parenté proche ou éloignée : ils représentaient moins de 10% des partenairesq urbains contre plus de 16% deux ans auparavant.

Tableau 94 : Lien de parenté entre le chef d'exploitation et les citadins partenaires dans le cadre des échanges de solidarité en 1991 et 1993.

LIEN DE PARENTE	*BAMILEKE* 1991	*ETON* 1991	1993
FILS / FILLE(S)	**68,1%**	**41,7%**	42,4%
FRERE(S) / SOEUR(S)	14,3%	13,9%	13,4%
AUTRE(S) PARENT(S)	6,2%	19,8%	24,9%
BELLE - FAMILLE	5,4%	6,4%	5,7%
AMI(S)	4,0%	16,2%	9,7%
EPOUSE(S)	2,0%	2,0%	3,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	

Source : Projet OCISCA 1991 et 1993 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) - calculs effectués sur 1421 partenaires urbains; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) - calculs effectués sur 805 partenaires urbains).

Dans le sens village-ville, l'essentiel des transferts bénéficie donc aux descendants (dont nombre de scolaires), loin devant les frères et soeurs du chef d'exploitation. Tandis que dans le sens inverse, les bénéficiaires des envois des émigrés en ville sont

majoritairement des ascendants plus âgés (parents, grands-parents, oncles et tantes) selon le schéma du contrôle exercé sur l'accès au foncier.

Cette prépondérance de la relation père-fils émigré en pays bamiléké (voir tableau précédent) ne doit pas laisser croire à une quelconque compensation d'héritage. Car les biens matériels du père sont généralement partagés entre tous les fils vivants comme en pays béti. Ce soutien paternel ne cesse pas à la disparition du père et le successeur (héritier moral et social) se doit de maintenir l'effort de soutien à ses plus jeunes frères pour répondre à la tradition. L'exiguïté des terroirs d'exploitations bamiléké, assortie d'un système d'héritage privilégiant l'indivision peut être invoquée comme première explication de la dispersion en ville des fils de l'exploitant (2,8 par exploitation bamiléké en 1992 (Projet ADOC) et 2,6 par exploitation béti (enquête personnelle CACAO)[68]. Mais elle ne constitue qu'un des déterminants de l'exode rural en pays bamiléké, la vision collective de la réussite bamiléké passant également par une scolarisation et un apprentissage poussé en ville.

Tableau 95 : L'émigration rurale masculine en fonction du nombre de garçons (de 20 ans et plus) nés dans la famille en 1973-1974.

Nombre de garçons dans la famille	Garçons de 20 ans et plus		
	Présents	Absents	Total
1	41,1% (86)	58,9% (123)	100,0% (209)
2	36,9% (83)	63,1% (142)	100,0% (225)
3	20,9% (43)	79,1% (162)	100,0% (205)
4	30,6% (63)	69,4% (143)	100,0% (206)
5	32,5% (67)	67,5% (139)	100,0% (206)
6 et plus	37,5% (72)	62,5% (120)	100,0% (192)
ENSEMBLE	33,3% (414)	66,7% (829)	66,7% (1243)

Sources : A. FRANQUEVILLE 1987, p. 102 (enquête Rurale dans 28 villages situés dans un rayon de 250 kms autour de Yaoundé).

[68] Une enquête migratoire, menée en 1982-83 par le CRED (Centre de Recherches Economiques et Démographiques rattaché à l'ISH (Institut des Sciences Humaines, dissous en octobre 1991 au titre de l'ajustement structurel) donne une moyenne de 3,1 enfants émigrés par père dans la province de l'Ouest.

A propos de la situation en pays béti, A. FRANQUEVILLE a, pour sa part, montré que, **dans la Lékié, la propension à émigrer n'était pas liée au nombre de descendants héritiers**[69]. La réalité montre que le nombre de fils (nés dans la famille) influe en fin de compte moins directement qu'on pouvait le penser sur l'émigration rurale masculine adulte. La propension des fils à émigrer s'accroît certes avec le nombre total dans la famille mais stagne à partir de trois garçons et retombe ensuite. *"Cette progressive minoration de l'émigration masculine est donc à mettre sur le compte du mouvement de retour au village des "adultes vieux" qui se marque, de façon normale, dans les familles où l'on a le plus de chances de les trouver, les familles les plus nombreuses"* (op. cit. p. 102).

La structure du réseau de parentèle urbaine varie également de manière notable selon la catégorie sociale du ménage rural. Il semble y avoir une assez forte corrélation entre le nombre de partenaires, la proximité de la parenté et le niveau de revenus du chef de ménage rural dans le pays bamiléké, alors que dans le Centre la relation ne paraît pas significative. **Plus la situation socio-économique des planteurs est précaire (bas niveau de revenus ou en baisse, foncier d'exploitation réduit), plus l'assistance semble recentrée sur les parents proches.** En revanche, une meilleure assise financière permet d'élargir le réseau d'échanges et d'aides à des parents plus éloignés, voire à des amis. La part de la famille proche (enfants principalement) décroît ainsi avec la hausse des revenus : elle passe, par exemple, de 70% dans la catégorie des planteurs double-actifs de la chefferie *Bafou* (revenu moyen de 315.000 fcfa en 1991) à quelque 40% dans celle des doubles-actifs non-planteurs (revenu moyen de 458.000 fcfa en 1991). De tels réseaux, moins polarisés sur la famille, connaissent donc une plus grande différenciation socio-économique.

II. 7. B. 2. La fonctionnalité des réseaux de dépendants urbains : meilleure répartition des charges familiales ou aggravation du poids des dépendants?

Connaître la composition socio-économique des réseaux de solidarité revêt un intérêt certain qui dépasse le seul cadre anthropologique. En fonction de la représentation de telle ou telle couche de la population, il devient possible d'évaluer le degré de fragilisation de ces réseaux. Si la proportion d'inactifs, de chômeurs augmente trop rapidement par rapport au nombre de personnes susceptibles de les soutenir, il est clair que la reproductibilité du système est menacée. C'est une situation de ce type - mais pour des raisons bien différentes - que traversent les Caisses de Retraite dans les pays industrialisés européens. Si toutefois, il est établi que la solidarité fonctionne essentiellement au profit des plus démunis. Ce dont rien n'est sûr. Il serait alors possible d'évaluer l'intensité de la crise actuelle à travers la surreprésentation de telle ou telle catégorie, à condition de pouvoir comparer la composition actuelle et passée de réseaux identiques. Mais une telle analyse présuppose de longues enquêtes spécialisées que nous n'avions pas les moyens de mener individuellement. Si, en revanche, les groupes-cibles qui composent les réseaux des planteurs *eton* et bamiléké se

---

[69] *"responsabilité de la famille et des parents dont sont chargés l'aîné* [le successeur en pays bamiléké] *comme le fils unique,* (les) *situations régionales de manque de terres à partager entre les fils, puisque seuls les fils héritent de la terre, tout cela conduit à l'idée que l'émigration masculine ne doit pas être sans rapport avec la taille de la famille et, plus particulièrement, avec le nombre de garçons qui ont vu le jour"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 101).

révélaient avoir le même poids relatif, il faudra bien alors convenir que les échanges communautaires sont effectivement régis par des logiques propres et des règles précises, qui ne doivent rien à l'improvisation et à la bonne conscience qui conjugent sélectivité, réciprocité et assistance.

* Le choix de groupes-cibles.

Le nombre de partenaires urbains a tendance, semble-t-il, à croître avec les possibilités de financement du chef de ménage dans les deux zones d'enquête, illustrant ainsi le principe d'une solidarité éminemment fonctionnelle, proportionnelle aux capacités individuelles des ménages (voir tableaux suivants). Comme si la famille établissait une sorte de ratio entre revenus et charges sociales supportables. Il est clair qu'une plus forte pression sociale s'exerce sur les exploitants assurés de revenus monétaire fixes (salariés) ou plus élevés. Sans toutefois que nous puissions en déduire que *"les transferts sont strictement déterminés par la réussite économique et la sécurité matérielle"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 49). L'importance des aides accordées par les émetteurs ruraux dépend, en effet, également du degré d'intériorisation du concept d'obligation communautaire et du propre niveau d'indépendance du membre par rapport à sa communauté. Il serait ainsi intéressant de relier le niveau d'instruction du chef d'exploitation et la durée de son passage en ville avec la redistribution effective au sein de la famille élargie pour déterminer les facteurs prédisposant le pourvoyeur à s'extraire du champ de pression communautaire. La véracité de cette analyse a, par ailleurs, été vérifiée sur le plan du foncier : l'octroi de droit de culture à des personnes non apparentées au lignage et la reprise des droits d'usage accordés à des femmes du lignage ne sont pas uniquement liés aux disponibilités foncières de l'exploitation, mais au moins autant à la sensibilité individuelle de l'exploitant aux mots d'ordre communautaires.

Tableau 96 : Taille et fonctionnalité du réseau de partenaires urbains en fonction du niveau de revenus du ménage à Bafou en 1990 (en milliers de fcfa).

CLASSE DE REVENUS	< 50	50 - 100	100 - 200	200 - 500	> 500	MOYENNE
NOMBRE DE PARTENAIRES	3,5	3,5	3,9	4,7	7,5	4,5
% CHÔMEURS	13,7	13,1	8,7	6,8	7,2	10,4
% SCOLAIRES	13,7	13,6	25,1	25,9	35,7	25,8

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) - calculs effectués sur la base de 315 ménages ayant 1419 partenaires urbains en 1991).

Fig 54 : Types de partenaires urbains assistés par les ménages ruraux bamiléké

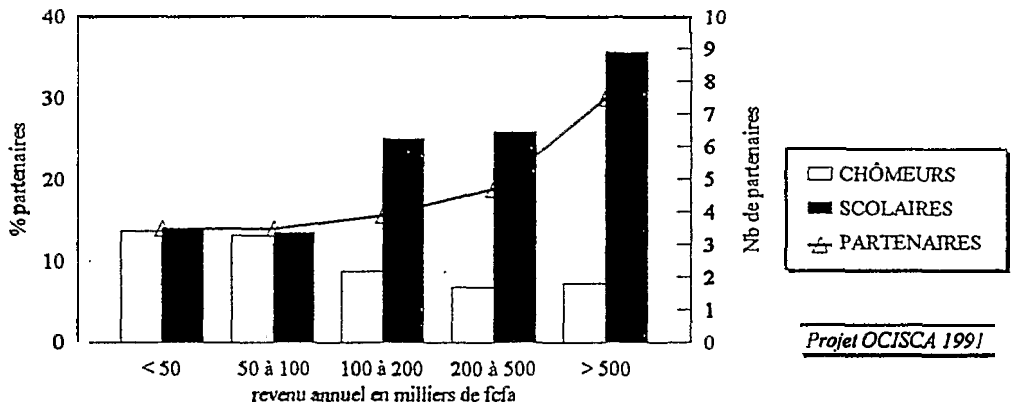

Fig 55 : Types de partenaires urbains assistés par les ménages ruraux eton

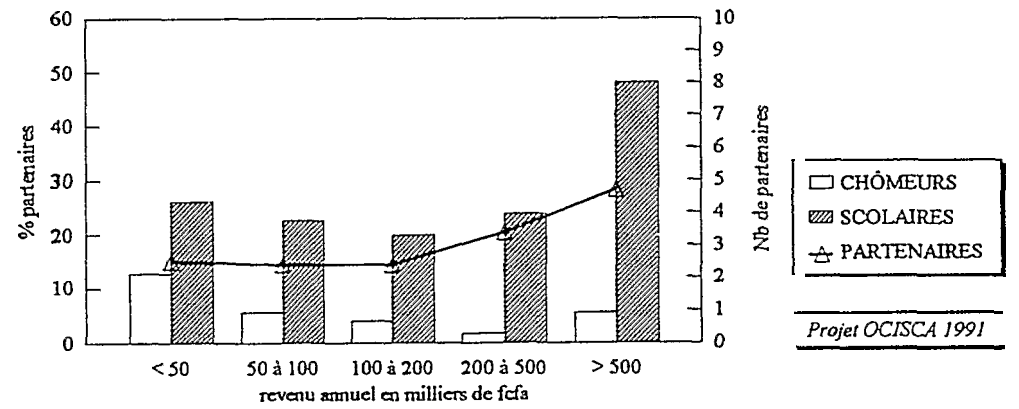

Tableau 97 : Taille et fonctionnalité du réseau de partenaires urbains en fonction du niveau de revenus du ménage à Yemessoa en 1991 (en milliers de fcfa).

CLASSE DE REVENUS	< 50	50 - 100	100 - 200	200 - 500	> 500	MOYENNE
NOMBRE DE PARTENAIRES	2,5	2,4	2,4	3,4	4,7	2,8
% CHÔMEURS	12,7	5,6	4,0	1,7	5,5	6,7
% SCOLAIRES	26,2	22,7	20,0	23,9	48,1	23,7

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) - calculs effectués sur la base de 284 ménages ayant 805 partenaires urbains en 1991).

La taille, plus importante, du réseau de relations développées en ville par les catégories à revenu supérieur (> 200.000 fcfa annuels) paraît liée à une plus grande mobilité et une plus grande pratique de la ville (séjour en ville, activités non agricole de type commerce ou salariat). Le réseau de parents-amis en ville des planteurs bamiléké connaît également une plus grande dispersion géographique. Il apparaît, à la fois, bien inséré localement (chefferies voisines et bourgs le plus proche), régionalement (Bafoussam) et mieux structuré à longue distance (Douala, Yaoundé) que pour les ménages plus modestes. *"Ces résultats suggèrent que la demande qui s'exerce sur les pourvoyeurs ruraux est variable en intensité et en nature, selon le statut économique. Ils suggèrent aussi qu'en tant que receveurs de transferts, les ruraux les plus riches disposent d'un réseau plus riche et plus diversifié, qui les expose moins à une diminution brutale des flux en provenance des villes"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992, p. 17). Il est frappant de constater que même les catégories les plus modestes conservent toujours quelques dépendants en ville. Il n'y a donc jamais de rupture radicale dans l'assistance aux groupes les plus vulnérables.

Si l'on examine un peu plus en détail la composition des réseaux de dépendants urbains, on relève **une proportion plus élevée de chômeurs et/ou "débrouillards"[70] parmi les ménages ruraux aux revenus les plus modestes et, inversement, proportionnellement moins de scolarisés.**

Pour le quintile des ménages de planteurs les plus pauvres (revenu brut annuel inférieur à 50.000 fcfa), elle est ainsi de l'ordre de 13% dans les deux régions. De prime abord, cette relative surreprésentation peut surprendre si l'on suppose que le niveau des revenus détermine à lui seul le nombre et le type de partenaires urbains. En pratique, cela signifierait que les ruraux les plus riches seraient les mieux à même de soutenir les personnes les plus démunies. Ce principe de capacité à soutenir une réciprocité est en fait largement contrebalancé par celui de proximité sociologique et par l'orientation professionnelle. Les ruraux qui gagnent moins de 50.000 fcfa sont bien souvent eux-mêmes des chômeurs "déguisés" (migrant de retour sur exploitation exiguë après plusieurs échecs professionnels en ville). Ils ont donc gardé de leur passage en ville un réseau d'amis susceptibles de les aider à rechercher un emploi ou de les héberger en cas de besoin, où débrouillards, sauveteurs et chômeurs dominent. Ils pratiquent essentiellement une aide de survie, étant donné la modicité de leurs ressources, n'ayant pas les moyens de soutenir plusieurs scolaires. Ils préfèrent confier ces derniers à des membres mieux positionnés du lignage. Ce transfert de personnes à charge pourrait ainsi expliquer la surreprésentation des scolaires pour la classe > 500.000 fcfa de revenu moyen annuel.

* La notion relative de surcharge familiale.

Sans réellement remettre en cause le principe de solidarité lignagère, puisque les plus riches sont également ceux qui ont le réseau de dépendants urbains le plus développé, on

---

[70] Le terme de "débrouillard" est un terme générique pour désigner un groupe social, en réalité, très composite oeuvrant dans le secteur informel. On y retrouve des tâcherons (manoeuvre à la tâche), des "sauveteurs" (petit vendeur ambulant ou à la sauvette), des prestataires de menus services (gardiens et laveurs de voitures, porteurs de sacs, reproduction et plastification de documents, etc...).

peut s'interroger sur la signification et l'intérêt d'un soutien plus marqué aux scolaires dans le réseau des planteurs aisés (revenus moyens supérieurs à 200.000 fcfa annuels en 1991). Les pourvoyeurs ayant les capacités matérielles de soutien les plus développées ne feraient-ils pas montre d'une plus grande sélectivité dans les attributions et le choix des personnes à aider?

Il semble en effet que **la surcharge représentée par des urbains sans ressources est surtout ressentie négativement par les exploitants les plus aisés, ayant des activités extra-agricoles.** En milieu urbain, il semble que cette volonté de limiter l'accueil ou la prise en charge de parents extérieurs à la famille proche soit beaucoup plus forte.

A. FRANQUEVILLE notait, par exemple, pour les immigrants de Yaoundé, que la volonté *"de limiter ou même* [de] *couper ce type de rapports sociaux est plus marqué à la fois chez les plus diplômés (...) et chez ceux qui jouissent du statut socio-économique les plus élevé : hauts fonctionnaires, fonctionnaires et employés moyens"* (op. cit. p. 205). A Abidjan, *"la proportion de ménages étendus diminuait à mesure que le niveau des revenus s'élevait"* (W. WEEKES-VAGLIANI 1991, p. 309). Ainsi, à peine 45% des ménages considérés comme riches hébergeaient des parents éloignés contre 55% des ménages pauvres ou intermédiaires[71].

Cette attitude semble directement liée à la surévaluation du statut social et, par conséquent, des revenus de cette catégorie socio-professionnelle[72]. Il est vrai qu'elle bénéficiait à plein de la logique protectionniste de l'Etat (sécurité de l'emploi, salaires élevés, primes, logement et voitures de fonction) jusqu'à une période très récente (1990), alors que dans le même temps les planteurs connaissaient une dégradation régulière de leurs revenus en francs constants depuis 1960. La pression communautaire exercée sur ces actifs était bien souvent supérieure à celle subie par de grands commerçants au sein de leur lignage, en raison de la régularité de leurs revenus et d'une plus grande "lisibilité" de leur réussite. Les demandes de prestations seront d'autant plus nombreuses que le statut social et le niveau de revenu seront clairement établis. Etant entendu qu'un entrepreneur peut plus aisément essayer de dissimuler un pan de sa réussite pour se soustraire quelque peu à cette pression. Lameilleure échappatoire possible à la taxation émise par la société consiste bien évidemment à développer des activités informelles, dont le volume et la valeur sont, par définition, difficilement mesurables de l'extérieur. S'il souhaite transposer une réussite économique dans l'ordre traditionnel en acquérant, par exemple, un titre de notabilité, tel "homme d'affaires" de l'Ouest verra son prestige magnifié mais les sollicitations également multipliées. Ce sentiment "d'être mangé par la famille" n'est pas propre à une catégorie

---

[71] Résultats d'une enquête menée, sous l'égide de l'OCDE, en Côte d'Ivoire auprès de 1600 ménages ruraux et urbains au cours de l'année 1985.

[72] *"Les déplacements sont facilités par l'extension des liens de parenté : on est toujours assuré de recevoir l'hospitalité. En contrepartie s'est développé le parasitisme. Certains (...) trouvent pesant d'avoir à héberger des nuées de cousins désoeuvrés. Il est inutile de préciser que cette réaction se rencontre surtout en ville, parmi les fonctionnaires par exemple, qui ont des revenus fixes et sont, pour les parasites, un gibier de choix (...)"* (J. BINET 1956, pp. 117-118).

sociale particulière, ni à une société. J-P. WARNIER pense même que cette obligation de redistribution peut renforcer la volonté d'émigrer en ville[73].

Il n'y a malgré tout pas de règle établie dans la fréquence et la valeur des demandes d'aide matérielle. La situation de chaque chef de ménage au sein du lignage a une incidence directe sur le niveau de pression communautaire. Un successeur en pays bamiléké ou un fils unique devront composer avec des charges accrues, tandis qu'un cadet social émigré à l'étranger aura plus facilement la possibilité de fixer des limites au soutien qu'il estime pouvoir apporter.

Le débat n'est donc pas tranché pour savoir si cette volonté d'alléger le poids de la redistribution est l'expression d'un d'affaiblissement de la solidarité traditionnelle, lié à une plus grande acculturation "moderne", ou d'une stratégie socio-économique visant à limiter les investissements sociaux notoirement improductifs et le nombre des sollicitations sans retour possible[74]. **On assiste donc à un transfert préférentiel sur des groupes vulnérables transitoires tels que les scolaires**, même si le délai *"entre l'investissement initial en capital éducatif et le retour d'investissement en prestations sociales"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 45) en fait un placement incertain à moyen terme pour les parents (risque d'échec scolaire, renchérissement de la scolarité, capacité à maintenir le niveau de financement des études, etc...). Tout cadre cependant bien avec ce que l'on verra à propos du surinvestissement de l'école par les sociétés bamiléké et béti.

Si l'on examine maintenant **le nombre déclaré de personnes effectivement à la charge de l'exploitation**, on constate un phénomène identique : leur nombre **croît de manière proportionnelle au montant des recettes du ménage** (enquêtes OCISCA 1991).

Il était de 6,2 dépendants en moyenne sur les 317 ménages ayant des personnes à charge dans la chefferie *Bafou*, mais oscillait entre 7 et 8 pour la classe des grands planteurs (> 2.500 pieds en *Arabica*) et des planteurs double-actifs, contre moins de 6 pour les petits et moyens planteurs. *"Cette constatation n'a rien d'étonnant, puisque la polygamie, bon indicateur de la richesse des ménages, est elle-même étroitement liée au niveau de revenus"* (I. GRANGERET et P. JANIN OCISCA-Bafou 1991, p. 19).

---

[73] *"De nombreux Bamiléké se plaignent, de nos jours, de cette obligation de partage qui les prive du fruit de leur efforts. C'est une cause non négligeable d'émigration. En allant travailler loin du village et de la famille, certains Bamiléké cherchent aujourd'hui à échapper aux pressions que leur entourage exerce sur eux afin qu'ils partagent. A l'époque coloniale cependant, l'obligation de partager décourageait moins l'effort, car si l'on transférait une partie des surplus aux alliés en échange de femmes, ou au père, au chef de lignage, de quartier ou de village en raison des prestations diverses qui leur étaient dues, on en partageait une bonne partie dans le cadre des sociétés d'hommes ou pour l'acquisition de titres. Le partage, dans ce cadre, avait pour contrepartie directe et presque immédiate le prestige et le pouvoir."* (J-P. WARNIER 1982, p. 266).

[74] *"Ces charges familiales font obstacle à la formation d'un capital et à l'élévation du niveau général de vie"* (A. L. MABOJUNGE 1973, pp. 226).

Contrairement à l'Ouest, où certaines classes de ménages de planteurs (chômeurs et femmes chefs d'exploitation, devaient faire face à de très lourdes charges familiales, il n'y a pas à Yemessoa, avec une moyenne de 4,0 personnes, de véritables surcharges familiales. Ce résultat s'explique par un moins grand nombre d'enfants scolarisés (2,3 contre 4,3 dans la chefferie *Bafou*) dans une région fortement christianisée où la polygamie est moins fréquente. Le contrôle exercé par les aînés, traditionnellement présenté comme une des principales causes d'émigration des cadets, aurait ainsi sensiblement contribué à un ajustement indirect des charges familiales, plus sûrement que n'importe quelle politique de planning familial (présenté sous le concept de "parenté responsable" au Cameroun), dont on ne perçoit pas clairement la nécessité alors que la descendance constitue encore la meilleure sécurité anticipée sur les besoins de la vieillesse en période de crise. Cette solidarité intergénérationnelle, même fragilisée par la disparition de l'Etat-providence, reste encore très vive. Seules peut-être les catégories sociales des petits planteurs (moins de 1.000 pieds de cacao, soit 0,6 ha environ) et des agriculteurs sans cacao apparaissent en difficulté avec ratio recettes monétaires/personne à charge nettement inférieur (20.000 fcfa théoriquement disponibles en moyenne par personne à charge contre plus de 80.000 fcfa pour les planteurs double-actifs).

II. 7. B. 3. Une solidarité non équitable qui fonctionne selon une logique de réciprocité.

Dans le système d'échanges tel qu'il est conçu par ses participants, la valeur des biens transférés ou des services rendus compte fondamentalement peu, sans doute moins que sa valeur symbolique. Il s'agit moins d'aider en fonction de ses capacités que de réactualiser l'intégrité d'un lignage distendu par l'éloignement et un mode de vie plus individualiste (*"Où que tu puisses être, tu appartiens toujours au même groupe"*). Par conséquent, il ne peut exister de véritable logique égalitaire au sein de cette économie de l'assiduité. La réciprocité est fondée sur la volonté de maintenir un accès égalitaire à des biens inégalement répartis. *"On n'échange pas, on utilise"*. On donne moins que l'on ne participe. Chaque flux (de biens matériels, de personnes) est là pour renforcer le sentiment d'appartenance à une même unité.

* Economies (ou économie) de l'assiduité?

On a déjà longuement présenté les impératifs du système de redistribution communautaire (droits et obligations) et ses contraintes, la juxtaposition concurrentielle d'une culture communautaire et d'une culture individualiste, les nombreux et astucieux mécanismes correcteurs qui, appliqués par l'entrepreneur bamiléké (J-P. WARNIER 1993) pour éviter une trop rapide désaccumulation, font généralement défaut aux élites béti. Sans pour autant tomber dans un déterminisme social rebattu, il est vrai que "le grand" dans la région centrale cacaoyère ne dispose pas du même éventail de parades. Il préférera bien souvent marquer un certain attentisme vis-à-vis de son village d'origine en évitant de s'y rendre trop souvent, renforçant - du coup - une sorte de spirale négative (moins d'investisseurs et d'investissements augmentant la teneur des demandes d'aides et le sentiment de désarroi des planteurs).

Tableau 98 : Proportion des ménages de planteurs enquêtés participant aux transferts avec la ville en 1991.

SENS DES TRANSFERTS		*BAMILEKE*	*ETON*
VILLAGE - VILLE	Biens	85%	91%
	Services	80%	84%
VILLE - VILLAGE	Biens	65%	76%
	Services	55%	83%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calcul effectué sur la base de 319 ménages effectuant des transferts avec des parents-amis résidant en ville; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991 - calcul effectué sur la base de 314 ménages effectuant des transferts avec des parents-amis résidant en ville.)

Il ne s'agit pas non plus ici de rediscuter de l'éventuelle actualité du concept de "famille-providence" appliqué aux ménages des petites unités de production familiale cacaoyère et caféière. La question a déjà été tranchée : il n'y a pas de solidarité à fonds perdus et *"paniers percés"* (J-P. WARNIER et D. MIAFFO 1993), même dans la société béti, globalement perçue comme plus redistributive et nivellatrice. Il est surtout question de présenter les différentes logiques qui coordonnent les pratiques de solidarité en période de crise pour en accroître leur efficacité, tout en distinguant les transferts (envois d'argent, de produits vivriers, etc...) proprement dit des obligations communautaires (placements de scolaires assimilés à du tutorat).

Les relations de soutien se distinguent par une grande diversité dans leur forme : service rendu sous forme de temps ou de déplacement, aide en argent, envoi de produits, accueil de personnes, offre de travail. Les pourvoyeurs ruraux peuvent à la fois effectuer des transferts réguliers (à un fils scolarisé en ville par exemple), liés à une contrainte anticipée et prévisible et des transferts aléatoires, dépendant d'événements subits. D'une manière générale, les transferts n'ont lieu que dans la mesure où ils sont possibles matériellement ou financièrement pour le ménage émetteur. Ils proviennent très souvent des surplus de l'activité du chef de ménage ou des membres apparentés (produits vivriers pour les agricultrices, vêtements pour un fripier, etc...). Le schéma classique des échanges ville-campagne est respecté : les ruraux envoient des produits vivriers et les citadins des aliments importés et une aide en argent. En aucun cas, ces transferts ne semblent devoir compromettre la survie même de la famille pourvoyeuse ou occasionner des dépenses supplémentaires. *"Les gens envoient des produits qui leur sont facilement accessibles, peu coûteux ou relativement peu utiles, mais qui seront d'une grande utilité pour le receveur"*

qui n'en possède pas, faute de moyens suffisants (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1994) . Il s'agirait donc d'une *"valorisation des surplus ou des produits obsolètes"* (op. cit.).

Le bilan des transferts dans les deux observatoires - retenus par le Projet OCISCA pour une enquête approfondie des relations ville-campagne - dénote une forte connexion entre les différentes cellules lignagères et une très forte propension à pratiquer la solidarité. Cependant deux phénomènes retiennent notre attention : **l'effort de soutien des ménages de planteurs est plus inconditionnel et systématique que celui des citadins** dans les deux régions; **les échanges (biens ou services) avec les parents résidant en ville sont plus intenses dans la Lékié que dans la Ménoua**. Ainsi, un tiers des partenaires urbains de *Bafou* n'envoient jamais de biens à la chefferie d'origine, contre un quart à Yemessoa. Quoique la société *eton* se caractérise par des pratiques redistributives et ostentatoires plus achevées, il ne faut sans doute pas, dans le cas de Yemessoa, relier cette assiduité à une plus forte pression communautaire, mais plus prosaïquement à l'accessibilité et la proximité par rapport à Yaoundé.

Tableau 99 : Typologie des transferts entre le village/chefferie et la ville en 1990 (en % du nombre de ménages).

ENVOIS VERS LA VILLE		*BAMILEKE*	*ETON*
BIENS	Aliments locaux	85%	88%
	Aide en argent	30%	32%
	Aliments importés	3%	5%
SERVICES	Interventions diverses	59%	32%
	Hébergement	15%	15%
	Aide familiale	12%	39%
	Accueil de scolaires	5%	11%
	Accueil de malades	4%	7%
	Prêt d'argent	3%	8%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calcul effectué sur la base de 319 ménages effectuant des transferts avec des parents-amis résidant en ville; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991 - calcul effectué sur la base de 314 ménages effectuant des transferts avec des parents-amis résidant en ville.)

Les envois à destination de la ville ou du village/chefferie sont presque toujours constitués par des produits vivriers. Plus de huit planteurs sur dix fournissent ce type de biens à des parents-amis en ville, de manière plus ou moins régulière[75]. Une enquête menée par l'ENDA à Dakar, entre janvier et mars 1984, donne des chiffres similaires : 100% des ruraux envoient des produits alimentaires et 84% des citadins font parvenir des produits au village (M. O'DEYE 1984, p. 264). Ces envois, qui pouvaient parfois être mal reçus de la part des citadins receveurs, sont avec la diminution de la masse d'argent encirculation, très appréciés. En réalité, leur attitude dépend essentiellement *"du sentiment d'être rattachés à une même unité de production, donc à un patrimoine commun"* (op. cit. 1985, p. 260)

Il est malgré tout malaisé de savoir quelle est leur contribution réelle dans la consommation alimentaire du ménage receveur. Plusieurs phénomènes laissent à penser qu'il s'agit plus d'un simple complément alimentaire, lié à des surplus, que d'une pension alimentaire, sauf peut-être pour les scolaires. Compte tenu des contraintes agro-pédologiques (disparition de la jachère, baisse des apports en fertilisants) et des besoins monétaires des planteurs, la production doit logiquement être essentiellement mobilisée à des fins d'autosuffisance ou de vente sur le marché. Il convient donc de relativiser quelque peu l'importance de ce type de soutien. Ces envois sont très certainement régis par une symbolique de dons et de contre-dons, à l'occasion de visites réciproques. Il serait en effet impensable de se déplacer en ville sans penser à apporter des produits du champ pour la famille d'accueil. Mais ils constituent également un appui non négligeable comme le rappelle M. O'DEYE (1984, p. 261) à propos des relations ville-campagne autour de Dakar : *"les produits rendent les relations consistantes". "Les bénéficiaires privilégiés de cette "aide alimentaire" sont en général des élèves et étudiants, mais aussi des chômeurs, la préférence allant aux parents les plus rapprochés du village"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992). En retour, environ un ménage de planteurs sur deux reçoit des produits alimentaires "importés" tels que lait, pain, bière, pâtes, riz, farine de blé, plus facilement disponibles sur les marchés urbains.

Les envois d'argent (à nettement différencier des emprunts, car non remboursables) constituent le deuxième type d'aide la plus répandue : en moyenne 30% des villageois des deux observatoires OCISCA la pratiquent. En revanche, les aides financières de parents-amis en ville sont nettement plus fréquentes dans le Centre que dans l'Ouest (53% contre 30%). Plus de la moitié des ménages de Yemessoa (53%) recevaient ainsi un soutien en argent de la part de parents établis à Yaoundé[76], tandis qu'ils étaient moins d'un tiers à en

---

[75] *68% des enquêtés [eton] affirment en outre "soutenir" par des dons en nature (...) des villageois et des émigrés"* (B. DELPECH 1982, p. 669).

[76] *"74% d'entre eux [eton] déclarent remettre, d'une façon plus ou moins régulière, des sommes d'argent à des tiers à titre de don. Dans 70% des cas où une aide en numéraire est attestée les sommes vont au village [eton]"* (B. DELPECH 1982, p. 669).

percevoir un à Bafou (30%). Cette constatation conforte l'analyse des pratiques financières des exploitants dans les deux sociétés : prédominance de la famille et des relations d'amitié en pays béti, polarisation de l'épargne et du crédit rural par des associations mutualistes et contractuelles (tontines) dans la région bamiléké (cf. Chapitre 3, III° Partie).

Tableau 100 : Typologie des transferts entre la ville et le village/chefferie en 1990 (en % du nombre de ménages).

ENVOI VERS LE VILLAGE		*BAMILEKE*	*ETON*
BIENS	Aliments importés	47%	53%
	Aide en argent	30%	53%
	Aliments locaux	4%	32%
SERVICES	Aide familiale	19%	47%
	Accueil de scolaires	14%	9%
	Accueil de malades	8%	21%
	Hébergement	7%	21%
	Interventions diverses	6%	39%
	Prêt d'argent	5%	14%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calcul effectué sur la base de 319 ménages effectuant des transferts avec des parents-amis résidant en ville; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991 - calcul effectué sur la base de 314 ménages effectuant des transferts avec des parents-amis résidant en ville.)

A ce niveau, il est illusoire de prétendre en déterminer précisément le montant ou même l'utilisation de cette contribution financière. Sa grande variabilité est liée à l'irrégularité actuelle des rentrées d'argent pour la majorité des ménages et à l'imprévisibilité non moins grande de certaines dépenses. Si cet apport n'a qu'un rôle d'appoint limité pour les ménages les plus aisés, il représente en revanche un complément substantiel, voire indispensable pour les ménages de petits planteurs qui n'ont pas de trésorerie suffisante pour honorer à la fois leurs obligations communautaires (funérailles, tontines) et faire face aux dépenses sociales propres au ménage (santé, scolarité). Les aides

financières familiales ont de ce fait peu de points communs avec la participation à une tontine dont le montant et le rythme des versements sont parfaitement réglés. Dans le sens village-ville, les modiques sommes transmises sont principalement destinées aux enfants en ville lorsqu'ils sont assez grands (lycéens et chômeurs) ou aux tuteurs des jeunes écoliers. Mais *"dans un sens comme dans l'autre, l'assistance financière gratuite est fortement compromise par la baisse des revenus, mais aussi par l'incertitude et l'irrégularité des rentrées financières"*.

L'évaluation des transferts directs (aides en produits alimentaires, non alimentaires, argent) permet de définir ce que F. R. MAHIEU et A. ODOUNFA (1988, 1989) ont appelé le *"taux réduit de pression communautaire"*, c'est-à-dire leur valeur rapportée au revenu déclaré du ménage. Mais elle ne présente qu'un des aspects des flux ville-campagne liés à la solidarité familiale. **D'autres transferts de type indirect viennent se rajouter pour renforcer la pesanteur et la vivacité des liens de solidarité. Alors que les aides directes sont de "vrais" envois, les seconds traduisent plus des obligations communautaires**. Même si ces derniers ne font pas systématiquement l'objet de transactions monétaires, ils représentent sans doute quelques-unes des plus lourdes charges pour les ménages. Ce sont également eux qui illustrent le mieux la prégnance du modèle de solidarité communautaire propre à chaque société. L'intensité de l'effort n'est plus alors uniquement déterminée par le niveau de revenus du ménage, mais par le lien et le degré de parenté, le statut social, le rang dans la notabilité. La conjonction de l'ensemble de ces facteurs obligera l'intéressé (assimilé à un "grand" ou un "grand type") à multiplier les gestes de solidarité pour remplir la fonction emblématique qui lui est dévolue aussi bien dans la société bamiléké (ethos de la notabilité) que dans la société béti (économie du prestige). Il s'agit principalement des échanges d'enfants et de l'accueil de personnes en difficulté. L'ensemble de ces aides (accueil de scolaires, de malades, aide familiale, hébergement) représentait, en 1991, pour la chefferie *Bafou*, 35,8% des flux de services entre le village et la ville et 47,6% dans le sens ville - village contre respectivement 64,7% et 64,9% à Yemessoa. Bien que plus rarement évoquées dans le cadre des solidarités socio-géographiques, il convient de ne pas négliger les contributions matérielles aux funérailles[77] ou les cotisations aux associations villageoises de développement et aux mutuelles (pour le pays bamiléké surtout).

* Les traditions d'accueil et de placement de parentèle.

"Le rôle du système éducatif apparaît double : à la fois comme moteur de l'émigration des jeunes en échec scolaire (...) et des jeunes qui ont réussi leurs études et qui ne peuvent trouver un emploi en milieu rural correspondant à leur qualification" (GUBRY 1991, p. 335). Un enfant en situation d'échec scolaire serait amené à partir en ville pour entrer en apprentissage, au même titre qu'un élève aux résultats prometteurs que les parents souhaiteraient extraire d'une école rurale publique, jugée peu qualifiante, et inscrire dans une dans une école confessionnelle en ville. La survalorisation des capacités

[77] Pour une évaluation du phénomène de transferts financiers liés aux funérailles, se reporter à l'article de D. MIAFFO (1992).

promotionnelles du système scolaire serait ainsi un facteur aggravant de l'émigration. Une analyse globale des déterminants de l'exode rural ne peut, en effet, longtemps négliger le rôle des migrations scolaires étant donné le nombre d'enfants concernés par des tels déplacements. Néanmoins, en prétendant ainsi sérier les motivations des migrants scolaires (Cf. Chapitre 2), on a tendance à extraire ce type de déplacements hors de son contexte social ou familial, donc à la détacher d'une problématique globale de la solidarité.

A dire vrai, le phénomène de placement[78] des scolaires hors de la cellule restreinte du ménage de résidence ne doit pas être systématiquement rattaché à des stratégies complexes de promotion socio-économique ou de projection inter-générationnelle (les enfants servant d'assurance-retraite ou vieillesse à leurs parents). Il se situe plus fondamentalement dans le cadre de la communauté traditionnelle et des rapports lignagers[79].

Il est peu probable que la décision de confier des jeunes scolaires à d'autres segments du lignage réponde à une stratégie d'allégement des charges familiales, comme il est souvent supposé. En effet, pour chaque catégorie de personnes accueillies à la concession rurale d'origine, on trouvait, en 1992-1993, un doublet transféré en ville. **Cette réciprocité d'accueil[80] illustre plus fondamentalement la communauté d'intérêts qui relie famille de départ et famille d'arrivée.** Dans le cas des enfants, la décision est nécessairement le résultat d'un choix parental commun, et plus certainement d'un accord qui dépasse la seule communauté restreinte. Pour O. FRANK (1984, pp. 641-644), la mobilité des enfants est conçue comme *"un mécanisme important de rééquilibrage"* entre les unités familiales dans lequel la femme a un rôle déterminant. Ainsi, les déplacements d'enfants seraient plus *"des transferts de femme à femme"* que de chefs de ménage à chef de ménage, dans la mesure où c'est elle qui prend en charge directement l'enfant accueilli (alimentation, hygiène, santé, travail).

---

[78] Ce phénomène a fait l'objet de nombreuses études de la part d'anthropologues ou de démographes dans les années 70 et 80 (chez les Haoussa du Nigéria par M. G. SMITH 1955, A. COHEN 1969, J. TREVOR 1975, et M. F. SMITH 1981; chez les Kanouri du Nigéria dans le Bornou par R. COHEN 1961, 1967; chez les Mossi au Burkina et dans les villes du Ghana par E. P. SKINNER 1960, 1961 et 1964, S. LALLEMAND, M-E. GRUENAIS 1981 ou E. SCHILDKROUT 1973; chez les Baoulé de Côte d'Ivoire par M. ETIENNE 1979, 1983; Chez les Akye de Côte d'Ivoire par P. VIMARD et Th. LOCOH 1991; au Togo par P. VIMARD 1981et Th. LOCOH 1982; au Ghana par U. ISIUGO-ABANIHIE 1983), mais étrangement assez peu de la part de géographes dans leurs analyses des rapports ville-campagne. Ou bien uniquement dans le sens monde rural-monde urbain lorsqu'ils étaient étudiés. Les enquêtes OCISCA 1991 ont été, pour notre part, l'occasion d'**étudier la mobilité des enfants sous l'angle de la réciprocité entre les différentes cellules familiales au village et en ville**.

[79] *"La mise en évidence des différents fondements de cette circulation des enfants permet de constater le rôle des inégalités démographiques et économiques entre les familles, les groupes sociaux, les milieux de résidence, dans cette mobilité enfantine qui ainsi échappe au déterminisme de bien des mouvements migratoires; on vérifie ainsi également combien ces échanges entre familles génèrent, immédiatement ou à terme, une mobilité spatiale et sociale pour les enfants concernés"* (P. VIMARD 1991).

[80] Une personne hébergée sera considérée comme membre extérieur au ménage lorsque la durée de son séjour dans la concession rurale dépasse 6 mois. En deçà de cette durée, elle sera considérée comme un simple visiteur.

"Accueillir un enfant de la communauté villageoise, c'est se donner la possibilité de renvoyer un enfant vers cette communauté" (F. R. MAHIEU 1990, p. 43), c'est s'assurer une promesse d'assistance. A terme donc, il n'y a ni perdants, ni gagnants dans ce système de transferts entre ménages, puisque la pression communautaire s'exerce aussi bien à l'encontre des ruraux que des citadins. A moins qu'un ménage ne trouve le moyen de réduire tout à la fois le nombre de dépendants hébergés et maintenir celui de membres confiés à l'extérieur. Cette pratique était communément admise de la part des ménages les plus démunis, mais il est craindre que les effets uniformisés de la crise en milieu rural et urbain, depuis le tournant de l'année 1993 (disparition des avantages matériels du "fonctionnariat" et baisse de salaires), ne fassent disparaître cet avantage comparatif.

En réalité, **sous le terme accueil d'enfants sont regroupés deux phénomènes distincts : l'hébergement et le tutorat.** Dans le premier cas, la prise en charge par le ménage d'accueil reste partielle, une part importante restant à la charge des parents ou de l'intéressé lui-même. D'une manière générale, il semble que le choix de l'hébergement simple est plus fréquent dans le cas de jeunes ressortissants déscolarisés sans occupation domestique et des jeunes adultes célibataires à faible niveau de ressources. Pour les plus jeunes des scolarisés, ce mouvement réciproque d'échange s'apparente beaucoup plus à du tutorat. Dans ce cas précis, la totalité des frais de scolarité, de santé et d'alimentation sont prises en charge par les membres de la famille à qui ils sont confiés. En acceptant de les accueillir, le ménage considéré consent donc certaines charges supplémentaires qui provoquent un réel alourdissement au sein des groupes de commensalité. A partir des enquêtes sur les conditions de vie des ménages ivoiriens en 1988-1989, F. R. MAHIEU ET A. ODUNFA ont, par exemple, calculé que les frais quotidiens par personne hébergée revenaient à 500 fcfa et doublaient pour un enfant scolaire pris en tutorat. Dans le domaine de la scolarité, nous avons pu, pour notre part, évaluer à environ 20%du montant total des frais d'inscription en pays bamiléké, les dépenses occasionnées par l'accueil de scolaires au village (soit 11.000 fcfa sur un ensemble de 56.000 fcfa). Cette proportion augmentait fortement dans la zone cacaoyère pour atteindre 38% du total (15.000 fcfa sur 38.500 fcfa).

Le tableau ci-dessous démontre que **la pratique du tutorat touche, en fin de compte, une faible proportion des ménages de planteurs enquêtés** : 10 à 12% d'entre eux seulement prennent intégralement en charge des jeunes scolaires placés chez eux. De manière réciproque, ce type de prise en charge en milieu urbain fluctue entre 12% et 7% selon les deux communautés étudiées en 1992-93. Ces différents chiffres paraissent sensiblement inférieurs à ceux fournis par d'autres enquêtes socio-démographiques. Une enquête menée en 1978 en Côte d'Ivoire (P. ANTOINE et A. GUILLAUME 1984) donne, par exemple, une proportion légèrement supérieure (16%) d'enfants de moins de 15 ans des ménages ruraux confiés à d'autres membres de la famille élargie[81]. Sans qu'il soit précisé

---

[81] *"Dans les sociétés qui le pratiquent, le placement d'enfants hors de leur famille nucléaire d'origine est relativement fréquent si l'on en juge par quelques données nationales ou régionales qui ont pu être obtenues. On peut citer les chiffres de 18%, pour les enfants de moins de onze ans, au Ghana en 1971 (ISIUGO-ABANIHE, 1983), de 18 à 26% au Gonja, au Nord-Ghana, en 1956 et 1964 (GOODY, 1982) et de 18% également dans le sud-Est du Togo en 1976 (LOCOH, 1976)"* (P. VIMARD et A. GUILLAUME 1991, p. 243).

quelle branche de la parentèle servait à couvrir les dépenses représentées par ce type de placement : s'agit-il, dans ce cas précis, d'un simple hébergement ou de tutorat? Difficile, dans le doute, de comparer. Néanmoins, ce type de pratique fait partie du système de droits et d'obligations liés au statut social et surtout à la place dans la famille (rapports lignagers et classes d'âge).

Dans le volumineux ouvrage sur Femmes et Politiques Alimentaires, O. FRANK (1984, pp. 642-644) cite quelques chiffres susceptibles de servir la comparaison des sociétés bamiléké et béti. Dans trois pays retenus - Libéria, Sierra Léone et Botswana - **la proportion respective d'enfants placés dans d'autres foyers que celui de leurs parents d'origine augmente sensiblement avec l'âge de la mère** (elle passe ainsi de 39% pour les mères âgées de 15 à 19 ans à 46% pour la classe d'âge des 30-34 ans au Libéria).

Tableau 101 : Fréquence de la pratique du tutorat scolaire en pays bamiléké et béti entre 1991 et 1993.

	BAMILEKE		*ETON / BETI*	
	BAFOU 1991	ADOC 1992	YEMESSOA 1991	CACAO 1993
ACCUEIL AU VILLAGE	14%	xxx	9%	xxx
PLACEMENT EN VILLE	5%	12%	11%	7%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991;enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991);
Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations agricoles de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992);
CACAO (enquête auprès de 100 exploitations agricoles de la Province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).
xxx non disponible.

Une autre de ses caractéristiques, c'est sa **fluidité** et sa **réversibilité**. Lorsque la situation matérielle du ménage d'accueil et de la famille d'origine - toutes deux pourvoyeuses de soutien aux enfants "placés" - ne le permet plus, les dépendants sont "invités" à rentrer chez eux. Il est rare, en effet, que le tutorat d'un enfant soit à la charge unique d'une cellule ménagère. Cela renvoie plus fondamentalement à des pratiques sociales bien décrites en Afrique : pour affermir des liens entre différentes branches de parentèle, on confie un enfant à un oncle mieux placé ou un cousin qui lui servira de tuteur adoptif, on accueille au village les enfants d'une veuve apparentée. C'est une forme de rapprochement qui complète judicieusement les alliances par mariage. Si l'on établit une hiérarchie dans le rôle dévolu à chaque membre de la famille auprès des jeunes immigrants,

le frère ou la soeur (parfois assimilé à cousin-cousine) vient en premier, suivi par l'oncle paternel. C'est, en fin de compte, le beau-frère qui semble le plus mis à contribution dans ces pratiques de solidarité communautaire béti, dans la mesure où il reste une sorte d'éternel obligé vis-à-vis de la famille de sa femme. *"Le don d'une femme (...) place (...)* [le gendre] *en situation (...) de fournisseur de dons à la belle-famille"* (J. WEBER 1977, p. 123).

En revanche, si l'on fait abstraction de la prise en charge, on s'aperçoit que **le phénomène de transferts scolaires est infiniment plus développé**. Dans les deux zones d'enquêtes (ADOC 1992 et CACAO 1993), quatre ménages sur dix en moyenne participent ainsi à ce système d'échanges réciproques. Il n'y aurait donc pas en apparence de différence notable entre les deux régions. Cela semblerait confirmer la justesse de l'analyse anthropologique des transferts d'enfants scolarisés au sein de la communauté lignagère. La taille globale des ménages dans les deux régions, *"leur composition et les rapports entre leurs membres témoignent* [donc] *d'une* [étonnante] résistance *à la notion de famille nucléaire"* (père - mère et enfants) (W. WEEKES-VAGLIANI 1991, p. 309).

Toutefois, si l'on considère le sens de ces flux entre le village et la ville, on note une inversion de tendance entre les deux régions d'enquête. **En pays bamiléké**, la proportion d'exploitants ayant confié de jeunes enfants (moins de 15 ans) à des parents résidant en ville (41%) l'emporte légèrement sur les accueils à la chefferie (37%). Cette **tendance plus marquée au transfert des scolaires vers la ville** est confirmée par l'analyse de la structure des charges familiales (1,0 scolaire placé à l'extérieur de la concession en moyenne contre 0,8 accueilli en 1992). **Pour la strate "béti", les proportions sont inversées : les planteurs ont une propension plus forte à accueillir des scolaires** (44%) qu'à placer leurs enfants en ville (40%)[82]. Si l'on effectue un décompte précis du nombre de scolaires déplacés, cela représente une moyenne de 0,7 scolaire parti en ville contre 1,1 en accueil en 1993.

D'aucuns pourraient y voir la confirmation d'une plus forte pression communautaire en pays béti et, inversement, une capacité à court-circuiter les mécanismes compensateurs des inégalités en pays bamiléké. A ce stade de l'analyse des transferts, étant donné la taille de l'échantillon (100 ménages), il est tout au plus possible d'y voir une confirmation de l'intérêt porté par les parents bamiléké à une formation scolaire en ville, dans une stratégie plus globale de promotion socio-économique.

---

[82] P. VIMARD (1991, p. 253) donne des proportions similaires pour les enfants *"confiés"* (43%), c'est-à-dire accueillis au village ou *"placés"* à l'extérieur (58%) en pays Akyé (Côte d'Ivoire) en 1987.

Tableau 102 : Structure moyenne des charges familiales selon l'origine des membres dans la province de l'Ouest (et fréquence selon les exploitations enquêtées).

MEMBRES DU MENAGE RESIDANT SUR L'EXPLOITATION	enfants en bas-âge	1,5	(66%)
	enfants scolarisés	2,4	(68%)
	chef d'exploitation	1,0	(100%)
	épouse (s)	1,4	(83%)
	Total du ménage restreint	**6,3**	
	enfants en bas-âge accueillis	0,2	(11%)
	enfants scolarisés accueillis	0,8	(37%)
	autres personnes accueillies	0,8	(xx%)
	Total personnes accueillies	**1,8**	(61%)
	Total personnes résidant sur exploitation	**8,1**	
MEMBRES DU MENAGE A L'EXTERIEUR	enfants scolarisés hors exploitation	1,0	(41%)
	(dont "placés" en tutorat	0,3	(12%)
	enfants non scolarisés "placés"	0,3	(xx%)
	enfants ayant fini les études	1,5	(37%)
	Total descendants hors du village	**2,8**	
ENSEMBLE DU MENAGE	**Total général**	**10,9**	

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 ménages ruraux dans 20 chefferies de la province de l'Ouest, totalisant 807 résidents au village et 129 membres du ménage restreint accueillis à l'extérieur - xx % :non calculé.

On peut également attribuer à cette circulation d'enfants une volonté de mieux répartir les charges au sein de la famille élargie. Dès lors qu'une famille n'a plus les moyens de subvenir à l'ensemble de ses charges familiales, un ajustement s'opère. On "rapatrie" certains enfants au village; on cherche un tuteur plus fortuné qui accepterait de prendre en charge les études d'un enfant en ville. Pour les ruraux, l'envoi d'un scolaire en ville apporte à la fois une solution à un problème financier conjoncturel et représente une chance supplémentaire de trouver un emploi futur. De même, l'accueil de scolaires au village se révèle être une solution profitable pour les ménages urbains qui éprouvent quelques difficultés à scolariser tous leurs enfants. Désormais, on retrouve des jeunes citadins qui "fréquentent" à la chefferie *Bafou* dans près d'un ménage rural sur deux avec, pour corollaire, une prise en charge complète par la famille rurale dans près de 2/3 des cas (OCISCA 1993). Dans le deux sens, ce système de placement est donc très actif. Il ne faut cependant pas surévaluer son importance par rapport aux autres catégories de personnes concernées (enfants en bas-âge, chômeurs, épouses divorcées ou répudiées) qui regroupent plus de la moitié des accueillis indifféremment dans le Centre et l'Ouest (56%).

Tableau 103 : Structure moyenne des charges familiales selon l'origine des membres dans la province du Centre (et fréquence selon les exploitations enquêtées).

MEMBRES DU MENAGE RESIDANT SUR L'EXPLOITATION	enfants en bas-âge	0,5	(31%)
	enfants scolarisés	1,4	(53%)
	enfants ayant fini les études	0,6	(xx %)
	chef d'exploitation	1,0	(100%)
	épouse (s)	0,8	(85%)
	Total du ménage restreint	4,3	
	enfants en bas-âge accueillis	0,4	(24%)
	enfants scolarisés accueillis	1,1	(44%)
	autres personnes accueillies	1,0	(xx %)
	Total personnes accueillies	2,5	(72%)
	Total personnes résidant sur exploitation	6,8	
MEMBRES DU MENAGE A L'EXTERIEUR	enfants scolarisés hors exploitation	0,7	(40 %)
	(dont "placés" en tutorat	0,15	(7%)
	enfants non scolarisés "placés"	0,2	(x %)
	enfants ayant fini les études	1,7	(x %)
	Total descendants hors du village	2,6	
ENSEMBLE DU MENAGE	**Total général**	9,4	

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 ménages ruraux dans 25 villages de la province du Centre, totalisant 676 résidents au village et 264 membres du ménage restreint accueillis à l'extérieur) - xx% non calculé.

En déplacant l'analyse hors du champ strict des migrations scolaires, c'est-à-dire en regroupant les différentes catégories de personnes impliquées dans ce vaste mouvement d'échanges (enfants en bas-âge, scolaires, personnes en difficulté), on voit progressivement se confirmer ces **dominantes "Accueil" en pays béti** (rapport accueil/placement de 1,10) **et "placement urbain" dans le cas du pays bamiléké** (rapport accueil/placement de 0, 84) **dans les stratégies de transferts de parentèle.**

De manière plus synthétique encore - en agrégeant l'ensemble des données disponibles sur la multi-localisation des membres du ménage - on peut calculer le ratio entre membres accueillis et membres émigrés. Dans la province de l'Ouest, le nombre moyen de personnes accueillies est de 1,8 contre 2,8 émigrés : cela donne un ratio de l'ordre 0,64; Dans le Centre, ce nombre monte à 2,5 personnes hébergées pour 2,6 parties, soit un ratio de 0,96. La tendance à l'éclatement familial, patente dans les deux sociétés, n'a donc pas les mêmes incidences sur les ménages de planteurs. Le phénomène de délestage rural et d'allégement des charges familiales au profit de la parentèle émigrée en ville existe, bel et bien, dans l'Ouest, alors que la zone rurale béti se caractérise par des flux d'entrée-sortie

équivalents qui influencent relativement peu la structure des charges familiales. En valeur relative, comme en chiffres bruts, les personnes extérieures au ménage nucléaire (père-mère-enfants) accueillies en milieu rural pèsent d'un moindre poids chez les Bamiléké que chez les "Sudistes" : elles représentent environ 29% (1,8 personnes sur un total de 8,1) de l'ensemble des personnes présentes dans la concession au moment de l'enquête contre 58% (2,5 personnes sur 6,8).

Les "services sociaux" proposés par la famille au village sont, en fin de compte, plus sollicités en pays béti que dans l'ensemble bamiléké. Cette tendance était déjà perceptible dans l'enquête OCISCA (1991). A l'époque, 39% des ménages de Yemessoa apportaient par exemple une aide familiale à la branche urbaine du lignage, mais ils n'étaient que 12% à Bafou. Malheureusement, nous étions restés assez peu précis sur la signification de ce vocable, de sorte que le phénomène n'avait pas été relevé. De même, les prestations du segment urbain de la parentèle eton apparaissait beaucoup plus nettement dans l'analyse des relations ville-campagnes, aussi bien pour l'accueil des malades (21% des ménages) que pour l'hébergement (21%).

* Solidarité élective ou soutien communautaire normatif?

L'analyse des déclarations des planteurs en 1991 montre donc **la permanence des solidarités socio-géographiques entre les membres de la famille**, assimilée parfois à de la rigidité. Permanence parce qu'il est difficile de ne pas y participer (intérêt des dotations) et de s'y soustraire (pression communautaire). **L'ensemble des échanges est régi à la fois par une logique d'assistance et de réciprocité.** Réciprocité entre membres de même origine ou même statut social[83], assistance lorsque les disparités de niveau de vie sont importantes ou que les transferts se font en dehors de la communauté familiale. Cette satisfaction des règles de la redistribution collective et la satisfaction d'une demande sociale importante est un préalable indispensable à tout projet économique individuel. *"La réciprocité est présente à chaque instant de la vie sociale. Elle est* [même] *l'objet d'une formation consciente"* tout au long de l'enfance en pays bamiléké (J-P. WARNIER 1982, p. 260). Tandis qu'en pays eton, J. WEBER (1977, p. 125) conclut que *"la coopération s'établit sur une base de réciprocité plus facilement entre voisins ou amis qu'entre "frères".*

Cette réciprocité doit être bien comprise : les biens échangés ou les services rendus sont rarement de valeur équivalente ou équilibrée, mais continuent à répondre aux règles de la tradition, c'est-à-dire un échange *"de valeur proportionnée au statut des personnes en présence (...); quand les disparités deviennent trop fortes, la personne la plus riche tend naturellement à rompre le circuit d'échanges"* (A. FRANQUEVILLE 1987, pp. 205-206). On ne cherche donc pas de compensation systématique pour les dons prodigués, sachant qu'en matière de soutien le marché est rarement équitable. Malgré tout, on estime nécessaire un "retour" au soutien manifesté, proportionnel aux moyens du bénéficiaire. Il paraît, de ce fait, un peu erroné de parler de principe de réciprocité, même de compensation

---

[83] *"La réciprocité, dans les sociétés bamiléké, ne s'exerce qu'entre individus appartenant une même chefferie, ou liés par la descendance, l'alliance ou le serment"* (J-P. WARNIER 1982, p. 261).

ou de contrepartie. Cela présupposerait en effet une sorte d'évaluation consciente des échanges et des services rendus, des besoins immédiats de chaque groupe, ou même une sorte de "tarification" de l'aide sociale. Alors que dans les réseaux de solidarité, comme à la tontine d'ailleurs, c'est autant une relation sociale qu'une aide matérielle que l'on entretient. C'est finalement une sorte de contrat que l'on souscrit : on cotise une assurance avec une communauté d'individus. J-L. DONGMO (1981, tome 2, p. 264) conçoit d'ailleurs explicitement ce système comme une sorte de vaste tontine à l'échelle du pays bamiléké.

En opérant des transferts, en faisant face à un ensemble d'obligations, chaque individu cumule une sorte de crédit permanent d'aide (semblable au ***credit-revolving*** accordé par les banques commerciales à leurs bons clients), un ensemble de droits de réciprocité. *"Ne pas aider, c'est s'affaiblir par rapport à un jeu de forces dont l'entourage est porteur"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 50). On cotise donc aussi bien un soutien immédiat qu'un appui par anticipation, en vertu de l'incertitude du lendemain (décès, maladie, perte d'emploi, etc...). Nous n'avons pas pu calculer en 1991, le taux réel de pression communautaire exercé sur chaque ménage de planteur en raison de la multiplicité des échanges financiers entre la ville et la campagne. Un véritable suivi des ménages aurait été nécessaire, incompatible avec les objectifs affichés de l'enquête OCISCA (enquête rapide à passage répété sur des populations-cibles). Néanmoins, nous reprenons à notre compte l'idée d'**une solidarité à "coût marginal", grâce à sa répartition sur l'ensemble des ménages et à sa proportionnalité**. Chaque ménage - hormis les partenaires au statut le plus bas ou les plus vulnérables - serait ainsi intégré dans un vaste système de contributions directes et indirectes, au sein duquel il remplirait le double rôle de pourvoyeur et de demandeur. Pour certains partenaires le bilan serait déficitaire, pour d'autres bénéficiaires selon les années et les événements encourus. *"L'équilibre des échanges entre le village et la ville"* est, par suite, purement théorique. Mais il doit, pour le moins, *"s'apprécier à la fois sur le plan individuel et collectif, à court et à long terme"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992, p. 24).

En somme, il est socialement fort bien vu de montrer un soutien actif à quelqu'un en plus grande difficulté que soi. C'est à cette seule condition que les catégories sociales les plus vulnérables (chômeurs, scolaires, petits planteurs, veufs et veuves) seront les plus soutenues par les membres de la famille les plus riches. C'est la parfaite illustration du principe actif *"du respect communautaire (...) antérieur au self interest utilitariste"* (F. R. MAHIEU 1990). Chaque individu conserve, quelle que soit sa situation économique présente, un droit à la redistribution vis-à-vis d'un membre plus argenté de la communauté, à moins de se retrancher volontairement du système en cessant toute relation (ce qui équivaut à une véritable "mort sociale"). A la longue, les avantages du système peuvent malgré tout finir par compenser ces obligations qui peuvent passer pour des contraintes. **Le soutien ne débouche donc que rarement sur une rente perpétuelle d'assisté, surtout dans la société bamiléké**. A ce propos, J-P. WARNIER et D. MIAFFO rappellent judicieusement que :

"Le frère aîné aidera ses cadets dans la mesure de ses moyens et vice versa. Cette aide sera (...) sélective, et prendra la forme d'un investissement. Elle obéira à la logique de la tirelire, de la rétention. La solidarité ira vers ceux qui la retiennent. Elle cessera vis-à-vis de ceux que nous appellerons des "paniers percés" : ceux qui laissent échapper ce qu'on leur donne" (1993, p. 145).

"Le "panier percé" n'est pas franchement ostracisé, mais mis à distance et hors solidarité par des pratiques symboliques" (op. cit. p. 162).

Pour ce faire, on incite vigoureusement les groupes les plus vulnérables à essayer de trouver une issue chaque fois que cela est possible. En réalité, ce schéma connaît des aménagements selon le degré de parenté et la nouveauté de la demande d'appui. On hésitera moins à aider un parent planteur en délicatesse de trésorerie, d'autant plus que l'on aura profité de sa relative munificence dans les années où le café assurait des rentrées d'argent conséquentes. **Une différence notable est donc faite entre les "assistés de dernière minute" ou les "conjoncturés"** (compressés, scolaires, ménagères) dont les difficultés étaient traditionnellement passagères ou étaient susceptibles de s'atténuer **et les assistés professionnels** (chômeurs de longue durée, petits délinquants, scolaires en rupture de ban) qui ont perdu, de longue date, le souci de recouvrer une certaine assise économique et, par là-même, la confiance et la commisération des pourvoyeurs.

Dans ce cas précis, la solidarité familiale trouve vite ses limites. On s'efforcera soit de prodiguer une aide fixe à des dates convenues, soit de l'occuper par une activité stable mais faiblement rémunératrice, soit encore de lui fournir un capital pour démarrer une petite activité informelle. Ce principe servant de base au fonctionnement de la solidarité pour éviter la désaccumulation. La crainte d'un ponctionnement familial inconsidéré est d'autant plus forte que l'on a une position économique élevée, parce que le nombre et la valeur des demandes d'appui suit une courbe parallèle au niveau d'accumulation. Par chance, la société bamiléké connaît une grande diversité de parades socio-économiques qui permettent de minimiser les contacts avec la parentèle en difficulté qui pourrait "éponger la totalité des surplus". En d'autres termes, **le Bamiléké - grâce à la justification sociale collective de la réussite et de l'inégalité - peut plus facilement que le Béti choisir ses solidarités ou s'en défendre avec plus d'efficacité ; sa solidarité sera plus sélective et élective** (voir chap. III.3 sur les mécanismes de prise en charge communautaire). Inversement, le Béti devra composer avec la pression accrue de sa parentèle (taux de pression communautaire plus élevé) et devra sacrifier à l'obligation de consommation ostentatoire impliquée par son rang et attendu epar la communauté. C'est ainsi que l'on a coutume d'opposer les deux sociétés dans leurs mécanismes de redistribution et les itinéraires d'accumulation (J-P. WARNIER et D. MIAFFO 1993). Nous participons à ce point de vue dans une certaine mesure, mais une analyse précise de l'évolution des transferts de solidarité depuis 1987 montre deux réalités moins irréconciliables qu'il n'y paraît. Les lignes de force qui structurent le champ de la solidarité ne sont pas propres à l'une ou l'autre des sociétés, mais les traversent uniformément.

II. 7. C. Les tenants d'une crise sociale majeure du système.

Avec la crise, les ménages ne risquent-ils pas de tirer prétexte des difficultés financières et de la nucléarisation du lignage en petites cellules géographiques dispersées pour "lâcher" certains groupes sociaux[84]? Cette question est cruciale pour les petites exploitations familiales dont la survie dépend en grande partie aujourd'hui des aides fournies par les parents-amis en ville. Elle l'est tout autant pour des chefs de ménage, commerçants par exemple, qui ont fait des réseaux de parentèle la base de leur réussite économique.

De même, l'accroissement de la masse des dépendants sans ressources (chômeurs, scolaires, débrouillards, apprentis), ni réelle perspective économique, peu enclins à revenir travailler la terre au village, par rapport à celle des ménages émetteurs d'aides, ne va-t-il pas précipiter la fin de ce remarquable système de solidarité communautaire et se désagréger à l'image des caisses de retraite des pays industrialisés? Ou, bien au contraire, va-t-on assister à un recentrage de la famille sur le village, faute de moyens pour vivre en ville? La revalorisation des cours des cultures d'exportation ne risque-t-elle pas d'aboutir à un accroissement du ponctionnement opéré par les urbains paupérisés?

II. 7. C. 1. La solidarité, victime de sa réussite?

Si la solidarité s'organise en fonction du principe de réciprocité et d'assistance, il n'est en revanche peu probable qu'elle puisse être équitable. Etant donné les disparités de ressources, de statut social existant entre les partenaires, il est inévitable que les échanges soient de valeur inégale, même si chaque participant cherche à tirer le meilleur parti dans ses relations d'échanges. Il est, bien entendu, très difficile d'évaluer la valeur des transferts sans pouvoir les mesurer et les déclarations des chefs de lignage sont surtout basées sur une perception très globale du phénomène. Ce qui ne veut toutefois pas dire qu'elle soit erronée.

* Profitabilité et déséquilibre des échanges.

Jusqu'à une date très récente, **un certain consensus semblait exister chez les ruraux sur la valeur positive des échanges** (biens et services) **avec les urbains**, que les termes de l'échange leur soient directement profitables, ou qu'ils soient équilibrés.

---

[84] *"Vouloir assurer la survie de l'économie* [de plantation] *caféière ne peut seulement être pensé en termes de régénération, fertilisation, commercialisation. Cela renvoie plus fondamentalement à la capacité des ménages à faire face aux multiples charges quotidiennes et aux aspirations de ceux-ci pour eux-mêmes et leur progéniture. La question est simple : les exploitations agricoles ont-elles la possibilité d'assurer en même temps la scolarisation des jeunes, l'accueil des chômeurs, l'aide aux adultes en difficulté et la santé des membres du ménage tel qu'il est constitué, avec les membres d'une même famille, les parents proches ou lointains et les alliés, qui doivent en vivre?"* (I. GRANGERET et P. JANIN- OCISCA *Bafou* 1991, p. 19).

Avec une marge cependant infime dans la chefferie Bafou (52%) par rapport au village eton de Yemessoa (68%). *"Dans leurs rapports avec tous ceux qui ont un emploi, les ruraux ont tendance à penser qu'ils tirent le meilleur parti des liens. Ils le pensent d'autant plus que le statut social du partenaire urbain est élevé."* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1994). Et que leur revenu annuel est également plus bas (voir tableau ci-dessous).

Fig 56 : Bilan des transferts de solidarité (chefferie bamiléké de Bafou en 1991)

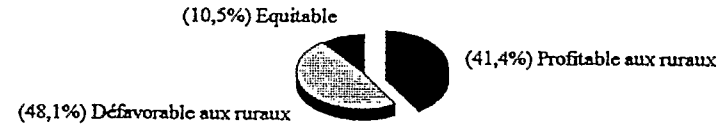

Projet OCISCA 1991

Fig 57 : Bilan des transferts de solidarité (village eton de Yemessoa en 1991)

Projet OCISCA 1991

La profitabilité des échanges, que ce soit dans le sens village-ville ou ville-village est donc étroitement corrélé au revenu moyen du ménage mais également au quotient familial (revenu/charges). Ainsi se confirme donc le principe économique, inspiré de la loi du ***maximum minimorum*** de RAWLS (Théorie de la Justice 1971) et définit ainsi par F. R. MAHIEU : *"chacun à intérêt à la redistribution de telle sorte que les plus grands avantages pour les plus démunis représentent un léger sacrifice pour les plus avantagés"* (1990, p. 35). Selon cette loi, les plus démunis bénéficieront, par conséquent, toujours

d'une aide minimale de survie, sauf en cas d'exclusion de leur communauté ou d'effondrement du système. Il paraît, dès lors, illusoire de vouloir établir une "profitabilité" individuelle des échanges, dans la mesure où des ménages pourvoient plus qu'ils ne reçoivent.

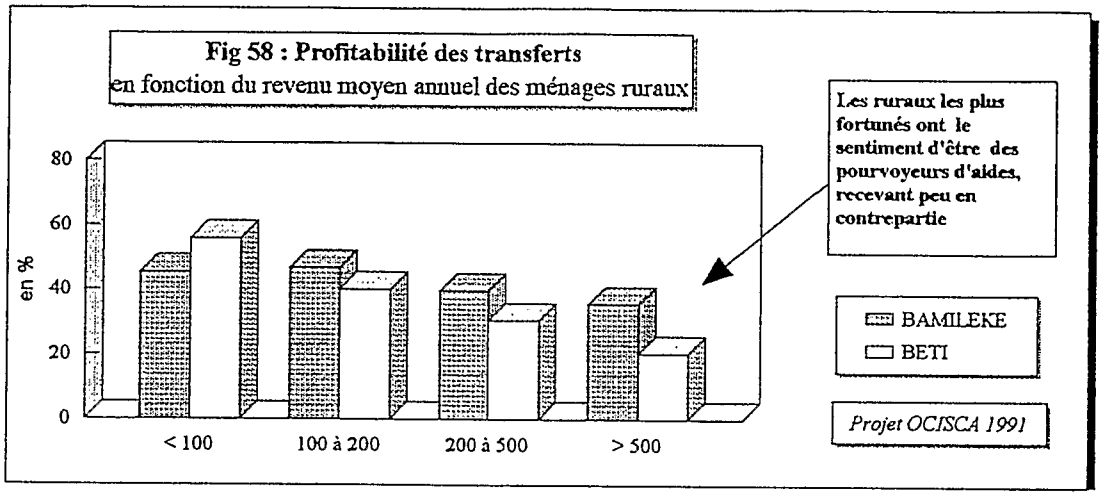

Tableau 104 : Evolution de la profitabilité des transferts (biens et services) reçus au village selon le revenu moyen annuel des planteurs en 1991 (en milliers de fcfa).

	< 100	100 - 200	200 - 500	> 500	Moyenne
BAMILEKE	45,4%	46,8%	39,7%	35,7%	41,4%
ETON	55,9%	40,1%	30,6%	20,4%	42,7%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991);
% calculés d'après les déclarations des planteurs interrogés.

Dans l'assistance aux plus démunis, tels que certains petits planteurs, chômeurs ou femmes chefs d'exploitation (pays bamiléké surtout), la solidarité joue à plein son rôle de protection. Pour ces groupes sociaux, les flux certains (obligations) l'emportent nettement sur les dotations aléatoires (droits); il ne s'agit plus alors de droits potentiels, cotisés en prévision de difficultés ultérieures, mais bien d'aide à la survie.

On sait déjà que le système de dons et contre-dons ne fonctionne pas sur un mode égalitaire : il n'y a pas de contrepartie ou de compensation équitable en biens ou services clairement établie. Chacun est intégré dans une économie de redistribution nécessaire, au risque de ne plus rien recevoir le cas échéant. Néanmoins, ce qui frappe dans les déclarations des chefs de ménage, c'est le déséquilibre permanent existant dans les échanges ville-campagne. **Le circuit de redistribution fonctionne ainsi presque uniformément sur un mode inégalitaire** : soit l'échange est profitable au ménage rural, soit il lui est défavorable, mais il est rarement équilibré.

Si l'on se réfère aux déclarations des planteurs, peu nombreux sont ceux qui jugent équitables les prestations communautaires. C'est semble-t-il dans l'Ouest que le sentiment de pourvoir aux besoins des parents en ville est le plus fort (48,1%). Ce déséquilibre devrait même s'accentuer, si l'on prend en compte la tendance des flux depuis 1987.

Tableau 105 : Une tendance à la dégradation des transferts différenciée selon les régions.

	TRANSFERTS VERS LA VILLE	TRANSFERTS VERS LE VILLAGE
BAFOU		
RAPPORT % HAUSSE / % BAISSE	0,64	0,42
YEMESSOA		
RAPPORT % HAUSSE / % BAISSE	0,50	0,85

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991);

En relevant le pourcentage de relations qui ont connu une augmentation ou une diminution entre 1987 et 1990, il a été possible d'établir un indice synthétique de l'évolution des échanges. Il a été calculé en rapportant le pourcentage d'augmentation au pourcentage de baisse. Plus, il est proche de 0,00, plus les échanges sont orientés à la baisse; plus il se rapproche de 1,00, et plus les transferts sont orientés à la hausse. **Pour l'observatoire bamiléké** (Bafou), la dégradation est plus marquée dans le sens ville-village : **le ponctionnement exercé par les partenaires urbains est plus fort que les aides apportées à la chefferie.** Les branches urbaines du lignage seraient donc débitrices du noyau rural. La proportion de cacaoculteurs qui pensent que de tels échanges leur sont défavorables sont beaucoup moins nombreux (31,6%). Les coefficients relevés (% d'augmentation / % de diminution) dénotent une tendance marquée à l'affaissement des

envois vers la ville et inversement une intensification notable des aides faites par les citadins. **Dans l'observatoire eton, l'effort solidariste de parents-amis résidant en ville dépasse nettement celui des villageois.**

* La logique de réciprocité peut-elle accélérer la dégradation des solidarités?

Pour l'observatoire bamiléké comme pour l'observatoire béti (éton), la tendance à la dégradation des échanges, depuis 1987, est deux fois supérieure à celle marquant un renforcement de l'entraide familiale. Lorsqu'une tendance à la baisse tend à l'emporter dans les envois entre le milieu rural et le milieu urbain (29,5% à Bafou, 26,0% à Yemessoa), elle voit en parallèle se dessiner une même tendance négative dans les dotations faites par les citadins (respectivement 30,8% à Bafou et 24,0%à Yemessoa).

Une fois encore la logique de réciprocité n'est pas prise en défaut au niveau global du système. A chaque fois qu'un acteur réagit par une diminution de son aide, il subit en retour une baisse de valeur au moins équivalente. C'est une sorte de "paix armée dissuasive" qui accompagne les réorientations qualitatives et quantitatives de la solidarité familiale. Au niveau individuel, nous l'avons déjà signalé, cette règle élémentaire souffre de quelques ratés. On préfère nettement aider, en fin de compte, un parent proche qu'un dépendant extérieur au lignage. On essaie un tant soit peu de maintenir une aide aux parents en difficulté, à un niveau minimal de survie. Seuls les chômeurs et les scolaires, sans possibilité de ressources, apparaissent avoir clairement bénéficié de ces nouvelles mesures, à défaut de largesses véritables étant donné la faiblesse généralisée des moyens financiers dont dispose l'ensemble des ménages. En l'absence de parents en difficulté, les échanges se réorientent préférentiellement vers des partenaires plus rentables, susceptibles "de renvoyer l'ascenseur". *"On s'abstient de diminuer par obligation, mais on augmente les transferts par intérêt"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992, p. 28).

II. 7. C. 2. La désagrégation progressive du système de solidarité.

Avec les salariés du privé, ce sont les planteurs qui ont été parmi les premiers touchés par les effets de la crise, tandis qu'une proportion importante de citadins, travaillant dans le service public, parvenait tant bien que mal à maintenir son niveau de vie au début. Ce sont également **les ruraux** qui ont supporté les premières mesures liées à l'ajustement (liquidation des sociétés para-publiques, désubventionnement des intrants). Ils **ont** donc **été progressivement obligés de diminuer les aides matérielles faites à leurs partenaires urbains** (sauf pour les produits vivriers) **tout en maintenant des formes traditionnelles d'assistance sociale** (hébergement de malades et de scolaires). Parallèlement les citadins ont fortement revu à la baisse les soutiens financiers et matériels prodigués à leurs parents au village. **Cet ajustement est très marqué dans les échanges entre les chefferies bamiléké et Douala**, beaucoup moins entre Yaoundé et le pays *eton* en raison des spécialisations professionnelles des pourvoyeurs (plus de fonctionnaires et de salariés eton à Yaoundé, plus de travailleurs indépendants et de commerçants bamiléké à Douala).

* Les hésitations de l'aide communautaire (1987-1990) : le "donnant-donnant" et *"l'échange inégal"*.

Les tableaux suivants constituent une synthèse des différentes évolutions observées dans les solidarités ville-campagne depuis 1987. Il ne s'agit évidemment que de tendances résultant des déclarations des planteurs et non de mesures précises dans les biens échangés et les services rendus. La tendance au maintien des transferts a été volontairement omise, puisque notre propos est de présenter les recompositions en cours dans les mécanismes de solidarité en période de crise. Elle se déduit aisément de la somme des deux chiffres fournis. A défaut, il convient de souligner son importance dans les deux observatoires : dans le sens village-ville ou ville-village, elle domine toujours largement (proportion comprise entre 51% et 61%).

Au cours de ce chapitre, plusieurs règles relatives au fonctionnement du système communautaire ont été, tour à tour, abordées : soutien plus marqué à des ménages ou des catégories sociales ayant les moyens de participer aux échanges (capacité et réciprocité), repli sur la parenté, soutien préférentiel aux groupes vulnérables. Sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément le devenir ou de savoir si l'une de ces logiques pouvait réguler, à elle seule, l'économie du système de relations. Grâce à l'indice synthétique (H/B), élaboré en rapportant le pourcentage de transferts en hausse par rapport à celui de transferts en baisse, il est possible d'isoler plusieurs groupes sociaux, chacun d'entre eux renvoyant plus ou moins à une logique précise. Plus l'indice est élevé ($>1,00$), plus la classe de receveurs est privilégiée et plus la catégorie des pourvoyeurs est mise à contribution. En revanche - plus l'indice est proche de 0,00 - plus les transferts entre donateurs et receveurs sont en voie de diminution.

Au sein de chaque observatoire rural, la tendance à la baisse des envois l'emporte pour toutes les catégories ménages dont le revenu moyen annuel estimé est compris entre 50 et 500.000 fcfa (indice compris entre 0,32 et 0,61). **Seule la catégorie la plus aisée (élites et notables, entrepreneurs agricoles et commerçants) a été en mesure d'accroître sensiblement ses donations à des partenaires urbains**; l'indice est alors largement supérieur à 1. Dans le sens inverse ville-village, seuls les partenaires urbains appartenant au statut social élevé (cadres moyens et supérieurs) pouvaient, jusqu'au début de l'année 1991, intensifier l'aide apportée à leur parentèle restée au village. Tous les autres avaient déjà sensiblement réduit le niveau de leurs échanges. Le maintien ou l'accroissement de l'intensité des échanges est donc directement tributaire des ressources financières des intervenants. *"Une fois de plus, au-delà de la volonté d'apporter son aide aux victimes de la crise urbaine, il faut tenir compte de la **capacité** à faire cet effort supplémentaire"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992, p. 26).

Fig 59 : Transferts de solidarité des ruraux de Bafou

L'assistance gratuite est un vain mot en pays bamiléké, les plus aisés restent essentiellement des pourvoyeurs

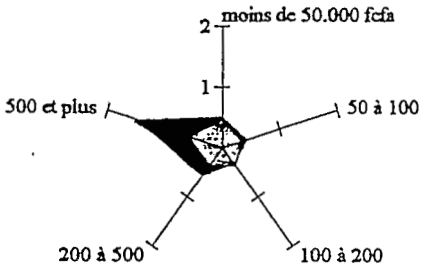

■ Transferts vers la ville
□ Transferts reçus à la chefferie

Fig 60 : Transferts de solidarité des ruraux de Yemessoa

La capacité à augmenter les échanges est liée au revenu, mais les planteurs les moins riches sont plus soutenus

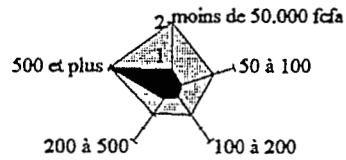

■ Transferts vers la ville
□ Transferts reçus au village

Fig 61 : Partenaires urbains des ruraux de Bafou en 1991

La croyance dans les vertus promotionnelles de l'école explique le soutien renforcé aux scolaires

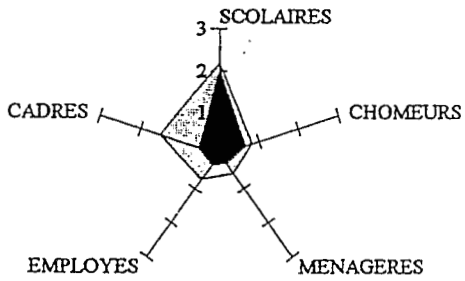

■ Transferts reçus en ville
□ Transferts vers la chefferie

Fig 62 : Partenaires urbains des ruraux de Yemessoa en 1991

L'augmentation des aides citadines accrédite l'idée d'une économie villageoise "sous perfusion"

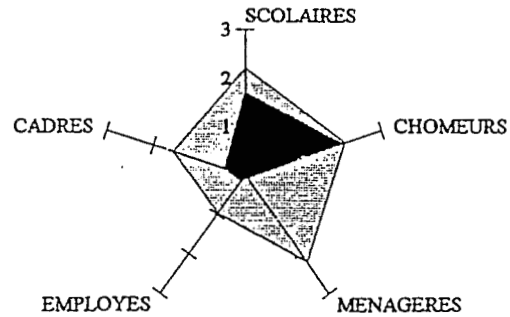

■ Transferts reçus en ville
□ Transferts vers le village

Tableau 106 : Evolution des transferts entre la ville et la campagne selon la catégorie de revenu des acteurs ruraux (en milliers de fcfa) entre 1987 et 1990.

BAFOU	VERS LA VILLE			VERS LE VILLAGE		
	%HAUSSE	% BAISSE	H/B	% HAUSSE	% BAISSE	H/B
Moins de 50	15,1	29,7	0,51	16,1	35,1	0,46
50 - 100	12,8	29,6	0,43	10,3	31,5	0,33
100 - 200	11,6	36,0	0,32	13,1	34,5	0,38
200 - 500	19,4	33,9	0,57	12,2	33,7	0,36
Plus de 500	29,8	19,8	*1,50*	12,6	22,7	0,57
Ensemble	18,9	29,5	0,64	12,8	30,8	0,42

YEMESSOA	VERS LA VILLE			VERS LE VILLAGE		
	%HAUSSE	% BAISSE	H/B	% HAUSSE	% BAISSE	H/B
Moins de 50	14,3	23,5	0,61	30,6	18,4	*1,66*
50 - 100	10,3	30,1	0,34	21,9	21,9	*1,00*
100 - 200	10,0	29,5	0,34	17,9	26,8	0,67
200 - 500	13,3	31,2	0,42	18,0	32,5	0,55
Plus de 500	19,5	9,3	*2,10*	20,4	7,4	*2,75*
Ensemble	13,0	26,0	0,50	20,5	24,0	0,85

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calculs effectués sur la base de 1407 relations réparties comme suit : <50 (67 ménages), 50 - 100 (58 ménages), 100 - 200 (73 ménages), 200 - 500 (85 ménages), > 500 (52 ménages);

enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de *Yemessoa* (Lékié) en mars 1991- calcul effectués sur la base de 776 relations réparties comme suit : <50 (98 transferts), 50 - 100 (146 transferts), 100 - 200 (190 transferts), 200 - 500 (234 transferts), > 500 (108 transferts).

Le système bénéficiait sans équivoque possible aux couches de ménages les plus démunis, aussi bien en ville qu'au village. Ainsi scolaires et chômeurs en ville étaient indiscutablement perçus comme les principaux bénéficiaires des soutiens, tandis que les petits planteurs de cacao, percevant moins de 100.000 fcfa annuellement, faisaient l'objet d'une très grande prévenance de la part de leurs parents mieux "placés". Une sorte de **priorité** aux plus vulnérables apparaissait donc en marge de la communauté d'intérêts tissés entre les cellules familiales et faite de dons et contre-dons. Cette attention portée à deux groupes aussi dissemblables obéit à deux soucis très différents. Presque toujours célibataires et hébergés chez des parents, le niveau d'exigence financière ou alimentaire des chômeurs cadre bien avec les avantages que peuvent leur apporter même les ruraux les moins riches (aide en produits

vivriers, en fripes, etc...). Etant entendu que les envois de vivres cultivés dans les champs des femmes ne revêtent ni le même intérêt, ni la même symbolique pour des catégories sociales plus aisées (commerçants et fonctionnaires par exemple). Ceci suggère que ces dépendants urbains, sont maintenus au niveau minimum de survie, car incapables d'offrir quelconque service en retour. Ce sont les enfants scolarisés qui, en fin de compte, auront connu la plus forte intensification des transferts (2,00 à Bafou et 1,7 à Yemessoa) en leur faveur. Malgré le renchérissement de la scolarité et l'incertitude des débouchés professionnels, ils continuent à polariser une majorité des investissements sociaux.

Tableau 107 : Evolution des transferts entre la ville et la campagne selon la catégorie socio-professionnelle des citadins entre 1987 et 1990.

BAFOU	VERS LA VILLE			VERS LE VILLAGE		
	%HAUSSE	% BAISSE	H/B	% HAUSSE	% BAISSE	H/B
SCOLAIRES	36,5	18,1	*2,01*	4,0	20,7	0,19
CHOMEURS	21,7	32,9	0,66	6,3	40,5	0,16
MENAGERES	10,8	36,7	0,29	10,0	36,7	0,27
EMPLOYES	12,1	40,3	0,30	16,2	37,6	0,43
CADRES	14,0	27,6	0,50	23,8	23,2	*1,02*
Ensemble	18,9	29,5	0,64	12,8	30,8	0,42

YEMESSOA	VERS LA VILLE			VERS LE VILLAGE		
	%HAUSSE	% BAISSE	H/B	% HAUSSE	% BAISSE	H/B
SCOLAIRES	21,7	12,7	*1,70*	7,9	15,4	0,51
CHOMEURS	27,8	13,0	*2,14*	1,9	29,6	0,06
MENAGERES	2,0	22,0	0,09	34,0	16,0	*2,12*
EMPLOYES	5,2	33,2	0,15	22,4	27,2	*0,82*
CADRES	14,4	32,9	0,44	30,5	26,9	*1,13*
Ensemble	13,0	26,0	0,50	20,5	24,0	0,85

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calculs effectués sur la base de 1407 relations réparties comme suit : 363 SCOLAIRES, 147 CHÔMEURS, 262 MENAGERES, 291 PETITS EMPLOYES et ARTISANS, 317 CADRES MOYENS et SUPERIEURS;

enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de *Yemessoa* (Lékié) en mars 1991- calculs effectués sur la base de 776 relations réparties comme suit : 189 SCOLAIRES, 54 CHÔMEURS, 50 MENAGERES, 250 PETITS EMPLOYES et ARTISANS, 216 CADRES MOYENS et SUPERIEURS).

Au sein des réseaux de solidarité des Bafou, la formule du "donnant-donnant", basée sur les principes de **réciprocité et solvabilité** fonctionne pleinement. Entre 1987 et 1990, tous les planteurs qui n'ont pas pu maintenir leur effort de solidarité au même niveau (quatre premières tranches de revenu) ont connu une moins grande sollicitude de la part de leurs parents en ville. Cette règle apparaissait moins efficiente dans le pays eton, où la solidarité tient moins de l'adhésion volontaire à une sorte de contrat mutuel que de la redistribution ostentatoire et de *"l'échange inégal"* (P. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 377)[85]. Ainsi, quelle que soit la classe de revenu des ménages de cacaoculteurs, l'indice (% d'augmentation/ % de diminution) des transferts ville-village était toujours plus élevé que celui village-ville.

En envisageant chaque type de relation ville-campagne sous l'angle de la réciprocité et de *"l'échange inégal"* on peut identifier quatre groupes d'acteurs :

- ***le SYSTEME solidariste de type ADHERENT comprend les "réciprocitaires"*** et ***les pourvoyeurs***. Ils semblent mieux représentés dans le système bamiléké, mais ne sont cependant pas entièrement absents de la strate béti; le premier rassemble des ménages de planteurs (catégories de moins de 50.000 fcfa de revenu annuel à 500.000 fcfa) et de citadins (Ménagères, Petits Employés et Artisans) qui n'ont pas les moyens de maintenir leur effort communautaire; le deuxième regroupe les ruraux les plus aisés (> 500.000 fcfa) qui entretiennent de grands réseaux de relations dans lesquels la compensation communautaire fonctionne pleinement : ils apparaissent à la fois comme de grands donateurs et de grands bénéficiaires. A chaque fois que la réciprocité est possible, elle est réactivée par les contractants; lorsqu'elle devient problématique, on retombe dans la règle de l'échange inégal.

- ***le SYSTEME solidariste de type DISTRIBUTEUR regroupe les assistés/soutenus*** (selon le degré de dépendance et d'assistance) ***et les donateurs*** qui ne parviennent pas à équilibrer leurs échanges et tirent le meilleur ou le plus mauvais profit de la redistribution communautaire.

* L'affaissement du réflexe solidariste (1992 - 1993).

En l'espace de deux ans, ce mécanisme de redistribution des richesses, entre les différentes cellules familiales, semble s'être beaucoup atténué. Deux ans après le premier passage dans la chefferie *Bafou*, l'enquête OCISCA de janvier 1993 a révélé par exemple la proportion des planteurs qui entretenait des relations avec la ville a sensiblement baissé, passant de 95% à 80%. Non que les exploitants fassent preuve d'un individualisme subit, mais la persistance des difficultés financières obligent les chefs de ménage ruraux à être plus sélectifs dans leurs aides.

---

[85] *"Les échanges (...) ne sont jamais économiques au sens moderne du mot, ils expriment et constituent toujours en même temps une relation sociale, soit d'amitié ou d'alliance, soit de supériorité et de dépendance"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 373).

Si l'on en croit les déclarations des planteurs, interrogés entre 1992 et 1993 - avant la coupe salariale de Novembre 1993 et la dévaluation de janvier 1994 - **69% des caféiculteurs de l'Ouest et 54% des cacaoculteurs du Centre ne reçoivent plus aucune aide (ou purement symbolique) de la part de parents-amis résidant en ville.**

Tableau 108 : Déclarations comparées des planteurs de café Arabica et de Robusta de l'Ouest quant à l'importance de l'aide reçue de la ville en 1992 et 1993.

	PROJET ADOC 1992	*PROJET OCISCA* 1993
INDISPENSABLE A LA SURVIE	14%	16%
APPRECIABLE / PONCTUELLE	16%	10%
SYMBOLIQUE	9%	**49%**
INEXISTANTE	**60%**	28%
TOTAL	100%	100%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 ménages ruraux dans 20 chefferies de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992);
Projet OCISCA 1993 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* en janvier- février 1993).

Tableau 109 : Déclarations comparées des planteurs de cacao du Centre quant à l'importance de l'aide reçue de la ville en 1992 et 1993.

	CACAO 1993	*PROJET OCISCA* 1993
INDISPENSABLE A LA SURVIE	11%	24%
APPRECIABLE / PONCTUELLE	33%	19%
SYMBOLIQUE	6%	**54% ***
INEXISTANTE	**49%**	---
TOTAL	100%	100%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux du village de Yemessoa en mars 1993) - *les réponses concernant une aide "symbolique" et "inexistante" ont été regroupées
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations agricoles réparties sur 4 départements et 30 villages de la province du Centre entre novembre 1992 et mars 1993).

Dans le sens ville-village, **la dégradation des soutiens a été beaucoup plus brutale pour les ménages urbains dont un ou plusieurs membres étaient employés par la Fonction Publique**. Ces derniers étaient déjà en butte à des difficultés financières depuis l'année 1991 (retards dans le paiement des salaires, perte de logement de fonction, de primes diverses), mais paraissaient encore relativement épargnés par les mesures d'ajustement structurel imposées par le FMI et la Banque Mondiale. L'année 1993 a marqué un tournant décisif pour cette catégorie professionnelle qui ne regroupait pas moins de 200.000 personnes. Par deux fois, le gouvernement est venu briser la relative protection dont bénéficiait ce groupe par rapport aux salariés privés et aux planteurs qui subissaient déjà depuis 1988-89 les effets de la crise.

Un premier plan d'austérité, annoncé le 8 janvier 1993 et prévoyant le blocage de l'avancement et de primes, signifiait une baisse réelle du pouvoir d'achat de l'ordre de 8 à 20% selon les catégories de fonctionnaires. Un deuxième décret de novembre 1993 aboutit de facto à une baisse immédiate et sans appel de 50% des salaires pratiqués jusque là. Désormais, beaucoup de citadins des catégories intermédiaires et supérieures doivent procéder à une importante réévaluation et à une réorientation de leur aide. Ce retrait n'est pas à mettre en relation avec un refus d'apporter une aide aux victimes de la crise, mais bien une incapacité momentanée à intensifier leur soutien, voire à maintenir tout bonnement leur effort au même niveau. Le groupe composite des urbains constitue la dernière catégorie sociale à subir les effets des mesures d'ajustement et de la contraction de la masse budgétaire. Comparativement aux salariés du privé et aux planteurs de café ou de cacao qui avaient ressenti les premiers effets de la crise dès 1988-1989, ces derniers semblaient jusqu'ici relativement épargnés. Il est vraisemblable que l'approfondissement des difficultés des ménages urbains va renforcer cette tendance à *"une sorte de parasitisme à rebours"* (J-C. BARBIER, G. COURADE et P. GUBRY 1981-1982, p. 135) au détriment des villageois.

La décision - commune de la part de la France et de ses partenaires africains (mais non unanime, le Président gabonais O. BONGO s'étant vivement insurgé contre ce qu'il a appelé un "lâchage") - de dévaluer de moitié le franc cfa[86], devrait contribuer à accentuer ce revirement de tendance. En effet, cette dévaluation est assortie d'un certain nombre de mesures conservatoires visant à limiter la hausse des prix des produits de première nécessité et à revaloriser les matières premières agricoles. Le prix d'achat du café et du cacao au producteur doublait immédiatement, tandis que celui du coton était augmenté de 50%. Avec pour conséquence première, à moins d'une inflation galopante, une notable revalorisation de la rémunération des planteurs par rapport aux salariés, puisque ces produits de base sont négociés sur les marchés européens en devises étrangères (franc et dollar).

<u>La nucléarisation progressive de la famille étendue ne devrait pas aboutir à un affaiblissement de la mobilité inter-familiale mais la parenté au village d'origine devrait voir les demandes de soutien familial</u> (aide en nature ou en argent, hébergement

[86] Sa parité vis-à-vis du franc francais était restée inchangée depuis la création de la zone cfa en 1948 : elle passe de 1 fcfa pour 0,02 ff à 1 fcfa pour 0,01 ff le 4 janvier 1994.

de scolaires) **augmenter sensiblement**[87]. Sans faire de prospective hasardeuse, il est très probable que la pratique du tutorat se développe dans les années à venir, en raison de la dégradation de l'assiette financière des ménages urbains[88]. Faute de moyens suffisants, nombre de ces derniers préfèrera, par exemple, une scolarité moins prestigieuse, et surtout moins dispendieuse, au village à un retrait définitif de l'école pour leurs enfants[89]. Le chef d'exploitation devra donc nécessairement procéder à de douloureux arbitrages entre parents proches et éloignés, hiérarchiser ou diminuer le montant des aides apportées, si elle tient à préserver l'avenir même de ses descendants. Cette évolution est déjà confirmée dans les faits. En février 1993, dans la zone centrale cacaoyère la proportion d'exploitants ayant accueilli des personnes extérieures à la cellule familiale nucléaire, est ainsi passée de 22% (avant 1987) à 33% après cette date. Ce qui correspond à un quasi doublement du nombre moyen de personnes par exploitation (0,45 contre 0,85).

II. 7. C. 3. Crise du modèle de solidarité et d'efficacité économique?

La solidarité peut se concevoir comme un mécanisme efficace, compensateur des inégalités, éminemment souple, mais également comme un système d'une grande rigidité, assorti d'un fort contrôle social dont il difficile de s'extraire et de réguler la pression effective[90]. Dans les deux perspectives cependant, elle ne constitue pas un ensemble formalisé de droits immanents pour chaque ménage. **Il n'y a pas de solidarité mécanique**, aucune aide ne va de soi. Elle reste essentiellement une recherche permanente d'équilibre - de limitations des déséquilibres devrait-on même dire - entre adhésion et contrainte, entre dons et contre-dons.

L'assiette financière d'un ménage, qui compte plusieurs salariés, peut rapidement être déséquilibrée par l'accumulation de charges indirectes (tutorat, hébergement), tant le statut social du chef de ménage paraîtra favorisé aux parents du village. A fortiori, si des réductions ou des retards dans le paiement des salaires interviennent. Une distanciation

---

[87] En 1957, J.C. PAUVERT et J.L. LANCREY-JAVAL, dans leur étude socio-économique sur le groupement d'Evodoula (département de la Lékié, province du Centre-Sud), pressentaient déjà que *"la complémentarité de la ville et de la communauté rurale (...)* [manifesté] *par le nombre des séjours (...), (...) les échanges de biens entre* [les citadins] *et leur famille restée dans le milieu coutumier"* devait déboucher, à terme, sur une ***"participation croissante du groupe local, du type hameau ou village, et segment familial, à la société plurale"*** (op. cit., 1957, p. 31).

[88] A Yemessoa, par exemple, 45,2% des cacaoculteurs enquêtés avaient enregistré une augmentation du nombre d'écoliers et de collégiens sans bourse accueillis entre 1987 et 1990 (1,6 enfant scolarisé supplémentaire en moyenne).

[89] P. VIMARD et A. GUILLAUME estiment ainsi que *"de plus en plus ce seront les exigences de l'affectation future des enfants dans les différentes sphères d'activités, définies géographiquement et économiquement, la réorientation de la dépendance entre villes et campagnes et l'émergence de nouveaux modes de structuration familiale, en réponse à la déstabilisation des familles actuelles, qui orienteront les échanges d'enfants dans les différents espaces (...)"* (1991, 258).

[90] *"De façon générale, le statut socio-familial détermine un réseau de contraintes, largement soutenu par un environnement répressif et incertain"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 54).

apparaît alors entre le statut social (niveau de revenus, sécurité de l'emploi), qui sert de base à l'évaluation (calcul) des obligations communautaires et les capacités réelles de financement. Le prestige social aura même, dans ce cas précis, un effet pervers et commandera de maintenir un effort d'assistance au même niveau, alors même qu'il risque de mettre en péril l'équilibre familial. Par ailleurs, le déséquilibre peut intervenir au niveau individuel, lorsque les ressources propres du ménage (et sa dotation en droits) augmentent moins vite que ses obligations communautaires. Ce schéma pourrait trouver une rapide concrétisation si le mouvement de retours migratoires au village, lié à l'affaiblissement des capacités de prise en charge au sein des ménages urbains, s'accentuait. Les ménages de planteurs concernés auraient du mal à faire face à l'augmentation des charges d'hébergement et de tutorat, particulièrement lourdes. Lorsque le statut social du pourvoyeur, et la kyrielle d'obligations accolées à cette promotion, progressent plus vite que le revenu réel, il y a également risque de déséquilibre. *"La perception communautaire du statut socio-familial aggravera les tendances au déséquilibre"* (F. R. MAHIEU 1990, p. 60). Ce ménage risque rapidement de passer de la catégorie pourvoyeuse à la catégorie demandeuse d'aide.

Au niveau de la communauté elle-même, la crise des finances publiques entraîne un désengagement de l'Etat de l'ensemble de la sphère économique. La contraction des dépenses de l'Etat (fermeture de sociétés publiques et parapubliques, baisses et retards de salaires, licenciements) conduit à une aggravation sensible du chômage urbain et à une réduction de la dotation budgétaire de chaque ménage. Avec, pour conséquence, un accroissement de la masse des demandes d'aide communautaire et un allongement de la durée de prise en charge (enfants). Le réseau communautaire est plus sollicité que jamais, mais la capacité de chaque ménage à soutenir d'autres parents en difficulté a surtout tendance à s'affaisser. Le nombre de pourvoyeurs diminue, tandis que celui des demandeurs s'accroît. Par suite, la pression exercée sur cette catégorie plus restreinte (élites traditionnelles, fonctionnaires, commerçants) devrait augmenter sensiblement. La survie du système de solidarité communautaire et de redistribution dépendrait alors directement de la réaction de cette population-cible. En cherchant à réduire le soutien apporté à leurs dépendants, ils contribueraient à accélérer la désagrégation du système par rupture de la réciprocité et de la fluidité des transferts.

C'est un des scénario théoriques possibles, quoique peu probable, d'évolution de la solidarité africaine, dans la mesure où coexistent - dans les deux sociétés - des **mécanismes protecteurs/correcteurs pour éviter un trop fort ponctionnement communautaire**. Le développement d'activités informelles (contrôle renforcé sur des dépendants joint à la faiblesse de la taxation communautaire sur les revenus, par définition, peu visibles) peut constituer une première parade. Les gages donnés à la collectivité, par une donation en argent ou une opération de développement (école, électrification, propharmacie) permettent pareillement de détourner la pression communautaire. Enfin, une solidarité, recentrée sur la parentèle la plus méritante et susceptible elle-même de participer à la redistribution, semble la solution la plus communément éprouvée au sein des réseaux constitués.

A l'heure actuelle, il paraît bien difficile de tirer une loi générale de l'évolution de la solidarité familiale. Beaucoup de paramètres interfèrent, de manière positive ou négative dans chaque type de relation tissée entre ruraux et urbains (degré de parenté, capacité de financement, importance de la demande individuelle et de la masse globale des demandes, solvabilité du partenaire aidé). Il n'y a pas toujours de cohérence fondamentale au sein d'un même ménage dans le soutien fourni à un dépendant. Il y a parfois des redoublements ou des préférences affectives, dans d'autres cas une sélection sur les capacités du partenaire à entretenir des relations réciproques. A chaque personne en difficulté tendrait à correspondre un type d'aide personnalisée. **Le système se caractérise donc surtout par son adaptabilité, et sa complexité, structurées autour de cinq règles majeures : priorité/parenté, réciprocité, solvabilité/capacité, contrainte/incertitude, adhésion.**

Au vu des recompositions en cours, il paraît peu probable de tabler sur une désagrégation complète du système de dons et de contre-dons, par réduction générale des capacités d'aide et retrait volontaire des élites en butte à une pression sociale renforcée. Comme pour la tontine, **il est plus raisonnable de penser que la solidarité familiale va évoluer vers un système à deux niveaux, plus sélectif : aide minimale sociale pour les déclassés économiques, aide plus substantielle - proche de l'investissement - pour ceux qui apportent certaines garanties.**

III° PARTIE

LES MODES DE REGULATION

CHAPITRE 8

La fonction de la culture de rente dans la société.

Si l'introduction du cacaoyer en pays béti s'est faite en partie spontanément, en partie sous la houlette de l'administration française, il n'en reste pas moins que ce dernier a été adopté et non surimposé. Et s'il est devenu marqueur foncier, il a été aussi remarquablement intégré dans une société d'aînés et de cadets sans lui faire subir une mutation brutale dans le sens de l'aggravation des disparités sociales ou d'une brutale modernisation technologique. Successeurs et aînés se sont immédiatement emparés de cette culture qui leur permettait d'accroître le contrôle au sein du groupe domestique, de réutiliser - avec un plus grand profit - la main d'oeuvre familiale (épouse et enfants), puisqu'il n'était plus possible de maintenir l'ensemble du lignage sous leur dépendance. De même chaque producteur a cru trouver dans cette culture, le "produit miracle" qui le délivrerait des incertitudes du marché vivrier en lui octroyant une rente, tout en lui permettant de garder son indépendance. Rien n'a, de ce fait, totalement changé, mais tout a évolué dans le sens souhaité par la société béti. Le cacao a seulement surligné les tendances de fond de cette société.

Pour cette société qui tenait à conserver son identité et son mode de reproduction, malgré les intégrations renouvelées de la "modernité", il n'a pas constitué une banale source de revenus monétaires ou un quelconque marchepied pour la réussite. *"Il a réellement été l'instrument de l'authentification sociale de chacun, permettant aux aînés de confirmer leur importance par le recours à l'économie de prestige et aux dépendants de lire la société avec les "bonnes" lunettes. On comprend dès lors pourquoi le cacao fait partie du patrimoine culturel béti, qu'il est ainsi fétichisé"* (V. ALARY, A. BOPDA, G. COURADE et P. JANIN 1993). En revanche, d'un point de vue strictement économique, sa cueillette marque l'insertion définitive dans une économie marchande en période de rareté de signes monétaires et permet à chaque planteur d'assurer sa reproduction simple et élargie (scolarisation). Et si *"la cacaoculture a tout balayé sur son passage"*, selon l'expression de H. MARTICOU (1962), faisant des Béti les hommes d'une seule culture, ce n'est pas uniquement parce qu'elle entrait dans les schémas de développement de l'économie nationale et régionale, mais surtout parce qu'elle convenait parfaitement à une société sans passé paysan et trouvait une place dans l'univers des représentations sociales.

L'adoption du café (*Arabica* et *Robusta*) est sans aucun doute également un des traits marquants de l'histoire agricole de la région bamiléké. Mais son insertion ne revêt pas les mêmes modalités et ne conduit pas à une réorientation des systèmes de production en place.

La greffe ne s'est, certes, pas faite aussi progressivement et "en douceur" que dans le pays béti, en raison d'un contrôle colonial beaucoup plus contraignant jusqu'en 1955.

Mais une fois passées les craintes premières d'une déstabilisation du système vivrier[1], le café a rapidement pris sa place dans l'exploitation et les associations culturales. Par suite du manque de disponibilités foncières et de la multiplicité des stratégies en oeuvre (autosubsistance, vivrier spéculatif ou maraîchage intensif destiné à l'approvisionnement des marchés urbains, recherche de marché captif pour l'arboriculture rentière, minimisation de risque par diversification culturale), le café n'a pas été relié à une symbolique de la réussite et n'a pas créé de nouvel ordre agraire. **Ni monoculture, ni surinvestissement psychologique dans l'Ouest**, la plantation caféière n'a pas toujours été la pièce maîtresse de l'exploitation comme dans le Centre, malgré sa part aujourd'hui plus réduite dans les revenus (1988 - 1993)[2].

L'irruption de cette "modernité" n'a pas eu le même retentissement que dans l'économie précoloniale faiblement monétarisée de la région centrale camerounaise. Elle n'a pas conduit à une réelle rupture, dans la mesure où la région était déjà insérée dans des circuits d'échanges bien avant la colonisation (J-P. WARNIER 1973, 1981). L'adoption de la culture caféière a surtout eu pour effet de donner une nouvelle dimension à une économie marchande précoloniale et à une "vraie" société paysanne (mise en valeur intégrale des terroirs, système productif intensifié par des techniques traditionnelles, diversité des associations culturales destinées à la vente et à l'autoconsommation).

III. 8. A. Le *"traumatisme"*, la greffe et l'assimilation.

La notion de "traumatisme colonial" doit être replacé dans son contexte historique: la nécessaire décolonisation sémantique après la décolonisation politique dans une période de vive confrontation idéologique. C'est pourquoi, on ne s'appesantira pour savoir si elle s'appliquait réellement ou non à l'économie camerounaise de plantation. Certains aspects de la relation des planteurs avec le marché international et avec l'Etat prébendier seront toutefois évoqués ultérieurement (cf. Chapitre 1, II° Partie). Il s'agit essentiellement ici de retracer les étapes et les mécanismes, mis en oeuvre par l'administration coloniale et les planteurs eux-mêmes, pour faciliter l'adoption des cultures d'exportation sans bouleverser ni le système agraire, ni les structures sociales. Une fois passées les péripéties de cet arrimage à la "modernité" (contrôle administratif de la diffusion, renforcement du rôle des élites traditionnelles, taxation), les planteurs ont su prouver leur attachement en étendant progressivement leurs plantations sans oublier les impératifs de la sécurité alimentaire. Cet "arbre à argent" est donc bien une pépite enchâssée dans les structures sociales béti et

---

[1] Voici ce que relate C. TARDITS en 1960 dans son ouvrage général sur la pays bamiléké (***Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest Cameroun***) : *"Seuls les notables disposent sans doute de surfaces plus importantes en même temps que d'une main d'oeuvre féminine plus importante. Il est donc raisonnable que la politique du café ait largement bénéficié aux* ***nkem****. Par comparaison, la politique qui, à partir de 1954 et 1955, aboutit effectivement à la diffusion massive de la culture du café prend un aspect populaire. Elle suggère quelques remarques : il n'apparaît pas que les cultures vivrières aient été abandonnées de manière à menacer l'approvisionnement des familles. Les femmes s'y seraient opposées : elles ne peuvent perdre à la fois leur travail, leur revenu et accepter de courir, de façon évidente pour elles et pour leurs enfants, un risque de disette"* (op. cit. 1960, p. 79).

[2] Pour une description approfondie de la place de la culture de rente dans le système de production (association culturale, superficie, revenus), il convient de consulter le Chapitre 1 de la I° Partie.

bamiléké, en réappropriation permanente[3]. En d'autres termes, l'économie de plantation mise en place ne semble pouvoir être réduite à un un pur projet colonial[4].

III. 8. A. 1. Une culture adoptée sans bouleversement du système.

Si certains aspects agro-économiques de la Grande Plantation ou de la Petite Plantation ont fait l'objet de longs développements, il est au moins un domaine qui semble avoir été négligé dans la "littérature grise", c'est celui des conséquences socio-politiques de chaque option coloniale. Le maintien d'un secteur de grandes plantations européennes modernes, en marge d'un secteur traditionnel indigène de petites plantations, après 1960 a souvent généré des situations foncières, économiques inextricables qu'il était difficile de résoudre sans crise politique (révolte Mau-Mau au Kenya entre 1951 et 1956, guérilla upéciste dans le pays bamiléké entre 1955 et 1963). Sans qu'il soit toutefois possible d'établir un véritable lien de causalité entre les révoltes et les formes prises par l'économie de plantation. De même, des programmes plus ambitieux de regroupement des populations et de nationalisation des terres, comme en Tanzanie, n'ont pas eu plus de succès et ont, au contraire, désorganisé la petite caféiculture. En revanche, à chaque fois que l'émergence d'un paysannat de petits planteurs a été précocement favorisé, dans le cadre macro-social d'origine, l'intégration des cultures d'exportation s'est effectué sans déstabiliser les systèmes productifs.

* Le choix colonial de la petite plantation familiale contribue à pérenniser les structures locales d'exploitation

La cacaoyère camerounaise, l'une des plus anciennes du continent, a été introduite en 1886 - 1887 par la colonisation allemande[5]. Succédant à l'Allemagne dès 1922 comme puissance de tutelle, la France a également cherché à développer des productions, adaptées à chaque entité agro-pédologique. En mettant délibérément l'accent sur de petites plantations familiales, elle a pris le contre-pied de la politique allemande favorable à de grands domaines

---

[3] *"(...) la culture du caféier arabica a été introduite à l'époque coloniale; elle a d'abord été tantôt diffusée en milieu paysan, sous la contrainte (exemples du Rwanda et du Burundi), tantôt organisée en culture de colons européens; dans ce dernier cas (Kenya, Cameroun), les paysanneries, d'abord exclues, se la sont progressivement appropriée, au point d'en faire un élément de leur émancipation, de leur identification, de leur "modernité". Dans tous les cas, elle est devenue un symbole de l'enracinement paysan, beaucoup plus que de la consolidation de sociétés de planteurs-entrepreneurs ou de spéculateurs de fronts pionniers"* (F. BART 1994, pp. 49 - 50).

[4] *"Il faut donc se défaire d'un point de vue finaliste où le projet du colonisateur aurait ét éénoncé d'emblée. S'il y a bien au sens large et vague un projet de "mise en valeur", on ne peut pas dire que l'économie de plantation dans son ensemble en soit le résultat.* ***Le projet colonial s'est formulé et reformulé au fur et à mesure des processus socio-économiques*** *qu'il avait certes contribué à mettre en oeuvre, mais qui étaient en eux-mêmes les produits d'interactions complexes entre les pratiques et les stratégies des colonisés et les actions souvent tâtonnantes des colonisateurs"* (J-P. CHAUVEAU et J-P. DOZON 1985, p. 69).

[5] A titre de comparaison, l'introduction du cacao date de 1822 dans les îles de Principe et Sao-Tomé, de 1879 dans la *Gold Coast* (Ghana), de 1887 au Gabon, 1890 pour le Nigéria Occidental, 1895 pour la Côte d'Ivoire et 1898 pour le Togo.

conduits de manière extensive et travaillés par une main d'oeuvre salariée abondante, recrutée militairement, en pays béti notamment.

Toutefois, bien que les structures d'exploitation soient différentes des grandes plantations aménagées par les grandes compagnies coloniales allemandes (main d'oeuvre indigène forcée, maîtrise allemande), cette forme de culture familiale aura une même tâche : contribuer au ravitaillement de la Métropole, reprenant le principe du Pacte Colonial du premier Empire, disparu en 1763. *"Avec une différence fondamentale toutefois : tous les risques pour le planteur Indigène, aucun désormais pour le colon Européen devenu uniquement acheteur exportateur"* (J. ASSOUMOU 1977, p. 179). Il devenait ainsi possible de contrôler efficacement la reproduction et l'intégration de la main d'oeuvre par une plus grande mobilisation. Car le principal handicap du système de la grande plantation n'était pas d'ordre agronomique, mais résidait, bel et bien, dans la gestion de la force de travail[6]. Quelques Européens continuèrent cependant à produire du cacao dans les régions forestières les plus éloignées de la capitale (Kribi, Edéa, Ebolowa) jusque vers 1940 - 1945, alors qu'ils représentaient près de 20% de la production vers 1935. Cette analyse est valable uniquement pour le pays béti, puisqu'il y eut, jusqu'à l'Indépendance des grandes plantations européennes dans l'Ouest, à côté d'une très grande majorité de petites plantations familiales.

La plantation familiale a donc constitué la base de l'"économie de traite", troc organisé entre cacao et biens de consommation par les collecteurs ayant une rente de situation dans ces échanges, économie qui a duré jusqu'au milieu des années cinquante. A partir de cette date, la mise en place d'une Caisse de Stabilisation (1955), de même que les efforts étatiques entrepris pour le développement des cultures d'exportation amènent le démantèlement progressif de cette forme de dépendance directe des planteurs vis-à-vis des intermédiaires locaux, mais ne modifie aucunement la relation fondamentale avec le marché international, ni même les structures de production en place.

Un bref aperçu historique, à travers les différentes enquêtes menées au Cameroun depuis la colonisation, révèle une même prépondérance de petites et très petites plantations familiales en pays bamiléké et béti. Néanmoins, plus que leur taille même, c'est la permanence de micro-structures d'exploitation qui pourra surprendre.

Ainsi *"vers 1935, les plantations comptent habituellement 150 à 200 pieds, correspondant à 13-17 ares"* dans le Centre-Sud note J. ASSOUMOU (1977, p. 181). L'enquête conduite par l'Inspection Générale de l'Agriculture en 1953 a calculé que la superficie moyenne en cacao de 108 ares, avec une très grande majorité de plantations inférieures à 2 ha (83%). *"En 1949, 90% d'entre elles ont moins de 2.000 pieds à Dschang, 81% à Bafoussam et 78% à Foumban"* note S. MORIN à propos de la caféiculture bamiléké (1994, p. 197).

A peine dix ans plus tard, H. MARTICOU (1963) indique que la superficie moyenne d'une plantation cacaoyère ne dépasse pas 86 ares dans le département du Nyong-et-Sanaga

---

[6] *" (...) les grandes plantations (...) sont entrées dans une économie du travail migrant dont elles ne maîtrisaient ni les flux ni les déterminants"* (B. CHARLERY de LA MASSELIERE, F. BART et J-C. TULET 1994, p. 30).

de l'époque qui correspond, grosso modo, à la province actuelle du Centre. Le nombre moyen de plantations par exploitation ayant été évalué à 1,7, cela correspond à une moyenne de 146 ares plantés en cacao. En 1965, 87% des exploitations de la province de l'Ouest possédaient moins d'un hectare de café Arabica et dans la zone Robusta, la superficie occupée par les plantations pures ou mixtes dépassait de peu l'hectare (P. CAPOT-REY et alii. 1965).

Tableau 110 : Evolution de la superficie moyenne cultivée en café ou cacao par exploitation dans chaque région (1963/65-1992/93)

		1963 - 1965	1972 - 1973	1984	1991	1992 - 1993
BAMILEKE	*Arabica*	70 ares	74 ares	63 ares	65 ares	78 ares (1)
	Robusta	113 ares *	80 ares	66 ares	----	87 ares (2)
BETI		146 ares *	106 ares	108 ares	110 ares	184 ares (3)

Sources : CAPOT-REY (P.) et al., 1965 - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental; calculs effectués à partir d'un sous-échantillon de 875 exploitations des deux strates à dominante Arabica et Robusta correspondant à la province actuelle de l'Ouest (départements Bamoun, du Mungo et du Nkam exclus) et correspondant à la zone d'enquête du PROJET ADOC 1992;

MARTICOU (H.), 1963 - Les Structures Agricoles du Centre Cameroun; calculs effectués sur un sous-échantillon de exploitations d'une partie du département du Nyong et Sanaga correspondant aux départements actuels de la Lékié, de la Méfou et du Nyong-et-Soo retenus pour l'enquête CACAO 1993 : les arrondissements d'Akonolinga et de Nanga-Eboko ont, de ce fait, été écartés de l'échantillon.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Recensement Agricole, 1972 - Premiers résultats du recensement agricole 1971-1973;

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province de l'Ouest et résultats de la province du Centre (Mbam exclus).

PROJET OCISCA 1991 (enquête auprès d'un échantillon de 335 exploitants bamiléké de la chefferie Bafou (département de la Ménoua - calcul effectué sur la base de 418 plantations de café *Arabica* et une moyenne de 1344 plants productifs par exploitation soit une superficie reconstituée de 65 ares / exploitation); (enquête auprès d'un échantillon de 335 exploitants eton du village de Yemessoa (département de la Lékié - calcul effectué sur la base de 285 planteurs de cacao et une moyenne de 1796 plants productifs par exploitation soit une superficie reconstituée de 110 ares / exploitation);

PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - MRE auprès d'un échantillon de 100 exploitations caféières réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest entre janvier et novembre 1992) - calculs effectués sur la base de 86 exploitations productrices de café Arabica et/ou Robusta, soit une moyenne de 1599 pieds de café Arabica et une moyenne de 1358 pieds de café Robusta par exploitation; (1) superficie reconstituée sur la base d'une densité moyenne de 2.000 - 2.100 pieds / hectare; (2) superficie reconstituée sur la base d'une densité moyenne de 1.500 - 1.600 pieds / hectare;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre Décembre 1992 et février 1993) - calcul effectué sur la base de 99 exploitations productrices de cacao, soit une moyenne de 3326 pieds productifs par exploitation; (3) superficie reconstituée sur la base d'une densité moyenne de 1.800 pieds / hectare.

* Chiffres obtenus en additionnant les superficies moyennes en plantations pures et en plantations mixtes (culture d'exportation + cultures vivrières).

A partir de 1950, le cacao et surtout le café sont des éléments essentiels dans les stratégies foncières des exploitants : ils légitiment l'occupation d'une zone de défrichement et en pérennisent le droit d'usufruit coutumier. Cependant, les conséquences de cette colonisation n'apparaissent pas toujours clairement dans les statistiques agricoles, alors même

que des plaines périphériques s'ouvraient à la "mise en valeur" agricole (plaine des Mbos, de Galim, du Noun) dans la région bamiléké et des espaces forestiers (Mbam et Nyong) dans la zone centrale camerounaise. Ainsi, de l'Indépendance à la crise actuelle des économies de plantation, la superficie moyenne consacrée à la culture d'exportation au sein de l'exploitation bamiléké fluctue très peu, étant donné l'hétérogénéité des méthodes et des zones d'enquête (voir tableau ci-dessus) : elle reste comprise entre 63 et 78 ares pour l'*Arabica* et oscille entre 66 et 113 ares pour le *Robusta*.

La série chronologique de la zone centrale camerounaise montre une variation plus forte des surfaces en cacao au sein de l'exploitation. Elle passerait ainsi de 146 ares en 1963 à 184 ares en 1993[7]. Dans le pays béti, l'accroissement des superficies individuelles plantées en cacao a nécessairement d'autres causes, étant donné le capital forestier disponible (jusque vers 1960-1965 dans la Lékié et aujourd'hui encore dans certaines parties du Nyong-et-Kelle et du Nyong-et-Soo). Le principal facteur limitant à leur extension future, dans la partie méridionale (appelée ***BETI MERIDIONAL***) tient essentiellement à la faiblesse de la main d'oeuvre familiale mobilisable, alors que dans le ***BETI SEPTENTRIONAL*** - comme dans le pays bamiléké - le manque de terre est prioritaire. Déficit structurel qui ne peut être compensé par un recours systématique à des travailleurs allogènes, puisque les migrations sont principalement orientées vers les villes plutôt que vers les "zones pionnières". De plus, la région béti est restée étonnamment hermétique à tout transfert de population agricole qui ne soit pas historiquement intégrée à la sphère d'influence identitaire béti.

Si l'on examine, à trente ans d'intervalle, la répartition des unités familiales de production selon la superficie possédée en café ou cacao, on s'aperçoit également que **les structures de production ont fondamentalement peu changé ; la production de cacao et de café reste bien le fait d'une grande majorité de très petits producteurs dans les vieilles régions d'économie de plantation**, malgré quelques différences liées aux techniques d'échantillonnage[8].

Il s'agit là d'une des principales spécificités du modèle camerounais d'économie de plantation villageoise, par rapport aux formes prises par celle-ci dans les pays producteurs d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria). En effet, si les avis sont partagés quant à la taille réelle des plantations de cacao au Ghana[9] - qui varie fortement selon les

---

[7] Afin d'éviter toute ambiguïté ou incohérence, il est préférable d'écarter l'estimation fournie par l'enquête OCISCA (1991) au sein de l'observatoire de Yemessoa (110 ares de cacao / exploitation). En effet, ce village est située dans un département beaucoup plus densément peuplé que les autres départements (Méfou, Nyong-et-Soo, Nyong-et-Kelle). De ce fait, l'exiguïté des plantations dans cette zone ne saurait être représentative du reste de l'espace régional délimité pour l'enquête.

[8] Au cours de notre enquête personnelle en pays béti (CACAO 1993), nous avons été parfois amené - par la force des choses (en résidant chaque soir dans le village) - à interroger des chefs de lignage qui disposaient de plantation de taille un peu supérieures à la moyenne.

[9] J-M. GASTELLU (1981 - 1982, p. 246) note : *"P. HILL (1962) part en guerre contre un préjugé tenace dans la littérature économique du Ghana, et qui résiste aux faits : celui de la croyance à la très petite taille moyenne des exploitations de cacao (de 0,80 à 1,20 ha). Ce préjugé trouve son origine dans le fait que ces planteurs sont considérés comme "représentatifs", car, vivant en milieu urbain, ils sont sans doute plus*

(à suivre...)

régions étudiées et le type de fondation des plantations (achat, héritage, création) - la Côte d'Ivoire se caractérise indiscutablement par la prédominance de moyennes et grandes plantations. Certes, il existe une minorité de grands planteurs de cacao au Ghana (5,8% d'entre eux détenaient même des superficies supérieures à 40 ha selon une enquête de 1970 auprès de 3.726 chefs d'exploitation citée par N.O. ADDO 1974). Mais cette représentation est bien modeste par rapport à la proportion de "grands planteurs" ivoiriens. En effet, si pour la même période, on se reporte aux Recensements Agricoles, les exploitations couvrant plus de 2 hectares représentaient 76,5% de l'ensemble national en 1974 et seulement quelque 32,2% au Ghana en 1970 (classe de superficie > 2,39 hectares).

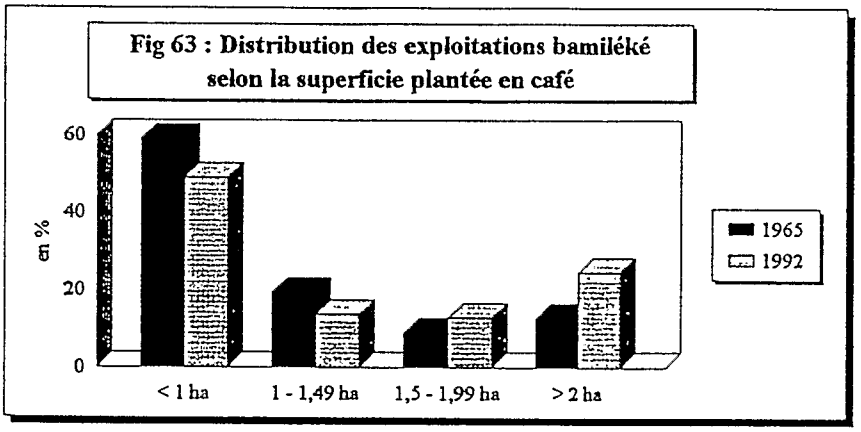

Tableau 111 : Distribution des exploitations bamiléké selon la superficie plantée en café en 1965 et 1992

	< 1 hectare	1,00 - 1,49	1,50 - 1,99	> 2 hectares	Total
CAMEROUN ORIENTAL 1965 (1)	59,1%	19,4%	8,9%	12,7%	100,0%
BAMILEKE 1992 (2)	48,9%	13,8%	12,8%	24,5%	100,0%
BAFOU 1991 (3)	83,2%	11,5%	1,9%	3,3%	100,0%

Sources : (1) CAPOT-REY (P.) et al., 1965 - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental; calculs effectués à partir d'un sous-échantillon de 391 exploitations à dominante Arabica et de 105 exploitations à dominante Robusta correspondant à la province actuelle de l'Ouest (départements Bamoun, du Mungo et du Nkam exclus) et à la zone d'enquête du PROJET ADOC; il s'agit uniquement de plantations mixtes ou conduite en association avec des cultures vivrières (les 106 plantations pures identifiées par P. CAPOT-REY n'ont pas été retenues).

(2) PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - MRE auprès d'un échantillon de 100 exploitations caféières réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest entre janvier et novembre 1992 - calculs effectués sur la base de 191 plantations de café *Arabica* et/ou *Robusta* et de 95 planteurs); densité moyenne de 2.050 pieds de café *Arabica* / hectare et de 1.500 pieds de café *Robusta* / hectare.

(3) PROJET OCISCA 1991 (enquête auprès d'un échantillon de 335 exploitants bamiléké de la chefferie Bafou (département de la Ménoua) - calcul effectué sur la base de 418 plantations de café *Arabica*.

---

[9](...suite)
accessibles aux enquêteurs."; plus loin " *(...) un aperçu historique des enquêtes menées au Ghana révèle de très petites tailles moyennes des exploitations de cacao*" (op. cit. 1981 - 1982, p. 246).

Dans le pays bamiléké, les plantations sont encore plus petites que dans le Centre, par suite de la saturation foncière et du manque de place pour agrandir les plantations. Et ce phénomène est d'autant plus marqué que les densités rurales sont fortes. Ainsi, d'après les résultats de l'enquête OCISCA, moins de 20% des planteurs bamiléké de la chefferie *Bafou* (densité égale à 233 hab/km² en 1987) disposaient de plus d'un hectare en Café *Arabica*, contre plus de 50% à l'échelle de la région (ADOC 1992)[10]. Il y a donc bien une forte corrélation entre la taille des plantations et la saturation des terroirs. Ce phénomène est perceptible dans la région cacaoyère béti, mais ne revêt pas la même acuité : la densité démographique n'a d'influence réelle que dans certains arrondissements de la Lékié, où les grandes plantations familiales (> à 2 ha) sont un peu plus rares[11] (voir tableau ci-dessous).

En 1965, près de 60% des planteurs disposaient d'un patrimoine inférieur à un hectare de café complanté, alors que la proportion de cacaoculteurs possédant moins de 1.200 plants de cacao (environ 1 ha) ne dépassait pas 45%. Parallèlement, les "grandes plantations familiales" dépassant 2 ha étaient plus fréquentes dans la zone forestière sud-camerounaise (28,3%) que sur le plateau bamiléké (12,7%).

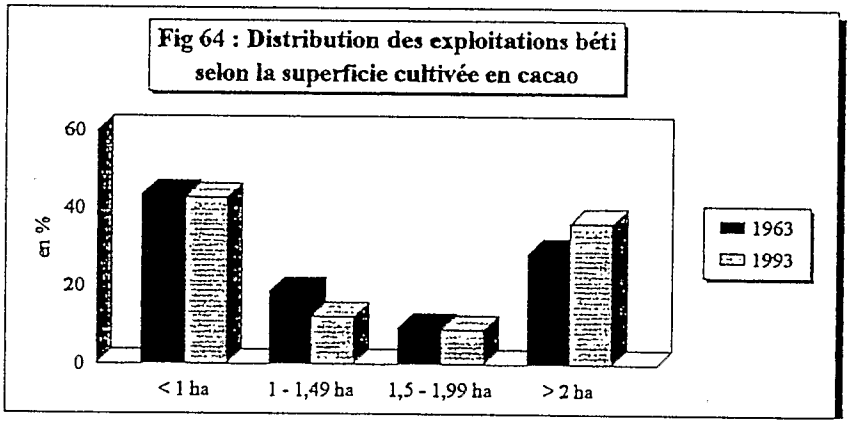

A l'Indépendance, l'économie de plantation bamiléké était donc caractérisée par une relative homogénéité de structures d'exploitation : prédominance de très petites et de petites plantations. En comparaison, la distribution des exploitations cacaoyères du Centre-Sud révèle une plus grande hétérogénéité d'ensemble : les cacaoyères de petite taille dominent encore, mais des "hommes libres" béti et des chefs, distingués par l'administration coloniale,

[10] A titre de comparaison, le densité rurale moyenne de la province de l'Ouest était de l'ordre de 105 - 110 hab/km² en 1987, selon le Recensement Général de la Population (RGP).

[11] Cette proportion est de 36,3% pour l'espace régional béti (CACAO 1993) et tombe à 18,4% pour le village de Yemessoa (OCISCA 1991).

avaient réussi à se constituer des vergers plus importants[12]. Un processus de différenciation socio-économique était, malgré tout, en gestation dans cette région. C'est pourquoi J. BINET (1956) pensait que l'émergence, à moyen terme, d'une classe de grands planteurs était non seulement possible mais probable, sans présumer des conséquences socio-politiques. Sur ce point, il y a longtemps eu, en effet, une âpre discussion entre les partisans d'un développement agricole, conditionné par l'émergence d'un groupe conséquent de grands planteurs propriétaires terriens, et ceux pour lesquels une telle stratification devait, bien au contraire, aboutir à un désengagement de la production agricole pour d'autres secteurs de l'économie nationale (J. KOOPMAN HENN 1989 pp. 531-555). Dans le Centre et l'Ouest, on est encore bien loin de ce scénario où un groupe socio-économique se constitue en groupe d'intérêt pour exercer une pression politique sur l'Etat, comme au Kenya ou en Côte d'Ivoire. Et même dans le Sud-Ouest où l'intégration du modèle capitaliste intensif (main d'oeuvre salariée allogène, forte utilisation d'intrants) est plus poussé, les planteurs n'ont pas réussi à former de groupe constitué.

Tableau 112 : Distribution des exploitations béti selon la superficie plantée en cacao en 1963 et 1993

		< 1hectare	1,00 - 1,49	1,50 - 1,99	> 2 hectares	Total
CENTRE-SUD	1963 (1)	43,6%	18,7%	9,4%	28,3%	100,0%
BETI	1993 (2)	42,8%	12,1%	8,8%	36,3%	100,0%
YEMESSOA	1991 (3)	49,8%	14,8%	17,0%	18,4%	100,0%

Sources : (1) MARTICOU (H.), 1963 - Les Structures Agricoles du Centre Cameroun; calculs effectués sur un sous-échantillon de 321 exploitations d'une partie du département du Nyong et Sanaga correspondant aux départements actuels de la Lékié, de la Méfou et du Nyong-et-Soo retenus pour l'enquête CACAO 1993 : les arrondissements d'Akonolinga, de Djoungolo et de Nanga-Eboko ont, de ce fait, été écartés de l'échantillon. (1) densité moyenne de 1.200 pieds / hectare.

(2) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993 - calculs effectués sur la base de 165 plantations cacaoyères et de 91 planteurs). (2) densité moyenne estimée de 1.800 pieds / hectare

(3) PROJET OCISCA 1991 (enquête auprès d'un échantillon de 339 cacaoculteurs eton du village de Yemessoa (département de la Lékié) - calcul effectué sur la base de 271 planteurs de cacao).

Trois décennies plus tard, la formation d'une élite de grands planteurs n'est toujours pas décelable dans cette région, malgré les différentes crises historiques de l'économie cacaoyère (1965, 1988 - 1993), susceptibles de favoriser la marginalisation et la disparition des exploitations les plus en difficulté. Certes, le système de succession unilatérale adoptée pour les plantations est de nature à permettre leur parcellisation, voire à favoriser la

[12] *"On a (...) affaire à une poussière de très petites plantations jointes à quelques-unes de plus grandes tailles"* (H. MARTICOU 1962, p. 50).

concentration et l'accumulation foncière[13], mais la proportion de micro-cacaoyères (moins d'1 hectare) ne diminue pas pour autant. Elle semblerait s'être stabilisée autour de 43%. Bien plus, on peut même se demander si l'on est pas en train d'assister à une sorte d'involution des tendances historiques de chaque agriculture de plantation.

En effet, si l'on étudie la répartition actuelle des exploitations selon la superficie occupée par la culture de rente, on remarque une atténuation des spécificités régionales des économies de plantation, une homogénéisation des structures. Et l'**on évolue vers un même modèle dualiste d'agriculture de plantation : maintien d'une forte proportion de micro-plantations (40 à 50%), augmentation globale du contingent de moyennes plantations (> 2 ha)** qui représentent, en 1992 - 1993, 25 à 35% de l'ensemble dans chaque région. Sans doute est-ce bien là une preuve du rôle uniformisant de la culture de rente, contribuant à l'émergence d'un modèle "camerounais" d'économie de plantation (voir § suivants).

* Une greffe sans traumatisme dans le cadre d'un "marché d'intérêts".

On a longtemps épilogué pour savoir si l'introduction des cultures d'exportation avait réellement été traumatisante pour les sociétés réceptrices respectives. En réalité, toute l'ambiguïté repose sur l'acception de ce terme. En effet, nourrie d'arrières pensées idéologiques, la capture des Béti par le marché international, la perte de leur autonomie de production et les règles de la traite imposée par la puissance coloniale peuvent allègrement être assimilées à des ruptures avec un hypothétique "état d'harmonie" antérieur. Et pourtant, la situation camerounaise est loin de revêtir des accents aussi conflictuels qu'en Côte d'Ivoire. Cette dernière a connu, en effet, plus de dix longues années de pacification, à l'issue desquelles - en 1925 - *"les populations ne sont absolument pas concernées par l'économie de plantation. Cette période est un échec complet du point de vue de la transformation de la production locale en production marchande"* et jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale même, *"la plantation reste l'apanage du colonat français"* rappellent J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD (1976, P. 487). Et de conclure *"on a déstabilisé la sphère de subsistance (...) sans [pour autant] introduire l'économie marchande"*. La situation générale est donc beaucoup moins favorable aux populations locales et ce, jusque vers 1945 -1950, alors que le démarrage de l'agriculture de plantation autochtone camerounaise est beaucoup plus précoce, préparé par la puissance coloniale.

J-L. DONGMO (1978, p. 149), fustige ce qu'il appelle *"une agression de l'économie marchande"* qui aurait provoqué *"la désorganisation complète du système agricole"* qui comptait parmi les plus intensifs et les plus performants de l'Afrique Traditionnelle. Il rappelle, à juste titre, que l'obligation de ne cultiver le café qu'en culture pure, sans cultures vivrières associées et, de surcroît sur les meilleures terres disponibles, conduisait à un véritable gaspillage : déplacement des cultures vivrières vers des terres moins fertiles, extensification forcée des cultures dans une région qui a mis au point des associations traditionnelles très complexes et variées. Ce tableau inquiétant de la situation agricole du

---

[13] Voir Chapitre 4, I° Partie intitulé : **Du partage de l'héritage à l'effort permanent de démembrement - remembrement de l'exploitation.**

pays bamiléké correspond, en réalité, à une période historique bien datée (1930 - 1947) dont les conséquences ne sont plus visibles dans le contexte actuel. Et lui-même de rappeler que *"malgré les punitions sévères infligées par les autorités coloniales aux planteurs qui enfreignaient l'interdiction de pratiquer les cultures vivrières dans les caféières, les Bamiléké n'ont pas pratiqué longtemps la "plantation pure"* (op. cit., 1978, p. 152), préférant associer le café et les vivriers, jugeant préférable de continuer à produire un peu de tout pour maintenir un niveau minimal d'autoconsommation familiale.

En vérité, nous en sommes à penser que l'introduction de la caféiculture n'a pas, au contraire, profondément déstabilisé le système de production. Elle a sans aucun doute beaucoup plus servi d'alternative à un groupe social qui entend maintenir ses traditions tout en fournissant de nouveaux moyens de promotion à ceux qui ne parviennent pas à s'y mouler. Les systèmes vivriers - tantôt extensifs, tantôt intensifs - ont parfaitement réussi à assimiler ce nouvel élément prouvant, une fois encore, par leurs capacités d'ajustement aux contraintes familiales et aux aléas du milieu naturel, leur solidité intrinsèque. Et s'il y a eu une "obsession" vivrière, elle se situait essentiellement dans la tête des colonisateurs et pas des colonisés!

L'adoption du café n'a remis en cause ni l'organisation du travail au sein de l'exploitation (la nouvelle culture du café allant rejoindre l'arboriculture traditionnellement accaparée par l'homme, tandis que la femme se voyait confirmer dans son rôle de productrice de vivres), ni même les relations hiérarchiques établies au départ dans la société. *"En Ethiopie ou sur le Plateau Central du Rwanda, les caféières se sont intégrées dans une trame agraire dense en renforçant la sécurité du système, fondée sur l'éventail et l'association les plus larges possibles des cultures"* (B. CHARLERY de LA MASSELIERE, F. BART et J-C. TULET 1994, p. 28). Et les Bamiléké n'ont pas procédé autrement lorsqu'ils adoptaient la culture du café *Arabica*.

Lorsqu'ils ont voulu introduire le café, les administrateurs des colonies ont procédé comme ils l'avaient fait pour la collecte des impôts ou pour le recrutement de la main d'oeuvre des travaux forcés, ils se sont appuyés sur la forte hiérarchisation de la société en place, destinant le café exclusivement aux notables. Il n'y a donc pas eu de traumatisme social, même si, de manière paradoxale, en renforcant de la sorte le pouvoir économique des chefs et notables, ils jetaient les ferments d'une revendication violente de la part des exclus et des cadets sociaux. Par contre, l'introduction du café signifie un accroissement de la charge de travail attribué aux différents actifs de la concession. Désormais, épouses et enfants sont intégrés au travail sur les plantations contribuant, dans la pratique, à atténuer quelque peu la division sexuelle du travail. Et par là même la diffusion de cette nouvelle culture consacre consacre le passage d'un système de production précolonial à travail dissociatif (homme chasseur - cueilleur, femme cultivatrice et reproductrice) à un système participatif (travail en commun sur les plantations) (P. JANIN 1994).

Par ailleurs, il est clair que l'introduction du cacao a permis la réalisation de certains objectifs précis, inscrits dans le système de production et de reproduction béti. Sans le cacao, certains n'auraient sans doute pas pu être atteints ou l'auraient été beaucoup plus tardivement. C'est donc à une conjonction de motivations coloniales et indigènes que l'on doit l'adoption de cette nouvelle culture. Par voie de conséquence, les deux protagonistes

de l'économie de plantation cacaoyère étaient liés par une sorte de communauté d'intérêts. De telle sorte que la greffe put se faire sans rejet de part et d'autre[14].

Du côté de la puissance colonisatrice, ni le cacao ni le café n'ont été directement imposés, bien au contraire : le café Arabica fait l'objet d'une diffusion contrôlée jusqu'en 1947 pour éviter une trop grande spécialisation, nettement préjudiciable à l'autosuffisance alimentaire des populations, tandis que les premières cacaoyères béti sont créées à partir de fèves volées dans les grandes plantations du pays bassa voisin[15]. J. WEBER rappelle aussi que les Allemands s'étaient livré, entre 1900 et 1916, à une véritable préparation psychologique des populations afin d'améliorer son introduction et sa diffusion : *"en attendant que les plantations [de l'intérieur] entrent en production, l'administration coloniale répète aux populations que cette plante est la richesse"* (op. cit. 1977, p. 119).

Il n'en reste pas moins vrai qu'un ensemble de mesures administratives, plus ou moins coercitives, visent à créer un environnement favorable à sa diffusion et à assurer sa greffe. Ainsi progressivement la culture d'exportation devient un passage obligé pour s'acquitter de l'impôt de capitation[16] (créé en juillet 1903, puis généralisé à partir de 1908), du denier du culte et des frais d'écolage dans une région très tôt christianisée et scolarisée. La monétarisation qu'elle entraîne conduit également à favoriser la consommation de produits manufacturés européens. L'objectif visé à terme est *"la constitution d'une petite propriété individuelle où la famille, en pleine indépendance, et de sa propre initiative, travaillera à obtenir une récolte dont elle tirera entièrement profit... Il existe déjà comme une petite bourgeoisie fondée sur le travail de la terre dont on s'attache à rehausser le prestige et qui ne manquera pas de se développer"* annonce clairement un rapport de la SDN daté de 1924. En s'enrichissant par le travail du cacao, les nouveaux planteurs devaient

---

[14] A ce stade de notre analyse, c'est ainsi que l'on peut définir l'économie de traite. Les autres aspects de cette "économie de pillage" seront envisagés ultérieurement dans le premier chapitre de la II° Partie, consacré aux relations tissées entre les planteurs, l'Etat et le marché international.

[15] *"Au nord de Yaoundé, le cacaoyer s'est répandu primitivement à partir du pays Bassa. Les Bassa, nous dit-on, interdisaient aux Béti de prendre des cabosses : ceux-ci avalaient en cachette quelques fèves qu'ils s'arrangeaient pour récupérer à bonne distance du village de leurs hôtes, et partaient planter chez eux, un peu n'importe comment. Au sud de Yaoundé, les populations bien préparées psychologiquement par les Allemands, pillèrent les plantations que ceux-ci abandonnèrent en quittant le pays. A partir de ces plantations, puis des premières fèves plantées dans les villages, la cacaoyère du Centre-Sud prendra rapidement de l'extension"* (J. WEBER 1977, p. 119).

[16] L'instauration de l'impôt de capitation a contribué efficacement à accélérer la diffusion des cultures de rente, essentiellement parce qu'il était calculé non pas en fonction des revenus individuels des planteurs mais en fonction du degré d'insertion dans la sphère de l'économie marchande et de l'importance des cultures de rapport (1922). C'est pourquoi sa valeur réelle était sujette à d'importantes fluctuations selon la situation économique mondiale traversée. J. GUYER montre bien son inflation progressive entre 1926 et 1934 (il passe de 25% de la valeur des exportations du café / cacao à environ 45-50%), la région de Dschang constituant un cas extrême avec un impôt qui représentait près de 65% de la valeur des exportations en 1935, soit environ 12 F par tête (1979, p. 317).

progressivement former un marché de consommation pour les biens manufacturés français[17]. Telle est la logique de ce nouveau "Pacte Colonial".

L'introduction de cette culture commerciale eut cependant de nombreux effets sur le peuple béti pour qui *"le commerce au sens strict y est inconnu"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981) et chez qui le pouvoir masculin reposait, non sur la propriété foncière, mais sur le contrôle des femmes qui assurent la pérennité de la société sur le plan démographique et vivrier. A ce besoin sécuritaire s'ajoutait celui de la préservation ou de l'acquisition du pouvoir conditionné par des échanges comportant la redistribution de biens. Soulignons le caractère obligatoire de cette économie oblative qui voit l'aîné consommer les surplus de manière ostentatoire pour une meilleure intégration du groupe sous sa dépendance[18]. Le cacao aurait donc permis de maintenir, voire d'accroître la dépendance de certains membres du lignage : les cadets, lorsqu'ils n'héritent pas des cacaoyers ou ne disposent pas de moyens techniques et financiers pour créer une nouvelle plantation sont employés comme tâcherons sur celles de l'aîné successeur héritier des plantations; les femmes, qui assuraient en complète autonomie la production vivrière sont progressivement intégrées à l'économie de plantation comme main d'oeuvre pour les travaux de récolte ou d'écabossage par exemple.

A partir de la fin des années 20, **la cacaoculture offre à l'agriculteur béti le moyen de concrétiser trois aspirations majeures** : la maîtrise de l'espace en défendant l'espace approprié (le droit d'usufruit du sol passait d'une année à trente ou quarante ans), la transmission d'un patrimoine à ses héritiers, l'accès à l'argent et à une nouvelle forme de considération sociale différente des distinctions traditionnelles (redistribution) ou coloniales (relais du pouvoir). A. LEPLAIDEUR voit d'ailleurs dans la cacaoculture le moyen de se soustraire à une économie de prestige valorisant la dilapidation des richesses (1985, p. 437).

Si le cacao s'est remarquablement moulé sur la culture et le mode de fonctionnement de la société béti, s'inscrivant dans ses logiques de marquage et de contrôle social, il se différencie des cultures vivrières par son mode de gestion des facteurs de production. La culture de cacao n'a introduit aucun bouleversement dans les techniques culturales. Il a été ajouté et associé aux pratiques antérieures qui se rapportaient à des cultures vivrières d'autosubsistance[19]. Ainsi, il n'est pas besoin de capitaux pour créer une cacaoyère et la

---

[17] *"Ce que nous avons à faire, c'est à développer dans nos colonies, notamment parmi les masses indigènes, les facultés de consommation des produits fabriqués en France"* rapporte A. SARRAULT dans La mise en valeur des colonies françaises (1923, p. 242).

"Ainsi s'instaure une forme de collaboration basée sur l'exploitation du travail de l'indigène et encouragée par l'Administration. (...) et parce qu'elle offre de nombreux avantages en mettant chacun à sa place : le Noir produisant en famille des matières que l'Europe achète, transporte et vend" (H. LABOURET 1937, ***Le Cameroun***).

[18] Voir Chapitre 4 de la III° Partie sur **Des modèles socio-culturels entre reproduction identitaire et changement global**.

[19] *"La culture de café et de cacao **se greffe** sur une économie vivrière par le biais des défrichements complantés. Il n'y a **plus de disjonction** entre la sphère de la subsistance et celle de la culture spéculative, mais intégration des deux dans un **nouveau système** fondé sur l'extension continue en surface"* notent J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD (1976, p. 489) à propos de l'économie de plantation villageoise ivoirienne.

main d'oeuvre disponible au sein de la *Nda-bot* suffit. Sur une parcelle nouvellement défrichée, les cacaoyers sont plantés en même temps que les cultures vivrières. Les premières années, les feuilles de bananier-plantain et de macabo assurent un ombrage protecteur aux jeunes cacaoyers, ainsi que quelques "grands" arbres qui sont maintenus. Les cultures vivrières, récoltées à la fin de leur cycle de vie, laissent ensuite les jeunes pieds de cacao poursuivre leur croissance. Cette innovation culturale est spontanée à l'image des associations culturales de vivriers et ne bénéficie que d'un faible encadrement technique au cours de la phase d'introduction. Au moins jusque vers la création de la SODECAO (Société de Développement du Cacao) et des ZAPI (Zones d'Actions Prioritaires Intégrées), les cacaoyères familiales se sont créées de manière empirique, sans véritable formation ni encadrement agricole suffisamment structuré. *"On a planté des cacaoyers, mais on a planté n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment"* (H. MARTICOU 1962).

La cacaoculture apparaît comme l'élément fédérateur et structurant de l'exploitation agricole dans la mesure où *"elle s'est rajoutée aux anciennes cultures sans se substituer à elles"* (J-C. PAUVERT et J-L. LANCREY-LAVAL 1957). Elle ne demande aucun investissement important : les outils du planteur (machette, hache et limes) ne permettent guère de le distinguer du non planteur. La majorité des pépinières sont faites individuellement selon des méthodes de bouturage traditionnel. Les pulvérisateurs se sont diffusés après coup, grâce à l'appui de l'encadrement et en raison de la gravité des problèmes phytosanitaires sur la cacaoyère. Les tâches de désherbage et de taille s'inscrivent dans la lignée des travaux agricoles antérieurs. Les opérations de fermentation et de séchage sont réalisées selon des méthodes naturelles : les fèves de cacao sont généralement entassées sous des feuilles de bananiers au cours de la fermentation, et sont séchées sur des aires cimentées dans le meilleur des cas ou à même le sol.

Elle n'a donc fait appel à aucune tradition agraire et s'est intégrée parfaitement dans le système de production existant, n'exigeant ni formation, ni moyens techniques supplémentaires. La culture de cacao fait passer le paysan d'une économie de subsistance à une économie marchande sans investissement préalable : le planteur a d'office accès à un revenu monétaire. C'est une des raisons de son succès.

Par ailleurs, la perspective historique qui se dégage de l'exploitation bamiléké conçue comme un système est également frappante par sa continuité et sa permanence. Assez curieusement, au delà de la monétarisation de l'économie, l'adoption du café n'a pas provoqué les transformation de structure ou de fonctionnement qu'on aurait pu attendre : l'exploitation bamiléké n'est pas devenue une *"machine à produire"* (A. de RAVIGNAN) spéculant sur certaines productions. L'idée d'une certaine autonomie/sécurité alimentaire étant inscrite au coeur même des systèmes de culture, l'impact de la culture du café fut tempéré par son intégration dans un système de culture fonctionnant largement sur le principe de la plurifonctionnalité et de l'association systématique des cultures. Ainsi entre les fiches techniques préparées par les agronomes coloniaux pour l'arabiculture et les plantations telles qu'on les vit apparaître, il y eut un rapide et sensible processus adaptatif ayant pour trait marquant d'aboutir à une réorientation des caféières en champs vivriers agrémentés de café. Ainsi chaque exploitation agricole bamiléké conservera sa flexibilité en maintenant un nombre élevé de productions en son sein, soucieuse de minimiser les risques, mais néanmoins capable d'intensifier une culture pour profiter d'une rente locale ou

momentanée sur un marché. La culture de rente ne réussira donc pas à modifier fondamentalement la logique profonde de l'exploitation agricole.

III. 8. A. 2. L'extension progressive des superficies plantées.

Dans les deux régions la progression de la culture de rente a suivi des rythmes équivalents : lent, durant les vingt premières années de sa diffusion, où l'administration coloniale joue à la fois de la contrainte sélective et de l'incitation (et cette politique autoritaire se retrouve dans nombre de pays est-africains tels que le Rwanda, le Kenya ou la Tanzanie); rapide, les trente années suivantes, après l'abolition du travail forcé (1946) et une période de cours rémunérateurs (les cultures d'exportation touchent alors à l'ensemble des couches de la population); puis lent, de nouveau, dans les zones cacaoyères ou caféières les plus anciennement complantées en voie de saturation; seules quelques marges pionnières (Mbam, Nyong-et-Soo, Ndé, Nkam) connaissent encore un développement réel des cultures d'exportation. A compter de cette date, la proportion d'exploitations cultivant une ou plusieurs cultures de rente ne connaît plus de modification sensible : elle était de 85% (CACAO 1993) dans le Centre béti et de 84% (ADOC 1992) dans l'Ouest bamiléké contre respectivement 84% et 86% en 1984 selon le Recensement Agricole.

* De la diffusion contrôlée du café *Arabica* à l'accès partagé

Si le caféier *(coffea canephora)* existait à l'état naturel dans la forêt camerounaise, il faudra attendre le mandat de la France pour qu'il fasse réellement l'objet d'un intérêt commercial, les Allemands ayant accordé leur préférence au cacao, à l'hévéa et au tabac. La région de l'Ouest du Cameroun, avec son climat[20], ses terroirs minutieusement aménagés par une multitude de petites exploitations et de solides structures socio-politiques pouvant servir de relais au développement de la variété *Arabica*, semble immédiatement avoir eu la préférence des administrateurs. La zone de Dschang a ainsi été retenue comme lieu d'expérimentation des différentes variétés de caféier (Java, Costa-Rica, Honduras, Venezuela), mais l'Arabica s'est très vite imposé, dès 1926-1927, en raison des particularités climatiques et agro-pédologiques locales.

Certains écrits s'accordent à dire que l'engouement pour la caféiculture fut immédiat et général, la perspective d'échapper aux travaux forcés et les dividendes personnels attendus de cette culture renforçant encore ce phénomène. Mais, en réalité, **l'introduction de la caféiculture n'a pas connu le succès soudain, franc et massif qu'on prête à la**

---

[20] La province de l'Ouest du Cameroun constitue un ensemble nettement individualisé tant du point de vue géomorphologique que climatique. C'est un ensemble homogène de plateaux volcaniques (dans la partie nord) ou granito-gneissique (dans la partie méridionale), d'altitude moyenne comprise entre 1200 et 1400 mètres qui se relève au nord (Monts Bamboutos culminent à 2740 mètres) mais s'abaisse, au contraire, au sud. Sa topographie est marquée par des reliefs polyconvexes en forme de demi-oranges, aux formes plus émoussées (croupes surbaissées) dans le Bamiléké Septentrional; elle est plus marquée dans le Bamiléké Méridional où le plateau bamiléké est, en outre, délimité par des escarpements importants dont la dénivellation dépasse couramment 500 à 700 mètres. Ces reliefs excerçent une très nette influence sur le climat (répartition et total des pluies, amplitude et moyenne thermique) : la saison des pluies dure environ huit mois (avril - novembre) sans véritable rémission entre les deux maxima pluviométriques (juillet et octobre) et le total pluviométrique annuel oscille entre 1450 et 2000 mm; le rafraîchissement climatique est patent (température moyenne mensuelle minimale comprise entre 19 et 22°C et maximale de l'ordre de 21° à 25°C).

cacaoculture en pays béti notamment. Il s'en faut de beaucoup comme en témoigne le schéma suivant puisque le début de ce qu'on a appelé l'introduction du café date des années 30 et sa généralisation, des années 60.

Manifestement mal informés sur la rationalité paysanne bamiléké, les administrateurs des colonies ont longtemps craint que soient négligés les vivriers et, de ce fait, *"manifestèrent beaucoup de prudence dans la diffusion du caféier"* (J-L. DONGMO 1974, p. 51). Cette crainte n'est cependant pas propre au pays bamiléké : on la retrouve, par exemple, dans les colonie anglaise du Kenya[21]. Alors qu'en Tanzanie, c'est plutôt le détournement de la main d'oeuvre africaine qui inquiète les planteurs européens. En un premier temps, interdiction avait été faite aux premiers planteurs d'associer les cultures vivrières au café. Ce choix de la monoculture était dicté par des impératifs agronomiques : les colons pensaient que cette association culturale pouvait compromettre le développement harmonieux de la plantation. Les cultures vivrières ont donc été peu à peu rejetées sur les marges de l'exploitation et les terres moins fertiles. Ce parti pris a rapidement abouti à une impasse, au risque de voir la sécurité alimentaire des populations directement menacée. Les autorités coloniales se sont donc résolues à mettre en place une réglementation stricte visant à limiter et contrôler la diffusion de la caféiculture. **En réalité, la politique de prudence mis en oeuvre n'avait pas pour fondement premier la crainte d'une pénurie alimentaire ou encore le risque d'exposer la population africaine aux fluctuations du marché international, mais bien plus la peur d'une contamination parasitaire des vergers européens par des plantations indigènes mal soignées[22].**

Par un arrêté de juillet 1933, toute nouvelle création de plantation était soumise à un enregistrement préalable auprès du chef de circonscription, mentionnant *"la situation du terrain, la surface plantée, le nombre, la variété et l'âge des plants"* en terre et en pépinière. Pour obtenir cette autorisation (arrêté de septembre 1935) l'exploitant devait également justifier la présence d'un main d'oeuvre agricole familiale suffisante à l'entretien de la caféière. Les nouveaux arrêtés de mai 1937 et de janvier 1940 sont encore plus contraignants : ils subordonnent désormais, en plus, la création des plantations à une autorisation préalable du chef de région. On retrouve au Kenya la même procédure : *"pour obtenir et conserver leur licence, les planteurs durent également se soumettre à des contraintes sévères :*

---

[21] *"La question d'une petite production paysanne fit l'objet, dès le début du siècle, d'âpres discussions au sein de la colonie. En 1897, les Européens avaient obtenu de l'administration britannique des concessions foncières dont la durée, initialement fixée à 21 ans, fut ultérieurement portée à 99 ans (1902), puis 999 ans (1915) (...). En 1928, 2.000 exploitants européens occupaient les meilleures terres des hauts plateaux (White Highlands). Tandis que les Africains étaient cantonnés dans des "réserves" strictement délimitées (...). Soucieux de maintenir la paysannerie indigène dans une situation de dépendance, les planteurs européens se prévalaient d'arguments agronomiques et économiques pour interdire la caféiculture aux Africains. Favorable de son côté, à la promotion contrôlée d'une classe "modèle" de paysans indigènes, (...), l'administration coloniale finit cependant par céder aux exigences colonial"* (M. ADAM 1994, pp. 71 - 72).

[22] *"L'engouement désordonné des planteurs tant européens qu'indigènes pour les cultures de café me donne à penser que de sérieuses mesures devraient être prises en haut lieu pour éviter les dangers de l'hémileia ou même d'hybridation. Beaucoup de Bamiléké se mettent à faire de petites plantations ... un peu partout dans les coins les plus reculés où il est impossible de deviner leur existence... Ces plantations sont laissées sans soin et pourront devenir un danger pour celles qui auront été constituées rationnellement. (...)"* (extrait d'un Rapport semestriel de l'administration coloniale de 1930, cité par C. TARDITS 1960, pp. 77 - 78).

emplacement des vergers, obligation d'établir et d'entretenir des terrasses, (...) interdiction de toute culture annexe, vérification fréquentes des procédures agronomiques (...), contrôle de la productivité (...)" (M. ADAM 1994, p. 74). Cette diffusion contrôlé a eu pour principale conséquence de favoriser les élites traditionnelles (chefs et notables) ayant plusieurs épouses et une importante descendance et d'accroître le mécontentement des Bamiléké qui ne pouvaient entreprendre cette culture[23]. Afin de mieux contrôler l'expansion et la conduite des plantations indigènes, on a même créé, vers 1940, dans certaines chefferies des lotissements en lieu et place des anciennes exploitations. Ce procédé de déguerpissement - lotissement va permettre d'élargir la diffusion de la culture du café à des exploitants qui n'étaient ni des chefs traditionnels, ni des notables.

Jusqu'à la fin des années 40, l'extension des surfaces en café Arabica se fait progressivement. C'est seulement après la levée de ces mesures restrictives, en 1955, que les Bamiléké ont réellement manifesté un engouement populaire pour le café (voir tableau suivant). Le rythme de créations des plantations s'accélère d'autant plus que la politique coloniale de diffusion limitée était ressentie comme une frustration : planter du café revient à prendre une revanche sur l'ordre colonial et les premiers bénéficiaires.

Tableau 113 : Diffusion de la culture du café dans le pays bamiléké

	1941	1947	1955	1958	1959	1967	1970
Nb pieds	4.410.886	26.567.102	26.567.102	43.946.800	—	81.708.262	—
Hectares	—	—	18.081	—	28.015	—	77.800

Sources : Archives Nationales à Yaoundé (1941 et 1959); C. TARDITS (1960) pour les années 1947 et 1955; Papport POMMAILLOU (1958); Inspection Agricole de l'Ouest (1967); J. CHAMPAUD (1970).

Ce temps de latence d'une vingtaine d'années n'est pas fortuit. Il trouve son explication dans la limitation autoritaire de sa diffusion par les autorités coloniale, désireuses tout à la fois de ne pas trop concurrencer les planteurs européens et d'éviter une hypothétique pénurie vivrière, susceptible de déstabiliser la région. Penser que l'introduction du café conduirait à l'abandon progressif du vivrier et à une substitution définitive était méconnaître le fonctionnement de cette agriculture. En effet, si la responsabilité technique de la culture d'exportation appartient aux hommes, celle des vivriers incombe aux femmes. On sait également aujourd'hui que la dimension "sécurité alimentaire" a toujours été présente dans les choix stratégiques des exploitations agricoles.

---

[23] *"En basant l'autorisation de cultiver le café sur ces deux critères, les autorités coloniales ont consolidé la hiérarchie sociale traditionnelle"* (J-L. DONGMO 1981, Tome I, p. 136).

Planche 27 : **Plant de café Robusta en phase de maturation** dans la partie méridionale du pays bamiléké (zone de Kékem) en novembre 1990. En raison de son port couvrant, le café Robusta est rarement associé à des cultures pérennes basses. Seules peuvent subsister des espèces arborées plus hautes (bananier, palmier à huile).

Il est certain également que les difficultés premières rencontrées par les habitants pour assimiler les nouvelles techniques liées à cette culture freinèrent sa diffusion. En 1951, l'inspecteur général, chef du service de l'agriculture pouvait ainsi écrire dans son rapport annuel : *"Dans la région Bamoun ainsi que Bamiléké, les cultivateurs camerounais vivent pauvrement. Les rations alimentaires sont très faibles. Ils n'ont pas de culture riche pour alimenter leur budget car la culture du caféier Arabica ne leur a pas apporté l'aisance qu'ils espéraient, étant trop difficile pour eux."*

Le démarrage fut donc difficile. L'administration coloniale dut mettre en place une série de mesures incitatives visant à promouvoir son développement, sous peine de voir les planteurs se décourager. Le maintien de prix d'achat élevés y contribua très certainement, mais ne fut pas la seule mesure de soutien prise. D'après un rapport annuel du service de l'agriculture daté de 1955 : *"la surveillance des extensions et la vente de plants, l'entretien des plantations, le dépistage des maladies, la vulgarisation pour l'emploi d'engrais, la généralisation de l'ombrage et l'utilisation de plants de couverture."* venaient compléter cet ensemble. On est donc loin de ce que P. GOUROU appelle un peu hâtivement sans doute *"une conversion sans réserve à la modernité"* (1991) .

* Un engouement premier pour la cacaoculture appuyé par des mesures administratives

Dans la zone centrale camerounaise, la greffe de la cacaoculture "aurait" été facilitée par la nature même des relations et des représentations sociales[24]. Ces dernières "auraient" agi en permanence sur le comportement des planteurs béti, conditionnant et accélérant l'extension des superficies plantées en cacao. Si l'insertion du cacao dans le système productif s'est faite librement, presque naturellement devrait-on dire, son développement s'est ensuite effectué sous la pression administrative.

L'introduction du cacao dans la zone centrale camerounaise rappelle, d'une certaine manière, le procédé astucieux choisi par E. PARMENTIER pour faire adopter la culture de la pomme de terre par des paysans français sceptiques. En effet, en interdisant le transport des fèves de cacao hors de la Grande Plantation Victoria, à défaut d'une autorisation et d'un certificat d'origine, l'administration allemande a sans doute, par réaction, incité les travailleurs indigènes à subtiliser quelques fèves pour créer des petites plantations individuelles. Jusque vers 1909, les plantations autochtones sont plus tolérées qu'autorisées. Et on leur attribue un rôle important dans la propagation des capsides. C'est pourquoi, comme il devenait impossible d'empêcher la création de petites parcelles cacaoyères à proximité des Grandes Plantations, l'Administration Allemande se résolut à divulguer et faire apprendre les techniques indispensables à la culture du cacao aux populations locales. Avant 1910 - 1912, le pays béti proprement dit n'est pas touché par la cacaoculture, puisque les deux premières zones de culture se situaient hors de la région : le Mont Cameroun (Victoria) et les environs de Kribi. Depuis le foyer du Sud - Ouest, l'expansion s'effectue en direction de Kumba et Manfé, de Douala (1902 - 1905) et d'Edéa (1910). Depuis l'autre foyer

[24] Telles que l'ouverture aux influences extérieures, l'individualisme latent renforcé par la segmentation lignagère et l'absence de centralisation politique, la valorisation des activités permettant une réutilisation à des fins ostentatoires.

primitif de production situé à proximité de la Guinée, la diffusion dans l'arrière-pays se fait le long de l'axe Lolodorf-Ebolowa-Sangmelima-Mbalmayo-Yaoundé. *"**Ainsi, la grande région productrice actuelle du Centre-Sud ne semble pas avoir connu le Cacao avant 1910.** On rapporte que c'est à partir des semences d'EBOLOWA que se serait créée en 1917 la première plantation indigène de Mbalmayo (...)"* (J. AMOUSSOU 1977, p. 184).

Tableau 114 : La périodisation de l'histoire de la cacaoculture béti.

DATES	SYSTEME DE PRODUCTION	RÔLE ET PLACE DU CACAO
1890 - 1918	Grandes plantations allemandes avec main d'oeuvre indigène forcée	Colonie d'exploitation **Rente de situation** Ponctionnement colonial
1924 - 1940	Petites plantations indigènes en **économie de traite**	**Marqueur foncier** Monétarisation des rapports Promotion sociale (enrichissement et notabilisation)
1940 - 1956	Petites exploitations familiales en **économie de traite** Multiples acheteurs privés agréés	**Epargne sur pied** dans un système foncier "marqué" Diffusion progressive Accession au statut de planteur
1956 - 1974	Petites exploitations familiales dans un **système protectionniste** (ONCPB) **et incitatif** (SEMAC, SEMCENTRE) Monopole d'achat de l'ONCPB	Diffusion massive Occupation foncière progressive Enrichissement **Revenu-cible**
1974 - 1991	Petites exploitations familiales dans un **système subventionniste** (SODECAO, ZAPI) **et coopératif** (CENADEC) Monopole d'achat de l'ONCPB	Intensification et amélioration variétale Fidèlisation des planteurs Polarisation et enrichissement Evolution vers un blocage foncier **Rente capitalistique** Faiblesse des charges d'exploitation
1991 -	Petites exploitations familiales dans un **système libéralisé** (disparition des subventions, des coopératives, du prix minimumgaranti, des zones et monopole d'achat)	Gestion patrimoniale Délocalisation cacaoyère Limites des alternatives agricoles **Rente foncière** Augmentation des charges (achat d'intrants)

Source : P. JANIN 1994

La Première Guerre Mondiale et le changement de tutelle administrative marque un réel tournant dans l'histoire de la production cacaoyère du Centre. L'octroi du mandat de la SDN à la France marque une réorientation complète de la politique cacaoyère : les Grandes Plantations sont démantelées et laissent la place à la petite production indigène. Avec pour principale conséquence, une baisse importante des exportations de cacao : alors qu'elles atteignaient 4.551 tonnes en 1912, elles ne dépassaient pas 1.073 tonnes en 1917. Ce n'est qu'à partir de 1920 que la courbe de la production des exportations s'inverse (2.583 tonnes de cacao sont exportées cette année-là). **Jusque vers 1925 - 1926, la production cacaoyère des petites unités familiales de production stagne**.

Tableau 115 : Evolution des superficies cacaoyères entre 1921 et 1965 (en hectares) dans l'ancien Cameroun Français

1920 : 9.221	1935 : 83.482	1950 : 153.410
1921 : 12.417	1936 : 85.030	1951 : 171.245
1922 : 12.417	1937 : 94.864	1952 : 179.260
1923 : 12.417	1938 : 110.380	**1953 : 212.242**
1924 : 16.550	1939 : 98.464	1954 : 185.550
1925 : 17.060	1940 : 86.964	1955 : 195.063
1926 : 19.100	1941 : 72.754	1956 : 236.969
1927 : 27.128	**1942 : 100.200**	1957 : 236.600
1928 : 26.146	1943 : 115.903	1958 : 236.600
1929 : 35.786	1944 : 125.322	1959 : 248.814
1930 : 37.740	1945 : 134.877	1960 : 252.173
1931 : 39.021	1946 : 149.134	**1961 : 290.000**
1932 : 49.192	1947 : 149.190	**1962 : 360.000**
1933 : 61.371	1948 : 147.550	1963 : 360.500
1934 : 67.980	1949 : 152.050	1964 : 309.983
		1965 : 342.732

Source : A. LEPLAIDEUR 1985 et J. ASSOUMOU 1977.

Soucieuse de relancer une production indispensable à l'approvisionnement des marchés européens, l'administration coloniale française entreprend alors un plan de grande envergure en faveur de l'économie de plantation villageoise. Dans un premier temps (1919 - 1924), elle escompte accélérer l'extension des superficies cultivées en cacao par *"la propagande des agents agricoles, la distribution gratuite de cabosses aux chefs, l'institution de décoration"* (J. ASSOUMOU 1977, p. 187). Si la priorité affichée reste la conquête de la zone centrale camerounaise, les objectifs d'amélioration de la qualité et d'intensification ne sont également pas oubliés. Si la production augmente de manière encourageante, ses progrès ne sont toutefois pas spectaculaires : les superficies occupées par le cacao passent de quelque 12.000 hectares en 1921 à environ 19.000 ha en 1926. Cette hausse mesurée

s'explique aisément. Les chefs traditionnels ont encore, à cette époque, la maîtrise de l'accès à la terre et continuent à exercer un contrôle réel sur leurs dépendants, renforcé notamment par le biais des réquisitions forcées de main d'oeuvre pour les travaux de la colonie. Ce sont donc eux les principaux propagateurs de la cacaoculture et les premiers à pouvoir créer des plantations moyennes (25 - 50 hectares), sans commune mesure avec la majorité des créations ultérieures en période de pleine expansion et de diffusion à l'ensemble des ménages nucléaires béti (de l'ordre de 50 à 300 ares).

Mais cette lente progression de la cacaoculture dans les systèmes productifs n'est pas de nature à satisfaire l'administration coloniale qui prend, à partir de 1925, diverses mesures pour accélérer le phénomène. A défaut de retrouver de "véritables" chefs coutumiers capables de devenir des relais privilégiés de l'administration, la puissance coloniale a parfois été réduite à faire émerger, de manière artificielle, des élites au sein des populations indigènes[25].

Comme en pays bamiléké, ils exerçent une pression directe sur les populations. Ils avaient ainsi pour obligation d'appliquer les décisions des Commissions Agricoles (créées en décembre 1923). Ces dernières, regroupant des élites indigènes (chef supérieur et notables) et une majorité d'Européens des principaux corps de métier de la "Colonie", avaient pour objectif principal de préparer *"un plan de production agricole étroitement adapté aux nécessités et aux possibilités locales"* (SDN 1924, p. 49). En réalité, de simple organisme consultatif, leur rôle avait souvent évolué avec le temps et nombre d'entre elles prenaient *"des décisions à caractère obligatoire (...) appliquées par l'Administration par tous les moyens de droit"* (J. ASSOUMOU 1977, p. 188). Les chefs eux-mêmes ont eu tendance, durant cette période, à tirer parti de leurs nouveaux pouvoirs conférés par le Code de l'Indigénat[26] pour procéder à des réquisitions abusives de main d'oeuvre, des redistributions clientélistes et l'expansion de leurs propres plantations cacaoyères. De tels abus ne furent pas systématiques, mais contribuèrent - semble-t-il - à accroître la défiance des petits planteurs vis-à-vis des structures traditionnelles et à renforcer l'esprit d'individualisme (J. GUYER 1978). P. GESCHIERE est même conduit à penser que la volonté coloniale systématique d'identifier des intermédiaires au niveau local, sans toujours respecter les formes de régulation traditionnelle, a pu aboutir à un refus plus ou moins déguisé de l'agriculture de plantation[27] dans la province de l'Est. D'autant plus qu'un

---

[25] *"Thus, new "chefs coutumiers" were appointed, often recruited among the porters and the cooks of the army, who at least understood the language and the customs of the white man"* note P. GESCHIERE dans la société Maka de l'Est du Cameroun (1989, pp. 560 - 561).

[26] Le Code de l'Indigénat, introduit au Cameroun par le décret du 8 août 1924 et son arrêté d'application du 4 octobre 1924, désigne un ensemble de mesures administratives auxquelles chaque habitant doit se conformer, sous peine de punitions corporelles, d'emprisonnement ou d'amendes. Elles régissaient donc en permanence le vie quotidienne.

[27] *"In the thirties, the French began to propagate coffee cultivation by way of the system of "plantations groupées". This gave the lower chiefs (...) opportunities to make the villagers work for them. The French wanted to prevent the villagers from cultivating coffee on their own initiative, although many peasants already showed interest in this crop (...). The official reason was that diseases could spread via the native plantations. But the firm conviction that the villagers could only work under government control doubtless play a role as*

(à suivre...)

prélèvement direct (l'impôt de capitation), au profit de l'administration coloniale, par sa constante revalorisation, obligeait les planteurs à produire de plus en plus de cacao pour le payer. J. ASSOUMOU rappelle ainsi qu'en 1933, la somme due à ce titre par un planteur et son épouse représentait *"la totalité de la récolte d'une plantation d'un peu plus de 200 pieds"* (op. cit. 1977, p. 190)[28].

Cet environnement administratif contraignant a eu pour effet immédiat d'obliger chaque Béti chasseur - cueilleur à défricher la forêt pour créer une plantation cacaoyère, consacrant ainsi durablement sa sédentarisation, sa capture par le marché mondial et son insertion dans une économie monétaire. Si la première période de l'histoire cacaoyère camerounaise (1910 - 1924) voit une relative stagnation des superficies en cacao, la greffe semble, malgré tout, avoir pris. Entre 1925 et 1938, le rythme des créations s'intensifie, les surfaces s'accroissent sensiblement, sans toutefois que l'on puisse parler de véritable boom. Alors qu'il avait fallu vingt années pour passer de 10.000 à 100.000 hectares de cacao, une seule décennie est nécessaire pour atteindre les 200.000 hectares, puis les 300.000 hectares.

Fait plus étonnant, les deux crises économiques successives (1920 et 1929) n'ont pas signé de coup d'arrêt à l'expansion de cette culture, sans doute parce que la France souhaitait se doter, coûte que coûte, d'un marché d'approvisionnement. C'est seulement après l'interlude de la Seconde Guerre Mondiale que la culture cacaoyère se diffuse largement à l'ensemble de la société rurale (voir tableau précédent). Cette évolution est le produit d'une réorientation de la politique agricole de l'administration coloniale : l'amélioration des rendements prime sur l'extension des surfaces cultivées, les soutiens financiers à la production de qualité se multiplient, l'abolition des travaux forcés permet aux ruraux de s'affranchir de la tutelle pesante des chefs. Le cacao cessait alors d'être un passage obligé pour devenir un moyen d'accumulation personnelle. *"Ce fut le cacao espoir"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 443).

La cacaoculture a de ce fait gagné, entre 1950 et 1975, presque la totalité des exploitations. A partir de cette date, le mouvement de diffusion se ralentit sensiblement, puis s'arrête presque entièrement dans les "vieux bastions" de l'économie cacaoyère. En effet, l'ensemble de l'espace susceptible d'être planté en cacao est occupé, marqué durablement par cette culture pérenne. Et l'on ne peut impunément continuer à mettre en culture les superficies en jachère, sous peine de voir la reproduction de la fertilité au sein du système productif compromise, faute d'apports suffisants en fertilisants. C'est pourquoi dans le village de Yemessoa, C. SANTOIR (1992, p. 125) ne relève pas de progression importante du cacao dans le terroir entre 1972 et 1985 (+ 9 à 14% selon les quartiers). En revanche, le phénomène d'extension des cacaoyères s'est poursuivi dans certaines zones forestières

---

[27](...suite)
well. Under the strict supervision of the village chief, the villagers were obliged to plant and maintian a fixed number of coffee shrubs in the "plantations groupées" of the village. Gendarmes regularly checked the progress of the work. In practise, most chiefs administred the village plantation as their own property" (P. GESCHIERE 1989, p. 561).

[28] Sur la base d'un rendement moyen de 250 gr / pied, les 48 francs de l'impôt de capitation correspondait à la vente de 53 kg de cacao marchand.

(Nyong-et-Soo, Mbam)[29]. Mais il reste très difficile d'évaluer les superficies réellement plantées en cacao : le Recensement Agricole de 1984 donne un chiffre de 347.500 ha dans les 6 provinces productrices (Centre, Sud, Littoral, Sud Ouest, Est, Nord-Ouest), d'autres rapports agro-économiques les évaluent - sans préciser l'origine de leurs sources - à 400.00 ha en 1992 (SOFRECO 1992). On en est même parfois à s'interroger sur la fiabilité des sources statistiques. Ainsi, pour la seule province du Centre, la superficie occupée par le cacao serait passée de 143.800 hectares en 1984 selon le Recensement Agricole à quelques 239.049 en 1988 - 1989 selon les données de la SODECAO. Ce qui a de quoi laisser perplexe!

III. 8. A. 3. La place de la culture de rente dans les systèmes agricoles.

Quelle centralité reconnaître à la culture de rente dans les différents systèmes productifs béti et bamiléké? Ce terme de "centralité" usité pour faire référence au "positionnement" de la culture de rente dans l'économie de plantation se révèle, au demeurant, d'un usage fort ambigu. En effet, s'agit-il, une fois encore, de la place occupée par la culture de rente dans l'univers socio-culturel bamiléké et béti[30]? De son extension effective au sein de l'exploitation agricole? Ou encore de sa contribution décisive dans la structure des revenus globaux des ménages et ce, malgré l'importance du prélèvement étatique qui minimisait, jusqu'en 1991, la rémunération effective du planteur? Plusieurs approches sont possibles selon que l'on cherche à mettre l'accent sur la flexibilité du système ou ses invariants.

Par la régularité des soins qu'elle demande tout au long de l'année (investissement en facteur travail), autant que par le produit monétaire qu'elle procurait, **la plantation constitue la pièce maîtresse de l'exploitation béti ou bamiléké**. Centralité qui découle également, nous l'avons longuement rappelé, de sa réappropriation par des sociétés où la reproduction sociale élargie importe, en fin de compte, au moins autant que l'accumulation monétaire. Selon les objectifs assignés à la plantation (épargne sur pied, assurance-vieillesse, capital à maximiser ou marqueur de terre), la présence ou non d'activités non agricoles, la proportion occupée par la culture caféière ou cacaoyère au sein de l'exploitation est susceptible de connaître quelque variation. Mais il est rare qu'elle dépasse les 3/4 de la superficie agricole cultivée, la volonté de maintenir une certaine indépendance alimentaire

---

[29] A Alen-Zalengan, dans le pays *bulu, "on constate une forte progression du cacao (+63,5%), au détriment des plantations de café (-71%) (...). La progression du cacao est remarquable; les plantations couvrent 63% des superficies cultivées (contre 56% en 1972); c'est le pourcentage occupé par le cacao à Yemessoa"* (C. SANTOIR 1992, p. 126).

[30] Pour une analyse plus complète de ces différents thèmes (le cacao ou le café comme culture sociale et marqueur culturel, l'acquisition d'un nouveau statut ou d'un patrimoine pour accumuler), voir Chapitre 1, III° Partie. Le lecteur trouvera également des compléments au sein de l'article collectif suivant :

ALARY (V.), COURADE (G.), JANIN (P.), 1994 - "Permanence et flexibilité des cacaoculteurs béti à l'heure des ajustements", pp. 170-183, in : COURADE (G.), ed., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, KARTHALA, 410 p.

se retrouvant aussi bien présente chez les planteur béti que le planteur bamiléké. La question de la concurrence cultures vivrières/culture de rente apparaît alors comme une problématique nécessairement dépassée et historiquement datée[31].

* Une spécialisation cacaoyère marquée qui demeure inchangée.

L'enquête agricole menée par la Direction de l'Agriculture dans la zone centrale et sud camerounaise fournit des renseignements judicieux sur la représentation de la culture cacaoyère au sein des exploitations familiales au cours de la phase pionnière de soutien étatique au développement de la cacaoculture. Pour H. MARTICOU, la *"grande unité dans la structure humaine (...) est à l'origine de leur grande ressemblance dans tous les domaines"*. Ainsi, l'âge du chef d'exploitation n'exerce qu'une influence mineure sur la taille des superficies consacrées au cacao : elles oscillent entre 162 ares pour les moins de 30 ans et 194 ares pour ceux âgés de plus de 50 ans, mais en valeur relative, les variations sont encore moins importantes. Dans la première classe d'âge (moins de 30 ans), le cacao occupe environ 65% de la superficie totale contre 68% dans la dernière classe d'âge. De même, il est curieux, note toujours H. MARTICOU, *"de constater que lorsque la taille de l'exploitation croît, les divers types d'occupation du sol croissent de telle sorte que leur importance respective demeure dans les mêmes proportions environ : 25% pour les cultures vivrières, 15% pour les plantations-mixtes, 60% pour les plantations de cacaoyers"* (1962, p. 21).

Tableau 116 : Part du cacao dans la superficie totale cultivée par exploitation entre 1962 et 1993

ANNEE	1962	1972	1984	1993
CACAO	64,2%	64,1%	59,0%	58,5%

Source : R. MARTICOU (1962) - Les Structures Agricoles du Centre Cameroun; enquête auprès de 911 exploitations cacaoyères du Centre-Sud Cameroun - calcul effectués sur la base d'un sous-échantillon de 472 exploitations du département du Nyong et Sanaga).

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - Premiers résultats du Recensement Agricole 1971 - 1973;

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, octobre 1987 - Recensement Agricole 1984, Secteur Traditionnel, Résultats de la Province du Centre;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

Cette proportion est respectée dans l'ensemble des exploitations de la zone centrale camerounaise de 1962 à 1993. Ainsi dans son Etude diachronique de deux terroirs camerounais, C. SANTOIR relève également une nette domination du cacao dans les

[31] C'est un point supplémentaire pour étayer la thèse de l'adoption sans traumatisme de la culture de rente et de la non-déstabilisation de la production vivrière, une fois passée la période de sa diffusion massive.

exploitations familiales en 1972. Ainsi le cacao occupait 75,8 ha sur les 119 ha cultivés à Yemessoa (Lékié), soit 64% de l'ensemble. *"A Alen-Zalengan, la vocation cacaoyère du terroir est tout aussi nette que celle du terroir eton. Les plantations y occupent 58% des superficies cultivées"* (C. SANTOIR 1992, p. 95).

Pour cet agronome cette ***"identique répartition des spéculations agricoles dans les exploitations"*** s'explique essentiellement par le facteur limitant de la force de travail familiale. Malgré cette limitation, la culture de rente occupe une place nettement plus importante dans le système agricole béti que dans ceux de l'Ouest Bamiléké. De ce fait, il est possible de parler de véritable polarisation autour de la culture cacaoyère et d' *"économie de monoculture stricte"*. Par suite, l'introduction de nouvelles spéculations agricoles (fruitières ou maraîchères) et leur adoption par les planteurs se révèlera, à chaque fois, plus difficile que dans le pays bamiléké. A. FRANQUEVILLE ajoute, pour sa part, *"cette partie du Cameroun (...) a souffert et souffre encore de sa soi-disante "vocation" à la culture du cacao, que l'économie coloniale de traite lui avait découverte et assignée voici plus de 50 ans. Aujourd'hui encore, experts et décideurs ont peine à imaginer qu'il puisse en être autrement (...)"* (1985, p. 123).

L'homogénéité qui existait, peu après l'Indépendance, dans la répartition des types de culture au sein de l'exploitation du Centre-Sud du Cameroun perdure-t-elle encore? Ou n'était-elle, en fin de compte, que le produit d'une indifférenciation liée à des prix bas maintenus? La revalorisation graduelle des prix consentis au producteur, à partir de 1975, n'a-t-elle pas eu pour effet de renforcer la place accordée au roi cacao par rapport aux autres cultures?

Fig 65 : Part cultivée en cacao au sein de l'exploitation béti
(par classes de superficie en 1965)

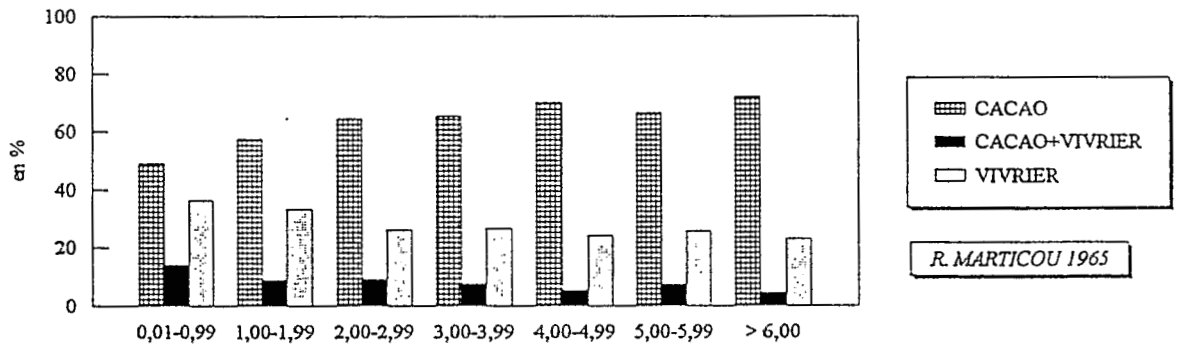

Si l'on se réfère au Recensement Agricole de 1984 et à l'enquête CACAO 1993, on ne relève pas de modifications sensibles par rapport à l'enquête de 1962 : 59,0% du sol est occupé par le cacao en 1984 dans la province du Centre contre 64,2% en 1962 dans le

Nyong-et-Sanaga. La part du cacao aurait donc même légèrement diminué en valeur relative. Ce qui peut sembler fort paradoxal, alors même que la zone centrale camerounaise connaissait, durant la période 1962 - 1984, une forte progression du cacao dans les terroirs villageois, en liaison avec une hausse régulière du prix d'achat au producteur. Si cette extension des cacaoyères était limitée dans les zones au foncier saturé (Lékié par exemple), elle était cependant remarquable dans la plupart des autres départements (Nyong-et-Soo, Mbam, etc...) aux réserves foncières importantes[32]. Les seules explications plausibles résident, soit dans le traitement différencié des informations recueillies au sein des deux enquêtes (la plus ancienne est un sondage, le Recensement Agricole est une enquête exhaustive), soit dans le rééquilibrage progressif du système productif après une période d'engouement pour la monoculture cacaoyère.

Fig 66 : Part cultivée en cacao au sein de l'exploitation béti
(par classes de superficie en 1984)

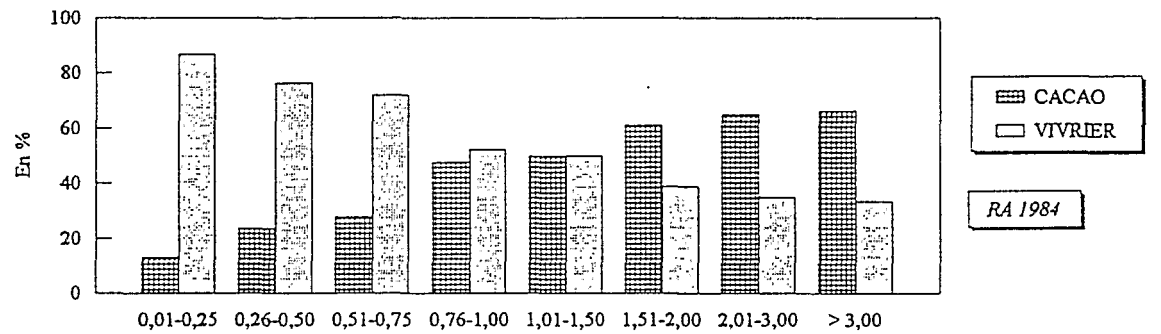

En réalité, s'il y a eu progression sensible de la part des cultures vivrières au sein de l'exploitation dans le Centre[33] (en % de la superficie totale cultivée) en 1962 et 1984, c'est surtout par suite de la non comptabilisation des plantations mixtes. Ces dernières sont, en effet, généralement assimilées à des parcelles vivrières, dans la mesure où la majorité d'entre elles ne sont pas de vraies plantations mixtes, associant culture de rente et cultures vivrières

[32] *"Depuis 1972, on constate que le cacao a progressé de 9% à l'intérieur du terroir* [surdensifié de Yemessoa (d > 100 hab/km²)], *et de près de 14% à Nkolngégé* [un des quartiers du village] *dont le terroir est déjà surchargé. Le cacao s'est étendu notamment au bord des ruisseaux, dans les zones les plus humides. (...) Tout autre est l'évolution à Alen-Zalengan* [en pays Bulu, dans une zone de grande forêt peu habitée (d = 13 hab/km²)]. *On constate d'abord une forte progression du cacao (+ 63,5%), au détriment des plantations de café (- 71%) et surtout des plantations mixtes cacao-café (- 86%)"* (C. SANTOIR 1992, pp. 125 - 126).

[33] Elle était de 41% en 1984 selon le Recensement Agricole et de 41,5% en 1993 selon notre enquête personnelle dans 4 départements de la province du Centre. En revanche, si l'on inclut les réserves foncières (bois, bas-fonds) et les jachères, la superficie occupée par le vivrier ne dépasse pas 9,1% de la superficie totale disponible et les cacaoyères 12,8% (CACAO 1993).

comme en pays bamiléké, mais de jeunes cacaoyères encore improductives dans lesquelles les femmes cultivent temporairement des vivres. Ces cultures (tubercules) fournissent un ombrage protecteur aux jeunes pieds plantés. Progressivement, les cultures vivrières se raréfient pour disparaître presque totalement au bout de 4 à 5 ans, lorsque ques les cacaoyers commencent à produire.

En revanche, on note une plus forte variation de la place accordée aux plantations cacaoyères au sein des différentes classes d'exploitation, sans considération de la superficie totale disponible[34]. Le cacao est faiblement représenté dans les micro-exploitations, dans la mesure où la quête de numéraire passe après la recherche de l'autosubsistance alimentaire. Et si cette spécificité n'apparaît pas dans l'enquête menée par H. MARTICOU, c'est uniquement parce que ces dernières ont été regroupées dans une seule catégorie d'exploitations inférieures à 1 hectare cultivé.

* La caféiculture en mode associée : une polarisation atténuée.

La politique coloniale de soutien à la caféiculture et le choix heureux, dès le départ, d'une variété parfaitement adaptée à la zone permirent à la région bamiléké de s'ancrer définitivement dans "la modernité" et de fournir aux producteurs une source de revenus appréciable. Ancrage partiel toutefois jusqu'en 1955, puisque sa diffusion était soumise à un ensemble de mesures contraignantes (voir Chapitre 1, III° Partie) pour éviter une désorganisation complète du système local de production vivrière. En réalité, cette crainte coloniale n'avait pas de fondement manifeste; elle était à la fois le résultat d'une méconnaissance réelle des pratiques culturales bamiléké et de la volonté de privilégier la formation de plantations pures, selon la rationalité agronomique des stations d'expérimentation. En effet, avant l'introduction du café, l'économie agricole de cette région était *"presque exclusivement tournée vers la production vivrière sous forme de cultures mélangées"* (P. CAPOT-REY et alii. 1965, p. 24). Et **cette orientation polyculturale des systèmes productifs bamiléké s'est maintenue** depuis, malgré tous les efforts entrepris par les structures d'encadrement (UCCAO, Ministère de l'Agriculture), pour intensifier la production et accroître les superficies plantées en Arabica.

Etant donné l'exiguité des terroirs cultivés (Chapitre 4, I° Partie), le planteur bamiléké a rarement la possibilité d'étendre ses plantations sur des jachères, quitte à les reconstituer ultérieurement en défrichant une portion de forêt. Les plantations de café Arabica sont donc systématiquement associées à des cultures vivrières; seules les plantations de Robusta, par suite d'un port plus couvrant, sont majoritairement conduites en culture pure. Par conséquent, le café occupe une superficie beaucoup moins étendue au sein de l'exploitation bamiléké par rapport à d'autres zones productrices où les plantations pures l'emportent[35].

---

[34] Ainsi le coefficient de corrélation entre la superficie totale cultivée et la **superficie en cacao**, obtenu au cours de notre enquête CACAO 1993, est faiblement significatif (0,31) au seuil de 0,001.

[35] *"(...) rappelons que l'exploitation familiale Bamiléké a précisément 96% de sa superficie consacrée aux cultures vivrières (34% en cultures vivrières pures, 62% en association avec du caféier). Ces pourcentages sont respectivement de 55 et 22 chez le paysan Bamoun, de 10 et 68 dans le Mungo et enfin de 29 et 41 dans le reste du domaine d'enquête* [l'Ouest du Cameroun Oriental]" (P. CAPOT-REY et alii. 1965, pp. 25 - 26).

Planche 28 : En saison des pluies, **les champs en culture associées de l'exploitation bamiléké donne l'impression d'un fouillis végétal.** Tout l'espace disponible est cultivé. Cet enchevêtrement répond néanmoins toujours à une logique précise de la part de l'agricultrice qui gère au mieux un terroir exigu en fonction de ses besoins alimentaires et financiers (Chefferie Baleveng - juin 1992 - Ménoua).

Tableau 117 : Part du café dans la superficie totale cultivée de l'exploitation bamiléké entre 1962 et 1984

ANNEE	1965	1972	1984
CAFE	66,0%	73,0%	51,8%

Source : P. CAPOT-REY et alii, 1965; enquête auprès de 875 exploitations agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental - chiffres obtenus à partir d'un sous-échantillon de 490 exploitations de la strate à culture Arabica et 255 exploitations de la strate à dominante Robusta).

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - Premiers résultats du Recensement Agricole 1971 - 1973;

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, octobre 1987 - Recensement Agricole 1984, Secteur Traditionnel, Résultats de la Province de l'Ouest;

Le manque de terre est donc, beaucoup plus que dans le Centre, le principal facteur limitant à l'accroissement du capital arbre. Et la nécessité de maintenir un niveau minimal de production vivrière familiale est présente à toutes les périodes de l'histoire agricole. Cela ne fait que confirmer l'idée d'un comportement craintif vis-à-vis d'une spécialisation trop poussée dans le pays bamiléké. Là réside peut-être l'obstacle principal à une production massive au niveau régional qui serait la condition nécessaire pour s'imposer et négocier directement sur les marchés internationaux.

Fig 67 : Part cultivée en café Arabica au sein de l'exploitation bamiléké
(par classes de superficie en 1962)

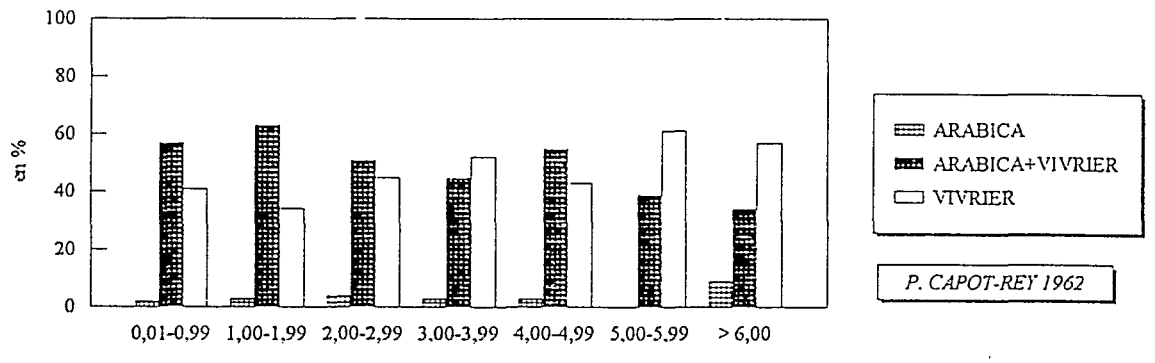

Fig 68 : Part cultivée en café Robusta au sein de l'exploitation bamiléké
(par classes de superficie en 1962)

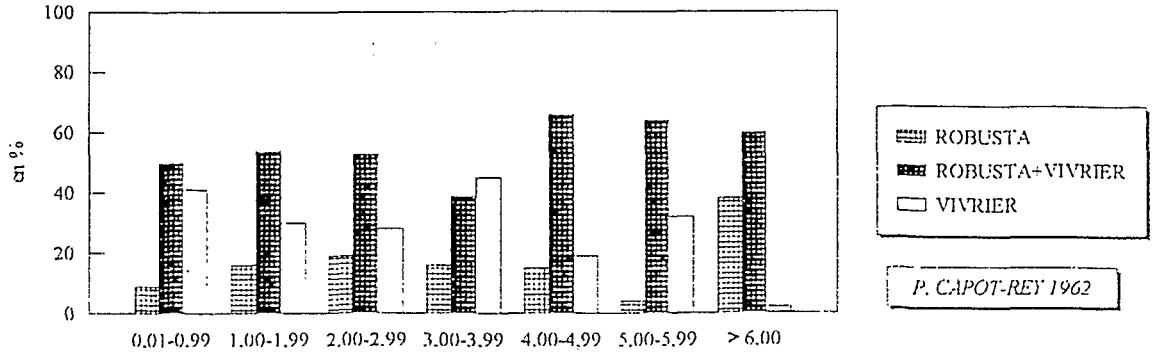

En 1965, à partir de relevés effectués dans 875 exploitations agricoles du Cameroun Oriental, P. CAPOT-REY relevait que *"plus l'exploitation est étendue, plus la proportion réservée aux cultures d'exportation est importante, que les plantations soient ou non associées à des cultures vivrières. Ce pourcentage passe de 58% dans les exploitations inférieures à 1 hectare à 78% pour des exploitations de plus de 6 hectares"* (op. cit., p. 25). Et de conclure : *"cette augmentation de surface consacrée aux cultures de rapport traduit bien l'engouement du paysan pour ces cultures"*.

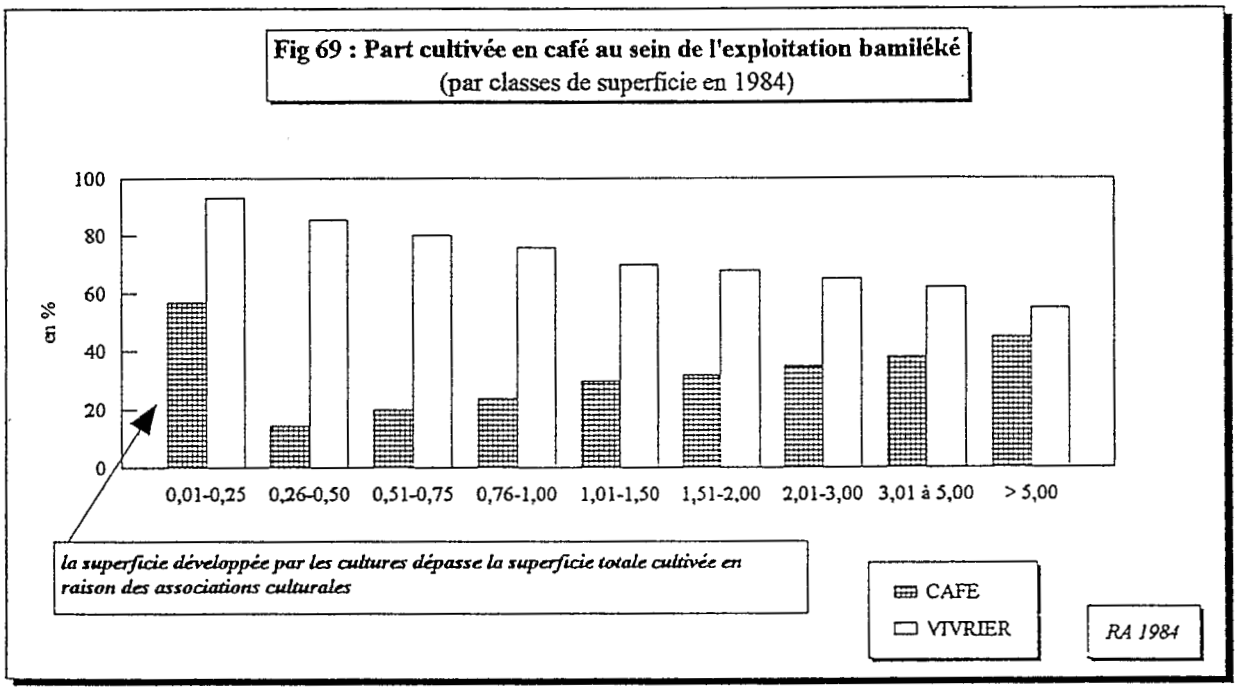

Si cette relation est conservée dans les zones productrices de café *Robusta* (voir ci-dessus), elle n'apparaît, en revanche, pas clairement dans les unités familiales de production de la strate à dominante *Arabica*. La tendance à l'augmentation des surfaces en culture de rente en fonction de la superficie totale de l'exploitation y est moins marquée : la superficie couverte par le café dans les micro-exploitations, disposant de moins d'un hectare de SAU, était de 59% contre seulement 63% pour celles supérieures à 6 heciares en 1965. L'enquête de CAPOT-REY montre, en outre, que l'âge de l'exploitant n'est pas un facteur discriminant dans l'orientation agronomique des exploitations à dominante Arabica. Chez les plus jeunes (moins de 30 ans), les plantations occupent près de 2/3 de la surface de l'exploitation (64% pour être précis), et guère moins chez ceux âgés de 60 ans et plus (58%). Il y a donc peu de différence d'une catégorie à l'autre, signe d'une relative uniformisation des comportements des planteurs de café Arabica.

III. 8. B. La réutilisation sociale de la culture de rente.

"Le sol, les "tiges" [de cacao], l'argent qu'on en tire, fournissent les bases modernes de la puissance. On est fier de ses arbres, on s'y survit autant que dans sa progéniture" (B. DELPECH 1980, p. 276; 1982, p. 656).

"Le café (...) a réussi à une certaine époque parce qu'approprié par les populations et récupéré par la hiérarchie sociale d'alors dans un contexte de pénurie de signes monétaires" (S. MORIN 1994, p. 214).

Par ces deux citations, on est immédiatement introduit dans l'univers des représentations liées à la culture de rente. Il semble alors manifeste que la culture de rente n'a pas été imposée, ni même "acceptée"; chaque groupe a développé un mode spécifique de réappropriation, en conformité avec son système social et sa vision collective de la réussite (cf. Chapitre 2, III° Partie). **Dans le premier cas, le cacao a non seulement été rapidement assimilé par les systèmes productifs forestiers, mais sa centralité a permis le développement d'une véritable "culture" cacaoyère symboliquement surinvestie. Dans le second, pas de "saga du café" ni de déferlement, le producteur bamiléké s'est, avant toute, intéressé aux revenus supplémentaires générés en accord avec "la mystique de l'enrichissement" propre à sa société.**

III. 8. B. 1. L'appropriation de la culture de rente par la société.

La culture de rente a servi, dans le pays bamiléké comme dans le pays béti, d'élément d'identification collective, venant à la fois confirmer la position sociale des "grands" et donner aux "petits" une indépendance économique qu'ils n'avaient jamais eu jusqu'alors dans la société précoloniale.

* Une production agricole immédiatement socialisée et nécessaire à l'élargissement de la réussite.

Dans le pays béti, c'est sans aucun doute le "concubinage" permanent des membres de la famille avec le cacao qui a contribué à renforcer, l'attachement à cette culture à chaque génération. Prenant très jeune l'habitude de suivre son père dans la plantation, et de participer aux différentes tâches afférent à son entretien (mise en place d'une pépinière traditionnelle, taille, redensification), le futur planteur est naturellement conduit à reprendre, poursuivre et agrandir les superficies en cacao, reproduisant ainsi, à l'identique, un même schéma mental.

La plantation héritée du père, est toujours préservée, quel que soit son âge. Il est très rare que ces anciennes plantations héritées fassent l'objet d'un arrachage ou d'un recépage massif, à moins que le foncier ne soit suffisamment exigu (Lékié). En effet, cette première cacaoyère, plantée entre 1920 et 1940, a valeur de symbole: c'est la preuve ultime de la réussite paternelle et de son accession au statut de planteur. Et c'est avec réticence que l'on se résout à recéper un vieux pied de cacao "Ghana", paré de toutes les vertus productives.

Dans l'Ouest Bamiléké, la culture de rente a été également parfaitement réappropriée par la population, d'autant plus que la possibilité de cultiver du café Arabica était

soigneusement contrôlée et limitée jusqu'en 1950 à une minorité privilégiée. *"Au début, lorsqu'un Bamiléké obtenait l'autorisation de cultiver le café, les membres de sa famille étaient très fiers et venaient avec enthousiasme travailler dans sa plantation. Après la vente du café, il leur distribuait des petits cadeaux en retour. C'était la solidarité familiale traditionnelle qui continuait. Mais lorsque la culture de café est devenue libre, tout le monde a créé sa plantation, et personne n'a plus eu le temps d'aller travailler gratuitement pour un parent"* (J-L. DONGMO 1981, Tome 1, p. 147).

On n'assiste pas à un surinvestissement dans l'ordre de la symbolique et des représentations. **La caféiculture ne semble pas avoir abouti comme chez les cacaoculteurs du Centre à l'élaboration d'un culte du planteur et de la plantation**. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'ait pas fait l'objet de soins constants jusqu'à ces dernières années pour maintenir à niveau le potentiel productif. Ni que les successeurs ne se soient pas efforcés d'agrandir le patrimoine caféier du lignage en créant une ou plusieurs plantation. Elle n'aurait ainsi jamais été prise comme une fin en soi, mais comme un moyen de réaliser certains objectifs inscrits dans le projet collectif bamiléké : assurer la promotion des enfants par l'école, réussir hors de la sphère agricole par un recours systématique à la tontine. C'est le même phénomène que met en exergue B. CHARLERY de LA MASSELIERE dans la caféiculture tanzanienne : *"le café s'est (...) présenté et se présente comme moyen et étape d'une filière de promotion sociale plus ou moins appropriée par une fraction de la population (...)"* (1994, p. 109).

Par le biais de l'UCCAO et en fonction du tonnage de café livré à la coopérative, chaque planteur avait accès à des crédits de campagne. De même, le produit des ventes du café conditionnait directement la capacité de chaque ménage à épargner en cotisant à la tontine et, par voie de conséquence, le montant des crédits disponibles. **La plantation a donc surtout été considérée comme un levier financier pour développer d'autres activités économiques**. *"Etre planteur n'est qu'une étape dans la promotion économique du colon bamiléké. La plantation de café et de cacao assurera à l'intéressé une base économique stable (...), sur laquelle il pourra greffer des activités du secteur tertiaire : artisanat, commerfce, transport"* (J-C. BARBIER 1979, p. 150). Et c'est ainsi que l'on peut rendre compte du processus de différenciation socio-économique en oeuvre dans la société bamiléké. Au total, ceux qui auront le plus bénéficié de la manne caféière ne sont généralement pas les grands planteurs traditionnels, mais bien ceux qui ont su profiter de leur fonction dans la filière café et dans les structures coopératives.

En fait, la culture du café n'a pas fondamentalement bouleversé la hiérarchie économique bamiléké. Bien au contraire, elle l'a plutôt renforcé. Les chefs traditionnels ont ainsi été les premiers à bénéficier de l'introduction du café à partir de 1932-35. Comme ils étaient parallèlement les seuls possesseurs à pouvoir la redistribuer, ils ont eu tout loisir de constituer de grandes plantations et de développer précocement des activités commerciales ou de nouvelles spéculations agricoles (eucalyptus, goyave, ananas, miel, élevage hors-sol). De fortes corrélations ont ainsi été trouvées dans l'échantillon ADOC (1992) entre *Revenu de café Arabica/ Revenu des productions fruitières* (0.84) ou entre *Revenu de café Arabica/ Revenu du commerce* (0.76). Par une succession de processus cumulatifs, l'agriculture de plantation a contribué à renforcer les inégalités et asseoir la réussite de certains, sans qu'il y ait jamais eu de revendications sociales manifestes. A moins de considérer la guérilla upéciste comme l'expression d'une volonté de changer les bases mêmes de la société traditionnelle - à la fois

sélective, élitiste et encadrante - la marche revendicatrice des exclus, des déshérités et des déclassés. Cette dernière thèse n'a cependant jamais réussi à faire l'unanimité parmi les différents chercheurs soucieux de la décrypter et d'en donner une interprétation globale et définitive.

Même pour les Bamiléké émigrés en ville, enrichis par le commerce, l'artisanat, le transport, la plantation caféière représente plus qu'un simple source de revenus. Elle symbolise la permanence des liens avec la chefferie d'origine et la concession natale. Et restera toujours la base de leur entrée en accumulation pour la plupart. **La plantation a donc toujours été considérée**, dans la partie centrale du pays bamiléké, **comme un capital de base indispensable à tout enrichissement**, rien à voir avec et l'esprit de gestionnaire "bon père de famille" du cacaoculteur, gérant et exploitant son capital arbustif de manière paresseuse pour sa retraite et en consommant les dividendes de manière ostentatoire.

Le café ayant servi de point de départ à de nombreuses réussites commerciales, ne point en posséder revenait de fait à restreindre ses chances de réussite. **La caféiculture a donc participé assez largement à cette mystique de l'enrichissement individuel** (expression préférable à celle de *"mystique du progrès"* de J-L. DONGMO et repris par P. GOUROU, trop vague et d'un positivisme scientifique un peu suranné).

* Une culture qui permet de passer de la condition économique de paysan vivrier au statut de planteur ?

L'introduction de la culture ne revêt pas la même importance socio-culturelle pour le paysan vivrier d'une chefferie de l'Ouest bamiléké et celui d'un village béti. Pour le cacaoculteur l'accession à la plantation, constitue une réelle rupture avec l'ancien ordre agraire. En se fixant géographiquement et investissant dans la création d'une cacaoyère, il se constitue un capital dont il percevra des dividendes sur plusieurs décennies et acquiert, par là même le statut de possédant. Cette volonté de contrôler beaucoup d'espace, qui renvoit au "mode de vie" du clan béti à l'époque précoloniale, trouve avec la culture cacaoyère sa parfaite concrétisation. Comme en plus, cette culture était, il y a peu encore, une des seules productions marchandes, on saisit mieux la raison de l'attachement du béti agriculteur. Grâce au cacao, il s'assure - en outre - un contrôle accru sur la main d'oeuvre disponible en s'appropriant la terre. Le cacao devient le catalyseur d'une nouvelle aventure agricole et la clé de la reproduction socio-économique. *"La mode ne s'est-elle pas répandue, dans la subdivision d'Ebolowa, de clouer à la porte de sa case, bien en vue de la route, le nom du propriétaire et le nombre de ses cacaoyers. Chacun tient à l'honneur d'avoir une plantation."* (J. BINET 1956, p. 60). Et H. MARTICOU de noter également : *"(...) avec trois mille "tiges" on commence à devenir une notabilité, un "gros planteur". On a du bien au soleil. La thésaurisation-bétail est ici tenue en échec par la tsé-tsé. Le cacaoyer y supplée. C'est un des aspects de la psychologie du planteur rarement évoquée"* (1962, p. 42).

Comme il n'existe parallèlement ni ordre, ni caste susceptible de faire obstacle à l'ascension sociale du planteur, on comprend aisément que la plantation soit un des fondements du prestige et un moyen d'accès au pouvoir. En devenant arboriculteur - planteur, le Béti n'a plus à prouver ses capacités comme chef de famille et chasseur-pêcheur-cueilleur, mais il peut consommer tranquillement les dividendes de son capital. Il quitte une vie agraire faite de temps "courts" aléatoires pour un temps "long" sécuritaire. La plantation lui sert de

levier pour asseoir son contrôle social dans une économie ostentatoire faite de redistribution permanente. L'agriculture de plantation lui donne un statut socio-culturel nouveau : **le cacao permet de passer de la condition de paysan vivrier au statut de planteur**[36].

Il y a une filiation symbolique entre la plantation coloniale qui n'était pas encore agro-industrie et la "plantation", parcelle extensive de cacaoyers, plantée avec des fèves volées dans les grands domaines capitalistes de l'empire germanique. Le paysan en pays béti reste toujours la paysanne par le genre de vie que cela implique. Le propriétaire du verger cacaoyer se mue en planteur car il est branché comme son homologue manager agro-industriel sur le marché international, via le prix de son produit. Et il transforme cette dépendance en atout dans l'ordre social béti en pratiquant une économie de prestige redistributrice. Ce statut social est adossé aux fonctions utilitaristes de la plantation comme investissement productif: revenus immédiats ou différés, épargne de précaution ou redistribuée en rente plus tard, capital que l'on consomme immédiatement ou que l'on préserve pour le "manger", lors de ses vieux jours. L'originalité de la situation du **planteur béti** par rapport à l'arboriculteur d'Occident, c'est qu'il **a transformé en statut socio-culturel une condition économique de dépendance et une rente écologique somme toute banale**. La vigne française dispose d'avantages comparatifs de même nature et dépend d'un marché mondial sans que le viticulteur ne soit un planteur. Ce n'est donc pas les forêts des Tropiques humides qui ont engendré le planteur mais la confrontation de systèmes économiques dans la période coloniale. Ce serait plutôt l'"indigène" qui se serait ainsi approprié, à sa façon, les privilèges réservés aux "estates managers". C'est ce qu'Houphouët Boigny a eu l'intelligence de comprendre très tôt puisqu'il a accouché de l'*"idéologie du planteur"* au niveau politique, ce que curieusement le groupe Beti au pouvoir depuis une décennie n'a pas su utiliser. Le planteur n'est pas dans le registre politique ivoirien le *"villageois"* de la campagne mais le capitaliste terrien en voie d'émergence et sur lequel s'amarre fortement un régime.

Une plantation, c'est d'abord un paysage en discordance avec l'environnement naturel ou artificialisé habituel d'une région, une enclave géographique économiquement extravertie. Les techniques d'exploitation, le financement, la main-d'oeuvre, tout vient de l'extérieur, du "Nord industrialisé" le plus souvent. Il existe toutefois toute une série de nuances entre la micro-plantation familiale et le domaine agro-industriel de plusieurs milliers d'hectares. La micro-plantation n'a retenu, au mieux, de ce mode d'organisation de la production que les plants sélectionnés. Pour le reste, qu'il s'agisse de la culture pure, de la main d'oeuvre salariée ou de l'utilisation d'intrants, les comportements sont conditionnés par la conviction de l'encadrement agricole et par les contraintes foncières et familiales. D'où des rendements particulièrement bas et l'inefficience constatée des retombées de la recherche agronomique : en pays Béti, les rendements oscillent entre 100 et 400 kg/ha avec une moyenne de 100 à 150 kg/ha alors qu'on obtient des rendements cinq à dix fois plus élevés en "milieu contrôlé". L'utilisation de techniques élémentaires limite la surface de la cacaoyère aux capacités de mobilisation de la main d'oeuvre: 3 à 5 ha en pays béti. De même, la pression foncière constitue un autre facteur limitant de l'extension de la plantation. Enfin, le souci de sécurité

---

[36] Dans son ouvrage sur l'**Economie du cacao - Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique Tropicale**, J. ASSOUMOU (1977, p. 187) rappelle ainsi que 4 planteurs notables sont décorés, pour la première fois, de l'Ordre du Mérite Indigène **au titre du Cacao** en novembre 1924 : Charles Atangana, chef supérieur de Yaoundé; Ntonga Mirkoa, chef de Bidjoka (Lolodorf); Daniel Modimbou, planteur à Mougomba (Edéa) et Manga Bell, chef du canton de New-Bell (Douala).

alimentaire impose des systèmes et des rotations culturales permettant la culture de toute la gamme des vivriers possibles en intercalaire. Le "cueilleur" béti n'a rien à voir sur le plan agronomique avec le "patron" d'un domaine agro-industriel. Il devrait plutôt être assimilé aux manoeuvres des usines à produire des denrées tropicales, dont il ne partage pas, cependant, la condition salariale. Différence de fond.

Cette dimension sociale de la condition d'arboriculteur n'est pas de nature à favoriser la modernisation de la cacaoyère. On peut en conclure, dès à présent, que le planteur béti n'est pas devenu un entrepreneur agricole, même à l'échelle de sa parcelle.

Qu'en est-il pour le caféiculteur de l'Ouest? S. MORIN pense que *"dans une société où la position sociale doit constamment se justifier par la réussite économique et vice versa, en dehors de l'assurance foncière que procure la plantation, et de ses corollaires monétaires, c'est le statut de planteur qui s'attache à l'activité caféière qui prend une valeur éminente aux yeux des paysans mais aussi à ceux des néo-urbains. Acquérir ce statut est vécu comme une promotion sociale avec ce que cela entraîne comme avantages, introduction dans les sociétés secrètes de la chefferie, acquisition de titres, de femmes, mieux vivre et considération (...)"* (1994, p. 198).

Notre patiente analyse régionale de 1992, soigneusement mûrie au sein du Projet OCISCA par l'enquête dans la chefferie Bafou en 1991, nous montre, au contraire, que ce schéma s'applique assez mal au pays Bamiléké pris dans son ensemble. Certes, çà et là, principalement dans les zones de colonisation pionnière ou dans les chefferies peu saturées, la culture du café a été vécu comme une promotion, dans la mesure où elle a distribué des dividendes monétaires. L'économie de plantation cacaoyère ou caféière y offrait des possibilités évidentes de promotion économique à des héritiers sans plantation, à des cadets dépossédés, des exploitants ambitieux à l'étroit sur leur terroir. Il était possible de se constituer de grandes plantations, à l'échelle du plateau bamiléké (5 ha soit environ 9.000 plants). Cette réussite économique facilitait également l'accès aux épouses et la fondation d'un nouveau lignage. A terme, elle pouvait se traduire, moyennant de multiples services rendus à la communauté et à la chefferie, en prestige social et pouvoir politique (J-C. BARBIER 1979, p. 148). D'autant plus que les systèmes productifs étaient peu diversifiés, les productions destinées à la vente peu nombreuses. Dans le Ndé ou le Haut-Nkam, l'éloignement relatif des centres urbains et l'enclavement géographique auront, par exemple, contribué à revaloriser cette culture; les agriculteurs avaient le choix entre un nombre limité de cultures commerciales (cola, palmier à huile, cacao, ananas). Cette revalorisation indirecte de la culture caféière signifie-t-elle pour autant l'acquisition d'un véritable statut social comme dans le pays Béti ?

Nous pensons bien plus que si le café est à l'origine d'une monétarisation importante des campagnes bamiléké, il n'a pas ouvert de brèche véritable dans l'ordre économique (accumulation rapide par constitution de rente foncière comme dans la Côte d'Ivoire) et moins encore dans les structures sociales. La culture caféière n'a pas fondamentalement bouleversé le système social traditionnel, mais plutôt renforcé les positions traditionnelles de chacun[37] :

---

[37] *"(...) le café a réussi à une époque parce qu'approprié[e] par les populations et récupéré[e] par la hiérarchie sociale d'alors dans un contexte de pénurie de signes monétaires"* (S. MORIN 1994, p. 214).

les notables, les chefs et les héritiers uniques sont devenus de grands planteurs, les autres lignages mineurs à héritiers multiples sont restés de petits planteurs, à moins qu'ils n'aient cherché à dépasser leur condition en émigrant en ville ou vers des zones agricoles pionnières (Mungo, Nkam, Noun). La position de chaque lignage et de chaque planteur dans la société bamiléké est, en effet, clairement établie par un degré de notabilité (titre) et un niveau de richesse (type de tontine, signes extérieurs de richesse, responsabilités électives, affaires commerciales). Les deux étant intimement liés (se reporter au Chapitre 2, III° Partie). C'est cette position dans la société traditionnelle, faussement "castée", qui lui donne une respectabilité et assure la reconnaissance des autres et lui donne accès au statut de "*big man*". Toute l'évolution sociale de l'individu n'est cependant pas déterminée par avance. On a déjà noté que des marchepieds existaient pour promouvoir les plus méritants (la scolarité, le service du chef).

En fin de compte, la culture de rente n'a pas bouleversé cette hiérarchie, elle a juste souligné cette tendance de fonds. Elle n'a pas créé un nouvel ordre de réussite, mais elle a complété ceux qui existaient. Elle n'a pas constitué *"une aventure collective sans nouveaux riches ni exclus"* (P. JANIN 1993) comme dans le pays béti; elle a été une source de richesse supplémentaire, s'ajoutant à d'autres rentes arbustives et des activités commerciales. Elle a renforcé des réussites individuelles. Toute la place étant occupée par plusieurs cercles de notabilité traditionnelle, la caféiculture n'a pu modifier ces données fondamentales : elle s'est imposée à l'ensemble de la société, surimposée aux autres activités mais n'a mais n'a pas créé un nouvel ordre agraire. Aucun planteur bamiléké ne semble réellement avoir obtenu la considération sociale de ses pairs par son acharnement à intensifier sa production caféière et augmenter sa production. Ce n'est pas de la sorte que l'on devient "un grand" en pays bamiléké. Etant donné l'ethos économique bamiléké, l'ascencsion sociale découlerait certainement plus de la capacité du planteur à réinvestir son argent hors du secteur agricole et à le faire fructifier, prouvant ainsi ses capacités à "mener une affaire". **Le café ne distribue pas de notabilité, ni de nouveau statut social**.

Si le café et le cacao se rejoignent sur les modifications apportées au système agraire dans son ensemble (monétarisation, individualisation, esprit de rente), ils divergent nettement par la réappropriation qu'en fait chaque planteur : dans l'Ouest, c'est pour transcender l'ordre collectif sans le nier ni le critiquer, dans le Centre c'est pour mieux le réintégrer après l'avoir transformé ou sublimé.

III. 8. B. 2. Individualisation et moule uniformisant de la culture de rente.

C'est pour les populations de la zone forestière que la diffusion de l'arboriculture a le plus profondément modifié le rapport à la terre et les rapports de production. Elle fragmente l'unité communautaire du lignage et consacre l'accession à l'autonomie de chaque adulte héritier. L'unité de production devient la cellule domestique et non plus la *nda-bot*. Cette progression de l'individualisme n'est pas aussi forte en pays bamiléké où nombre de cultures commerciales étaient pratiquées avant la ciolonisation et où le processus de segmentation lignagère est plus ancien.

* A chaque planteur sa plantation[38].

Autant que possible, chaque exploitant s'est donc efforcé de créer sa propre plantation ou d'agrandir la portion dont il avait hérité. Car comme le déclarait un employé de commerce, travaillant à Yaoundé, à J. BINET en 1954, *"il serait honteux de ne pas en avoir"* (1956, p. 60). Cette explication psychologique a, certes, servi de moteur à l'extension progressive des superficies en cacao mais n'aurait pas eu la même efficacité sans un soutien indéfectible de la part des structures d'encadrement et des prix d'achat attractifs entre 1970 et 1985.

Fig 70 : Origine des cacaoyères des planteurs béti

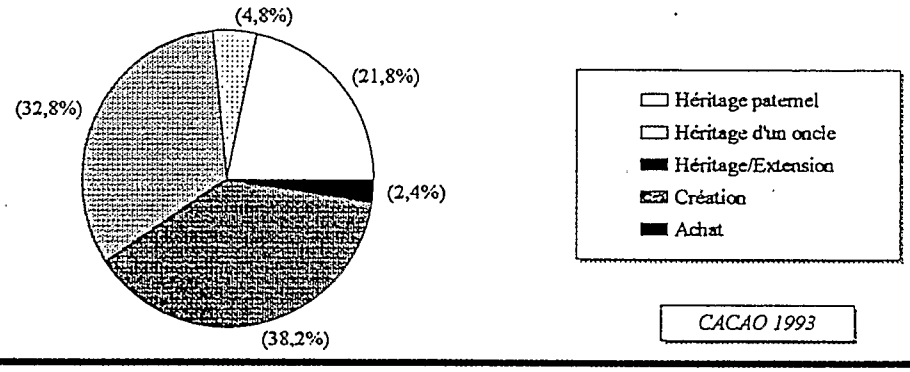

Sur les 165 cacaoyères recensées au cours de notre enquête de 1993 dans le Centre, plus de 70% d'entre elles étaient des créations individuelles, totales ou partielles. Cette très forte proportion tient au processus même de création des plantations par défrichement

[38] Le terme générique de "plantation" est couramment utilisé en français sans être toujours défini. Alors qu'il existe des équivalents pour chaque unité spatiale cultivée, ce terme est inconnu dans la langue anglaise. On utilise plutôt les mots de "estate" lorsque les superficies plantées dépassent 40 ha et "holding" lorsqu'elles sont inférieures.

la **PARCELLE**, qui désigne la plus petite unité de terrain cultivé par un seul actif, d'un seul tenant qui a été entièrement cultivé au cours de l'année agricole, porte un seule culture ou une seule association de cultures, correspond à *parcel*;

Le **CHAMPS** constitue un bloc de culture ou un ensemble de parcelles mitoyennes, situées en un même lieu et relevant d'un ou plusieurs responsables d'itinéraire technique; son équivalent anglais est *farm*;

l' **EXPLOITATION** est composé d'un ensemble de blocs de culture dispersés géographiquement, appartenant à un même personne mais sur lesquels plusieurs actifs possèdent des droits d'usage, le terme anglais le plus proche est *holding* (à ne pas confondre avec *estate* qui désigne une exploitation agricole de grande superficie, conduite en mode intensif ou semi-intensif et qui emploie uniquement une main d'oeuvre agricole salariée non familiale). Dans le pays Bamiléké, il n'est pas rare que les plus petites unités familiales de production ne dépasse pas le simple champs (ou bloc de culture).

progressif des réserves forestières. Sans revêtir les aspects d'une course à la terre comme au Ghana ou en Côte d'Ivoire, les fondations de cacaoyères béti mettent en évidence un même mécanisme fondamental : *"celui du défrichement renouvelé, mouvement perpétuel qui s'avère être une nécessité dans le fonctionnement de l'économie de plantation, jusqu'à entraîner sa disparition"* (J-M. GASTELLU 1981-1982, p. 230), au moins dans ses formes pionnières (exploitation "minière" de la rente forestière et foncière dans les départements du Nyong-et-Soo par exemple).

La création extensive de plantations a permis l'accaparement des terres que les seuls droits d'usage ne permettait pas de contrôler durablement. Durant la première partie du siècle dans la Lékié, et jusque dans les années 80 dans quelques zones forestières, on a pu assister en pays béti à la même *"compétition entre les membres de la communauté familiale et villageoise"* que dans les vieilles régions de plantation togolaises (Litimé, Akposso et plateau de Dayes[39]), toutes situées dans le sud-ouest du pays à proximité du Ghana. *"Compétition qui n'est explicite"*, notent A. QUESNEL et P. VIMARD (1988, p. 62), *"que lorsque les terres se font plus rares ou que la cession à des individus n'appartenant pas à la communauté devient très importante ou bien encore que l'Etat ou les tenants du pouvoir d'Etat introduisent, par le biais d'aménagements agricoles ou l'achat individuel, des formes de spéculation foncière"*.

Quoiqu'il s'agisse là d'une vieille région d'économie de plantation cacaoyère comme le pays béti, où dominent les plantations familiales, les modalités de formation des plantations y ont été quelque peu différentes. En effet, durant la période de la colonisation allemande, *"le plateau de Dayes n'a pas été [directement] intégré aux sphères de production des cultures d'exportation"*, et les premières plantations (cacao, palmier à huile) étaient implantées hors du plateau. Entre 1910 et 1920, il y a pourtant été indirectement rattaché par le biais des migrations vers la Gold Coast voisine. En effet, l'antériorité du développement de l'économie de plantation dans ce pays offrait d'importantes opportunités de travail salarié à des jeunes. D'abord simples manoeuvres agricoles, puis métayers, ils avaient ensuite la possibilité contractuelle de devenir "propriétaire" des plantations travaillées ou d'acquérir d'autres terres par la rémunération de leur force de travail. C'est pourquoi, il semblerait que le véritable développement des plantations villageoises ne commence pas avant 1925 - 1930, sous l'égide de la France, mandataire du Togo après le Traité de Versailles. Et encore, jusqu'à la fin du mandat français en 1939, la production caféière et cacaoyère végète à un niveau très bas. La guerre et l'effort de guerre imposé au Togo entre 1940 et 1945 constitue un deuxième coup de frein à l'extension des plantations dans la région. Ce n'est donc que très tardivement que le plateau de Dayes devient véritablement une région de production des cultures d'exportation à part entière (1950 - 1965). Nombre de natifs rentrent alors dans leur village d'origine et quittent le Ghana où ils avaient émigré. Les créations de plantations se multiplient. Ce mouvement est encouragé par la conjonction de plusieurs phénomènes : la vigueur de l'économie caféière (robusta), le dépérissement concomitant des cacaoyères possédées au Ghana (vieillissement, maladies) et l'atonie du marché mondial ainsi que par les mesures

[39] Petit plateau granito-gneissique de 450 km², situé entre 700 et 900 mètres et qui constitue la terminaison de la chaîne de l'Atakora au Sud-Ouest du Togo. Il comptait, en 1976, 27.000 habitants ce qui représentait une densité de l'ordre de 60 hab/km².

protectionnistes ghanéennes qui rendront, un temps, difficile le rapatriement de la production des cacaoyères appartenant aux Togolais.

Tableau 118 : Le mode d'obtention de plantations togolaises du plateau de Dayes

MODE	HERITAGE *	METAYAGE *	CREATION *	ACHAT	TOTAL
DAYES	7,0%	28,0%	64,0%	1,0%	100,0%

Source : A. QUESNEL et P. VIMARD 1988, p. 382 (Enquête Migration auprès de 1372 exploitants)
* HERITAGE correspond à ce que les auteurs appellent ***"héritage complanté"***, c'est-à-dire l'héritage d'une plantation ou partage de la plantation à l'issue d'un contrat de métayage;
* METAYAGE correspond à des contrats de ***dibi ma dibi en cours;***
* CREATION à des situations très différentes : héritage d'une parcelle en jachère sur laquelle l'exploitant crée une nouvelle plantation, ***achat d'une terre en friche*** sur laquelle il plante des cacaoyers ou des caféiers;
enfin, * ACHAT désigne ***"l'achat de terres complantées"***.

La mise en plantation croissante des terres villageoises est donc très récente comparée au pays béti : près de 30,0% d'entre elles ont été créées avant 1955 contre plus de 47% dans la zone cacaoyère béti et 13% dans le pays bamiléké. Et ce contraste se retrouve dans l'origine et la date de créations des vergers. Très peu de plantations sont transmises par héritage (7,0%); inversement, près des 2/3 ont été créées sur une terre en jachère (64,0%). On voit apparaître une forme originale d'acquisition de la terre et d'exploitation de la plantation : le *dibimadibi*. Il s'agit, à l'origine, d'un simple contrat de métayage entre un ouvrier agricole et le propriétaire de la terre et du verger. Néanmoins, étant donné l'importance des effectifs émigrés hors de la région et le déficit de main d'oeuvre, le contrat a peu à peu évolué et *"la clause du partage à terme a été introduite dans le contrat afin d'attirer et de stabiliser cette main d'oeuvre"* (op. cit. 1988, p. 89).

Les stratégies personnelles d'occupation du sol tranchent donc, d'une manière générale, fortement avec celles des cacaoculteurs béti. Au moins jusque vers 1975. Car, au cours de cette dernière période, le mode d'acquisition de l'ensemble des plantations au village se modifie sensiblement. **Alors que l'héritage complanté représentait le mode d'acquisition le plus fréquent entre 1920 et 1955, il tend** à diminuer après l'Indépendance et **disparaître complètement à la fin des années 70, remplacé par des créations individuelles**. Tout se passe comme si chaque héritier potentiel, sensible à un prix d'achat minimum garanti globalement perçu comme rémunérateur, préférait créer son propre patrimoine, plutôt que d'escompter un partage de la cacaoyère paternelle. Cette évolution amène paradoxalement d'autres questions : ne serait-ce pas également l'expression d'une mainmise sur les plantations paternelles exercée par les aînés de lignage à l'encontre de leurs cadets, d'une tendance à la transmission unilatérale des plantations? Ou bien est-ce le fait que la régénération des plantations les plus anciennes ait été toujours négligé, voire soigneusement évité, dans cette

société qui *"survalorise le passé et les anciens"* (V. ALARY, A. BOPDA, G. COURADE et P. JANIN 1993)? Ou encore, tel le planteur *ashanti*, une exacerbation du *"désir insatiable de détenir le plus de terre cultivable possible"* (KWASI BOATEN 1974)?

Tableau 119 : L'évolution des formes de fondation des cacaoyères béti entre 1920 et 1991

PERIODE	HERITAGE	HERITAGE / EXTENSION	CREATION	TOTAL
1920 - 1954	38	31	9	78 (48,4%)
1955 - 1976	6	23	23	52 (32,3%)
1977 - 1991	1	0	30	31 (19,3%)

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 25 villages de 4 départements de la province du Centre; calculs établis à partir de 85 exploitations et de 161 plantations cacaoyères).

Etant donné l'exiguïté des terroirs cultivés dans le pays bamiléké, les fils qui n'hériteraient pas d'un part de la caféière n'ont, pour leur part, pas toujours la possibilité de créer leur propre plantation. Sur les 177 plantations de café *Arabica* et *Robusta* de l'échantillon ADOC 1992, à peine plus de la moitié seulement ont été créées ou agrandies par les exploitants interrogés (54%). Et cette proportion est encore moindre dans le Bamiléké Septentrional (48%), où la quasi-totalité des vergers est le plus souvent réduite à une seule plantation sur le *champ de case* (champ sur lequel sont situées les cases d'habitation). Hormis quelques chefferies, telles que Fossong-Wentcheng ou Fontsa-Toula, qui disposaient des réserves foncières sur l'escarpement de la plaine des Mbos. Les planteurs entreprenants ont alors pu descendre dans la plaine des Mbos et délaisser l'arabiculture exigeante pour la culture du *Robusta*, mieux adapté au milieu agro-écologique. La faible taille des plantations caféières dans le Bamiléké septentrional est le produit du morcellement et de la saturation des structures foncières. En revanche, la proportion de caféières *Robusta*, "aménagées" par le successeur-héritier dépasse la moyenne régionale (65%), l'extension des surfaces plantées étant encore réalisable dans certaines chefferies du Ndé et du Haut-Nkam. Leur distribution régionale coïncide également avec les départements à forte déprise rurale.

* Création individuelle, individualisme et repli sur la cellule domestique.

Si l'on essaie de comprendre quelles sont les motivations qui poussent chaque agriculteur à posséder une plantation, le souci d'indépendance semble nettement partagé par l'ensemble des acteurs ruraux Béti ou Bamiléké. On a beaucoup épilogué sur la nature de cet individualisme, notamment pour savoir si l'adoption, puis la diffusion massive de la culture de rente, pouvait avoir servi d'élément catalyseur à des tendances en germe dans chaque

groupe social. Si la cacaoculture ou la caféiculture n'en est pas directement à l'origine, elle a néanmoins certainement renforcé le comportement individualiste de chaque possesseur de plantation. Individualisme devant être assimilé à une autonomie de chaque unité de production familiale, dans ses décisions culturales et sa gestion, et non pas à la capacité de chaque chef d'exploitation à s'affranchir des contraintes et responsabilités du ménage nucléaire. L'acception de cet "individualisme" diffère quelque peu selon chaque groupe social considéré : dans l'Ouest, ce serait plutôt une réaction par rapport à un univers socio-politique surdéterminant, une sorte de "prise de liberté", dans le Centre, l'expression immédiate d'un système moins formalisé, de la pulvérulence lignagère et de la contestation de la personnalisation du pouvoir des chefs (voir Chapitre 2, même Partie).

La clé pour comprendre le rôle du café dans la société bamiléké nous est fournie par la symbolique du bocage : expression d'un idéal socio-politique fort qui dénote à la fois une volonté de maîtrise totale de l'espace agraire (et de ses habitants) et le souci de chacun de préserver une intimité, de construire son indépendance. Le planteur bamiléké voyait plus d'inconvénient à dépendre économiquement d'une élite locale bamiléké que d'être capturé par un marché international, dont il ne déciderait, de toute façon, ni la formation, ni l'évolution. Il préférait se lier à un "ailleurs" ou "dehors" non bamiléké plutôt que de parfaire sur le plan économique le système social existant très encadrant. Est-ce là encore un ajustement indispensable pour éviter une emprise trop forte du "coeur social bamiléké" sur l'individu, une sorte d'échappée organisée par les structures sociales pour éteindre toute contestation réelle de l'ordre bamiléké? Dans les deux cas, **la culture de rente aurait uniquement surligné une tendance de fonds préexistante dans chaque société**.

Pour A. QUESNEL et P. VIMARD *"la création de plantation a pour origine une initiative individuelle des chefs de groupes domestiques, ou de tout autre individu s'accompagnant d'une prise de terre à la communauté. Elle introduit de ce fait une rupture dans l'organisation lignagère de la production des cultures vivrières. Il ne peut plus lui correspondre la division sociale et sexuelle du travail, de cette dernière. Les individus qui désirent créer une plantation ne peuvent plus exiger le support de l'organisation traditionnelle de la production, en particulier des groupes d'entraide, à leur profit exclusif. Si des groupes d'entraide se constituent c'est de manière conjoncturelle : ils répondent à une nécessité technique dans la production et non plus à une organisation sociale de celle-ci"* (A. QUESNEL et P. VIMARD 1988, pp. 66 - 67). En ce sens l'adoption de la culture de rente a accéléré le processus de segmentation socio-économique au sein du lignage : la terre était appropriée et immobilisée pour une longue durée et il n'était plus possible au chef de terre (fon, chef de lignage et successeur) de redistribuer aux autres membres du lignage les terres ainsi accordées. L'extension des patrimoines familiaux s'effectue donc au détriment du patrimoine de la communauté et du chef. Plus que la rupture avec l'organisation communautaire du travail, ce que consacre la plantation c'est l'atténuation d'un mode de contrôle et d'une dépendance clientéliste[40]. Les hommes-dépendants béti deviennent des hommes-libres et le planteur bamiléké cesse d'être à la fois débiteur et serviteur de la chefferie. **Posséder du café ou du cacao c'est accéder à la fois à la maîtrise foncière, à une certaine indépendance économique et à une plus grande autonomie socio-politique.**

---

[40] Se reporter au Chapitre 4, III° Partie sur **Identité et pouvoir : de l'invention et de la contestation**.

"(...) la plantation est réalisée au bénéfice exclusif du chef du groupe domestique ou du chef de famille; la production, l'organisation et le produit échappent totalement au contrôle du chef de lignage, et au contrôle de l'ensemble des aînés du village" (op. cit. 1988, p. 326). C'est donc bien la cellule nucléaire qui devient le cadre privilégié des rapports de production, des procès de production et de la reproduction simple ou élargie. Le groupe domestique, constitué du chef de ménage, des épouses et des enfants, est devenu unité totale de production et de consommation[41]. C'est sur lui que repose l'intégralité des travaux agricoles, hormis quelques tâches pour lesquelles un appoint de main d'oeuvre communautaire est indispensable (récolte des cabosses de cacao et des fèves de café, écabossage, "petite taille" et "grande taille" des plants, défrichement forestier). La répartition des travaux agricoles entre les différents membres du ménage s'effectue comme suit généralement :

TYPE DE CULTURE	*TYPE DE TRAVAIL*	*TYPE DE MAIN D'OEUVRE*
- Cultures vivrières	Abattage et défrichement :	groupe de travail communautaire
	Semis et entretien :	femme individuellement sur chaque champ
	Récolte :	épouse + enfants + autres actifs de sexe féminin
	Transport :	épouse + enfants + parfois chef d'exploitation
TYPE DE CULTURE	*TYPE DE TRAVAIL*	*TYPE DE MAIN D'OEUVRE*
- Cacao	Abattage et défrichement :	chef d'exploitation + amis + tontine de travail
	Pépinières et repiquage :	chef d'exploitation
	Entretien :	chef d'exploitation
	Récolte et écabossage :	groupe lignager (*nda - bot*)
	Transport :	groupe lignager (*nda - bot*)
	Conditionnement :	chef d'exploitation + épouse + enfants

Sources : d'après J. WEBER 1977

Ainsi, sur les 25 villages enquêtés <u>en zone cacaoyère, la proportion de planteurs ayant recours à de la main d'oeuvre salariée, pour l'aménagement des plantations ne dépassait pas 6,5% en 1993</u> (et 15,6% si l'on inclut les travaux de récolte, écabossage, traitements phytosanitaires). *"Le salariat agricole, pour l'instant, n'existe pas de façon institutionnalisé"* note, à juste titre J. WEBER (1977, p. 121). Ce salariat agricole permanent était également évalué comme une activité marginale par A. LEPLAIDEUR en 1983 : seules 6 à 8% des unités familiales de production utilisaient des salariés temporaires dans la province

[41] *"Le lignage n'a plus guère de fonction économique, le cacao ayant imposé un mode de production et de distribution qui favorise l'éclosion de la famille restreinte. La commercialisation d'une récolte personnelle a provoqué l'éclatement des unités de consommation traditionnelles"* (B. DELPECH 1980, p. 276).

du Centre-Sud, contre 37 à 39% ayant recours à des salariés temporaires pour des tâches clairement délimitées (1985, p. 456).

Dans le pays bamiléké, le recours à des tâcherons agricoles est structurellement plus fréquente. C'est le résultat d'une intégration plus poussée et plus précoce dans l'économie monétaire, mais également d'une diversification de revenus, constamment recherchée, dans le souci de minimiser les risques commerciaux (concurrence, mévente, chute brutale des prix) et agronomiques (attaque parasitaire, manque de semences, fertilisation et traitements phytosanitaires mal conduits ou insuffisants)[42]. Si l'on effectue un rapide parallèle avec les économies de plantation ouest africaines, on s'aperçoit que les pays bamiléké a connu une monétisation des rapports de production non négligeable. Certes, moins poussée qu'au Togo ou qu'en Côte d'Ivoire, mais beaucoup plus forte que dans la zone centrale cacaoyère camerounaise.

Fig 71 : Main d'oeuvre utilisée dans les cacaoyères béti

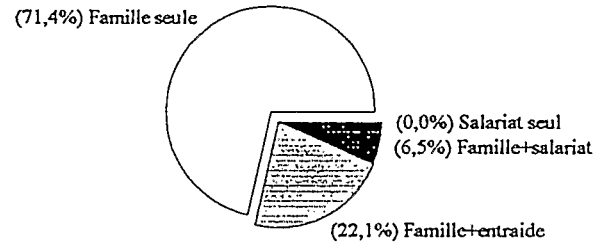

CACAO 1993

Fig 72 : Main d'oeuvre utilisée dans les caféières bamiléké

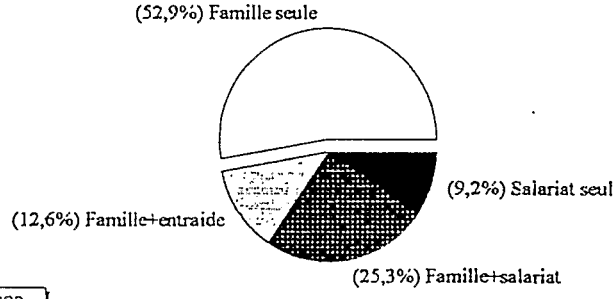

Projet ADOC 1992

[42] Les différents aspects de la rediversification des systèmes productifs béti et bamiléké (diversification structurelle ou conjoncturelle ?) a précédemment fait l'objet d'un chapitre spécifique (1° Partie.)

Tableau 120 : Type de main d'oeuvre utilisée pour l'aménagement des plantations (plantation, arrachage et régénération) bamiléké et béti et pour l'exploitation des plantations togolaises

		FAMILLE UNIQUEMENT	FAMILLE + ENTRAIDE *	FAMILLE + SALARIAT	SALARIAT UNIQUEMENT
CAMEROUN	***BETI***	71,4%	22,1%	6,5%	0,0%
	BAMILEKE	52,9%	12,6%	25,3%	9,2%
TOGO	***DAYES***	78,4%		3,3%	18,3%

Sources : PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère de la Recherche auprès d'un échantillon de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest, réparties dans 20 chefferies de 5 départements - calculs sur la base de 87 réponses de chefs d'exploitation);

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre, réparties dans 25 villages de 4 départements - calculs effectués sur la base de 77 réponses de chefs d'exploitation).

A. QUESNEL et P. VIMARD 1988 (enquête Migration menée en 1976 dans la région de Dayes au Sud-Ouest du Togo - résultats obtenus à partir de 1400 plantations caféières et cacaoyères en faire-valoir direct et indirect, contrats de *dibimadibi* exclus).

* par ENTRAIDE, on considère tout appoint temporaire de main d'oeuvre extérieure à la famille nucléaire, généralement "dédommagée" en nature (nourriture, boissons) pour son travail, mais parfois également "cadeautée" (compensation par un don en bien ou en argent), sans que cela ne puisse être considéré comme une rémunération réelle.

Ainsi, dans le plateau de Dayes, le faire valoir indirect concerne 17% des 1490 plantations. C'est lorsque la plantation a été personnellement créée par l'exploitant ou qu'elle est détenue par un contrat de *dibimadibi* que cette forme d'exploitation est la plus fréquente. En revanche, lorsque l'appropriation et l'aliénation de la terre sont plus anciennement ou plus fermement marquées (héritage lignager, partage en fin de contrat de *dibimadibi*) le planteur en cède plus facilement la gestion à un métayer (25% des cas). De ce fait, la main d'oeuvre la plus utilisée est donc également familiale (épouse et enfants), parfois complétée par l'emploi temporaire d'un manoeuvre *"ou un membre de la famille, extérieur au groupe domestique, qu'il rétribue (24%)"* (op. cit. 1988, p. 333).

Tableau 121 : Le salariat agricole en Côte d'Ivoire et au Centre-Sud du Cameroun en 1979 et 1983

	SUD - EST IVOIRIEN	***CENTRE-OUEST IVOIRIEN***	***CENTRE-SUD CAMEROUNAIS***
Salariat permanent	29,0%	18,5%	8,0%
Salariat temporaire	58,5%	58,6%	39,0%

Source : d'après A. LEPLAIDEUR (1985, p. 456).

L'affaiblissement des liens communautaires et des formes traditionnelles d'entraide est pour J. WEBER (1977) une des conséquences de l'intégration du pays béti dans l'économie monétaire, par le biais de la culture de rente. Néanmoins, les groupes de travail n'ont jamais

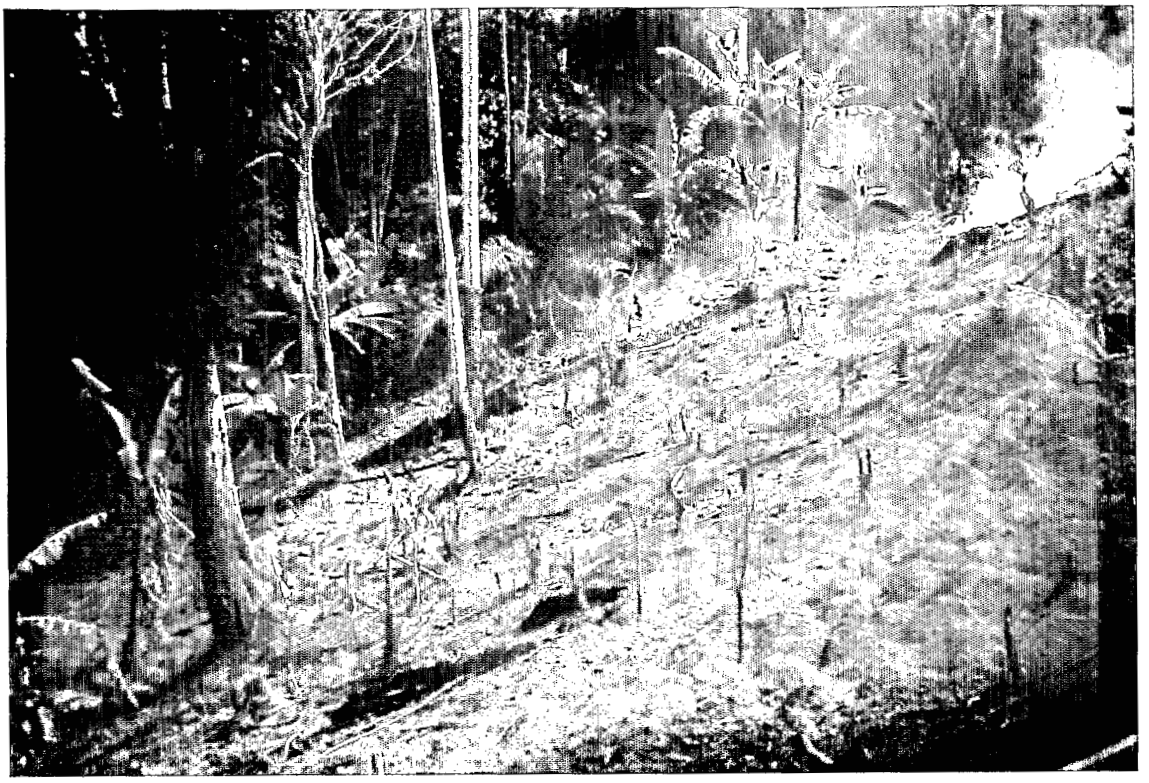

Planche 29 : **Une vieille jachère forestière est défrichée** par un groupe de travail villageois : le gros oeuvre et l'abattage sont effectués par les hommes, tandis que les femmes se chargent des autres opérations culturales. La parcelle gardera son aspect de clairière mal nettoyée avant le brûlis, mais les souches les plus importantes resteront ainsi que quelques arbres fruitiers ou d'ombrage (village de Manguen II - arrondissement de Matomb - Nyong-et-Kelle).

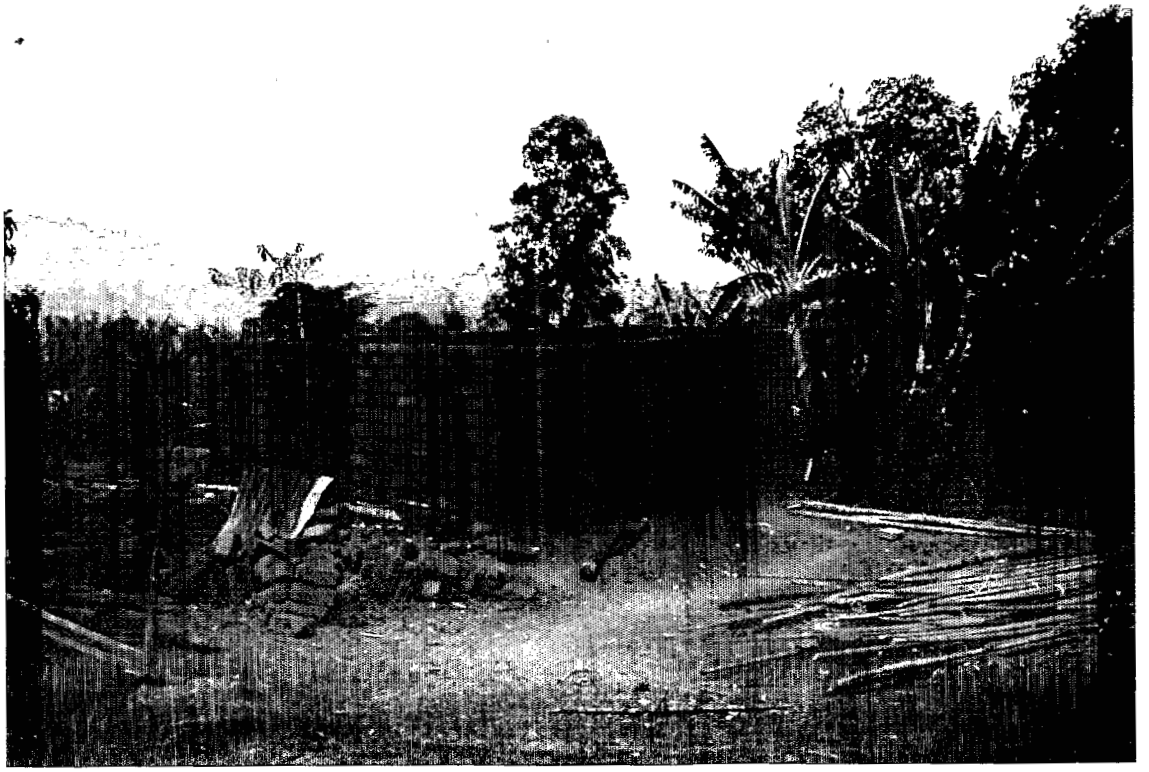

Planche 30 : **La saison sèche marque une très nette rémission dans les travaux agricoles,** hormis pour les maraîchers qui produisent des légumes de contre-saison. C'est la période où l'on consolide les haies vives ou l'enclos du porc, où l'on colmate les fissures dans les murs en brique adobe (terre séchée au soleil), ou l'on construit de nouvelles cases d'habitation (sud de la chefferie Bafou -février 1991).

totalement disparu, dans la mesure où ils permettent de faire l'économie de personnel salarié. En effet, le planteur *"soucieux de maintenir le niveau de sa rente, (...) répugne à rétribuer en numéraire"* sa main d'oeuvre. *"Il accorde préférence à de nombreuses formules moins dispendieuses, dans lesquelles on échange la force de travail contre l'hébergement, la nourriture ou l'usage temporaire d'une parcelle sur laquelle l'ouvrier pourra entreprendre des cultures annuelles (...). Le travailleur se trouve en quelque sorte intégré à la famille, assimilé à un dépendant"* (B. DELPECH 1980, p. 276). Cette mentalité renvoyerait plus fondamentalement à la condition historique du Béti chasseur - cueilleur, homme libre et seigneur. Etre employé par un autre planteur du village, ce serait donc à la fois devenir son obligé et signifier son incapacité à "coller" avec le modèle collectif de réussite survalorisant quelque peu le diplôme et le fonctionnariat (voir Chapitre 2, III° Partie).

Mais si l'on peut admettre qu'il y existât une sorte de "veto" culturel au développement du salariat agricole chez les Béti, comment peut-on expliquer qu'il n'y ait pas eu de transferts de main d'oeuvre pour lever cet obstacle au développement de formes capitalistes de production? Tout se passe comme si la société béti tout en adoptant les innovations indispensables à sa survie et sa reproduction persistait à vouloir contrôler son évolution et à se déterminer par elle-même. Certains auteurs, telle J. GUYER (1985), sont fondés à penser que les effets combinés de la saturation foncière, du repli sur la cellule domestique de production, voire des difficultés actuelles de trésorerie, sont à l'origine du contrôle total des formes lignagères de production et de la marginalisation des éléments allogènes, extérieurs à la parenté. En privilégiant la parenté directe pour la transmission des biens fonciers (Chapitre 4, I° Partie), le système social béti contribuerait à renforcer le nombre des "déshérités" (collatéraux éloignés et enfants illégitimes), véritable masse potentielle de main d'oeuvre, réutilisable ultérieurement.

La rupture avec le lignage et avec les lignages extérieurs n'est de ce fait jamais consommée. Chaque exploitant s'efforce de participer à un minimum de travaux communautaires pour pouvoir bénéficier de l'appui de groupes informels de travail. Cette adhésion est indispensable puisque le recours à de la main d'oeuvre extérieure au village reste l'exception. En effet, le système social traditionnel, pérennisateur d'inégalités par le biais de l'héritage foncier et socio-politique, et l'implantation coloniale d'un modèle de réussite extraverti par rapport au système local de plantation (scolarisation poussée, mythe du "col blanc") ont tous deux contribué à l'évasion d'une importante masse potentielle de main d'oeuvre vers la ville, sans que pour autant des apports allogènes viennent les compenser[43]. c'est la grande différence avec l'économie de plantation ouest-africaine (Ghana, Togo, Côte

---

[43] Sur le thème de la scolarisation et de son orientation, il peut être utile de relire les différents § concernés dans le Chapitre 2 portant sur La vision collective de la réussite et le rôle des élites, ainsi que le § sur le problème du déficit de la force de travail dans l'économie de plantation bamiléké et béti.

Pour l'ensemble des pays africains francophones, le constat est le même : dès lors que la fixation spatiale des populations est intervenue (migrations anciennes ou récentes), le lignage cesse d'être le cadre social de référence. L'adoption d'une ou plusieurs cultures de plantations contribue à accélérer et approfondir ce repli sur la famille nucléaire, et l'ouverture de cette même cellule à des formes nouvelles de reproduction élargie, inévitablement extraverties (école, ville). Le maintien des jeunes à la terre n'a pu être évité, dès lors que la scolarisation est à la fois le moyen privilégié d'intégrer les sphères du pouvoir colonial, puis national, et de permettre *"la reproduction du fait villageois grâce aux redistributions financières induites par cet exode"* (J-P. DOZON 1977).

d'Ivoire). Il est assez rare que la relation d'exploitation aîné - cadet, qui tend à s'affaiblir en se pérennisant malgré tout, se déplace vers une autre forme d'exploitation de type chef d'exploitation - ouvrier agricole.

Le métayage agricole existe mais reste confiné à une petite frange de la population rurale dans la zone centrale camerounaise : les planteurs absentéistes et les grands planteurs âgés sont les principaux employeurs, tandis que les jeunes migrants de retour, cadets sociaux et célibataires, sans patrimoine conséquent, deviennent des salariés agricoles. Dans l'Ouest, la situation est beaucoup plus ambivalente : le travail agricole salarié ne souffre pas du même discrédit social mais il reste, dans le même temps, un simple expédient et un complément monétaire appréciable. La taille du café constitue un travail rémunéré parmi d'autres mais ne constitue pas, à proprement parler, une activité. Il s'agit donc le plus souvent de travail agricole à la tâche (tâcheronnage) pour faire face à des besoins monétaires immédiats. Nul actif bamiléké interrogé ne se déclare manoeuvre agricole en tant que tel, fusse-t-il employé à l'année chez un grand planteur du Nkam ou du Moungo ou chez un maraîcher du Noun, c'est toujours par rapport à des activités qui forgent son indépendance et sa propriété qu'il se détermine (son petit commerce, sa plantation par exemple).

* Nivellement et différenciation socio-économique : rythmes et modalités.

"Les sociétés autochtones ne fonctionnent plus sur le mode d'une reproduction simple avec une stratification des familles relativement faible et figée propre à l'économie de d'autosubsistance d'antan; mode qui caractérisait également la société kaye dans son milieu d'origine. La confrontation avec une extériorité nouvelle transforme le mode de production de communautés qui adoptent de nouvelles stratégies visant à certaine accumulation du patrimoine foncier, de la force de travail et du savoir. Il s'ensuit une inégalité croissante entre les familles dans la sphère économique (au niveau des moyens de production) et dans la sphère politique (au niveau des capacités d'intégration à l'appareil d'état) et par là une stratification sociale plus complexe et susceptible de remise en cause" (A. QUESNEL et P. VIMARD 1988, p. 355). Les sociétés bamiléké et béti, confrontées à "l'extériorité" de l'économie de plantation naissante ont-elles développé des formes réellement inégalitaires (accumulation - marginalisation)?

Si la règle du partage de l'héritage entre le successeur et les simples héritiers a le net handicap d'accélérer la désagrégation des exploitations existantes en une multitude de nouvelles petites unités, il aura, en fin de compte, permis d'éviter l'apparition d'une classe ou caste de grands planteurs - aussi bien dans le pays béti que dans le pays bamiléké - comme la transmission unilatérale à un héritier unique aurait pu le faire. Et ce, quand bien même les plantations n'étaient pas divisées entre les différents fils héritiers (Chapitre 4, I° Partie). On verra ultérieurement que s'il y a eu accumulation foncière ou constitution de rente foncière, cela tient beaucoup plus à la position du lignage dans la société locale et à l'ancienneté d'installation de la famille qu'à l'économie de plantation proprement dite. C'est, en réalité, forcer un peu les choses que de prétendre justifier la relative homogénéité des formes de production béti et bamiléké par le poids de ce seul principe. D'autres phénomènes sont intervenus de manière conjointe.

Ainsi l'adoption rapide de la cacaoculture par la quasi-totalité des exploitants béti (84% d'entre eux ont récolté du cacao en 1984 selon le Recensement Agricole) aura pesé d'un poids

certain dans la non-différenciation économique de l'économie de plantation de la zone centrale camerounaise. Et encore, s'agit-il alors plus d'une simple constatation que d'une analyse véritable. Quelle serait donc le schéma logique d'évolution des structures de production en économie de plantation, selon l'économiste? Si l'approche marxienne de l'économie de plantation apparaît - par sa description de la société précoloniale béti, brutalement arrachée à son *"état d'harmonie"* par l'introduction du cacao - de nos jours bien surannée à cause des a priori véhiculés. Elle reste, en revanche, relativement pertinente par son analyse de la spécificité de ses formes camerounaises. *"La logique voudrait que le développement d'une culture d'exportation telle que le cacao implique l'apparition d'une structure capitaliste de production en milieu rural"*, le salariat apparaissant progressivement avec l'appropriation privée de la terre et son aliénation par certains propriétaires, à la fois exploitants et exploiteurs (J. WEBER 1978, p. 91). *"Et la reproduction du procès de production, reproduisant la fonction de contrôle et le groupe qui en est le support, constitue celui-ci en classe exploiteuse, dans un rapport de production capitaliste achevé"* (op. cit. 1978). Tel est le processus classique d'évolution, vérifié dans le cas des pays producteurs qui ont connu un développement pionnier des plantations par défrichement forestier rapide, assorti d'importantes migrations de main d'oeuvre (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigéria).

Il n'en a rien été dans les Cameroun béti et bamiléké qui constituent de solides contre-exemples de cette réalité. Alors que l'on retrouve, par exemple, ce phénomène dans le Sud-Ouest (départements du Mungo et de la Mémé). Ici, pas de bourgeoisie rurale constituée en classe de grands planteurs, alors qu'il existe de grands planteurs. Lorsqu'on interroge ces derniers, l'accent est mis sur l'effort, le travail et le mérite individuels dans la formation des plantations et leur relative aisance matérielle : c'est à eux et à eux seuls (en tant que planteurs) qu'ils attribuent les causes de leur réussite. Pas, non plus, de développement du salariat et du métayage. Il ne saurait être question, a fortiori, de la formation d'une masse rurale prolétarisée de "paysans sans terre". L'exploitation du petit producteur par le capitalisme se réalise de manière indirecte et non perceptible[44]. *"Les revenus des paysans, qu'il s'agisse du revenu tiré du cacao ou des revenus du travail en ville n'ont pas induit une évolution des forces productives au niveau du village, n'ont pas engendré un élargissement des bases matérielles productives de la société rurale, qui se reproduisent identiques à elles-mêmes depuis que le cacao s'est répandu, soit depuis 50 ans"* (J. WEBER 1978, p. 92).

Dans une première phase de diffusion au moins (1920 - 1960), toutes les catégories sociales ont, semble-t-il, tiré un bénéfice égal de la production cacaoyère. C'est seulement à partir du moment où l'occupation intégrale des terroirs ne permettait plus aux fils non-héritiers des plantations paternelles de créer leurs plantations (par suite du manque de terre et de l'aliénation durable de la terre) que les inégalités ont commencé à se marquer. La crise de trésorerie actuelle (1988 - 1993) traversée par certaines exploitations accentue les écarts et la marginalisation de planteurs qui n'ont pas su diversifier leurs activités et régénérer à temps leurs cacaoyères. Sera-t-elle suffisamment profonde et longue pour aboutir à une transformation des structures de production vers des formes plus capitalistes (salariat, rente et spéculation foncière, accentuation des inégalités socio-économiques) ?

---

[44] Voir Chapitre 1, II° Partie sur **La poursuite d'une économie de traite par détournement de la rente)**

Si les planteurs béti n'ont jamais été pressentis comme l'embryon d'une bourgeoisie, c'est que la rareté du salariat au sein de leurs exploitations cacaoyères (voir § précédent), hormis la Lékié, ne permettait pas l'émergence d'une exploitation au sein de la classe des planteurs considérée dans sa globalité. S'il n'y a pas eu de stratification en classes antagonistes c'est parce qu'il y a eu maintien des formes traditionnelles de régulation sociale privilégiant la redistribution ostentatoire obligée (partage successoral, attribution de droits de culture, transferts de solidarité), l'égalitarisme nivellateur au détriment d'une valorisation de l'accumulation individuelle. Régulation qui doit, toutefois, être bien comprise. Cette société n'est individualiste et égalitariste qu'en apparence : on aspire à l'enrichissement tout en s'assurant que chacun reste à la place qui lui a été assignée une fois pour toute. Les arbitrages se font dans le cadre d'une hiérarchie à laquelle chacun doit donner fréquemment son adhésion, d'où une régulation apparemment consensuelle et la redistribution des biens et du pouvoir faussement égalitaire.

Faiblesse du salariat, polarisation autour du "roi - cacao", n'ont cependant pas empêché une certaine stratification socio-économique et l'apparition d'inégalités. L'éventail des revenus bruts annuels, relevés à Yemessoa au cours de l'année 1991 (PROJET OCISCA enquête phase 1) est de l'ordre de 1 à 4,5, soit 93.000 Fcfa pour le groupe des petits planteurs (moins de 700 pieds) et 458.000 fcfa pour celui des double-actifs. Les planteurs ne peuvent donc être considérés comme une *"classe laborieuse"* homogène (WEBER J. 1978, p. 100).

L'originalité de l'économie de plantation béti, c'est d'avoir cru en la culture cacaoyère au point de s'y consacrer entièrement, totalement, surtout à partir de 1950, en liaison avec les efforts gouvernementaux. **Sans pour autant que**, malgré sa centralité dans l'exploitation, les revenus ou les mentalités, **cette culture d'exportation ne débouche sur l'instauration de rapports capitalistes marchands au sein de cette société**. Le modèle capitaliste n'y a donc eu qu'une prise indirecte et atténuée, tout au long des longues décennies de "concubinage" entre le Béti planteur et sa plantation. Alors que **l'originalité de l'économie de plantation bamiléké réside, quant à elle, principalement dans l'évolution de son procès de production**. Avant 1947, en effet, la diffusion du café Arabica est sous le contrôle strict de l'administration coloniale et seule une "élite" de la population profite de la commercialisation de "l'arbre à argent". Pour obtenir l'autorisation de planter du café, chaque futur planteur devait pouvoir justifier de l'appropriation coutumière de sa tenure, d'une surface minimale réservée aux cultures vivrières ainsi que d'une main d'oeuvre suffisamment formée et abondante pour assurer l'entretien des plantations. *"De la sorte, comme la taille de la famille et de ses concessions foncières étaient fonction de son rang social, seuls les notables et les chefs, disposant de réserves de terres, purent d'abord devenir planteurs (...), en compagnie de rares individus enrichis dans le commerce ou appartenant à l'administration qui obtiennent des chefs des portions de réserves foncières en fonction de leur statut, contre argent et cadeaux"* (S. MORIN 1994, p. 196).

Ces restrictions auraient bien pu accentuer le processus de différenciation socio-économique et servir la formation de classes antagonistes. Une classe de grands planteurs et d'élites (chefs, notables, commerçants, fonctionnaires) aurait renforcé sur le plan économique la prééminence qu'elle avait dans le système socio-politique traditionnel, par un contrôle accru de l'accès à la terre, la captation de cette nouvelle source d'enrichissement. A terme, il y avait un risque pour qu'une telle concentration de pouvoirs, sans contrepoids, ni verrou communautaire, amène l'apparition d'une *"classe exploiteuse"* et, parallèlement, fige

des structures sociales qui sont relativement favorables à l'idée de promotion individuelle au mérite. Cette politique de limitation spatiale et sociale de la diffusion de l'arabiculture suscita la désapprobation, puis l'insoumission des populations bamiléké dès la fin des années 30. Et les créations "sauvages" non autorisées se multiplièrent peu à peu, jusqu'à se ce que la puissance coloniale se résigne à enterrer les décrets de 1933, 1937 et 1940 en 1955. En autorisant chaque exploitant à cultiver le café, elle ne faisait qu'entériner une situation de monopole déjà bien compromise, mais contribuait sans s'en rendre compte à modifier profondément les rapports de production. Par cette libération, elle contribuait à reproduire dans l'Ouest Bamiléké des rapports de production non capitalistes, selon le même schéma - ou presque - que dans la région cacaoyère. Et l'analyse de Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE, en Introduction aux ***Paysanneries du café des hautes terres tropicales***, va dans ce sens, puisque *"le caféiculteur [Arabica] a une conscience aiguë de son identité vis-à-vis d'autres catégories de cultivateurs. Celle-ci transcende (...) quelque peu les oppositions catégorielles. S'il existe des formes de dépendances des petits par rapport aux grands, tous se retrouvent volontiers unis dans la défense du produit et du prix"* (1994, p. 25).

*****

Cette longue présentation de l'irruption de la modernité occidentale et de son assimilation par les systèmes traditionnels en place ne constitue qu'un cadrage général de l'analyse régionale des systèmes de plantation et de leurs variantes locales. Les dynamiques foncières en oeuvre depuis l'introduction du café et du cacao, de même que les stratégies productives ont fait l'objet de chapitres spécifiques, dans la mesure où elles se recomposent en permanence en fonction du marché international et des objectifs individuels des planteurs. Elle a néanmoins le mérite de **faire apparaître quelques uns des aspects les plus originaux de l'économie de plantation camerounaise** : la prédominance des micro-structures d'exploitation, l'absence de véritable salariat agricole, l'intérêt précoce et marqué des populations pour cette nouvelle culture monétaire.

Ce qui surprend également dans la mesure où il difficile d'en saisir l'ampleur, c'est la plasticité de ces deux sociétés segmentaires, nettement différenciées par leur mode de régulation, leur système social et leur mode de reproduction. En fin de compte, **chacune aura su trouver la voie la mieux adaptée pour se réapproprier cette culture et la faire sienne**.

"L'économie de plantation se conjugue aussi bien avec l'existence ou non d'une hiérarchie politique, avec un système patrilinéaire ou avec une organisation matrilinéaire" constatent J-P. CHAUVEAU et J-P. DOZON (1985, p. 66). Chaque type de société aurait évolué sans connaître de rupture déstabilisante ou d'involution préjudiciable à leur évolution future. *"(...) Tout se passe comme si le développement de l'économie de plantation n'avait engendré de nouvelles formes sociales, des nouveaux rapports sociaux inédits qu'en étant pris en charge, approprié par les ethnies, comme si, loin de déstructurer celles-ci, il leur avait au contraire donné un regain d'existence et, plus encore, (...) une identité qu'elles n'avaient pas nécessairement auparavant"* (op. cit).

Au Cameroun, **la culture de rente** n'a pas véritablement jeté les bases de l'identité béti ou bamiléké comme on a pu le dire ou le faire croire, puisque cette dernière était déjà inscrite dans les péripéties de leur passé récent. Elle **a**, en revanche, **confirmé les modèles comportementaux et les représentations respectives** : accession à un statut valorisant sans remettre en cause la réussite béti de type plutôt égalitaire et rentière, levier monétaire important et passage obligé dans un itinéraire d'accumulation bamiléké. Confortant ainsi la thèse du primat des déterminants socio-culturels sur les signes du marché!

CHAPITRE 9

La vision collective de la réussite et le rôle des élites.

On a longtemps pris la liberté d'établir un parallèle entre les formes de pouvoir et de régulation sociale de chaque société et un modèle comportemental déterminé par le corps des représentations mentales. C'est-à-dire de transposer les sociétés castées de la chefferie bamiléké et l'égalitarisme des segments lignagers du clan béti dans le domaine économique. L'une serait marquée par de grandes inégalités et l'existence de véritables classes sociales, tandis que l'autre n'aurait pas connu le même processus de différenciation socio-économique. Poursuivant la démonstration, on a admis une fois pour toute que les ethos auxquels chacune d'entre elles renvoyait étaient irréconciliables.

Ainsi, l'ethos bamiléké, mêlant justification collective de l'accumulation individuelle[45], quête de notabilité personnelle au sein des organes traditionnels de la chefferie, aurait permis de développer des mécanismes inhibiteurs de redistribution et de désaccumulation. Par ailleurs, l'ethos béti renverrait à une économie ostentatoire où la redistribution et la munificence étaient non seulement des sources reconnues de prestige social, mais également indispensables pour désamorçer jalousies et accusations de sorcellerie ou d'hégémonie politique (A. ARDENER 1970, Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, P. GESCHIERE 1982, C. F. FISIY et P. GESCHIERE 1993).

L'examen approfondi des profil de dépenses des ménages ruraux et de "l'activisme communautaire" des élites locales et urbaines montre, qu'au delà de cette vision sociologique structuraliste ou déterministe, d'importants points de convergence existent, entre sociétés bamiléké et béti, dans l'attention particulière accordée à la scolarité et la santé, par exemple, ou encore dans le construit idéologique de l'ostentation des élites qui vise moins à maintenir l'identité d'un groupe qu'à canaliser cette réussite à son profit, quelque soit l'intérêt accordé au village d'origine.

Au fond, ce n'est pas tant le sens donné à l'accumulation, qui détermine la vision bipolaire du monde bamiléké et béti (rétention / redistribution), que les voies imposées et les moyens concédés par chaque communauté à l'individu.

III. 9. A. Le surinvestissement du social comme mode de reproduction.

> *"Rogner sur les dépenses d'entretien de la plantation ou repousser l'achat d'un pulvérisateur est toujours possible pour le chef d'exploitation qui décide bien souvent seul des choix culturaux. C'est le choix qui a été fait, de manière précoce, par les arabiculteurs de l'Ouest, alors que dans le même temps les cacaoculteurs continuaient majoritairement à traiter leurs plantations, sans toutefois pouvoir y consacrer toute la quantité de produits nécessaires.*

---

[45] *"L'esprit d'entreprise"* (J-P. WARNIER 1993); *"le succès social repose sur le succès matériel"* Y. MARGUERAT 1983, p. 496).

En revanche, surseoir à ses obligations sociales est rarement possible, tant ***la pression du groupe et la prégnance de modèles culturels, favorisant l'opulence et les dépenses ostentatoires, restent vives*** *(...). Les dépenses ostentatoires pour s'assurer rang et considération au village ou renforcer les liens d'obligation mutuelle sont, de ce fait, fortement valorisées au sein du groupe. Et leur poids dans le budget du ménage est d'autant plus grand qu'elles surviennent de manière imprévue et répétée, marquant chaque événement familial (dots, maladies, funérailles, naissances). Cadeaux en argent, généreuses libations et aides aux parents en difficulté, se font donc finalement au détriment de l'accumulation à des fins productives"*

(P. JANIN 1994, p. 385).

Cette priorité ostentatoire est essentiellement l'apanage des élites, chaque planteur enquêté ayant, plus modestement, à coeur d'assurer la reproduction sociale simple de son ménage en scolarisant le plus longtemps et du mieux possible ses enfants.

III. 9. A. 1. Les dépenses sociales l'emportent toujours sur les investissements productifs.

Dans la société bamiléké, comme dans la société béti, les dépenses sociales constituent de très importants postes de dépenses. Certaines, liées aux cérémonies et festivités traditionnelles mettent en jeu des sommes importantes mais de manière ponctuelle, tandis que d'autres sont récurrentes (scolarité, santé). Si, aujourd'hui encore, les investissements dans le domaine agricole sont minimes, on observe en revanche une évolution dans la destination des dépenses : les pratiques ostentatoires (libations, fêtes) tendent à céder de plus en plus la place au profit de la scolarité.

* Le passage progressif à de nouvelles formes emblématiques et ostentatoires de dépenses (1954 - 1991).

A Yemessoa, *"les revenus des paysans trouvent leur utilisation au niveau de la consommation"* (J. WEBER 1977). Ce phénomène transparaît aujourd'hui encore dans la destination des emprunts contractés : la valeur moyenne de l'emprunt consacré à l'habitat dépasse de loin ce qui est emprunté pour être réinvesti dans le domaine agricole. *"Cette percée de l'habitat est confirmée par l'enquête de 1983 : 35% des ménages citent ce poste comme première dépense, contre 26% préférant la scolarisation des enfants et 21% les soins médicaux"* (A. LEPLAIDEUR 1985a, p. 93; 1985b, p. 366). Cette gestion prudente, voire parcimonieuse du crédit, rendue possible par de moindres charges familiales et d'exploitations que dans l'Ouest, explique la bonne tenue économique (toute proportion gardée) des petites exploitations familiales extensives à dominante cacaoyère. Le faible recours à l'emprunt (Chapitre 3, III° Partie) traduit également l'absence de projets d'investissement à long terme, dans cette région proche de la capitale, où l'influence réelle des élites urbaines semble souvent discrète.

La faiblesse des investissements productifs n'est pas spécifique à l'économie de plantation camerounaise. Etudiant les Agni de Basse Côte d'Ivoire, J-M. GASTELLU (1981, pp. 44-45), note également que *"la consommation demeure la finalité majeure de l'exploitation agricole : elle assure la reproduction de la cellule domestique du planteur. Les investissements productifs paraissent toujours faibles. A l'inverse, les grands planteurs*

effectuent des placements monétaires dans divers secteurs : construction immobilière, ce qui permet de louer des maisons; transport, grâce à l'achat de taxis; petit commerce, avec l'ouverture de boutiques confiées à de jeunes parents; artisanat, pour l'acquisition de machines à coudre pour les jeunes filles de la maison; prêts usuraires consentis à des villageois démunis...". Le planteur ne procède donc jamais à une reproduction élargie de l'exploitation et cherche principalement à se constituer des rentes[46]. En pays Eton, si l'on accumule dans les biens réels, c'est surtout dans le domaine de l'immobilier, du foncier péri-urbain et du transport qui peuvent assurer de véritables rentes de situation. La proximité de la capitale administrative et de la route bitumée vers l'Ouest ont très certainement eu un rôle incitatif déterminant.

Tableau 122 : Valeur moyenne annuelle de l'emprunt en fcfa selon la destination entre 1986 et 1990)

	BAMILEKE	*ETON*
ALIMENTATION	11.430	10.425
HABITAT	31.418	16.831
AGRICULTURE	29.233	3.450
ECOLE / SANTE	18.512	8.622
AUTRE	55.554	7.709
MOYENNE	22.181	9.381

Source : OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de caféiculteurs dans la chefferie Bafou (Ménoua) entre janvier et février 1991 enquête auprès de 339 ménages de cacaoculteurs à Yemessoa (Lékié) en mars-avril 1991) - moyennes établies à partir de 537 emprunts à Bafou et 214 à Yemessoa);
d'après P. JANIN 1994.

En comparant le profil des dépenses de la Lékié avec ceux des départements limitrophes, A. LEPLAIDEUR a ainsi pu élaborer un graphe qui illustre bien les différences régionales de comportement des cacaoculteurs dans le domaine des dépenses. Sous l'influence de la culture de rente (monétarisation et individualisation), ce profil aurait sensiblement évolué entre 1954 et 1983. A l'époque, l'analyse des budgets familiaux faite par J. BINET montrait une nette prédominance des dépenses liées à la reproduction simple

[46] Le terme de "rente" devant être compris comme un placement monétaire devant procurer un revenu assuré à plus ou moins long terme et répondant toujours à *"la finalité de la survie de la cellule domestique"*.

du ménage. Cette orientation des dépenses était confirmée par l'enquête de la SEDES (J. GABAIX 1966)[47]. En l'espace de deux décennies, **on serait donc passé pour la Lékié d'une consommation de surplus sous forme de cadeaux et de fêtes (économie redistributive de prestige) à un investissement dans l'habitat (économie ostentatoire), mieux à même d'assurer prestige et rang dans la société** que les formes plus traditionnelles telle que le *bilaba*. L'ensemble de la zone centrale et sud camerounaise n'aurait cependant pas évolué au même rythme, certains départements gardant une orientation traditionnelle plus marquée. Ainsi, la province du Sud et le département du Nyong-et-Kelle (pays bassa) aurait gardé une plus forte connotation traditionaliste (stratégie collective de survie du clan, forte cohésion sociale, faibles dépenses d'habitat, maintien des fêtes) que les autres départments du Centre en général. Au sein même de l'ensemble béti (Eton, Ewondo), la Lékié s'impose comme *"le champion de la tendance habitat"* et de l'individualisme[48], le Nyong-et-Soo et la Méfou occupant une position intermédiaire avec un surinvestissement marqué pour la scolarisation des enfants et les soins de santé primaire.

A *Bafou*, les emprunts moyens les plus importants sont également affectés de manière préférentielle à l'amélioration ou à la construction de nouvelles cases d'habitation. En effet, construire une imposante villa moderne au village, à proximité de la concession familiale, est la manifestation concrète d'une accumulation réussie en ville. A charge, par la suite, au *"grand"* de transformer cet enrichissement en prestige social et pouvoir traditionnel dans la chefferie par l'acquisition de titres de notabilité ou la réalisation de quelque équipement collectif. C'est en arpentant quelques chefferies prestigieuses - par le nombre d'élites originaires - du Bamiléké méridional (Bana, Bazou) que l'on prend le mieux la mesure de ce que cela signifie pour une élite ministérielle ou marchande. Par rapport à la Lékié, la valeur moyenne du crédit consacré à l'investissement agricole n'est, en revanche, pas négligeable. La conduite plus intensive des plantations et des parcelles vivrières adoptée en pays bamiléké (engrais, traitements phytosanitaires, main d'oeuvre salariée), par suite de la saturation foncière, occasionne des charges d'exploitation plus élevées et nécessite un recours plus fréquent à l'emprunt. **Les exploitants bamiléké seraient donc autant des investisseurs que des consommateurs, à la différence des béti**.

---

[47] En 1956, 1966 et 1977, les principales dépenses dans la zone cacaoyère se répartissaient respectivement comme suit :

Tableau 123 : Répartition des dépenses par poste budgétaire entre 1956 et 1977

POSTES DE DEPENSES	SOURCES ET ANNEES D'ENQUETE		
	~~BINET~~ (1954)	~~GABAIX~~ (1965)	~~LEPLAIDEUR~~ (1977)
REVENUS TOTAUX	44.500	56.000	95.000
Alimentation	14	20	25
Habitat	8	---	25
Habillement	17	24	18
Ménage	10	14	14
Impôts	9	8	10
Dot / Cadeaux	13	18	--
Outillage	--	--	9

Source : A. LEPLAIDEUR 1985b.

[48] *"La survie ne peut être assurée qu'au niveau individuel et non plus par la collectivité"* (A. LEPLAIDEUR 1985b, p. 367).

* L'emprunt finance la scolarité

"On ne ressent guère parmi les motivations du planteur Eton, la volonté bien affirmée d'édifier et de léguer un patrimoine agricole qui accroîtrait la base économique à la génération montante... A l'inverse, on utilise la plantation comme levier pour réaliser la promotion des enfants par l'école, de préférence dans les professions du secteur des services localisés en ville" (B. DELPECH 1980).

Les revenus tirés de la culture d'exportation étant devenus insuffisants pour permettre une scolarisation suivie de tous les enfants, nombre de ménages n'ont pas d'autre issue aujourd'hui que de s'endetter pour financer leur formation. Dans la mesure, où la crise actuelle n'a pas profondément modifié leur attitude vis-à-vis de l'école qui reste "parée de toutes les vertus". Sans doute aussi parce qu'en période de gestion de la pénurie, les stratégies de promotion socio-économique, éprouvées de longue date, telles que la scolarisation poussée des enfants ou l'éclatement familial, qui relèvent plus de la gestion des rapports sociaux que de la recherche immédiate du profit, apparaissent encore comme des alternatives sûres.

Tableau 124 : Destination des emprunts contractés entre 1986 et 1990 par les ménages de planteurs

UTILISATION	*BAMILEKE* (1) 1986 - 1990		*ETON* (1) 1986 - 1990		*BETI* (2) 1987 - 1992	
	% nombre	%valeur	% nombre	%valeur	%nombre	%valeur
Alimentation	2,1%	0,7%	4,1%	4,4%	1,6%	0,5%
Habitat / Ménage / / Foncier	4,1%	6,6%	10,3%	18,7%	11,0%	33,8%
Agriculture	3,8%	4,4%	1,7%	0,7%	8,8%	9,8%
Scolarité / Santé	**82,3%**	**69,9%**	**72,3%**	**67,5%**	**75,3%**	**53,4%**
Autres	7,7%	18,4%	11,6%	8,7%	3,3%	2,5%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : (1) Projet OCISCA 1991 (calculs effectués sur la base de 560 emprunts d'une valeur totale de 60.100.200 fcfa dans la chefferie Bafou [province de l'Ouest] et de 242 emprunts d'une valeur totale de 10.430.000 fcfa dans le village de Yemessoa [province du Centre]).

(2) CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères réparties dans 30 villages de la province du Centre entre décembre 1992 et mars 1993; calculs effectués sur la base de 91 emprunts d'une valeur totale de 5.954.700 fcfa.

* Scolarité, santé, dot, deuil, funérailles.

Au cours de la première phase d'enquête du Projet OCISCA (1991), **la grande majorité des emprunts effectués par les planteurs des deux observatoires (café et cacao) étaient destinés à couvrir des besoins sociaux**, tels que la scolarisation des enfants, les soins de santé. Pour les planteurs de café Arabica, cela représentait, pour les cinq années précédant l'enquête, 70% du montant total des emprunts et plus de 80% des 560 emprunts recensés. Pour les cacaoculteurs, la proportion était globalement la même : 67% en valeur et 72% des 242 emprunts effectués entre 1986 et 1990. L'argent mobilisé servait donc une majorité d'investissements improductifs à court terme.

Les deux enquêtes conduites ultérieurement (ADOC en 1992 et CACAO en 1993), avec des échantillons, certes plus réduits, mais élargis à l'ensemble de chaque province sont venues confirmer cette tendance. **Malgré l'approfondissement des difficultés de trésorerie des exploitations, la primauté des dépenses sociales est maintenue**, même si les sommes d'argent empruntées sont généralement plus réduites depuis 1990 (voir également Chapitre 3, III° Partie). Il s'agit le plus souvent d'ajustements qualitatifs qui ne remettent pas en cause la structure des dépenses. Peu d'investissements productifs donc, l'essentiel des dépenses étant consacrées à l'écolage, la santé, les achats fonciers et immobiliers. Cette orientation "sociale" reste constante dans tous les cas relevés, quels que soient l'assise foncière de l'exploitation, la production cacaoyère et les revenus. *"La constance de la structure des dépenses de 1954 à nos jours montre que le cacao ne semble avoir que très peu infléchi la logique profonde de la société béti"* (V. ALARY, A. BOPDA, G. COURADE et P. JANIN 1993). Cette constatation peut aussi bien s'appliquer à l'ensemble du pays bamiléké, où la société - quoique très différente par son aspect hiérarchisé - vise également avant tout à se pérenniser par assimilation successive des différentes innovations et recentrage sur la tradition.

En 1971, une enquête - menée par le CENADEC de Bamenda (Centre National de Développement des Entreprises Coopératives) dans la zone de Ndu (Province du Nord-Ouest) - montrait que les 2/3 des emprunts contractés par les ménages ruraux étaient destinés à faire face à des charges sociales (scolarité, santé, ménage). La structure des dépenses des ménages n'aurait donc, dans l'intervalle, pas subi de changement notable, en dépit de certains réajustements qualitatifs (arrêt de la scolarité pour les filles, passage de l'école privée à l'école publique, déscolarisation des élèves médiocres pour mieux soutenir les meilleurs).

III. 9. A. 2. L'outil éducatif magnifié pour les meilleurs.

L'inadéquation entre formation scolaire et marché de l'emploi n'est flagrante que pour l'observateur étranger. Ce n'est pas tant cette distorsion que les dysfonctionnements et les insuffisances du système scolaire lui-même qui inquiètent **les parents**. Ils restent intimement persuadés que les meilleurs éléments trouveront toujours une place sur le marché de l'emploi local ou étranger. C'est pourquoi, ils **sont amenés, par une sorte de mécanisme compensatoire à surinvestir, psychologiquement et financièrement, dans la scolarité**. Ils situent très souvent l'avenir de leurs enfants dans *"le secteur rentable des emplois technico-administratifs auxquels le savoir devrait permettre de prétendre"* (B. DELPECH 1985, p. 263).

Pourquoi vouloir scolariser à tout prix et le plus longtemps possible les enfants, alors même que tout le monde s'accorde à reconnaître que l'école ne produit souvent que des *"chômeurs diplômés"* qui viendront gonfler les bataillons des sans-emplois? Que l'Etat n'a plus les moyens d'absorber les promotions annuelles de jeunes fonctionnaires ? Que se multiplient les signes avant-coureurs du dépérissement de l'Etat (retards puis baisse de salaires)? Ce besoin impérieux de scolariser est si vif que ni ces perspectives sombres, ni même les mots d'ordre d'une certaine opposition - durant la période des "villes mortes" en 1991 - n'ont réussi à faire désespérer les parents de l'école. Il faut dire que dans un pays où l'Etat ne joue pas le rôle de protection sociale qu'il peut avoir ailleurs dans des pays européens où les citoyens attendent beaucoup de l'Etat, **la vieillesse et la retraite des parents dépend pour beaucoup de la réussite des enfants**.

C'est pourquoi les difficultés financières que traversent les planteurs n'ont, pour l'instant, eu qu'un impact volontairement mesuré sur l'éducation générale des enfants. On s'est efforcé autant que faire se peut de maintenir l'ensemble de sa progéniture à l'école, en restreignant le montant des dépenses individuelles, sauf pour les plus méritants. Il est donc quelque peu erroné de dire que la famille n'a pas modifié son attitude vis-à-vis de la scolarisation des plus jeunes : comme dans le domaine des transferts communautaires entre villes et campagnes, la prise en charge des scolaires n'obéit à aucun automatisme, mais s'effectue préférentiellement sur la base des résultats aux examens ou de l'effort réciproque de soutien marqué par les autres membres du lignage. On est donc en présence d'**une scolarité au mérite, élitiste et sélective** (placements des meilleurs scolaires en ville dans un établissement religieux privé ou mieux encore en France, accueil des jeunes citadins dans une école publique de la chefferie d'origine où les frais de scolarité sont moins élevés).

* L'école surinvestie ou la stratégie de scolarisation maximale.

Comme pour les dépendants urbains des ménages ruraux dans le cadre strict de la solidarité ville-campagne, les scolaires (toute situation géographique confondue) représentent le plus fort contingent des personnes à charge parmi les ménages ruraux enquêtés en 1991 (Projet OCISCA), quelle que soit la classe de planteurs et le niveau de revenus familiaux considérés. Ils représentaient en moyenne les 2/3 du total à charge dans les deux observatoires, avec une nette prépondérance de jeunes scolarisés sur place dans leur village d'origine.

Tableau 125 : Répartition des types de personnes à charge en 1991 dans les ménages ruraux.

	Nourrissons	Scolaires au village	Scolaires en ville	Chômeurs au village	Chômeurs en ville	Autres	Total
BAMILEKE	19,5%	52,0%	18,2%	4,0%	4,9%	1,4%	100,0%
ETON	31,3%	40,5%	17,7%	4,0%	3,0%	3,8%	100,0%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991).

Cette importance accordée à la scolarisation n'est sans doute pas un phénomène récent au Cameroun, l'Etat camerounais ayant fait de la scolarisation de masse en milieu rural un des axes privilégiés du développement depuis 1960. En 1971 ainsi, le chiffre officiel de présence dans une école primaire pour la classe d'âge des 6 - 14 ans était de 74,0% (67,5% en 1976). Néanmoins **un écart important dans le niveau d'éducation sépare la génération des chefs d'exploitation en activité de celle des enfants et héritiers**. Alors que le taux d'analphabétisme est quasiment nul chez les enfants des ménages enquêtés (0 à 6%), il est de 17% pour la catégorie des chefs de ménage béti et culmine à 30% pour celle des chefs d'exploitation bamiléké[49]. Les épouses paraissent également encore plus défavorisées dans le domaine de l'éducation, mariage et grossesse précoce venant souvent perturber, voire interrompre leur cursus scolaire. La proportion d'illettrées est la plus élevée parmi l'ensemble de l'échantillon : 43% dans l'Ouest et 29% dans le Centre.

Fig 73 : Niveau d'instruction du chef d'exploitation bamiléké

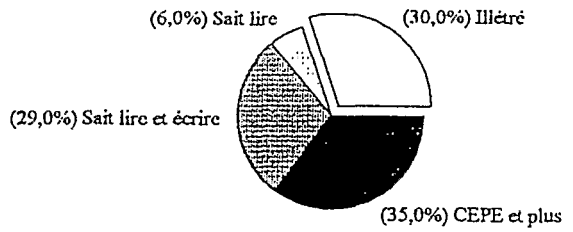

Projet ADOC 1992

Tableau 126 : Niveau d'instruction des membres du ménage présents sur l'exploitation bamiléké en 1992 (% et nombre)

	GARCONS	FILLES	EPOUSES	CHEF	TOTAL
ILLETTRE	5% (4)	6% (5)	**43%** (61)	30% (30)	26% (100)
sait LIRE, pas écrire	5% (4)	6% (5)	3% (4)	6% (6)	5% (19)
sait LIRE ET ECRIRE	40% (29)	42% (32)	32% (45)	29% (29)	34% (135)
CEPE et plus	**50%** (36)	**46%** (35)	22% (31)	**35%** (35)	35% (137)
Total	100% (73)	100% (77)	100% (141)	100% (100)	100% (393)

Source : Projet ADOC1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations réparties danss 25 chefferies de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992).

[49] Selon le Recensement Agricole de 1984, la proportion de chefs d'exploitation masculins n'ayant jamais été à l'école était de 36,2% dans la province du Centre et 60,7 % dans la province de l'Ouest

Ce n'est pas, à dire vrai, une spécificité camerounaise, cette différence marquée dans le niveau d'instruction des générations scolarisées durant les périodes coloniale et post-coloniale se retrouve dans d'autres pays de la zone franc. La scolarisation de masse ne serait effective que durant les premières années de cycle primaire, une sélection s'opérant rapidement pour détourner les plus faibles de l'école et permettre progressivement l'individualisation d'une élite. *"A présent, dans le sud du Cameroun, la majorité des élèves de l'enseignement élémentaire (...) sont effectivement (plus de 75%) scolarisés soit chez eux, soit à quelques kilomètres de leur village"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 407) et cette proximité est pour le moins aussi forte dans l'Ouest grâce au maillage serré des quartiers et à la décentralisation de l'enseignement. En revanche, un des mérites du système est de n'avoir introduit aucune discrimination apparente entre filles et garçons. Le taux d'analphabétisme des enfants de sexe masculin et féminin était similaire en 1992-1993 dans les deux régions bamiléké et béti.

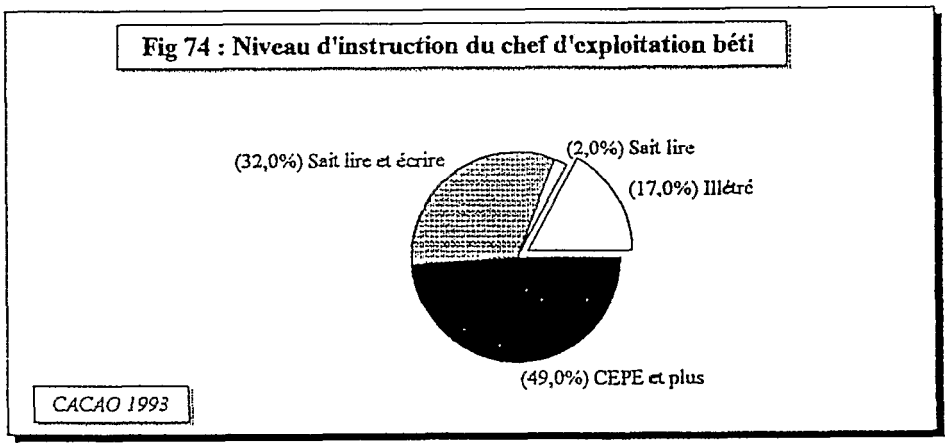

Tableau 127 : Niveau d'instruction des membres du ménage présents sur l'exploitation béti en 1993 (% et nombre)

	GARCONS	FILLES	EPOUSES *	CHEF *	TOTAL
ILLETTRE	4% (4)	0% (0)	29% (26)	17% (17)	11% (47)
sait LIRE, pas écrire	2% (2)	3% (4)	10% (9)	2% (2)	4% (17)
sait LIRE ET ECRIRE	24% (23)	37% (51)	37% (33)	32% (32)	33% (139)
CEPE et plus	**70%** (66)	**60%** (82)	24% (22)	**49%** (49)	**52%** (219)
Total	100% (95)	100% (137)	100% (90)	100% (100)	100% (422)

Source : CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations dans 30 villages de la province du Centre).
* Pour le plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo, une région de vieille agriculture de plantation cacaoyère et caféière Robusta où dominent les petites exploitations familiales comme dans le pays béti, la proportion d'illettrés était, en 1970, respectivment de 27% pour les hommes et de 54% pour les femmes.

Planche 31 : **Une femme béti, de retour de brousse,** s'accorde une pose "matango" avec ses voisines (village de Nkoldobo - décembre 1992 - Lékié).

L'analyse comparée des niveaux d'instruction des membres du ménage restreint de l'exploitation montre **un effort plus intense de scolarisation en pays béti qu'en pays bamiléké**. Dans chaque cas, la proportion de personnes ayant le niveau CM2, le CEPE ou un niveau scolaire supérieur est plus élevée : elle s'établit à 52% pour l'ensemble de l'échantillon béti en 1993 contre 35% pour l'échantillon bamiléké en 1992. Cette différence régionale semble donc perdurer, puisque une différence, en faveur du pays béti, existait au Recensement Agricole de 1972-1973, même si la proportion était beaucoup plus faible. A l'époque, la population active agricole recensée ayant le niveau de fin de cycle primaire ou plus atteignait 2,5% dans l'Ouest et 8,6% dans le Centre[50].

Quels facteurs faire intervenir pour expliquer cette différence notable : le niveau de ressources du ménage, le nombre d'enfants à scolariser, le niveau d'équipement collectif régional, l'implantation missionnaire, la représentation de la réussite ? La structure même du ménage de résidence (taille et revenus) ne semble pas pouvoir être corrélée avec le nombre d'illettrés, étant donné la taille insuffisante de l'échantillon. Le taux d'équipement en établissements scolaires ne semble lui-même pas en cause. Si la répartition des collèges et lycées est bien connue (Atlas régionaux), il est, en contrepartie, très difficile d'établir une liste à jour des écoles primaires rurales de quartier privées ou publiques existantes.

Selon Ph. LABURTHE-TOLRA, il est nécessaire de relier cette surscolarisation béti avec la pénétration ancienne des missions catholiques et protestantes dans la zone occupée par le groupe Béti-Pahouin. L'exceptionnel développement des missions et de l'enseignement confessionnel ne doit toutefois pas uniquement à cette historicité, il s'explique plus fondamentalement par l'adéquation entre l'idéal missionnaire et la représentation de la réussite : *"la tradition des Ewondo ou Béti ne séparait pas la prospérité économique des rituels et des forces invisibles qui étaient supposées leur procurer la richesse. Or, si simple qu'il se voulût, tant chez les catholiques que chez les protestants, le mode de vie des missionnaires témoignait à leurs yeux de cette relation : développement, richesse, instruction et religion paraissaient former système, chez les chrétiens comme dans la vision du monde traditionnel"* (1989, p. 476). Cette relation privilégiée n'a pas été établie dans le pays bamiléké ou la promotion au mérite reste basée sur l'effort individuel et la réussite sur la capacité à s'enrichir en tirant parti des institutions communautaires (associations et tontines).

Cette survalorisation des capacités promotionnelles de l'école trouve sa parfaite illustration dans les dépenses de scolarité faites par chaque ménage rural dans les deux observatoires OCISCA (enquêtes phase 1). A l'époque, malgré la dégradation substantielle du pouvoir d'achat des planteurs, lié à la baisse de la culture de rente, chaque ménage enquêté investissait annuellement environ 200.000 fcfa pour l'éducation de leurs enfants. **La scolarité restait** donc, et de loin, **le premier poste de dépense budgétaire**, devant l'habitat (construction, réfection, amélioration) et les dépenses ménagères (alimentation, équipement). Malgré l'approfondissement de la crise en milieu rural (baisse maintenue du prix des cultures d'exportation, dévaluation du franc cfa), la prééminence de la scolarité dans la structure des dépenses s'est maintenue aussi bien en pays bamiléké que dans la région béti : selon

[50] Sur la base de 5 départements bamiléké sur les six que comptait la province à l'époque (département Bamoun exclus) et de 4 départements du Centre-Sud, correspondant à notre zone d'enquête de 1993 (départements de la Lékié, Du Nyong-et-Kelle, du Nyong-et-Soo, de la Méfou).

l'enquête STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA faite auprès de 500 ménages de planteurs des principales zones de production, les dépenses scolaires étaient évaluées à quelques 186.000 fcfa pour un revenu moyen de l'ordre de 249.00 fcfa, soit environ 75% du total (V. ALARY et G. COURADE 1994).

Quoique légèrement inférieur à cette somme globale, le ratio par enfant scolarisé - dans l'observatoire cacaoyer du pays eton - était supérieur d'environ 25% à celui de l'observatoire bamiléké. Ce ratio plus élevé ne doit pas mis sur le compte d'une plus forte aspiration parentale à l'éducation ou une croyance plus forte dans les vertus promotionnelles de l'école. Il doit, somme toute, beaucoup plus à la structure même du ménage dans chaque lieu d'enquête. Les capacités de financement des exploitants n'étant pas illimitées, le planteur bamiléké doit ainsi répartir au mieux ses ressources entre les différents enfants scolarisés à sa charge, qu'ils soient issus de son union polygamique[51] ou qu'ils soient de segments apparentés et accueillis sur l'exploitation (soit 4,3 scolaires/ménage en moyenne en 1991). Avec seulement 2,3 scolaires à charge, le cacaoculteur eton monogame disposait d'une meilleure marge de manoeuvre financière.

Tableau 128 : Dépenses scolaires moyennes par ménage et par enfant scolarisé selon le cycle d'enseignement en 1991 (en fcfa)

COÛT DE LA SCOLARITE		PRIMAIRE	SECONDAIRE	ENSEMBLE
BAMILEKE	par ménage	53.410	184.250	237.660
	par scolaire	12.935	67.545	80.480
ETON	par ménage	49.280	143.690	192.970
	par scolaire	18.560	88.155	106.715

urces : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de planteurs de la chefferie Batou (Ménoua) - moyennes établies à partir de 272 comptes de dépenses dans le cycle primaire (1123 enfants) et 213 comptes de dépenses dans le cycle secondaire (581 enfants); enquête auprès de 339 ménages de planteurs du village de Yemessoa (Lékié) - moyennes établies à partir de 233 comptes de dépenses dans le cycle primaire (616 enfants) et 100 comptes de dépenses dans le cycle secondaire (163 enfants).

Ce surinvestissement effectif de l'école et de l'enseignement général en particulier, au détriment de l'enseignement technique ou professionnel rappelle étrangement le modèle développé en France même. Il a pour conséquence réelle de **détourner l'ensemble des meilleurs éléments du monde rural en survalorisant le diplôme et le savoir théorique au détriment de connaissances pratiques et de l'apprentissage**. C. FAUSSEY-

[51] En 1992, selon l'enquête ADOC, 38% des chefs d'exploitation enquêtés étaient polygames contre seulement 16% dans le Centre (enquête personnelle CACAO 1993).

DOMALAIN et P. VIMARD font la même constatation à propos de l'influence de la scolarisation sur l'état d'esprit des jeunes ivoiriens : *"les scolarisés se dirigent en effet vers les métiers de bureau jugés modernes et rémunérateurs, auxquels l'école les préparent"* (1991, p. 105). A. QUESNEL et P. VIMARD notent similairement qu'au Sud-Ouest du Togo *"ce qui est visé tant par les enfants que par les planteurs (...) c'est l'intégration aux sphères urbaines et étatiques de la production"* (1988, p. 69). Par suite, le travail de la terre est globalement perçu par les élèves comme dévalorisant et peu rentable[52]. Cette dérive nourrit certaines aberrations révélatrices : certains diplômés d'agronomie (ingénieurs et techniciens) caresseront l'idée d'une intégration dans la Fonction Publique, au sein même du Ministère de l'Agriculture par exemple, plutôt que d'occuper un poste dans une petite délégation, loin de la capitale.

Et A. FRANQUEVILLE de conclure son analyse fouillée des migrations scolaires dans la zone centrale camerounaise en ajoutant : *"l'école technique, qui semble devoir prendre le relais de l'enseignement général dans son ancien rôle de promotion des jeunes ruraux, ne peut y parvenir avec la même efficacité : les écoles sont peu nombreuses, peu adaptées aux besoins et souvent de faible niveau et les débouchés bien réduits au regard de ceux qu'offrirent les "Services" aux diplômés des générations précédentes"* (1987, p. 426).

* Une scolarité au mérite sans réelle prise de risque.

Le manque d'enseignants qualifiés est assez fréquent dans les zones enclavées de certains départements tels que le Nyong-et-Kelle, le Haut-Nkam et les Bamboutos. Les enseignants les mieux formés hésitent à venir se perdre dans les écoles de quartier, et les directeurs en sont souvent réduits à confier l'instruction des enfants à des répétiteurs, dont le seul bagage scolaire est limité au CEPE. Ce déficit s'explique également, dans la province de l'Ouest, par le mouvement continu de création de nouvelles écoles primaires, les habitants de chaque quartier préférant scolariser leurs enfants sur place. La chefferie *Bafou* compte, par exemple, plus d'une école pour chacun de ses 93 quartiers. Construites rapidement, mal équipées, peu soutenues par un Etat qui a déjà du mal à payer les salaires des fonctionnaires, **les écoles publiques de village n'ont pas toujours la faveur des parents**.

Dès que ces derniers en ont les moyens, ils préfèrent placer leurs enfants dans des écoles confessionnelles privées, quitte à payer des frais d'inscription plus élevés. L'instruction par les "pères" est, en effet, souvent perçu comme de meilleure qualité. Pour le primaire, le coût de l'inscription passe ainsi couramment de 1.500-2.000 fcfa par enfant à l'école publique à 4.000-5.000 fcfa dans le privé en 1992. Sans garantie supplémentaire, il va de soi, de réussite aux examens.

---

[52] *"Par l'inculcation d'un savoir abstrait, dégagé des réalités concrètes qui font le quotidien des sociétés rurales, l'école extrait l'enfant de son milieu de vie et introduit une coupure qui peut être radicale pour ses perceptions, représentations et comportements. Les connaissances acquises sont inutiles ou inefficaces dans le village (...) le recours unique au travail intellectuel est inséparable d'un mépris déguisé mais permanent pour le travail manuel. (...)* ***Il y a culte du savoir pour le savoir, dégagé des nécessités de la production*** *(...)"* (J-Y. MARTIN 1977, p. 59).

On ne s'appesantira pas sur le cas des jeunes en situation de rejet, dans la mesure où leur marginalisation les exclut plus ou moins de toute stratégie familiale promotionnelle, pour se consacrer aux parcours migratoires liés à une scolarité réussie. Après des études dans l'école du quartier de résidence, les jeunes garçons, à qui les parents ont les moyens de faire poursuivre des études secondaires en ville (frais d'inscription allant de 34.000 fcfa à 50.000 fcfa selon le type de collège), sont accueillis chez des parents, constitués en grande majorité par les fils aînés du chef de concession (70% selon l'enquête OCISCA de 1991). En effet, malgré la contraction du niveau de vie des dépendants en ville, le planteur continue à compter sur l'aide de ce noyau familial. L'Etat ayant fait montre d'une incapacité structurelle à assurer les retombées sociales du travail, **cette capitalisation sur les enfants constitue une sorte d'assurance-retraite ou vieillesse** pour les vieux jours. C'est une façon comme une autre, somme toute, d'assurer la reproduction sociale du groupe.

Tableau 129 : Proportion de ménages ruraux ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans l'enseignement en 1991-1992-1993

		PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPERIEUR
BAMILEKE	BAFOU 1991	83,9%	65,4%	9,6%
	ADOC 1992	73,0%	40,0%	x
BETI	YEMESSOA 1991	65,8%	27,8%	4,1%
	CACAO 1993	47,0%	31,0%	x

Sources : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou (Ménoua) entre janvier et février 1991- 1123 enfants dans le cycle primaire pour 281 ménages et 581 enfants dans le secondaire pour 219 ménages; enquête auprès de 339 ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa (Lékié) entre mars et avril 1991 - 616 enfants dans le cycle primaire pour 223 ménages et 163 enfants dans le secondaire pour 94 ménages;

Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest - 286 enfants dans le cycle primaire et 80 dans le secondaire;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations dans 30 villages de 4 départements de la province du Centre - 141 enfants dans le cycle primaire et 59 enfants dans le secondaire).

x : chiffre non retenu.

Quel que soit le type de cursus scolaire retenu (école publique ou école privée), on reste cependant frappé par **l'ampleur des déperditions scolaires entre le cycle primaire et le cycle secondaire** (voir tableau précédent). Sans obtenir des chiffres comparables à l'hémorragie scolaire officielle[53], on note un net fléchissement dans le pourcentage de

[53] Citant un rapport de l'UNESCO de 1970, J-Y. MARTIN estimait ainsi que sur 1.000 élèves inscrits en cours d'initiation primaire (1° année), à peine plus de la moitié atteignaient la classe de CM2 et moins de 150 obtenaient leur CEPE (Certificat de fin d'Etudes Primaires).

ménages ruraux dont les enfants "fréquentent" le collège. La proportion d'enfants scolarisés dans le secondaire est de l'ordre de 1 pour 3, si l'on s'en tient aux chiffres bruts.

J-Y. MARTIN parle même, avec une préoccupation perceptible, *"de rationalité du gâchis scolaire"*, dans la mesure où l'amenuisement rapide du nombre de scolaires lui semble pouvoir être imputé à la logique même d'un système scolaire dont *"la fonction la plus évidente (...) est la fonction élitiste". L'appareil scolaire sélectionne sévèrement dans la masse des scolarisés les éléments de la bourgeoisie nationale (...). La hiérarchie des diplômes peut être considérée comme la matrice même de la hiérarchie bureaucratique"* (1977, p. 59). Ainsi la politique de décentralisation de l'enseignement et de scolarisation de masse des élèves ruraux aboutirait à l'effet inverse désiré : seuls les planteurs les plus aisés auraient les moyens de prolonger la scolarité de leurs enfants en ville (lycée et université).

Nous pensons, pour notre part, que **ce processus de contrôle de la scolarité au seul bénéfice d'une élite restreinte joue principalement en ville, à Douala ou Yaoundé. En milieu rural, d'autres facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer cette fuite des enfants scolarisés**. Le taux élevé d'échec à l'examen du certificat d'études primaires (CEPE) sert bien souvent de justificatif à un retrait prématuré de l'école, tandis que le manque de moyens financiers vient parfois interrompre un parcours scolaire méritant et compromettre les chances de reprise de la scolarité. Lorsque les parents auront les moyens de "rescolariser" leurs enfants, ceux-ci devront parfois redoubler leur classe afin de se remettre à niveau. On ne compte plus le nombre de jeunes qui végètent, d'une année sur l'autre en classe de probatoire (1°), faute de moyens suffisants pour se présenter à l'examen. Seuls les jeunes qui ont réussi leurs études primaires et bénéficient d'une aide financière de leurs parents poursuivent généralement leur scolarité en ville. Ce tri par la réussite aux examens constituait à l'origine un filtre suffisamment efficace pour ne pas obliger les parents à devoir choisir entre l'école publique et l'école privé, entre filles et garçons. L'approfondissement des difficultés financières les oblige progressivement à élaborer de nouveaux modes de gestion de la scolarité.

* Des projets scolaires globalement maintenus malgré la grave crise de trésorerie.

Cette volonté parentale d'investir dans l'éducation apparaissait globalement intacte après deux années d'approfondissement de la crise en milieu rural. Ainsi, en 1992, le nombre moyen de scolaires à charge par exploitation était-il sensiblement le même en pays bamiléké (4,2) qu'en 1990, alors qu'il avait fortement augmenté dans le Centre, passant de 2,3 à 3,2. Cette tendance était déjà perceptible au cours de la première enquête OCISCA, puisque 45,2% des chefs de ménages enquêtés à Yemessoa avaient vu le nombre de scolaires à charge s'accroître au sein de la concession, tandis qu'ils étaient 20,5% à reconnaître une augmentation du nombre d'enfants scolarisés en ville.

De même, le montant moyen des dépenses liées à la scolarité n'avait pas subi de réduction notable. Pour les seules inscriptions scolaires (fournitures scolaires exclues), il s'établissait à 56.000 fcfa par ménage bamiléké et 38.000 fcfa par ménage béti en 1992-1993. Ces frais d'inscription et d'assurance (225 à 350 fcfa) ne représentent toutefois qu'une infime partie des dépenses globales de scolarité. Les 3/4 sont constitués par les consommables (livres, papeterie, tenue, transport). Réduit au strict nécessaire pour les plus jeunes écoliers de la SIL, ces fournitures atteignent couramment 20.000 fcfa pour un élève

de CM1 et 50.000 fcfa en 4°. En affectant à chaque scolaire une somme fixe, destinée à couvrir les dépenses courantes minimales pour une année scolaire, on obtient un ratio équivalent à celui de l'année scolaire écoulée (1990) au moment de l'enquête OCISCA[54]. L'entretien d'un enfant scolarisé représentait à lui seul plus que le produit brut moyen des plantations caféières (*Robusta* et *Arabica*), évalué à 85.000 fcfa en 1992, et cacaoyères (102.000 fcfa en 1993).

La tendance au maintien des projets scolaires élaborés et au statu quo dans les charges scolaires apparaît comme une grande constante en 1993. Cela tendrait à accroire faire l'idée que le domaine de la scolarisation est resté imperméable à tout ajustement. En réalité, si on analyse en détail les comportements des ménages, on s'aperçoit que cette catégorie de ménages est loin d'être homogène.

Tableau 130 : Ajustements opérés dans le domaine de la scolarisation en 1993-1994 dans les deux observatoires OCISCA et dans les provinces du Centre / Est et de l'Ouest.

	BAFOU 1993 (1)	*BAMILEKE 1994 (2)*	*BETI / FANG 1994 (2)*
STRATEGIES DE REPLI	***38,0%***	***63,4%***	***41,1%***
Arrêt de la scolarité	---	35,7%	21,5%
Changement d'établissement	5,0%	0,0%	0,0%
Retrait des filles	6,0%	8,9%	4,7%
Retrait des élèves médiocres	14,0%	--	2,8%
Retard à l'entrée à l'école	1,0%	1,8%	1,8%
Diminution des dépenses scolaires	1,01%	17,0%	10,3%
STRATEGIES DE MAINTIEN	***62,0%***	***36,6%***	***58,9%***
Maintien des projets et dépenses scolaires en empruntant de l'argent	40,0%	---	---
Maintien des projets et dépenses scolaires sans emprunter	22,0%	---	---
Total	100%	100,0	100,0%

Source : (1) Projet OCISCA 1993 (enquête auprès de 335 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou [Province de l'Ouest] - calculs effectués sur la base de 313 ménages ruraux avec des enfants scolarisés; enquête auprès de ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa [province du Centre] - calculs effectués sur la base de ménages ruraux avec des enfants scolarisés).

(2) Enquête STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès de 500 planteurs producteurs de café Robusta et de cacao dans les provinces du Littoral, du Sud-Ouest, du Centre, de l'Est et de l'Ouest en mars - avril 1994; sous-échantillon de 107 planteurs du Centre et de l'Est et de 112 planteurs dans l'Ouest).

[54] Ratio dépenses/enfant scolarisé de l'ordre de 90.000-130.000 fcfa dans le Centre et 70.000-100.000 fcfa dans l'Ouest.

En effet, **seule une minorité des familles n'a réellement pas eu à modifier son attitude vis-à-vis de la scolarité en raison d'une assise financière suffisante** (22%). Mais un groupe conséquent (40%) a, au contraire, été obligé de s'endetter pour maintenir son effort dans le domaine scolaire, donc amené à prendre un risque supplémentaire. Risque à tous les niveaux : incertitude quant à la réussite scolaire des enfants, incertitude quant aux débouchés d'emploi, incertitude quant à la pérennité des capacités de remboursement. C'est donc dans ce cas précis à une dégradation de l'autonomie financière du ménage que nous assistons. C'est également un pari sur l'avenir qu'effectuent ces ménages, sans aucune perspective bien définie de "sortie de crise".

Une proportion similaire de parents (38%) n'a pas pu maintenir en l'état leur projet scolaire familial et ont été amenés à faire des ajustements plus tranchés : retrait de certains enfants de l'école, passage du système privé au public. Elle ne constitue sans doute pas non plus, elle-même, une catégorie homogène. En effet, rien ne permet d'affirmer que cette attitude de repli s'applique à la totalité des enfants scolarisés; on peut tout à la fois arrêter la scolarité des plus médiocres et renforcer son soutien à un autre qui se révèle être un très bon élève, laisser un fils suivre l'école en ville tout en diminuant l'aide apportée et l'incitant à "se débrouiller" et dans le même temps faire réintégrer l'école à un autre. Il n'y a donc jamais ni de choix exclusif, ni de décisions définitives, tout est question de flexibilité et d'habilité dans la gestion des projets familiaux.

Sur plusieurs points précis **l'ajustement n'a pas eu les conséquences socio-culturelles que l'on pouvait attendre**. Il n'y a pas eu, par exemple, de retrait généralisé des filles de l'école. Alors que l'éducation des filles est plutôt généralement considérée comme secondaire, étant donné la place dévolue à la femme en milieu rural : productrice et reproductrice. Au vu de la dégradation du revenu issu de la culture de rente, on avait postulé que les filles seraient préférentiellement retirées de l'école pour permettre aux garçons de poursuivre leur cursus scolaire, étant donné qu'elles constituent également une main d'oeuvre familiale appréciée pour les travaux agricoles. Il n'a pas été, en outre, possible de déterminer si les parents faisaient une différence entre la réussite scolaire des garçons et des filles, si les futurs repreneurs de l'exploitation (successeur et autres héritiers) bénéficient d'un traitement de faveur de la part de leurs parents, d'une sorte de scolarité au "grand choix", dans la mesure où le nombre de filles résidentes sur l'exploitation familiale, analphabètes, sachant lire ou écrire ou ayant le CEPE (certificat de fin d'études primaires) sont peu différentes de celles des enfants de sexe masculin.

Une étude antérieure (1985), mais beaucoup plus approfondie menée par l'OCDE sur un échantillon de 1600 ménages familiaux ivoiriens, répartis en 4 strates sur l'ensemble du territoire, montre le même phénomène en période de crise : il n'existe pas de discrimination scolaire à l'encontre des filles dans les régions de petites plantations familiales (café et cacao)[55]. Pour l'ensemble des ménages enquêtés - abstraction faite des catégories de revenu - le pourcentage de garçons scolarisés s'établit à 54,0%% contre 48,6% de filles allant à l'école dans la zone de la "Forêt Orientale" et 56,0% contre 50,0% dans la strate "Forêt Occidentale" (W. WEEKES-VAGLIANI 1991, p. 307).

---

[55] *"Il n'y a aucun parti pris culturel absolu contre l'éducation des filles"* (W. WEEKES-VAGLIANI 1991, p. 313).

Si les parents restent globalement unanimes sur la nécessité de scolariser tous leurs enfants, la crise actuelle ouvre cependant de larges brèches dans ce que la scolarisation présentait de plus universel et d'égalitaire. Le manque de moyens financiers accentue en effet les effets de cette scolarité au mérite : les meilleurs de chaque ménage poursuivent une trajectoire promotionnelle, tandis que les autres subissent une scolarisation classique déqualifiante, pour ne pas dire au rabais. Néanmoins, même pour les meilleurs et les plus fortunés, l'enseignement général qui fonctionnait comme un système efficace de reproduction sociale et étatique montre des signes évidents de faiblesse. On peut donc aujourd'hui s'interroger sur les avantages comparés de l'enseignement général par rapport à un apprentissage technique, fusse-t-il *"sur le tas"* et peu prestigieux, dans la mesure où l'on ne voit toujours pas, pour l'instant, ce qui pourrait venir infléchir cette tendance.

Le système scolaire ne semble plus en mesure d'assurer son rôle d'intégration et fonctionne plutôt comme moteur d'exclusion et d'inégalités. Jusque là, la Fonction Publique pouvait constituer un moyen de relative promotion pour les enfants des planteurs puisqu'elle offrait suffisamment de places pour les différentes "élites". La raréfaction des recrutements dans l'administration et le développement de la pratique de "surinscription" (paiement en sous-main d'une commission de 40 à 50.000 fcfa au directeur de l'établissement secondaire) limitent grandement l'accès aux catégories sociales les plus modestes. Cette désagrégation interne du système explique que les familles de la "bourgeoisie politico-administrative" aussi bien que commerçante cherchent, de plus en plus, à scolariser leurs enfants en Europe ou aux Etats-Unis.

Les parents savent pertinemment que tous leurs enfants ne sont pas amenés à réussir de la même manière. Néanmoins, ils croient encore fermement à la possibilité d'une promotion sociale d'au moins un de leurs enfants par l'école. Le système éducatif, étant principalement soucieux de la pérennisation de ses structures, a conduit à une sorte de reproduction sociale identitaire, pour ne pas dire endogamique : la majorité des écoles supérieures (Université, Ecoles Normales) préparent des cadres administratifs, plus rarement des techniciens, des vendeurs, des créateurs d'entreprise. De ce fait, **la capitalisation sur les enfants n'avait rien, à l'origine, d'un pari et s'apparentait bien plus à une sorte d'assurance rentière pour l'avenir**. L'Etat ayant fait montre d'une incapacité structurelle à assurer les retombées sociales du travail, cette capitalisation sur les enfants ne constitue plus aujourd'hui une sorte d'assurance-retraite ou vieillesse pour les vieux jours et bon nombre de parents voient revenir leurs enfants, munis du seul viatique d'un enseignement général qu'il est difficile de valoriser au village.

III. 9. B. La représentation et la concrétisation de la réussite.

Plutôt que de chercher à donner du comportement socio-économique des élites ou des "grands" une vision univoque, quelque peu prédéterminée par les fondements et les représentations de chaque société, il semble préférable de se pencher sur leur attitude réelle vis-à-vis du milieu rural dont ils sont issus. Sont-ils, à l'échelle locale, des acteurs de développement dont le principal souci est de fidéliser et d'accroître une clientèle ? Ou ressentent-ils comme une pesanteur les demandes de soutien des villageois, au point de chercher à minimiser les relations avec le territoire lignager?

La notion d'élite et de *"grand"* est relativement ouverte et gagnerait à être encore approfondie. Gagne-t-on plus de prestige social à accumuler pour redistribuer ou à s'enrichir pour retenir, à contrôler ou bloquer l'ascension de certains plutôt qu'à l'appuyer? De quelle sorte de richesse convient-il de parler? S'agit-il du poids en argent, de la taille de la clientèle de dépendants, du nombre d'enfants, des signes extérieurs de richesse ? Autant de questions dont les réponses devraient être réexaminées dans le contexte actuel de crise, de gestion de la pénurie et d'accroissement des inégalités.

A regarder de plus près, le moule de chaque société ne serait pas si contraignant. Chaque élite aurait une relative liberté d'action, le choix entre un itinéraire de responsabilité/responsabilisation collective et une trajectoire individuelle d'accumulation. Dans chaque ensemble régional, coexistent les deux attitudes, même si - en fin de compte - chaque région penche vers un modèle particulier. De même, est-ce seulement après avoir examiné quelques trajectoires de terroir d'entrepreneurs ruraux que l'on pourra conclure si, en fin de compte, l'ethos respectif de chaque société (accumulation, enrichissement individuel et notabilité chez les Bamiléké; munificence, ostentation et redistribution chez les Béti) ne souffre d'aucun rapprochement.

III. 9. B. 1. Du terroir à la diaspora : élites "increvables" et élites introuvables.

Quel est le rôle joué par les élites dans la société bamiléké et dans la société béti? Quelles sont ces élites dont on parle? De notables traditionnels, des fonctionnaires, des commerçants? Des hommes, des femmes? Enfin, **pourquoi les "grands" bamiléké interviennent-ils systématiquement dans leur chefferie, alors que les "Sudistes" béti semblent s'en détourner?**

* Les déterminants de la participation au développement collectif : proximité et distanciation.

D'une manière générale, l'ensemble des protagonistes trouvent un intérêt réciproque à pérenniser une telle relation : les villageois ont de meilleures chances de voir leurs revendications soutenues, en utilisant le canal des élites dont ils évalueront également l'importance et la valeur au regard de leur investissement individuel; pour leur part, les élites attendent en retour une valorisation sociale personnelle. Dans des chefferies où plusieurs élites nationales se concentrent (Bana, Bandjoun, Balatchi, Bazou), une concurrence peut même parfois se faire jour entre ces dernières, chacune s'efforcant d'**établir une suprématie locale en participant activement à cette économie de prestige**. Sans que l'on puisse considérer cette pratique marginale comme la preuve d'une redistribution effective ou *"d'une consommation ostentatoire considérée comme nécessaire à son rang"* (J-P. WARNIER 1993, p. 78) - la société bamiléké étant principalement sous le signe de l'épargne, de la sous-consommation et de la rétention - il est toutefois possible d'établir un parallèle avec le *bilaba*[56] dans la société traditionnelle béti. Cette interaction permanente entre demandes de soutien - réalisations et dons - reconnaissance et renommée attendue pourrait faire croire à l'existence

[56] *Bilaba* désigne une forme spécifique d'échange (hommes et biens) entre les différents lignages : une *"lutte dans le don et le contre-don avec surenchère"* (J. WEBER 1977, p. 75). Cette forme exceptionnelle de bilaba a été longuement étudiée par G. BALANDIER dans Sociologie actuelle de l'Afrique Noire (1963).

d'une sorte de système clientéliste. En réalité, étant donné que le but visé est la promotion des projets de développement communautaires plutôt que l'élargissement du nombre de redevances clientélistes pour asseoir un pouvoir personnel, on retrouve là plutôt le système de dons et contre-dons propre à la solidarité ethnique.

En se désintéressant de son village, le *"grand"* bamiléké commettrait un affront social au moins aussi grave qu'en rompant toute relation avec son lignage d'origine. En fin de compte, soutenir des réalisations communautaires (réfection d'un pont, raclage d'une piste par exemple) constitue une preuve supplémentaire de solidarité et de cohésion avec l'ensemble du groupe. Avec l'achat d'un titre de notable, c'est sans aucun doute un des plus sûrs moyens d'obtenir l'assentiment du groupe et l'acception d'une réussite économique individuelle pour un grand commerçant. Cette démarche de réutilisation du pouvoir économique à des fins socio-politiques, d'investissement multisectoriel renvoie donc à un ethos au moins aussi fort et performant que celui de la notabilité (J-P. WARNIER 1993).

Dans la société traditionelle béti, ne sera pas considéré comme homme digne de respect, celui qui n'aura pas, au préalable, mis en valeur un champ, nouvellement défriché, en y plantant des cacaoyers. De ce fait, un *"salarié en ville, parfois fonctionnaire, (...) est censé faire partie des "Grands" (...), [néanmoins] s'il veut rendre crédible sa réussite, il se doit d'être aussi planteur, de préférence "grand planteur", même si sa plantation ne présente à ses yeux que peu d'intérêt économique et rapporte effectivement peu"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 211). On se situe bien dans une sorte de quête d'un adoubement collectif, gage donné à la tradition par quelques pratiques pseudo-ostentatoires. C'est en tirant parti de cette règle de solidarité publique démonstrative que les sociétés bamiléké et béti tiennent leurs élites et cherchent à maintenir la cohésion sociale.

C'est pourquoi, la forte dispersion des élites Bafou ne revêt pas la même signification qu'à Yemessoa. Si l'on observe dans le détail la répartition des élites de chaque observatoire, on s'aperçoit que la proportion de *"grands"*, situés dans un rayon de moins de 50 kilomètres de leur lieu de naissance, est identique dans les deux cas (environ 40%). En revanche, au delà du département, la répartition des élites restantes diverge fortement entre pays bamiléké et *eton*.

Fig 75 : Lieu de résidence des élites bamiléké
(par rapport à leur chefferie d'origine)

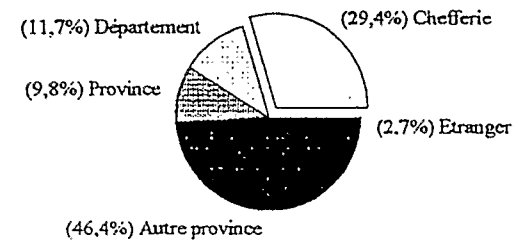

Projet ADOC 1992

Planche 32 : La pratique religieuse est très vivace dans le pays béti. Et les différentes Eglises, installées dès la fin du XIX° siècle pour les plus anciennes se disputent les fidèles. **La Pâques est presque toujours marquée par une procession** et matière à la fête dans tous les villages.

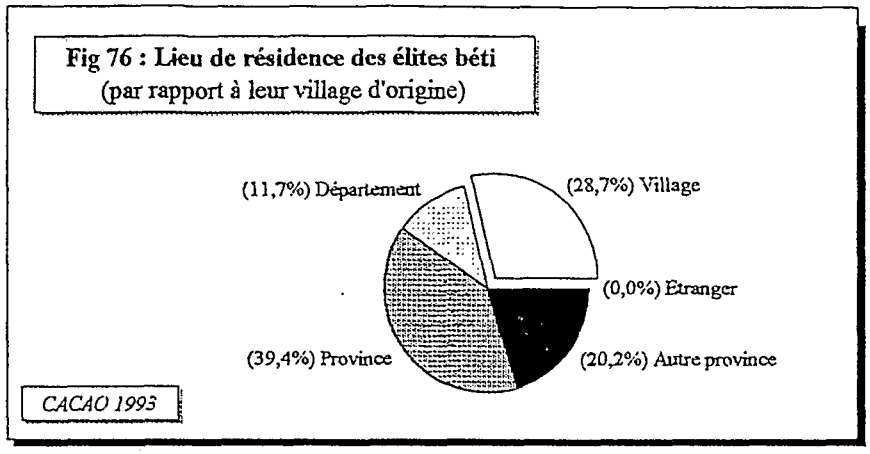

Près d'une élite *Bafou* sur deux a quitté la province de l'Ouest (46,4%) contre à peine plus de 20% des élites *Yemessoa*. Petits bourgs ruraux et chefs-lieux de département n'exercent donc qu'une attraction limitée sur elles, la préférence allant à des villes plus importantes. Même résidant dans une des "capitales" camerounaises extérieures à la province (Douala 22,6%, Yaoundé 18,3%), les élites bamiléké maintiennent des liens étroits avec leur chefferie d'origine : diaspora ne signifie pas exode et émigrer n'implique pas que l'on tourne le dos au village[57]. Les réseaux à base ethnique et territoriale fonctionnent donc parfaitement hors du pays bamiléké, chaque élite gardant une prédilection pour son terroir d'origine, sa chefferie et son quartier. C'est dans de telles occasions que l'on prend la pleine mesure des particularismes et des lignes de fracture qui composent la mosaïque des pays du Bamiléké, réléguant au loin l'idée d'un pays bamiléké unitaire, propagée par les regards scientifiques extérieurs[58]. La distance géographique, rappelons-le, compte toujours moins que la distance sociale.

---

[57] *"En fonction des distances à parcourir et des coutumes propres aux ethnies, cet attachement* [au village] *se manifeste selon des modalités particulières. Les visites aussi fréquentes que possible, accompagnées de distributions de cadeaux ou, à défaut, les simples envois de cadeaux par un tiers de confiance, en sont, pour les "Sudistes", la manifestation la plus courante. Les originaires de l'Ouest ne peuvent recourir de façon aussi suivie à ces relations directes. L'attachement au pays se manifeste souvent chez eux plus collectivement, sur la base des associations qui connaissent un grand succès (...). Ainsi se forment et fonctionnent des "sociétés" (...) qui se proposent de promouvoir "le progrès du pays"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 208).

[58] Y. MARGUERAT déclare à ce propos : *"Les Bamiléké, à vrai dire, c'est une invention coloniale : il y avait, en réalité, cent deux chefferies (de taille et de population très diverses) farouchement autonomes, qui n'avaient aucune conscience de leur unité (les nombreux dialogues bantoïdes ne sont guère compréhensibles (...). C'est le regard d'autrui, le colonisateur puis les autres Camerounais, qui les a unifiés; avec efficacité, car ils forment aujourd'hui un bloc remarquablement **cohérent**"* (1983, p. 496). L'adjectif usité par Y. MARGUERAT est particulièrement bien choisi pour décrire l'ensemble régional bamiléké qui fonctionne comme un **système**; a contrario, **unitaire** ne peut que difficilement s'appliquer à la diversité des pays bamiléké où l'histoire locale et les rivalités de chefferie peuvent parfois faire croire à l'existence de vrais particularismes.

Tableau 131 : Principales villes de résidence des élites locales en 1991

		BAMILEKE	*ETON*
DES "CAPITALES" COMMUNES ATTRACTIVES	YAOUNDE	22,6%	39,4%
	DOUALA	18,3%	7,4%
	GAROUA	1,9%	4,2%
DES PETITES VILLES - RELAIS SPECIFIQUES	DSCHANG	11,4%	0,0%
	BAFOUSSAM	5,0%	0,0%
	NKONGSAMBA	1,8%	0,0%
	OBALA	0,0%	5,3%
	SAA	0,0%	4,3%
	EVODOULA	0,0%	1,9%

Sources : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calculs effectués sur la base de 377 réponses; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991 - calculs effectués sur la base de 94 réponses).

Les "grands" de Yemessoa résident pour leur part en très grande majorité dans la province du Centre (80,0%) : au moins 40% dans le département même de la Lékié et près de 40% encore dans la ville de Yaoundé. Ils sont donc **globalement moins éloignés géographiquement de leur village d'origine que ceux de l'Ouest**. Non que le rural eton répugne à s'éloigner de son village, bien au contraire. A. FRANQUEVILLE (1972, 1973, 1984) a d'ailleurs démontré, à plusieurs reprises, l'ampleur de l'exode rural qui sévit dans cette zone et qui s'est maintenue, voire accélérée avec la dégradation de la valeur marchande de la culture d'exportation entre 1988 et 1993 (A. BOPDA 1993). Il s'agit beaucoup plus de la manière dont est conçue la migration par le planteur béti et des représentations qu'il a de son espace.

Le monde béti trouve dans les déplacements coalescents, l'agrandissement puis l'assimilation d'espaces ou de relations complémentaires, les fondements de sa vie économique et sociale. L'espace vécu ou perçu n'est pas transposable ou reproductible selon un schéma préétabli, ni même sécable; il procède d'élargissements progressifs par conquêtes des marges. Pour sa part, la société bamiléké n'assigne pas à l'espace la même fonction et l'utilise de manière fort différente. Elle trouve son équilibre et sa cohésion dans la multiplication même de sécantes, de ruptures géographiques, de segmentations lignagères, qui lui permettent de se reproduire de manière identitaire, le risque d'éclatement agissant toujours comme ciment social. De même dissensions, tensions et exclusions, migrations, loin de l'affaiblir semblent réellement contribuer à la survie du système social. A ce titre d'ailleurs, la migration opère, par exemple, comme un révélateur des solidarités socio-géographiques plutôt que de l'affaiblissement des liens.

On ne peut donc s'en tenir à une équation sommaire ou extérieure, où le degré de participation serait inversement proportionnel à l'éloignement par rapport au milieu d'origine. Quand bien même le sens commun voudrait nous faire croire que la proximité est

le gage d'un meilleur appui au petites opérations de développement, soit par mobilisation des planteurs, soit par parrainage direct (aide matérielle ou financière). Les déclarations des planteurs, interrogés au cours du printemps 1991 sur les interventions réelles de leurs élites, vont peu à peu infirmer ce schéma global : proximité géographique et prestige social ne sont pas forcément synonymes d'enracinement sociologique ou de participation active aux projets locaux.

* Elites concurrentes ou élites différentes : s'insérer dans le terroir ou réussir en ville pour appuyer les initiatives

La répartition des élites par grandes catégories socio-professionnelles confirme ce que l'on savait déjà sur **les élites traditionnelles ou de terroir** (notables et chefs, grands planteurs et cultivateurs) : elles **représentent moins de 20% des personnes nominées par les chefs d'exploitation eton et bamiléké**[59]. Par déduction, on pourrait croire que les autres élites - marchandes ou intellectuelles - ne conservent pas des tenures foncières (plantations ou réserves forestières) dans leur village d'origine. Tel n'est pas le cas. Si la proportion d'émigrés *"sudistes"* [eton ou ewondo] *déjà planteurs en quittant le village est exceptionnellement forte"* (40% selon les enquêtes d'A. FRANQUEVILLE 1987, p. 209[60]), il y a encore de plus fortes chances pour que les élites, souvent issues de milieux aisés (fils de chefs ou de notables, de petits fonctionnaires, de grands planteurs) soient elles-mêmes de grands planteurs. La création et l'exploitation d'une ou plusieurs plantations constitue le premier impératif aux yeux des villageois pour démontrer son intérêt porté au village familial : il importe de *"marquer la continuité de sa présence* [et de son lignage] *de façon perceptible par tous"* (op. cit., 1987, p. 209). La construction d'une résidence secondaire imposante et moderne permettra également d'emporter la caution morale des anciens et de marquer son appartenance au village.

Une si faible proportion d'élites traditionnelles parmi la liste dressée par les planteurs du crû peut - a priori - surprendre. Auraient-elles été laminées par le système de la traite, en place depuis 1910 dans le Centre et 1930 dans l'Ouest - système qui avait, en un premier temps, véritablement renforcé leur position - au profit de nouvelles élites, mieux insérées dans les superstructures étatiques ? Par la guérilla de l'UPC dans l'Ouest bamiléké entre 1958 et 1970?

A l'évidence, une thèse qui tenterait de faire un parallèle entre leadership socio-politique et cycle économique ne manquerait pas d'avoir de séduisants arguments, surtout en pays béti, parce que dans l'Ouest bamiléké, les formes traditionnelles de pouvoir - notabilité et chefferie - loin de tomber en désuétude, font régulièrement l'objet de tentatives d'appropriation de la part de nouvelles élites étrangères aux lignages fondateurs (se reporter

---

[59] La part légèrement supérieure des chefs et notables à Bafou par rapport à Yemessoa est, somme toute, fort logique, puisque cette chefferie comporte plus de 90 quartiers (et chefs de quartier) et plusieurs conseils de notables (voir Chapitre 4, III° Partie).

[60] *"D'après les résultats de l'enquête "Entreprises"* [à Yaoundé] *et, en dépit de la faiblesse de l'échantillon (...),* [il semble que] *la possession d'une plantation avant émigration soit moins fréquente chez les Ewondo et les Eton que chez les autres "Sudistes" : Bané, Boulou, Fang (35 à 40% contre 50%), ce qui pourrait refléter la pression foncière caractéristique de la Méfou et de la Lékié"* (op. cit., 1987, p. 209)

au § II.2.B.2.). Cette pratique n'est, semble-t-il, pas spécifique au pays bamiléké. J. CHARMES (1977) signale, par exemple, un processus identique dans la société *mérina* des hauts plateaux malgaches[61].

Cette approche socio-politique du rôle des élites - groupe de pression constitué - au sein de l'Etat camerounais, pourrait faire l'objet de longs développements. On se bornera donc à l'aborder par petites touches successives, ayant surtout à coeur de voir leur influence locale en termes d'appui et d'aide au développement communautaire. Tenter une évaluation des rapports de force internes à la chefferie en cherchant à opposer, à tout prix, anciennes et nouvelles élites, élites de terroir et élites de la diaspora, paraît quelque peu périlleux étant donné la recomposition permanente dont elle fait l'objet et les stratégies de chevauchement. Comme on le verra un peu plus loin, la différenciation au sein du corps des élites n'est pas lié au critère socio-professionnel. Elle s'effectue beaucoup plus sur la base de la popularité locale - chèrement acquise en général -et de leur dynamisme multisectoriel respectif.

Au préalable, il est indispensable de rappeler que ce classement est établi à partir des déclarations individuelles des planteurs. Cette subjectivité a sans aucun doute introduit un biais important. En effet, pour l'ensemble des élites mentionnées, les enquêtés ont considéré comme secondaire leur statut de planteur par rapport à leur emploi dans la Fonction Publique ou la possession d'une petite entreprise. C'est pourquoi les exploitants oublieront souvent de faire mention des plantations possédées par les élites absentéistes. Si l'on avait établi un décompte exhaustif du nombre d'élites grands planteurs, nul doute qu'il serait de loin supérieur à 45 pour la chefferie Bafou et 14 pour Yemessoa. Cette présentation subjective aura au moins eu le mérite de montrer **la faible place laissée à l'agriculture dans la représentation de la réussite**. Le développement d'activités extra-agricoles est d'autant plus considéré comme une preuve d'ascension sociale, de la part des exploitants restés au village, que ces derniers n'ont pas les moyens d'entreprendre une telle diversification.

En revanche, **la surreprésentation des fonctionnaires, dans la liste des élites établie par les planteurs, révèle deux spécificités camerounaises, maintenant bien connues : *"une préférence de l'élite pour l'accumulation sans risques"*** [62] et ***"la survalorisation du diplôme"*** (G. COURADE 1988, p. 528). Voilà un point sur lequel, les deux régions étudiées se rejoignent clairement : les élites prospèrent sous la tutelle de l'Etat, à la fois pour lui et contre lui si leurs intérêts respectifs divergent, l'essentiel étant de bénéficier de cette rente le plus longtemps possible. Et cette tactique n'est pas propre aux gens les mieux placés; elle se retrouve dans l'ensemble des groupes sociaux appréhendés.

---

[61] *"D'une part, il y a dévalorisation du pouvoir traditionnel du fait d'une circulation monétaire plus intense qui permet à un plus grand nombre d'en acquérir les attributs, du fait également que ce même pouvoir n'est plus ressenti comme un facteur de cohésion, mais comme un facteur de dissolution (...). D'autre part, ce même pouvoir traditionnel, dévalorisé dans son essence, est revalorisé dans son apparence, (...) puisque chacun - du moins tous ceux qui sont en mesure de rivaliser avec lui - essaye de s'en annexer les attributs, sinon les prérogatives (...)"* (J. CHARMES 1977, p. 132).

[62] "accumulation sans risque", "rente de situation", "recherche de marchés captifs", ces trois expressions renvoient au même *"souci de profiter d'une situation privilégiée au sein de l'appareil d'Etat, d'une position dominante ou exclusive dans un marché ou une filière pour accumuler sans prendre le risque que court tout investisseur dans son anticipation des profits (ou pertes) futures"* (G. COURADE 1988, p. 528).

Planche 33 : **Un des innombrables pièges à rongeurs** qui parsèment les bas-fonds forestiers de la Méfou (février 1993).

Nous verrons ainsi, par la suite, comment agricultrices et petits exploitants cacaoyers ou caféiers ont été amenés à privilégier, de manière encore plus systématique avec la crise actuelle, la prise minimale de risque en diversifiant variétés culturales, en multipliant les petites activités non-agricoles ou recherchant une position monopolistique.

Tableau 132 : Statuts socio-professionnels des élites de l'Ouest et du Centre en 1991

STATUT D'OCCUPATION	*BAMILEKE*	*ETON*
GRANDS PLANTEURS / CULTIVATEURS	11,6%	15,5%
NOTABLES / CHEFS	6,9%	2,2%
FONCTIONNAIRES	**52,2%**	**51,2%**
Enseignants (1)	13,0%	4,4%
Employés	21,4%	25,6%
Forces de l'ordre (2)	5,6%	7,8%
Cadres	7,9%	6,7%
Hauts fonctionnaires	4,3%	6,7%
INDEPENDANTS	**25,6%**	**17,8%**
Commerçants/entrepreneurs	12,3%	8,9%
Artisans	9,2%	6,7%
Professions libérales (3)	4,1%	2,2%
SALARIES DU PRIVE	2,5%	4,4%
AUTRES (4)	1,3%	8,9%
ENSEMBLE	100,0%	100,0%

Sources : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calculs effectués sur la base de 393 réponses; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars 1991 - calculs effectués sur la base de 90 réponses).

(1) Instituteurs, professeurs, universitaires;
(2) Militaires, policiers, gendarmes, douaniers;
(3) Architectes, avocats, comptables, dentiste, médecins.
(4) Prêtres, frères religieux, chômeurs, catéchistes, guérisseurs.

On aurait cependant tort de croire que la nécessité ostentatoire ait pu, à elle seule, engendrer un tel engouement pour la Fonction Publique. Ni même qu'une prédisposition ontologique des Bamiléké pour les matières scientifiques et des Béti pour les lettres aient suffi

à assurer à chaque groupe une sorte de niche écologique au sein de l'appareil d'Etat. Cette **propension des élites locales pour l'accumulation protégée** a été très tôt clairement perçue par les différents régimes en place depuis l'Indépendance. Ils ont su jouer de cette attirance pour régler au mieux les besoins de l'Etat et s'attacher les nouvelles élites cultivées, se bornant à respecter un savant équilibre dans la représentation régionale des bénéficiaires. A partir de la décennie 70, ce phénomène s'est amplifié avec l'arrivée de classes d'âge plus nombreuses sur le marché de l'emploi. L'Etat aurait ainsi accru de plus de 20% le nombre de postes offerts dans la haute administration publique ou parapublique entre 1970 et 1984, multipliant également le nombre d'organismes parapublics[63] pour absorber ces élites intellectuelles (J. K. HENN 1988, p. 547). Cette "surfonctionnarisation" aura, en fin de compte, abouti à un blocage presque total du système à partir de 1987-1989. Tant que le budget de l'Etat permettait le plein emploi à l'ensemble de ces jeunes élites, la reproduction du système était possible. Avec pour principal handicap toutefois de voir augmenter progressivement le poids de la rémunération des salariés de la Fonction Publique dans les dépenses annuelles de l'Etat. En 1979, la masse salariale représentait ainsi environ 305 billions de fcfa, soit près de 27% des ressources de l'Etat contre 58% des recettes fiscales de l'Etat en 1993 (JEUNE AFRIQUE, 1994) et ce, malgré la baisse importante de la rémunération des fonctionnaires.

18,5% d'élites notables, chefs ou grands planteurs à *Bafou* contre 17,7% à Yemessoa, 52,2% d'élites fonctionnaires à toujours Bafou contre 51,1% à Yemessoa : **n'y aurait-il donc aucune différence dans la représentation et la concrétisation de la réussite en pays bamiléké et en pays béti (eton)?** Titres et diplômes n'auraient-ils pas été, de manière inconsciente, survalorisé par des planteurs directement confrontés au marché mondial (disparition du prix minimum garanti d'achat au producteur, libéralisation du secteur des intrants)[64] ? Et ainsi contribuer à biaiser le statut réel des élites ? A faire passer, une fois de plus, le fonctionnaire devant l'entrepreneur? Il y a sans doute là un risque potentiel de distortion à ne pas négliger, quand bien même, **la part des élites marchandes relevée à *Bafou* (25,6%) dépasse celle de Yemessoa (17,8%).**

* La performance communautaire des élites : agissantes et encadrantes dans l'Ouest, évanescentes dans le Centre.

Les élites originaires du village sont-elles réellement bien connues? Cette question peut paraître, à première vue, dénuée d'intérêt. Comment les villageois pourraient-ils méconnaître ces représentants qui sont leurs meilleures chances de soutien? Tout bien considéré, les réponses évasives, imprécises ou erronées des planteurs interrogés se révèlent riches d'enseignement. Hormis quelques élites nationales dont la fonction précise actuelle (gouverneur du Centre, préfet, universitaire, homme d'affaire) est connue de la grande majorité, **un certain nombre d'élites, au rayonnement régional moins affirmé, voire de petites élites dont l'audience reste confinée au lignage, semblent méconnues** de la

---

[63] Plus d'une centaine de sociétés, projets et organismes auraient ainsi été créés, dont pas moins de 50 dans le secteur agricole surtout dans les années 70 : SODECAO (1974), MIDEVIV (1973) , FONADER, SODEBLE, SODECOTON, ONCPB,...).

[64] Sur le "traumatisme réel ou supposé" de la libéralisation, il convient de se reporter au premier chapitre de la II° Partie, intitulé La poursuite d'une économie de traite par détournement de la rente.

communauté. Les planteurs hésitent bien souvent sur leur lieu de résidence ou se contredisent sur leur métier : une même personne habite tout à la fois à Ngaoundéré, Garoua, Tchollire, Maroua, Yagoua et voit allègrement sa fonction passer de secrétaire provincial à celle d'administrateur civil pour accéder, illico, au rang de préfet! Il s'agit le plus souvent de fonctionnaires travaillant hors de leur province d'origine et dont l'annonce de mutation parvient avec retard au village.

Tableau 133 : Audience populaire et considération des élites locales par la base des planteurs en 1991

NOMBRE DE CITATIONS	*BAMILEKE*	*ETON*
1	76,2% (291)	65,3% (62)
2	13,1% (50)	10,5% (10)
3 ou 4	6,8% (26)	10,5% (10)
> 4	3,9% (15)	13,7% (13)
Ensemble	100,0% (382)	100,0% (95)

Sources : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calculs effectués sur la base de 382 réponses;enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa(Lékié) en mars-avril 1991- calculs effectués sur la base de 95 réponses).

De "petites élites" (citées par un ou deux planteurs seulement), localisées dans un quartier proche, et donc plus facilement accessibles et mobilisables autour de projets concrets, seront globalement mieux perçues que des "grands" habitant Douala ou Yaoundé, effectuant de surcroît de brefs séjours au village. A l'inverse, un rang social insuffisamment élevé sera pénalisant pour appuyer un projet d'électrification villageoise auprès des ministères techniques concernés. Pour faire aboutir une demande de financement ou le déblocage d'un dossier administratif un haut fonctionnaire sera mieux indiqué, à condition qu'il veuille bien s'en saisir. Le décompte précis des citations spontanées des exploitants montre une répartition inversée des élites entre la chefferie Bafou et Yemessoa. En pays bamiléké, les élites de terroir sont plus nombreuses (76,2% contre 65,3%) tandis qu'en pays éton les élites émigrées, à plus large audience populaire, sont plus fréquentes (13,7% contre 3,9%).

Sans aller jusqu'à faire de l'insertion locale et de la bonne entente de voisinage les facteurs déterminants de la réussite des micro-projets collectifs, il ressort des deux tableaux ci-contre que les "petites élites" bamiléké sont parmi les plus actives. La trame socio-

politique imposée par la chefferie dans cette région (division spatiale en quartiers et pouvoir hiérarchisé) permet aux planteurs de café Arabica de bénéficier d'un véritable réseau de complicités agissantes à la base. Les élites y jouent un rôle moteur. Ainsi **plus de 80% de leurs interventions aboutissent à la réalisation d'un projet communautaire ou l'amélioration d'un équipement collectif de quartier**.

Tableau 134 : Secteur d'intervention des élites locales à Bafou et Yemessoa en 1991

SECTEUR D'INTERVENTION	*BAMILEKE*	*ETON*
REALISATION (1)	**85,2%**	**43,6%**
	---	---
Piste rurale	26,7% (97)	11,5% (18)
Electrification /groupe électrogène	26,7% (97)	8,3% (13)
Adduction d'eau / puits / réservoir	10,7% (39)	7,1% (11)
Ecole / Collège / Mission	10,4% (38)	8,2% (13)
Pont	8,2% (30)	3,8% (6)
Dispensaire / hôpital / soins	2,5% (9)	4,5% (7)
PARTICIPATION	**6,6%**	**35,2%**
	---	---
Don en argent	4,1% (15)	24,3% (38)
Don de biens matériels	1,1% (4)	10,3% (16)
Don de terre	1,1% (4)	0,7% (1)
APPUI INDIRECT	**6,4%**	**16,0%**
	---	---
Conseils / arbitrage	2,8% (10)	0,7% (1)
Animation / appui au développement	3,6% (13)	9,6% (15)
Accueil / hébergement	0,0% (0)	5,8% (9)
AUTRES (2)	1,8% (6)	5,2% (8)
ENSEMBLE	100,0% (364)	100,0% (156)

Sources : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages ruraux de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en janvier-février 1991 - calculs effectués sur la base de 364 réponses; enquête auprès de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié) en mars-avril 1991 - calculs effectués sur la base de 156 réponses);
(1) réfection, amélioration, construction, agrandissement, aménagement total ou partiel;
(2) hangar coopératif, dépôt d'huile, commerce, ferme agricole, prêt d'engins desTravaux Publics.

Les opérations les plus courantes concernent la réfection de pistes rurales après la saison des pluies (26,7%), la densification du réseau électrique (26,7%), les adductions d'eau potable (10,7%). Les investissements consentis, depuis de longues années, par les élites semblent avoir répondu aux attentes des ruraux dans ces trois domaines. En effet, parmi les

actions rurales demandées aux Pouvoirs Publics par les exploitants de la province de l'Ouest (P. GUBRY 1989), ces trois types d'intervention, figurent loin derrière l'augmentation des emplois (26,3%), l'amélioration des infrastructures scolaires (14,4%), ou encore la réduction des impôts (8,8%), avec respectivement 2,7%, 1,1% et 1,4% des réponses des chefs de ménage enquêtés[65].

La préférence va donc chez les élites de l'Ouest à la participation active au devenir de leur chefferie, et les formes indirectes d'appui au développement local restent peu valorisées (conseils, animation). Cela s'explique par un niveau élevé de conscience communautaire et une capacité organisationnelle importante, régulièrement revivifiée au sein des associations (*loungs*) issues du moule d'encadrement bamiléké (J-L. DONGMO 1981)[66].

Alors que "l'égalitarisme" économique et "l'informel" politique (au Chapitre 4, III° Partie), propre aux sociétés forestières sud-camerounaises, auraient, pour leur part, tendance à renforcer l'absence de prise de décision de la part des élites, susceptibles d'être fortement contestées ou interpellées, A. BOPDA voit également dans *"la stabilisation par le départ des cadets sociaux"* - une des stratégie *"pour assurer la survie et la reproduction de la grande famille villageoise"* - une explication possible à l'intérêt mitigé des élites eton pour leur milieu d'origine (1993, p. 12). Quant à P. GESCHIERE (1988, pp. 573-574), son opinion est partagée entre l'influence des mécanismes égalitaristes et l'attractivité exercé par les emplois de la Focntion Publique.

C'est pourquoi, les cacaoculteurs béti apparaissent parfois privés de véritable interlocuteur capable de jouer le rôle d'animateur et de fédérateur et de servir de marchepied à la réussite d'un projet. Leur participation à la vie politique nationale et leur insertion dans les superstructures de l'Etat est toujours restée confidentielle et intermittente par rapport aux Ewondo et aux Foulbé. Hormis la fin des années cinquante où un éton (André-Marie MBIDA) réussit à accéder au premier ministère, il est peu d'exemples d'élites ayant occupé des fonctions importantes au sein du gouvernement. Sa démission sous la pression de la France fut vécu par les Eton comme leur échec propre. **Les élites béti préfèrent souvent s'en tenir à une participation matérielle (35,2%), voire un appui indirect (16,0%), où le fait de contribuer importe presque plus que la finalité du projet défini**. Il est beaucoup moins fréquent de voir des élites entreprendre une véritable animation ou éducation au micro-développement et s'investir personnellement dans un projet.

---

[65] Résultats de l'Enquête sur la Pression Démographique dans l'Ouest du Cameroun, menée par des chercheurs de l'ORSTOM et de l'ISH (Institut des Sciences Humaines - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique en 1983) auprès de 342 chefs de ménages bamiléké (234 hommes et 108 femmes) en 1983.

[66] On relève le même processus en pays akyé (sud-est de la Côte d'Ivoire), où *"l'action des associations d'originaires dans le développement des infrastructures mais aussi dans l'organisation des structures d'encadrement (...) est de plus en plus déterminante grâce aux moyens financiers qu'elles peuvent mobiliser et à leur position "d'interlocuteurs privilégiés" des pouvoirs administratifs. Les cadres qui les animent deviennent ainsi des membres prépondérants du pouvoir local"* (C. FAUSSEY-DOMALAIN et P. VIMARD 1991, p. 111).

Cette évanescence des élites eton laisse perplexe l'observateur extérieur, jusqu'à ce qu'il ait pleinement pris conscience des formes de régulation et de contrôle de ces sociétés forestières ou de la spécificité historique du pays eton. Pour B. DELPECH, **la faiblesse du corps des élites éton serait à rechercher dans l'éloignement relatif de la région par rapport aux circuits commerciaux précoloniaux et dans le moindre développement de l'appareil scolaire**. Elle constituerait un *"sérieux handicap pour une jeunesse pressée de participer à la formation de l'aristocratie du salariat dans les emplois administratifs, mais privée de réseaux d'influence pour y accéder"* (1982, p. 676).

Ayant fait le choix d'habiter seul dans les différents villages eton, ewondo et bassa enquêtés, il m'a été possible, à plusieurs reprises, de constater combien la société béti, en apparence plus ouverte à la contestation que la chefferie, parce qu'elle n'offrait pas les mêmes signes de pouvoir (situation centrale de la chefferie, chapiteaux en tôle, serviteurs et dépendants,...), opérait un contrôle au moins aussi efficace dans l'invisible. En se référant sans cesse à cette forme de pouvoir, à la présence de forces occultes - appelées et manipulées par certains - planteurs et élites contribuent indiscutablement au maintien de croyances préjudiciables au développement. **Certaines élites ont ainsi peur d'être utilisées - ou "mangées" - par les maîtres de l'*evu* et préfèrent rester à distance du village**. La sorcellerie *"est alors considérée comme l'expression primaire de la jalousie et des forces égalisatrices de la société villageoise"* (C. F. FISIY et P. GESCHIERE 1993, p. 110) contre lesquelles on ne peut lutter et qui peuvent annihiler toute volonté de transformation des structures et de la vie villageoise. Parallèlement, l'enrichissement individuel n'est pas possible, selon les dires populaires, sans une maîtrise ou un soutien de ces forces. Mais à la grande différence du pays bamiléké, où l'accumulation personnelle s'effectue toujours au vu et au su de la chefferie, permettant ainsi au *fon* de les domestiquer et les légitimer[67], le pays béti ne possède aucune autorité centrale qui les canalise. Dès lors, la porte est ouverte à toutes les craintes et les suspicions possibles. L'amalgame est souvent rapidement fait entre : anciens du village (gardiens de la tradition et "ennemis" de la modernité), élites agissant pour leur compte particulier sous couvert du bien collectif et sorcellerie.

III. 9. B. 2. La légitimation de la réussite : modernité, ostentation redistributrice et notabilisation.

Comment acquiert-on considération et prestige social dans ces deux sociétés segmentaires? Est-ce par l'obtention de titres de notabilité traditionnelle? Une telle distinction est recherchée, désirée en pays bamiléké, car elle permet d'accéder à un statut supérieur et fournit une assise psychologique et financière pour une accumulation économique. A l'inverse, en pays éton par exemple, la détention d'un titre est, certes, révélatrice de "la carrure sociale" de l'intéressé, mais ne peut suffir à le définir comme "grand". Ainsi, moins de 19,0% des planteurs interrogés à Yemessoa en possédaient un, mais ils étaient près de 41,0% à s'appréhender comme des "grands au village". C'est par d'autres biais que se concrétise la réussite : solidarité, redistribution, ostentation, formes d'autorité et de contrôle.

---

[67] *"Les forces occultes associées à la puissance du fon et de ses notables, grâce à leurs liens avec les ancêtres, leur permettent d'enrichir le pays et leur sujets"* (C. F. FISIY et P. GESCHIERE 1993, p. 120).

* Le culte de l'apparence ou le mariage de la tradition et de la modernité

Plus que la société béti[68], la société bamiléké cultive l'ambiguité de l'apparence. Ambiguité puisque les signes extérieurs de richesse risquent toujours d'être assimilés à des témoignages ostentatoires, dilapidatoires en porte-à-faux avec l'univers bamiléké volontiers moralisateur, voire austère et *"l'ethos de la notabilité conquise par l'épargne"* (J-P. WARNIER 1993, p. 28). Nous n'essayerons pas, à ce stade, de déterminer si cette capacité du Bamiléké à la rétention est l'expression d'une stratégie délibérée ou le résultat d'un conditionnement sociologique et culturel. On se bornera à rappeler comment coexistent tradition (sous-consommation et épargne) et modernité (signes extérieurs de richesse).

On aura parfois du mal à ne pas croire à l'existence d'une tentation (tendance?) ostentatoire au sein de la société bamiléké. Il suffit, par exemple, de comparer la surenchère existant dans l'habitat, fusse-t-il rural, avec la médiocrité générale des habitations en zone forestière. En comparant avec les 25 villages enquêtés dans le Centre, on a alors beaucoup de mal à se convaincre que l'habitat ait été un des premiers poste de dépenses des cacaoculteurs, au moins jusqu'à la fin des années 70.

En effet, mêmes les grands planteurs qui n'ont pas le statut d'élite régionale ou nationale, s'efforcent de construire une habitation en dur, à côté de la concession familiale ou sur les vestiges des vieilles cases en briques adobes. L'enchevêtrement des fers à béton émergeant de la dalle du toit ainsi que les amas de moellons, disposés aux alentours, semblent là autant pour nous convaincre de l'ampleur des investissements consentis et des capacités futures d'accumulation du chef de ménage que de ses difficultés momentanées à poursuivre cette réalisation. En outre, comment ne pas être impressionné par les développements (hauteur, épaisseur, aspect esthétique) donnés au mur d'enceinte dans certaines concessions. Chapiteaux, portails massifs en tôle, projecteurs, dorures qui ornent parfois cette barrière infranchissable surprennent l'observateur, tant ils tranchent sur l'environnement ambiant. Ainsi s'affiche la réussite d'un "grand", sans toutefois ne rien laisser entrevoir de l'intérieur qui se dérobe aux regards.

Cette ostentation mesurée montre jusqu'où aller et quelles limites ne pas franchir sous peine de voir son comportement ostracisé. J-P. WARNIER pense d'ailleurs que la notion d'ostentation s'applique mal au pays bamiléké, la consommation serait plus *"une procédure d'énonciation de l'identité, non pas sur le mode de l'ethos de la munificence, mais sur celui d'un affichage plus ou moins discret de la rétention"* (1993, p. 163). Si les autres concessions ne font pas dans le même registre tapageur, toutes en revanche possèdent une clôture (haie bocagère renforcée de perches de raphias ou simple alignement d'arbres). Il y a donc bien une volonté délibérée de se retrancher de l'extérieur, de se protéger en quelque sorte de l'envahissement collectif de la chefferie, des influences néfastes réelles ou supposées. Ce qui n'est pas toléré dans les pays "sudistes", où les élites ne doivent pas négliger de rester visibles au village, sous le contrôle permanent du groupe. Car le pas est vite franchi dans les mentalités entre volonté d'isolement et activité occulte (sorcellerie).

---

[68] Au sein de laquelle, par exemple, le vêtement ne semble avoir été que **parure pratique, symbolique, et mystique** à l'époque précoloniale, selon Ph. LABURTHE-TOLRA (1981, p. 297), avant de conclure quelques pages plus loin (p. 308) : *"la beauté de l'apparence est la meilleure expression de l'excellence d'un être (...)"*.

Tableau 135 : Taux d'équipement des ménages de planteurs enquêtés en moyens de transport et équipement de loisirs en 1991

	VOITURE	MOTO	VELO	POUSSE	RADIO	TELE	ELECTRICITE
BAMILEKE	2,1%	12,5%	13,7%	24,5%	46,9%	5,4%	13,7%
ETON	1,5%	8,0%	6,5%	4,1%	61,7%	4,1%	3,5%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de la chefferie *Bafou*(Ménoua) et de 339 ménages ruraux du village de Yemessoa (Lékié).

Les deux sociétés sont, en revanche, en proie à la même attirance pour les signes de la modernité et les biens de consommation d'origine européenne ou américaine (automobile, vêtements, mobilier importé pour les *"grands"*; radio, motocyclette pour petits et moyens planteurs (cf. tableau ci-dessus) -M. AGIER 1985, p. 258). Tout en tenant pour acquis que la culture occidentale tirait sa supériorité de son système et de ses orientations éducatives. *"The result has been to create an association between modern identity, the consumption of the products of western technologies, an progress in education as the system of credentialism on which access to all privilegies and in particular the wealth to acquire these items must depend (...)"* (M. ROWLANDS 1989, p. 521). Sans pour autant que l'on puisse parler véritablement de *"ruée vers la modernité"* (P. GOUROU 1991, p. 208), dans la mesure où l'ancrage dans la tradition perdure (participation aux cérémonies, adhésion aux sociétés et associations, attrait pour les titres traditionnels). Et J-P. WARNIER encore de conclure : *"tradition et modernité ne s'excluent pas. Il n'y a pas plus de rupture que de continuité. Il y a un désir multiple, polymorphe, mais cependant un, et des itinéraires, nombreux (...)"* (op. cit. 1993, p. 195). En contrepartie, dans la société béti, les aspects traditionnels de la société précoloniale semblent beaucoup plus avoir été gommés par l'économie de plantation et la diffusion des modèles de succès matériel.

* Richesse d'hommes ou richesse financière, rétention ou redistribution?

Si la régulation et les formes de pouvoir divisent profondément **la société bamiléké et la société béti** (voir Chapitre 4), l'une comme l'autre **valorisent**, en revanche, **la redistribution ostentatoire des élites**[69]. Mais cette redistribution intentionnelle n'y a pas la même signification, ni les mêmes effets. Dans la première, c'est une sorte de redevance payée à la communauté qui autorise l'enrichissement individuel, tout le contraire d'une ostentation tapageuse ou d'une jouissance dilapidatoire contraire à l'éthique de sous-consommation, de rétention, d'épargne et d'austérité bamiléké. Dans la seconde, c'est

[69] Par "élite" il faut entendre toute personne qui s'élève au-dessus de la masse et qui joue ou qui est apte à jouer un rôle prééminent (G. BLANCHET 1983). Ce terme est donc assez proche de celui de "bien placés" et de "grands".

essentiellement une pratique sociale obligée qui vise à désamorcer un égalitarisme nivellateur et en même temps à déjouer l'accusation de *"pousser trop grand"*.

La communauté villageoise exerce une pression permanente sur les originaires du village dont l'ascension sociale est avérée. Elle est à la fois fière qu'il appartienne au même village ou au même quartier, son prestige rejaillissant sur l'ensemble des membres de la communauté, et déterminée à tirer le meilleur profit de cette position avantageuse dans un secteur économique ou dans une strate administrative. De même qu'un chef de ménage est en butte à des demandes réitérées de soutien familial (matériel, financier), les élites locales doivent instruire les demandes des habitants de leur quartier ou de leur village et établir une priorité dans les besoins.

N'est pas considéré comme élite celui qui ne participe ni à la vie du village (cérémonies, visites, libations) ni à son développement (associations et tontines, équipements collectifs). Le titre de "grand" ou d'élite décerné à un membre du village perdure tant qu'il est réactivé par des manifestations concrètes au profit de la communauté, sinon il a tendance à tomber en déshérence. Et cette idéologie d'appartenance à une communauté villageoise reste toujours très vive, même auprès des élites urbaines. Participer à cette solidarité emblématique a été parfaitement intériorisée par l'ensemble de ces "faux émigrés"qui ne se coupent jamais de leurs racines. *"La présence du "grand riche" exprime donc la réussite totale du groupe qu'il incarne et qui se reconnaît en lui, dans une "économie de parade" dont les spectateurs se satisfont par participation (...)"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 374).

Dans la région de Nso (Province du Nord-Ouest), M. GOHEEN rapporte ainsi que *"pour les fonctionnaires et les autres membres de la nouvelle élite nso, la légitimité ne découle non pas de l'identité avec le centre national, mais plutôt de la participation aux vertus morales de l'adhésion communautaire"* (1993, p. 255). Pour sa part, J. CHARMES rappelait que *"cette ostentation communautaire,* [est] *nécessaire à la création de clientèles soumises économiquement, mais aussi idéologiquement par des liens de type paternaliste"* (1977, p. 135). Et encore ne s'agit-il que d'une des formes les plus communes et universelles : l'ostentation publique (elle rappelle, à certains égards, certaines pratiques électorales de la France des notables). Nos deux sociétés tendent également à valoriser l'ostentation individuelle, résidentielle, vestimentaire ou festive. Avec pour différence majeure cependant **une légitimation collective de la réussite individuelle par les structures locales de pouvoir dans l'Ouest qui fait défaut à la zone centrale camerounaise**[70].

Dans la société traditionnelle béti, il est vrai que la richesse n'était pas tant définie par les biens matériels possédés - en argent ou en nature - que par le nombre de dépendants que l'on contrôlait : enfants, femmes, guerriers. Si les guerriers constituaient "la force, l'énergie qu'il faut alimenter (fêtes, redistributions ostentatoires...), les femmes

---

[70] Dans *"(...) les sociétés de la forêt du Centre, du Sud et de l'Est-Cameroun, qui ne sont certes pas des sociétés égalitaires - même pas avant la colonisation - mais où la hiérarchie est tout de même moins fixée par des institutions centralisées* [que dans la société bamiléké] *(...), les conceptions des forces occultes peuvent soutenir les formes modernes d'accumulation, mais il manque une autorité centrale pour vraiment légitimer ces forces et ces richesses nouvelles"* (C. F. FISIY ET P. GESCHIERE 1993, p. 124).

représentaient le bien le capital le plus précieux, puisqu'elles sont *"créatrices de la valeur-richesse : de nouveaux hommes"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 350). Cette valorisation du capital humain n'est pas absente de la société bamiléké traditionnelle où existait une *"possibilité de capitaliser des femmes par le régime matrimonial du **nkap**[71] "* (J-C. BARBIER 1976, p. 111). La richesse s'identifie donc à l'autorité et au pouvoir et n'a pas de valeur intrinsèque. Son utilité et son intérêt résident uniquement dans les échanges sociaux qu'elle permet. Dans son Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens béti du Cameroun, Ph. LABURTHE-TOLRA précise à plusieurs reprises :

> *"La richesse en pays Bëti n'est jamais considérée comme un but, mais uniquement comme un moyen d'établir ou d'exprimer un pouvoir direct ou indirect (prestige) sur les hommes. Qui possède la richesse est un chef (**nkukuma**), mais la richesse (**akuma**) ce sont les êtres humains, le nombre de gens dont le chef peut disposer, en particulier les femmes, (...) puisque productrices d'autres êtres humains"* (1981, p. 372).

> *"Le **mod dzaal**, l'homme du village* [c'est-à-dire le chef d'unité politique], *n'est pas seulement l'objet des appellations honorifiques de **nti*** ["seigneur", c'est-à-dire homme libre] *et de **ntomba*** ["gentilhomme" ou homme distingué et digne d'égards], *il est aussi **nkukuma**, "homme riche", dans la mesure où il possède la richesse, c'est-à-dire des femmes et des gens, et **ndzoé**, "homme qui parle", en tant qu'il a autorité sur les siens, et sur autrui en général"* (1981, pp. 357-358).

Parallèlement, ce contrôle clanique n'était pas suffisant pour conférer, à telle ou telle personne, le titre de chef ou d'homme riche. En effet, chaque chef de lignage pouvait également prétendre à ce titre. La segmentation et l'indépendance des lignages dans cette société contribuait, en effet, à accroître cette indifférenciation et ce processus d'égalité entre chacun des *"pères-de-famille fondateurs-de-lignage"* (op. cit., 1981, p. 356). C'est donc au cours des relations d'échange entre pairs, par un système de dons réciproques, que va s'instaurer l'inégalité entre égaux, tous hommes de bien(s). C'est uniquement en sacrifiant à des pratiques redistributives et ostentatoires qu'un homme pouvait asseoir son pouvoir/richesse sur la communauté et être désigné comme le "grand du village"[72]. Il devait retourner la richesse, qu'il avait acquise par héritage ou qu'il s'était personnellement constituée, et en faire profiter les différents segments de sa parentèle. La jouissance individuelle de la richesse n'était pas concevable[73], sous peine de voir s'amoindrir son autorité et diminuer le nombre de membres de son groupe. Cette redistribution/ostentation

---

[71] Le mariage sous ***nkap*** (J. HURAULT 1962, pp. 39-45) est une forme particulière d'alliance matrimoniale dans laquelle la dot est absente. Le ***tankap*** (le père ou le titulaire d'un droit de disposition matrimoniale) donne sa fille à un homme qui ne paye pas de dot. En échange, ce dernier devra abandonner les droits de dot sur les futures filles (***younkap***), issues de cette union. Ainsi, le ***tankap*** pourra récupérer la valeur d'une dot ou alors *"se procurer par échange, en la fiancant, une épouse de plus"* (C. TARDITS 1960, p. 20; se reporter également à C. TARDITS 1970, pp. 382-390).

[72] Pour devenir un chef plusieurs qualités étaient nécessaires à un homme : courage et force virile, charisme et verve oratoire, sens du partage et sociabilité.

[73] *"les siens attendent que le chef manifeste sa grandeur et sa richesse par par des actes de prestige qui vont jusqu'au gaspillage ostentatoire"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981).

Planche 34 : **Extraction de vin de palme (*matango*) après abattage préalable du palmier** (Nyong-et-Soo - février 1993). C'est la technique la plus couramment utilisée de nos jours. Selon la qualité du sol, sa taille et son âge, le palmier peut produire durant 10 à 20 jours. La sève est recueillie dans une dame-jeanne et récoltée deux fois par jour par son propriétaire (matin et soir). Une autre technique traditionnelle, qui permet la survie du palmier, semble en voie de disparition : les vieux planteurs grimpaient jusqu'à la couronne du palmier pour attacher une petite calebasse. Après avoir percé un trou, la sève pouvait ainsi s'écouler dans le récipient. La calebasse remplie, le trou était bouchée par un simple bouchon de bois.

pouvait revêtir différentes formes : redistribution des filles en âge de se marier dans les clans voisins, consommation libatoire, sociabilité et hospitalité, dons matériels à la parentèle. Par certains aspects, cette pratique rappelle certaines formes de clientélisme en vigueur dans la chefferie (achat de titres de notables) : il s'agit de maintenir son pouvoir face à d'autres groupes lignagers plus puissants, éviter la contestation de membres du groupe susceptible de s'emparer du pouvoir en ralliant à lui les mécontents.

Dans cette quête de légitimité et de reconnaissance sociale, le *bilaba* ou *bilabi*, constituait *"l'instrument privilégié de la prodigalité du riche"*. En faisant assaut réciproque de dons et de dépenses, chaque participant cherchait à emporter l'ascendant et acquérir la plus grande considération. Il a donc *"pour effet immédiat ou pour fonction apparente* [selon Ph. LABURTHE-TOLRA] *la lutte contre l'accumulation de richesses, et donc contre l'inégalité"* (op. cit., 1981, p. 360). En réalité, derrière cette logique de l'apparence, le *bilaba* opère plus subtilement comme un facteur pérennisant des inégalités, ou comme catalyseur d'un nouvel ordre inégalitaire. Il transforme l'inégalité économique existant entre les deux acteurs du *bilaba* en inégalité politique. En perdant cette joute ostentatoire, un partenaire se reconnaît, en effet, inférieur à l'autre et devient, par là même en quelque sorte, son dépendant. **Richesse et pouvoir sont donc intrinsèquement liés dans la société béti précoloniale.**

Avec la monétarisation de l'économie rurale et la diffusion de la culture cacaoyère d'exportation, les échanges économiques en pays béti ont progressivement vu s'atténuer cette symbolique du pouvoir et de la dépendance. De nouveaux rapports de force se sont instaurés entre les exploitants. Les ressources monétaires et le poids en argent comptent, de nos jours, au moins autant que la relation de supériorité et d'obligé, instaurée par le *bilaba*.

J. BINET relevait déjà en 1956 cette prégnance moins vive de l'économie de prestige et l'ethos de munificence et d'ostentation : *"jusqu'à présent le planteur dépensait tous ses gains aussitôt qu'il les avait réalisés, et il les consacrait à des dépenses d'une utilité toute relative, simplement pour assurer son prestige. Certains commerçants (...) estiment que la psychologie du client a changé : il résiste au désir que fait naître la vue d'un objet, il achète avec discernement (...), il semble enclin à faire moins de dépenses de prestige pour consacrer ses ressources à ce que nous considérons comme des dépenses utiles"* (1956, p. 134). Par ailleurs, l'analyse des solidarités interfamiliales et socio-géographiques va confirmer cette **atténuation de l'impératif de redistribution**, couramment mis en avant pour expliquer les difficultés d'accumulation, rencontrées par un commerçant, dans ces sociétés du Sud du Cameroun. Le système de transferts y est, certes, moins équilibré qu'en pays bamiléké et les mécanismes compensateurs moins développés dans les relations d'échange, mais à bien y regarder la pression de la parentèle (ou pression communautaire) n'y est pas si exceptionnellement forte. L'opposition traditionnelle bamiléké/béti, généralement servie par la vision classique de leurs représentations sociales (rétention, accumulation, épargne / ostentation, redistribution, munificence), doit de ce fait être fortement relativisée[74].

---

[74] *"(...) l'entrepreneur non bamiléké, en particulier celui du Sud, si excellent homme d'affaires fût-il, souffrirait, par rapport à son concurrent bamiléké, de deux causes structurelles de désaccumulation :*

(à suivre...)

Dans l'ordre bamiléké, on retrouve intacte cette nécessité de redistribution, de partage entre les individus. Il n'était pas possible d'accumuler des biens et des surplus sans être obligé de les partager. Mais cet échange ne se faisait pas sur des bases inégales, un don appelait en retour un contre-don. L'échange devait être équitable, la compensation valorisante pour les deux parties et non pas pour le seul bénéfice du riche. Cette *"réciprocité est présente à chaque instant de la vie sociale. Elle est l'objet d'une formation consciente"* (J-P. WARNIER 1982, p. 260) : dans les jeux de l'enfant, dans les associations et sociétés d'hommes, dans la tontine, dans le surinvestissement de la scolarité des enfants, dans la solidarité entre les membres du lignage, échange de parcelles et de droits de culture entre épouses de concession voisine. Mais elle semble sutout s'exercer entre des personnes *"appartenant à une même chefferie, ou liés par la descendance, l'alliance ou le serment"* (op. cit., 1982, p. 260), entre pairs situés sur un même pied d'égalité et appartenant à une même communauté.

C'est la grande différence avec le pays béti où elle s'effectue très souvent selon un rapport d'inégalité, une relation de supériorité et de dépendance. Cette redistribution réciproque est donc l'objet d'une patiente construction et de pratiques renouvelées, elle vise à renforcer les liens et la cohésion d'ensemble du groupe social. Elle n'a pas d'autre objectif. Aucune tentative pour limiter l'accumulation personnelle ou de mécanismes correcteur d'inégalités économiques. L'individu n'est pas rattaché à une communauté (famille, village, chef et donateur) par un lien durable de dépendance et d'hétéronomie. Il reste autonome et responsable et cherche individuellement les voies de sa réussite par le biais des organismes collectifs mis à sa disposition (tontines, associations). L'ordre bamiléké admet une fois pour toutes l'inégalité des dons individuels (qualités, biens familiaux) et ne cherche guère à la compenser. *"La société* [même] *des adultes cultive l'inégalité entre individu. Certains seront entreprenants et accumuleront titres, femmes et richesses, d'autres resteront d'éternels dépendants"* et perdants. Et les signes extérieurs de la réussite (villa, voitures) attisent presque toujours plus l'envie qu'ils ne déchaînent la réprobation du groupe. **Toute la société fonctionne donc selon une logique de redistribution clientéliste et de promotion par cooptation.**

C'est donc à une sorte de redistribution avortée que l'on assiste en pays bamiléké. Demandes de soutien et d'assistance ne manquent pas avec la crise et ne sont guère moins nombreuses qu'en pays béti. Néanmoins, ce qui différencie les élites bamiléké des *"grands"* béti, c'est la multiplicité des parades auxquelles ils peuvent recourir pour éviter une spirale désaccumulatrice. J-P. WARNIER (1993) dresse ainsi une liste détaillée de l'éventail des actions possibles laissées à l'entrepreneur bamiléké, moyennant paiement d'une redevance à la communauté (sociale ou familiale), propre à maintenir la fiction de l'idéal de partage : l'achat d'un titre de notabilité, la dépense de prestige au profit de la communauté, la protection vis-à-vis de la famille, *"la dissimulation des avoirs"*, la redevance amoindrie ou le manque (sorte de *bilaba* détourné).

---

[74](...suite)
*premièrement la pression de la parentèle, deuxièmement l'obligation de consommation ostentatoire considérée comme nécessaire à son rang (...). Il s'agit là de facteurs qui tiennent aux **systèmes** en présence plus qu'aux **stratégies** individuelles. Ce serait donc des facteurs déterminants de l'accumulation différentielle des Bamiléké et des non-Bamiléké (...)"* (J-P. WARNIER et D. MIAFFO 1993, p. 78).

Mais seul Ch-H. PRADELLES DE LATOUR, dans son Ethnopsychanalyse en pays bamiléké, nous introduit réellement à l'univers intérieur bamiléké, nous livrant - par là même - l'explication gordienne de la dialectique entre redistribution/rétention :

> *"En pays bamiléké, (...) les rapports parentaux relevaient surtout d'**un jeu de redevances**. J'ai eu recours à la dette imaginaire fondée sur la réciprocité pour rendre compte des obligations auxquelles les enfants sont soumis à l'égard de leurs parents, et à la dette symbolique, **qui ne doit rien au principe du donnant-donnant**, pour préciser les obligations qu'un homme contracte à l'égard des parents de sa femme sa vie durant"* (op. cit., 1991, p. 227).

> *"Qu'est-ce que tu m'as gardé ?", appelait en échange non pas un don, comme je le pensais, mais une boutade telle que : "J'avais acheté des noix* de cola pour toi, mais comme ma poche est trouée, elles sont tombées sur la route." **A une demande, il faut répondre par un manque**" (op. cit., 1991, p. 15).

La société bamiléké réussit donc ce véritable tour de force : maintien de l'idéal de partage et de réciprocité, voire d'assistance, tout en valorisant fortement la réussite personnelle et l'inégalité. Les transferts de solidarité (intergénérationnels, géographiques, interfamiliaux) et les associations d'épargne et de crédit (tontines) parachèvent ce paradoxe global en servant de canal efficace à ces deux idéaux/ethos diamétralement opposés. Enrichissement, redistribution, ostentation ne sauraient toutefois suffire à concrétiser une réussite individuelle dans l'ordre bamiléké. Bien entamée, elle reste incomplète sans sacrifier à la tradition. Autrefois, *"l'accumulation la plus sûre se faisait en convertissant des surplus en femmes, en prestige et en pouvoir tout en satisfaisant par le fait même l'obligation d'échange"* (J-P. WARNIER, 1982, p. 267). Et ce phénomène n'était pas spécifique à la société précoloniale bamiléké : cette nécessité était au moins aussi vive en pays béti. Ce qui caractérise l'ensemble bamiléké, c'est cette soif de notabilisation. J-P. WARNIER ajoute d'ailleurs *"le grand âge, bien que respecté, ne comptait comme savoir que sanctionné par un titre. (...) On considérait bien des hommes mûrs initiés dans une classe d'âge comme des small boys (...) et comme ne sachant rien, parce qu'ils n'avaient pas acquis par l'effort personnel un titre ou l'appartenance à une société prestigieuse que la naissance leur avait refusée"* (op. cit., 1982, p. 266).

Certes, *"le succès social est déterminé par le succès matériel"* (G. A. BRENNER, H. FOUDA, J-M. TOULOUSE 1990, p. 6) dans le pays bamiléké, mais aucune réussite ne trouve donc pleinement sa reconnaissance au sein de la communauté sans un réinvestissement dans les formes les plus traditionnelles du pouvoir et du contrôle social, c'est-à-dire sans notabilisation. L'ethos profond de la société bamiléké n'est donc pas l'accumulation à outrance, ni l'ostentation, ni le pur contrôle de dépendants, mais bien la valorisation sociale de la réussite. Il s'agit de compléter un itinéraire dont la finalité et le but ultime reste profondément ancré dans la tradition : un "culte des crânes" détourné de la tradition vers la modernité[75].

---

[75] *"(...) la figure du notable (...) domine (...) [l']organisation sociale [des Bamiléké] et détermine la nature des objectifs ainsi que les règles du jeu de l'accumulation"* (J-P. WARNIER et D. MIAFFO 1993, p. 66).

* La quête de notabilité et la réinvention de la chefferie ou comment les *petty traders boys* deviennent des *big men* bamiléké

Vingt-cinq ans après l'insurrection upéciste qui semblait devoir sonner le glas de la chefferie, cette forme d'organisation socio-spatial, temporairement déstructurée est toujours là et ne paraît pas donner les signes probants de sa disparition prochaine. Bien plus, **la chefferie semble être l'objet d'un réinvestissement de la part des Bamiléké ayant réussi en ville**. Ils ont en effet le secret espoir de compléter leur enrichissement par une charge de notabilité, de gagner une reconnaissance et une légitimité sociale indispensables à la poursuite de leur accumulation personnelle. C'est donc à une sorte de compétition que se sont engagées les élites d'affaires par cette quête de notabilité. Ainsi se complète la réussite et se boucle un cheminement professionnel et migratoire qui les avait conduites de la concession familiale à la ville. De plus quelle meilleure stratégie trouver pour éviter réprobation sociale et spirale de désaccumulation que de donner des gages à la tradition par quelques pratiques locales redistributrices et des marques de respect. Ainsi se constitue une nouvelle sorte de caste de néo-notables.

En réalité, ce retour sur la chefferie ne doit pas être interprété comme un vrai réinvestissement et une réinvention de la chefferie parce que **la coupure entre chefs traditionnels et élites modernes n'a jamais été véritablement consommée**[76], puisqu'il y a recouvrement partiel entre ces deux catégories. Dès 1940, le groupe des grands planteurs bamiléké comptait un nombre conséquent de grands commerçants et hauts fonctionnaires. A la différence de la région béti, les "grands" de la chefferie, non apparentés directement à la notabilité traditionnelle n'ont jamais négligé la production agricole. Ils se sont toujours constitué de grandes plantations dans leur chefferie d'origine dont l'objectif avoué n'est pas tant de donner des gages à la chefferie que d'"assurer ses arrières" en cas de difficulté économique.

Par un glissement habile dans la sphère moderne du politique, les chefs qui étaient de grands planteurs se sont retrouvés à la tête du système coopératif, opérant par là-même une réelle concentration de pouvoirs. **Ce processus de représentation hiérarchique de la chefferie dans le système coopératif a bénéficié de l'appui indéfectible de l'Etat** colonial, puis camerounais. DJOUMESSI Mathias - chef de Fokoué (Ménoua) - joua par exemple un rôle décisif dans la structure coopérative dès 1948. Nommé "ministre résidant à Dschang" après l'Indépendance, il administra la coopérative de Dschang de la même manière qu'il administrait sa chefferie (H. ILLY 1974, p. 283). A partir de 1959-61, c'est-à-dire de la fusion des petites coopératives locales en organisme régional et de sa prise d'autonomie vis-à-vis de l'Etat par l'octroi d'un monopole d'exportation du café Arabica, l'UCCAO attribuait de facto un poste d'administrateur à chaque chef supérieur. Ce qui permet à P. GESCHIERE de conclure " (...) *a regional elite emerged wich was both rooted in the local traditions and had access to the state. This reinforced the position of regional leaders in their dealings with the state. It gave the new rich, supported by the chiefs, special*

---

[76] J-C. BARBIER note ainsi que l'accession à la notabilité traditionnelle n'est pas la seule confirmation de la réussite pour une élite : *"les associations de type moderne, par la répartition des responsabilités sociales et la distribution de titres fonctionnels (président, trésorier, secrétaire, etc...) offrent aux leaders qui émergent la possibilité d'une institutionnalisation de leur rôle"* (1979, p. 149).

opportunities to invest in the rural economy, and despite modern changes, it enabled chiefs to retain their important role in cash-crop cultivation" (1989, p. 581).

Cette évolution tendrait à remettre en cause l'analyse, faite par J-C. BARBIER, de la chefferie bamiléké : *"Aujourd'hui, une partie des notables et des populations préfèrent se brancher directement sur le pôle d'autorité local le plus puissant : l' Etat représenté par une administration, un parti politique et des services techniques l'Etat qui lui aussi offre son propre système de promotion avec l'école, le parti politique, et sa hiérarchie de fonctionnaires..."* (op. cit. p. 32). Il semble en fait un peu hâtif de conclure à un abandon de la chefferie, au seul vu de la situation post-upéciste. Ce n'est pas parce que les populations locales ont pu, à cette époque, s'élever contre des abus d'autorité et une certaine compromission de l'autorité traditionnelle avec la puissance coloniale, qu'il faut définitivement en conclure qu'elles lui ont "tourné le dos". Elles ont en fait adopté une certaine distance afin de mieux la rétablir dans ses fondements, s'efforcant fondamentalement de jouer de tous les niveaux du socio-politique et de l'économique. C'est ce même principe, sous une forme à peine déguisée, qui régit la conduite des exploitations agricoles : multiplicité d'objectifs économiques et recherche permanente de nouvelles d'activités (diversification) pour une meilleure sécurité.

"Loin d'être combattue par la coutume, [cette mobilité] *constitue la raison d'être, et si l'on peut dire le moteur, de l'ensemble du système d'institutions bamiléké. La promotion personnelle est ouverte à tous, dans le cadre des sociétés coutumières de la chefferie"* (J. HURAULT 1970, p. 6). Dès lors, HURAULT pouvait-il conclure *"rares sont les Bamiléké, même de nos jours, qui marquent de l'indifférence à l'égard des sociétés de la chefferie et considèrent comme gaspillage les lourdes dépenses qu'elles imposent. Le prestige qui s'attache à leur appartenance demeure à leurs yeux le signe le plus évident de la promotion sociale"* (op. cit., 1970)[77]. L'habileté de la chefferie est d'avoir su rester suffisamment élitiste et sélective pour n'admettre en son sein que des personnes ayant déjà réussi, donc qui ne risquaient de remettre fondamentalement son existence en question.

Quoique très hiérarchisée, la société à chefferie n'est jamais restée figée sur des privilèges de castes. Toute réussite permettait d'accéder à un rang social supérieur au sein des sociétés coutumières et de recevoir des titres de notabilité. Le plus sûr moyen d'y accéder dans la société traditionnelle consistait à *"devenir serviteur et à manifester de l'empressement auprès du chef plusieurs années durant. Les individus dévoués et appréciés étaient assurés de ne pas être congédiés sans recevoir une bonne terre, une ou deux femmes, un grand nom et un siège dans une société secrète"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR 1991, p. 135). Cette mobilité, autrefois basée, semble-t-il, sur le mérite individuel (HURAULT 1970, DONGMO 1981), a subi une singulière contrefaçon depuis une décennie avec la généralisation des ventes de privilèges.

---

[77] *"La réussite en ville n'est pas complète pour le migrant venu des plateaux de l'Ouest (bamiléké ou bamenda) si elle ne se manifeste pas aussi par une ascension sociale dans le village ou la chefferie"* (J. CHAMPAUD 1983, p. 205).

Nombre d'hommes d'affaires et de grands commerçants n'ont alors de cesse de s'affirmer au village, multipliant réalisation collective (école, pont, réfection de la chefferie) et quête de titre de notabilité. Certains parviennent même à accéder au titre de chef. Transmis autrefois par héritage dans la société traditionnelle, le mode d'acquisition de ces titres de notabilité a progressivement évolué jusqu'à devenir des charges monnayables. **Pour compenser leur perte de pouvoir économique dans la chefferie** (disparition des terres vacantes, de l'impôt payé par les habitants), **certains chefs indélicats ont multiplié à loisir la vente de titres de notables**. Il n'est pas rare que de tels titres soient proposés pour ne pas dire imposés à des "grands" de la chefferie sans même qu'ils aient à les revendiquer. Moyennant 1 à 2 millions de fcfa, il est possible d'obtenir l'autorisation de construire plusieurs toits coniques (leur nombre dépend du degré de notabilité) devant sa concession. Cette pratique, excluant la promotion au mérite des plus modestes au profit des nouvelles élites marchandes, est au coeur d'une controverse sur la chefferie : d'aucuns y voient le signe patent de sa désagrégation, une perte de son prestige et de sa crédibilité, d'autres au contraire insistent sur la remarquable capacité d'adaptation de la chefferie pour éviter son implosion. Le clientélisme des notables n'est pas un phénomène nouveau. J-L. DONGMO (1981, Tome 1, pp. 122-123) relate longuement comment le recrutement forcé de la main d'oeuvre indigène, durant la période coloniale, avait permis aux chefs de renouveler le vivier de leurs clientèles. En échanges de dons (en nature ou en argent) et de promesses de travail sur ses plantations, il acceptait de désigner une autre personne pour participer aux travaux forcés. Cette manne perdura jusqu'à l'abolition des travaux forcés en 1945. Cette pratique présente d'étranges similitudes avec la conscription par tirage au sort en vigueur sous la Troisième République qui, loin d'être égalitaire, permettait aux plus fortunés des fils de bonne famille malchanceux, d'en être exempté en "achetant" un volontaire "de peu de biens".

I. 9. B. 3. Les déterminants socio-économiques ou la réussite multiforme?

Ni l'ascension sociale, ni l'accumulation économique d'un individu ne sont entièrement conditionnées par ce que nous avons appelé "la vision collective de la réussite". Chaque cheminement migratoire, scolaire fait l'objet d'un choix individuel ou familial à l'origine. confronté à l'échec, un exploitant peut aussi bien persévérer dans sa tentative de diversification qu'abandonner pour se replier sur sa plantation; un jeune émigré déscolarisé peut chercher à se "débrouiller" le plus longtemps possible en ville ou retrourner rapidement dans son village d'origine. Mais il y a bien, à la base, une prédisposition de l'exploitant ou de l'émigré à développer telle ou telle forme d'activité en fonction des représentations sociales inhérentes à son groupe sociétal.

* L'*"esprit d'entreprise"* béti et bamiléké : l'indépendance ou le salariat.

Les activités du secteur non structuré constituent presque toujours le point de départ des itinéraires d'accumulation des ruraux émigrés. La précarité de l'emploi, l'incertitude des bénéfices, les aléas du marché renforcent la mobilité professionnelle de ceux qui exercent ces métiers de la rue, mais ne suffisent pas à les en détourner pour rechercher des emplois plus sûrs. Ces petits métiers ne sont donc pas à proprement parler des pis-aller, des activités refuge ou d'attente. *"Nombreux sont mêmes les Bamiléké qui quittent les emplois salariés du secteur moderne, dont les rémunérations sont faibles, (...) pour exercer des **petits métiers de rue considérés comme plus lucratifs et moins contraignants**"* (J-P. WARNIER 1993).

Planche 35 : Une piste de la Lékié en saison sèche (Abono - décembre 1992). Dans les villages isolés, **les enfants doivent souvent parcourir plusieurs kilomètres pour *"fréquenter"*** (aller à l'école).

Tableau 136 : Activités et inactivité des hommes immigrés à Yaoundé selon la province de naissance (1967).

	OUEST	*CENTRE-SUD*	*ENSEMBLE*
SANS ACTIVITE	11,7%	16,1%	14,0%
DOMESTIQUE	5,9%	10,1%	9,9%
COMMERCE	**28,4%**	5,9%	12,7%
ARTISANAT	**16,6%**	**21,0%**	19,2%
TRANSPORT	14,5%	8,5%	9,6%
MANOEUVRE	7,2%	9,5%	8,7%
FONCTIONNAIRE	13,6%	**24,1%**	21,6%
DIVERS	2,1%	4,8%	4,2%
ENSEMBLE	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : A. FRANQUEVILLE (1987, p. 361).

"Conformément à une réputation solidement établie, l'activité la plus fréquemment exercée par les hommes originaires de l'Ouest est celle du commerce : elle occupe 28,4% des actifs" à Yaoundé (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 363). Il s'agit principalement du commerce traditionnel de détail sur les marchés permanents de la capitale, de détail ou de micro-détail à l'intérieur même des quartiers d'habitation (échoppes-containers, baraques en bois grillagées) ou même encore de commerce ambulant *("sauveteur"*[78]). *"L'artisanat de création ou de réparation constitue bien la deuxième activité favorite des* [Bamiléké] *et occupe 16,6% d'entre eux"* (op. cit., 1987, p. 364). Le secteur des transports vient en troisième position avec un peu plus de 14% des actifs (14,5%).

Toutes ces formes d'activité (commerce et artisanat) sont parfaitement adaptées à la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages urbains et parfaitement insérées dans le tissu social, grâce à une ramification complexe des circuits d'approvisionnement à base familiale ou ethnique (originaires de la chefferie). L'ensemble de ces petites activités plus ou moins informelles constituent, par leur flexibilité, un des principaux moteurs d'intégration socio-économique des nouveaux immigrants. Pris en charge par ces réseaux - nourri, hébergé, employé - le rural est placé, en un premier temps au sein d'une entreprise familiale avant de pouvoir progressivement "acheter" son indépendance et créer sa propre "affaire". Il entame donc généralement son parcours en ville par un apprentissage sur le tas. Ce processus

[78] vendeur à la sauvette.

d'accueil des ruraux possède certains aspects contraignants (solidarité obligée, imposée ?), mais les deux partenaires trouvent des avantages réciproques au contrat qui les lie : emploi et formation assurée pour l'hébergé, aide familiale et main d'oeuvre d'appoint pour le groupe d'accueil. A. FRANQUEVILLE relève que ce mode d'insertion urbaine est surtout propre aux ruraux dont l'implantation locale est la plus ancienne et dont les forts contingents permettent de constituer de véritables groupes de pression.

Dans l'étude des itinéraires d'accumulation bamiléké de migrants ou de ruraux, trois motivations émergent : le désir de gagner de l'argent (valorisation de l'enrichissement), le désir de créer son propre emploi (réaction d'indépendance dans une société pétrie de contraintes sociales), la reconnaissance d'une opportunité de marché non exploitée (recherche de marché captif en économie non concurrentielle). Parmi les atouts de réussite figurent en bonne place le réseau de parentèle[79], les associations de natifs sur lesquels il est possible de compter pour financer le développement d'une nouvelle activité.

Ceux que A. FRANQUEVILLE appellent les "Sudistes" n'investissent pas les mêmes secteurs d'activité que les *"Bami"*. Si l'on excepte les emplois de maison (boy-blanchisseur, cuisinier, nurse), qui représentaient traditionnellement le premier emploi occupé par les émigrés entre 1940 et 1960, la préférence va à des "emplois assis". Ce qui semble être un attrait pour les emplois salariés est, en réalité, surtout le produit d'un choix colonial. C'est, en effet, dans cette région que les premières missions catholiques et protestantes se sont implantées, inaugurant ainsi les "écoles de chefs" et de notables dont les jeunes diplômés constituèrent les premiers recrutés de l'Etat colonial. Si *"l'école a perdu ce rôle, tant vanté et auréolé, de catalyseur de la promotion individuelle (...) dont la première étape et condition était l'émigration"* en raison de la saturation progressive de la Fonction Publique et ce, dès la fin des années 70, on a vu qu'elle persistait à conserver même en 1991 les faveurs des chefs de ménages ruraux en raison des avantages qu'elle confère (prestige social, emploi garanti, salaires élevés, congés payés)[80].

La mise à plat de l'itinéraire de vie de quelques entrepreneurs ruraux béti montre une même volonté de s'enrichir, mais sans prise de risque (marché protégé), avec un rendement immédiat (stratégie tendue à court terme) et la perspective de revenus constants (salaire et rente)[81].

---

[79] *"(...) le dynamisme des commerçants bamilékés ne s'explique pas seulement par les mobiles invoqués - profit, prestige et crédit social - qui ne sont certes pas négligeables, mais aussi et surtout par la structure parentale dans laquelle ils sont insérés"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR 1991, p. 228).

[80] D'après l' Enquête Scolaire de 1972 (800 élèves enquêtés dans cinq établissements scolaires de Yaoundé), *"intérrogés sur la profession qu'ils envisagent de choisir, les élèves de classe de première et terminale (...) répondent, pour plus de la moitié (58,5%) : administration, enseignement, santé, diplomatie, toutes activités relavant de la fonction publique camerounaise"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 373).

[81] Ce que certains appellaient encore *"fonctionner"* ou *"crayonner"* dans les années 70 (B. DELPECH 1982, p. 667).

(à suivre...)

A. FRANQUEVILLE, un des précurseurs de l'analyse comparée bamiléké - béti, pense que *"sous-jacentes à ces deux types de comportements professionnels si différents, se profilent deux attitudes, deux philosophies vécues de façons radicalement opposées à l'égard du milieu urbain. L'une, qui semble bien être celle qu'adoptent généralement les Bamiléké, consiste à s'impliquer dans ce milieu d'adoption, à y chercher place au soleil en acquérant dans toute la mesure du possible la maîtrise de son propre destin dans la ville. L'autre, celle des "Sudistes", semble consister à traverser ce milieu urbain sans s'y laisser prendre, à tirer le maximum des occasions de travail offertes sans jamais y laisser toutes ses cartes comme peut le faire l'immigrant bamiléké. (...) L'emploi de salarié du secteur moderne n'est pas toujours, et de façon universelle, l'idéal que le migrant recherche et se préoccupe de garder à tout prix. Il peut n'être, comme pour les Bamiléké, qu'une étape du cursus economicus, celle qui assure l'arrivée (...) permet (...) surtout de faire des économies grâce auxquelles il sera possible d'accéder au statut de travailleur indépendant dans le commerce ou l'artisanat"* (op. cit. 1987, pp. 383-384).

* Le modèle de la réussite multiforme[82].

La société bamiléké est caractérisée par l'existence de hiérarchies traditionnelles et de disparités socio-économiques importantes que "l'ordre de l'argent" a renforcé. *"C'est essentiellement par les échanges commerciaux que les individus s'élèvent dans la hiérarchie. Devenir un riche commerçant, avoir de nombreuses femmes pour accroître sa descendance, obtenir un grand nom pour accéder au statut honorifique de chef de groupe lignager, telles sont les étapes suivies par la plupart de ceux qui ont réussi"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR 1991, p. 135). Titres de notabilité, droits sur la terre, puis responsabilités électives, monopoles commerciaux constituent des atouts indispensables à une réussite rapide à peu de risque en pays béti également, mais sans avoir le même aspect achevé. La bourgeoisie marchande bamiléké appartiendrait ainsi à deux mondes ou deux espaces différents : *"l'un est l'espace traditionnel bamiléké* [centré autour de la chefferie, des sociétés traditionnelles et de la notabilité, des marchés et du commerce], *l'autre l'espace moderne marqué par le capitalisme international* [la résidence dans les grandes villes permet le développement d'activités de transport, bancaires, d'investissements immobilier, de PME] *(...). Le trait dominant de cette bourgeoisie est l'appartenance simultanée à ces deux espaces (...)"* (J. CHAMPAUD 1981, p. 204).

---

[81](...suite)

D'après les enquêtes menées par A. FRANQUEVILLE à Yaoundé, 80% des immigrés béti exercaient un emploi salarié, contre moins de 48% des immigrés bamiléké qui aspiraient surtout à devenir des travailleurs indépendants.

[82] La notion de *"réussite multiforme"*, plus globale, semble préférable à l'expression *"diversification d'activités"* qui renvoie plus directement au phénomène de reconversion, multiplication d'activités, accéléré par le contexte de crise. De même, J-P. WARNIER (1993, p. 23) soulignait que *"la règle du chevauchement (le straddling (...)) qui consiste à entrer dans les affaires à partir d'une position extérieure à celles-ci"* ne s'appliquait qu'imparfaitement aux entrepreneurs bamiléké.

sont les étapes suivies par la plupart de ceux qui ont réussi" (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR 1991, p. 135). Titres de notabilité, droits sur la terre, puis responsabilités électives, monopoles commerciaux constituent des atouts indispensables à une réussite rapide à peu de risque en pays béti également, mais sans avoir le même aspect achevé. La bourgeoisie marchande bamiléké appartiendrait ainsi à deux mondes ou deux espaces différents : *"l'un est l'espace traditionnel bamiléké* [centré autour de la chefferie, des sociétés traditionnelles et de la notabilité, des marchés et du commerce], *l'autre l'espace moderne marqué par le capitalisme international* [la résidence dans les grandes villes permet le développement d'activités de transport, bancaires, d'investissements immobilier, de PME] *(...). Le trait dominant de cette bourgeoisie est l'appartenance simultanée à ces deux espaces (...)"* (J. CHAMPAUD 1981, p. 204).

Il s'agit presque toujours d'avantages tenus pour acquis qui prédisposent l'individu à adopter un esprit rentier. Ce capital est monnayable, fractionnable, cumulable. **Une position dominante dans l'un des ordres (notabilité traditionnelle, économie, politique) permet souvent un glissement progressif dans une autre sphère d'accumulation**, par un jeu permanent de pouvoirs et contre-pouvoirs, d'appuis et de complicité, ouvrant ainsi la porte à tous les abus. D'autant plus que les revendications sociales visant à une redistribution plus égalitaire des richesses sont inexistantes en milieu rural bamiléké.

Les intervenants extérieurs, des premiers administrateurs coloniaux aux plus récents opérateurs de développement, se sont toujours félicités d'être confrontés à une société très hiérarchisée, dotée de solides structures d'encadrement, au carré de la parcelle plutôt qu'au vide de la forêt, à l'ordre immédiat apparent plutôt qu'au désordre lointain. Loin d'y voir les ferments d'une inégalité croissante, ils ont surtout vanté les mérites d'une "civilisation" qui se faisait fort de transformer la mobilisation collective en développement communautaire. La chefferie a, en effet, toujours été le point de convergence de la vie traditionnelle et servi de relais ou de point d'appui à l'Etat moderne. De telle sorte qu'aujourd'hui **la collusion entre responsabilité traditionnelle et bureaucratie urbaine est flagrante dans certaines chefferies**. Elle a été rendue possible par l'économie de traite qui a mis en place un véritable capitalisme agraire.

On aurait, de ce fait, tort d'opposer, de manière un peu schématique et stérile - élites traditionnelles (notables et grands planteurs) et élites modernes (fonctionnaires, commerçants, intellectuels), "grands" du village et "grands" de la ville. Bien souvent, le même notable interrogé se révèle siéger au conseil municipal de la petite ville voisine, élude les questions précises sur la situation et l'importance de ses tenures foncières, la taille des plantations caféières situées sur les marges du pays bamiléké (Noun, Nkam, Moungo), pour reconnaître au moment de se séparer qu'il est, en outre, propriétaire de plusieurs magasins à Bafoussam. Traditionnellement également, chaque chef supérieur siégait de droit à l'UCCAO de Bafoussam[83]. Et ce rapprochement entre élites traditionnelles et élites nouvelles semble assez ancien, J-L. DONGMO relève déjà, par exemple, parmi les grands planteurs de l'Ouest

---

[83] *"The regional* [bamileke] *elite's control over the coffee cooperatives must have constituted an important base for accumulation"* (P. GESCHIERE 1988, p. 578).

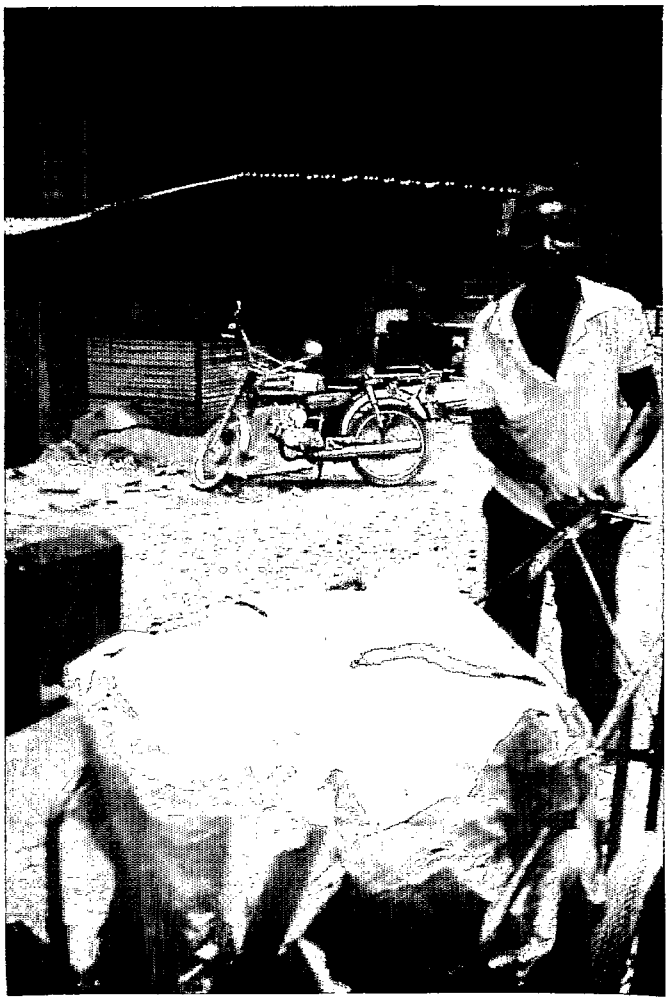

Planche 36 : Chaque ville de l'Ouest bamiléké donne l'impression de n'être qu'un grand marché, marqué par le **ballet incessant d'une myriade de pousseurs**, la noria des minibus et "clando", les appels de vendeurs noyés dans un brouhaha (Dschang - octobre 1990 - Ménoua).

quelques figures marquantes de commerçants et de "grands fonctionnaires" (1981, pp. 137-140). Le renouvellement au sein des "grands" bamiléké apparaîtrait donc antérieur à la déstructuration des chefferies par le mouvement de guérilla des années 1955-1970[84].

Il n'y a donc pas, à dire vrai, dans l'Ouest de véritable coupure entre élites du terroir et élites de la diaspora. Par la pratique du chevauchement d'activités (agricoles, commerciales, politiques) chaque élite possède une multitude d'itinéraires d'accumulation possibles. Il semblerait beaucoup plus judicieux de parler de concurrence et de rapport de pouvoir de certaines par rapport à d'autres. En marquant une adhésion sans faille aux structures traditionnelles, chaque élite conforte le système social bamiléké et renforce le modèle d'encadrement. Ainsi se trouve confirmée l'idée maîtresse selon laquelle la tradition se reconstruit en permanence dans la modernité[85].

L'accumulation marchande est la troisième sphère d'investissement de l'entrepreneur rural à côté de la notabilité et de la politique. Si la moyenne des producteurs peut se contenter de commercialiser les surplus agricoles dans les petits marchés de la chefferie, il est clair que les entrepreneurs agricoles doivent recourir systématiquement à la vente sur les marchés régionaux, où ils occupent une position dominante en raison des quantités récoltées. Une reconversion précoce, souvent antérieure à la chute des cours des produits d'exportation, massive dans quelques productions spécialisées (goyaves, huile de palme, miel, eucalyptus) les met à l'abri d'une concurrence émiettée en une myriade de petits polyculteurs.

Les bénéfices de la commercialisation des produits agricoles sont généralement réinvestis en dehors de l'agriculture. Le souci constant de limiter les risques commerciaux les conduit souvent à maîtriser l'ensemble des étapes de la filière agricole (collecte, conditionnement, transport, revente) dont la supervision est faite par des membres du lignage. Ainsi, le chef de famille confie peu à peu la gérance de l'exploitation à un de ses fils de même que la conduite des pick-up, lourdement chargés, vers Douala ou Yaoundé. Confortablement installé en ville, le "grand" espace ses visites à la concession familiale au village où résident les plus jeunes et les femmes. Engagé dans un système permanent de dons et contre-dons, de placement d'enfants et promotion des descendants par l'école, le commerce, il ne conçoit pas sa réussite en dehors de la famille. Loin de constituer un handicap, l'ajustement par éclatement familial est, bien au contraire, la condition même de son succès.

Même dans les activités commerciales, on retrouve ce besoin constant de rentabilité à court terme et de sécurité. Les élites marchandes diversifient leurs placements mais ont une nette tendance à privilégier les activités rentières, de service (assurance, bar,

---

[84] *"Among the Bamiléké, collaboration developed between the traditional chiefs and the new elite. In this area, a regional elite emerged which was both rooted in the local traditions and had access to the state. This reinforced the position of regional leaders in their dealings with the state. It gave the new rich, supported by the chiefs, special opportunities to invest in the rural economy, and despite modern changes, it enabled the chiefs to retain their important role in cash-crop cultivation"* (P. GESCHIERE 1988, p. 581).

[85] *"Les Bamiléké se sont ainsi dotés d'institutions coutumières solides qu'ils ont su progressivement adapter à la vie économique moderne"* (J. CHAMPAUD, 1983).

compagnie de transport, taxi, immobilier en location) au détriment du secteur de la production (artisanat, industrie). Les plus grands commerçants de l'Ouest ont d'ailleurs prospéré à l'ombre de l'Etat en tirant parti de sa politique protectionniste. Ainsi les importations commerciales ont, jusqu'en 1991, été soumises à l'octroi de licences. Leur acquisition revenait dans les faits à bénéficier d'un monopole commercial et d'une protection contre la concurrence. On comprend que l'assouplissement des procédures en remettant en cause l'existence de véritables rentes commerciales ne suscite pas l'enthousiasme de ces hommes d'affaires, à la réussite très fragile. On est donc très proche des choix et de la mentalité actuelle des planteurs : minimiser le risque en diversifiant ses productions, en multipliant les sources de revenus, en se déconnectant du marché si nécessaire. Preuve supplémentaire, s'il était besoin, de la connivence multiforme qui existe entre villes et campagnes.

CHAPITRE 10

Les formes de prise en charge communautaire : tontines et associations, coopératives et mutuelles.

Dans les sociétés bamiléké et béti la place de chacun est au moins autant déterminée par des relations "horizontales", de type égalitaires, participatives ou communautaires (associations de classes d'âge, groupes de travail ou d'entraide, associations) que "verticales", de domination et d'obéissance (titre de notabilité et place dans la société, rang de l'épouse, rôle d'héritier-successeur, "poids en argent", responsabilités électives, rôle des anciens et contrôle des cadets). **L'individu est, durant toute sa vie, écartelé entre structures normatives et affinités électives.**

Le contexte social est donc toujours déterminant - surdéterminant aurait-on même tendance à dire - dans le comportement socio-économique des planteurs. Chacun ne trouve pleinement son sens et sa valeur que par et/ou contre le groupe. Le contrôle exercé par les différentes *"formes d'encadrement social"* en pays bamiléké (P. GOUROU 1982 et P.GOUROU 1991, p. 204), telles que la famille, la chefferie, les associations, n'est, bien évidemment, jamais sans faille, mais suffisamment pesant et efficace pour assurer une forte cohésion sociale. La réussite du modèle n'est d'ailleurs pas d'imposer un corpus de règles à l'immuable et d'interdire les "sorties" (i.e. les comportements non normatifs), mais de les réduire pour les marginaliser. **L'ordre social bamiléké s'impose donc à tous par la multitude de ses formes participatives aussi bien à la chefferie qu'en ville[86]. Il renvoie à une conception englobante, totalisante de la société.** Il conditionne durablement le comportement de l'individu tout au long de sa vie. Tant et si bien que la société bamiléké est généralement présentée comme exemplaire de réussite communautaire, comme un modèle d'encadrement participatif. Si, par exemple, le montant de l'épargne accumulée dans les tontines divise les experts, leur rôle social et leur impact en terme de développement rural (agricole et commercial) n'est guère discuté. Leur renommée dépasse le seul cadre camerounais et semble l'égal des associations béninoises de crédit en Afrique de l'Ouest. De même que l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO) est couramment présentée comme la plus grande coopérative africaine, à défaut d'en être la plus fonctionnelle (Chapitre 1, II° Partie). La crise aidant, les forces centripètes et asociales, qui concourent à la déstructuration des mécanismes de régulation, peuvent cependant gagner progressivement du terrain au sein de la famille ou de la tontine.

---

[86] Les *"formes d'association sont probablement moins caractérisées en milieu urbain et hors de l'aire culturelle bamiléké, mais, quelle que soit la formule retenue, toutes contribuent à créer et maintenir des réseaux de relations par lesquels circulent les informations tant à l'intérieur de la ville qu'entre celle-ci et le pays"* (A. FRANQUEVILLE 1987).

Selon Y. MARGUERAT (1983, p. 496) : *"(...) la véritable structure de la société (...) est l'ensemble des associations et confréries qui réunissent les Bamiléké par classes d'âge, par affinité ou par voisinage pour pratiquer en commun liturgies et fêtes, et pour s'entraider dans le travail et dans l'épargne".*

Dans la société béti, le lignage sert de cadre principal de référence à l'individu et **les formes contractuelles de regroupement sont beaucoup moins développées** : **le contrôle social exercé par le groupe a été beaucoup altéré par l'économie de plantation cacaoyère** qui a renforcé les comportements individualistes, sans jamais réussir à créer de nouvelles structures viables de type coopératif ou associatif. Les difficultés actuelles devraient néanmoins amener au développement de synergies communautaires dans le domaine financier (tontine) ou agricole (groupements de producteurs villageois) grâce à l'amplification du mouvement de retours des jeunes au village. Dans ce sens, la revalorisation du produit brut des plantations cacaoyères, consécutif à la dévaluation du franc cfa, devrait accentuer également ce phénomène.

L'étude de quelques formes d'encadrement des planteurs - tontine, association, coopérative - fournit une bonne occasion d'**évaluer la performance communautaire de chaque société locale dans son environnement global**, mais ce n'est pas la vision des mérites comparés de chaque société qui guidera directement notre réflexion. Il s'agit, plus fondamentalement, de **voir si, en période de crise, ces institutions peuvent servir de mécanismes compensateurs d'inégalités ou**, bien au contraire, **contribuent à accroître le processus de différenciation socio-économique**.

III. 10. A. Le rôle accru des circuits financiers informels.

Malgré l'ancienneté et l'extension du mouvement tontinier en Afrique[87], la reconnaissance de ses mérites financiers et sociaux par les développeurs est un phénomène relativement récent. Pour avoir quelque peu négligé sa dimension économique réelle (gisement d'épargne) et son rôle social (cohésion), la tontine a rarement été intégrée dans les opérations publiques de développement et la planification nationale. Cette marginalisation importait peu tant que le système financier formel fonctionnait à peu près normalement. Ses dysfonctionnements à partir de 1986, puis sa désagrégation généralisée dès 1988, ont abouti à réactiver les pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit, dans le cadre de la solidarité ethno-géographique. La baisse généralisée des revenus permanents (salaires) ou des cultures d'exportation a favorisé les circuits tontiniers aux dépens de la bancarisation. Leur contribution au développement économique des pays concernés n'est, aujourd'hui, plus minimisée et elle n'est plus uniquement considérée comme une survivance d'un passé proche mais révolu. Dans une période de gestion de la pénurie et d'incertitude, sa flexibilité (règles et objectifs) lui aura permis non seulement de survivre, mais même d'accroître l'efficacité de ses interventions. Elle sert de caisse de secours mutuel aux groupes les plus vulnérables, de centre distributeur de crédit, d'association d'épargne et de "compte rémunéré" pour ceux qui pratiquent la tontine à enchères[88].

---

[87] Elle a connu une grande diffusion dans l'ensemble de l'Afrique, mais c'est en pays bamiléké qu'elle semble avoir développé sa forme la plus achevée.

[88] *"La **tontine mutuelle*** [caisse de secours] *basée sur une relation communautaire permet une circulation rapide de l'argent entre les membres d'une association à durée limitée qui s'apparente à une société de prévoyance. La **tontine commerciale*** [bank] *basée sur une relation personnelle avec l'initiateur permet avant tout de mettre son argent en sécurité en ouvrant sur une certaine accumulation. La **tontine financière*** [njangui

Les modalités de sa participation au développement divisent, aujourd'hui encore, les opérateurs de développement. **La tontine doit-elle être considérée comme un point de passage obligé avant la mise en place d'institutions financières plus formelles (école dualiste)? Ou être peu à peu assimilée par le système bancaire (école unificatrice) selon une logique d'annexion/soumission, ou encore une logique de réutilisation/modernisation?** Voire enfin, se maintenir, en marge des banques, et développer des formes de collaboration et d'association avec ces dernières ? Dans le deux optiques, les gouvernants devraient s'attacher à mettre en place une réglementation juridique susceptible de protéger les tontines, multiplier les rapprochements entre le secteur bancaire et les associations d'épargnants. Quelle que soit l'approche choisie, le mouvement tontinier apparaît bien en période de crise, comme *"l'un des rares canaux par lequel il serait possible (...) de collecter un volume d'épargne suffisamment élevé (...) et (...) de permettre* [aux] *couches sociales les plus pauvres d'accéder au crédit"* (J-R. ESSOMBE-EDIMO 1993, p. 112).

III. 10. A. 1. La faillite "programmée" des organismes de crédit formel.

En dépit des soutiens des banques-mères (Crédit Lyonnais, Société Générale), les filiales camerounaises ont subi de plein fouet la crise financière lié à la multiplication des faillites et des non-remboursements d'emprunts. A tel point qu'elles ont même parfois dû faire l'objet de vigoureux plans de redressement. Elles ont presque toutes adoptées des clauses plus restrictives pour l'attribution de prêts, rendant encore plus aléatoire l'accès au crédit pour les petits exploitants.

* Les petites unités familiales de production ne font pas recette auprès des banques.

Quelque peu effacé par la diversité des organismes de crédit mis en place depuis 1960, tant de la part de l'Etat que des initiatives privées, le crédit informel (tontine, famille) retrouve ses lettres de noblesse avec la crise actuelle et/ou le désengagement progressif de l'Etat du monde rural. **Malgré le grand nombre d'institutions financières présentes au Cameroun, le secteur des petites plantations familiales n'a jamais réussi à susciter l'intérêt des financiers**, au delà du cercle restreint des sociétés de développement des cultures d'exportation (UCCAO, SODECAO).

Des organismes financiers tels que le Fonds National de Développement Rural (FONADER ou, la Banque Camerounaise de Développement (BCD et ex-Coopérative de Crédit Mutuel) ont disparu en 1988, victimes de leur succès et d'une réglementation financière trop souple. En effet, ces institutions de crédit *"étaient conçues* (uniquement) *comme de relais distributeurs,* (ne faisant) *sans aucun effort pour générer des fonds propres, s'autofinancer et couvrir des charges d'administration trop élevées"* (T. FOUDA-MOULENDE 1992). L'absence de cautionnement solidaire entre les différents emprunteurs

---

ou tontine à enchères] *n'est pas un type nouveau mais une variété des deux précédentes. Le besoin de crédit devient essentiel : il est satisfait à un prix déterminé entre tous les membres par la procédure des enchères (...)"* (M. LELART 1989, p. 297). Cette classification des tontines béninoises correspond étroitement à celle des associations financières [bamiléké].

et la réorientation des crédits vers des opérations commerciales ou immobilières plus ou moins hasardeuses expliquent la faiblesse du taux de remboursement de ces prêts[89].

De même, l'arrêt des activités de prêt, de la part des sociétés publiques ou parapubliques chargées du développement de la culture de rente, à partir de 1989, a été très durement ressenti par les planteurs, déjà engagés dans des activités de substitution. Ces différents organismes constituaient, à eux seuls, l'ensemble des appuis financiers des petites unités familiales de production.

En effet, si le Cameroun s'était doté depuis l'Indépendance d'un large panel d'institutions financières destinées à répondre aux besoins en crédit du monde rural, la plupart d'entre elles n'accordaient pas grande attention au secteur agricole familial. La Société Nationale d'Investissement (SNI) symbolisait parfaitement la politique gouvernementale de "modernisation agricole sans paysans" adoptée dans les années 70. Elle avait ainsi investi ses avoirs dans les complexes agro-industriels dont les faibles performances sont aujourd'hui évidentes; le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ou encore le Fonds de Garanti aux Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE) avaient peu de relations avec le monde rural - perçu comme insolvable - et préféraient se consacrer au financement d'opérations immobilières, artisanales ou industrielles. Les planificateurs s'étaient donc peu à peu éloignés des objectifs premiers du crédit agricole : moderniser les techniques de production, accroître les rendements, améliorer les espèces cultivées, augmenter les revenus paysans.

La seule institution financière à laquelle les producteurs peuvent aujourd'hui recourir individuellement, si l'on exclut les banques commerciales encore fragiles malgré leur restructuration, est la Caisse d'Epargne Rurale. En effet, les différents organismes publics (Union Centrale des Coopératives de l'Ouest, Société de Développement du Cacao) qui attribuaient des crédits à la production (crédits de campagne) destinés aux petites unités familiales de production, ont cessé d'opérer à partir de 1990, suite à la désorganisation financière des filières d'exportation. Le réseau de la Caisse d'Epargne Rurale est actuellement fortement décentralisé en milieu rural et connaît un réel succès. La masse monétaire en dépôt est ainsi passée de 1,9 milliard de fcfa en 1972 à 11,7 milliards en 1988 (BEAC 1988, cité par T. FOUDA-MOULENDE 1992). Elle s'efforce de drainer l'épargne des tontines par des conditions d'accès moins sélectives que les banques (seuil pour l'ouverture d'un compte fixé à 1.000 fcfa contre 15.000 à 50.000 fcfa ailleurs) et des mesures incitatives (création de la "coupe d'épargne villageoise" pour ceux qui multiplient rapidement leur épargne). Pour ce qui est des aides au développement rural (ONG, Banque Mondiale), la tendance actuelle est à la promotion des groupements villageois bien structurés avec des projets de développement communautaires "de qualité". Le Financement d'Investissement de Micro-réalisations Agricoles et Communautaire (FIMAC), lancé en 1991

---

[89] *"Le taux de délinquance [de non remboursement des emprunts] varie inversement à l'implication sociale dans le milieu ou (...) à la pression sociale. Le paysan retrouve sa sécurité psychologique dans son milieu social : celle-là ne peut lui faire défaut à moins que celui-ci ne fasse également défaut. Le fonctionnaire, le commerçant retrouvent ailleurs et autrement leur sécurité sociale. La pression sociale glisse un peu sur ces derniers : on peut se permettre de retarder un remboursement. (...) Le sentiment d'appartenance totale à un réseau, en vertu des épargnes privées et personnelles qui le constituent est un gage de remboursement"*. En revanche, dans le cas d'un prêt bancaire, l'emprunteur ne se sent ni responsable, ni solidaire de l'organisme prêteur qui lui est "extérieur" (G. BEDART, L. PICKETT, M. MAHON 1986, p. 61).

avec l'appui de la Banque Mondiale, ne finance par exemple que des petits groupements de producteurs (4 à 20 membres) ayant plusieurs années d'existence et dont l'apport financier est au moins égal à 20% de la demande. Cela exclut de fait les associations villageoises de circonstance et les projets individuels.

Tableau 137 : Institutions formelles intervenant financièrement au Cameroun en 1992.

ORIGINE		INSTITUTIONS
ETRANGERES	PRIVEES	Bank of Credit and Commerce of Cameroon (BCCC, filiale de la BCCI) disparue en 1991. Boston Bank, Meridian Bank.
	PUBLIQUES	Caisse Française de Développement (CFD, ex-CCCE), Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), Banque Africaine de Développement (BAD), International Fund for Cooperation (IFC), Banque arabe pour le Développement de l'Afrique (BADEA), Progamme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), Food and Agricultural Organization (FAO), Mission de Coopération Allemande (GTZ), United States Agency for International Devlopment (USAID).
NATIONALES	PRIVEES	Caisse d'Epargne Postale (CEP), Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun (BICIC), Société Camerounaise de Banque/Crédit Lyonnais (SCB/CL), Caisse Commune d'Epargne et d'Investissement (CCEI), First Investment Bank (FIB), Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale/Meridien (BIAO/MERIDIEN), Cameroon Cooperative Credit Union League (CAMCCUL), Union des Caisses Populaires de Yaoundé (UPCY), Union Centrale des Coopératives de l'Ouest (UCCAO), Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit (CMEC),
	PUBLIQUES	Société Nationale d'Investissement (SNI), Crédit Agricole du Cameroun (CAC créé en 1990, remplace le FONADER disparu en 1988), Fonds de Garantie pour les Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE), Financement d'Investissements de Micro-réalisations Agricoles et Communautaires (FIMAC), Office National Café-Cacao (ONCC créé en 1991, remplace l'ONCPB), Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), Diverses compagnies d'assurance.

Source : d'après T. FOUDA-MOULENDE 1992.

La réussite des alternatives agricoles élaborées par les planteurs ne dépend pas uniquement d'un accès à des moyens de financement extérieurs, mais également de l'acquisition de nouveaux savoirs culturaux et de nouvelles techniques de gestion (comptabilité écrite, relations commerciales). La qualité de l'encadrement agricole et de la formation technique dispensée semble donc, à bien des égards, déterminante. Le Ministère de l'Agriculture, grâce à un dense réseau de Postes Agricoles et à des fermes-écoles, avait appuyé les différentes innovations agricoles dans l'Ouest et le Centre (maraîchage, plantation fruitière, élevage hors-sol). Dans le pays bamiléké, de 1980 à 1989, le Projet de Développement Rural des Plateaux de l'Ouest (PDRPO) à l'initiative de la Banque Mondiale venait encore relayer ce soutien. Aujourd'hui, ces tutelles ont disparu ou sont devenues inopérantes.

Par un tragique effet de sort, c'est au moment où les ménages ruraux subissaient avec la plus grande acuité la dégradation des termes marchands (1989-1993) et ressentaient le plus fortement le besoin de soutiens financiers, que les accès au crédit se faisaient plus sélectifs (garantie de remboursement). Asséchées en ressources locales par des opérations hasardeuses et la multiplication des non remboursements, par le mouvement de fuite des capitaux - amplifié au cours des deux précédentes années[90] - les banques locales ont été amenées à pratiquer des taux d'intérêt à court terme très élevés, proche de seuil de l'usure : 22 à 24% pour des prêts à court terme et 19 à 20% pour des prêts à moyen terme[91]. Cela revenait à exclure de fait, la majorité des acteurs locaux tels que planteurs, petits artisans et entrepreneurs.

Ce désintéressement des banques commerciales pour le développement agricole s'est encore renforcé avec la dégradation des cours des produits d'exportation entre 1989 et 1993 : **les exploitants sont moins que jamais perçus aujourd'hui comme des contractants fiables**. *"Il n'était pas surprenant, de ce fait, que la part des crédits à court terme destinés à l'agriculture, fin août 1988, ne dépasse pas 10% du montant global des prêts consentis par la BEAC"* (P. JANIN 1992). En réalité, même lorsque l'Etat intervenait financièrement dans la développement agricole par le biais du FONADER, les petites unités de production familiale n'ont jamais été la cible privilégiée des investisseurs. Sur les 31,5 milliards de fcfa distribués par cet organisme en une décennie (1975-1986), à peine 10 à 12% ont directement bénéficié aux petits et moyens planteurs (plantations de 0,5 à 2 ha). A. LEPLAIDEUR donne des chiffres similaires pour la campagne 1982-1983 dans le Centre : seuls 11% des planteurs avaient pu obtenir un crédit auprès d'un organisme officiel au cours des cinq années précédant l'enquête, alors même que la demande restait globalement insatisfaite[92]. Il

---

[90] En août 1993, les banques centrales (BCEAO et BEAC) en étaient venus à suspendre la convertibilité du franc cfa dans leur zone d'influence. Le franc cfa n'était plus négociable qu'en France auprès de la Banque de France.

[91] *"Compte-tenu des arriérés des créances douteuses, des impayés de l'Etat ou des entreprises publiques, les banques tendent à privilégier des opérations de court terme, à risque limité. Les circuits informels semblent jouer un rôle de* ***substitut*** *vis-à-vis des agents à situation précaire"* (P. HUGON 1990, p. 335).

[92] En 1982-1983, 92% des hommes et 67% des femmes béti interrogées souhaitaient obtenir un crédit (80% pour l'ensemble).

concluait donc *"à un manque structurel important entre les attentes et les offres possibles de crédit"* (1985, p. 543).

Cette faible proportion s'explique par le mode indirect d'attribution des crédits. Ces derniers transitaient en effet généralement par les structures coopératives qui en prélevaient une partie pour leurs actions propres[93]. *"Il faut noter aussi que le budget alloué au crédit représente seulement 20% du budget total du Fonds, les 80% restants allant à des interventions diverses comme la lutte phytosanitaire, la régénération des cultures, le subventionnement des engrais, la petite hydraulique villageoise* (...)" (T. FOUDA-MOULENDE 1992).

Le secteur agricole familial a donc souffert pendant près de deux décennies du désintérêt des organismes de crédit formel et de la sousbancarisation. Il se peut que la réévaluation des prix d'achat du café et du cacao au producteur, décidée à titre conservatoire à la suite de la dévaluation du franc cfa[94], marque un tournant important dans les relations entre les petits producteurs et le système bancaire. En valeur relative, les planteurs devraient voir leur pouvoir d'achat revalorisé par rapport aux autres classes sociales et aux salariés notamment. Cette évolution constitue un véritable retournement de situation au profit des producteurs agricoles, alors que les couches urbaines apparaissaient auparavant protégées et privilégiées. Peut-elle pour autant inciter les banques commerciales et les organismes de développement à s'intéresser plus directement aux petites plantations familiales et à mettre en place des prêts agricoles bonifiés qui permettraient, par exemple, d'assurer les traitements phytosanitaires indispensables et d'améliorer l'outillage agricole, resté très rudimentaire?

A moins d'une baisse des taux d'intérêt, annoncée mais toujours attendue, il était peu probable que le crédit bancaire s'ouvre aux petits planteurs, artisans et commerçants ruraux. Des organismes publics, tels que la Caisse Française de Développement, ont cependant, pour leur part, quelque peu modifié leur stratégie d'intervention. Cantonnée au financement de projets communautaires ou publics de grande envergure, elle s'intéresse depuis peu à soutenir des réalisations plus modestes. J-P. GONON, Directeur délégué de la Caisse, rappelait ainsi récemment[95], que si la PROPARCO (une filiale de la CFD) intervenait en appui financier aux moyennes entreprises, la Caisse elle-même pouvait, depuis peu, accorder

---

[93] La répartition des crédits se faisait comme suit : crédits individuels 52,0%, Groupements d'Agriculteurs Modernes (14,9%), coopératives (crédit direct et adhérent) 22,6%, sociétés de développement 10,5%.

[94] Le 12 janvier 1994, la parité du franc cfa, inchangée depuis 1948, passait de 1 fcfa pour 0,02 ff à 1 fcfa pour 0,01 ff.

[95] A l'occasion des 4° Journées Aquitaines de Coopération Internationale (tenues les 8 et 9 février 1994 à Bordeaux), organisées par le Centre de Développement Industriel (CDI - Bruxelles), l'Organisation des Nations-unies pour le Développement Industriel (ONUDI), l'Agence de Coopération Technique, Industrielle et Economique (ACTIM), en collaboration avec des représentants de la CFD, du CIAN, du Ministère de la Coopération, J-P. GONON soulignait que la Caisse intervenait, en 1993, dans tous les secteurs d'activité du privé (hormis la promotion immobilière et le commerce général de grande distribution), sans critère de taille ni garantie de l'Etat, grâce à des taux d'intérêt réévalués plus proches de ceux en vigueur sur le marché, contre 5% auparavant.

des prêts aux micro-entreprises du secteur privé aux conditions du marché (taux compris entre 17 et 24%).

A partir de la fin de la décennie 80, les banques commerciales ont progressivement pris conscience de la nécessité de réorienter leurs stratégies financières en favorisant la création de nouveaux produits bancaires mieux adaptés. Elles ont donc renouvelé les produits d'épargne-crédit, d'épargne-assurance et d'épargne-investissement proposés au ménages camerounais. Le *"Prêt Epargne Scolaire"* de la BICIC, le *"Crédit Rentrée Scolaire"* proposé par la SCB/Crédit Lyonnais devrait permettre, aux exploitants proches du chef-lieu de leur département, de faire face aux dépenses scolaires (inscription et fournitures). En créant le "Plan d'Investissement Rural", le Crédit Agricole du Cameroun s'efforcait de mener à bien sa tâche, mais une trop grande centralisation et les lenteurs de sa mise en place avaient du mal à faire oublier le défunt FONADER.

La réforme bancaire, débutée en 1985, a également permis la constitution d'une nouvelle forme d'établissement de crédit, en marge des Sociétés Anonymes et des Sociétés par Actions, la "Société Coopérative ou à forme Mutuelle". L'apurement progressif du système bancaire camerounais permettait ainsi au secteur formel de reprendre l'initiative. L'objectif prioritaire était de relier les secteurs formels et informels, d'essayer de réorienter les flux d'épargne rurale vers les banques pour des objectifs de développement (L. TCHAMANBE DJINE 1993-1994).

* La logique sécuritaire à finalité sociale l'emporte sur la logique financière[96]

Le crédit formel est, en effet, aujourd'hui plus que jamais réservé à une minorité de privilégiés (grands planteurs et double-actifs) qui peuvent apporter la garantie de revenus réguliers et suffisants (>200.000 fcfa) pour contracter de gros emprunts. Les organismes bancaires ont donc exclu de fait la majorité des petits exploitants, partant du principe que la multiplication des toutes petites opérations bancaires était peu rentable.

Si l'on regarde, d'un peu plus près, les chiffres issus des enquêtes OCISCA (1991), on remarque que cette sélection progressive par l'argent n'opère que jusqu'à un certain point. Le recours au crédit bancaire est inexistant ou infime pour le groupe des petits planteurs (moins de 100.000 fcfa annuels) dans les deux observatoires. A fur et à mesure que le niveau de ressources du ménage augmente, cette proportion se renforce : 30 à 40% de la valeur des emprunts chez les moyens et grands planteurs bamiléké, 20% pour la classe des grands planteurs *eton*. Et puis brusquement, cette part du crédit formel chute pour la dernière classe de planteurs identifiée dont le produit brut d'exploitation dépasse les 400.000 fcfa[97].

---

[96] La diminution des ressources des ménages (prix des cultures d'exportation, baisse des salaires) a, certes, réduit d'autant la masse monétaire placée dans le secteur tontinier, mais a paradoxalement renforcé *"les logiques sécuritaires à finalité sociale aux dépens des logiques financières"* (P. HUGON 1991, p. 28).

[97] Une enquête menée auprès de 90 entrepreneurs bamiléké de Douala en 1989, montre que *"les mécanismes d'aide au financement des entrepreneurs, aussi bien de la part des organismes gouvernementaux (...) que des banques (...) sont très peu utilisés"* (G. A. BRENNER, H. FOUDA, et J-M. TOULOUSE,

(à suivre...)

Tableau 138 : Origine des emprunts (en % de leur valeur en fcfa) selon la catégorie de planteurs de café Arabica en 1991

TYPE DE PLANTEURS	SECTEUR INFORMEL famille / amis	tontine	SECTEUR FORMEL (1)
Petit planteur	42,0%	58,0%	0,0%
Moyen planteur	19,6%	38,5%	**41,7%**
Grand planteur	14,7%	51,1%	**34,2%**
Planteur double - actif	23,1%	65,7%	11,2%
Moyenne	23,6%	56,5%	21,9%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages en Janvier-Février 1991; moyennes établies à partir de 323 recettes et 153 emprunts dans la chefferie Bafou. Classes de planteurs établies comme suit : Petit planteur (<500 pieds de café), Moyen Planteur (500-2000), Grand Planteur (> 2000 pieds).
(1) banque, coopérative de l'UCCAO, FONADER, caisse d'épargne.

Tableau 139 : Origine des emprunts (en % de leur valeur en fcfa) selon la catégorie de planteurs de cacao en 1991

TYPE DE PLANTEURS	SECTEUR INFORMEL famille / amis	tontine	SECTEUR FORMEL (1)
Petit planteur	89,6%	3,7%	6,7%
Moyen planteur	69,0%	27,1%	3,9%
Grand planteur	42,9%	34,1%	**23,0%**
Planteur double - actif	40,4%	39,1%	**20,5%**
Moyenne	51,1%	31,9%	17,2%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 339 ménages en Mars 1991; moyennes établies à partir de 284 recettes et 70 emprunts dans le village de Yemessoa. Classes de planteurs établies comme suit : Petit Planteur (<1000 pieds de cacao), Moyen Planteur (1000-2000 pieds), Grand Planteur (> 2000).
(1) banque, SODECAO, FONADER, caisse d'épargne.

---

[37] (...suite)
1990, p. 13). 1/3 environ y avaient recours pour constituer le capital de départ de leur petite entreprise (34%), alors que les 2/3 avaient obtenu de l'argent par le biais des circuits informels : 33% au sein d'un réseau intra-ethnique, 41% auprès de membres de la famille, 47% par une tontine (% établis en fonction de la fréquence de recours sur l'ensemble des enquêtés).

Il est clair que les organismes bancaires ne parviennent pas à capter la masse monétaire représentée par l'épargne des ménages ruraux les plus aisés. Pour P. SERVANT, les banques *"ont ainsi joué de manière insuffisante leur rôle de transformation des ressources locales en emplois productifs"* (P. SERVANT 1991, p. 57). Alors que dans le même temps, sans aller jusqu'à monopoliser les transferts financiers, la tontine réussissait à concentrer près des 2/3 de leur épargne et des emprunts contractés. Etant donné les relatives disponibilités financières de ces ménages, il ne s'agit plus alors de petites tontines courantes mais de véritables tontines d'affaires. La fluidité des opérations financières à intérêt (variabilité des taux d'emprunt et d'intérêt), jointe à une grande discrétion et une sécurité cimentée par la confiance personnalisée entre les membres, emporte en fin de compte la décision de l'épargnant, d'autant plus que les banques connaissaient de grandes difficultés dans le même laps de temps (1986-1990)[98]. Plus que l'attrait du gain, la crainte de ne pouvoir récupérer à tout moment ses avoirs a conduit ces ruraux à délaisser les banques.

La faible représentation des banques et des organismes gouvernementaux dans l'ensemble des emprunts ruraux est la conséquence directe d'une reprise en mains du secteur bancaire (BICIC, SCB, SGBC) à partir de 1990, faisant suite à une série de faillites[99]. Leur origine est sans doute plus à rechercher dans le très faible taux de remboursement des prêts consentis que dans de hasardeux investissements (hormis peut-être pour les filiales de la Bank of Credit and Commerce (BCCI). Nombre d'emprunteurs, insouciants ou peu vertueux, n'ont voulu voir dans ces prêts que des dons généreux de l'Etat et ont omis de les rembourser. Délivré du système de la caution solidaire (parrain jouant le rôle d'avaliste, chèque "en blanc" déposé à la banque et débité en cas de non paiement), et sans moyens immédiats de pression (amende, exclusion sociale) comme dans la tontine, la banque disposait de peu de recours pour récupérer les sommes dépensées.

Déjà rendu difficile au planteur par les conditions d'attribution des prêts, l'accès au crédit institutionnalisé est devenu problématique avec la disparition en 1988 du Fonds National de Développement Rural (FONADER créé en 1973) qui accordait des prêts *"aux planteurs par le biais de la caution solidaire des organes d'achat coopératif du cacao"* (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991, p. 17). Les difficultés financières des organismes d'appui à la culture de rente (UCCAO pour le café dans l'Ouest, SODECAO

---

[98] Les différentes personnes qui se sont intéressées au phénomène tontinier citent indifféremment - le faible risque de non-remboursement, la simplicité des procédures, la possibilité de consommation différée, les faibles coûts de gestion, la flexibilité, la possibilité de cotiser selon ses moyens, la diversité des produits financiers et sociaux offerts, la transparence des procédures, la convivialité, l'adaptabilité à des situations différentes et la capacité à répondre aux besoins de chacun, la solidarité et l'assistance - pour expliquer le succès des tontines en Afrique.

[99] En 1990, 16 banques (commerciales pour la plupart), dans lesquelles la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) détenait quelque 300 milliards de fcfa, se trouvaient en difficulté ou en situation de liquidation. *"A ces établissements en situation déclarée de difficulté, il faut ajouter d'autres banques qui sont au maximum de leur plafond de refinancement (...) et même parfois au -delà, et qui sont confrontées à un manque aigu de ressources. La situation d'illiquidité qui résulte souvent de l'accumulation des impayés et arriérés, notamment de l'Etat et des difficultés de dénouement des crédits de campagne, peut provoquer des incidents de paiement"* (P. SERVANT 1991, p. 55).

pour le cacao dans le Centre) ont également amené celles-ci à réduire, puis annuler toute forme de crédit de campagne à partir de 1990.

Les conditions requises à l'octroi d'un crédit opèrent donc de manière infiniment plus sélective que ne pouvaient le faire auparavant les formalités nécessaires à l'établissement d'un dossier de crédit, sur lesquels beaucoup de petits producteurs illettrés butaient. Cela est principalement vérifié dans l'Ouest où, selon l'enquête ADOC (1992), 36% des exploitants ne savaient, soit ni lire - ni écrire, soit uniquement lire contre à peine 19% dans le Centre (enquête CACAO 1993). Et ce n'est pas le nouvel organisme de Crédit Agricole (CAC), remplaçant en 1991 le défunt FONADER, qui semble en mesure de répondre, par ses règles d'attribution (soutien à des projets communautaires) et ses garanties de recouvrement, aux contraintes d'une multitude de petits et moyens planteurs. Comme n'importe quelle banque d'affaires, elle s'intéresse avant tout à des projets de développement agricole d'importance régionale (création de petites unités de transformation de produits agricoles, de fermes, etc...) ou communautaires. Les petites unités de production familiales n'ont - a priori - rien à attendre d'une telle structure pour des micro-projets individuels (champs d'ananas, plantation d'eucalyptus, ferme avicole de moins de 1000 unités).

Rien d'étonnant donc à ce que ce soient **les circuits financiers parallèles ou informels** qui **assurent la majorité du crédit en milieu rural** (voir tableaux précédents). En 1986, la Banque Mondiale estimait d'ailleurs que le secteur informel concentrait à peu près les 2/3 de l'épargne des ménages camerounais. Toutefois, si les tontines ont été *"en partie revitalisées par la crise et par un transfert de la protection étatique vers l'informel"* (Ph. HUGON 1990, p. 343), il ne s'agit le plus souvent que de petites *"tontines à faible apport de capital"* dont l'impact en terme de développement rural est faible, pour ne pas dire inexistant. Elles permettent essentiellement de gérer la pénurie dans un contexte de crise aggravée (baisse de salaires, chômage, dévaluation). Car la crise des finances publiques contribue autant à réduire le train de vie des salariés que la pelote des tontines!

Les deux enquêtes menées dans le cadre du projet OCISCA, au sein de deux observatoires en économie de plantation, confirment cette tendance et montrent l'approfondissement de cette évolution. **La persistance du dualisme financier est donc avérée au Cameroun** et ne devrait pas être démentie de sitôt, malgré les efforts de la Caisse d'Epargne Postale.

III. 10. A. 2. La tontine sert de canal social et financier à l'épargne rurale.

Si l'universalité[100] et l'efficacité de la tontine font largement l'unanimité, les avis sont, en revanche, beaucoup plus divisés sur l'essence même de la tontine. Est-ce une organisation financière transitoire devant nécessairement évoluer vers une formalisation accrue pour être, à terme, intégrée au secteur bancaire ? Une forme structurelle de

[100] Elle est appelée *ndjonu* ou *tontines* au Bénin, *adashi* chez les Haoussas nigérians, *esusu* dans le Nigéria rural et *ajo* dans le Nigéria urbain , *kelemba* au Zaïre, *kitemo* ou *osassa* au Congo, *bare* au Tchad, *djana* chez les Béti du sud du Cameroun.

l'économie africaine? Est-ce un système d'épargne[101] et de crédit, une mutuelle, une structure commerciale, un rassemblement d'amis pratiquant une forme spécifique de solidarité, un réseau d'influence sociale?

En réalité, elle est un peu tout cela à la fois : c'est une structure multiforme, dans laquelle **les motivations sociales et financières, l'aspect épargne et crédit sont indissociables**. C'est pourquoi certains auteurs préfèrent les appeler *"Associations rotatives d'Epargne et de Crédit (AREC)"* (cité par M. LELART 1989, p. 275) plutôt que tontines. Grâce à un astucieux mécanisme de créances et de dettes chacun a la possibilité *"de multiplier ses capacités d'intervention dans un environnement qui peut devenir hostile"* (A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991, p. 17). D'un point de vue strictement financier, il est partiellement erroné de parler d'épargne forcée ou de caisse de prêt à propos de la tontine, il s'agit beaucoup plus d'une sorte *"d'épargne récupérable avec anticipation"* (op. cit., 1991, p. 46).

Le succès inégalé de la tontine tient donc autant à sa souplesse de fonctionnement (tontine simple ou à plusieurs tours, taux de cotisation variables), **à la diversité des formes qu'à son rôle de ferment social et sa fonction emblématique de prestige** (D. SOEN et P. de COMARMOND 1971, p. 191)[102]. Succès encore renforcé en période de crise par le vide institutionnel en milieu rural, lié à la politique de désengagement et de libéralisation de l'Etat.

* Une technique de prise en charge des risques sociaux

L'association d'épargnants, communément appelée tontine, semble pouvoir être rattachée à une forme plus ancienne de prise en charge des risques sociaux que la solidarité proprement dite. En effet, à la différence des réseaux de parentèle animés par des transferts communautaires, tous les planteurs ne participent pas à une tontine. Si la solidarité interfamiliale, grâce à un corpus de règles sociales (échange symbolique, redistribution ostentatoire, assistance aux nécessiteux, placements d'enfants), constitue une obligation

---

[101] Par épargne, il faut entendre *"toute partie du produit de l'activité d'un individu qui ne fait pas l'objet d'une consommation immédiate mais est conservée aux fins de consommation ou d'investissement différé"* (Y. GUEYMARD 1984, p. 57). Destinée à être réutilisée, elle se distingue ainsi de la thésaurisation. Cette épargne peut elle-même *"être productive et générer une nouvelle épargne"*. Ainsi comprise, l'épargne n'est pas très éloignée de la notion de "surplus" disponible une fois les besoins familiaux primaires satisfaits. Dans le cas de la tontine, l'épargne constituée est automatiquement reconvertie en crédit potentiel, immédiatement disponible. Tandis que l'emprunt familial s'apparente plutôt à ce que l'on a coutume d'appeler crédit dans le système bancaire classique (capital mis à la disposition d'un individu selon un plan de financement et de remboursement spécifique). De même, à la différence de l'analyse de quelques itinéraires d'accumulation ou de désaccumulation de planteurs bamiléké et béti (Chapitre 2, III° Partie), les chiffres fournis doivent être resitués dans la conjoncture économique de l'année 1990 - 1991et ne peuvent prétendre rendre compte de la situation patrimoniale précise des ménages rencontrés, ni - a fortiori - de leurs chances d'ascension sociale.

[102] Ph. HUGON met en avant plusieurs raisons pour justifier l'exceptionnel développement du système tontinier en Afrique : *"les liens entre les services financiers et les liens de solidarité, l'épargne forcée ou la consommation différée, le faible risque de non-remboursement, les faibles coûts de gestion, la flexibilité, la simplicité et la transparence des procédures, l'adaptabilité à des situations diverses et une réponse aux besoins"* (1990, p. 345).

contractuelle à laquelle il est difficile d'échapper (voir Chapitre 3, II° Partie), **la tontine correspond à une forme d'auto-assurance individuelle**. *"La tontine institutionnalise même la sécurité sociale"* (J-R. ESSOMBE-EDIMO 1993, p. 120) en lieu et place d'un Etat-providence défaillant. La tontine possède en commun avec le système de transferts communautaires[103], le point suivant : elle ne débouche jamais sur de l'assistanat et fonctionne selon une logique de réciprocité plus ou moins équitable. Toutefois, à la différence des solidarités socio-géographiques, le *groupe sociétaire* ou tontine requiert l'adhésion formelle et indéfectible de l'individu au pacte social tissé entre les membres, tandis que la pression pour une redistribution communautaire peut être contournée ou infléchie dans le sens souhaité par le pourvoyeur (se reporter au Chapitre 3, II° Partie). Sur le plan social, la tontine renvoie donc à deux techniques de prise en charge : la prévoyance, l'assurance.

La première a pour but de *"constituer un patrimoine utilisable en cas de besoin"* (B. MAJNONI D'INTIGNANO 1993, p. 49), l'argent placé dans la tontine, grossi des intérêts versés par les emprunteurs, joue le rôle d'épargne forcée réutilisable pour faire face à de grosses dépenses.

La seconde est également basée sur le versement régulier d'une somme modique, destinée à prévenir les "coups durs" (maladie, décès, etc...). En cotisant à cette caisse de secours, le contractant achète un droit de soutien auprès de l'ensemble du groupe : il recevra une somme d'argent pour couvrir les premiers frais dont le montant est indépendant du montant des cotisations versées. C'est la grande différence par rapport à la véritable assurance[104]. S'il cotise depuis plusieurs années, le capital reçu sera nettement inférieur au capital versé, en revanche si son adhésion est récente, l'enveloppe monétaire excédera le montant des cotisations.

L'aspect sécuritaire est surtout propre aux petites tontines à finalité de prévoyance sociale (maladie, décès, enterrement, accouchement, accident) - c'est-à-dire les associations de secours mutuel[105] - dont la cotisation mensuelle dépasse rarement 1000 fcfa. Elles connaissent une grande diffusion aussi bien dans le pays bamiléké que béti. Pour la plupart des planteurs la tontine de proximité, étant donné la modicité des sommes en jeu, n'a pas de rôle économique réel à l'échelle régionale. Elles constitueraient plutôt une sorte de sécurité sociale pour les plus modestes. La priorité est alors donnée au raffermissement des liens d'obligation mutuelle sur les investissements productifs individuels (P. JANIN, 1992). Cette *"incorporation à une communauté impérissable (...) donne [au planteur] la meilleure assurance qui soit"* (J. BINET 1956, p. 133) et dépasse la simple auto-assurance à laquelle chaque planteur peut prétendre individuellement en épargnant à la Poste Rurale par exemple.

---

[103] On entendra par transferts communautaires, une forme de solidarité communautaire faite de dons et de contre-dons - en argent, biens ou services - entre les différentes cellules nucléaires d'un lignage, dispersées dans l'espace.

[104] *"L'assurance garantit, moyennant le versement d'une prime dépendant du risque, un paiement en cas de réalisation des risques convenus"* (B. MAJNONI D'INTIGNANO 1993, p. 49)

[105] La caisse de secours est appelée ***ma'gwa'*** en pays bamiléké, c'est-à-dire "cotisation jetée" (d'après A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991, p. 23).

* Une forme d'obligation contractuelle et de contrôle social

En entrant dans une tontine, on inaugure une dépendance, faite d'obligations financières (paiement de cotisations à échéances régulières, système d'amendes, responsabilité mutuelle) **et de contraintes sociales** (réunions à dates fixes, respect de la parole et de l'engagement). Mais on intègre surtout une communauté de soutien et de relations. On cotise autant une épargne qu'une solidarité avec des proches - membres du lignage, ressortissants du quartier ou du village que l'on connaît bien, que l'on estime. En entrant dans la tontine par cooptation, nul n'ignore donc qu'il intègre une communauté au moins aussi contraignante que la famille. On est donc en quelque sorte "marié à la tontine". Ce système aboutit, par ses règles rigides de fonctionnement, à des effets contradictoires. *"D'un côté, l'appartenance à une tontine garantit une assistance ou un prêt en cas de besoin dûment constaté. A l'inverse, le montant et surtout le caractère contraignant des cotisations limitent les disponibilités des ménages pour d'autres dépenses"* (P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992).

Cette institution est généralement rattachée au secteur financier informel. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit inorganisée. Bien au contraire, par leur règlement précis, elle exerce un véritable contrôle sur l'épargnant, contrôle de l'individu par la collectivité. Ce *"contrôle* [est] *explicite, lorsque l'épargnant se voit infliger des amendes s'il ne fait pas les versements au moment voulu (...), implicite lorsque le sociétaire fidèle au règlement jouit de l'approbation générale"* (J. BINET 1956, p. 142). En versant régulièrement sa quote-part à la société d'épargnants, chaque participant se retrouve pris dans une communauté - d'intérêts et de relations personnelles. C'est pourquoi *"il accepte avec joie d'être contrôlé (...) et non par un règlement abstrait"* (op. cit. 1956, p. 147). Désiré plus que subi, le contrôle reste indispensable à la vie de la tontine et ne peut être réellement assimilé à une forme de coercition.

Mais ces associations ne jouent pas seulement le rôle de caisse d'épargne et de crédit, elles constituent plus fondamentalement de véritables lieux de socialisation, au même titre que les marchés ruraux. Des lieux dans lesquels il convient de se montrer, de tenir la place dévolue à son rang social. Il ne s'agit pas, dans ce cas, de pratiquer une ostentation quelque peu tapageuse, à l'instar des villas modernes construites par les hommes d'affaires bamiléké dans leur chefferie d'origine, mais de **resserrer les liens de proximité et de réactiver le sentiment d'appartenance à une communauté**. Le cérémonial qui entoure la réunion de la tontine et la remise de la caisse, la fête qui clôt l'événement sont autant l'occasion d'affermir les relations interpersonnelles que de cimenter la symbolique du groupe. Pour J. BINET, il y aurait même quelque prestige à proclamer son appartenance à un groupe en pays béti (1956, p. 140). En pays bamiléké, mêmes les "grands" ne peuvent s'y soustraire. En participant à une tontine simple, *"l'entrepreneur urbain s'acquitte de ses obligations de solidarité envers ses proches et les honore de sa présence"* (J-P. WARNIER et D. MIAFFO, 1993). Il vient chercher auprès des siens et de la chefferie - qui s'honorent de le posséder comme un des leurs - l'accord tacite de son enrichissement et d'une accumulation à redistribution restreinte. Il s'achète, en quelque sorte, une conduite pour justifier une ascension sans redistribution égalitaire, évitant une spirale désaccumulatrice à laquelle les pressions réitérées du lignage et la recherche de prestige en économie ostentatoire (pays *bulu* ou *bëti*) n'auraient, par exemple, de cesse d'aboutir.

* Une société d'épargne à retrait anticipé et une attrayante bourse d'argent.

Toutes les petites tontines n'ont pas uniquement pour fonction de fournir un appoint financier en cas d'événements grave imprévisible mais agissent également comme tontines d'épargne en prévision d'investissements futurs (équipement agricole, amélioration de l'habitat) et de besoins sociaux incontournables (scolarité, dot). Il en existe de plus spécialisées également, destinées à financer des réalisations communautaires comme la construction d'une école primaire ou à permettre des investissements privés tels que des ateliers de menuiserie, des garages de réparation automobile, des petits commerce. Il est donc **fréquent que les planteurs participent parallèlement à plusieurs tontines et associations**. Dans ce type d'association l'épargne répond à un objectif précis, fixé à l'avance au moment où l'épargnant commence à cotiser. Il ne peut, par la suite, rentrer en possession de son capital accumulé que s'il donne aux autres adhérents la garantie que l'argent sera utilisé pour répondre au but initialement annoncé.

D'autres permettent des dépôts d'argent par tranches mensuelles d'inégale valeur, selon les possibilités d'épargne individuelle. En fin d'année on casse la *"bank"* et chacun récupère son capital, majoré des dividendes issus des prêts à intérêt et des amendes infligées aux mauvais cotisants et à ceux qui sont absents aux réunions. Les bénéfices sont à peine écornés par la rémunération consentie au trésorier du groupe et au secrétaire (J. CHAMPAUD 1983, p. 264). Ce rendement est bien évidemment très variable d'une année à l'autre.

Toutes ne fonctionnent pas selon des principes aussi rigides. Certaines restent plus ouvertes, sans objectif fixe, l'épargnant ayant la possibilité de récupérer les sommes mises de côté à tout moment. La majorité fonctionne cependant selon le *"principe de réciprocité roborative"* (G. COURADE 1989, p. 67) : chaque participant verse une somme égale à une date fixe et gagne le "tour" d'argent lors de chaque rendez-vous selon un classement établi par tirage au sort. **Si la solidarité non tontinière fonctionne selon le mode de la compensation symbolique ou de l'échange inégal, au sein même de la tontine classique la compensation est presque toujours systématique et égalitaire**[106] : *"la créance des uns égale toujours la dette des autres". Mais à la fin du cycle, la moitié des membres a prêté à l'autre moitié. La compensation est restée parfaite au niveau des flux, elle ne l'est pas au niveau des personnes. Cela est possible parce que la solidarité est le ciment de cette association (...)"* (M. LELART 1989, p. 277). C'est le schéma classique d'une tontine qui fonctionnerait sans heurts, ni problèmes sociaux. Dans la pratique, certains peuvent cotiser plus d'argent qu'ils n'en recevront, n'ayant pas eu la nécessité de recourir au fonds de réserve (caisse de secours mutuel)[107].

---

[106] Se reporter au chapitre 3 de la II° Partie, intitulé **Les solidarités en péril : entre assistance et réciprocité**

[107] *"L'équilibre de la tontine est [alors] rompu. Les plus défavorisés n'ont pas seulement de l'argent plus vite, ils en ont davantage. Ils n'ont pas seulement l'argent des autres plus longtemps, ils le gardent sans plus avoir à le rembourser."* (M. LELART 1989, p. 277).

Dans la *"tontine mutuelle ou tournante"* (op. cit. 1989, p. 274) l'ordre dans la prise des levées n'est jamais immuable mais est établi en fonction de ceux qui en ont le plus besoin. Les membres choisissent même parfois de laisser libre l'ordre des bénéficiaires d'une réunion à l'autre. Il est également parfois possible de céder son tour à un autre membre cotisant, gratuitement ou moyennant paiement d'une prime. La tontine se caractérise donc par un souci permanent de pragmatisme teinté de rentabilité financière, en fonction des besoins précis de chacun et de ses capacités réelles de remboursement. Il est donc rare que son rôle soit réduit à celui de simple caisse de dépôt. Elle se comporte aussi comme un véritable établissement de crédit en lieu et place des banques commerciales. Il est également possible d'emprunter une somme d'argent supérieure au capital investi moyennant paiement d'intérêts au trésorier qui les affectera à l'ensemble du groupe. Ces associations viennent ainsi suppléer l'argent tiré de la vente du café qui permettait de régler, jusqu'en 1988/89, la majorité des dépenses familiales.

En raison de l'importance des sommes mises en jeu, l'accès à la tontine à enchères, encore appelée "tontine d'affaires" ou *"bourse d'argent"* est réservé aux élites rurales ou urbaines (notables, hauts fonctionnaires, grands commerçants et hommes d'affaires)[108]. Elles sont surtout développées dans le pays bamiléké où elles prennent le nom de ***njangui*** et chez les Ibos et Yoruba du Nigéria (***esusu***). La pratique de l'enchère consiste à prêter l'encaisse de la tontine à des adhérents qui en font la demande, à un taux variable. Celui qui fait l'offre la plus élevée emporte l'enchère. C'est en début de cycle que les intérêts à payer sont les plus élevés, car les demandes sont plus nombreuses. En fin de cycle, les intérêts sont moindres. Les emprunteurs perçoivent souvent des intérêts sur la masse d'argent placée supérieurs à ceux qu'ils ont versés pour obtenir l'enchère. L'opération est donc doublement profitable! Pour la majorité des planteurs enquêtés cependant, la tontine sert presque uniquement d'association d'épargne, de mutuelle de prévoyance et de fond de crédit pour de petites opérations d'investissement (habitat, matériel agricole) ou des dépenses sociales incontournables (dot, funérailles, scolarité).

L'originalité de ces tontines commerciales ne tient pas tant à leurs savants montages financiers (A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991), ni même au montant des transactions effectuées à chaque session, mais surtout à la finalité de ce type d'association et à l'origine de ses membres. Le regroupement ne s'effectue en effet plus alors sur la base d'une appartenance géographique ou ethnique mais en fonction du niveau de

---

[108] M. LELART (op. cit. 1989, p. 280) signale un autre type de tontine d'affaires appelée *"tontine commerciale ou ambulante"* au Bénin. Un individu qui dispose de temps libre conséquent (un retraité) se charge de collecter une somme d'argent auprès de parents, d'amis ou de connaissances auxquels il rend une visite quotidienne. Chaque participant doit verser la même somme aussi longtemps que dure la tontine, mais reste libre d'en choisir le montant. Ce dépôt ne peut cependant être inférieur à 100 fcfa et dépasse rarement 10.000 fcfa par jour. Au bout d'un mois et de 31 versements le trésorier improvisé remet, à chaque cotisant, la somme d'argent épargné moins UN versement. Ce dernier représente le prix de sa commission (2 à 4% en moyenne). C'est peu si l'on songe qu'il est responsable de l'argent reçu et qu'il s'engage à le rembourser dans son intégralité. Dans certaines mêmes, chaque membre décide librement de la durée de sa participation et du moment de retrait de son épargne, on parle alors de *"tontine mobile"* (mobilité dans le temps). C'est sans aucun doute le type le plus informel et le plus souple de tontine (pas de réunions, pas de local, pas de frais de fonctionnement, pas de personnel). A dire vrai, ces associations béninoises ne sont pas de vraies tontines (Association Rotative d'Epargne et de Crédit) puisque le tontinier n'accorde jamais de crédit, se bornant à rendre les sommes d'argent confiées.

Planche 37 : **Petit commerce** informel à Obala (février 1993 - Lékié). L'essentiel des produits proposés, vendus à l'unité ou en petits paquets, sont importés du Nigéria ou de la Chine.

revenu. **Une solidarité de classe sociale - les "grands" - se substitue peu à peu à une solidarité traditionnelle de proximité**, consommant ainsi la scission entre différentes classes sociales bamiléké derrière le masque de la réussite collective. **La dimension sociale et solidaire s'efface derrière la finalité monétaire et la volonté d'accumuler.**

Ce type d'association financière sert de trait d'union entre la chefferie et la ville, puisqu'elle réunit généralement aussi bien des notables traditionnels que des fonctionnaires ou des commerçants. C'est également le produit financier le plus achevé, dans la mesure où le tour de tontine disparaît au profit de l'enchère au plus offrant. Ceux qui bénéficient de liquidités importantes ont de ce fait beaucoup plus de chance de remporter la mise. Ce qui n'empêche cependant pas le groupe de requérir un avaliste extérieur et une caution bancaire pour garantir le remboursement. Les cotisations mensuelles (couramment plus de 100.000 fcfa et jusqu'à 1.500.000 fcfa) dépassent largement ce qu'un planteur moyen de l'Ouest peut consentir comme effort d'épargne. En effet, selon nos enquêtes personnelles, le produit brut moyen des exploitations atteignait "seulement" 610.000 fcfa dans l'Ouest et 492.000 fcfa dans le Centre. Une fois défalquées les principales charges d'exploitation (achat d'engrais et de produits phytosanitaires) et sociales (scolarité, santé), les sommes restantes sont insuffisantes pour permettre une participation à une grande tontine ou à une tontine de "grand"!

* *"Société des Amis"* et soutien familial : des formes de crédit différentes pour une même logique de cohésion sociale et de solidarité.

La réduction des sources institutionnelles de crédit oblige donc la majorité des planteurs à reconsidérer avec un intérêt accru la participation à un groupement communautaire de crédit et les offres familiales de soutien financier. Ainsi, la première enquête OCISCA (1991) dans la chefferie *Bafou* du département de la Ménoua a révélé que leur part cumulée n'avait cessé de se renforcer avec l'approfondissement de la crise dans le total des crédits effectués, passant de 77% en 1986 à 98% en 1990.

On relève toutefois de grandes différences dans les formes de crédit informel développées par les ménages bamiléké et béti dont les causes explicatives sont à rechercher dans les fondements et la régulation de chacune de ces sociétés. **A Bafou, le crédit communautaire va de pair avec l'agriculture intensive, alors qu'à Yemessoa, l'économie repose sur l'association d'une agriculture extensive avec un crédit essentiellement familial** (voir tableaux suivants). Si à Bafou on emprunte majoritairement auprès des associations de "secours mutuel" ou tontines (56,5% en valeur en 1991), à Yemessoa on fait plutôt confiance aux membres de la famille et aux amis (51,1%) qui assurent une sorte de crédit permanent rapidement mobilisable, pour des sommes minimes.

Le moindre développement du crédit associatif (*njangui*) dans le Centre tient à l'état d'esprit individualiste qui a prévalu dans la région. Les rapports lignagers sont restés très vifs sans que des formes d'entraide communautaires (groupes de travail) puissent, en un premier temps, déboucher sur des groupements paysans ayant des objectifs communautaires, tel que l'achat de matériel agricole (pompe d'irrigation, tronçonneuse, etc...). Cet individualisme, latent à l'époque précoloniale, a rapidement trouvé sa concrétisation dans l'appropriation individuelle de la terre plantée en cacao et la jouissance restreinte du produit de sa vente au sein de la famille nucléaire. Les flux d'argent sont restés confinés dans le cadre strict des

rapports interfamiliaux, du système de dons et de contre-dons propres à la redistribution communautaire. A la différence du pays bamiléké où la formalisation des appuis financiers dans le cercle de la tontine constitue une rupture radicale avec l'ordre de l'échange. *"L'obligation sociale contractée l'emporte* [alors] *sur l'obligation d'entraide familiale"* (M. LELART 1989, p. 276), l'idée de contrat social sur celle de demande.

Fig 77 : Origine des emprunts contractés par les exploitants bamiléké
(en valeur entre 1987 et 1990)

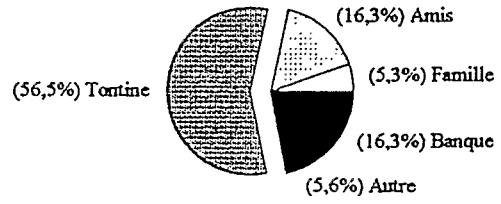

Projet OCISCA 1991

Fig 78 : Origine des emprunts contractés par les exploitants eton
(en valeur entre 1987 et 1990)

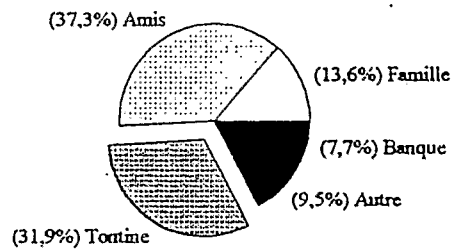

Projet OCISCA 1991

En ville, le recours à l'emprunt différencie nettement Bamilékés et "Sudistes", mais selon des modalités inversées. Les associations à caractère économique (de type tontine), à base familiale ou regroupant des originaires de la même chefferie, l'emportent chez les Bamilékés émigrés (95%), alors que les Béti préfèrent s'en remettre aux associations à base socio-professionnelle (54%). A. FRANQUEVILLE justifie cette différence par la nature des emplois occupés par chaque type d'émigré - salarié pour les "Sudistes", artisan ou commerçant indépendant pour les migrants de l'Ouest. De manière plus fondamentale, cette différence entre les deux grands groupes sociaux présents à Yaoundé, tiendrait *"à la spécificité de leur mode d'insertion dans le milieu urbain. En résulte un curieux paradoxe : s'impliquant moins en ville, peu désireux de s'y "investir", les "Sudistes" apparaissent cependant plus réceptifs au milieu proprement urbain, et leur activité salariée les ouvre souvent à des horizons qui dépassent les bornes de la "famille" ou de*

l'ethnie; à l'opposé, les Bamilékés, ancrés de façon plus décisive et plus intime dans l'économie urbaine, restent bien davantage confinés dans le champ de leurs relations originelles et ainsi subissent moins les effets du melting-pot" (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 439).

Cela dit, la participation à des associations constituées en réseau de solidarité, en caisse mutualiste et banque d'épargne et de crédit, ne suscite pas le même engouement de la part des migrants béti ou bamiléké. Elle est plus systématique de la part de ces derniers que des originaires des départements proches de Yaoundé (voir tableau suivant).

Tableau 140 : Participation des immigrés bamiléké et béti de Yaoundé aux associations en 1973-1974

	OUEST	*CENTRE-SUD*	Ensemble
Enquête Entreprises	62,5%	58,0%	60,0%
Enquête urbaine	70,9%	39,7%	47,8%

Source : A. FRANQUEVILLE 1987, p. 438 (Enquête Entreprises sur 255 migrants salariés de l'usine Bastos et des Brasseries du Cameroun - calculs effectués sur la base de 241 réponses;enquête urbaine par quartiers portant sur 296 unités d'habitation et 997 personnes - calculs effectués sur la base de 471 migrants à Yaoundé en 1973-1974).

A. FRANQUEVILLE émet l'idée que la distance géographique au lieu d'origine contribue d'autant à renforcer l'esprit associatif chez les Bamilékés sous peine de vivre un véritable déracinement. Par une sorte de paradoxe implicite, les mêmes structures sociales - qui ont tendance à favoriser la migration et l'éclatement familial - et laissent à chacun la liberté de choisir les voies de sa réussite, se révèlent indispensables à la survie du migrant. Ce dernier recrée donc autour de lui, par les tontines, un environnement macro-social identique à celui de la chefferie[109]. Ainsi se trouve confirmé un des particularismes de la société bamiléké, sa capacité à se reproduire à l'identique hors de son milieu d'origine. Cette propension à reproduire les structures sociales avait déjà été mise en exergue par le phénomène de recomposition de la chefferie et par l'analyse de la trame bocagère bamiléké.

L'autre explication possible tient à l'ancienneté d'installation en ville. Pour les Béti, la capitale de Yaoundé constitue le réceptacle naturel des migrations depuis plusieurs décennies. L'ancienneté de ce courant migratoire, joint à la proximité (géographique et sociologique) de la ville, permettrait d'expliquer une certaine propension des migrants ruraux à "se débrouiller" individuellement sans recourir aux réseaux familiaux, claniques ou villageois. Cet argument paraît cependant peu satisfaisant si l'on analyse l'activité des réseaux de solidarité en pays béti.

[109] *"All the Bamileke who live in an urban society are grouped according to their native clan, into associations whose purposes are many and whose principles of organization and functions are common to the politicial "societies" of the clan, to the mandjong and to the voluntary savings associations"* (D. SOEN et P. de COMARMOND 1971, p. 196).

III. 10. A. 3. Le manque de trésorerie affaiblit la tontine et renforce le rôle de la famille.

Si la crise économique a signé le déclin de certaines banques engagées dans des opérations hasardeuses (BCCI) ou trop optimistes quant aux capacités de remboursement des épargnants, elle a également précipité la disparition de **certaines tontines**. En effet, du fait des difficultés financières actuelles, certains planteurs n'**ont** pu maintenir leur participation dans des tontines et ce, d'autant plus qu'elles ont du elles-mêmes **pris des dispositions plus restrictives**. C'est pourquoi, **la famille est amenée à rejouer un rôle de tout premier plan depuis 1991**.

* Les surcoûts du crédit tontinier.

Les deux tableaux ci-dessous montrent bien que **l'emprunt tontinier est la forme de crédit la plus onéreuse.** La tontine a beau être issue du regroupement de voisins proches, voire d'amis, elle n'a rien à voir avec une société de bienfaisance. C'est une association financière qui pratique presque exclusivement le crédit à intérêt (8 fois sur 10) avec des taux élevés, largement supérieurs à ceux de la banque ou des caisses d'épargne qui ne dépassent jamais 1% mensuel et qui rappellent ceux de l'usure. Ces *"mutuelles jouent le rôle de sociétés d'épargne et de crédit, accordant des prêts avec intérêt financés par les dépôts des membres. Les sommes remises dont la valeur est consignée sur un registre, sont placées sur un compte bancaire.* [Ces] *caisses offrent à l'épargnant un placement avantageux permettant de doubler un capital dans l'année. Pour emprunter sans garantie ni aval, elles suppléent les difficultés au crédit bancaire, mais au prix d'un endettement lourdement grevé par les intérêts*" (B. DELPECH 1982, p. 671).

Tableau 141 : Valeur et coût du crédit tontinier par rapport aux autres formes de crédit entre 1987 et 1991 à *Bafou*

SOURCES DE CREDIT	MONTANT MOYEN (fcfa)	CREDITS SANS INTERET	TAUX MOYEN MENSUEL D'INTERET
FAMILLE	34.730	80,5%	3,8%
AMIS	49.735	83,8%	4,5%
TONTINE	73.120	**11,0%**	**4,8%**
AUTRE *	91.475	44,0%	3,0%
BANQUE/CAISSE D'EPARGNE	103.950	4,0%	0,9%
TOTAL	64.100	40,5%	4,6%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de planteurs de la chefferie Bafou (Ménoua); d'après **P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992.**

* Coopérative, **employeur**, FONADER.

Tout est fait pour persuader l'emprunteur de rembourser au plus vite son crédit et décourager les mauvais payeurs. La tontine n'accorde donc jamais son crédit à titre gracieux, tout le contraire d'une solidarité automatique désastreuse. Là se situe, sans aucun doute, non seulement son originalité par rapport à l'image d'une solidarité africaine dispensatrice de biens et quelque peu dispendieuse - véritable frein au développement donc - mais également la garantie de son succès et de sa pérennité.

Les tontines bamiléké, grâce à une meilleure rémunération de l'argent placé en dépôt (4,8% d'intérêt mensuel), paraissent plus attractives que les tontines eton qui acceptent parfois de prêts à titre gracieux (assistance) et imposent des taux globalement moins élevés. Mais **c'est encore la famille ou les amis qui offrent le crédit le plus avantageux : pas de conditionnalité, pas d'intérêt, allongement de la durée des remboursements.**

Tableau 142 : Valeur et coût du crédit tontinier par rapport aux autres formes de crédit entre 1987 et 1991 à Yemessoa

SOURCES DE CREDIT	MONTANT MOYEN (fcfa)	CREDITS SANS INTERET	TAUX MOYEN MENSUEL D'INTERET
FAMILLE	30.575	100,0%	0,0%
AMIS	38.550	97,0%	X
TONTINE	51.950	**20,3%**	**3,5%**
AUTRE	74.402	39,0%	2,7%
BANQUE/CAISSE D'EPARGNE	72.730	9,0%	0,7%
TOTAL	44.953	75,7%	2,5%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 339 ménages de planteurs du village de Yemessoa (Lékié); Calculs établis à partir de 354 emprunts dont 86 avec intérêts; X : non significatif.
* Coopérative, employeur, FONADER, mission catholique.

Ces mécanismes de fonctionnement tranchent nettement avec ce que J. SANGUE rapportait en 1966 dans son étude sur les mouvements associatifs du pays bamiléké[110]. A

[110] *"Nous avons signalé que l'intérêt était des fois inexistant pour le capital ainsi constitué; c'est ce qui explique le souci d'encadrement et de promotion sociale qu'ont tous les membres du groupe. En prêtant ainsi à tout nécessiteux, on lui permet de faire ses premiers pas dans la vie et de résoudre les problèmes les plus*

(à suivre...)

l'époque, la tontine semblait accorder une plus large part à la *"promotion sociale"* de ses membres les plus défavorisés en accordant des prêts sans intérêt. A défaut d'études précises historiquement datées, il est difficile néanmoins d'affirmer avec certitude que la banque tontinière a changé ses règles, gommant son rôle d'aide sociale pour éviter la banqueroute et renforcant ses moyens de contrôle social pour un meilleur recouvrement des prêts consentis.

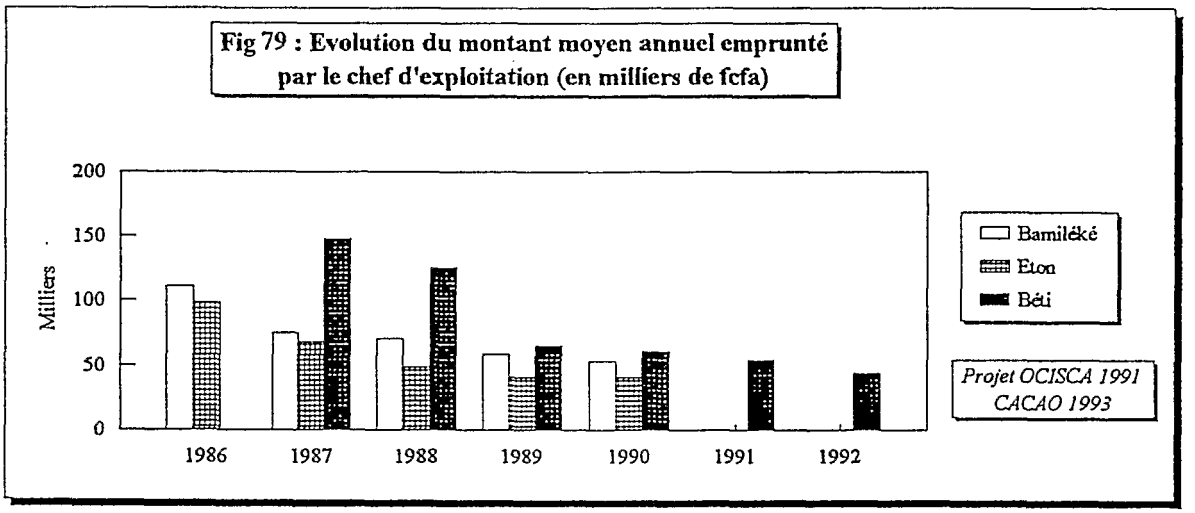

Tableau 143 : Evolution du montant moyen annuel du crédit dans la chefferie Bafou et dans la province du Centre.

	1985/86	1987	1988	1989	1990	1991	1992
BAMILEKE	111.200	76.100	70.425	58.900	53.260	X	X
ETON	98.500	68.310	49.080	40.890	41.100	X	X
BETI	X	148.000	126.000	65.420	61.000	54.390	44.320

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 exploitations de la chefferie Bafou - calculs effectués sur la base de 560 emprunts recensés en janvier-février 1991;

Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 339 ménages du village de Yemessoa; calculs effectués sur la base de 354 emprunts recensés en Mars 1991;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations de la province du Centre - calculs effectués sur 100 emprunts recensés en décembre 1992-mars 1993).

X : non disponible ou année en cours.

---

[110](...suite)
pressants. La libre abnégation des intérêts fait apparaître un sens aigu du social contrairement aux principes. C'est justement l'intérêt qu'on aurait dû payer qui est laissé à l'emprunteur afin qu'il puisse ainsi s'aider à constituer son premier capital." (J. SANGUE 1966, cité par J. CHAMPAUD 1983, p. 264).

La crise actuelle de trésorerie des exploitations a précipité certaines recompositions dans les mécanismes de solidarité financière. Les sommes d'argent prêtées ont ainsi connu une importante déflation (52% à Bafou, 58% à Yemessoa et 65% dans les villages de la province du Centre. On prête également pour de plus courtes durées par crainte de ne pas être remboursé et pour ne pas immobiliser un capital dont on aura peut-être soi-même besoin demain : la durée moyenne du prêt est ainsi passée de 8,6 mois en 1987 à 4,7 en 1990. L'argent est, en outre, devenu plus cher, puisque le taux d'intérêt moyen mensuel atteignait 5% en 1990 contre 3% en 1986 à Bafou.

Ce renchérissement du crédit a sans doute pour principale origine la dégradation de la situation financière des exploitations agricoles. Par crainte d'une multiplication des impayés - aujourd'hui encore bien souvent involontaires étant donné la sanction sociale qui frappe le fautif - et pour ne pas compromettre leur équilibre financier, les associations tontinières ont été progressivement amenées à relever le taux mensuel de l'emprunt. Le financement du risque est alors réparti équitablement sur l'ensemble des emprunteurs, selon le principe de responsabilité collective (chacun est responsable de ses agissements et de ceux des autres auxquels il est lié).

L'accès au crédit est, de ce fait, beaucoup plus sélectif. Certains ménages de chômeurs ou de petits planteurs n'ont, dès lors, d'autre issue aujourd'hui pour couvrir la totalité de leur dépenses, que de demander l'assistance des parents ou amis proches. C'est pour les chômeurs enquêtés que le rôle des amis était le plus visible : leur soutien financier représentait plus de 75% de la masse totale des emprunts contractés entre 1986 et 1990. Les petits planteurs (plantation inférieure à 700 pieds, soit 0,3 ha environ) mettaient surtout la parenté lignagère a contribution (32%). En effet, la quasi-totalité des prêts consentis au sein du lignage sont sans intérêt.

Tableau 144 : Origine des emprunts selon leur fréquence et leur valeur entre 1987 et 1993 à Yemessoa

ORIGINE DE L'EMPRUNT	1987-1990	1991-1993
FAMILLE / AMIS	**59,9%**	**69,1%**
TONTINE	29,3%	27,8%
AUTRE *	8,2%	2,1%
BANQUE / CAISSE D'EPARGNE	4,5%	1,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Sources : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 339 exploitations du village de Yemessoa de la Lékié en 1991 - Calculs établis à partir du décompte de 242 emprunts;
Projet OCISCA 1993 (enquête auprès de 339 exploitations du village de Yemessoa de la Lékié en 1993 - Calculs établis à partir du décompte de 97 emprunts).
* (coopérative, SODECAO, FONADER, employeur).

Ce renforcement du rôle de la parenté dans le domaine financier est très net : la part de la famille et des amis dans le total des crédits a ainsi cru de + 200% entre 1986 et 1990 dans la chefferie Bafou. A Yemessoa également entre 1991 et 1993, la part des parents ou amis au village comme pourvoyeurs de crédit a augmenté, passant de 59,9% (OCISCA 1991) à 69,1% (OCISCA 1993). C'est parce que le crédit tontinier est devenu trop cher ou par trop contraignant. Le soutien financier prodigué par les membres du lignage ne prétend cependant pas se substituer aux tontines, les contributions étant souvent très modestes.

* Protéger la tontine par un système accru de garanties

L'accentuation de la crise financière en milieu rural a également amené la tontine a modifier quelque peu ses propres règles de fonctionnement afin d'éviter une débâcle semblable à celle du secteur bancaire moderne. En fait, la cohésion sociale de la tontine n'est pas fondamentalement menacée par le manquement financier de tel ou tel membre. Quand bien même l'un d'entre eux cesserait de cotiser et ne rembourserait pas les sommes d'argent perçues, ou que le garant s'en révèlerait incapable, le risque de faillite tontinière est faible. Chaque membre se charge, en effet, de combler une part du déficit. Solidaires et responsables les uns vis-à-vis des autres, les cotisants permettront ainsi à leur tontine d'éviter de dépérir, par suite d'une banqueroute. Le ciment social est donc l'essence même de la tontine et la garantie de sa survie. De même que l'on a pris l'habitude de déplorer la vacuité d'une expression telle que "le respect de la parole donnée" pour les jeunes générations européennes, les sociétés bamiléké et béti seraient elles-mêmes contaminées par un processus d'affaiblissement des valeurs communautaires, consécutifs à l'acculturation urbaine. *"Même s'il s'agit d'une diminution de la force des relations plutôt que d'une dégradation des valeurs anciennes"* (A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991, p. 104), le principe de la confiance réciproque risquant de se révéler insuffisant en période de difficultés économiques, la tontine rurale a désormais couramment recours à un système de garanties complémentaires aussi bien internes qu'externes (E. FOKO 1992).

L'admission d'un nouveau membre est aujourd'hui beaucoup plus restrictive qu'il y a une dizaine d'années. L'ensemble de la personnalité du requérant est mise à nu pour déceler ses motivations et ses comportements afin de minimiser la prise de risque collective. C'est une pratique qui rappelle fort les enquêtes de moralité qui peuvent exister dans les pays du Nord! Le parrainage est renforcé et la notion d'avaliste s'installe progressivement. En se portant garant d'une personne tierce, le parrain évite à la caisse de la tontine un passif dangereux, mais risque lui-même de devoir rembourser sur ses biens ou ses fonds propres les errements d'autrui. La menace d'exclusion sociale n'opérant pas avec la même efficacité qu'autrefois, le manquant peut être amené à payer une amende, une fois réintégré au sein de l'association. Ce principe de caution semble devoir s'imposer même dans les petites tontines rurales, alors qu'il était auparavant réservé aux tontines en milieu urbain (D. SOEN et P. de COMARMOND 1971, p. 198).

Dès lors, chaque adhérent est beaucoup plus engagé et dépendant qu'auparavant, à son corps défendant parfois. On s'écarte donc progressivement du sacro-saint principe de confiance mutuelle qui prévalait. La tontine s'engage donc sur la voie de la formalisation des différentes opérations financières (comptabilité et engagements écrits), s'éloigne peu à peu

de l'association basée sur des rapports interpersonnels de confiance et de consentement mutuel, pour privilégier la notion de contrat et d'adhésion volontaire.

En fin de compte, la crise de l'agriculture de plantation contribue à éclairer les différents mécanismes d'aide financière; **on peut ainsi aisément individualiser trois cercles financiers : aide familiale de survie sans réelle sécurité de remboursement, épargne tontinière servant à la reproduction sociale, accumulation financière grâce aux tontines d'affaires qui jouent le rôle de banques (enchères).** Le bamiléké qui a les moyens de participer à l'ensemble de ces cercles s'y prête avec bonne grâce, en faisant d'une pierre deux coups : en participant à la solidarité, il gagne reconnaissance et absolution en cloisonnant de manière étanche ces différentes sphères financières, il évite un égalitarisme contagieux et préjudiciable à la bonne conduite de ses affaires. *"En effet, pour bien jouer son rôle multiplicateur d'épargne, la tontine doit opérer dans un contexte social qui valorise l'investissement et permette de bloquer les causes de désaccumulation"* (J-P. WARNIER et D. MIAFFO, 1993). Autant de pratiques qui permettent d'assurer une certaine cohésion sociale par une apparente solidarité mais conduisent plus fondamentalement à un accroissement des inégalités et à un renforcement de l'exclusion. Exclusion jamais prononcée, ni décidée, ne pouvant donc jamais être dénoncée, ni imputée mais qui s'impose d'elle-même.

III. 10. B. Le mimétisme ou la prise de conscience communautaire.

Sans vouloir ériger en règle les pratiques communautaires au sein de la société bamiléké, il faut malgré tout reconnaître que les organismes contractuels jouent encore aujourd'hui un rôle moteur. Le planteur bamiléké participe à une multitude de groupements : coopérative, tontine, associations. Par la nature de la régulation sociale, il est même tenu d'y adhérer. Cela n'obère pas pour autant toute pensée individualiste ou initiative individuelle. Par comparaison, le système social béti semble avoir cherché à pérenniser la segmentation lignagère. Et les associations à vocation économique n'ont jamais été très nombreuses, ayant du mal à recueillir l'assentiment de planteurs méfiants, échaudés par l'échec du système coopératif. Beaucoup se sont souvent cantonnées à des actions de solidarité. La crise actuelle est en passe de modifier cet état d'esprit. Sous l'influence des jeunes migrants de retour, une prise de conscience communautaire est en train de s'opérer dans les villages cacaoyers. Ont-ils réellement d'autre choix, étant donné la faiblesse des moyens techniques et financiers dont ils disposent ? Sauront-ils vaincre le scepticisme de leurs aînés?

III. 10. B. 1. Les succès régionaux du mouvement coopératif et les déboires des caisses de crédit mutuel (1957 - 1992).

En dépit de la formation encadrante et participative reçu par chaque individu, tous les projets communautaires n'ont pas été couronnés de succès dans le pays bamiléké. Les coopératives d'épargne et de crédit n'ont, par exemple, jamais réussi à remplacer les tontines, alors qu'une coopérative agricole comme l'UCCAO est rapidement parvenue à s'imposer.

* Les mérites comparés des institutions coopératives et des tontines

La grave crise des systèmes financiers en Afrique qui *"s'étend à l'ensemble des mécanismes de collecte de l'épargne et de distribution de crédit : caisses d'épargne, chèques postaux, secteur financier non bancaire, caisses de retraite"*, coopératives et sociétés parapubliques chargées du développement agricole (P. SERVANT 1991, p. 54) a amené développeurs et bailleurs de fonds à reconsidérer le rôle positif joué par les tontines dans le développement rural et à s'interroger sur les fondements de leur succès. Et ce d'autant plus que le développement d'un système de coopérative d'épargne et de crédit, à partir des années 1955-60, était supposé concurrencer le mouvement tontinier en s'inspirant directement des ses règles de fonctionnement, ou le compléter en orientant l'épargne vers des investissements plus productifs. Par ce biais, les gouvernants cherchaient à mettre en place un véritable système bancaire rural, répondant aux besoins et préoccupations des planteurs et susceptible de mobiliser une épargne rurale, évaluée à plus de 300 milliards de fcfa, pour des objectifs de développement communautaire.

Si l'on met en parallèle les principes (atouts) de fonctionnement des **tontines et** ceux des **CEC (Coopératives d'Epargne et de Crédit)**, on s'aperçoit que ces deux institutions **sont régies par des règles similaires aussi bien d'un point de vue anthropologique qu'économique** (G. BEDART, L. PICKETT, M. MAHON 1986, p. 45). En répondant ainsi aux principales préoccupations des épargnants ruraux (souci de sécurité pour la majorité des planteurs, de rentabilité pour les commerçants, de sociabilité pour les fonctionnaires), elles concurrencent efficacement les services proposés par les organismes bancaires.

Comme dans la tontine, l'argent épargné appartient, soit en totalité aux cotisants (***privativité***[111]), soit en partie par le contrôle qu'ils en exercent (***sécurité***[112]). La connaissance mutuelle des coopérateurs et responsables, qui n'est pas sans rappeler les principe de ***proximité*** de la tontine (*"amis proches, amis sûrs"*), cimente la confiance entre les membres et assure aux gestionnaires compétence et ***crédibilité***[113]. Chacun accepte d'être solidairement ***responsable*** de la conduite des affaires en se portant garant (avaliste) ou en déposant *"en garantie la valeur d'une année de salaire avant d'être engagé"* comme administrateur. Enfin, la ***confidentialité*** des transactions opérées au sein de la coopérative n'est pas sans rappeler la discrétion de la comptabilité tontinière traditionnelle (non écrite, valeur de l'engagement verbal).

---

[111] *"La réussite des systèmes de coopératives d'épargne et de crédit tient (...) prioritairement à cette symbolique de l'argent privé sur lequel des individus "privés" regroupés exercent seuls le contrôle et en décident l'utilisation"* (op. cit. 1986, p. 45).

[112] *"Avec l'émergence des systèmes organisés, la sécurité psychologique (de bons administrateurs), la sécurité physique (de bons coffres-forts) et la sécurité financière (de bonnes garanties) demeurent des motifs prioritaires à l'épargne coopérativisée"* (op. cit. 1986, p. 46).

[113] *"Les coopératives monétaires sont basées sur la règle des "3 C" qui étaye ce principe de crédibilité : confiance-compétence-contrôle. Sont crédibles - et on peut leur faire* ***confiance*** *- les gens ayant la* ***compétence*** *pour gérer l'argent des autres et pouvant se donner des méthodes de* ***contrôle*** *ou accepter des* ***contrôles*** *extérieurs"* (op. cit. 1986, p. 46).

Si la coopérative d'épargne et de crédit n'a pas les mêmes objectifs en terme d'investissement que la tontine (priorité accordée aux investissements productifs à moyen terme plutôt qu'à des dépenses sociales à court terme), elle est autant décentralisée et ***accessible*** grâce à un réseau de succursales rurales. La facilité des opérations monétaires (dépôt et retrait à vue) permet une grande ***disponibilité*** et ***fluidité*** de l'épargne. D'un point de vue strictement financier, l'attractivité de la coopérative est liée à la certitude que les fonds déposés seront non seulement ***préservés*** [114] mais également ***rémunérés***. Cette rémunération est très variable dans une tontine : elle dépend directement du nombre de personnes ayant contracté un emprunt, de leur montant et de leur durée ainsi que des amendes versées par les emprunteurs indélicats. Dans une CEC camerounaise, *"on aligne le montant des ristournes sur, entre autres critères, le montant des épargnes"* (G. BEDART, L. PICKETT, M. MAHON 1986, p. 49).

Cette proximité sociologique de la tontine et de la caisse d'épargne est également illustrée par l'attitude équivoque des membres à l'égard de ces deux institutions.

> *"Pour de nombreux épargnants, la CEC s'apparente tout simplement à une tontine améliorée : l'argent y est plus facilement disponible et surtout les prêts sont plus considérables. Tout l'aspect "entreprise" de la CEC avec ses exigences d'auto-financement, de rentabilité interne et de formation cumulative d'un fonds de réserve autonome ne touche pas les sociétaires. On vient à la CEC comme on vient à la tontine, pour ses besoins sociaux (habitat, école, santé, nourriture), les aspects productifs étant la plupart du temps mis de côté ou remis à l'Etat : "l'Etat doit nous aider dans l'agriculture; nos épargnes, c'est pour notre bien-être"*
>
> (G. BEDART, L. PICKETT, M. MAHON 1986, p. 59).

* L'institutionnalisation des tontines est-elle possible? Leçons partagées d'un échec mutualiste et d'une réussite coopérative.

La vitalité, presque insolente, et la diversité des formes de la tontine en pays bamiléké incite à un réexamen de l'échec du mouvement coopératif de crédit mutuel dans la province de l'Ouest (1954-1966) et paradoxalement de son succès dans le Nord-Ouest après 1975. Et ce d'autant plus que le Crédit du Cameroun, reprenant les principes mêmes de fonctionnement de la tontine (enracinement local, cautionnement mutuel) s'était en quelque sorte essayé à la moderniser et à l'institutionnaliser en créant, dès 1954, un instrument coopératif décentralisé : la Coopérative de Crédit Mutuel (CCM). On ne peut donc se complaire dans l'évocation d'un véritable crédit rural, à l'image des mutualités agricoles françaises en oubliant ce qui a été tenté par le passé ou ce qui fonctionne encore.

Si la déliquescence du secteur bancaire peut s'expliquer par l'insouciance et l'inconscience des emprunteurs, toujours désireux de différer les remboursements à un

---

[114] Plusieurs craintes peuvent inciter le planteur à confier son épargne à un organisme financier "indépendant" : la pression familiale visant à une meilleure redistribution des richesses (solidarité et assistance), la faillite des banques commerciales et le blocage des comptes, le vol, voire la hausse de l'inflation consécutive à la dévaluation du fcfa (le Fonds Monétaire International table sur une inflation de 17,2% pour l'année 1993-1994 et de 20,3% pour 1994-1995 (**Jeune Afrique** 1994, n° 1725, p. 43).

établissement auquel ils ne participent pas comme membre fondateur, rien ne permettait d'appliquer - a priori - ce *"principe d'extériorité"* (G. GOSSELIN 1970, p. 88) aux **coopératives de crédit mutuel**. Elles n'étaient pas conçues comme des relais distributeurs de crédit inaptes à s'autofinancer, appliquant une rationalité économique différente des traditions du milieu sur lequel elles s'appuyaient. Bien au contraire, elles **étaient basées sur la responsabilité solidaire et intégrale de tous les membres et le principe de la décentralisation des moyens de financement**, cette proximité entre adhérents et capitaux ayant été pressentie comme un préalable indispensable à l'enracinement du mouvement.

"Chaque membre est solidairement responsable, sur la totalité de ses biens, des dettes et engagements de la coopérative, ainsi que des engagements individuels des autres adhérents (...)" (op. cit. 1970, p. 46). Cet engagement écrit jouait, à sa manière, le rôle de sanction et d'exclusion sociale, brandies comme une menace implacable, par la tontine. L'admission dans la coopérative se faisait par cooptation, après examen de la situation financière et sociale de l'intéressé. Aucun adhérent ne pouvait emprunter plus de dix fois le capital social déposé en garantie; de son côté, la tontine offre au cotisant un capital au pro-rata des sommes cotisées (tontine d'épargne) ou de ses capacités effectives de remboursement (banque). L'assemblée générale, réunie régulièrement, est l'occasion de discuter de la solvabilité et de l'honorabilité des adhérents, du bien-fondé des demandes de financement à court terme en vue de l'acquisition d'intrants, de la création, l'extension ou la régénération de plantations caféières. Chaque assemblée est, comme dans la tontine, l'occasion d'éprouver sa solidarité et de renforcer la cohésion du groupe. En optant pour une petite taille (7 à 30 membres), la coopérative s'assurait de la solidité des liens personnels entre des adhérents originaires de la même chefferie, voire du même quartier, exerçant de surcroît des activités professionnelles identiques. Son homogénéité, assortie d'un contrôle non déguisé de ses membres, devait facilement assurer une bonne fonctionnalité. L'ensemble de ces principes diffère peu des éléments constitutifs de la tontine.

Afin de garantir le succès du mouvement initial, on avait choisi, en 1955, comme zone pilote une des principales chefferies du pays bamiléké (la chefferie *Bafou* dans le département de la Ménoua). Le sens de la responsabilité solidaire, familier aux Bamiléké par de longues pratiques au sein des associations traditionnelles, était considéré comme un atout supplémentaire par les organisateurs. Dotée d'une somme de plus de 60 millions de fcfa par le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social) en 1956, les caisses de crédit mutuel ne tardèrent pas à se multiplier dans le pays bamiléké. De 1956 à 1962, leur nombre passa, pour l'ensemble du Cameroun Oriental de 8 à 2.364, comprenant plus de 30.000 membres. Sur ce total, l'Ouest totalisait environ 70 sociétés ou caisses et 1.500 membres. Durant cette période, les crédits consentis au titre du développement agricole connaissaient une évolution similaire. D'un montant moyen relativement modeste vers 1960 (20.000 fcfa environ), ils profitaient principalement aux petits planteurs. Le mouvement coopératif semblait donc bien lancé, d'autant plus que la proportion des impayés restait très faible dans l'Ouest (2% environ). Pourquoi dès lors, passé un premier temps, ce système financier coopératif - devenu Banque Camerounaise de Développement (BCD) après l'Indépendance - a-t-il dévié, accumulant les dysfonctionnements, pour disparaître finalement en 1990?

Le Crédit semble d'abord de manière un peu paradoxale victime de sa réussite: les caisses se sont multipliées à loisir, obtenant à bon compte - presque automatiquement - des crédits pour leurs membres, sans toujours avoir de directives précises, ni de soutien technique et de formation. Laissée en premier lieu à l'initiative des agents du Crédit du Cameroun, la création des coopératives de crédit mutuel fut rapidement récupérée par l'administration coloniale et les activités de formation et d'animation transférées aux "postes de paysannat" (similaires aux Postes Agricoles actuels) issus des "secteurs de modernisation agricole" nouvellement créés.

C'est pourquoi, on relève une dérive dans les objectifs du crédit dès 1962/63. La part des crédits à la production agricole (23,6%) baisse dangereusement au profit de dépenses "sociales" ou de prestige, telle que l'amélioration de l'habitat (57,2%), l'achat d'une automobile (12,2%). La dette contractée par les planteurs devient improductive et plus difficilement remboursable. Cette évolution ne saurait cependant expliquer à elle seule la grave détérioration du système après 1970 et la délégation de la majorité des activités de crédit au FONADER. En effet, la majorité des emprunts faits auprès des tontines sont majoritairement destinés à des investissements tout aussi improductifs.

Il semblerait plutôt que le déclin des coopératives soit lié à un affaissement de l'esprit coopératif lui-même et de moyens de contrôle des membres. *"La multiplication quasi automatique des mutuelles par voie administrative"* (G. GOSSELIN 1970, p. 56) rompt avec le principe d'une démarche volontaire et d'un souci solidariste partagé. Dès lors, l'adhérent ne se sent pas autant impliqué dans la coopérative de crédit mutuel et hésitera moins à transgresser les principes de cautionnement mutuel et de responsabilité. Dépourvue d'un pouvoir de régulation puissant, d'un commandement vertical local, comme la tontine, la coopérative ne pouvait longtemps se survivre. Car si le mouvement de crédit mutuel était décentralisé et géré localement, les décisions importantes, l'encadrement, et surtout l'argent du crédit, venaient de l'extérieur. Actionnaire par les parts sociales qu'il avait achetées, le planteur n'avait pas le sentiment d'en être propriétaire. La tontine ne fonctionne pas autrement - nous l'avons vu - renforcant même encore la rigidité de son fonctionnement en période de crise, pour éviter d'être emportée. Mais elle pratique une sorte d'endogamie financière, cooptant ses nouveaux membres, refusant tout argent extérieur. Peu à peu les conflits de fonctionnement et les rivalités entre les participants se sont renforcés, certains notables n'hésitant pas même à accaparer à leur seul profit la société afin d'accroître leur prestige et leur pouvoir.

Enfin, la coopérative de crédit a pu apparaître comme un doublon de la tontine, voire un organisme concurrent, sans jamais réussir à transposer les mécanismes traditionnels qui assuraient la réussite des banques (*tchua*) et tontines (*njangi*). Plusieurs experts évoquent précisément cette relation avec les associations traditionnelles comme un des principaux facteurs d'échec. En cherchant, de manière délibérée, à tirer parti des associations bamiléké pour conforter leur succès, les caisses coopératives de crédit auraient, par là même, précipité leur déclin. Leur volonté de moderniser et d'institutionnaliser les traditions de solidarité bamiléké - donc de les réutiliser en les démarquant de la tradition - aurait commandé à la communauté bamiléké un mouvement de rejet.

"Parce que la tontine appartient aux formes générales de l'échange par le don, elle souscrit à des règles qui priment sur les valeurs de l'économie monétaire" (A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991, p. 98). C'est pour avoir quelque peu négligé ce principe et tenté de dupliquer le système tontinier en le bureaucratisant que le Crédit mutuel a consacré son échec dans l'Ouest. C'est en cherchant à dépasser les performances financières des tontines, en ne considérant que le gisement d'épargne potentielle récupérable par les institutions financières formelles, en oubliant leur essence même que l'on a précipité leur disparition. Rien ne prouvait que le regroupement d'une myriade de petites tontines (10 à 30 membres) au sein d'une structure centralisée permettrait d'accroître leur efficacité financière et leur rôle social. Bien au contraire, un tel plan de développement risquait de réduire sa souplesse de fonctionnement, d'accroître ses coûts de gestion, d'annihiler le rapport de confiance mutuelle.

En fin de compte, la tontine offre une étonnante illustration de deux maximes populaires : *"small is beautiful"* et *"pour vivre heureux, vivons cachés"*. Ce second précepte alimente, à l'extérieur, une vigoureuse controverse sur les mérites et les défauts d'une certaine clandestinité ou opacité des tontines, au point qu'on a parfois pu les assimiler abusivement à des sociétés secrètes dont les actions débordaient la simple socialisation ou la fonction financière. Sans aller jusqu'à envisager la relation de la tontine et des banques/coopératives/sociétés de développement comme intrinsèquement conflictuelle, il est clair que **la tontine résiste efficacement à toute tentative de récupération et d'assimilation**, sans réellement avoir à s'en défendre. Et ce, pour le plus grand bien des utilisateurs qui bénéficient de deux systèmes de financement complémentaires. Eminemment complémentaires, non seulement parce qu'ils obéissent à des logiques particulières et couvrent des besoins différents, mais surtout parce que la totalité de l'épargne collectée, séance tenante, est immédiatement redistribuée et généralement placée sur un compte bancaire! De même, dans le cas des tontines d'affaires, *"l'obtention de la cagnotte est soumise au paiement d'une prime d'enchère, assimilable aux frais financiers payés dans le cadre d'un emprunt bancaire (...) les intérêts produits sont reversés aux cotisants (...)* [sous forme] *de primes de fin de cycle, constituant ainsi une rémunération de l'épargne effectuée"* (A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991, p. 32). La dualité financière manifeste apparaît donc à la fois comme un atout à préserver et une sorte de leurre. Voilà qui rejoint une forme d'argumentation sur les difficultés à transposer la réussite des tontines bamiléké hors de leur pays et l'incapacité fondamentale des structures économiques et financières traditionnelles de nos deux sociétés à mettre sur pied un véritable capitalisme.

La crise actuelle pourrait réussir, de manière paradoxalement étonnante, à faire renaître une organisation de ce type en pays bamiléké, tirant parti du succès des mutuelles de crédit (***credit unions***) du Nord-Ouest, créées en 1963 par un missionnaire américain. En 1988, la BEAC estimait qu'elles arrivaient à drainer quelque 40 milliards de fcfa pour une base de 100.000 membres[115]. Ces mutuelles, regroupées au sein de la

[115] Dans la province du Nord-Ouest, la CAMECCUL a maintenant un programme *"intégré d'appui aux petits fermiers (SFPC = **Small Farmer Production Credit**) dont les prêts uniquement agricoles ont augmenté les revenus, le taux d'épargne, le niveau de vie, les possibilités de remboursement et un degré très élevé de confiance dans le système, qui se traduit par une augmentation des dépôts. La valeur moyenne des prêts à*

(à suivre...)

Cameroon Cooperative Credit Union League (CAMECCUL), *"ont servi de modèle de base à la promotion des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (CMEC)"* (T. FOUDA-MOULENDE 1992) de la zone francophone, parfois également appelées Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)..

Ces caisses populaires sont le résultat d'initiatives très récentes, généralement postérieures à la chute de cours mondiaux des cultures d'exportation, et sont encore peu répandues. Leur création vise principalement à favoriser l'accès au crédit des exploitants agricoles, souvent pénalisés par la sélectivité et la centralisation effective du système bancaire. En contribuant au *"recyclage de l'épargne rurale en milieu défavorisé"* , tout en prenant en compte les *"aspects socio-culturels de la localité"* (L. TCHAMANBE DJINE 1993-1994, p. 64), les promoteurs espèrent redonner au secteur formel quelque poids face aux associations tontinières et lever le discrédit qui pèse sur lui. Une banque commerciale telle que la Caisse Commune d'Epargne et d'Investissement (CCEI), créée en 1987, a, par exemple, récemment développé (1990) la Mutuelle Communautaire du Cameroun (MC^2). Pour intégrer cette Association d'Epargne et de Crédit qui fonctionne par adhésion volontaire individuelle trois conditions sont nécessaires : payer une cotisation de 2.500 fcfa, acheter 10 parts sociales de la mutuelle pour un montant de 10.000 fcfa, verser des mensualités au moins égales à 1.000 fcfa (chiffres avant dévaluation). L'argent placé est rémunéré par les intérêts des prêts consentis comme dans la tontine. Mais cette association offre, en sus, les mêmes services qu'une banque classique et peut même servir d'avaliste, auprès de la banque commerciale qui lui sert de tutelle, pour des emprunts plus importants. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, de véritables "organisations paysannes" (J-M. FOTSING 1992).

La province de l'Ouest en comptait seulement une quinzaine à la fin de l'année 1992. Leur apparition est intimement liée à la dégradation du pouvoir d'achat des planteurs de café et aux incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur les tontines. En effet, les difficultés financières des exploitants ont des répercussions directes sur leur capacité à épargner. Désormais, malgré la pression sociale, il n'est pas rare que des adhérents de la tontine ne puissent rembourser certains prêts ou que le trésorier se révèle être un aigrefin. C'est pour éviter ce genre de problème que des planteurs ont réinvesti leur épargne dans de telles caisses, placées sous l'égide du Ministère de l'Agriculture.

Tontines, caisses populaires *"répondent à un besoin non satisfait par les outils bancaires créés pour le développement rural : elles sont sous la ligne de flottaison du développement "visible" et promeuvent ce que la société d'intervention prétend chercher quand elle a échoué : autonomie dans le fonctionnement et les objectifs, responsabilisation par les liens contractuels qui unissent les groupes, sélection des membres selon certains critères"* (G. COURADE 1989, p. 68). En revanche, l'hypothèse d'une articulation entre les tontines, les caisses populaires rurales et les banques, c'est-à-dire entre les secteurs financiers informel et formel, susceptible de donner plus d'ampleur aux micro-réalisations rurales, paraît toujours autant difficile à réaliser.

---

[115](...suite)
l'agriculture a augmenté de 51% et les prêts agricoles ont été multipliés par trois entre 1981 et 1984, les prêts à l'habitat diminuant de 38%en valeur" (G. BEDART, L. PICKETT, M. MAHON 1986, p. 60).

III. 10. B. 2. De l'essai coopératif à la prise de conscience communautaire en pays béti (1957-1993).

C'est le même état d'esprit qui a prévalu à la création des coopératives, dans le Centre-Sud en 1956-1957, qu'à celle de la Caisse de Stabilisation du Cacao un an auparavant. L'administration souhaite renforcer son emprise sur l'ensemble de la filière, dans le secteur de la production comme dans celui de la commercialisation. En cherchant à *"traiter sans intermédiaire avec les producteurs"*, le gouvernement espère moins protéger les planteurs des excès de la traite qu'améliorer la qualité du produit exporté et accroître sa rente. Mais une telle réforme, décidée "d'en haut" avait peu de chances de réussir sans avoir été pensée par "le bas". Sans prise de conscience communautaire, l'essai coopératif avait peu de chances de réussir.

* Les désillusions coopératives et le faible enracinement de l'esprit solidariste

Il ne s'agit plus ici de reprendre la description classique des spécificités des sociétés dites "acéphales" et à chefferies (formes de pouvoir, mode de contrôle). On s'efforcera également de faire abstraction d'un certain nombre de déterminants socio-culturels (légitimation de l'enrichissement et de la réussite, formes d'assistance et de solidarité) pour s'attarder sur l'effet d'entrainement du système coopératif dans le développement local. Sans nier le rôle de la cacaoculture dans le renforcement des comportements individualistes des planteurs, il semble en effet que **les dérives du système coopératif en pays béti ont servi d'alibi ou de déclencheur à un courant anti-communautaire latent**. Il fut un temps où l'on pensait même que *"l'homogénéité économique et sociale de la région"* (E. BAUMANN 1980, p. 73) - faible hiérarchisation du pouvoir, disparités économiques réduites - serait un atout non négligeable pour la bonne marche des coopératives de commercialisation et l'émergence d'un esprit coopératif.

Si les premières coopératives spécialisées ont vu le jour dans l'Ouest du Cameroun (à Dschang et Foumban dès 1932)[116], il faudra attendre 1937 pour voir se constituer des coopératives "généralistes"; par décret du 7 juin 1937 et arrêté du 9 juillet 1937, le gouvernement français remplaçait tous les organismes coopératifs par des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP). Mais c'est seulement en 1947 (loi du 10 septembre) *"portant statut de la Coopérative agricole (...) qu'il fut décidé d'y développer un vaste mouvement coopératif SUR LA BASE DE LA LEGISLATION METROPOLITAINE"* (F. NGOUE 1960-1961, p. 18).

On créa donc en toute hâte un service administratif - appelé à l'époque Direction des Coopératives et des Sociétés Indigènes de Prévoyance (DC/SIP) - dont les effectifs se révélèrent cependant vite insuffisants. Pour tenter de pallier ce manque de personnel qualifié, on eut l'idée de confier la formation des planteurs à l'esprit coopératif aux acheteurs privés qui opéraient déjà dans les zones rurales et connaissaient bien les exploitants. Ce choix se révéla vite catastrophique dans la mesure où les intérêts respectifs des maisons de traite et

---

[116] Des coopératives existaient même depuis 1927, mais elles n'étaient que *"des associations agricoles au statut juridique mal défini, sans personnalité civile et, chose suffisante à en fausser complètement l'esprit, elles faisaient obligatoires l'adhésion des autochtones, hommes et femmes, qui tiraient leur principale ressource de l'agriculture"* (F. NGOUE 1960-1961, p. 17).

de coopérateurs étaient radicalement opposés. **La déception des cacaoculteurs fut d'autant plus grande qu'ils en attendaient beaucoup** - trop peut-être - **et qu'il n'existait pas de tradition d'organisation collective**. *"Le coopérateur se trouva frustré. Il avait souscrit des parts sociales; on lui avait beaucoup promis, tout promis.. Mais il ne tira aucun profit de la coopération, bien au contraire, il y perdit son modeste revenu annuel. Il en vint à haïr le mot même de "coopérative"* (F. NGOUE 1960-61, p. 20).

Tirant la leçon de cet échec le pouvoir colonial choisit de réorganiser le système coopératif à partir de 1957-1958. La mise en place de Centres de groupage du cacao était conçu pour protéger les planteurs des malversations de certains acheteurs-exportateurs. Chaque village se voyait ainsi doté d'un centre de collecte (hangar) par l'administration coloniale et de moyens matériels pour assurer son fonctionnement, les frais réels de fonctionnement étant à la charge des producteurs, moyennant paiement d'une redevance de 2 à 3 fcfa par kilo livré en 1957 (7 fcfa/kg en 1973). L'effort financier des participants était cependant insuffisant pour permettre aux centres de fonctionner normalement et restait largement dépendant des aides de l'Etat[117]. L'importance des soutiens accordés par les pouvoirs publics a eu deux conséquences néfastes : l'apparition d'une mentalité d'assisté et de rentier chez les planteurs - qui ne voyaient dans la coopérative qu'une *"entreprise créée et subventionnée par l'Etat"* - et le développement de pratiques frauduleuses (détournements de fonds, absence de comptabilité de la part des cadres administratifs pour ce qui leur apparaissait comme *"une affaire commerciale comme tant d'autres"*. A ce propos, les rapports d'expertise officielle apparaissent assez édifiants sur les "opérations personnelles" en cours dans certaines coopératives. F. NGOUE (1960-1961, p. 29) cite le cas d'une coopérative en faillite, à la suite d'un détournement. Voici ce qu'en dit l'évaluateur mandaté par le gouvernement :

> *"Cette coopérative, créée en même temps que les coopératives similaires de X et Y à l'initiative régionale, a connu les mêmes difficultés, aggravées par un laisser-aller certain de la part du gérant et des dirigeants : défaut de surveillance, favoritisme, malversations,. Malgré cela son chiffre d'affaire a été important. il eût dû permettre un bilan satisfaisant dont l'actif aurait pu être réalisé facilement. Il n'en a malheureusement pas été ainsi en raison des détournements importants commis par les gérants africains de vingt-six centres d'achat de brousse".*

Si l'on fait le bilan global de "l'aventure coopérative" dans la zone centrale camerounaise, **le ponctionnement financier n'est pas seul en cause dans la faillite du système. Les coopératives sont très vite devenues l'objet d'un enjeu socio-politique de la part des élites** camerounaises. De par leur répartition sur l'ensemble du territoire, elles constituaient un cadre tout indiqué pour la diffusion des mots d'ordre politique. Elles n'ont également pas su résister aux malversations de certains, faute d'un contrôle administratif suffisamment efficient et d'une forte adhésion des planteurs à l'idéal coopératif.

---

[117] En 1952, les prêts consentis aux coopératives camerounaises atteignaient presque 100 millions de fcfa (63 millions fournis par le Territoire et 31 millions par le Crédit du Cameroun créé en mai 1949).

D'une manière générale, les principes coopératifs auront été assez peu respectés[118]. Nul doute que de telles lacunes auraient pu être combattues si les coopératives avaient bénéficié d'un personnel qualifié encadrant les coopérateurs pour faire de la formation et de la gestion.

Le bilan mitigé des réalisations coopératives - comparativement à ce qu'en attendaient les planteurs - n'est pas le seul argument à invoquer pour expliquer la faiblesse du sentiment communautaire en pays béti. *"L'effort solidariste, conçu au départ par le technicien de développement comme une base nécessaire à l'essor des coopératives, a été en fait perçu par le cacaoculteur comme la juxtaposition d'efforts individuels dont les produits ne sauraient bénéficier à la communauté rurale entière, ni être réinvestis dans la promotion des moyens de production"* (I. GRANGERET et P. JANIN - Projet OCISCA 1991b). Cette crainte d'une dépossession des bénéfices du travail coopératif n'est pas un phénomène nouveau. On retrouve, à la base de cette perception, aussi bien la crainte, à peine voilée, d'être "mangé" par le chef de coopérative ou du groupement de producteur[119] que la tradition individualiste du chasseur-cueilleur de l'époque précoloniale.

L'opinion qu'a le cacaoculteur des projets communautaires et des coopératives a sans aucun doute été conforté également par la dérive du Fonds National de Développement Rural (FONADER), amorce de crédit agricole, créé en 1973. Cet organisme était chargé de prêter de l'argent aux planteurs par le biais de la caution solidaire des organes coopératifs d'achat du cacao. Dans la pratique, beaucoup de planteurs ne purent être servis, une bonne partie des crédits allant à des fonctionnaires qui prétendaient les réinvestir dans le monde rural. Une étude interne - conduite en 1978-1979 sur la destination effective des prêts réalisés - montre que ces prêts bonifiés" ont surtout été utilisés à des fins de promotion immobilière en ville, celle-ci *"générant des plus-values et des rentes"* bien supérieures à ce que la culture du cacao a jamais pu dégager (op. cit. 1991b, p. 17). De plus, le nombre élevé d'opérations hasardeuses et de demi-réussites, joint à la mauvaise volonté patente de certains pour rembourser leurs prêts, a rapidement conduit le FONADER à la faillite (1988).

* Le prêt d'argent : une forme de contrôle personnel évoluant vers le contrat mutuel

C'est devenu un lieu commun de rappeler aujourd'hui que le crédit associatif n'a pas le même développement dans le Centre que dans l'Ouest en raison des formes de régulation de chaque société. Si la monétarisation des échanges dans la région centrale camerounaise apparaît, en fin de compte, plus récente que dans la zone des Grassfields (Tikar), elle était cependant déjà bien développée à la période coloniale, comme le prouve la diversité des

---

[118] F. NGOUE (op. cit. 1960-1961, p. 27) dresse une longue liste des manquements aux principes coopératifs : *"souscription incomplète du capital social (fréquent), inobservation des engagements de livraison de récoltes (fréquent), inobservation des règles de réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale (...), absence de registre de délibération (fréquent), inobservation de l'obligation faite au Conseil d'Administration de remplir gratuitement leurs fonctions (...), inobservation des règles de quorum, absence de livre d'inventaires, non établissement du bilan de fin d'exercice, non constitution de fonds de réserve, (...)"*.

[119] Cette pratique de capture/vente des âmes à un sorcier par des membres de la famille ou des élites influentes est une crainte très répandue dans l'ensemble du Cameroun et n'est pas propre au pays béti : le *kong* des Eton (Lékié), l'*evu* des Beti-Bulu correspondent au *famla* des Bamilékés, à *l'ekong* des Douala ou au *nyongo* des Bakweri (population du Mont Cameroun). (C. F. FISIY et P. GESCHIERE 1993).

formes de **prêts d'argent**. Ces derniers **étaient généralement basés sur des relations personnelles d'individu à individu, de dépendance bien plus que d'égalité au sein de communautés d'individus, à la différence de la tontine**. On retrouve là une des caractéristiques principales de la structuration du pouvoir en pays béti : le contrôle des individus l'emporte sur l'acquisition ultime des biens, la relation d'alliance ou de dépendance sur l'échange économique. Néanmoins, il existait avant la colonisation des associations à caractère financier.

La technique du prêt avec caution, du prêt sur gage ou du prêt à intérêt constituent des progrès notables par rapport aux formes les plus rudimentaires d'épargne telles que l'enfouissement des économies dans le sol ou leur dissimulation dans un pan du toit, ou encore la mise en gage d'un objet de valeur, d'une somme d'argent. Cette dernière forme d'épargne ne constitue pas à proprement parler un prêt sur gage, mais plutôt un contrat de dépôt, avec une forte connotation socio-culturelle. Le contrat d'***anyen*** (chez les Ewondo) est généralement connu de l'ensemble du lignage et lie moralement le notable dépositaire et le déposant. Ce dernier confie son argent en précisant l'utilisation prévue et ne pourra la recouvrer qu'à la condition exprès de respecter son engagement. La publicité faite *"contribue à lier la volonté du déposant, à l'amener à persévérer dans la voie qu'il a choisie, en mobilisant* [au besoin] *(...) la sanction de l'opinion publique"* (J. BINET 1956, p. 139). C'est une forme d'épargne bloquée, semblable à nos actuels Plans d'Epargne Populaire (PEP), qui reflète une sorte de paternalisme à rebours : l'individu se considère comme un épargnant peu sûr, tout à fait capable de dilapider le capital accumulé par une consommation immédiate, sans rapport avec la destination initiale choisie.

Le prêt sans intérêt semble également une pratique fort ancienne dans les sociétés "acéphales" du Sud du Cameroun (***ekwola*** en ewondo, ***odjiane*** en bulu). La valeur de l'engagement individuel était considérée comme une garantie insuffisante en cas de non remboursement, la coutume voulait que les témoins du prêt soient responsables du remboursement. Ces derniers négocient à la fois la valeur et les conditions de remboursement du prêt. On retrouve là une forme d'avaliste quelque peu similaire à la tontine. A cette différence près qu'elle est éminemment arbitraire puisque cooptation, responsabilité mutuelle sont inexistantes. Elle met en effet en présence des personnes qui ne sont liées par aucune communauté d'intérêt ni sentiment d'appartenance. C'est pourquoi, les témoins qui s'étaient portés garante auprès du prêteur avaient tout loisir de faire mettre en prison le mauvais payeur. La famille de ce dernier intervenait, à son tour, pour payer une caution pour sa remise en liberté! Ce système coercitif ne pouvait fonctionner que dans un cercle de relations proches, villageoises ou lignagères. Au cours des années 50, cette forme d'emprunt était déjà tombé en pleine déréliction *"en raison de la dispersion des familles"* (J. BINET 1956, p. 144). En effet, si l'accroissement de la mobilité spatiale des individus (exode rural ou migrations alternantes autour de Yaoundé) n'aura pratiquement pas interrompu la solidarité entre les groupes constitués, il aura malgré tout contribué à atténuer la pression communautaire en extrayant l'individu de son milieu d'origine.

A la différence du prêt avec caution, le prêt sur gage[120] n'est pas uniquement monétarisé (***eban***). Le gage peut ainsi n'avoir aucune valeur réelle (*zeze **oban***) en pays bulu alors que cette éventualité est inconnue en pays ewondo relève J. BINET. Il peut ainsi être limité à la seule valeur de l'engagement verbal (*"que je meure si je manque à mon engagement"* J. BINET 1956, p. 144). La dimension psychologique l'emporte alors sur l'aspect financier. Le bien gagé[121] peut rester très longtemps en possession du créancier jusqu'à ce que la dette soit remboursée. En cas de conflit ou d'incapacité à rembourser, l'usage veut que le chef de village intervienne soit pour *"l'obliger à restituer* [l'argent], *soit pour vendre le gage"* (op. cit. 1956, p. 144). Telle était la situation dans la société béti traditionnelle au moins jusqu'à l'Indépendance. Depuis, le rôle du chef comme médiateur et juge n'est plus aussi manifeste tant dans la province de l'Ouest que dans celle du Centre (cf. Chapitre 4, III° Partie).

Les tontines de type "mutuelle de prêt", appelées ***djana*** en pays béti[122] sont des regroupements restreints d'individus mettant en commun leurs ressources pour bénéficier, à tour de rôle, de la masse d'épargne collectée. Elles *"semblent remonter aux débuts de l'économie de traite, [et] permettent de grosses dépenses qui seraient impossibles pour un individu seul : construction de maison, et surtout constitution d'un petit fonds de commerce de market-boy par exemple"* (J. C. PAUVERT 1957, p. 32).

* L'argent de la tontine sans l'adhésion communautaire?

Sur la base des entretiens menés en 1991 et 1992-1993, il apparaît beaucoup plus difficile de saisir la véritable nature des tontines béti, à l'instar de celles du pays bamiléké. En effet, point de structures d'encadrement exemplaires, visibles, formatrices, dans cette société où chacun vit plutôt "en électron libre", en butte à des pressions et entre différents cercles d'influence. Elles seraient *"plus une adaptation socio-économique des dynamiques anciennes qu'une forme de progressive intégration dans une économie de marché"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 462). Les tontines relèvent donc de cette ambiguïté fondamentale : leur mise en place va à l'encontre de l'individualisme ambiant mais elles sont, au moins dans le discours, connotées d'une forte valeur positive. C'est pourquoi, de manière quelque peu paradoxale les pratiques communautaires n'ont pas réellement progressé, alors que la tontine est de plus en plus sollicitée pour des emprunts.

Ainsi, le taux d'adhésion des chefs d'exploitation à une ou plusieurs caisses communautaires n'a pas augmenté avec l'approfondissement de la crise en milieu rural. Il aurait même sensiblement baissé, sans doute en raison des difficultés croissantes de trésorerie. Selon A. LEPLAIDEUR, il était de 54% en 1983 (pour les 4 départements

---

[120] J. BINET note qu'il n'est pas inconnu en pays bamiléké où il est désigné sous le terme ***tchutchi***.

[121] Il s'agit généralement de biens matériels à l'exclusion de capital productif tel qu'une plantation cacaoyère. S'il y a gage, il ne portera pas sur le verger mais sur le produit attendu de la récolte annuelle. Le contrat s'apparente alors plus à *"une vente anticipée de récolte"* qu'à un gage proprement dit.

[122] Elles sont connues sous le nom d'***eswen*** en pays bulu et ***ekwan*** en pays ewondo.

proches de Yaoundé : Lékié, Méfou, Nyong et Soo, Nyong et Kelle)[123] contre 37% en 1993 (enquête CACAO). Et cependant, de manière concomitante, les solidarités financières fondées sur la parentèle et les relations personnelles tendaient à céder du terrain au profit de la tontine. Ces associations de crédit mutuel fournissaient ainsi en 1992 plus de la moitié du volume total du crédit, contre moins d'un tiers en 1990 (OCISCA 1991).

Deux ans après le premier passage OCISCA dans le village de Yemessoa (1991), une enquête personnelle conduite sur plusieurs départements de la "région béti" (1993) montre l'importance des transformations intervenues dans les formes du crédit informel (voir tableau ci-dessus). **L'approfondissement de la crise et la déliquescence de l'Etat semble avoir contribué à la naissance d'un nouvel état d'esprit chez les cacaoculteurs du Centre**[124].

Fig 80 : Origine des emprunts contractés par les exploitants béti
(en valeur entre 1987 et 1992)

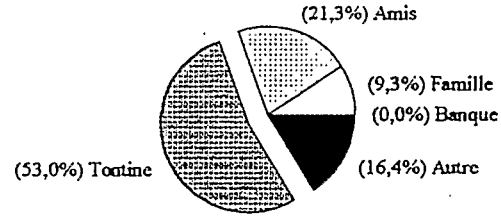

CACAO 1993

Tout à la fois conscients du caractère éminemment fragile et désormais limité des solidarités familiales, définitivement revenus du règne de "l'Etat-providence", ils sont aujourd'hui nombreux à vanter les mérites comparés des groupements de producteurs, mettant en exergue les réalisations des associations communautaires bamiléké. En milieu

---

[123] Enquête auprès de 216 Unités Paysannes de Production ou UPP (père - mère - enfants directs), conduite par 180 enquêteurs durant trois ans (1982-1983-1984) dans la province du Centre (Cameroun).

[124] L'analyse des pratiques régionales de crédit (enquête 1992-1993 auprès de 100 exploitations de 4 départements de la province du Centre) est en apparente contradiction avec les résultats obtenus dans l'observatoire cacao, basé dans la Lékié (OCISCA 1993). A l'échelle régionale, la tontine verrait son importance renforcée, tandis qu'au niveau local, le facteur parenté l'emporterait. En réalité, les deux phénomènes ne sont pas antinomiques : **si la tontine assure une couverture sociale toujours efficiente, l'assistance prodiguée par la famille est moins sélective mais reste faillible**. **Le recours accru à la tontine peut, en outre, être analysé comme la volonté de *"sauver son argent des pressions sociales"*** (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 540) et ce, d'autant plus qu'il est rare. La structure respective des échantillons a sans aucun doute également joué un rôle notable (sondage exhaustif à Yemessoa contre choix raisonné dans l'enquête CACAO; surreprésentation des exploitants âgés dans la Lékié).

rural, la cohésion sociale bamiléké, avec son cortège de réalisations communautaires et ses preuves organisationnelles (réseaux commerciaux et coopératifs) est, en fin de compte, beaucoup plus admirée et enviée que crainte, voire "diabolisée". Il semble bien que l'attitude de rejet verbal soit surtout le fait de quelques personnes en situation d'échec socio-professionnel ou bien au contraire d'individus dont la réussite se fonde sur cette récupération tribaliste. Le désarroi qu'elle exprime n'est pas né de la crise actuelle, mais le désengagement de l'Etat de l'ensemble de la sphère agricole (crédit, intrants, commercialisation) aura contribué à révéler ce qui restait depuis longtemps à l'état latent. Et repose avec une acuité renouvelée le rôle des élites du Centre (voir Chapitre 2, II° Partie).

Délivrés de l'esprit de la rente par la force des choses, les cacaoculteurs vont-ils réussir à faire émerger des groupements villageois viables, capables de servir d'interlocuteurs aux développeurs? Parviendront-ils à passer du stade de l'épargne forcée mise en commun à des tontines *"ébauche de coopératives ou de groupements d'achat"* (J. BINET 1957, p. 141)? Sauront-ils gérer cette nouvelle répartition du pouvoir sans retomber dans l'entreprise individuelle ou le rapport d'aînés à cadets? Créer des synergies dépassant le cercle du "clan"? Affronter directement le marché et la concurrence des producteurs de l'Ouest ? Cette prise de conscience des enjeux régionaux est sans doute encore trop récente pour que l'on puisse parler de véritable renversement de tendance, mais il est clair que la dégradation accélérée des revenus du cacao sert positivement cette remise en cause de l'idéal rentier. Elle n'a pas encore eu les effets escomptés, dans la mesure où elle vient à l'encontre de l'individualisme ambiant, renforcé par plus de cinquante années de gestion cacaoyère individuelle. C'est donc à une véritable révolution des mentalités que doivent s'atteler fonctionnaires retraités, instituteurs, anciens commerçants pour faire émerger et multiplier de nouvelles formes d'entraide mutualistes, sur le plan financier (véritables tontines pouvant financer certains projets) et agricole (ferme d'élevage, plantations collectives fruitières). Révolution n'est pas un vain mot, si l'on évoque les difficultés que doivent surmonter les animateurs des groupements villageois nouvellement créés.

* La difficile gestation des groupements villageois de producteurs.

Le déclin des groupes d'entraide et de travail lignager n'est ni un phénomène récent ni propre au milieu rural béti. Il fournit, à sa manière, l'exemple d'une "sortie" - sans risque de sanction - du système social bamiléké. Nombreux avant la diffusion des cultures de rente lorsque la gestion de la terre était collective, ils ont fortement pâti du renforcement des comportements individualistes. Nombre de chefs d'exploitation masculins ne font même plus l'effort d'y participer, malgré le manque de main d'oeuvre agricole. La mobilisation est toutefois plus vive lorsqu'il s'agit de remettre en état ou d'améliorer des équipements communs à la chefferie (pont, piste, fabrication de parpaings). L'effet d'entrainement des associations serait-il moins vif? Y aurait-il un sorte d'affaiblissement des mécanismes de cohésion interne? J. WEBER nous livre, à sa manière, un tableau probant de la désagrégation de ces formes anciennes de coopération de travail béti :

> *"Le trait principal des formes actuelles est leur caractère minimal, en ce qui concerne l'activité agricole. Dans le cadre du lignage, la coopération entre "frères" autres qu'utérins ne semble guère possible à l'intention de l'un d'entre eux. La coopération entre épouses est quasi-*

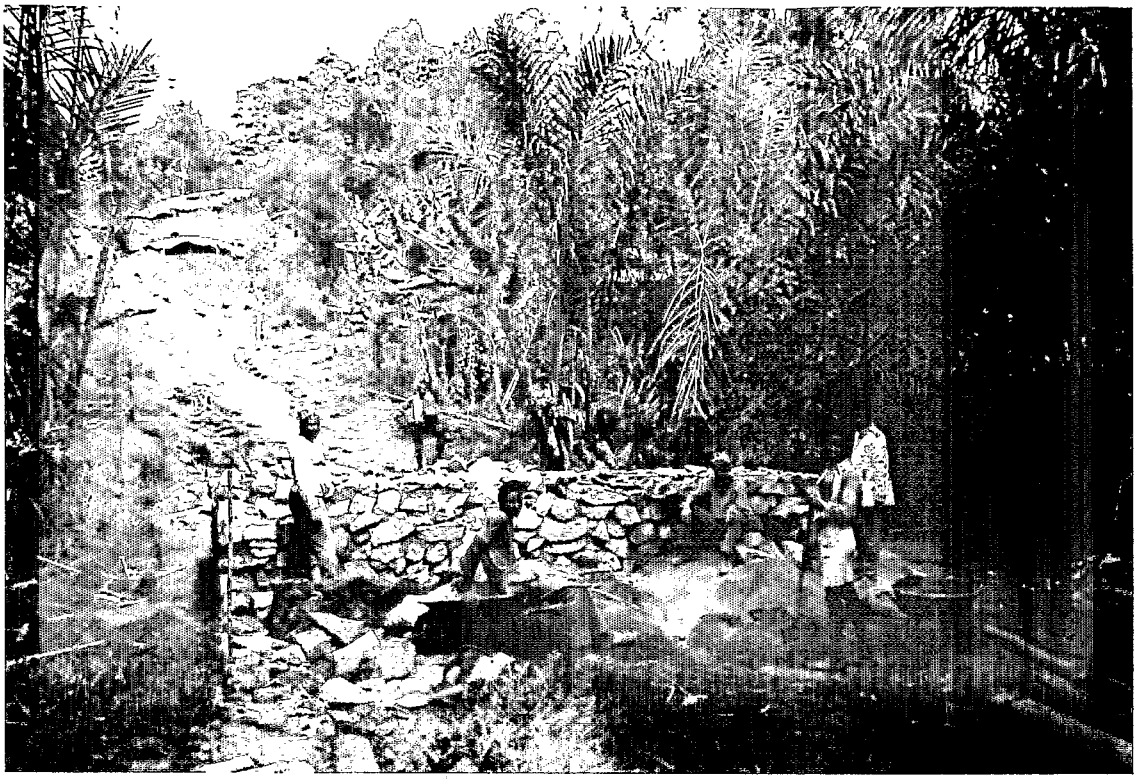

Planche 38 : **Un exemple d'action communautaire en pays bamiléké.** Les exploitants d'un quartier de Bafou consacre quelques journées de travail chaque semaine à la réalisation d'un radier pour permettre le franchissement d'un torrent (février 1991 - chefferie Bafou - Ménoua).

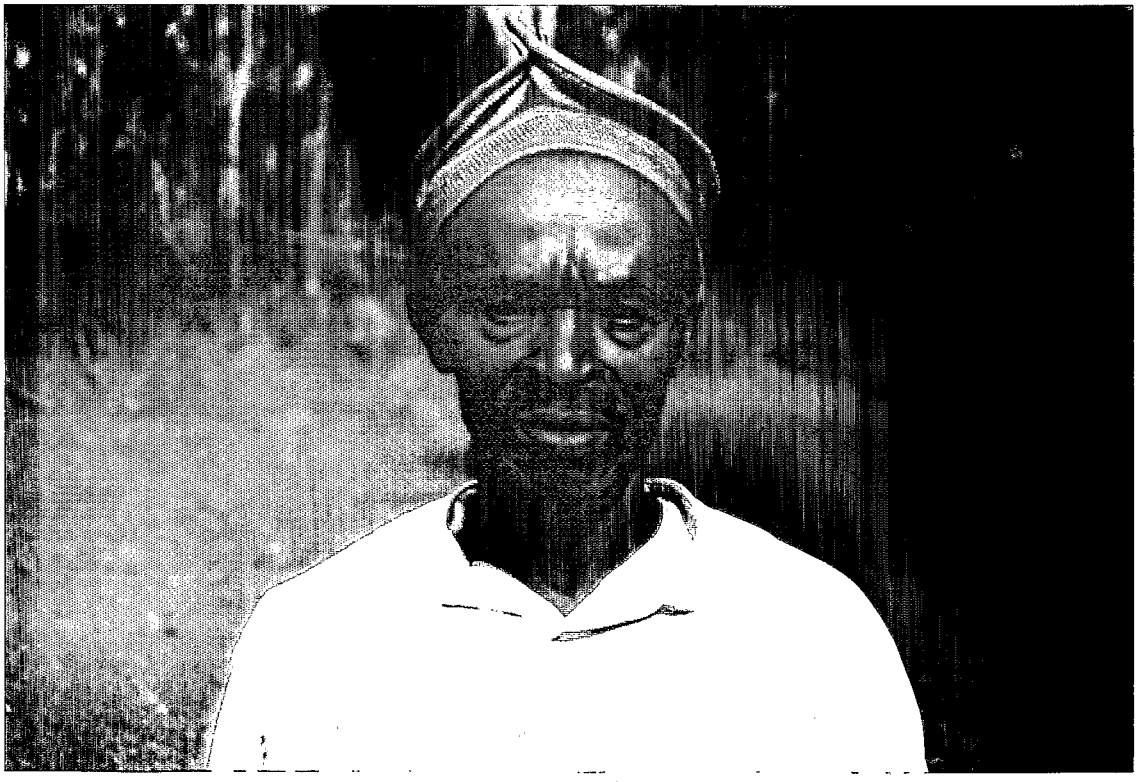

Planche 39 : **Un vieux planteur** dans son costume traditionnel (chefferie Bafou - février 1991 - Ménoua).

impossible s'il ne s'agit pas deux "soeurs", car elles sont en situation de rivalité : chacune prouve sa valeur par la production de ses champs vivriers, par rapport à ceux des autres épouses. C'est pourquoi, elles n'ont pas de champs en commun (...)

Les relations oncle-neveu utérin sont génératrices d'aide du second au premier. Cependant l'oncle évite d'avoir recours au neveu, car celui-ci exigera de nombreux cadeaux (...). Cette coopération, possible et sans refus opposable, joue donc peu au niveau de la production, mais surtout au niveau politique (...).

Le beau-père d'un individu peut faire appel à lui dans sa plantation. Cette prestation, à laquelle ne peut être opposée aucun refus, déclenche une coopération entre frères utérins, s'ils existent, et à défaut entre frères et mères différentes. (...)" (1977, p. 122).

En revanche, **les tontines de travail ne semblent pas avoir subi de rejet ou de désaffectation de la part des planteurs**. Bien au contraire, la faiblesse des disponibilités financières, jointe au manque relatif de main d'oeuvre jusqu'à une date récente, rend encore plus nécessaire la participation à ce type de regroupement. N'ayant plus les moyens de payer des tâcherons agricoles à la journée (500 fcfa), un exploitant préfère avoir recours à des amis de voisinage, même avec les frais de la nourriture et de la boisson. Le deuxième avantage de la tontine de travail réside dans sa flexibilité. Créée pour l'occasion (défrichement, trouaison du sol), elle prend fin sitôt la tâche achevée et chacun retrouve immédiatement son indépendance. Elle peut également, c'est la règle la plus courante, durer le temps d'une saison agricole, le groupe étant attaché au champs collectif jusqu'à la vente de la production dont le produit est partagé. *"Tout se passe comme si le champs cultivé en commun était partagé dans l'imaginaire en autant de parcelles que de membres du groupe."* (op. cit. 1977, p. 123).

Depuis 1988-1989, une forme plus achevée de la tontine de travail est apparue. Il s'agit de pérenniser la vie du groupe en lui conférant le statut d'association. Son fonctionnement se formalise donc : réunions communautaires préparatoires à chaque phase de la production, d'information financière alternent avec les tâches collectives dévolues à chacun. On élit également un président, un secrétaire et un trésorier dont les noms sont enregistrés à la sous-préfecture. Le chef de village joue un rôle très important dans de tels groupements. En accordant une étendue de terre sur les réserves foncières du village, il permet au groupement de donner corps à son projet et évite à chaque exploitant d'amputer son exploitation. En intégrant l'association des producteurs, il a loisir de prodiguer conseils, d'arbitrer les inévitables conflits, mais surtout il apporte une caution morale indispensable au groupement dont la création suscite parfois incompréhension, scepticisme ou malveillance. C'est ce processus qui a été adopté à Yemessoa pour GROUPY, jeune association de pisciculteurs, créée en 1991. Inexistante, lors de la première enquête du Projet OCISCA, elle comptait 12 producteurs en 1992 et dépassait la vingtaine en 1993. L'inexpérience et le manque de moyens matériels (filets, pompe) font pour l'instant, cruellement défaut. Mais des contacts ont été pris avec le Ministère des Pêches et Industries Animales qui bénéficie de plusieurs enveloppes de financement internationaux, destinées à financer des initiatives paysannes locales et des micro-coopératives. La création d'un fonds de roulement et d'un parc d'outils agricoles constituent une étape supplémentaire dans la formalisation de tels groupements de producteurs. A défaut de financement extérieur (ONG ou banques), les producteurs dotent l'association, en un premier temps, d'une tontine d'investissement.

III. 10. C. L'accroissement des inégalités.

Si les transferts communautaires (entre les différents segments géographiques des lignages) agissent comme des mécanismes compensateurs d'inégalités, au moins parce qu'ils maintiennent une cohésion sociale minimale, **les difficultés croissantes d'accès au crédit, à l'éducation, ou à la terre contribuent à multiplier les inégalités entre les exploitants** et diminuer d'autant le potentiel de réussite des initiatives en cours.

Afin de maintenir une stratégie de scolarisation maximale de leurs enfants, parfois même de pratiquer les indispensables gestes de solidarité, les plus modestes ont de plus en plus recours à l'emprunt. Lorsque ces charges viennent s'ajouter à celles de l'entretien des plantations caféières, le risque de surendettement est patent, à moins de délaisser les investissements productifs agricoles tels que la fertilisation et la régénération des plants. **La crise de trésorerie qui frappe les petites unités de production n'a pas les mêmes conséquences dans les deux régions : dans l'une elle compromet l'avenir du modèle agricole intensif bamiléké, dans l'autre le choix de l'extensif préserve l'essentiel pour l'avenir**.

Par chance, la spirale désaccumulatrice et le spectre de la faillite sont épargnés aux exploitations les plus en difficulté, grâce aux garanties exigées par la tontine (pratique du cautionnement mutuel, nécessité de cotiser un épargne pour accéder à l'emprunt) et la famille (réciprocité de l'aide).

III. 10. C. 1. Des besoins accrus en crédit, de nouvelles priorités?

Est-il possible de parler de "besoins accrus en crédit" alors même que l'accès aux tontines se fait plus sélectif ou que la famille fonctionne de plus en plus selon le principe de la réciprocité partagée. N'est-ce pas plutôt à une raréfaction concomitante des sources de crédit et de revenus que l'on assiste ? C'est-à-dire à une fragilisation de l'équilibre socio-économique de l'exploitation familiale dans son ensemble et à un renforcement des dépendances ? D'une manière générale, si le volume des emprunts tend à baisser, leur poids relatif s'est, dans le même temps, accru, au point de rendre problématique la gestion d'une trésorerie amoindrie.

* L'endettement accru des plus "petits"

Le niveau de la pratique de l'emprunt ne peut, à lui seul, servir d'indicateur probant des difficultés croissantes de trésorerie des ménages ruraux. Il doit nécessairement être relié avec les formes de régulation et de solidarité mises en place dans chaque région, donc avec le système social lui-même. Dans l'Ouest, soutiens et aides sont beaucoup plus formalisés pour éviter une spirale désaccumulatrice, alors que dans le Centre elles sont plus largement redistributrices. Sans ce correlât, il est difficile d'expliquer **le recours plus fréquent à l'emprunt dans la chefferie Bafou (69% des ménages) que dans le village de Yemessoa (23% des ménages) pour l'année 1990.** Car le prix d'achat au producteur de ces deux cultures d'exportation a subi, entre 1988 et 1993, une dépréciation similaire, passant de 475 fcfa/kg à 200 fcfa/kg pour l'Arabica et de 440 fcfa/kg à 200 fcfa/kg pour le cacao.

Tableau 145 : Evaluation des recettes et emprunts moyens (en fcfa) par classe de ménages de planteurs de café Arabica en 1990

CLASSE DE PLANTEURS	RECETTES	EMPRUNTS	TAUX D'ENDETTEMENT
Petit planteur	93.000	42.000	**44,8%**
Moyen planteur	100.000	39.000	38,7%
Grand planteur	315.000	79.000	24,5%
Planteur double-actif	458.000	112.000	24,5%
Moyenne	253.500	82.500	32,6%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages en Janvier-Février 1991
Moyennes établies à partir de 323 recettes et 153 emprunts à Bafou.

En volume monétaire, il est indéniable que les ménages empruntant le plus sont ceux qui déclarent les plus grosses recettes, vérifiant le vieil adage populaire "on prête plus volontiers aux riches". Il existe, en effet, une bonne corrélation entre emprunts et recettes, le montant emprunté annuellement correspondant, peu ou prou, pour les chefs de ménage masculins, au dixième des recettes annuelles et, assez curieusement, au quart pour leurs homologues féminins qui, de fait, semblent plus endettés.

Tableau 146 : Evaluation des recettes et emprunts moyens (en fcfa) par classe de ménages de planteurs de cacao en 1990

CLASSE DE PLANTEURS	RECETTES	EMPRUNTS	TAUX D'ENDETTEMENT
Petit planteur	78.000	20.000	**25,4%**
Moyen planteur	138.000	32.000	23,0%
Grand planteur	193.000	38.500	19,9%
Planteur double-actif	380.000	76.000	20,0%
Moyenne	208.000	41.500	20,0%

Source : Projet OCISCA (enquête auprès de 335 ménages en Mars 1991
Moyennes établies à partir de 284 recettes et 70 emprunts à Yemessoa.

"La gestion extensive des exploitations à Yemessoa, avec des charges familiales moins élevées et des charges d'exploitation bien inférieures, évite un recours systématique à l'emprunt et met le planteur à l'abri d'un endettement excessif. Le taux d'endettement des planteurs ne dépasse ainsi pas 10% du revenu annuel moyen (14.500 fcfa) contre 20-25% dans la chefferie Bafou (46.000 fcfa) pour la période allant de 1986 à 1990" (P. JANIN 1992).

Quand on sait que les femmes assurent prioritairement l'alimentation du ménage et suppléent les hommes pour la prise en charge des dépenses d'éducation, on doit attribuer plus ces emprunts à la nécessité absolue qu'à l'insouciance, les femmes montrant généralement une prudence plus grande que les hommes dans l'accroissement du taux d'endettement et la destination des emprunts. Enfin, les veuves, nombreuses dans l'échantillon Bafou, sont seules à supporter la totalité des dépenses alors qu'un polygame peut compter sur ses femmes pour l'aider si nécessaire.

Fig 81 : Taux d'endettement des ménages bamiléké et eton en 1991
(en % par classes de planteurs)

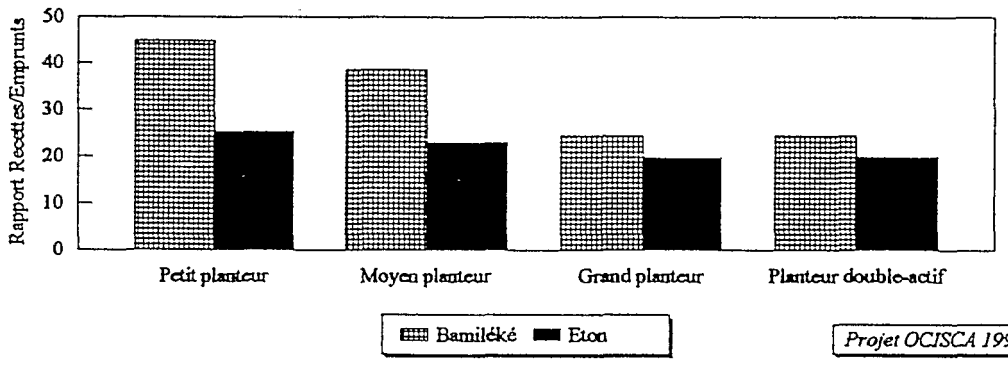

Pour la dernière année précédant l'enquête (1990), le volume de l'emprunt a crû nettement pour atteindre 20% du produit brut d'exploitation à Yemessoa (41.500 fcfa) et 33% à Bafou (82.500 fcfa). Cette évolution est la conséquence directe de la dégradation importante du pouvoir d'achat de la culture de rente au cours de la campagne 1989-1990. Ces chiffres bruts peuvent encore sembler modestes par rapport à des prêts bancaires, mais représentent malgré tout un doublement par rapport aux années précédentes (1986-1989). Il est légitime de croire à une certaine sous-estimation des déclarations de l'intéressé, dans la mesure où l'enquête n'était pas directement focalisée sur les pratiques financières des exploitants.

Entre 1987 et 1990, le nombre d'emprunts à Bafou a ainsi pratiquement été multiplié par quatre, passant de 79 à 310. Néanmoins, on observait parallèlement une nette déflation dans le montant moyen qui chutait de 111.000 fcfa en moyenne à 53.000 fcfa. **En même temps que la pratique du crédit connaissait une forte recrudescence, on assistait à un net abaissement du seuil d'endettement, par suite du renforcement des garanties et de la baisse de capacités de remboursement.**

* Le risque de la "cavalerie" est momentanément écarté

> *"Loin de réduire le nombre et le montant des emprunts, la crise conduit certains ménages à s'endetter plus que de raison pour faire face aux différentes charges familiales. On peut redouter qu'à l'image du crédit à la consommation des pays industrialisés - véritable "poule aux oeufs d'or"- qui a conduit à la faillite certains ménages, le développement de la pratique de la "cavalerie", c'est-à-dire du nouvel emprunt pour le remboursement d'une créance antérieure, débouche sur le même résultat"*
>
> (I. GRANGERET-OWONA et P. JANIN - OCISCA 1991).

Telle était l'hypothèse que nous émettions, il y a encore peu de temps, sur les perspectives de l'endettement des ménages bamiléké. Et rien ne semblait pouvoir alors faire supposer une évolution contraire. C'était un peu vite oublier les mécanismes puissants de régulation de la tontine. L'enquête ADOC (1992), conduite sur l'ensemble des 5 départements de la province de l'Ouest tend à infirmer cette hypothèse d'un surendettement des ménages, certaines catégories sociales semblant déjà exclues du fait de leurs faibles capacités de financement. Un nouveau passage (1993) dans la chefferie *Bafou* (Ménoua) et le village de Yemessoa venait tout récemment confirmer les nouvelles dispositions des planteurs vis-à-vis du crédit.

En 1993, les mêmes planteurs de café Arabica n'étaient plus que 51% à avoir contracté un emprunt contre 70% en 1991. Il s'agit donc d'un net repli dans la pratique effective du crédit en milieu rural. Cela ne veut pas dire pour autant que les besoins déclarés en crédit aient diminué. Un tel phénomène ne doit pas non plus être interprété, de manière un peu hâtive, comme un indicateur d'amélioration de l'assiette financière des ménages de Bafou. C'est la poursuite d'un processus qui était marginal en 1991 : **l'incapacité de certains exploitants à mobiliser des sources de financement extérieur, faute de revenus suffisants ou à rembourser les éventuels crédits.** C'est ainsi que le justifient la très grande majorité des planteurs qui n'avaient pu y accéder aussi bien dans l'Ouest que dans le Centre (OCISCA 1993)[125].

Cela revient à repousser à une date ultérieure les investissements importants prévus, sans aucune certitude d'y parvenir. En effet, la solidarité financière en pays bamiléké - il faut le rappeler - ne s'effectue pas à fonds perdus : elle est sélective, éliminant ceux qui ne

---

[125] Sur les 231 cacaoculteurs n'ayant pas contracté de crédit depuis 1991, 39,4% déclaraient qu'ils n'avaient pas les moyens de les rembourser et 32,6% qu'ils n'avaient pas trouvé de créancier susceptible de leur accorder; seuls 23,1% affirmaient ne pas avoir eu besoin d'obtenir un prêt d'argent (A. BOPDA 1993, p. 9).

peuvent donner des gages de leur bonne conduite ou de leur chance. Car, dans les esprits, de l'absence de réussite à la malchance (*atchul*), puis à la malédiction (*balok*), il n'y a qu'un pas, vite franchi. Mieux vaut donc éviter ces derniers et prêter à ceux qui montrent les signes extérieurs de l'aisance matérielle et offrent des gages de bonne moralité. Ce qui est vrai au sein de la famille est encore plus véridique au coeur de la tontine.

La crainte que nous émettions à propos de la pratique de l'emprunt en pays bamiléké s'avérait infondée, compte-tenu des mécanismes "protecteurs" de la tontine, mais pourrait en revanche trouver confirmation dans le pays béti. En effet, la famille - qui était récemment encore la principale source de financement des ménages - ne dispose pas des mêmes moyens de pression et de régulation que la société bamiléké. Il est plus difficile de réglementer les pratiques de dons et de contre-dons redistributrices en économie ostentatoire. Depuis 1987, la pratique de l'emprunt a ainsi connu une recrudescence régulière. Elle touchait 33% des exploitants enquêtés en 1992 contre moins de 10% en 1987, avant la baisse drastique du cours du cacao sur le marché mondial (enquête personnelle CACAO)[126].

* Les nouvelles priorités de l'agriculture de plantation en matière d'investissement

Etant donné que la majorité de l'épargne reste capitalisée dans des actions à caractère "social", les exploitants disposent d'une faible marge financière structurelle pour développer de nouvelles alternatives à la culture d'exportation. Cette faible disponibilité ne constituait pas un problème majeur, tant que des structures parapubliques d'encadrement (SODECAO, UCCAO) fournissaient des engrais à un prix subventionné ou effectuaient gratuitement certains traitements phytosanitaires.

En faisant le choix de libéraliser le sous-secteur des engrais, l'Etat camerounais a introduit une brèche dans ce système protectionniste qui profitait nettement aux petites unités familiales de production. Ainsi, dès 1991, le sac d'engrais voyait son prix se relever sensiblement sur le marché. Avec pour principale conséquence une baisse de la fertilisation dans les petites exploitations caféières bamiléké, fortes consommatrices d'engrais, (cf. Chapitre 3, I° Partie) dont les responsables ne pouvaient maintenir au même niveau leurs efforts d'investissement dans ce domaine. Mais également un espacement des traitements phytosanitaires nettement préjudiciable aux vergers.

Par suite, leurs **besoins spécifiques en crédits d'investissement ont donc été renforcés** et ne devraient avoir de cesse d'augmenter. Ce besoin apparaissait déjà clairement dans les déclarations des arabiculteurs bamiléké interrogés au début de l'année 1991: 24% les auraient investis dans l'agriculture et 35% dans un secteur susceptible de conforter leur patrimoine (achat foncier ou immobilier, création d'un commerce). Tandis qu'il était inexistant chez les cacaoculteurs de la Lékié qui persistaient à vouloir le consommer de manière ostentatoire dans l'habitat aussi bien en 1991 qu'en 1993. Il ne s'agit néanmoins que de déclarations d'intention qui ne présument en rien de l'utilisation réelle d'éventuels futurs crédits, dispensés par la tontine ou des structures financières formelles!

---

[126] Selon la deuxième enquête OCISCA à Yemessoa (1993), la proportion de ménages de planteurs ayant eu recours à l'emprunt était de 30%en 1993, contre 23% en 1991 (P. JANIN 1992).

Tableau 147 : Utilisation souhaitée d'un éventuel crédit (1991-1993)

PROJET D'UTILISATION	*BAMILEKE 1991*	*ETON 1991*	*ETON 1993*	*BETI 1993*
ALIMENTATION	2%	?	11%	0%
AGRICULTURE	**24%**	3%	7%	**36%**
HABITAT	17%	**45%**	**44%**	11%
AUTRES *	35%	7%?	17%	59%
SCOLARITE / SANTE	22%	21%	22%	4%
ENSEMBLE	100%	100%	100%	100%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquête auprès de 335 ménages de la chefferie Bafou dans la province de l'Ouest et de 339 ménages ruraux du village de Yemessoadans la province du Centre);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon de 100 exploitations agricoles desdépartements de la Lékié, de la Méfou, du Nyong et Soo, du Nyong et Kelle entre décembre 1992 et février 1993.
* Foncier, immobilier, équipement ménager, commerce, élevage.

Les deux passages OCISCA dans le village eton de Yemessoa tendent, de ce fait, à valider la thèse du déterminisme socio-culturel (économie de prestige) plutôt que celle de l'adaptation. Comment doit-on comprendre cette similitude des réponses à deux années d'intervalle? Les appuis des organismes de développement auraient-ils quelque peu inhibé l'esprit d'initiative eton et conduit les planteurs à adopter une attitude attentiste? Est-ce le signe d'une réelle difficulté à développer des alternatives à la monoculture cacaoyère? Ou bien au contraire, d'une capacité à s'autofinancer étant donné les faibles charges d'exploitation imposées par un système extensif?

La contradiction apparente des déclarations des cacaoculteurs béti entre 1991 (Projet OCISCA) et 1993 (enquête CACAO) peut, quant à elle, facilement être levée. Cette différence tient à la structure même de l'échantillon : la moitié des chefs d'exploitation enquêtés l'ont été dans des zones forestières plus enclavées où la mobilisation communautaire est moins systématique, les appuis urbains au développement moins efficaces (A. LEPLAIDEUR 1985). C'est le premier élément possible d'explication. Le deuxième tient à l'approfondissement de la crise et aux besoins monétaires grandissants. Dès lors, il n'est pas étonnant que d'éventuels crédits servent principalement à l'achat d'intrants, à la mise en place d'une ferme avicole ou d'un petit commerce et beaucoup moins à des investissements improductifs (amélioration de l'habitat 11%, dépenses de scolarité et de santé 4%). Rien ne permet cependant d'affirmer, au-delà des déclarations de principe, que ces crédits futurs seraient effectivement consacrés à des tels investissements.

III. 10. C. 2. Les activités non-agricoles renforcent les écarts de revenu

Dans un rapport d'étape sur l'observatoire cacao de la Lékié, nous constations que *"la cacaocueillette limite les écarts de revenus"* (OCISCA 1991). Non pas tant parce que les cacaoyères, généralement conduites en mode extensif avec des charges annuelles d'exploitation faibles (pas de main d'oeuvre salariée, pas de fertilisation chimique, traitements phytosanitaires pris en charge par les agents de la SODECAO jusqu'en 1990) étaient d'un meilleur rapport qu'une caféière *Arabica* de taille équivalente[127]. Mais bien parce que le revenu qu'elles dégageaient, bon an mal an, suffisait à faire face aux charges familiales et aux dépenses quotidiennes indispensables. Les exploitants du Centre n'ont donc jamais vraiment été incités à multiplier les activités productives non agricoles tant que le prix d'achat et l'encadrement technique étaient garantis. Ce n'est réellement qu'à partir de 1988 que les cacaoculteurs ont multiplié essais culturaux ou tentatives commerciales et artisanales.

Tableau 148 : Part des activités agricoles et non-agricoles dans le revenu brut des ménages de planteurs en 1991 (en fcfa)

REVENU BRUT MOYEN D'EXPLOITATION	*BAFOU 1991*		*YEMESSOA 1991*	
AGRICOLE	135.000	39%	127.000	63%
NON-AGRICOLE	210.000	61%	75.000	37%
TOTAL	345.000	100%	202.000	100%

Source : Projet OCISCA 1991 (enquêtes auprès de 335 ménages de planteurs de café *Arabica* de la chefferie Bafou (Ménoua) et 339 ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa (Lékié).

On ne sera donc pas autrement surpris de constater **la faiblesse des revenus extra-agricoles en pays eton comparativement au pays bamiléké en 1991**. Alors qu'ils représentaient à peine 37% des ressources annuelles des ménages *eton*, leur part atteignait près des 2/3 du revenu brut du ménage en pays bamiléké. Cette prééminence des activités extra-agricoles dans les revenus cadre bien avec les analyses classiques célébrant le "dynamisme commercial bamiléké" ou des *"montagnards entrepreneurs"* très actifs dans le commerce de détail ou les transports d'une multitude de petits bourgs ruraux répartis sur l'ensemble du territoire régional (Y. MARGUERAT 1983). Tandis que la zone centrale camerounaise, desservie par un maillage spatial plus lâche (peu de villes, peu de marchés importants) et par l'attraction de Yaoundé aurait été moins enclinte à développer de telles activités.

[127] *"A taille équivalente, une cacaoyère de 700 pieds, avec des charges annuelles d'exploitation très faibles, rapportait en 1990 environ 50.000 fcfa annuels, contre 20.000 fcfa maximum à une caféière plantée en Arabica, charges non décomptées au demeurant"* (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991).

Ces activités commerciales et artisanales viennent, à elles seules, relever le niveau des revenus et accentuer les inégalités sociales[128]. Car d'un point de vue strictement agricole, les ressources des cacaoculteurs sont apparues à peu près équivalentes à celles des caféiculteurs dans les deux échantillons. Cette constatation s'inscrit donc en faux contre l'idée communément admise que les agriculteurs de l'Ouest sont plus riches que ceux du Centre.

Tableau 149 : Part des activités agricoles et non-agricoles dans le revenu net des ménages de planteurs en 1992-1993 (en fcfa)

REVENU BRUT MOYEN D'EXPLOITATION	BAMILEKE 1992		BETI 1993	
AGRICOLE *	311.000	51%	277.500 (2)	56%
NON-AGRICOLE **	299.500 (1)	49%	214.500	44%
TOTAL	610.500	100%	492.000	100%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières dans les 7 départements de la province del'Ouest entre juin et novembre 1992);

CACAO 1993 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyèresréparties dans 4 départements de la province du Centre entre décembre 1992 et février 1993).

* comprend les revenus issus des cultures de rente, du maraîchage, de l'élevage, des cultures vivrières, fruitières (plantations), et d'autres activités agricoles.

** comprend les revenus issus du commerce, de l'artisanat, du salariat agricole et non agricole, des rentes et retraites, des aides de la famille en ville et de la cueillette.

(1) dont 200.656 fcfa pour le commerce et l'artisanat; (2) dont 122.620 fcfa pour les seules cultures vivrières.

Ce phénomène apparaissait nettement marqué en 1990 dans les deux observatoires villageois d'OCISCA. Dans les enquêtes, menées en 1992 et 1993, sur plusieurs départements de chaque région, la répartition des revenus entre sphère agricole et non-agricole semble être sensiblement différente. On assiste à un véritable contraction des activités exercées hors de l'exploitation en pays bamiléké et, inversement, à une reprise en milieu rural béti. Il ne s'agit là que d'un des effets indirects de l'approfondissement de la crise en milieu rural. Paradoxal, dans la mesure où les planteurs n'ont pas réagi de manière immédiate à la baisse des prix du café ou du cacao en délaissant leurs plantations, alors même qu'elle semblait aller de soi pour des observateurs extérieurs. En fin de compte, ce sont les activités annexes de l'exploitation (tâcheronnage, salariat

[128] Pour certains auteurs, les programmes de crédit à faible taux d'intérêt ont souvent aggravé les inégalités au lieu de les réduire, les grands exploitants effectuant les plus gros emprunts. *"L'argent bon marché suscite une demande excessive de capital, de sorte que les prêts subventionnés doivent être rationnés. Du fait que les prêteurs (...) préfèrent les gros emprunteurs, particulièrement lorsque les taux d'intérêt plafond fixés à un bas niveau ne leur permettent pas de couvrir les coûts de transaction plus élevés qu'impliquent les prêts aux petits paysans, ces derniers tendent à être rationnés les premiers"* (A. BRAVERMAN et M. HUPPI 1991, p. 43).

agricole, petit commerce ou artisanat) qui ont été les plus durement affectées par la baisse du pouvoir d'achat des ruraux, des citadins. On ne peu également négliger l'impact de l'opération "villes mortes" de l'année 1991 dans la disparition d'activités commerciales en pays bamiléké. Dans le même temps, les producteurs du Centre qui n'avaient plus à subir la forte concurrence des agriculteurs de l'Ouest, ont temporairement bénéficié d'une sorte de rente de situation, intensifiant leur production vivrière ou reprenant des activités abandonnées.

Dans une société segmentaire telle que la société béti, sans pouvoir central fort ni tradition commerciale ou entrepreneuriale, la culture de rente - largement diffusée dès 1930 - a développé des formes moins inégalitaires de réussite. A la différence de la zone des Grassfields, elle venait moins parachever et magnifier une accumulation dans la société traditionnelle (titre de notabilité, appropriation des réserves foncières, contrôle des femmes et des dépendants) qu'inaugurer un nouvel ordre dans l'enrichissement. On ne saurait également rendre compte de ces importantes disparités de niveau de vie entre les ménages sans évoquer l'ampleur et l'ancienneté de la monétarisation des campagnes bamiléké. Elles étaient dès le XVIII° siècle traversées par des courants commerciaux à longue distance, desservies par d'innombrables marchés de chefferies (J-P. WARNIER 1974). De même, **la traite coloniale**, en limitant l'extension des superficies caféières jusqu'en 1947 au principal bénéfice des chefs et des notables, **aura sans aucun doute contribué à accentuer cette stratification socio-économique**.

Aussi, n'est-on pas surpris, outre mesure, de constater que l'écart des revenus entre un enquêté de la classe des petits planteurs et un de celle des double-actifs est plus important à Bafou qu'à Yemessoa : de l'ordre de 1 à 6,0 contre 1 à 4,5. L'écart entre moyens et grands planteurs de cacao tendrait même à se réduire, en raison d'une moindre pratique des activités non agricoles (cf. tableaux in § 2. C. 1.). *"Maraîchers et double-actifs sont devenus les nouveaux "grands" en milieu rural marquant ainsi la fin de la suprématie économique des grands planteurs. La télévision, la voiture, la moto sont leurs "signes extérieurs de richesse", les ménages aux revenus plus modestes devant se contenter de la radio et de la bicyclette. Si le double-actif occupe aujourd'hui une place privilégiée dans l'échelle des revenus, c'est rarement pour réinvestir dans l'agriculture. Il préfère, de loin, les placements dans l'immobilier ou les transports qui lui assurent de véritables rentes de situation"* (I.GRANGERET-OWONA et P. JANIN - Projet OCISCA 1991).

CHAPITRE 11

Des modèles socio-culturels entre reproduction identitaire et changement global

Si l'on veut bien un instant reconsidérer les fondements de la construction identitaire bamiléké, à la fois façonnée de l'extérieur (les Savants, les Politiques[129]) et par l'extérieur (guerres et menaces d'invasion bamoun), on devra bien admettre qu'ils fonctionnent comme des leurres efficaces. Car, comment croire à l'unité d'un pays qui ne peut se définir, ni par référence à un ancêtre commun mythique clairement identifié (le peuplement de la zone des Grassfields serait la résultante de plusieurs vagues de population, sous la pression peule), ni par une communauté linguistique (pas de langue commune), ni par une homogénéité politique (il existe 103 chefferies de superficie et population très disparates), ni par des potentialités naturelles uniformes? Dans le Centre, les migrations incessantes des segments de lignage jusqu'à la période coloniale ont également contribué à brouiller la carte du peuplement. Cette hétérogénéité socio-politique de l'espace bamiléké et béti, souvent gommée par un discours volontairement unifiant, pourrait donner matière à une réactualisation de la notion *"d'ethnie-nation", définie par un territoire et l'usage d'un même dialecte"* (J.WEBER 1977, p. 115).

Par quels biais cette cohésion et cette reproduction identitaire se réalisent-t-elles? Comment faire la part entre la vision positiviste imposée et surimposée à l'ensemble de ces sociétés et les mécanismes internes, propres à recréer ce sentiment identitaire? Cette identité se forge-t-elle dans *"la con-célébration mutuelle du dynamisme bamiléké (le ciment idéologique que le groupe s'est construit et qui est tout autant la reconstruction d'une tradition perdue qu'une vision de la modernité acceptée?"* (G. COURADE 1993). Par la reproduction de clientèles, et la réinvention permanente de la chefferie[130]? Par l'accession au statut de planteur dans le moule de l'économie de plantation comme cela a parfois été suggéré (J. WEBER 1977; S. MORIN 1994[131]; J-P. CHAUVEAU et J-P. DOZON 1985)? Voire par

---

[129] S'interrogeant sur l'ethnie, l'ethnicité et l'identité *Bete* (région de Gagnoa en Côte d'Ivoire), J-P. DOZON (1978, p. 465) écrit que *"sans préjuger de l'existence ou de l'inexistence d'une "bétéitude" précoloniale, il semble que la conscience ethnique qui se manifeste aujourd'hui est principalement le résultat des années de colonisation et de la période d'indépendance. Schématiquement, le pouvoir colonial, en rassemblant des groupes assez proches sous un même nom et en fixant définitivement ces populations sur un même territoire, a créé ou renforcé un véritable sujet collectif. A l'indépendance, la position du groupe Bete dans l'ensemble socio-économique ivoirien renforça incontestablement sa conscience ethnique, qui a surtout pris, aujourd'hui, la forme d'une conscience politique"*. Une telle analyse peut parfaitement être transposée au pays bamiléké.

[130] *"Les Bamiléké se distinguent donc entre eux par leur allégeance à l'égard de tel ou tel chef, ou, ce qui revient au même, à leur appartenance à telle ou telle chefferie. Ne pas appartenir à une chefferie déterminée ne se conçoit même pas"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 20).

[131] *"(...) la plantation de café est devenue l'étendard de la revendication identitaire des populations des Hautes Terres. L'accession à la caféiculture et le développement des organisations coopératives qui va de pair, représentent l'un des ciments de la proclamation de l'ethnicité Bamiléké (...)"* (op. cit. 1994, p. 188).

l'assimilation des innovations, et des changements extérieurs? Ou plus encore par l'intériorisation individuelle de valeurs et de modèles comportementaux dans des domaines aussi divers que la gestion des droits fonciers, la transmission successorale, les échanges communautaires, la sexualité, ou la concrétisation de la réussite et le rôle assigné à l'argent?

Mais dans le même temps, le partage d'un fonds commun d'"habitus" n'est pas de nature; par lui-même, à permettre une totale cohésion sociale ou à juguler les comportements non-normatifs. Revendications égalitaires individuelles, contestations "épidermiques, rancoeurs mal dissimulées, désirs réfrénés sont donc toujours présents en filigrane dans chacune de ces sociétés. Chacune d'entre elle dispose de moyens spécifiques pour y faire face (répression et promotion), avec des chances inégales de réussite selon le type de conflit ou la période historique considérée.

La société bamiléké fonctionne sur une habile dialectique de la tension - orchestrée par des structures collectives bien vivaces telles que les associations et tontines, ou la chefferie, verrou incontournable du système socio-politique. Chaque individu est tiraillé entre un désir individualiste, toujours soigneusement encouragé, et une soumission exigée au principe hiérarchique. Il doit sans cesse s'efforcer de résoudre cette contradiction intérieure. D'où une tension sans cesse renouvelée qui doit faire l'objet d'exutoires ou de verrouillages du corps social, sous peine de s'envenimer et de déboucher sur de véritables conflits ouverts comme dans le pays béti.

Dans la zone centrale camerounaise, cette dichotomie collectif/individuel n'existe pas aussi fortement, l'individu n'étant pas invité à remplir ces deux attitudes. Il a rarement à se positionner dans la communauté, à donner son adhésion et son soutien à des traditions politiques aussi encadrantes. Par suite **la société ne fonctionne pas sur le plan de la tension intériorisée, mais plutôt sur le mode de la contestation ouverte**.

III. 11. A. Le clan contre la chefferie?

*"L'organisation de la société bamiléké est fondée, avant tout, sur les associations, plus ou moins secrètes, et sur la répartition des titres" (A. RAYNAUD 1934). Par suite, elle est éminemment **hiérarchisée**, chaque individu y occupant une place nettement déterminée, et **organisée**, chaque individu faisant automatiquement partie d'une ou de plusieurs sociétés, celles-ci constituant des rouages religieux et politiques des chefferies. Cette organisation implique une **discipline** absolue"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 19). Toutes les analyses scientifiques concordent; elles décrivent une société fondamentalement inégalitaire, beaucoup plus hiérarchisée que castée, grâce à un souci constant de promotion au mérite et à la reconnaissance du principe d'initiative individuelle. Il semble donc préférable de recourir au vocable de hiérarchie ou catégorie, plutôt que de chercher à réemployer des termes tels que "féodalité", "noblesse", "caste", trop marqués historiquement ou reliés à un type de société non africaine, pour évoquer les structures sociales des Grassfields.

Par comparaison, la société béti, plus tardivement fixée et ancrée dans son espace, restée perméable aux influences, est apparentée aux formations acéphales. Elle ne dispose, en effet, ni des sociétés coutumières capables d'encadrer l'individu toute sa vie durant et d'intégrer toutes les catégories sociales au sein d'une même communauté - quel que soit leur

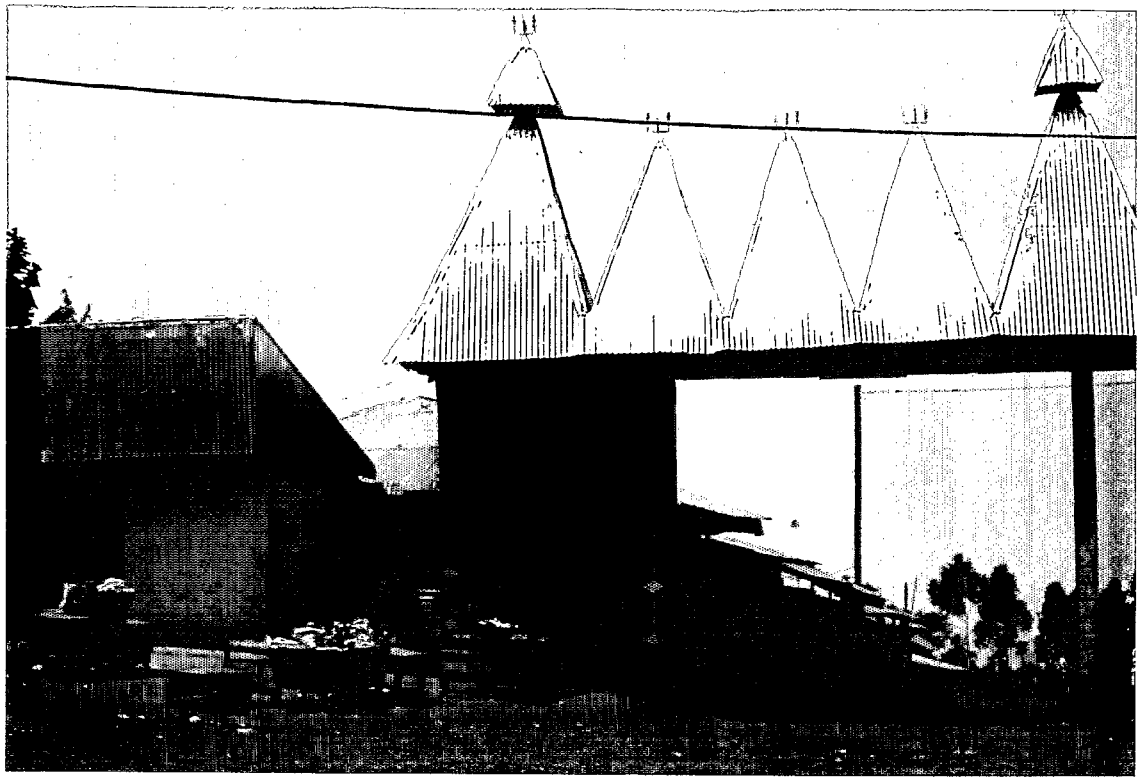

Planche 40 : **King Place de la chefferie Bafou** (chefferie de 1° degré dans la hiérarchie traditionnelle). Elle lieu à la fois de place de marché et de lieu central du pouvoir, figuré par les toits pointus de tôle. Ces derniers ont remplacé les anciens toits de "chaume" depuis les années 70.

Planche 41 : La prégnance d'une structure hiérarchique est attestée par la construction imposante du siège de la chefferie et **la représentation de son chef.** Un grand notable du Conseil des Sept pose devant une peinture du Chef de Babadjou (Chefferie Babadjou - octobre 1992).

statut ou leur richesse - ni d'un cadre spatial aussi structuré (sous-chefferies, quartiers, sous-quartiers), ni même d'un pouvoir centralisé. De même par son aspect faussement consensuel et ses mécanismes de régulation invisibles, son processus de segmentation égalitaire entre les chefs de lignage, elle paraît moins encadrante et devoir laisser beaucoup plus la place à l'individu.

S'il est indispensable de sacrifier à la description des structures sociales et des formes de pouvoir de chaque groupe, l'intérêt d'une comparaison bamiléké/béti ne réside pas dans l'opposition classique d'une société hiérarchique et d'une société égalitaire, mais beaucoup plus dans l'analyse de la formation identitaire régionale, de son maintien et de son renouvellement. Pourquoi et comment cette identité grassfields s'est maintenue malgré les événements extérieurs déstabilisants (colonisation, introduction des cultures de rente, exode rural), alors que dans le même temps, certaines de ses composantes ont plus ou moins été occultées en pays béti avec la colonisation?

III. 11. A. 1. Une société qui construit l'ordre à partir du désordre ou le primat du politique sur la parenté en pays bamiléké.

Dans la mesure où *"les habitants d'une même chefferie ne forment pas une tribu, [mais] une poussière de patrilignages de taille inégale qui n'ont aucun lien de parenté entre eux"* (J-L. DONGMO 1981, p. 48), le sentiment de leur identité provient, sans aucun doute, plus d'une adhésion volontaire à un fonds commun de valeurs et de principes, dans laquelle la perspective de promotion sociale au sein des sociétés et associations (groupes de classes d'âge, tontines, conseil des notables,...) et de redistribution clientéliste constitue un élément attractif supplémentaire, propre à assurer une forte cohésion sociale et une participation active de l'individu.

* Des hiérarchies non castées, tributaires du pouvoir central, inaugurant une tradition clientéliste

Si l'on se réfère aux nombreuses études portant sur les formes de pouvoir[132], la société traditionnelle bamiléké serait un modèle d'organisation territoriale (maillage régulier en quartiers), d'encadrement social et de commandement hiérarchique, fonctionnant apparemment sans à-coups, grâce à la puissance de ses pouvoirs centraux régulateurs et à la compétition entre les hommes pour acquérir des distinctions. En poussant très loin l'artificialisation de son milieu et en multipliant les éléments symboliques (bocage, chapiteaux, maison des crânes, bois sacré, disposition spatiale de l'habitat), elle est immédiatement perceptible à l'observateur. Ainsi guidé dans cet univers fortement artificialisé, il a tendance à tenir pour figé ce qu'il perçoit et a tôt fait de concevoir des schémas explicatifs (l'héritier unique ou la répartition ternaire des terroirs). Le carré de la parcelle et les lignes du bocage ont quelque chose de rassurant, de simplifié ou d'épuré, confronté au fouillis végétal de la forêt dégradée. La société donne, quant à elle, l'impression de multiplier niveaux hiérarchiques (de privilèges, de considération) comme dans une société

[132] Chefferie Baleng de la subdivision de Bafoussam pour R. DELAROZIERE (1949); C. TARDITS (1960); chefferies de Bandjoun, Batié et Bangam pour J. HURAULT (1970); chefferie Bangwa pour Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (1976, 1991); chefferie de Bana pour J-C. BARBIER (1974, 1977).

"castée". Vision également faussement simpliste. Car, sa réalité est beaucoup plus complexe. Structures lignagères, hiérarchies des privilèges, niveaux de considération, organisation territoriale se complètent, se superposent et s'enchevêtrent.

La stratification sociale est presque entièrement basée sur la relation tissée avec le chef : c'est par rapport à lui que chaque chef de lignage, chaque exploitant situe sa place dans la société, puisque le chef s'identifie à la chefferie elle-même. La chefferie comme pouvoir de l'espace et espace de pouvoir forment, de ce fait, une même entité.

On distingue ainsi, selon les chefferies et les formes de classement, quatre catégories de chefs de lignage : les notables, les fils et descendants de chef, les serviteurs-dignitaires[133] ou héritiers de serviteurs du chef, les simples villageois.

Tableau 150 : Répartition des 202 chefs de groupe lignager de la chefferie Bangwa (Ndé) en 1973

NOTABLES		FILS DE CHEF *		SERVITEURS	
Nze	11	*Nze*	19	*Nze*	7
Fô	6	*Mefô / Mafo*	11	*Tefô*	9
Menkap	11	*Nkuphu*	6	*Mbe'e*	26
Nguembô	18	*Nguafô*	7	*Sa'*	23
Sa'	1	*Tèfô*	3		
		Sup / Sob	21		
		Mbe'e	10		
		Sa'	13		
TOTAL :	47		90		65

Source : Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (1991, p. 145).

* ***Mefô*** ou ***Mafo*** signifie "mère du chef", ce titre revient de droit à la vrai mère du chef ou à une de ses soeurs;

Nkuphu ou ***kuipu*** ("celui qui reçoit la main" ou "celui qui a hérité avec le chef") est accordé au frère consanguin qui seconde le chef et qui le remplace en cas d'absence;

Nguafô "enfant du chef" est décerné à un frère utérin du chef; ***Tèfô*** à un simple frère consanguin;

Sup ou ***Sob*** qui veut dire "celui qui poignarde" est donné aux autres frères qui ont acquis une stature sociale importante par leurs propres moyens.

[133] Il existait au moins deux catégories distinctes de serviteurs, selon leur fonction dans la chefferie : les ***tchinda*** ou domestiques du chef, les ***wala*** (i.e. "celui qui prend soin du chef") sont de *"véritables prêtres-dignitaires, dont l'activité s'exerce dans les domaines religieux, politique, administratif et judiciaire, en vertu d'une délégation de pouvoirs permanente, (...) qui leur est déférée par le chef"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 57). Ce groupe des serviteurs était, à l'époque précoloniale, constituée par les captifs de guerre et par certains enfants dont le chef devenait le tuteur légitime (orphelins, fugueurs, illégitimes, battus, gagés par leurs parents en échange d'une dette non remboursée, voire des fils de chef confiés à la protection d'un chef voisin).

Néanmoins, ce qui différencie nettement la société bamiléké d'une véritable société à castes, c'est **la possibilité pour les simples habitants de la chefferie d'accéder individuellement à une dignité et une considération supérieure à leur situation d'origine par cooptation**. Ou encore la possibilité pour deux familles de rang social inégal de nouer des alliances par le mariage. Le chef a la possibilité d'attribuer certains titres, soit à des chefs de lignage qui n'appartiennent pas à sa famille à la suite de services rendus, soit à la communauté. Pour acquérir un titre, deux stratégies s'offraient à un individu : devenir un serviteur du chef ou accumuler dans une activité non traditionnelle[134].

Parmi les titres de notables qui ne sont pas réservés à la parentèle du chef dans la chefferie Bangwa, Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN relève ceux de ***menkap***, c'est-à-dire "grand notable", *nguembô* qui signifie "huile et taro" - deux signes distinctifs de richesse - *nze* ou "héritier" (qui n'a cependant pas de valeur honorifique spécifique puisqu'il s'appliquait autrefois à chaque chef de lignage). Celui de *sa'* ("guerrier") tend à disparaître, tandis que celui de *mbe'e* ("celui qui soutient le chef") n'était pas réservé aux serviteurs et pouvait être attribué à des fils de chef.

Pour sa part, R. DELAROZIERE établit une classification des titres non plus sur la base des liens noués avec le chef mais plutôt en fonction du rôle joué auprès de la chefferie et des services rendus. Il distingue ainsi les "titres accordés aux descendants des fondateurs de la tribu" (*nzendie* ou *nze*, *nza*, *za*, *nzeze* qui signifie "héritier"), les "titres accordés au moment de l'intronisation du chef" et qui correspondent à la classe des descendants du chef (voir tableau ci-dessus)[135], puis les "titres accordés à la suite de services rendus au chef ou à la collectivité" (celui de *fonte* ou sous-chef, celui de *wambo* qui désigne un homme particulièrement dévoué, et de *sob*), enfin des "titres accordés en reconnaissance des services rendus à la guerre".

Cette importante stratification sociale se retrouve également dans les différentes sociétés coutumières de la chefferie. Elles regroupent les chefs de famille ou de lignage et sont censées permettre une large représentation de l'ensemble de la société. Elles s'occupent de l'ensemble des activités politiques, économiques et religieuses de la chefferie. Par suite, *"elles tempèrent* [quelque peu] *le pouvoir personnel du chef et font de lui un* [sorte] *de souverain constitutionnel"* (op. cit. 1949, p. 128). A Bandjoun, les onze sociétés qui existaient en 1970 peuvent être regroupées en quatre niveaux de renommée, *"en fonction de la difficulté d'admission et des dépenses imposées aux postulants"* (op. cit. 1970, p. 7). A chacune d'entre elles correspond un ensemble de signes distinctifs, matériels et honorifiques : l'accès à la 1°

---

[134] *"(...) entrer au palais du chef comme serviteur, en espérant qu'après plusieurs années de dévouement, le chef les récompenserait en leur offrant une bonne terre, des femmes et un siège dans la société secrète de la chefferie. La seconde, moins rapide, comportait plusieurs étapes : prendre une terre, s'y installer avec une première femme, faire fructifier les plantations et développer le petit bétail, afin d'amasser un pécule permettant d'acheter un fonds de commerce. En cas de développement du négoce, l'homme devenu grand commerçant pouvait prendre d'autres épouses pour accroître sa descendance; il était alors un fondateur de lignage potentiel et il pouvait prétendre à un titre que le chef lui accordait moyennant d'importantes contre-prestations". La hiérarchie politique s'articule ainsi sur deux statuts non exclusifs dont l'un est préétabli et l'autre à acquérir"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN, 1976, p. 96).

[135] Avec toutefois deux titres qui n'apparaissent pas à Bangwa : celui de ***tafo***, attribué au grand-père maternel du chef et celui de ***nzemafo*** qui est donné à l'oncle maternel du chef.

catégorie permet d'avoir une place de lamentation et une allée d'honneur conduisant à la concession proprement dite, la deuxième catégorie autorise la construction d'une case d'honneur (*fa*) en perches de raphias, la troisième une grande toiture débordant la seule superficie de la case, soutenue par des poteaux généralement sculptés. Chaque réunion suit un déroulement précis et les participants sont soumis à un ordre strict de préséance : le chef occupe la position centrale, à sa gauche et à sa droite se situent les notables serviteurs et les notables issus de la lignée du chef, en suivant un ordre de dignité décroissante.

Le second principe qui permet la mobilité hiérarchique et évite de figer les différences sociales, c'est **la transmissibilité intergénérationnelle limitée des titres**. Certes, le titre se transmet par héritage et ne peut sortir de la famille, mais sa pérennité est limitée dans le temps. Ainsi *"la qualité de descendant de chef perd progressivement de la valeur à mesure qu'on s'éloigne de l'origine. Seuls sont considérés comme tels les descendants d'un chef à la première et à la deuxième génération. Au-delà de la 3° génération en ligne paternelle, les individus sont tout à fait retombés au niveau ordinaire"* (J. HURAULT 1970, p. 4). De même le titre de notable attribué à une personne ne se transmet qu'à l'héritier-successeur choisit par le père et pas aux autres fils qui sont placés sur le même pied d'égalité. La société bamiléké, tout en assignant à chacun une place bien établie, ne jugule donc pas les vélléités de promotion sociale de tel ou tel individu, se bornant à les canaliser, les évaluer. Il s'agit, en quelque sorte, d'**une véritable promotion au mérite**, basée sur l'évaluation de ses actions personnelles (on verra ultérieurement que cette règle est respectée dans les associations communautaires et dans les transferts de solidarité).

Ces principes de base trouvent leur confirmation dans les sociétés de quartiers et les associations d'épargne et de crédit (tontines) où rien ne différencie les participants. En réalité, ce qui importe ce n'est pas tant la valeur intrinsèque du titre décerné, et le rang qu'il détermine dans la société, que l'usage concret qui en est fait par le bénéficiaire. Entre deux personnes possédant des titres de valeur équivalente, la prééminence ira à celui qui aura manifesté la plus grande sociabilité, par son accord indéfectible aux principes traditionnels et sa participation aux différentes associations communautaires. Ainsi se détermine la place réelle de l'individu dans la chefferie.

Le renouvellement de la hiérarchie n'est pas fondamentalement endogamique (transmission successorale), dans la mesure où un individu peut être distingué par le chef et recevoir un titre, ouvrant ainsi la voie à une promotion au mérite. *"Grâce à ces nominations continues, la hiérarchie sociale de la chefferie est restée à la fois préétablie et ouverte"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1991, p. 144). Ce qui permet à J. HURAULT ou J-L. DONGMO d'y voir le fondement même du dynamisme de la société bamiléké et de sa capacité à la survie. L'accès dans les sociétés coutumières diffère fort peu de ce schéma : moyennant paiement d'un droit d'entrée, variable selon l'importance de chaque société, il est possible d'en faire partie. Plus ce droit sera élevé, plus l'appartenance à une telle société sera considérée valorisante. Le paiement d'un droit d'entrée ne dépend pas uniquement de la

noblesse du titre convoité mais également du niveau de revenu de l'intéressé et de son statut social antérieur[136].

Le passage d'une société à l'autre est possible, à charge au nouveau membre de **se distinguer par un comportement exemplaire** (pertinence des conseils prodigués dans les différents conflits fonciers ou familiaux locaux, au moment de la désignation des successeurs des chefs de lignage, participation aux différentes cérémonies traditionnelles) : le chef décide alors de la valeur du titre à attribuer. L'acquisition d'un degré supérieur de dignité peut également **être facilitée par le parrainage actif d'un membre et quelques dépenses "clientélistes"**. A Bandjoun, la progression d'une société à l'autre suit un ordre préétabli : on passe d'une société mineure à une société d'importance plus élevée (J. HURAULT 1970), tandis qu'à Bangwa, le postulant est libre de choisir la société qu'il veut intégrer et peut cumuler l'appartenance à plusieurs associations.

"Le renouvellement systématique de la noblesse" par distribution de titres de noblesse, désignation de chefs de quartier ou alliances matrimoniales, ouvre des perspectives à chaque individu libre méritant et *"permet [à la fois] au nouveau chef de s'affranchir (...) de la tutelle de la noblesse laissée par son père pour s'appuyer sur celle créée par lui-même"* (J-L. DONGMO 1981, p. 49). Ainsi se met en place une nouvelle communauté d'intérêts réciproques, de dépendance, d'autorité et d'alliance qui permet de conclure au **clientélisme et au népotisme manifeste de l'organisation politique bamiléké** (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1991, p. 174).

* La recomposition historique de la chefferie[137]

Sociologues, anthropologues se sont longuement penchés sur les fondements socio-politiques de la chefferie bamiléké et sur les mérites encadrants comparés des sociétés acéphales et à chefferie. Il est donc inutile d'y revenir. La recomposition progressive du pouvoir dans le contexte actuel de crise (nouvelles élites, nouveaux courants politiques) oblige cependant à s'interroger sur la pérennité de la chefferie. Saura-t-elle survivre à cette nouvelle crise, comme elle a su s'adapter à la monétarisation des campagnes, survivre à la guerre civile et à la politique coloniale de regroupement, résister à la "domanialisation" du territoire? N'est-elle, en fin de compte, plus qu'un trompe-l'oeil? Ou n'est-ce pas en fin de compte ce trompe-l'oeil qui lui a permis de survivre à chaque fois ?

---

[136] *"Lorsque le chef attribuait un siège à un commerçant, le promu devait offrir des présents proportionnels à sa richesse, mais s'il l'offrait à un serviteur qu'il tenait en affection, celui-ci ne remettait que des cadeaux d'usage : chèvres, calebasses d'huile de palme et de cauris. L'héritier d'un sociétaire, quant à lui, prend automatiquement la place de son père; s'il n'a pas à "payer la chaise", son père l'ayant fait pour lui, il doit en revanche "payer à boire" aux membres de l'association"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1991, p. 168).

[137] *"En effet, les différences observées ne sont pas seulement culturelles (...) mais s'inscrivent plus profondément dans l'histoire. Les rapports sociaux - par exemple ceux qui rattachent chaque groupe ou individu au pouvoir central du chef - réactualisant les situations historiques où se sont constitués ces rapports. Ceux-ci ne sont donc nullement uniformisés à l'intérieur d'une même chefferie. Mieux, **les institutions de la chefferie vont se réagencer continuellement en fonction du contexte économique et politique**"* (J-C. BARBIER 1973, p. 12).

Durant la période comprise entre 1935 et 1945, la chefferie fut, à maintes reprises, soumise à des événements extérieurs propres à la déstabiliser. Sur le plan juridique par exemple, le chef a l'obligation d'arbitrer les différents types de conflits existants dans la chefferie (fonciers, vols, adultère) en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la tradition. L'extension du droit pénal français à l'ensemble des territoires africains par la loi du 30 août 1946 (C. TARDITS 1960, p. 36) et la création des tribunaux de subdivision contribuaient à affaiblir le pouvoir judiciaire des chefs traditionnels. Il devenait possible, en effet, de faire appel d'un jugement de la chefferie auprès de ces tribunaux, donc de contester, le bien fondé du droit coutumier. Rapidement cependant, on s'achemina vers une sorte de modus vivendi entre les deux juridictions, le chef se chargeant de régler la majorité des problèmes de voisinage au sein de la chefferie, seuls les litiges - non réglés - de quelque importance passant par les tribunaux de subdivision.

Parallèlement, les rapports de tournée des administrateurs coloniaux relèvent, **à partir des années 1933-34, sans doute en liaison avec la crise économique et le retour au village des émigrés de la vallée du Mungo, une désaffection pour les grandes sociétés ou sociétés de notables**. Il s'agit *"des groupements constitués à la fois par des dignitaires apparentés au fon (kwipeu, mafo, etc.) ou à son service (mwambo, wala, etc...)"* (C. TARDITS 1960 p. 47). La déshérence progressive des plus importantes, tels que le *kuentang* - qui examine le cas des contrevenants à la tradition et à la bienséance (vol, adultère) - ou encore du *kumdzo* - chargé de traiter les affaires graves de la chefferie - ne laissèrent pas d'inquiéter l'administration coloniale. Dans la mesure, où une perte d'influence de la chefferie, qui lui servait de relais direct pour le prélèvement des impôts ou le maintien de l'ordre social, risquait de lui être dommageable. C'est pourquoi, on en vint, à la fin des années 1943-44, à essayer de décentraliser les tâches administratives de la chefferie supérieure aux chefferies de quartier et de sous-quartier pour les impliquer plus directement. Ainsi, pensait-on supplanter l'ancienne armature sociale coutumière consultative, mais trop axée sur le respect de la tradition, par un renforcement des tâches conférées individuellement aux chefs. Le colonisateur maintint ce système d'administration quasi indirecte à l'avantage des chefs durant toute la durée de sa présence, n'essayant pas d'interférer outre mesure dans le fonctionnement interne de la chefferie (J-F. BAYART 1978, p. 12).

L'insurrection upéciste et la répression coloniale qui s'ensuivit dans le pays bamiléké, marqué notamment par une politique de regroupement forcé, ont directement contribué à la désagrégation momentanée de la chefferie traditionnelle[138]. La révolte n'avait pas pour objectif avoué de mettre à mal les structures traditionnelles, ni de déstabiliser les chefferies, mais la collusion de nombreux chefs avec le pouvoir colonial rendit inévitable cette confrontation. Cette impopularité de la chefferie est née de l'altération du régime foncier communautaire traditionnel au profit visible de leur lignage. De chef de terre - ayant pour tâche de redistribuer la terre en lotissant tous les exploitants ayant besoin de terre, certains avaient progressivement glissé au statut de possesseur foncier retirant un bénéfice personnel de cette rente foncière. En acceptant de jouer également le rôle de substitut local de

---

[138] *"(...)* [Les] *bouleversements subis au cours des troubles de la période 1958-62, (...) se sont étendus à la presque totalité de la région. Dans la plupart des groupements, l'habitat dispersé a été détruit par l'incendie, et la population rassemblée dans des villages groupés créés à la hâte, sans tenir compte des structures locales. Les chefferies ont été détruites, beaucoup de notables assassinés. Le mouvement d'émigration vers les villes, déjà considérable avant les troubles, s'est fortement amplifié."* (J. HURAULT 1970, p. 2).

l'administration coloniale, pour la levée des impôts et la levée de main d'oeuvre forcée pour accomplir des travaux d'intérêt général (jusqu'en 1946), la chefferie avait réussi, en outre, à cristalliser un certain capital de rancune. Cette période troublée fut donc l'occasion de régler des conflits personnels avec les élites traditionnelles, sous couvert de soulèvement populaire. Certains chefs acceptèrent de se rallier à la guérilla en reconnaissant publiquement leurs erreurs passées au cours de séances populaires d'autocritique; d'autres, cependant, ne s'y résolurent pas et furent éliminés par le pouvoir upéciste dans les zones ayant basculé dans la rébellion ouverte. Inversement, dans les zones sous l'emprise de l'armée française, certains chefs furent destitués au profit de certains notables moins suspects de sympathie envers l'UPC. Dans les deux cas, la période fut propice à certaines usurpations de pouvoir (chefferie Baleveng dans la Ménoua), sans que le retour à la paix n'amène de retour en arrière au profit des anciens chefs détrônés.

Pour J-P. WARNIER (1993), il était peu probable que la rébellion upéciste parvienne à démanteler la chefferie, dans la mesure où elle ne proposait aucun modèle de société démocratique en lieu et place de structures qui pouvaient être discréditées. Elle n'aurait ainsi pas su profiter de cet avantage historique, trop accaparée par sa lutte armée contre le pouvoir colonial. En pratiquant une politique systématique des *"destructions dépourvues d'objectifs clairement déchiffrables"* qui ressemblait parfois fort, vu de l'extérieur, à du simple banditisme, la guérilla s'est peu à peu repliée sur elle-même sans jamais réussir à gagner totalement les populations à leur cause. La rébellion s'est résumée à *"une protestation aveugle capable de mettre à mal des principes d'organisation politique et sociale séculaires sans pour autant les détruire"* (op. cit. p. 216). **En s'attaquant aux manifestations concrètes du pouvoir hiérarchique** (notables et chefs, cases de la chefferie) **plutôt qu'à son principe, les militants de l'UPC n'ont fait que temporairement la déstabiliser**, l'amoindrir, l'amenant parfois même à se recomposer pour mieux renaître.

Dans le même temps et à partir des années 1958-59, sous prétexte de protéger les populations "libérées", les Bamiléké furent consignés, à proximité des bases de l'armée, dans des regroupements qui donnèrent naissance à de véritables petits bourgs. En réalité, par cette pratique et en la poursuivant bien après l'Indépendance (1967), le gouvernement camerounais poursuivait l'élaboration d'un véritable modèle socio-économique contraire aux habitudes bamiléké. Un rapport daté de décembre 1963 - dit rapport POMMAILLOU - intitulé La relance de l'économie et les perspectives de développement de l'Inspection Fédérale de l'Ouest, définit ainsi clairement la supériorité et les avantages au maintien du regroupement des populations : *"il semble bien que le regroupement s'avère, sur le plan agricole et dans les conditions particulières qui nous occupent, supérieur à l'habitat isolé... Nous pouvons donc dire que l'action de regrouper a constitué un facteur positif d'amélioration de l'habitat rural et qu'il serait souhaitable que ces regroupements soient maintenus"* (op. cit. p. 340, cité par J-L. DONGMO 1971, p. 82).

Les regroupements ruraux coïncidaient rarement avec les limites de telle ou telle chefferie, sauf pour les plus petites qui ne pouvaient pas servir de cadre à plusieurs regroupements (Bangam et Fotoména par exemple). La majorité des 103 chefferies de l'Ouest furent dépecées pour donner naissance à quelque 142 regroupements en 1962. *"C'est le cas de Bangang et de Bamendou par exemple. Il arrive même que des regroupements soient formés de gens issus de plusieurs chefferies limitrophes; c'est par exemple le cas de Babadjou Toumaka formé de 12 quartiers de Babadjou et de 6 quartiers de Bamessingué"* (op. cit. p.

82). Ces différents regroupements totalisaient environ 325.000 personnes en 1962, soit 61% de la population totale du pays.

Tableau 151 : Evolution de la population des regroupements entre 1962 et 1967.

	BAMBOUTOS	MENOUA	MIFI	NDE	HAUT -NKAM	ENSEMBLE
1962	91.486	72.350	63.892	83.094	78.882	324.579
1967	54.432	35.003	21.115	37.480	43.552	191.588
Evolution	- 40,5%	- 51,6%	-.67,0%	- 54,9%	- 44,8%	- 41,0%

Sources : J-L. DONGMO (1971).

Les conflits de compétence étaient, en outre, nombreux, au sein de ces nouvelles circonscriptions, entre le pouvoir traditionnel des chefs, la direction militaire et l'autorité des préfets et sous-préfets mis en place. Cette rivalité fut nettement préjudiciable à la majorité des chefs traditionnels qui, de surcroît, étaient dépossédés des attributs de leur pouvoir. Difficile d'affirmer cependant si cette épisode a laissé des traces dans les mentalités, si - en fin de compte - la chefferie, démystifiée et battue en brèche, a pleinement réussi a renaître de ses cendres. La structure par chefferie paraissait donc minée et vouée à disparaître à court terme. En apparence uniquement. Car, par un prodigieux revirement, dès l'instauration de la paix, les Bamiléké s'efforcèrent progressivement de regagner leurs concessions natales et de récupérer leurs champs, retournant ainsi à un habitat dispersé ou en petits hameaux. Les regroupements se vidèrent de près de la moitié de leurs occupants en l'espace de cinq ans. En 1967, ils ne représentaient plus que 36% de la population rurale de l'Ouest (191.000 ruraux), c'est-à-dire une inversion complète de la situation d'ensemble. **Le retour des exploitants dans leurs anciens quartiers a abouti à réinvestir, de fait, la chefferie, lui redonnant pouvoir et vie.** C'est globalement à une restauration de l'ordre ancien ou du moins à un rétablissement de la chefferie dans ses bases et son fonctionnement.

La chefferie semble être passée tour à tour par des stades de contestation et de recomposition depuis l'introduction de la caféiculture (1930). Chaque période de déstabilisation remet en cause périodiquement son existence, mais appelle parallèlement un renforcement et une confirmation de ses valeurs. La limitation coloniale imposée à la culture de l'Arabica au début des années 30, au seul profit des chefs traditionnels et notables, a par exemple renforcé la position économique des représentants de l'ordre traditionnel. Mais elle contribuait parallèlement à créer un ressentiment certain à leur encontre au sein de la masse des exclus, donc le ferment d'une sourde contestation, plus ou moins intériorisée. On a rappelé précédemment aussi comment le déclin des conseils de notables,

faisant craindre à l'administration coloniale un affaissement des pouvoirs de régulation, avait amené cette dernière à renforcer les attributions administratives des chefs de quartier (levée de l'impôt) au risque d'indisposer les contribuables. De même, en prenant au pied de la lettre le principe d'autorité hiérarchique, certains chefs déchaînèrent l'ire de leurs dépendants qui laissèrent libre cours à leur violence durant la rébellion.

La chefferie mit du temps à se relever de cette période. Et encore *"le système politique ne redevint pas ce qu'il était, la révolution avait en quelque sorte réussi. Depuis lors, les chefs ont perdu la majeure partie de leurs pouvoirs traditionnels. Ils n'ont plus le droit de retrait sur les terres, ni celui de disposer du travail de la population (...)"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1991, p. 201). Ce n'est réellement que tardivement qu'elle paracheva la restauration de son cadre socio-spatial (bocage, cases de la chefferie). Dans cette entreprise, elle a tiré pleinement profit de sa complémentarité avec le monde urbain, recevant en retour considération et intérêt de la part des élites urbaines. Ainsi, a-t-on assisté au développement des associations traditionnelles (tontines, amicales, etc...) en ville et d'un intérêt urbain pour les signes de notabilité. Des jeunes chefs, entrepreneurs (Babadjou, Bandjoun) ou fonctionnaires (Bazou), formés à l'extérieur ont hérité de la charge de chef, en cherchant parfois à s'émanciper du contrôle serré des notables ou en dérogeant à certains traditions. Cette ouverture de la chefferie sur une certaine "modernité" ne se fait pas sans difficultés et les rénovateurs se heurtent bien souvent à la fronde d'"anciens" pour qui le pouvoir hiérarchique doit rester directement inspiré par la tradition.

* La chefferie : référent parental et paradigme territorial[139]

C'est sans aucun doute **cette parfaite cohésion entre le système économique - faisant la part belle au mérite et à l'enrichissement personnel - et le système social - très hiérarchisé et élitiste**, mais en même temps ouvert à la promotion sociale de ceux qui étaient acquis à ce principe d'inégalité - qui **garantit à la chefferie un à-venir sans avoir à changer**.

Il ne faut pas négliger outre mesure le mode de reproduction sociale bamiléké comme élément explicatif de la pérennité de la chefferie. Le principe fondamental de patrilinéarité qui régit en permanence l'ensemble de la société est sans doute un atout pour son maintien. Chaque patrilignage se définit par référence à un membre historique fondateur du lignage, généralement un notable, voire un chef, mais toujours une personne ayant eu une charge politique (J-C. BARBIER 1977, p. 7). A défaut de souvenir précis de ce dernier, on se reconnaît dans un successeur plus récent à la tête de l'unité lignagère. Chaque lignage se rattache donc à une lignée fondatrice, dont l'héritage (culte de crânes, droits sur la terre, répartition des biens et arbitrage) est confié à un des fils vivant à chaque génération. *"C'est dans la chefferie que sont conservées les dépouilles des ancêtres et que le culte leur est rendu, c'est dans sa chefferie que l'émigré reviendra vieillir et mourir; c'est là qu'il sera enseveli"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 19). On comprend dès lors l'importance que revêtent les visites

---

[139] *"Le **principe territorial constitue une nette différence par rapport aux sociétés** lignagères et **acéphales**. Dans ces sociétés, les lignées qui émigrent continuent à se référer politiquement à leur groupe d'origine, même si la distance en empêche l'application concrète. Le groupe d'appartenance est l'unité lignagère. Par contre, dans le cas bamiléké, l'émigré dépend du chef sur le territoire de qui il est installé"* (J-C. BARBIER 1977, p. 15).

à la famille et à la concession paternelle, au "territoire lignager" devrait-on presque dire. Sauf cas de conflit ouvert, les liens entre les cellules familiales au village et en ville sont entretenus avec assiduité. On ne se contente pas de venir au village pour enterrer un oncle, assister à l'intronisation d'un chef, participer à une réunion de famille ou de la tontine, on vient aussi apporter un soutien financier aux parents pour la construction d'une maison, pour la scolarité des petits frères. Ces allées et venues fréquentes permettent aux émigrés de participer activement à la vie sociale du village.

La cohésion sociale au sein du lignage identifié est forte, même si les différentes lignées (ménages) au sein de chaque patrilignage connaissent une importante autonomie au quotidien. C'est toujours à cette unité lignagère que l'on se réfère en cas de litige (foncier, matrimonial). L'arbitrage est exercé par le chef qui a été investi de l'héritage patrilinéaire (pouvoirs, droits, devoirs). La chefferie constitue donc le réceptacle supérieur qui canalise les forces individuelles, permet de résorber les contradictions en leur donnant une signification et une cohésion d'ensemble; elle constitue la clé de voûte indispensable à la compréhension d'un système social qui, partout ailleurs, aurait déjà implosé par suite des tensions, inégalités, contradictions intrinsèques[140].

Cette relation de parenté ne constitue cependant pas le seul facteur dominant de la cohésion socio-politique des chefferies. L'attachement du "Bamiléké" à sa chefferie peut, en outre, s'expliquer par des motifs d'ordre économique. C'est au village que le propriétaire absentéiste possède sa plantation et ses champs vivriers, que la réussite économique trouve sa matérialisation par la construction d'une résidence secondaire. De même, le *"chef politique peut accroître ses interventions en tant que propriétaire foncier, révélant ainsi une structure politique au-dessus des groupes de parenté"* (J-C. BARBIER 1977, p. 14). En cherchant à se faire distinguer par le chef, un chef de lignage avait la possibilité d'accéder à de nouvelles terres. Hiérarchie politique et territorialité sont donc au coeur de la chefferie comme éléments de fixité autour desquels tout s'organise.

La structuration de l'espace que les chefferies imposent à la Province de l'Ouest est achevée depuis 1960. Les 103 chefferies tissent un maillage serré, irrégulier, presque figé comparativement à l'essaimage progressif des unités administratives[141]. Mais ce quadrillage spatial est très inégal par la taille et la population des chefferies (chefferie Bandjoun compte environ 57. 000 habitants en 1987 pour 264 km² alors que la chefferie Bawan dans le même département de la Mifi ne rassemble que 5.200 personnes sur 15 km²). Cette différence d'échelle introduit donc une nuance importante dans l'image pseudo-uniforme du pays bamiléké.

---

[140] *"Les groupes lignagers divisés en deux descendances, agnatiques et utérines, sont unifiés à un niveau supérieur par le statut exceptionnel du chef. L'emboîtement du système de parenté dans l'organisation sociale centrée sur le "père du pays" confère à cette société son aspect structuré et tranché (...). Il a permis aux Bamiléké d'assumer les contradictions croissantes entre la tradition ancrée dans les dettes et la modernité fondée sur le crédit"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR, 1991, p. 229).

[141] Un arrêté de septembre 1992 vient d'élever les arrondissements de Baham et de Bandjoun au rang de département.

On pourrait donc croire que l'espace de référence serait fourni par les entités administratives avec l'évolution des mentalités et la connivence entre villes et campagnes dans l'Ouest. Or, il n'en n'est rien. C'est le morcellement en quartiers et villages qui a la préférence et configure la pensée. L'espace vécu - par le biais des alliances matrimoniales, les différents terroirs d'exploitation, les marchés - l'emporte toujours, par sa fonctionnalité immédiate, sur l'espace pensé, imposé de l'Etat cartésien. Le meilleur exemple est fourni par les regroupements de population opérés durant la guerre civile (1958-1962). Dès que la menace s'est estompée, les planteurs ont généralement repris possession du territoire familial et ont retrouvé l'espace mental de la chefferie. Certains sont cependant restés dans les anciens centres de regroupement, sensibles à l'attrait des services qu'elles offraient (marché, dispensaire, ventes à emporter, stationnement). La chefferie, désertée durant la guerre, désincarnée presque, était remplacée par ces bourgades-marchés comme lieu principal de socialisation.

L'espace mental différencie autant des micro-espaces, spécialisés, historiquement différenciés, qu'il y a de chefferies. Chaque planteur s'inscrit dans un espace doublement circonscrit : par son appartenance à un lignage et un terroir unique (trame individualiste), par un dialecte particulier et des élites personnalisées (trame collective). Il est en permanence écartelé entre une historicité du terroir, fixe, cloisonné, et une historicité de la ville, relationnelle et mobile, à créer et recréer en permanence. La chefferie est donc à la croisée de cette inertie (tradition) et de ce mouvement (changement). A chaque fois que le chef a su garder le contact avec ses "citoyens", intégrant *"tradition"* et *"modernité"*, par son dynamisme politique et son rôle d'arbitre, il a permis à la tradition de survivre et à la chefferie de garder une certaine convivialité et une forte prégnance sociale (Balatchi, Fondjomekwet, Fossong-Wentcheng, Babadjou). Partout ailleurs la chefferie a perdu sa dimension sociale (Bangwa, Bana, Baleveng, Fongo-Tongo, Bamessingue) et le jeune chef doit partir à la reconquête de cette confiance (Bazou, Bandoumveng). Dans le Bamiléké méridional, zone de déprise rurale, le chef, quoique concurrencé par les élites urbaines, a souvent gardé pouvoir et considération sociale. Cela s'explique aisément. Possédant de vastes réserves foncières redistribuables, il est un "chef de terre" au poids économique certain.

Il y a en effet, **un besoin impérieux dans le monde rural bamiléké à se reconnaître dans la chefferie et ses notables, ou plutôt dans ses élites**. Car aujourd'hui la chefferie se définit moins par ses règles, sa hiérarchie, ses traditions intrinsèques que ceux qui la représentant et s'en revendiquent. Ce sont ces dernières qui, en s'investissant dans la vie de la chefferie, en jouant le rôle de marchepied économique pour certaines catégories sociales, lui redonnent vie. *"La chefferie et les ruraux se sentiraient nus et démunis sans leurs notables. Leur présence est, comme telle, désirée. La chefferie ne veut pas se vider de ses forces vives. Elle a encore besoin de ses entrepreneurs-notables pour assurer sa reproduction symbolique"* (J-P. WARNIER et D. MIAFFO 1993).

Si **la force de la chefferie est donc d'avoir su créer des combinaisons spatiales et mentales sur lesquelles les transformations du réel** (économie, guerre, paysage) **ont eu peu de prise**, n'arrive-t-elle cependant pas aujourd'hui au point ultime de son paradigme de recomposition? La crise politique actuelle ne risque-t-elle pas d'entamer également son équilibre et de rouvrir une brèche dans la cohésion et la reproduction sociale identitaire bamiléké? Une fois encore, les forces asociales et centripètes, toujours en germe, qui concourent à la déstructuration ne pourraient-elles pas reprendre le dessus? Difficile d'établir

une véritable prospective, les rapports de force apparents évoluant en permanence et de manière très rapide. A. MBEMBE croit, pour sa part, à la conjonction d'un certain nombre de facteurs propices à la déstructuration des équilibres présents dans la chefferie.

> *"Après les grandes révoltes des années 1959-1962 et la décapitation des maquis de l'UPC (...) en 1971, la reconstitution de la chefferie a été prestement opérée. De nouveaux équilibres ont été forgés, et de nouveaux rapports d'autorité et de dépendance se sont tissés autour des réseaux d'entraide économique (réorganisation des tontines, prestations financières diverses des fonctionnaires originaires de la région, construction de raccordements routiers, travaux d'équipement,...), de l'acquisition des titres, de la réception des héritages, de l'importance accrue des funérailles et des mutations intervenues dans les régimes matrimoniaux coutumiers. Ces équilibres sont aujourd'hui mis à mal. De sérieuses rivalités opposent à nouveau les chefferies entre elles, sans compter les luttes de succession propres à chacune d'elles, et envenimées non seulement par la concurrence multipartisane, mais aussi par le forcing de l'administration et sa volonté de caporalisation des structures dites coutumières. De nouveaux conflits opposent également les élites qui sont restées au "terroir" et celles de la "diaspora".*
>
> *Un décalage aux conséquences sociales imprévisibles est en train de prendre corps entre, d'une part, les chefs qui, ayant à présent renoncé à adopter une position de neutralité, sont à présent acquis, pour des raisons diverses, à l'administration, et, d'autre part, une partie importante de leurs sujets (les jeunes notamment) ainsi que les villages entiers gagnés aux partis d'opposition. (...) la pression qui monte à l'intérieur des chefferies n'est pas sans rappeler les dislocations qui précédèrent l'embrasement de la région entre 1959 et 1962"*
>
> (A. MBEMBE 1993, p. 360).

III. 11. A. 2. La société pseudo-égalitaire béti en gestation continuelle.

Si la société à chefferie bamiléké et la société acéphale béti sont toutes deux des sociétés lignagères, patrilinéaires et virilocales, le processus de segmentation intervient selon des modalités fort différentes. Tandis que dans le pays bamiléké, il est automatique à chaque génération et fait de chaque héritier un fondateur de lignage[142], dans les sociétés acéphales du Centre du Cameroun il intervient surtout de manière circonstancielle, suite à des conflits entre parents (collatéraux, aînés-cadets). La scission lignagère opère donc généralement par réaction, contestation de l'autorité et de la parenté et non pas selon un processus immuable de reproduction[143].

---

[142] Le processus d'*"individualisation des lignées non héréditaires* [des fils héritiers non successeurs, intervient de manière automatique] *après la seconde génération"* (J-C. BARBIER 1978, p. 111).

[143] *"Tout individu non-héritier est regardé comme fondateur d'un nouveau lignage"* : c'est le premier mode de segmentation du patrilignage. *"Il y a segmentation dans le lignage, quand un individu est devenu notable"* (J. HURAULT 1970, p. 8).

Planche 42 : **Polygame et fier de l'être!** Un planteur bamiléké de la chefferie Bafou (Janvier 1991 -Ménoua).

Par opposition à la société bamiléké où le politique l'emporte sur la parenté, l'ordre béti reste fondamentalement régit par les relations de parenté[144]. L' élément essentiel ;de la richesse et du pouvoir est l'homme, non plus le titre et la place occupée dans les sociétés. *"Le souci de l'autorité et de l'influence* [du contrôle sur des dépendants], *marquée par la prévalence des rapports sociaux (en particulier familiaux)"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 259) importe plus, dans cette société, que l'acquisition de signes distinctifs (titres, terres, plantations), susceptibles de faciliter l'accumulation économique et parallèlement l'ascension sociale. C'est pourquoi la société apparaît moins hiérarchisée : les chefs de lignages ou seigneurs (***nti***) sont égaux entre eux, les inégalités n'apparaissent qu'à l'intérieur du lignage entre sujets et dépendants[145].

* L'homme libre providentiel et la statut social des dépendants

La société béti est très bien définie par F. QUINN (1973, cité par Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 356) comme une mosaïque de *"segments lignagers minimaux de base, chacun oeuvrant d'une manière autonome, et chacun étant la reduplication structurelle des autres. Ces éléments lignagers étaient composés d'un chef, de ses épouses et enfants, de frères célibataires du chef, de clients attachés au foyer, et d'esclaves. Chacun des ces éléments cellulaires Bëti constituait une enclave autarcique gouvernée par son chef, jouissant de l'interdépendance politique et de l'autonomie résidentielle (...)"*. Chaque "père-de-famille fondateur-de-village" indépendant était donc apparemment placé sur le même pied d'égalité que son voisin. Il n'y avait donc pas, dans la société précoloniale et coloniale, de différenciation sociale très marquée. Cette fraction de patrilignage, appelée ***nda-bot*** ou ***mvog***, constituait le groupe de résidence de base, patrilinéaire et patrilocale, car les différences entre les patriclans ne sont pas toujours visibles (le clan peut s'étendre sur plusieurs villages). Cette unité de base à la fois résidentielle, économique, religieuse et politique, édifiée autour d'un homme et regroupant, par extension, tous les segments lignagers issus - (J. WEBER 1977; B. DELPECH 1979) était commandée par le ***ntol-mot*** (aîné des hommes actifs) ou ***mintol*** (chef de lignage) qui faisait office de *"chef de famille, maître des rites, chef de territoire"* (C. SANTOIR 1992, p. 48). Chaque unité dispersée constituait une sorte de *"famille-village" (dzaal)* .

La seule véritable hiérarchie, existante dans la société précoloniale béti, se situe entre les "sujets-clients" et les "êtres humains nourris-possédés" (esclaves, femmes, enfants, dépendants), c'est-à-dire des "êtres-objets" de production (voir tableau ci-dessous). Alors que les Béti prennent *"fermement comme base l'égalité fondamentale des sujets, ils dénient à un certain nombre d'êtres humains l'accès à un statut complet de sujets pour pouvoir en faire des objets par excellence d'autres sujets privilégiés (...)"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 377). Cette inégalité se concrétise dans les relations économiques liées avec les hommes libres

---

[144] *"Le phénomène segmentaire et la mobilité des groupes (scissions, déplacements, agrégations) accentue la dépendance du foncier à l'égard des formes sociales"* (J-P. DOZON 1982, p. 57).

[145] Cette structure éclatée du pouvoir et de l'autorité est commune à la majorité des sociétés segmentaires, de type patri- et virilocale. Dans la société ivoirienne des Mandé du sud, par exemple, *"la solidarité fondée sur la parenté et l'alliance ne peut constituer le cadre d'un système d'autorité bien structuré hors du groupe de résidence lui-même (système segmentaire) en l'absence d'une hiérarchie bien affirmée des lignées"* (J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD 1983, p. 20).

ou seigneurs, c'est-à-dire dans le rôle de production dévolu à chacun d'entre eux. L'ensemble des membres du clan devait, par ailleurs, obéissance à leur "seigneur" qui constituait le dispositif central du système social comme le chef dans la société bamiléké. Telle était la situation à l'époque précoloniale.

Tableau 152 : Les différents statuts sociaux dans la société béti précoloniale

SEIGNEUR	***ntol-nti***
SUJETS	***nyamomvie*** ou chef du groupe social chargé de l'organisation intérieure et des relations avec les lignages voisins (alliances, conflits, palabres);
	filles nobles ou ***ngono***, reconnues par le chef servent les alliances avec d'autres lignages;
	épouses des sujets de la société ou ***etuga*** assurent production et reproduction au sein de la communauté;
	les fils nobles (***mvon*** = candidat, ***mkpango*** = initié) reconnus par le chef qui deviendront des chefs de segments lignagers en se distinguant par leurs aptitudes ou même chef du groupe social ou ***nyamodo***, c'est-à-dire homme-guide.
SUJETS EN PUISSANCE	enfants
DEPENDANTS "CLIENTS"	fils naturels du chef, frères, oncles et fils reconnus mais qui n'ont pas prouvé leur leur capacité à diriger le clan ou sans femmes ni enfants participent à l'ensemble des activités masculines (chasse, guerre, défrichement, commerce). Ce sont les hommes-soutiens du clan que le chef peut distinguer en les dotant d'une épouse ou en les anoblissant.
	étrangers venus se mettre sous la protection du chef.
OBJETS DU GROUPE	esclaves et captifs, saisis lors de faits de guerre, les ***zozomod*** constituent les hommes-outils, qui doivent obéissance totale.

Source : d'après Ph. LABURTHE-TOLRA 1981 et A. LEPLAIDEUR 1985.

Une différenciation sociale (hiérarchisation?) existe cependant entre ces hommes libres béti par le nombre de dépendants sur lesquels s'exerce leur contrôle et leur capacité à faire assaut de dons et contre-dons ostentatoires[146]. Elle s'inscrit donc *"pour l'essentiel dans des rapports d'âge et de parenté"* (op. cit. 1979, p. 159). De même, la position d'aîné au sein

[146] Voir Chapitre 2, de la même Partie, sur La vision collective de la réussite et le rôle des élites.

de la famille béti - qui rappelle celle de l'héritier-successeur bamiléké, puisqu'il hérite d'une plus grande part d'héritage (biens, prestige moral du père) - introduit une source supplémentaire d'inégalités, car *"elle représente un droit de priorité, et une présomption d'expérience, donc de capacité"* (op. cit., p. 358). Ce dernier pourra, tout au long de sa vie, exercer cette forme de contrôle à l'égard de ses cadets. Il bénéficiera, en outre, d'une meilleure assise socio-économique qui multipliera *"ses possibilités de capitalisation"*.

Mais cette dépendance n'est pas immuable, **chaque individu a la possibilité de se distinguer et de réussir en mettant en valeur ses qualités personnelles**. Contrairement au pays bamiléké, où le *big man* se définit par sa réussite multiforme (notabilité, commerce, politique), le "grand" béti apparaît surtout comme un "homme fort", un leader charismatique capable *"d'influencer suffisamment les innombrables chefs indépendants pour les orienter vers des objectifs communs"* (op. cit., p. 362), d'obtenir reconnaissance et consensus populaire. Cette société sans organisation étatique, ni hiérarchies clairement établies est en recherche de l'homme providentiel, capable d'émerger de la masse indistincte des chefs de lignages égaux entre eux. A charge, pour ce dernier, de faire ses preuves. *"Plus sa renommée s'agrandit, plus les gens viennent à lui et plus il a de chances d'être retenu par la postérité comme grand dans l'arbre généalogique, celui qui a eu une grande richesse d'hommes"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 348). Pour s'imposer, l'individu ne dispose pas de vrais "marchepieds" comme dans l'univers bamiléké (sociétés coutumières, des associations communautaires, titres de notabilité) et ne doit sa position qu'à sa prééminence individuelle et son charisme personnel (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981). Cet ascendant politique et psychologique n'est, bien évidemment, pas héréditaire, à le différence des distinctions nobiliaires bamiléké. C'est pourquoi, la chefferie béti ne dispose pas de mêmes dispositifs sécuritaires pour se défendre vis-à-vis des usurpateurs plus ou moins "installés" démocratiquement. L'histoire récente de la "chefferie" d'Abono (arrondissement d'Obala, Lékié) en constitue une bonne illustration. Voici ce que rapporte François-Xavier ONANA-EYALA, descendant légitime du chef ABONO :

> *"A l'origine, mon grand-père ONANA NOAH devait être chef du village d'Edinding, situé à quelques kilomètres d'ici. En 1900, les Allemands l'avaient désigné comme futur chef, car il possédait beaucoup de terres sur place. Mais comme une autre personne occupait déjà le titre, il a préféré devenir le nouveau chef d'Abono. A sa mort en 1939, son fils aîné NOAH ONANA - un de mes oncles - lui succède et dirige le village jusqu'en 1959. Son frère cadet, NTI ONANA, est alors désigné pour lui succéder. Son "règne" est toutefois brutalement interrompu en 1965, puisqu'il est assassiné. Un de ses frères consanguins est alors pressenti pour être le nouveau chef, mais ETOGA Bernard ne souhaite pas, pour des raisons personnelles, reprendre cette charge. Le titre de chef est donc vacant et le pouvoir est à prendre pour l'homme providentiel qui saura s'en saisir. Un prétendant, ESSOMBA Bernard, sans lien avec le lignage de la chefferie, se présente. A l'issue de longues tractations et d'élections, il prend le pouvoir en 1966. Et le conserve durant 25 ans, jusqu'à ce que je devienne adulte. En effet, moi ONANA EYALA François-Xavier, je n'ai succédé à mon père qu'en 1966, à l'âge de 20 ans, à ma sortie du collège à Yaoundé. J'ai cependant préféré émigrer à Obala, à partir de 1974, pour exercer la profession de revendeur de poissons, puis de salarié à la COPLACA (coopérative). Je n'ai commencé à reconsidérer le problème de l'usurpation de la chefferie d'Abono qu'en 1990, lorsque la COPLACA a fermé ses portes. J'ai porté plainte auprès des autorités, essayant d'invalider les "élections" de 1966. A force de persévérance, ma requête a abouti. Et en 1992, le chef élu - ESSOMBA Bernard - a été suspendu de ses fonctions. Mais il n'a pas quitté la chefferie et se prétend toujours seul chef d'Abono. Notre village est donc aujourd'hui coupé en deux, chaque chef ayant ses partisans".*

Ce cloisonnement qui existait dans la société béti précoloniale s'est décomposé avec les effets de la colonisation (christianisation et interdiction des anciens rites, sédentarisation, pacification, appropriation foncière), alors que les sociétés hiérarchiques bamiléké réussissaient, dans le même temps, à se maintenir. *"De structure hiérarchisée, le* **mvog** *se transforma progressivement en une réunion anarchique d'hommes qui n'acceptaient de rester avec le ntol qu'en contrepartie d'avantages individuels continuellement négociés"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 396). Cet individualisme latent a encore été renforcé par le développement de la cacaoculture.

* Le creuset identitaire béti

Dans ce morcellement lignager et le foisonnement des groupements[147], il est difficile de reconstituer la trame de la parenté et ce pour au moins deux raisons : les alliances politiques conclues entre deux familles donnaient souvent lieu à des unions matrimoniales mais parfois également à une réécriture de la généalogie et l'instauration d'une parenté fictive, chaque segment de lignage avait l'habitude de changer de nom une fois acquise son autonomie (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981). Dans une société sans pouvoir central ni limites territoriales précises, **les unités patrilinéaires béti ne peuvent se définir que par référence à ce seul ancêtre**. Chaque groupement s'efforce donc de conserver intacte la mémoire de l'ancêtre fondateur. Par chance, la linéarité de la progression des populations *Enoa*, *Ewondo*, *Bënë*[148] permet de rattacher chaque clan de la zone forestière au sud de la Sanaga, à une étape historique de la migration.

Le brassage de populations dans une région ouverte aux migrations a conduit à l'élaboration d'un véritable ensemble pluri-ethnique : *"par le jeu complexe de ces migrations, on assiste à un inextricable enchevêtrement de clans dispersés; et l'on retrouve le même clan (...) dans des tribus différentes"* (J. WEBER 1977, p. 115). Cette hétérogénéité a perduré jusqu'à une date très récente, en raison de la superposition tardive de la dernière vague de peuplement. Son unification s'est, ensuite, rapidement faite, grâce à la parenté linguistique existante entre les différents groupements ethniques. Elle contribue pour une part notable à l'affirmation et l'élaboration de l'identité béti. Mais cette appartenance à une même communauté linguistique ne saurait, à elle seule, expliquer l'unité de la zone béti. L'ouverture de cette société aux influences extérieures (traite précoloniale avec les Blancs, enracinement du christianisme, rapide engouement pour la cacaoculture) et sa capacité à les assimiler explique certainement beaucoup plus l'évolution permanente de son identité[149].

---

[147] Selon J. TISSANDIER (1969, p. 22), *"les membres d'une même nda-bot étaient ainsi divisés en petites fractions éparses. Cette disposition était rendue nécessaire, dit-on, par l'état d'insécurité régnant dans le pays"* (Zengoaga, village béti proche de Nanga-Eboka, située à 200 kms à l'est de Yaoundé).

[148] Elles correspondent à la troisième strate de peuplement dans la région, après *"les Pygmées immémoriaux"* et les *"anciens Fang"* qui étaient implantés dans la région de Yaoundé depuis le XVII° siècle. Malgré l'incertitude des dates, Ph. LABURTHE-TOLRA (1973, 1981) évalue comme suit les étapes de l'invasion Béti : 1730-1750 pour le peuplement de la Lékié, 1750-1820 pour la région située entre Yaoundé et le Nyong, 1850-1880 pour la partie la plus méridionale de notre zone d'enquête (département du Nyong-et-Soo).

[149] *"On a donc affaire à une société en déménagement ou* ***en gestation***, *essentiellement* ***mobile***, *aussi peu implantée, aussi* ***peu enracinée*** *que possible, ayant sans doute laissé en chemin tout ce qui n'était pas indispensable à sa survie, mais réceptive aussi à tout ce qu'elle trouve en route, sur place ou ailleurs, chez les*

Ainsi cette **société** évoluerait par glissement progressif, soucieuse à la fois d'indépendance et de cohésion, tel le clan (***mvog***) évoluant par *"saut de mouton"* (P. ALEXANDRE 1965) dans l'espace forestier en établissant de nouveaux lignages résidentiels (***nda-bot***) néanmoins liés entre eux par une filiation. La tradition serait ainsi d'être **en perpétuel renouvellement et recherche de soi, selon un processus étranger à la société bamiléké**, profondément marquée par ses traditions, ses structures sociales. On a souvent dit que les sociétés béti-bulu étaient foncièrement "évoluantes". On conçoit donc aisément combien une telle société pouvait être "préparée", réceptive, à l'intrusion de l'influence européenne. Le contact était non seulement prévisible, mais également désiré, principalement par les cadets sociaux qui ne contrôlaient pas l'accès aux richesses traditionnelles (femmes, biens) et qui s'intéressaient aux innovations et richesses nouvelles proposées par les colons (cacao, café par exemple). C'est pourquoi, l'ensemble des relations avec l'extérieur (la ville, le marché, les initiatives, le développement, la culture de rente, la solidarité avec la famille émigrée) ne sont pas vécues sur le même mode qu'en pays bamiléké (se reporter aux différents chapitres concernés).

Les évolutions auraient, de ce fait, plutôt tendance à être progressivement intégrées, intériorisées dans la norme béti, sans créer de lignes visibles de fractures ou des ruptures régénératrices. Dans cette société, le "dire" permet la contestation immédiate et une esquisse d'évolution, mais le "faire" a gardé un contrôle gérontocratique qui rend la société fondamentalement imperméable à tout renversement brusque. Une telle société se différencie nettement du monde bamiléké, où l'inverse se produit : le "faire" est accessible (tontines, émigration, notabilisation), tandis que le "dire" reste profondément marqué par la tradition de respect et de silence. Il est alors essentiel de ne pas contester les fondements identitaires de la société (chefferie, hiérarchies, culte des crânes) pour pouvoir entreprendre. Ainsi, cette bipolarisation tranchée (tradition/modernité, réussite/échec), loin de régir les comportements à l'immuable, serait un des principaux fondements de ce que l'on a appelé *"le dynamisme bamiléké"* et la *"mystique du progrès"* (J-L. DONGMO 1981).

Par comparaison, **chaque patrilignage bamiléké, possède un double creuset identitaire : le notable fondateur de lignage à un premier niveau, le chef à un niveau supérieur**, englobant toutes les unités lignagères. L'unité socio-culturelle, par ailleurs inexistante entre les chefferies, s'effectue donc dans la figure centrale du chef. Il n'y a pas de construction idéologique nécessaire, *"de besoin de s'inventer un ancêtre commun"* (J-C. BARBIER 1977, p. 7), puisque la chefferie, à la fois pouvoir politique et entité territoriale, suffit à donner une unité à des cellules parentales cohabitant entre elles. A la cohésion des segments lignagers autour du chef correspond la *"cohésion sociale du patrilignage"* autour de chaque successeur-héritier[150].

---

autres (...); en résumé, une société qui n'aura pas à fournir d'effort pour s'ouvrir au changement parce qu'elle est déjà en plein changement, peut-être même en bouleversement (...)" (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 195).

[150] Le terme de **successeur-héritier** désigne le fils choisi par le père de son vivant (ou par les notables en cas de décès subit), en fonction de ses qualités personnelles, pour recevoir personnellement une partie des biens matériels du défunt (terres, plantations, épouses, maisons) et hériter de ses fonctions (titre de notabilité). Il a également pour charge de veiller à la répartition des biens restants entre ses autres frères, de gérer les droits

(à suivre...)

III. 11. A. 3. Le primat du politique dans la création du bocage bamiléké.

Si le "bocage bamiléké" est si réputé aujourd'hui, c'est qu'il a été amoureusement décrit par une succession de géographes. Nous n'ignorons rien des éléments nécessaires à sa patiente construction, de ses origines vraies ou supposées, de ses relations "conflictuelles" avec l'élevage de case. Et qui ne s'est pas extasié devant ce bel ordonnancement paysager qu'il produit, sur son intemporalité manifeste. Il n'est donc point besoin d'y revenir. En revanche, la symbolique socio-politique du bocage bamiléké est moins connue et nécessite quelques éléments explicatifs. Les clés indispensables à son analyse sont fournis par la structuration socio-politique de l'espace : **le cloisonnement du paysage serait donc l'expression directe de la segmentation existante dans la société**[151].

* Le bocage, construction socio-politique.

Il y a un point sur lequel le bocage fait l'unanimité c'est celui de son artificialité, quoiqu'on reconnaisse certaines prédispositions naturelles à sa formation, par suite de la conjonction de certains facteurs pédologiques, hydrologiques ou climatiques. Une origine climacique ayant été écartée, on le présente le plus généralement comme le résultat d'une évolution progressive d'un système de culture de champs ouverts sous l'effet de la diffusion de l'élevage. La combinaison de l'élevage (paturage) et de l'agriculture (labour) sur un même finage rendant obligatoire la mise en défens des champs cultivés par des haies ou inversement la délimitation de zones de paturage selon l'orientation de chaque système agraire (phénomène des "enclosures" dès le XIII° siècle en Angleterre, bocage pyrénéen du XVII° siècle).

Sa mise en place irait également de pair avec une évolution de la société vers un plus grand individualisme, un souçi marqué d'indépendance et d'autonomie et ce d'autant plus qu'il existait préalablement une société agraire communautaire à fort pouvoir régulateur. C'est à ce prix seulement que le système social aurait perduré et apaisé les tensions et revendications nécessairement destructrices. Le bocage aurait donc joué en permanence le rôle d'écran contre les agressions réelles ou imaginaires, les tendances à la désagrégation sociale ou foncière et la centralisation de fait imposée par la chefferie avec son emprise politico-spatiale des quartiers/sous-quartiers. Il s'agit tout autant de marquer durablement son foncier que de marquer ses distances avec le "dehors", d'affirmer une certaine indépendance. Telle est la thèse qui peut être défendue pour expliquer la construction et la relative pérennité du bocage en pays bamiléké. Déconstruit et reconstruit sans heurts, ni rupture sauf sur les zones pionnières, il illustre une manière de penser l'espace et de se penser dans l'espace. Il est donc autant une construction mentale que spatiale.

---

[150](...suite)
hérités (fonciers, matrimoniaux) et procéder aux inévitables arbitrages en cas de conflits familiaux. De ce fait, il cumule héritage matériel et héritage moral, tandis que les autres fils héritiers ne sont pas dépositaires de la mémoire du lignage et des crânes.

[151] *"En pays bamiléké, la terre est donc morcelée, à l'image de la société, en chefferies, sous-chefferies, champs familiaux et parcelles cultivées par chaque femme"* (J. DESPOIS 1945, p. 614).

Le bocage renvoie fondamentalement à une réalité socio-politique où le souci de reproduction/préservation de l'ordre collectif l'emporte essentiellement sur les avantages d'ordre agronomique ou environnemental. Il ne s'est pas imposé comme une *"une conséquence de la dispersion de l'habitat"* (F. LEBEAU 1969, p. 59), mais il a été imposé parce qu'il correspondait à un idéal socio-politique. Il est l'expression achevée de "l'ordre" bamiléké, d'une société hiérarchisée à l'extrême, où le besoin constant d'éprouver le contrôle de l'individu rendait nécessaire l'artificialisation du paysage par un maillage serré. Enserré dans un réseau de relations autoritaires[152], inscrit dans un paysage quelque peu uniformisé, l'individu est immédiatement repérable, analysable, influençable. Cela correspond à ce que G. SAVONNET appelle, dans un autre contexte, *"un ordre spatial imaginé (...), la projection sur le terroir du village des règles de l'organisation spatiale du groupe"* (G. SAVONNET 1986, p. 266), le parcellaire de chaque exploitation n'est alors autre que le produit "surdéterminé" d'un véritable "ordre agraire".

La meilleure preuve est fournie par l'évolution du Bamiléké méridional (Ndé, Haut-Nkam). Alors même que la pression foncière semble plus faible, du fait de moindres densités rurales (respectivement de 32 et 74 hab/km² en 1987) et de l'absence de véritable élevage, les exploitants enquêtés chercheraient délibérément à le reproduire pour éviter une concurrence foncière attisée par les disponibilités apparentes de terre. Ce souci évident d'appropriation renvoie sans doute également à un souhait marqué d'indépendance de la part de chaque exploitant. Le bocage n'est donc pas intrinsèquement lié à la saturation foncière, il l'accompagne presque toujours - se densifiant peu à peu au gré des partages successoraux - mais la précède parfois, siginifiant ainsi sa prégnance comme schéma mental d'occupation de l'espace.

Presque toujours hérité, le bocage revêt donc **une symbolique mythico-religieuse** importante. Il est signe d'appartenance sociale (voir précédemment). Il nous fournit également une clé pour comprendre la symbolique de l'exploitation. La haie est un peu la mémoire du lignage : mémoire de ceux qui l'ont créé et complanté, entretenu. C'est d'ailleurs souvent à proximité d'une haie vive retirée dans le bas-fonds que se trouve la "maison des crânes". Cet espace clos, préservé du "dehors", de tout ce qui est étranger au lignage ou est susceptible de menacer sa cohésion, est sous la protection et le regard des anciens. Sans aller jusqu'à lui reconnaître un caractère sacré, comme les "bois sacrés", il est clair que son maintien n'est pas uniquement dictée par des considérations foncières ou agronomiques. Quant à un éventuel arrachage, il en est rarement question en raison des difficultés techniques (manque de matériel de dessouchage et de main d'oeuvre). Dans le cas des raphiales, la situation est similaire : 87% des exploitants n'ont pas diminué leurs superficies.

Pour aller un peu plus à l'encontre de certaines généralisations, il semble - aux dires des planteurs les plus anciens interrogés - que l'extension des plantations après 1950 se soit faite sans l'élimination des limites bocagères à l'intérieur du champs principal. Cette constatation a de quoi laisser perplexe, lorsqu'on se réfère à la description du paysage rural

---

[152] Il s'agit de ce que l'auteur appelle *"les fondements de la matrice spatio-temporelle (projet de société communautaire, hiérarchie des pouvoirs, structure interne de la communauté villageoise - classes d'âge, entr'aide, pouvoir religieux - ..."* (op. cit. 1985, p. 271).

bamiléké vers 1960-1970, faite par J. HURAULT[153]. La nécessité de limites arborées à l'intérieur de chaque champs se pose rarement dans les terroirs suroccupés; au contraire, chaque femme de l'exploitation (veuve, épouse, voisine) connaissant parfaitement les limites de ses parcelles ne se risque pas à empiéter sur celles des voisines. Dans les concessions à union polygamique étendue, la technique du billonnage inversé d'une parcelle à l'autre (Bandjoun) constitue, en sus, un moyen simple et efficace pour éviter tout litige entre les agricultrices.

Fig 82 : Les haies bocagères internes à l'exploitation : marquage territorial, préservation de l'intimité et diversification fruitière (Chefferie Bal veng - Ménoua)

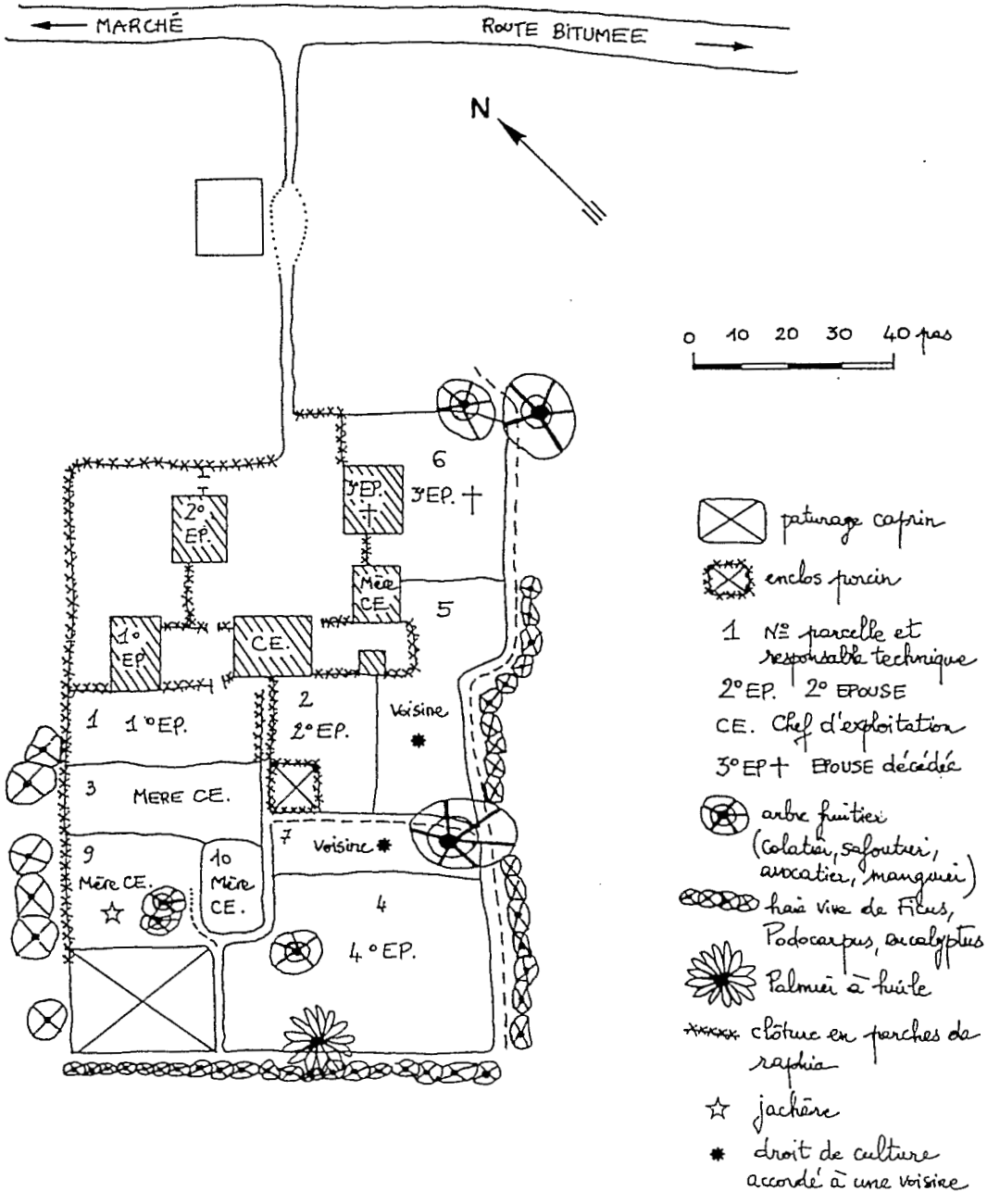

[153] *"En réalité, il y autant et même davantage de haies vives à l'intérieur des exploitations que sur le pourtour"* (1970 a, p. 234)

C'est pourquoi, le bocage est l'expression d'une réalité paradoxale. Il est tout à la fois traditionnellement associé à des sociétés aux réflexes communautaires puissants, agissant comme un tout et laissant aux individus très peu d'initiative - donc la transcription spatiale d'une forte cohésion/hiérarchie sociale - et l'expression achevé d'un esprit d'indépendance /autonomie/individualisme (*"la variété bocagère est le résultat de l'individualisme"* F. LEBEAU op. cit. p. 61).

* L'utilité du bocage et de l'arbre dans les systèmes agraires et sociétaux.

La *"structure bocagère"* (F. LEBEAU 1969, p. 108) et l'agencement ternaire de l'exploitation le long du versant servent de modèle descriptif au pays bamiléké dans son ensemble depuis 1945 (J. DESPOIS 1945; R. DIZIAIN 1953; J-L. DONGMO 1971, 1981; G. DUCRET et J-M. FOTSING 1987; J-M. FOTSING 1994; J-C. BARBIER 1988; D. GAUTHIER 1994). Dès cette époque, il était de bon ton de comparer les moutonnements de la campagne bamiléké avec les hautes surfaces du Limousin (J. DESPOIS 1945, p. 597) et de conclure sur une *"mosaïque à l'aspect bocager qui s'effiloche à la périphérie"* (R. DIZIAIN 1953). Aussi a-t-on parfois expliqué sa répartition par des différences pédologiques (sols volcaniques / sols granitiques). Parfois au contraire, les chercheurs ont mis en avant l'idée qu'il s'agissait avant tout d'un aménagement anti-érosif, destiné à favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement sur les champs en forte pente. D'autres enfin, ont vu dans le processus "d'embocagement" une modalité spécifique de gestion d'un milieu densifié (marquage foncier et territorialisation[154], production ligneuse, possibilité d'associer élevage et cultures vivrières intensives). Sans jamais réussir à faire l'unanimité dans leurs interprétations, ni donner une transcription socio-politique du bocage. Si le bocage répond bien à une nécessité agro-écologique, il est sans aucun doute beaucoup plus l'expression polymorphe d'un système agraire et sociétal très complexe.

Dans une région où la forêt naturelle a depuis longtemps disparu, les haies vives constituent, avec la raphiale, "le bois de ceux qui n'en ont pas". Son **rôle énergétique** est de ce fait très important. Constituées d'essences arborées à croissance rapide aisément reproductibles par bouturage (*Ficus, Dracaena, Podocarpus, Vernonia, Datura*), elles servent aussi bien de bois de chauffage que de bois d'oeuvre pour la construction, *"fournissent des tuteurs pour les cultures grimpantes et secondairement de fourrage pour le petit bétail"* (J-M. FOTSING 1994). La conservation du potentiel forestier fourni par les haies vives est, par exemple,- essentiel pour éviter une coûteuse dépendance énergétique. Manquer de bois pour les besoins quotidiens serait, en outre, considéré comme une preuve d'incapacité à gérer l'environnement proche (naturel et social). Plus de huit exploitants sur dix (82,8%) déclarent ainsi ne pas connaître de problème d'approvisionnement en raison de l'abondance d'arbres complantés dans chaque champs et dans les bas-fonds; seuls 12,1% éprouvent périodiquement quelques difficultés pour s'en procurer gratuitement et 5,1% en achètent régulièrement. Les difficultés financières actuelles des exploitations caféières ont, en outre, contribué à un regain certain d'intérêt pour le palmier-raphia aux multiples potentialités (bois de chauffage, de construction, vin). Si la dimension énergétique / écologique de l'arbre est fortement valorisée au sein des exploitations agricoles de l'Ouest, c'est parce que le risque de pénurie est perçu

[154] Ce que J-M. FOTSING appelle, avec raison, *"bocage coutumier" ou "haie-juridique" (1994)*, destiné à marquer les limites du territoire familial.

comme une menace permanente par la société. On replante donc en continu (26% affirmaient avoir replanté plusieurs arbres au cours de l'année 1992), en mélangeant les espèces (arbres fruitiers et arbres d'ombrage), autant pour préparer ses vieux jours au village que pour constituer un patrimoine à transmettre. Dans le même temps, on assiste depuis 1985-90, à la création de véritables plantations en eucalyptus à des seules fins commerciales (poteaux pour la SONEL ou la construction). Pour la seule année 1992, 13% des exploitants affirmaient en avoir planté plus d'une centaine de pieds.

Le mode de transmission foncière joue un rôle fondamental dans la mise en place du bocage. Partout où les densités sont faibles (marges agricoles) et où la topographie est plus heurtée, par exemple, il cesse d'être modèle et système et reste à l'état embryonnaire (semi-bocager) et monovalent (limite foncière).

L'absence de règle précise dans le système d'héritage rend problématique l'exclusion de tel ou tel fils à moins qu'il ne soit émigré : sa portion de terre non mise en valeur est alors cultivée par les femmes restés à la chefferie, jusqu'à ce qu'il réactive son droit éminent sur la terre en construisant ou en cultivant. Loin de précipiter la disparition du bocage, ce morcellement semble conduire au contraire à son renforcement : pour nettement délimiter ses parcelles, un des fils pourra ainsi planter une haie vive monospécifique de *Ficus* et *Podocarpus* (bocage de colonisation agricole). Ce rôle de marqueur foncier est très net dans les chefferies les plus densément peuplées (> 200 hab/km²) où les exploitations ne dépassent exceptionnellement pas 2 à 3 ha. Il s'agit alors essentiellement de cloisonner l'espace pour permettre l'alternance de jachère pâturée et de cultures maraîchères dans la partie supérieure des versants, progressivement gagnés par les cultivateurs sur les terrains de parcours des éleveurs (cf. Chapitre 2, II° Partie). Le quadrillage régulier des plantations caféières, entourées de haies vives à peuplement mixte (*Podocarpus*, *Dracéna*, Eucalyptus, safoutier, Kolatier, *Ficus*) renforcées par un palissage horizontal de perches de raphias, n'est visible que dans le Bamiléké septentrional densément peuplé (Ménoua, Bamboutos et nord de la Mifi). Dès lors l'emprise foncière est presque définitive à condition d'un entretien ininterrompu.

En revanche, quelques *"arbres de paix"*, placés à des points judicieusement choisis, peuvent suffir à délimiter un champs dans les zones à moindre saturation foncière à caractère semi-pionnier (plaines de Galim, de Fondjo ou des Mbos). Ils assurent en un premier temps une protection suffisante et légitiment l'appropriation foncière faite par le premier occupant. De telles limites n'étant pas toujours immédiatement visibles dans le paysage, voisins ou nouveaux arrivants sont souvent tentés d'accroître leur emprise foncière en empiétant sur celui des vieux lignages de la chefferie. Pour éviter ce grignotage progressif, certains planteurs ont pris l'habitude de cultiver préférentiellement les marges de leur terroir plutôt que le coeur du champs. Dans ces zones de colonisation agricole récente, où le foncier n'est pas encore stabilisé (plaine des Mbos, bas-fonds de Galim, versants montagnards des Bamboutos, rebord méridional du plateau,...) le paysage a donc souvent l'aspect d'un openfield.

Il semble donc bien que l'on puisse établir une relation entre bocage et système agraire densifié du ***Bamiléké septentrional*** (densités > 150 hab/km², pentes moyennes, juxtaposition d'un important élevage de case et de terroirs presque intégralement occupés, sols basaltiques suffisamment fertiles). Si les conditions nécessaires à sa mise en place ne sont pas toutes réunies et s'il n'y a pas parallèlement *"intensification (...) par un surcroît de travail"* (J-C. BARBIER 1988, p. 161), alors le bocage reste à l'état embryonnaire. De même, lorsque des

Planche 43 : Un **bocage de colonisation agricole** dans le massif des Bamboutos en saison sèche (2.200 mètres d'altitude - Département de la Ménoua).

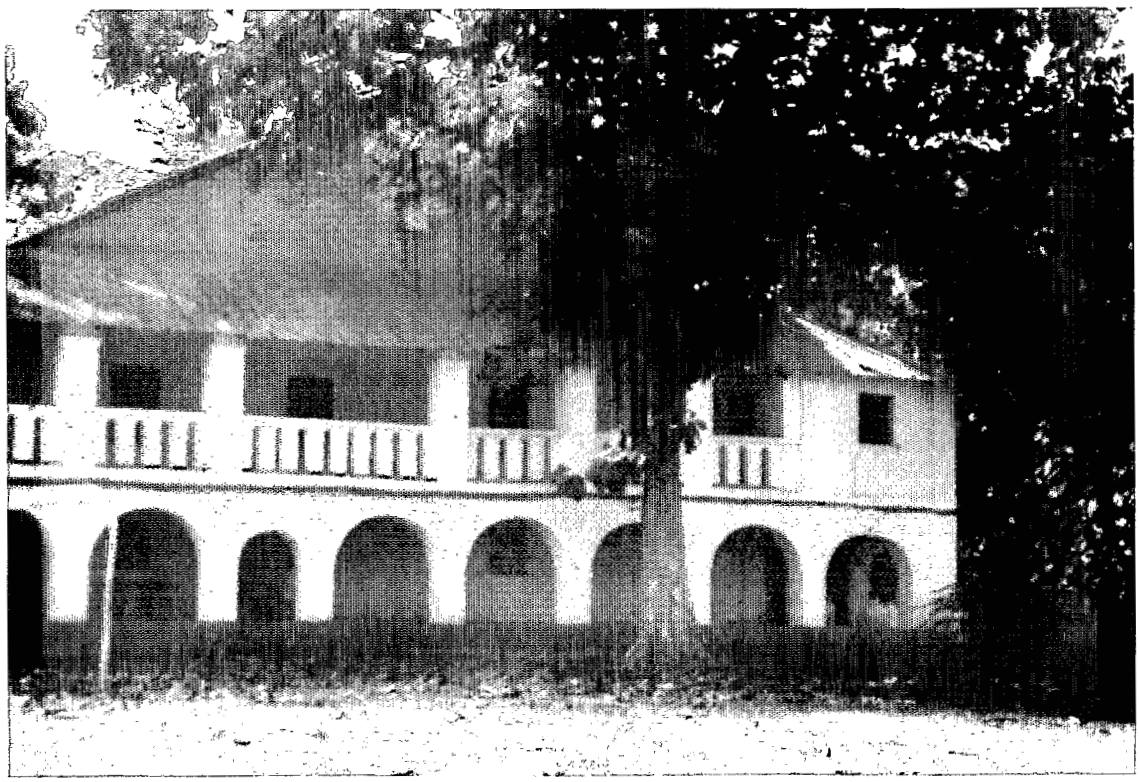

Planche 44 : **Héritage de la colonisation allemande** : l'espace forestier situé entre Eseka, Yaoundé et Ebolowa recèle de nombreux vestiges architecturaux, plus ou moins bien préservés, de la période 1885-1918 (arrondissement de Ngomedzap - Février 1993).

réserves foncières importantes existaient, permettant l'ouverture d'un "front pionnier" agricole (chefferies de Bazou et Bana; chefferie de Bangangté), les actifs agricoles ont préféré émigrer et acquérir de nouvelles tenures. P. FLATRES rappelle à propos du bocage breton, dont l'extension maximale eut lieu dans les années 1920-1930, *"ne fonctionnait qu'au prix d'un travail assidu"* et que seule *"une population dense et mal payée pouvait assurer correctement l'entretien du bocage"* (1979, Norois, p. 307). C'est pourquoi il apparaît surtout bien structuré dans la partie septentrionale du pays d'altitude supérieure à 1000 mètres.

Le bocage semblerait avoir connu son extension maximale avant la guerre civile (1930 - 1955), lorsque la charge animale par exploitation était très élevée. Dès cette époque, les zones de vaine pâture - partie supérieure du versant - ayant été peu à peu attribuées par le chef à de nouveaux agriculteurs, le petit bétail s'est donc directement trouvé en concurrence avec les cultures. Les exploitants n'avaient d'autre issue que clôturer efficacement leur champs pour protéger leurs récoltes ou d'attacher leurs chèvres à des piquets. Le bocage apportait donc une solution à ce problème de cohabitation, puisque ces deux activités n'étaient pas associées. Cet encadrement était pleinement efficace à la seule condition que chacun entretienne régulièrement les barrières. En prenant l'exemple d'un notable de la chefferie Bandjoun, J. HURAULT (1970, pp. 240-245) décrit bien les différentes phases de l'évolution du paysage agraire aboutissant à la formation d'un bocage.

> ***Phase 1*** : une "montagne" (portion supérieure d'un versant) aux sols fragiles impropres à la culkture est allouée par un chef à un notable pour gérer les droits de vaine pâture collective. Tous les 5 ans environ, il la cultive.
>
> ***Phase 2*** : En redistribuant des terres à certains exploitants, le notable en perd également le droit décisionnel (choix de la cultiver ou de la faire pâturer). Pour maintenir un ensemble de pâturage collectifs, les autres exploitants-éleveurs décident de cloturer une partie de la "montagne".
>
> ***Phase 3*** : De nouveaux exploitants s'installent sur les basses pentes et "marquent" leurs droits sur la terre par des limites d'arbres. Ne subsiste qu'une zone de pâturage collectif relicte sur le sommet.
>
> ***Phase 4*** : En raison du manque de terre, les habitants s'approprient l'ensemble de la colline et font disparaître la vaine pâture. Désormais, les éleveurs devront créer des parcs pour les animaux à l'intérieur des champs cultivés.

Dans certaines chefferies, ce cloisonnement de l'espace a perduré jusqu'à nos jours : on se glisse d'une concession à l'autre par un entrelacs de petits chemins creux ravinés[155], semblables à des "coulées vertes", par lesquelles circulaient autrefois les troupeaux. Néanmoins, dans la plupart des cas, la récurrence des épidémies de peste africaine, apparue en 1982-83, amenant un rapide déclin de l'élevage de case a précipité la désagrégation de ce bocage, minutieusement entretenu. En apparence rien n'a changé. Aucun planteur n'a entrepris d'arracher ces alignements serrés d'arbres qui fournissent un bois d'autant plus

---

[155] *"Le système traditionnel bamiléké impose l'isolement des concessions par des haies vives doublées de clôtures en nervures de palmier-raphia, isolant les exploitations les unes des autres et ménageant un réseau de petits chemins (...). Sous l'effet de la désorganisation du système, les clôtures ont cessé d'être entretenues, tandis que les haies vives persistent presque partout (...)"* (J. HURAULT 1970 a, p. 234).

apprécié qu'il est rare. Seules les perches de bambou, destinées à les renforcer transversalement ont disparu. La principale menace pour les cultures éloignée, le travail d'entretien des haies et clôtures, a été assimilé à une servitude communautaire inutile et vite abandonné. On aurait également tort de croire que ce semi-bocage s'est maintenu dans l'ensemble de la zone centrale du pays bamiléké. Sur ce point également, il n'y pas d'évolution uniforme. Pour une chefferie où il s'est maintenu, aussi dense qu'en 1950 (Baleveng dans la Ménoua), on en relève plusieurs dans le voisinage où il est tombé en complète désuétude. Il y a donc bien des facteurs locaux à chaque évolution. La fonction des haies donc changé : de la protection contre la divagation des animaux on est passé à la prévention des litiges fonciers.

III. 11. B. La redistribution communautaire comme forme de régulation.

Sur bien des aspects, la gestion de la terre en pays bamiléké et béti présente des similitudes et des complémentarités. **L'appropriation individuelle de la terre**, par exemple, sous l'influence de la culture d'exportation, **n'a jamais réussi à atténuer les impératifs traditionnels de redistribution familiale** : les solidarités foncières, qu'il s'agisse d'assistance véritable (accueil de parent en difficulté) ou d'échanges réciproques (échanges de parcelles), gardent une prégnance très vive dans les deux milieux de plantation. De même, on assiste à la superposition ou concurrence de deux types de terroir foncier : l'un basé sur une propriété individuelle éminente de la terre, donc restrictive, est inapplicable étant donné les systèmes de valeurs et le mode de régulation sociale, l'autre plus effectif et évolutif, fait une sorte de synthèse des différents droits hérités ou nouvellement attribués, des litiges fonciers existants (empiétement, usurpation).

Mais c'est véritablement derrière les faux-semblants de l'héritage (le mythe de l'héritier unique) auxquels bon nombre de chercheurs se sont laissés prendre, qu'apparaîtra une filiation entre les deux systèmes fonciers. Ainsi une généalogie foncière, même réduite aux deux précédentes générations, des 200 exploitations enquêtées permettra ultérieurement de **mettre un terme au mythe de l'héritier unique bamiléké et à la confusion entre héritier et successeur**, entre héritage moral ou politique et héritage matériel[156].

Car cette société, habilement reconstruite autour d'une trame purement inégalitaire et hiérarchique depuis un siècle, est fondamentalement plus subtile. Elle a gardé, malgré tout, le sens du partage et de la réciprocité (voir Chapitre 3, II° Partie), y compris dans le domaine foncier, fussent-t-ils inégaux. Sans qu'il soit possible d'ériger en règle ce phénomène de redistribution foncière entre tous les fils du défunt - même dans la société béti - étant donné l'hétérogénéité des situations familiales, on s'attardera à montrer comment, **derrière ce partage inégal, se profile un subtil processus de différenciation sociale**, dont le successeur-héritier bamiléké ou l'aîné-dispensateur béti, chargé de gérer les droits de chacun et d'opérer les indispensables arbitrages, en est la figure maîtresse et la clé de voûte.

---

[156] Se reporter au Chapitre 4 de la I° Partie, intitulé Du partage de l'héritage à l'effort permanent de démembrement - remembrement de l'exploitation.

III. 11. B. 1. La superposition des droits et devoirs dans la société traditionnelle.

La complexité des formes de transmission foncière tient essentiellement à la variété des statuts d'occupation de la terre dans ces deux sociétés agraires (non paysannes) : l'usage effectif du sol ne renvoie pas toujours à un droit éminent, tandis que la propriété ne garantit aucunement un usage privatif exclusif. C'est pourquoi, terroir de propriété et terroir d'exploitation ne se recouvrent que très imparfaitement. En d'autres lieux, une aussi forte saturation foncière aurait sans doute des chances d'accélérer un processus de désagrégation sociale : pas dans la société bamiléké ou béti. Et l'accès à la terre reste presque toujours une réalité en dépit de l'exiguïté des terroirs individuels.

* L'évolution du statut de la terre : du foncier communautaire au capital lignager redistributif

Dans la société précoloniale, la terre n'a de valeur que par l'usage que l'on en fait (objet de travail) et la possibilité d'en contrôler l'accès, dans la mesure où la population n'est pas fixée durablement (pays béti) et où le chef de terre peut reprendre la terre attribuée à un membre de la communauté, fusse-t-il chef de lignage (pays bamiléké). **La terre appartient à la collectivité** et non pas à un individu en particulier et chaque homme peut y accéder.

Au sein du patriclan (***nda-bot***) qui constitue le cadre social de la production, le ***ntol*** (aîné) agit comme chef de terre, chargé d'en assurer la gestion pour le bien commun. Il n'en est pas le propriétaire, mais le simple détenteur, *"l'organisateur, l'arrangeur du pays"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981). *"Seuls, les premiers occupants, ou les prédécesseurs, quand ils existaient, pouvaient faire valoir un droit éminent, et jouer le rôle de maître de terre"*, après avoir défriché la forêt au préalable (C. SANTOIR 1992, p. 54). C'est à ces derniers que s'adressaient les nouveaux arrivants pour obtenir l'autorisation de cultiver une parcelle de terre, à défaut de les acquérir par le poids des armes. Une compensation symbolique était généralement versée à l'occupant autochtone, dans le cadre des formes traditionnelles de redistribution et de remerciement. Les exploitants de la Ménoua à l'étroit sur leur exploitation, descendus s'installer dans la plaine des Mbos (zone de Santchou), ne procédèrent pas autrement, au moins, dans un premier temps (période 1920-1950).

Dans l'Ouest bamiléké, le chef est la figure centrale de la chefferie dans tous les domaines (foncier, magico-religieux, politique et administratif, judiciaire). Il est le chef de terre, c'est-à-dire le propriétaire éminent de l'ensemble des terres de la chefferie, mais ne peut procéder librement à des dons ou des déguerpissements, car la propriété effective de chaque chef de famille *"ne peut être retirée que par la volonté expresse du **Fon**, et pour des motifs graves"* (Administrateur RIPERT 1923). En effet, il disposait à l'origine d'une sorte de droit de préemption sur tous les terrains de la chefferie, pouvant déloger certains occupants et les reloger ailleurs. Il pouvait pareillement accorder la jouissance de terres à des exploitants sans terre, désireux de s'établir. Ce droit de répartir les terres lui était accordé par l'ensemble des dignitaires, notables (***Nkem***) et sous-chefs (***Fonte***). C'est ce pouvoir discrétionnaire vis-à-vis des simples exploitants et la priorité accordée aux parents du chef qui a parfois été ressenti comme abusif et contribué à fragiliser le soutien collectif à l'encontre de cette *"caste à prérogatives"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 54). Son domaine personnel, circonscrit à

l'ensemble des terres collectives vacantes (***tsafon***)[157], est réciproquement grevé de servitudes collectives au profit de l'ensemble des habitants de la chefferie (récolte de bois de chauffage ou de construction, pâturage).

Le ***fo*** ou ***fon*** bamiléké et le ***ntol-nti*** béti, situés au sommet de la hiérarchie sociale, jouent le rôle de décideurs de la stratégie foncière générale du groupe (A. LEPLAIDEUR 1985). Chefs de terre, ils tendent à devenir les propriétaires éminents de la terre, décider librement des attributions foncières après étude des demandes, lorsqu'il s'agit de doter le chef d'un lignage nouvellement constitué. Qu'il s'agisse du partage successoral ou des attributions de terre faites par le chef, la transmission foncière est toujours nominale, personnalisée, mais son attribution ne garantit jamais au seul bénéficiaire un usage privé ou le loisir d'en disposer à sa guise. Il ne s'agit pas, à dire vrai, d'appropriation individuelle, étant donné la complexité des ramifications lignagères, des situations héritées. A un niveau inférieur, chaque chef de lignage ou de segment lignager devient lui-même gestionnaire de la terre attribuée : il décidait, à l'origine, de la répartition des terres cultivées entre ses différentes épouses. Ces dernières étaient, par la suite, libres de décider de la conduite culturale et de l'itinéraire technique de chaque parcelle allouée. Par le jeu de la transmission matrilinéaire des droits de culture, le chef d'exploitation voit progressivement s'atténuer son rôle de décideur/répartiteur des terres.

Au moins jusqu'au début du siècle actuel, **le statut économique de la terre et la relation à l'espace opposaient nettement les deux sociétés**. Dans la zone centrale camerounaise, *"il n'existait (...) point de terrain porteur d'une entité socio-culturelle"* (A. LEPLAIDEUR 1985, p. 363), ni de liens durables avec le sol, puisque le groupe était toujours en déplacement. La structuration de l'espace dépendait donc essentiellement des relations lignagères et des rapports de parenté et son affectation visait *"principalement à assurer la reproduction du groupe dans ses dimensions matérielles, sociales et idéologiques"* et non *"à traiter l'espace comme un capital à exploiter et rentabiliser"* (E. LE ROY 1992, p. 33). Le lieu de production comptait moins que la force de travail elle-même (épouses, enfants, dépendants) disponible au sein du groupe. Ce derniers formaient d'ailleurs la valeur de l'héritage et des biens laissés par un aîné à son successeur, plus que la terre elle-même. Si l'autorité du chef de clan béti s'exerçait sur un ensemble de terres dont les seules limites étaient celles des "zones d'influence"[158] des autres lignages, au moins jusqu'à la fin du XIX° siècle, les frontières des chefferies et les terres réservées au chef étaient, en revanche, déjà à peu près clairement délimitées. L'espace y était déjà constitué en territoire politique et économique (individualisation des terroirs, identification des segments lignagers aux lieux habités, apparition de lieux-symboles), des liens établis avec le sol, alors que dans le Centre il n'était encore qu'un terrain de parcours pour la chasse et "une zone d'influence" sur laquelle les grands lignages exerçaient un contrôle intermittent. Les parcelles de terre cultivées y occupaient une superficie très restreinte par rapport à l'ensemble de l'espace "marqué" par

---

[157] Son domaine foncier se composait des terres vacantes (tombées en déshérence ou non attribuées), des terres communales (pâturages ou îlots forestiers) appelés ***fiala***, des emplacements des marchés et des cases d'habitation de la chefferie, des pistes et des cours d'eau.

[158] Par "zone d'influence", il faut entendre l'espace sur lequel une colonie de migrants béti exerce un contrôle politique (zone forestière sert de défense vis-à-vis des groupes rivaux), économique (zone de parcours pour la chasse et la pêche) et sur lequel elle pratique accessoirement des cultures.

le ***mvog*** (qui désigne à la fois le segment et le lieu de résidence du lignage), tandis que dans la chefferie, les réserves foncières utilisées comme terrains de parcours pour les animaux d'élevage, se réduisaient progressivement par suite des dotations.

En l'espace de deux décennies (1910-1930), *"le cacao réussit à faire assez rapidement ce qu'aucune politique de sédentarisation coercitive* [coloniale] *n'aurait réussi à faire"* : fixer l'ensemble des populations en migration permanente (J. WEBER 1977, C. SANTOIR 1992), éclater la structure collective de la *nda-bot* en permettant à chaque cellule familiale nucléaire d'acquérir une indépendance financière et foncière, limiter les transferts et la capitalisation des individus (esclavage, alliances). Si le foncier reste étroitement au patriclan[159], son statut évolue donc alors rapidement comme le résume en une phrase maîtresse A. LEPLAIDEUR (1985, p. 489) :

> *"D'un mode de production patrlinéaire migrant, les Béti passent alors à un mode de production patrilinéaire local où la terre fut progressivement ressentie comme "mer" aux étendues floues, "concession - territoire de chasse", puis territoire chasse - agricole puis territoire de cultures (incluant les réserves foncières), terres agricoles (incluant terres cultivées et jachères)".*

C'est désormais à travers la culture cacaoyère et les Blancs que passerait la réalisation sociale. L'ensemble de la société perdit ce que A. LEPLAIDEUR appelle *"le ciment et la dynamique d'évolution de la société patrilinéaire migrante"* (op. cit. 1985, p. 392). L'appropriation de la terre (terme préférable à privatisation qui évoque par trop la notion de propriété privée)[160] eut pour principale conséquence d'éliminer les chefs (***mintol*** et ***fon***) du processus de succession patrilinéaire. Ces derniers perdent leur *"pouvoir d'unique propriétaire de la terre"* (J-L. DONGMO 1981, p. 95). Ils conservent leur rôle de chef de terre uniquement sur les terres vacantes et les jachères collectives ou pour arbitrer les conflits fonciers, les autres domaines étant définitivement appropriés.

Mais c'est surtout les rapports entretenus par l'homme avec la terre et le statut social de cette dernière qui évoluèrent : en recevant une culture pérenne, à longue durée de vie, et de surcroît directement productrice de richesse monétaire, **la terre cesse d'être un simple moyen de production, elle est *"détribalisée"*** (S. MELONE 1972) **et devient une source de richesse et de prestige** (J. WEBER 1977, C. SANTOIR 1992), elle *"se convertit en marchandise : il n'y a donc plus de valeur d'usage, comme dans un système traditionnel, mais uniquement valeur d'échange"* (J-P. DOZON 1978, p. 478). Elle devient alors véritablement un capital pour le patrilignage qui en avait l'usufruit collectif. En adoptant cette culture, le guerrier-chasseur béti accède à un nouvel ordre de distinction et un nouveau statut social, tandis que pour l'agriculteur-chasseur bamiléké il ne s'agit que d'un moyen supplémentaire d'accumuler.

---

[159] *"(...) c'est-à-dire la communauté constituée des ancêtres, des vivants et des enfants à venir (...)"* (J. WEBER 1973).

[160] *"Pour passer de cette idée de "l'appropriation" à la propriété privée, il faudra que l'on passe d'une conception "sacrale" des choses à une conception "mercantile" et que la terre devienne vénale"* (E. LE ROY 1992, p. 30).

* Le casse-tête de la répartition des droits et devoirs fonciers

Sous l'effet de la diffusion des cultures d'exportation (café, cacao), le foncier du lignage passe, peu à peu, d'une gestion communautaire à un usufruit lignager privatif[161], sans toutefois que le terme de propriété privée puisse être évoqué[162]. D'une manière générale, cette propriété collective n'a pas constitué un obstacle à la transformation du système foncier, car *"les droits d'usage qui sont les plus pertinents [faisaient déjà] (...) l'objet d'une délimitation et d'une transmission"* individualisée (J-P. CHAUVEAU 1982, p. 48).

La terre est, en effet, toujours source de conflit étant donné le capital redistributif qu'elle représente. La superposition des droits sur un même terroir[163], la variabilité des modes de transmission et d'appropriation et les demandes réitérées de nouveaux droits de culture[164] rendent complexe la gestion du patrimoine foncier au sein du lignage. Les arbitrages opérés, çà et là, par le successeur ou le chef de quartier (dans l'Ouest), permettaient jusque là de résoudre bon nombre de situations de crise. De même, l'émigration des cadets sociaux diminuait d'autant la surpression foncière et masquait ainsi les limites de la régulation familiale. Avec la crise actuelle et la raréfaction des alternatives non agricoles aussi bien en ville qu'à la campagne, la valeur attractive de la terre s'est renforcée, précipitant même parfois les retours au village. Se pose donc aujourd'hui avec beaucoup plus d'acuité le problème de la répartition des droits sur la terre, et par suite, des rivalités foncières.

La notion de droit foncier s'avère difficilement applicable au sens strict, puisque très peu d'exploitants disposent de titres fonciers (8,1% en 1992 dans l'Ouest et 7,0% dans le Centre), plus par manque de moyens financiers (le bornage de l'exploitation effectué par les services du cadastre coûte cher) que par désintérêt. Car les nombreux litiges fonciers, toujours âpres, renforcent l'intérêt d'un procédure d'enregistrement. D'autant plus que les plantations

---

161 *"La sédentarisation fit germer l'idée d'un usage collectif"* au sein du patrilignage (C. SANTOIR 1992, p. 66).

162 Dans son étude comparative de deux terroirs villageois de la province du Centre-Sud du Cameroun (Yemessoa dans la Lékié en pays eton et Alen-Zalengan en pays bulu), C. SANTOIR (1992, p. 67) abonde dans le même sens et note que : *"le droit d'usage a fait place, sous la pression d'une culture cacaoyère envahissante, mais aussi d'une évolution de la société (...) et de l'économie (...), à une "coutume" évolutive s'inspirant des grands principes pré-coloniaux, mais obligée d'innover, voire d'improviser, rien ne s'appliquant aux conditions nouvelles : arboriculture pérenne, monogamie, famille restreinte..."*.

163 *"La tenure de la terre se caractérise par une superposition de droits sur une même parcelle : droit éminent des chefs de canton, de village ou de lignage; droit d'usage du cultivateur, concrétisé par les arbres qu'il a plantés"* rappelle, de manière similaire, J-M. GASTELLU (1985, p. 212) à propos des grands planteurs *Agni* du Moronou, rattachés aux sociétés *Akan* (Sud-Est de la Côte d'Ivoire).

164 On entend par **droit de culture**, toute autorisation accordée - par le chef d'exploitation (généralement l'homme) ou le responsable de l'itinéraire technique (généralement une des épouses) - à une autre femme, extérieure à la famille nucléaire, de cultiver une ou plusieurs parcelles sur l'exploitation et ce, pour un ou plusieurs cycles agricoles), sans qu'une compensation soit exigée. Un échange réciproque de droit de culture, motivé par les qualités agronomiques spécifiques de certains champs, peut également parfois avoir lieu entre agricultrices de concessions voisines.

vieillies et le bocage dégradé (dans l'Ouest) ne remplissent plus toujours efficacement leur rôle de défens. Les échanges de terre se font encore majoritairement dans le cadre strict de l'héritage ou des attributions coutumières, mais un marché foncier existe dans les zones les plus densément peuplées de l'Ouest et du Centre, sans qu'il soit possible en l'état actuel des choses de savoir s'il sera amené à prendre de l'ampleur.

L'analyse de la généalogie foncière d'une centaine d'exploitations dans chaque région fait ressortir l'extrême complexité des droits coutumiers, en raison de l'interférence des degrés de parenté, et des droits coutumiers hérités. **On différenciera ainsi assez nettement les droits éminents incompressibles et les droits temporaires, soumis à autorisation ou transaction**. Les droits matrimoniaux et les lots hérités font partie de ce premier groupe, tandis que les droits d'usage[165], de culture, d'exploitation, les contrats de location appartiennent au second.

Lorsque le chef d'exploitation décède, le successeur-héritier qui devient ce que J. CHAUMIE appelle le *"doyen d'unité lignagère locale"* (1992, p. 53), a pour charge de gérer, au mieux, la situation foncière léguée en fonction des statuts d'occupation de chacun et du jeu des alliances matrimoniales. A moins d'être le seul fils de la concession, resté vivant (14,1% des concessions seulement en pays bamiléké (ADOC 1992), contre 25,0% en pays béti (CACAO 1993), **le successeur est rarement l'héritier unique des biens paternels** (voir Chapitre 4, I° Partie). Il n'en reste pas moins, bien souvent, le principal bénéficiaire, car il reçoit personnellement une part importante du patrimoine familial (plantations, cases d'habitation). En accédant à la charge de successeur, il s'engage à gérer biens et personnes d'une communauté familiale élargie, sans jamais tenter de s'en approprier la totalité de l'usufruit personnel. Il devient le gestionnaire du patrimoine lignager, répartit réserves foncières du lignage, jachères, parcelles cultivées entre les différents actifs. Son rôle d'arbitrage familial est très important dans une exploitation où les aspirations de chacun peuvent être nettement divergentes, mais sa fonction symbolique également puisqu'il est le garant de la pérennité de la mémoire du lignage.

Sa jouissance de la terre est toujours limitée par les droits d'usages hérités et l'obligation minimale de rétrocéder à ses frères et demi-frères un lot de terre pour construire une case au village et, en sus, une parcelle de terre cultivable (si le foncier le permet). Le successeur ne peut, en aucune manière, contrevenir à la volonté paternelle d'accorder une portion du terroir familial à chacun d'entre eux, même s'ils ne cultivent pas. Par sa mère également, une fille mariée a toujours le loisir de retourner cultiver une parcelle dans sa concession d'origine. Cette possibilité n'a d'autre limite que la distance qui sépare les deux exploitations (celle de ses parents et celle de son mari) et sa propre force de travail. D'une manière générale cependant, malgré leur proximité relative, ce droit reste souvent vacant, tant les tâches quotidiennes sont harassantes.

De même, **les droits de culture éminents**, attribués par sa mère ou une de ses co-épouses à des parents par alliance (belle-soeur, belle-mère) ne peuvent être résiliés, et sont tacitement reconduits chaque année. Ils seront ultérieurement transmis par filiation

---

[165] Par **droit d'usage**, il faut entendre, la détention de *"terres mises en culture au nom de droits coutumiers immémoriaux et continus"* (E. LE ROY 1992, p. 35).

matrilinéaire. Seul l'ascendant féminin qui les a attribués peut éventuellement les lever (mère ou co-épouse). Ils **renvoient** donc **plus à un ensemble d'obligations sociales qu'à une assistance foncière déclarée**. En revanche des usufruits accordés par le chef actuel à des voisins, tels que des droits d'exploitation d'une raphiale (vin et perches), ou des contrats de location d'une parcelle hors de l'exploitation, pourront être aisément réexaminés, voire supprimés. Telle est la situation foncière, lorsque le chef d'exploitation agit en conformité avec le corpus de règles héritées et les relations en vigueur au sein de la parentèle. Ce comportement n'est cependant pas reproduit identique selon les concessions. Il en est pour qui le degré de parenté n'influence pas les décisions d'attributions et de reprises des droits de culture, comme si le modèle social traditionnel basé sur une certaine redistribution communautaire du foncier connaissait des "ratés", ou si l'exploitant, en butte à des difficultés aggravées de trésorerie, se risquait à passer outre et à le transgresser. Dans ce cas précis, les aspects agronomiques et monétaires l'emportent sur les impératifs sociaux.

Le devoir d'assistance à des parents en difficulté, étudié dans le cadre des solidarités socio-géographiques, est largement pratiqué au village et ne souffre d'aucune contestation même en cas de foncier réduit. Le facteur parenté est, certes, déterminant mais pas exclusif dans l'attribution des droits d'usage : ainsi près d'1/3 d'entre eux sont accordés à des parents éloignés ou des voisins sans lien de parenté avec la famille bamiléké et environ 1/4 en pays béti.

Par contre, en cas de demande d'assistance foncière, la priorité sera donnée à des membres de la famille. Le chef d'exploitation se garde ainsi toujours la possibilité d'annuler temporairement ou définitivement ce droit de culture, si le bénéficiaire n'est pas un membre de la famille. Une soeur en instance de divorce ou répudiée par son mari a, par exemple, tout loisir de retourner dans sa concession familiale d'origine cultiver une parcelle. Son droit de culture, transmis par sa mère, peut facilement être réactivé même s'il est tombé en déshérence depuis son mariage, en raison du relatif éloignement des terres parentales et des limites de sa force de travail. N'ayant plus de terre à cultiver sur l'exploitation de son mari, cette soeur est momentanément hébergée dans la concession familiale et reçoit une parcelle de culture, quitte à "déloger" une voisine qui bénéficiait d'un droit d'usage antérieur.

Le cas de figure est similaire lorsqu'un frère "compressé" rentre, de manière impromptue, au village. Le successeur a le devoir de lui trouver une place dans la concession et de lui octroyer une parcelle de culture. Le devoir d'assistance à des parents en difficulté ne souffre d'aucune contestation, même en cas de foncier réduit. La souplesse de ces contrats foncier d'assistance *"permet de réduire l'inégalité de la répartition du terrain"* (HURAULT 1970a, p. 248) et met, chaque fois que de besoin, les familles les plus démunies à l'abri d'une possible pénurie alimentaire.

Chaque responsable technique de parcelle est également en butte à une pression réitérée d'exploitants au foncier exigu, pour qui la survie passe par l'octroi de droits de culture, même immédiatement résiliables. Ainsi, une épouse peut rétrocéder l'usage d'une parcelle à une voisine ou à une parente sans en référer à son mari. Elle peut aussi bien échanger une parcelle avec une voisine pour des raisons agronomiques (29% des exploitants pratiquent ce type d'échange dans l'Ouest et environ 32% dans le Centre). Ces échanges de droits culturaux ont souvent lieu entre deux exploitations aux potentialités agro-pédologiques nettement différenciées : dans l'une les légumineuses viendront mieux, dans l'autre les tubercules seront

plus à leur aise en échange d'une parcelle dans un autre champ. En outre, nombre d'exploitants rétrocèdent le droit d'exploitation de leur raphiale, en échange de quelques verres de vin de palme, faute de temps ou d'avoir appris à "vigner" (récolter la sève).

La souplesse dans l'octroi de droits temporaires de culture n'est pas la même selon la parcelle considérée. Sur la plantation, la priorité lignagère est nette (mère, belle-soeur, soeur). Sur les autres terres, le droit est valable pour des cultures à cycle court et se réévalue à chaque saison agricole. *"Il ne doit pas perturber la possibilité de récupérer la terre, si le besoin se fait sentir, ce qui serait le cas si l'usager pouvait pratiquer des cultures pérennes"* (J-P. RAISON 1986). On ne cède pas un capital mis en valeur et humanisé par le travail de plusieurs générations. **La solidarité extra-lignagère ne doit pas remettre en cause la reproduction des équilibres (social et agronomique) au sein de l'exploitation**.

Autant de droits et de pratiques qui se superposent et nuisent à la lisibilité du terroir[166]. Il n'y a pas, à proprement parler, de propriété privée dans la tradition bamiléké, étant donné l'importance et la redistribution périodique des terres accordées en usufruit. Seules les terres faisant l'objet de véritables transactions monétaires avec contrat (plantations sur pied pour les planteurs les plus endettés ou absentéistes, lots aménagés pour le maraîchage dans la plaine du Noun, de Galim, terres "vierges" du Mbam et du Haut-Nkam) ont un statut de propriété privée. L'usage de la terre est régi par *"un corpus de règles, d'attitudes et de représentations"* (J-P. DOZON 1982, p. 58) que personne ne cherche réellement à contourner. Aux concepts de droit et d'usage peu pertinents, car mal différenciés, il est donc préférable de substituer ceux de "terroir foncier" (privatif, potentiel et figé) et de "terroir d'exploitation" (communautaire, effectif et mobile)[167].

III. 11. B. 2. Successeurs, héritiers et gestionnaires.

Successeurs et héritiers méritent-ils encore de se voir attribuer le titre de "chef de terre"? L'ont-ils même jamais été dans ces sociétés où la pression communautaire pour élargir l'usufruit à l'ensemble des membres du lignage était forte ? Hormis pour des espaces faiblement densifiés (espaces forestiers du Nyong-et-Soo, du Haut-Nkam, du Nkam et du Ndé) où l'accès pionnier est encore possible, il est clair qu'aujourd'hui la majorité de ces derniers ne sont plus que des "gestionnaires"[168]. Ce terme n'a aucune connotation négative,

---

[166] Dans la zone centrale camerounaise, *"le déplacement de l'habitat (...) est responsable de revendications découlant de chevauchements de droits et surgissant principalement à l'occasion de transmissions. Les droits résiduels sont réactivés par le changement d'usager"* (B. DELPECH 1982, p. 648).

[167] E. LE BRIS rappelle ainsi que les études de terroir, effectuées entre 1960 et 1975, se sont attaché en priorité à décrire *"l'appropriation de l'espace"* au détriment *de "la généalogie de la production de l'espace"* (1982, pp. 63-64).

[168] *"Sauf exceptions, les bénéficiaires des héritages se perçoivent comme gestionnaires d'un patrimoine familial. Ils en ont l'usufruit, ils le gèrent à leur convenance et à leur profit (...), mais ils ne pourraient en vendre une parcelle de leur propre chef"* note J-P. COLIN à propos du Sud-Est de la Côte d'Ivoire (1990, p. 49). C'est l'évolution (involution ?) classique d'une zone pionnière de plantation où l'on passe *"de la propriété individuelle incontestable du pionnier à la propriété familiale en indivision des héritiers"*, dès la fin de la première génération des défricheurs. Ce même phénomène avait déjà été antérieurement décrit par P. HILL au

(à suivre...)

il se borne à entériner l'ensemble des évolutions depuis 1970 : un terroir d'exploitation plus réduit, des unités lignagères dispersées entre le village et la ville, un droit d'usage plus sélectif, circonscrit à la famille nucléaire, élargie à quelques parents et voisins privilégiés. Ainsi, si le successeur est bien le *"mangeur de la maison"*, il lui est impossible, aujourd'hui plus que jamais - étant donné la pression exercée sur la terre - de *"coiffer l'ensemble des terres"* du lignage[169]. Et il doit, au fur et à mesure que ses frères atteignent l'âge adulte, leur attribuer les lots de terre que leur destinait le défunt.

* L'élection du *"mangeur de la maison"* par le père bamiléké.

La reconnaissance par le père est très importante dans les deux sociétés, mais c'est dans l'Ouest que l'élection par le père est le plus vivement désiré par les héritiers potentiels. *"C'est le fait d'être sorti une deuxième fois du néant, d'être constitué comme personne (ngwon) et non plus comme enfant (mu) par un acte somme toute gratuit"* (J-P. WARNIER 1993, p. 113). En étant choisi parmi ses semblables, le successeur est redevable à son père d'une dette réelle qu'il s'efforce de combler au quotidien par la reproduction identitaire de la société traditionnelle (vénération des anciens, acceptation des hiérarchies, processus de désignation de nouveaux successeurs) (op. cit. 1993, p. 116).

La désignation du successeur-héritier (le nouveau chef de famille en quelque sorte) n'obéit à aucune règle préétablie, même si *"l'usage veut que le chef de lignage fasse connaître à ses intimes, frères ou amis, le nom du successeur"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1991, p. 83). Mais il n'est pas forcément accepté par ceux-ci comme nouveau chef de lignage. Si le chef d'exploitation n'a pas eu le temps de désigner son successeur avant son décès, une lutte sourde naît alors entre les différentes factions familiales pour imposer leur candidat. Les membres les plus éminents et influents des sociétés secrètes, voire le chef même, peuvent intervenir dans l'Ouest pour emporter la décision. Dans le Centre, c'est un conseil de famille élargi aux oncles maternels du défunt qui délibère.

Dans la majorité des cas, **le chef d'exploitation a coutume de choisir de son vivant**, parmi sa progéniture, **celui qui *"présentait le plus d'affinités"*** avec lui (J. WEBER 1977, p. 120). Soit parce qu'il aura, dès le plus jeune âge, assuré de menus travaux agricoles, soit parce qu'il aura prouvé son intérêt pour la terre. Néanmoins les aspects agricoles n'entrent pas uniquement en ligne de compte dans la décision paternelle; le futur successeur devra aussi se distinguer par ses qualités humaines : respect des autres, sens des responsabilités, esprit d'initiative, pondération. Alors seulement sera-t-il considéré digne de recevoir les biens (terres, épouses et veuves, droits matrimoniaux, biens immobiliers et mobiliers) et les titres du défunt, s'il y lieu (J-C. BARBIER 1977). Dans l'Ouest bamiléké, le successeur sera ensuite présenté au chef et aux pairs du défunt, afin de recevoir les symboles de son autorité. Choisi, attendu, formé, le successeur n'est pas un simple héritier.

---

[168](...suite)
Ghana (1956).

[169] Selon l'expression d'un vieux Fondjomekwet, c'est-à-dire d'un ancien de la chefferie du même nom, située dans le département du Haut-Nkam (province de l'Ouest).

Ses charges vont bien au-delà de la simple conduite technique de l'exploitation dont il rétrocède, d'ailleurs, aux femmes la majorité des décisions culturales. Il devient en quelque sorte le père-arbitre de la concession, accaparé par de multiples devoirs conjugaux, d'assistance, de respect des droits hérités.

Tableau 153 : Le choix du successeur parmi les fils et filles héritiers entre 1930 et 1992

	AÎNE	CADET	FILS UNIQUE	A DESIGNER*	ENSEMBLE
BAMILEKE	**34,2%**	**34,2%**	15,2%	16,4%	100,0%
BETI	**34,9%**	19,3%	**34,9%**	10,9%	100,0%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations de la province de l'Ouest; calcul effectué sur la base de 79 réponses;

CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations de la province du Centre; calcul effectué sur la base de 84 réponses).

* une épouse ou co-épouse assure la gérance de l'exploitation en attendant la désignation du successeur par le conseil de famille.

Partant de ce principe, il n'y a pas nécessité à ce que le successeur soit l'aîné "biologique". Celui qui succède au père *"dans ses droits et devoirs"* (A. FRANQUEVILLE 1987, p. 96) peut tout aussi bien être un fils cadet du défunt (voir tableau précédent). **Si le choix au mérite reste la règle au sein de l'exploitation bamiléké**, comme le prouvent les résultats de l'enquête ADOC (1992), **le processus de désignation privilégie le fils aîné[170] en pays béti** (principe de primogéniture). Mais est-ce bien véritablement fortuit dans une société qui survalorise le pouvoir charismatique de ses "hommes forts" providentiels ? On assiste donc à une confirmation des pouvoirs socio-politiques de l'aîné. Car son autorité ne désigne qu'un pouvoir de redistribution foncière et ne s'étend pas sur l'ensemble de l'exploitation[171].

Dans la société précoloniale, ce dernier héritait *"les femmes et les cases du père, outre les prérogatives de l'aîné"* (J. WEBER 1977). Les transformations impliquées par la colonisation (culture cacaoyère, monétarisation des campagnes, christianisation) auraient

[170] A certains égards (transmission de l'héritage socio-politique, situation foncière privilégiée), la condition de fils unique héritier se rapproche quelque peu de celle d'aîné-successeur. Il n'est donc pas impossible de tenter de réunir ces deux catégories en une seule : la proportion d'exploitations où l'aîné/fils unique est choisi comme nouveau chef de lignage (successeur) passe alors à 69,8% en pays béti et 49,4% en pays bamiléké. Ce qui contribue, a fortiori, à renforcer l'idée que les structures sociales béti seraient bloquées ou autoblocantes, tandis qu'elles permettraient à des cadets bamiléké méritants et capables d'améliorer leurs chances de promotion économique et d'ascension sociale.

[171] *"Cadets, dépendants, clients, voire captifs reçoivent ainsi des aînés l'exercice effectif de leur droit d'usage"* (J-P. DOZON 1982, p. 57).

contribué à l'éclatement des grandes cellules lignagères (*nda-bot*) et à l'émancipation économique des cadets. L'aîné aurait, de ce fait, quelque peu perdu de son pouvoir économique.

Tableau 154 : Les biens fonciers transmis par héritage aux successeurs bamiléké et béti

	Aucune terre	Parcelle vivrière	Portion de plantation	Totalité de la plantation	Totalité de l'exploitation	Ensemble
BAMILEKE	5,1%	27,8%	**30,4%**	22,8%	13,9%	100,0%
BETI	3,6%	23,2%	18,3%	18,3%	**36,6%**	100,0%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations de la province de l'Ouest; calcul effectué sur la base de 79 réponses;
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations de la province du Centre; calcul effectué sur la base de 82 réponses).

Il conserve néanmoins un statut particulier au sein de la famille restreinte par une prise de responsabilité vis-à-vis des parents âgés et des plus jeunes (A. FRANQUEVILLE 1985, pp. 99-100) et reste le principal bénéficiaire de l'héritage. En étudiant les transformations (évolutions et involutions) du système agraire villageois de Yemessoa (Lékié), C. SANTOIR pense, au contraire, que l'exiguïté des terroirs d'exploitation est à l'origine de *"l'instauration tacite d'une sorte de "droit d'aînesse", si contraire à l'égalitarisme béti"* (1992, p. 154)[172]. A l'échelle régionale, cette prééminence est validée par l'ensemble de nos observations : il est l'héritier unique des plantations ou de l'exploitation dans plus d'une concession sur deux (54,9% selon l'enquête CACAO 1993). Alors que ces mêmes aînés ne sont qu'un gros tiers, dans le pays bamiléké, à pouvoir ainsi accaparer les plantations ou l'exploitation (36,7% selon l'enquête ADOC 1992).

Même lorsque les plantations vont à plusieurs fils, le successeur se voit attribuer un nombre supérieur de "tiges". En s'appropriant le capital-arbre, principale source de revenus monétaires jusqu'en 1987-1988, l'aîné et le successeur s'efforcent de transposer leur

---

[172] *"La disparition progressive du contrôle exercé par les chefs de terre et le morcellement des lignages (Nda Bot) en unités indépendantes, perturbent les successions. On observe ainsi, de plus en plus, des cas de captation d'héritage des cadets par leurs aînés, qui ne font en cela que reproduire le comportement de leurs pères qu'ils remplacent. S'instaure ainsi, de facto, une sorte de "droit d'aînesse" concernant les plantations. La conservation des propriétés, par la prééminence réaffirmée des "aînés" est une stratégie familiale qui peut s'expliquer par l'exiguïté des domaines. A quoi sert d'hériter de quelques arpents de cacao, sans terrain autour, pour accroître la plantation ? Selon la tradition béti cependant, il s'agit là d'une évolution récente contraire à la coutume qui garantit normalement l'héritage des cadets"* (C. SANTOIR 1994, pp. 255 - 256).

prééminence socio-politique dans le domaine agricole par un contrôle maintenu sur la culture de rente. Et tire ainsi profit de l'originalité de la situation foncière du pays *eton*. Originalité ne veut cependant pas dire exception. Un parallèle avec la société *bété* de Côte d'Ivoire - une autre société acéphale, segmentaire, patrilocale et virilocale comme la société béti - révèle d'étranges similitudes. Quoique les aînés y aient eu une prééminence dans la société traditionnelle, elle n'a jamais débouché sur une maîtrise complète de l'accès à la terre et une captation totale de l'héritage, au détriment de cadets, *"relégués au simple rôle de travailleurs"*. Ils *"s'approprient parfois des parcelles plus grandes et, surtout, transforment leur pouvoir foncier en capacité de vente"* (J-P. DOZON 1978, p. 478).

S'il ne peut éviter la redistribution nécessaire des parcelles de cacao et de jachère entre les différents ayants-droit, il compense cette perte par un renouvellement des formes de dépendance et de contrôle. En somme ce qu'il perd économiquement, il le retrouve sur le plan socio-politique. *"Ainsi, être l'aîné ne signifierait pas automatiquement hériter des plantations cacaoyères du père, mais plutôt lui succéder dans ses devoirs et sa responsabilité de nda-bot, fusse-t-elle réduite à la mon nda-bot"* (op. cit. 1977).

La tradition pèse lourdement sur le successeur, surtout en pays bamiléké. Pressenti avant d'être désigné, le jeune garçon est éduqué dans l'esprit de la charge qu'il aura à assumer. Alors seulement sera-t-il jugé digne de recevoir les biens (terres, épouses, enfants, droits sur la terre, biens matériels) et titres du défunt. Mais il garde toujours son libre-arbitre : en dernier ressort, c'est à lui d'accepter ou de refuser cette charge. Il n'est pas un simple héritier. Il est le dépositaire de l'esprit du lignage et *"il incarne (...) son immortalité"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1976, p. 99).

Traditionnellement, le fils, choisi pour être successeur, reprend sous son toit les épouses de son père et leurs enfants légitimes ou non. Les cas où les épouses continuent à procréer après le décès de leur mari chef de concession, ne sont pas si exceptionnels surtout dans les ménages polygames : le successeur est ainsi au coeur d'une descendance de frères et soeurs consanguins (de père ou de mère différents) dont il est le "père" à défaut d'en être le géniteur et auxquels il doit assistance et soutien. Quant aux épouses, il doit non seulement subvenir à leurs besoins matériels mais également les considérer comme ses propres épouses, avec tous les devoirs matrimoniaux que cela implique. Cette coutume est en passe d'être remise en cause par les jeunes successeurs, qui ont acquis une certaine indépendance au cours de leur scolarité citadine. Le refus de "laver" les veuves, présenté comme une volonté de ne pas accroître démesurément les charges familiales, correspond en réalité à un rejet plus profond des fondements de la société à chefferie. L'application de cette décision ne va généralement pas sans problème, et le jeune successeur se heurte au front uni des anciens et des veuves. Etant donné l'indifférence du chef ou son incapacité à se faire respecter par les plus jeunes, ces dernières finissent généralement par appliquer une sanction violente[173].

---

[173] Un jeune successeur de 35 ans, de retour dans sa chefferie natale (Fombap dans le département de la Ménoua), après plus de dix années passées à l'étranger, me narrait ainsi, en juin 1992, comment il avait dû faire face aux menaces des veuves de son père. En refusant non seulement d'entretenir des relations sexuelles avec elles, mais, fait plus grave, en les considérant comme extérieures à son ménage nucléaire, il allait s'attirer leurs foudres. Guettant leur intrusion malveillante, il avait dû veiller, de longues nuits durant, ne devant son salut qu'à la proximité d'un lourd pilon!

* Décision individuelle ou arbitrage familial?

Comment s'opère la répartition des biens fonciers entre les fils? Quels sont les mécanismes de contrôle et d'exclusion qui permettent à la fois d'assurer que la terre ne va pas être confisquée au profit d'un seul et que le cadet dépossédé par le père ne va pas revendiquer, contester la décision parentale? A quel moment les dysfonctionnements sont-ils le plus susceptibles d'apparaître? Autant de questionnements qui ne doivent pas être évacués et sur lesquels il est nécessaire de se pencher si l'on veut, un tant soit peu, évaluer la valeur du contrôle social, sa prégnance individuelle et sa faiblesse.

<u>En pays bamiléké, cette tâche délicate revient au père qui s'efforce de préciser les attributions foncières de chacun avant de décéder</u> : les donations entre vifs sont donc fréquentes (35,7%). Certains fils en font même la demande dès qu'ils ambitionnent de cultiver quelques ares de tomates. Et le père accorde généralement bien volontiers une petite portion de terre. L'attribution d'un lot de terre à un garçon de la concession peut donc survenir très tôt. Il ne s'agit alors pas à proprement parler de transmission successorale, mais d'une sorte d'avance sur l'héritage. Cette stratégie diffère fondamentalement du pays béti où, semble-t-il, les descendants sont encouragés à patienter jusqu'à la succession, en vertu de la morale traditionnelle (aide familiale, devoir d'obéissance).

Fig 83 : Modes d'accession à l'héritage foncier en pays bamiléké

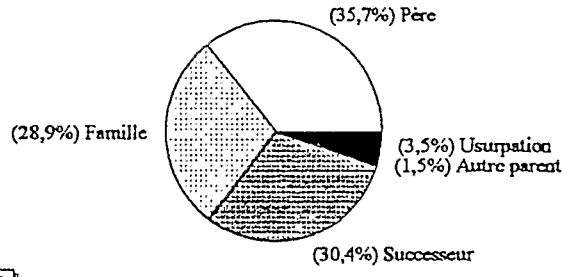

Projet ADOC 1992

Fig 84 : Modes d'accession à l'héritage foncier en pays béti

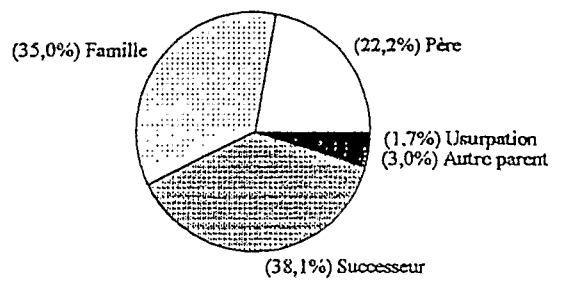

CACAO 1993

Comment faut-il interpréter ce choix? La réponse est ambivalente. Ce comportement peut être compris comme la volonté manifeste, de la part du chef d'exploitation, de minimiser les conflits entre le successeur et les non-héritiers. En effet, les plus jeunes héritiers sont toujours à la merci d'un empiétement sur leurs droits ou d'une dépossession de leur part d'héritage, face à des aînés souvent beaucoup plus âgés comme il est de mise dans les unions polygamiques. C'est d'ailleurs dans cette région que les usurpations sont les plus fréquentes, étant donné la complexité des relations lignagères entre les cellules maritales (épouse + enfants) et la rareté de la terre. Cette propension de l'exploitant en activité à décider de l'avenir de son exploitation peut également être considéré comme un signe d'ouverture au changement. Cette société, toute gérontocratique, hiérarchique et inégalitaire qu'elle soit, saurait mieux préparer le renouvellement des générations. Ou, tout au moins, fournir les apparences d'un renouvellement, c'est un des points particuliers du système social bamiléké qui a déjà fait l'objet d'une longue présentation.

Tableau 155 : Modes d'accession à l'héritage foncier entre 1935 et 1992

MODE D'ACCESSION	*BAMILEKE*	*BETI*
PERE attribue de son vivant *	**35,7%**	22,1%
FAMILLE répartit après le décès du père	28,9%	**34,9%**
SUCCESSEUR redistribue	30,4%	**37,9%**
AUTRE PARENT attribue	1,5%	3,0%
USURPATION	3,5%	1,7%
Ensemble	100,0%	100,0%

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations de la province de l'Ouest - calcul effectué sur la base de 339 attributions faites à des héritiers dans 91 exploitations;
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations de la province du Centre - calcul effectué sur la base de 298 attributions faites à des héritiers dans 97 exploitations).
* Regroupement de plusieurs réponses : *"sur la demande d'un fils", "au mariage", " à l'âge mûr".*

Dans le Centre au contraire, on s'en remet préférentiellement à l'arbitrage de la famille (34,9%) et du successeur (37,9%). *"Les anciens répugnent à passer la main, même partiellement pour ne pas réduire leur niveau de revenus. Ils n'encouragent pas non plus les jeunes à ouvrir leur propre plantation, afin de conserver une main d'oeuvre rétribuée à bon compte"* (B. DELPECH 1982, p. 648). C'est donc une fois le père disparu que s'effectue

généralement le partage des terres entre les fils (principe de la succession de générations[174]). Cette prééminence du rôle de la famille et du successeur permet de comprendre comment opère le contrôle des aînés sur les cadets. Ce sont eux qui déterminent le rythme des évolutions, choisissent les orientations au sein de l'exploitation et du village. Peu de place est donc laissée à l'initiative individuelle, vite assimilée à une tentative de déstabilisation de l'ordre social. Jeunes et cadets n'ont, dès lors, d'autre issue que de fuir ou de s'opposer violemment aux aînés et successeurs.

III. 11. C. Le contrôle social comme mode de régulation et de reproduction.

Le système social bamiléké a donné naissance à de nombreuses associations traditionnelles (tontines, sociétés secrètes, associations de quartier, groupements d'entraide) qui capturent l'individu toute sa vie durant[175]. Il est courant d'être membre de plusieurs associations à la fois, puisqu'elles agissent dans des domaines très différents de la vie socio-économique. *"Chacun [y] a un statut distinct et même pour la prise de parole n'est pas statutairement égal à un notable dans l'ordre de la tradition ou de la modernité ou à un riche"* (G. COURADE 1993). Elles obéissent donc toujours à des règles strictes qui contribuent à renforcer la pression du groupe. Le comportement de chacun est en permanence confronté au code de fonctionnement de l'association, à la "norme". Mais en même temps, elle s'appuie sur un code de conduite implacable qui justifie la répression et la coercition sociale s'il est transgressé[176]. **Ce contrôle social d'une vigueur extrême s'avère cependant insuffisant et** ***"la contestation a régné et règne en maître depuis longtemps, sournoise, hypocrite, rarement déclarée*** *sauf dans les périodes troublées. L'insoumission reste habituelle et toujours évoquée (...). On déplore la vulgarisation de la chefferie et on assassine les mauvais chefs, mais c'est pour mieux indiquer à la chefferie qu'elle est indispensable pour réguler les actes majeurs dans une société dont les conflits et les inégalités s'avèrent bien plus profonds que dans d'autres"* (G. COURADE 1993). Cet aspect de contrôle est particulièrement important dans la société bamiléké où l'élection procède par désignation collective aussi bien pour le simple héritier d'une concession que pour le chef.

---

[174] *"Chaque génération est "épuisée" avant le passage de l'héritage à la génération suivante"* (J-P. COLIN 1990, p. 49).

[175] C'est à elles que l'ont fait référence lorsqu'on parle de **la capacité d'organisation de la société à chefferie.**

[176] *"Il ne peut pas y avoir de sanction plus dure que le bannissement de la chefferie. Cette peine, prévue (...) pour sanctionner les infractions les plus graves envers la personne du chef ou l'ordre social, équivaut à la mise hors de la loi de l'intéressé. (...) Le banni assiste à sa mort civile. Les sociétés dont il faisait partie lui sont fermées, ses cotisations ou ses dons lui sont retournés. Il est déchu de ses titres. Ses plantations sont saccagées, ses clôtures détruites, son bétail et ses biens enlevés (...). Finalement, il est chassé de son domaine, ses habitations fermées (...). Celui-ci n'a aucun recours. (...) Ce bannissement n'est pas toujours définitif, mais ceux qui en ont été frappés et dont la vie religieuse et sociale s'est trouvée brusquement stoppée, en restent définitivement marqués, et le poids de cette sanction pèse sur leurs descendants"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 22).

La hiérarchisation de la société n'est donc jamais totalement acceptée, surtout lorsque ceux censés l'incarner (chefs et notables) semblent trahir les règles de comportement qui devraient être les leurs. *"D'où cette tension entre acceptation et refus de la hiérarchie traditionnelle. A l'inégalité fondamentale des statuts et des conditions s'oppose la revendication démocratique exacerbée par l'individualisme de la société masculine"* (G. COURADE 1993). Dès lors, cette forme d'auto-contrôle exercé sur les représentants du groupe, véritables gardiens de l'identité bamiléké, vient contrebalancer les pouvoirs de ces derniers et créer une sorte de contre-pouvoir. Elites et notables sont donc soumis à l'arbitrage de la communauté qui infléchit en permanence leur comportement.

En pays béti, c'est moins la vigueur des contre-pouvoirs que la pulvérulence du pouvoir lui-même, éclaté en une multitude de segments lignagers qui rend difficile la prise de décision collective et l'émergence d'un pouvoir personnel stable. Avec pour principale conséquence et handicap, la difficulté à faire évoluer dans un sens ou dans l'autre **les structures sociales qui restent majoritairement sous le contrôle des anciens.** L'égalité des hommes libres béti se retrouve dans l'ensemble de la société et non pas seulement dans les sociétés secrètes comme en pays bamiléké. Elle n'introduit pas de dimension participative contraignante (R. DELAROZIERE parle de *"discipline collectiviste"*) comme dans la société bamiléké.

III. 11. C. 1. La reproduction d'un modèle hiérarchique, la contestation et le contournement.

La société bamiléké conjugue les paradoxes pour ne pas dire les incohérences. Très hiérarchisée et foncièrement inégalitaire, elle réussit par des compensations permanentes (partage de l'héritage, attribution de droits de culture, placement d'enfants, dons en nature) à maintenir la cohésion du groupe et à noyer les tensions et revendications. La *"mystique du progrès"* (J-L. DONGMO 1981) cache bien son nom. Il s'agit avant tout d'un culte de l'argent et de la réussite. L'espoir d'une réussite rapide fait également taire bien des rancoeurs ou des vélléités "révolutionnaires". De même, son consensus de façade renvoie à d'incommensurables inégalités à accepter de gré ou de force. Les menaces d'exclusion ou de marginalisation sociale, souvent à peine voilées, forcent le respect et guident les initiatives individuelles. Il importe avant tout de ne pas chercher à affronter les exigences de la tradition[177], quitte à la contourner, la détourner. La maîtrise du pouvoir et le contrôle sur les dépendants est aujourd'hui beaucoup plus difficile chez les "sudistes": il n'est ainsi pas rare de voir un cadet s'opposer ouvertement à son père ou des jeunes critiquer l'immobilisme des vieux planteurs. Mais la crainte - supposée ou réelle - de renverser l'ordre établi conditionne encore fortement les mentalités.

[177] Pour ne citer que quelques exemples : exclusion des filles de la succession à moins d'une déshérence, "grignotage" de l'exploitation des femmes isolées, sanction de la tontine vis-à-vis des mauvais payeurs, mise au pas des successeurs qui ne reprennent pas les veuves et leurs enfants à leur charge, répudiation des épouses sans enfants, éloignement et exclusion du partage successoral pour les garçons délinquants.

* Groupes de pression, pression de groupe : un individualisme inscrit dans un espace de contraintes.

Quel rôle a pu jouer la chefferie bamiléké dans les transformations du milieu rural depuis une trentaine d'années? Etant donné le phénomène immédiat de déstructuration des cadres socio-politiques traditionnels et les disparités existantes entre les différents chefferies dans l'Ouest, il est illusoire de vouloir tirer une loi d'observations de terrain très disparates. Par la capacité d'organisation qu'elle représente, la chefferie a pu tour à tour constituer une incitation, un relais ou, a contrario, un frein aux initiatives de développement, selon la personnalité des chefs et notables de la chefferie.

Dans le domaine politico-administratif, le chef intervient à tous les niveaux : en réorganisant sa chefferie (créant de nouveaux quartiers, nommant les sous-chefs), en créant ses propres sociétés coutumières, *"destinées à l'aider et à le contrôler dans l'exercice de ses tâches"* (J-L. DONGMO 1981, p. 49), en distinguant certains chefs de lignage méritants[178]. Dans le pays béti, la restructuration administrative effectuée par la puissance coloniale française, à partir de 1920-1921, permit aux chefs de village, promus au rang de chef de groupement d'accroître leur pouvoir local. Ils furent autorisés à prélever personnellement 5 à 12% des impôts qu'ils devaient collecter. Le code de l'indigénat, qui autorisait le chef supérieur à contraindre les villageois par la force, si besoin, lorsque l'administration coloniale avait besoin de main d'oeuvre ou de produits vivriers, contribua également à renforcer le contrôle sur les innombrables "dépendants-clients".

Dans l'Ouest, l'importance du chef se serait peu à peu accrue jusqu'à l'affirmation d'un pouvoir personnel. Toujours plus ou moins désigné par le conseil des anciens et des lignages fondateurs de la chefferie (*Kamveu*), il se pose en intermédiaire privilégié, puis unique *"entre la tribu et ses ancêtres mythiques. Sa position est renforcée par l'importance croissante de la filiation masculine"* (R. DELAROZIERE 1949, p. 24). Cette **personnalisation et concentration des pouvoirs autour du chef** aurait également largement bénéficié de l'état de guerre endémique entre les différentes chefferies au XVIII° et XIX° siècles et du système d'administration indirecte mis en place à la période coloniale. Par suite, certains chefs auront de plus en plus tendance à s'appuyer sur les membres de leur propre lignage, plutôt que sur les sociétés de dignitaires, ouvrant ainsi la voie à de véritables conflits larvés. L'administrateur RELLY relate par exemple, à l'issue d'une tournée d'inspection dans la chefferie Bangou, dans la subdivision de Bafoussam, que le chef, ayant progressivement fait de ses épouses les principaux relais de son pouvoir politico-administratif, voire de véritables agents d'exécution, avait réussi à se mettre à dos l'ensemble des notables humiliés. De ce fait, sa souveraineté ne peut s'exercer à l'encontre de sociétés telles que le ***Kamveu*** ou société des fondateurs de la chefferie.

Inversement, la volonté exprimée des institutions traditionnelles de la chefferie de régenter de manière l'immuable le groupement et d'assurer une régulation sociale aussi ferme

---

[178] *"Chaque fo crée (...) un réseau de groupes lignagers qui lui sont liés par un complexe de liens économiques, politiques et religieux et se constitue une "clientèle"* (C. TARDITS 1960, p. 52)

Planche 45 : **La maison des crânes** constitue le lieu de culte privilégié des ancêtres. Les crânes sont enterrés à l'intérieur. A la chefferie, le culte se pratique à l'intérieur même de la concession du chef (chefferie Bafou - Falaise de Djutittsa - Décembre 1990).

que par le passé peut déboucher sur des conflits larvés de compétence ou la confrontation renforcée des générations. Tout dans les apparences laisse croire que **le chef est** bien l'incarnation d'un pouvoir sacralisé. En réalité, sa marge de manoeuvre est étroite, puisqu'il est **en permanence sous "l'oeil des notables"**. Ce sont eux, plus que le chef lui-même, qui tiennent la chefferie et agissent, à tout moment, comme groupe de pression. Combien de chefferies vivent actuellement ce face-à-face entre un jeune chef rénovateur ou imprudent dont les décisions lèsent le pouvoir immuable des vieux notables (conseil des 9 notables ou "*Kamveu*", conseil des 7), dépositaires légitimes de la tradition et de l'histoire bamiléké, hostiles à toute nouveauté? Dans le Centre, cette surveillance n'est pas moins vive[179] et les assemblées villageoises sont toujours animées et interminables, souvent houleuses, un consensus devant toujours émerger. La situation inverse - des jeunes ayant du mal à retrouver leurs marques dans la chefferie ou à se plier au moule strict de la vie sociale - n'est pas moins fréquente dans l'Ouest.

Le chef traditionnel tout puissant à l'intérieur de ses frontières s'inscrit dans une logique traditionaliste qui n'a plus beaucoup cours aujourd'hui. Le chef était en effet au coeur du dispositif socio-politique du village ou du quartier. Il se trouvait au centre du pouvoir et exerçait notamment celui-ci sur les terres. A partir de 1935-1940 dans la zone cacaoyère, leur rôle diminua nettement car une multitude de petits exploitants accédèrent à l'indépendance économique grâce au produit de leurs plantations cacaoyères. De plus, certains chefs supérieurs qui avaient tiré un profit personnel du système des réquisitions en cherchant à éviter de partager ces biens accumulés durent faire face à un véritable mouvement de réprobation sociale. Dans le pays bamiléké, la diffusion des cultures d'exportation et la monétarisation croissante des campagnes, eut pour conséquence première de renforcer le pouvoir des élites[180] marchandes au détriment de la chefferie traditionnelle qui ne sut pas toujours s'adapter assez rapidement. Cette relève économique ne débouche cependant que rarement sur une nouvelle hégémonie politique puisque la diversification des activités et le développement de nouveaux marchés sont systématiquement recherchés (voir Chapitre 2, II° Partie).

La quasi-totalité des chefferies de la province sont représentées par l'organisme coopératif et fédératif qu'est l'UCCAO : le chef supérieur y occupe en général un poste de responsabilité. Beaucoup d'entre eux exercent des fonctions municipales (maire ou adjoint) et sont membres du parti au pouvoir. Cette affiliation quasi-automatique au RDPC est, depuis l'instauration du multipartisme en 1990, plus difficilement assumée. La césure avec les villageois n'est pas encore consommée, mais d'ors et déjà des tensions sociales et des

---

[179] *"Cette autorité est tempérée par le sens profond de la responsabilité (...). La richesse qui fait le chef n'est pas pour lui, mais pour le groupe. Si arbitraire qu'il puisse (ou doive) être et parfois jusqu'au sadisme, le chef, dans l'affirmation de sa totale liberté, reste encore redevable aux siens"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 232).

[180] Le terme d'élites a fait l'objet de très nombreuses études, sans qu'il soit toujours possible de savoir s'il s'agissait de véritables groupes constitués (lobby, réseau, association) ou de la simple juxtaposition d'individualités concurrentes. Dans notre cas précis, et compte-tenu de l'orientation de notre sujet, le concept d'élites paraît moins nébuleux. Il fait implicitement référence à des personnes nées dans la chefferie ou le village enquêté, connues et reconnues par les planteurs interrogés, ayant consolidé leur rang social en finançant ou appuyant des réalisations communautaires locales.

revendications se font jour au sein de la chefferie. Les élites traditionnelles n'ont plus la même marge de manoeuvre qu'autrefois et doivent souvent composer avec une base, nouvellement politisée. A l'époque coloniale, ces élites traditionnelles ont servi de relais explicites à l'administration. Depuis l'Indépendance, c'est par leur canal, à la jonction du rural et de l'urbain (nombre d'entre elles exercent plusieurs activités en ville) que passaient les directives et circulaient les mots d'ordre. Avec le retour du politique ces dernières années, ces mêmes élites ne risquent-elles pas d'être - une fois de plus - déstabilisées et de se voir déssaisies du pouvoir au profit des intellectuels politiciens?

On comprend donc pourquoi les chefs traditionnels manifestent eux-mêmes des vélléités d'acquérir un certain pouvoir économique. La position de chef traditionnel a souvent été réutilisée comme tremplin à une réussite économique. Elle est *"devenue un multiplicateur d'accumulation"* (J-P WARNIER 1993). D'où la stratégie de ventes de terrains et de redistribution de titres de notabilité pour certains. Mais, en servant de fondement à l'acquisition du pouvoir, le monnayage des terres a engendré certaines dérives ce qui a contribué en contrepartie à désacraliser le rôle du chef. De nombreux indices montrent, par conséquent, aujourd'hui, un recul de l'autorité traditionnelle : emprise des agriculteurs sur les réserves foncières réservées aux éleveurs, au mépris d'arrêtés préfectoraux; abandon de l'entretien des haies et dégradation du bocage; divagation incontrôlable des animaux. Ce sont autant de manifestations symptomatiques d'une certaine faillite de l'organisation traditionnelle.

* Aînés et cadets : l'art de la patience ou la volonté de revanche?

"Tant que la génération précédente n'est pas éteinte, les jeunes ont du mal à accéder à la maîtrise d'une plantation, à l'exploiter dans des rapports de non dépendance" (B. DELPECH 1979, p. 158). Si, du vivant de leur père, les fils peuvent obtenir des parcelles pour y cultiver des vivriers, voire un champ pour y créer leur propre plantation, les plantations du père ne sont pas accessibles avant le décès du père. Jusqu'à leur mariage, qui marque leur véritable accession au statut d'homme-vrai (*nyamodo*), les cadets sont donc largement dépendants économiquement de leur père. Tant que le successeur n'est pas choisi, les moyens de production (terres, main d'oeuvre) sont sous le contrôle de l'aîné ou d'un oncle. Cette transition donne lieu à des cohabitations plus ou moins bien acceptées de la part des cadets selon la personnalité de celui qui gère et la durée de la période.

Fig 85 : Âge d'accession à la direction de l'exploitation bamiléké

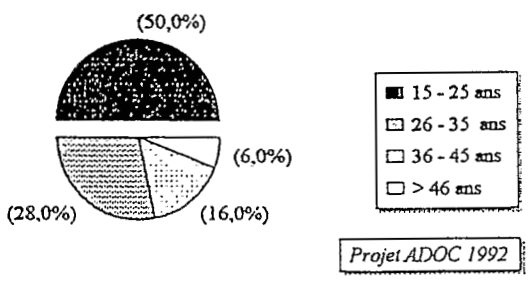

Fig 86 : Âge d'accession à la direction de l'exploitation béti

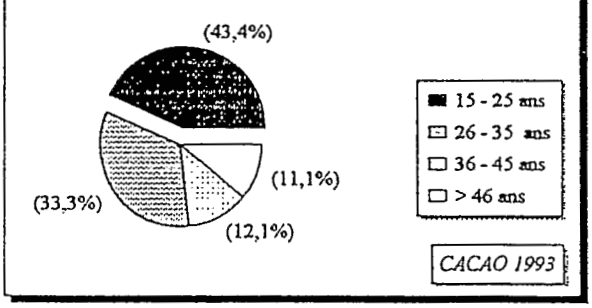

C'est en pays bamiléké que le processus de désignation du successeur et de répartition de l'héritage donne le plus souvent lieu à des retards (42,4% contre 21,0% dans le Centre). Ce dernier n'intervient quasiment jamais avant le décès du chef d'exploitation, alors que dans la zone cacaoyère il arrive que des planteurs - usés par une vie d'efforts, malades ou handicapés - confient la gestion des plantations à l'un de leur fils bien avant de disparaître (9,0% des exploitations enquêtées). Il est manifeste que les atermoiements familiaux pour désigner un successeur, de même que l'éloignement des fils du défunt de la concession (en ville), contribuent à augmenter les risques de "capture" de l'héritage socio-politique par un autre membre du lignage et de dilapidation du capital foncier.

Tableau 156 : Le rythme organique de la succession (1942 - 1992)

OCCASION D'ACCESSION	*BAMILEKE*	*BETI*
IMMEDIATEMENT APRES DECES	41,3%	47,0%
LONGTEMPS APRES DECES	42,4%	21,0%
INCAPACITE PHYSIQUE	1,1%	9,0%
SANS LIAISON *	15,2%	23,0%
ENSEMBLE	100,0%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest);
CACAO 1993 (enquête personnelle auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre).
* Décision personnelle du chef d'exploitation, nouvelle exploitation agricole (achat, attribution coutumière).

Les sociétés acéphales eton et ewondo n'en sont pas moins gérontocratiques : *"l'autorité renvoie aux positions dans le groupe de parenté en vertu du principe de séniorité"* (B. DELPECH 1982, p. 642). Et l'appropriation de la terre n'est qu'un des moyens, parmi d'autres, d'expression de cette autorité. Si, dans l'ensemble bamiléké, l'âge ne suffit pas à assurer reconnaissance et respect à l'exploitant et si des preuves de sa réussite personnelle sont exigées (titres de notabilité, richesses), l'expérience suffit pour "avoir la bouche" dans la zone cacaoyère. Il est de ce fait mal vu de mettre sa parole en doute, de reprendre l'initiative, de montrer des vélléités d'indépendance. C'est bien souvent la menace brandie par le père d'une malédiction et d'une exclusion de l'héritage qui sert à réduire les revendications et faire patienter les cadets. La vitalité de ces rapports de dépendance économique, aujourd'hui encore, tire son origine des formes traditionnelles de pouvoir où le prestige se fondait sur le contrôle des moyens de production (chasseurs, serviteurs, femmes) et des échanges. Les aînés s'efforçaient donc de maintenir leur contrôle sur la terre et pouvaient - le cas échéant -

retarder l'accès à l'indépendance de leurs dépendants et de leurs descendants. Environ 1/4 des planteurs enquêtés en 1992-1993 ont ainsi accédé tardivement à la direction de leur exploitation (après l'âge de 35 ans).

On conçoit donc aisément que les rapports entre générations puissent être conflictuels, s'exprimant plus ouvertement dans le Centre que dans l'Ouest où ils restent souvent sous-jacents. Trop souvent, les initiatives proposées par les jeunes (création d'un groupement villageois, d'une micro-coopérative d'outillage agricole) sont ressenties négativement par la classe d'âge supérieure et un peu vite assimilées à des manoeuvres déstabilisatrices. Par réaction, *"il est fréquent de les entendre menacer de privation d'héritage, de bannissement ou de malédiction"* (op. cit. 1982), sans qu'aucune médiation soit possible. Ces comportements sont de nature à inhiber les innovations et l'esprit d'entreprise et encourager la soumission à la figure paternelle autoritaire et omnipotente. Les jeunes n'ont alors le choix qu'entre partir ou se soumettre.

Dans la société précoloniale des Grassfields, selon J-P. WARNIER (1993, p. 102), les cadets n'avaient le choix qu'entre trois types d'attitudes possibles : *"la vente comme esclave"*, c'est-à-dire la soumission; *"l'enrôlement au service du chef"*, soit une loyauté indéfectible entretenant l'espoir d'une promotion et d'une amélioration de leur statut social; enfin l'acception de leur condition de *"dépendant célibataire"* (apathie).

Les transformations impulsées par la colonisation ont fourni aux cadets dépendants la possibilité de se détacher de l'ordre traditionnel et d'échapper à leur condition mineure. *"L'économie de type occidental, fondée sur le profit et l'autonomie individuelle, s'opposa à l'organisation sociale traditionnelle de type centripète et collectif"* (Ch-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN 1976, p. 103). Ainsi l'émigration vers la ville, la scolarisation dans les écoles des missions, l'évangélisation sont devenues, à partir des années 1920, des stratégies efficaces d'émancipation pour les cadets béti et bamiléké avec, pour principale conséquence, l'accentuation des rivalités et des conflits entre notables et cadets. Pour les tenants de l'ordre traditionnel, il était vital, en effet, d'essayer de pérenniser les liens de dépendance et garder leur pouvoir de contrôle social; pour les cadets il s'agissait de s'approprier les premiers les nouvelles richesses extérieures (symboliques et matérielles) des colons (J-P. WARNIER 1993, pp. 206-212).

Plus encore dans la société béti que dans celle à chefferie, le départ a constitué le moyen privilégié d'accéder à l'autonomie et de contester la tutelle omniprésente des anciens. En revanche, le modèle hiérarchique et endogamique bamiléké était si prenant et si profondément enraciné qu'il était recherché par ceux-là même qui espéraient s'en défaire. D'où une tension intériorisée, une rivalité cachée, poussée jusqu'au paroxysme, contenue dans le domaine de la parenté mais qui s'est librement exprimée dans le domaine politique par la rébellion upéciste (1958-1971). Cet épisode n'a pas eu les effets escomptés : la hiérarchie des titres et privilèges a, certes, perdu de sa valeur (voir § 1. A.), mais le principe hiérarchique lui-même (la chefferie) a été réinvesti par d'autres catégories sociales (fonctionnaires, commerçants), sans que les inégalités soient minimisées et que les cadets puissent s'affranchir de ces nouvelles tutelles. La société bamiléké vit donc, aujourd'hui encore, sur le mode de l'inégalité assumée et respectée.

* La tension détournée : la sorcellerie apaisante ou détonatrice, le renversement.

La contrainte et la crainte, propres à décourager et déconsidérer les comportements non-normatifs, seraient peut-être, en fin de compte, des moteurs moins efficaces que la volonté de l'individu de "coller" à une société en perpétuelle reduplication, capable également d'intégrer et de réutiliser les changements impulsés de l'extérieur, qui lui fournit un modèle explicatif réactualisé du monde et de sa place. **La société bamiléké ne peut résoudre la tension du pôle individuel/collectif, ou hiérarchie/égalité mais réussit miraculeusement à la détourner en fournissant à l'individu des "ouvertures" soigneusement préparées et dosées** (perspectives d'ascension sociale dans la société traditionnelle, appui tontinier, parades désaccumulatrices, accès à la notabilité), **en canalisant la tension et la contestation**.

Pour Ph. LABURTHE-TOLRA, qui est sans aucun doute celui qui aura livré la synthèse - jusque là - la plus complète et la plus éclairante sur le monde béti à travers l'organisation sociale précoloniale, **la société béti est, au contraire, fondamentalement *"évoluante"*, assimilatrice.** *"Ce dynamisme particulier des ethnies camerounaises (de la côte et du Centre-Sud)* [pourrait être attribué] *à un caractère interne pré-colonial qu'elles considéraient elles-mêmes comme une faiblesses : à savoir, le manque d'autorité des anciens, corrélatif de la très large initiative laissée aux jeunes"* (1989, p. 479), tout en nourrissant ce paradoxe : la prise de contrôle des aînés sur les cadets y est d'autant plus forte que le système socio-politique était moins structuré. Les initiatives souhaitées par les dépendants devront donc toujours s'établir contre l'ordre ancien lui-même, au besoin en émigrant.

Tandis que la société bamiléké, quoiqu'appuyée sur des hiérarchies bien établies, un système social encadrant, avait tendance à considérer les initiatives individuelles comme légitimes et ne remettant pas en péril l'ordre établi. *"Le système d'héritage encourageait [paradoxalement] les cadets à prendre des initiatives"*. Dans les deux systèmes, ordre apparent et pouvoir réel sont contradictoires avec pour nette différence un effet libérateur en pays bamiléké et autoblocant en pays béti.

En pays bamiléké, la sorcellerie, loin d'aggraver le climat social, et les relations familiales ou de voisinage, *"désamorce le jeu de la réciprocité et les relations en miroir où l'agressivité s'exaspère* *(...). Les affaires de sorcellerie, qui prennent de la sorte une tournure beaucoup plus dramatique que les conflits initiaux qu'elles expriment, génèrent une hantise latente et permanente qui alimente ces croyances. La sorcellerie engendre la sorcellerie et, dans le même mouvement (...) freine l'ardeur conflictuelle des plus violents et incite les victimes, accusateurs et accusés, à se réintégrer au plus vite dans l'ordre social"* (C-H. PRADELLES DE LATOUR 1991, p. 81).

A bien regarder, ce fonctionnement n'est pas foncièrement différent de ce qui se passe au sein de la famille (père géniteur et père de la mère). Pour CH-H. PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (1991, p. 228) : *"ce double jeu de relations opposées, qui désamorce partiellement les tensions accumulées entre les générations, n'est pas étranger au fait que les manifestations de violence et de perversité soient rares dans cette société. Moins d'idéalisation, moins de répression; moins de sublimation, moins de perversion."* Cette contestation du dispositif hiérarchique est indispensable à la reproduction sociale elle-même et ne déstabilise pas - a priori - fondamentalement les bases mêmes du système. En effet, elle s'exerce non pour le nier, mais pour montrer ses incohérences, dénoncer les exclusions : les

cadets manifestent moins contre le système lui-même que parce qu'ils n'y ont pas trouvé la place qu'ils souhaitaient y trouver. Cette contestation opère bien autrement en pays béti où le maintien au pouvoir des anciens est de nature à faire naître de vrais conflits de génération. La société bamiléké parmi toutes les contraintes qu'elle impose à l'individu met parallèlement en place de véritables filières de promotion individuelle (accession à des titres, soutien associatif, réseau migratoire), tandis que **la société béti vit dans le procès non écrit, non dit permanent, la suspicion et le contrôle informel qui décourage l'initiative individuelle au profit de l'individualisme.**

En l'absence d'autorité supérieure unanimement reconnue, le principe d'égalité qui existe entre les chefs ou les adultes d'un même lignage rend difficile l'instauration d'une discipline. Cette "égalité de tête et de bouche" entre les chefs de lignage et, par suite, entre les chefs d'exploitation aujourd'hui, généralise les rivalités, les concurrences, les conflits ouverts dans lesquels l'issue compensatrice, réparatrice, sans perte de prestige pour chacun des partis est difficile, pour ne pas dire aléatoire. Il conviendra donc de chercher une double issue pour restaurer l'équilibre au sein du déséquilibre. *"Autrement dit, la notion d'échange inégal émergera au coeur des représentations magico-religieuses, pour y restaurer l'équilibre dans l'ordre symbolique. Le problème, en cas de crise, quelle qu'elle soit, sera de conserver, de rétablir ou de consolider l'équilibre par le moyen d'un échange bénéfique avec l'invisible, tout en interprétant la crise elle-même comme l'expression d'un échange dangereux et fâcheux"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 389).

Tableau 157 : Une figure récurrente : le renversement des structures sociales bamiléké et béti

	ORDRE APPARENT	ORDRE REEL
BAMILEKE	hiérarchies et inégalités acquises	distinctions et titres accessibles associations égalitaires
	héritier unique et succession unilatérale	partage de l'héritage
	traditions et normes contraignantes	innovations bien acceptées
	discipline collective et encadrements multiples	valorisation de l'initiative individuelle esprit d'indépendance
	esprit d'épargne et de sous-consommation	ostentation et affichage de la réussite
BETI	égalité entres les lignages	inégalités économiques réelles mais souvent peu visibles
	ouverture aux influences extérieures	contrôle maintenu des aînés sur les cadets
	absence de pouvoir central fort	initiative individuelle et contestation déstabilisatrice mal perçues
	économie de prestige redistributrice	évanescence anti-désaccumulatrice des [illegible]

Source : P. JANIN 1994

Le recours à la sorcellerie ou l'accusation de sorcellerie - ce qui revient au même - a lieu dès le premier indice de déséquilibre : réussite insolente en affaires, bonne récolte, lors d'une année de déficit, succès scolaires des enfants. Autrefois canalisée par des rituels abolis, elle vient empoisonner l'atmosphère d'un climat délétère de méfiance et de jalousie. *"Les rituels, croyances, sociétés d'initiation, constituaient l'expression et la projection symbolique de ces conflits, avec le projet de les résoudre (...)"* (Ph. LABURTHE-TOLRA 1981, p. 390). En disparaissant, ils laissent le groupe social désemparé, incapable de retrouver le processus cathartique d'antan et les exutoires au conflit. Cette tension pèse sur les villageois d'autant plus qu'ils n'y voient pas d'échappatoire possible et de rémission. Cette crainte, habilement exploitée, constitue un instrument puissant de contrôle des individus. Par crainte d'y être exposé, beaucoup de jeunes répugnent à retourner au village. Ils craignent bien souvent de retomber sous l'emprise des anciens et de ne pouvoir se refaire à cette vie.

Même si une réflexion sur la nature de l'identité et du pouvoir chez les Bamiléké et les Béti a le mérite de préciser les ressemblances et différences entre chaque système social, elle ne résout malheureusement pas fondamentalement le jeu de miroir, le face-à-face immanent qui oppose traditionnellement les deux ensembles régionaux à l'échelle nationale (discours ethniciste). Ici hiérarchies renouvelées, inégalités assumées, chefferie respectée, filiation et tradition maintenues, tension intériorisée, là hiérarchies dissimulées, égalitarisme pesant, redistribution nécessaire, creuset assimilateur, crainte des anciens. A travers l'analyse des rapports de pouvoir (aînés/cadets, jeunes/vieux, hommes/femmes, chef/dépendant), c'est la capacité de chaque société à faire face aux déséquilibres, à se rénover, à se recomposer pour faire face aux nouveaux enjeux de demain, qui est en jeu. On ne rompt cependant pas avec la vision ritualisée de chaque groupe. C'est pourquoi, au terme de cette synthèse, si l'on souhaite réellement dépasser cette vision, **la figure du renversement des structures sociales finit par s'imposer naturellement** (voir tableau précédent). **En effet, il n'y a pas de rupture entre ordre réel et ordre apparent mais une réelle continuité qui permet à chaque société d'éviter l'éclatement, de résoudre ses contradictions**. L'un est l'autre et l'un et l'autre.

III. 11. C. 2. Les ratés de la régulation sociale.

Les rivalités foncières sont inscrites au coeur même du système de transmission de l'héritage en pays bamiléké et béti, puisque parentèle, aînés et notables, chefs, multiplient les interventions et les pressions. Quant aux problèmes de voisinage, leur récurrence, le non respect des règles communautaires, rendent bien souvent problématique tout arbitrage efficace du chef. Chaque société est donc, en permanence en butte à des forces asociales et centripètes qui concourent à l'aggravation des tensions sociales et l'affaiblissement, voire la déstructuration, des pouvoirs de régulation traditionnels.

* La nature des conflits fonciers

Dans la tradition bamiléké le sucesseur-héritier décide "souverainement" de la répartition des droits au sein du lignage et de l'exploitation et *"aucun membre d'une famille ne peut revendiquer"* (J. HURAULT 1962, 1970 p. 15) contre lui. C'est donc bien avant la succession, au cours de la période de choix du successeur, que s'expriment graduellement les tensions et rivalités entre les groupes familiaux. Dans cette lutte, la chefferie intervient par le biais des notables et des sociétés. Ce sont, en effet, eux les dépositaires du secret du

précédent chef de lignage : à son décès, il leur est aisé de modifier son choix et de désigner un autre fils. Les membres de la famille ne sont toutefois pas obligés d'entériner cette décision et peuvent faire appel à l'arbitrage du chef. J. HURAULT (op. cit.) cite encore trois autres cas de figures de **conflits successoraux entre le successeur et les autres héritiers ou encore le conseil de famille** :

> *"Si un héritier meurt peu de temps après avoir pris la place de son père, on admet qu'il n'était pas vraiment le substitut de ce dernier. En pareil cas, c'est un des frères, et non pas un des fils , qu'on désignera pour lui succéder. (...)*
>
> *Si un homme meurt sans avoir de fils en âge de lui succéder, la réunion de famille peut décider de mettre en place un héritier sans plus attendre, et de désigner un frère comme successeur (...)*
>
> *Si un homme meurt ne laissant que des filles et non des fils, la coutume admet que le fils d'une de ses filles devienne son héritier. (...)"*

Quand bien même la dévolution des biens entre les garçons héritiers est faite par le père avant sa mort, une lutte pour l'héritage peut s'engager entre ces derniers au moment de la succession.

> ***Paul A.***, né en 1936 à NKOLDOBO (Obala - Lékié), planteur - rentier, est en butte aux pressions réitérées de ses frères cadets absentéistes ou résidant au village. Si l'attribution de 300 pieds de cacao en 1962 a été bien accepté par ses cinq frères, c'est la seconde attribution paternelle intervenue en 1972 (600 pieds de cacao), soit deux ans après le décès du chef de lignage, qui a précipité la dissension familiale et les revendications individuelles à son encontre. En effet, Paul, aîné du lignage a hérité à lui seul de la moitié de la plantation, tandis que ses cinq frères devaient se partager l'autre moitié (900 pieds). Les récriminations des cadets vont à l'encontre de cette prééminence : ils réclament une plus juste répartition des biens. Pour couper court au litige, Paul a demandé à deux tribunaux de confirmer l'appropriation coutumière : le Tribunal de Première Instance d'Obala a produit un jugement de confirmation favorable en 1991 et celui de Monatélé en 1992. Ces deux décisions suffiront-elles cependant à apaiser le conflit?

Parallèlement, on assiste, depuis quelques années, à une recrudescence des litiges et des manoeuvres d'intimidation foncière au moment de la retransmission successorale. A chaque fois que l'on sort des règles traditionnelles de la transmission foncière ou qu'il s'agit d'un lignage mineur sans *"big man"*, la chefferie aurait, semble-t-il, tendance à avaliser la situation et fermer les yeux sur l'injustice. Révélatrice des rapports de force inégalitaire qui innervent la société de l'Ouest, **l'usurpation foncière se résout difficilement au profit de l'ayant droit surtout lorsqu'il est jeune ou affaibli socialement**. Parti étudier à Douala ou à Yaoundé durant de longues années ou jeune fonctionnaire affecté loin du village (76% des enquêtés passent ainsi une moyenne de 10 ans en ville avant de rentrer à la chefferie), le successeur trouve parfois, à son retour au village, un frère consanguin/illégitime ou un oncle à la tête de l'exploitation paternelle.

> *André T.* réside dans une chefferie de la Ménoua qui a été fortement marquée par la guerre civile. FOKOUE constituait avec la chefferie Baleveng un des coeurs de la rébellion dans le pays bamiléké. Les troubles y ont perduré jusque vers 1967 - 1969. Sa famille a subi, à maintes reprises les outrages du conflit : sa grand-mère et un de ses frères consanguins ont été tués, sa

mère arrêtée par la guerilla upéciste, les plantations de café Arabica dévastées en 1959 et les cases d'habitation brûlées. André a donc été amené à s'engager dans les gardes civiques à partir de 1959. Il a ensuite été reversé dans l'armée à partir de 1963. Il a habité plusieurs villes éloignées au gré de ses affectations (Ngaoundéré, Yaoundé, Nkongsamba) avant de revenir à Dschang. Il n'est rentré chez lui qu'en 1982, à sa retraite (42 ans). André T. avait été choisi comme successeur par le conseil de famille dès 1956, alors qu'il n'était encore qu'un écolier, de préférence à ses 5 frères consanguins plus âgés. C'est durant sa longue absence de la chefferie qu'a eu lieu la "prise de pouvoir". Un de ses aînés, ***Charles T.*** - né en 1922 - a pris de force la direction du lignage, s'autoproclamant successeur. Il a procédé, au cours de la seule années 1956, à la distribution de lots de terre à 3 de ses frères (***Hans***, frère adoptif né en 1912, ***Antoine*** (1925 - 1984) et ***Michel*** (1928 - 1958), ou encore à l'octroi de droits de culture. En rentrant, ***André T.*** a dû y mettre bon ordre, reprendre son rôle de successeur - gestionnaire, faire appel à son oncle le chef supérieur à l'époque, pour stigmatiser le comportement de l'usurpateur.

D'autres fois, faute de moyens de coercition, il n'a pas d'autre issue que de chercher un lopin de terre dans un autre quartier pour s'installer avec sa famille.

A BAGAM dans les Bamboutos (densité rurale de 32 hab/km² en 1987), par exemple, ***Jean-Pierre B.*** un jeune "compressé" de 25 ans est dans une situation très difficile. Il a quitté Douala en 1991, au moment de la période des "villes mortes", car son travail de "débrouillard" ne rapportait plus rien. Quelle ne fut pas sa surprise en rentrant au "pays" de découvrir l'intégralité de l'exploitation paternelle dont il avait hérité, "squatté" par son oncle. Ce dernier avait même chassé la veuve du père de Jean-Pierre et brûlé les dernière preuves de la filiation successorale qui aurait pu servir à Jean-Pierre pour tenter de récupérer ses biens. Il n' a eu d'autre choix que de devoir acheter pour 100.000 fcfa une petite tenure (0,5 ha) à un voisin en 1989.

A BANDOUMVENG (la chefferie Bafang dans le Haut-Nkam avait une densité rurale égale à 276 hab/km² en 1987), ***Paul D.*** 45 ans en 1992, un des premiers planteurs pionniers de l'Opération Yabassi-Bafang (colonisation organisée par l'Etat d'une zone forestière du Nkam), a connu la même mésaventure ou presque. Son départ de la chefferie pour Nkondjock (Nkam) en 1967, où l'Etat venait de lui attribuer un lot de 5 ha pour y développer la culture du café Robusta, a précipité les choses. Son père venait à peine de décéder qu'un de ses frères cadets (un oncle de Paul) s'emparait de l'intégralité de la plantation de Robusta (quelque 1000 pieds), du champ de case et de la "maison des crânes", soit environ 2,5 ha. Exclu de l'héritage, Paul a également dû quitter la zone pionnière de Yabassi pour faire hospitaliser son épouse à Bafang. Il y est resté 6 longues années jusqu'à sa guérison complète en 1988. Cette année-là, il est reparti à Bandoumveng et s'est installé sur une portion, encore non défrichée, de l'exploitation de son feu père que son oncle n'avait pas jugé bon de "mettre en valeur".

La famille elle-même, lorsque les représentants masculins sont peu nombreux ou absents, ne dispose pas toujours de recours suffisants pour circonvenir un usurpateur sans vergogne, parfois même menaçant. Dans un cas extrême, non seulement la succession n'avait pas été respectée, mais l'usurpateur avait peu à peu dépecé en lots l'ensemble de l'exploitation pour les revendre à des voisins peu scrupuleux.

Fig 87 : La figure emblématique de la veuve en butte aux empiètements fonciers du voisinage (Chefferie Bandjoun - Mifi)

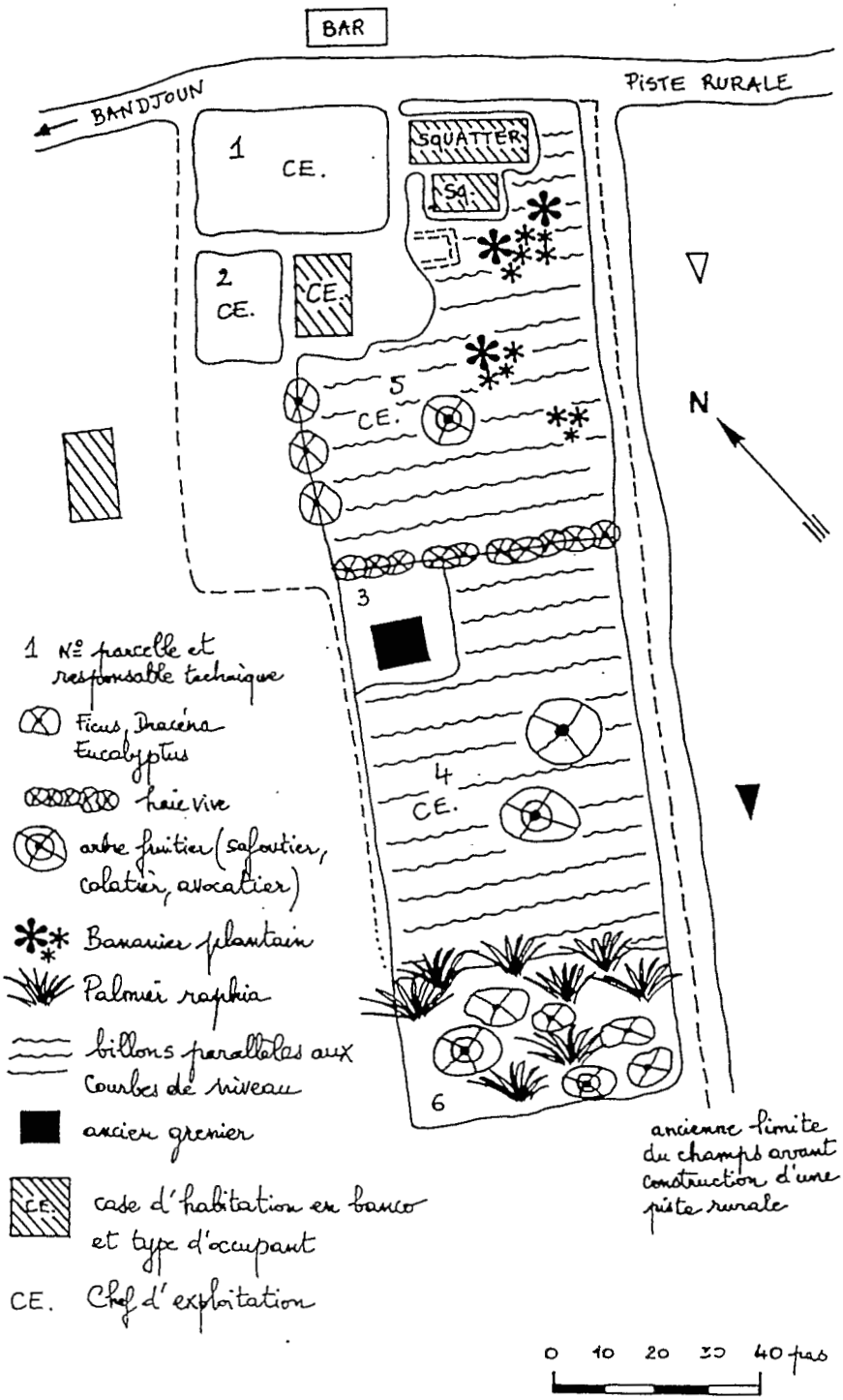

Le cas de ***François D.***, maraîcher - éleveur de la chefferie BALEVENG (Ménoua) est assez exceptionnel (densité = 208 hab/km² en 1987). Né en 1950 et marié à 4 femmes, François est un "grand", au moins par la taille de son ménage : il a 21 enfants et pas moins de 24 personnes résident dans sa concession. Comme nombre de jeunes Bamiléké, il a passé de longues années à Douala, pratiquant de multiples petits métiers dans l'espoir de s'enrichir assez pour devenir un *"big man"* à la fois grand planteur, commerçant. Justin, un de ses frères consanguins, de 13 ans son aîné a profité de cette absence pour "brader" morceau par morceau l'exploitation familiale. Entre 1968 et 1979, il a ainsi revendu à 4 voisins des parcelles de terre. Les bénéfices de ces ventes ont été rapidement dilapidés et consommés de manière ostentatoire. Quittant précipitamment Douala pour mettre un terme à ce phénomène, François s'est battu pour récupérer les terres cédées. En quatre ans, de 1979 à 1982, il a racheté aux voisins proches les quatre champs. Mais toute l'épargne de son petit commerce, laborieusement accumulé au cours de 12 années de labeur y est passée!

<u>La spoliation des veuves est un phénomène relativement courant</u>. Prétendant avoir un droit de culture résiduel sur des parcelles vivrières, certains ruraux en viennent à les cultiver pour leur propre compte. Ce genre d'abus s'explique par l'existence de droit d'usage ancien, antérieur à l'installation du ménage : c'est dans les zones où l'ordre colonial a imposé le regroupement forcé des populations rurales au sein des villages, dans les années 1957-1959, que ce phénomène est le plus fréquent en pays bamiléké.

D'autres fois, lorsque la "faim de terre" est trop forte et la chefferie affaiblie, le lignage du mari défunt organise, lui-même, la spoliation des veuves à son profit, abusant de leur vieillesse ou de la jeunesse des enfants légitimes, peu à même de se défendre. Il bafoue ainsi allègrement le droit éminent de la veuve sur la plantation et la concession, sans se soucier aucunement de l'avenir des enfants de la veuve. Les veuves d'une union polygamique, en revanche, unies pour défendre l'exploitation du défunt dont elles ont hérité, constituent une force à laquelle on hésite à s'attaquer!

Malgré 2 fils adultes (nés en 1963, 1965) présents sur l'exploitation, ***Marie M.***, 53 ans, n'a pas réussi à chasser ses deux beaux-frères de l'exploitation. En effet, au décès de son mari en 1988, elle est devenue la responsable de l'exploitation à MINWOHO. La transmission du patrimoine foncier à ses quatre fils aura lieu ultérieurement. Prétextant un besoin pressant de terre (la densité rurale de l'arrondissement d'Evodoula (Lékié) est de 62 hab/km² en 1987), ces deux exploitants ont amputé l'exploitation de Marie, par ailleurs fort exiguë (1,31 ha cultivables sur lesquels doivent vivre 6 personnes), de deux petites parcelles de 700 m² chacune. N'ayant pu faire valoir son bon droit auprès du chef du village, elle a préféré recourir à l'aide d'un voisin compréhensif : depuis 1990, elle cultive une parcelle vivrière de 28 ares à 400 mètres de sa concession.

A Kamgo, un des quartiers de la chefferie de 1° degré BANDJOUN (densité rurale de l'ordre de 218 hab/km² en 1987), ***Victorine D.***, née en 1948, est veuve depuis 1983 et doit seule diriger l'exploitation, car ses 3 fils sont encore trop jeunes pour le faire. C'est donc elle qui perçoit le produit de la petite plantation de café Arabica (700 pieds plantés en 1965). Son exploitation, réduite à 58 ares ne lui permet pas de nourrir et de subvenir aux besoins de ses 7 enfants. Elle a été obligée de les confier à un fils de sa belle-soeur qui habite à Bafoussam. L'intégralité du champ est cultivé chaque année et la jachère (repos de la terre > 1 an) a totalement disparu. Pour assurer son autosuffisance alimentaire, elle continue à cultiver une parcelle dans sa concession familiale d'origine. Par le biais des droits matrimoniaux hérités, cela lui est possible selon la tradition bamiléké. Sans appui à la chefferie, sans fils pour la soutenir, elle a été très vite

en butte aux malversations des frères du défunt. Elle a été obligée d'entériner une décision du successeur du lignage de son feu mari, qui autorisait l'empiétement d'une tierce personne sur son exploitation. Moyennant 70.000 fcfa, ce successeur a vendu un lot de construction. Une maison occupe donc en 1992 un coin de son champ. L'affaire a été portée devant le tribunal de l'arrondissement de Bandjoun, au terme duquel, l'opportun se voyait pressé de payer une amende de 70.000 fcfa à Victorine. Ledit successeur lui a conseillé de n'en rien faire. Victorine n'a donc rien perçu en dédommagement. Bien plus, un soir qu'elle rentrait d'un deuil à la chefferie, elle s'est aperçue que le "squatter" avait eu l'audace de construire une deuxième petite case en l'espace de quelques heures, arrachant plusieurs pieds de bananiers plantain!

Les empiétements fonciers portent, quant à eux, sur des superficies plus modestes, mais **contribuent à miter l'exploitation agricole**. Ils sont le signe d'un renforcement de la pression foncière et de la déliquescence des pouvoirs de régulation. Le marché foncier étant inexistant parce que chaque lignage conserve habilement son "territoire" ancestral, les nouveaux arrivants à la chefferie n'ont parfois pas d'autre solution que de s'installer illégalement sur la concession. Là encore, les veuves ont peu de recours pour faire respecter leur bon droit et doivent composer avec l'intrus arrivé durant la nuit (Bandjoun). Pareille mésaventure a peu de chance d'arriver à un *"grand"* ou à un notable. Ces exemples, relevés çà et là, de la désorganisation progressive du système foncier traditionnel, ne doivent cependant pas laisser place à une généralisation excessive.

Toutes les veuves ne sont pas sans recours contre les empiétements fonciers orchestrés par le lignage ou des voisins envahissants. A MEYILA, dans l'arrondissement de Ngoumou (Méfou), ***Elisabeth E.***, 57 ans, vit seule, sans enfant. Elle a succédé à son feu mari à la tête de l'exploitation en 1984. Son domaine foncier est très étendu : elle possède 9.800 tiges de cacao dont près de 9.000 sont abandonnées faute de moyens; elle ne cultive annuellement qu'environ 75 ares, mais garde encore près de 10 hectares de jachère et de forêt. Ces réserves ont, bien évidemment, aiguisé l'appétit foncier de voisins moins favorisés. En 1989, l'un d'entre eux a commencé à défricher une parcelle. Son intrusion a été immédiatement dénoncée auprès du chef de groupement. Ce dernier a statué en faveur d'Elisabeth et condamné l'intrus à une amende. Il faut dire que la cause était entendue par avance, car l'intégralité des terres d'Elisabeth avaient été titrées à l'époque coloniale (1943 - 1945) par le père de son mari.

* Le problème de la divagation animale

"Avant d'être un chef religieux ou politique, le chef est un juge, un arbitre" (J. HURAULT 1962). Traditionnellement, il a donc le *"pouvoir d'empêcher les accaparements et de maintenir un équilibre entre les différents éléments de la chefferie"* (C. TARDITS 1960, p. 35). Il intervenait également à l'échelle régionale comme médiateur pour résoudre les guérillas et conflits entre chefferies voisines. Ces actions d'arbitrage pouvaient même parfois déboucher sur de véritables alliances politiques, scellant ainsi la paix entre deux chefferies. De petites chefferies pouvaient aussi faire acte d'allégeance auprès de chefferies plus puissantes pour obtenir leur protection. A l'échelle du quartier, la régulation des conflits de voisinage, jadis assurée par le chef de famille et la chefferie (chef ou notables) pour le bien de tous et de chacun, ne semble plus avoir lieu dans les zones les plus urbanisées (Bangwa, Bazou, Baham, Bandjoun, Bamessingue, Bana) où les nouvelles élites semblent avoir pris le relais des notables.

Elles présentent la particularité à la fois d'incarner le mieux la tradition (chefferie premier degré, architecture traditionnelle maintenue) et de donner aux observateurs extérieurs les plus grandes preuves de leur modernité (villas modernes des élites urbaines, proximité des axes bitumés, équipement électrique). Tout se passe comme si en fin de compte la chefferie vivait sur le mode d'une présence-absence, au rythme de ses élites dispersées. La chefferie désertée ne présente plus au visiteur qu'un coeur vide, où la quête d'un interlocuteur se révèle parfois difficile. Les villageois ne fréquentent plus la chefferie et semblent plus en phase avec la ville proche.

Jadis assurée par le chef de lignage et les différents représentants de la chefferie, la régulation des conflits de voisinage apparaît aujourd'hui, à certains comme une contrainte un peu vaine. Vaine parce que trop souvent sélective ou détournée, alors que les exploitants sont, dans le même temps, unanimes à réclamer un arbitrage des conflits et des sanctions plus sévères. Cette attitude individualiste, voire irresponsable, est très fréquente dans ces mêmes chefferies enquêtées les plus urbanisées. Elle se retrouve également souvent au sein même de l'exploitation[181].

La meilleure preuve de la vacance du pouvoir est fournie par la litanie des plaintes égrenées par chaque occupant de concession, décrivant la divagation de chèvres sur une parcelle de maïs, un vol de poulets dans la cour même de la concession. Près d'un exploitant sur deux s'en plaint amèrement dans l'Ouest bamiléké (Projet ADOC 1992). Dans la zone cacao, la proportion est légèrement plus faible, mais reste conséquente (40,4%). Par une sorte d'ironie, ceux-là mêmes qui s'en plaignent sont souvent ceux qui refusent de les attacher à une corde ou de les parquer dans un enclos. Si les dégâts causés par ces animaux en liberté sont minimes en saison sèche, il n'en va pas de même en juin ou juillet au moment de la maturation des principales cultures.

Tableau 158 : Fréquence du problème de divagation animale et du parcage du petit bétail durant la période des cultures (avril - novembre)

	BAMILEKE	*BETI*
Divagation animale	49,0%	40,4%
Ruminants attachés à un piquet	63,2%	84,3%
Porcs dans un enclos	72,0%	x

Sources : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest); CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre).
x : non retenu en raison du faible nombre de réponses.

[181] *"A l'intérieur des lignages, cette évolution est lourde de conflits fonciers potentiels entre les différents segments de lignage en cours de division. (...) Cette réduction et cette fragilisation du rôle de la parenté se traduisent par **un affaiblissement de sa capacité d'unifier et de réguler toutes les fonctions de la vie sociale qu'elle avait en charge**. S'il y a une profonde déstabilisation des modes de régulation des conflits, les modes ancestraux de penser la vie en société restent toujours dominants"* (Y. CHAUMIE 1992, p. 55).

En période de levée des cultures, près de 1/3 de ceux qui possèdent un petit élevage de ruminants "oubliaient" d'attacher leurs animaux, et environ 1/4 laissaient leur(s) porc(s) en liberté, hors de l'enclos. De tels incidents n'étaient pas aussi fréquents il y a une trentaine d'années lorsque les haies vives bocagères faisaient l'objet de soins attentifs de la part de chaque exploitant. Cernant chaque champ cultivé, elles permettaient de protéger efficacement les cultures contre l'intrusion du petit bétail. Ce dernier était canalisé par un dense réseau de petits chemins jusqu'aux zones de pâturages communautaires, depuis la cour jusqu'aux sommets des collines.

Dans le Centre, le moindre développement de l'élevage et l'étendue des terroirs villageois permettent encore d'opérer un cloisonnement géographique entre zones de culture (champs sous forêt) et zones de pâturage. Le petit bétail est, par exemple, isolé des concessions par un ensemble de petits cours d'eau. De ce fait, **le problème de divagation animale durant l'hivernage ne revêt pas la même acuité que dans le pays bamiléké où chaque place est comptée.**

On assiste manifestement à une accentuation de ce type de problème qui peut même parfois aller jusqu'à la provocation délibérée de la part de voisins, sûrs de leur impunité. Cette attitude est, par exemple, fréquente vis-à-vis des veuves, marginalisées économiquement et socialement. La recrudescence du nombre de plaintes non résolues (respectivement 25% dans l'Ouest et 30% dans le Centre) prouve véritablement **l'affaiblissement du pouvoir de régulation des structures traditionnelles en pays bamiléké comme en pays béti.** Aujourd'hui, le pouvoir local, représenté par un chef de quartier et de sous-quartier, n'intervient plus directement que dans 4 cas sur 10 dans l'Ouest et 3 cas sur 10 dans le Centre.

Tableau 159 : Attitude des chefs vis-à-vis des problèmes de divagation animale en 1992-1993 dans les provinces de l'Ouest et du Centre.

	BAMILEKE	*BETI*
ARBITRAGE DU CHEF (1)	**43%**	29%
REGLEMENT A L'AMIABLE (2)	16%	28%
LITIGE NON RESOLU	25%	**30%**
AUTRE MOYEN	16%	13%
Ensemble	100%	100%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest); CACAO 1993 (enquête personnelle auprès de 100 exploitations cacaoyères de la province du Centre).
(1) (paiement d'une amende)
(2) (avec ou sans compensation mais sans sans intervention du chef)

Les dégâts rapidement évalués, le plaignant se présente au chef de quartier pour obtenir réparation. Son attente se heurte, sinon à l'inertie, du moins à la faiblesse du pouvoir traditionnel. Le fautif, rappelé à l'ordre par la chefferie, attache ses chèvres un temps durant mais néglige assez vite de le faire au bout de quelques jours. Parfois même, il refuse catégoriquement d'appliquer les décisions du chef de quartier. En outre, il n'est pas rare désormais, dans ces mêmes chefferies à pouvoir traditionnel autrefois très fort et battu en brèche depuis, que le chef de quartier se désintéresse de telles affaires, sensible à l'intéressement monétaire ou à la pression sociale (notable) exercée par l'éleveur indélicat.

Sans intervention des représentants du pouvoir traditionnel, il est clair que les litiges ont peu de chances d'aboutir, la tendance n'étant pas au règlement à l'amiable dans cette société aux formes de pouvoirs quasiment ritualisées et hiérarchisées. En revanche, dans une société "acéphale", le chef de village ne disposant pas des mêmes moyens de contrôle et de régulation, ni d'une adhésion sans faille des ruraux à l'ordre social, les problèmes de voisinage se résolvent plus fréquemment à l'amiable, après négociation entre les différents protagonistes. C'est sans doute également la rançon d'un individualisme plus poussé, dans une société où le champ des pressions et contraintes sociales exerce un effet moins structurant sur l'individu et lui laisse une plus grande marge d'indétermination.

Dans les zones plus enclavées, la chefferie jouit encore d'une considération certaine (Fossong-Wentcheng, Fondjomekwet, Balatchi, Babadjou par exemple). Le chef y est toujours le chef de terre, attribuant des champs de brousse aux exploitants désireux d'agrandir leur exploitation ou à de jeunes ménages sur les réserves foncières de la chefferie. Il conserve donc un pouvoir économique certain, indispensable pour rivaliser avec les élites urbaines. Le contraste avec les plus grandes chefferies de l'Ouest est saisissant. Ici, nul démission vis-à-vis des charges coutumières, les arbitrages se font régulièrement à la King Place. La chefferie est le coeur vivant du village où l'on vient débattre, écouter, apprécier selon la vieille tradition de sagesse africaine. La majorité des affaires portées devant la chefferie concerne des conflits de terre et des problèmes de divagation d'animaux. **Les initiatives du chef**, telles que le parcage des animaux domestiques au piquet, prises après consultation des habitants, **font l'objet d'une application scrupuleuse**. Dans le cas contraire, le chef n'hésite pas à confisquer l'animal pour l'adjoindre à son cheptel ou le manger.

En cas de vol, la réaction est partout unanime et sans équivoque dans toutes les chefferies. La sanction collective est immédiate et sans appel si le voleur est attrapé, se concluant parfois par la mort après un simulacre de procès! Pour les problèmes immédiats de voisinage, les recours en justice sont peu fréquents car les sanctions édictées (amendes ou compensation en nature) ont peu de chance d'entrer en application, faute de liquidités. Leur efficience globale ne doit toutefois pas faire illusion : les administrateurs coloniaux citaient déjà le cas de chefs qui n'étaient plus obéis et respectés par leurs citoyens. Si la désorganisation de la chefferie a bien débuté avant le déclin de l'économie de plantation, il est encore des chefferies où le pouvoir traditionnel reste fort. Il s'agit le plus souvent de chefferies isolées où les élites, peu présentes, ne peuvent se concurrencer.

* * * *

Le renversement des structures sociales béti et bamiléké est la figure maîtresse de la comparaison. Elle seule fournit les éléments explicatifs de l'identité, du dynamisme et des formes de régulation propres à chaque ensemble régional. *"La personnalité sociale bamiléké est-elle orientée par le groupe (dépendante) ou par l'individu (autonome) ?"* (J-P. WARNIER 1982, p. 262). Sociétés coutumières, hiérarchies, tontines et mutuelles coopératives, groupes de travail tirent l'individu vers la dépendance, la soumission et l'hétéronomie, tandis que la scolarisation, l'appropriation de la terre par la culture de rente, l'émigration renforceraient le pôle de responsabilité, de contournement et d'autonomie. Il y a donc bipolarisation, contradiction effective de la vie sociale, voire tension.

Dans toute autre société, cette tension déboucherait sur une violence et une agitation destructrices. Pas dans la société bamiléké, puisque l'inégalité des dons (capacités) individuels, des chances de réussite est considérée comme un acquis. C'est l'acceptation de cette inégalité fondamentale, irréconciliable qui désamorce la crise et constitue la dynamique bamiléké. Au sein de la famille, de la parenté, la tension et la contestation se dissolvent d'autant plus que les figures emblématiques de Commandeurs sont nombreuses (père, notable, chef, anciens, ancêtres). C'est au dehors, *"dans la sphère du politique, de la chefferie, de l'économie, du marché"* (J-P. WARNIER 1993, p. 118) que s'expriment la violence, les rivalités, la contestation, alors que dans la société béti celles-ci mettent la parenté à rude épreuve.

Au cours de sa vie, chaque individu tend à développer l'un des pôles au détriment de l'autre : *"certains seront entreprenants et accumuleront titres, femmes et richesses, d'autres resteront d'éternels dépendants"* (op. cit. 1982, p. 263). C'est dans cette soumission globale que se situe le succès du modèle autoritaire et hiérarchique bamiléké. C'est également au coeur de l'illusion collective de la réussite potentielle individuelle que se fonde le miracle bamiléké. Tant que les cadets, les exclus, les dépendants adhèreront à cette vision collective de la réussite, le modèle social bamiléké pourra fonctionner et se reproduire. Pourra-t-il cependant perdurer encore longtemps?

CONCLUSION

Au terme de notre analyse sur les recompositions socio-économiques au sein des petites exploitations familiales, l'intérêt d'une démarche comparative apparaît clairement. Cette dernière n'était, certes, pas conçue comme une entreprise de démystification des systèmes et des sociétés en présence mais comme un moyen privilégié (passage obligé devrait-on dire?) pour valider certains comportements en économie de plantation densifiée. Cependant, les thèmes étudiés ont nécessairement conduit à **nous interroger sur la véracité et l'actualité de certaines paricularités des systèmes agraires bamiléké et béti**.

On a ainsi pu démontrer que l'agriculture intensive bamiléké, dépendante des intrants importés, ne pouvait constituer - dans le contexte macro-économique actuel (après la dévaluation, le désubventionnement des intrants, la hausse des prix des produits importés) - un modèle agricole généralisable. La gestion traditionnelle de la fertilité, pour minutieuse et élaborée qu'elle soit, ne permet plus d'enrayer l'appauvrissement des sols. L'avenir de l'agriculture bamiléké ne paraît donc pas plus assuré que celui d'une agriculture consommatrice d'espace, pratiquant une restitution minérale et organique très partielle. Néanmoins, en période de crise, c'est bien cette même agriculture extensive - jugée insuffisamment performante par le développeur - qui fait preuve d'indéniables avantages comparatifs.

Au sein du lignage, le concept de "famille-providence" est apparu comme un faux concept ayant longtemps fonctionné comme un leurre efficace. S'il y a effectivement eu un "Etat-providence" au Cameroun, la famille n'a jamais multiplié les soutiens en pure perte. La solidarité est avant tout un système d'échanges au sein duquel la réciprocité, fusse-t-elle symbolique, doit s'exercer. On ne peut donc aujourd'hui affirmer que la solidarité communautaire est un facteur probant de la non-accumulation.

De même, il convient de ne pas oublier le coût social élevé d'un système hiérarchique qui appuie les initiatives des plus dynamiques et permet l'ascension sociale d'une minorité mais multiplie parallèlement le nombre des exclus et des déclassés. Un tel système, qui présuppose une adhésion sans faille et un encadrement de tous les instants pourra-t-il encore longtemps se reproduire dans un Cameroun dont l'avenir politique semble indécis? Mais, d'un autre côté, que penser d'un système social qui met en avant le principe de séniorité et entretient parfois chez les plus jeunes béti une indicible crainte, alors que le devenir de l'agriculture familiale de plantation repose essentiellement sur eux ?

A bien des égards, les effets de la crise semblent pourtant quelque peu paradoxaux. La crise a, par exemple, eu une influence salutaire sur les comportments dictés par la coutume : l'ostentation ou l'économie de prestige redistributrice marque partout le pas; le souci de réaliser des investissements "plus productifs", en terme économique, semble la relayer. Dans cette optique, la société béti, faussement déstructurée, doit opérer un véritable renversement de valeurs, si elle souhaite poursuivre et approfondir les innovations agricoles. La tâche est immense. Sans rompre définitivement avec l'ordre ancien, les exploitants béti doivent dépasser un esprit individualiste renforcé par des décennies d'économie rentière. Ils doivent tenter de constituer des groupements de producteurs, d'organiser des tontines d'investissement à l'instar de leurs "voisins" bamiléké.

La grille d'analyse élaborée a été déterminante pour mener à bien cette tâche. Sans elle, nul doute que la comparaison eût été réduite à la juxtaposition de deux monographies ou serait restée superficielle. De ce fait, nous avons eu tout le loisir de reconsidérer le "discours scientifique" sur les Bamiléké et les Béti et vérifier nos propres hypothèses.

Certaines analyses antérieures ont ainsi été confirmées. D'autres, en revanche, au fil des enquêtes de terrain et passées au crible de notre grille, ont montré leurs limites : soit parce qu'elles renvoyaient à des situations historiques révolues, soit parce qu'elles tendaient à extrapoler des expériences locales à l'ensemble de la province considérée, en minimisant l'hétérogénéité des situations.

****

Mais notre objectif n'était cependant pas d'établir des convergences systématiques entre les deux systèmes ou de définir le comportement moyen de l'exploitant bamiléké ou béti. Dans certains domaines les deux systèmes possèdent moins de points communs qu'ils n'ont de différences. C'est pourquoi, nous avons ponctuellement sacrifié de longs développements à une analyse plus monographique afin de mieux expliciter leurs particularismes. Ce qui ne doit pas laisser croire que l'on quitte, pour autant, le domaine du comparatif. En effet, la notion de diversité/différence constitue un élément aussi central de notre problématique que l'idée de ressemblance/conformité. Gageons toutefois que le lecteur aura pu saisir **les analogies existantes entre les stratégies bamiléké et béti en période de crise**. Cette similitude de comportements apparaît clairement à travers les thèmes principaux suivants :

- *la flexibilité des comportements des planteurs;*
- *l'attachement des producteurs à un modèle rentier colonial;*
- *l'adoption de stratégies défensives;*
- *le poids de la redistribution communautaire;*
- *l'accroissement des inégalités économiques et foncières;*
- *la dégradation accélérée de la fertilité;*
- *le rétrécissement du cercle des solidarités.*

Dans les deux espaces considérés **la crise du modèle colonial de développement est patente, d'un point de vue agronomique.** En effet, les agronomes semblent avoir échoué àdans la mise en place un modèle productiviste. Au lieu de chercher à augmenter les rendements de ses plantations, l'exploitant aura surtout essayé de conserver une banale rente de situation, partagée avec l'Etat qui s'en attribuait une part importante par le biais des Caisses de Stabilisation. Le parc cacaoyer de la province du Centre n'aurait sans doute jamais fait l'objet de plusieurs plans de rajeunissement massif sans l'intervention réitérée des structures d'encadrement (SODECAO), le planteur préférant étendre ses plantations ou en créer de nouvelles plutôt qu'arracher et replanter de vastes superficies. Il s'efforce néanmoins, par des soins indispensables et par régénération sélective, de maintenir le potentiel productif à transmettre à ses fils héritiers. Ainsi peut s'expliquer sa prise en charge de certaines opérations précédemment assurées gratuitement par la SODECAO, alors même que le prix des produits phytosanitaires connaît une hausse ininterrompue. Dans l'Ouest bamiléké, la situation est encore plus grave, pour ne pas dire compromise. Tous les opérateurs s'accordent à le reconnaître : la fertilisation chimique et organique a fortement baissé, la régénération est souvent interrompue, les soins sont retardés et réduits. La pyramide des âges des plants caféiers laisse transparaître ce phénomène de vieillissement

accéléré. Très fortement dépendante des intrants importés, la caféiculture Arabica a été portée, à bout de bras, quatre décennies durant par la coopérative de l'UCCAO. Les rendements caféiers à l'hectare avaient, certes, plus fortement progressé que ceux des cacaoyères familiales de la zone centrale camerounaise, mais se retrouvent aujourd'hui en deçà de ce qu'ils étaient avant 1980. Même si l'envolée des cours se poursuivait, le déclin parait bien entamé. Il faudra de longues années de régénération acharnée pour renverser la tendance. Jusqu'en 1993, la tendance était, dans les deux régions, à l'allégement des charges d'exploitation afin de maintenir une légère marge brute. Mais si le cacaoyer est à même de supporter un entretien plus rudimentaire, ce n'est pas le cas du caféier Arabica. En ce sens, la crise consacre, rappelons-le, la revanche d'un modèle extensif, longtemps décrié, sur un modèle intensif à base d'intrants.

Une des autres conséquences de la crise est d'avoir contribué à **pérenniser un modèle de développement agricole plus ou moins rentier dans le cadre de marchés captifs**. La libéralisation des filières d'exportation et le retrait de l'Etat a permis le retour en force d'opérateurs privés. Ne serait-ce pas un nouvel avatar de l'économie de traite et du "pacte colonial"? Le succès de ce modèle n'est pas uniquement lié à la seule perspective de bénéficier d'un prix de référence garanti ou de l'embellie récente des cours. La culture d'exportation occupe, en effet, une place centrale dans l'exploitation et les mentalités des producteurs bamiléké ou béti. Elle est devenue un marqueur culturel, un élément d'identification et d'authentification sociale. Aussi est-il possible de croire à l'existence d'une symbolique de l'arbre. D'où un très fort attachement de la majorité des planteurs à chaque culture respective. La relation tissée par le planteur avec son verger pouvait même sembler contraire à son intérêt financier en période de chute des cours. En effet, entre 1988 et 1993, alors même que la rémunération des producteurs diminuait sensiblement, peu d'entre eux avaient osé abandonné la culture de *"l'arbre à argent"*, devenu pour un temps, *"l'arbre à palabre"*. Il n'y a donc jamais eu de la part des planteurs, hormis une minorité de double-actifs ou d'exploitants découragés, de rejet global et définitif des cultures d'exportation.

Les exploitants, parachevant une stratégie productive globale inscrite dans les systèmes agraires bien avant le déclenchement de la crise, ont procédé à une diversification de leurs productions agricoles. Le but avoué est de compenser la baisse de revenus tirés des cultures de rente. La juxtaposition, au sein d'une même exploitation, de plusieurs activités de substitution, spéculatives ou rentières, constitue la réponse la mieux adaptée aux incertitudes du moment, car elle permet une meilleure flexibilité/sécurité vis-à-vis du marché. Dans l'Ouest, la flexibilité est la première motivation à l'adoption d'une nouvelle culture, tandis que dans le Centre, c'est la minimisation de risque qui l'emporte. Il est clair, par ailleurs, que la crise a accéléré les essais et les abandons d'activités agricoles ou non-agricoles. Le déclin des petites activités commerciales ou artisanales est ainsi très net dans le pays bamiléké où elles étaient structurellement plus développées. Dans le pays béti, au contraire, où l'économie était polarisée autour de la cacaoculture, ces dernières tendent à se multiplier. Si les conditions propices à leur maintien au sein de l'exploitation sont réunies, elles ont toutes les chances d'être conservées, dans le cas contraire (surproduction, difficultés d'acheminement), le producteur les délaisse au profit d'autres. Dans les deux régions, l'arboriculture fruitière est devenue le principal secteur des reconversions agricoles devant le maraîchage dans l'Ouest et la production vivrière dans le Centre.

Actuellement, s'opère également **un renouvellement des enjeux fonciers dans les terroirs en voie de saturation.** En effet, par suite d'une tradition de redistribution communautaire, rares sont les ruraux qui n'ont pas accès à la terre lignagère. Presque tous bénéficient de droits de culture, même si certains, émigrés en ville, ont choisi de ne pas en faire usage. Mais ils en ont toujours la possibilité, le cas échéant. Car, l'assistance à des parents en difficulté est presque toujours une obligation. Cet impératif redistributif explique pourquoi la dynamique patrimoniale conservatoire est rare : sauf en cas de fils unique vivant ou d'un fils désigné à la fois comme seul héritier des biens matériels et successeur du père, le partage successoral est la règle. Il conduit même parfois à un véritable dépeçage en règle des petites exploitations familiales. Le phénomène d'atomisation des terroirs cultivés est donc fréquent dans les deux régions. Ce démembrement ne laisse pas d'inquiéter, car il s'effectue presque toujours au détriment des dernières réserves forestières disponibles (dans le pays béti) et de la jachère (dans le pays bamiléké). Si les nouveaux exploitants n'engagent eux-mêmes pas très rapidement des stratégies de restauration ou d'accumulation foncière, il y a tout lieu de penser que la viabilité des micro-exploitations ne soit définitivement compromise. Mais, cette course à la terre reste très inégalitaire, dans la mesure où les transactions se monétarisent de plus en plus et où le statut individuel dans la société traditionnelle joue un rôle important. A terme, l'évolution des exploitations bamiléké et béti apparaît très contrastée : marginalisation économique et repli agricole pour celles qui n'auront pu préserver le patrimoine foncier hérité et vendre pour obtenir les liquidités nécessaires à l'achat d'intrants; reproduction élargie pour celles dont les chefs d'exploitations (notables traditionnels, nouvelles élites, double-actifs, héritier unique) auront pu acquérir de nouvelles tenures dans des terroirs moins saturés (bas-fonds, plaine). La forte dispersion actuelle du terroir d'exploitation semble donc bien la résultante de ces jeux d'héritage et des stratégies de démembrement/remembrement.

Le renforcement des circuits financiers informels constitue un des autres phénomènes marquants liés de la crise. La désagrégation du système bancaire (1986-1990) et les difficultés de réorganisation du secteur mutualiste agricole ont redonné à la tontine ses lettres de noblesse. Il n'y a pas aujourd'hui de secteur dans lequel elle ne soit pas impliquée, qu'il s'agisse de l'aide aux groupes les plus vulnérables (caisse de secours mutuel), de mobilisation de l'épargne pour des projets agricoles ou sociaux. Le manque de trésorerie des petits exploitants bamiléké et béti a, en effet, souvent constitué un handicap suffisant pour leur interdire l'accès aux différentes formes de crédit formel. Soucieuses de rentabilité et d'éviter la multiplication des non-remboursements, les banques ont adopté une gestion encore plus sélective avec la crise. La majorité des planteurs a, de ce fait, été amenée à se réorienter vers les associations traditionnelles d'épargne et de crédit. Ces dernières regroupent plus de la moitié des emprunts contractés par les planteurs interrogés en 1991 et 1993 dans les chefferies bamiléké et les villages béti. Ce parallèle est tout à fait original. En effet, les pratiques financières des ménages de caféiculteurs bamiléké et des cacaoculteurs béti ont toujours été nettement différenciées. Ces différences sont à rechercher dans les fondements et la régulation de ces sociétés : dans l'une le crédit communautaire va de pair avec l'agriculture intensive, dans l'autre l'économie repose sur l'association d'une agriculture extensive avec un crédit essentiellement familial. Il y a donc bien eu dans la zone cacaoyère, au cours des années 1987-1993, une prise de conscience de la nécessité à dépasser les relations de parenté et mettre en place des initiatives communautaires (tontines, groupements de producteurs, champs communautaires).

La famille joue, quant à elle, un rôle fondamental dans la survie au quotidien. Elle constitue parfois même le seul recours financier pour les ménages n'ayant plus les moyens de cotiser à une tontine. Mais celle-ci, très fortement sollicitée, doit également faire preuve d'un grand discernement dans le choix de ses partenaires et dans les demandes de soutien qu'on lui adresse. Il n'y a plus, dans le contexte actuel, d'aide à fonds perdus. Les "paniers percés" sont moins aidés et **la réciprocité règne en maître dans les échanges communautaires**. Dans ce système d'échanges, la compensation systématique est illusoire étant donné la diversité des situations économiques et familiales de chaque cellule familiale. En revanche, chacun se doit de contribuer à hauteur des ses moyens et selon le type de produits ou de services qu'il peut offrir (produits vivriers, aide en argent, accueil d'enfants ou de malades). En étudiant le fonctionnement de ce système de dons et de contre-dons entre famille au village et parents en ville, il est possible de comprendre le fonctionnement et la structuration de l'espace régional bamiléké ou béti.

Les économies paysannes de plantation - bamiléké ou béti - vivent leur relation à la ville sur un mode similaire de dépendance et d'interdépendance. Il n'y pas de coupure entre le rural et l'urbain. Cette symbiose est, à l'origine, rendue possible par la délocalisation et l'éclatement des cellules nucléaires d'un même lignage. Dans la société bamiléké, l'émigration est moins un expédient à la saturation démographique que l'expression d'une stratégie communautaire promotionnelle. Dans l'aire d'influence de Yaoundé, l'émigration ne revêt pas un caractère définitif aussi marqué que pour les ruraux bamiléké : il n'y a pas, à proprement parler, de diaspora. Et l'émigrant béti préfère multiplier les cycles résidentiels entre son village et la ville. Loin de signifier l'affaiblissement des liens et des échanges intra-lignagers, cette dispersion familiale permet au contraire de **jouer des complémentarités entre espaces géographiques et cellules économiques**. Les transferts de biens et de services entre les communautés de résidence sont donc généralement assidus. En revanche, l'espace bamiléké et l'espace béti ne sont pas organisés selon le même schéma. Dans le premier, la ville est directement le prolongement de la matrice spatio-temporelle traditionnelle (pouvoir hiérarchique fort des chefferies, tradition d'émigration et de colonisation des marges agricoles, maillage serré de l'espace rural) : elle est produite par l'espace rural. C'est pourquoi, les citadins sont les principaux bénéficiaires du système et que les ruraux se perçoivent, avant tout, comme des pourvoyeurs. Dans le second, c'est la ville, servie par une matrice plus lâche (densités moindres, réseau routier moins dense, marchés moins réguliers et moins nombreux), et des sociétés locales moins structurées, qui organise et innerve l'espace rural. Ce schéma est corrélé par le sens des transferts communautaires entre la ville et le village : les campagnes béti perçoivent globalement plus qu'elles ne donnent.

****

Si, au terme de notre étude, les analogies existantes entre les deux systèmes agraires paraissent clairement établies, presque évidentes, il est en revanche plus difficile de **donner un sens aux changements/ajustements nés de la crise actuelle**. Et cette interrogation n'est pas secondaire, puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, d'**évaluer la flexibilité des systèmes locaux de plantation, la capacité de réponse du "dedans"** (des sociétés à fort contrôle social) **aux événements du "dehors"**. Les économies de plantation bamiléké et béti sont-elles véritablement en mesure de s'adapter aux transformations des conditions locales de production et de faire face à l'imprévu (socio-politique et macro-économique)?

Au-delà d'une analyse sur les recompositions agricoles de systèmes agraires densifiés, il est essentiel de savoir si la crise actuelle va modifier, de manière radicale, les comportements des planteurs, transformer les rapports de force internes à chaque société et les rapports de ces sociétés à l'espace ou si, au contraire, des ajustements circonstanciés suffiront à la circonscrire? N'est-ce pas toutefois une gageure dans un contexte aussi changeant? Le chercheur ne risque-t-il pas aussi de donner une interprétation différente de la crise que n'en donne la société locale?

Quelle logique fondamentale est donc en oeuvre au sein de chaque société? S'agit-il d'une logique de préservation des fondements du système (hiérarchies et inégalités, réinvention de la chefferie et promotion au mérite dans la société bamiléké; contrôle des cadets, surinvestissement scolaire, redistribution pseudo-égalitaire dans l'ensemble béti)? **S'agit-il d'une logique de repli identitaire, ou,** a contrario, **d'une logique de changement global**, créatrice de nouvelles pratiques de l'espace, de nouvelles dynamiques sociales ou économiques, laquelle serait - par modification des rapports de force internes (aînés/cadets, hommes/femmes, ruraux/citadins, actifs/inactifs) - susceptible de transformer chaque système?

Cela revient donc à s'interroger sur le sens à donner à l'histoire événementielle et à ses manifestations géographiques. Un tel questionnement constitue le coeur même de notre problématique de travail et l'aboutissement de notre recherche portant sur *"l'immuable, le changeant et l'imprévu"* au sein des économies de plantation bamiléké et béti. Cette interrogation n'est toutefois pas propre au chercheur en sciences sociales, puisque bailleurs de fonds, experts et politiques s'interrogent eux aussi sur le devenir de ces petites unités de production dans un marché instable et concurrentiel. Les réponses apportées par chaque groupe social, chaque chef d'exploitation et chaque actif à la situation de crise sont déterminantes pour évaluer la capacité d'adaptation et le devenir des sociétés et des économies concernées. Car la crise peut tout aussi bien contenir les germes d'un renversement global des systèmes agricoles et déboucher sur une crise sociale grave que figer les équilibres existants par un renforcement des inégalités et des mécanismes d'exclusion. Est-ce donc au déclin d'un monde rural issu de la colonisation que nous assistons? A l'émergence de "mondes nouveaux"?

Et si, en fin de compte, l'un des paradoxes de la crise actuelle était justement de permettre à chaque type de logique de s'exprimer? A bien regarder, l'une (repli identitaire) comme l'autre (changement global) se retrouvent dans les deux sociétés étudiées. A sein de l'unité d'exploitation, par exemple, la logique de reproduction identitaire s'exprime clairement dans la gestion des conflits familiaux, la répartition des droits de culture, les techniques culturales traditionnelles ou encore les stratégies migratoires de promotion et de placement familial. Tandis que la logique de changement serait au coeur de la contestation et de la tension visible entre générations, voisins ou parents. Cette volonté de changement est très fortement ressentie par les plus jeunes agriculteurs qui sont généralement des migrants de retour. Ils manifestent ce désir de rupture par l'adoption de nouvelles cultures et de nouveaux itinéraires techniques, la volonté de se détacher des vieilles croyances, ou encore la création de groupements villageois en dépit des réticences des aînés.

Si l'on se réfère à la symbolique de l'homme et de la femme bamiléké et béti, il est également possible d'y voir ces deux logiques cachées. La femme est, en effet, à la fois productrice (de produits vivriers) et reproductrice (d'enfants), véritable pilier de la société et de l'économie agricole. Sans pour autant la réduire à ces deux fonctions immuables, l'ordre social lui assigne clairement sa place. Dans l'ordre de la symbolique, on pourra lui attribuer le qualificatif de *"racinaire"*. Par comparaison, l'homme semble beaucoup plus mobile, tant socialement que géographiquement. A bien des égards, il apparaît, par contraste, comme *"flottant"* aussi bien dans l'Ouest bamiléké que dans le Centre béti. A tel point qu'il n'est plus possible de relier chaque société à un modèle précis de reproduction sociale. Ainsi la société bamiléké ne fonctionne pas uniquement selon une logique de reproduction identitaire comme on l'a souvent écrit. Pour sa part, la société béti, communément présentée comme assimilatrice et *"évoluante"*, par référence à son mode d'occupation de l'espace forestier précolonial et de ses contacts précoces et renouvelés avec les colonisateurs européens, ne l'est pas toujours. Toute la difficulté est de dépasser l'ordre apparent des phénomènes et de saisir leur nature immanente.

Chaque modification induite par les cultures d'exportation a été immédiatement réappropriée, socialisée en fonction de l'échelle de valeurs particulières à chaque société. Ainsi, la culture du cacao permet au Béti de délaisser la condition de producteur vivrier pour accéder au statut de planteur, tandis que la caféière devient, au même titre que la tontine, un élément essentiel dans un itinéraire d'accumulation bamiléké. La culture de rente a permis aux "grands" de le rester et de confirmer leur position dans la hiérarchie socio-économique; elle offre aux successeurs, aînés et héritiers principaux la possibilité de maintenir leur prééminence au sein du lignage. En revanche, elle apporte aux plus modestes une indépendance financière qu'ils n'avaient jamais eue dans leur société précoloniale respective où ils étaient des dépendants asservis. La survalorisation sociale dont *"l'arbre à argent"* a fait l'objet a sans aucun doute joué un rôle important, pour ne pas dire décisif, dans le choix des reconversions agricoles. La minimisation de risque et la recherche du meilleur revenu par unité de temps de travail l'emportent désormais sur la maximisation des revenus : la priorité a donc été accordée à l'arboriculture et à la production vivrière. Ainsi, le désir d'être connecté au marché va de pair avec le souci de rester bien protégé, comme au temps des filières de commercialisation administrées, d'où la recherche de marchés captifs et de spécialisations rentières susceptibles de remplacer le café et le cacao.

Déstabilisées par les différents chocs extérieurs, **les sociétés bamiléké et béti sont presque toujours parvenues à intégrer les innovations, les changements, sans modifier fondamentalement leurs manières de voir et leurs façons d'agir**. Elles ont à la fois fait preuve d'une extrême flexibilité et d'une étonnante aptitude à résister à tout changement lorsqu'il était perçu comme une menace. Les structures d'encadrement et de régulation - constituées par la chefferie, la famille, les classes d'âge, la communauté - interviennent en permanence pour infléchir, réorienter, ou même bloquer telle ou telle reconversion. Leur prégnance est parfois si vive et leur action si efficace que l'on peut les croire déterminantes, pour ne pas dire surdéterminantes. Ainsi chaque groupe social s'efforce d'autant plus de maintenir ses modes de régulation (redistribution communautaire, solidarité "réciprocitaire", migration promotionnelle) qu'ils sont menacés.

La migration est, par exemple, beaucoup plus une stratégie de groupe répondant à des objectifs précis d'ajustement entre cellules familiales, de promotion contractuelle qu'une stratégie mise en place par un individu isolé. Et même lorsqu'elle est plus l'expression d'un choix individuel, celle-ci reste conditionnée ou cautionnée par la communauté.

Quant à la conception de la réussite, elle est très fortement inspirée par la régulation socio-politique de chaque société : ici, enrichissement individuel et "mystique du progrès" légitimé par une reconquête interne de la chefferie et une participation aux formes traditionnelles de la société (tontine, sociétés secrètes de notables); là, pression communautaire visant à généraliser les pratiques redistributives et égalisatrices propres à décourager toute ascension sociale et initiative commerciale. A tel point que certaines élites béti semblent rechigner à intervenir dans leur village d'origine.

Chaque société se recompose donc en permanence sous l'influence de l'évolution des rapports de force internes. Mais quand bien même il y a contestation du système social, elle n'est ni globale ni générale. C'est plus sur des éléments isolés et particuliers que porte la critique et se développe les conflits. Et si les exemples se multiplient (usurpation d'héritage, conflits entre les héritiers, entre le successeur et les héritiers, entre les anciens et les jeunes), ils sont toujours le résultat de trajectoires individuelles de terroir. En dépit de la gravité de la crise, la contestation n'a, jusqu'à ce jour, débouché sur aucun mouvement social ou politico-ethnique constitué comme a pu l'être, en son temps, la guérilla de l'UPC. Mais les fissures existent et risquent, à tout moment, de se développer. En milieu rural, les migrants de retour cherchent moins à contester l'ordre social qu'à s'insérer dans le local, moins à renouveler symboliquement le climat social qu'à accéder à la terre. Pour les "petits" comme pour les "grands", la crise est moins que jamais l'occasion de remise en cause des bases du système : les uns sont accaparés par une survie compromise, les autres par les perspectives renouvelées d'accumulation et de reconstitution de rente de monopoles.

Chaque économie de plantation régionale évolue, de manière concomitante, sous l'influence du "dehors" (la ville, le marché, les prix, la politique) et du "dedans" qui est le produit d'une histoire sociale (règles d'héritage, solidarités, rapports de force, hiérarchies) et d'un environnement géographique spécifique (potentialités agronomiques, densités d'occupation, maillage spatial). Aussi nos deux espaces géographiques peuvent être analysés comme des régions structurellement déséquilibrées où tout l'effort des acteurs sociaux consiste à retrouver un système socio-spatial viable par des mécanismes correctifs - tels que la mobilité, la diversification agricole, les solidarités - et par de puissants modes de régulation.

Tout se passe comme si la société, confrontée au changement, souhaitait - malgré tout - l'infléchir afin ***"que tout change pour que tout reste pareil"***. Cette analyse se confirme également d'un point de vue politique. Alors que l'Etat cesse d'exercer les fonctions essentielles d'encadrement et de soutien qu'il exerçait depuis plusieurs décennies, les élites bamiléké semblent vouloir nous persuader que cette fin n'est pas dramatique. A les écouter, la déliquescence de l'Etat - assimilé à l'Etat béti - serait même souhaitable. Elles semblent penser pouvoir le recréer en lui substituant un autre modèle de société. Cette assurance prend sans doute ses racines dans la forte structuration socio-politique imposée à l'individu par la chefferie et les structures d'encadrement. Entre les deux, il y a pourtant une différence d'échelle qu'il est difficile de ne pas voir. Il n'est pas sûr, en effet, qu'un

tel mode de gestion socio-politique puisse s'appliquer au niveau macro-politique. En contrepartie, cette fin annoncée, mais toujours différée de l'Etat, ne produit pas le même type de réaction dans le système socio-spatial béti. La société béti ne considère pas ce désengagement comme une fin, ni même a fortiori, la fin de l'histoire, dans la mesure où elle a, jusqu'à la colonisation, été dénuée de superstructures. Et si les planteurs sont unanimes à regretter l'affaiblissement de l'Etat, ils n'ont pas, à preuve du contraire, d'autre alternative à proposer. C'est pourquoi, cette crise est d'abord vécue comme un aléa de l'histoire contemporaine.

Nous en sommes donc à penser que l'identité culturelle conditionne fortement l'orientation des changements récents au sein des systèmes agraires, et ce, d'autant plus que les événements macro-économiques de l'année 1994 semblent aller dans ce sens. En effet, la reprise des cours mondiaux du café et du cacao accrédite l'idée d'une crise passagère et lie encore plus étroitement les planteurs aux cultures d'exportation. Pourquoi, en effet, élaborer de nouvelles stratégies quand la rente se reconstitue progressivement? Mais cette manière apparente de penser l'avenir, en faisant constamment référence au passé et à des comportements éprouvés, est-elle encore appropriée pour gérer l'imprévu dans des systèmes en voie de désagrégation? Ces sociétés, qui ont eu à faire face à une suite ininterrompue de bouleversements (colonisation, sédentarisation, christianisation, adoption de nouvelles cultures et de nouvelles techniques culturales), les intégrant sans renoncer à leur identité, sont-elles armées pour faire face aux défis d'aujourd'hui? De nombreuses incertitudes pèsent sur le devenir des systèmes agraires bamiléké et béti. Point n'est besoin d'énumérer les différents goulets d'étranglement pour s'en persuader. Les objectifs communautaires auxquels chaque exploitant se doit d'adhérer (redistribution de terres, échanges de solidarité) seront-ils compatibles avec la nécessité d'être plus compétitifs dans un marché concurrentiel et instable? Pourront-ils même être remplis alors que la réduction continuelle des superficies cultivées menace la reproduction de chaque exploitation et que le phénomène de dégradation de la fertilité s'accélère? La cohésion du groupe et l'adhésion individuelle à un modèle de société hiérarchique ou égalitaire pourront-elles perdurer alors que les inégalités s'accroissent et qu'une frange de la population se marginalise au point d'être exclue de toute stratégie promotionnelle (titres, scolarité, migration, travail)?

ANNEXES

PROJET ADOC Juin 1992

DOSSIER D'EXPLOITATION

Département : _____ |__|

Chefferie : _____ |__|__|

Densité rurale de la chefferie en 1987 : |__|__|__|

Quartier : _____ |__|__|

Marché rural le plus proche : _____ |__|__|

Marché urbain le plus proche : _____ |__|__|

Accessibilité et enclavement de l'exploitation : |__|

1. concession isolée et/ou difficile d'accès
2. desserte par bonne piste rurale
3. route goudronnée à proximité

Nom du chef d'exploitation

Repérage dans le quartier

L'EXPLOITATION SOUS TOUTES SES FACETTES

I. ACTIVITES DANS L'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION ET LEURS RELATIONS

1. L'exploitation est mise en valeur ☐

1. par le chef de ménage
2. par un membre de sa famille
3. par un régisseur salarié
4. autre

2. Situation matrimoniale du chef d'exploitation ☐

1. Célibataire 4. marié monogame
2. Séparé divorcé 5. polygame 2 épouses
3. veuf 6. polygame + de 2 épouses

3. POPULATION DE L'EXPLOITATION et MEMBRES DE LA FAMILLE PROCHE ABSENTS DE L'EXPLOITATION

No	NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE (1)	SEXE F/M	LIEU DE RESIDENCE (2)	SIT MAT (3)	ANNEE NAIS.	NIVEAU INSTRUCTION (4)	SEJOUR EXT (5)	RAISON RETOUR (6)	ACTIVITE (7)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										

(1) **LIEN DE PARENTE** : 1. chef d'exploitation 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif) 4. autre parents 5. sans lien de parenté.

(2) **LIEU DE RESIDENCE** : exploitation ou nom de la chefferie ou de la ville.

(3) **SIT MATRIMONIALE** : 1. Célibataire 2. Séparé, divorcé 3. Veuf 4. Marié monogame 5. Polygame 2 épouses 6. Polygame plus de 2 épouses.

(4) **NIVEAU D'INSTRUCTION** 1. Ne sait ni lire ni écrire 2. sait lire mais pas écrire 3. sait lire et écrire 4. CEPE et autres diplômes.

(5) **SEJOUR A L'EXTERIEUR** : 1. chercher du travail ou travailler 2. poursuivre des études 3. soulager sa famille 4. aider la famille d'accueil 5. s'installer 6. se soigner 7. autre

(6) **RAISONS DU RETOUR** : 1. raisons scolaires 2. raisons familiales (mariage) 3. raisons d'emploi (perte, recherche) 4. raisons agricoles (héritage) 5. autre

(7) **ACTIVITE** : 1. Aucune 2. travaille uniquement sur l'exploitation 3. travaille à la fois sur l'exploitation et en dehors de l'exploitation 4. travaille uniquement hors de l'exploitation.

No	NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTÉ (1)	SEXE F/M	LIEU DE RESIDENCE (2)	SIT MAT (3)	ANNEE NAIS.	NIVEAU INSTRUCTION (4)	SEJOUR EXT (5)	RAISON RETOUR (6)	ACTIVITE (7)
27										
29										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										
42										
43										
44										

(1) **LIEN DE PARENTE** : 1. chef d'exploitation 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif) 4. autre parents 5. sans lien de parenté.

(2) **LIEU DE RESIDENCE** : exploitation ou nom de la chefferie ou de la ville.

(3) **SIT MATRIMONIALE** : 1. Célibataire 2. Séparé, divorcé 3. Veuf 4. Marié monogame 5. Polygame 2 épouses 6. Polygame plus de 2 épouses.

(4) **NIVEAU D'INSTRUCTION** 1. Ne sait ni lire ni écrire 2. sait lire mais pas écrire 3. sait lire et écrire 4. CEPE et autres diplômes.

(5) **SEJOUR A L'EXTERIEUR** : 1. chercher du travail ou travailler 2. poursuivre des études 3. soulager sa famille 4. aider la famille d'accueil 5. s'installer 6. se soigner 7. autre

(6) **RAISONS DU RETOUR** : 1. raisons scolaires 2. raisons familiales (mariage) 3. raisons d'emploi (perte, recherche) 4. raisons agricoles (héritage) 5. autre

(7) **ACTIVITE** : 1. Aucune 2. travaille uniquement sur l'exploitation 3. travaille à la fois sur l'exploitation et en dehors de l'exploitation 4. travaille uniquement hors de l'exploitation.

No	NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTÉ (1)	SEXE F/M	LIEU DE RESIDENCE (2)	SIT MAT (3)	ANNEE NAIS.	NIVEAU INSTRUCTION (4)	SEJOUR EXT (5)	RAISON RETOUR (6)	ACTIVITE (7)
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										

(1) **LIEN DE PARENTE** : 1. chef d'exploitation 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif) 4. autre parents 5. sans lien de parenté.

(2) **LIEU DE RESIDENCE** : exploitation ou nom de la cheffarie ou de la ville.

(3) **SIT MATRIMONIALE** : 1. Célibataire 2. Séparé, divorcé 3. Veuf 4. Marié monogame 5. Polygame 2 épouses 6. Polygame plus de 2 épouses.

(4) **NIVEAU D'INSTRUCTION** 1. Ne sait ni lire ni écrire 2. sait lire mais pas écrire 3. sait lire et écrire 4. CEPE et autres diplômes.

(5) **SEJOUR A L'EXTERIEUR** : 1. chercher du travail ou travailler 2. poursuivre des études 3. soulager sa famille 4. aider la famille d'accueil 5. s'installer 6. se soigner 7. autre

(6) **RAISONS DU RETOUR** : 1. raisons scolaires 2. raisons familiales (mariage) 3. raisons d'emploi (perte, recherche) 4. raisons agricoles (héritage) 5. autre

(7) **ACTIVITE** : 1. Aucune 2. travaille uniquement sur l'exploitation 3. travaille à la fois sur l'exploitation et en dehors de l'exploitation 4. travaille uniquement hors de l'exploitation.

4. RELATION ENTRE LES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION ET CELLES HORS DE L'EXPLOITATION

ACTIVITES HORS DE L'EXPLOITATION				ACTIVITE AGRICOLE SUR L'EXPLOITATION		
No	NATURE ACTIVITE HORS EXPL (1)	Date début activité	LIEU DE L'ACTIVITE (2)	INCIDENCE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE (3)	IMPORTANCE DU TRAVAIL AGRICOLE (4)	A t-on résidé plus de 6 mois hors exploit (OUI/NON)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

(1) ACTIVITE HORS EXPLOITATION : 1. travail sur d'autres exploitations 2. Artisanat ou commerce d'appoint 3.Commerce, artisanat à plein temps 4. salarié 5. autres à préciser.

(2) LIEU D'ACTIVITE : 1. quartier 2. chefferie 3. autre

(3) INCIDENCE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE ? : 1. obligation de recourir à de la main d'oeuvre salariée 2. recours à la main d'oeuvre familiale 3. recours à l'entraide 4. abandon de certaines activités ou cultures 5. aucune gêne 6. autre

(4) QUANTITE DE TRAVAIL FOURNI :
1. travail agricole à plein temps 2. travail agricole pendant week-end et vacances 3. travail agricole à temps partiel (évaluation du 1/2 temps, 1/4)
4. aucun travail agricole.

5. PERSONNES EXTERIEURES A LA FAMILLE NUCLEAIRE VIVANT SUR L'EXPLOITATION

N° ordre	Depuis quand est-elle sur l'exploitation ? (1)	RAISON DE SA VENUE (2)	REPARTITION DES CHARGES par sa propre famille (3)	par la famille d'accueil (3)	par lui même (3)

(1) DEPUIS QUAND EST-ELLE SUR L'EXPLOITATION ? : 1. présent depuis toujours 2. de retour sur la concession
(2) RAISONS DE SA VENUE : 1. chercher du travail 2. travailler 3. Poursuivre des études
4. soulager sa famille 5. aider la famille d'accueil 6. se soigner 7. autres à préciser
(3) REPARTITION DES CHARGES : 1. sa propre famille 2. lui-même 3. en partie la famille d'accueil
4. entièrement la famille d'accueil

II. L'ELEVAGE ET SES RELATIONS AVEC L'AGRICULTURE

6. ANIMAUX PRESENTS SUR L'EXPLOITATION :

ESPECES DE L'EXPLOITATION		Nbre	ESPECES DE L'EXPLOITATION		Nbre
BOVINS	mâles de moins de 2 ans		OVINS	de moins d'1 an	
	mâles de plus de 2 ans			de plus d'1 an	
	femelles de moins de 2 ans			brebis-mères	
	femelles de plus de 2 ans				
CAPRINS	caprins de moins d'1 an		PORCINS	de moins de 6 mois	
	chèvres			de plus de 6 mois	
	autres caprins de + d'1 an			truies-mères	
VOLAILLE	poules		AUTRES		
	coqs				
	poulets				

TOTAL

BOVINS

CAPRINS

VOLAILLE

OVINS

PORCINS

7. COMMERCIALISATION DES ANIMAUX DEPUIS 1 AN

ESPECE (1)	AGE	NOMBRE	PRIX UNITAIRE	VENTE SUR MARCHE(2)	AUTRES TYPE DE VENTE(3)

(1) ESPECE : 1. bovins 2. caprins 3. volaille 4. ovins 5. porcins
(2) VENTE SUR MARCHE : 1= Marché du quartier 2= Marché du quartier voisin
3= Marché d'une petite ville 4= marché d'une ville plus importante
(3) AUTRE TYPE DE VENTE : 1= produit enlevé par un transporteur-revendeur sur l'exploitation
2= produit livré à un organisme, société 3= autre (à préciser)

8. Produisez-vous de la fiente ou du fumier ? 1=OUI 2=NON ☐

Sur quelle type de culture les mettez-vous ? 1. café 2. vivrier 3. maraîchage ☐☐

III. EXTRAVERSION ET FRAGILITE DE L'EXPLOITATION PAR RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

9. ENGRAIS

9.1. Quantité totale d'engrais achetée par l'exploitation (en sacs) : ---------- ☐☐☐

9.2. A qui les achetez-vous ?
1. dépôt de la coopérative du quartier
2. coopérative départementale
3. commerçant privé
4. rachat auprès d'un particulier
5. rachat auprès du coopoint
6. au marché

En ce qui concerne l'homme ou le mari : principalement ☐
secondairement ☐

En ce qui concerne la ou les épouses : principalement ☐
secondairement ☐

9.3. Par quel moyen de transport ? 1. voiture personnelle
2. location taxi
3. camion coopérative
4. autre

Si le transport est payant, indiquer le montant (fcfa) par sac _____

10. PRODUITS PHYTOSANITAIRES

10.1. Utilisez-vous des produits phytosanitaires ? 1=OUI 2=NON

	Nature	Unité
10.2. Quantité totale utilisée par l'exploitation :	_____	
	_____	
	_____	

10.3. De qui les tenez-vous ? 1. donnés par les structures d'encadrement
2. achetés à la coopérative
3. achetés chez un commerçant privé
4. achetés à un transporteur-revendeur
5. rachetés à un particulier
6. autre

11. PRODUITS SANITAIRES

Achète-t-on des produits pharmaceutiques pour les animaux ? 1. souvent 2. rarement 3. jamais

12. TRANSPORT ET VENTE DU CAFE

12.1. Vend-on le café à : 1= la coopérative départementale
2= plusieurs coopératives départementales
3= un ou plusieurs acheteurs privés de la place
4= un ou plusieurs acheteurs privés plus éloignés du département
5= la coopérative et des acheteurs privés
6= autres

12.2. Qui transporte le café?

1= il est enlevé sur l'exploitation par la coopérative sans frais
2= il est enlevé sur l'exploitation par la coopérative avec frais
3= il est enlevé sur l'exploitation par un privé
3= le planteur loue un pousse pour le transporter
4= le planteur loue un véhicule et les services pour livrer son café
5= autres

12.3. Coût estimé du transport du café pour cette année en fcfa :

IV. STRATEGIES DE DIVERSIFICATION DES ACTIVITES

13. Y a t-il eu des activités hors-exploitations exercées par des membres du ménage et qui auraient été abandonnées depuis 10 ans ?

1=OUI 2=NON |__|

PERSONNES AYANT ABANDONNE UNE ACTIVITE HORS EXPLOITATION DEPUIS 10 ANS

N°ordre	Nature de l'activité	ACTIVITE (1)	DATE DE L'ABANDON	RAISONS DE L'ABANDON (2)

(1) ACTIVITE : 1. salariat agricole (paabe) 2. tâcheron non agricole
3. aide à la personne 4. commerce/artisanat 5. salariat non agricole 6. autre
(2) RAISONS DE L'ABANDON : 1. abandon pour se consacrer à une autre activité hors exploitation
2. disparition du travail (manque de clients, faillite, licenciement) 3. autre à préciser

14. Avez-vous abandonné un élevage ? 1=OUI 2=NON |__|

ABANDON D'ELEVAGE

TYPE	Durée de l'expérience	MODE DE FINANCEMENT (1)	RAISONS de L'ABANDON (2)

(1) MODE de FINANCEMENT : 1. issus d'une activité extra-agricole
2. épargne tirée des autres activités agricoles 3. argent donné ou prêté par un parent/ami en ville
4. emprunt bancaire 5. autre
(2) RAISONS de L'ABANDON : 1. ne trouve pas localement tous les produits alimentaires
2. ne trouve pas sur place des médicaments pour soigner ses animaux
3. problèmes de commercialisation
4. problèmes d'encadrement (ne sait pas soigner ou ne sait pas nourrir)
5. peste animale ou maladie incurable
6. autre

15. A-t-on arrêté de faire du maraîchage sur l'exploitation ? 1=OUI 2=NON |__|

16. Y-a-t-il des activités qui ont tendance à se développer dans l'exploitation ? 1=OUI 2=NON |__|

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES SUR L'EXPLOITATION

N°ordre	Nature de l'activité	ACTIVITE (1)	DATE DE REPRISE OU DE DEBUT	INTERET PRINCIPAL (2)

(1) ACTIVITE : 1. salariat agricole (pambe) 2. tâcheron non agricole 3. aide à la personne
4. petit commerce/artisanat 5. activité agricole autrefois importante (cola, vin de palme, bois)
6. autre activité agricole (maraîchage, vivrier, arbres fruitiers, apiculture)
(2) INTERET PRINCIPAL : 1. revenus réguliers 2. revenus importants 3. petits revenus complémentaires
4. commercialisation aisée 5. sécurité alimentaire 6. on peut le manger si on ne le vend pas
7. autre à préciser

17. S'il y a un élevage hors sol, avec quels fonds a-t-il été lancé ? |__|

1. issus d'une activité extra-agricole 2. épargne tirée des autres activités agricoles
3. argent donné ou prêté par un parent/ami en ville 4. emprunt bancaire 5. autre

18. Où avez-vous planté ou replanté des arbres cette année ? ---------- |__|__|

1. NON, je n'ai pas replanté
2. OUI, pour des arbres fruitiers
3. OUI, pour des eucalyptus
4. OUI, des arbres de haies
5. OUI, des arbres d'ombrage
6. OUI, autre

Si OUI, de quelles espèces ? _____

19. Dans l'exploitation, au moins une des femmes possède-t-elle des caféières ? 1=OUI 2=NON |__|

N° ordre	DATE	MODE D'ACQUISITION (1)

(1) MODE D'ACQUISITION :
1. achat
2. attribution coutumière ou héritage
3. gestion temporaire à la place de l'héritier
4. autre

I. CONSTITUTION DU FONCIER

22. PLAN DE MASSE DE L'EXPLOITATION ACTUELLE ET AU MOMENT DE L'INSTALLATION (terres + construction)
(mesures approximatives comptées en nombre de pas)
Indiquer les différents champs + parcelles, la date de leur accession et le responsable technique
les éléments importants de la topographie: affleurements rocheux, cours d'eau, pentes, pistes.
les éléments d'occupation du sol : haies, aires de séchage,...

21. ACCESSION A LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION

21.1. Depuis quand êtes vous chef d'exploitation (date) ? |__|__|__|__|

21.2. Quel âge aviez vous? ---------- |__|__|

21.3. A quelle occasion vous a t-on confié la gestion de l'exploitation ? |__|

1. mort du chef d'exploitation
2. son départ volontaire en retraite
3. une maladie ou un accident
4. autre

21.4. Comment avez vous obtenu l'exploitation? 1. achat ---------- |__|
2. héritage
3. recrutement
4. prêt temporaire
5. à quel autre titre ?

21.5. Quels sont vos liens avec la personne qui vous a cédé l'exploitation? |__|
1. fils/fille (y compris adoptif) 2. conjoint
3. autre parents 4. sans lien de parenté

22. ITINERAIRE DU CHEF D'EXPLOITATION

DATES OU AGE	TYPE D'ETUDES OU D'ACTIVITE	LIEU	TRAVAIL SUR LA CONCESSION (nature du travail fait, temps de travail initiation à la reprise de l'exploitation)

DATES OU AGE	TYPE D'ETUDES OU D'ACTIVITE	LIEU	TRAVAIL SUR LA CONCESSION (nature du travail fait, temps de travail initiation à la reprise de l'exploitation

23. TABLEAU DES FRERES ET SOEURS NON HERITIERS DE L'EXPLOITATION (à remplir si vous êtes un des fils) :

PRENOM	LIEN DE PARENTE (1)	DATE DE NAISSANCE	ACTIVITE	LIEU DE RESIDENCE	TERRES VILLAGE (2)	ANNEE DE CESSION	MODE DE CESSION (3)	NATURE DECISION (4)

(1) LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF ACTUEL D'EXPLOITATION: 1. vrai frère ou vraie soeur
2. demi-frère ou demi-soeur 3. frère ou soeur adoptifs
(2) TERRES AU VILLAGE : 1. NON 2. lot pris sur l'exploitation 3. lot avec café pris sur l'exploitation
4. lot acheté par le père pour le fils/fille 5. recevra un lot ultérieurement
(3) MODE DE CESSION : 1. lot donné par le père sur demande du fils
2. lot donné par le père au mariage du fils 3. lot donné par le père à "l'âge mûr"
4. lot donné par l'héritier juste après le décès du père 5. lot que donnera l'héritier 6. autre
(4) NATURE DE LA DECISION : 1. obligation incontournable 2. pression importante de la famille
3. choix personnel de l'exploitant 4. autre à préciser

24. Y-a-t-il eu d'autres terres cédées sur la concession ? 1=OUI 2=NON [ ]

Si OUI, à quelle occasion ? 1. échange de service coutumiers
2. en location 3. vente
4. autre tractation traditionnelle
6. autre tractation moderne (expropriation. [ ]

25. Si vous n'êtes pas le fils, pourquoi êtes vous l'héritier?

_____ |__|

_____

26. Avez-vous hérité de l'intégralité des terres de l'ancienne exploitation ? 1=OUI 2=NON |__|

27. Où sont situées vos parcelles les plus éloignées? |__|

1. toutes les parcelles dans le quartier
2. toutes les parcelles dans la chefferie
3. certaines parcelles dans les chefferies voisines
4. des parcelles éloignées en dehors du plateau bamiléké (plaine des mbo, pays bamoun)

28. Avez-vous des titres fonciers ? |__|

1. pour la totalité ----------
2. pour quelques terres
3. pour aucune

29. Vos épouses ont-elles amené avec elles, lors de votre mariage, des terres qu'elles exploitent personnellement? 1=OUI 2=NON |__|

N° ordre de l'épouse	MODE DE FAIRE VALOIR des terres apportées en dot (1)

(1) MODE DE FAIRE VALOIR :
1. Propriétaire avec titre foncier
2. Location avec redevance en espèce
3. Location avec redevance en nature
4. Redevance mixte
5. Location gratuite
6. Attribution coutumière permanente
7. attribution coutumière temporaire
8. occupation sans contrat, ni titre, ni attribution (squatter).

30. Avez-vous acquis des terres depuis votre installation? 1=OUI 2=NON |__|

Si oui, de qui les avez vous obtenues?

NOM et PRENOM	LIEN DE PARENTE (1)	ANNEE D'OBTENTION	MODE D' ACQUISITION (2)	DESTINATION (3)	MODE DE FINANCEMENT (4)

(1) LIEN DE PARENTE : 1. frère ou soeur 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif)
4. autre parents 5. sans lien de parenté.

(2) MODE D'ACQUISITION : 1. achat 2. dot 3. attribution coutumière permanente
4. attribution coutumière temporaire 5. échange 6. autres attributions à préciser.

(3) DESTINATION : 1. une plantation que j'ai planté 2. c'était déjà une plantation 3. du maraîchage
4. du vivrier 5. construire 6. un bois 7. autre

(4) MODE DE FINANCEMENT : 1. Argent économisé du café 2. argent économisé d'autres activités agricoles
3. argent épargné par des activités non agricoles 4. prêt (famille, banque, exceptée la tontine)
5. Autres à préciser

31. Avez vous fait depuis votre installation des travaux importants d'aménagement ? 1=OUI 2=NON |__|

(suppression ou création de haies, d'un bois, "grignotage" de la caféière, arrachage ou création d'une caphiale, irrigation d'une parcellies de terrain, drainage, création ou suppression d'une piste, construction ou démolition d'un hangar, d'une aire de séchage, d'une aire de compostage, d'un local de stockage, d'un autre bâtiment agricole, d'une maison d'habitation, réhabilitation d'une terre en friche ou au contraire abandon d'une terre devenue une friche).

Mentionnez ces travaux sur le plan de masse et faites en la liste :

Type d'aménagement	DATE	Pour quoi faire?

22. Y a t-il des personnes qui ont un droit de culture sur vos terres (en dehors de vos épouses) ?

1=OUI 2=NON | |

Si oui, remplir le tableau des PERSONNES AYANT UN DROIT DE CULTURE sur la concession et NON INSCRITES SUR la FICHE DEMOGRAPHIQUE.

NOM et PRENOM	LIEN PARENTE AVEC LE CHEF (1)	TYPE D' ACCESSION (2)	CONDITION DE PERENNITE DU DROIT (4)

(1) LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION :
1. belle-famille des oncles maternels du chef d'exploitation 2. tantes maternelles
3. belle-mère du chef d'exploitation 4. belle-mère d'un frère du chef d'exploitation
5. soeur ainée 6. demi-soeur ainée 7. autre soeur 8. autre demi-soeur 9. petite-fille
10. sans lien de parenté

(2) TYPE D'ACCESSION A CE DROIT : 1. alliance par mariage 2. héritage matrilinéaire
3. assistance (à une soeur divorcée/chassée par son mari, à une personne étrangère à la famille)
4. échange réciproque pour des raisons techniques

(3) CONDITION DE PERENNITE DE CE DROIT : 1. droit difficile à reprendre 2. reprise sous conditions (indemnisation, arbitrage) 3. reprise sans procédure ni contrepartie

II. INDICATEURS DE SURCHARGE FONCIERE

33. Avez vous encore des champs en jachère autre que ceux en jachère d'inter-saison ? |__|

1. en jachère de plus de 5 ans
2. en jachère de 3 à 5 ans
3. en jachère de moins de 3 ans
4. pas de jachère de plus d'1 an

34. Fait-on des billons perpendiculaires à la pente ? 1. toujours 2. sous conditions |__|

---

35. Comment se fait l'approvisionnement en bois de chauffage ? |__|

1. approvisionnement payant en partie
2. approvisionnement gratuit mais de plus en plus difficile
3. approvisionnement sans problème
4. autre

36. Avez-vous diminué sensiblement la surface de la raphiale depuis votre installation ? |__|

1=OUI 2=NON

Si OUI, quand : |__|

1. depuis moins de 5 ans
2. de 5 à 15-20 ans
3. depuis plus longtemps

37. S'il y a eu disparition de haies, précisez à quelle occasion : ---------- |__|

1. à l'introduction du café dans la concession
2. à la distribution de lots de construction
3. au décès des ascendants
4. avec les attributions de droit de culture
5. à l'abandon de certaines activités

38. Y-a-t-il chez vous des problèmes de divagation des animaux? 1=OUI 2=NON |__|

Comment ce problème est-il résolu ? |__|

1. arbitrage du chef ou d'une autorité traditionnelle
2. arrangement à l'amiable avec réparation
3. aucun arbitrage du conflit
4. autre

39. Y a-t-il diminution du rendement de certaines cultures ? 1=OUI 2=NON ☐

ESPECES	IMPORTANCE DE LA BAISSE (1)

(1) IMPORTANCE de la BAISSE
1. forte baisse
2. baisse sensible mais modérée

40. Comment se nourrissent les animaux ?

1. paturage libre en divagation
2. paturage à la corde
3. animaux avec entrave
4. apport de résidus de culture, de cuisine, de fourrage
5. paturage après récolte

BOVINS ☐
CAPRINS ☐
VOLAILLE ☐
OVINS ☐
PORCINS ☐

41. Achetez-vous des compléments alimentaires pour l'élevage ? ☐
1. jamais 2. rarement 3. souvent

42. Achetez-vous (pour compléter) d'autres déjections animales ? 1=OUI 2=NON ☐

nature : _____

quantité : ☐☐

LE PRODUIT DE L'EXPLOITATION ET SON EMPLOI

I. PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS EN 1991

43.

NATURE ACTIVITE	RECETTES ANNUELLES en FCFA					
	CHEF DE MENAGE	N°	N°	N°	N°	N°
CAFE						
MARAICHAGE						
VIVRIER						
ELEVAGE						
ARTISANAT						
COMMERCE						
SALARIAT AGRICOLE						
SALARIAT PRIVE						
SALARIAT PUBLIC						
DEBROUILLARDISE (1)						
LOCATION DE BIENS						
AIDES DE LA VILLE						

(1): DEBROUILLARDISE : vente de produits du type piles, allumettes, cigarettes, boissons, lait concentré, pain, cubes maggi, sardine, savon, bonbons, vin de palme.

II. AFFECTATION SOCIALE DES REVENUS DU MENAGE

44. SCOLARITE

44.1. Répartition des frais de scolarité par cycle :

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPERIEUR
Nombre enfants			
Coût total par cycle			

Evaluation globale des dépenses de scolarité : _____

44.1. Les dépenses de scolarité sont-elles prises en charge : ☐

1. entièrement par le mari
2. par le mari aidé des épouses
3. entièrement par les femmes
4. autres

45. Les dépenses de santé sont-elles prises en charge : ☐

1. entièrement par le mari
2. par le mari aidé des femmes
3. entièrement par les femmes
4. autres

46. L'argent que peuvent vous donner vos enfants ou des parents en ville, vous est-il ? ☐

1. indispensable pour survivre
2. un complément appréciable pour votre bien-être
3. un complément ponctuel pour resoudre un problème
4. un apport symbolique ou secondaire
5. je ne reçois pas d'aide en argent ou en nature

III. USAGE QU'ON FAIT DU MARCHE

47. FREQUENTATION DU MARCHE

NOM DU MARCHE FREQUENTE (1)	N° ordre	FREQUENCE (2)	TEMPS AU MARCHE (3)	BUT (4)	AUTRE BUT (5)	TYPE D'ACHATS (6)	SOLDE EN ARGENT (7)

(1) MARCHE FREQUENTE : 1. marché du quartier 2. autres marchés de la chefferie
3. marché de petite bourgade 4. marché de ville plus importante
(2) FREQUENCE : 1. plusieurs fois par semaine 2. toutes les semaines 3. une semaine sur deux
4. rarement
(3) TEMPS PASSE AU MARCHE : citer le total de journées par semaine
(4) BUT PRINCIPAL : 1. établir des contacts avec des acheteurs 2. acheter et revendre des animaux
3. vendre des produits vivriers de l'exploitation 4. vendre d'autres produits
5. acheter des produits vivriers 6. acheter des produits manufacturés 7. autre
(5) AUTRE BUT : 1. visiter la famille 2. régler des problèmes administratifs 3. services bancaires
4. soins médicaux 5. autre
(6) TYPE D'ACHATS (les 4 dernières fois)
(7) SOLDE EN ARGENT : 1. toujours 2. souvent 3. rarement 4. jamais

NOM DU MARCHE FREQUENTE (1)	N° ordre	FREQUENCE (2)	TEMPS AU MARCHE (3)	BUT (4)	AUTRE BUT (5)	TYPE D'ACHATS (6)	SOLDE EN ARGENT (7)

(1) MARCHE FREQUENTE : 1. marché du quartier 2. autres marchés de la chefferie
3. marché de petite bourgade 4. marché de ville plus importante

(2) FREQUENCE : 1. plusieurs fois par semaine 2. toutes les semaines 3. une semaine sur deux
4. rarement

(3) TEMPS PASSE AU MARCHE : citer le total de journées par semaine

(4) BUT PRINCIPAL : 1. établir des contacts avec des acheteurs 2. acheter et revendre des animaux
3. vendre des produits vivriers de l'exploitation 4. vendre d'autres produits
5. acheter des produits vivriers 6. acheter des produits manufacturés 7. autre

(5) AUTRE BUT : 1. visiter la famille 2. régler des problèmes administratifs 3. services bancaires
4. soins médicaux 5. autre

(6) TYPE D'ACHATS (les 4 dernières fois)

(7) SOLDE EN ARGENT : 1. toujours 2. souvent 3. rarement 4. jamais

FICHE CAFE/VIVRIERS ASSOCIES

I. CAFEIERE DU CHEF D'EXPLOITATION

48. HISTORIQUE DE LA CAFEIERE

48.1. Nombre total actuel de pieds de la caféière : |_|_|_|_|

48.2. Si c'est une caféière, préciser les différents travaux effectués :

PLANTATION

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

ARRACHAGE

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

RECEPAGE

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

MORTS DE VIEILLESSE OU DE MALADIE

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

Date : |_|_|_|_| Nombre de pieds |_|_|_|_|

48.3. S'il y a eu aménagement de la caféière (arrachage ou recépage), qui a fait principalement le travail? |_|

1. main d'oeuvre familiale
2. main d'oeuvre familiale + entraide
3. main d'oeuvre salariée
4. Main d'oeuvre familiale et salariée

48.4. Si vous n'avez pas replanté, pourquoi ?

1. n'y a pas pensé
2. a renoncé à arracher les anciens caféiers
3. ne voyait pas la nécessité
4. n'avait pas les moyens techniques
5. n'avait pas les moyens financiers
6. autres.

49. LES SOINS ANNUELS APPORTES A LA CAFEIERE :

NATURE	QUI LE FAIT (1)	QUANTITE ET COUT
Fertilisation chimique Type : _____		
Fertilisation organique Type : _____		
Traitements phytosanitaires		
Taille		

(1) QUI LE FAIT : 1. main d'oeuvre familiale 2. main d'oeuvre familiale + entraide
3. main d'oeuvre salariée 4. main d'oeuvre familiale et salariée.

50. REVENUS ISSUS DE LA CAFEIERE DEPUIS 1986

1991/1992	QUANTITE (kg)		REVENU (fcfa)	
1990/1991	QUANTITE (kg)		REVENU (fcfa)	
1989/1990	QUANTITE (kg)		REVENU (fcfa)	
1988/1989	QUANTITE (kg)		REVENU (fcfa)	
1987/1988	QUANTITE (kg)		REVENU (fcfa)	
1986/1987	QUANTITE (kg)		REVENU (fcfa)	

II. CAFEIERE DES FEMMES

51. ETAT DE LA CAFEIERE

N° ordre	NOMBRE DE PIEDS	MODE ACQUISITION (1)	DATE	FERTILISATION CHIMIQUE	PRODUCTION

(1) MODE D'ACQUISITION : 1. plantation 2. achat 3. héritage 4. attribution du mari 5. autre

III. VIVIERS DES FEMMES

52. FERTILISATION DU VIVRIER

N° ordre	Nombre de sacs d'engrais

53. Y-a-t-il des cultures utilisées pour l'alimentation animale ? 1=OUI 2=NON |_|

CULTURES SERVANT A L'ALIMENTATION ANIMALE

CULTURE	SOUS QUELLE FORME ? (1)

(1) SOUS QUELLE FORME ?
1. en vert
2. mûre
3. déchets de culture
4. paturâge après récolte

54. Y-a-t-il eu cette année des problèmes sur le champs ? 1=OUI 2=NON

Si oui, quel fût le plus grave ?

1= dégâts causés par la divagation des animaux
2= accident climatique à la levée ou en cours de culture
3= accident à cause d'un travail tardif ou retardé
4= destruction importante dûe à une maladie
5= autre

Si oui, qu'avez-vous fait ? 1= semer de nouveau cette culture
2= remplacer avec une autre culture
3= rien
4= autre

55. Cette année, est-ce-que des maladies, deuils, ou autres obligations sociales vous ont gêné dans la conduite des travaux agricoles ? 1=OUI 2=NON

Si OUI, quelles ont été les conséquences pour l'agriculture ? ----------

1. les cultures en ont souffert parce que j'ai abandonné certaines parcelles
2. les cultures en ont souffert parce que j'ai été en retard dans les travaux
3. les cultures en ont souffert parce que les travaux ont été mal fait
4. les cultures en ont souffert pour d'autres raisons
5. les cultures n'en ont pas souffert parce que j'ai demandé aux enfants de m'aider
6. les cultures n'en ont pas souffert parce que j'ai employé de la main d'oeuvre salariée
7. les cultures n'en ont pas souffert pour d'autres raisons

56. PARCELLES A L'EXTERIEUR DE L'EXPLOITATION :

Responsable Technique	TYPE DE CULTURE (1)	Lieu et DISTANCE approximative DE LA CONCESSION	SURFACE COMPAREE à une parcelle de l'exploitation	MODE DE FAIRE VALOIR (2)	PARCELLE ATTRIBUEE PAR

(1) TYPE DE CULTURE : 1. café pur 2. vivrier 3. café et vivrier 4. maraîcher 5. autre
(2) MODE DE FAIRE VALOIR : 1. Propriétaire avec titre foncier 2. Location avec redevance en espèce
3. Location avec redevance en nature 4. Redevance mixte 5. Location gratuite
6. Attribution coutumière permanente 7. attribution coutumière temporaire
8. occupation sans contrat, ni titre, ni attribution (squatter).

FICHE CULTURE

APTITUDES DES ESPECES CULTIVEES SUR L'EXPLOITATION

ESPECE	VARIETES connues par l'agricultrice (nom vernaculaire)	CULTIVEE sur l'exploitation (OUI/NON)	APTITUDES prec (1)	herbe (2)	séch (3)	malad (4)	rustic (5)	stock (6)	semis (7)	prod (8)
ARACHIDE										
HARICOT										
MACABO										
IGNAME										
PLANTAIN										

(1) PRECOCITE : 1. très précoce ou le plus précoce 2. moyennement précoce 3. tardif
(2) RESISTANCE A L'ENHERBEMENT : 1. très résistant 2. moyennement résistant 3. sensible
(3) RESISTANCE A LA SECHERESSE : 1. résistant 2. sensible
(4) RESISTANCE AUX MALADIES : 1. résistant 2. sensible
(5) RUSTICITE : 1. s'accommode de tous les sols 2. moyennement exigeant 3. très exigeant
(6) FACILITE DE STOCKAGE : 1. facile à stocker 2. stockage plus difficile
(7) RETARD AU SEMIS : 1. retard sans conséquence 2. sensible à un retard
(8) PRODUCTIVITE : 1. très productif 2. productivité moyenne 3. faible productivité

ENQUETE CACAO (Province du Centre) Décembre 1992

DOSSIER D'EXPLOITATION

Numéro de dossier : _____ |_|_|_|_|_|_|_|_|

Département : _____ |_|

Densité rurale de l'arrondissement en 1987 : |_|_|_|

Village : _____ |_|_|

Quartier : _____ |_|_|

Marché rural le plus proche : _____ |_|_|

Marché urbain le plus proche : _____ |_|_|

Accessibilité et enclavement de l'exploitation : |_|

1. concession isolée et/ou difficile d'accès
2. desserte par bonne piste rurale
3. route goudronnée à proximité

Etat du couvert forestier : |_|

1. forêt dense
2. forêt dégradée
3. savane

Nom du chef d'exploitation

Repérage dans le quartier

L'EXPLOITATION SOUS TOUTES SES FACETTES

I. ACTIVITES DANS L'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION ET LEURS RELATIONS

1. L'exploitation est mise en valeur ☐

1. par le chef de ménage
2. par un membre de sa famille
3. par un régisseur salarié
4. autre

2. Situation matrimoniale du chef d'exploitation ☐

1. Célibataire
2. Séparé(e)/divorcé(e)
3. veuf/veuve
4. marié(e) monogame
5. polygame 2 épouses
6. polygame + de 2 épouses

3. POPULATION DE L'EXPLOITATION et MEMBRES DE LA FAMILLE PROCHE (enfants) ABSENTS DE L'EXPLOITATION

No	NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTÉ (1)	SEXE F/M	LIEU DE RESIDENCE (2)	SIT MAT (3)	ANNEE NAIS.	NIVEAU INSTRUCTION (4)	SEJOUR EXT (5)	RAISON RETOUR (6)	ACTIVITE (7)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										

(1) LIEN DE PARENTE : 1. chef d'exploitation 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif) 4. autre parents 5. sans lien de parenté.
(2) LIEU DE RESIDENCE : exploitation ou nom du village ou de la ville.
(3) SIT MATRIMONIALE : 1. Célibataire 2. Séparé, divorcé 3. Veuf 4. Marié monogame 5. Polygame 2 épouses 6. Polygame plus de 2 épouses.
(4) NIVEAU D'INSTRUCTION 1. Ne sait ni lire ni écrire 2. sait lire mais pas écrire 3. sait lire et écrire 4. CEPE et autres diplômes.
(5) SEJOUR A L'EXTERIEUR : 1. chercher du travail ou travailler 2. poursuivre des études 3. mariage 4. soulager sa famille 5. aider la famille d'accueil 6. s'installer 7. se soigner 8. autre
(6) RAISONS DU RETOUR : 1. raisons scolaires 2. raisons familiales (mariage) 3. raisons d'emploi (perte, recherche) 4. raisons agricoles (héritage) 5. autre
(7) ACTIVITE : 1. Aucune 2. travaille uniquement sur l'exploitation 3. travaille à la fois sur l'exploitation et en dehors de l'exploitation 4. travaille uniquement hors de l'exploitation.

No	NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTÉ (1)	SEXE F/M	LIEU DE RESIDENCE (2)	SIT MAT (3)	ANNEE NAIS.	NIVEAU INSTRUCTION (4)	SEJOUR EXT (5)	RAISON RETOUR (6)	ACTIVITE (7)
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										

(1) LIEN DE PARENTE : 1. chef d'exploitation 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif) 4. autre parents 5. sans lien de parenté.

(2) LIEU DE RESIDENCE : exploitation ou nom du village ou de la ville.

(3) SIT MATRIMONIALE : 1. Célibataire 2. Séparé, divorcé 3. Veuf 4. Marié monogame 5. Polygame 2 épouses 6. Polygame plus de 2 épouses.

(4) NIVEAU D'INSTRUCTION 1. Ne sait ni lire ni écrire 2. sait lire mais pas écrire 3. sait lire et écrire 4. CEPE et autres diplômes.

(5) SEJOUR A L'EXTERIEUR : 1. chercher du travail ou travailler 2. poursuivre des études 3. mariage 4. soulager sa famille 5. aider la famille d'accueil 6. s'installer 7. se soigner 8. autre

(6) RAISONS DU RETOUR : 1. raisons scolaires 2. raisons familiales (mariage) 3. raisons d'emploi (perte, recherche) 4. raisons agricoles (héritage) 5. autre

(7) ACTIVITE : 1. Aucune 2. travaille uniquement sur l'exploitation 3. travaille à la fois sur l'exploitation et en dehors de l'exploitation 4. travaille uniquement hors de l'exploitation.

4. RELATION ENTRE LES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION ET CELLES HORS DE L'EXPLOITATION

ACTIVITES HORS DE L'EXPLOITATION				ACTIVITE AGRICOLE SUR L'EXPLOITATION		
No	NATURE ACTIVITE HORS EXPL (1)	Date début activité	LIEU DE L'ACTIVITE (2)	INCIDENCE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE (3)	IMPORTANCE DU TRAVAIL AGRICOLE (4)	A t-on résidé plus de 6 mois hors exploit (OUI/NON)

(1) ACTIVITE HORS EXPLOITATION : 1. travail sur d'autres exploitations 2. Artisanat ou commerce d'appoint 3. Commerce, artisanat à plein temps 4. salarié 5. autres (à préciser).
(2) LIEU D'ACTIVITE : 1. quartier 2. village 3. autre
(3) INCIDENCE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE ? : 1. obligation de recourir à de la main d'oeuvre salariée 2. recours à la main d'oeuvre familiale 3. recours à l'entraide 4. abandon de certaines activités ou cultures 5. aucune gène 6. autre
(4) QUANTITE DE TRAVAIL FOURNI par celui qui travaille hors de l'exploitation : 1. travail agricole à plein temps 2. travail agricole pendant week-end et vacances 3. travail agricole à temps partiel (évaluation du 1/2 temps, 1/4) 4. aucun travail agricole.

5. PERSONNES EXTERIEURES A LA FAMILLE NUCLEAIRE VIVANT SUR L'EXPLOITATION

N° ordre	Depuis quand est-elle sur l'exploitation ? (1)	DATE D'ARRIVEE	RAISONS DE SA VENUE (2)	REPARTITION DES CHARGES (3)

1) DEPUIS QUAND EST-ELLE SUR L'EXPLOITATION ? : 1. présent depuis toujours 2. de retour sur la concession 3. nouveau sur la concession
2) RAISONS DE SA VENUE : 1. chercher du travail 2. travailler 3. Poursuivre des études 4. soulager sa famille 5. aider la famille d'accueil 6. se soigner 7. autres à préciser
3) REPARTITION DES CHARGES : 1. entièrement sa propre famille 2. entièrement lui-même 3. en partie la famille d'accueil 4. entièrement la famille d'accueil

II. L'ELEVAGE ET SES RELATIONS AVEC L'AGRICULTURE

6. ANIMAUX PRESENTS SUR L'EXPLOITATION :

ESPECES DE L'EXPLOITATION		Nbre	ESPECES DE L'EXPLOITATION		Nbre
BOVINS	mâles de moins de 2 ans		OVINS	de moins d'1 an	
	mâles de plus de 2 ans			de plus d'1 an	
	femelles de moins de 2 ans			brebis-mères	
	femelles de plus de 2 ans				
CAPRINS	caprins de moins d'1 an		VOLAILLE	poules	
	chèvres			cogs	
	autres caprins de + d'1 an			poulets	
PORCINS	de moins de 6 mois			canards	
	de plus de 6 mois			pintades	
	truies-mères		AUTRES		

TOTAL

BOVINS ⌊__⌋⌊__⌋

CAPRINS ⌊__⌋⌊__⌋

VOLAILLE ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋

OVINS ⌊__⌋⌊__⌋

PORCINS ⌊__⌋⌊__⌋

7. COMMERCIALISATION DES ANIMAUX DEPUIS 1 AN

ESPECE (1)	AGE	NOMBRE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	VENTE SUR MARCHE (2)	AUTRE TYPE DE VENTE (3)

(1) ESPECE : 1. bovins 2. caprins 3. volaille 4. ovins 5. porcins
(2) VENTE SUR MARCHE : 1= Marché du quartier 2= Marché du quartier voisin
3= Marché d'une petite ville (à préciser) 4= marché d'une ville plus importante (à préciser)
(3) AUTRE TYPE DE VENTE : 1= produit enlevé par un transporteur-revendeur sur l'exploitation
2= produit livré à un organisme, société 3= autre (à préciser)

8. Produisez-vous de la fiente ou du fumier ? 1 = OUI 2 = NON ⌊__⌋

8.1. Sur quelle type de culture les mettez-vous ? 1. café/cacao 2. vivrier 3. maraîchage ⌊__⌋⌊__⌋

9. Comment se nourrissent les animaux ?

1. paturâge libre en divagation
2. paturage à la corde
3. animaux avec entrave
4. apport de résidus de culture, de cuisine, de fourrage
5. paturâge après récolte
6. enclos

BOVINS ☐☐
CAPRINS ☐☐
VOLAILLE ☐☐
OVINS ☐☐
PORCINS ☐☐

10. Apportez-vous un complément alimentaire à vos animaux ?
(récolte du champs ou produits achetés) 1 = OUI 2 = NON ☐

Achetez-vous des produits pharmaceutiques pour vos animaux ? 1 = OUI 2 = NON ☐

10.1. CHARGES LIEES A L'ELEVAGE :

TYPE D'ELEVAGE (1)	ALIMENTATION SUR EXPLOITATION culture	forme (2)	ALIMENTS ACHETES type	coût total	PRODUITS SANITAIRES type	coût total

(1) ESPECE : 1. bovins 2. caprins 3. volaille 4. ovins 5. porcins
(2) forme : 1. en vert 2. mûre 3. déchets de culture 4. paturâge après récolte

III. RESTITUTION DE LA FERTILITE ET INTENSIFICATION AGRICOLE

11. ENGRAIS

11.1. Avez-vous acheté des engrais chimiques au cours de l'année 1992 ? 1 = OUI 2 = NON ☐

Si vous n'en achetez plus, depuis quand avez-vous cessé d'en acheter : ☐☐☐☐

Combien achetiez-vous de sacs d'engrais avant la chute du prix du café/cacao ? ☐☐

11.2. Achetez-vous (pour compléter) des sacs de fientes de poule ? 1 = OUI 2 = NON ☐

12. APPROVISIONNEMENT EN FERTILISANTS :

N° ORDRE	TYPE D'ENGRAIS	NOMBRE DE SACS	TYPE DE CULTURE FERTILISEE (1)	ORIGINE (2)	TRANSPORT (3)	COUT UNITAIRE	PRIX UNITAIRE DU SAC

(1) TYPE DE CULTURE FERTILISEE : 1. culture de rente 2. vivrier 3. maraîchage
(2) ORIGINE : 1. dépôt de la coopérative du quartier 2. coopérative départementale
3. commerçant privé au marché 4. rachat auprès d'un particulier
5. rachat auprès du conjoint 6. don du conjoint
(3) TRANSPORT : 1. voiture personnelle 2. pousse personnel 3. camion coopérative 4. location taxi
5. location pousse 6. autre

12.4. Utilisez-vous les moyens traditionnels de restitution de la fertilité autre que le brûlis de défrichement ? 1 = OUI 2 = NON ☐

Si oui, précisez lequel : _____

IV. RECOMPOSITIONS DES STRATEGIES PRODUCTIVES

13. Y a t-il eu des activités hors-exploitations exercées par des membres du ménage et qui auraient été abandonnées depuis 10 ans ?

1 = OUI 2 = NON ☐

PERSONNES AYANT ABANDONNE UNE ACTIVITE HORS EXPLOITATION DEPUIS 10 ANS

N°ordre	Nature de l'activité	ACTIVITE (1)	DATE DE L'ABANDON	RAISONS DE L'ABANDON (2)

(1) ACTIVITE : 1. salariat agricole (pambe) 2. tâcheron non agricole
3. aide à la personne 4. commerce/artisanat 5. salariat non agricole 6. autre
(2) RAISONS DE L'ABANDON : 1. se consacrer à une autre activité plus rémunératrice
2. disparition du travail (manque de clients, faillite, licenciement)
3. maladie, fatigue ou vieillesse 4. a hérité de la terre au village 5. autre à préciser

14. Avez-vous abandonné un élevage depuis 10 ans ? 1=OUI 2=NON ⌊__⌋

ABANDON D'ELEVAGE DEPUIS 10 ANS (sur l'exploitation ou en dehors de l'exploitation)

TYPE	Durée de l'expérience	MODE DE FINANCEMENT (1)	RAISONS de l'ABANDON (2)

(1) MODE de FINANCEMENT : 1. issus d'une activité extra-agricole
2. épargne tirée des autres activités agricoles 3. argent donné ou prêté par un parent/ami en ville
4. emprunt bancaire 5. autre

(2) RAISONS de l'ABANDON : 1. ne trouve pas localement tous les produits alimentaires
2. ne trouve pas sur place des médicaments pour soigner ses animaux
3. problèmes de commercialisation
4. problèmes d'encadrement (ne sait pas soigner ou ne sait pas nourrir)
5. peste animale ou maladie incurable
6. autre

15. A-t-on arrêté de faire du maraîchage sur l'exploitation ? 1=OUI 2=NON ⌊__⌋

Pourquoi ? _____

_____

16. Y-a-t-il des activités qui ont tendance à se développer dans l'exploitation ? 1=OUI 2=NON |__|

MEMBRES DU MENAGE ENQUETE AYANT DEVELOPPE DES ACTIVITES

N°ordre	Nature précise de l'activité	ACTIVITE (1)	DATE DE REPRISE OU DE DEBUT	ORIGINE CAPITAL 2	IMPORTANCE (3)	INTERET PRINCIPAL (4)

(1) ACTIVITE : 1. salariat agricole (pambe) 2. tâcheron non agricole 3. aide à la personne 4. commerce/artisanat 5. activité autrefois importante (café, cacao, cola, vin de raphia/palme, bois, élevage) 6. vivrier 7. nouvelle activité agricole (maraîchage, pisciculture, cuniliculture, plantation fruitière, apiculture)

(2) ORIGINE DU CAPITAL : 1. épargne d'une activité extra-agricole 2. épargne d'une activité agricole 3. épargne de la tontine 4. argent donné ou prêté par un parent/ami en ville 5. emprunt à la tontine 6. emprunt bancaire 7. autre

(3) IMPORTANCE : indiquer la superficie ou le nombre de pieds

(4) INTERET PRINCIPAL : 1. revenus réguliers 2. revenus importants (spéculation) 3. petits revenus complémentaires (surplus) 4. commercialisation aisée 5. sécurité alimentaire 6. double stratégie (on peut le manger, le donner, si on ne le vend pas) 7. investissement pour les descendants 8. nécessite peu ou pas de travail 9. autre à préciser

LES STRATEGIES FONCIERES ACTUELLES ET PASSEES

I. EVOLUTION DU PATRIMOINE FONCIER

17. ITINERAIRE DU CHEF D'EXPLOITATION

DATES OU AGE	TYPE D'ETUDES OU D'ACTIVITE	LIEU	TRAVAIL SUR LA CONCESSION (nature du travail fait, temps de travail initiation à la reprise de l'exploitation

18. ACCESSION A LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION

18.1. Depuis quand êtes vous chef d'exploitation (date) ? |__|__|.|__|__|

18.2. Quel âge aviez vous? ---------- |__|__|

18.3. A quelle occasion vous a t-on confié la gestion de l'exploitation ? |__|

1. mort du chef d'exploitation
2. son départ volontaire en retraite
3. une maladie ou un accident
4. autre

18.4. Comment avez vous obtenu l'exploitation? 1. achat ---------- |__|
2. héritage
3. recrutement
4. prêt temporaire
5. à quel autre titre ?

18.5. Quels sont vos liens avec la personne qui vous a cédé l'exploitation? |__|
1. fils/fille (y compris adoptif) 2. conjoint
3. autre parents 4. sans lien de parenté

18.6. Si vous n'êtes pas le fils, pourquoi êtes vous l'héritier? |__|

_____

_____

19. Avez-vous depuis cédé des terres de l'exploitation ? 1 = OUI 2 = NON |__|

Si OUI, a quelle occasion ? |__|
1. partage successoral
2. assistance foncière (droit de culture)
3. location 4. vente définitive
5. gage contre de l'argent 6. autre tractation

20. Avez-vous des titres fonciers ? |__|
1. pour la totalité
2. pour quelques terres
3. pour aucune

21. Type de transmission foncière de l'exploitation enquêtée : |__|

1. héritier mâle unique 2. plusieurs héritiers mâles
3. héritiers mâles et féminins 4. autre type d'héritage (à une fille unique, enfant adoptif, à d'autres parents car sans enfant)

22. Nombre de lots distribués sur l'exploitation : |__|__|

23. Nombre de personnes ayant hérité d'un lot mais absentes du village : |__|__|

24. REPARTITION DU PATRIMOINE FONCIER ENTRE LES FRERES ET SOEURS DE L'EXPLOITANT ENQUETE

PRENOM	LIEN DE PARENTE (1)	DATE DE NAISSANCE	ACTIVITE	LIEU DE RESIDENCE	TERRES VILLAGE (2)	ANNEE DE CESSION	MODE DE CESSION (3)	NATURE DECISION (4)

(1) LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF ACTUEL D'EXPLOITATION: 1. vrai frère ou vraie soeur
2. demi-frère ou demi-soeur 3. frère ou soeur adoptifs

(2) TERRES AU VILLAGE : 1. NON 2. LOT DE CONSTRUCTION sans café/cacao sur l'exploitation
3. LOT DE CULTURE sans café/cacao sur l'exploitation 4. LOT CAFEIER/CACAOYER sur l'exploitation
5. PARTAGE équitable DE LA PLANTATION 6. HERITAGE DE TOUTE LA PLANTATION 7. TERRE ACHETEE au village
8. recevra un lot ultérieurement

(3) MODE DE CESSION : 1. lot donné par le père sur demande du fils
2. lot donné par le père au mariage du fils 3. lot donné par le père à "l'âge mûr"
4. lot donné par l'héritier après le décès du père 5. lot que donnera l'héritier
6. lot acheté par l'héritier pour un frère 7. autre

(4) NATURE DE LA DECISION : 1. obligation incontournable 2. pression importante de la famille
3. choix personnel de l'exploitant 4. autre à préciser

25. Où sont situées vos parcelles les plus éloignées?

1. toutes les parcelles dans le quartier
2. toutes les parcelles dans le village
3. certaines parcelles dans l'arrondissement
4. certaines parcelles dans le département
5. des parcelles éloignées hors du département

26. Vos épouses ont-elles amené avec elles, lors de votre mariage, des terres qu'elles exploitent personnellement? 1=OUI 2=NON

N° ordre de l'épouse	MODE DE FAIRE VALOIR des terres apportées en dot (1)

(1) MODE DE FAIRE VALOIR :
1. Propriétaire avec titre foncier
2. Location avec redevance en espèce
3. Location avec redevance en nature
4. Redevance mixte
5. Location gratuite ou droit de culture
6. Attribution coutumière permanente
7. attribution coutumière temporaire
8. occupation illégale (squatter).

27. Avez-vous acquis des terres depuis votre installation? 1=OUI 2=NON

Si oui, de qui les avez vous obtenues?

NOM et PRENOM	LIEN DE PARENTE (1)	ANNEE D'OBTENTION	MODE D' ACQUISITION (2)	DESTINATION (3)	MODE DE FINANCEMENT (4)	TAILLE en ha	COUT en fcfa

(1) LIEN DE PARENTE : 1. frère ou soeur 2. conjoint 3. fils ou fille (y compris adoptif) 4. autre parents 5. sans lien de parenté.

(2) MODE D'ACQUISITION : 1. achat 2. dot 3. attribution coutumière permanente 4. attribution coutumière temporaire (droit d'exploitation ou de culture) 5. échange 6. location 7. autres attributions (à préciser).

(3) DESTINATION : 1. une plantation que j'ai plantée 2. c'était déjà une plantation 3. du maraîchage 4. du vivrier 5. construire une case 6. un bois 7. un bas-fonds 8. pour donner à mes enfants 9. autre

(4) MODE DE FINANCEMENT : 1. Argent économisé du café/cacao 2. argent économisé d'autres activités agricoles 3. argent épargné par des activités non agricoles 4. prêt familial 5. emprunt à la tontine 6. crédit bancaire 5. Autres à préciser

28. RECAPITULATIF DES CHAMPS OU PARCELLES DE L'EXPLOITATION (proches ou éloignées) :

Responsable Technique	TYPE DE CULTURE (1)	Lieu et DISTANCE approximative DEPUIS LA CONCESSION	SURFACE COMPAREE à une parcelle de l'exploitation	MODE DE FAIRE VALOIR (2)	PARCELLE ATTRIBUEE PAR (3)

(1) TYPE DE CULTURE : 1. cacao pur 2. vivrier 3. cacao et vivrier 4. maraîcher 5. raphiale 6. autre
(2) MODE DE FAIRE VALOIR : 1. Propriétaire avec titre foncier 2. Location avec redevance en espèce
3. Location avec redevance en nature 4. Redevance mixte 5. Location gratuite ou droit de culture
6. Attribution coutumière permanente ou propriétaire sans titre foncier
7. attribution coutumière temporaire 8. occupation illégale (squatter).
(3) PARCELLE ATTRIBUEE PAR : 1. chef du village ou notable 2. père 3. successeur (frère ou demi-frère)
4. autre parent 5. ami

29. Avez vous fait depuis votre installation des travaux importants d'aménagement ? 1=OUI 2=NON |__|

(défrichement permanent, "grignotage" de la caféière/cacoyère, irrigation d'une parcelle de terrain, drainage, création ou suppression d'une piste, création d'un étang à poissons, creusage d'un puits, construction ou démolition d'un hangar, d'une aire de séchage, d'une aire de compostage, d'un local de stockage, d'un autre bâtiment agricole, d'une maison d'habitation, réhabilitation d'une terre en friche ou au contraire abandon d'une terre devenue une friche).

Mentionnez ces travaux sur le plan de masse et faites en la liste :

Type d'aménagement	DATE	Pour quoi faire ?

30. Y a t-il des personnes qui ont un droit de culture sur vos terres (en dehors de vos épouses) ?

1=OUI 2=NON ⌊__⌋

Si oui, remplir le tableau des PERSONNES AYANT UN DROIT DE CULTURE sur la concession et NON INSCRITES SUR la FICHE DEMOGRAPHIQUE.

NOM et PRENOM	LIEN PARENTE AVEC LE CHEF (1)	TYPE D' ACCESSION (2)	CONDITION DE PERENNITE DU DROIT (4)

(1) LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION :
1. mère 2. veuve du père décédé 3. belle-famille des oncles maternels 4. tantes maternelles
5. belle-mère du chef d'exploitation 6. belle-mère d'un frère du chef d'exploitation
7. soeur aînée 8. demi-soeur aînée 8. autre soeur 9. autre demi-soeur 10. petite-fille
11. sans lien de parenté

(2) TYPE D'ACCESSION A CE DROIT : 1. alliance par mariage 2. héritage matrilinéaire
3. assistance (à une soeur divorcée/chassée par son mari, à une personne étrangère à la famille sans ressources) 4. échange réciproque pour des raisons techniques (fertilité du sol)
5. occupation sans réciprocité ni contrepartie (sauf désherbage par exemple)

(3) CONDITION DE PERENNITE DE CE DROIT : 1. droit difficile à reprendre 2. reprise sous conditions (indemnisation, arbitrage) 3. reprise sans procédure ni contrepartie

II. INDICATEURS DE DEGRADATION DU MILIEU

31. Avez vous encore des champs en jachère autre que ceux en jachère d'inter-saison ? ⌊__⌋

1. en jachère de plus de 5 ans
2. en jachère de 3 à 5 ans
3. en jachère de moins de 3 ans
4. pas de jachère de plus d'1 an

32. Y-a-t-il chez vous des problèmes de divagation des animaux? 1 = OUI 2 = NON ⌊__⌋

Comment ce problème est-il résolu ? ⌊__⌋

1. arbitrage du chef ou d'une autorité traditionnelle
2. arrangement à l'amiable avec réparation
3. aucun arbitrage du conflit
4. délimitation d'une zone de paturage

33. La durée de la jachère a-t-elle été réduite depuis votre installation ? 1 = OUI 2 = NON ⌊__⌋

34. Y a-t-il diminution du rendement de certaines cultures ? 1 = OUI 2 = NON ⌊__⌋

ESPECES	IMPORTANCE DE LA BAISSE (1)

(1) IMPORTANCE de la BAISSE
1. forte baisse
2. baisse sensible mais modérée

35. Y a-t-il des espèces consommées que l'on est obligé d'acheter ? 1=OUI achetées en totalité 2=OUI achetées en partie 3=NON ⌊__⌋

ESPECES ACHETEES	IMPORTANCE ACHAT (1)	RAISONS (2)

(1) IMPORTANCE ACHAT : 1. en totalité
2. en partie

(2) RAISONS : 1. ne pousse plus sur l'exploitation
2. faible rendement (maladie, sol pauvre)
3. nécessite trop de travail
4. autre raison (à préciser)

LE PRODUIT DE L'EXPLOITATION ET SON EMPLOI

I. AFFECTATION SOCIALE DES REVENUS DU MENAGE

36. SCOLARITE

35.1. Répartition des frais de scolarité (inscription et assurance) pour l'année en cours :

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPERIEUR	TOTAL
Nombre enfants				
Coût total par cycle				

35.2. Avez-vous arrêté de payer la scolarité de certains enfants cette année ? 1 = OUI 2= NON ⌊__⌋

35.3. Les dépenses de scolarité sont-elles prises en charge : ☐

1. entièrement par le mari
2. par le mari aidé des épouses
3. entièrement par les femmes (épouses, mères)
4. autres

36. Les dépenses de santé sont-elles prises en charge : ☐

1. entièrement par le mari
2. par le mari aidé des épouses
3. entièrement par les femmes (épouses, mères)
4. autres

II. PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS EN 1991

37.

NATURE ACTIVITE	RECETTES ANNUELLES en FCFA					
	CHEF DE MENAGE	N°	N°	N°	N°	N°
CAFE robusta						
CACAO						
MARAICHAGE						
VIVRIER						
ELEVAGE						
ARTISANAT						
COMMERCE						
SALARIAT AGRICOLE						
SALARIAT PRIVE						
SALARIAT PUBLIC						
DEBROUILLARDISE (1)						
LOCATION DE BIENS						
AIDES DE LA VILLE						

(1) DEBROUILLARDISE : vente de produits du type piles, allumettes, cigarettes, boissons, lait concentré, pain, cubes maggi, sardine, savon, bonbons, vin de palme.

III. EMPRUNTS ET AIDES FINANCIERES CONTRACTES DEPUIS 1987

38. Avez-vous emprunté de l'argent depuis 1987 ? 1 = OUI 2 = NON ⌊__⌋

DATE	ORIGINE (1)	MONTANT EMPRUNTE en fcfa	MONTANT à RENDRE en fcfa	UTILISATION (2)	DUREE (mois)	ETAT de remboursement (3)	FORME (4)

(1) ORIGINE : 1. famille 2. amis 3. tour de la tontine 4. emprunt à la tontine
5. enchère à la tontine 6. banque, caisse d'épargne, caisse populaire 7. employeur 8. autre
(2) UTILISATION : 1. alimentation 2. outillage agricole (pulvérisateur, arrosoir, brouette, hotte, pompe)
3. engrais et semences 4. moyen de transport (pousse, vélo, voiture) 5. outillage non agricole
6. bien de consommation individuel ou équipement ménager 7. achat foncier ou immobilier
8. scolarité 9. santé 10. deuil, funéraille, dot 11. autre
(3) ETAT de remboursement : 1. remboursé en totalité 2. remboursé partiellement 3. non remboursé
(4) FORME de remboursement : 1. espèces en une fois 2. plusieurs fois en espèces 3. espèces + nature
4. nature 5. autre

39. Si vous obteniez un crédit cette année, à quoi l'utiliseriez-vous en premier lieu ? ⌊__⌋

1. alimentation 2. outillage agricole (pulvérisateur, arrosoir, brouette, hotte, pompe)
3. engrais et semences 4. moyen de transport (pousse, vélo, voiture)
5. outillage non agricole 6. bien de consommation individuel ou d'équipement ménager
7. achat foncier ou immobilier 8. scolarité 9. santé 10. deuil, funéraille, dot
11. autre

40. L'argent que peuvent vous donner vos enfants ou des parents en ville, vous est-il ? ⌊__⌋

1. indispensable pour suvivre
2. un complément appréciable pour votre bien-être
3. un complément ponctuel pour résoudre un problème
4. un apport symbolique ou secondaire
5. je ne reçois pas d'aide en argent ou en nature

41. Aidez-vous encore (dons en nature, en argent) cette année des parents-amis résidant en ville ?

1 = OUI 2 = NON ⌊__⌋

IV. USAGE QU'ON FAIT DU MARCHE

42. FREQUENTATION DU MARCHE

NOM DU MARCHE FREQUENTE (1)	N° ordre	FREQUENCE (2)	TEMPS AU MARCHE(3)	BUT (4)	AUTRE BUT (5)	TYPE D' ACHATS (6)	SOLDE EN ARGENT (7)

(1) MARCHE FREQUENTE : 1. marché du quartier 2. autres marchés de la chefferie
3. marché de petite bourgade 4. marché de ville plus importante
(2) FREQUENCE : 1. plusieurs fois par semaine 2. toutes les semaines 3. une semaine sur deux
4. rarement
(3) TEMPS PASSE AU MARCHE : citer le total de journées par semaine
(4) BUT PRINCIPAL : 1. établir des contacts avec des acheteurs 2. acheter et revendre des animaux
3. vendre des produits vivriers de l'exploitation 4. vendre d'autres produits
5. acheter des produits vivriers 6. acheter des produits manufacturés 7. autre
(5) AUTRE BUT : 1. visiter la famille 2. régler des problèmes administratifs 3. services bancaires
4. soins médicaux 5. autre
(6) TYPE D'ACHATS (les 4 dernières fois)
(7) SOLDE EN ARGENT : 1. toujours 2. souvent 3. rarement 4. jamais

FICHE CAFE/CACAO

I. CACAOYERES/CAFEIERES DU CHEF D'EXPLOITATION

43. HISTORIQUE ET AVENIR DE LA PLANTATION FAMILIALE

42.1. Combien de plantations en cacao/café Robusta possédez-vous ? ☐

43.2. Nombre total de pieds actuellement en production : ☐☐☐☐☐

43.3. Précisez les différents travaux effectués :

TRAVAUX EFFECTUES	N° : ANNEE	Type : NOMBRE DE PIEDS	N° : ANNEE	Type : NOMBRE DE PIEDS	N° : ANNEE	Type : NOMBRE DE PIEDS
PLANTATION et RE-PLANTATION						
ARRACHAGE (vieux pieds non productifs ou morts)						
RECEPAGE						
TOTAL (âge moyen et pieds vifs						

43.4. S'il y a eu aménagement de la caféière (arrachage ou recépage), qui a fait principalement le travail?

1. main d'oeuvre familiale
2. main d'oeuvre familiale + entraide
3. main d'oeuvre salariée
4. Main d'oeuvre familiale et salariée

43.5. Si vous n'avez pas replanté, pourquoi ?

1. n'y a pas pensé
2. travaux trop pénibles
3. ne voyait pas la nécessité/manque de motivation
4. n'avait pas les moyens techniques
5. n'avait pas les moyens financiers
6. autres.

43.6. Que comptez-vous faire de vos plantations en café Robusta et cacao, si le prix ne change pas

1. arracher une partie ou toute la plantation — si le prix baisse encore
2. ne rien faire et laisser dépérir la plantation
3. maintenir le potentiel en renouvelant et entretenant — si le prix remonte
4. augmenter le potentiel en régénérant massivement et en agrandissant la plantation

44. LES SOINS ANNUELS APPORTES A LA CACAOYERE ET A LA CAFEIERE ROBUSTA :

	CACAOYERE			CAFEIERE		
NATURE	QUI LE FAIT (1)	QUANTITE ET COUT	DATE D'ARRET	QUI LE FAIT (1)	QUANTITE ET COUT	DATE D'ARRET
Fertilisation chimique Type : _____						
Fertilisation organique Type : _____						
Traitements phytosanitaires						
Taille						
Récolte						
Désherbage						
COUT TOTAL DES INTRANTS POUR 1991/1992						

(1) QUI LE FAIT : 1. main d'oeuvre familiale 2. main d'oeuvre familiale + entraide
3. main d'oeuvre salariée 4. main d'oeuvre familiale et salariée.

45. REVENUS ISSUS DE LA CACAOYERE DEPUIS 1986

45.1. Quelle a été la production maximale de la plantation (sacs ou kg bon grain) : |__|__|__|__|

45.2. Evolution de la production (sacs ou bon grain) et des revenus

CAMPAGNES	NOMBRE DE SACS	PRIX DU SAC	KG BON GRAIN	PRIX DU KG	REVENU en fcfa
1992/1993					
1991/1992					
1990/1991					
1989/1990					
1988/1989					
1987/1988					
1986/1987					

46. REVENUS ISSUS DE LA CAFEIERE ROBUSTA DEPUIS 1986

46.1. Quelle a été la production maximale de la plantation (sacs ou kg bon grain) : |__|__|__|__|

46.2. Evolution de la production (sacs ou kg bon grain) et des revenus

CAMPAGNES	NOMBRE DE SACS	PRIX DU SAC	KG BON GRAIN	PRIX DU KG	REVENU en fcfa
1992/1993					
1991/1992					
1990/1991					
1989/1990					
1988/1989					
1987/1988					
1986/1987					

47. TRANSPORT ET VENTE DES CULTURES DE RENTE

47.1. Où vend-on le cacao ? |__|__| et le café Robusta ? |__|__|

1= la coopérative départementale 2= un ou plusieurs acheteurs privés du village
3= un ou plusieurs acheteurs privés éloignés 4= la coopérative et des acheteurs privés
5= autres

47.2. Qui transporte le cacao ? ☐☐ et le café Robusta ? ☐☐

1= il est enlevé sur l'exploitation par la coopérative sans frais
2= il est enlevé sur l'exploitation par la coopérative avec frais
3= il est enlevé sur l'exploitation par un privé 4= le planteur loue un pousse pour le transporter
5= le planteur loue un véhicule pour livrer son café 6= autres

47.3. Coût estimé du transport du cacao pour cette année en fcfa : ☐☐☐☐

47.4. Coût estimé du transport du café Robusta pour cette année en fcfa : ☐☐☐☐

II. PLANTATIONS CACAOYERES OU CAFEIERES DES FEMMES

48. Une des femmes de l'exploitation possède-t-elle une caféière ou cacaoyère ? 1=OUI 2=NON ☐

N° ordre	TYPE (1)	NOMBRE DE PIEDS	MODE D' ACQUISITION (2)	DATE	FERTILISATION CHIMIQUE	PRODUCTION (sacs ou kg)

(1) TYPE : préciser café Robusta ou cacao.
(2) MODE D'ACQUISITION : 1. plantation 2. achat 3. héritage 4. attribution coutumière du mari
5. gestion temporaire à la place de l'héritier (régence) 6. autre (à préciser)

49. Y-a-t-il eu cette année des problèmes sur le champs ? 1 = OUI 2 = NON ☐

Si oui, quel fût le plus grave ? ☐

1= dégâts causés par la divagation des animaux
2= accident climatique à la levée ou en cours de culture (sécheresse)
3= accident à cause d'un travail tardif ou retardé
4= destruction importante dûe à une maladie
5= autre (à préciser)

Si oui, qu'avez-vous fait ? ☐
1= semer de nouveau cette culture 3= rien
2= remplacer avec une autre culture 4= autre

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

GENERALITES

1) OUVRAGES :

ALTERSIAL/CERED/ORSTOM, *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises, 421 p.

BANQUE MONDIALE, 1985. - *Cocoa Production : Present constraints and priorities for research.* The World Bank, Washington, LASS (R.A) et WOOD (G.A.R) editors, World Bank Technical Paper, n° 39, 95 p.

BELLONCLE (G.), 1982. - *La question paysanne en Afrique Noire.* Paris, KARTHALA.

BRUEL (G.), 1935. - *La france équatoriale africaine. Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics.* Paris, Larose Ed.

CAMPAGNE (P.) et CHATAIGNER (J.) dir., 1990. - *Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique*, Montpellier, CIHEAM-INRA, Séminaire européen des économistes agricoles n° 19 (29 Mai-2 Juin 1989 Montpellier), 388 p.

CHAYANOV (A.V.), 1966. - *The theory of peasant economy.* Homewood, Illinois, The American Economic Association, 217 p.

CIRAD, 1987. - *Etats, Développement, Paysans.* Actes du colloque CIRAD-MESRU de Septembre 1985, Montpellier, CIRAD, 272 p.

CIRAD, 1990. - *Economie des filières en régions chaudes. Formation des prix et échanges agricoles.* Paris, CIRAD, Séminaire d'Economie et de Sociologie n° 10 (11-15 Septembre 1989 Montpellier), 887 p.

CROUSSE (B.), LE BRIS (E.), LE ROY (E.), 1986. - *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales.* Paris KARTHALA, 426 p.

GHAI (D.) et RADWAN (S.) eds., 1983 - *Agrarian Policy and Rural Poverty in Africa.* s, Genève, International Labour Office (BIT), 311 p.

de GRAAFF (J.), 1986. - *The economics of coffee.* Wageningen, Ed. Pudoc Wageningen, Economics of crops in developing countries n° 1, 294 p.

GOUROU (P.), 1953. - *Les pays tropicaux.* Paris, PUF, 199 p.

GOUROU (P.), 1982. - *Terres de bonne espérance. Le monde tropical.* Paris, Plon, Collection Terre Humaine.

GOUROU (P.), 1991. - *L'Afrique Tropicale, nain ou géant agricole?* Paris, Flammarion, 225 p.

GRELLET (G.), 1982 - *Les structures économiques de l'Afrique Noire.* Paris, PUF.

KÖBBEN (A.), 1956 - *Le planteur noir.* Etudes Eburnéennes, V, 190 p.

LE BRIS (E.) et alii, 1982. - *Enjeux fonciers en Afrique Noire.* Paris, KARTHALA-ORSTOM, 384 p.

LE BRIS (E.), LE ROY (E.), MATHIEU (P.), 1991. - *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 359 p.

MEILLASSOUX (C.), 1975 - *Femmes, Greniers et Capitaux.* Paris, Maspéro, 254 p.

MENDRAS (H.), 1976 - *Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie.* Paris, Armand Colin, 238 p.

ORSTOM, 1985. - *Jeunesse, Développement et Changements Sociaux. Année Internationale de la Jeunesse.* Paris, Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol XXI, n° 2-3, 205 p.

ORSTOM, 1987. - *Systèmes de production agricole en Afrique tropicale*, Paris, Cahiers des Sciences Humaines, Vol XXIII, mars 1988, n° 3-4.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.) eds., 1991. - *Migration, changements sociaux et développement.* Paris, ORSTOM, Coll. Colloques et Séminaires.

SCHATZBERG (M. G.) et ZARTMAN (I. W.) eds., 1986. - *The Political Economy of Cameroon.* New York, A SAIS Study on Africa, Praeger Special Studies, 263 p.

SURET-CANALE (J.), 1971. - *Afrique Noire : L'Ere Coloniale.* Paris, Editions Sociales.

SURET-CANALE (J.), 1972. - *Afrique Noire : De la Décolonisation aux Indépendances.* Paris, Editions Sociales.

TULET (J-Ch.), CHARLERY (B.) et PILLEBOUE (J.), *Paysanneries du café des hautes terres tropicales.* Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 368 p.

WESTPHAL (E.) et al., 1981. - *L'agriculture autochtone au Cameroun. Les techniques culturales, les séquences de culture, les plantes alimentaires et leur consommation.* Wageningen, Landbouwhogeschool, H. Veenman & Zonen B.V., Miscellaneous Papers, n° 20.

ZIEGLE (H.), 1952 - *Afrique équatoriale française.* Paris, Berger-Levraut, 200 p. (Réédition, Dakar, Société Africaine d'Editions, 1979).

2) ARTICLES :

AFRIQUE AGRICULTURE, n° 182 (Mai 1991), n° 175 Etude Spéciale n° 7 (Août-Septembre 1990), n° 163 (Avril-Mai 1989), n° 114 (Février 1985), n° 104 (Avril 1984), n° 94 (Juin 1983), n° 90 (Février 1983), n° 60 (Août 1980), n° 46 (Juin 1979), n° 28 (Décembre 1977).

BADOUIN (R.), 1987. - L'analyse économique du système productif en agriculture, pp. 357-375, in : ORSTOM, *Systèmes de production agricole en Afrique tropicale*, Paris, Cahiers des Sciences Humaines, Vol XXIII, mars 1988, n° 3-4.

BAYART (J-F.), 1990. - France-Afrique : la fin du pacte colonial, *Politique Africaine,* n° 39, pp. 47-53.

BEDART (G.), PICKETT (L.), MAHON (M.), 1986 - Dossier empirique argent "chaud" et argent "froid". La mobilisation de l'épargne rurale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement rural, Paris, *Communautés*, Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement (ASSCOD), n° 75 (Janvier-Mars), pp. 41-75.

BERRY (S.), 1988. - Property rights and rural resource management : the case of tree crops in West Africa, Paris, ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol XXIV, n° 1, pp. 3-16.

BULLETIN DE L'AFRIQUE NOIRE, n° 1442 (Février 1989), n° 1440 (Février 1989), n° 1419 (Juillet 1988), n° 1367 (Juin 1987), n° 1355 (Mars 1987), n° 1350 (Février 1987), n° 1318 (Mai 1986), n° 1303 (Janvier 1986), n° 1255 (Janvier 1985), n° 1244 (Octobre 1984), n° 1240 (Septembre 1984), n° 1224 (Avril 1984), n° 1213 (Février 1984), n° 1202 (Novembre 1983), n° 1071 (Décembre 1980), n° 1051 (Juin 1980), n° 1034 (Janvier 1980).

CAFE CACAO THE, 1977. - Statistiques, Paris, *Café Cacao Thé*, Vol XXI, n° 4, pp. 306-314.

CAFE CACAO THE, 1991. - Statistiques, Paris, *Café Cacao Thé*, Vol XXXV, n° 1, pp. 79-88.

CAFE CACAO THE, 1991. - Notes Economiques, Paris, *Café Cacao Thé*, Vol XXXV, n° 1, pp. 61-70.

CHARMES (J.), 1974. - De l'ostentation à l'accumulation. Production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus, Paris, *AMIRA*, n° 15, 80 p. multigr.

CHAUMIE (J), 1991. - La régulation des rapports fonciers internes à l'exploitation, pp. 53-58, in : LE BRIS (E.), LE ROY (E.), MATHIEU (P.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 359 p.

COUSSY (J.), 1978. - Extraversion économique et inégalités de puissance : essai de bilan théorique, Paris, *Revue Française de Sciences Politiques*, Vol XXVIII, n° 5, pp. 859-898.

ESSOMBE-EDIMO (J-R.), 1993. - Contribution à l'analyse essentielle de la tontine africaine, Dakar, CODESRIA, *Africa Development*, Vol XVIII, n° 2, pp. 111-122.

FRANK (A.G.), 1976. - Sur l'accumulation qu'on appelle primitive, *L'Homme et la Société*, n° 39-40, pp. 45-76.

GALLAIS (J.), 1976. - De quelques aspects de l'espace vécu dans les civilisations du monde tropical, Paris, *L'Espace Géographique*, t. V, n° 1, pp. 5-10.

GASTELLU (J-M), 1988. - *Individualisme, ethnocentrisme, réflexions sur l'économie rurale de l'Afrique de l'Ouest.* Bordeaux, Université de Bordeaux I, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Institut d'Etudes Politiques, Travaux et Documents, n° 19, 38 p.

GHAI (Dahram) et RADWAN (Samir), 1983. - Agrarian Change, Differentiation and Rural Poverty in Africa : a general survey, in : *Agrarian Policy and Rural Poverty in Africa.* GHAI (D.) et RADWAN (S.) editors, Genève, International Labour Office (BIT), 311 p.

GOUROU (P.), 1988. - Les problèmes agricoles de l'Afrique Noire non sahélienne : réflexions d'un géographe, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) Genève - Schweizerische Afrika-Gesellschaft (SAG), *Genève-Afrique,* vol XXVI, n° 1, pp. 7-48.

HYDEN (G.), 1985. - La crise africaine et la paysannerie non capturée, *Politique Africaine*, n° 18, pp. 93-113.

HOGENDORN (J.S.), 1976 - The Vent-For-Surplus Model and African Cash Agriculture to 1914, Zaria, Ahmadu Bello University ed., *Savanna,* Vol V, n° 1, pp. 15-28.

HUGON (P.), 1990. - L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels, Paris, *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXI, n° 122, avril-juin 1990, pp. 325-349.

JAMAL (V.), 1988. - Bien comprendre la crise africaine, Genève, BIT, *Revue Internationale du Travail*, Vol 127, n° 6, pp. 737-764.

JARRIGUE (F.) et RUF (F.), 1990. - Comprendre la crise du cacao, Paris, *Café Cacao Thé,* IRCC (Institut de Recherches du Café et du Cacao) - ASIC (Association Scientifique Internationale du Café), Vol XXXIV, n°3, pp. 213-222.

LELART (M.), 1989. - L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises, Paris, *Revue Tiers-Monde*, T. XXX, n° 118, Avril-juin 1990, pp. 271-298.

LOCOH (Th.), 1991. - Structures familiales d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique, in : QUESNEL (A.) et VIMARD (P.) eds., *Migration, changements sociaux et développement*. Paris, ORSTOM, Coll. Colloques et Séminaires, pp. 279-295.

MAHIEU (F. R.), 1989. - Principes économiques et société africaine, Paris, *Revue Tiers Monde*, T. XXX, n°120, octobre-décembre 1989, pp. 725-753.

MAHIEU (F. R.), 1989. - Transferts et communauté africaine, *STATECO*, n° 58-59, pp. 107-136.

MAHIEU (F. R.), 1993. - L'opposition villes-campagnes, Paris, *Afrique Contemporaine*, n° 4, 4° trimestre 1993, pp. 108-121.

MARCHAL (J-Y.), 1987. - En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi. L'exemple des Moose du Burkina Faso, pp. 445-454, in : ORSTOM, *Systèmes de production agricole en Afrique tropicale*, Paris, Cahiers des Sciences Humaines, Vol X XIII, n° 3-4, mars 1988.

MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, 1990 - La compétitivité du cacao africain, Paris, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 2346, pp. 3049-3051.

MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, 1991 - Produits tropicaux 1990-1991, Paris, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 2381, pp. 1619-1633.

MILLEVILLE (P.), SERPANTIE (G.), 1992. - Regards sur l'élaboration de la production agricole en agriculture paysanne tropicale. Problèmes de méthode, pp. 107-124, in : ORSTOM, *SEMINFOR 5. Statistique impliquée* (5° Séminaire Informatique de l'ORSTOM-Montpellier, 2-4 septembre 1991), Paris, ORSTOM, Coll. Colloques et Séminaires.

NGUESSAN (R.), LABOEPE (D.), ADJADJE (E.), LECLERCQ (V.), 1990 - L'avenir des plantations africaines, *SYFIA Bulletin de Presse*, n° 23, pp. 1-7.

RUF (F.), 1987. - Politiques économiques et développement agricole. Quelques points de repère dans les pays africains producteurs de cacao, pp. 62-71, in : *Etats, Développement, Paysans.* Actes du colloque CIRAD-MESRU de Septembre 1985, Montpellier, CIRAD, 272 p.

RUF (F.), 1987. - Eléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, Paris, IRAT (Institut de Recherches Agronomiques Tropicales), *L'Agronomie Tropicale.* Vol XXXXII, n° 3, pp. 218-232.

O'DEYE (M.), 1985. - Les relations ville/campagne intra-familiales - Le cas de Dakar, pp. 256-274, in : ALTERSIAL/CERED/ORSTOM, *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises, 421 p.

RUF (F.), 1987. - Etat, structures de développement, paysans, pp. 3-11, in : *Etats, Développement, Paysans.* Actes du VI° Séminaire d'Economie Rurale CIRAD-MESRU (Septembre 1985), Montpellier, CIRAD, 272 p.

RUF (F.), 1991. - Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or?, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 121-122, Vol XXXI, n° 1-2, PP. 83-134.

SAVONNET (G.), 1986. - Evolution des pratiques foncières dans le Bwamu méridional, pp. 265-280, in : CROUSSE (B.), LE BRIS (E.), LE ROY (E.) eds., *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales.* Paris, KARTHALA, 426 p.

SERVANT (P.), 1991 - Les programmes de restructuration des systèmes financiers d'Afrique sub-saharienne, *Afrique Contemporaine*, n° 157, pp. 54-63.

VIMARD (P.), 1991. - Migration et dynamique familiale : éthique du lien social ou logique de fragmentation?, in : QUESNEL (A.) et VIMARD (P.) eds., *Migration, changements sociaux et développement.* Paris, ORSTOM, Coll. Colloques et Séminaires, pp. 203-213.

VIMARD (P.), 1993. - Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest, Paris, *Revue Tiers Monde*, T. XXXIV, n° 133, janvier-mars 1993, pp. 89-115.

WIESE (B.), 1989 - Plantagen und Bauernwirtschaften in den Tropen : Vom Konflikt zur Kooperation?, *Braunschweig, Geographische Rundschau,* Westermann (Ed.), n° 7-8, pp. 406-412.

3) LITTERATURE NON PUBLIEE :

CHARNEAU (D.), 1984. - *Cultures vivrières et cultures d'exportation : analyse critique de l'hypothèse de concurrence dans le cas des pays d'Afrique Noire.* Bordeaux, Université de Bordeaux I, Institut d'Etudes politiques (IEP), Mémoire de DEA d'Etudes Africaines, Centre d'Etudes d'Afrique Noire (CEAN), 103 p.

JOUVE (P.) et de MILLY (H.), 1990. - *La compétitivité du cacao africain. Analyse du marché mondial et des principaux producteurs. Rapport d'étude.* Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, Secrétariat permanent des Etudes, des Evaluations et des Statistiques, 279 p.

LELE (U.) et CHRISTIANSEN (R. E.), 1989. - *Markets, Marketing Boards, and Cooperatives in Africa. Issues in Adjustment Policy.* The World Bank, Washington D.C., MADIA Discussion Paper 11, 22 p.

OSSOUALA-THATYCKANE (S.), 1982. - *L'agriculture d'exportation dans le développement économique des pays africains.* Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, Thèse de 3° cycle en Economie et Droit rural.

TERPEND (M-N.), 1981 - *La filière café. Document n° 2 : marché mondial. Marché français.* Paris, Les dossiers Faim et Développement, Faim et Développement, 89 p.

CAMEROUN

GENERALITES :

ALARY (V.) et COURADE (G.), 1994. - Les planteurs ont-ils été réévalués?, *Politique Africaine*, n° 54, juin 1994, pp. 74-87.

ALARY (V.) et COURADE (G.), 1994. - De la libéralisation à la dévaluation : les planteurs attendent leur réévaluation, pp. 184-203, in : COURADE (G.) dir. sc., 1994 - *Le village Camerounais à l'heure de la crise.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

ALIBERT (J.), 1990 - Epargne et développement. Le cas original de tontines camerounaises, phénomène de société, Paris, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 2336-2337, août 1990, pp. 2375-2378.

BARBIER (J-C.), COURADE (G.) et GUBRY (P.), 1981-82. - L'exode rural au Cameroun, Paris, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol XVIII, n° 1, pp. 107-147.

BARIS, 1987. - *La politique agricole du Cameroun de l'Indépendance à nos jours*. 114 p.

BAYART (J-F.), 1979. - *L'Etat au Cameroun*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

BAYART (J-F.), 1993 - Conclusion, pp. 335-344, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*. Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 393 p.

BOUTRAIS (J.), COURADE (G.) et GUBRY (P.), 1979. - *Population, planification et développement rural : l'exemple du Cameroun*, Yaoundé, Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST), Collection Travaux et Documents de l'Institut des Sciences Humaines, n° 21, 163 p.

CIRAD/SOFRECO, 1992. - *Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao. Etude de faisabilité. Phase 1. Cadrage général de la relance.* CIRAD/Ministère de l'Agriculture/SOFRECO, 2 vol, 119 p. + annexes.

COTTEN (A. M.), MARGUERAT (Y.), 1976. - Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire, *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 116, pp. 348-385 et n° 117, pp. 348-382.

COURADE (G.), 1985. - La sécurité alimentaire implicite : les femmes hors développement au Cameroun (état des lieux), pp. 371-391, in : *Femmes et politiques alimentaires*. Paris, ORSTOM, 741 p.

COURADE (G.), 1989. - Organisations paysannes, sociétés rurales, Etat et développement au Cameroun (1960-1980), pp. 57-89, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.), *Contributions au colloque sur l'économie politique du Cameroun* (Leiden, juin 1988), Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

COURADE (G.), GRANGERET (I.) et JANIN (P.), 1991. - La liquidation des joyaux du Prince : les enjeux de la libéralisation des filières café/cacao au Cameroun, Paris, KARTHALA, *Politique Africaine*, n° 44, Décembre 1991, pp. 121-129.

COURADE (G.) dir. sc., 1994 - *Le village Camerounais à l'heure de la crise*. Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

DE LANCEY (M.), 1989. - *Dependence and Independence*. Westview Press, Boulder.

GESCHIERE (P.) et KONINGS (P.) eds., 1989. - *Colloque sur l'économie politique du Cameroun - perspectives historiques (Leiden, juin 1988)*. Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., 1993. - *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*. Paris, KARTHALA/Leyde - Centre d'Etudes Africaines, Coll. Hommes et Sociétés, 393 p.

FISIY (F.) et GESCHIERE (P.), 1993 - Sorcellerie et accumulation, variations régionales,pp. 99-129, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*. Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 393 p.

FOUDA (Th.), 1994. - Vers une crise du crédit agricole?, pp. 366-379, in : COURADE (G.) eds., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*. Paris, KARTHALA, Coll. Economie et Développement, 410 p.

HENN (J.K.), 1978. - *Peasants, Workers, and Capital: the Political Economy of Labour and Incomes in Cameroon.* Thesis (Doctor of Philosophy, Economics), Cambridge, Harvard University, Massachusetts, 395p.

HUGON (P.), 1968. - *Analyse du sous-développement en Afrique Noire. L'exemple de l'économie du Cameroun.* Paris, PUF, 325 p.

LAURENS van der Laan (H.), 1987. - *Cameroon's main marketing board. History and scope of the ONCPB.* Leiden, African Studies Centre, Working Papers, n° 10, 18 p. multigr.

LEVINE (V. T.), 1970. - *Le Cameroun, du mandat à l'Indépendance.* Paris, Nouveaux Horizons, 2 volumes, 237 & 183 p.

LOSCH (B.), FUSILLIER (J-L.), DUPRAZ (P.), 1991. - *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun: quelles adaptations à la crise?* Montpellier, CCCE/CIRAD (Département des Systèmes Agraires), n° 12, 249 p.

MARGUERAT (Y.), 1975. - *Analyse numérique des migrations vers les villes du Cameroun.* Paris, ORSTOM, Coll. Travaux et Documents, n° 40, 107 p.

MARGUERAT (Y.), 1983. - "Citadinité" et "ruralité" des populations urbaines au Cameroun. Note sur les caractères spécifiques de la population des villes selon le recensement de 1976, Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol XIX, n° 2, pp. 219-232.

MARTIN (J-Y.), 1977. - Appareil scolaire et reproduction des milieux ruraux, pp. 55-67, in : ORSTOM, *Essais sur la reproduction des formations sociales dominées (Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal, Madagascar, Polynésie).* Paris, ORSTOM, Coll. Travaux et Documents, n° 64, 192 p.

MBEMBE (A.), 1993 - Conclusion, pp. 345-374, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun.* Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 393 p.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1973. - *Recensement Agricole. Premiers résultats du Recensement Agricole 1971-1973. Secteur traditionnel.* Yaoundé, juin 1973, 135 p.

TARDITS (C.) eds., 1981 - *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS n°551, 24-28/09/1973) , vol.2.

ZOLTY (A.), 1990 - Cameroun agriculture, élevage, pêche et forêt : étude spéciale n° 7, Paris, *Afrique Agriculture*, n° 175, pp. 3-106.

PROVINCES DU CENTRE ET DU SUD :

1) OUVRAGES :

ALEXANDRE (P.), BINET (J.), 1958. - *Bulu-Beti-Fang. Le groupe dit Pahouin.* PUF (Monographies ethniques africaines), Paris, 152 p.

ASSOUMOU (J.), 1977. - *L'économie du cacao. Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique Tropicale*, Paris, J.P.Delarge, 351 p.

BARBIER (J.C.) eds, 1985. - *Femmes du cameroun: mères pacifiques, femmes rebelles.* Paris, ORSTOM/KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 402 p.

BINET (J.), 1956. - *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun.* Paris, ORSTOM, Collection L'Homme d'Outre-Mer, n° 3, 154 p.

CHAMPAUD (J.), 1965. - *Atlas Régional Sud-Ouest 2.* Yaoundé, ORSTOM, IRCAM (SH: 21), 85 p. 10 cartes HT et commentaires des cartes.

DONGMO (J-L.), 1990. - *L'approvisionnement alimentaire de Yaoundé.* Yaoundé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, CEPER, 229 p.

DUGAST (I.), 1949. - *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun.* Douala, Institut Français d'Afrique Noire (IFAN), centre du Cameroun, mémoire IFAN, série population, n° 1, XII + 159 p.

FRANQUEVILLE (A.), 1973. - *Atlas régional. Sud-Ouest 1. Cartes et commentaires*, Paris, ORSTOM (SH 69), 99 p. (cartes non publiées).

FRANQUEVILLE (A.), 1987. - *Une Afrique entre la ville et le village: les migrations dans le Sud Cameroun.* thèse de Doctorat d'Etat en géographie, Paris, ORSTOM, Collection Mémoires, n° 109, 646 p.

GABAIX (J.), 1966. - *Le niveau de vie des populations de la zone cacaoyère du Centre Cameroun. Enquête 1964-1965*, Paris, SEDES, 201 p.

GUYER (J.I.), 1984. - *Family and farm in southern Cameroon*, Boston University, African Studies Center, African Research Studies, n° 15, XI + 154 p.

LABURTHE-TOLRA (Ph.), 1981. - *Minlaaba I. Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes ethiques des anciens Bëti du Cameroun.* Paris, Publications de la Sorbonne, 490 p.

LEPLAIDEUR (A.), LONGUEPIERRE (G.), WAGELA (A.), 1981. - *Modèle 3C: Cameroun-Centre-Sud-Cacaoculture ou simulation du comportement agro-économique des petits paysans de la zone forestière camerounaise quand ils choisissent leur système de culture.* Montpellier, IRAT-CIRAD/SODECAO, 238 p.

LOSCH (B.), FUSILLIER (J-L.), DUPRAZ (P.), NDJOYA (J.), 1992 - *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun : quelles adaptations à la crise?* Montpellier, CIRAD (Département des Systèmes Agraires), n° 12, 252 p.

MARTICOU (H.), 1963. - *Les structures agricoles du Centre-Sud Cameroun.* Yaoundé, Secrétariat au Développement Rural, Chambre d'Agriculture, d'élevage et des Forêts, 67 p. multigr.

MASSEYEFF (R.), CAMBON (A.), BERGERET (B.), 1958. - *Le groupement d'Evodoula (Cameroun): étude de l'alimentation.* Paris, ORSTOM, (Sciences Humaines, rapports au Conseil Supérieur des Etudes Sociologiques Outre-Mer), 66 p.

MELONE (S.), 1972. - *La parenté et la terre dans la stratégie de développement (L'expérience camerounaise, étude critique).* Paris, Klincksiek.

PAUVERT (J.C.) et LANCREY-LAVAL (J.L.), 1957. - *Le groupement d'Evodoula (Cameroun) - Etude socio-économique.* Paris, ORSTOM, Sciences Humaines Outre-Mer, Rapports du Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer, 57 p.

SANTOIR (Ch.), 1992. - *Sous l'empire du cacao. Etude diachronique de deux terroirs camerounais.* Paris, ORSTOM, Coll. A travers champs, 183 p.

SEDES (GABAIX J.), 1966. - *Le niveau de vie des populations de la zone cacaoyère du Centre Cameroun. Résultats définitifs de l'enquête sur la nutrition et les budgets des ménages ruraux, exécutés en 1964-65.* Yaoundé, direction de la Statistique du Cameroun, Paris, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération, 139 + Vp.

TISSANDIER (J.), 1969 - *Zengoaga: étude d'un village camerounais et de son terroir au contact forêt-savane,* Paris, Mouton & C°Ed., ORSTOM et Maison des Sciences de l'Homme (ed. scientifiques), Collection Atlas des Structures Agraires au Sud du Sahara, n° 3, 88 p.

VALLERIE (M.), 1961. - *Les sols de la région Nord et Nord Est de Yaoundé.* Yaoundé, IRCAM (IRA,P-122), 40 p. 4 cartes HT, échelle 1.000.000e.

VINCENT (J.F.), 1976.. - *Traditions et transition: entretien avec des femmes béti du Sud-Cameroun. Mariage et situation pré-coloniale. Anciens rites de femmes. Magie et sorcellerie. Réactions à la christianisation.* Paris, ORSTOM, Berger-Levrault (L'Homme d'Outre-Mer, n° 10), 166 p.

TISSANDIER (J.), 1969. - *Zengoaga : étude d'un village camerounais et de son terroir au contact forêt-savane.* Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 3, Paris, ORSTOM-Maison des Sciences de l'Homme, 88p.

2) ARTICLES :

AGIER (M.), 1985. - L'invention du futur, ses limites. L'avenir professionnel des jeunes vu d'un village du Sud Cameroun, Paris, ORSTOM, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* vol XXI, n° 2-3, pp. 251-259.

ALARY (V.), COURADE (G.) et JANIN (P.), 1994. - Permanences et flexibilité des cacaoculteurs à l'heure des ajustements, pp. 170-183, in : *Le village Camerounais à l'heure de la crise.* Paris, dir. sc. G. COURADE, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

ALEXANDRE (P.), 1965. - Proto-histoire du groupe beti-bulu-fang: essai de synthèse provisoire, *Cahiers d'Etudes Africaines* (Paris), Vol V, n°20, pp. 503-560.

ARDITI (C.), JARRIGE (F.) et RUF (F.), 1989. - *Le département du Nyong et Mfoumou dans la crise du marché international. Quelles perspectives? Quelles propositions ?,* Montpellier, CIRAD/DSA, n° 42.

BARBIER (J-C.), 1979. - Opérations de développement et histoire des populations. Exemple des villages pionniers de l'opération Yabassi-Bafang, au Nord-Ouest de Douala, Paris, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines,* Vol XVI, n° 1-2, pp. 129-152.

BEKOMBO PRISO (Manga), LABURTHE-TOLRA (Ph.), 1981. - Rapport de synthèse. Le peuplement des régions centrale et méridionale, pp. 579-583 in : TARDITS (C.) ed. *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun,* Paris, CNRS (colloque CNRS N° 551,24-28/09/1973), vol.2.

BINET (J.), 1951. - La propriété foncière au Cameroun, in : *Monde Chrétien,* 18, avril-juin, pp. 140-165.

BINET (J.), 1954. - Cacao au Cameroun, *Encyclopédie Mensuelle d'Outre-Mer,* Vol IV, n° 52, pp. 340-344.

BINET (J.), 1956. - Condition des femmes dans la région cacaoyère du Cameroun, *Cahiers internationaux de sociologie,* Presses Universitaires de France, Paris, Vol XX, janvier-février, pp. 109-123.

BINET (J.), 1957. - Mobilisation des capitaux dans l'économie rurale du Sud Cameroun, in: *Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale. Symposium international d'économie rurale tropicale* (3/1956, Paris), Paris, Ministère de la France d'Outre-Mer, ORSTOM, pp. 141-155.

BINET (J.), 1957. - *Groupes socio-professionnels dans le Sud-Cameroun.* Paris, ORSTOM, Conseil supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer, 7 p.

BINET (J.), 1957. - Une élite rurale: conseillers municipaux du Cameroun, *Monde non Chrétien*, n° 42, pp. 131-141.

BOPDA (A.), 1994. - De la reproduction sociale à la consolidation de la cellule économique :le rôle de la femme dans la société béti en crise, pp. 208-220, in : G. COURADE eds., *Le village Camerounais à l' heure de la crise.* Paris, E, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

CHAMPAUD (J.), 1966. - L'économie cacaoyère du Cameroun, Paris, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol III, n° 3, pp. 105-124.

CHAMPAUD (J.), 1970. - Mom (Cameroun) ou le refus de l'agriculture de plantation, *Etudes Rurales*, Paris, Mouton, n° 36-37-38, pp. 299-311.

DELPECH (B.), 1979. - Un essai de prospective sociale : esquisse d'une communauté pionnière imaginaire par de jeunes ruraux sud-camerounais, Paris, ORSTOM, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol XVI, n° 1-2, pp. 153-176.

DELPECH (B.), 1980. - A travers le feuillage du cacaoyer: changements dans la société Eton du Cameroun méridional, in: *L'Arbre en Afrique Tropicale: la fonction et le signe*, Paris, Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, Vol XVII, n° 3-4, pp. 273-277.

DELPECH (B.), 1982. - Comportements socio-économiques en milieu de plantation Eton, Louvain-La-Neuve, *Culture et Développement, Revue Internationale des Sciences du Développement*, Université de Louvain, Vol XIV, n° 4, pp. 639-679.

DELPECH (B.), 1983. - La terre et les femmes: conflits ruraux au Cameroun du Sud, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol XIX, n° 2, pp. 189-193.

DELPECH (B.), 1985. - Jeunesse et société éton du Cameroun du Sud, Paris, ORSTOM, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol XXI, n° 2-3, pp. 221-266.

DELPECH (B.), 1985. - Femmes éton devant les tribunaux coutumiers pp. 327-340, in: BARBIER (J.C.) ed, *Femmes du cameroun: mères pacifiques, femmes rebelles.* Paris, ORSTOM/KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 402 p.

FRANQUEVILLE (A.), 1972. - Les relations ville-campagne sur la route au Nord de Yaoundé, Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol IX, n° 3, pp. 337-387.

FRANQUEVILLE (A.), 1972. - Persistance et évolution des coutumes Béti: l'enterrement d'un vieux chef en pays Eton, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 12, n° 47, 3° Cahier, pp. 524-528.

FRANQUEVILLE (A.), 1973. - L'émigration rurale dans le département de la Lékié: contribution à l'étude des relations ville-campagne dans le Sud du Cameroun, Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol X, n° 2-3, pp. 151-193.

FRANQUEVILLE (A.), 1974. - Zone d'attraction urbaine et région migratoire: l'exemple de Yaoundé, pp. 39-51, in : *Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar* (Journées de travail de Yaoundé 9-12 octobre 1972), Paris, ORSTOM, Coll. Travaux et Documents, n° 39.

FRANQUEVILLE (A.), 1976. - L'évolution du marché central de Yaoundé: comparaison de deux enquêtes, pp. 117-129 in : CEGET, *Recherches sur l'approvisionnement des villes*, Bordeaux, CEGET, Mémoires du CEGET-CNRS, (série la croissance urbaine dans les pays tropicaux).

FRANQUEVILLE (A.), 1984. - La population rurale africaine face à la pénétration de l'économie moderne: le cas du Sud-Cameroun, pp. 433-445, in : *Le développement rural en question : paysages, espaces ruraux, systèmes agraires: Maghreb, Afrique Noire, Mélanésie* (Congrès international de Géographie, 1984, Paris), Paris, ORSTOM, Collection Mémoires, n° 106.

FRANQUEVILLE (A.), 1985. - L'offre paysanne en produits vivrtiers dans le Sud-Cameroun, pp. 122-135, in : ALTERSIAL/CERED/ORSTOM, *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises, 421 p.

FRANQUEVILLE (A.), 1985. - Être élève à Yaoundé, pp. 347-353, in : ORSTOM, *Jeunesse, Développement et Changements Sociaux. Année Internationale de la Jeunesse.* Paris, Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol XXI, n° 2-3, 205 p.

GESCHIERE (P.), 1994. - Parenté et argent dans une société lignagère, pp. 87-113, in BAYART (J-F.) eds., *La réinvention du capitalisme.* Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 254 p.

GUILLOT (B.), 1981-82. - Rendements de la cacaoculture et formations végétales: essai d'écologie pratique des forêts de la Sangha (Congo) et du Sud-Est du Cameroun, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol XVIII, n° 1, pp. 63-106.

GUYER (J. I.), 1978. - The Food Economy and French Rule in Central Cameroon, London, *Journal (The) of African History*, Vol XIX, n° 4, pp. 577-597.

GUYER (J. I), 1979. - Head Tax, Social Structure and Rural Incomes in Cameroon, 1932-1937, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Paris, Vol XX, n° 3, pp. 305-329.

GUYER (J. I.), 1980. - Food, cocoa, and the Division of labour by sex in two west african societies, London, *Comparative Studies in Society and History*, vol XXII, n° 3, pp. 355-373.

GUYER (J .I.), 1980. - Female Farming and the Fvolution of Food Production Patterns Amongst the Beti of Southern Central Cameroon, London, *Africa*, Vol 50, n° 4, pp. 341-356.

GUYER (J. I.), 1985. - The economic position of Beti widows, past and present, pp. 313-325, in : BARBIER (J.C.) ed, *Femmes du cameroun: mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM/KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 402 p.

HENN KOOPMAN (J.), 1988. - Intra-households Dynamics and State Policies as Constraints on Food Production: Results of a 1985 Agroeconomic Survey in Cameroon, in: POATS (S.V.) ed. *Gender Issues in Farming Systems Research and Extension*, Boulder (Colorado), Westview Press.

HENN KOOPMAN (J.), 1989. - Food Policy, food Production and the Family Farm in Cameroon, pp. 531-555, in GESHIERE (P.), KONINGS (P) (eds), Proceedings, *Conference on the Political Economy of Cameroon - Historical perspectives*, Leiden, African Studies Centre, Research Reports, n° 35, 831 p.

JANIN (P.), 1994. - Consommer, épargner ou investir : les priorités de l'agriculture de plantation en période de crise, pp. 380-388, in : G. COURADE dir. sc., *Le village Camerounais à l'heure de la crise.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

KAMAJOU (F.), NKWANOU (R.), 1985. - Etude comparative de l'évolution des coûts de production et des prix d'achat aux producteurs du cacao et du café, *Annales du Centre Universitaire de Dschang*, Vol I, n° 1, juillet 1985, pp. 60-72.

LABURTHE-TOLRA (Ph.), 1981. - Essai de synthèse sur les populations dites "Béti" de la région de Minlaba (sud du Nyong), pp. 533-546 in: TARDITS (C.) ed. *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS n°551, 24-28/09/1973) , vol.2.

LABURTHE-TOLRA (Ph.), 1989. - Eléments de réflexion sur le rôle historique du christianisme dans le développement économique du Cameroun (1845-1915), pp. 473-482, in : GESCHIERE (P.) et KONINGS (P.) eds. *Colloque sur l'économie politique du Cameroun - perspectives historiques (Leiden, juin 1988).* Leiden, African Studies Centre, Research Reports, n° 35, 2 tomes, 831 p.

LEPLAIDEUR (A.), 1983. - Evolution d'une forme de production lignagère patrilinéaire placée sous la domination d'un mode de production capitaliste (MPC) en phase d'"économie de pillage" puis d'"économie de traite: analyse agro-socio-économique d'une paysannerie africaine. A propos des indicateurs de transition, Note de travail n° 18, pp. 147-176 in: AMIRA, *Etat des travaux sur les indicateurs de transition* (2ème édition modifiée et complétée, janvier 1983), Paris, AFIRD, 322 p.

LEPLAIDEUR (A.), 1985. - Indicateurs de la mobilisation potentielle des paysans dans un projet de développement. Cas du Centre et du Sud du Cameroun", Paris, *L'Agronomie Tropicale,* Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des Cultures Vivrières, Vol XXXX, n° 4, pp. 357-371.

LEPLAIDEUR (A.), 1987. - Stratégies paysannes autour des systèmes cacaoyers et vivriers en zone Centre-Sud forestière camerounaise, pp. 74-85, in : CIRAD, *Etats, Développement, Paysans.* Actes du colloque CIRAD-MESRU (Septembre 1985), Montpellier, CIRAD, 272 p.

LEPLAIDEUR (A.), 1989. - Vie et survie domestique en zone forestière camerounaise: la reproduction simple est-elle assurée?, pp. 277-290, in : ORSTOM, *Le risque en agriculture.* Paris, M. ELDIN et P. MILLEVILLE eds., ORSTOM, Coll. A travers champs.

LOTODE (R.), JADIN (P.), IFCC, HVO, 1981. - Calcul des besoins en engrais des cacaoyers, *Café, Cacao, Thé,* Vol XXV, n° 1, pp .3-24.

MARTICOU (H.), MULLER (R.A.), 1964. - Essai de mise au point d'une méthode d'expérimentation adaptée aux conditions de la cacaoyère camerounaise traditionnelle, *Café, Cacao, Thé,* Vol VIII, n° 3, pp. 173-202.

MARTICOU (H.), 1973. - Les freins à la pénétration du progrès technique dans l'agriculture camerounaise, Paris, *L'Agronomie Tropicale,* Vol XXVIII, n° 5, pp. 519-536.

MULLER (R.A.), 1962. - Quelques aspects de la culture cacaoyère et de ses problèmes, *Le Cameroun agricole, pastoral et forestier,* pp. 51-58.

NGOA (H.), 1981. - Tentative de reconstitution de l'histoire récente des Ewondo pp. 547-661, in: TARDITS (C.) ed. - *Contribution de la Recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS n°551, 24-28/09/1973) , vol.2.

N'SANGOU Mboho (A.), 1975. - La Lékié, résignation ou espoir?, *Yaoundé, Le Cameroun Agricole, Pastoral et Forestier.* n° 149, pp. 11-19.

N'SANGOU Mboho (A.), 1975. - Les buy'em sell'em au Cameroun : Essai de classification de ces agents économiques, Yaoundé, *Le Cameroun agricole pastoral et forestier,* n° 150, pp. 25-35.

N'SANGOU Mboho (A.), 1981. - Les formes d'accè au facteur travail en zone cacaoyère (secteur Goura-talba), *Revue Sciences et techniques,* Yaoundé, mars 1981, Vol I, n° 3.

N'SANGOU Mboho (A.), 1985 - La contribution des Buy'em sell'em au développement, pp. 385-392, in: BARBIER (J.C.) ed, *Femmes du cameroun: méères pacifiques, femmes rebelles.* Paris, ORSTOM/KARTHALA (coll. Hommes et Sociétés), 402 p.

ONAMBELE (X.), 1984. - Conception initiale de la coopération. Réponse apportée aux besoins pressentis par les producteurs agricoles dans la zone cacaoyère du Centre et Sud-Cameroun, pp. 29-33, in : Colloque international CENECA. *L'économie sociale de l'agriculture en milieu rural.*

SANTOIR (Ch.), 1994. - La crise locale antérieure à la crise globale, le devenir d'un terroir dans l'orbite de Yaoundé, Yemessoa I (1972-1985), pp. 246-260, in : G. COURADE eds., *Le village Camerounais à l'heure de la crise.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

SEGALEN (P.), LETOUZEY (R.), F.O.M., 1959. - *Les sols plantés en cacaoyers de la région centrale du Cameroun.* Yaoundé, ORSTOM, pp. 47-66.

THE (M.P. de), 1965. - Essai de classement des villages Béti (la diversité des villages en fonction de leur degré de "développement", *Bull. de Liaison des Sciences Humaines* (Paris, ORSTOM), n° 2, pp. 77-98.

THE (M.P. de), 1968 - Evolution féminine et évolution villageoise chez les Bétis du Sud-Cameroun. *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, série B, tome XXX, n° 4, pp. 1532-1565.

THE (M.P. Bochet), 1985. - Rites et associations traditionnelles chez les femmes béti (Sud du Cameroun), pp. 245-279 in: BARBIER (J.C.), *Femmes du Cameroun: Mères pacifiques, femmes rebelles.* Paris, ORSTOM/ KARTHALA, 402 p.

WEBER (J.), 1977. - Types de surproduit et formes d'accumulation: la province cacaoyère du Centre Sud Cameroun, pp. 69-85, in : ORSTOM, *Essais sur la reproduction des formations sociales dominées (Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal, Madagascar, Polynésie).* Paris, ORSTOM, Coll. Travaux et Documents, n° 64, 192 p.

WEBER (J.), 1977. - Structures agraires et évolution des milieux ruraux: le cas de la région cacaoyère du Centre Sud Cameroun, Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol XIV, n° 2, pp. 113-139.

WEBER (J.), 1978. - La région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun, pp. 91-104, in: AMIN (S.) eds, *L'agriculture africaine et le capitalisme.* Paris, Anthropos.

WEBER (J.), 1979. - Logiques paysannes et rationnalité technique: illustrations camerounaises, pp. 311-315, in : ORSTOM, *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale: logique paysanne et rationalité technique* - Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 Décembre 1978), Paris, ORSTOM, Coll. Mémoires, n° 89.

3) LITTERATURE GRISE NON PUBLIEE :

AMOU'OU (J-P.), 1972. - *Les problèmes du cacao et leurs incidences sur la vie des paysans en la République Fédérale du Cameroun.* Bordeaux, Université de Bordeaux III, Institut de Géographie, Thèse de 3° cycle en géographie, 252 p.

ARDITI (C.), JARRIGE (F.), RUF (F.), 1989. - *Le département du Nyong et M'foumou dans la crise du marché international. Quelles perspectives? Quelles propositions?* Montpellier, DSA-CIRAD (rapport de mission mai-juin 1989), n° 42, sept. 1989, 96 p.

BARRAL (F), 1982. - *Les paysans des zones forestières équatoriales. Etude des échanges monétaires.* Mémoire de maîtrise de géographie rurale, Université Paul Valéry, Montpellier, 108 p.

BAUMANN (E.), 1980. - *Monoculture cacaoyère et production vivrière dans la Lékié (Cameroun)*, Bordeaux, Université de Bordeaux I, Institut d'Etudes Politiques (IEP)/Centre d'Etudes d'Afrique Noire (CEAN), Mémoire de DEA d'Etudes Africaines, 135 p.

BAUMANN (E.), 1984. - *Les activités informelles en milieu rural, véhicule de transformations socio-économiques : le cas du centre rural de Saa, Centre-Sud Cameroun.* Bordeaux, Université de Bordeaux I- IEP-CEAN, Thèse de 3° cycle d'économie, 357 p.

BELLONCLE (G.), GENTIL (D.), 1973. - *Les Zones d'Actions Prioritaires Intégrées dans le Centre-Sud du Cameroun. Bilan et Perspectives.* Paris, Mincoop, 111p. + annexes, multigr.

BOITIAS (M.), 1991. - Des conditions de viabilité des organisations paysannes et rurales au Cameroun (Provinces de l'Extrême-Nord et du Centre), Rapport de synthèse, INRA, 86 p.

BOPDA (A.)/Projet OCISCA, 1993. - *1991-1993 : les évolutions majeures enregistrées dans l'observatoire OCISCA de la zone cacaoyère (observatoire de Yemessoa dans la Lékié).* Rapport d'étape phase 1, Yaoundé, MESR-ORSTOM, 30 p.

BRIDON (M.), 1987. - *La vulgarisation du progrès agricole dans le département du Dja et Lobo.* Limoges, Université de Limoges, 2 vol, 346 + 263 p.

CINAM, 1966. - *Projet de zones d'actions prioritaires intégrés, région du Centre-Sud.* Yaoundé, MINPLAN. 123 p. multigr.

DELPECH (B.), 1976. - *Le pont de l'enfance et le projet "1000 familles". Note sur les opinions et aspirations de jeunes paysans de la Lékié.* Yaoundé, ONAREST, ISH, 39 p. multigr.

DELPECH (B.), 1978. - *Du village au quartier: les originaires de la Lékié à Yaoundé (Nkol-Eton).* Yaoundé, ONAREST (Travaux et Documents de l'ISH, n° 10), 220 p. multigr.

EDJOA (F.), 1978. - *L'approvisionnement de Yaoundé en denrées alimentaires produites au Cameroun.* Yaoundé, Université (FLSH), département de géographie, DES, 116 p. multigr.

EGGER (K.), 1978. - *Projet de développement agricole du Lékié-Mbam. Etude sur l'amélioration des techniques culturales et du contrôle de l'érosion.* Yaoundé. MINAGRI. 47 p. multigr. + annexes.

FRANQUEVILLE (A.), 1971. - *Deux essais sur les relations ville-campagne au Nord de Yaoundé: 1.Les relations ville-campagne au Nord de Yaoundé. 2. L'émigration rurale dans le département de la Lékié.* Yaoundé, ORSTOM (SH 83), 174 p. multigr.

GRANGERET-OWONA (I.) et JANIN (P.)/Projet OCISCA, 1991. - *Les cacaoculteurs et la crise en 1991 : encore et toujours le cacao! (observatoire du Centre du Cameroun).* rappport d'étape phase 1, Yaoundé, Projet OCISCA (CUDs-ISH-ORSTOM), Novembre 1991, 25 p. multigr.

GUYER (J. I.), 1977. - *The women's farming system. The Lekié southern Cameroon.* Yaoundé, field report prepared for ENSA, Yaoundé, 75p.

HENN KOOPMAN (J.), 1978. - *Peasants, State and Capital: the Political Economy of Rural Incomes in Cameroon.* Harvard University, Ph.D.

LABURTHE-TOLRA (Ph.), 1975. - *Minlaaba: histoire et société traditionnelle chez les Béti du Sud-Cameroun.* Paris, Université de Paris V (Thèse d'Etat), 3 tomes, 1911 + XIIp. multigr.

LACOMBE (J.), 1975. - *Monoculture d'exportation, facteur de sous-développement : le cas du cacao au Sud-Cameroun à travers deux interventions : les Zones d'Actions Prioritaires Intégrées du Sud-Cameroun et le Projet Cacao Production.* Université de Paris I, Institut d'Etude du Développement Economique (IEDES), Diplôme de 3° cycle, 412 p.

LEFEBVRE (A.), 1972. - *Conditions d'un développement intégré de la Lékié.* Yaoundé, Ministère du Plan, 4 tomes, multigr.

LEPLAIDEUR (A.), 1977. - *Structures et premiers éléments des systèmes de production des exploitations agricoles du Centre-Sud.* Yaoundé, SODECAO, novembre 1977, 203 p. multigr.

LEPLAIDEUR (A.), 1978. - *Les travaux agricoles chez les paysans du Centre-Sud Cameroun. Les techniques utilisées et les temps nécessaires.* Montpellier, IRAT, 195 p. multigr.

LEPLAIDEUR (A.), 1985. - *Les systèmes agricoles en zone forestière: les paysans du Centre-Sud Cameroun.* Université de Montpellier I, Thèse de doctorat de 3° cycle en Economie Rurale, 615 p + annexes.

LEPLAIDEUR (A.), 1985. - *Deux communications sur l'agriculture des paysans de la zone forestière camerounaise.* Montpellier, CIRAD-IRAT, 47 p.

LEPLAIDEUR (A.), LONGEPIERRE (G.), WAGUELA (A.), 1981. - *Modèle 3C - Cameroun - Centre Sud -Cacaoculture ou la simulation du comportement agro-économique des paysans quand ils choisissent leur système de culture.* Montpellier, IRAT, 236 p.

LOSCH (B.), 1990. - *Evolution des systèmes de production en zone SODECAO et principales réactions des producteurs camerounais à la crise cacaoyère.* Montpellier, CCCE/CIRAD (Département des Systèmes Agraires), 71 p. multigr.

MASSEYEFF (R.), CAMBON (A.), 1955. - *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun. 1. Evodoula (subdivision d'Okola).* Yaoundé, IRCAM, 2 vol. 61 + 43 p. multigr.

MIDEVIV, 1979. - *Projet de Développement du Lékié-Mbam.* Annexe VI, A, Commercialisation des produits agricoles (Hormis le cacao), Yaoundé, 22 p.

Ministère de l'Agriculture (MINAGRI)-SEAE/DEP, 1980. - *Rapport de l'enquête-pilote sur la régénération cacaoyère dans la Lékié.* Yaoundé, MINAGRI. 12 p. multigr. + annexes.

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987. - *Recensement Agricole 1984. Secteur traditionnel. Résultats de la Province du Centre.* Yaoundé, Octobre 1987, 120 p.

Ministère de l'Economie et du Plan, 1978. - *Analyse des données du recensement agricole 1972-1973 pour les départements de la Lékié et du Mbam.* Yaoundé, décembre 1978, 73 p.

MOULIS (D.), 1982 - *Les paysans des zones forestières équatoriales - Cas du Centre-Sud Cameroun - Essai de typologie des unités de production à partir des méthodes d'analyse fonctionnelles.* DESS Aménagement Rural, Montpellier, Université Paul Valéry, 99 p.

N'SANGOU Mboho (A.), 1974. - *Production et commercialisation des produits vivriers au Cameroun. Le cas de la Lékié.* Montpellier, Université de Montpellier, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Thèse de 3° cycle en économie, 408 p.

N'SANGOU Mboho (A.), 1977. - *Secteur refuge et développement économique au Cameroun.* Yaoundé, ONAREST (Travaux et Documents de l'ISH, n° 6), 77 p. multigr.

NGOUE (F.), 1961. - *Implantation des organismes coopératifs dans la zone cacaoyère au Cameroun Oriental (1960-61).* Yaoundé, ORSTOM, IRCAM (n° 15), rapport provisoire, 62 p. multigr.

OMBOLO (J.P.), 1983. - *Eléments de base pour une approche ethnologique et historique des Fang-Béti-Boulou (groupe dit Pahouin).* Yaoundé, 308 p. multigr.

ONAMBELE (X), ETOUNDI (J) 1978. - *Projet de développement agricole intégré de la Lékié-Mbam. Développement Coopératif-Formation.* Yaoundé. MINAGRI/CENADEC. 30 p. multigr.

ONGLA (J.) 1973. - *Etude économique de la production vivrière dans la zone d'intervention de Yémessoa.* Yaoundé, ENSA, 106 p. multigr.

ONGLA (J.), 1979. - *Economics of Food Crop Production Marketing in Central Cameroon.* Gainesville, Intitute of Food and Agric. Sciences, 229 p. multigr.

OTTO PONDI NJIKI, RIBONG ADIE (H), KOPPERT (G), SAJO NANA(E), 1989. - *Le rôle de la femme dans l'alimentation, la nutrition et la production agricole. Rapport d'une enquête sur la démographie, l'organisation socio-économqiue, l'idéologie et la consommation alimentaire, l'anthropométrie et l'emploi du temps à Evodoula, département de la Lékié,* Sud Cameroun, Yaoundé, projet FAO/PNUD/CMR/86/006/ MINPAT, 97 p. multigr.

RAYMOND (T.), 1977. - *Les exploitations agricoles à cacaoyères du Centre Sud: enquête de 1977.* Yaoundé, SODECAO, 140 p. multigr. + annexes.

TCHALA ABINA (F.), 1974. - *Contribution à une expérience de vulgarisation agricole: Yemessoa.* Yaoundé, ENSA, Etude technique n° 1, juin 1974, 2 vol.

THE (M.P de), 1970. - *Des sociétés secrètes aux associations modernes. La femme dans la dynamique de la société Béti 1887-1966.* Paris, EPHE, VI° section, Thèse, 2 vol., 470 p. + 37 p. d'annexes multigr.

WAGUELA (A.), 1979. - *Les exploitations à cacaoyères du Centre Sud.* Yaoundé, SODECAO, 170 p.

WENEZOUI (L.), 1979. - *L'évolution d'une communauté éton dans un village proche de Yaoundé: Nkongmessa (Centre-Sud du Cameroun).* Paris, EHESS, Thèse de 3° cycle, 2 vol., 507 p.

PROVINCE DE L'OUEST:

1) OUVRAGES :

ALBERT (A.), 1943. - *Au Cameroun français, Bandjoun* (Ed. corrigée et augmentée). Montréal, ed. de l'Arbre, 283 p.

CHAMPAUD (J.), 1983 - *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest.* Paris, ORSTOM, Collection Mémoires n° 98, 508 p., 70 cartes, 84 ph., 26 p. de bibliog.

COURADE (G.), 1974. - *Atlas régional. Ouest 1. Cartes et commentaires.* Paris, ORSTOM.

DELAROZIERE (R.), 1950. - *Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké.* Dakar, Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), 113 p.

DONGMO (A.), 1974. - *Les origines du sens commercial des bamiléké.* Yaoundé, St. Paul, 73p.

DONGMO (J.L), 1981. - *Le dynamisme bamiléké (Cameroun).* Vol. 1: La maîtrise de l'espace agraire, Yaoundé, CEPER, 424 p.

DONGMO (J.L), 1981. - *Le dynamisme bamiléké (Cameroun).* Vol. 2: la maîtrise de l'espace urbain, Yaoundé, CEPER, 293 p.

DONGMO (J.L.), TSALEFAC (M.), METANGMO (G.), TAZO (E.), 1990. - *Bafou, une grande chefferie de l'Ouest-Cameroun.* Yaoundé, CEPER, 115 p.

FOPOUSSI FOTSO (E.), 1991. - *Faut-il brûler les chefferies traditionnelles?* Yaoundé, SPECAM (coll. Idées), 100 p.

GOUROU (P.), 1991. - *L'Afrique Tropicale, nain ou géant agricole?*. Paris, Flammarion, 230 p.

HENRY (A.), TCHENTE (G-H.), GUILLERME-DIEUMEGARD (P.), 1991. - *Tontines et banques au Cameroun : Les principes de la Société des amis*. Paris, KARTHALA, Coll. Economie et Développement, 166p.

HURAULT (J.), 1962. - *La structure sociale des bamiléké*, Paris, Mouton & C°, 133 p. 1 carte H.T.

KWAYEB KATTE (E.), 1960. - *Les institutions de droit public du pays bamiléké*. Paris, Pichon/LGDG, 199p.

LECOQ (R.), 1953. - *Les Bamiléké. Une civilisation africaine*. Paris, Présence Africaine, 221 p.

NZEMEN (M.), 1988. - *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*. Yaoundé, SOPECAM.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1991. - Ethnopsychanalyse en pays bamiléké. Paris, E.P.E.L, 259 p.

WARNIER (J.P.), 1993. - *L'esprit d'entreprise au Cameroun*. Paris, KARTHALA, Coll. Les Afriques, 301p.

2) ARTICLES :

ALARY (V.), 1992 - Le concept d'infériorité de marché : exemple du marché du café arabica camerounais, pp. 98-111, in : G. COURADE eds., *Le village camerounais à l'heure de la crise*. Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

BARBIER (J.C.), 1973. - Colonisation agricole et référence au milieu urbain. Exemple des villages pionniers de l'opération Yabassi-Bafang, au nord-est de Douala (Cameroun), *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Paris, Vol X, n° 2-3, pp. 203-216.

BARBIER (J-C.), 1976. - Les sociétés bamiléké de l'Ouest du Cameroun: étude régionale, in: ORSTOM, *Communautés rurales et paysanneries tropicales*. Paris, ORSTOM, Travaux et Documents, n° 53, pp. 103-122.

BARBIER (J.C.), 1979. - Opérations de développement et histoiredes populations. Cas de l'opération Yabassi-Bafang (Cameroun), *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Paris, vol XVI, n° 1-2 (numéro spécial "Migrations rurales et création de nouveaux milieux sociaux en Afrique tropicale. Exemples sénégalais, ivoiriens, camerounais"), pp. 129-152.

BARBIER (J-C.), 1981. - Le peuplement de la partie méridionale du plateau bamiléké, pp. 331-353 in: TARDITS (C.) ed. *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*. Paris, CNRS (colloque CNRS n°551, 24-28/09/1973) , vol.2.

BARBIER (J-C.), 1988. - Expansion et limites d'un bocage d'altitude : cas du pays bamiléké au Cameroun, pp. 159-170, in : *L'homme et la montagne tropicale* - (Actes du IX° colloque SEPANRIT, Yaoundé, 31 mars-13 avril 1983). Bordeaux, SEPANRIT, Université de Bordeaux III, 322 p.

BERGERET (B.), 1955 - *Les marchés bamiléké de saison sèche*. ORSTOM (IRCAM), Yaoundé.

BOUHARMONT (P.), 1982 - La plantation du caféier Arabica au Cameroun, Paris, *Café Cacao Thé*, Vol XVI, n° 1.

CHAMPAUD (J.), 1969. - Coopérative et développement: l'UCCAO, *Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, tome XXII, n° 85, janv-mars 1969, pp. 95-100.

CHAMPAUD (J.), 1972 - Genèse et typologie des villes du Cameroun de l'Ouest, Paris, *Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines,* vol IX, n° 3, pp. 325-336.

CHAMPAUD (J.), 1973. - *Atlas Régional du Cameroun: Ouest 2.* Paris/Yaoundé, ORSTOM, 118 p + 10 cartes.

CHAMPAUD (J.), 1981. - L'espace commercial des Bamiléké, Paris, *L'Espace Géographique*, Vol X, n° 3, pp. 198-206.

CHILVER (E.M.), 1981. - Rapport de synthèse. Chronological Synthesis: the Western Region, comprising the western Grassfields, Bamum, the Bamileke Chiefdoms and the Central Mbam", pp.453-473, vol.2, in: TARDITS (C.) ed., *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS NO 551, 24-28/09/1973).

COURADE (G.), 1982 - Réussite coopérative et développement rural dans la province du Nord-Ouest, Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun,* Vol III, n° 2, pp. 107-116.

COURADE (G.), ELOUNDOU-ENYEGUE (P.) et GRANGERET (I.), 1991. - L'Union Centrale des Coopératives de l'Ouest du Cameroun (UCCAO) : de l'entreprise commerciale à l'organisation paysanne, in: *Politiques agraires et dynamismes paysans : de nouvelles orientations ?,* Paris, PUF, Tiers-Monde, Vol XXXII, n° 128, pp. 887-899.

DE LANCEY (V.), 1989. - The impact of the Credit Union movement on production and accumulation in the agricultural sector of Cameroon, pp. 211-248, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.), *Contributions au colloque sur l'économie politique du Cameroun* (Leiden, juin 1988), Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

DESPOIS (J.) 1945. - Des montagnards en pays tropical: bamiléké et Bamoun (Cameroun français), *Revue de Géographie Alpine*, Vol XXXIII, n° 4, pp. 595-634.

DIZIAIN (R.), 1953. - Les facteurs de l'expansion bamiléké au Cameroun, Paris, *BAGF*, mai-juin 1953, n° 235-236, pp. 117-126.

DONGMO (J.L.), 1972. - L'élevage bovin dans l'Ouest-Cameroun, *Le Cameroun Agricole Pastoral et Forestier,* Yaoundé), n° 133, pp. 17-26.

DONGMO (J.L.), 1974. - La caféiculture au Cameroun, *Le Cameroun Agricole Pastoral et Forestier*, Yaoundé, n° 142, pp. 44-69.

DONGMO (J.L), 1976 - Production et commercialisation des denrées alimentaires à destination des villes dans la province de l'Ouest, au Cameroun, in: *Recherches sur l'approvisionnement des villes - La croissance urbaine dans les pays tropicaux.* Mémoires du CEGET, Editions du CNRS, pp. 43-79.

DONGMO (J.L), 1978. - Les efforts des Bamiléké de l'Ouest-Cameroun pour adapter leur agriculture à l'accumulation démographique et pour sauver leur équilibre alimentaire contre les agressions de l'économie marchande, pp. 149-154, in: ORSTOM, *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale* - Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 Décembre 1978). Paris, ORSTOM, Collection Mémoires n° 89.

DONGMO (J.L), 1983. - Le rôle de l'homme à travers ses activités agricoles et pastorales dans l'évolution des milieux naturels sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun, Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun*, Vol IV, n° 1, pp. 1-8.

DONGMO (J.L), 1991. - Conflits agriculteurs-éleveurs pour la terre qur le versant oriental des Monts Bamboutos (Ouest Cameroun), Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun,* Vol X, n° 2, pp. 117-129.

DUCRET (G.), FOTSING (J-M.), 1987. - Evolution des systèmes agraires à Bafou (Ouest Cameroun), Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun,* Vol VII, n° 1, pp. 1-18.

DUGAST (I.), 1949. - L'émigration bamiléké, *Monde Non chrétien*, Paris, n° 12, pp. 492-497.

ELOUNDOU-ENYEGUE (M.) 1994. - La recomposition des solidarités ville/campagne avec la crise : rétrecissement du cercle et réciprocité, pp. 221-235, in : COURADE (G.) eds., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et Développement, 410 p.

FOKO (E.), 1994. - Les transformations du système d'épargne rurale avec la crise dans l'Ouest du Cameroun, pp. 356-365, in : COURADE (G.) eds., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et Développement, 410 p.

FOTSING (J-M.), 1988. - Problèmes fonciers et élevage bovin en pays bamiléké : exemple du Nord de Bafou (Ouest-Cameroun), *Cahiers de la Recherche-Développement,* Montpellier, CIRAD/DSA, n° 20, pp. 43-52.

FOTSING (J-M.), 1989. - Colonisation agricole et évolution de l'élevage sur les pentes sud des Monts Bamboutos (Ouest Cameroun), Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun*, Vol VIII, n° 2, pp. 118-138.

FOTSING (J-M.), 1990. - Transformation des pratiques pastorales en milieu d'altitude densément peuplé : les Monts Bamboutos en pays bamiléké (Ouest-Cameroun), *Cahiers de la Recherche-Développement*, Montpellier, CIRAD/DSA, n° 27, pp. 32-46.

FOTSING (J-M.), 1992. - En marge de l'UCCAO : les associations des non caféicultuers de la province de l'Ouest du Cameroun, *Cahiers de la Recherche-Développement*, Montpellier, CIRAD/DSA, n° 31, pp. 41-48.

GAUTIER (D.) et FADANI (A.), 1994. - Le raphia face à la crise : une production complémentaire qui pourrait être (re)valorisée, pp. 318-333, in : G. COURADE eds., *Le village Camerounais à l'heure de la crise.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, 410 p.

GESCHIERE (P.), 1989. - Accumulation and non-accumulation in agriculture - Regional comparisons, pp. 557-586, in : GESCHIERE (P.) et KONINGS (P.) eds. *Colloque sur l'économie politique du Cameroun - perspectives historiques (Leiden, juin 1988).* Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

GOHEEN (M.), 1989. - Big men, farm women and rural self-sufficiency : land concentration and the subsistence farm, pp. 363-381, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.), *Contributions au colloque sur l'économie politique du Cameroun* (Leiden, juin 1988), Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

GOHEEN (M.), 1993 - Les champs appartiennent aux hommes, les récoltes aux femmes : accumulation dans la région de Nso, pp. 242-271, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun.* Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 393 p.

GOSSELIN (G.), 1970. - Le crédit mutuel en pays bamiléké, pp. 45-89, in : BIT, *Développement et tradition dans les sociétés rurales*, Genève, BIT.

GOUROU (P.), 1991. - La leçon des Bamiléké, pp. 199-210, in: *L'Afrique Tropicale, nain ou géant agricole?* Paris, Flammarion, 225 p.

GRANGERET-OWONA (I.), 1994 - Les nouvelles pratiques des exploitants agricoles bamiléké sous l'effet des ruptures anciennes et de la conjoncture actuelle, pp. 112-128, in : COURADE (G.) eds., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et Développement, 410 p.

GUBRY (P.), 1990. - Rétention de la population et développement en milieu rural : le spaysans Bamiléké de l'Ouest du Cameroun, Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun*, Vol IX, n° 1-2, pp. 1-15.

HURAULT (J.), 1970. - L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké, *Etudes Rurales*, Paris, Mouton & C°, n° 36-37-38, pp. 232-256.

HURAULT (J.), 1970 - Essai de synthèse du système social des bamiléké, London, *Africa*, Vol XL, pp. 1-24.

HURAULT (J.), 1971. - Les classes d'âge dans le système social des Bamiléké, pp. 308-319, in: PAULME (D.) ed., *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest.* Paris, Plon, 354 p.

ILLY (Hans F.), 1971 - Brauchen Genossebschaften in Entwicklungsländern ein Vermarktungsmonopol? Das Beispiel der "Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest (UCCAO)" in Kamerun, *Zeitschrift für das gesamte Genossenschaftswesen*, Bd 21, pp. 361-374.

ILLY (H.F), 1973. - Savings and Credit System of the Bamiléké in Cameroun: A study of the internal Financing of Development, pp. 293-314 in: VOSS (J.) ed., *Development Policy in Africa*, Bonn, Publications of the Research Institute of Friedich-Ebert Stitung.

LABOURET (H.), 1935. - Les populations dites Bamiléké, *Togo-Cameroun*, pp. 135-156.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 1973. - Pays bamiléké, les problèmes fonciers, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, Paris, Vol XXVII, n° 1322, p. 18.

MARGUERAT (Y.), 1983. - Des montagnards entrepreneurs: les Bamiléké du Cameroun, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 92, XXIII-4, pp. 495-504.

MORIN (S.), 1979. - Evolution récente et actuelle des milieux naturels au Cameroun central et occidental, SEPANRIT, Bull. de liaison, Bordeaux, n° 10, pp. 211-235 (communication au colloque SEPANRIT de St.Denis de la Réunion, 7-12/04/1979, 41 p. multigr.)

MORIN (S.), 1981 - Les paysages des Hautes Terres de l'Ouest et leur perception par l'imagerie (satellite) Landsat. *Revue de Géographie du Cameroun*, Yaoundé, Vol II, n° 2, pp. 149-162.

MORIN (S.), 1985. - Le volcanisme des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun, essai de synthèse, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Paris, n° 2, pp. 135-139.

MORIN (S.), 1988. - Les dissymétries fondamentales des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun et leur conséquences sur l'occupation humaine: l'exemple des monts Bambouto, pp. 35-56, in : SEPANRIT ed. *L'homme et la montagne tropicale*, (9° colloque SEPANRIT, Yaoundé, 32/3-13/4/1983), Bordeaux, SEPANRIT/ univiversité de Bordeaux III, 222 p.

MORIN (S.), 1994. - Colonisation agraire, espaces pastoraux et dégradation de smilieux dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun, *Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, Vol XXXXVII, n° 185, janvier-mars 1994, pp. 96-121.

MORIN (S.), 1994. - Le café dans l'Ouest-Cameroun, de la culture de rente au révélateur de la crise sociale, pp. 193-223, in : TULET (J-Ch.), CHARLERY (B.) et PILLEBOUE (J.), *Paysanneries du café des hautes terres tropicales.* Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, 368 p.

MIAFFO (D.) et WARNIER (J.P.), 1993. - Accumulation et éthos de la notabilité chez les Bamiléké, in: GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun.* Paris, KARTHALA, Coll. Hommes et Sociétés, pp. 34-69.

MOUAFO (D.), 1994. - Crise et célébrations sociales : les funérailles en pays bamiléké, in : G. COURADE dir. sc., *Le village Camerounais à l'heure de la crise.* Paris, KARTHALA, Coll. Economie et développement, pp. 236-245.

NGWE (E.), 1991. - Marginalisation socio-économique : facteur endogène de l'émigration rurale ? Le cas de l'Ouest et de l'Extrême-Nord, in : ORSTOM, QUESNEL (A.) et VIMARD (P.) eds., *Migration, Changements sociaux et développement,* Paris, ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, pp. 89-102.

OLIVRY (J.C.), 1976. - Régimes hydrologiques en pays bamiléké (Cameroun), *Cahiers ORSTOM, série Hydrologie,* Paris, Vol XIII, n° 1, pp. 37-71.

OUDEN Den (J.H.B.), 1980. - Incorporation and changes in the composite household: the effects of coffee introduction annd food crop commercialisation in two Bamiléké chiefdoms, Cameroon, pp. 41-67, in: PRESVELOU (C.), SPIJKERS-ZWART (S.) eds., *The Household, Women and Agricultural Development.* Wageningen, Université agronomique, H. Veenman & Zonen B.V.

OUDEN Den (J.H.B.), 1981. - Changes in land Tenure and Land use in a Bamiléké chiefdom, Cameroun, 1900-1980 : an Historical analysis of chenges in control over people, land and production, pp. 171-262, in: *Essays in Rural Sociology,* in honour of R.A.J. van lier, Wageningen, Université agronomique.

OUDEN Den (J.H.B.), 1987. - In search of personal mobility:changing interpersonal relations in two Bamiléké cheifdoms, Cameroon, *Africa* (Journal of the International African Institute), vol 57, n° 1, pp. 3-27.

OUDEN Den (J.H.B.), 1989. - Stagnation et dynamisme. Morcellement de la terre et exode rural dans deux chefferies bamiléké, pp. 647-695, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.), *Contributions au colloque sur l'économie politique du Cameroun* (Leiden, juin 1988), Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

PORTERES (R.), 1946. - Climat et végétation sur la chaîne des Bamboutos, *Bulletin de la Société Botanique de France,* tome 93, pp. 352-360.

PORTERES (R.), 1948. - Esquisse géologique et agro-pédologique des Hauts Plateaux de Dschang-Foumban au Cameroun français, *Agronomie Tropicale,* n° 3-4, pp. 157-173.

POUMAILLOU (P.), COURRET et al. sous la direction de, 1963. - *Inspection fédérale de l'Ouest. La relance économique et les perspectives de développement.* Paris, Ministère de la Coopération, 2 vol., 59 + 416 p. + atlas.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1976. - La structure parentale dans une chefferie du Ndé au Cameroun, *Journal des Africanistes,* Vol VII, n° 1-2, pp. 95-106.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1981. - Quelques données historiques sur la chefferie Bangwa (Bamiléké oriental), pp. 393-400, in : TARDITS (C.) ed., *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS n° 551, 24-28/09/1973), vol.2.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1985. - IV. Symbolique et identité. Les relations entre les générations dans une chefferie bamiléké, pp. 317-330, in: ABELES (M.) et COLLARD (C.), *Age, pouvoir et société en Afrique Noire.* Paris, KARTHALA/Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (M.L.), 1985. - Paroles d'hommes, images de femmes, pp. 357-367, in : BARBIER (J.C.) eds., *Femmes du Cameroun : mères pacifiques, femmes rebelles.* Paris, ORSTOM/KARTHALA, 402 p.

PRAQUIN (J.Y.), MARCHAND (D.), 1970. - Premiers résultats des recherches maraîchères dans les zones d'altitude de l'Ouest Cameroun, *Agronomie Tropicale,* août 1970, pp. 660-681.

ROWLANDS (M.), 1989. - The material culture of success : households and compsumption in Bamenda, pp. 503-523, in : GESCHIERE (P.) et KONINGS (P.) eds. *Colloque sur l'économie politique du Cameroun - perspectives historiques (Leiden, juin 1988).* Leiden, African Studies Centre, Research Reports n° 35, 2 tomes, 831 p.

ROWLANDS (M.), 1993. - Accumulation and the Cultural Politics of Identity in the Grassfields, pp. 71-97, in : GESHIERE (P.), KONINGS (P.) dir sc., 1993. - *Itinéraires d'accumulation au Cameroun.* Paris, KARTHALA/Leyde - Centre d'Etudes Africaines, Coll. Hommes et Sociétés, 393 p.

SANMARCO (L.), 1945. - Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun, *Annales de géographie,* Paris, Vol LIII-LIV, pp. 223-224.

SIEFFERMANN (G.), 1973. - *Les sols de quelques régions volcaniques du Cameroun: variations pédologiques et minéralogiques du milieu équatorial au milieu tropical.* Paris, ORSTOM, 183 p.

SOEN (D.), COMARMOND (P. de), 1971/2. - Savings associations among the Bamiléké : Traditional and modern Cooperation in Southwest Cameroon, *Journal de la Société des Africanistes*, Vol XLI, n° 2, pp. 189-201.

SUCHEL (J.B.), 1989. - Les privilèges climatiques du pays bamiléké, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Vol XLII, n° 165, pp. 29-52.

TARDITS (C.), 1960. - Contribution à l'étude des populations bamiléké de l'Ouest Cameroun, Paris, Berger-Levrault, Coll. L'homme d' Outre-Mer, nouvelle série n° 4, 137 p.

TARDITS (C.), 1978. - L'implantation des populations de l'Ouest-Cameroun, pp. 475-484, in: TARDITS (C.) ed. *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS n°551, 24-28/09/1973) , vol.2.

TCHAWA (P.), 1993. - La dégradation des sols dans le Bamiléké méridional, conditions naturelles et facteurs anthropiques, *Cahiers d'Outre-Mer*, Vol XXXXVI, n° 181, janvier-mars 1993, pp. 75-104.

TCHAMANBE DJINE (L.), 1993/1994; - Le "flash-cash" et les MC^2 : innovations financière au Cameroun, Paris, Epargne Sans Frontière, *Techniques Financières et Développement*, n° 33, décembre 1993/janvier 1994, pp. 61-65.

TSALEFAC (M.), 1994. - Sécheresse, déforestation et érosion sur les montagnes de l'Ouest du Cameroun, *Cahiers d'Outre-Mer*, Vol XXXXVII, n° 185, janvier-mars 1994, pp. 103-122.

WARNIER (J.P.), 1982. - Education traditionnelle et dynamisme bamiléké, pp. 249-271, in : SANTERRE (R.) et MERCIER-TREMBLAY (C.) eds. *La Quête du savoir. Essais pour une anthropologie de l'éducation camerounaise.*, Montréel, Presses de l'Université de Montréal, 889 p.

WARNIER (J.P.), 1984. - Histoire du peuplement et génèse des paysages dans l'Ouest Camerounais, *Journal of African History*, Vol XXV, n° 4, pp. 395-410, 1 carte.

WEULERSSE (J.), 1931. - Un exemple d'adaptation à la vie tropicale : la tribu des Bamilékés (Cameroun), pp. 501-505, in : tome III. *Comptes-rendus du Congrés International de géographie.*

WILHELM (H.), 1981. - Le commerce pré-colonial de l'Ouest (Plateau Bamiléké, Grassfields, région bamoun et Bafia), pp. 485-501, 9 cartes, in : TARDITS (C.) eds., *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun.* Paris, CNRS (colloque CNRS n° 551, 24-28/09/1973), vol.2.

3) LITTERATURE GRISE NON PUBLIEE :

BANQUE MONDIALE, département des projets, bureau régional Afrique de l'Ouest, 1984. - *Rapport d'évaluation Cameroun: Deuxième projet de développement rural de la province de l'Ouest,* Washington, BIRD, rapport n° 4177-CM, 72 p.

BARBIER (J.C.), 1971. - *Les villages pionniers de l'opération Yabassi-Bafang.Aspects sociologiques de l'immigration bamiléké en zone de forêt dans le département du Nkam (Cameroun).* Yaoundé, ORSTOM, 303p. multigr.

BARBIER (J-C.), 1977. - Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké, pp. 2-32, in: BARBIER (J.C.), NCHOJI NKWI (P.), eds., *Travaux et Documents de l'Institut des Sciences Humaines.* Yaoundé, ONAREST, Centre des Sciences Economiques et Sociales, n° 7, 32 + 27 p. multigr.

BAZILE (I.), 1990. - *Application d'une méthode d'analyse socio-économique régionale en pays bamiléké.* mémoire ESAT, CNEARC/Centre Universitaire de Dschang.

BEAUFILS (M.), 1966. - *La vie rurale des Bamiléké.* Aix en Provence, Université d'Aix-en-Provence, mémoire de maîtrise, 165p. + annexes multigr.

BRENNER (G. A.), FOUDA (H.) et TOULOUSE (J-M.), 1990. - Les entrepreneurs bamiléké de Douala et leur entreprise, Paris, Réseau thématique "Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne", UREF/AUPELF, Note de Recherche n° 90, 20 p.

CAPOT REY (P.), AUDEBERT (D.), OTABELA (P.), 1966. - *Enquête sur les cultures vivrières dans l'Ouest du Cameroun Oriental.* Yaoundé, MINPLAN-IRAT/ Secrétariat au développement rural/direction de l'Agriculture (Etudes et Programmes), n.p. 87 p. multigr.

CAPOT REY (P.), MAHDAVI(G.), AUDEBERT (D.), 1968. - *Les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental.* Yaoundé, Secrétariat d'Etat au développement Rural (SEDR), Service des Etudes et des Programmes de la Direction de l'Agriculture, 69 p. multigr.

COURADE (G.), GRANGERET-OWONA (I.) et JANIN (P.), 1994. - Intensification et intrants sous ajustement structurel : le devenir d'une agriculture familiale intensive en Afrique sub-Saharienne, communication présentée au Colloque Recherche pour une agriculture viable à long terme, organisé par l'Académie d'Agriculture de France et l'ORSTOM - 19 Octobre (Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Paris), 15 p.

CHAMPAUD (J.), 1975. - *Croissance démographique et migrations au Cameroun.* Washington, Banque Mondiale (Mission économique Cameroun, avril 1975), 125 p. multigr.

DONGMO (D.), 1985. - *Les culture maraichères dans la province de l'Ouest: production et commercialisation.* Yaoundé, Université (FLSH) département de géographie, Thèse de 3° cycle, 346 p. multigr.

DONGMO (J.L.), 1971. - *L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest Cameroun).* Lille, FSLH, Thèse de 3° cycle, 200 + XI p. multigr + atlas de 21 cartes.

DUCRET (G.), GRANGERET (I.), 1986. - *Quelques aspects des systèmes de culture en pays bamiléké.* Dschang, CUDS-départementd'agriculture, MRE-CODEV (Paris), Opération Bafou 1, 33 p. + annexes multigr.

DUCRET (G.), FOTSING (J.M.), GRANGERET (I.), MOGAVERO (J.P.), SCHAFER (J.L.), 1987. - *Premier rapport sur le zonage de la chefferie "Bafou".* Dschang, Centre Universitaire de Dschang, Opération "Bafou", 63 p. multigr.

FOTSO (E.), 1991. - Réactions des producteurs à l'évolution des prix des cultures d'exportation: cas des arabiculteurs de Bandjoun (département de la Mifi), Dschang, centre Universitaire (INADER), mémoire d'ingénieur agronome, juin 1991, 89 p. multigr.

GAUTIER (D.), 1989. - Connaissances et pratiques agro-forestières d'une communauté rurale: exemple de la chefferie bafou (Ouest Cameroun), Montpellier/Dschang, CNEARC/ENGREF/ENSAM, Centre Universitaire de Dschang (opération Bafou), Mémoire d'agronomie tropicale, 57 p. + 6 annexes multigr.

GHOMSI (E.), 1972. - *Les Bamilékés du Cameroun. Essai d'étude historique des origines à 1920.* Paris, Thèse de 3° cycle, 2 vol., 304 + 140 p. d'annexes.

GRANGERET-OWONA (I.) et JANIN (P.)/Projet OCISCA, 1991. - *Les planteurs de café et la crise à Bafou en 1991 (Observatoire de l'Ouest du Cameroun).* Rapport d'étape phase 1, Yaoundé, Projet OCISCA (CUDs-ISH-ORSTOM), octobre 1991, 26 p. multigr.

GRANGERET-OWONA (I.)/Projet OCISCA, 1993. - Bafou 1993 : renforcement des inégalités et menaces sur la fertilité des sols. Rapport d'étape phase 1, Projet OCISCA (Université de Dschang-ORSTOM), juillet 1993, 16 p.

GUIMAPI (C.C.), 1990. - De la ville au village: le cas de Bafou des Hauts plateaux de l'Ouest Cameroun, Yaoundé, Université (FLSH), département de sociologie, 94 p.

HATCHEU TCHAWE (E.), 1993. - *Une évaluation socio-économique et écologique du volet aménagement des bas-fonds du Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest : cas des bas-fonds de Batsingla et de Fokamezo.* Université de Dschang/Projet OCISCA, Mémoire de maîtrise en géographie, novembre 1993, 80p.

JANIN (P.), 1993. - Le modèle agricole bamiléké aux prises avec la crise, exposé présenté à la conférence-débat (INADER-INC-ORSTOM/GP MSA) sur "Les Observatoires Ruraux du Projet OCISCA" (13 Décembre 1993), Paris, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 9 p. multigr., décembre 1993.

KANDEM (A.), 1965. - *Le régime traditionnel de la chefferie en pays Bamiléké. Evolution.* Grenoble, Université de Grenoble (Institut d'Etudes Sociales), DES, 201p. multigr.

KLEITZ (G.), 1988. - *Les systèmes de culture en pays bamiléké (Ouest Cameroun), exemple de la chefferie Bafou,* Mémoire ESAT 2, Montpellier.

Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987. - *Recensement Agricole 1984. Secteur traditionnel. Résultats de la Province de l'Ouest.* Yaoundé, Octobre 1987, 130 p.

MOGAVERO (J.P.), 1986. - *Typologie de structure des exploitations agricoles de la chefferie de Bafou.* Dschang, CUDs, département d'économie rurale/ MRE-CODEV (Paris), opération Bafou 1, 16 p + 2 annexes, multigr.

MORIN (S.), 1989. - *Hautes terres et bassins de l'Ouest-Cameroun.* Bordeaux, Université de Bordeaux III, Thèse d'Etat, 2 vol. 1190 p. multigr. + 1 atlas de 45 cartes + 17 pl.HT.

MULLER (J.P.), 1974. - *Aptitudes culturales des sols de l'Ouest Cameroun: notice - établissement et structure des cartes.* Yaoundé, ORSTOM, 90 p. multigr.

NANKO (G.L.), 1973. - *La plaine des Mbos. Etude géographique.* Yaoundé, Université de Yaoundé, FLSH (département de géographie), DES, 161 p. multigr.

NDOUMBE MANGA (S.), N'SANGOU (A.), 1981. - *Etude agro-socio-économique de la plaine des Mbo: aspects démographique et sociologiques, structures des exploitations agricoles.* Yaoundé, DGRST, CRESS/CRED, Travaux et Documents de l'Institut des Sciences Humaines, n° 26. 95 p. multigr.

NGOUFO (R.), 1988. - *Les Monts Bambouto: environnement et utilisation de l'espace.* Yaoundé, Université de Yaoundé (FLSH), département de géographie, Thèse de 3° cycle), 2 vol. 349 p. multigr.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1975. - *Bangwa, la parenté et la famille dans une chefferie bamiléké du Ndé.* Strasbourg, Université Louis Pasteur, thèse de 3° cycle (anthropologie sociale).

Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1981. - *Enquête de base sur la zone du Projet Hauts Plateaux de l'Ouest (avril 1980-mars 1981).* Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, 215 p. multigr.

Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1989. - *Rapport Bas-fonds.* Bafoussam, MINAGRI/Délégation provinciale/cellule de suivi-évaluation, décembre 1989, 28 p. multigr.

SANGUE (J.), 1966 - *Les institutions traditionnelles et les mouvements associatifs dans la vie économique bamiléké.* Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, mémoire EPHE, 193 p. dactyl.

TCHAWA (P.), 1991. - *Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des hauts plateaux de l'Ouest - Cameroun.* Bordeaux, Université de Bordeaux III - CEGET, Thèse de Doctorat de Géographie physique appliquée, 397 p. multigr.

TSALEFAC (M.), 1984. - *L'ambiance climatique des Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun.* Yaoundé, Université de Yaoundé (FLSH), département de géographie, thèse de 3° cycle, 408 p. multigr.

VALET (S.) 1967. - *Principes d'organisation des régions naturelles en strates homogènes et son application à l'Ouest Cameroun.* Dschang, IRAT, 36 p. multigr.

COTE-D'IVOIRE

AFFOU YAPI (S.), 1979. - *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique akyé.* Abidjan, ORSTOM, 371 p.

AFFOU YAPI (S.), 1980. - *Un secteur de la soumission formelle : la plantation villageoise.* Abidjan, Centre ORSTOM du Petit Bassam.

AFFOU YAPI (S.), 1982. - Le Changement technologique dans les grandes plantations villageoises est-il pour demain?, Paris, *Economie Rurale*, n° 147-148, pp. 123-125.

AFFOU YAPI (S.), 1983. - *Les planteurs absentéistes face au développement de la production cacaoyère et caféière.* Paris, ORSTOM, 71p.

AFFOU YAPI (S.), 1986. - La réalité du salariat dans les plantations villageoises du sud-est ivoirien, *Politique Africaine*, n° 24, pp. 41-53.

AFFOU YAPI (S.), 1987. - *Les planteurs absentéistes de Côte-d'Ivoire.* ORSTOM, Collection Travaux et Documents n° 210, 95 p.

ANTOINE (P.) et GUILLAUME (A.), 1986. - Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés, in : *Les familles d'aujourd'hui.* Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n° 2, Paris, AIDELF, PP. 289-297.

ARNOLD (P.), 1983 - *Emergence et structure d'une paysannerie africaine. Les planteurs baoulé de Bocanda et Daoukro (Côte d'Ivoire)*. Genève, Université, Thèse, 2 tomes, 615 p. multigr.

BIARNES (A.), COLIN (J-Ph.), 1988. - Production vivrière et accès à la terre dans un village de basse Côte d'Ivoire, pp. 455-470, in : ORSTOM, *Systèmes de production agricole en Afrique tropicale*, Paris, Cahiers des Sciences Humaines, Vol X XIII, n° 3-4.

BIO SAWE (I.), 1982 - *Etude socio-économique du Moronou : les villages d'Assi à partir de la culture du café et du cacao (1920-1957)*. Abidjan, UNCI, mémoire, 186 p. multigr.

CHALEARD, 1979 - *Structures agraires et économie de plantation chez les Abe (Côte d'Ivoire)*. Paris, Université de Paris X-Nanterre, Thèse de 3° cycle, 2 vol., 529 p.

CHAUVEAU (J-P.), 1979. - Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo, in : *Note sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud, Côte d'Ivoire)*. Paris, ORSTOM, Collection Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 104, 227 p.

CHAUVEAU (J-P.), 1979. - Occupation spatiale et histoire économique et sociale du baoulé, in: *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale* - Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 Décembre 1978), Paris, ORSTOM, Collection Mémoires n° 89, pp. 45-51.

CHAUVEAU (J-P.), 1979. - Economie de plantation et "nouveaux milieux sociaux" : Essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé, Paris, ORSTOM, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol XVI, n° 1-2, pp. 59-82.

CHAUVEAU (J-P.), 1979. - Les formes togolaises et ivoiriennes d'économie de plantation (café, cacao)- Eléments pour une comparaison, in : *Deux notes sur l'économie de plantation dans le Sud-Ouest du Togo*. Lomé, ORSTOM-Université du Bénin, pp. 2-13.

CHAUVEAU (J-P.), 1982. - L'image de l'agriculture baule (Côte-d'Ivoire) et les "développeurs": "référent" précolonial et réalités historiques, Paris, *Economie Rurale*, n° 147-148, pp. 95-101.

CHAUVEAU (J-P.), 1985. - L'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère en Côte d'Ivoire : les leçons de l'histoire, Montpellier, CIRAD/DSA, *Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 8, pp. 46-49.

CHAUVEAU (J-P.) et DOZON, 1985. - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'ivoire, Paris, ORSTOM, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol XXI, n° 1, pp. 63-80.

CHAUVEAU (J.P) et RICHARD (J.), BENOIT-CATIN (M.), 1975. - *Apports et limites de l'analyse des exploitations agricoles en économie de plantations villageoises. Essai de confrontation interdisciplinaire (pays gban, Côte-d'Ivoire)*. Abidjan, Centre ORSTOM du Petit Bassam, ORSTOM, 54 p.

CHAUVEAU (J.P) et RICHARD (J.), 1976. - Une périphérie recentrée : A propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire, Paris, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol XVII (4), n° 68, pp. 485-524.

CHAUVEAU (J.P) et RICHARD (J.), 1983. - *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'Etat : Petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, Paris, ORSTOM-Maison des Sciences de l'Homme, n° 19, 119 p.

CIRES-GERDAT-IGT-ORSTOM, 1978. - *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*. Abidjan, 100 p.

COLIN (J-Ph.), 1990. - *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*. Paris, ORSTOM, Coll. A travers champs, 284 p.

DOZON (J-P.), 1977. - Reproduction et transformation d'une société rurale africaine : le cas des Bété de Gagnoa, in : ORSTOM, *Essais sur la reproduction des formations sociales dominées.* Paris, ORSTOM, Collection Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 64, pp. 15-24.

DOZON (J-P.), 1978. - Economie marchande et structures sociales : le cas des Bété de Côte d'Ivoire, *Cahiers d'Etudes Africaines,* Vol XVII (4), n° 68, pp. 463-483.

DOZON (J-P.), 1981. - Les métamorphoses d'un "double" villageois, Paris, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol XXI (1-3), n° 81-83, pp. 389-403.

DOZON (J-P.), 1981. - *Ethnicité et histoire : productions et métamorphoses sociales chez les Bété de Côte d'Ivoire.* Paris, EHESS, Thèse de 3° cycle, 2 vol., multigr.

DOZON (J-P.), 1982. - Epistémologie du "foncier" dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, pp. 56-60, in : LE BRIS (E.), LE ROY (E.), LEIMDORFER (F.) eds, *Enjeux fonciers en Afrique Noire.* Paris, ORSTOM-KARTHALA, 425 p.

ETIENNE (P.), 1968. - Les aspects ostentatoires du système économique baoulé, *Economie et Sociétés*, Vol II, n° 4, pp. 793-817.

FARGUES (P.), 1986. - Mobilité du travail et croissance d'une économie agricole : La Côte-d'Ivoire, Paris, *Revue Tiers Monde*, Tome XXVII, n° 105, pp. 195-211.

FAUSSEY-DOMALAIN (C.) et VIMARD (P.), 1991,. - Agriculture de rente et démographie dans le sud-est ivoirien, Paris, Revue Tiers-Monde, T. XXXII, n° 125, janvier-mars 1991, pp. 93-114.

FOUCHER (J.F.), 1983. - Planteurs de café et saturation foncière dans le Sud-Est ivoirien, *Cahiers Ivoiriens de la Recherche Economique et Sociale (CIRES)*, Abidjan, n° 33-34, pp. 1-57.

GASTELLU (J-M.), 1980. - *Une économie du trésor: les grands planteurs du Moronou.* Paris, ORSTOM, Collection Travaux et Documents microfichés n° 22, 4 tomes, 83 p., 134 p., 119 p., 168 p.

GASTELLU (J-M.), 1985 - Petit traité de la matrilinéarité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest, Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol XXI, n° 4, pp. 413-432.

GASTELLU (J-M.), 1985 - Black Yeomen, *Journal des Africanistes,* n° 55 (1-2), pp. 205-217.

GASTELLU (J-M.), 1987 - L'Etat et les grands planteurs du Moronou, pp. 58-61, in : CIRAD, *Etats, Développement, Paysans.* Actes du VI° Séminaire d'Economie Rurale CIRAD-MESRU (Septembre 1985), Montpellier, CIRAD, 272 p.

GASTELLU (J-M.), 1989. - *Riches paysans de Côte d'Ivoire.* Paris, KARTHALA , 178 p.

GASTELLU (J-M.) et AFFOU YAPI (S.), 1981. - Ou situer les grands planteurs villageois?, *Cahiers Ivoiriens de la Recherche Economique et Sociale (CIRES),* n° 30, pp. 31-49.

GASTELLU (J-M.) et AFFOU YAPI (S.), 1982. - La bourgeoisie de planteurs : un mythe à décomposer, pp. 149-180, in : FAURE (Y.A) et MEDARD (J-F.) eds. *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire.* Paris, KARTHALA.

(de) LA VAISSIERE (P.), 1977. - Typologie des exploitations paysannes de caféiers et de cacaoyers de Côte-d'Ivoire, Paris, *Café Cacao Thé,* Vol XXI, n° 4, pp. 273-287.

(de) LA VAISSIERE (P.), 1978. - Typologie selon l'âge et l'origine des chefs d'exploitation paysannes du sud de la Côte-d'Ivoire, Abidjan, *Cahiers Ivoiriens de la Recherche Economique et Sociale (CIRES)*, n° 18, pp. 77-108.

(de) LA VAISSIERE (P.), 1978. - Stratégie pionnière et stratégie d'intensification s'opposent. Le cas de la forêt des Tos, in : Colloque CIRES, *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*. Abidjan, 9 p.

(de) LA VAISSIERE (P.), 1982. - Evolution structurelle 1965-1975 de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire: croissance sans changements techniques?, Paris, *Economie Rurale*, n° 147-148, pp. 102-110.

LENA (P.), 1978. - Economie de plantation et consommation d'espace dans la région du sud-ouest ivoirien, in : *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*. Abidjan, CIRES-GERDAT-IGT-ORSTOM.

LE PAPE (M.), VIDAL (C.), 1987. - L'école à tout prix, stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 70 : *Pouvoirs d'école 2*, Paris, Ed. deMinuit, pp. 64-73.

LESOURD (M.), 1987. - Planteurs de cacao, sociétés d'Etat et aménagement du Sud-Ouest ivoirien : l'exemple de la colonisation agricole baoulé, pp. 166-175, in : CIRAD, *Etats, Développement, Paysans*. Actes du colloque CIRAD-MESRU de Septembre 1985, Montpellier, CIRAD, 272 p.

LESOURD (M.), 1988. - La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation: l'exemple du système de production baoulé (Côte-d'Ivoire forestière), Paris, ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol XXIV, n° 1, pp. 73-97.

M'BRA EKANZA (S.P.) 1987. - La politique de relance dans la Côte-d'Ivoire coloniale en crise 1931-1939, pp. 46-56, in : CIRAD, *Etats, Développement, Paysans*. Actes du VI° séminaire d'Economie rurale CIRAD-MESRU (Septembre 1985), Montpellier, CIRAD, 272 p.

PRADY (B.), 1983. - *Immigration et économie de plantation dans la région de Vavoua (Côte d'Ivoire)*. Paris, ORSTOM, Collection Travaux et Documents microfichés n° 15, Université de Paris X-Nanterre, Thèse de 3° cycle, 140 p.

RAYMOND et RUF (T.), 1987. - *Etats, Développement, Paysans*. Actes du VI° Séminaire d'Economie Rurale (Septembre 1985), Montpellier, CIRAD, 272 p.

RUF (F.), 1979. - Travail et stratification sociale en économie de plantation - A propos du dynamisme allogène en pays oubi, Abidjan, *Cahiers Ivoiriens de Recherche Economique et Sociale (CIRES)*, n° 23, pp. 47-88.

RUF (F.), 1980. - Techniques culturales et productivité du travail en économie de plantation du Centre-Ouest ivoirien, Abidjan, *Cahiers Ivoiriens de la Recherche Economique et Sociale (CIRES)*, 4 p.

RUF (F.), 1981. - Le déterminisme des prix sur les systèmes de production en économie de plantation ivoirienne. Pour un rééquilibrage des prix du café et du cacao, Abidjan, *Cahiers Ivoiriens de la Recherche Economique et Sociale (CIRES)*, n° 28, pp. 89-114.

RUF (F.), 1982. - Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte-d'Ivoire. Quelques éléments d'analyse et signes d'évolution technique, Paris, *Economie Rurale*, n° 147-148, pp. 111-119.

RUF (F.), 1984. - Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne? I- Histoire, systèmes de production et ploitique agricole, Paris, *L'Agronomie Tropicale*, Vol XXXIX, n° 4, pp. 367-382.

RUF (F.), 1985. - Structures paysannes hétérogènes : réponses aux prix diversifiés,. Cas du riz et du cacao en Côte d'Ivoire, Montpellier, CIRAD/DSA, *Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 8, pp. 6-9.

RUF (F.), 1985. - Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne? II- Quels programmes, pour quelles exploitatins?, Paris, *L'Agronomie Tropicale*, Vol XXXX, n° 4, pp. 44-53.

RUF (F.), 1987. - Politiques et encadrement agricole : partages des tâches en Côte-d'Ivoire, pp. 14-27, in : CIRAD, *Etats, Développement, Paysans.* Actes du colloque CIRAD-MESRU de Septembre 1985, Montpellier, CIRAD, 272 p.

RUF (F.), 1987. - Différenciations sociales et encadrement agricole : l'exemple du Centre-Ouest ivoirien, pp. 77-92, in : ORSTOM, *Colloque international sur l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales.* Paris, ORSTOM.

RUF (F.), 1988. - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne,* Thèse de doctorat d'Etat en géographie, Université de Paris X-Nanterre, Paris X et Montpellier, CIRAD-DSA, 6 tomes, 950 p.

RUF (F.), LEPLAIDEUR (A.), 1981. - Quelques éléments sur l'évolution historique des économies de plantation en zone forestière, *Cahiers Ivoiriens de Recherche Economique et Sociale (CIRES),* n° 30, pp. 51-62. voir également L'Agronomie Tropicale, 1983 - n° 2, pp. 149-153.

RUF (F.), BENOIT-CATTIN (M.), 1984 - Diagnostics techniques, analyses socio-économiques et propositions d'interventions de développement, in : Diagnostic sur le fonctionnement des systèmes agraires, *Les Cahiers de la recherche-Développement,* Montpellier, CIRAD/DSA, n° 3-4, p. 51-56.

RUF (F.) et RUF (T.), 1989 - Le café et les risques de l'intensification : Cas de la Côte d'Ivoire et du Togo, pp. 489-517, in : ELDIN (M.), MILLEVILLE (P.) eds, *Le risque en agriculture.* Paris, ORSTOM, Collection à travers champs.

RUF (F.), STESSELS (L.), 1986 - *Prix au producteur, coût des facteurs de production et intensification sur café. Réflexions sur quelques approches et leurs hypothèses implicites.* Abidjan, Banque Mondiale, 37 p.

SCHWARTZ (A.), 1979 - Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Est ivoirien: l'exemple du canton bakwé dans la sous-préfecture de Soubré, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* Vol XVI, n° 1-2, pp. 83-101.

TERPEND (M-N.), 1981 - *La filière café. Document n° 1 Production et commercialisation du café en Côte d'Ivoire.* Paris, Les dossiers Faim et Développement, Faim et Développement, 108 p.

VIMARD (P.), GUILLAUME (A.), 1991. - Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire, in : QUESNEL (A.) et VIMARD (P.) eds., *Migration, changements sociaux et développement.* Paris, ORTSOM, Coll. Colloques et Séminaires, pp. 243-260.

WEEKLES-VAGLIANI (W.), 1991. - Variables socioculturelles et ajustement : remise en question des idées reçues, Paris, *Revue Tiers Monde,* T. XXXII, n° 126, avril-juin 1991, pp. 303- 315.

WEISKEL (T.C.), 1976 - L'histoire socio-économique des peuples baule, Paris, *Cahiers d'Etudes Africaines,* Vol XVI (Cahiers 1-2), n° 61-62, pp. 357-395.

WEISKEL (T.C.), 1978 - The precolonial baule : A reconstruction, Paris, *Cahiers d'Etudes Africaines.* Vol XVIII (Cahiers 4), n° 72, pp. 503-560.

ZELENSKY (V.), 1955 - Le cadastre des plantations caféières et cacaoyères en Côte-d'Ivoire, Paris, *L'Agronomie Tropicale,* Vol X, pp. 551-578.

GHANA / NIGERIA

ADDO (N.O.), 1974. - Some employment and labour conditions on Ghana's cocoa farms, in : KOTEY (R.), OKALI (C.) et ROURKE (B.E Legon) eds., *Economics of cocoa production and marketing*. ISSER (Institute of Statistical, Social and Economic Research), University of Ghana, Legon, Accra, 547 p.

ARHIN (K.), 1977-1978. - The Economic and Social Significance of Rubber Production and Exchange on the Gold and Ivory Coasts, 1880-1900, Paris, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol XX, Cahiers 1-2, pp. 49-62.

AUSTIN (G.), 1993. - The Political Economy of Small and Big Farmers in Ghanaian Cacao Cultivation, C. 1890-1992, Conference on *Cocoa Production and Economic Development in the 19th and 20 th Centuries* (125th-17th September 1993), London School of Economics (LSE)-School of Oriental and African Studies (SOAS), London, 31 p. (mimeo).

BATEMAN (M. J.) and al., 1990. - *Ghana's Cocoa Pricing policy.* The World Bank, Washington D.C., Working Papers, juin 1990, 196 p.

BECKMAN (B.), 1976. - *Organising the Farmers. Cocoa Politics and National Development in Ghana.* Uppsala, The Scandinavian Institue of African Studies, 299 p.

BEQUELE (Assefa), 1983. - Stagnation and Inequality in Ghana, in : GHAI (D.) et RADWAN (S.) eds., *Agrarian Policy and Rural Poverty in Africa*. Genève, International Labour Office (BIT), pp. 219-247.

BERRY (S.), 1972. - *Migrant Farmers and Land Tenure in the Nigerian Cocoa Belt.* University of Wisconsin-Madison, 25 p.

BERRY (S.), 1985. - *Fathers work for their sons. Accumulation, Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community.* University of California Press, Berkeley.

BHATTACHARYA (C. G.) and POTAKEY (P. N.), 1969. - *A Study of Cocoa Farming and Cocoa Farmers in the Eastern Region of Ghana Using an Integrated Household Survey*. ISSER (Institute of Statistical, Social and Economic Research), University of Ghana, Legon, Accra, Technical Publication Series, n ° 8, 70 p.

KOWO (E.), 1989. - The Impact of Structural Adjustment on the Agricultural Sector in Ghana. ISSER (Institute of Statistical, Social and Economic Research), University of Ghana, Legon, Accra, 88 p.

GASTELLU (J-M.), 1981-1982. - Les plantations de cacao au Ghana, Paris, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol XVIII, n° 2, pp. 225-254.

GALLETTI (R.), BALDWIN (K.D.S, DINA (I.O), 1956. - *Nigerian Cocoa Farmers.* London, Oxford University Press.

HILL (P.), 1956. - *The Gold Coast Cocoa Farmers*. London, Oxford University Press, 139 p.

HILL (P.), 1962. - Social Factors in Cocoa Farmers, in : WILLS (B.) eds., *Agriculture and Land Use in Ghana*. Oxford University Press, pp. 278-285.

HILL (P.), 1963. - *The Migrant Cocoa-Farmers of Southern Ghana. A study of rural capitalism.* Cambridge University Press, London, 256 p.

HILL (P.), 1977. - Ghanaian Capitalist Cocoa Farmers, in : KONCZACKI (Z.A) et KONCZACKI (J-M.) eds, *An Economic History of Tropical Africa - Vol 2: The Colonial Period.* London, Frank Cass, pp. 125-136.

HILL (P.), 1978. - Food Farming and migration from Fante villages, London, *Africa*, Vol XXXXVIII, n° 3, pp. 220-230.

KONINGS (P.), 1986. - *The state and rural class formation in Ghana : A comparative analysis.* Leiden, African Studies Centre, 391 p.

KWASI BOATEN, 1974. - Problems facing cocoa farmers in Manpang, an old cocoa district in Ashanti, in : KOTEY (R.), OKALI (C.) et ROURKE (B.E Legon) eds., *Economics of cocoa production and marketing.* ISSER (Institute of Statistical, Social and Economic Research), University of Ghana, Legon, Accra, 547 p.

MKELL 5G.), 1989. - *Cocoa and Chaos in Ghana.* New York, Paragon House, 284 p.

NYANTENG (V. K.), 1993. - Cocoa Production in Ghana : a Review of Policies ans Impacts, 1890-1990, Conference on *Cocoa Production and Economic Development in the 19th and 20 th Centuries* (125th-17th September 1993), London School of Economics (LSE)-School of Oriental and African Studies (SOAS), London, 38 p. (mimeo).

OKALA (C.) et MABEY (S.), 1975. - Women in Agriculture in Southern Ghana, in : Mc GILL University eds., *Manpower and Unemployment Research in Africa.* Montreal, Center for Developing Area Studies, Vol 8, n° 2, pp. 13-40.

OKALI (C.), OWUSUANSAR (M.), ROURKE (B.E), 1974. - The development pattern of large cocoa holdings in Ghana : some case studies, in : KOTEY (R.), OKALI (C.) et ROURKE (B.E Legon) eds., *Economics of cocoa production and marketing.* ISSER (Institute of Statistical, Social and Economic Research), University of Ghana, Legon, Accra, 547 p.

OKALI (C.), 1983. - *Cococa and Kinship in Ghana. The matrilineal Akan of Ghana.* London, International African Institue, Kegan Paul International Ltd, 179 p.

ROBERTSON (A;F), 1982. - Abusa : The Structural History of an Economic Contract, *The Journal of Development Studies*, London, F.CASS and C° Ltd (ed.), Vol XVIII, n° 4, pp. 447-478.

ROTHCHILD (D.) eds., 1991. - *Ghana : The Political Economy of Recovery.* London, Lynne Reinner Publishers/Boulder & London, SAIS African Studies Library, 285 p.

SEFA DEI (G. J.), 1988. - Crisis and Adaptation in a Ghanaian Forest Community, *Anthropological Quarterly,* Vol 62, n° 1, pp. 63-72.

SEFA DEI (G. J.), 1992. - The Renewal of a Ghanaian Economy, *Canadian Journal of African Studies*, Ottawa, Association Canadienne des Etudes Africaines (Ed.), Vol XXVI, n° 1, pp. 24-53.

SHALOFF (S.), 1975. - The Income Tax and the Depression: The Gold Coast Riots of 1931, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol XIV (2), n° 54, pp. 359-374.

SOUTHALL (Roger J.), 1978. - Farmers, Traders and Brokers in the Gold Coast Cocoa Economy, *Canadian Journal of African Studies*, Ottawa, Association Canadienne des Etudes Africaines (Ed.), Vol XII, n° 2, pp. 185-211.

TABATABAI (H.), 1988. - Le déclin agricole et l'approvisionnement en vivres au Ghana, Genève, BIT, *Revue Internationale du Travail*, Vol 127, n° 6, pp. 793-828.

TOGO

ANTHEAUME (B.), 1981-82. - Des hommes à la rencontre des arbres (le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo, Paris, *Cahiers ORSTOM, Série Scienses Humaines*, Vol XVIII, n° 1, pp. 47-62.

ANTHEAUME (B.), 1982. - Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café, Paris, *L'Agronomie Tropicale,* n° 147-148, pp. 120-122.

ANTHEAUME (B.), 1991. - Les planteurs-rénovateurs de cacao du Litimé (Centre-Ouest du Togo). L'innovation à march forcée, Paris, ORSTOM, *Cahiers de Sciences Humaines.*

GU-KONU (E.-Yema), 1979. - Plantations paysannes et stratégies de l'espace dans le Sud-Ouest du Togo, in : *Deux notes sur l'économie de plantation dans le Sud-Ouest du Togo.* Lomé, ORSTOM-Université du Bénin, pp. 14-35.

PONTIE (G.), RAYMOND (Cl.), RUF (T.), 1975. - *Evaluation a posteriori de la caféière et de la cacaoyère au Togo.* Paris, Ministère des Relations Extérieures, de la Coopération et du Développement, 360 p.

PONTIE (G.), RUF (T.), 1985. - L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaise, pp. 102-130, in : P. BOIRAL (P.), LANTERI (J-F.), et OLIVIER DE SARDAN (J.P.) eds., *Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire.* Paris, CIFACE-KARTHALA.

PONTIE (G.) et RUF (T.), 1987. - Développement et stratégies paysannes. L'évolution de la caféière et de la cacaoyère au Togo, pp. 86-100, in : CIRAD, *Etats, Développement, Paysans.* Actes du VI° Séminaire d'Economie Rurale CIRAD-MESRU (Septembre 1985), Montpellier, CIRAD, 272 p.

QUESNEL (A.), 1981 - *Déplacements, changements démographiques et sociaux en économie de plantation : le cas du plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo).* Paris, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne, Institut de Démographie de Paris, Thèse de 3° cycle, 400 p.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1987. - Systèmes de production et dynamiques de population en économie de plantation. Un exemple : le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo), pp. 483-503, in : ORSTOM, *Systèmes de production agricole en Afrique tropicale*, Paris,Cahiers des Sciences Humaines, Vol XXIII, mars 1988, n° 3-4.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1988. - *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo.* Paris, ORSTOM, Collection Etudes et Thèses, 480 p.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1989. - Famille plurielle en milieu rural africain. Un exemple en économie de plantation. Le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo), Paris, ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines,* Vol XXV, n° 3, pp. 339-355.

RUF (T.), 1985. - La diversité des réponses paysannes au projet de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises, Montpellier, CIRAD/DSA, *Cahiers de la Recherche-Développement,* n° 8, pp. 35-45.

TABLES

TABLE DES TABLEAUX

I° PARTIE

CHAPITRE 1

Tableau 1 : Evolution de la part du cacao dans les revenus agricoles des planteurs béti entre 1954 et 1994 24
Tableau 2 : Evolution de la part du café *Arabica* dans les revenus agricoles des planteurs bamiléké (1980 - 1993) 28
Tableau 3 : Nombre d'adoptions et d'abandons d'activités agricoles et non-agricoles entre 1970 et 1992 - 1993 dans les provinces de l'Ouest et du Centre 32
Tableau 4 : % des exploitations ayant développé au moins une culture dans un secteur d'activité agricole (1982 -1992). 33
Tableau 5 : Répartition des activités développées sur l'exploitation entre 1982 et 1992 36
Tableau 6 : % des exploitations ayant développé une activité d'élevage (1982 - 1992) 37
Tableau 7 : % des exploitations ayant développé ou abandonné une activité non-agricole (1982 - 1992). 39
Tableau 8 : Influence des variables revenu, âge et instruction sur le développement de nouvelles activités (1982 -1992). 40
Tableau 9 : Périodisation et évolution des systèmes techniques cacaoyers (1900 - 1990) 50
Tableau 10 : Les motivations socio-économiques des diversifications en cours (1982-1992) 56
Tableau 11 : Les stratégies dominantes selon chaque secteur d'activité en pays bamiléké en 1992 60
Tableau 12 : Les stratégies dominantes selon chaque secteur d'activité en pays béti en 1993 61
Tableau 13 : Les principaux secteurs d'activité des reconversions locales en 1992 - 1993 70
Tableau 14 : Des alternatives calquées sur les densités rurales (hab/km² en 1987). 70

CHAPITRE 2

Tableau 15 : Structure par âges de la superficie occupée par le café *Arabica* et le café *Robusta* dans les exploitations de la province de l'Ouest. 78
Tableau 16 : Structure par âges de la superficie occupée par le café *Arabica* dans les exploitations de la Ménoua. 78
Tableau 17 : Structure par âges de la superficie occupée par le cacao dans les exploitations de la Lékié. 80
Tableau 18 : Structure par âges de la superficie occupée par le cacao dans les exploitations de la Province du Centre 82
Tableau 19 : le vrai - faux miroir des statistiques cacaoyères en 1992 - 1993. 86
Tableau 20 : Evolution des rendements moyens du cacao dans la province du Centre de 1962 à 1993 (kg de fèves / ha). 93
Tableau 21 : Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phytosanitaires des plantations cacaoyères dans la Province du Centre. 94
Tableau 22 : Evolution des rendements du café *Arabica* dans la province de l'Ouest de 1970 à 1992 (kg de bon grain/ha). 97
Tableau 23 : Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phytosanitaires des plantations caféières dans la Province de l'Ouest (pays Bamoun exclu). 98
Tableau 24 : Evolution des comportements culturaux des cacaoculteurs en fonction des prix actualisés d'achat au producteur (1991 - 1994). 103
Tableau 25 : Les comportements potentiels des producteurs de cacaoen fonction d'une **BAISSE** du prix d'achat. 104
Tableau 26 : Les comportements potentiels des producteurs de cacao en fonction d'une **HAUSSE** du prix d'achat. 105
Tableau 27 : Revalorisation du prix d'achat au producteur de café et de cacao dans les différents pays de la zone cfa après la dévaluation du franc cfa (janvier 1994). 106

Tableau 28 : Evolution des comportements culturaux des caféiculteurs (*Arabica* et *Robusta*)

Tableau 28 : Evolution des comportements culturaux des caféiculteurs (*Arabica* et *Robusta*) en fonction des prix actualisés d'achat au producteur (1991 - 1994). 107
Tableau 29 : Taille des plantations et devenir de la culture du café *Arabica* en pays bamiléké en 1990-1991. 110
Tableau 30 : Taille des plantations et devenir de la culture du cacao en pays éton en 1990-1991. 110
Tableau 31 : Taille des plantations et devenir de la culture du cacao en pays béti en 1992-1993. 111
Tableau 32 : Rentabilités moyennes comparées de la cacaoculture et de l'arabiculture en 1992 et 1993. 113
Tableau 33 : Structure des coûts des filières cacao et café *Arabica* en 1992 (en Ffcfa/kg). 115
Tableau 34 : Une stratégie active de préservation du capital cacaoyer dans le pays béti en 1992 / 1993. 118
Tableau 35 : Une stratégie dominante de minimisation des investissements sur caféier dans le pays bamiléké en 1991 - 1992. 121

CHAPITRE 3
Tableau 36 : Durée de la jachère selon la densité rurale des arrondissements ruraux béti en 1993. 133
Tableau 37 : Durée de la jachère selon la densité rurale des chefferies en 1992. 134
Tableau 38 : Variation de la durée de la jachère selon le type de culture et la position de la parcelle le long du versant dans le Bamiléké Méridional. 135
Tableau 39 : Taille moyenne du cheptel dans les exploitations productrices de la Province de l'Ouest (nombre d'unités - Département du Noun exclu). 139
Tableau 40 : Taille moyenne du cheptel dans les exploitations productrices de la Province du Centre (nombre d'unités - département du Mbam exclu). 140
Tableau 41 : Proportion d'exploitations agricoles de la province de l'Ouest pratiquant l'élevage (département du Noun exclu sauf précision). 141
Tableau 42 : Proportion d'exploitations agricoles de la province du Centre pratiquant l'élevage. 143
Tableau 43 : Types de fertilisation en pays bamiléké (1965 - 1992). 144
Tableau 44 : Types de fertilisation en pays béti (1984 - 1992). 146
Tableau 45 : Estimation des tonnages d'engrais distribués par l'UCCAO et achetés par les planteurs en 1980 -1981dans la province de l'Ouest (département Bamoun exclu). 156
Tableau 46 : Evolution de la consommation moyenne d'intrants par exploitation bamiléké ntre 1979 et 1992. 161
Tableau 47 : Comportement des planteurs de café Arabica de la chefferie *Bafou* (Ménoua) en fonction d'une hausse du prix des engrais. 162
Tableau 48 : Fertilisation et traitements phytosanitaires selon le type de culture en pays bamiléké. 163
Tableau 49 : % des exploitations bamiléké ayant déclaré avoir subi des baisses de rendement et devant recourir à des achats complémentaires sur le marché. 164
Tableau 50 : Insecticides : doses appliquées, doses recommandées à Bafou en 1989 (sur 27 parcelles). 166
Tableau 51 : Fertilisation et traitements phytosanitaires selon le type de culture en pays béti (1993). 170
Tableau 52 : % des agricultrices béti ayant déclaré une baisse régulière de la production vivrière et devant recourir à des achats complémentaires sur le marché. 173
Tableau 53 : % des agricultrices béti ayant déclaré une baisse régulière de la production vivrière. 173

CHAPITRE 4
Tableau 54 : Type d'accession à la terre dans les régions bamiléké et béti. 178
Tableau 55 : Type d'accession à la terre dans la plaine des Mbos en 1960 et 1973. 180
Tableau 56 : Le partage de l'héritage foncier entre les descendants du précédent chef d'exploitation (période 1925 - 1992). 188
Tableau 57 : Le partage des plantations caféières et cacaoyères en pays bamiléké et béti (1925 - 1992). 190

Tableau 58 : Lien de parenté des bénéficiaires d'une parcelle de terre avec le précédent chef d'exploitation en 1992 et 1993. 193
Tableau 59 : Fréquence et nombre moyen de lots attribués par exploitation (1942 -1992). 195
Tableau 60 : Evolution de la superficie moyenne cultivée par exploitation et par actif dans la province du Centre (1963-1993). 199
Tableau 61 : Evolution de la superficie moyenne cultivée par exploitation et par actif dans la province de l'Ouest (1965-1992). 199
Tableau 62 : Répartition des exploitations agricoles bamiléké et béti par tranches de superficie cultivée en 1984. 200
Tableau 63 : Croissance de la population rurale (1976 - 1987) et évolution des superficies cultivées (1972 - 1984). 204
Tableau 64 : Modalités de démembrement de l'exploitation depuis l'accession. 211
des intéressés à la tête de l'exploitation (% d'exploitations concernées).
Tableau 65 : Modalités récentes d'acquisition des parcelles depuis l'accession de l'actuel chef d'exploitation à la direction de l'exploitation (% d'exploitations concernées). 216
Tableau 66 : Dispersion des parcelles des exploitations bamiléké et béti selon la situation foncière locale (1992 -1993). 227
Tableau 67 : Les spécificités des marchés fonciers intra-régionaux en 1992 - 1993. 231

II° PARTIE

CHAPITRE 5

Tableau 68 : Evolution du prix minimum garanti au producteur de café (en francs courants) et de sa rétribution par rapport au prix de réalisation sur le marché mondial entre 1962 et 1992. 246
Tableau 69 : Evolution du prix minimum garanti au producteur de cacao (en francs courants) et de sa rétribution par rapport au prix de réalisation sur le marché mondial. 247
entre 1962 et 1992.
Tableau 70 : Coûts de maintien en existence des principaux organismes publics (résultats annuels en millions de Fcfa en 1998-1989). 250
Tableau 71 : Prélèvement et stabilisation de la filière *Robusta* entre 1979 et 1992. 252
Tableau 72 : Prélèvement et stabilisation de la filière *cacao* entre 1980 et 1992. 253
Tableau 73 : Modalités de transport de la récolte hors de l'exploitation en 1991/92 et 1992/93. 265

CHAPITRE 6

Tableau 74 : Evolution de la population rurale entre 1967 et 1987. 273
Tableau 75 : Evaluation de l'émigration rurale bamiléké en 1976 et 1987. 274
Tableau 76 : Les secteurs géographiques de l'émigration rurale dans la province du Centre. 277
Tableau 77 : Evolution de la population rurale béti entre 1976 et 1987. 279
Tableau 78 : Localisation, taille (ha) et coûts d'aménagement des bas-fonds (Fcfa). 285
dans la province de l'Ouest en 1988 (département bamoun du Noun exclus).
Tableau 79 : Distance par rapport à la chefferie d'origine bamiléké des parents-amis résidant en ville et recevant une aide matérielle en 1991 et 1992. 296
Tableau 80 : Distance par rapport au village d'origine (*eton* ou *béti*) des parents-amis résidant en ville et recevant une aide matérielle en 1991 et 1993. 297
Tableau 81 : Personnes du lieu de destination ayant accueilli l'immigré à Yaoundé en 1973-1974. 299
Tableau 82 : Visites des immigrés de Yaoundé au village de naissance en 1973-1974. 300
Tableau 83 : Fréquence des visites des émigrés de Yaoundé au village d'origine en 1973-1974. 301
Tableau 84 : Fréquence des visites des chefs d'exploitation à des parents-amis en ville en 1991. 302
Tableau 85 : Fréquence des visites des parents/amis émigrés en ville au village d'origine en 1991. 303
Tableau 86 : Proportion d'actifs de l'exploitation fréquentant chaque type de marché. 309
Tableau 87 : Niveau scolaire et émigration. 318

Tableau 88 : Principales raisons de départ en ville. 318
Tableau 89 : Taux d'absentéisme des héritiers selon la densité rurale en zones caféière (1992) et cacaoyère (1993). 322
Tableau 90 : Nombre moyen (médiane) d'années passées en ville par le chef d'exploitation. 324
Tableau 91 : Nombre de séquences migratoires effectuées par le chef actuel de l'exploitation. 326
Tableau 92 : Raisons majeures motivant le retour au village de l'émigré. 327
Tableau 93 : Date de retour au village des exploitants actuels. 329

CHAPITRE 7
Tableau 94 : Lien de parenté entre le chef d'exploitation et les citadins partenaires dans le cadre des échanges de solidarité en 1991 et 1993. 338
Tableau 95 : L'émigration rurale masculine en fonction du nombre de garçons (de 20 ans et plus) nés dans la famille en 1973-1974. 339
Tableau 96 : Taille et fonctionnalité du réseau de partenaires urbains en fonction du niveau de revenus du ménage à Bafou en 1990 (en milliers de fcfa). 341
Tableau 97 : Taille et fonctionnalité du réseau de partenaires urbains en fonction du niveau de revenus du ménage à Yemessoa en 1991 (en milliers de fcfa). 342
Tableau 98 : Proportion des ménages de planteurs enquêtés participant aux transferts avec la ville en 1991. 347
Tableau 99 : Typologie des transferts entre le village/chefferie et la ville en 1990 (en % du nombre de ménages). 348
Tableau 100 : Typologie des transferts entre la ville et le village/chefferie en 1990 (en % du nombre de ménages). 350
Tableau 101 : Fréquence de la pratique du tutorat scolaire en pays bamiléké et béti entre 1991 et 1993. 354
Tableau 102 : Structure moyenne des charges familiales selon l'origine des membres dans la province de l'Ouest (et fréquence selon les exploitations enquêtées). 356
Tableau 103 : Structure moyenne des charges familiales selon l'origine des membres dans la province du Centre (et fréquence selon les exploitations enquêtées). 357
Tableau 104 : Evolution de la profitabilité des transferts (biens et services) reçus au village selon le revenu moyen annuel des planteurs en 1991(en milliers de fcfa). 364
Tableau 105 : Une tendance à la dégradation des transferts différenciée selon les régions. 364
Tableau 106 : Evolution des transferts entre la ville et la campagne selon la catégorie de revenu des acteurs ruraux (en milliers de fcfa) entre 1987 et 1990. 368
Tableau 107 : Evolution des transferts entre la ville et la campagne selon la catégorie socio-professionnelle des citadins entre 1987 et 1990. 369
Tableau 108 : Déclarations comparées des planteurs de café Arabica et de Robusta de l'Ouest quant à l'importance de l'aide reçue de la ville en 1992 et 1993. 371
Tableau 109 : Déclarations comparées des planteurs de cacao du Centre quant à l'importance de l'aide reçue de la ville en 1992 et 1993. 371

III° PARTIE

CHAPITRE 8
Tableau 110 : Evolution de la superficie moyenne cultivée en café ou cacao par exploitation dans chaque région (1963/65-1992/93). 380
Tableau 111 : Distribution des exploitations bamiléké selon la superficie plantée en café en 1965 et 1992. 382
Tableau 112 : Distribution des exploitations béti selon la superficie plantée en cacao en 1963 et 1993. 384
Tableau 113 : Diffusion de la culture du café dans le pays bamiléké. 392
Tableau 114 : La périodisation de l'histoire de la cacaoculture béti. 394

Tableau 115 : Evolution des superficies cacaoyères entre 1921 et 1965 (en hectares) dans l'ancien Cameroun Français. 395
Tableau 116 : Part du cacao dans la superficie totale cultivée par exploitation entre 1962 et 1993. 399
Tableau 117 : Part du café dans la superficie totale cultivée de l'exploitation bamiléké entre 1962 et 1984. 403
Tableau 118 : Le mode d'obtention de plantations togolaises du plateau de Dayes. 413
Tableau 119 : L'évolution des formes de fondation des cacaoyères béti entre 1920 et 1991. 414
Tableau 120 : Type de main d'oeuvre utilisée pour l'aménagement des plantations (plantation, arrachage et régénération) bamiléké et béti et pour l'exploitation des plantations togolaises. 418
Tableau 121 : Le salariat agricole en Côte d'Ivoire et au Centre-Sud du Cameroun en 1979 et 1983. 418

CHAPITRE 9
Tableau 122 : Valeur moyenne annuelle de l'emprunt en fcfa selon la destination entre 1986 et 1990. 426
Tableau 123 : Répartition des dépenses par poste budgétaire entre 1956 et 1977. 427
Tableau 124 : Destination des emprunts contractés entre 1986 et 1990 par les ménages de planteurs. 428
Tableau 125 : Répartition des types de personnes à charge en 1991 dans les ménages ruraux. 430
Tableau 126 : Niveau d'instruction des membres du ménage présents sur l'exploitation bamiléké en 1992 (% et nombre). 431
Tableau 127 : Niveau d'instruction des membres du ménage présents sur l'exploitation béti en 1993 (% et nombre). 432
Tableau 128 : Dépenses scolaires moyennes par ménage et par enfant scolarisé selon le cycle d'enseignement en 1991 (en fcfa). 434
Tableau 129 : Proportion de ménages ruraux ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans l'enseignement en 1991-1992-1993. 436
Tableau 130 : Ajustements opérés dans le domaine de la scolarisation en 1993-1994 dans les deux observatoires OCISCA et dans les provinces du Centre / Est et de l'Ouest. 438
Tableau 131 : Principales villes de résidence des élites locales en 1991. 444
Tableau 132 : Statuts socio-professionnels des élites de l'Ouest et du Centre en 1991. 447
Tableau 133 : Audience populaire et considération des élites locales par la base des planteurs en 1991. 449
Tableau 134 : Secteur d'intervention des élites locales à Bafou et Yemessoa en 1991. 450
Tableau 135 : Taux d'équipement des ménages de planteurs enquêtés en moyens de transport et équipement de loisirs en 1991. 454
Tableau 136 : Activités et inactivité des hommes immigrés à Yaoundé selon la province de naissance (1967). 463

CHAPITRE 10
Tableau 137 : Institutions formelles intervenant financièrement au Cameroun en 1992. 473
Tableau 138 : Origine des emprunts (en % de leur valeur en fcfa) selon la catégorie de planteurs de café Arabica en 1991. 477
Tableau 139 : Origine des emprunts (en % de leur valeur en fcfa) selon la catégorie de planteurs de cacao en 1991. 477
Tableau 140 : Participation des immigrés bamiléké et béti de Yaoundé aux associations en 1973-1974. 487
Tableau 141 : Valeur et coût du crédit tontinier par rapport aux autres formes de crédit entre 1987 et 1991 à *Bafou*. 488
Tableau 142 : Valeur et coût du crédit tontinier par rapport aux autres formes de crédit entre 1987 et 1991 à Yemessoa. 489

Tableau 143 : Evolution du montant moyen annuel du crédit dans la chefferie Bafou et dans la province du Centre. 490
Tableau 144 : Origine des emprunts selon leur fréquence et leur valeur entre 1987 et 1993 à Yemessoa. 491
Tableau 145 : Evaluation des recettes et emprunts moyens (en fcfa) par classe de ménages de planteurs de café Arabica en 1990. 509
Tableau 146 : Evaluation des recettes et emprunts moyens (en fcfa) par classe de ménages de planteurs de cacao en 1990. 509
Tableau 147 : Utilisation souhaitée d'un éventuel crédit (1991-1993). 513
Tableau 148 : Part des activités agricoles et non-agricoles dans le revenu brut des ménages de planteurs en 1991 (en fcfa). 514
Tableau 149 : Part des activités agricoles et non-agricoles dans le revenu net des ménages de planteurs en 1992-1993 (en fcfa). 515

CHAPITRE 11
Tableau 150 : Répartition des 202 chefs de groupe lignager de la chefferie Bangwa (Ndé) en 1973. 520
Tableau 151 : Evolution de la population des regroupements entre 1962 et 1967. 526
Tableau 152 : Les différents statuts sociaux dans la société béti précoloniale. 532
Tableau 153 : Le choix du successeur parmi les fils et filles héritiers entre 1930 et 1992. 551
Tableau 154 : Les biens fonciers transmis par héritage aux successeurs bamiléké et béti. 552
Tableau 155 : Modes d'accession à l'héritage foncier entre 1935 et 1992. 555
Tableau 156 : Le rythme organique de la succession (1942 - 1992). 561
Tableau 157 : Une figure récurrente : le renversement des structures sociales bamiléké et béti. 564
Tableau 158 : Fréquence du problème de divagation animale et du parcage du petit bétail durant la période des cultures (avril - novembre). 571
Tableau 159 : Attitude des chefs vis-à-vis des problèmes de divagation animale en 1992-1993 dans les provinces de l'Ouest et du Centre. 572

TABLE DES FIGURES

INTRODUCTION

Fig 1 : La répartition des chefferies enquêtées dans 5 départements de la Province de l'Ouest 7
Fig 2 : La répartition des villages enquêtés dans 4 départements de la Province du Centre 8
Fig 3 : Le milieu naturel de la province de l'Ouest 11
Fig 4 : Le milieu naturel de la zone d'enquête dans la province du Centre 12

I° PARTIE

CHAPITRE 1

Fig 5 : Les grandes zones de production du café et du cacao 25
Fig 6 : Structure du revenu moyen agricole (pays béti en 1984) 26
Fig 7 : Structure du revenu moyen agricole (pays béti en 1993) 26
Fig 8 : Structure du revenu moyen agricole (pays bamiléké en 1984) 29
Fig 9 : Structure du revenu moyen agricole (pays bamiléké en 1992) 29
Fig 10 : Les secteurs de reconversion agricole en pays bamiléké 35
Fig 11 : Les secteurs de reconversion agricole en pays béti 35
Fig 12 : La fragilité des activités non-agricoles en pays bamiléké 38
Fig 13 : La fragilité des activités non-agricoles en pays béti 38

CHAPITRE 2

Fig 14 : Structure par classes d'âge de superficies en café Arabica 77
Fig 15 : Structure par classes d'âge de superficies en cacao 85

CHAPITRE 3

Fig 16 : Durée de la jachère en pays bamiléké en 1992 129
Fig 17 : Durée de la jachère en pays béti en 1993 129
Fig 18 : Répartition des exploitations par classes de superficie en 1984 132
Fig 19 : Durée de la jachère selon la densité rurale de l'arrondissement béti en 1992/1993 133
Fig 20 : Durée de la jachère selon la densité rurale de la chefferie bamiléké en 1991/1992 134
Fig 21 : Pratique de la fertilisation en pays bamiléké en 1984 145
Fig 22 : Pratique de la fertilisation en pays bamiléké en 1992 145
Fig 23 : Pratique de la fertilisation en pays béti en 1984 147
Fig 24 : Pratique de la fertilisation en pays béti en 1993 147
Fig 25 : Baisse régulière des rendements en pays béti 172

CHAPITRE 4

Fig 26 : Formes de transmission foncière en pays bamiléké 182
Fig 27 : Formes de transmission foncière en pays béti 183
Fig 28 : La division du patrimoine foncier (Nb moyen de lots distribués entre 1925 et 1992) 186
Fig 29 : Le partage de l'exploitation familiale entre les fils héritiers (Chefferie Bansoa - Ménoua) 189
Fig 29 b : La réduction inexorable du terroir cultivé à chaque partage successoral (Chefferie Bandjoun - Mifi). 196
Fig 30 : Les densités rurales bamiléké en 1987 202
Fig 31 : Les densités rurales béti en 1987 203
Fig 32 : L'exiguïté d'un terroir d'exploitation (Chefferie Babadjou - Département des Bamboutos) 205
Fig 33 : Un terroir cultivé éclaté par suite d'héritages successifs (Chefferie Babadjou - département des Bamboutos). 207

Fig 34 : La pratique maintenue d'octroi de droits de culture (Chefferie Bamougoum - département de la Mifi). 210
Fig 35 : Une installation précoce dans un espace agricole pionnier permet de se constituer un patrimoine foncier suffisant. 224
Fig 36 : Dispersion des parcelles cultivées par rapport à la concession bamiléké. 228
Fig 37 : Dispersion des parcelles cultivées par rapport à la concession béti. 228

II° PARTIE

CHAPITRE 5

Fig 38 : Evolution du prix d'achat au caféiculteur Arabica (en francs courants entre 1963 et 1992) 245
Fig 39 : Evolution du prix d'achat au caféiculteur Robusta (en francs courants entre 1963 et 1992). 245
Fig 40 : Evolution du prix d'achat au cacaoculteur (en francs courants entre 1963 et 1992). 248
Fig 41 : Les opérateurs commerciaux des filières café en 1991/1992. 263
Fig 42 : Les opérateurs commerciaux de la filière cacao en 1992/1993. 263

CHAPITRE 6

Fig 43 : Taux d'accroissement moyen annuel dans l'Ouest (entre 1967 et 1987). 272
Fig 44 : Taux d'accroissement moyen annuel dans le Centre (entre 1976 et 1987). 279bis
Fig 45 : Le schéma classique de l'exploitation bamiléké le long d'un versant (Chefferie Baleveng - Ménoua) 282
Fig 45bis : Diagramme paysager du Bamiléké Septentrional 282bis
Fig 46 : Les périmètres irrigués en zone de bas-fonds mis en place par le Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest. 286
Fig 47 : Les Hautes Terres du Cameroun. 288
Fig 48 : Pistes et marchés précoloniaux en pays bamiléké d'après MOISEL (1913). 306
Fig 49 : Routes et marchés actuels dans la province de l'Ouest. 310
Fig 50 : Routes bitumées et marchés de la zone d'enquête béti. 311
Fig 51 : Lieu de résidence des fils héritiers en 1992 et 1993. 320
Fig 52 : Lieu de résidence des fils non-héritiers en 1992 et 1993. 320
Fig 53 : Nombre de séquences migratoires effectuées par le chef d'exploitation. 325

CHAPITRE 7

Fig 54 : Types de partenaires urbains assistés par le ménage rural bamiléké. 342
Fig 55 : Types de partenaires urbains assistés par le ménage rural béti. 342
Fig 56 : Le bilan des transferts de solidarité (chefferie bamiléké de Bafou en 1991). 362
Fig 57 : Le bilan des transferts de solidarité (village eton de Yemessoa en 1991). 362
Fig 58 : Profitabilité des transferts en fonction du revenu moyen annuel des ménages ruraux. 363
Fig 59 : Transferts de solidarité des ruraux de Bafou. 367
Fig 60 : Transferts de solidarité des ruraux de Yemessoa. 367
Fig 61 : Partenaires urbains des ruraux de Bafou en 1991. 367
Fig 62 : Partenaires urbains des ruraux de Yemessoa en 1991. 367

III° PARTIE

CHAPITRE 8

Fig 63 : Distribution des exploitations selon la superficie plantée en café. 382
Fig 64 : Distribution des exploitations selon la superficie plantée en cacao. 383
Fig 65 : Part cultivée en cacao au sein de l'exploitation béti (par classes de superficie en 1965). 400
Fig 66 : Part cultivée en cacao au sein de l'exploitation béti (par classes de superficie en 1984). 401
Fig 67 : Part cultivée en café Arabica sein de l'exploitation bamiléké (par classes de superficie en 1962). 403
Fig 68 : Part cultivée en café Robusta sein de l'exploitation bamiléké (par classes de superficie en 1962). 403
Fig 69 : Part cultivée en café sein de l'exploitation bamiléké (par classes de superficie en 1984). 404
Fig 70 : Origine des cacaoyères des planteurs béti. 411
Fig 71 : Main d'oeuvre utilisée dans les cacaoyères béti. 417
Fig 72 : Main d'oeuvre utilisée dans les caféières bamiléké. 417

CHAPITRE 9

Fig 73 : Niveau d'instruction du chef d'exploitation bamiléké. 431
Fig 74 : Niveau d'instruction du chef d'exploitation béti. 432
Fig 75 : Lieu de résidence des élites bamiléké (par rapport à leur chefferie d'origine). 442
Fig 76 : Lieu de résidence des élites béti (par rapport à leur village d'origine). 443

CHAPITRE 10

Fig 77 : Origine des emprunts contractés par les exploitants bamiléké (en valeur entre 1987 et 1990). 486
Fig 78 : Origine des emprunts contractés par les exploitants éton (en valeur entre 1987 et 1990). 486
Fig 79 : Evolution du montant moyen emprunté par le chef d'exploitation (en milliers de fcfa). 490
Fig 80 : Origine des emprunts contractés par les exploitants béti (en valeur entre 1987 et 1992). 505
Fig 81 : Taux d'endettement des ménages bamiléké et eton en 1991 (en % par classes de planteurs). 510

CHAPITRE 11

Fig 82 : Les haies bocagères internes à l'exploitation : marquage territorial, préservation de l'intimité et diversification fruitière (Chefferie Baleveng - Ménoua). 538
Fig 83 : Modes d'accession à l'héritage foncier en pays bamiléké. 554
Fig 84 : Modes d'accession à l'héritage foncier en pays béti. 554
Fig 85 : Âge d'accession à la direction de l'exploitation bamiléké. 560
Fig 86 : Âge d'accession à la direction de l'exploitation béti. 560
Fig 87 : La figure emblématique de la veuve en butte aux empiétements fonciers du voisinage (Chefferie Bandjoun - Mifi). 568

TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

I° PARTIE

CHAPITRE 1

Planche 1 : **Les jeunes agriculteurs**, parfois encore lycéens, **adoptent des spécialisations fruitières** *"qui passent bien le marché"* (répondent à une forte demande des la part des consommateurs). L'ananas en est une, au même titre que la goyave, la mandarine (chefferie Bangwa - Ndé - juillet 1992).

Planche 2 : Une des nombreuses **activités extra-agricoles** fournissant un revenu d'appoint en milieu rural bamiléké : la fabrication de lit en bambou (perches de raphia) et de nattes en raphia (Chefferie Bafou - janvier 1991).

Planche 3 : La quête de numéraire voit **le développement de nombreuses petites activités extra-agricoles de complément en pays béti.** L'extraction de sable dans les dépressions humides est le fait de jeunes adultes (village d'Obak - arrondissement d'Okola - Lékié).

Planche 4 : **Un des secteurs privilégiés des reconversions agricoles : la pisciculture** (tilapia et carpes). En effet, à la différence de l'aviculture qui nécessite des investissements importants (construction d'une ferme, achats de vaccins, de produits alimentaires) et une réelle prise de risque (maladie, mévente), la pisciculture présente plusieurs avantages : amélioration de l'apport protéique, réduction des dépenses alimentaires, complément monétaire. C'est donc une activité très prisée par les jeunes et les planteurs en phase de diversification (village d'Obak - arrondissement d'Okola - Lékié).

CHAPITRE 2

Planche 5 : **Dépulpeuse à café *Arabica*** d'un grand planteur polygame de la chefferie Bafou (département de la Ménoua) en janvier 1991. Rares sont les planteurs possédant personnellement un tel matériel agricole dans la province de l'Ouest. Les efforts de l'UCCAO ont essentiellement porté sur l'intensification agricole, l'adoption de variétés sélectionnées et non sur l'amélioration de l'outillage agricole.

Planche 6 : Aux verdoyantes frondaisons du cacaoyer, ou même du caféier Robusta, les **vieux plants de caféier *Arabica*** opposent leur port étriqué et malingre. A défaut d'une active régénération, cette parcelle de café sera bientôt entièrement occupée par des cultures vivrières (pied de la coulée basaltique de Djuttitsa, située à quelque 1.700 mètres d'altitude dans la partie nord de la chefferie Bafou - Ménoua en janvier 1991).

Planche 7 : La **taille des caféiers** a lieu au cours de la saison sèche (février 1991 - chefferie Bafou - Ménoua). Elle est effectuée par des tâcherons agricoles (*pambe*) rémunérés à la journée ou au nombre de pieds taillés.

Planche 8 : **Une des innombrables vieilles cacaoyères qui jalonnent l'espace eton (Lékié) ou ewondo.** Faute de produits de traitements phytosanitaires suffisants pour contrer les attaques des capsides ou des mirides, les très nombreuses cabosses parasitées ne sont pas récoltées (Lékié - Décembre 1992).

Planche 9 : Depuis 1974, les efforts de la SODECAO pour diffuser des plants sélectionnés de cacao ont été couronnés de succès. **La régénération a presque toujours été effectuée à l'aide de variétés améliorées** jusque dans les années 1992-1993.

CHAPITRE 3

Planche 10 : **Le billonnage est une technique couramment pratiquée** dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest pour les cultures vivrières traditionnelles (culture à plat pour le maraîchage). Il s'accompagne presque toujours d'un écobuage minutieux. Jusque dans les années 60, le billonnage s'effectuait dans le sens de la plus grande pente. Depuis, on a généralisé la pratique du billonnage parallèle aux courbes de niveau afin de limiter l'érosion pluviale.

Planche 11 : Au réseau des dépôts coopératifs de l'UCCAO, le MINAGRI (Ministère de l'Agriculture) surimpose un maillage dense de l'espace bamiléké par ses **Postes Agricoles**. Les techniciens qui les occupent sont chargés de conseiller et d'encadrer planteurs et maraîchers bamiléké (chefferie Bafou - Ménoua - janvier 1991).

CHAPITRE 4

Planche 12 : **La montagne bamiléké change radicalement d'aspect en saison sèche**. Aux verts pâturages ondoyants noyés dans la brume succèdent des vastes étendues herbeuses jaunies, brûlées par le soleil qui rappellent certains espaces méditerranéens (versant méridional des Monts Bamboutos - fin février 1991 - Ménoua).

Planche 13 : **Une régénération sélective pied par pied** ou par lambeaux de parcelle s'opère **dans les vieilles cacaoyères** plantées avant 1950. En fonction des nouvelles normes agronomiques, l'espacement des plants sélectionnés fournis par la SODECAO sera nettement supérieur à celui des plants traditionnels (type Ghana). Ainsi l'exploitant maintient le potentiel productif du verger qu'il transmettra à ses fils héritiers (Mbenga - Lékié - Décembre 1992).

Planche 14 : **Le cloisonnement intérieur d'une concession bamiléké** par des haies de raphia est conçu pour protéger les jardins de case contre la divagation animale et isoler la cellule familiale de l'extérieur (Chefferie Baleveng - Ménoua - juin 1992).

Planche 15 : Février 1993. **Les aléas de la piste en zone forestière**. Un arbre de grande taille qui coupait la piste a dû être tronçonné (environs d'Akoeman - arrondissement de Mbalmayo - Nyong-et-Soo).

II° PARTIE

CHAPITRE 5

Planche 16 : **Un séchoir cacaoyer amélioré, couramment appelé séchoir *"autobus"*** (Méfou - janvier 1993). Par rapport au séchage à l'air libre sur une aire cimentée (Lékié), il présente plusieurs avantages : protection contre la rosée et les ondées grâce à un toit de tôle, contre les insectes rampants grâce à sa surélévation.

Planche 17 : Le cimentage de la cour de la concession permet de délimiter **une aire de séchage pour le café Arabica** (Chefferie Bafou - Ménoua - février 1991).

CHAPITRE 6

Planche 18 : Organisés en groupe de travail, **des jeunes migrants de retour ont** progressivement **défriché une partie d'un bas-fonds,** occupé par une raphiale, **pour cultiver quelques espèces maraîchères** (piment et tomate). Le paillage du sol permet de limiter l'évaporation et l'érosion pluviale sur un secteur en forte pente (octobre 1992, chefferie Bana - département du Haut-Nkam).

Planche 19 : Comme dans le pays bamiléké **la raphiale** de bas-fonds, uniquement exploitée pour le bois ou la sève, **est progressivement incendiée,** par certains planteurs, **pour laisser la place à des cultures maraîchères de contre-saison** (Akono - département du Nyong-et-Soo - février 1993).

Planche 20 : La zone de **pâturage d'altitude des Monts Bamboutos** (ancienne frontière entre le Cameroun Oriental et le Cameroun Occidental jusqu'en 1972), domaine réservé des éleveurs peuls transhumants (début de saison sèche 1991).

Planche 21 : **Les zones d'altitude,** abondamment arrosées (> 2.300 mm) et longtemps terres de parcours pour les troupeaux bovins **ont été progressivement colonisées par les maraîchers** à partir des années 1975 (Chefferie Bafou - avril 1991).

Planche 22 : **Un petit marché villageois de la Lékié** (Yemessoa I - Arrondissement d'Obala). Depuis la disparition du réseau coopératif à la fin des années 80, nombre de marchés ruraux ont disparu, au grand regret des villageois qui doivent prendre une "occasion" (taxi-brousse ou "clando") pour se rendre dans les bourgs ruraux les plus proches.

Planche 23 : **Le seigneur et la terreur de la route : le grumier.** Ces camions qui transportent généralement des grumes imposantes sont toujours redoutés par les usagers de la route, car leur signalisation est souvent défectueuse ou leur chargement mal arrimé, parfois même leur chauffeur qui a "ambiancé" dans une vente à emporter, n'est plus très sûr de sa route (route de Ntui à Saa - février 1993 - département de la Lékié).

Planche 24 : **Une piste en saison sèche** (Arrondissement d'Okola - Lékié). La viabilité est bonne mais les sols ferrallitiques à la texture très fine se pulvérisent au passage des véhicules, rendant pénible les déplacements pédestres.

Planche 25 : **Un dense réseau de petites pistes rurales permet de désenclaver presque toutes les chefferies de la province de l'Ouest** (chefferie Bangangté - avril 1992 - Ndé). Seules les exploitations situées dans des secteurs plus montagneux restent difficiles d'accès. En saison des pluies, il en va tout autrement et certaines de ces pistes deviennent de véritables bourbiers impraticables.

CHAPITRE 7

Planche 26 : **La pose, après la palabre et avant le verre de *matango* ou de *ha*** (alcool de palme) à Nkog-Edzen (arrondissement de Saa - Lékié). La famille est grossie par le retour des fils émigrés en ville. Ce phénomène de retour s'est approfondi avec l'aggravation des conditions de vie en ville et la raréfaction des *"jobs"* (travail à la tâche, petit commerce informel). Ce complément de force de travail permet souvent de développer de nouvelles cultures (ananas au premier plan).

III° PARTIE

CHAPITRE 8

Planche 27 : **Plant de café Robusta en phase de maturation** dans la partie méridionale du pays bamiléké (zone de Kékem) en novembre 1990. En raison de son port couvrant, le café Robusta est rarement associé à des cultures pérennes basses. Seules peuvent subsister des espèces arborées plus hautes (bananier, palmier à huile).

Planche 28 : En saison des pluies, **les champs en culture associées de l'exploitation bamiléké donne l'impression d'un fouillis végétal.** Tout l'espace disponible est cultivé. Cet enchevêtrement répond néanmoins toujours à une logique précise de la part de l'agricultrice qui gère au mieux un terroir exigu en fonction de ses besoins alimentaires et financiers (Chefferie Baleveng - juin 1992 - Ménoua).

Planche 29 : **Une vieille jachère forestière est défrichée** par un groupe de travail villageois : le gros oeuvre et l'abattage sont effectués par les hommes, tandis que les femmes se chargent des autres opérations culturales. La parcelle gardera son aspect de clairière mal nettoyée avant le brûlis, mais les souches les plus importantes resteront ainsi que quelques arbres fruitiers ou d'ombrage (village de Manguen II - arrondissement de Matomb - Nyong-et-Kelle).

Planche 30 : **La saison sèche marque une très nette rémission dans les travaux agricoles,** hormis pour les maraîchers qui produisent des légumes de contre-saison. C'est la période où l'on consolide les haies vives ou l'enclos du porc, où l'on colmate les fissures dans les murs en brique adobe (terre séchée au soleil), ou l'on construit de nouvelles cases d'habitation (sud de la chefferie Bafou -février 1991).

CHAPITRE 9

Planche 31 : **Une femme béti, de retour de brousse,** s'accorde une pose "matango" avec ses voisines (village de Nkoldobo - décembre 1992 - Lékié).

Planche 32 : La pratique religieuse est très vivace dans le pays béti. Et les différentes Eglises, installées dès la fin du XIX° siècle pour les plus anciennes se disputent les fidèles. **La Pâques est presque toujours marquée par une procession** et matière à la fête dans tous les villages.

Planche 33 : **Un des innombrables pièges à rongeurs** qui parsèment les bas-fonds forestiers de la Méfou (février 1993).

Planche 34 : **Extraction de vin de palme (*matango*) après abattage préalable du palmier** (Nyong-et-Soo - février 1993). C'est la technique la plus couramment utilisée de nos jours. Selon la qualité du sol, sa taille et son âge, le palmier peut produire durant 10 à 20 jours. La sève est recueillie dans une dame-jeanne et récoltée deux fois par jour par son propriétaire (matin et soir). Une autre technique traditionnelle, qui permet la survie du palmier, semble en voie de disparition : les vieux planteurs grimpaient jusqu'à la couronne du palmier pour attacher une petite calebasse. Après avoir percé un trou, la sève pouvait ainsi s'écouler dans le récipient. La calebasse remplie, le trou était bouché par un simple bouchon de bois.

Planche 35 : Une piste de la Lékié en saison sèche (Abono - décembre 1992). Dans les villages isolés, **les enfants doivent souvent parcourir plusieurs kilomètres pour *"fréquenter"*** (aller à l'école).

Planche 36 : Chaque ville de l'Ouest bamiléké donne l'impression de n'être qu'un grand marché, marqué par **le ballet incessant d'une myriade de pousseurs,** la noria des minibus et "clando", les appels de vendeurs noyés dans un brouhaha (Dschang - octobre 1990 - Ménoua).

Planche 37 : **Petit commerce** informel à Obala (février 1993 - Lékié). L'essentiel des produits proposés, vendus à l'unité ou en petits paquets, est importé du Nigéria ou de la Chine.

CHAPITRE 10

Planche 38 : **Un exemple d'action communautaire en pays bamiléké.** Les exploitants d'un quartier de Bafou consacre quelques journées de travail chaque semaine à la réalisation d'un radier pour permettre le franchissement d'un torrent (février 1991 - chefferie Bafou - Ménoua).

Planche 39 : **Un vieux planteur** dans son costume traditionnel (chefferie Bafou - février 1991 - Ménoua).

Planche 40 : **King Place de la chefferie Bafou** (chefferie de 1° degré dans la hiérarchie traditionnelle). Elle lieu à la fois de place de marché et de lieu central du pouvoir, figuré par les toits pointus de tôle. Ces derniers ont remplacé les anciens toits de "chaume" depuis les années 70.

CHAPITRE 11

Planche 40 : **King Place de la chefferie Bafou** (chefferie de 1° degré dans la hiérarchie traditionnelle), à la fois de place de marché et de lieu central du pouvoir, figuré par les toits pointus de tôle. Ces derniers ont remplacé les anciens toits de "chaume" depuis les années 70.

Planche 41 : La prégnance d'une structure hiérarchique est attestée par la construction imposante du siège de la chefferie et **la représentation de son chef.** Un grand notable du Conseil des Sept pose devant une peinture du Chef de Babadjou (Chefferie Babadjou - octobre 1992).

Planche 42 : **Polygame et fier de l'être!** Un planteur bamiléké de la chefferie Bafou (Janvier 1991 -Ménoua).

Planche 43 : Un **bocage de colonisation agricole** dans le massif des Bamboutos en saison sèche (2.200 mètres d'altitude - Département de la Ménoua).

Planche 44 : **Héritage de la colonisation allemande** : l'espace forestier situé entre Eseka, Yaoundé et Ebolowa recèle de nombreux vestiges architecturaux, plus ou moins bien préservés, de la période 1885-1918 (arrondissement de Ngomedzap - Février 1993).

Planche 45 : **La maison des crânes** constitue le lieu de culte privilégié des ancêtres. Les crânes sont enterrés à l'intérieur. A la chefferie, le culte se pratique à l'intérieur même de la concession du chef (chefferie Bafou - Falaise de Djutittsa - Décembre 1990).

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 2
INTRODUCTION 3

I° PARTIE
DES SYSTEMES AGRICOLES EN RECOMPOSITION

CHAPITRE 1
Des systèmes agricoles de crise entre statu quo, diversification et spécialisation 21

1. A. Une rediversification accélérée par la crise. 22
1. A. 1. De *"l'arbre à argent à l'arbre à palabre"* (P. JANIN 1991). 22
* Le goût amer du cacao 23
* La place du café dans le "portefeuille" bamiléké 27
1. A. 2. La fragilité des nouvelles voies agricoles. 30
* Des exploitants en expérimentation permanente 31
* Des reconversions qui profitent à une minorité. 40
* Des alternatives crédibles sans intervention? 43

1. B. La poursuite de stratégies agricoles à objectifs multiples. 47
1. B. 1. La culture de rente dans tous ses états. 48
* Un objectif dominant selon la pression foncière : cycles de la culture de rente 48
* Une stratégie de gestion patrimoniale multiforme. 51
1. B. 2. Des stratégies productives globales antérieures à la crise. 55
* *"On peut les manger et les vendre"* (stratégie de flexibilité maximale) 55
* *"Je vends un peu de tout"* (stratégie de substitution - minimisation de risque) 58
* *"Je gagne gros parce que cela passe bien le marché"* (stratégie de spécialisation et de reconstitution de rente par polarisation autour des marchés urbains) 65
1. B. 3. Des potentialités locales aux spécialisations régionales. 69

CHAPITRE 2
Flexibilité et permanence des comportements des planteurs 73

2. A. L'échec du modèle rentier centré autour de la culture de rente (1960-1993). 75
2. A. 1. De vieilles agricultures de plantation malgré une replantation en continuum. 75
* Une vieille économie de plantation où s'affirment les femmes bamiléké. 76
* Cacaoyères obsolètes, cacaoculteurs attentifs ? 79
* Des efforts de régénération statistiquement masqués. 84
2. A. 2. Un demi-siècle de mesures incitatives à la production en question. 86
* Grandeur et décadence des programmes de développement sectoriel dans le Centre (1945 - 1974). 87

* Des "plans cacao" régionalisés incapables de révolutionner les pratiques cacaoyères traditionnelles (1975 - 1993). 90
* Les efforts mal récompensés de l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest) 95

2. B. Des stratégies pour des temps incertains : repli et attentisme, préservation du capital et extensification (1989 - 1994). 99

2. B. 1. Durer en attendant une hypothétique réévaluation ou la sensibilité imparfaite aux prix du marché. 100
* *"L'avenir du cacao n'est pas encore compromis"* (OCISCA 1991). 101
* *"On n'ose pas envisager l'abandon du café"* (OCISCA 1991). 106
* Une relative indifférenciation comportementale selon la taille des plantations 109

2. B. 2. L'extensif qui gagne, l'intensif qui perd : des stratégies paysannes opposées en période de crise 112
* La rentabilité de la cacaocueillette. 112
* L'investissement productif plutôt que "l'exit option" en pays béti ? 117
* La redécouverte des avantages comparatifs de l'extensif en pays bamiléké. 119

CHAPITRE 3
Le problème de la reproduction de la fertilité dans les systèmes agraires densifiés 125

3. A. Les niveaux d'artificialisation des deux agricultures de plantation. 126

3. A. 1. La fertilité et la jachère. 126
* Les différentes approches de la notion de la fertilité. 126
* Saturation foncière et disparition progressive de la jachère. 128

3. A. 2. La faible association de l'agriculture et de l'élevage. 137
* Déclin et renaissance de l'élevage. 137
* Une fertilisation organique parcimonieuse. 143

3. A. 3. Les stratégies d'intensification. 148
* Les méthodes traditionnelles de restitution de la fertilité 149
* Intensification massive à base d'intrants dans le pays bamiléké 155

3. B. Les conditions d'une agriculture viable à long terme compromises avec la crise. 158

3. B. 1 Les effets négatifs de l'ajustement sur une agriculture prisonnière des intrants. 159
* La réforme du sous-secteur engrais et ses conséquences sur la fertilisation. 159
* Le modèle intensif bamiléké en échec. 163

3. B. 2. La force de l'agriculture extensive. 166
* Le primat de l'extensif en pays béti : idéal socio-culturel et rationalité économique 167
* Baisse atténuée des rendements vivriers. 172

CHAPITRE 4
Du partage de l'héritage à l'effort permanent de démembrement - remembrement de l'exploitation 176

4. A. Des formes de transmission conduisant au partage de l'exploitation. 176

4. A. 1. Une transmission foncière qui privilégie l'héritage par filiation patrilinéaire. 177

4. A. 2. L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal. 180

* Le mythe de l'héritier unique et la dynamique conservatoire. 181
* Un accès à la propriété foncière réservé aux hommes? 192

4. B. La dynamique de morcellement et l'atomisation des terroirs cultivés. 195
4. B. 1. Le dépeçage de l'exploitation par les héritiers. 195
4. B. 2. Simple dynamique de morcellement ou évolution vers la minifundisation? 197
* La réduction apparente des superficies moyennes cultivées. 198
* Les contrastes régionaux et familiaux. 201

4. C. Les stratégies foncières renouvelées : de la redistribution nécessaire à la concentration recherchée. 208
4. C. 1. Les solidarités de proximité : affinités de voisinage et obligations lignagères. 209
4. C. 2. Accumulation vraie ou simple restauration du patrimoine foncier? 214
* Les facteurs déterminants de l'accumulation. 214
* La quête permanente de terres. 216
4. C. 3. Les acquisitions foncières se font sans délaisser le terroir d'origine 222
* Les pseudo fronts pionniers bamiléké et béti 222
* La dispersion du parcellaire : jeux d'héritage et stratégies d'accumulation. 225
4. C. 4. La synthèse régionale des formes de remembrement - démembrement. 229

II° PARTIE
LES RELATIONS DU "DEDANS" ET DU "DEHORS"

CHAPITRE 5
La poursuite d'une économie de traite par détournement de la rente. 232

5. A. De la traite au marché protégé : principes et fonctionnement de la stabilisation. 233
5. A. 1. Planteurs, commerçants et coopératives dans le cadre de la traite (1930-1955). 233
5. A. 2. Un marché stabilisé encore imparfait (1955-1989). 236
* Les principes de la stabilisation au sein des *Caisses*. 236
* Un système de commercialisation hybride. 237
* La volonté affichée d'étatisation de la commercialisation. 240

5. B. Vrais et faux rentiers du système administré. 243
5. B. 1. Un différentiel défavorable aux producteurs. 244
5. B. 2. La réutilisation du prélèvement : stabilisation, redistribution étatique et reproduction de l'Etat. 249

5. C. Du prix affiché sans aucune garantie à la loi du marché. 254
5. C. 1. Le désengagement de l'Etat ou le triomphe de la libéralisation partielle et cogérée. 255
* Réformer pour restaurer les grands équilibres (1989-1990). 255
* L'indispensable restructuration (1991-1992). 256
5. C. 2. La stratégie de la tortue : le désir de rester connecté tout en étant bien protégé. 259
* La survie du planteur bamiléké passe nécessairement par l'UCCAO 259
* L'inégale percée des acheteurs privés sur le marché libéralisé. 262

CHAPITRE 6
Les espaces de vie : le rural, le local et l'urbain. 267

6. A. **Des espaces appropriés encore à coloniser?** 268
6. A. 1. Les stratégies d'occupation et de production de l'espace 268
* Le glissement et la confrontation. 269
* Campagnes bamiléké surdensifiées ou en voie de désertification ? 271
* La *"turbulence démographique"* béti. 277
6. A. 2. Esprit pionnier ou "redécouverte organisée" : les écologies en marge du système. 281
* Les bas-fonds : une nouvelle frontière? 281
* Les sommets : un lieu historique de conflits entre agriculteurs - éleveurs. 288

6. B. **La logique de dispersion et de dépendance.** 294
6. B. 1. La dispersion familiale, motrice de solidarité. 294
* Eclatement familial béti et diaspora bamiléké : formes d'émigration et d'insertion. 296
* Les liens maintenus avec le milieu rural d'origine. 301
6. B. 2. De la dépendance à la symbiose : comment analyser les rapports ville - campagne? 304
* La ville produite, dépendante et initiatrice. 304
* Affinités locales et lieux de commercialisation : le proche et le lointain. 309

6. C. **La gestion de la mobilité : itinéraires obligés, projets migratoires réussisou avortés.** 314
6. C. 1. Une recherche permanente de citadinité. 315
* La fonctionnalité de la mobilité : détresse et promotion. 316
* Le présent et l'absent : héritiers au village et héritiers en ville. 321
6. C. 2. Partir, revenir : projets migratoires réussis ou avortés. 323
* Multiplier les étapes ou s'enraciner? 324
* Le retour : contrôle social et échec professionnel. 327

CHAPITRE 7
Les solidarités en péril : entre assistance et réciprocité 332

7. A.. **La problématique de la solidarité.** 332
7. A. 1. L'intégration de la solidarité : incertitude, contrainte et adhésion. 333
7. A. 2. La solidarité : *"flux certains (obligations) ou dotations aléatoires (droits)"* ? 335
* Solidarité réelle ou potentielle? 335
* Affaiblissement ou maintien des solidarités en période de crise? 336

7. B. **La réciprocité partagée ou la fin de la *"famille-providence"*.** 336
7. B. 1. Des réseaux de solidarité à forte base familiale. 337
7. B. 2. La fonctionnalité des réseaux de dépendants urbains : meilleure répartition des charges familiales ou aggravation du poids des dépendants? 340
* Le choix de groupes cibles. 341
* La notion relative de surcharge familiale. 343
7. B. 3. Une solidarité non équitable qui fonctionne selon une logique de réciprocité. 346
* Economies (ou économie) de l'assiduité? 346
* Les traditions d'accueil et de placement de parentèle. 352
* Solidarité élective ou soutien communautaire normatif? 358

7. C. **Les tenants d'une crise sociale majeure du système.** 361
7. C. 1. La solidarité, victime de sa réussite? 361
* Profitabilité et déséquilibre des échanges. 362
* La logique de réciprocité accentue la dégradation des solidarités. 365

7. C. 2. La désagrégation progressive du système de solidarité. 365
* Les hésitations de l'aide communautaire (1987 - 1990) : le *"donnant-donnant"* et *"l'échange inégal"*. 366
* L'affaissement du réflexe solidariste (1992 - 1993). 370
7. C. 3. Crise du modèle de solidarité et d'efficacité économique? 373

III° PARTIE
LES MODES DE REGULATION

CHAPITRE 8
La fonction de la culture de rente dans la société 376

8. A. Le *"traumatisme"*, la greffe et l'adoption. 377
8. A. 1. Une culture adoptée sans bouleversement du système. 378
* Le choix colonial de la petite plantation familiale contribue à pérenniser les structures locales de production. 378
* Une greffe sans traumatisme dans le cadre d'un "marché d'intérêts". 385
8. A. 2. L'extension progressive des superficies plantées. 390
* De la diffusion contrôlée du café Arabica à l'accès partagé 390
* Un engouement premier pour la cacaoculture appuyé par des mesures administrative 393
8. A. 3. La place de la culture de rente dans les systèmes agricoles. 398
* Une spécialisation cacaoyère qui demeure inchangée. 399
* La caféiculture en mode associée : une polarisation atténuée. 402

8. B. La réutilisation sociale de la culture de rente. 405
8. B. 1. L'appropriation de la culture de rente par la société. 405
* Une production agricole immédiatement socialisée et nécessaire à l'élargissement de la réussite. 405
* Une culture qui permet de passer de la condition économique de paysan vivrier au statut de planteur. 407
8. B. 2. Individualisation et moule uniformisant de la culture de rente. 410
* A chaque planteur sa plantation 411
* Création individuelle, individualisme et repli sur la cellule domestique. 414
* Nivellement et différenciation socio-économique : rythmes et modalités. 420

CHAPITRE 9
La vision collective de la réussite et le rôle des élites 424

9. A. Le surinvestissement du social comme mode de reproduction. 424
9. A. 1. Les dépenses sociales l'emportent toujours sur les investissements productifs. 425
* Le passage progressif à de nouvelles formes emblématiques et ostentatoires de dépenses (1954 - 1991). 425
* L'emprunt finance la scolarité 428
9. A. 2. L'outil éducatif magnifié pour les meilleurs. 429
* L'école surinvestie ou la stratégie de scolarisation maximale. 430
* Une scolarité au mérite sans réelle prise de risque. 435
* Des projets scolaires globalement maintenus malgré la grave crise de trésorerie. 437

9. B. La représentation et la concrétisation de la réussite. 440
9. B. 1. Du terroir à la diaspora : élites "increvables" et élites introuvables. 441
* Les déterminants de la participation au développement collectif : proximité et distanciation. 441
* Elites concurrentes ou élites différentes : s'insérer dans le terroir ou réussir en ville pour appuyer les initiatives ? 445
* La performance communautaire des élites : agissantes et encadrantes dans l'Ouest, évanescentes dans le Centre. 448

9. B. 2. La légitimation de la réussite : modernité, ostentation redistributrice et notabilisation. 452
* Le culte de l'apparence ou le mariage de la tradition et de la modernité 453
* Richesse d'hommes ou richesse financière, rétention ou redistribution ? 454
* La quête de notabilité et la réinvention de la chefferie ou comment les *petty traders* deviennent des *big men* bamiléké. 460
9. B. 3. Les déterminants socio-économiques ou la réussite multiforme? 462
* L'*"esprit d'entreprise"* béti et bamiléké : l'indépendance ou le salariat. 462
* Le modèle de réussite multiforme. 465

CHAPITRE 10
Les formes de prise en charge communautaire : tontines, associations et coopératives et mutuelles 469

10. A. Le rôle accru des circuits financiers informels. 470
10. A. 1. La faillite "programmée" des organismes de crédit formel. 471
* Les petites unités familiales de production ne font pas recette auprès des banques 471
* La logique sécuritaire à finalité sociale l'emporte sur la logique financière. 476
10. A. 2. La tontine sert de canal social et financier à l'épargne rurale. 479
* Une technique de prise en charge des risques sociaux 480
* Une forme d'obligation contractuelle et de contrôle social 482
* Une société d'épargne à retrait anticipé et une attrayante bourse d'argent 483
* *"Société des Amis"* et soutien familial : des formes différentes de crédit pour une même logique de cohésion sociale et de solidarité. 485
10. A. 3. Le manque de trésorerie affaiblit la tontine et renforce le rôle de la famille 488
* Les surcoûts du crédit tontinier. 488
* Protéger la tontine par un système accru de garantie 492

10. B. Le mimétisme ou la prise de conscience communautaire. 493
10. B. 1. Les déboires et succès régionaux du mouvement coopératif et des caisses de crédit mutuel dans l'Ouest (1957-1992). 493
* Les mérites comparés des institutions coopératives et des tontines 494
* L'institutionnalisation des tontines est-elle possible? Leçons partagées d'un échec mutualiste et d'une réussite coopérative. 495
10. B. 2. De l'essai coopératif à la prise de conscience communautaire en pays béti (1957-1993). 500
* Les désillusions coopératives et le faible enracinement de l'esprit solidariste 500
* Le prêt d'argent : une forme de contrôle inégalitaire évoluant vers le contrat mutuel 502
* L'argent de la tontine sans la cohésion communautaire ? 504
* La difficile gestation des groupements villageois de producteurs. 506

10. C. L'accroissement des inégalités : chances de réussite et revenus. 508
10. C. 1. Des besoins accrus en crédit, de nouvelles priorités? 508
* L'endettement accru des plus petits 508

* Le risque de la "cavalerie" est momentanément écarté 511
* Les nouvelles priorités de l'agriculture de plantation en matière d'investissement 512
10. C. 2. Les activités non-agricoles renforcent les écarts de revenu. 514

CHAPITRE 11
Des modèles socio-culturels entre reproduction identitaire et changement global. 517

11. A. Le clan contre la chefferie? 518
11. A. 1. Une société qui construit l'ordre à partir du désordre ou le primat du politique sur la parenté en pays bamiléké. 519
* Des hiérarchies non castées, tributaires du pouvoir central, inaugurant une tradition clientéliste 519
* La recomposition historique de la chefferie. 523
* La chefferie : référent parental et paradigme territorial 527
11. A. 2. La société pseudo-égalitaire béti en gestation continuelle. 530
* *"L'homme libre"* providentiel et le statut social des dépendants 531
* Le creuset identitaire béti 534
11. A. 3. Le primat du politique dans la création du paysage. 536
* Le bocage, construction socio-politique 536
* L'utilité du bocage et de l'arbre dans les systèmes sociétaux et agro-alimentaires. 539

11. B. La redistribution communautaire comme forme de régulation. 542
11. B. 1. La superposition des droits et devoirs dans la société traditionnelle. 543
* L'évolution du statut de la terre : du foncier communautaire au capital lignager redistributif 543
* Le casse-tête foncier posé à l'exploitant 546
11. B. 2. Successeurs, héritiers et gestionnaires. 549
* L'élection du *"mangeur de la maison"* par le père bamiléké. 550
* Décision individuelle ou arbitrage familial ? 554

11. C. Le contrôle social comme mode de régulation et de reproduction. 556
11. C. 1. La reproduction d'un modèle hiérarchique, la contestation et le contournement. 557
* Groupes de pression, pression de groupe : un individualisme inscrit dans un espace de contraintes. 558
* Aînés et cadets : l'art de la patience ou la volonté de revanche? 560
* La tension détournée : le renversement, la sorcellerie apaisante ou détonnatrice 563
11. C. 2. Les ratés de la régulation sociale 565
* La nature des conflits fonciers 565
* Le problème de la divagation animale 570

CONCLUSION 575
ANNEXES 584
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 634
TABLE DES TABLEAUX 666
TABLE DES FIGURES 672
TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES 675
TABLE DES MATIERES 680